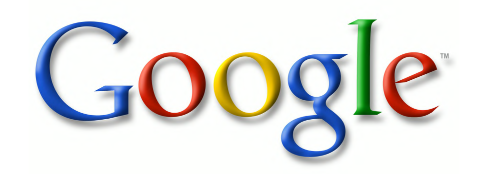
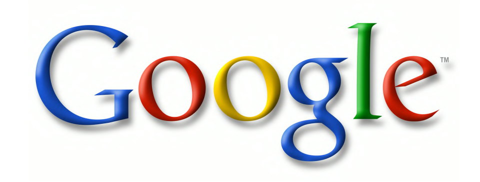
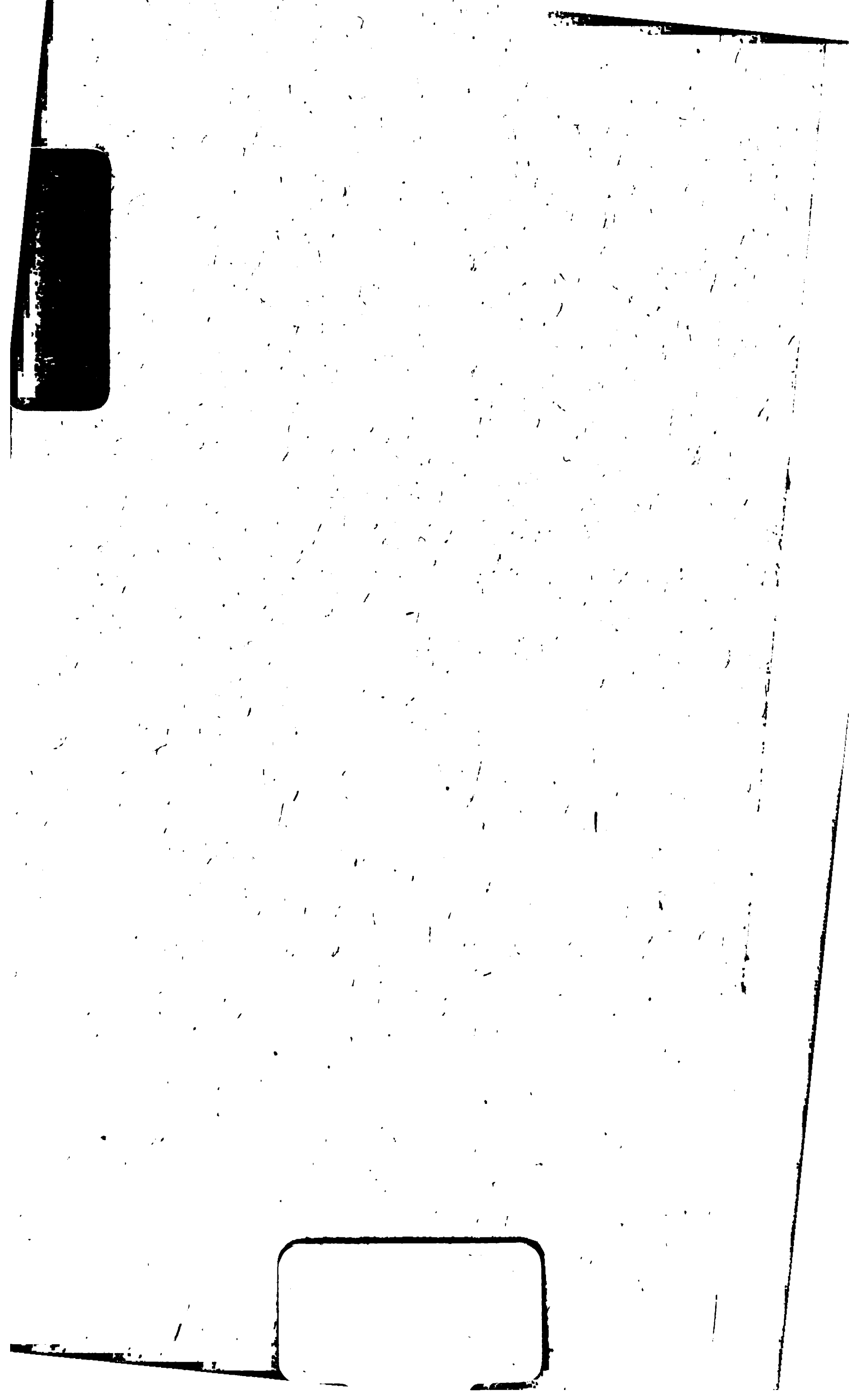

Google





L'AMI

DE LA RELIGION,

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.



TOME CENT-SIXIÈME.

Chaque volume 8 francs 50 centimes et 10 francs franc de port.

PARIS.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE CASSETTE, N° 29.

1840.

TABLE

DU CENT-SIXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU CENT SIXIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3301.

JEUDI 2 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

L'AMI DE LA RELIGION.

SUR LE CONCILE DE BALTIMORE.

La seconde session solennelle du 4e concile provincial de Baltimore fut tenue le 21 mai. Un service solennel fut célébré par M. l'évêque de Vincennes pour son vénérable prédécesseur, dont M. Purcell, évêque de Cincinnati, prononça l'oraison funèbre. Le prélat rappela les vertus de M. Bruté, et il fut aisé de voir combien l'auditoire s'associoit de cœur à l'éloge d'un si pieux et si aimable évêque. Dans l'après-midi du même jour eut lieu la pose de la première pierre d'une nouvelle église sous l'invocation de Saint-Vincent-de-Paul. M. l'archevêque de Baltimore, en chape et en mitre, fit la cérémonie, assisté de tous les évêques du concile et d'un nombreux clergé. M. l'évêque de Charleston fit un discours pour expliquer la cérémonie; mais la pluie l'ayant empèché d'achever, il renvoya la suite au lendemain soir, et la prédication eut lieu en effet à la cathédrale.

Le dimanche 24 mai, la dernière session fut tenue à la cathédrale. M. Flaget, doyen de l'épiscopat américain, officia, et M. l'évêque de Charleston prononça un discours sur les caractères de la véritable Eglise. Les décrets du concile furent lus publiquemement et confirmés par l'assentiment unanime des Pères qui les souscrivirent sur l'autel. Le baiser de paix fut donné par chaque prelat à tous ses collègues. Ensuite on fit les acclamations accoutumées et on chanta le *Te Deum*. Le tout fut terminé par une procession solennelle dans l'église, d'où on se rendit à la résidence de l'archevêque en chantant le *Benedictus*.

Dans le numéro du 23 juin où nous avons parlé de l'ouverture du concile de Baltimore, nous avons omis le nom de M. Rosati, évêque de Saint-Louis. Le prélat assistoit au concile, et n'est parti qu'après la clôture. M. Rosati a été d'abord coadjuteur de M. Dubourg, sous le titre d'évêque de Ténagre. Il a été sacré le 25 mars 1824, et est devenu évêque de Saint-Louis en 1827.

Nous avons indiqué les évêques des Etats-Unis qui ne s'étoient point trouvés au concile; il faut y ajouter encore M David, ancien coadjuteur de Bardstown, à qui son âge et sa santé n'ont pas permis de faire le voyage, et M. Chabrat, coadjuteur actuel du même siége, sous le titre d'évêque de Bolina, qui n'a pas voulu sans doute s'absenter de son diocèse en même temps que son évêque.

On dit que le concile a demandé que Richmond en Virginie, évêché créé en 1820, mais qui étoit administré par M. l'archevêque de Baltimore, eût enfin un évêque. M. Kelly, irlandais, fut le premier évêque de ce siége; mais ayant été nommé en 1822 à l'évêché de Waterford en Ir-

lande, il quitta l'Amérique cette année-là, et mourut le 8 octobre 1829. Depuis sa translation, le Saint-Siége avoit chargé l'archevêque de Baltimore de gouverner la Virginie, où il n'y a que sept églises et six prêtres. Mais il y a plusieurs lieux où il se trouve des catholiques qui n'ont pas d'église.

Le concile a dû demander que le siége de Natchez, créé en 1837, fût pourvu. M. Heyden, pasteur de Bedford, dans le diocèse de Philadelphie, qui avoit été nommé à ce siége, a refusé. Natchez est en ce moment sous la juridiction de l'évêque de la Nouvelle-Orléans. Ce diocèse comprend l'état du Missisipi. L'arrivée d'un évêque seroit encore plus opportune dans un moment où Natchez vient d'éprouver un affreux désastre.

Les évêques du concile ont adressé le 23 mai au clergé et aux fidèles sous leur juridiction, une lettre pastorale de quelque étendue. Ils se félicitent du bien qui s'est fait. Depuis le dernier concile, deux évêchés nouveaux ont été créés, Dubuque et Nashville; le nombre des prêtres s'est accru, les séminaires comptent plus de sujets, les communautés de femmes se sont multipliées, plusieurs églises ont été bâties ou ornées, les sacremens ont été plus fréquentés, des rapports plus étroits se sont formés entre les pasteurs et leurs congrégations. Il n'y a point eu d'augmentation dans les efforts des prédicans de diverses communions contre l'Eglise catholique; les libelles ont fait leur temps, et la presse et la chaire semblent moins violentes. Les évêques exhortent à supporter avec modération les calomnies et les déclamations, et à rejeter toute idée de vengeance. Ils donnent de sages conseils sur l'éducation des enfans, sur l'autorité de l'Eglise, et sur l'obligation de se soumettre à ses règles et à ses enseignemens. Les catholiques reçoivent la sainte Ecriture sur le témoignage de l'Eglise, à qui il appartient d'en fixer le sens. C'est à elle à prononcer sur l'exactitude ou le mérite des traductions. Les fidèles doivent donc se défier des versions non autorisées. Il faut veiller surtout à cet égard dans les écoles. En général, il est à peine un des livres employés dans l'éducation qui ne contienne quelque fausseté contre les principes ou les pratiques catholiques, quelque reproche injuste, quelque terme de mépris; et ce mal n'est pas même particulier aux Etats-Unis. Depuis quelque temps, les écoles tenues par des congrégations religieuses se sont heureusement multipliées; les jalousies des protestans se sont élevées contre ces établissemens, mais, à l'exception d'un déplorable exemple de fanatisme, les tentatives hostiles ont été réprimées, et on doit espérer que de semblables démonstrations ne se renouvelleront plus.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour les écoles et les colléges des jeunes gens, et les évêques exhortent les fidèles à les seconder à cet égard. Il est surtout nécessaire de s'occuper des séminaires. Il faut rendre l'Amérique indépendante des églises étrangères pour la perpétuité du sacerdoce. Il seroit bien important aussi de former un fonds pour soutenir les prêtres âgés et infirmes.

Les évêques parlent ensuite des mariages mixtes et des règles à ob-

server à cet égard. Ils engagent les prêtres à les suivre fidèlement. A cette occasion, ils caractérisent avec une juste sévérité la conduite du roi de Prusse relativement aux mariages mixtes, ses artifices pour les faire tourner au profit du protestantisme, et ses persécutions contre deux respectables prélats. Ils n'ont fait qu'exprimer les sentimens de leur clergé et de leurs troupeaux, en adressant des lettres de condoléance et d'affection à ces honorables exilés.

La lettre pastorale des évêques signale les inconvéniens des sociétés secrètes. Elle engage les fidèles à ne point se laisser entraîner par l'esprit d'agitation et d'exaspération qui accompagne ordinairement les élections, ni par le désir immodéré des richesses. Elle déplore les excès de l'intempérance et recommande les pieuses associations où l'on s'excite mutuellement à la piété, à la sobriété, à la charité.

Les évêques d'Amérique invitent à prier pour les bienfaiteurs des missions, et parlent avec reconnoissance des œuvres généreuses établies en Autriche et en France.

Cette lettre pastorale, si pieuse, si sage, si digne, si touchante, est signée de M. l'archevêque de Baltimore et de MM. les évêques de Bardstown, de Charleston, de Saint-Louis, de Boston, de Mobile, d'Arath, coadjuteur de Philadelphie; de Cincinnati, de la Nouvelle-Orléans, de Dubuque, de Nashville et de Vincennes.

Nous joignons ici la lettre que les évêques du concile ont adressée aux archevêques de Cologne et de Guesne. Cette lettre, aussi honorable pour ceux qui l'ont écrite que pour ceux à qui elle est adressée, restera comme un monument dans l'histoire de l'Eglise contemporaine. Il est beau de voir les évêques d'une église si éloignée envoyer ce témoignage d'intérêt et de fraternité à des prélats poursuivis avec tant de rigueur par des princes acatholiques :

« Venerabilibus in Christo fratribus, inclytisque fidei confessoribus, Clementi Augusto ex liberis baronibus de Droste ex Vischering, Coloniensi, et Martino a Dunin Posnaniensi et Gnesnensi archiepiscopis, Baltimorensis provinciæ metropolitanus et suffraganei, episcopique omnes Baltimori in concilio congregati,

» Salutem, gratiam, laudem, honorem et gloriam.

» Unius ejusdemque mystici corporis membra, uno eodemque spiritu acti, unius ejusdemque capitis vivifico influxu copulati, non potuimus quamvis longo terræ marisque spatio separati, quæcumque passi estis, inclyti confessores, non sentire. Charitate enim Christi nos urgente, flendum erat cum flentibus, gaudendum cum gaudentibus. Vestrorum præclare gestorum fama ad nos usque pervenit. Audivimus potentium in vos et in Ecclesiam inimica consilia, calumnias, minas, persecutiones, exilia, carceres. Audivimus episcopalis animi robur invictum, constantiam, fidem. Audivimus dignam apostolorum successoribus mitissimam patientiam, prudentissimam sapientiam. Audivimus et mirati sumus. Mirum profecto nostris hisce temporibus, quæ tantis laudibus extolluntur ob excultos mores, politiores artes, altiores scientias, liberalioresque disciplinas, mirandum in regionibus Evangelii luce illustratis, mirandum sub principibus religionem christianam profitentibus persecutorum sæcula, insidias et sævitiam revixisse. Sed Deo, qui se Ecclesiæ suæ usque in consummationem sæculi affuturum promisit, benigniter sapienterque

providentiæ, Constantiis, Valentibus et Julianis nostrorum temporum novos Athanasios et Basilios opposuit, qui pro muro essent Ecclesiæ suæ et avitam fidem patrumque instituta, jura et leges tuerentur. Flevimus quidem super contritione filiæ populi nostri, flevimus super dispersos lapides sanctuarii, lacrymas fudimus super oves pastoribus orbatas, flevimus; sed et gaudio superabundavimus in tribulatione nostra; gavisi sumus de Christi confessorum perseverantia, de martyrum constantia, et de fidei athletarum victoria. Eja confessores, martyres, athletæ Christi, eja. Qui pro vobis, qui vobiscum legitime certavit, ipse vos coronabit.

Ne dedignemini testimonium amoris, admirationis et reverentiæ, quod ex corde promunt vestrum amantissimi in Christo fratres in provinciali concilio congregati.

» Baltimori, die 20 maii 1840.

» † SAMUEL, archiep. Baltimor.; † B. J., Bardensis ep.; † JOANNES, ep. Carolopolit.; † JOSEPH, ep. S. Ludovici; † BENEDICTUS, ep. Boston.; † CAROLUS-AUG. M., ep. Nanceiensis et Tull.; † MICHAEL, ep. Mobiliensis; † FRANCISCUS-PATRITIUS, ep. Arath., coadj. Philad; † JOANNES B., ep. Cincinnat.; † ANTONIUS, ep. Neo-Aureliæ; † MATHIAS, ep. Dubuquensis; † RICHARDUS, Nashvillensis ep.; † CELESTINUS, ep. Vincennopol. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le mercredi 17 juin, les vêpres de la fête du saint Sacrement furent chantées dans la chapelle Sixtine au Vatican. Le lendemain, jour de la fête, une messe basse fut célébrée le matin par M. le cardinal Falzacappa, évêque de Porto. Ensuite eut lieu la procession par la colonnade et la place du Vatican. En tête étoient les élèves de l'hospice apostolique et de la pieuse maison des orphelins, puis les religieux mendians et autres, le séminaire romain, le collége des curés, les chapitres des collégiales et des basiliques. Venoient ensuite les différens colléges des prélats, les clercs de la chambre, les auditeurs de Rote. M. Quaglia, auditeur de Rote, portoit la croix papale. Les pénitenciers de Saint-Pierre suivoient, puis les abbés généraux mitrés, les évêques et archevêques, les cardinaux avec les vêtemens de leur ordre, les conservateurs de Rome, le prince Orsini, etc. Le Saint-Père, sous le dais, portoit le saint Sacrement à la manière accoutumée. La procession étoit fermée par l'auditeur de la chambre, le majordome, le collége des protonotaires apostoliques et les généraux d'ordres.

La procession entra dans cet ordre dans l'église Saint-Pierre; les magistrats romains soutinrent alors le dais. Les chapelains entonnèrent le *Te Deum*, et après les prières d'usage devant l'autel papal, le Saint-Père donna la triple bénédiction au peuple rassemblé dans l'église.

Le 2 juin, on a tenu au Vatican une congrégation préparatoire sur les vertus du vénérable serviteur de Dieu Barthélemi des Martyrs, ancien archevêque de Braga en Portugal. Ce prélat naquit à Lisbonne en mars 1514, et donna dès sa jeunesse des marques de piété et d'application à l'étude. Il prit l'habit religieux, et fit ses vœux chez les Dominicains de Lisbonne. Après avoir rempli divers emplois et s'être fait connoître par sa sagesse et sa doctrine, il fut contraint par obéissance d'accepter l'archevêché de Braga et le domaine temporel qui y étoit attaché. S'étant rendu aussitôt dans son diocèse, il le visita sans relâche. La guerre, les épidémies, les disettes, les troubles qui désolèrent le Por-

tugal et son diocèse pendant vingt-deux ans, ne firent que donner plus d'éclat à son zèle et à sa charité. Il se rendit au concile de Trente en 1564, et s'y fit estimer par son zèle, son savoir et sa fermeté. En 1581 il renonça à son siége, et se retira dans le couvent des Dominicains de Viana, où il passa huit ans dans l'exercice continuel des vertus. Il y mourut le 17 juillet 1590, regardé comme un des ornemens de son église et de son siècle (1).

La cause fut proposée par M. le cardinal Lambruschini comme rapporteur, à l'instance du postulateur, le Père Ancarani, général des Dominicains.

PARIS. — Les vacances du petit séminaire commencent au 1er juillet, M. l'abbé Dupanloup, supérieur de la maison, ayant sagement pensé que les deux mois des plus grandes chaleurs de l'été pouvoient etre préjudiciables à la santé des élèves dans un local qui est loin d'avoir toute l'étendue désirable. La distribution des prix a donc lieu dans cet établissement à la fin de juin. Feu M. de Quelen se faisoit un devoir de la présider chaque année. Elle l'a été mardi par M. l'Archevêque nommé qui étoit assisté de plusieurs prélats et ecclésiastiques. On y voyoit M. l'archevêque de Chalcédoine, M. l'ancien évêque de Beauvais, M. Miles, évêque de Nashville, dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris, M. l'internonce de Sa Sainteté, M. l'évêque nommé de Valence, MM. Augé et Morel, grands-vicaires capitulaires, et plusieurs chanoines, curés et autres ecclésiastiques. La séance a commencé par un exercice littéraire des jeunes gens, où s'est placé naturellement l'éloge du prélat que le diocèse a perdu il y a six mois. Après la distribution des prix, M. l'Archevêque nommé a adressé des conseils aux élèves sur le bon emploi de leurs vacances.

(1) On assure qu'il s'est opéré des miracles par son intercession. On a sa vie en français, par Thomas du Fossé et Lemaistre de Sacy, 1663, in-8°, et 1664, in 4°.

Un journal disoit dernièrement que le clergé *tendoit à se remettre à la tête du mouvement intellectuel* par la publication de nombreux ouvrages historiques et philosophiques, et il citoit sept ou huit ouvrages publiés récemment. Il comptoit dans le nombre la *Théorie catholique de la société*, par M. l'abbé Baret, publiée cet hiver. Or, voici ce qu'on lit dans cet ouvrage, p. 19 : *Trois faits sociaux planent sur le champ de l'histoire; notre* Essai *les a mis en lumière. Le midi de la société, c'est Dieu; son coucher, c'est le roi; son matin, c'est la liberté.*

Nous voudrions bien savoir ce que cela veut dire. Que signifie cette singulière distribution, cette part que l'auteur fait à Dieu? Est-ce que Dieu ne règne pas tout le long du jour? On pourroit prendre cet étrange partage pour une impiété, si le caractère de l'auteur, son attachement à la religion et la manière dont il parle d'elle dans son livre ne repoussoient un tel soupçon. Il faut croire seulement qu'il n'a pas compris la portée de cette étrange phrase. Il y a d'autres singularités dans son livre.

M. l'abbé Baret est le même qui publia en 1835 un *Essai historique sur l'identité morale de la liberté avec la religion*, in-8°. Nous fûmes un peu embarrassé dans le temps pour rendre compte de cet ouvrage où il y a de bonnes choses, mais où il y en a aussi de bien bizarres; voyez ce que nous en avons dit numéro du 5 avril 1836, tome LXXXIX, p. 17.

Il ne semble pas que ce soit à de

tels ouvrages qu'appartiendra l'honneur de replacer le clergé *à la tête du mouvement intellectuel.*

M. de Bonald, archevêque de Lyon, devoit arriver dans cette ville le 1er juillet au soir, et prendre possession le lendemain matin.

Tous les journaux ont rendu compte de l'inauguration du monument de Guttemberg à Strasbourg, le 24 juin. On y a déployé une grande pompe. Ce monument a été érigé par souscription, et il s'étoit formé un comité pour recevoir les fonds et veiller à l'exécution du monument. M. Collard, recteur de l'Académie, étoit président du comité, et M. l'abbé Raëss, chanoine de la cathédrale, en étoit membre. Beaucoup d'ecclésiastiques du diocèse souscrivirent, et le clergé de la ville fut invité par le comité à assister à la cérémonie.

Cependant le bruit se répandit que le principal bas-relief représentoit Luther recevant une bible des mains de Guttemberg. Les catholiques s'alarmèrent de cet hommage rendu au chef de la réforme M. l'abbé Laurent, grand-vicaire, demanda des explications au comité. M. Collard répondit qu'il avoit été convenu qu'il n'y auroit rien dans le bas-relief qui pût blesser les catholiques, et que Luther ne s'y trouvoit pas. Il le croyoit de bonne foi. On ne lui avoit pas communiqué, non plus qu'à M. l'abbé Raëss, les dessins du bas-relief.

Sur la demande du comité, il fut résolu qu'il seroit chanté un *Te Deum* à la cathédrale. Les chanoines et les curés de la ville acceptèrent l'invitation qui leur fut faite par le comité de se joindre au cortége, et d'assister à la cérémonie d'inauguration. Au moment marqué, le voile qui couvroit la statue tomba, et l'on vit parmi beaucoup d'écrivains, de philosophes, de poëtes, Luther occupant la première place à la droite du spectateur, et Voltaire sur le gradin inférieur à gauche. Les journaux ont donné les noms des écrivains.

On peut juger de la suprise générale du clergé. M. Collard et M. l'abbé Raëss réclamèrent avec force. Sur le plaintes qui s'élevoient de toutes parts, le bas-relief disparut. Le maire de Strasbourg, qui est protestant, mais qui s'est toujours montré impartial, a fort appuyé les réclamations des catholiques; d'autres protestans l'ont secondé. Cet incident, qui avoit ému les esprits, s'est terminé à la satisfaction des gens de bien.

L'*Emancipateur* cite deux ecclésiastiques, M. Trachez, chanoine d'Arras, et M. le curé de La Neuville Saint-Remi, près Cambrai, qui ont réussi dernièrement, par des conseils et des représentations pleines de douceur, à séparer des duellistes, et à opérer entr'eux une heureuse réconciliation.

Dans le voisinage de Villefranche, diocèse de Moulins, existe un petit village nommé Moncenoux, qui avoit autrefois une église, devenue grange, et un chapitre dépendant de Saint-Ursin de Bourges. Cette église possédoit, renfermés dans une châsse, presque tous les ossemens de sainte Thorette, bergère du pays. En 1698, au mois de décembre, par ordre de l'archevêque de Bourges, se fit la translation de ces reliques de Moncenoux à Villefranche. La châsse fut ouverte en présence de deux médecins et de plusieurs notabilités ecclésiastiques et laïques; les ossemens qu'elle contenoit furent constatés par un procès-verbal rédigé sur parchemin, mis dans un sac de cuir blanc, puis renfermés dans

une nouvelle châsse de bois de chêne, ornée de sculptures et de peintures, scellée de deux cachets, et exposée à Villefranche à la vénération des peuples. Trente-six à quarante ans plus tard, un nouvel archevêque de Bourges, faisant sa tournée pastorale, vit cette châsse et s'informa si des pièces justificatives en permettoient l'exposition. La réponse incertaine du curé engagea le prélat à en faire l'ouverture; il y trouva le procès-verbal en question avec plusieurs autres pièces à l'appui, et après avoir reconnu par lui-même l'authenticité, il referma la châsse, la fit sceller du sceau de ses armes, et maintint son exposition.

La fête de sainte Thorette avoit lieu à Villefranche le 1er mai de chaque année et attiroit de tous les environs une foule de peuples qui avoient grande foi en cette sainte; il y avoit procession solennelle, et chaque bergère faisoit bénir un petit bâton orné de fleurs et de rubans qu'elle portoit neuf jours de suite aux champs.

A l'époque de la première révolution, la châsse fut profanée, le sac déchiré et les ossemens jetés dans l'église. De pieuses femmes les recueillirent en partie et les tinrent précieusement cachés jusqu'à la réouverture des églises. Le curé d'alors, M. Thévenet, voulant rétablir dans sa paroisse le culte de la sainte, engagea ceux des habitans qui possédoient ces reliques à les lui rapporter, ce qui fut fait. Ces reliques furent exposées de nouveau, puis retirées par ordre supérieur.

Jaloux de répondre aux pieux désirs de ses paroissiens, M. Vidal, curé actuel, a sollicité de M. l'évêque de Moulins une enquête sur les ossemens recouvrés. Délégué du prélat, M. l'abbé Henry, grand-vicaire, est donc venu à Villefranche; il s'est d'abord enquis des nombreux habitans qui sont venus déposer, sur la foi du serment, s'il étoit vrai qu'il y eût avant 1793 à Villefranche une grande dévotion à sainte Thorette, et s'il existoit une châsse qui fût exposée. Toutes ces personnes, vieillards de 65 à 75 ans pour la plupart, ont répondu séparément et affirmativement; elles ont déclaré ensuite que la châsse avoit été profanée sous leurs yeux, et que les ossemens qu'elles avoient rapportés étoient bien de ceux que contenoit cette châsse. Les ossemens furent ensuite soumis au jugement éclairé de M. Desmaroux, médecin de Montmarrault. On voyoit à côté deux fragmens du sac de cuir blanc ci-dessus mentionné. M. Desmaroux déclara que ce qui lui étoit présenté étoit bien des ossemens humains. Alors M. le grand-vicaire prit le procès-verbal de 1698, conservé intact, et fit connoître article par article les ossemens qui y sont indiqués; une grande partie s'est retrouvée, et parmi ceux soumis à l'examen du docteur, il ne s'en est trouvé aucun qui ne fût désigné audit procès-verbal.

(*Journ. du Bourbonnais.*)

On travaille activement à restaurer la chapelle du Saint-Esprit à Rue; c'est l'un des plus jolis morceaux d'architecture que possède le département de la Somme. Depuis long-temps, on avoit signalé à l'administration supérieure l'état de dépérissement et de dégradation où elle se trouvoit; il a été alloué, pour les premiers travaux de réparation, 9,000 fr. sur le budget départemental, 3,000 fr. par la ville de Rue, et 3,000 par décision de M. le ministre de l'intérieur, en date du 13 mars 1840. La dépense totale qu'exigera la restauration complète de l'édifice s'élèvera à 44,000 fr. d'après un devis dressé par M. l'architecte

du département. L'on a appris avec plaisir qu'une commission spéciale et permanente avoit été nommée par M. le préfet de la Somme, le 29 octobre 1839, pour surveiller l'exécution des travaux actuels, et la conservation de ce monument et des sculptures admirables qu'il contient. Elle se compose de MM. Loisel, maire, et Godefroy, curé-doyen de Rue; de Belleval, conseiller municipal d'Abbeville; Thouret (Ernest), propriétaire à Villers-sur-Authie; Emile d'Orval, propriétaire à Port; et Daniel, receveur de l'hospice de Rue.

D'après un ancien usage, les marins de la Ciotat vont, chaque année, la veille de la Fête-Dieu, prendre dans la chapelle de la Garde la statue de la sainte Vierge, qui, le lendemain, est placée sur un reposoir. Une salve de 21 boîtes est tirée au moment où cette statue entre dans la ville; et quand, après la fête, les marins la reportent à la chapelle, le même salut doit être fait.

Le 22 juin, tout étoit préparé conformément à l'ancien usage pour le retour de la statue, et les boîtes déjà posées sur un terrain voisin de l'usine d'un riche habitant, mais ne faisant point partie de sa propriété. La procession alloit arriver, quand cet habitant sort de chez lui, s'avance vers les boîtes, balaie la traînée de poudre avec le pied, et empêche qu'on ne puisse mettre feu. L'artificier veut faire quelques remontrances; il lui arrache sa canne, et la brise. Les marins qui portoient la statue s'irritoient déjà; le prêtre respectable qui les accompagnoit parvint à les contenir. La procession marcha paisiblement à la chapelle. Au retour, une plainte fut portée à la mairie, et la salve de boîtes eut lieu vers une heure, sur le terrain même où d'abord on l'avoit empêchée.

On a peine à s'expliquer l'opposition violente qui a failli mettre le trouble dans la population. Si l'habitant qui est venu déranger et repousser l'artificier de la ville avoit des raisons particulières pour désirer que les boîtes fussent placées ailleurs, rien ne lui eût été plus facile que les exposer à l'autorité; mais il y avoit une très-haute imprudence à braver ainsi les usages et les convictions des habitans.

Du 10 au 15 juin, des voleurs qui sont encore inconnus se sont introduits, pendant le jour, dans la sacristie de l'église d'Eglise-Neuve-d'Entraigues, près Besse, diocèse de Clermont, et en ont enlevé un calice d'argent.

Le mardi de Pentecôte, M. Dupuch, accompagné d'une partie de son clergé et de son petit séminaire naissant, a posé et béni la première pierre de l'église qu'on élève à Dely-Ibrahim. Cet édifice pourra contenir 300 personnes, et sera comme un centre de réunion et un gage de sûreté pour les habitans de ce quartier. M. le directeur de l'intérieur a présenté la truelle au prélat, en lui disant qu'il se félicitoit de pouvoir contribuer pour sa part à une si heureuse entreprise. Catholiques et protestans ont assisté à cette cérémonie avec recueillement. Le prélat a promis d'habiller à ses frais tous les enfans pauvres du village, depuis les plus petits jusqu'aux jeunes garçons de 16 ans, et ses paroles paternelles ont ému une bonne partie des auditeurs. La milice nationale de Dely-Ibrahim, véritable milice, car il

n'est pas de jour où elle ne fasse le coup de feu avec les Arabes, assistoit à la cérémonie, ainsi que la garnison du blockaus. Pendant la messe, les jeunes élèves du séminaire ont chanté en arabe les litanies de la sainte Vierge. Le prélat a voulu que ces enfans, destinés à vivre parmi les indigènes, fussent exercés de bonne heure à parler cette langue, et ils l'apprennent très-facilement.

Parmi les villes où il est fait le plus d'efforts pour propager l'instruction primaire, basée sur la religion, se distingue la ville de Verviers. Là, les classes élevées de la société témoignent publiquement de l'intérêt qu'elles porteut à ce moyen puissant de civilisation; elles encouragent la propagation de la bonne instruction, et se font un plaisir d'assister aux solennités où les modestes succès des élèves sont recompensés.

Il y a quelques jours, une distribution des prix aux élèves de l'école gratuite du soir a eu lieu à Verviers; elle étoit présidée par M. le curé-doyen ayant à ses côtés MM. Warnotte, bourgmestre; Biolley échevin; Vandresse, conseiller communal. 400 élèves se trouvoient réunis. Les personnes les plus honorables y faisoient acte de présence. M. l'abbé Heuvels, directeur de l'école, a prononcé un discours dans lequel il a fait ressortir les imperfections et les dangers des systèmes d'instruction et d'éducation préconisés par des écrivains anciens ou modernes, qui ont traité la matière sans prendre la religion pour guide.

M. Heuvels a voulu, en terminant, adresser quelques paroles à ses nombreux élèves, qu'il va quitter pour aller occuper une cure dans le canton de Galoppe, où il est appelé par ses supérieurs; mais à peine avoit-il prononcé quelques mots d'adieu que l'émotion l'a arrêté, et de nombreux applaudissemens partis de tous les points de la salle lui ont prouvé que l'assemblée comprenoit et partageoit cette émotion, et qu'elle apprécioit hautement les services que cet estimable ecclésiastique a rendus pendant huit ans à la ville de Verviers, notamment en se dévouant à l'instruction des classes ouvrières.

Le *Nouvelliste de Verviers* qui fournit ces détails annonce que l'école du soir sera dorénavant dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes qui continueront la mission de dévoûment que M. l'abbé Heuvels a remplie pendant plusieurs années avec tant de sollicitude et de constance.

Les couvens de Fischingen, de Kreuzlingen et d'Itingen, canton de Thurgovie, ont adressé une nouvelle pétition aux états de la confédération, dans laquelle ils demandent que les dispositions du pacte fédéral et de la constitution du canton de Thurgovie, qui garantissent le maintien des couvens et la sûreté des propriétés, soient observées, et de faire à cet effet les démarches nécessaires auprès de leur gouvernement.

De nombreux pélerinages ont lieu à Fulde, le jour de l'octave de Saint-Boniface, au tombeau de cet apôtre de l'Allemagne. L'évêque d'Eichstadt, M. de Reisach, est arrivé le 1er juin à Fulde, et est descendu au palais épiscopal, où il a été reçu par M. Pfaff, évêque de Fulde. Les prières des pélerins ont pour but spécial d'obtenir la protection du ciel pour leur Eglise opprimée et persécultée.

Il y a long-temps que la procession de la Fête-Dieu n'a été aussi

brillante que cette année, à Vienne. L'empereur et l'impératrice étoient arrivés de Schœnbrunn, pour assister à cette cérémonie religieuse ; les archiducs suivoient LL. MM., qui étoient précédées de M. l'archevêque portant le saint Sacrement. Les dignitaires de la cour, en grand costume, les ministres, les conseillers intimes et les membres de la Toison-d'Or faisoient également partie du cortége. Après la cérémonie, LL. MM. sont retournées à Schœnbrunn.

Le 3 juin, la petite mais belle église catholique de Stockholm a été visitée par le prince Maximilien de Leuchtenberg, gendre de l'empereur de Russie, accompagné de sa sœur, la princesse royale de Suède. Tous deux ont été reçus à la porte de l'église par le nouveau vicaire, M. l'abbé Hontz. Pendant l'office divin célébré par le même ecclésiastique, les enfans de la maison catholique des orphelins et des pauvres ont exécuté une messe de Haydn, avec une précision qui a satisfait le prince et la princesse. Après la messe, l'un et l'autre se sont entretenus pendant quelque temps avec les vicaires et syndics de l'église. On a remarqué l'affabilité avec laquelle la princesse a adressé la parole à plusieurs orphelins. Elle étoit au milieu d'eux comme une mère entourée de ses enfans. LL. AA. se sont retirées en laissant des témoignages de leur satisfaction. Cet établissement doit son état prospère aux soins de M. Studach, vicaire apostolique, dont le zèle a déjà produit tant de bien.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Entre les mains des libéraux, les Jésuites sont des instrumens à deux fins, qui se prêtent à tout ce qu'on en veut tirer. Quand les circonstances demandent qu'ils soient livrés au bras séculier de l'anarchie, tous les coups sont bons contre eux ; et en leur courant sus personne ne risque de passer pour méchant ni pour insensé. Au contraire, c'est faire preuve de patriotisme et de bon jugement. Lorsqu'il entre ensuite dans l'intérêt d'une cause quelconque de ne pas les abandonner à la frénésie stupide et à la sottise, on ne fait pas difficulté de leur rendre une sorte d'état civil, pourvu néanmoins que cela ne tire pas à conséquence pour une autre fois.

C'est ce qui est arrivé ces jours derniers, dans un procès porté devant la cour royale de Paris. Il s'agissoit d'un pauvre aliéné qui, avant son interdiction juridique, avoit fait deux ou trois testamens où le nom des Jésuites s'étoit trouvé placé on ne sait comment, par forme de divagation, et contre tout bon sens, avec accompagnement d'injures et de haine marquée envers la religion.

Quoique très-ardent libéral, l'avocat qui plaidoit contre ce malheureux fou, pour faire annuler ses testamens, n'a pas manqué de trouver des signes caractéristiques de démence dans les extravagantes déblatérations du testateur contre les Jésuites. Il a jugé avec raison qu'il n'y avoit qu'une tête mal-saine et en plein délire, qui fût capable d'invectiver la Compagnie de Jésus à propos d'un legs de 60,000 fr., fait à sa servante. Toutefois la cour royale n'a pas pensé qu'il y eût lieu à revenir sur l'acte en question, pour une chose aussi ordinaire que les folies qui peuvent échapper contre les Jésuites à de pauvres têtes malades. Elle a craint apparemment que, vu l'état actuel des esprits, il n'y eût trop de testamens à faire casser.

PARIS, 1er JUILLET.

La chambre des pairs a entendu hier la lecture de divers rapports. Après avoir adopté, à la majorité de 75 voix contre 26, le projet relatif aux intendans militaires, la chambre s'est ajournée à jeudi.

— M. Vincent, conseiller d'état en

service extraordinaire, directeur du commerce intérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, est nommé conseiller d'état en service ordinaire, en remplacement du baron Maurice-Duval, ancien préfet de Nantes, qui n'a point accepté.

— Le roi a désigné le lieutenant-général comte Philippe de Ségur pour aller complimenter le roi de Prusse sur son avénement au trône.

— M. Charles Merruau, professeur au collége Bourbon, remplace M. Barthélemy Saint-Hilaire qui, pour des raisons de santé, quitte les fonctions de chef du secrétariat et de chef du cabinet au ministère de l'instruction publique.

— Une ordonnance du 25 juin porte qu'il est créé à la Faculté de droit de Paris une chaire d'introduction générale à l'étude du droit. Un arrêté du ministre de l'instruction publique nomme à cette chaire M. de Portets, professeur titulaire de la Faculté.

— Le comte Sérurier est promu au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— Le *Bulletin des Lois* publie une ordonnance en date du 19 juin, portant réglement intérieur du conseil d'état.

— Une ordonnance du 22 juin appelle à l'activité les jeunes soldats disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1837.

— L'Académie des sciences, dans sa séance de lundi, a nommé M. de Gasparin à la place vacante dans la section d'agriculture et d'art vétérinaire par le décès de M. Turpin.

— L'Académie des sciences se réunira le 13, en séance publique annuelle, pour la distribution des prix très-nombreux qu'elle a proposés, et pour entendre les rapports des concours Montyon.

— La société française de statistique universelle a tenu dimanche sa séance annuelle sous la présidence du duc de Doudeauville. Le grand prix de 1,000 fr. fondé par l'ex-ambassadeur du Brésil en France pour être donné à la meilleure statistique de l'empire brésilien, a été décerné à M. Oscar Mac Carthy.

— La société anonyme formée à Paris sous la dénomination de *Compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen*, est autorisée par ordonnance du 28 juin.

— Le prix du pain pendant la première quinzaine de juillet est fixé à 82 c. 1/2 les 2 kilogrammes, première qualité, au lieu de 85 c., et à 67 c. 1/2 la seconde qualité, au lieu de 70 c.

— Un journal annonce que M. de Montalembert est parti pour l'Orient.

— 30 pièces de canon, de toutes les époques, garnissent le vestibule du Musée d'armes de la place Saint-Thomas-d'Aquin. Au-dessus de ces pièces on voit une chaîne avec cette inscription : *Chaîne du Danube*, ainsi appelée parce qu'elle servoit pendant le siége de Vienne, 1683, à soutenir et à garantir les ponts de bateaux que les Turcs avoient construits sur ce fleuve. Son poids est de 5,580 kil., et sa longueur de 180 mètres.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 28 et 29 juin, la somme de 647,372 francs, et remboursé celle de 555,500 fr.

— Une excavation a eu lieu tout-à-coup, samedi, rue de Vaugirard, en face de la maison du n° 15, par suite d'éboulemens dans les catacombes. L'autorité, après avoir fait remplir provisoirement l'excavation, l'a fait entourer avec des planches pour éloigner les curieux.

— On vient de commencer aux Champs-Elysées, dans le grand-carré de Marigny, vers l'avenue de Matignon, les premiers travaux pour la construction d'un cirque monumental.

— Une médaille d'or a été décernée à M. Eugène Tierceville, auteur d'un tableau de *Saint Louis mourant*, destiné à l'église de Fontainebleau, et qui faisoit partie de la dernière exposition du Salon.

— Le piédestal qui restoit vide dans la ligne de statues qui borde le château des Tuileries, vient d'être occupé par une statue de Xénophon. La mort ayant em-

pêché M. Roman de la terminer, c'est M. Rudde, son ami, qui s'est chargé de ce soin.

— Les artilleurs de Vincennes ont commencé hier, à cinq heures du matin, leurs grands exercices au polygone. Ces exercices auront lieu les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

— Avant-hier et hier un grand nombre d'ouvriers en papiers peints ont été arrêtés sous prévention de coalition.

— On annonce que la question de la défense du territoire d'Alger au moyen d'une enceinte continue, a été discutée dans le conseil des ministres, que le principe a été adopté, et que le conseil ayant ensuite à choisir entre les divers systèmes proposés, a décidé que la plaine de la Metidja seroit entourée d'un fossé avec épaulement. « Un officier-général de l'arme du génie a reçu mission, dit le *Journal des Débats*, de se rendre en Afrique pour coordonner les études et déterminer les plans sur le terrain, de façon à ce que les travaux puissent commencer dès l'automne.

— On dit que le général Lamoricière, au lieu de se rendre à Nantes comme il en avoit le projet, va se rendre immédiatement à Alger.

— On lit dans une dépêche télégraphique de Toulon, le 28 juin, que deux convois sont entrés à Blidah les 21 et 22. Ce sont sans doute les convois dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, et qui, d'après une dépêche d'Alger du 24, étoient entrés les 20 et 22 à Blidah. Le général Corbin, ajoute la dépêche de Toulon du 28 juin, s'est replié sur Alger le 24, ramenant nos blessés et nos malades, sans avoir rencontré un seul Arabe. Alger, le Sahel et la plaine sont tranquilles. Les transmissions télégraphiques, qu'on avoit dit suspendues sur différens points, n'ont pas cessé d'exister. Cette partie de la dépêche de Toulon est en grande partie la répétition de ce qui a été dit dans la dépêche publiée dans notre dernier numéro. Seulement, cette fois, il est annoncé que le commandant Corbin a ramené les blessés de Blidah en se repliant sur Alger. On peut croire qu'il n'en a pas été ainsi, et que le commandant Corbin, sur qui pèse toute la responsabilité pendant l'absence du maréchal, n'a point quitté Alger ou le voisinage de la ville.

La dépêche de Toulon, le 28 juin, ayant dit que le maréchal étoit attendu le 27 à Blidah, et vers le 30 à Alger, se termine ainsi : « Des Arabes transfuges disent que leurs coreligionnaires meurent de faim ; que l'armée d'Abd-el-Kader est obligée de se dissoudre pour aller chercher de quoi vivre, et que l'émir commence à manquer de fonds pour payer ses troupes régulières. Tout est tranquille du côté d'Oran. Les mulets, les chevaux et les bestiaux abondent sur le marché de Mostaganem. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le marquis de Boissy, pair de France, vient de mourir à l'âge de 74 ans, dans son château du Plessis, près Meaux. Il laisse à son fils le comte de Boissy, également pair de France, une des fortunes territoriales les plus considérables.

— M. Gavinet de la Rochassière Nugues, capitaine de vaisseau, vient de succomber à Brest aux suites d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 56 ans.

— La grêle a fait d'immenses dégâts à Strasbourg, et dans les localités environnantes presque tout espoir de récolte a été enlevé.

— La statue de Guttemberg qui vient d'être érigée à Strasbourg, est de M. David (d'Angers).

— Au moment où l'un des gardiens de la maison centrale de Riom ouvroit, le 16 juin, la cellule où étoit enfermé un nommé Pirochia, celui-ci a porté un coup de poinçon au gardien en chef qui faisoit la visite de la prison. Le premier gardien a été aussi frappé par un autre détenu. L'ordre a été bientôt rétabli, et il ne paroît pas heureusement que les

blessures faites aux deux gardiens aient de la gravité.

— Nous avons annoncé qu'un incendie avoit dévoré 66 maisons, c'est-à-dire plus des deux tiers du village d'Allerey, près de Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire). Nous lisons dans un journal que M. le curé d'Allerey a parcouru à plusieurs reprises les environs avec une voiture que, chaque fois, il a ramenée pleine de provisions pour les infortunés sans asile et pour les travailleurs. Le vaste château d'Allerey, qui a été préservé du feu par les massifs d'arbres qui l'environnent, est devenu le refuge d'une grande partie des incendiés.

— Au premier jour, la ville de Valence va être éclairée au gaz.

— Un violent ouragan a éclaté il y a quelques jours sur Grenoble et les campagnes environnantes. La force du vent étoit telle, que des arbres ont été déracinés.

— M. Bergasse de Saurat, un des plus riches propriétaires de l'Ariége, a été assassiné à coups de couteau dans son domicile. L'assassin a été arrêté sur-le-champ.

— Le maréchal Soult, qu'un journal disoit gravement malade, à Saint-Amans, des suites de sa chute de cheval, est au contraire parfaitement rétabli.

— Cinq gros navires du commerce, dont deux suédois, un américain et deux français, prennent en ce moment, à Toulon, des chargemens de charbon pour la Plata.

— Le bâtiment à vapeur l'*Achéron* est parti le 28 juin de Toulon pour Alger.

EXTERIEUR.

Le *Moniteur belge* du 28 juin publie la loi d'amnistie dont voici l'article unique : « Sont, en tant que de besoin, abolies et interdites toutes poursuites pour délits politiques commis avant le 19 avril 1839. »

— Le débat qui s'est engagé sur les clauses du bill de lord Stanley ne ressemble pas mal à une partie d'échecs. Tantôt le ministère bat les torys et fait rejeter une clause du bill ; tantôt lord Stanley et les torys renversent les amendemens du ministère. Le bill, après avoir passé par cette alternative de succès et de revers, composé d'articles whigs et d'articles torys, sera probablement inapplicable.

— La Banque commerciale d'Angleterre, banque par actions, avec 16 comptoirs dans différentes villes manufacturières, est dans une situation fort embarrassée.

— Il y a eu, depuis le 1er janvier, 800 incendies à Londres.

— Le comte de Nesselrode, qui s'étoit rendu à Francfort pour y voir l'empereur Nicolas, étoit de retour le 25 juin à son ambassade de Londres.

— Le condamné Courvoisier sera exécuté le 6.

— Du 1er avril au 1er mai, 17 navires sont partis de Limerick (Irlande) pour l'Amérique du Nord, portant 2,450 émigrans.

— Le grand conseil du Tessin (Suisse) a résolu, par suite de la proposition de la commission nommée pour l'examen de l'administration, de déclarer coupables de la révolution les membres formant la majorité de l'ancien conseil d'état, et de les condamner aux frais occasionnés par cette révolution.

— Le territoire de Scrofano, à 15 milles de Rome, a été ravagé, le 11 juin, par la plus terrible tempête que ce pays ait jamais vue. Une trombe, poussée par le vent d'est, a parcouru l'espace d'environ 130 *rubbia*, en le couvrant d'une masse de grêlons, la plupart gros comme un œuf de poule et pesant jusqu'à trois quarterons. Toutes les cultures ont été détruites sur le passage de cette trombe.

— La *Gazette d'état de Prusse* annonce que le régiment des gardes du corps a célébré, le 23 juin, à Potsdam, le centième anniversaire de sa création.

— Le duc de Leuchtenberg, qui a fait un voyage en Suède, étoit attendu à Saint-Pétersbourg vers le 20 juin.

— On dit que l'empereur de Russie va se rendre aussi auprès de la cour de Suède.

— Il paroît que le roi Othon va renvoyer à Trieste les soldats bavarois qui sont encore au service de la Grèce.

— Un courrier russe, parti d'Ispahan le 5 mai, a apporté des nouvelles de l'ambassade française. M. le comte de Sercey, qui continuoit à être traité avec la faveur la plus marquée à la cour du shah, se disposoit à effectuer son retour en France par Bagdad, Mossul et Alexandrie.

Nous avons inséré dans le n° du 16 mai dernier quelques observations sur des vers de M. le baron Guiraud, ajoutés à la fin du *Chemin de la Croix* de M. l'abbé Certes. Ces observations nous venoient, comme nous l'avons dit, d'une autorité fort grave, et nous ne pouvions nous permettre de ne pas leur donner place dans notre Journal. Toutefois, cette insertion nous a attiré quelques réclamations. Outre des plaintes verbales, une lettre nous est venue d'Orléans; elle est écrite au nom de plusieurs abonnés qui se récrient contre la sévérité de la critique, dont ils semblent même douter que l'auteur soit un évêque, quoique nous l'eussions dit formellement dans le numéro cité. Nous avons cru pouvoir nous dispenser d'insérer cette lettre, qui n'est pas de personnes intéressées.

Mais peu après, M. le baron Guiraud nous adressa lui-même une réclamation en son nom. Il s'y plaignoit vivement des jugemens portés dans notre Journal contre son *Flavien* et contre sa *Philosophie de l'histoire*, et il requéroit expressément l'insertion d'une lettre qu'il adressoit à M. l'abbé Certes, en réponse aux reproches faits à ses vers. Nous ne pouvions nous dispenser de faire droit à sa demande; seulement, nous lui avons demandé la permission de modifier quelques expressions qui lui étoient échappées dans un premier mouvement de sensibilité. Ces légers changemens n'ôtent au fond rien à sa défense, et nous étoient commandés d'ailleurs par le caractère honorable de l'auteur des observations. Lui-même, nous en sommes sûrs, approuvera notre réserve :

« Monsieur l'abbé, Quand vous fîtes à mes strophes sur le Chemin de la Croix l'honneur de les réclamer pour figurer à côté de votre belle prose, j'étois loin de penser qu'elles susciteroient à votre livre une sorte de censure dont je ne m'explique pas les motifs. Si cette censure étoit purement littéraire, je la laisserois passer, sans m'en inquiéter beaucoup selon mon usage; mais attaqué dans la possession d'un bien qui m'est plus précieux encore que mon honneur, ma foi de chrétien, je dois répondre.

» Je viens donc vous prier, monsieur l'abbé, vous qui êtes avec moi en une sorte de solidarité, puisque vous avez fait imprimer et publié mes vers, de vouloir bien demander au rédacteur d'accueillir la défense, comme il a accueilli l'attaque; et dans le cas d'un refus que je ne saurois prévoir, de confier à d'autres journaux une réponse qui vous intéresse presque autant que moi.

» Je prendrai la liberté de faire observer à mon censeur que le divin mystère de la croix demande plus de respect qu'il ne semble lui en accorder; et qu'à mon tour, j'ai le droit de m'étonner de la plaisanterie qu'il s'est permise sur ce redoutable sujet, en disant que *l'impression de mes vers en caractères gothiques pourroit donner à plusieurs la pensée que la passion de Jésus-Christ n'est qu'une vieillerie.*

» Je passe maintenant à ma justification :

Pilate a livré l'homme, etc.

» Selon le critique, « il n'est pas vrai que Pilate ait livré Jésus; l'*homme* n'est pas respectueux. »

» Or, je réponds : Saint Matthieu dit : *Jesum autem tradidit eis ut crucifigeretur.* Ce que Bossuet a traduit ainsi : Pilate a *livré* Jésus pour le mettre en croix.

»*Quant* à l'expression *irrespectueuse*, c'est celle qui est consacrée : *Ecce homo*. J'ai cru ne pas pouvoir, ne pas devoir en employer d'autre. Bossuet a dit d'ailleurs : Regardez cet *homme* que Pilate présente, etc. Est-ce là cet *homme* qui nous étoit promis? etc.

»Poursuivons :

Mais soit qu'à tant de honte eût cédé son [courage,
Soit qu'en un tel moment cet homme de [péché,
De l'humaine foiblesse eût à subir l'ou- [trage,
Il pâlit et tomba sous son fardeau couché.

»Selon mon censeur, la supposition du premier vers est une impiété. Eh! bon Dieu, il n'a donc rien lu de ce que tous les Pères disent du trouble, de la crainte, de la confusion de notre divin Sauveur au jardin des Olives? Et cette sueur de sang qui coule de son corps! et ce calice qu'il repousse, en quelque sorte, en suppliant son Père de l'éloigner de lui! et cette *tristesse de son ame jusqu'à la mort*! et ce visage prosterné contre terre sous *l'ignominie* qui l'accable! et ces paroles de Bossuet » C'est une sainte dispensation de la providence qu'il aille à la mort avec *tremblement*!

»Quant à l'expression *cet homme de péché*, expression que justifient et qu'expliquent assez les mots *en un tel moment*, qui la précèdent, c'est à saint Paul, c'est à Bossuet que je l'ai empruntée. *Pro nobis peccatum fecit*, dit saint Paul ; *factus pro nobis maledictum*. Et Bossuet en le traduisant, ajoute : Le grec porte *exécration*. Et dans le même sermon : Il a reçu en son corps la marque du pécheur... Dieu le regarde comme un pécheur ; car il est *devenu péché* pour nous..... Maintenant le fils unique est caché, enveloppé sous le pécheur... En voilà-t-il assez?

»Plus loin, c'est le mot *criminel* appliqué à Jésus qu'on me reproche ; mais Bossuet est toujours là bien plus irrévérencieux encore :

« Il doit aller à la mort *en criminel*... Voilà *le fou* dans le corps de garde..... Faut-il que je vous dépeigne notre *criminel*?... Le Père le regarde comme un *criminel*, et la vue de ce *criminel* lui fait oublier son fils unique. »

»Ce qui suit, ajoute-t-on, est une caricature. Voici cette caricature :

Lui, qu'une douleur plus amère
Saisit à l'aspect de sa mère,
Près d'elle un moment s'arrêta ;
Et d'une voix tremblante et pourtant ré- [solue,
Il dit, les yeux baissés : Mère, je vous [salue.
Puis, regarda le Golgotha.

»Le reproche s'adresseroit ici à l'*Ave Mater* et au récit de saint Anselme. Le critique n'a pas l'intention sans doute de blâmer spécialement ce que j'ai scrupuleusement traduit des Pères.

»Que dirai-je des critiques suivantes? On m'a reproché d'avoir appelé *criminelle* la pente qui conduit au calvaire, et sur laquelle notre divin Sauveur succombe trois fois, « car, dit-on, nous l'appelons la montagne sainte. » Comme si Bossuet et tous les Pères n'appeloient pas en mille endroits, *bois infâme*, la croix adorable que nous appelons aussi bois sacré, bois sauveur, etc.

»A propos de ces vers :

Une troisième fois le voilà qui chancelle,
Car il a trois mille ans de crimes à porter ;
Tous les crimes de cette terre,
Parjure, vol, meurtre, adultère, etc.
Enfin l'homme accablé succombe,... et le [Dieu même
Semble ployer sous le fardeau.

»La lettre critique compte qu'il y avoit quatre mille ans et non pas trois, et ajoute : C'étoit bien assez, je pense, de faire chanceler l'homme sans faire encore ployer le Dieu. Comme si j'avois imaginé les trois chutes du divin Rédempteur.

»En parlant du jugement de Pilate, je dis :

Ainsi l'a décidé la justice romaine.

»Et l'on fait observer que cela n'est pas, et que la décision d'un particulier n'est pas celle d'un empire ; comme si la justice rendue au nom de Rome, en

vertu des lois de Rome, par un gouverneur romain, n'étoit pas la justice romaine.

» En vérité, de telles critiques m'étonnent; je les pardonne toutefois sans regret à celui qui me les oppose. Mais ce que je ne saurois lui pardonner si je n'étois chrétien, c'est d'abord une insinuation, puis une accusation qui me confondent.

» Voici l'insinuation :

Et comme à tout meurtre d'un homme,
Il faut un délégué de Rome,
Voyez, l'aiguillon à la main,
L'exécuteur presser, etc.

» Il faut croire, dit le censeur, que le versificateur n'a pas voulu lancer ici un trait dont les novateurs eussent à se réjouir. Je laisse à mes lecteurs le soin de juger cette phrase. On n'a pas besoin de repousser de tels soupçons.

» Voici l'accusation : A propos de Jésus mourant sur la croix, je dis :

L'œuvre de grace se consomme :
Jésus n'est plus le fils de l'homme;
C'est le Christ, c'est le Rédempteur, etc.

» Ces vers, dit l'anonyme, expriment tout simplement une hérésie. Sans m'appuyer ici de l'exemple de Bossuet, qui dit : Jésus *n'est plus* l'objet des complaisances de son Père; c'est *le bouc émissaire*, etc. je demanderai s'il est présumable, s'il est possible qu'on puisse choisir pour hasarder la négation impie de l'humanité de Jésus-Christ, le moment même où l'Homme-Dieu, subissant *la mort*, consomme l'acte qui le constitue, plus que tous les autres, vraiment *fils de l'homme*.

» Je m'arrête ici : je n'ai pas en vérité le courage de poursuivre.

» Que veut-on? que désire-t-on en attaquant, l'un après l'autre, tous les ouvrages religieux composés par des laïques? Veut-on rejeter la littérature dans le bourbier voltairien pour se donner le plaisir de lancer anathème contre elle? Que signifie cette guerre incessante faite à tout homme qui se permet de penser et d'écrire en chrétien? Quand j'ai composé mon Chemin de la Croix, je l'ai fait à la sollicitation de deux prêtres respectables du diocèse de Bordeaux, que je n'avois pas l'honneur de connoître, qui m'écrivirent plusieurs fois pour m'y engager. Je l'ai fait parce que ma conscience et les ecclésiastiques distingués auxquels j'en ai remis la direction, m'ont imposé le devoir de consacrer mes veilles à propager l'esprit du christianisme. Si mon titre de laïque ne me permet pas de prendre une part si active, si utile que celle de bien d'autres au grand œuvre dont le succès nous intéresse tous, qu'on ne me dispute pas du moins le modeste concours que je viens lui prêter; et surtout qu'on ne m'accuse pas *de scandaliser la foi des fidèles*.

» Voilà, monsieur l'abbé, une longue lettre; et pourtant j'ai contenu, j'ai atténué autant qu'il m'a été possible l'impression que m'a fait éprouver cette critique. J'attends de votre amitié, j'attends de la justice du rédacteur, une réparation à laquelle j'ai toute sorte de droits, et je compte aussi à cet égard sur la bonne foi et l'intelligence de mes lecteurs.

» Agréez, etc.

» Baron A. GUIRAUD.

» Villemartin près Limoux, 8 juin 1840. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 1er JUILLET.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 90
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 85 fr. 15 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3600 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt Belge. 105 fr. 1 8
Emprunt romain. 104 fr. 0 0
Rentes de Naples. 104 fr. 20 c.
Emprunt d'Haïti. 555 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 27 fr. 0 0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3302.

SAMEDI 4 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Exposition du dogme catholique (1), par M. de Genoude (2).

M. de Genoude n'admet d'autre philosophie que la religion. Il demande à ses dogmes l'explication de Dieu et de l'homme. C'est le point de vue qui domine dans cette exposition.

Nous trouvons d'abord une introduction sur les mystères, où le philosophe théologien s'applique à montrer les harmonies des mystères chrétiens avec le monde physique et le monde moral.

Dans l'univers comme dans la Bible, nous voyons un mélange d'ombres et de lumières. Admirable sagesse! C'est par là que notre foi est en même temps un mérite et un témoignage d'amour. Nous ne devons donc plus nous étonner que les obscurités dans l'ordre de la grâce aient des obscurités correspondantes dans l'ordre de la nature. Vous murmurez contre la religion qui vous propose des mystères que vous ne pouvez comprendre; mais la nature ne vous présente-t-elle pas le plus étonnant de tous les mystères, celui de la création? Niez la création, et votre raison ira s'éteindre dans le panthéisme ou dans l'athéisme. Les trois personnes divines n'ont-elles pas imprimé leur image dans les trois facultés principales de toute créature intelligente et aimante? N'ont-elles pas laissé leur trace jusque dans le monde physique? Le roi de la création matérielle, le géant qui éclaire et qui meut le monde, ne nous rappelle-t-il pas les personnes et l'unité divines? La substance, la lumière et la chaleur du soleil ne sont qu'un seul soleil. L'union de l'ame et du corps dans l'homme nous présente un problème presque aussi difficile que l'union de la divinité et de l'humanité dans l'incarnation du Verbe. La parole, la lumière, la multiplication des semences, la transformation des substances, nous offrent de magnifiques analogies avec le mystère eucharistique. La transmission des maladies physiques et morales des pères aux enfans, nous met sur la voie de l'explication du péché originel. En un mot, l'univers n'est qu'un reflet du monde invisible.

Nous entrons maintenant dans l'exposé des mystères; le premier chapitre est consacré à la Trinité.

Trinité! dogme adorable, sublime révélation de Dieu et de l'homme. Ce dogme seul peut répondre à la question que l'intelligence ne peut manquer de se po[ser] à elle-même dans ses heures de [re]cueillement profond et de médi[ta]tions divines : Quelle est la vie de Dieu? Que seroit l'existence, si Dieu ne la possédoit avec la connoissance et le sentiment de ce qu'elle est? Dieu possède ce grand attribut de

(1) 1 vol. in-8°. Prix, 5 fr. et 6 fr. 50 c. par la poste. Chez Sapia, rues du Doyenné, 12, et de Sèvres, 16.

(2) Cet article est de l'estimable auteur de l'*Essai sur le panthéisme dans les sociétés modernes*, ouvrage si remarquable dont nous avons rendu compte numéro du 26 mars.

l'existence dans son Verbe, son intelligence, sa sagesse, sa raison, comme il possède toutes les joies de l'amour dans son divin Esprit.

Mais l'homme lui-même est une manifestation de la Trinité, car il est fait à son image; et la Trinité seule peut nous faire comprendre notre propre nature. Comme Dieu est une substance qui se connoît et qui s'aime, et qui trouve en elle sa parfaite béatitude par sa connoissance et par son amour, ainsi l'ame, image de Dieu, est intelligente et libre; mais comme elle n'a pas en elle l'être, la raison et l'amour, elle est obligée de les chercher en Dieu; et c'est pour cela qu'elle possède trois facultés correspondantes aux trois personnes divines. C'est au Père que l'homme doit l'être, la vie et le mouvement; c'est au Fils qu'il doit la raison, la vie intellectuelle; c'est au Saint-Esprit qu'il doit le mouvement ou l'amour; et s'il veut avoir la paix, le seul bonheur de cette vie, il faut qu'il ne sépare pas la sainte Trinité en lui, qu'il vive des trois personnes divines, qu'il trouve en elle l'être, la raison et le mouvement. Ainsi seulement tout sera parfait en lui, tout sera consommé dans l'unité. Qu'est-ce donc que la véritable vie de l'homme? Nous répondrons avec saint Augustin; c'est le Père, le Fils et le Saint-Esprit en nous. Par la Trinité le problème de la destinée humaine est donc résolu.

Mais l'homme s'est séparé de Dieu; le mal a souillé et dégradé la conscience humaine et la nature. L'homme ne pourra remonter à son origine que par le Verbe incarné. Le Verbe avant et après la chute a toujours été la raison de l'homme, et l'homme ne peut comprendre et agir que par lui. C'est dans le Verbe que Dieu se voit; c'est dans le Verbe que nous voyons. Notre raison, le regard de notre ame, nous sert à contempler la vérité dans la raison de Dieu, la raison éternelle. Le Verbe, avant l'incarnation, étoit la raison, la conscience ou la loi des peuples. Toutes les idées vraies conservées parmi les hommes étoient son ouvrage, et leurs erreurs étoient le fruit des passions. Indépendamment de ces illuminations extérieures, il y a toujours eu dans l'univers une révélation du Verbe, directe, permanente; les patriarches et les grands prêtres ont gardé ce dépôt jusqu'à Jésus-Christ.

Le Verbe fait chair devient le maître des hommes, il leur enseigne toute vérité. Il vient pour satisfaire à la justice dont Dieu lui-même subit la loi; il apporte une expiation plus grande que la faute, brise les chaînes du péché et triomphe de la mort. La création nouvelle qu'il opère est bien au-dessus de la première, puisque l'homme d'abord fut créé du néant, et que maintenant il est créé par l'amour.

Après avoir exposé le mystère de l'incarnation, M. de Genoude nous présente le Christ accomplissant le grand œuvre de la rédemption de l'humanité. Le Christ est homme dans la passion, car il prend toutes les douleurs de l'humanité. Nous le reconnoissons pour un de nous à cette communauté de souffrances. Mais quelle puissante consolation pour les hommes que ce spectacle des douleurs et des souffrances de Jésus-Christ!

Jésus-Christ s'est montré Dieu dans sa passion, car tous les [illegible]

phètes anciens avoient prédit ses souffrances. Lui-même a annoncé toutes les circonstances de sa passion et l'éclatante justice qui devoit être tirée de sa mort. L'amour qui éclate dans ce mystère est aussi une preuve de sa divinité.

Le chapitre cinquième est consacré à la résurrection du Sauveur. Là, par une argumentation animée, le grand fait de la résurrection, base du christianisme, est établi et vengé contre les attaques de l'incrédulité. Le mystère de l'Ascension nous ouvre ce sanctuaire éternel où Jésus-Christ roi, juge, pontife et victime, exerce les fonctions de son éternelle médiation.

La troisième personne de la Trinité divine devoit se manifester par des effets propres, et le Christ avoit dit : « Il vous est utile que je m'en aille, parce que si je ne m'en vais pas, l'esprit de consolation ne vous sera pas donné ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. » M. de Genoude a consacré à l'Esprit saint un des meilleurs chapitres de son livre. Il contemple d'abord l'Esprit saint en Dieu. L'homme, dit-il, qui a la faculté d'aimer, ne peut se donner l'amour. Il ne peut aimer, s'il n'a devant lui un objet qui éveille ce sentiment. L'amour émane donc de Dieu. Il n'est pas dans l'homme comme dans sa source. Il existe hors de nous un amour incréé, éternel, source de toutes nos affections et des mouvemens de notre cœur. L'amour, comme la raison, vient de Dieu, qui le possède en lui-même et qui en jouit éternellement. Cet amour, c'est l'Esprit saint. De même que le Fils procédant par intelligence est intelligence et subsiste par lui-même ; ainsi le Saint-Esprit procédant par amour est amour. Tout se dit par lui, il entend tout. Le Saint-Esprit est le troisième dans le secret divin. On ne dit rien à demi dans cette unité ; on n'entend rien imparfaitement.

La vie divine en nous, la vie de la vérité et de l'amour, notre union avec le Verbe et l'Esprit saint doit être alimentée ; mais la vie ne peut être alimentée que par la vie. Dieu donc, qui nous fait participer à sa substance par la communication de sa vertu et de son amour, devoit nourrir et développer en nous le don céleste. De là l'eucharistie, le don par excellence, et le plan magnifique que ce mystère nous révèle.

C'est l'unité de l'homme et de Dieu, l'accomplissement du vœu de l'amour, la réalisation de la religion tout entière, qui n'est que l'union de Dieu, de l'homme et de l'univers.

Après l'exposition de tous ces grands mystères, M. de Genoude nous fait apparoître la douce figure de Marie. Marie est l'arche vivante de Dieu ; tous les mystères se sont accomplis en elle et par elle. Dieu s'est plu à orner de toutes les gloires la plus humble des créatures.

La science de l'homme n'est complète que lorsqu'il connoît sa fin. Quelques lumières que M. de Genoude ait jetées sur la question qui se rapporte à la nature de Dieu et à celle de l'homme, il eût manqué quelque chose à son œuvre, s'il n'eût abordé ce grand sujet.

Il est beau d'envisager la mort à la lumière du christianisme : la mort punit le péché : « Regardez celui qui meurt ; il sait que son corps va être réduit en poussière,

qu'il ne restera plus rien de lui-même ; ses sens se troublent, son esprit s'affoiblit ; les objets ne lui apparoissent plus que dans un nuage ; et comme il ne voit pas son ame, il ne sait où se réfugiera la vie au moment de la mort ; il semble assister à la destruction de tout lui-même. Dieu lui fait toucher, pour ainsi dire, le néant dans lequel il a mérité de rentrer. Cette imitation du néant, châtiment de l'orgueil, est la plus incroyable merveille de Dieu. »

Mais cette mort, qui est un châtiment, devient aussi une expiation et une preuve de la miséricorde. Elle nous apprend à détacher nos cœurs des biens périssables, à mourir spirituellement aux sens et à l'esprit. Par cette mort spirituelle, le chrétien s'associe à toute la dignité du sacerdoce de Jésus-Christ, et sa vie n'est plus qu'une aspiration vers les biens éternels et véritables.

Dans le chapitre x^e^, M. de Genoude cherche à affermir la foi au jugement dernier et aux prophéties qui l'annoncent, par l'accomplissement des prophéties anciennes. Il déroule ensuite le tableau prophétique de cette dernière scène du monde ; il ne se sert que des paroles et des couleurs des prophètes inspirés ; et puis il a droit de s'écrier : « Puisque vous ne pouvez douter des premières prédictions dont vous voyez l'accomplissement sous vos yeux, comment douteriez-vous des secondes ? »

Le dogme du purgatoire nous découvre l'infinie sainteté de Dieu ; la moindre attache déréglée aux objets créés suffit pour nous précipiter dans ce lieu d'expiation. Là les souffrances sont grandes, car l'intelligence et la volonté se sont agrandies ; l'amour s'y accroît sans cesse, et se porte vers le bien suprême avec une impétuosité infinie. Cependant il trouve toujours un sein qui le repousse, et toujours le ciel se ferme aux désirs violens de ces ames infortunées.

Ces ames savent qu'elles ont sur la terre des amis qui prient et parlent pour elles. Alors s'établit entre les vivans et ceux qui ne sont plus, entre les deux mondes de l'épreuve et de l'expiation, ce commerce si cher au cœur, et qui perpétue pour nous la vie de ceux que nous avons perdus, après les avoir aimés. Les sectes modernes, qui, en niant le purgatoire, se sont séparées de la tradition du genre humain, se sont donc montrées profondément ignorantes des besoins du cœur. Le dogme terrible des peines éternelles a appelé aussi les méditations de M. de Genoude. Ce dogme, qui est aussi dans la tradition universelle du genre humain, se justifie à la raison, car si l'enfer n'existe pas, les lois morales et tous les attributs de Dieu sont anéantis.

.....Songez-y bien, sans l'enfer, il faudroit que l'homme qui brave Dieu fût définitivement heureux ou anéanti. Or, ni l'un ni l'autre n'est admissible. Si l'homme est heureux, sa volonté rebelle triomphe, Dieu est vaincu. Si l'homme est anéanti, Dieu a pu manifester sa puissance, mais non sa justice et sa sainteté. Sa justice et sa sainteté deviennent des problèmes.

Après avoir laissé triompher le pécheur ici bas, Dieu lui accorderoit ce qu'il désire, l'anéantissement plutôt que les peines éternelles ! Dieu encourageroit le crime au

lieu de l'arrêter; la loi fondamentale de l'univers seroit renversée. L'homme trouveroit dès lors son bonheur hors de Dieu; il y auroit des êtres indépendans de Dieu, par conséquent plusieurs volontés souveraines dans l'univers, plusieurs dieux. Ce raisonnement est tiré des lois les plus profondes de la métaphysique.

Quand ensuite M. de Genoude considère le pécheur comme un déicide, et le péché, suivant l'expression de saint Thomas, comme l'anéantissement de Dieu lui-même, il a toute raison de dire que l'enfer seul est en proportion avec le péché, le plus grand des maux, le souverain mal, puisqu'il est opposé au souverain être.

Mais l'exposé du dogme de l'enfer ne pouvoit terminer un livre dont l'amour est le but. Qu'il est consolant de contempler cette cité de Dieu, où notre être, notre connoissance et notre amour, ébauchés ici bas, recevront un développement infini dans la possession du souverain bien! Le bonheur du ciel consiste dans la perfection des trois facultés de l'homme, l'être, la connoissance et l'amour, développées à l'infini et rassasiées par la vie, l'intelligence et l'amour de Dieu même. On voit tout de suite quels riches développemens ce point de vue renferme. Que notre existence ici bas est fragile! Elle nous échappe de tout côté; l'être nous manque à chaque instant, comme dit M. de Genoude. Or, notre existence dans le ciel sera l'existence même de Dieu, qui est la puissance, la gloire, l'immensité, l'éternité.

Notre science ici bas est pleine d'obscurités et de doutes; au lieu de la vérité que nous poursuivons, c'est souvent une erreur de plus que nous rencontrons. Mais cette science que nous cherchons existe substantiellement hors de nous comme l'être. Oui, elle existe; au grand jour de Dieu elle nous sera communiquée.

Les passages que nous avons rapportés, quoique en petit nombre, pour nous renfermer dans les limites d'un journal, et notre analyse, font assez connoître le style et la manière de M. de Genoude dans ce livre: pureté, élégance et noblesse, tels en sont, à notre avis, les caractères.

Un usage fréquent et habile de l'Ecriture sainte, des citations des Pères qui joignent au mérite de la pensée et de l'expression celui de résumer la tradition, forment encore un précieux ornement de cette composition.

Dans un avant-propos plein d'intérêt, où M. de Genoude fait confidence au public du but principal de son voyage à Rome, des impressions qu'il a reçues en face des monumens et des souvenirs de la ville sainte et éternelle, nous apprenons que l'*Exposition du dogme catholique* a été examinée à Rome par un des savans théologiens de cette capitale de la science ecclésiastique, le Père Perrone, et qu'elle a obtenu son approbation.

Ce livre, nous en sommes sûr, éclairera et consolera bien des ames. Elles y trouveront de puissans motifs pour aimer de plus en plus la foi qui les fait vivre, de grands secours pour arriver à cette perfection chrétienne qui glorifie dès ici bas la nature humaine. Les

esprits qui flottent dans le doute y apprendront quelles doivent être les dispositions du cœur pour rendre la recherche de la vérité fructueuse.

Le moment est venu d'exposer hautement, et avec toute la science des siècles passés et des temps présens, la philosophie chrétienne. C'est vers elle que se tourneront désormais toutes les intelligences qui ne veulent pas trouver le suicide intellectuel et moral dans le panthéisme ou l'athéisme. Mais pour l'exposer dignement, il est nécessaire de l'étudier dans ses sources. Les hautes et fortes études théologiques sont aujourd'hui un des besoins fondamentaux de la société elle-même.

M. de Genoude l'a compris; et c'est pour seconder ce besoin qu'il veut rétablir une congrégation qui a légué à la piété et à la science des noms immortels; nous ne citerons que Berulle et Condren, Thomassin et Mallebranche. Un grand pontife encourage ce projet; un ministre qui, dans son passage au pouvoir, a bien mérité de la religion, M. Teste, avoit compris toute la portée sociale d'une institution pareille. Les deux mémoires présentés au pape et au ministre des cultes sur le rétablissement de la société de l'Oratoire, se trouvent en tête du volume. On y verra toutes les raisons qui ont inspiré cette résolution.

H. Maret.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Une retraite pour les dames s'ouvrira le dimanche 23 août à quatre heures du soir chez les religieuses Dominicaines de la Croix, rue de Charonne, 86. Elle se terminera le dimanche suivant. Les exercices seront les mêmes qu'aux retraites précédentes; ils seront donnés par M. l'abbé Bazin. M. l'abbé Tresvaux, grand-vicaire et supérieur de la communauté, fera l'ouverture et la clôture. On prie les dames qui voudroient suivre la retraite, de vouloir bien faire connoître leurs intentions aux religieuses avant le 15 août. Les dames qui ne logeront pas dans l'intérieur du couvent, mais qui désirent assister aux exercices, entreront et sortiront par la porte extérieure de la chapelle.

Le matin, à six heures et demie, il y aura une première méditation suivie de la messe; à dix heures une seconde; à deux heures conférence, et à quatre heures et demie sermon et salut.

Il a paru la première livraison d'une *Biographie populaire du clergé contemporain*, *par un Solitaire*, 35 p. in-18. C'est le commencement d'un ouvrage qui doit se composer, dit-on, de 120 livraisons en 10 volumes contenant chacun 432 pages de texte, 12 biographies et 12 portraits. Il doit paroître une livraison tous les samedis.

La première livraison est consacrée à M. l'Archevêque nommé de Paris; je me trompe, c'est bien moins l'éloge du prélat qu'un plaidoyer en faveur d'un homme que ses admirateurs flattent toujours, même dans l'état d'abaissement où il est réduit. L'auteur de la *Biographie* a des excuses toutes prêtes pour les égaremens de M. L. M. *Sans absoudre*, dit-il, *celui qui a chancelé dans sa foi*... Cette expression de *chanceler* convient-elle en bonne foi à celui qui a fait une chute si profonde? Où sera l'apostasie si on ne la voit pas dans la conduite et les écrits de celui qui a donné de si grands scandales?

L'enthousiaste *solitaire* ne manque pas de rejeter la défection de

M. L. M. sur ses adversaires. Ce sont eux qui en portent le blâme : « Nous restons convaincus pour notre compte que, livré aux seules inspirations de son génie et de son cœur, l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* eût paru jusqu'au bout sur la brèche, sans peur et sans reproches, inébranlable, triomphant, l'un des défenseurs les plus illustres, l'une des gloires les plus pures de la cause catholique; et nous pensons de plus que le zèle exagéré de ses antagonistes, leurs tracasseries mesquines, leurs fatales appréhensions, leurs anathèmes précoces, leurs étranges menaces, leurs petites conspirations sourdes pouvoient suffire à blesser une ame si impressionnable et si fougueuse, et à détourner de sa direction normale une activité de cette force. »

Ainsi il est clair que c'est nous autres qui sommes coupables. Sans nous, M. L. M. seroit encore un *défenseur illustre*, une *gloire pure* de la cause catholique. En vérité, n'est-ce pas là le comble de l'illusion et de l'aveuglement? Et qu'avons-nous donc fait? Falloit-il nous prosterner devant toutes les rêveries du grand homme, adopter toutes ses exagérations, nous passionner pour ses systèmes? Oui, tout notre tort à tous tant que nous sommes est de ne pas l'avoir encensé. Il ne pouvoit pardonner à quiconque ne le suivoit pas dans ses folies. Rappelez-vous comment il a traité M. l'évêque d'Hermopolis et les Jésuites qui n'ont pas écrit contre lui. Il lui étoit permis, à lui, d'être arrogant et amer, de poursuivre ses adversaires de sa redoutable ironie, de les accabler de ses mépris insultans; mais eux devoient se soumettre humblement à ses rudes corrections.

Voilà au fond à quoi se réduit le système de ses admirateurs. Et ils ne voient pas que ce sont eux qui ont fait le plus de mal à leur héros en flattant un orgueil déjà si exalté et en caressant toutes les idées de cette tête ardente. C'est ce dont à notre tour *nous restons convaincus pour notre compte*.

Le *biographe solitaire* ne se contente pas de se plaindre en général des adversaires de M. L. M. Il reproche nettement à M. Affre d'être un de ses *détracteurs les plus passionnés*, et le tout parce que M. Affre a combattu un système exagéré. Le *solitaire* voudroit effacer la note envoyée par M. Affre à l'*Ami de la Religion*, et insérée numéro du 12 août 1829. Nous venons de relire cette note, elle est fort mesurée, et M. Affre n'a point à regretter de l'avoir écrite, comme nous-mêmes nous n'avons pas à nous reprocher de l'avoir insérée. Cette note étoit une réponse à un article du *Mémorial Catholique* de juin 1829, où M. Affre étoit traité avec une hauteur et une amertume d'expression, trop familières à ce recueil. S'il y a quelque chose à effacer, ce seroit cet article.

Le *solitaire* donne des conseils à M. l'Archevêque nommé. Il veut que le prélat rétablisse les officialités, et se prononce contre le *despotisme* des évêques. Il lui recommande de *travailler à d'importantes réhabilitations*. Je soupçonne qu'il a des raisons personnelles pour former de tels vœux. Il y a dans sa brochure une petite teinte d'opposition. Ce ne sont pas les prêtres les plus exemplaires qui se plaignent du *despotisme* des évêques et qui demandent des *réhabilitations*.

L'auteur de la *Biographie populaire* revient souvent sur M. L. M. On voit que c'est là ce qui l'occupe principalement. Il engage M. l'Archevêque nommé à le *reconquérir*, et il se flatte même que *le temps n'est pas éloigné* où M. L. M. reprendra la *grande position qu'il s'étoit faite*. Hélas! nous le souhaitons; mais quand on a tant d'orgueil et qu'on

est tombé si bas, ce retour n'est guère vraisemblable. Les éloges même que lui prodigue le *solitaire* seroient plus propres à empêcher qu'à hâter ce retour; car ils tendent à exalter encore l'amour-propre du ci-devant grand homme et à lui faire croire que ce sont ses ennemis qui ont eu des torts envers lui, et qu'au fond il n'est pas aussi coupable qu'on l'avoit prétendu.

Ce qui achèvera de montrer le jugement de l'auteur, c'est ce qu'il dit des Jésuites, *les seuls véritables instituteurs que la France ait jamais eus, quoique les pires de tous les hommes politiques*. L'adepte ne fait ici que répéter à peu près ce qu'avoit dit, en des termes analogues, le chef de l'école qui n'a jamais pu pardonner aux Jésuites de ne pas s'être déclarés pour son système.

Au fond cette brochure est très-médiocre; elle fait à M. Affre des reproches que le prélat ne mérite pas, et donne à un autre des éloges que celui-ci mérite encore moins. Si c'est ainsi que l'auteur doit juger le *clergé contemporain*, il feroit mieux de garder le silence.

Le 28 juin, M. l'évêque de Bayeux a présidé, à Honfleur, à une procession générale à laquelle assistoient non-seulement toute la population de la ville, mais encore une partie de celle du Havre, accourue pour rendre un hommage de reconnoissance et d'affection au pasteur qu'elle n'a vu s'éloigner d'elle qu'en pleurant. On sait que le prélat fut long-temps curé de Notre-Dame, au Havre, et qu'il a laissé dans cette ville trop de souvenirs pour que sa présence à Honfleur n'y fût pas regardée comme un heureux événement. Aussi l'affluence a-t-elle été grande le jour indiqué; de longue mémoire on n'avoit vu pareil concours. Sans prendre garde à la fatigue d'une marche de près de quatre heures, le prélat a voulu visiter tous les quartiers de la ville pour en bénir tous les habitans. La pompe répondoit au concours. A de très-petites distances s'élevoient des autels mobiles où les habitans avoient apporté ce qu'ils avoient de plus précieux. Rien n'a troublé la pieuse joie de ce jour.

Les processions ont parcouru librement les rues d'Orléans, et dans tous les quartiers elles ont été accueillies avec empressement et respect. C'est le peuple lui-même qui a élevé la plupart des reposoirs, à l'aide des offrandes du riche et de celles de l'artisan. Dans les quartiers les plus pauvres, les rues étoient décorées de tentures et jonchées de fleurs et de feuillages. On a remarqué avec peine qu'il n'y avoit aucune tenture au Palais-de-Justice, et que pas une fleur ne se trouvoit dans la partie de la rue vis-à-vis. La garnison qui formoit le poste du Martroi a rendu les honneurs militaires au saint Sacrement, et la sentinelle placée à la porte de la caserne a mis un genou en terre et présenté les armes.

L'octave du saint Sacrement s'est terminée à Nantes par les processions particulières de presque toutes les paroisses; elles ont été aussi brillantes que les années précédentes. Les reposoirs et les arcs de triomphe étoient remarquables par leur élégante simplicité. Toutes les paroisses ont lutté entre elles avec une pieuse émulation pour enrichir leurs reposoirs des dépouilles des jardins. On a surtout remarqué par son heureuse singularité, le reposoir de Saint-Donatien, faisant face à la route de Paris : on y voyoit en relief et dans toutes les proportions architecturales, la façade de l'église de Saint-Donatien surmontée de son élégant clocher; et pour rendre l'il-

lusion plus complète, trois cloches, dont l'une d'une assez grande dimension, étoient suspendues derrière le reposoir, et ont été mises en branle pendant la procession.

Une foule immense circuloit dans les rues par où les processions ont passé, et le plus grand ordre a régné partout.

La messe votive du Sacré-Cœur a été célébrée le vendredi 26, suivant l'usage, dans la chapelle du premier monastère de la Visitation à Marseille. M. le maire et MM. Xavier Richard et Loubon, adjoints, y ont assisté, et ont présenté à l'offertoire un cierge aux armes de la ville. Cette cérémonie avoit attiré un nombreux et brillant concours. L'exécution musicale a été dirigée par M. Albrand. Le soir, la procession générale du Sacré-Cœur a été un moment troublée par un accident pareil à celui de dimanche, mais dont les suites ont été heureusement moins graves. Arrivés à la Cannebière, les rangs des congrégations de femmes, effrayées par quelques cris, se sont rompus, et les assistans, par un mouvement irréfléchi, commençoient déjà à prendre la fuite, lorsque l'intervention de quelques personnes résolues, et les paroles de quelques ecclésiastiques ont établi l'ordre, et la procession a repris son cours. On a su plus tard que la cause de ce mouvement de frayeur, inexplicable à la plupart des spectateurs, avoit été une querelle de femmes du peuple.

Nous avons annoncé la mort si subite de M. l'abbé Libert sans pouvoir encore donner de détails sur cet estimable ecclésiastique. La notice suivante, que nous recevons de Roubaix, le fera parfaitement connoître.

M. Edouard-Joseph Libert, chanoine et vicaire-général honoraire de Rouen, dont la complexion et l'âge peu avancé sembloient lui assurer encore une longue carrière, est mort en chaire dans l'église de Roubaix, le jeudi de la Fête-Dieu, 18 juin, à huit heures du matin. Il étoit né le 15 octobre 1785, à Linselles, arrondissement de Lille, d'honnêtes et religieux cultivateurs, et se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique. Après avoir achevé sa philosophie au collége de Tournai, il entra au séminaire de Cambrai. Il reçut la tonsure le 21 décembre 1805, les ordres mineurs le 27 mai 1809, le soudiaconat le 23 décembre suivant, le diaconat le 21 avril 1810 et la prêtrise aux Quatre-Temps de la Pentecôte de cette même année. Il avoit été reçu bachelier ès-lettres à Douai le 6 avril 1810. Devenu prêtre, M. Libert fut nommé par M. l'évêque de Cambrai professeur de philosophie, et deux ans après professeur de théologie. Il occupa cette place jusqu'à la fin de 1818. Une foi vive, un caractère aimable, une piété, une modestie, une simplicité de mœurs qui avoit quelque chose de touchant, une application soutenue, telles étoient les principales qualités de M. Libert. Son zèle trouvoit encore le temps et les moyens de prendre soin des prisonniers, qui étoient alors dans un grand abandon. On sait à Cambrai quelle étoit sa charité pour ces malheureux et son empressement à les visiter, à les consoler, à les instruire, à leur administrer les sacremens et à leur porter les aumônes qu'il puisoit dans sa propre économie, dans celle des séminaristes et dans la générosité des personnes aisées dont il possédoit la confiance.

Ayant appris que deux petits villages, Esnes et Hancourt, à deux lieues de la ville épiscopale, étoient sans curé, il sollicita et obtint de

M. l'évêque d'y exercer les fonctions du ministère les dimanches et fêtes. Il faisoit le voyage à pied, bravant courageusement l'intempérie des saisons. Le bien qu'il opéroit dans ces localités détermina enfin M. l'evêque à l'y attacher définitivement en qualité de curé. Le 1er juillet 1823, il fut transféré à la succursale de Beuvry, arrondissement de Douai. Ici, comme à Esnes et Haucourt, on vit toujours en lui le père des pauvres, l'ami de l'enfance, un pasteur zélé, le conseil, le soutien des prêtres de son voisinage.

M. le prince de Croy, archevêque de Rouen, né au château de l'Hermitage, diocèse de Cambrai, cherchoit un vicaire-général. Son choix s'arrêta sur M. le curé de Beuvry, dont M. l'abbé Lesurre, aujourd'hui grand-vicaire de Paris, lui avoit fait connoître le mérite et la capacité. Cette marque d'estime et de confiance n'éblouit point M. Libert, qui ne consentit qu'à regret, et d'après le conseil de personnes sages et désintéressées, à accepter cette dignité. Ses lettres de grand-vicaire sont du 21 février 1824. Lors de la division du diocèse de Rouen en archidiaconés, M. l'archevêque ajouta à son titre de vicaire-général celui d'archidiacre du Havre. M. Libert fut chargé encore de beaucoup de monastères, qu'il dirigeoit avec autant de sagesse que de zèle et de piété. Des raisons de santé l'engagèrent, à la fin de 1836, à donner la démission de toutes ses charges et à quitter Rouen. Le cardinal-archevèque lui écrivit dans cette circonstance, le 23 novembre 1836, une lettre pleine de témoignages d'estime et d'affection; elle renfermoit l'éloge le plus vrai de ce digne prêtre pendant tout le cours de son administration.

M. Libert retourna au sein de son pays, au milieu de sa famille et de ses anciens amis; bon parent, bon confrère, bienfaiteur des pauvres, comme il les avoit aimés durant sa vie, il les aima jusqu'à la fin; il les visitoit assidûment et leur distribuoit des secours. Plus d'une fois dans ses courses on le vit prendre dans sa voiture les malheureux qu'il rencontroit, et faire de longs détours pour les conduire chez eux. A la fin de 1839, il obtint de M. l'évêque de Cambrai l'autorisation d'annoncer la parole de Dieu; il venoit même de recevoir, le 27 avril dernier, les pouvoirs de confesser dans toutes les églises paroissiales du diocèse. M. le cardinal lui adressa à cette occasion une lettre de félicitation. De ce moment, les curés ses voisins trouvèrent toujours en lui un auxiliaire zélé dans cette partie importante du ministère pastoral. Appelé par M. le curé de Roubaix à prêcher la première communion des enfans le 18 juin, M. Libert arriva la veille en cette ville très-bien portant, prit peu de nourriture à son souper, et passa la nuit fort tranquillement. Le lendemain de bonne heure, il dit la messe avec un redoublement de ferveur qui se fit remarquer des assistans. Au moment de la cérémonie, il se rendit à l'église sans se sentir aucunement indisposé.

Après l'instruction avant la communion, dans laquelle il déploya une chaleur et une onction singulières, il s'agenouilla doucement pour adorer le saint Sacrement, mais on s'aperçut bientôt que son corps s'affaissoit, que ses traits s'altéroient et que sa tête tomboit. M. le curé et l'un de ses vicaires s'élancent dans la chaire, on le descend à la sacristie, on s'empresse de lui appliquer les saintes onctions.... il n'étoit plus. Cette mort, subite pour tous, ne le fut sans doute pas pour lui; il se préparoit depuis long-

temps à son éternité, et plusieurs fois il avoit exprimé à ses confrères le désir de mourir dans l'exercice des fonctions du ministère. On *pense* bien quelle fut dans ce moment la consternation des enfans de la première communion, au nombre de plus de 500, et de toute l'assistance. Le corps, transporté au presbytère et revêtu des habits sacerdotaux, fut exposé dans une chapelle ardente : le lendemain, il fut chanté dans l'église de Roubaix un service, auquel beaucoup de curés des environs, tous les enfans de la première communion et un nombre considérable d'habitans de la ville, de toutes les conditions, se sont fait un devoir d'assister. Le samedi 20, le corps placé sur un char funèbre fut conduit à Linselles où se firent les obsèques. Un nombreux clergé s'y étoit réuni. M. Philippe, curé de Saint-Jacques, à Tourcoing, qui avoit été son élève en théologie, prononça son éloge comme il l'avoit déjà fait la veille à Roubaix, au milieu d'un très-grand concours de fidèles.

Nous reproduisons ci-après la lettre par laquelle M. l'évêque de Liége a cru devoir répondre, une fois en passant, à l'une des nombreuses attaques que le *Journal de Liége* dirige habituellement contre le clergé, pour le rendre odieux. Si cette feuille étoit de bonne foi, elle devroit être satisfaite de voir redresser des assertions erronées propres à discréditer les ministres de la *religion véritable, contre laquelle* elle prétend *n'être animée d'aucun esprit hostile.* Cependant le *Journal de Liége* saisit cette occasion pour dénigrer de nouveau le chef du diocèse, et faire entendre encore des insinuations perfides. C'est au bon sens des honnêtes gens à apprécier cette conduite et à en faire justice.

« Landen, 21 mai.

» A M. le rédacteur du *Journal de Liége.*

» Monsieur, lorsque par des assertions vagues vous déclamez contre le clergé, notre position nous impose ou nous conseille le silence ; mais lorsque vous précisez des faits, et que ces faits sont matériellement faux, il peut être de notre devoir de les relever, parce que vos lecteurs, au ton d'assurance avec lequel vous les débitez, les croyant vrais, sont amenés à en tirer des conséquences fâcheuses. Dans votre numéro du 18 courant, intitulé : *Emolumens des évêques..... Charges des fabriques*, vous dites :

» *Les évêques touchent un traitement fort élevé du trésor.*

» Ce traitement, monsieur, a subi la diminution d'environ *un tiers* depuis la révolution. Nous ne nous en sommes jamais plaints. Le gouvernement du roi Guillaume avoit compris que, placé à la tête d'une foule de paroisses très-pauvres, l'évêque d'un vaste diocèse doit pouvoir aider son clergé, dénué de ressources, et seconder son zèle. Sans sortir de la ville et banlieue de Liége, vous pourriez, monsieur, trouver plusieurs de ces paroisses qui, depuis dix ans, ont reçu de nous des secours assez considérables. D'ailleurs les évêques sont, et doivent être, le refuge de beaucoup de malheureux qui n'en connoissent point d'autre. Nous vous déclarons, monsieur, que depuis que notre traitement a été diminué, il est loin d'avoir été suffisant, et nous avons été heureux de pouvoir y suppléer de notre patrimoine.

» Vous dites qu'en sus de ce traitement chaque évêque *jouit d'une mense épiscopale, dont les biens augmentent tous les jours par les dons et legs des fidèles.* Monsieur, il est de notoriété publique que depuis le concordat il n'existe point ici d'autre *mense épiscopale* que le traitement que l'état paie à titre d'indemnité pour les biens considérables qui constituoient cette mense avant la révolution, et dont il s'est emparé. Depuis le concordat, aucune fondation n'a été faite

par les fidèles au profit de l'évêque ou de la mense épiscopale. et depuis dix ans que nous administrons le diocèse, nous n'avons jamais touché de ce chef un seul denier. Les quelques donations qui ont été faites depuis peu à l'évêché, l'ont été à titre entièrement onéreux et avec une destination spéciale, sans qu'il nous en revienne autre chose que le soin et la responsabilité de l'administration.

» C'est uniquement au profit du peuple que tournent ces fondations. Ainsi le couvent des Capucins de Maeseyck, récemment donné de cette manière, va être converti cette année en établissement pour les sourds-muets de la province de Limbourg. Loin de nous rapporter, cette donation nous coûtera beaucoup.

» Vous continuez : *Ils reçoivent d'innombrables rétributions pour dispenses de tout genre, etc.*

» Monsieur, si vous voulez vous donner la peine de passer dans nos bureaux, nous vous ferons voir par des chiffres que ces *innombrables* rétributions suffisent à peine à couvrir *une partie des frais du secrétariat.* Enfin vous ajoutez avec une imperturbable assurance : *Ils prélèvent un pour cent sur les revenus fixes de toutes les fabriques d'église de leur diocèse, et se forment, récapitulation faite, chacun un revenu annuel de plus de cent mille francs.*

» Monsieur, il n'y a pas un seul mot de vrai dans cette assertion. *Nous n'avons jamais touché un seul écu* sur le revenu des fabriques de notre diocèse.

» Mais il est vrai que *l'administration diocésaine entraîne des frais.*

» Il l'est, malgré votre assertion contraire, que les *secrétaires de l'évêché* ne touchent aucun traitement du gouvernement et qu'ils n'en ont qu'un modique du secrétariat ;

» Il l'est, que la masse des affaires administratives et contentieuses, que fournissent près de mille fabriques, a nécessité l'établissement d'un bureau de consultation, que le gouvernement ne paie pas non plus, et dont les membres reçoivent du secrétariat quelques centaines de francs.

» Enfin il l'est, que cet *un pour cent,* prélevé sur les fabriques, qui selon vous rapporte *vingt-cinq à trente mille francs,* n'a pas toujours suffi à couvrir ces modestes allocations, et que le gouvernement hollandais y ajoutoit pour ce motif une subvention annuelle de onze cents florins des Pays-Bas, et que, lorsqu'il y a un excédant, il est encore employé en aumônes.

» Comme il est de l'intérêt du trésor que les établissemens publics soient *bien* administrés, il faut que la mesure administrative que nous avons trouvée établie dans le diocèse, depuis l'introduction du décret du 30 décembre 1809, soit maintenue, ou que l'état pourvoie à tous les frais de secrétariat.

» Agréez, etc.

» † CORNEILLE, évêque de Liége. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les hommes prudens du parti démocratique avoient paru se méfier du banquet-monstre qui se préparoit pour le 1er juillet. Malgré leur désapprobation et leurs bons conseils, ils n'ont pu empêcher que cette réunion ne fût très-considérable. Il s'y trouvoit un certain nombre de gardes nationaux et d'officiers de cette milice. Mais la classe qui y dominoit en grande majorité étoit celle des ouvriers et des prolétaires. Entre les divers toasts qui ont été portés, on en a particulièrement remarqué deux ; le premier : *A la communauté des biens* ; et l'autre : *A l'abolition de la propriété.* C'étoit un ancien ministre de l'église française, le sieur Pillot, qui essaya il y a quelques années de faire du bruit au Pecq et à Montrouge, en établissant un nouveau culte, et qui fut obligé de fermer boutique, ce fut le sieur Pillot, dis-je, qui présidoit le banquet. On annonce une autre réunion du même genre pour le 14 juillet, et dont celle-ci n'a été pour ainsi dire que la mise en train.

L'auteur d'un écrit nouvellement publié ne doute pas que la loi contre les associations révolutionnnaires ne soit applicable à une petite communauté de prêtres qui se retirent du monde pour vivre entre eux dans la prière et la sainteté. Nous serions curieux de savoir en quoi ils peuvent lui paroître plus inquiétans pour la paix publique et la sûreté de l'état, que des masses d'individus qui se réunissent pour boire *à la communauté des biens et à l'abolition de la propriété.*

La chambre des pairs continue à se montrer blessée du sans-façon avec lequel l'autre chambre lui a laissé son fonds de magasin tout en désordre. Hier encore, un de ses membres, en présentant le rapport sur les chemins de fer, revenoit avec un peu d'humeur sur ce petit grief. Voilà ce qui a pu faire croire à plusieurs journaux que la session ne se termineroit pas pour la chambre des pairs, sans que quelque projet de loi fût sacrifié par forme de leçon, et payât pour les autres. Mais il n'y a pas d'apparence que les choses en viennent là. Le plus fort du danger est passé. La chambre des pairs ayant voté le crédit de 300,000 fr. alloué à la révolution de juillet pour la célébration de son dixième anniversaire, ne peut plus rien attaquer raisonnablement dans toutes les autres lois fiscales présentées à sa sanction. Du moment où sa sagesse et son esprit de conservation ne se sont pas exercés là-dessus, elle n'a plus le mot à dire sur le mauvais emploi de l'argent, ni sur aucun point de l'économie publique.

PARIS, 3 JUILLET.

La chambre des pairs dans sa séance du 2 juillet, après avoir entendu le rapport de M. Charles Dupin sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Orléans et de Strasbourg à Bâle, rapport qui conclut à l'adoption, a voté plusieurs projets de loi d'intérêt local, ainsi que la loi sur les forêts de la Corse, et celle qui est relative à la célébration des fêtes de juillet. Dans la même séance, M. Boyer a présenté son rapport sur le projet de loi relatif aux réfugiés étrangers.

— Aujourd'hui la chambre a adopté le projet de loi qui ouvre un crédit extraordinaire pour l'établissement des paquebots transatlantiques.

— Le marquis de Laplace a été nommé rapporteur du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Rouen.

— Le prince de Joinville a dû partir aujourd'hui de Neuilly pour Toulon, où il s'embarquera sur la frégate la *Belle-Poule* pour se rendre à Sainte-Hélène.

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire pour leur recommander l'exécution de l'art. 20 de la loi du 20 juin 1838, relative aux établissemens d'aliénés.

— M. Piobert, élu dernièrement membre de l'Institut, a été nommé examinateur des élèves de l'école de Metz, en remplacement de M. Poisson, décédé.

— Le *Bulletin des Lois* publie la loi qui accorde des crédits supplémentaires et extraordinaires pour les dépenses des exercices 1839 et 1840, et des exercices clos.

— Le *Courrier Français* annonce que, sur 6,930 fr. 50 c. qu'il a reçus pour la souscription napoléonienne, il a remboursé jusqu'au 30 juin 6,559 f. 75 c. C'est donc 370 fr. 75 c. qu'il lui reste entre les mains. Au 31 juillet, ce qui n'aura pas été réclamé sera versé à la souscription pour le monument de Napoléon à Ajaccio.

— Le grand banquet réformiste (ou *communiste*, c'est-à-dire le banquet des disciples de Babœuf) a eu lieu au *Grand-Martin*, à Belleville. On y comptoit environ 1,200 convives, parmi lesquels une soixantaine de gardes nationaux en uniforme, et cinq à six officiers. Le plus grand nombre appartenoit à la classe ouvrière. On a porté les toasts suivans : « A l'abolition de la peine de mort! A la

communauté sociale! A l'union et à la concorde! A la sympathie pour les détenus politiques! Au soulagement des ouvriers sans travail! » Enfin, disent quelques journaux, on a porté un toast à l'*abolition de la propriété*; ce qui, du reste, étoit assez inutile après en avoir porté un à la *communauté sociale*. Tout s'est passé sans désordre.

— La mortalité a été si grande depuis quelque temps parmi les sommités de l'art médical, que l'Académie de médecine vient d'avoir à remplacer à la fois vingt de ses membres correspondans.

— Mesdames les marquises de Montaigu et de Langle viennent de mourir à Paris.

— Les faillites déclarées par le tribunal de commerce de la Seine pendant le mois de juin sont au nombre de 73, dont 34 pour la première quinzaine, et 39 pour la seconde. La somme énorme de 4 968,041 fr. 65 c. se trouve compromise par ces faillites.

— Les sculptures en bois destinées à orner le pourtour et les portes de la salle des séances de la chambre des pairs viennent d'être commandées par le ministre de l'intérieur à MM. Klagmann, de Triqueti et Elschoët.

— L'exposition de l'Académie de l'industrie, qui a lieu à l'orangerie des Tuileries, se prolongera jusqu'au 11 courant.

— La station spéciale de Saint-Cloud sur le chemin de fer de Versailles (rive droite) va être incessamment ouverte.

— Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud joueront dimanche prochain, 5 juillet.

—Un journal annonce que les bureaux des engagemens au ministère de la guerre sont assiégés par une foule de jeunes gens qui demandent à prendre du service dans le corps des zouaves et des tirailleurs de Vincennes, qu'on dit avoir beaucoup souffert dans la dernière expédition d'Afrique.

— Une dépêche du maréchal Valée au ministre de la guerre, datée du Teniah de Mouzaya le 27 juin, et de Toulon le 1er juillet, est ainsi conçue : « J'ai dirigé de Medeah sur Miliana un convoi qui a complété jusqu'au 1er novembre l'approvisionnement de cette place. Ce convoi étoit commandé par le colonel Changarnier. Abd-el-Kader a voulu s'opposer à sa marche avec 6,000 chevaux et 2,500 fantassins. L'émir a complétement échoué. Nous avons perdu fort peu de monde dans cette expédition.

» Miliana est dans un excellent état de défense. J'ai passé six jours à Medeah pendant l'absence du colonel Changarnier; les travaux de défense sont presque terminés. Ils embrassent la plus grande partie du massif qui entoure cette place.

» Je vais diriger sur Medeah un convoi qui en complètera l'approvisionnement jusqu'au 1er novembre. »

— Quelques journaux assurent, dit le *Temps*, que l'intention du maréchal Valée est de demander son rappel au retour de la campagne qu'il vient d'entreprendre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La baisse des grains continue dans dans les départemens. Les dernières nouvelles reçues font connoître que le prix des blés a baissé sur 63 marchés et haussé sur 7 seulement.

— Le *Journal de l'Oise* annonce que le roi vient d'accorder sur sa cassette un secours de 300 fr. aux incendiés de Bizecourt, et un de 500 fr. aux incendiés de Troissereux.

— L'exposition de la société des Amis des Arts du département de la Somme a été ouverte le 28 juin à Amiens.

—Il est arrivé dimanche au Havre une compagnie de 59 mineurs, venant d'Arras et se dirigeant sur Cherbourg, d'où ils doivent se rendre dans la Plata avec l'amiral Baudin. Ces soldats sont repartis lundi par le *Colibri*.

— Le vice-amiral Baudin est arrivé à Cherbourg le 30 juin.

— M. Chabrol de Volvic, député, a été nommé conseiller municipal de la ville de Riom, en remplacement de M. Godmel, candidat de l'opposition de gauche.

— La caisse d'épargne de Clermont-Ferrand a reçu, le 28, la somme de 6,357 fr., et remboursé celle de 4,964 fr. 26 c.

—Le 2e régiment de chasseurs en garnison à Tarbes a reçu l'ordre de former sans aucun retard deux escadrons de guerre qui doivent être dirigés sur Perpignan.

— Le lieutenant-général de Castellane est arrivé le 26 juin à Perpignan, où il va reprendre le commandement de la division.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* : « Sans vouloir charger Elissabède (l'assassin de la Villette) d'un nouveau crime qui n'ajouteroit rien d'ailleurs à l'horreur de ceux qu'il a commis, bien des personnes ne peuvent penser, sans faire un funeste rapprochement, qu'à l'époque où le séminaire de Betharram fut, il y a deux ans, la proie d'un incendie, Elissabède habitoit sous le toit où se passa cette catastrophe nocturne. On n'a pu savoir par qui ni comment le feu s'étoit propagé avec une rapidité si grande. C'est un mystère que le temps dévoilera sans doute. »

— Dominique Boresi, un des plus redoutables bandits de la Corse, vient d'être condamné à mort par la cour d'assises de Bastia.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Marie-Christine et ses filles sont arrivées le 24 juin à Lerida.

— On n'a pas de nouvelles précises sur la position et la marche de Cabrera. On conjecture seulement qu'il veut se jeter dans le Haut-Aragon.

— La *Gazette de Madrid* publie deux ordonnances de la reine ; l'une est relative à la perception de la moitié des dîmes ; l'autre à la création de bons au porteur jusqu'à concurrence de 200 millions de réaux (50 millions de francs).

— 100 officiers et 1,100 hommes de troupes carlistes, du corps d'armée du général Palacios, sont arrivés à Bayonne. Le reste de cette même division y étoit attendu le 29, et devoit entrer par Saint-Jean-Pied-de-Port.

M. Henri de Brouckère, membre de la chambre des représentans belges et conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, vient d'être nommé gouverneur de la province d'Anvers.

— Mme Adélaïde et la princesse Clémentine sont arrivées, le 30 juin, au château de Laeken.

— Le 28 juin, dans l'après-midi, le tonnerre est tombé à Bolland, à trois lieues de Liége, sur l'église, où se trouvoient 128 enfans. Une trentaine d'entre eux ont été renversés par la commotion. Deux ont été mortellement atteints.

— La chambre des lords, dans sa séance du 29 juin, a adopté plusieurs des amendemens de lord Lyndhurst au bill des corporations municipales d'Irlande. Il est douteux que le bill soit ratifié dans sa nouvelle forme par la chambre des communes : il seroit donc ajourné, comme il l'est chaque année.

— Dans la séance du 30, le duc de Wellington a combattu le bill d'union des Canadas comme prématuré dans l'état encore agité du pays. Le comte de Ripon et lord Brougham se sont aussi opposés à la seconde lecture qui a été néanmoins adoptée.

— Dans la séance des communes du 29, lord Palmerston a annoncé que le gouvernement anglais n'avoit pas l'intention de rappeler de Chine le capitaine Elliot. Il a déclaré en outre que des négociations continuoient à être suivies avec le shah de Perse.

— Dans la séance du 30, M. Wakley, membre radical, a cru devoir présenter

une pétition demandant que les ministres fussent tirés au sort parmi les membres de la chambre par le président.

— M. Guizot doit donner le 8 juillet un grand dîner au duc et à la duchesse de Cambridge.

— La santé du comte de Survilliers (Joseph Bonaparte) se rétablit graduellement, et on espère qu'il pourra le mois prochain quitter son hôtel à Londres, pour se rendre à la campagne.

— Le projet d'adresse en réponse au discours de la reine de Portugal a été lu le 22 juin à la chambre des députés. Ce projet renferme un paragraphe dans lequel la chambre déclare « voir avec un profond chagrin l'état précaire des relations avec l'Angleterre, et déplorer qu'il n'ait pas été conclu avec cette puissance un traité honorable, qui, mettant un terme à cet état de choses violent, puisse contribuer à réprimer et à abolir entièrement le trafic barbare et inhumain des esclaves. »

— Le *Journal des Deux-Siciles* contient une ordonnance qui prescrit que les commissions militaires établies dernièrement à Palerme, Girgenti, Drépani et Caltanisetta en Sicile, mais dont les pouvoirs expiroient le 30 juin, resteront en permanence, et remplaceront les tribunaux ordinaires jusqu'à la fin de cette année.

— Le roi de Wurtemberg est attendu très-prochainement aux eaux d'Aix en Savoie.

— La clôture de la session des états-généraux du royaume de Saxe a eu lieu à Dresde le 22 juin. Le roi a prononcé un discours auquel ont répondu le président de la première chambre et le ministre d'état.

— Le prince royal de Hanovre est au moment d'être opéré de la cataracte.

— Par son testament, Frédéric-Guillaume III a légué 30,000 écus pour les indigens de Berlin, 5,000 pour ceux de Charlottenberg, et 10,000 pour les pauvres de Potsdam, Breslau et autres villes.

— Les journaux ministériels, le *Constitutionnel*, le *Courrier Français* et le *Siècle* annoncent que la destitution du grand-visir Kosrew-Pacha a causé une grande joie à Méhémet-Ali. Le vice-roi, débarrassé de son ennemi personnel, auroit fait au sultan l'offre de la restitution de la flotte turque, à condition que la Porte consentiroit à négocier directement avec lui. Si cette proposition étoit acceptée, la flotte seroit reconduite à Constantinople par le fils du vice-roi.

— *L'Observateur Autrichien*, journal officiel de Vienne, après avoir dit que la destitution de Kosrew-Pacha ne doit être attribuée qu'à des motifs administratifs et qu'elle est tout-à-fait étrangère à la question d'Orient, donne la liste des membres du conseil du sultan. Voici les noms de ceux qui en font partie, avec l'indication de leurs fonctions. 1° Grand-visir, Raouf-Pacha ; 2° ministre du commerce, Ahmet-Fethi-Pacha, ancien ambassadeur à Vienne, à Paris et à Londres, futur beau-frère du sultan ; 3° le seraskier des armées, Mustapha-Nourri-Pacha ; 4° capitan-pacha, Saïd-Pacha, beau-frère du sultan régnant ; 5° ministre des affaires étrangères, Reschid-Pacha ; 6° capitaine des gardes et premier ministre des cérémonies, Riza-Pacha ; 7° président du conseil, Hassid-Pacha ; 8° ministre des finances, Hadschi-Saïb-Pacha.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 3 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 85 fr. 60 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3770 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 791 fr. 25 c.
Quatre canaux. 1270 fr. 00 c.
Emprunt Belge. 105 fr. 1/8
Emprunt romain. 105 fr. 0/0
Rentes de Naples. 104 fr. 75 c.
Emprunt d'Haïti. 582 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 27 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3303.

MARDI 7 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Réclamation du Saint-Siége contre les articles organiques du concordat de 1802.

On ne connoissoit jusqu'ici aucune réclamation explicite du Saint-Siége contre la loi organique du concordat en 1802. Dans l'allocution de Pie VII, en consistoire, le 24 mai de cette année-là, le pontife annonçoit qu'il avoit demandé le changement ou la modification de ces articles organiques, comme ayant été rédigés sans sa participation et étant opposés à la discipline de l'Eglise. M. Artaud, dans sa belle *Histoire de Pie VII*, parle du chagrin que ces articles avoient causé au Saint-Père. Il cite à ce sujet, chap. 21, une lettre de M. Cacault à M. Portalis, et chapitre suivant une note diplomatique du cardinal Consalvi à M. Cacault. Le cardinal y disoit que plusieurs des articles étant en opposition avec les règles de l'Eglise, le Saint-Père ne pouvoit ne pas désirer qu'ils fussent changés ou modifiés.

Mais la dépêche officielle qui avoit dû être adressée à cette époque au gouvernement français n'avoit pas été rendue publique. Nous en avons obtenu récemment la communication, et nous avons cru devoir l'insérer dans ce Journal comme un monument important pour l'histoire ecclésiastique du XIXe siècle. Une discussion récente donne encore à cette publication un intérêt de circonstance. MM. Allignol, dans leur livre de l'*Etat actuel du clergé de France*, avoient parlé des réclamations du Saint-Siége contre les articles organiques, et en concluoient que l'amovibilité des desservans et autres avoit été improuvée à Rome. En rendant compte de leur livre, numéro du 8 octobre dernier, nous remarquâmes qu'il ne paroissoit pas que Rome eût réclamé en particulier contre l'article 31 de la loi organique relatif aux desservans. La pièce que nous publions justifie notre conjecture. On y verra sur quoi portoient spécialement les plaintes du Saint-Père, et combien ces plaintes sont à la fois motivées et modérées. Voici ce document, qui est sous la forme d'une lettre du cardinal Caprara, légat du Saint-Siége, à M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures :

« Monseigneur, Je suis chargé de réclamer contre cette partie de la loi du 18 germinal, que l'on a désignée sous le nom d'*articles organiques*. Je remplis ce devoir avec d'autant plus de confiance, que je compte davantage sur la bienveillance du gouvernement, et sur son attachement sincère aux vrais principes de la religion.

» La qualification qu'on donne à ces articles paroîtroit d'abord supposer qu'ils ne sont que la suite naturelle et l'explication du concordat religieux. Cependant, il est de fait qu'ils n'ont point été concertés avec le Saint-Siége, qu'ils ont une extension plus grande que le concordat, et qu'ils établissent en France un code ecclésiastique sans le concours du Saint-Siége. Comment Sa Sainteté pourroit-elle l'admettre, n'ayant pas même été invitée à l'examiner? Ce code a pour objet la doctrine, les mœurs, la

discipline du clergé, les droits et les devoirs des évêques, ceux des ministres inférieurs, leurs relations avec le Saint-Siége et le mode d'exercice de leur juridiction. Or, tout cela tient aux droits imprescriptibles de l'Eglise : « Elle a reçu (1) de Dieu seul l'autorisation de décider les questions de la doctrine sur la foi ou sur la règle des mœurs, et de faire des canons ou des règles de discipline. »

» M. d'Héricourt (2), l'historien Fleury, les plus célèbres avocats-généraux, et M. de Castillon lui-même (3) avouoient ces vérités. Ce dernier reconnoît dans l'Eglise « le pouvoir qu'elle a reçu de Dieu pour conserver par l'autorité de la prédication, des lois et des jugemens, la règle de la foi et des mœurs, la discipline nécessaire à l'économie de son gouvernement, la succession et la perpétuité de son ministère. »

» Sa Sainteté n'a donc pu voir qu'avec une extrême douleur, qu'en négligeant de suivre ces principes, la puissance civile ait voulu régler, décider, transformer en loi, des articles qui intéressent essentiellement les mœurs, la discipline, les droits, l'instruction et la juridiction ecclésiastique. N'est il pas à craindre que cette innovation n'engendre les défiances, qu'elle ne fasse croire que l'Eglise de France est asservie, même dans les objets purement spirituels, au pouvoir temporel, et qu'elle ne détourne de l'acceptation des places beaucoup d'ecclésiastiques méritans? Que sera-ce si nous envisageons chacun de ces articles en particulier? Le premier veut « qu'aucune bulle, bref, rescrit, etc., émanés du Saint-Siége, ne puissent être mis à exécution, ni même publiés sans l'autorisation du gouvernement. »

» Cette disposition, prise dans toute cette étendue, ne blesse-t-elle pas évidemment la liberté de l'enseignement ecclésiastique? Ne soumet elle pas la publication des vérités chrétiennes à des formalités gênantes? Ne met elle pas les décisions concernant la foi et la discipline sous la dépendance absolue du pouvoir temporel? Ne donne-t-elle pas à la puissance qui seroit tentée d'en abuser, les droits et les facilités d'arrêter, de surprendre, d'étouffer même le langage de la vérité, qu'un pontife fidèle à ses devoirs voudroit adresser aux peuples confiés à sa sollicitude?

» Telle ne fut jamais la dépendance de l'Eglise, même dans les premiers siècles du christianisme. Nulle puissance n'exigeoit alors la vérification de ses décrets. Cependant, elle n'a pas perdu de ses prérogatives en recevant les empereurs dans son sein : « Elle doit jouir (1) de la même juridiction dont elle jouissoit sous les empereurs païens. Il n'est jamais permis d'y donner atteinte, parce qu'elle la tient de Jésus Christ. » Avec quelle peine le Saint-Siége ne doit-il donc pas voir les entraves qu'on veut mettre à ses droits?

» Le clergé de France reconnoît lui-même que les jugemens émanés du Saint-Siége, et *auquel adhère le corps épiscopal*, sont irréfragables. Pourquoi auroient ils donc besoin de l'autorisation du gouvernement, puisque suivant les principes gallicans, ils tirent toute leur force de l'autorité qui les prononce, et de celle qui les admet? *Le successeur de Pierre doit confirmer ses frères dans la foi*, suivant les expressions de l'Ecriture; or, comment pourra-t-il le faire, si sur chaque article qu'il enseignera, il peut être à chaque instant arrêté par le refus ou le défaut de vérification de la part du gouvernement temporel? Ne suit-il pas évidemment de ces dispositions que l'Eglise ne pourra plus savoir et croire que ce qu'il plaira au gouvernement de laisser publier?

(1) Arrêtés du conseil du 16 mars et du 31 juillet 1731.

(2) D'Hericourt, Lois ecclésiastiques, partie première, ch. XIX; préambule, p. 119.

(3) Réquisitoire contre les actes de l'assemblée du clergé en 1765.

(1) Lois ecclésiastiques. *Vide* ... L.



» Cet article blesse la délicatesse et le secret constamment observés à Rome dans les affaires de la Pénitencerie. Tout particulier peut s'y adresser avec confiance, et sans craindre de voir ses foiblesses dévoilées. Cependant cet article, qui n'excepte rien, veut que les brefs même personnels, émanés de la Pénitencerie, soient vérifiés. Il faudra donc que les secrets des familles, et la suite malheureuse des foiblesses humaines soient mises au grand jour pour obtenir la permission d'user de ces brefs. Quelle gêne! quelles entraves! Le parlement lui-même ne les admettoit pas, car il exceptoit de la vérification, les *provisions*, les *brefs de la Pénitencerie*, et *autres* expéditions concernant les affaires des particuliers.

» Le second article déclare : « Qu'aucun légat, nonce ou délégué du Saint-Siége, ne pourra exercer ses pouvoirs en France sans la même autorisation. » Je ne puis que répéter ici les justes observations que je viens de faire sur le premier article. L'un frappe la liberté de l'enseignement dans sa source, l'autre l'atteint dans ses agens. Le premier met des entraves à la publication de la vérité ; le second à l'apostolat de ceux qui sont chargés de l'annoncer. Cependant Jésus-Christ a voulu que sa divine parole fût constamment libre, qu'on pût la prêcher sur les toits, dans toutes les nations, et auprès de tous les gouvernemens. Comment allier ce dogme catholique avec l'indispensable formalité d'une vérification de pouvoirs et d'une permission civile de les exercer? Les apôtres et les premiers pasteurs de l'Eglise naissante eussent-ils pu prêcher l'Evangile, si les gouvernemens eussent exercé sur eux un pareil droit?

» Le troisième article étend cette mesure aux canons des conciles même généraux. Ces assemblées si célèbres n'ont eu nulle part, plus qu'en France, de respect et de vénération. Comment se fait-il donc que chez cette même nation elles éprouvent tant d'obstacles, et qu'une formalité civile donne le droit d'en éluder, d'en rejeter même les décisions?

On veut, dit-on, les examiner; mais *la voie d'examen en matière religieuse est proscrite dans le sein de l'Eglise catholique,* il n'y a que les communions protestantes qui l'admettent, et de là est venue cette étonnante variété qui règne dans leurs croyances.

» Quel seroit d'ailleurs le but de ces examens? celui de reconnoître si les canons des conciles sont conformes aux lois françaises? Mais si plusieurs de ces lois, telles que celle sur le divorce, sont en opposition avec le dogme catholique, il faudra donc rejeter les canons, et préférer les lois, quelque injuste ou erroné qu'en soit l'objet. Qui pourra adopter une pareille conclusion? Ne seroit-ce pas sacrifier la religion, ouvrage de Dieu même, aux ouvrages toujours imparfaits et souvent injustes des hommes?

» Je sais que notre obéissance doit être raisonnable; mais n'obéir qu'avec des motifs suffisans, n'est pas avoir le droit non seulement d'examiner, mais de rejeter arbitrairement tout ce qui nous déplaît.

» Dieu n'a promis l'infaillibilité qu'à son Église; les sociétés humaines peuvent se tromper. Les plus sages législateurs en ont été la preuve. Pourquoi donc comparer les décisions d'une *autorité irréfragable* avec celles d'une puissance qui peut errer, et faire, dans cette comparaison, pencher la balance en faveur de cette dernière? Chaque puissance a d'ailleurs les mêmes droits. Ce que la France ordonne, l'Espagne et l'empire peuvent l'exiger, et comme les lois sont partout différentes, il s'ensuivra que l'enseignement de l'Église devra varier suivant les peuples, pour se trouver d'accord avec les lois.

» Dira-t-on que le parlement français en agissoit ainsi? Je le sais; mais il n'examinoit, suivant sa déclaration du 24 mai 1766, que ce qui pouvoit, dans la publication des canons et des bulles, altérer ou intéresser la tranquillité publique, et

non leur conformité avec des lois qui pouvoient changer dès le lendemain.

» *Cet abus* d'ailleurs ne pourroit être légitimé par l'usage, et le gouvernement en sentoit si bien les inconvéniens, qu'il disoit au parlement de Paris, le 5 avril 1757, par l'organe de M. d'Aguesseau : « Il semble qu'on cherche à affoiblir le pouvoir qu'a l'Eglise de faire des décrets, en le faisant tellement dépendre de la puissance civile et de son concours, que sans ce concours les plus saints décrets de l'Eglise ne puissent obliger les sujets du roi. »

» Enfin ces maximes n'avoient lieu dans les parlemens, suivant la déclaration de 1766, que pour rendre les décrets de l'Eglise lois de l'état, et en ordonner l'exécution, avec défense sous les peines temporelles d'y contrevenir. Or, ces motifs ne sont plus ceux qui dirigent aujourd'hui le gouvernement, puisque *la religion catholique n'est plus la religion de l'état*, mais uniquement celle de la majorité des Français.

» L'article 6 « déclare qu'il y aura recours au conseil d'état pour tous les cas d'abus; » mais quels sont-ils? L'article ne les spécifie que d'une manière générique et indéterminée.

» On dit, par exemple, qu'un des cas d'abus est l'*usurpation* ou l'*excès* du pouvoir. Mais en matière de juridiction spirituelle, l'Eglise en est seule le juge. Il n'appartient qu'à elle de déclarer en *quoi l'on a excédé, ou abusé des pouvoirs qu'elle seule peut conférer*. La puissance temporelle ne peut connoître de *l'abus excessif* d'une chose qu'elle n'accorde pas.

» Un second *cas d'abus* est la *contravention aux lois et réglemens de la république*; mais si ces lois, si ces réglemens sont en opposition avec la doctrine chrétienne, faudra-t-il que le prêtre les observe de préférence à la loi de Jésus-Christ? Telle ne fut jamais l'intention du gouvernement.

» On range encore dans la classe des abus l'*infraction des règles consacrées en France par les saints canons*... Mais ces règles ont dû émaner de l'Eglise. C'est donc à elle seule de prononcer sur leur infraction; car elle seule en connoît l'esprit et les dispositions.

» On dit enfin qu'il y a lieu à l'*appel comme d'abus* pour toute entreprise qui tend à compromettre l'honneur des citoyens, à troubler leur conscience, ou qui dégénère contre eux en oppression, injure ou scandale public par la loi.

» Mais si un divorcé, si un hérétique, connu en public, se présente pour recevoir les sacremens, et qu'on les lui refuse, il prétendra qu'on lui a fait injure, il criera au scandale, il portera sa plainte, on l'admettra d'après la loi. et cependant le prêtre inculpé n'aura fait que son devoir, puisque les sacremens ne doivent jamais être conférés à des personnes notoirement indignes.

» En vain s'appuieroit-on sur l'usage constant des *appels comme d'abus*. Cet usage ne remonte pas au-delà du règne de Philippe de Valois, mort en 1350. Il n'a jamais été constant et uniforme; il a varié suivant les temps; les parlemens avoient un intérêt particulier à l'accréditer. Ils augmentoient leurs pouvoirs et leur attribution : mais ce qui flatte n'est pas toujours juste. Ainsi, Louis XIV, par l'édit de 1695, art. 34, 35, 36, 37, n'attribuoit-il aux magistrats séculiers que l'*examen* des formes, en leur *prescrivant* de renvoyer le *fond* au *supérieur ecclésiastique*. Or cette restriction n'existe nullement dans les articles *organiques*. Ils attribuent indistinctement au conseil d'état le jugement de la forme et celle du fond.

» D'ailleurs les magistrats qui prononçoient alors sur ces cas d'abus étoient nécessairement catholiques; ils étoient obligés de l'affirmer sous la foi du serment; tandis qu'aujourd'hui ils peuvent appartenir à des sectes séparées de l'Eglise catholique, et avoir à prononcer sur des objets qui l'intéressent essentiellement... »

(La fin à un numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'abbé Combalot est parti pour Angoulême, où il doit prêcher une retraite pastorale. Si nous sommes bien informés, il en donnera six autres dans divers diocèses, et notamment à Limoges et à Beauvais.

Les propositions très-honorables que M. l'Archevêque nommé de Paris a faites à cet éloquent prédicateur, dans le but de faire profiter plus souvent la capitale de son zèle apostolique et de sa parole entraînante, ont donné lieu à d'autres bruits dénués de tout fondement, ou même tout-à-fait contraires aux vues du prélat. Le désintéressement de M. Combalot, qui préfère un ministère pauvre et très-laborieux à une position qui lui auroit permis de prendre quelque repos, ne surprendra aucun de ceux qui le connoissent. On ne peut non plus douter de la disposition de M. l'Archevêque nommé de Paris, de confier l'administration à des hommes connus pour s'y être déjà livrés avec succès.

Ceci répond aux assertions peu exactes et déjà anciennes d'une feuille assez répandue.

M. Rossat, curé de Saint-Jean, à Lyon, nommé à l'évêché de Gap, est arrivé à Paris, et l'on s'est occupé immédiatement de ses informations.

Nous pouvons annoncer que M. l'abbé de Ravignan continuera ses conférences le Carême prochain à Notre-Dame. Ceux qui l'ont entendu avec tant d'intérêt les Carêmes précédens se réjouiront de pouvoir le suivre encore et de profiter de ses instructions si solides, si sages, si lumineuses, si propres à porter la conviction dans tous les esprits, et qui en effet ont déjà opéré ce résultat sur beaucoup de ses auditeurs.

M. de Bonald, archevêque de Lyon, est arrivé dans cette ville le 1er juillet au soir. Quoiqu'il eût demandé qu'aucune réception officielle ne lui fût faite, cependant les cloches ont sonné à toute volée sur son passage, et les habitans accouroient en foule pour le voir. Dans la soirée, une société musicale a exécuté des morceaux d'harmonie, et chanté des couplets sous les fenêtres de l'archevêché. Le 2 juillet au matin, toutes les autorités se sont rendues à la cathédrale pour l'installation. Un bataillon d'infanterie avec sa musique, et un fort détachement de canonniers à cheval, stationnoient sur la place Saint-Jean, et formoient la haie depuis l'archevêché jusqu'à la métropole. A neuf heures et demie, le cortége s'est mis en marche. Les Frères des Ecoles chrétiennes et ceux de Saint-Jean-de-Dieu étoient sur deux rangs. Puis venoient le séminaire, le clergé de Lyon et des environs, les chapelains de Saint-Jean, les curés de la ville, les chanoines d'honneur, le chapitre où se trouvoit M. Rossat, évêque nommé de Gap. M. l'archevêque avoit à sa droite le doyen du chapitre, et à sa gauche, M. l'abbé Allibert, chanoine secrétaire de l'archevêché. La marche étoit fermée par les fabriciens et les confrères du Saint-Sacrement.

Lorsque le prélat a paru dans la cour de l'archevêché, le tambour a battu, la troupe a porté les armes, et les honneurs prescrits par l'usage et par les réglemens ont été rendus. Le clergé a chanté le *Benedictus*, et le cortége s'est dirigé vers la place Saint-Jean. Sur le parvis de la métropole, M. l'archevêque a été reçu par les autorités, et complimenté par M. l'abbé Bonnevie, doyen du chapitre, qui a rappelé le souvenir du cardinal Fesch, auquel le diocèse de Lyon doit tant. M. Bonne-

vie a fait aussi en peu de mots l'éloge du prélat appelé à succéder aux Pothin et aux Irénée. M. l'archevêque a répondu avec bonté; puis s'étant revêtu de la chape et placé sous le dais, il a été conduit au chœur, s'est mis à genoux au pied de l'autel, et a fait sa prière, pendant qu'on chantoit le répons de saint Jean. Ensuite le prélat a pris place sur son trône, et M. le doyen lui a mis la mitre et lui a remis la crosse. Monseigneur a fait le tour du chœur en donnant la bénédiction aux fidèles, puis il est monté en chaire, où il a lu lui-même la lettre pastorale qu'il adresse au clergé et aux fidèles du diocèse.

Dans cette lettre pastorale qui est datée du jour même de l'installation, le prélat parle de ses répugnances pour changer de siége, mais il a dû céder à la voix du successeur de Pierre. Il avoit à redouter surtout de s'asseoir sur un siége si ancien, si vénérable, si riche en souvenirs. Ici il a fait un portrait magnifique de l'église de Lyon; il a rappelé l'antiquité de son origine, les triomphes de ses martyrs, la sainteté de ses pontifes, la science de ses écoles, la constance de sa foi, les miracles de sa bienfaisance, les prodiges de son zèle. Il a payé un tribut d'estime aux deux prélats qui ont gouverné le diocèse depuis le concordat :

« Ici, la justice, la reconnoissance, vos cœurs, nous imposent le devoir de rendre un éclatant témoignage à tout ce qu'a fait pour la gloire de ce diocèse notre illustre prédécesseur, que sa dignité rendit encore moins éminent que son zèle pastoral. Sa main intelligente sonda la plaie la plus profonde et la plus douloureuse du sanctuaire, à l'époque où le sacerdoce et l'empire relevoient nos autels; et s'appliquant à la guérir avec une persévérance et une fermeté dignes d'un évêque, le pieux cardinal créa les nombreuses écoles qui ont assuré parmi vous la perpétuité du ministère sacerdotal; véritable restaurateur de l'éducation cléricale, il eût au moins, en s'éloignant, la consolation de laisser les rangs de la milice sainte plus serrés, et de lui avoir donné des chefs habiles pour la conduire. Grâce aux constans efforts de ce prélat, l'Eglise de Lyon devint bientôt assez florissante pour que les Gaules aient pu payer la dette de reconnoissance contractée envers l'Orient, en lui envoyant, à leur tour, des apôtres, des pontifes et des martyrs. Que le vénérable administrateur qui nous remet ce diocèse reçoive ici la solennelle expression de notre gratitude! Le troupeau que le vicaire de Jésus-Christ lui a confié n'a pas dépéri sous sa houlette. Il l'a nourri d'une doctrine saine; il lui a rappelé par sa vie irréprochable la vie de nos saints prédécesseurs; et, du haut de la montagne de Marie, les mains constamment élevées vers le ciel, il a fait descendre sur ces contrées des bénédictions devant lesquelles les fléaux sembloient déposer leurs fureurs. Nous voudrions que ce pontife, chéri de Dieu et des hommes, pût lire au fond de notre cœur tout ce qui s'y passe, et ces sentimens qui ne s'éteindront qu'avec notre vie! »

Le prélat a réclamé le concours de son clergé, il a adressé des paroles paternelles aux jeunes élèves du sanctuaire, à la jeunesse studieuse de son diocèse, aux vierges chrétiennes. Nous ne pouvons surtout omettre ce qu'il a dit de touchant et de vraiment pastoral aux ouvriers et aux fabricans :

« Pourriez-vous échapper à notre attention, modestes et laborieux ouvriers, dont les mains multiplient les miracles de l'industrie avec une magnificence qui, tout à la fois, célèbre le génie de l'homme et élève la pensée vers celui qui revêt le lys des champs? N'est-ce pas de vos pauvres réduits que sortent ces riches tissus qui parent l'autel et le sacrificateur aux beaux jours de nos saintes solennités? Et pourrions-nous oublier tout ce que vous coûtent de sueurs et de fatigues ces trames

précieuses qui composent nos vêtemens sacrés? Ah! nous voudrions pouvoir adoucir votre position, rendre votre pain moins amer, votre couche plus douce, et sécher les larmes d'une famille que la faim tourmente et que le chagrin consume; mais il est une main qui peut guérir les blessures que font les peines de chaque jour, c'est celle de la religion qui vous montre dans la sainte famille de Nazareth *un Dieu qui n'avoit pas une pierre où reposer sa tête*, une Vierge dont l'ame est transpercée d'un glaive de douleur, un saint patriarche qui ne peut procurer d'autre asile à son épouse qu'une étable, et d'autre berceau qu'une crèche à l'enfant qu'elle alloit mettre au monde. Ne bannissez pas de vos demeures cette grande consolatrice des affligés. Prêtez une oreille attentive aux conseils d'économie, de tempérance, de résignation qu'elle vous fait entendre. Ne fermez point vos cœurs à ses célestes inspirations, et si le temps de la détresse et de la faim arrivoit, vous le supporteriez avec la dignité du chrétien, vous trouveriez au pied de la croix cette patience que l'homme ne pourroit vous donner, et la force de pardonner ces injustices que souvent l'homme vous prodigue. Celui qui vous parle ainsi se sent pour vous les entrailles d'un pasteur et d'un père: il aura toujours pour vous le cœur d'un ami.

» N'aurions-nous rien à vous dire, à vous que la providence a placés dans une condition plus heureuse, et qui dispensez le travail et le pain à des milliers d'ouvriers dont vous tenez en quelque sorte l'existence dans vos mains? Parce que vos bras ne font pas mouvoir ces ingénieuses machines que vous avez peut-être inventées ou perfectionnées, la religion passeroit-elle silencieuse devant le seuil de vos splendides habitations, sans avoir aussi un conseil à vous donner? Ah! plus le ciel vous a comblés des biens de la fortune et vous a prodigué la félicité de ce monde, plus vous avez besoin d'entendre souvent retentir à vos oreilles une voix qui vous dise que vous avez été formés du même limon que le pauvre ouvrier, et que vous vous endormirez auprès de lui pour vous réveiller ensemble au pied du même tribunal et comparoître devant le même juge. Aimez donc comme des enfans et des frères ces hommes qui supportent le poids du jour; excusez la rudesse de leur première éducation, allégez par vos paroles douces, par l'aménité de votre accueil et par les encouragemens de la générosité, le fardeau d'un travail pénible. Il nous est consolant de penser que les jeunes enfans qui peuplent vos ateliers trouvent en chacun de vous un père qui ménage leurs forces avec tendresse, veille sur leur innocence avec sollicitude, leur distribue la tâche journalière avec cette prudence qui tient compte de l'âge et de la santé, et non point avec cette cupidité barbare qui, ailleurs, pour quelques lambeaux d'étoffe, fauche impitoyablement ces jeunes plantes, quand à peine elles commencent à s'ouvrir à la vie. Ce n'est pas vous qui les avilissez jusqu'à ne voir en eux que les rouages d'une machine qui fonctionne; mais vous savez lire sur ces jeunes fronts leurs destinées immortelles et découvrir en eux des êtres intelligens créés pour connoître la vérité, et qu'on ne peut priver du pain de la parole divine, sans se rendre coupable à leur égard de la plus criante injustice. A ceux qui n'auroient pas la foi, nous leur dirions que ce sont là les conseils de la philanthropie. Mais vous êtes chrétiens; nous vous dirons que ce sont là les enseignemens de l'Evangile. »

Vers la fin de sa lettre, le prélat s'exprime en ces termes :

« Au moment de nous asseoir sur la chaire de saint Irénée, il nous semble que ces opinions si ardentes qui partagent aujourd'hui le monde politique et entraînent les esprits dans des directions diverses, s'élancent à notre rencontre et nous demandent, comme Josué à l'ange qui se présente devant lui: « Etes

vous des nôtres, ou devons-nous vous compter au nombre de nos adversaires? *Noster es an adversariorum?* Nous leur rendons grâce de nous obliger à faire connoître, une fois pour toutes, nos sentimens à leur égard. Peut-être que la manifestation que nous allons faire ici solennellement, du plan irrévocable de conduite que nous nous sommes tracé, les forcera à rendre justice à nos intentions et leur apprendra ce que doit être un évêque.

» Quelle mission le Fils de Dieu nous a-t-il donnée auprès de vous? Venons-nous dans ce diocèse pour décider entre des opinions et des opinions? Avons-nous quitté un troupeau chéri pour venir ici nous enfermer dans un camp? La balance du sanctuaire nous a-t-elle été remise dans les mains pour peser des théories et des rivalités? Attendez-vous que le successeur de saint Pothin et de tant de pontifes qui ont illustré votre église vienne débattre devant vous les intérêts d'une politique mondaine? Ce n'étoit là ni la mission du Sauveur ni celle des apôtres, ni celle des fondateurs de cet antique siége; ce n'est pas la nôtre non plus. Nous dirons à ces partis qui interrogent notre pensée: Avez-vous des pauvres à soulager, des malades à visiter, des affligés à consoler, des veuves et des orphelins à secourir? Nous sommes tout à vous, nous entendons votre voix: notre temps, notre santé, notre vie même, tout vous appartient. Nous ne connoissons point d'ennemis et nous serons toujours les serviteurs des plus humbles et des plus petits. *Nos autem servos vestros per Jesum.*

» Mais nous appelez-vous au combat de la politique, aux luttes des partis? nous ne vous connoissons plus; vos accens belliqueux ne pourront exciter en nous cette ardeur qui vous dévore. Nous ne pouvons voir dans ce qui vous passionne qu'instabilité, incertitudes et déceptions. Ce n'est donc pas à vos discussions que nous emploierons le temps de notre épiscopat. Nous sommes appelé à d'autres combats, et nous devons rechercher d'autres triomphes. Ceux de saint Pierre à Rome, de saint Paul à Athènes, doivent exciter notre ambition et ne nous laisser de repos ni le jour ni la nuit. Et tant que la croix de notre maître ne sera pas arborée dans tous les cœurs, et que notre Dieu sera *le Dieu inconnu* pour une seule ame, malheur à nous si nous consumions à des débats stériles ces jours et ces forces que nous devons à l'Evangile et au salut de nos frères! Représentant du bon Pasteur, nous ouvrirons notre cœur à tous. Evêque, nous ferons descendre la bénédiction sur tous, sans distinction de camp et de drapeau! Envoyé du Dieu de bonté, nous tendrons la main à tous nos diocésains, à quelque opinion, à quelque parti qu'ils appartiennent. Du reste, nous payons le tribut avec Jésus; nous obéissons aux édits avec Marie; nous nous soumettons aux puissances de la terre avec saint Paul. Mais après avoir accompli ce devoir, nous laissons à Dieu et au temps à peser et à juger la valeur des opinions humaines. Pour nous, quelles que soient l'exigence et les clameurs des partis, nous ne voulons être et nous ne serons avant tout que pasteur, pontife et pacificateur des consciences. Nous aimons à vous faire cette ouverture de cœur, persuadé que vous ne voulez trouver dans vos guides spirituels que des hommes de Dieu, et que vous nous estimerez davantage quand vous nous verrez plus élevés au-dessus des intérêts de la terre.»

En terminant sa lettre, M. l'archevêque se met sous la protection de la sainte Vierge. Il ordonne des prières pour demander les grâces dont il a besoin. Il sera célébré dans toutes les églises, au premier jour libre, un service solennel pour M. le cardinal Fesch. Les autorités civiles y seront invitées. Le prélat officiera dans la métropole.

Après la lecture de la lettre pastorale, le prélat a célébré une messe basse, après laquelle il a entonné le *Te Deum*. Il s'est rendu

à son trône, et le clergé est allé baiser son anneau. Après la bénédiction, le clergé s'est mis en marche pour retourner à l'archevèché. Le prélat s'est replacé sous le dais. A la barrière de fer du grand escalier, le maire de la ville lui a offert dans un bassin les clefs du palais. Le chapitre a accompagné M. l'archevèque jusqu'au grand salon. Il étoit midi et demi quand tout a été terminé. M. de Bonald a reçu ensuite tous les fonctionnaires, entre autres la cour royale en costume, les officiers de la garnison, etc.

Tout s'est passé avec beaucoup d'ordre; chacun a admiré la dignité et en même temps l'aisance et l'affabilité du prélat, et l'on a de justes raisons d'espérer que son administration réalisera tout ce que promettent sa piété, ses vertus, son expérience et sa sagesse.

Le 1[er] juillet, M. de La Croix, archevêque d'Auch, a pris possession de son siége par procureur. M. l'abbé Fenasse, premier grand-vicaire du diocèse, l'a représenté dans cette circonstance. Le chapitre, le clergé, le préfet, le maire de la ville, et d'autres autorités, étoient présens à la cérémonie, où on a observé toutes les formalités prescrites, et dont il a été dressé procès-verbal. M. l'archevêque d'Auch, qui est encore à Paris, part ces jours-ci. Il se rend d'abord à Gap dans l'intérêt du diocèse et pour y faire l'ordination, et de là il se rendra directement à son nouveau siége.

M. l'évêque de Nantes a visité le bourg de Sucé, le 17 juin dernier. Le prélat, qui s'étoit embarqué sur le bateau à vapeur, en descendit à la maison de M. Dupont, maire de Sucé, qui, prévenu de la veille, l'attendoit avec M. le curé, et le conduisit au bourg dans son canot. Le clergé des environs et les habitans en foule s'étoient rendus sur le port; l'arrivée de M. l'évêque fut saluée par des cris d'allégresse et par une décharge de fusils.

En mettant pied à terre, le prélat donna la bénédiction. Toute la rue qui du port conduit à l'église étoit tendue comme à la Fête-Dieu; des guirlandes de fleurs et de buis, ornées d'emblêmes, étoient suspendues dans les rues. M. de Hercé se rendit à l'église, entouré du clergé réuni pour la cérémonie, escorté par la petite troupe improvisée, précédé et suivi d'une foule considérable, accourue des paroisses voisines. L'église se trouva pleine comme aux plus grands jours de fète. L'office commença et dura trois heures; le prélat célébra une messe basse, donna la sainte communion à un très-grand nombre de personnes, et après la messe, la confirmation à un plus grand nombre encore. Après la cérémonie, il monta en chaire et prononça un sermon approprié à la circonstance. Il y eut une absoute pour les curés morts dans la paroisse, et pour tous les trépassés.

Après la visite de l'église, et pour terminer la cérémonie, le prélat adressa de l'autel une courte et paternelle allocution aux fidèles, dans laquelle il leur témoigna la joie qu'il ressentoit de se trouver au milieu d'une si pieuse population. En sortant de l'église pour se rendre à la cure, M. l'évêque fut reconduit avec les mêmes démonstrations de joie qu'à son arrivée; mais à peine arrivé à la cure, le prélat échappa à son clergé, et, malgré la pluie, et suivi du vicaire de la paroisse, il commença sa visite à tous les habitans du bourg environnant la cure, n'oubliant pas plus la chaumière des pauvres que la maison des riches, adressant à chacun des paroles de tendresse et de con-

solation, et donnant sa bénédiction à tous.

A l'occasion de l'installation des Sœurs de Saint-Joseph à la maison centrale de détention de Montpellier, M. l'évêque de cette ville a dit la messe le mardi 23 dans la chapelle de l'établissement. Le préfet, le procureur-général, plusieurs fonctionnaires publics et les employés de la maison se pressoient avec une foule de curieux autour de l'autel. Tous les regards se portoient avec intérêt sur les pieuses filles, au nombre de treize, qui ont consacré leur vie à rendre à la religion et à la vertu ces êtres que la société repousse de son sein. Après la messe, le prélat a adressé aux Sœurs une allocution qui a paru faire le plus grand effet sur l'auditoire.

Les dernières processions de la Fête-Dieu n'ont pas été moins remarquables que les premières par la pompe et par l'empressement des fidèles pour les rendre dignes de leur objet. A Bordeaux, la procession de Saint-Seurin étoit fort imposante; à celle de Saint-Paul, dans la même ville, M. Ravez portoit un cordon du dais. A Condom, le sous-préfet, le maire, le tribunal, le principal du collége, la gendarmerie suivoient la procession. A Nevers, les autorités civiles, judiciaires et militaires accompagnoient le saint sacrement. A Agen, à Amiens, à Clermont, à Moulins, les processions du second dimanche ont été également satisfaisantes pour la piété. A Talence, près Bordeaux, les adjoints du maire assistoient à la procession en écharpe, et on y voyoit deux confréries, chacune de 150 membres, sous le patronage, l'une de saint Roch, l'autre de saint Joseph.

Une circonstance remarquable a signalé, le jeudi 25, la procession de la paroisse Saint-Charles, à Marseille. Depuis 30 années et plus, aucune procession n'avoit traversé certaines rues du quartier du Grand-Théâtre; le nouveau curé de Saint-Charles, dont l'esprit évangélique promet tant à l'avenir de cette paroisse, a eu la pensée de mettre un terme à cette exclusion.

Si l'on en avoit pu concevoir quelque appréhension et des regrets, ils ont été bien complètement dissipés : l'accueil le plus empressé a été fait au passage de la procession, dans ces rues si mal habitées. Les ornemens et les décorations s'y étaloient avec profusion, les drapeaux flottoient par centaines dans les rues Glandevès et d'Albertas; toutes les fenêtres, depuis le bas des maisons jusqu'au toit, étoient garnies de tentures; on comptoit jusqu'à trois reposoirs des plus beaux qu'on ait vus cette année, et nous avons remarqué sur l'un d'eux, un tableau qui pouvoit passer assurément pour un emblême : il représentoit Madeleine aux pieds du Sauveur. On y voyoit encore des arcs de verdure, des couronnes suspendues; et la façade de derrière du Grand-Théâtre, contre laquelle étoit adossé un reposoir, étoit tendue de blanc dans toute sa longueur.

La cérémonie religieuse avançoit au milieu d'une foule pressée, rangée avec ordre des deux côtés, dans le silence et le recueillement. Comment ne pas être ému en présence de ces femmes auxquelles le réveil du sentiment religieux donnoit l'attitude du repentir et de la foi? Le souvenir des années de vertu, celui d'une première faute et de ses suites funestes, la pensée des misères et des ignominies présentes venoient sans doute se mêler aux impressions qu'y produisoient la pompe chrétienne, la vue de toutes ces vierges,

de toutes ces mères heureuses et honorées, et de ce prêtre qui élevoit le Dieu du pardon sur toutes les têtes. Un tel événement peut avoir d'heureux résultats ; les cérémonies de la religion catholique parlent toujours puissamment au cœur de l'homme ; elles rappellent les douces émotions d'une enfance ordinairement pieuse et les habitudes religieuses de la famille. Combien de femmes, de jeunes filles, ont pu en cette circonstance former dans leur ame humiliée la résolution de se réhabiliter devant Dieu et devant le monde, et de réaliser ainsi le vœu de charité et de conversion que forme pour ses enfans égarés le digne pasteur de Saint-Charles.

(*Gazette du Midi.*)

Le lettre suivante a été adressée le 29 juin au *National de l'Ouest*, par M. le curé de Saint-Sébastien, à Nantes :

« Monsieur, on m'a communiqué un peu tard l'article de votre feuille du samedi 27 de ce mois, sur les *processions*. Dans cet article, vous dites que « dans nombre de communes de nos contrées, les processions de la Fête-Dieu ont été accompagnées d'enfans portant des drapeaux blancs ; *celle de Saint-Sébastien, tout près de Nantes, avoit, non-seulement des drapeaux blancs, mais encore des fleurs de lys*. Cette petite malice, dites-vous, dont les prêtres rient dans leur barbe, aux dépens du gouvernement qui les paie, et contre lequel ils protestent ainsi ostensiblement, n'est pas sans importance ; elle dénote que le parti prêtre et le parti légitimiste sont plus unis que jamais pour conspirer contre la révolution de juillet. »

» A cet article plein de malveillance et de perfides insinuations, je n'ai qu'un mot à répondre en ma qualité de curé de Saint Sébastien : c'est que *tout ce qu'il contient est matériellement faux*. Il n'y avoit à la procession de Saint-Sébastien, ni drapeaux blancs, ni fleurs de lys, ni même d'enfans. Vous voyez, monsieur, que je n'avois aucun motif de *rire dans ma barbe aux dépens du gouvernement*.

» Il est fâcheux, monsieur, que dans votre antipathie pour les processions, vous admettiez avec trop de facilité les rapports mensongers qui vous sont adressés ; Saint-Sébastien est assez près de Nantes pour qu'avec un peu de bonne volonté vous eussiez pu aisément vous assurer de la vérité.

» Quoi qu'il en soit, monsieur, je compte sur votre impartialité pour l'insertion de ma lettre dans votre plus prochain numéro ; il me seroit désagréable d'être obligé de vous en requérir.

» J'ai, etc. »

Le correspondant de Cologne du *Francfurter Journal* lui écrit, sous la date du 27 juin, que des lettres de Coesfeld, reçues la veille à Cologne, annoncent positivement que M. l'archevêque Droste de Vischering, qui habite toujours le château de Darfeld, près Coesfeld, fait des préparatifs de voyage pour Berlin. On ne sait pas, dit le correspondant, si le prélat y a été mandé ou s'il s'y rend spontanément. Il ajoute qu'à Cologne on a de bonnes raisons pour croire que, sous le nouveau roi, il y aura un changement dans la position de M. l'archevêque. Un autre journal de Francfort, commentant probablement cette nouvelle, dit que l'avénement du nouveau roi apportera des changemens importans dans la politique du gouvernement prussien par rapport aux affaires religieuses.

Nous avons dit que M. l'évêque de Nancy avoit prêché le Carême à la Nouvelle-Orléans. Après y avoir donné une retraite sacerdotale où se trouvoient une trentaine de prêtres dont plusieurs avoient fait 150 ou 200 lieues pour venir de leurs pa-

roisses ou pour y retourner, le prélat la termina par la cérémonie publique de la rénovation des promesses cléricales à la cathédrale. Ensuite commença la station du Carême. On pouvoit craindre que cette station ne fît que peu d'effet dans une ville où l'industrie, le commerce, l'amour de l'argent et des plaisirs absorbent l'intérêt, et où la franc-maçonnerie est en grande faveur. M. l'évêque de Nancy crut donc devoir multiplier les instructions; il annonça pour le soir des conférences sur les principales vérités de la religion pour les hommes seuls. Ces conférences se faisoient à la cathédrale qui, avec ses vastes tribunes, peut contenir 3,600 personnes.

Dès les premiers jours, en dépit des mauvais journaux, des loges, des spectacles, des calomnies et des sarcasmes, les hommes se sont rendus en grand nombre aux conférences. Le Vendredi saint et le jour de Pâque l'église étoit pleine. Beaucoup ont manifesté le désir de revenir à la religion, beaucoup sont allés trouver le prélat en particulier, et lui ont fait les promesses les plus consolantes. Ce n'étoient pas seulement des gens de couleur qui ont cédé ainsi à la grâce, mais des magistrats, des avocats, des négocians, des pères de famille, des jeunes gens. Les instructions furent terminées le lundi de Pâque. Une bénédiction d'enfans eut lieu le lendemain. La cathédrale et les tribunes étoient pleines de 3 ou 4,000 mères et petits enfans, et il fallut les partager en deux jours.

Il y a eu aussi pendant le Carême des instructions pour les femmes, le matin à six heures et demie et à dix heures, sans compter les prédications de M. l'abbé Bach, dans la chapelle de l'évêché qui peut contenir 7 à 800 personnes. Ces instructions ont produit du fruit, et ont ramené bien des femmes à une pratique plus éclairée et plus soutenue de la religion. Pour les maintenir dans ces bonnes dispositions, M. l'évêque a formé deux associations de Providence, l'une pour les dames, l'autre pour les demoiselles. Les premières seront chargées des secours aux pauvres, aux malades, à ceux surtout qui sont atteints de la fièvre jaune, laquelle fait tant de ravages dans cette ville. Les demoiselles procureront le bienfait de l'éducation aux orphelines et pourvoiront à leur entretien. Ainsi elles prendront l'habitude des bonnes œuvres qui serviront à les entretenir dans la piété.

Il y a eu une première communion faite avec les instructions et préparations usitées dans les paroisses de France les mieux dirigées. M. l'abbé Bach s'est occupé principalement de ce soin. Il a donné aux enfans une petite retraite terminée par M. l'évêque de Nancy qui a fait les exhortations pour la communion et la confirmation. Le résultat de cette première communion solennelle sera sans doute d'abandonner la triste coutume des premières communions individuelles où les enfans étoient moins bien préparés. De plus ce sera une occasion de parler aux parens de leurs devoirs envers leurs enfans. On a aussi commencé une petite association de jeunes gens, et on va former de petites bibliothèques de bons livres.

M. Bach et les Pères de la Miséricorde continueront le bien qui vient de commencer. Etablis dans le collége de Spring-Hill, ils seront, non-seulement utiles au diocèse de Mobile, mais encore à celui de la Nouvelle-Orléans. On peut se transporter d'une ville à l'autre en 15 ou 16 heures. Ils profiteront de l'impulsion qui a été donnée, ils rappel-

leront les promesses faites. Maintenant du moins on ne rougit plus du nom de chrétien. Précédemment à la Nouvelle-Orléans peu d'hommes paroissoient à l'eglise. Actuellement beaucoup ont témoigné vouloir remplir leurs devoirs de chrétiens. Puissent-ils persévérer dans ces bonnes résolutions !

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Malgré tous les perfectionnemens qui se sont introduits depuis quelques années dans la science des malfaiteurs, il y a lieu de craindre qu'elle n'aille bientôt encore plus loin. La *Gazette de France* remarque, en effet, que le roman s'est *réfugié* dans les journaux, et que c'est maintenant le mode adopté pour ce genre de publication. Cela se dépose dans une érie de feuilletons, et se propage sous cette forme d'une manière indéfinie; en sorte que le roman, qui n'auroit eu que peu de lecteurs, ou qui n'en auroit pas eu du tout, parce qu'il n'auroit point été publié sans ce moyen de succès forcé, en aura désormais des milliers bon gré mal gré. Or, comme c'est là que se trouve l'enseignement des bons tours, des inventions subtiles et de tout ce qui a rapport aux progrès des industries malfaisantes, Dieu sait à qui profitera et à quel usage tournera ce nouveau renfort de lumières !

La *Gazette d'Augsbourg* publie une lettre adressée le 1er juin par don Carlos à un de ses agens à l'étranger. Dans cette lettre, le prince se plaint qu'on l'accuse d'avoir eu le projet de faire périr Christine par le poison. Il proteste contre une accusation aussi atroce. Au contraire, dans un décret publié à Villaréal, en Portugal, le 24 janvier 1834, il ordonnoit de bien traiter cette princesse si elle tomboit aux mains des siens, et il a fait depuis la même recommandation à ses généraux. Il se plaint qu'on le taxe d'exagération dans ses principes religieux, et que le gouvernement français le retienne prisonnier. Il dit que cet esclavage est encore plus insupportable que le premier à Valençay. Enfin le prince se plaint encore de l'indifférence et de l'apathie des puissances étrangères qui ne font rien pour sa cause. Il finit en disant que rien ne le déterminera à transiger avec la révolution et à céder de ses droits.

Nous ne pouvons rien dire sur l'authenticité de ce document, mais il y a lieu de penser qu'il est réellement du prince qui y reclame avec beaucoup de force contre les imputations et les procédés auxquels il est en butte.

PARIS, 6 JUILLET.

Dans sa séance de samedi, la chambre des pairs a adopté, après de très-courtes explications, le projet de loi sur les chemins de fer de Paris à Orléans, de Bâle à Strasbourg, de Roanne à Andrezieux, de Montpellier à Nîmes, et de Lille et Valenciennes à la frontière belge. La majorité du scrutin a été de 82 voix contre 19. Le projet de loi sur les réfugiés étrangers a été adopté sans aucun débat par 94 boules blanches contre 9 boules noires.

Aujourd'hui, il n'y a pas eu de séance publique.

— Une ordonnance du 2 juillet nomme : juge au tribunal de Privas (Ardèche), M. Flandin, juge à Nîmes, en remplacement de M. Maurin, nommé aux mêmes fontions à Alais (Gard); juge à Nîmes, M. Teissier, procureur du roi à Uzès, en remplacement de M. Flandin; procureur du roi à Uzès, M. Seymard, juge d'instruction au même siége.

— Le prince de Joinville est parti pour Toulon avec le lieutenant-général Gourgaud, et MM. Hernoux et Touchard, l'un capitaine et l'autre enseigne de vaisseau. M. Emmanuel de Las-Cases, député, a pris la malle-poste. Immédiatement après l'arrivée du prince de Joinville à Toulon, la frégate la *Belle-Poule* et la corvette la *Favorite* doivent mettre à la voile pour se rendre à l'île Sainte-Hélène. On calcule que le retour en

France aura lieu dans la première quinzaine de décembre.

— Une dépêche télégraphique annonce que le prince est arrivé aujourd'hui à Toulon.

— Le duc et la duchesse de Nemours doivent partir dans quelques jours pour aller passer une partie du mois de juillet à Londres auprès de la reine Victoria, leur cousine germaine.

— M. Martin (du Nord), ancien procureur-général à Paris, a refusé un siége vacant à la cour de cassation, qui lui étoit offert par M. Vivien, garde des sceaux.

— Le directeur des douanes vient d'adresser aux agens de son administration, une circulaire relative à l'exécution de la loi sur les sucres. En voici la substance : Conformément à l'article 1er du code civil, la loi sur les sucres sera exécutoire pour le département de la Seine dans un jour, et pour les autres départemens, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois dix myriamètres (environ 20 lieues) entre Paris et le chef-lieu de chaque département. Le nouveau droit n'atteindra que les sucres qui ne seroient pas encore arrivés à l'époque où la loi deviendra exécutoire; mais pour que les sucres en entrepôt jouissent du bénéfice de l'ancien tarif, les négocians doivent déclarer aux douanes leur mise en consommation avant l'expiration des délais indiqués ci-dessus.

— Le *Bulletin des Lois*, n° 738, contient une ordonnance du 31 mai qui prescrit la publication de la convention conclue à Carlsruhe le 5 avril 1810, et destinée à fixer la limite de souveraineté entre la France et la grand-duché de Bade.

— Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle la loi sur les sucres et les lois qui autorisent la ville de Rennes à contracter un emprunt, et la ville de Rouen à s'imposer extraordinairement.

— Un journal assure que l'officier supérieur du génie chargé par le gouvernement d'aller en Afrique étudier la plaine de Mitidja, est M. le général de Berthois, et qu'il doit partir vers la fin de la semaine.

— M. Eugène Périer, premier secrétaire d'ambassade à Turin, et qui se trouvoit depuis quelque temps en congé à Paris, vient de partir pour Toulon, chargé d'une mission extraordinaire pour le pacha d'Egypte.

— M. Duchâtel vient de partir pour un voyage en Allemagne.

— M. de Montalivet, intendant de la liste civile, est parti dour les eaux de Plombières.

— Le *Constitutionnel* dit que c'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé le prochain voyage en Angleterre de M. Billault, sous-secrétaire d'état au ministère du commerce et de l'agriculture.

— Le général de Lamoricière est de retour à Paris du voyage qu'il a fait à Nantes et à Tourneron, près Saint-Donatien, où habite sa famille.

— Le 1er de ce mois, il a été procédé à l'Hôtel-de-Ville au 17e tirage au sort des obligations à rembourser au 1er janvier prochain, dans l'emprunt de 40 millions contracté par la ville de Paris en vertu de la loi du 20 mars 1832. A cet effet, il a été extrait de la roue 907 numéros, qui ont donné lieu aux primes ci-après, d'après l'ordre de sortie des numéros. Le n° 22,396 gagne 50,000 f.; le n° 18,514, 20,000 fr.; le n° 38,950, 15,000 fr.; le n° 3,250, 12,000 fr.; le n° 2,822, 10,000 fr.; les numéros qui sont sortis les 6e, 7e jusqu'au 15e compris, gagneront chacun une prime de 500 fr.; enfin le n° 12,535, sorti le 16e, a gagné un lot de 1,340 fr.

— Les maîtres tailleurs de Paris ayant obtenu du préfet de police l'autorisation d'astreindre leurs ouvriers à porter des livrets, ceux-ci ont, à très-peu d'exceptions près, quitté mercredi les ateliers. Avant-hier, ils étoient réunis par groupes au nombre de plusieurs centaines dans le jardin du Palais-Royal. Ils persistent dans l'intention de ne pas reprendre

leurs travaux, et veulent porter une plainte en coalition contre leurs maîtres

— Les compositions du concours-général des colléges de Paris commenceront le 14 de ce mois à la Sorbonne.

— Le capitaine de vaisseau Du Camper, nommé gouverneur des établissemens français dans l'Inde, est arrivé à Pondichéry sur la corvette la *Caroline*, le 28 mai dernier; il est entré immédiatement en fonctions.

— Par arrêtés des 26 et 28 février, 6 et 15 avril, le gouverneur de la Guadeloupe a prononcé l'affranchissement de 216 individus, savoir : en vertu de l'ordonnance du 12 juillet 1832, libres de fait (2 hommes 3 femmes, 3 enfans), 8; esclaves (44 hommes, 75 femmes, 88 enfans), 207; en vertu de l'ordonnance du 29 avril 1838, libre de fait, un homme.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Plusieurs ingénieurs sont arrivés à Reims, pour s'occuper des travaux préparatoires du canal de jonction de l'Aisne à la Marne.

— Le nommé Maugrain, condamné à mort pour assassinat, par la cour d'assises de Maine-et-Loire, a subi son arrêt jeudi, à Angers. M. l'abbé Morel, aumônier des prisons, lui a offert les consolations de la religion, et Maugrain, avant de monter sur l'échafaud, l'a vivement remercié des soins qu'il lui avoit prodigués depuis sa condamnation.

— M. Teste, député, est en ce moment à Rennes, où il plaide dans une affaire de famille.

— Depuis quelques jours une coalition tendant à obtenir une augmentation de salaire s'est formée parmi les ouvriers boulangers de Nantes. L'*Hermine* annonce que le 30 juin un assez grand nombre de récalcitrans ont été arrêtés et conduits à la maison d'arrêt.

— Le jury de la Corrèze vient d'adresser la lettre suivante à M. le garde-des-sceaux pour réclamer contre la suppression des tours :

« Monsieur le ministre, les jurés de la Corrèze, en terminant les hautes fonctions que la loi leur confie, veulent faire entendre une parole d'humanité.

» Effrayés du nombre croissant des infanticides (ils en avoient jugé sept dans la même session), émus douloureusement de la mort déplorable de tant de pauvres enfans, ils trahiroient leurs devoirs sacrés s'ils ne venoient vous présenter de respectueuses observations.

» Une mesure imprudente et bien peu réfléchie a fait, depuis quelques années, supprimer les tours des hospices du département, et à la pauvre mère qui n'est pas assez courageuse pour nourrir l'enfant de sa faute, il ne reste plus que le crime. »

— Le 1er juillet il y avoit au depôt de mendicité de Lyon, 107 hommes et 137 femmes.

— M. Marchand, ancien valet de chambre de l'empereur, est arrivé le 1er juillet à Toulon, ainsi que MM. Denis, Pierron, Noveret et Archambault; ils doivent tous se rendre à Sainte Hélène.

— Le 26 juin, vers minuit, un violent orage a éclaté dans l'arrondissement de Béziers (Hérault). La grêle a causé de grands ravages; les blés prêts à être coupés ont été presque entièrement détruits.

— Les fortes chaleurs qui s'étoient fait sentir dans les Pyrénées pendant presque tout le mois de juin ont fait place depuis quelques jours, dit le *Mémorial des Pyrénées*, à une température pluvieuse. Il est tombé de la neige sur la montagne.

EXTERIEUR.

On s'occupe à Bruxelles d'un traité de commerce entre la Hollande et la Belgique.

— Dans la séance des communes du 2, une motion de M. O'Connell, emportant une modification du bill de lord Stanley, a été rejetée par la chambre à la majorité de 311 voix contre 169.

— Les journaux anglais disent que les

ministres actuels ont l'intention de présenter au parlement, avant l'ouverture de la session, un projet de bill ayant pour objet d'établir une régence pour le cas où la couronne britannique viendroit à échoir à un mineur.

— Un dîner de réformistes a eu lieu il y a quelques jours à Mary-le-Bone, à Londres. M. O'Connell y a parlé dans l'intérêt de l'Irlande.

— Une députation des directeurs et propriétaires de la Banque commerciale d'Angleterre est arrivée à Londres, où elle traite, dit le *Globe*, pour avoir des secours qui lui seront certainement accordés.

— Le prince de Canino (Lucien Bonaparte), est mort à Viterbe, le 29 juin. Il étoit âgé de 66 ans.

— Le différend de la France avec le cabinet napolitain relativement à l'admission de nos paquebots à vapeur dans le port de Naples est terminé. M. de Montebello a, dit-on, signé la convention en vertu de laquelle ils seront traités comme des bâtimens de guerre.

— Il vient d'être conclu entre l'Autriche et le Piémont un traité qui a pour objet de garantir de la contrefaçon, dans les deux états, la propriété littéraire et celle des objets d'art, et d'assurer les droits des auteurs et des artistes.

— Un des premiers actes du nouveau roi de Prusse a été d'interdire à la Bourse de Berlin, les opérations à terme sur les fonds publics.

— Une commission est chargée à Berlin de poser les bases d'un traité de commerce qui doit être conclu entre la Prusse et la Russie.

— Pendant son séjour à Varsovie, l'empereur de Russie a rendu un décret d'amnistie en faveur de plusieurs condamnés politiques.

— Vers la fin de janvier, deux bâtimens de guerre américains, la frégate *Colombia* et la corvette *John Adams*, ont détruit, sur la côte de Sumatra, un village et tout ce qui appartenoit à ses habitans, coupables d'avoir arrêté et pillé un navire de Salem, après avoir massacré l'équipage.

— Les limites entre les Etats-Unis et le Texas ont été réglées par les deux gouvernemens. La rivière Sabine, qui a son embouchure dans le golfe du Mexique et remonte jusqu'au 62° degré de latitude nord, est la ligne de séparation.

— Le paquebot anglais le *Volcan*, arrivé à Marseille avec la malle de l'Inde, a apporté des nouvelles d'Alexandrie du 20 juin. Ces nouvelles confirment, bien que d'une manière encore très-vague, celle d'un arrangement prochain entre la Porte et le pacha. D'après le *Malta Times* le pacha rendroit l'île de Candie, et le sultan lui concéderoit l'hérédité de l'Egypte et de la Syrie. La restitution de la flotte turque seroit le premier pas vers une réconciliation.

— Les dernières nouvelles de la Chine sont du 27 mars. A cette époque les préparatifs de guerre continuoient. Le commerce étoit rétabli avec les Portugais de Macao.

— L'impératrice de la Chine vient de mourir.

— Pékin est en proie, dit-on, à une dangereuse effervescence, par suite de la détresse que la cessation du commerce étranger a occasionnée parmi les cultivateurs du thé et de la rhubarbe.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 30 .
QUATRE p. 0/0. 000 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 113 fr. 50 c
TROIS p. 0/0. 86 fr. 40 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1287 fr 50 c.
Act. de la Banque 3770 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1272 fr. 50 c.
Emprunt Belge 105 fr. 1 2
Emprunt romain. 105 fr. 1 8
Rentes de Naples 106 fr. 00 c.
Emprunt d'Haïti. 585 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 27 fr. 3 4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroit les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3304.

JEUDI 9 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Sur les pasteurs de Genève.

Les *Archives du Christianisme*, journal protestant, contenoient dans leur numéro du 22 février dernier, un article fort remarquable sur le rationalisme des pasteurs de Genève. Il s'agissoit d'un fait relatif à M. Chastel, professeur, dont nous avons parlé numéro du 6 février. Les réflexions des *Archives* montrent quelle est la profondeur de la plaie qui a infecté la Rome protestante, comme on l'appelle, et combien la Compagnie des pasteurs a secoué le joug de la révélation. Voici l'article des *Archives* :

« Si nous n'avons pas encore publié nos propres réflexions sur le fait grave qui vient de se passer à Genève, c'est que nous voulions avoir le temps d'en bien connoître les détails. Nous attachons une grande importance à l'accusation portée contre M. Chastel de nier les miracles de la Bible, car malheureusement cette accusation touche de près aux intérêts les plus chers de nos églises. Nous ne pouvons voir sans un profond sentiment de douleur que dans la Faculté légale de théologie de Genève, où pas un seul professeur n'est orthodoxe dans ses doctrines, d'où, au contraire, l'orthodoxie est exclue avec grand soin; dans cette Faculté où, pour ne parler que des faits entièrement publics, la théologie est enseignée par un professeur qui a écrit contre la Trinité, contre la divinité de Jésus-Christ, contre le péché originel, contre la rédemption par le sang de Jésus-Christ, etc., etc.; dans cette Faculté où le professeur d'histoire ecclésiastique est accusé devant la Compagnie de nier les miracles, et se refuse à déclarer qu'il ne les nie pas, de peur, dit-on naïvement, de compromettre la *liberté de son enseignement;* que dans une telle Faculté se trouvent en grande partie des étudians français. De 1838 à 1839, il y avoit sur 26 étudians, 19 Français, et cette année, sur 24 étudians, il y a 16 Français. L'appât des bourses payées sur les *fonds secrets,* engage un grand nombre de parens à confier à des docteurs dont les enseignemens sont opposés à l'Evangile, l'instruction des futurs conducteurs de nos églises; puis ces ministres, ainsi préparés, sont admis, *par privilége et au mépris de la loi*, à prendre à Strasbourg, où toute facilité leur est offerte, leur diplôme de bachelier en théologie, et leur certificat d'aptitude à la consécration. C'est là un mal profond sur lequel gémira avec nous tout véritable ami de l'Evangile et de nos églises. Pour y remédier, il faudroit ou que le gouvernement cessât de violer la loi du 18 germinal an x, qui stipule, article 13, que « nul ne pourra être élu ministre ou pasteur d'une église réformée, sans avoir étudié *dans les séminaires français*, etc. »; ou qu'il cessât de faire de cette violation un privilége en faveur de la Faculté anti-orthodoxe de Genève; ou que les parens eussent assez de foi et de zèle chrétien pour ne pas sacrifier la foi de leurs enfans et les intérêts les plus chers de nos églises à des considérations pécuniaires; ou enfin qu'il y eût moyen de forcer dans ses retraites ténébreuses le secret des fonds considérables donnés jadis pour l'Evangile, et employés aujourd'hui activement contre l'Evangile, par un comité secret et irresponsable. Nous désirons en particulier recueillir de nouveaux et plus amples renseignemens sur les fonds secrets, sur la transaction au moyen de laquelle l'administration de ces fonds a été transportée de Lausanne à Genève, sur l'im-

portance des sacrifices *faits aux dépens de la fondation*, au moyen desquels cette translation a été obtenue; nous voudrions connoître le montant des rentes viagères fondées à Lausanne et ailleurs, et des capitaux livrés dans ce but. La persévérance dans les investigations finiroit peut-être par triompher du silence prudent et obstiné que les détenteurs des fonds secrets ont gardé jusqu'à ce jour.

» Nous croyons de notre devoir, comme chrétiens et comme amis sincères des églises réformées de France, de leur signaler tout ce qui peut servir à percer le voile dont la majorité du clergé de Genève a jusqu'ici laborieusement enveloppé ses déviations de l'Evangile, et à montrer aux chefs de famille trompés jusqu'ici par de fausses apparences et par de faux rapports, quel est le véritable état des choses. Les discussions soulevées par les enseignemens de M. Chastel, que la Compagnie a absolument voulu pour professeur, à l'exclusion de M. Diodati, plus savant, mais chrétien évangélique, sont propres à nous faire atteindre ce but.

» Nous donnerons d'abord une troisième édition revue et corrigée du fameux arrêté :

« Vu l'article 16 de la loi du 27 janvier 1834, qui confère à la Compagnie la surveillance sur l'enseignement des professeurs de théologie ;

» Vu les informations et explications communiquées en ce jour par divers membres de la Compagnie, et spécialement par ceux de la Faculté de théologie, sur la nature de l'enseignement donné par M. le professeur Chastel, en ce qui concerne les faits miraculeux.

» Acceptant l'assurance qui lui est donnée que ce professeur n'a point eu l'intention d'infirmer la croyance à ces faits, *base de la religion révélée*, et se confiant pour l'avenir en sa sagesse.

» La Compagnie passe à l'ordre du jour.»

» Deux articles du *Nouvelliste Vaudois* sont venus placer la Compagnie et M. Chastel dans une position insoutenable. Ce journal a par deux fois affirmé que ce professeur n'avoit jamais dissimulé ses doctrines, et que quoiqu'il professât, avec moins de talent et de méthode que Strauss et La Mennais, un rationalisme un peu trop vieux et qui n'étoit point à la hauteur de notre époque, cependant il faisoit faire au christianisme. à Genève, un pas en avant, et donnoit de bonnes espérances aux amis d'une religion éclairée. Il a prétendu que la Compagnie n'ignoroit point la manière de penser de M. Chastel lorsqu'elle l'a élu, et qu'elle étoit en majorité fort bien disposée, quoique en secret encore, pour le rationalisme. Ces assertions ont produit un grand émoi; leur fausseté quant à la Compagnie a indigné les membres de ce corps, et deux d'entre eux, comprenant que le silence n'étoit pas de saison, ont adressé, l'un au *Fédéral*, l'autre au *Nouvelliste Vaudois*, des réclamations basées sur l'arrêté de la Compagnie, qu'ils ont publié, et sur des dénégations formelles qu'ils ont appuyées de leur honorable signature. Quant à M. Chastel, sa bouche reste fermée, et le voilà placé entre les assurances qui ont été données en sa faveur au sein de la Compagnie, et l'accusation publique et répétée du *Nouvelliste Vaudois* qui soutient qu'il n'a jamais dissimulé son rationalisme. En vain allègue-t il qu'en répondant, il oublieroit sa position de professeur, et laisseroit entamer son droit de libre enseignement. Personne, dans un cas aussi grave, n'admet cette excuse; elle inspire de la défiance, et le public religieux voudroit, dans l'intérêt de M. Chastel, et dans celui de la Compagnie elle-même, une explication bien claire et bien catégorique. Un article de l'*Evangéliste* de Nîmes n'a pas beaucoup servi à satisfaire ce besoin d'éclaircissement. Ce journal s'exprime, sur l'enseignement de M. Chastel, de telle manière qu'on ne sait ni ce que le professeur a nié, ni ce qu'il a affirmé, ni ce qu'il a voulu dire, ni ce qu'il a dit: l'*Evangéliste* lui attribue des *théories* qu'on

s, dit-il, jugées sans les comprendre, comme si, lorsqu'il est question de faits tels que les miracles, la théorie ne se réduisoit pas à les croire ou à les rejeter, et le devoir à faire connoître sa foi sans équivoque, et sans réserve, en public comme en particulier. »

Les *Archives* donnent ensuite les réflexions suivantes d'un correspondant :

« Quelques-uns croient que l'ordre du jour de la Compagnie peut être regardé comme une confession de foi aux miracles, qui pourra être ajoutée (explicitement ou implicitement, nous l'ignorons) au serment que les candidats prêtent au moment de leur consécration. Mais comment seroit-il possible de supposer que la Compagnie, d'une main, établiroit et maintiendroit sur les étudians, pendant leurs études de quatre ans, un professeur qui leur montreroit qu'il n'y a point de miracles, et que ce qu'on a appelé de ce nom jusqu'à présent, n'est que coups de vent ou coups de tonnerre, et de supposer en même temps que, de l'autre main, cette même Compagnie présenteroit à ces pauvres jeunes gens, à la fin de leurs quatre années, au moment le plus solennel de leur vie, un acte de serment par lequel ils devroient jurer qu'il y a des miracles, et que ce que la Compagnie leur a fait enseigner par le professeur nommé et maintenu par elle, étoit faux... Cela seroit d'une immoralité révoltante; et aussi la *vénérable* Compagnie n'a-t-elle point eu une pareille pensée.

» Non, on enseignera aux étudians de Genève qu'il n'y a point de miracles, et ces étudians, comme ceux d'Allemagne à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, croiront qu'il n'y en a point. A peine l'enseignement de M. Chastel avoit-il été attaqué dans la Compagnie, que la majorité des étudians (et il s'y trouvoit sans doute beaucoup de nos pauvres étudians français, attirés à Genève par les fonds secrets) a rédigé une adresse à M. Chastel, pour l'inviter à continuer comme il avoit commencé. Désormais les ministres sortis de l'Académie de Génève nieront, soit à Genève, soit en France, les miracles; au moins une bonne partie d'entre eux. Comment s'en étonneroit-on, puisqu'on le leur aura appris pendant quatre ans? Comment (à Genève du moins) l'empêcheroit-on? C'est à l'enseignement qu'il falloit porter remède. Mais peut-on vouloir cueillir des figues, quand on a planté des épines?

» Aussi, bien loin qu'on ait félicité la Compagnie de sa conduite, cette conduite a produit au contraire généralement l'impression la plus pénible. Quoi, a-t-on dit, la Compagnie, après de longues discussions, ne trouve autre chose à faire qu'à se confier à la *sagesse* d'un professeur qui vient de lui en donner de *telles marques*; elle lui dit tout au plus : Faites attention de ne pas vous prononcer si franchement à l'avenir. Elle passe à *l'ordre du jour* !...

» Il est inutile de dire que toutes les ames vraiment chrétiennes (sauf peut-être une ou deux personnes dont la position rend le jugement moins impartial) ont éprouvé un vif sentiment d'indignation, en lisant cet ordre du jour de la Compagnie; il y a plus, les gens du monde, les incrédules eux-mêmes ont été tout-à-fait mécontens, comme l'a montré le *Nouvelliste Vaudois*; il y a plus encore, dans Genève même, parmi les adhérens même de la Compagnie, il s'est élevé beaucoup de cris d'étonnement et d'inquiétude. Il y a long-temps qu'une si vive sensation n'avoit été produite dans Genève, et que la Compagnie n'avoit été si fortement compromise.

» C'est ce qui a engagé ce corps et le *Fédéral*, journal genevois, qui, tandis que tout le monde parloit, avoient voulu d'abord, comme dit le *Nouvelliste*, *étouffer* la chose, à rompre leur long silence. Une lettre d'un pasteur fait connoître à Genève, dans le *Fédéral* du 4 février, l'ordre du jour que les *Archives* avoient donné à Paris, quinze jours auparavant.

Ce pasteur (M. Basset fils, qui, à ce que l'on dit, a été avec M. Bouvier le principal adversaire de M. Chastel) veut aussi faire voir, dans l'ordre du jour si pâle, si timide, une confession de foi de la Compagnie, *claire, explicite, solennelle*...... Nous serons heureux quand la Compagnie nous donnera une confession ou profession de foi *claire, explicite, solennelle*. Mais si c'est là le nom que ce corps donne à son ordre du jour, il n'est pas beaucoup avancé depuis Jean-Jacques Rousseau.

» Il faut espérer que M. Chastel exposera sa croyance avec franchise, sans chercher à cacher son opinion sous certaines formes, sous certaines réticences et sous certains noms. En attendant, l'opinion générale est qu'il est purement rationaliste, qu'il représente Jésus-Christ comme un Juif revêtu de vertu, élevé par une famille pieuse, et qu'il regarde les guérisons opérées par lui, comme dues à l'empire qu'il avoit sur les ames, en sorte que le Sauveur eût été une espèce de magnétiseur; le miracle de la Pentecôte est *un coup de vent*, les langues ont été apprises par les apôtres en *voyageant*, et la conversion de saint Paul est opérée par *la foudre qui éclate*. Quand M. Chastel fut élu professeur, chacun disoit hautement qu'il étoit rationaliste. Comment la Compagnie eût-elle été la seule à l'ignorer? Ainsi en 1839, elle a fait preuve, en élisant M. Chastel, qu'elle vouloit que l'on enseignât le rationalisme aux futurs ministres de l'Eglise, et elle en fait encore preuve en 1840, en le maintenant par son ordre du jour. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La fête de saint Jean-Baptiste a été célébrée le mercredi 24 juin, à Saint-Jean de Latran. Le Saint-Père y a tenu, comme à l'ordinaire, la chapelle papale. M. le cardinal Brignole célébra la messe à laquelle assista Sa Sainteté avec les cardinaux et prélats. Après l'Evangile, M. Monetti, élève du séminaire romain, prononça un discours latin en l'honneur du précurseur.

PARIS. — M. l'archevêque de Chalcédoine continue à donner la confirmation dans les diverses paroisses et établissemens de la capitale. Il est ordinairement assisté de M. l'abbé Morel, grand-vicaire capitulaire. Le prélat prononce dans ces occasions des exhortations pleines de piété et d'à-propos. Le jeudi 9, il administrera la confirmation dans la paroisse Saint-Sulpice, où il y a eu le jeudi précédent une première communion très-nombreuse et très-édifiante. En comptant les renouvelans, il n'y avoit pas moins de 800 enfans, dont la tenue et le recueillement offroient un spectacle consolant pour les parens et les pieux fidèles que la cérémonie avoit attirés.

Pourquoi faut-il que nous ayons à déplorer que le même jour, 9 juillet, si on en croit l'annonce de quelques journaux, 300 enfans de Paris, de la banlieue et des départemens, feront la première communion à *l'église française*, faubourg Saint-Martin? Pauvres enfans, qui ne connoîtront la religion que par les erreurs et les invectives qu'on leur fait entendre, et par les profanations auxquelles on les fait prendre part!

Il y a eu dimanche une première communion d'adultes dans la chapelle des Frères des Ecoles chrétiennes, rue de Fleurus; douze jeunes gens qui suivoient les classes d'adultes dans cette école ont été admis à la sainte table, après les instructions et les préparations convenables. C'est la deuxième fois de cette année qu'une pareille cérémonie a lieu par les soins des bons Frères; dix-huit autres jeunes gens avoient fait leur première communion le 2

février dernier. Il y a quelques jours, deux jeunes gens de l'école du soir, qui n'avoient pas encore été baptisés, ont reçu ce sacrement. D'autres se préparent pour leur première communion le mois prochain.

On va bâtir une salle pour les catéchismes et une sacristie pour l'église Saint-Paul-Saint-Louis, au Marais. C'est la ville qui en fait la dépense. L'adjudication des travaux a dû avoir lieu ces jours derniers.

Les retraites ecclésiastiques commencent en plusieurs diocèses. M. l'abbé Dufêtre vient de commencer celle de Versailles. Il doit cette année en donner une douzaine en différens diocèses. M. l'abbé Boyer est parti pour aller donner la retraite à Saint-Flour. M. l'abbé Chaignon, qui devoit en ouvrir une à Sens, à la fin de juin, et qui en a été empêché par une indisposition, va en commencer une à Reims, et ira ensuite pour le même objet à Châlons, à Rouen, à Nancy, etc.

Nulle part la solennité de la Fête-Dieu n'a été accompagnée de plus de recueillement et de décence qu'à Saint-Claude. A la procession solennelle qui a eu lieu ce jour-là, assistoient au moins 4,000 personnes parmi lesquelles se faisoient remarquer avec édification MM. le sous-préfet, le président et les membres du tribunal et de la justice de paix, le maire de la ville suivi du corps municipal, la compagnie de pompiers et la brigade de gendarmerie dans la plus belle tenue.

Le saint Sacrement étoit porté par le président du chapitre sous un dais magnifique donné par le gouvernement, aussi bien que les ornemens de drap d'or dont étoient revêtus le célébrant et les ecclésiastiques qui l'assistoient. La musique de la cathédrale exécutoit avec beaucoup d'ensemble des marches brillantes, auxquelles succédoient alternativement les chants pieux de la congrégation des jeunes gens.

C'étoit un touchant spectacle que cette procession se développant au milieu du recueillement de tous les habitans accourus pour prendre part à la cérémonie.

Ce recueillement, qui sembloit partagé même par ceux que la curiosité pouvoit avoir attirés, étoit encore plus sensible dans cette belle cathédrale, un des monumens où le genre gothique se trouve mêlé avec le style de la renaissance, édifice majestueux et dont les proportions frappent les regards des connoisseurs, comme ses richesses artistiques, peintures et sculptures des grands maîtres le Dominiquin, Holben, Jehan de Vitré, etc. sont faites pour attirer les amis des arts.

Ce qui a été remarqué à Saint-Claude a pu se remarquer dans toutes les villes du diocèse, non-seulement en ce qui concerne la fête du saint Sacrement, mais par rapport aux excellentes dispositions que les populations montrent à l'égard de la religion. M. de Chamon, qui rentre en ce moment dans sa ville épiscopale, après une tournée de plus de deux mois dans les arrondissemens de Dôle, de Poligny et de Lons-le-Saulnier, a pu s'en convaincre par l'empressement avec lequel il a été accueilli dans toutes les localités. Cet empressement étoit tel qu'il a rappelé au vénérable prélat les premiers jours de son épiscopat.

L'esprit de piété règne et reprend son ascendant dans ce diocèse ; on peut en donner encore des preuves plus solides dans les édifices et dans les établissemens religieux qui s'y sont multipliés depuis l'arrivée de M. de Chamon. Ce prélat a eu la

consolation de fonder un grand nombre de maisons d'éducation pour les deux sexes, dirigées par des religieuses, des Frères des Ecoles chrétiennes ou de la congrégation de Marie, laquelle possède un beau noviciat à Courte-Fontaine. Il a vu s'élever 38 églises, grandes, belles et ornées avec goût, et reconstruire presqu'en entier 15 autres qui ne le cèdent en rien aux premières. Enfin il a déjà imposé les mains à près de 400 ecclésiastiques, qui remplissent avec zèle et distinction les fonctions du saint ministère. Tels sont les fruits d'un apostolat de 18 ans.

M. de Chamon se propose de célébrer solennellement sa 50ᵉ année de prêtrise dans le courant de septembre prochain. Ce sera une belle fête pour son clergé.

La ville d'Apt a perdu son historien : M. l'abbé Boze est décédé le lundi 22 juin, à l'âge de 82 ans, et après 55 années de prêtrise. Ecrivain aussi modeste que laborieux, il avoit, par des recherches soigneuses, tiré pour ainsi dire les archives d'Apt de l'oubli, et avoit fait revivre les souvenirs, les fastes guerriers, civils et religieux dont cette ville peut s'enorgueillir. Son *Histoire d'Apt* parut en 1813, c'est-à-dire à une époque où le goût des études historiques, qui s'est réveillé depuis quelques années, sommeilloit encore. En 1820 parut l'*Histoire de l'Eglise d'Apt ;* nous en avons rendu compte dans ce Journal, numéro du 16 septembre 1820, tome xxvᵉ. En 1821, il avoit publié l'*Histoire de saint Elzéar et de sainte Delphine*, in-18; nous en parlâmes dans ce Journal, numéro du 5 septembre 1821, tome xxixᵉ.

M. Boze, frère du procureur impérial de nom, étoit membre correspondant de l'académie d'Aix, de l'athénée de Vaucluse, de l'académie d'Orange. Il avoit donné, en 1822, la traduction en vers du livre de Job, et il est auteur de quelques autres poésies inédites.

Ses obsèques ont eu lieu le mardi 23, et, faut-il le dire ? au milieu de la plus complète indifférence de la population. Comment se fait-il que l'on ait si tôt oublié les services qu'a rendus l'estimable M. Boze, et que son cercueil ait parcouru les rues de la ville sans suite et sans escorte?

Le *Journal du Commerce* ayant publié le 24 juin un article malveillant sur l'acquisition que M. l'abbé Gratacap vient de faire du collége de Sorèze, celui-ci lui a adressé la lettre suivante, qui a été envoyée aussi à la *Gazette de France* et à la *Quotidienne*, et qui détruit toutes les allégations du *Journal du Commerce*.

« Monsieur, l'article concernant l'école de Sorèze, que vous avez publié dans le numéro 176 de votre journal, en date du 24 de ce mois, vous a été sans nul doute communiqué. En l'accueillant sans vous être assuré de l'exactitude des assertions qu'il renferme, vous m'avez placé dans la nécessité de vous déclarer qu'il n'y en a pas une seule qui ne soit complètement fausse.

» *L'école de Sorèze,* dites-vous, *vient de passer dans les mains de la congrégation.* Quelle que soit la congrégation dont vous entendez parler, j'affirme que je n'ai jamais appartenu à aucune.

» *Elle a été acquise par M. l'abbé Gratacap, ex-directeur du petit séminaire de Montauban, au prix de* 500 *mille francs.* Erreur, monsieur. Je n'ai jamais été à la tête d'aucun petit séminaire, et le chiffre auquel vous prétendez que j'ai acquis l'école de Sorèze n'est pas exact. La vérité est que, dès 1826, j'étois professeur de philosophie au collége royal de Grenoble, d'où je fus appelé plus tard, en qualité de proviseur, au collége royal de

Toulouse, et qu'enfin, depuis 1835, je dirige à Montauban une institution de *plein exercice*, avec dispense d'envoyer mes élèves aux cours du collége communal de cette ville : et c'est parce que cette faveur vient de m'être retirée que je me suis décidé à faire l'immense entreprise à laquelle je me dévoue sans autre but que celui de continuer, sur un plus vaste théâtre, à servir ma religion et mon pays.

» *M. de Genoude est, dit-on, un des principaux actionnaires de la nouvelle société, qui compte au nombre de ses souscripteurs l'archevêque de Toulouse, M. l'abbé d'Astros, si connu par sa résistance aux volontés de Napoléon, à l'époque du concordat.* Ici encore, tout est faux, M. le rédacteur. Il n'y a ni société d'actionnaires, ni souscripteur dans cette affaire. M. de Genoude y est complètement étranger, et il sera bien surpris quand il apprendra la nouvelle que vous lui annoncez ; et je ne réclamerai de M. d'Astros que la continuation d'une bienveillance qui me flatte et m'honore. L'auteur de l'article, en relisant l'histoire, auroit pu s'épargner la peine de remonter au concordat pour retrouver le souvenir de la belle et courageuse conduite de ce prélat.

» *Seroit-il vrai que la bureaucratie ministérielle se servit montrée hostile à plusieurs personnes qui se présentoient pour acheter Sorèze, et qu'elle leur auroit opposé, comme fin de non recevoir, qu'elles n'auroient pas leurs titres scientifiques?* Vous êtes mieux placé que moi, monsieur, pour savoir ce qui se passe dans les bureaux des ministères, et je n'ai aucun moyen de satisfaire votre curiosité à ce sujet. Je crois pouvoir affirmer que vous avez été aussi mal informé sur ce point que sur tous les autres.

» *Alors on pourroit demander à M. Cousin devant quels juges M. l'abbé Gratacap a subi son examen du baccalauréat ès-sciences.* Inutile, M. le rédacteur, d'interpeller M. le ministre de l'instruction publique, et d'avoir recours à une si haute autorité; je puis vous donner moi-même la date de mon grade. Mon diplôme, obtenu après examen devant la faculté de Toulouse, m'a été délivré le 12 juin 1835, par M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» L'abbé GRATACAP. »

Au sujet de ce même article du *Journal du Commerce*, qui avoit parlé du projet de rétablissement de l'Oratoire, M. de Genoude a écrit au même journal qu'il étoit obligé d'ajourner l'exécution de ce projet, à cause des obstacles que lui opposoient l'Université et le ministère actuel.

L'évêque d'Orihuela, en Espagne, M. Felix Herrero-Valverde, qui, après le départ de don Carlos, étoit resté en Espagne avec les généraux carlistes, a été obligé de se réfugier en France. Il a été arrêté à Sallegosa, village de la frontière, et conduit par la gendarmerie jusqu'à Narbonne. Il étoit le 23 juin à Nîmes, et y a assisté à la grand'messe de la cathédrale. On le conduisoit à Vesoul. Le prélat étoit accompagné d'un sacristain et de deux domestiques. Il est âgé de 68 ans, et est évêque depuis 1824.

La discussion s'est continuée le 19 juin dans les cortès espagnoles sur les articles du projet du duc de Gor. Le premier article, en disant que le clergé séculier continueroit à jouir de ses biens et revenus, ajoutoit qu'il les administreroit conformément aux canons et aux règles particulières suivies avant 1837. Cette seconde partie de l'article, combattue par un ministre, a été rejetée, et l'article 1er du projet de loi a été adopté dans cette forme : « Les églises d'Espagne et le clergé séculier de ces églises continueront à posséder leurs biens et revenus et à en jouir, mais ne pourront les aliéner, les engager ou hypothé-

quer sans l'autorisation préalable du gouvernement. »

La séance du samedi 20 fut fort orageuse. Il s'agissoit de l'article 2 qui accorde au clergé les prémices et le 4 pour 100 des fruits de la terre et du bétail. M. Sancho parla contre l'article. M. Pidal lui répondit et releva ses contradictions. Le ministre des finances prit la parole, résuma la discussion, et dit que, quoique ses convictions fussent demeurées les mêmes, cependant le projet du duc de Gor ayant été adopté par la majorité de la chambre, il étoit obligé comme ministre de se séparer de la majorité de la commission. Alors commença le tumulte. Beaucoup de députés demandoient à la fois la parole pour et contre. Un grand désordre régna dans la salle du congrès, malgré les coups de sonnette du président qui rappeloit à l'ordre. Enfin, après une discussion animée, 69 voix contre 67 adoptèrent l'article 2 ainsi conçu : « Les églises et le clergé continueront également à percevoir, 1° les droits d'étole ou subventions établies ; 2° les prémices suivant l'usage, qui ne pourront excéder un boisseau de Castille ou son équivalent dans les autres provinces, et dont le revenu sera tout entier et exclusivement consacré au culte divin ; 3° un 4e pour 100 de tous les fruits de la terre et du bétail qui étoient sujets à la dîme. Les revenus procédant des biens et propriétés du clergé et le 4 pour 100 des fruits de la terre et du produit des bestiaux se répartiront conformément à la loi du 27 juillet 1838 et à l'ordonnance royale du 2 octobre de la même année. » M. Apeecchea a proposé d'établir une contribution en cas que la dîme ne suffit pas. M. le duc de Gor s'est prononcé contre cette proposition qui a été rejetée. M. Mendizabal a combattu le projet de loi. Le 4e article du projet du duc de Gor portoit que les dispositions de cette loi s'observeroient jusqu'à ce qu'on eût réglé d'une manière convenable avec le Saint-Siége la dotation du clergé, et déterminé le nombre des pasteurs nécessaires aux besoins spirituels des peuples. Le duc a retiré cet article pour prévenir, dit-il, des discussions délicates et dangereuses. Il s'est réduit à l'article suivant : « Le gouvernement est autorisé à adopter toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente loi, et rendra compte aux cortès à la prochaine session de toutes celles qui seroient purement réglementaires. »

Une cérémonie consolante a eu lieu, le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, en l'église des religieuses Carmélites de Bruges. M. Corselis, grand-vicaire, a baptisé ce jour-là la dame veuve Robert-Henri Stanley Jercopp, née à Queens-Country, en Irlande. M. François Kerrell-Amherst assistoit à la cérémonie en qualité de parrain, et la demoiselle Jeanne Jones en qualité de marraine. Le Père vicaire des Carmes déchaussés avoit instruit la convertie dans les dogmes et les pratiques de la religion. Le nom de Marie lui a été donné.

Le *Journal du Luxembourg* dit qu'il a été induit en erreur, en annonçant que M. Van Baar, curé de Saint-Servais en cette ville, étoit nommé vicaire-général pour les affaires ecclésiastiques dans le Limbourg, qui seroit dorénavant détaché de l'évêché de Liége. Il paroît, au contraire, qu'il est décidé que le Limbourg Néerlandais restera sous l'administration spirituelle de l'évêque de Liége, jusqu'à l'érection d'un évêché de Ruremonde. On ignore si M. l'évêque désignera un

vicaire-général pour le représenter dans ces contrées.

Nous avons donné d'abord dans notre numéro du 2 juillet, le texte latin de la lettre des évêques du concile de Baltimore aux archevêques de Cologne et de Gnesne. Par là nous mettions chacun en état ou de traduire la lettre ou de juger du mérite de la traduction qu'on en feroit. Il a paru en effet deux jours après, dans un journal, une traduction faite sur le texte que nous avions publié. Cette traduction a été adoptée par d'autres journaux; nous en donnons ici une autre. Le lecteur qui les comparera, jugera quelle est la meilleure.

« Aux vénérables frères en Jésus-Christ et illustres confesseurs de la foi, Clément-Auguste des barons de Droste de Vischering, archevêque de Cologne, et Martin de Dunin, archevêque de Posen et de Gnesne, le métropolitain et les suffragans de la province de Baltimore, et tous les évêques réunis à Baltimore en concile;

» Salut, grâce, louange, honneur et gloire.

» Membres d'un seul et même corps mystique, animés d'un seul et même esprit, unis par la vivifiante influence d'un seul et même chef, nous n'avons pu, quoique séparés par un long espace de terre et de mer, ne pas ressentir, généreux confesseurs, tout ce que vous avez souffert. Pressés par la charité de Jésus-Christ nous devions pleurer avec ceux qui pleurent et nous réjouir avec ceux qui sont dans la joie. Le bruit de votre conduite magnanime est parvenu jusqu'à nous. Nous avons appris les desseins hostiles des puissans du siècle contre vous et contre l'Eglise, leurs calomnies, leurs menaces, leurs persécutions, l'exil, les prisons. Nous avons appris votre inébranlable courage épiscopal, votre constance, votre foi. Nous avons appris cette patience pleine de douceur et cette sagesse consommée, si dignes des successeurs des apôtres. Nous l'avons appris et nous l'avons admiré.

» Il est étonnant en effet que dans ce siècle tant vanté pour la politesse des mœurs, pour les progrès des arts, pour les profondeurs de la science et pour ses institutions libérales, il est étonnant que dans des pays éclairés des lumières de l'Evangile, sous des princes qui professent la religion chrétienne, on voie revivre les siècles des persécuteurs, leurs artifices, leurs violences. Mais Dieu qui a promis d'assister son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, a par une disposition miséricordieuse et sage de sa providence, opposé aux Constances, aux Valenset aux Juliens de nos jours de nouveaux Athanases et de nouveaux Basiles qui fussent comme un rempart pour leurs églises et qui défendissent la foi ancienne, les institutions, les droits et les lois de nos pères. Nous avons pleuré sans doute sur la douleur de la fille de notre peuple, nous avons pleuré sur les pierres dispersées du sanctuaire, nous avons versé des larmes sur les brebis auxquelles on a enlevé leurs pasteurs; nous avons pleuré, mais la joie a surabondé au milieu de notre tribulation, et nous nous sommes réjouis de la persévérance des confesseurs de Jésus Christ, de la constance des martyrs et de la victoire des athlètes de la foi (1). Courage, confesseurs, martyrs, athlètes de Jésus-Christ; courage! Celui qui a si bien combattu pour vous et avec vous, vous couronnera.

» A Baltimore, le 20 mai 1840.

» † SAMUEL, archev. de Baltimore; † B.-J., év. de Bardstown; † JEAN, év. de Charleston; † JOSEPH, év. de Saint-Louis; † BENOIT, év. de Boston; CHARLES-AUGUSTE-MARIE, év. de Nancy et Toul; † MICHEL, év. de Mobile; † FRANÇOIS-PATRICE, év. d'A-

(1) Il y a dans le latin *eia*, que dans l'autre traduction on a cru pouvoir rendre par *gloire*. Il nous semble que ce n'est pas là le sens d'*eia*.

rain, coadj. de Philadelphie; † JEAN-BAPTISTE, év. de Cincinnati; ANTOINE, évêque de la Nouvelle-Orléans; † MATHIAS, év. de Dubuque; † RICHARD-PIE, év. de Nashville; † CÉLESTIN, év. de Vincennes. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il faut bien que quelque chose de nouveau soit survenu dans notre situation politique, pour que la chaleur des esprits révolutionnaires ait monté tout à coup, depuis peu de temps, au degré où elle se trouve dans ce moment. Nous avions cru en marquer le maximum lorsque nous avons parlé de ce banquet patriotique où des toasts ont été portés *à la communauté des biens et à l'abolition de la propriété*. Mais tandis que cette orgie démagogique se passoit à une des barrières de Paris, voici ce qui avoit lieu à une autre barrière dans une réunion non moins considérable de *patriotes réformistes*.

Là, le but du progrès actuel s'est développé avec encore plus d'énergie et de clarté. C'est au journal officiel de la démocratie que nous empruntons les détails qu'on va lire. Au noble habit des travailleurs, dit-il, se mêloient le frac noir des élèves des deux écoles, des artistes, des écrivains, et les uniformes de toutes armes de la garde nationale. Pour commencer, le président du banquet a mis la joyeuse assemblée sous l'invocation de la célèbre devise : *Liberté, égalité, fraternité*. On voit qu'il n'y manquoit que *ou la mort*, pour être complètement renouvelée de celle de 93.

Après quoi, on a bu à la réforme politique, mais sous la réserve expresse qu'elle ne devoit être considérée que comme une transition pour arriver à la *réforme sociale*. Un homme de lettres s'est contenté de porter un toast *à la prudence qui prépare, et au courage qui exécute*, en faisant observer, toutefois, que le jour du courage n'étoit pas encore venu, et qu'il falloit pour le moment s'en tenir à la prudence. Un autre convive moins circonspect et plus avancé apparemment dans le progrès, s'est expliqué en ces termes : « Après la *catastrophe* du 9 thermidor (la chute de Robespierre), le peuple a tour à tour été exploité et compromis. Bonaparte a profité de notre énergie révolutionnaire pour élever des trônes; mais un ouragan déracina sa dynastie. Après quinze années de honte, les Bourbons, les infâmes Bourbons, ont de nouveau été chassés de la France (1). Mais une révolution faite pour le peuple et par le peuple a profité à d'autres. *Nous n'y serons plus repris.* » Quand il n'y auroit que ces derniers mots, il est clair qu'une nouvelle révolution se trouve au bout, et qu'elle est conçue, cette fois, de manière à ce que les profits en reviennent à qui de droit.

Parmi les autres toasts, on a remarqué celui qu'un étudiant a ainsi exprimé : *Aux martyrs de la démocratie! Aux victimes de thermidor!* (Robespierre, Couthon, Saint-Just, etc.) *A tous ceux de nos frères morts, ou qui souffrent pour notre sainte cause!* Ensuite le toast d'un ouvrier qui a bu : *A l'union de tous les démocrates! A l'abolition de tous les priviléges fondés sur la naissance et la fortune!*

On peut juger par ces symptômes de quelle maladie le corps social est travaillé, et aux mains de quels guérisseurs son sort se trouve remis.

« Je croyois que depuis la révolution

(1) Dans l'histoire de la révolution française par M. Thiers, et dans la langue de tous les autres historiens, jamais on n'a séparé la branche qui règne actuellement en France, de celle des autres Bourbons; et quand la convention les décrétoit d'ostracisme, elle ne mettoit point de distinction entre les deux. Soit qu'on adopte aussi le *parce que* de M. Guizot, ou le *quoique* de M. Dupin, le nom de Bourbon n'est aboli nulle part, et comprend toujours la maison d'Orléans. N'est-il pas un peu étrange que sous le gouvernement actuel, on passe ainsi condamnation sur ce qui concerne les *infâmes Bourbons*, et qu'on s'accoutume à ne voir là des outrages que pour une moitié de la famille?

de juillet on ne faisoit plus mourir. » Voilà ce que disoit il y a quelques jours, à Angers, un malheureux auquel on venoit annoncer l'heure de son exécution. Sur quoi se fondoit-il pour croire *qu'on ne faisoit plus mourir*? La peine de mort n'étant point abolie de droit, cette idée n'avoit pu lui venir que de ce qu'elle est comme abolie de fait par la philantropie judiciaire, qui, sur vingt crimes capitaux, en absout maintenant dix-neuf.

Il y auroit cependant à faire là-dessus une réflexion qui devroit frapper les hommes chargés de protéger la société; c'est que leur grande réputation d'indulgence et de philantropie suffit pour enhardir les malfaiteurs, et leur faire commettre des crimes auxquels ils regarderoient de plus près sans cela. En voici un, par exemple (celui d'Angers), qui ne s'est évidemment décidé à être assassin que dans la persuasion où il étoit *qu'on ne faisoit plus mourir.* Sans quoi on peut juger quelle impression l'idée de la mort auroit produite sur lui, quand on saura qu'il a demandé à grands cris *cent mille ans de galères* en échange.

Et puis qu'on vienne dire encore qu'on peut suppléer par quelque chose à la peine de mort, et que les galères sont un châtiment qui en approche. Non vraiment, cet homme d'Angers est la preuve du contraire. Ces *cent mille ans* de punition qu'il demande dans son délire, à la place de celle qu'on lui inflige, disent assez la cause déterminante de son crime, et le péril qu'il y a pour la société à ce que tant d'autres malfaiteurs soient autorisés, par la mollesse de la justice, à croire comme celui-ci, *qu'on ne fait plus mourir.*

PARIS, 8 JUILLET.

La famille royale ira s'établir à Saint-Cloud vers la fin de cette semaine et y passera la plus grande partie de la saison. Le voyage au château d'Eu n'aura pas lieu avant le mois d'août.

— C'est le 12 que le duc et la duchesse de Nemours partiront pour l'Angleterre.

— Madame Adélaïde est arrivée aujourd'hui de Bruxelles.

— La chambre des pairs a tenu hier une séance publique (voir à la fin du Journal). Demain aura lieu la discussion sur le projet du chemin de fer de Paris à Rouen.

— M. Barennes, premier président de la cour royale de Grenoble, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. de Broë, décédé; M. Legagneur, procureur-général à Douai, passe à la première présidence de la cour royale de Grenoble, et M. Letourneux, premier avocat-général à Rennes, remplace M. Legagneur à Douai.

— M. Béguinot est nommé juge d'instruction à Langres.

— M. de Montguyon, chef d'escadron d'état-major, honorablement cité dans le dernier rapport du maréchal Valée, a été promu au grade de lieutenant-colonel.

— Le général de Berthois et son aide-de-champ, M. Curtet, capitaine du génie, sont partis aujourd'hui pour Alger. Ils sont chargés d'étudier sur le terrain les trois projets qui ont été présentés pour la défense de la Métidja, et de les mettre à exécution, soit qu'ils fassent choix de l'un d'eux, soit qu'ils les combinent ensemble.

— M. Liadières est allé à Alger pour chercher et faire transporter en France les restes mortels du brave capitaine Munster, son beau-frère.

— M. Sauveur de La Chapelle vient d'obtenir son *exequatur* en qualité de consul de France à Tiflis.

— M. Porter, un des commissaires anglais pour le traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne, a quitté Paris pour retourner à Londres.

— Suivant une ordonnance du 6, les conseils d'arrondissement se réuniront le 25 de ce mois pour la première partie de leur session.

— Une ordonnance récente porte qu'il

sera formé un corps militaire sous la dénomination de *corps d'ouvriers mécaniciens et d'ouvriers chauffeurs*. Ce corps sera seul destiné à pourvoir d'ouvriers mécaniciens et d'ouvriers chauffeurs les bâtimens à vapeur de notre marine. Il en sera organisé à Toulon une première compagnie.

— Un arrêté du ministre de l'instruction publique autorise la société des naufrages à établir dans les villes maritimes des cours publics sur l'asphyxie.

— Le *Bulletin des Lois* publie une ordonnance qui prescrit la publication du traité d'amitié, de navigation et de commerce conclu à Paris, le 25 septembre 1839, entre la France et la république du Texas.

— Le maréchal Grouchy et M. Lesénécal, héritier du général de ce nom, s'étant trouvés blessés d'une publication faite par le général Berthezène, ont adressé une plainte à la chambre des pairs. Le président Pasquier a déclaré que la chambre n'en pouvoit être saisie que si elle lui étoit adressée par le garde des sceaux, avec une ordonnance de convocation en cour de justice. Le maréchal s'est aussitôt occupé de remplir cette formalité. Il a été reçu à cette occasion par le roi en audience particulière, et un conseil des ministres a été tenu pour le même sujet. Cette réunion n'ayant pas eu de résultat, le maréchal a été invité à se rendre dans un nouveau conseil. En attendant, il a fait distribuer aux membres de la chambre des pairs présens à Paris un mémoire dans lequel il annonce faire cause commune avec M. Lesénécal, et déclare porter plainte devant la chambre contre le lieutenant-général Berthezène, à l'occasion d'un écrit publié dans la *Biographie des hommes du jour*, et distribué par lui, renfermant dans plusieurs paragraphes des imputations calomnieuses et de nature à porter atteinte à l'honneur et à la réputation du maréchal.

— Le conseil de discipline de la 5e légion de la garde nationale s'étant déclaré incompétent sur des voies de fait qui ont eu lieu, à la dernière revue, entre le capitaine Lorain et le lieutenant Bisson, cette affaire a été jugée hier par le tribunal correctionnel (6e chambre). Voici l'arrêt qui est intervenu : « Attendu qu'il est établi au procès que des paroles et des menaces provocatrices ont eu lieu de part et d'autre, mais que cette circonstance ne sauroit faire excuser les violences graves, le soufflet donné par Bisson à Lorain, en présence de gardes nationaux appartenant à leur bataillon; que Bisson se trouve dans le cas prévu et réprimé par l'article 311 du code pénal; le condamne en huit jours d'emprisonnement et aux dépens. »

— Le gérant du *Nouveau-Monde*, journal consacré aux doctrines phalanstériennes, a été condamné samedi à un mois de prison et 200 francs d'amende, pour avoir traité, dans son journal, de matières politiques sans dépôt du cautionnement.

— L'infant don François de Paule a quitté Paris avec sa famille dans la soirée de lundi. On croit qu'il se dirige du côté de l'Espagne.

— L'Académie des Sciences a procédé mercredi au remplacement de M. Robiquet dans la section de chimie. M. Regnault a été nommé à la majorité de 45 voix sur 50.

— Le capitaine Parry a été nommé membre correspondant dans la section de géographie et de navigation, en remplacement de M. Krayenhoff, décédé.

— Le conseil de l'ordre des avocats a décidé que les deux sujets de discours proposés pour l'année prochaine aux avocats qui seront ultérieurement nommés au scrutin seroient *l'éloge de M. Hennequin* et *l'éloge de M. Bonnet*.

— Une commission vient de se former pour élever dans l'église Saint-Roch un monument à la mémoire de l'abbé de l'Epée.

— Balmaseda, dont nous avons annoncé l'entrée en France, est arrivé hier à Paris par la diligence, et sous la garde

d'un maréchal-des-logis de gendarmerie. Le préfet de police lui a assigné pour résidence un hôtel garni où il séjournera sur sa parole, jusqu'à ce qu'il soit statué à son égard.

— La *Gazette spéciale de l'Instruction publique* vient de commencer la troisième année de sa publication. Pendant un an elle fut hebdomadaire, sous la direction de M. Farcy, qui eut pour successeur M. Charles Richomme. Au mois de juin 1839, elle se transforma en revue mensuelle, pour faire paroître avec plus de facilité une *Histoire de l'Université de Paris*, à laquelle plusieurs membres du corps enseignant vouloient bien attacher quelque intérêt. Ce travail terminé, la *Gazette* reprend son ancien format, et elle reparoîtra désormais tous les jeudis.

— Un grand nombre de propriétaires de maisons de Paris ont adressé au préfet de police une pétition collective pour demander un réglement contre les énormes affiches dont on couvre leurs murailles.

— Dimanche et lundi, la caisse d'épargne de Paris a reçu la somme de 765,745 fr., et remboursé celle de 593,000 fr.

— En juin, il a été consommé à Paris 5,770 bœufs, 1,322 vaches, 6,519 veaux, et 38,887 moutons, c'est-à-dire 933 bœufs, 344 vaches, 81 veaux et 2,641 moutons de plus qu'en juin 1839.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* : « Le bateau à vapeur le *Sphynx*, expédié d'Alger le 28 juin, a apporté à Toulon, le 2 juillet, la dépêche télégraphique du maréchal Valée du 27 juin, au col de Mouzaya, et une lettre du maréchal au ministre de la guerre. Par cette lettre, le maréchal rend compte de son retour au col de Mouzaya, d'où il devoit diriger un dernier convoi sur Medeah. Il annonce que cette place est, ainsi que celle de Miliana, dans un excellent état de défense, et que les garnisons s'occupent de faire la moisson sur les plateaux environnans. Il ajoute : « Je serai à Blidah le 4 juillet, et j'aurai l'honneur de rendre compte plus en détail au gouvernement des opérations que je viens de diriger contre les tribus qui sont soumises à l'émir Abd-el-Kader. »

— Un ordre du jour du maréchal-de-camp Corbin, le 28 juin, annonce qu'il a reçu des dépêches du maréchal Valée, annonçant le retour prochain du corps expéditionnaire dans le Sahel. D'après ces dépêches, l'armée a parcouru de nouveau avec succès la grande vallée du Chétif, et les approvisionnemens de Miliana ont été complétés jusqu'au 1er novembre; Abd-el-Kader a vainement tenté de s'opposer à cette opération ; le maréchal a fait faire la récolte des céréales jusqu'à une distance fort éloignée de Medeah.

— Une dépêche du maréchal Valée, de Blidah le 2, et de Toulon le 7, annonce que la tribu de Mouzaya, qui s'étoit constamment montrée la plus hostile contre nous, a été châtiée. Les troupeaux ont été pris, beaucoup de kabyles tués, et toutes les moissons brûlées.

— Une dépêche du préfet maritime informe le ministre de la marine que depuis les Bibans jusqu'aux frontières de Tunis, une soumission absolue règne partout, et que les approvisionnemens de Bougie se font avec la plus grande facilité.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La baisse sur le prix du blé continue dans les marchés des départemens.

— Le pont de Chateauneuf (Loiret), n'a pu résister aux épreuves, et s'est écroulé le 4 juillet. Personne n'a été blessé.

— L'amiral Baudin devoit partir lundi de Cherbourg pour la Plata avec la frégate la *Gloire*, à moins que les vents ne fussent contraires.

— Le 27 juin, le préfet de la Charente a posé la première pierre du pont de Goire, sur lequel doit passer la route d'Angoulême à Nevers, et qui portera le nom de *Pont de Mazagran*.

— Aumont, caporal au 45e de ligne en garnison à La Rochelle, vient d'être condamné par le 2e conseil de guerre de

cette ville à la peine de mort, pour avoir frappé à la figure son sergent-major.

— L'affaire de madame Laffarge, relative à un vol de diamans, commencera demain, 9 juillet, devant le tribunal de Brives (Corrèze).

— Ces jours derniers, une cinquantaine de soldats, sortis de bonne volonté de divers corps de cavalerie, ont traversé Nîmes, se rendant à Cette, où ils doivent s'embarquer pour l'Algérie.

— Le *Sud* de Marseille, du 5, annonce qu'à l'avenir les bateaux à vapeur qui font la correspondance du Levant, et qui touchent à Naples, pourront, dans le port de cette ville, prendre des passagers et des groupes; mais quant au transport des dépêches, il sera ultérieurement réglé par une convention postale.

— Le général Bertrand est passé jeudi à Pau, se rendant à Toulon où il doit s'embarquer pour Sainte-Hélène.

— Le baron Denniée, intendant militaire, chargé de l'inspection administrative des troupes et des établissemens militaires de la 20e division, est arrivé à Bayonne le 1er juillet.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici le dénoûment que nous faisions pressentir à nos lecteurs depuis plus d'un mois, et qui étoit, du reste, trop facile à prévoir pour tous les esprits attentifs.

Les deux dépêches télégraphiques ci-après ont été adressées par le préfet de Perpignan au ministre de l'intérieur, sous la date du 2 juillet, l'une à deux heures et demie, l'autre à neuf heures du soir. La première est ainsi conçue: « Berga est au pouvoir des christinos. Carbo poursuit les factieux: 100 sont entrés ce matin en France par Osséja. Cabrera, à la tête de 4,000 hommes, est en vue; il entrera en France probablement cette nuit. »

La seconde dépêche annonce ce qui suit: « Cabrera vient d'entrer en France avec 5,000 hommes. Il est arrêté. »

Ainsi, voilà les derniers bulletins de la cause royale. Mais vraisemblablement ce ne seront pas les derniers de la cause révolutionnaire. Celle-ci a maintenant le champ libre, et n'a plus que ses propres enfans pour ennemis. Délivrés de leur principal embarras, les partis vont retomber les uns sur les autres. C'est à cette nouvelle œuvre qu'il faut les attendre. Puissent-ils se dévorer moins de temps, et passer par des phases moins longues que la révolution étrangère sur laquelle ils ont pris exemple!

Le 4 juillet M. le cardinal-archevêque de Malines a baptisé la jeune princesse. Les parrain et marraine étoient le roi et la reine de Portugal, représentés par le duc d'Aumale et la princesse Clémentine d'Orléans.

— Le roi Léopold, accompagné du duc d'Aumale, a passé en revue, le 5, la garnison de Bruxelles.

— Le *Moniteur Belge* publie le texte d'une convention conclue à Rome, pour établir sur le pied d'une entière réciprocité les relations maritimes entre le royaume de Belgique et les Etats-Romains.

— MM. Duchâtel et Chassiron, députés, étoient à Bruxelles le 4.

— Plusieurs journaux de Londres annoncent que, pressés de se débarrasser du bill du Canada et de celui de lord Stanley, les ministres anglais auroient le dessein de proroger le parlement dans une dizaine de jours.

— Dans la séance des communes du 3, M. Wallace a demandé des explications sur un nouveau tarif de douanes qu'auroit adopté le gouvernement espagnol. Le ministre Labouchère a répondu qu'une commission, nommée en Espagne, avoit rédigé un rapport défavorable aux intérêts du commerce anglais, mais que rien de définitif n'avoit été statué à cet égard, et que, dans son opinion, ce rapport ne pouvoit même avoir aucune suite.

— Le duc et la duchesse de Beaufort ont donné à la reine Victoire et au prince Albert une grande fête à laquelle assis-

toit M. Guizot, ambassadeur de France.

— La valeur des actions des chemins de fer en Angleterre a considérablement augmenté depuis six mois : du 14 décembre dernier au 13 juin, sur vingt lignes de chemins de fer, cette augmentation s'élève à plus de 8 millions sterlings. On regarde aujourd'hui les chemins de fer comme des entreprises offrant des garanties aux capitalistes.

— Le *Morning-Hérald* du 4 se plaint de n'avoir pu insérer dans son numéro de la veille toutes les nouvelles de l'Inde; il attribue ce contre-temps fâcheux aux employés de la douane de Boulogne qui, dit-il, ont saisi le paquet qui lui étoit destiné, au moment même de l'expédition. Il s'exprime ainsi à ce sujet : « Nous ignorons encore sous quel prétexte et par quels conseils cette saisie insolite a eu lieu; mais l'affaire doit être approfondie, et nous apprenons avec plaisir que M. Waghorn, plus intéressé que qui que ce soit à l'éclaircir, a réclamé auprès de lord Palmerston et de M. Guizot, qui se sont empressés de transmettre à Boulogne l'ordre formel de procéder à une enquête sévère. »

— Dans une de ses dernières séances, l'Académie de Turin a admis au nombre de ses membres étrangers M. Elie de Beaumont, professeur de géologie, et M. de Blainville, professeur de zoologie, tous deux membres de l'Institut de France.

— Le célèbre compositeur Rossini est dangereusement malade en Italie; il a le corps très-enflé et ne peut se tenir que debout.

— Le 10 juin, la ville de Naples a commencé à être éclairée au gaz.

— Le prince de Metternich va bientôt partir pour les eaux. Le baron de Ottenfels remplira en son absence les fonctions de ministre des affaires étrangères.

— Le roi de Bavière vient de défendre au directeur des postes de son royaume d'expédier le *Mercure de Franconie*.

— Le roi de Prusse a ordonné de dégager les effets mis au Mont-de-Piété pour des sommes qui ne dépassent pas 8 écus.

— En 1839 la population de la Prusse étoit à peine de 14,000,000; elle est aujourd'hui de 14,465,900.

— Dans l'ordre de la noblesse de Suède, on vient d'adopter la proposition de convoquer les états tous les trois ans.

— Le sacre du roi et de la reine de Danemark s'est fait le 28 juin à Copenhague. Tout s'est passé avec ordre. La fête a été terminée par un feu d'artifice. Les édifices publics ont été seuls illuminés; défense avoit été faite aux habitans de suivre cet exemple.

— On s'occupe beaucoup aux Etats-Unis de la nomination d'un président. Les voix semblent devoir se partager entre le général Harrisson et le président actuel, M. Van Buren.

— Les commissaires, nommés pour rechercher les causes de l'origine des incendies, si fréquens à New-York, ont publié leur rapport. Il en résulte qu'il y a eu 192 incendies dans la ville, du 23 mai 1839 au 23 mai 1840, ce qui fait une moyenne d'un incendie par chaque 48 heures. D'après l'opinion des commissaires, 90 de ces feux ont été l'œuvre d'incendiaires, 95 le résultat d'accidens ou de la négligence, et 7 demeurent inexplicables. La valeur des propriétés détruites, pendant cet espace d'une année, est de 3,225,409 dollars.

— Le gouvernement texien a, dit-on, signifié à celui du Mexique que si l'indépendance du Texas n'étoit pas reconnue avant le 1er juin il déclareroit le blocus des côtes du Mexique, en même temps qu'il envahiroit son territoire.

— Les changemens récens dans le gouvernement de la Porte ottomane ont déterminé l'amiral anglais Stopford à quitter Naples pour se rendre dans l'Archipel avec son escadre. L'amiral Lalande a dû aussi quitter Toulon le 3 juillet avec les vaisseaux l'*Océan*, sur lequel il a son pavillon, le *Généreux*, le *Marengo* et le *Trident*.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 7 juillet.

La séance est ouverte à deux heures. M. de Laplace présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Rouen. Ce rapport conclut à l'adoption; mais la commission témoigne le désir qu'il soit présenté le plus tôt possible un projet de loi relatif au prolongement de la ligne jusqu'au Havre. Le comte Portalis présente à son tour le rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation du tribunal de première instance de la Seine. La majorité de la commission propose de maintenir les juges suppléans, dont le projet du gouvernement demande la suppression. M. d'Audiffret donne lecture du rapport sur le budget des dépenses de 1841.

Le président voudroit fixer à jeudi la discussion du projet de loi concernant le chemin de fer de Paris à Rouen, et la discussion du budget. Cette proposition soulève un vif débat. M. d'Argout demande qu'un jour soit indiqué pour la discussion du projet de loi sur l'organisation du tribunal de la Seine. Le garde des sceaux parle dans le même sens. Plusieurs membres veulent attendre à jeudi pour s'occuper de fixer un jour. M. d'Argout revient sur l'importance de la question, et dit que si on ne fixe pas un jour, personne ne consultera le rapport, tandis que si l'on fixe la discussion, chacun se préparera. Le président ne s'oppose pas à ce que le projet de loi soit discuté entre les deux budgets. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux monumens publics. Le ministre de l'instruction publique entre dans quelques explications au sujet des portions de terrain qui dépendent du jardin du Luxembourg, et qui ont été accordées à l'Ecole de Médecine et au Museum d'histoire naturelle. Sans revenir sur le passé, il fait toutes réserves pour l'avenir au sujet des réclamations auxquelles ces concessions ont donné lieu. Les articles sont ensuite adoptés sans discussion. Le scrutin est annulé, parce que la chambre n'est plus en nombre. La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET.

CINQ p. 0/0.	118 fr. 45 c.
QUATRE p. 0/0,	000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0,	000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0.	85 fr. 85 c.
Oblig. de la Ville de Paris.	1295 fr. 00 c.
Act. de la Banque.	3760 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire.	802 fr. 50 c.
Emprunt Belge	105 fr. 8 4
Emprunt romain	105 fr. 0 0
Rentes de Naples	105 fr. 50 c.
Emprunt d'Haïti.	572 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0.	29 fr. 1 8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3305.

SAMEDI 11 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Réclamation du Saint-Siége contre les articles organiques du concordat de 1802.

(Suite et fin du N° 3303.)

« L'article 9 veut que le culte soit exercé sous la *direction* des archevêques, évêques et des curés. Mais le mot *direction* ne rend pas ici les droits des archevêques et évêques. Ils ont de *droit divin* non-seulement le droit de *diriger*, mais encore celui de définir, d'ordonner et de juger. Les pouvoirs des curés dans les paroisses ne sont point les mêmes que ceux des évêques dans les diocèses. On n'auroit donc pas dû les exprimer de la même manière et dans les mêmes articles, pour ne pas supposer une identité qui n'existe pas.

» Pourquoi d'ailleurs ne pas faire ici mention des droits de Sa Sainteté, des archevêques et des évêques? A-t-on voulu lui ravir un droit général qui lui appartient essentiellement?

» L'article 10, en abolissant toute exemption ou attribution de la juridiction épiscopale, prononce évidemment sur une matière purement spirituelle. Car si les territoires exempts sont aujourd'hui soumis à l'ordinaire, ils ne le sont qu'en vertu d'un réglement du Saint-Siége. Lui seul donne à l'ordinaire une juridiction qu'il n'avoit pas. Ainsi, en dernière analyse, la puissance temporelle aura conféré des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à l'Eglise. Les exemptions d'ailleurs ne sont point aussi abusives qu'on l'a imaginé. Saint Grégoire lui-même les avoit admises, et les puissances temporelles ont eu souvent le soin d'y recourir.

» L'article 11 supprime tous les établissemens religieux, à l'exception des séminaires ecclésiastiques et des chapitres. A-t-on bien réfléchi sur cette suppression? Plusieurs de ces établissemens étoient d'une utilité reconnue; le peuple les aimoit, ils le secouroient dans ses besoins; la piété les avoit fondés; l'Eglise les avoit solennellement approuvés sur la demande même des souverains: *elle seule pouvoit donc en prononcer la suppression.*

» L'article 14 ordonne aux archevêques de veiller « au maintien de la foi et de la discipline dans les diocèses de leurs suffragans. ». Nul devoir n'est plus indispensable ni plus sacré; mais il est aussi le devoir du Saint-Siége pour toute l'Eglise. Pourquoi donc n'avoir pas fait mention dans l'article de cette surveillance générale? Est-ce un oubli? est-ce une exclusion?

» L'article 15 autorise les archevêques à connoître des réclamations et des plaintes portées contre la conduite et les décisions des évêques suffragans. Mais que feront les évêques, si les métropolitains ne leur rendent pas justice? A qui s'adresseront-ils pour l'obtenir? A quel tribunal en appelleront-ils de la conduite des archevêques à leur égard? C'est une difficulté d'une importance majeure, et dont on ne parle pas. Pourquoi ne pas ajouter que le souverain pontife peut alors connoître de ces différends par voie d'appellation, et prononcer définitivement, suivant ce qui est enseigné par les saints canons?

» L'article 17 paroît établir le gouvernement juge de la foi, des mœurs et de la capacité des évêques nommés. C'est lui qui les fait examiner, et qui prononce d'après les résultats de l'examen. Cependant le souverain pontife a seul le droit de faire par lui ou ses délégués cet examen, parce que lui seul doit instituer canoniquement, et que cette institution canonique suppose évidemment dans celui qui l'accorde la connoissance acquise

de la capacité de celui qui la reçoit. Le gouvernement a-t-il prétendu nommer tout à la fois et se constituer juge de l'idonéité; ce qui seroit contraire à tous les droits et usages reçus? Ou veut-il seulement s'assurer par cet examen que son choix n'est pas tombé sur un sujet indigne de l'épiscopat? C'est ce qu'il importe d'expliquer.

» Je sais que l'ordonnance de Blois prescrivoit un pareil examen, mais le gouvernement consentit lui-même à y déroger. *Il fut statué par une convention secrète, que les nonces de Sa Sainteté feroient seuls ces informations.* On doit donc suivre aujourd'hui cette même marche, parce que l'article 4 du concordat veut que *l'institution canonique soit conférée aux évêques dans les formes établies avant le changement de gouvernement.*

» L'article 22 ordonne aux évêques de visiter leurs diocèses dans l'espace de cinq années. La discipline ecclésiastique restreignoit davantage le temps de ces visites. L'Eglise l'avoit ainsi ordonné pour de graves et solides raisons. Il semble d'après cela qu'il n'appartenoit qu'à elle seule de changer cette disposition.

» On exige par l'article 24 que les directeurs des séminaires souscrivent à la déclaration de 1682, et enseignent la doctrine qui y est contenue. Pourquoi jeter de nouveau au milieu des Français ce germe de discorde? Ne sait-on pas que les auteurs de cette déclaration l'ont eux-mêmes désavouée? Sa Sainteté peut-elle admettre ce que ses prédécesseurs les plus immédiats ont eux-mêmes rejeté? Ne doit-elle pas s'en tenir à ce qu'ils ont prononcé? Pourquoi souffriroit-elle que l'organisation d'une église qu'elle relève au prix de tant de sacrifices, consacrât des principes qu'elle ne peut avouer? ne vaut-il pas mieux que les directeurs des séminaires s'engagent à enseigner une morale saine, plutôt qu'une déclaration qui fut et sera toujours une source de divisions entre la France et le Saint-Siége?

» On veut, article 25, que les évêques envoient, tous les ans, l'état des ecclésiastiques étudiant dans leur séminaire; pourquoi leur imposer cette nouvelle gêne? Elle a été inconnue et inusitée dans tous les siècles précédens.

» L'article 26 veut qu'ils ne puissent ordonner que des hommes de 25 ans; mais l'Eglise a fixé l'âge de 21 ans pour le sous-diaconat, et celui de 24 ans accomplis pour le sacerdoce. Qui pourroit abolir ces usages, sinon l'Eglise elle-même? Prétend-on n'ordonner, même des soudiacres, qu'à 25 ans? Ce seroit prononcer l'extinction de l'Eglise de France par défaut de ministres; car il est certain que plus on éloigne le moment de recevoir les ordres, et moins ils sont conférés. Cependant tous les diocèses se plaignent de la disette des prêtres; peut-on espérer qu'ils en obtiennent, quand on exige pour les ordinands un titre clérical de 300 fr. de revenu? Il est indubitable que cette clause fera déserter partout les ordinations et les séminaires. Il en sera de même de la clause qui oblige l'évêque à demander la permission du gouvernement pour *ordonner*; cette clause est évidemment opposée à la liberté du culte garantie à la France catholique par l'article 1er du dernier concordat. Sa Sainteté désire, et le bien de la religion exige, que le gouvernement adoucisse les rigueurs de ces dispositions sur ces trois objets.

» L'article 35 exige que les évêques soient autorisés par le gouvernement pour l'établissement des chapelles. Cependant cette autorisation leur étoit accordée par l'article 11 du concordat. Pourquoi donc en exiger une nouvelle, quand une convention solennelle a déjà permis ces établissemens? La même obligation est imposée par l'article 23 pour les séminaires, quoiqu'ils aient été, comme les chapitres, spécialement autorisés par le gouvernement. Sa Sainteté voit avec douleur qu'on multiplie de cette manière les entraves et les difficultés pour les évêques. L'édit de mai 176[illegible] exemptoit formellement les séminai[illegible]

de prendre des lettres-patentes (1), et la déclaration du 16 juin 1659, qui paroissoit les y assujétir, ne fut enregistrée qu'avec cette clause : « Sans préjudice des séminaires qui seront établis par les évêques pour l'instruction des prêtres seulement. » Telles étoient aussi les dispositions de l'ordonnance de Blois, article 24, et de l'édition de Melun, art. 1er. Pourquoi ne pas adopter ces principes? A qui appartient-il de régler l'instruction dogmatique et morale, et les exercices d'un séminaire, sinon à l'évêque? De pareilles matières peuvent-elles intéresser le gouvernement temporel?

» Il est de principe que le vicaire-général et l'évêque sont une seule personne, et que la mort de celui-ci entraîne la cessation des pouvoirs de l'autre. Cependant, au mépris de ce principe, l'article 36 proroge aux vicaires-généraux leurs pouvoirs après la mort de l'évêque. Cette prorogation n'est-elle pas évidemment une concession de pouvoirs spirituels faite par le gouvernement sans l'aveu et même contre l'usage reçu dans l'Eglise?

» Ce même article veut que les diocèses, « pendant la vacance du siége, soient gouvernés par le métropolitain ou le plus ancien évêque. »

» Mais ce gouvernement consiste dans une juridiction purement spirituelle. Comment le pouvoir temporel pourroit-il l'accorder? Les chapitres seuls en sont en possession; pourquoi la leur enlever, puisque l'article 11 du concordat autorise les évêques à les établir?

» Les pasteurs appelés par les époux pour bénir leur union, ne peuvent le faire, d'après l'article 54, qu'après les formalités remplies devant l'officier civil; cette clause restrictive et gênante a été jusqu'ici inconnue dans l'Eglise. Il en est résulté deux espèces d'inconvéniens.

» L'un affecte les contractans; l'autre blesse l'autorité de l'Eglise et gêne ses pasteurs. Il peut arriver que les contractans se contentent de remplir les formalités civiles, et qu'en négligeant d'observer les lois de l'Eglise, ils se croient légitimement unis, non-seulement aux yeux de la loi, quant aux effets purement civils, mais encore devant Dieu et devant l'Eglise.

» Le deuxième inconvénient blesse l'autorité de l'Eglise et gêne les pasteurs en ce que les contractans, après avoir rempli les formalités légales, croient avoir acquis le droit de forcer les curés à consacrer leur mariage par leur présence, lors même que les lois de l'Eglise s'y opposeroient.

» Une telle prétention contrarie ouvertement l'autorité que Jésus-Christ a accordée à son Eglise, et fait à la conscience des fidèles une dangereuse violence. Sa Sainteté, conformément à l'enseignement et aux principes qu'a établis pour la Hollande un de ses prédécesseurs, ne pourroit voir qu'avec peine un tel ordre de choses. Elle est dans l'intime confiance que les choses se rétabliront à cet égard en France sur le même pied sur lequel elles étoient d'abord, et telles qu'elles se pratiquent dans les autres pays catholiques; les fidèles, dans tous les cas, seront obligés à observer les lois de l'Eglise, et les pasteurs doivent avoir la liberté de les prendre pour règle de conduite, sans qu'on puisse sur un sujet aussi important violenter leurs consciences. Le culte public de la religion catholique, qui est celle du consul et de l'immense majorité de la nation, attend ces actes de justice de la sagesse du gouvernement.

» Sa Sainteté voit aussi avec peine que les registres de l'état civil soient enlevés aux ecclésiastiques, et n'aient plus pour ainsi dire d'autre objet que de rendre les hommes étrangers à la religion dans les trois instans les plus importans de la vie : la naissance, le mariage et la mort. Elle espère que le gouvernement rendra aux registres tenus par les ecclésiastiques la consistance légale dont ils jouissoient précédemment. Le bien de l'état l'exige presque aussi impérieusement que celui de la religion.

» Article 61. Il n'est pas moins affligeant de voir les évêques obligés de se

(1) *Mémoires du clergé*, tome 2.

concerter avec les préfets pour l'érection des succursales. Eux seuls doivent être juges des besoins spirituels des fidèles. Il est impossible qu'un travail ainsi combiné par deux hommes trop souvent divisés de principes, offre un résultat heureux : les projets de l'évêque seront contrariés, et par contre-coup le bien spirituel des fidèles en souffrira.

» L'article 74 veut que les immeubles, autres que « les édifices destinés aux logemens et les jardins attenans, ne puissent être affectés à des titres ecclésiastiques, ni possédés par les ministres du culte à raison de leurs fonctions. » Quel contraste frappant entre cet article et l'article 7, concernant les ministres protestans ! Ceux-ci non-seulement jouissent d'un traitement qui leur est assuré, mais ils conservent tout à la fois et les biens que leur Eglise possède et les oblations qui leur sont offertes. Avec quelle amertume l'Eglise ne doit-elle pas voir cette énorme différence ! Il n'y a qu'elle qui ne puisse posséder des immeubles; les sociétés séparées d'elle peuvent en jouir librement, on les leur conserve, quoique leur religion ne soit professée que par une minorité bien foible; tandis que l'immense majorité des Français et les consuls eux-mêmes professent la religion que l'on prive *légalement* du droit de posséder des immeubles.

» Telles sont les réflexions que j'ai dû présenter au gouvernement français par votre organe. J'attends tout de l'équité, du discernement et du sentiment de religion qui anime le premier consul. La France lui doit son retour à la foi; il ne laissera pas son ouvrage imparfait, et il en retranchera tout ce qui ne sera pas d'accord avec les principes et les usages adoptés par l'Eglise. Vous seconderez par votre zèle ses intentions bienveillantes et ses efforts. La France bénira de nouveau le premier consul, et ceux qui calomnieroient le rétablissement de la religion catholique en France ou qui murmureroient contre les moyens adoptés pour l'exécution, seront pour toujours réduits au silence.

» Paris, le 18 août 1803.

» J. B. CARDINAL CAPRARA. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer avec quelle précision, quelle sagesse, quelle modération cette réclamation est rédigée. Ce précieux document est la meilleure réfutation de ces prétentions envahissantes et de ces faux systèmes que les traditions parlementaires ont accrédités parmi nous.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans la matinée du 29 juin est passé à l'éternel repos, après avoir reçu tous les secours de la religion, M. Lucien Bonaparte, prince de Canino. Il est mort dans sa maison de campagne de Viterbe, à l'âge de 66 ans. Ce n'est pas ici le moment de rappeler toute la vie et les vicissitudes politiques de celui qui avoit été mêlé avec tant d'éclat aux plus grands événemens de ce siècle, qui avoit été particulièrement cher à Pie VII, qui fut un littérateur distingué et un protecteur généreux des lettres et des arts, qui eut une si illustre parenté, et qui laisse une nombreuse famille. Mais ce qu'il est bon surtout de faire connoître, c'est sa mort édifiante et son entière résignation à la volonté de Dieu, dans la longue et pénible agonie qu'il supporta en vrai philosophe chétien, entre les bras des ministres de la religion, de sa femme, la princesse de Canino, de son fils aîné, Charles, prince de Musignano, et de sa fille aînée, la princesse Charlotte Gabrielli.

L'Académie pontificale d'archéologie, présidée par le prince Pierre Odescalchi, a entendu la lecture d'un mémoire du Père Secchi, Jésuite, censeur de cette Académie, sur une inscription gréco-

chrétienne des premiers siècles, trouvée naguère à Autun (1). Le savant antiquaire en a fixé la date au commencement du troisième siècle environ, soit d'après la paléographie du marbre, soit d'après la forme d'arcane symbolique qu'on avoit donnée à cette inscription, soit encore d'après le mot de philosophie par lequel on désigne le christianisme dans le second pentamètre, nom qui étoit en usage dans les premiers temps.

Le Père Secchi a sû également trouver dans cette précieuse inscription la confirmation des antiques dogmes de l'Eglise catholiques. La divinité de Jésus-Christ et la céleste origine des oracles de l'Evangile, le baptême et la grâce qu'il répand sur l'ame des chrétiens baptisés, l'eucharistie, nourriture des saints, et la présence réelle; la vision bienheureuse de Dieu par les justes, après leur mort, si elle n'est pas différée par quelque expiation temporaire; les prières des vivans en faveur des morts, et celles des saints en faveur des hommes; tous ces dogmes catholiques sont ou expressément indiqués, ou clairement supposés par l'élégant écrivain de cette antique poésie.

Aussi ce beau monument chrétien, dit le *Diario di Roma*, pour n'être qu'une foible goutte ajoutée au cours non interrompu de la tradition, atteste néanmoins par un témoignage solennel la perpétuité de la foi sur plusieurs articles vainement combattus par les novateurs du XVIe siècle.

PARIS. — M. l'archevêque de Chalcédoine a donné jeudi la confirmation dans l'égl se Saint-Sulpice, comme nous l'avons annoncé. Le prélat étoit assisté de M. l'abbé Augé, grand-vicaire capitulaire, et de M. l'abbé Eglée, chanoine. La cérémonie a duré plusieurs heures. Outre les enfans de la première communion, environ 40 personnes ont été confirmées.

Un journal annonce qu'on a repris les travaux pour l'achèvement de l'église Saint-Vincent-de-Paul, faubourg Poissonnière. Ces travaux sont fort avancés et tout l'extérieur est à peu près terminé. Mais il reste beaucoup de choses à faire dans l'intérieur, et depuis deux ans on n'y travailloit pas.

Cette église est une des mieux entendues parmi les nouvelles églises que la ville a fait construire. Elle est d'une bonne grandeur et paroît disposée convenablement pour l'exercice du culte divin. Elle a surtout au-dessus des bas côtés des galeries qui offriront un surcroît de places aux fidèles. Seulement elle présente deux inconvéniens, l'un d'être située tout à l'extrémité de la paroisse, ou du moins de la partie habitée de la paroisse, l'autre qu'il faudra, pour y arriver, monter un perron de 40 ou 50 marches; ce qui sera fort incommode pour les vieillards et pour les personnes infirmes.

Le lundi 20 juillet, il sera célébré à Notre-Dame, à dix heures très-précises, un service anniversaire pour M. l'abbé Salandre, archidiacre de Notre-Dame et grand-vicaire du diocèse, mort le 18 juillet de l'année dernière.

A la notice que nous avons donnée numéro du 4 juin, sur les ouvrages publiés par M. l'Archevêque nommé de Paris, il faut ajouter la troi-

(1) On nous fait remarquer que cette inscription a déjà été examinée dans une lettre de M. l'abbé Pitra, professeur au séminaire d'Autun, lettre insérée dans les *Annales de philosophie chrétienne*, de M. Bonnetty, numéro de septembre 1839.

sième édition des *Instructions sur l'administration des sacremens*, de M. le cardinal de La Luzerne. Cette édition a été mise en concordance avec le droit civil actuel, revue, corrigée et augmentée de notes par M. Affre. Elle a paru en 1837, 3 vol. in-12, chez Méquignon junior. On y a fait entrer des observations sur quelques décisions qui avoient échappé à l'illustre cardinal ; ces observations, qui nous avoient été communiquées par un docte et judicieux professeur de théologie, ont été insérées dans l'*Ami de la Religion*, N°s 359 et 363, tome XIV, p. 306 et 369. Elles ont été reproduites dans le texte même de l'édition de 1837.

De plus, M. Affre y ajouta beaucoup de notes, tantôt pour relever quelques autres décisions du cardinal, tantôt pour indiquer comme abrogées des dispositions des anciennes lois qui étoient encore en vigueur quand M. de La Luzerne publia son Rituel, ou bien pour indiquer les auteurs qui ont le mieux exposé les preuves de la doctrine et de la discipline dans les règles à suivre pour l'administration des sacremens, tantôt pour indiquer les ouvrages où il est traité des rits des sacremens, tantôt pour faire des remarques sur des règles pratiques modifiées par de nouveaux réglemens ou par l'usage. L'éditeur a surtout insisté sur les dispenses de mariage. Toutes ces additions sont assez nombreuses et sont placées en notes.

Le samedi 4, M. l'archevêque de Lyon a reçu avec le cérémonial usité le *pallium* qui lui a été imposé par l'archevêque de Cuba, don Cyrille de Alameda e Brea ; ce prélat espagnol est depuis quelque temps à Lyon, et vit fort retiré au séminaire.

Dimanche a eu lieu à Lyon l'ordination qui avoit dû être faite à la Trinité. Le nouvel archevêque a ordonné 44 prêtres ; les ordres inférieurs étoient en proportion.

On assure que M. l'abbé Barou, depuis long-temps grand-vicaire, conserve ses fonctions. Le *Réparateur* annonce que M. l'abbé Allibert, chanoine et secrétaire-général de l'archevêché, a été choisi pour grand-vicaire par le prélat.

Nous croyons devoir citer encore deux passages fort remarquables de la belle lettre pastorale de M. l'archevêque de Lyon. Voici en quels termes il parle de l'église qu'il est appelé à gouverner :

« Nous la vîmes s'avancer vers nous cette illustre et sainte fille de l'Orient, parée de la pourpre des martyrs, le front ceint du double diadème de la charité et de la science, portant sur son cœur généreux les noms des tribus qu'elle a conquises et qu'elle veut conquérir encore à Jésus-Christ. Les merveilleuses créations de la bienfaisance naissent sous ses pas. Son langage décèle son origine toute apostolique ; c'est le miel de la charité qui découle des lèvres de saint Jean. Ses œuvres ne sont que les inspirations qu'elle a puisées dans le cœur du disciple bien-aimé. Et comme si cette noble fiancée avoit reçu en dot une émanation de cette puissance qui multiplioit le pain dans le désert, elle n'a qu'à ouvrir ses mains généreuses, et mille bénédictions s'épanchent aussitôt sur tous ceux qui sont affligés : la nourriture pour le pauvre, un asile pour l'innocence, un refuge pour le repentir ; en sorte que la coupe des maux de l'humanité seroit plus tôt épuisée que ne seroit à bout l'ingénieuse fécondité de l'Eglise de Lyon pour les soulager tous Au-dessus de sa tête apparoît *cette nuée de témoins*, athlètes généreux de Jésus-Christ, qui se sont élancés du sein de leur mère dans l'arène pour y mourir, et de l'arène se sont envolés aux cieux, chargés des palmes du triomphe. Les rayons de leur gloire descendent sur le front de notre auguste épouse

et l'entourent de cette auréole immortelle que les siècles n'ont point obscurcie, et que les révolutions des temps et des choses n'ont fait que rendre plus brillante. A ses pieds se pressent avec amour ces générations de lévites, héritiers des vertus et du zèle de ceux qui les ont précédés dans la carrière sacerdotale. A leur ardente émulation pour porter la lumière aux infidèles, nous avons reconnu les enfans des saints qui les premiers nous ont porté la foi. Leur gravité à l'autel est un précieux souvenir du grand évêque de Césarée; et l'ordre majestueux de leur antique liturgie glaceroit encore les sens d'un autre Valens. On aime à lire sur leur front : *Doctrine et charité*, doctrine toujours catholique, charité toujours active. C'est bien là une cour digne de la reine des églises Gaules. Telle s'est présentée à nous la sainte église de Lyon. Elle nous apportoit de son côté l'antiquité de son origine, les triomphes de ses martyrs, la sainteté de ses pontifes, la science de ses écoles, la constance de sa foi, les miracles de sa bienfaisance, les prodiges de son zèle. Pour prétendre à cette union, qu'avions-nous à mettre dans la communauté? Avions-nous à lui offrir le courage d'un saint Pothin, la science d'un saint Irénée, la patience d'un saint Just, l'innocence d'un saint Nizier? Hélas! nous ne pouvions étaler les richesses que nous étions loin d'avoir! Aussi fîmes nous tous les efforts que la droiture de notre conscience nous commandoit, pour nous soustraire à un honneur auquel nous ne pouvions aspirer. Dieu et ses anges ont entendu nos gémissemens et nos vœux. Ils ont vu nos larmes et l'expression de notre douleur. Le ciel que nous avons importuné a été sourd à nos plaintes, et pour nous consoler, pour tempérer nos craintes, il n'a fallu rien moins que nous rappeler que Dieu, *pour confondre la sagesse des sages*, prend un enfant qui bégaie ou choisit un batelier qui ne sait rien, afin que le monde et sa sagesse ne puissent rien revendiquer d'un triomphe qui n'appartient qu'à la puissance de la croix.»

Enfin le prélat s'adresse ainsi aux ministres protestans :

«La charité nous presse de vous adresser la parole, à vous, nos frères séparés et qui, depuis trois siècles, cherchez d'autres pâturages que ceux de l'Eglise catholique, et d'autres sources que celles qui jaillissent de son sein. Dieu nous est témoin avec quelle tendresse nous vous aimons dans les entrailles de Jésus-Christ: *Testis mihi est Deus quomodo cupiam omnes vos, in visceribus Jesu Christi.* Inconsolable de votre éloignement, nous ne cesserons de former les vœux les plus ardens pour vous voir revenir à cette Eglise dont vos pères se glorifioient d'être les enfans dociles. Ne craignez pas de chercher auprès de nous des consolations dans le malheur, quelques soulagemens dans l'infortune. Nous nous empresserons de partager avec vous le morceau de pain que la providence nous accorde. Nous pouvons invoquer ici le témoignage de vos coreligionnaires dans le diocèse que nous venons de quitter. Ils vous raconteront ce que nous avons été pour eux. Au reste, vous dirons-nous avec saint Augustin : *Il nous seroit impossible de nous écarter des voies de la douceur et de la compassion envers des hommes qui sont séparés de nous, il est vrai, mais qui suivent cette route par une préoccupation qui n'est point l'effet d'une mauvaise volonté.* Et si vous persistez, ô nos frères! à ne vouloir pas nous reconnoître pour le successeur des apôtres, il faut au moins que vous reconnoissiez en nous l'héritier de leur charité et de leur zèle.»

La retraite pastorale du diocèse de Sens, commencée le 30 juin au soir, vient de se terminer le 7 juillet par la communion générale. Elle a été suivie avec piété et édification par près de 200 prêtres, malgré de fâcheux contre-temps qui sembloient devoir y mettre obsta-

cle ou en diminuer les heureux effets. Une indisposition très-grave qu'a éprouvée M. l'archevêque à la suite de sa tournée dans l'arrondissement d'Avallon, ne lui a pas permis d'assister à ces saints exercices, ainsi qu'il le faisoit les années précédentes, à la grande satisfaction et édification de son clergé; ils ont été présidés par M. l'évêque nommé du Puy. Pour une raison semblable, née sans doute aussi de son infatigable application aux travaux apostoliques, M. l'abbé Chaignon, qui s'étoit chargé de cette retraite, écrivit la veille du jour où elle devoit commencer, qu'il se trouvoit hors d'état de remplir ses engagemens. Il a été heureusement remplacé par un digne enfant de Saint-Vincent-de-Paul, M. l'abbé Flagel, supérieur du grand séminaire et vicaire-général du diocèse, qui, outre le discours d'ouverture et de clôture, a fait tous les jours la méditation et la conférence; et par M. l'abbé Hilaire Aubert, également grand-vicaire de Sens, qui a donné les deux entretiens de chaque jour. Lundi soir, après la rénovation des promesses cléricales, qui s'est faite à la chapelle du séminaire, MM. les prêtres de la retraite sont allés féliciter M. l'archevêque de son heureux rétablissement et lui offrir l'hommage de la vénération profonde que leur inspirent ses éminentes vertus, et de leur vive reconnoissance pour le soin qu'il prend d'entretenir et d'accroître en eux l'esprit de piété et de zèle par le moyen des retraites ecclésiastiques, et l'esprit de science et d'étude par l'établissement des conférences qui a eu lieu tout récemment, et dont le clergé s'est montré partout entièrement satisfait. Le lendemain, après le chant du *Te Deum*, qu'avoit entonné M. l'évêque nommé du Puy, MM. les prêtres lui ont payé, par l'organe d'un de leurs confrères, un juste tribut d'éloges et de regrets. Ils lui ont exprimé dans un discours plein de sensibilité combien ils étoient pénétrés pour lui d'estime, d'attachement et de reconnoissance pour les services qu'il a rendus au diocèse, pour son affabilité envers les prêtres, et pour les exemples de piété, de vertu et de sagesse qu'il a constamment donnés. Les prédicateurs de la retraite n'ont pas non plus été oubliés; on a voulu encore, au sortir de la chapelle, leur réitérer des remercîmens également sincères et unanimes.

Les réponses de M. l'évêque de Bayeux aux questions proposées pour les conférences de 1839, ne portent point cette année sur l'Ecriture sainte, parce que les questions sur cette matière se trouvent uniformément résolues, soit par le texte même, soit par les commentateurs qui sont dans les mains de tous les membres du clergé. Les réponses ne portent donc que sur le dogme et la morale. Il s'agissoit de savoir si l'Eglise a un pouvoir qui lui soit propre et qu'elle ne tienne que de Dieu, sur quels objets s'étend ce pouvoir, s'il y a des objets mixtes ou soumis aux deux puissances, si l'Eglise peut changer sa discipline, si elle peut faire de nouveaux articles de foi, si la défense qu'elle fait de raisonner après son jugement rendu empêche la foi catholique d'être raisonnable; ce qu'il faut penser des reproches d'intolérance, de fanatisme et d'obscurantisme trop souvent faits à l'Eglise; si elle est responsable des guerres de religion, si on peut lui reprocher les croisades, ce qu'il faut penser de l'inquisition; enfin, si l'Eglise est responsable des désordres que l'on pourroit reprocher à quelques-uns de ses membres ou de ses ministres.

Il y a dans les réponses à ces diverses questions des développemens fort judicieux sur les règles de l'Eglise, sur sa conduite et sur des objections de ses ennemis. Nous citerons entre autres ce passage :

« *L'Eglise*, dit-on, *est ennemie des sciences et des arts*. Si vous décorez du nom de sciences ces monstrueux systèmes de philosophie ou plutôt d'incrédulité, qui n'ont été inventés que pour ébranler et détruire les fondemens de la religion, de la morale et de la société, vous avez raison ; l'Eglise réprouve ces systèmes, elle les abhorre, elle ne cessera jamais de les attaquer et de les combattre. Mais elle n'est point ennemie de ces sciences qui élèvent l'homme, qui servent à développer son intelligence, à nourrir l'activité de son esprit ; elle n'est point ennemie de ces arts qui contribuent à la gloire et au bonheur des nations ; elle approuve tout ce qui est grand, honorable, utile, parce que sa mission est de conserver et non de détruire. Pourquoi donc seroit-elle ennemie de ces arts et de ces sciences ? Elle ne redoute pas la lumière, elle ne craint point que les faits de son histoire soient soumis aux règles d'une critique sage et judicieuse. Livrez-vous donc, tant qu'il vous plaira, à l'étude des sciences, Dieu a livré le monde à vos disputes. Calculez le mouvement et la marche des corps célestes, ou bien descendez dans l'intérieur du globe pour en examiner la structure, ou enfin déchirez, s'il est possible, le voile qui couvre encore l'origine des peuples, allez explorer les monumens de la vieille Egypte, interroger les traditions religieuses de l'Inde, les rêveries poétiques de ses Brahmes ; l'Eglise ne vous demande qu'une seule chose, la bonne foi ; à cette seule condition, elle encouragera vos efforts, elle se réjouira de vos succès, parce qu'elle sait d'avance que toutes vos recherches confirmeront l'autorité de ses livres sacrés, la vérité de ses dogmes primitifs. »

Les questions de morale étoient sur les actes humains ; les réponses examinent ces actes sous divers rapports, et principalement sous le rapport de leur liberté, de leur moralité, de leur mérite devant Dieu, etc. Il y a là des notions très-précises et très-justes sur des points importans de morale.

M. l'évêque de Coutances est en ce moment en tournée dans l'arrondissement de Saint-Lô. Le prélat étoit le 10 dans cette ville et y a donné la confirmation. Il a chaque jour de la semaine donné la confirmation dans quelque paroisse, et a en outre visité chaque jour 3 ou 4 églises. Dimanche prochain, il donnera la confirmation à Saint-Pierre-de-Semilly.

La lettre suivante a été adressée à la plupart des pères de famille de Clermont, et aux personnes qui s'intéressent à l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes :

« L'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes à Clermont date de vingt-deux ans. Le succès de ces écoles a répondu à la pensée qui les a fait établir, à un des premiers besoins de la société, et aux vœux des pères de famille. Dans le principe, les familles pauvres, seules, y envoyoient leurs enfans ; aujourd'hui les parens les plus aisés ne dédaignent pas, pour les leurs, cette instruction tout à la fois solide et attrayante pour l'enfance. Aussi le nombre des élèves, qui a flotté quelque temps entre sept et neuf cents, s'élève actuellement à quatorze cents.

» Pour un établissement si utile, le conseil municipal, long-temps, n'a pu allouer en son budget qu'une somme de 4,500 fr. ; des secours particuliers ont suppléé à l'insuffisance de cette allocation, que le conseil a récemment portée à 6,600 fr. Toutefois, cette somme est encore reconnue insuffisante, parce que, vu le nombre des élèves, dans l'intérêt de leur santé et de leur instruction, il faut

des locaux plus vastes, des maîtres plus nombreux.

» Dans cet état de choses, le comité adjoint au bureau de bienfaisance, spécialement chargé de ce qui concerne ces écoles, voyant les services qu'elles rendent à la société, et l'estime particulière qu'en font les pères de famille, n'ayant d'ailleurs aucun moyen de pourvoir aux dépenses nécessitées par la faveur même dont elles jouissent, croit devoir faire un appel aux personnes qui sont directement ou même indirectement intéressées à leur maintien et à leur amélioration, et qui peuvent y contribuer. En conséquence, il vient avec confiance les inviter à y concourir par le don d'une somme, dont il a jugé convenable de fixer, pour cette année, le *minimum* à 10 fr.

» Les membres du comité adjoint au bureau de bienfaisance :

» Baron ANDRÉ D'AUBIÈRE, BLATIN aîné, anciens membres; LAMARQUE, président du tribunal civil; MÈGE, adjoint à la mairie; LENOIR, directeur des contributions directes; GONOD, professeur au collége royal; CARIOL, ancien maire; CHABROL, notaire royal; DE GUÉRIN, propriétaire; ÉMILE THIBAUD, secrétaire. »

Cet appel, ajoute la *Gazette d'Auvergne*, ne paroît pas avoir encore été entendu de la plupart des personnes auxquelles il a été adressé; il est à craindre que faute de ressources, le nombre des Frères ne doive être diminué, et que par suite, on ne soit obligé de renvoyer un grand nombre d'enfans à leurs parens. Si l'administration étoit amenée à cette nécessité, elle feroit sans doute peser les exclusions sur les enfans appartenant à des parens riches ou aisés, auxquels seuls s'adressoit l'invitation du comité.

Le *Correspondant* de *Nuremberg* annonce que le ministre de l'intérieur, en Bavière, a ordonné la saisie d'une brochure intitulée : *Justification de la conduite personnelle du roi de Prusse, dans l'affaire du vénérable archevêque de Cologne*; par C. G. N. Rintel, conseiller référendaire prussien. — Wurtzbourg. — 1840.

Le jeudi 18 juin, fête du saint Sacrement, eut lieu à Modène, suivant l'usage, la procession du saint Sacrement. Le duc et la duchesse de Modène avec leur famille et leur cour se rendirent à la cathédrale et suivirent à pied le saint Sacrement, porté par M. l'évêque. La procession fit un long tour dans la ville. De retour à la cathédrale, pendant que M. l'évêque donnoit la bénédiction, le bataillon de ligne fit les salves accoutumées, auxquelles répondit l'artillerie des bastions. Après la cérémonie, les princes et princesses retournèrent au château.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La chambre des pairs a vraiment du malheur. Les journaux d'un certain parti ne se font pas faute de la dénigrer de toute manière, tantôt en la représentant comme un rouage inutile, qui n'est bon qu'à embarrasser la marche des affaires; tantôt comme un corps *débile, caduc et impotent*, qui n'est là que pour faire nombre.

Ce devroit être une raison pour que la chambre des pairs fût plus ménagée que l'autre, moins surchargée de travail et moins exposée aux fatigues des longues sessions. Cependant c'est le contraire qui arrive. Comme si ce n'étoit pas assez de retarder ses vacances de cinq ou six semaines, par la nécessité où elle se trouve de débrouiller le fatras de projets et de crédits que sa sœur du Palais-Bourbon lui laisse à mettre en ordre, la voilà menacée de se voir ensuite constituée en cour de justice pour mettre la paix entre M. le maréchal Grouchy et M. le général Berthezène. Ainsi c'est une corvée de plus qui lui revient en sus de ses travaux

ordinaires, comme pour marquer davantage la différence des loisirs que la chambre des députés s'est réservés pour elle.

On a donc bien raison de dire qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Tandis que la constituante de 1830 avoit la main à la charte, elle a eu soin, comme on voit, de mettre le bon lot de son côté, et de ne laisser à la pairie que la mauvaise moitié de la tâche commune. Passe encore si c'étoit la chambre des députés qui fût celui des deux corps auquel les journaux de la révolution appliquent les épithètes de *caduc*, de *débile* et d'*impotent*. Mais il n'en est point ainsi; c'est à elle, au contraire, qu'ils accordent le plus de santé, de vigueur... et de vacances.

PARIS, 10 JUILLET.

Une ordonnance du 7 nomme : juge au tribunal de première instance de Forcalquier (Basses-Alpes), M. Martin, avocat; juge d'instruction à Langres (Haute-Marne), M. Béguignot, substitut à Chaumont; substitut à Chaumont, M. Lorenchet; substitut à Semur (Côte-d'Or), M. Morcrette, avocat; procureur du roi à l'Argentière (Ardèche), M. Taillhand, en remplacement de M. Chazot, appelé à d'autres fonctions; substitut près le même siége, M. Dupuy, avocat.

— Les promotions suivantes ont eu lieu dans l'armée d'Afrique. Par ordonnance du 21 juin, ont été nommés : *Dans la première section du cadre de l'état-major-général* : lieutenans généraux, en remplacement de MM. Picquet et Guilleminot, MM. Ducos, vicomte de Lahitte; maréchal-de-camp au corps royal d'artillerie; M. Gueullin, vicomte de Rumigny, maréchal-de-camp d'infanterie; maréchaux-de-camp, en remplacement de MM. Niceville, Longuerue, Prevost de Vernois, Duchand, Lafaille et Potier, MM. Rambaud, colonel du 48e de ligne; Guesviller, colonel du 23e; Juchault de Lamoricière, colonel commandant les zouaves; Changarnier, colonel du 2e d'infanterie légère; de Bellonet, colonel au corps royal du génie; Le Pays de Bourjolly, colonel du 1er régiment de chasseurs d'Afrique; lieutenant-colonel, M. Montguyon, chef d'escadron, en remplacement de M. Certain de Bellozanne, décédé; chefs d'escadron, MM. Harty de Pierrebourg et de Crény, en remplacement de MM. Lejeune et Montalant, admis à la retraite.

Dans l'infanterie : Colonels : au 48e de ligne, M. Leblond; au 2e léger, M. Drolenvaux; au 13e léger, M. de La Torre; lieutenans-colonels, au 20e de ligne, M. Chemon de Champmorin du Jarossey; au 48e, M. Regnault, chef de bataillon aux zouaves; au 2e léger, M. Marchesan; au 4e léger, M. Grosbon, chef de bataillon des tirailleurs; au 17e, M. Levaillant; au corps des zouaves, M. Cavaignac, chef du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Cavalerie: colonel du 1er régiment des chasseurs d'Afrique, M. Korte; lieutenant-colonel au même régiment, M. Duhern; au 3e même arme, M. Morris; au 8e dragons, M. Crébassan, chef d'escadron commandant les escadrons du 1er de chasseurs détachés en Algérie; chefs d'escadron au 1er de chasseurs d'Afrique, MM. Saunier et Courby de Cognord; au 1er de chasseurs, M. Genestal Plenhal.

Corps royal du génie: colonel, M. Charon, lieutenant-colonel en chef du génie à Alger; chef de bataillon, M. de Montfort, capitaine de première classe, chef du génie à Duéra.

Artillerie: lieutenant-colonel, M. Perchain; chefs d'escadron, MM. Marion et Poullain Sainte-Foix.

Train des équipages militaires: lieutenant-colonel, M. Poiré; chefs d'escadron, MM. Lavertu et Alart.

— Le duc d'Aumale est nommé lieutenant-colonel du 4e régiment d'infanterie légère, en remplacement de M. Comman, promu colonel. Il est en même temps nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— M. Dantin, lieutenant au corps des

zouaves, a été nommé capitaine adjudant-major.

— Une ordonnance du 10 juin a nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le maréchal-de-camp Duvivier; commandeurs, le maréchal-de-camp Rostolan et le colonel de La Rue; officiers, MM. les colonels Gérard et Bedeau, MM. les chefs d'escadron de Courtigis, Ney d'Elchigen, Delhomme et Vernetty, MM. les chefs de bataillon Duchamp, Renault et Poërlo; MM. les capitaines Villeneuve, Bosc, Magagnosc et Lebœuf.

— La chambre des pairs a voté hier le projet de chemin de fer de Paris à Rouen. (Voir à la fin du Journal.) Aujourd'hui, elle a adopté le budget des recettes.

— Ces jours derniers la reine Marie-Amélie a visité au Luxembourg Mme Pasquier qu'une grave indisposition retient depuis long-temps dans ses appartemens.

— Le duc d'Aumale et la princesse Clémentine sont de retour de leur voyage en Belgique.

— Les journaux ministériels annoncent en ces termes le dénoûment de l'affaire des soufres : « La médiation que la France avoit offerte aux cours de Londres et de Naples, vient d'aboutir au résultat désiré. Après de longues et difficiles négociations, l'arrangement proposé par la France a été accepté par les deux parties. Le consentement définitif de l'Angleterre vient d'arriver à Paris, et le duc de Serra-Capriola a donné aujourd'hui son adhésion au nom de la cour des Deux-Siciles. Un courrier est immédiatement parti pour porter cette nouvelle à Naples. » M. Thiers a déclaré aujourd'hui à la chambre des pairs que le différend est terminé à la satisfaction de tous les intérêts en litige.

— La place de directeur des archives du royaume, vacante par la mort de M. Daunou, a été offerte, dit le *Journal des Débats*, au nom du conseil d'abord, puis une seconde fois au nom du président du conseil des ministres, à M. Villemain, qui n'a pas cru devoir accepter. Le *Journal des Débats* ajoute : « Cette conduite de M. Villemain n'étonnera personne dans les deux chambres. Il est l'adversaire politique du ministère; il refuse donc de s'associer à lui. Les fonctions de directeur des archives ne sont point politiques, il est vrai; mais la nomination de M. Villemain seroit certes une nomination politique. Voilà pourquoi il a refusé.»

— M. Fumeron d'Ardeuil passe du comité de l'intérieur et de l'instruction publique du conseil d'état, à celui de la guerre et de la marine, en remplacement de M. Tournouer, qui demeure attaché au comité de l'intérieur.

— Le contre-amiral Massieu de Clerval a été désigné par le ministre de la marine pour remplacer l'amiral Baudin dans la commission nommée pour examiner la question de l'agrandissement du port du Havre.

— M. Matthieu de la Redorte, nommé récemment ambassadeur de France à Madrid, partira dimanche prochain, 12 juillet, pour se rendre à son poste.

— On lit dans le *Constitutionnel* : « Le bruit s'est répandu que le gouvernement avoit reçu la nouvelle de quelques désordres survenus à Marseille, par suite de l'arrivée de M. le comte de Bourmont. Plusieurs légitimistes de cette ville ayant voulu lui faire une ovation, il en est résulté des rixes, dans lesquelles on assure que l'un des fils de M. de Bourmont a été blessé. »

— M. Charles Lefebvre, attaché à la direction politique des affaires étrangères, accompagne à Buenos-Ayres M. l'amiral Baudin, qu'il doit aider dans la partie diplomatique de ses fonctions.

— Par décision du ministre de la guerre, du 15 juin, le drapeau ou l'étendard ne doit point paroître aux revues d'effectif, à moins qu'elles ne soient passées en présence d'un officier-général.

— Le *Bulletin des Lois* publie la l

portant prorogation du privilége de la Banque de France, et celle qui ouvre des crédits extraordinaires pour le traitement des intendans militaires placés en dehors du cadre d'activité.

— M. l'abbé de Luca, fondateur des *Annales des sciences religieuses* de Rome, vient d'être nommé correspondant du ministère de l'instruction publique pour le comité des travaux historiques.

— M. d'Harcourt (Marie-Robert), élève de marine, fils du comte d'Harcourt, pair de France, est mort au mois d'avril à Sainte-Hélène, où il avoit été laissé malade d'une fluxion de poitrine par le bâtiment qui devoit le ramener de l'île Bourbon en France.

— La cour d'assises de la Seine a condamné à dix ans de travaux forcés avec exposition, le nommé Robillard, déclaré coupable, mais avec circonstances atténuantes, d'avoir, d'un coup de couteau, donné la mort à la fille Victorine Lelong.

— Cabrera est arrivé aujourd'hui à Paris sous l'escorte de deux gendarmes.

— Par décision du 3 de ce mois, le ministre de l'intérieur a donné son approbation au marché passé récemment entre l'administration de la ville de Paris, avec l'avis du conseil municipal, et la compagnie Française de filtrage, pour la filtration des eaux de plusieurs fontaines publiques, situées dans différens quartiers de la capitale.

— C'est le 20 de ce mois que commencent à l'Hôtel-de-Ville les examens d'admission à l'Ecole polytechnique, aux Ecoles militaires, et à l'Ecole des eaux et forêts.

— Les dernières nouvelles d'Afrique, insérées dans notre numéro de jeudi, sont très-rassurantes et bien propres à faire tomber des bruits fâcheux auxquels avoit donné lieu le silence du maréchal Valée. Depuis, les feuilles du gouvernement n'ont rien publié touchant l'expédition.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'Observateur de l'Aisne annonce que dix prisonniers viennent de s'échapper de la maison d'arrêt de Vervins.

— Du 20 juin au 6 juillet, il est entré au port de Calais 45 paquebots avec 910 voyageurs; il en est sorti 44 paquebots avec 642 voyageurs.

— M. Trollé, qui doit commander la corvette la *Boussole*, est arrivé le 6 à Cherbourg.

— Un officier français du génie, au service de la république de la Plata, est en ce moment à Cherbourg.

— La femme Grimault, condamnée à mort par la cour d'assises de la Mayenne, pour assassinat sur la personne de son mari, a été exécutée le 29 juin sur la place publique de Laval. Une foule nombreuse environnoit l'échafaud. Le nommé Jeussé, complice de la femme Grimault, n'a pu encore être arrêté.

— Dans la matinée du 3, la gendarmerie de Bouxwiller (Bas-Rhin) a saisi, près de la commune de Kirrwiller, une caisse renfermant 300 pistolets, quelques-uns à double canon, et armés de baïonnettes à ressort, et 300 moules à balles. Le voiturier qui les conduisoit et les deux hommes qui escortoient les caisses ont été été arrêtés.

— M. de Lacroix-Laval, ancien député, maire de Lyon sous la restauration, vient d'être élu membre du conseil municipal de cette ville.

— La caisse d'épargne de Lyon a reçu dimanche la somme de 33,852 fr., et remboursé celle de 40,820 fr.

— Le préfet de l'Ain a posé samedi, à Nantua, la première pierre du Palais-de-Justice et des prisons qui doivent être élevés dans cette ville.

— L'administration de la Banque de Bordeaux a fixé à 68 fr. par action le dividende du premier semestre échéant au 30 juin dernier, savoir : 25 fr. pour intérêts à 5 p. 0/0, et 43 fr. pour répartition de bénéfices.

— La frégate la *Belle-Poule*, commandée par le prince de Joinville, et la corvette la *Favorite*, commandée par M. Guyet, capitaine de corvette, ont appareillé de Toulon le 7, à sept heures et demie du soir. Ces bâtimens se rendent à l'île Sainte-Hélène pour y chercher et rapporter en France les restes mortels de l'empereur Napoléon.

— La salle d'artifices de la direction d'artillerie de Grenoble, située sous le rocher de la porte de France, a sauté le jeudi 2, à cinq heures et demie du soir. On explique cet événement par l'effet du soleil, qui, agissant sur une vitre de croisée comme sur un verre lenticulaire, auroit enflammé une des pièces de l'artifice destiné au prochain anniversaire de juillet.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici encore un bulletin télégraphique adressé le 8 de ce mois par M. le préfet de Perpignan à M. le ministre de l'intérieur :

« La faction d'Aragon, d'environ 8,000 hommes, est seule entrée avec Cabrera. Les Catalans, en quatre corps, tiennent encore. On entendoit hier la fusillade de Carbo avec Ros-d'Eroles, près de Puyce d a. »

— On attribue à Balmaseda d'avoir dit à ceux qui l'interrogeoient sur la situation où il a laissé l'Espagne, qu'avant six mois elle s'appellera république.

— On assure qu'il n'a presque tenu à rien que Marie-Christine et ses filles ne tombassent entre les mains des royalistes; et que ce coup de partie étoit combiné de manière à être immanquable, si le général Palacios, qui devoit y concourir, ne s'étoit pas fait un mérite d'en donner avis, et de le faire manquer.

— On annonce que déjà la fermentation est grande à Madrid parmi les révolutionnaires exaltés qui, sous prétexte de se précautionner contre un coup d'état qu'ils appellent projet de dictature, se mettent encore plus en mesure pour faire tourner au profit du jacobinisme la défaite du parti royaliste.

— Un bâtiment anglais vient de partir de Saint-Sébastien pour Portsmouth, emportant le reste des approvisionnemens anglais; l'évacuation du matériel est maintenant complète.

La chambre des lords, dans les deux séances du 6 et du 7, s'est occupée du bill des corporations irlandaises, et de celui du Canada.

— A la chambre des communes du 6, lord Stanley a déclaré que, vu l'époque avancée de la session, il retiroit son bill concernant l'enregistrement des électeurs irlandais, ajoutant qu'il se proposoit de le présenter de nouveau au commencement de la prochaine session.

— Le lendemain, M. O'Connell, de son côté, a annoncé qu'il avoit le projet de demander l'autorisation de présenter un bill pour étendre et définir la franchise électorale du peuple irlandais, et pour assurer d'une manière plus facile et plus efficace l'enregistrement des électeurs d'Irlande.

— Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris, est arrivé le 5 à Londres, où il va passer quelques semaines en congé.

— L'assassin de lord William Russell, Benjamin Courvoisier, a été exécuté lundi matin à Londres. La veille, il avoit été conduit à la chapelle de la prison pour assister au service divin pendant lequel il n'a pas levé les yeux. Il étoit abattu et repentant, et suivoit les prières sur son livre. Au sortir de la chapelle, Courvoisier a reçu la visite du consul de Suisse, qui lui a remis une lettre de sa mère, contenant son pardon et ses adieux. Le condamné a écrit aussitôt la réponse. Il s'est entretenu ensuite avec un ministre de la religion réformée. Il a plusieurs fois réitéré l'aveu qu'il avoit prémédité son crime long-temps avant de le commettre. Malgré la résignation qu'il montroit, Courvoisier avoit conservé des idées de suicide. Il avoit déchiré un

bande de son pantalon, avec laquelle il comptoit s'étrangler.

Lundi, à huit heures, la cloche de la prison de Newgate sonnoit le glas funèbre. Le chapelain marchoit devant le condamné, et lisoit l'office des morts. Courvoisier a marché d'un pas ferme jusqu'à la plate-forme. A sa vue, la populace a fait entendre des cris de malédiction. Pendant les deux minutes nécessaires pour couvrir les yeux du patient, et pour les autres préparatifs, les acclamations les plus féroces n'ont cessé de retentir. Enfin la plate-forme s'étant abattue sous les pieds du meurtrier, il est resté suspendu au gibet.

Il est triste de dire qu'une foule immense étoit réunie sur le théâtre de l'expiation, et qu'au lieu d'être préoccupée des graves réflexions que doit inspirer un pareil spectacle, elle se livroit à la joie et aux passe-temps les plus puérils. Toutes les fenêtres environnantes avoient été *louées* de 5 shellings (6 fr.) à 5 livres sterlings (125 fr.) Les toits mêmes étoient couverts de spectateurs.

— C'est hier qu'a dû commencer le procès d'Oxford, qui a tenté d'assassiner la reine et le prince Albert.

— Le pont de Bergues, à Genève, a manqué d'être incendié par un bout de cigare allumé, jeté par hasard sur des planches goudronnées.

— Le prince Milosch de Servie est en ce moment à Vienne.

— Le roi et la reine de Bavière sont partis le 2 d'Aschaffenbourg pour aller visiter à Ems l'impératrice de Russie.

— Le duc de Leuchtenberg est arrivé à Saint-Pétersbourg le 22 juin.

— Les journaux ne publient aucune nouvelle importante sur la question d'Orient.

— Un journal de Madras du 13 mai annonce que les armemens de l'Angleterre contre la Chine avançoient rapidement à Calcutta et à Bombay; 5,000 hommes, dont 4,000 Européens, étoient prêts à s'embarquer.

— On annonce que le comte de Sercey a profité de sa position auprès du shah de Perse pour faire nommer capitaines tous les sous-officiers français emmenés par Hussein-Khan, et engagés au service de la Perse.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 9 juillet.

La séance est ouverte à deux heures. M. Camille Périer fait le rapport sur le projet de loi relatif à la fixation du budget des recettes de 1841. M. Fernand Foy (fils du général Foy), nommé pair le 19 novembre 1831, et dont les titres ont été examinés dans une des dernières séances, est introduit avec le cérémonial accoutumé. Le chambre reprend le scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif aux monumens publics, qui donne pour résultat l'adoption de la loi par 95 boules blanches contre 4 boules noires. Le projet de loi relatif aux frais de rapatriement de Français nécessiteux est voté sans discussion par 97 voix contre 3.

L'ordre du jour est la discussion du chemin de fer de Paris à Rouen. M. Thénard se prononce contre la préférence qu'on a donnée à la ligne par la vallée. Selon l'orateur, le tracé par les plateaux étoit le plus avantageux. Le chemin par la vallée rendra très-dispendieux le prolongement jusqu'au Havre, et les difficultés seront telles qu'il sera peut-être impossible. M. Thénard vote contre le projet.

M. Jaubert, ministre des travaux publics, dit que le gouvernement auroit préféré le chemin par les plateaux; mais il a dû se rendre aux vœux des capitalistes qui préfèrent la ligne de la vallée, comme traversant des pays plus riches et des centres plus actifs d'industrie et de commerce. Le ministre pense que la compagnie concessionnaire sera poussée par la force des choses à continuer le chemin jusqu'au Havre; mais en supposant qu'elle n'osât pas tenter cette entreprise, le gouvernement fera de nouveau appel à l'industrie, appel qui sera entendu. S'il en étoit autrement, le gouvernement se décideroit à faire lui-même le chemin; du reste, au début de la session prochaine, les chambres seront instruites de la situation des choses.

M. de Laplace insiste pour que le gouvernement prenne l'engagement de faire, dans tous les cas, construire le chemin de Rouen au Havre. M. Dubouchage s'attache à démontrer que le chemin de Paris à Rouen n'est qu'utile et ne rapportera pas assez pour couvrir les dépenses. L'orateur pense qu'un retard seroit avantageux. M. d'Argout ne partage pas cette opinion. Avec le système d'attente on ne devroit jamais rien faire, car il n'y a pas d'invention qu'on ne perfectionne peu à peu. M. de Flahaut dit que l'on doit se hâter d'exécuter le chemin de fer, de peur que les capitaux anglais ne viennent à être retirés.

M. Molé redoute de voir le chemin s'arrêter à Rouen; c'est pour cela qu'il demande que le ministère prenne l'obligation de le continuer jusqu'au Havre. M. Jaubert ne doute pas que le prolongement ne s'effectue; il ne faut pas, ajoute-t-il, que Rouen se fasse illusion; jamais il ne pourra remplacer le Havre pour les grandes communications.

Les articles sont adoptés sans discussion. Le scrutin sur l'ensemble donne pour résultat l'adoption de la loi par 78 boules blanches contre 22 boules noires. La chambre adopte ensuite à la majorité de 69 voix contre 29, le projet de loi relatif à la création d'une chaire de langue slave au collége de France, et d'une Faculté des sciences à Rennes. La séance est levée à 5 heures.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0. 107 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 85 fr. 70 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1295 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3760 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1275 fr. 00 c.
Emprunt Belge. 106 fr. 1/4
Emprunt romain. 105 fr. 0/0
Rentes de Naples. 105 fr. 50 c.
Emprunt d'Haïti. 585 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 29 fr. 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3306.

MARDI 14 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

EUGÉNIE.

Vie et lettres d'une orpheline morte à l'âge de 23 ans (1).

C'est ici l'histoire d'une jeune orpheline née dans une condition obscure où il n'est guère aisé de recevoir les bienfaits d'une éducation brillante. Un oncle lui apprend un peu de grammaire, d'arithmétique ; ses exercices littéraires se bornent à mettre en prose quelques fables de Lafontaine, et le plus souvent elle ne lit que l'Evangile du dimanche, et un petit nombre de livres de piété. D'où vient pourtant l'attrait attaché à la lecture de ses lettres? C'est qu'elle est heureusement inspirée par cette religion qui, selon les livres saints, donne l'intelligence aux petits, et rend éloquente la bouche des enfans. La religion lui tient lieu de tout, et en même temps qu'elle réforme son caractère, elle communique à son style une aimable simplicité, je ne sais quoi de tendre et d'affectueux...

Quelques amateurs du fini, qui n'aiment que ce qui est pur, correct, élégant, quoique leurs productions attestent qu'ils ne possèdent pas les qualités qu'ils exigent chez les autres, seront peut-être plus choqués par quelques fautes de langage, à la vérité assez rares, et par des locutions particulières au pays, qu'elles ne seront attirées et touchées par la clarté, le naturel, la vérité, la simplicité qui caractérisent les lettres de la jeune orpheline. C'est, je le répète, qu'ils ignorent le langage de la religion, et je doute que parmi nos littérateurs modernes qui tracent avec le plus de confiance les règles du goût et analysent avec le plus de finesse les beautés de l'art, il s'en trouve beaucoup qui soient capables d'apprécier ce qui fait le charme du plus grand prosateur de la langue française, selon Buffon, de Massillon. Je choisis un exemple qui ne nous éloignera pas beaucoup de notre sujet. Dans son sermon sur les dispositions nécessaires pour se consacrer à Dieu par une nouvelle vie, l'éloquent orateur s'exprime ainsi :

« Quand même le Seigneur vous demanderoit, comme autrefois à Abraham, et aujourd'hui à Marie, le seul héritier des promesses, le seul successeur de vos titres et de votre nom, ne seroit-ce pas une grâce nouvelle dont il vous favoriseroit? Le monde l'auroit infecté, et le Seigneur le mettra à couvert dans le secret de son tabernacle : vous eussiez été peut-être le père infortuné d'une postérité maudite ; et vous aurez la consolation d'y voir un élu que Jésus-Christ vous rendra dans le ciel : peut-être même consacré au Seigneur, et revêtu d'un caractère de dignité dans l'Eglise, recevra-t-il vos derniers soupirs sur la terre ; sera-t-il l'ange tutélaire de votre mort ; vous fortifiera-t-il dans cette dernière heure par les paroles de la foi, et les derniers remèdes des mourans ; peut-être baisserez-vous sous sa main sacrée, devenue l'instrument de votre réconciliation, votre tête déjà défaillante ; et comme le vieillard Jacob mourant, as-

(1) 2 vol. in-18. Prix : 2 fr. 25 c., et 3 fr. 25 c. franc de port. Au bureau de ce Journal.

sisté de son fils Joseph élevé en dignité dans l'Egypte, vous aurez la consolation, comme lui, d'adorer le bâton de sa puissance pastorale, et la marque sacrée de son autorité. »

Ce morceau que l'on chercheroit vainement dans les livres de rhétorique, me paroît de la véritable éloquence! Que je demande à nos maîtres dans l'art de bien dire, ce qui en fait mérite, où est l'à-propos, la délicatesse de l'allusion; je sais bien, s'ils sont sincères, ce qu'ils pourront me répondre.

La critique est à son aise quand elle relève les défauts d'un ouvrage; rarement les lecteurs sont tentés d'appeler de ses décisions, ils la croient sur parole, et la dispensent d'apporter ses preuves; mais veut-elle faire preuve d'impartialité et rendre également hommage au mérite de l'auteur qu'elle analyse, on n'est pas éloigné de supposer que la bienveillance ou d'autres considérations ont dicté ses arrêts; on exige qu'elle motive ses éloges. Je vais donc satisfaire à cette disposition des esprits, plus générale qu'on ne le pense, et je choisis au hasard deux ou trois citations dans les *Lettres d'une orpheline*. Elle parle de l'amour que Jésus-Christ témoigne aux hommes, nonobstant leur ingratitude :

« Je ne puis, dit-elle, comprendre la charité, l'amour, la tendresse de notre divin maître. Je le vois tout à la fois et le médecin qui veut guérir nos plaies, et le remède seul capable d'adoucir nos maux. Ah! ce n'est plus, comme autrefois, une seule Jérusalem, une seule piscine, un seul malade guéri; c'est en tous lieux, c'est toujours, c'est pour tous. Jésus-Christ nous adresse à tous ces paroles si pleines de bonté : Voulez-vous être guéris? D'où vient donc que l'on a toujours les mêmes infirmités? Je le vois, c'est parce que vous ajoutez, Seigneur : Suivez-moi. Ah! s'il s'agissoit de vous suivre sur le Thabor, toute la foule s'empresseroit; mais c'est sur le Calvaire qu'il faut vous suivre, et notre délicatesse s'y oppose. Cependant il est temps de mettre fin à une telle lâcheté; il est temps de correspondre à l'amour d'un Dieu qui se fait victime pour nous. O aimable Calvaire, quels trésors tu nous découvres! Aimable croix, où je vois attaché mon époux, mon père, qu'il est doux d'être à tes pieds! »

Ecrivant à son cousin, Eugénie le félicite du bonheur qu'il a de vivre loin du monde, dont elle dépeint la malice avec des couleurs vives et naturelles :

« Enfin l'orage est cessé; le calme a succédé à la tempête. Je ne doute pas que la paix et la douceur que vous goûtez maintenant ne vous ôtent l'entier souvenir des contre-temps que vous avez essuyés. Quand je compare votre séminaire avec le monde, quel contraste! Là, on respire un air pur, tout y est embaumé de la bonne odeur de Jésus-Christ : ici, tout est empoisonné, contagieux. Là on n'entend que parler de mon Dieu : ici on le connoît à peine. Chez vous, tout retentit de ses louanges; et dans le monde on n'entend que blasphémer son saint nom. Vous êtes entouré de bons exemples, de vertus; et ici je ne vois que scandales. Aussi peut-on bien dire, que la plus grande peine de cette vie, c'est de vivre avec des ingrats qui méconnoissent et outragent leur créateur. Cependant béni soit le père des miséricordes, qui, au milieu de cette voie large et ténébreuse, nous a découvert le petit sentier qui conduit à la vie! Béni soit notre aimable Sauveur, qui est venu lui-même nous frayer ce chemin! Béni soit l'esprit de force et de consolation, qui, par l'onction de sa grâce, nous adoucit cette voie, en apparence si dure et si pénible! »

Quelle aimable simplicité! Quel coloris frais et charmant dans cette description de l'hiver et du printemps, qu'elle représente comme l'image des vicissitudes de la vie :

« Laissez, dit-elle à son cousin, laissez un peu cette ville tumultueuse; venez goûter un air plus pur, et passer des jours plus sereins. Les promenades de notre forêt savent dissiper le mal de tête. Déjà les arbres y sont tout couverts de feuilles, et vous préparent un ombrage contre les ardeurs du soleil. Venez voir nos prairies tout émaillées de fleurs, et admirer de dessus nos collines la puissance et la bonté du Dieu qui rend chaque année une nouvelle vie à la nature. J'aime votre palais pendant l'hiver; mais maintenant il me semble une prison; je préfère ma petite cabane. Je n'ai qu'à lever les yeux, et je trouve des sujets de bénir et de louer la puissance du Seigneur; je n'ai qu'à faire un pas, et je découvre ce beau ciel qui annonce la gloire du Seigneur, et ce firmament qui publie la beauté de ses ouvrages..... Toute la vie me paroît comparable à un long et pénible hiver, qui ne laisse échapper que quelques beaux jours par hasard. Heureusement nous avons d'autres espérances. Le Seigneur ne nous a pas promis en vain que notre tristesse se changeroit en joie. O! qu'il fera bon passer de ce triste hiver au printemps éternel! »

Ensuite, si l'on entre dans l'intérieur de sa vie qu'elle nous fait si bien connoître dans ses lettres, quel touchant modèle! quels beaux sentimens! On la voit combattre et se vaincre. Son triomphe est celui de la piété. Sa foiblesse est soutenue par sa foi, et son orgueil est vaincu par l'habitude des vertus chrétiennes. L'exemple qu'elle offre aux jeunes filles est bien propre à les encourager et à les fortifier dans le bien. Elles apprendront d'Eugénie à opposer la prière et la méditation aux obstacles qu'elles rencontrent dans le monde et dans elles-mêmes pour opérer leur salut. La méditation les effraie sans doute; mais Eugénie leur raconte qu'elle aussi en a été effrayée, même ennuyée, mais que Dieu a béni sa persévérance en permettant que cet exercice devienne sa plus chère consolation. Je me représente, dit-elle, l'humanité sainte de Notre-Seigneur comme s'il étoit auprès de moi, ou même au fond de mon pauvre cœur; alors je vais à lui comme si je le voyois, je me jette à ses pieds, je l'adore, je le remercie de tout ce qu'il a fait pour moi, et je le prie de présenter mes adorations à son Père, puisqu'il veut bien être mon médiateur. Elle se loue de cette méthode, qui est simple et propre à faciliter l'exercice de la méditation aux jeunes personnes qui, pour l'ordinaire, en ont peu le goût. C'est cependant dans ces entretiens avec Dieu qu'elles apprendroient à se dépouiller du monde, ou du moins à s'y conduire sagement et à en juger sainement. La vertu dont la pieuse Eugénie fait le plus d'usage, est celle de la patience ou de la conformité parfaite à la volonté du Seigneur. Elle revient sans cesse sur l'utilité de cette résignation, et sur le besoin qu'elle en a. Son ame ne trouve de repos qu'en Dieu, et elle souffre avec joie ce qu'il veut lui faire souffrir. Toutes ses pensées sont graves, et elle les revêt souvent d'une forme neuve et d'un certain enjouement.

Cette vie si pure, si chrétienne, est d'autant plus admirable, qu'elle ne se développe d'ordinaire avec éclat que dans des familles chrétiennes où les parens donnent les

premiers l'exemple des vertus qu'ils prêchent à leurs enfans ; et bientôt après sa première communion, Eugénie eut le malheur de perdre sa mère. Depuis cette mort, la maison paternelle, nous apprend l'auteur de sa vie, n'étoit plus pour elle l'arche du salut. Son père, comme on en voit malheureusement un grand nombre dans le monde, ne connoissoit guère la religion et ne la pratiquoit pas davantage. Foible de volonté, léger par caractère, sans ordre dans ses actions, sans suite dans ses idées, blâmant, repoussant aujourd'hui ce qu'il vouloit, ce qu'il approuvoit hier, avouant facilement ses torts, mais bientôt reprenant sa chaîne, promettant le bien et contredisant sans cesse ceux qui vouloient le faire, il ne pouvoit être qu'un obstacle aux bons sentimens qu'un heureux concours de circonstances avoit inspirés à sa fille.

Je ne sais si cette vie sera goûtée par les gens du monde, par ces personnes frivoles que la bagatelle seule enchante ; mais les vrais chrétiens, les ames droites et pures apprécieront surtout les qualités, les talens et les vertus dont Dieu avoit favorisé notre orpheline. C'est pour les encourager, les instruire et les fortifier que l'éditeur des *Lettres d'Eugénie* les a fait précéder d'une vie écrite avec une élégante simplicité et une aimable onction. En la méditant avec l'attention qu'elle mérite, le lecteur fera plus d'une fois cette réflexion : c'est que la jeune orpheline a été bien heureuse d'avoir trouvé dans sa famille, et pendant sa vie des personnes qui comprissent si bien le langage de son cœur, et après sa mort celui qui devoit lui rendre un pieux et touchant hommage.

L'ABBÉ DASSANCE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Une cérémonie bien touchante a eu lieu jeudi dernier, 9 de ce mois, à l'hospice des Enfans-Trouvés à Paris. Elle avoit pour objet les funérailles de la restauratrice de cet établissement. La Sœur Henriette-Françoise-Marie Bignon, Fille de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, a terminé sa carrière le mercredi 8, à l'âge de 84 ans. Elle étoit née à Châteaudun. Entrée dans la communauté des Filles de la Charité avant la révolution, elle s'étoit vue forcée comme tant d'autres, par le malheur de ces temps d'impiété, de rentrer dans sa famille, et d'y attendre des temps meilleurs. Elle s'empressa de reprendre ses charitables fonctions dès que sa communauté fut rétablie en 1800. Elle sut se rendre chère aux pauvres et obtenir la confiance des supérieurs par son zèle et son dévoûment, autant que par sa sagesse et sa capacité dans les divers emplois qui lui furent confiés. Elle se distingua même au point d'être l'objet d'une élection qui la fit entrer, en 1811, dans le conseil de l'administration de la communauté.

Depuis les désastres de 93, par suite desquels les hospices de Paris avoient vu s'éloigner les édifiantes Filles de Saint-Vincent-de-Paul, qui jusque là les avoient dirigés avec tant de succès, celui des Enfans-Trouvés avoit éprouvé le même sort et se trouvoit entre des mains mercenaires que dirigeoit *un économe* cet établissement si nécessaire à l'humanité, en perdant les Sœurs de la Charité, avoit perdu tout élément de prospérité, et avoit cessé d'être un établissement charitable. [illegible] ne presenta bientôt plus que le triste spectacle du désordre et de la dil[illegible]

pidation. Les divers systèmes de la philantropie et de l'esprit administratif ne purent combler le vide immense qu'avoit laissé le départ de ces mères si tendres dont la religion avoit doté les enfans abandonnés. Enfin, en 1814, le désordre étoit à son comble ; les plus grandes ressources devenoient insuffisantes pour soutenir cet hospice, et *ces pauvres petites créatures* en étoient revenues à l'état malheureux d'où saint Vincent de Paul les avoit autrefois tirées. On sentit que rien ne pouvoit rendre à cet établissement son ancienne prospérité, que les pieuses Filles dont le saint s'étoit servi pour le fonder et le faire prospérer. Ce fut au mois d'octobre 1814 qu'elles reprirent la direction de l'hospice des Enfans-Trouvés. La Sœur Bignon fut choisie pour en entreprendre la restauration. Bientôt l'établissement changea de face ; chargée de l'économat, dès la première année elle opéra d'immenses économies, et l'ordre commença à renaître dans cette œuvre précieuse, au grand contentement des amis de la religion et des pauvres.

La Sœur Bignon a donné ses soins à cet établissement pendant 25 années ; et plus qu'octogénaire, son activité suffisoit encore à tous les détails. Pendant ce laps de temps, près de 50,000 enfans trouvés ont reçu de sa tendre sollicitude des soins maternels. Possédant une fortune considérable de son patrimoine, elle la consacroit tout entière au soulagement de ces pauvres enfans et d'une multitude d'infortunés qui venoient sans cesse puiser à la source de sa charité. Aussi sa mort a-t-elle été le sommeil du juste. Elle a conservé l'usage de toutes ses facultés jusqu'au dernier soupir. Une seule pensée l'occupoit, celle de ne rien posséder en mourant, et peu d'instans avant de fermer les yeux, elle eut encore la présence d'esprit d'envoyer le peu qui lui restoit à des pauvres qui en avoient besoin.

Sa mort plonge une multitude de malheureux dans la plus grande affliction. Ses funérailles en ont fourni la preuve. Nous aimons à dire que l'administration des hospices n'a rien négligé pour rendre à cette vénérable Fille de la Charité des honneurs funèbres dignes d'elle. Nous avons été touché de voir parmi les nombreux assistans M. Valdruche, qui, quoique paralysé et très-foible, a voulu donner un témoignage public de l'estime et de la considération dont il avoit su l'honorer pendant sa vie. Aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe ; mais les larmes qu'y ont versées ses vertueuses compagnes, celles des Filles de la Charité venues de toutes les maisons de Paris, et celles de la nombreuse famille d'orphelins et d'orphelines qui l'ont accompagnée jusqu'au lieu de son repos, étoient un éloge bien éloquent de cette digne Fille de Saint-Vincent-de-Paul.

Nous avons déjà parlé, N° du 16 juin, du projet de réunir dans une ferme un certain nombre d'enfans pauvres, orphelins ou abandonnés, dans l'intention de faire servir l'agriculture à leur éducation, et de fonder cette éducation sur le travail. Telle est la pensée qui anime les fondateurs de l'institut agricole de charité dont nous voulons rappeler le souvenir. Une création aussi utile ne peut manquer d'être favorablement accueillie. Tous les hommes de bien sentent le besoin de recueillir et d'instruire l'enfant pauvre en lui fournissant les moyens de se rendre recommandable à la société. Cet être infortuné, que la nécessité livre trop souvent dans la jeunesse au vagabondage et

à ses suites funestes, dans un âge mûr à un travail pénible, ou à toutes les tentations de l'éviter, n'attend pour la vieillesse que la misère et l'abandon. Il s'agit donc de pourvoir à son avenir, et c'est à quoi tend l'entreprise que nous recommandons.

Un édifice de belle apparence et pouvant contenir commodément au moins 50 jeunes élèves, a été construit sur les terres du château d'Avignon, par les soins de M. le vicomte de Bouillé, directeur-général de la société agricole de la Basse-Camargue. Cet établissement, pour être en activité, n'attend que le retour de son directeur, M. l'abbé Chargros, qui se trouve dans ce moment à Paris, où il recueille des souscriptions, et nous ne pouvons douter que ses efforts ne soient couronnés de succès.

L'œuvre est placée sous les auspices de hauts protecteurs; des ecclésiastiques influens et zélés se sont mis à la tête d'une commission d'assistance et de comptabilité qui doit aviser à tous les moyens d'assurer la prospérité de cette œuvre de charité et de bien public. Des dames connues par leur dévoûment à tout ce qui a trait au soulagement des malheureux s'en sont généralement déclarées les protectrices.

Les offrandes et souscriptions sont reçues au bureau de l'*Ami de la Religion*, et chez mesdames la baronne de Vaux, rue du Bac, 43; la comtesse de Lasteyrie, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42; ou versées directement dans la caisse de l'association de bienfaisance, chez M. Breton, trésorier-général de l'œuvre, rue du Faubourg-Poissonnière, 6.

Le jeudi 9 au soir, le bourdon de la cathédrale, à Lyon, annonça le service funèbre pour le cardinal Fesch. Le lendemain matin, l'église offroit un coup d'œil imposant. Le trône pontifical étoit couvert d'un crêpe. Un catafalque élevé vis-à-vis l'autel supportoit un cercueil recouvert en violet. De nombreux flambeaux brûloient à l'entour. Des écussons aux armoiries du cardinal surmontoient les chandeliers de l'autel. A dix heures a commencé l'office funèbre. M. l'archevêque officioit pontificalement au milieu d'un nombreux clergé. La cour royale avec le parquet, le tribunal, le maire, les officiers de l'état-major, une députation du barreau, les membres des diverses corporations remplissoient le chœur. M. Portier, évêque de Mobile, qui se trouve à Lyon, occupoit une place distinguée. Les assistans étoient nombreux, et tout s'est passé avec beaucoup d'ordre.

A cette occasion, le *Réparateur* paie un tribut de reconnoissance au cardinal Fesch pour tout le bien qu'il a fait à Lyon :

« Qui ne se rappelle, dit-il, le triste état où le cardinal Fesch trouva le diocèse de Lyon, lorsqu'il vint en prendre possession en 1802? Les temples renversés, le clergé disséminé dans l'exil, ou décimé par la hache révolutionnaire; plus de pieux asiles pour l'enfance, plus de paisibles retraites pour les colombes du sanctuaire, plus de pieux instituteurs pour le jeune âge. Le diocèse de Lyon, comme tous les autres, ressembloit à un vaste champ moissonné par la foudre; de toutes parts gisoient de vastes ruines qui attendoient une main puissante pour les replacer sur leurs antiques fondemens, et déployer l'étendard de la croix sur le faîte relevé de nos temples. Le zèle du prélat ne se laissa point abattre : entouré des hommes les plus respectables, il consacre ses soins à faire briller de nouveau la splendeur de l'antique Eglise, un nombreux clergé sort des ruines du sanctuaire, de jeunes lévites courent se renfermer dans l'asile

que sa main bienveillante leur ouvre pour se former, sous des maîtres habiles, à l'art difficile de diriger les ames; en peu de temps les vides se sont remplis, de nouveaux apôtres vont même porter la bonne nouvelle sous le ciel de l'Amérique et dans le vaste empire de la Chine, ou vont consoler les fidèles privés de pasteurs dans les parties les plus délaissées de la France.

» Le cardinal, touché de l'état d'immoralité où l'enfance est plongée, appelle de tous les coins de la France, dans sa ville archiépiscopale, les pieux instituteurs de la jeunesse que la persécution a épargnés. Ils viennent se grouper autour de lui pour reprendre le cours de leurs bienfaisantes œuvres. A sa voix, les Sœurs de Saint-Charles se répandent dans les villes et les campagnes pour enseigner la la religion et la vertu aux jeunes enfans de leur sexe; les modestes sœurs de Saint-Joseph partagent leurs travaux et leurs peines. De ses deniers il élève des couvens, asiles sacrés où les familles favorisées par les biens de ce monde pourront avec sécurité confier à de saintes religieuses l'éducation de leurs jeunes enfans; témoin la magnifique maison de Pradines, dans le département, de la Loire. Par ses soins les dames de Saint-Michel ouvrent, sur la montagne arrosée du sang des martyrs, un refuge assuré pour un sexe foible et délicat, contre les séductions multipliées de la vie.

» C'est aux petits séminaires surtout que le zélé pontife aimoit à prodiguer sa haute protection. L'Argentière, Alix, dans le département du Rhône, Saint-Jodard, Verrière, dans celui de la Loire, furent aussi le fruit de ses travaux et le théâtre de ses bienfaits. Dans le premier surtout, confié à la sage direction des Pères de la Foi, accouroit de presque toutes les parties de la France une jeunesse avide de science et de vertu; c'est dans ce petit séminaire qu'il se plaisoit à faire élever quelques-uns de ses jeunes compatriotes et même de ses parens; sa tendresse pour cette maison ne s'est éteinte qu'avec sa vie. Il en parloit encore quelques jours avant sa mort; les longues années de l'exil n'avoient pu lui faire oublier l'enfant de ses prédilections. Mais quelle ne fut pas la joie du pontife, quand il put rendre à la piété de ses diocésains l'antique chapelle consacrée depuis des siècles au culte de Marie, Fourvières, le palladium de la cité? Comme son front rayonnoit de plaisir dans ce jour de réparation solennelle où, au milieu de la foule empressée et des acclamations de triomphe, il accompagnoit le vénérable Pie VII; allant ouvrir le sanctuaire sacré et bénir, du haut de la sainte montagne, la ville des martyrs et des aumônes. Il voulut perpétuer à jamais le souvenir de cette cérémonie religieuse par une procession solennelle du chapitre de la cathédrale, le 19 février de chaque année, jour anniversaire de la visite du souverain pontife à la chapelle de Fourvières.

» Le cardinal Fesch avoit un goût particulier pour les cérémonies religieuses auxquelles la liturgie lyonnaise prête si magnifiquement ses pompes; dans les fêtes solennelles, il se plaisoit à étaler toute leur splendeur sous les voûtes gothiques de la vieille cathédrale; c'étoit pour leur donner un plus grand éclat qu'après de longs efforts il étoit parvenu à acquérir cette antique maison fondée par Charlemagne, où pendant des siècles de jeunes clercs étoient formés au culte des autels, et à laquelle il rendit son ancienne destination. »

Au milieu des projets d'amélioration sociale qu'enfante chaque jour le juste effroi de la corruption du siècle, on peut compter un établissement religieux qui, bien qu'à sa naissance, porte déjà des fruits de vertu et d'édification publique. Cet établissement, fondé aux environs du Mans, sous le nom de Notre-Dame-de-Sainte-Croix-lès-le-Mans, a pour but principal de faciliter aux jeunes gens, et surtout

aux orphelins, l'entrée dans la carrière de l'enseignement primaire. Les jeunes candidats s'y forment aux connoissances nécessaires et à la piété, et de là vont se répandre dans les diverses communes pour instruire les petits enfans. Le fondateur, prêtre du diocèse, fort seulement de sa foi vive, s'associa de jeunes ecclésiastiques, de pieux laïques qui se vouèrent tout entiers à cette œuvre pieuse. Ce nouvel institut des Frères et prêtres auxiliaires de Notre-Dame-de-Sainte-Croix acquit rapidement, sous les auspices de M. l'évêque du Mans, une assez grande extension, et, à l'aide des aumônes d'une association religieuse que le Saint-Père vient d'enrichir d'indulgences, un vaste édifice s'est élevé, comme par enchantement, pour parer à ses nouveaux besoins. L'augmentation du local permit alors d'ajouter à l'établissement une école modèle d'instruction primaire dont la direction offre aux familles la meilleure des garanties. Des cours de langues anciennes y sont aussi professés, et doivent par la suite comprendre toute la série des études enseignées dans les écoles secondaires.

Il faut avoir parcouru l'institut dans tous ses détails pour se faire une idée des soins que ces bons Frères apportent dans l'accomplissement des devoirs qu'ils se sont imposés. Travaillant tous sous une même inspiration, sans aucune vue d'intérêt temporel (aucun des divers employés de la maison ne reçoit la moindre rétribution), ils ne demandent aux familles que ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance des enfans qu'elles leur confient. On trouve chez les maîtres un entier dévoûment à leur œuvre, une surveillance constante et paternelle, et chez les élèves une docilité, un respect et un attachement filial pour ceux qui les dirigent.

Le bruit des succès obtenus par ces bons Frères a déjà passé les mers, et diverses demandes sont arrivées du dehors au supérieur dans le but d'y fonder des établissemens. Sur la demande de M. l'évêque d'Alger, un premier envoi de Frères pour l'Afrique eut lieu le 28 avril dernier; il se composoit de MM. André Mottais, dit en religion Frère André, profès; François-Marie Tulou, dit en religion Frère Alphonse, profès; et Théodore Ferron, dit en religion Frère Ignace, novice. Le 3 mai, M. Julien Le Boucher, prêtre auxiliaire, partit aussi pour l'Afrique, après avoir fait vœu d'obéissance perpétuelle au supérieur actuel. Enfin, le 17 mai, sur la demande de M. l'évêque d'Alger, M. Victor Drouelle, prêtre auxiliaire, est parti pour la même destination. M. Le Boucher sera supérieur du petit séminaire établi à Alger, et M. Victor Drouelle sera, sous sa dépendance, supérieur des Frères. Un Frère, M. Victor Marchand, novice, lui fut adjoint, après avoir prononcé ses vœux. Les Frères lui ont baisé les pieds pendant qu'on chantoit le cantique *Benedictus*, puis on a achevé les prières de l'itinéraire.

Au mois d'août prochain, le supérieur doit faire partir trois autres Frères pour Vincennes, en Amérique, où M. de la Hailandière, évêque de ce diocèse, les établira à la tête d'une école primaire pour les enfans des catholiques, qui jusqu'ici sont réduits à fréquenter les écoles des protestans.

L'*Emancipateur* a publié la circulaire suivante dont nous reproduisons la plus grande partie, pour montrer que les bons Frères, qui se résignent si patiemment à supporter tant d'injustices et de calomnies,

savent pourtant au besoin les repousser avec autant de force que de mesure.

Réponse des Frères des Écoles chrétiennes à l'Impartial du Nord.

« La résignation que commandent la raison et l'Évangile doit avoir certaines bornes, aussi bien pour nous que pour les autres hommes. Depuis nombre d'années, nous avons supporté sans murmure et sans réplique toutes les accusations, ou exagérées, ou mensongères, que l'intérêt et la jalousie ont pu inspirer à un rival peu délicat dans le choix des moyens de nuire; aujourd'hui que cet ennemi se vante de ne plus être un concurrent jaloux, il semble que nous lui devons autre chose que le mépris.

» Voici la liste des calomnies que l'*Impartial* espère faire croire à ses lecteurs à force de les répéter :

» 1° Les écoles des Frères ne ressemblent en rien aujourd'hui à celles que le vénérable de Lasalle fonda uniquement pour les pauvres, puisqu'à Valenciennes, sur 500 élèves (1), il ne s'en trouve que 85 d'indigens.

» 2° Ces écoles ne sont maintenues que pour mettre des bornes au développement de l'intelligence.

» 3° Les Frères sont des esclaves, vivant séquestrés dans leurs foyers et étrangers même à leurs concitoyens.

» 3° Ils sont des quêteurs et des spoliateurs qui s'enrichissent et achètent des hôtels.

» 5° Leurs écoles sont anti-nationales.

» L'*Impartial* croit l'avoir prouvé par les faits suivans :

» A Valenciennes, les Frères ont donné des bons points sur lesquels figuroient des fleurs de lys.

» A Lyon, leurs élèves ont arboré des couleurs blanches et vertes.

» Sous la restauration, les Frères mettoient entre les mains de leurs élèves des livres qui traitoient d'assassins les cohortes victorieuses de Napoléon, et qui passoient sous silence la plus brillante et la plus glorieuse époque de notre histoire. Ces livres servent peut-être encore aujourd'hui.

» Nous répondrons à la première calomnie, qu'alors même que l'abbé de Lasalle, *appelé par l'académicien Droz, le type du grand homme modeste*, étoit *supérieur-général* des Frères, on admettoit dans leurs écoles tous ceux qui ne craignoient pas de se confondre parmi les indigens. On en trouve les preuves : 1° Dans les fréquentes recommandations que faisoit ce saint prêtre de ne jamais témoigner plus d'affection pour les riches que pour les pauvres; 2° Dans les trois procès que lui intentèrent successivement les maîtres jurés de Paris, premiers envieux des Frères.

» Le nombre des élèves *pauvres* qui fréquentent l'école des Frères de Valenciennes est de plus de *quatre cents*, au lieu de *quatre-vingt-cinq* (chiffre de l'*Impartial*); la différence est un peu grande, mais elle est certaine; 165 sont assistés et secourus à domicile par le bureau de bienfaisance; nous en avons la liste certifiée et signée par tous les membres de l'administration. Les autres, qui ne sont pas sur les contrôles des indigens et qui ne reçoivent pas d'aumônes officielles, sont cependant véritablement pauvres, et un grand nombre d'entre eux sont aussi malheureux que ceux qui sont secourus.

» Si les écoles des Frères sont pour imposer des bornes au développement de l'intelligence, d'où vient donc que naguère, à Valenciennes, leurs ennemis leur faisoient un reproche sérieux, dans le comité, de donner trop d'extension à l'instruction? D'où vient donc que ceux qui, comme le rédacteur de l'*Impartial*, veulent étendre l'instruction, ne peuvent pas facilement soutenir la rivalité avec les Frères, qu'il dit vouloir la restreindre?

» C'est sans doute parce que les Frères sont des esclaves aux idées étroites.

» Pourquoi encore Napoléon, la restau-

(1) Fréquentant l'école du jour; avec celle du soir, 600.

ration et le gouvernement actuel ont-ils également protégé ces écoles ? C'est, répond l'*Impartial*, pour répandre l'obscurantisme.

» Si les Frères sont des quêteurs, des spoliateurs qui s'enrichissent, pourquoi sont-ils si pauvres? Pourquoi n'ont-ils rien à eux ? Où sont les héritiers qu'ils ont dépouillés?.....

» Si quelque riche dote une école mutuelle, l'*Impartial* applaudit, c'est de l'humanité et de la bienfaisance; si un legs est fait à une école des Frères, c'est, selon lui, une captation, un envahissement, une spoliation.

» L'an dernier, le directeur de l'école supérieure de Valenciennes, quoiqu'il eût déjà 1,800 fr. pour 14 élèves, demandoit cependant à la ville une subvention de 1,000 fr. pour avoir un sous-directeur; selon l'*Impartial*, cette demande étoit juste et raisonnable, et toute la classe commerçante de la ville étoit intéressée à ce qu'elle fût accordée; mais si nous avons demandé 950 fr. pour éclairage, chauffage, entretien du mobilier et fournitures gratuites d'effets classiques à 200 élèves les plus pauvres, c'est, selon le même *Impartial*, une injustice, une quête faite pour enrichir.

» Les Frères de Valenciennes ont donné des bons points ayant des fleurs de lys. Voici la vérité du fait : immédiatement après la révolution de juillet, les Frères cachèrent leurs anciens bons points fleurdelisés ; quelque temps après, fort gênés pour faire les plus petites dépenses, ils s'avisèrent d'effacer les fleurs de lys, afin de pouvoir s'en servir ; mais, par un effroyable malheur, quelques-unes échappèrent à leur vigilance, et d'autres, en y regardant de fort près, paroissoient encore un peu ; quelque zélé, peut-être un jaloux, prit l'alarme et dénonça les Frères.

» A Lyon, une mère eut l'insigne imprudence de mettre des rubans blancs et verts à la croix d'honneur qu'un Frère avoit accordée à son fils. La plainte en fut portée au procureur du roi, qui, ayant entendu le Frère accusé, le renvoya avec une large absolution. Le conseil municipal de Lyon ne passa pas si facilement la dangereuse injure faite à la nation ; il s'en vengea peu après, en réparant, agrandissant les nombreuses écoles des Frères, et en les prenant toutes à sa charge.

» Il est de toute fausseté que, soit sous la restauration, soit après, les Frères aient mis dans les mains de leurs élèves des livres qui traitoient d'assassins les cohortes victorieuses de Napoléon.

» Jusqu'en 1832, l'histoire de France n'entroit pas dans l'instruction que donnoient les Frères : on ne lisoit et on n'étudioit dans les écoles que la seule histoire sainte, et le nom de Napoléon ne s'y trouve pas. Ainsi, l'omission si coupable de l'époque la plus brillante et la plus glorieuse de notre histoire est bien réelle, puisqu'alors, toutes les époques, sans exception, étoient passées sous silence.

» Mais quelle est donc cette époque sur laquelle, au dire de l'*Impartial*, nous avons tiré un voile épais? Est-ce la révolution de juillet ? Non, puisqu'il fait exister ce livre sous la restauration. Est-ce le règne de Napoléon? Non, puisqu'il reproche à ce livre imaginaire de traiter de bandes d'assassins les glorieuses armées de ce conquérant.

» Lille, dit l'*Impartial*, a constamment refusé d'entretenir à ses frais les écoles des Frères. Eh bien ! dans cette ville de Lille, que vous citez comme nous étant opposée, nous comptons 2,000 élèves et 1,200 souscripteurs, qui sont de diverses opinions politiques, et parmi lesquels se trouvent les personnes les plus honorables de cette cité. Une telle masse de suffrages équivaut bien, ce semble, à une majorité du conseil municipal qui feroit loi, quand même il n'y auroit qu'une volonté de plus d'un côté que de l'autre.

» Frère BERTHAULT,

» Directeur de l'école chrétienne. »

L'*Impartial* n'a répondu à cette

lettre que par des injures et des platitudes.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Juillet est la saison ordinaire des banquets patriotiques, et il paroît que cette année il y a plus de foule que jamais. On n'est embarrassé que de trouver des emplacemens assez vastes pour contenir les multitudes qui demandent à dîner et à fraterniser ensemble. On avoit fait à Saint-Mandé une découverte précieuse; c'étoit une place propre à recevoir une table de 3,000 couverts. Mais la police a craint apparemment qu'on n'y fût trop serré; et elle a jugé à propos de réduire les banquets à 1.000 convives. Plusieurs journaux se récrient à ce sujet, et se plaignent du peu. C'est pourtant déjà bien honnête; surtout quand on se souvient du 12 mai de l'année dernière, où il n'a fallu que la moitié de ce nombre pour mettre tout Paris dans les transes pendant deux jours.

PARIS, 13 JUILLET.

Une ordonnance du 11 nomme: conseiller à la cour royale d'Orléans, MM. Lemolt Phalary et Frémon, le premier avocat-général, et le second substitut du procureur-général près ladite cour, en remplacement de MM. Boullanger et Desprez de Saint-Germain, admis à faire valoir leurs droits à la retraite; avocat-général à la même cour, M. Diard, substitut du procureur du roi à Tours; substitut du procureur-général, M. Mauge du Bois-des-Entes, procureur du roi à Pithiviers.

— La chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion sur le projet de loi relatif à la suppression des juges-suppléans près le tribunal de première instance de la Seine, et à l'augmentation du personnel de ce tribunal. (Voir les séances des 10 et 11 à la fin du Journal.)

— Le vice-amiral Baudin, qui, dès le 1er juillet, a placé son pavillon sur la frégate la *Gloire*, qui a fait embarquer ses équipages, et n'attendoit, il y a trois jours encore, qu'un bon vent pour partir de Cherbourg, vient d'être remplacé par M. le vice-amiral de Mackau, dans le commandement de la division navale chargée du blocus de la Plata. Les journaux ministériels ne font pas connoître les motifs de cette grave détermination.

— Par une circulaire du 9, le ministre de l'intérieur rappelle aux préfets que les élections de la garde nationale dans les départemens doivent avoir lieu cette année, et leur dit qu'elles commenceront probablement vers le 1er octobre. Il leur recommande de mettre à profit l'intervalle de temps qui s'écoulera jusque là pour s'occuper des mesures propres à faciliter et régulariser ces opérations.

— La session des conseils généraux commencera du 20 au 30 août.

— Le général de Ségur est parti pour Berlin avec la mission de complimenter sur son avénement le nouveau roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV.

— M. Dupin aîné, chef du conseil privé du roi, a reçu de ce prince un service en porcelaine de la manufacture de Sèvres.

— Le lieutenant-général de Rumigny, blessé dans la dernière campagne d'Afrique, est arrivé à Paris. Son état demande encore des ménagemens, mais n'offre plus rien de dangereux.

— Les ouvriers tailleurs continuent à refuser de travailler. Ils ont écrit, dit-on, à leurs confrères de province pour les engager à leur faire des avances qui les missent à même de se passer des maîtres tailleurs, espérant ainsi contraindre ceux-ci à faire des démarches pour l'annulation des livrets.

— Un banquet réformiste auquel, dit-on, 3,000 personnes avoient souscrit, devoit avoir lieu le 14 juillet. On avoit choisi un local hors de Paris, et le maire de Saint-Mandé avoit accordé l'autorisation. Mais un ordre supérieur du préfet de police a fait défense au propriétaire du local de recevoir plus de 1,000 personnes.

— Les nouvelles que l'on reçoit d'Alger et les rapports des divers généraux présentent la dernière campagne comme ayant produit un immense résultat moral sur l'esprit des Arabes en faveur de notre domination. Le général Galbois, dans un rapport adressé au ministre de la guerre le 29 juin, parle de plusieurs chefs qui ont fait récemment leur soumission.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Silbermann, rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin*, a été élu membre du conseil municipal de Strasbourg.

— Balmaseda est arrivé le 10 à Lille par la diligence Laffitte et Caillard. Il a été de suite transféré à la citadelle, où il y a déjà plusieurs officiers espagnols, et où Cabrera est attendu sous peu de jours.

— Par ordonnance du 9 juillet, la 2e chambre du tribunal de 1re instance de Bordeaux, délibérant en chambre du conseil, a déclaré la prévention suffisamment établie contre Eliçabide, à raison du triple assassinat qui lui est imputé sur la personne de la veuve Anizat et de ses enfans, et l'a renvoyé devant la cour royale de Bordeaux, chambre des mises en accusation.

— Voici quelques détails sur les événemens graves qui se sont passés à Marseille à l'occasion du court séjour de M. de Bourmont dans cette ville. Le vainqueur d'Alger étoit arrivé samedi soir à Marseille. Dans les trois jours qui suivirent, il reçut de nombreuses visites individuelles, sortit plusieurs fois en voiture, et jamais il n'y eut sur son passage d'autres démonstrations que des saluts respectueux. Cependant le mardi soir, au moment où M. de Bourmont se disposoit à quitter l'hôtel où il étoit descendu, et à aller s'embarquer pour Cette, des rassemblemens se formèrent dans les environs; la *Parisienne* et la *Marseillaise* furent chantées en chœur, et toute sorte d'outrages vinrent s'y mêler. Les personnes qui entouroient le maréchal comprirent le danger de cette émeute; une voiture fut amenée dans la cour de l'hôtel; M. César de Bourmont, fils du général, voulut y monter, accompagné de quelques autres personnes dévouées. La voiture partit, escortée par des gendarmes et un détachement de troupes de ligne. Les émeutiers coururent après elle, lancèrent des projectiles, et M. César de Bourmont fut atteint au bras. Il se présenta alors à découvert et voulut parler; deux coups de pierre le frappèrent à la tête, et lui firent au front une large plaie qui pénétra jusqu'à l'os et occasionna une grande perte de sang. Enfin la voiture arriva près du port; M. de Bourmont sauta à terre avec ses amis, et parvint à gagner la chaloupe, qui se dirigea à l'instant vers le paquebot. Un médecin visita la blessure et la déclara peu dangereuse, mais crut pourtant devoir pratiquer une saignée. La *Gazette du Midi* donne de grands éloges au capitaine et au lieutenant qui commandoient l'escorte, pour leur généreuse conduite et leur fermeté à faire face aux émeutiers.

Pendant ce temps M. de Bourmont père étoit resté à l'hôtel, et ses ennemis le croyoient embarqué. On fit encore par précaution partir une seconde voiture dans une autre direction; la rue Beauveau resta libre, et le maréchal sortant à pied de l'hôtel, précédé par deux commissaires de police et donnant le bras à un ami, put gagner sans peine la Fontaine-Sainte-Anne. Avant leur départ, les deux voyageurs, en témoignant leur profonde affliction de ce qui s'étoit passé, ont remercié les commissaires de police de l'assistance qu'ils leur avoient prêtée dans l'exercice de leurs fonctions.

— M. de Bourmont, dans son trajet de Marseille à Bordeaux, est passé par Toulouse; sa présence dans cette ville n'a pas causé la moindre agitation.

— M. de Montbel, ancien ministre du roi Charles X, est attendu vers la fin du mois prochain à Toulouse.

— Victoire Camou, femme Dupont,

a été déclarée, par la cour d'assises de Périgueux, coupable d'empoisonnement sur la personne de son père; mais attendu les *circonstances atténuantes* reconnues par le jury, elle a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité. La fille Léonarde Bouvet, sa complice, a été condamnée à 18 ans de la même peine. En entendant son arrêt, la femme Dupont a été saisie d'un violent accès de fureur; elle menaçoit d'étrangler Léonarde, cause, dit-elle, de sa condamnation.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les révolutions ont des anniversaires de juillet partout. Le 7 de ce mois en étoit un pour la garde nationale de Madrid qui, à pareil jour en 1822, triompha de la garde royale. Elle est toujours très-fière de cette commémoration; et il paroît que cette année elle se disposoit à faire quelque manifestation extraordinaire à ce sujet, car un grand nombre d'habitans paisibles de la capitale s'arrangeoient pour s'absenter ce jour-là.

— On avoit craint depuis long-temps que les Anglais ne voulussent garder les positions militaires qu'ils avoient prises en Espagne au commencement de la guerre civile. C'étoit une fausse supposition. à ce qu'il paroît. Presque tout leur matériel d'occupation se trouve retiré.

— Des chevaux amenés en France par les carlistes, dans leur retraite d'Espagne, ne leur ont point été laissés. La saisie en a été ordonnée par M. le sous-préfet de Bayonne. Les employés des douanes ont aussi confisqué divers objets que les réfugiés avoient introduits avec eux, tels que foulards *ourlés*, servant à leur usage. On les a considérés comme marchandises prohibées. Il paroîtroit même que tout cela auroit disparu de la douane dans la confusion. C'est du moins le sujet d'un reproche que la *Sentinelle des Pyrénées* élève contre les employés de cette administration.

La chambre des lords s'est occupée, le 9, du bill relatif au gouvernement du Canada.

— Dans la séance des communes du 8, M. Easthope a demandé à présenter un bill, à l'effet d'affranchir les dissidens du paiement des taxes affectées aux dépenses de l'église anglicane. Comme il existe déjà une motion de même nature, cette proposition n'a pu être prise en considération.

— Le 10, M. Duncombe a appelé l'attention de la chambre sur les rigueurs que l'on faisoit subir aux détenus politiques. M. Fox Maule a répondu que ces plaintes étoient empreintes d'exagération, et que d'ailleurs le gouvernement laissoit toujours aux autorités locales la direction spéciale des prisons.

— Le *Morning-Post* annonce que la présentation du projet du bill concernant l'établissement d'une régence pour le cas où la couronne britannique viendroit à échoir à un héritier mineur, a été différée parce que les ministres se sont trouvés divisés d'opinion sur la manière dont il convenoit d'organiser la régence même.

— Les débats du procès d'Oxford, accusé de tentative d'assassinat sur la reine d'Angleterre, ont commencé le 9 juillet. Oxford ne montroit aucune émotion; on eût dit qu'il étoit étranger au procès. Son avocat, M. Pelham, a beaucoup insisté sur la folie dont l'accusé seroit atteint, comme d'une maladie héréditaire dans sa famille, son père et son aïeul ayant été frappés d'aliénation mentale. Oxford, interrogé s'il étoit ou non coupable, a répondu d'une voix ferme: « Je ne suis pas coupable. » Le 10, à six heures du soir, le jury a prononcé un verdict qui n'étoit qu'imparfaitement formulé. Trois questions avoient été posées: la première, si l'accusé avoit tiré deux coups de pistolet sur la reine; la seconde, si les pistolets étoient chargés à balles; la troisième, si l'accusé avoit alors l'usage de sa raison. Le jury a répondu: sur la première question, affirmativement; sur la seconde, qu'il ne pouvoit décider si les

pistolets étoient chargés à balles; sur la troisième, que l'accusé étoit affligé d'aliénation mentale. Une discussion s'est alors élevée sur le point de savoir si ce verdict équivaloit à un acquittement. Interrogé par lord Denman s'il avoit voulu déclarer l'accusé non coupable, le chef du jury a répondu négativement. Le jury est alors rentré en délibération.

— Le 11 au soir, le jury a déclaré qu'Oxford ne jouissoit pas de sa raison au moment où il a commis l'attentat. En conséquence, il est déchargé de la prévention, mais il demeurera enfermé en lieu sûr aussi long-temps que cet emprisonnement sera jugé nécessaire.

— Le gouvernement des Deux-Siciles vient de prescrire des mesures sévères contre la mendicité dans les états de terre ferme.

— Un traité de commerce vient d'être conclu entre les Etats-Unis et le Portugal.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 10 juillet.

La séance est ouverte à deux heures. L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1841. M. Octave de Boissy s'élève contre une discussion sans résultat; il reproduit le reproche annuel fait par la pairie au ministère, tout en disant qu'il ne faut pas repousser le budget. L'orateur parle ensuite de l'Algérie; il demande qu'on n'envoie pas un maréchal en Afrique. Un maréchal, dit-il, ne peut plus s'élever; il n'a plus d'ambition, il n'a plus rien à gagner, et malgré toutes les phrases sonores possibles, malgré les maximes philantropiques et patriotiques, on ne *travaille* que quand on a à gagner. (Murmures.) M. de Boissy passe en revue nos relations avec l'Angleterre, l'affaire des soufres, l'Orient, l'Espagne, etc., et vote pour le projet de loi.

M. Thiers, président du conseil, répondant à M. de Boissy, qui s'étoit plaint de ce que plusieurs consuls en Afrique n'avoient pas été soumis à la formalité de l'*exequatur*, dit que d'après un principe admis dès l'origine de la conquête, les anciens consuls, ceux qui occupoient leurs postes avant notre domination, ne furent point soumis à cette formalité, tandis que les nouveaux consuls durent recevoir l'*exequatur* de la France. Par ce motif, le consul anglais n'ayant point été changé n'a pas eu d'*exequatur* à recevoir. M. Thiers annonce qu'on a tout lieu d'espérer que le différend entre Naples et l'Angleterre est terminé à la satisfaction de toutes les parties intéressées. La compagnie française des soufres recevra une indemnité proportionnée aux sacrifices qu'elle a faits.

M. Dubouchage s'élève contre le chiffre toujours croissant du budget, et fait observer qu'il est plus élevé que celui de l'empire, dans ce temps où nous étions en guerre avec toute l'Europe, et où nous avions 700,000 hommes sous les armes. Les Anglais, dit-il, profitent de la paix pour diminuer leur dette publique; nous sommes loin d'imiter cet exemple prudent. M. Dubouchage finit par parler de la position malheureuse des pensionnaires de l'ancienne liste civile, et demande pour eux une augmentation de secours. Le ministre des finances reconnoît que la position des pensionnaires de l'ancienne liste civile est pénible, et mérite d'appeler l'attention du gouvernement. Il déclare ensuite que l'état des finances est rassurant, et que certainement l'excédant des recettes sera considérable.

Les articles relatifs à la dette publique et au ministère de la justice et des cultes sont adoptés. Sur le chapitre des affaires étrangères, M. de Tascher interpelle le président du conseil au sujet de la ville de Cracovie, déclarée libre au congrès de Vienne en 1815 par les puissances réunies, et qu'une occupation militaire tient captive. M. Thiers pense que ce ne sont pas les débats parlementaires qui peuvent servir les intérêts de Cracovie; on peut s'en rapporter à la prudence du cabinet pour ces questions; et de son côté le gouvernement sauroit, au besoin, faire un appel à l'énergie du pays.

M. Mounier parle de l'assassinat du Père Thomas, à Damas; il espère que l'enquête commencée sur les faits qui se sont passés à cette occasion sera suivie jusqu'au bout avec sollicitude, et qu'elle se terminera d'une manière honorable

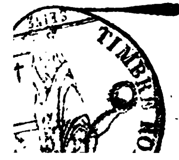
pour notre agent. M. Thiers justifie le consul de France, qui n'a fait que son devoir en requérant des poursuites, et qui a dû se conformer aux formes de la justice locale, malheureusement bien éloignées de l'humanité de la justice française. Il est bien entendu, ajoute l'orateur, que si l'enquête commencée devoit accuser M. de Ratti-Menton de partialité, le gouvernement se sépareroit de sa cause. Mais jusque-là je ne puis livrer à la population juive l'honneur d'un agent français.

M. Villemain revient sur la question de Cracovie; il dit que la dignité de la chambre demande du ministère quelques mots de sympathie, quelques protestations franches et énergiques. M. Thiers répond que parler sans agir n'est pas digne d'une grande nation comme la France. Quand on a protesté hautement, ajoute-t-il, il ne reste que deux choses à faire : agir, ou bien se taire et attendre une occasion opportune.

La chambre adopte les autres articles du budget. Le scrutin sur l'ensemble donne pour résultat 109 boules blanches contre 12 boules noires.

Séance du 11.

La séance est ouverte à deux heures. L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à la suppression des juges suppléans près le tribunal de première instance de la Seine, et à l'augmentation du personnel de ce tribunal. M. Bastard de l'Etang, qui a fait partie de la commission, parle contre le projet. M. d'Argout, tout en reconnoissant qu'il n'est pas très-compétent sur cette matière, déclare qu'il votera contre les conclusions de la commission. M. Laplagne-Barris appuie au contraire les amendemens. M. Vivien, garde des sceaux, soutient le projet du gouvernement; M. Barthe le combat, et s'étonne qu'on ait présenté le vote de la loi comme devant être un vote d'urgence, tandis que la loi sur le travail des enfans dans les manufactures, cette loi que la chambre des pairs a élaborée avec tant de soin, n'a pas été jugée digne d'occuper les momens de l'autre chambre. Le président Boyer croit qu'on doit adopter le projet. La séance est levée à cinq heures un quart, et la discussion renvoyée à lundi.



Cours d'instruction morale et religieuse, à l'usage de toutes les maisons d'éducation, et spécialement des écoles normales, par M. L.-R. Moisson. — 2 vol. in-12.

De toutes les connoissances que l'on exige dans les instituteurs, dit l'auteur, il n'en est point de si importante que la connoissance historique et morale de la religion. Ils s'acquitteroient bien mal de leurs obligations s'ils ne vouloient enseigner à leurs élèves que la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, l'histoire profane et tout ce qui rentre dans l'ordre des connoissances purement humaines. Il faut qu'ils apprennent encore à l'enfant d'où il vient et où il va. Il faut qu'ils lui inculquent les devoirs qu'il a à remplir envers Dieu et la société. L'instruction religieuse peut seule remplir cet objet, et la loi sur l'instruction primaire l'a reconnu. C'est donc pour aider les instituteurs dans l'exercice de leurs fonctions, que M. l'abbé Moisson a rédigé son *Cours*.

Ce *Cours* est en deux parties qui forment chacune un volume. La première partie est toute historique, et renferme l'histoire du peuple de Dieu, jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus. L'auteur suit la division ordinaire en six époques depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ. Il entre même un peu dans la septième époque pour ne pas omettre ce qui regarde le Sauveur, et pour terminer l'histoire des Juifs jusqu'à leur dispersion. Il s'est attaché à la chronologie d'Ussérius, et remarque en passant que les systèmes imaginés dans le siècle dernier et au commencement de celui-ci sur l'antiquité du monde sont aujourd'hui abandonnés. Il a fait marcher avec l'histoire du peuple de Dieu, les principaux faits de celle des peuples contemporains. Seulement il les a mis en note afin de ne pas interrompre le récit principal.

La première époque va depuis la création du monde jusqu'au déluge, la deuxième jusqu'à la vocation d'Abraham, la troisième jusqu'à la sortie d'Egypte, la quatrième jusqu'à la fondation du tem-

ple de Salomon, la cinquième jusqu'à la fin de la captivité de Babylone, et la sixième jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Chaque époque est terminée par un exercice ou série de questions qui résume les principaux faits compris dans le récit. De plus ce récit est lui-même coupé en plusieurs sections qui ont chacune leur titre, et qui peuvent former la matière de leçons détachées. Cette distribution est plus commode pour l'instituteur et pour l'élève.

Le second volume est consacré à la partie dogmatique et morale de la religion, L'auteur a cru ne devoir s'attacher au catéchisme d'aucun diocèse. Il en a rédigé un dont presque toutes les questions sont résolues ou appuyées par des textes de l'Ecriture. Cette manière de répondre aux questions lui a paru présenter de grands avantages. Elle donne plus d'autorité aux réponses, et offre un sujet de réflexions dont l'instituteur peut tirer plus aisément parti.

Ce catéchisme est en cinq divisions, sur le dogme, sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise, sur la prière, sur les sacremens, sur le culte divin et les fêtes. Ce catéchisme est plus développé que les catéchismes ordinaires. L'auteur a soin de renvoyer sur chaque réponse au livre et au texte de l'Ecriture qui l'explique et la confirme.

Ce catéchisme clair et détaillé nous a paru propre à remplir l'objet que s'est proposé l'estimable chanoine d'Evreux. Peut-être s'étonnera-t-on de n'y pas voir l'approbation de l'autorité diocésaine, qui sembloit être de rigueur, surtout pour un catéchisme. C'est peut-être un oubli de l'auteur, qui est d'ailleurs un ecclésiastique estimable et instruit. Il seroit à désirer que son travail fût adopté par les instituteurs; ce seroit, à notre avis, un avantage pour eux et pour leurs élèves.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 13 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 60 .
QUATRE p. 0/0. 107 fr 50 c.
TROIS p. 0/0. 86 fr 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1292 fr 50 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 800 fr. 00 c.
Emprunt Belge 106 fr. 0 0
Emprunt romain 105 fr. 0 0
Rentes de Naples 105 fr. 00 c.
Emprunt d'Haïti. 575 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 28 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3307.

JEUDI 16 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Lettre circulaire de M. l'archevêque de Tours à MM. les curés du diocèse (1).

Tours, 2 juillet 1840.

« Messieurs et chers coopérateurs, la société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de ce département, vient de confier à une commission spéciale, choisie dans son sein, un travail important, et pour lequel elle réclame votre concours. Il s'agit de rechercher et de décrire les principaux monumens disséminés sur tous les points du département, de signaler les fragmens épars de ces monumens, susceptibles d'être préservés d'une entière destruction. Les membres de cette commission doivent consulter dans chaque commune tous ceux dont ils peuvent tirer d'utiles renseignemens, et ils désirent en premier lieu s'adresser à MM. les curés et desservans. Je vous invite, messieurs, à favoriser de tous vos moyens les travaux de cette commission, et à lui indiquer vous-mêmes les vestiges des voies romaines, des monumens celtiques-gaulois, gallo-romains et autres du moyen âge que vous auriez découverts dans vos paroisses.

» Je profiterai de cette occasion pour appeler de nouveau votre attention et votre zèle sur la conservation et la restauration des édifices sacrés de notre diocèse.

» Au moment où nous voyons se développer de toutes parts cette science qui, sous le nom d'*Archéologie religieuse*, trouve ses applications dans nos églises, explore les monumens chrétiens, fouille les antiquités ecclésiastiques, il n'est pas permis au clergé de demeurer indifférent sur un sujet qui touche de si près à la gloire de Dieu et à l'honneur de la religion.

» Depuis quelques années nous sommes témoins d'un mouvement général qui entraîne les esprits sérieux vers l'étude du moyen âge. De louables efforts sont faits de tous côtés, de vastes travaux s'ébauchent, des sociétés scientifiques s'organisent pour étudier, apprécier, décrire, restaurer les monumens qu'il nous a laissés. On a tenté la réhabilitation de ces siècles éminemment religieux, si longtemps calomniés et flétris de l'humiliante appellation d'ignorans et de barbares. Un moyen existe pour juger le passé. Chaque siècle qui emporte si vite les générations, laisse toujours sur le sol des traces de son passage. Grossiers ou magnifiques, ces vestiges, ces restes, ces monumens gardent fidèlement l'empreinte de la main qui les a élevés, et passent à la postérité pour témoigner de l'esprit qui a présidé à leur érection. Il suffit de les consulter pour en tirer d'intéressantes et authentiques instructions. Le moyen âge, plus peut-être qu'aucune autre époque, a laissé une foule de monumens de tout genre, et il a jeté sur toute la surface de l'Europe septentrionale un nombre prodigieux de chefs-d'œuvre. En interrogeant ces monumens et tous les objets d'art qui s'y rapportent, nous y reconnoissons immédiatement l'influence des croyances qui régnoient dans tous les esprits, des sentimens et des espérances qui reposoient au fond de tous les cœurs. La religion chrétienne exerçoit alors la plénitude de son bienfaisant empire, et sous ses inspirations, s'élevoient, comme par enchantement, ces superbes basiliques dont le nombre et la

(1) Nous insérons presque en entier cette circulaire, qui est rédigée avec beaucoup de goût, qui contient des renseignemens curieux et des conseils fort sages, et qui nous paroît avoir un intérêt tout particulier dans un temps où l'on s'occupe beaucoup de la restauration de nos monumens religieux.

magnificence nous étonnent aujourd'hui.

» Non-seulement la religion inspira les édifices sacrés du moyen âge, ce fut elle-même, par la main de ses ministres, qui les éleva, puisque les architectes des plus somptueuses cathédrales de France, des plus belles églises collégiales, conventuelles ou paroissiales, furent des évêques, des abbés et des moines. Le sanctuaire et le cloître étoient les seuls dépositaires de la science profane et sacrée. Les anciens écrivains et les chartes de fondation mentionnent un grand nombre d'évêques versés dans les connoissances de l'architecture, qui donnoient les plans de leurs églises, et qui travailloient eux-mêmes à les construire. Namatius, évêque de Clermont; Fulbert, évêque de Chartres; Agricola, évêque de Châlons-sur-Saône, conduisoient l'œuvre de leurs cathédrales. Et, sans aller chercher des exemples loin de nous, ne savons-nous pas que saint Perpet, évêque de Tours, dirigea la construction de la belle église qu'il fit ériger à la place de celle de Saint-Brice, sur le tombeau de saint Martin; que l'évêque Léo fut un charpentier très-habile; que l'illustre Grégoire de Tours donna les plans et les dessins pour la reconstruction de sa cathédrale détruite en 561 par un incendie général qui consuma presque toute la ville; que l'archevêque Théotolon fit rebâtir l'église abbatiale de Saint-Julien, etc.

» Les édifices religieux du moyen âge, tant ceux de la période romane que ceux de la période ogivale, n'attestent pas seulement le zèle et la foi de nos prédécesseurs, ils offrent une preuve frappante de leur savoir et de leur goût. C'est donc un héritage précieux à bien des titres, qu'ils ont légué à notre admiration et à nos soins; héritage que nous devons conserver pur et intact; pur de toute souillure, intact de toute mutilation. Nous devons faire tous nos efforts pour sauver des injures du temps, peut-être aussi des injures des hommes, nos antiques sanctuaires, afin qu'ils apprennent aux siècles à venir ce que peut le génie fécondé par la religion.

» Jusqu'ici, il faut l'avouer, le clergé, participant à l'indifférence générale pour les anciens monumens, n'a pas paru toujours assez empressé pour l'étude des principes de l'archéologie religieuse, indispensable pourtant soit pour apprécier dignement, soit pour restaurer convenablement les édifices sacrés. Il seroit fâcheux qu'il restât plus long-temps étranger à la connoissance d'un art qu'on a désigné par le nom d'*art religieux*, d'*art chrétien*, d'*art catholique*. Les travaux que nous possédons sur ce sujet sont dus en partie à des hommes imbus de froides théories, qui ne voient dans nos églises que des pierres bien travaillées, que des monumens dignes d'attirer l'attention des artistes, et qui semblent ne pas comprendre les pieuses émotions, les religieux souvenirs qu'elles rappellent à la mémoire du chrétien.

» L'administration civile déploie un grand zèle et une activité prodigieuse pour la description, la conservation et la restauration des monumens religieux du moyen âge. Sans négliger l'intérêt historique et artistique, son principal mobile, laissons-nous guider par des pensées plus nobles, par des sentimens plus élevés. Nous avons été préposés à la garde du temple, et puisque Dieu veut bien habiter parmi nous, consacrons nos efforts les plus généreux, nos soins les plus vigilans, à conserver sa demeure dans sa plus pure beauté.

» Notre diocèse n'est certainement pas un des moins bien partagés dans l'héritage des siècles de foi. Nous n'avons pas l'intention d'énumérer toutes nos richesses archéologiques, mais nous pouvons nous glorifier des édifices encore debout, échappés aux démolisseurs et au marteau révolutionnaire. Outre quelques églises de premier mérite, telles que notre magnifique cathédrale, la pure et gracieuse église de Saint-Julien que nous regrettons si amèrement de ne pas voir

rendue au culte, les églises de Candes, de Sainte-Catherine-de-Fier-Bois, qui appartiennent à la période ogivale, de Montrésor, précieux monument de la renaissance, il en est plusieurs de l'époque de transition au XIIe siècle, qui ne sont pas dépourvues d'intérêt archéologique. Si nous remontons à des temps antérieurs à ceux où l'ogive triompha du plein-cintre, nous serons étonnés de la quantité d'édifices religieux que la période romane nous a laissés. Tous les antiquaires ont vu et admiré la simple mais noble église de Preuilly, celle de Saint-Ours de Loches, les tours romanes de Beaulieu, de Cormery et de Saint-Julien. Nous n'osons nommer les deux tours qui nous restent de l'antique et illustre église de Saint-Martin, parce que leur pensée seule réveille dans notre esprit des souvenirs et des regrets trop pénibles. D'autres églises, plus modestes, élevées jusque dans les plus humbles villages, n'en méritent pas moins de partager l'intérêt des archéologues chrétiens. Nous ne voulions en désigner aucune : Bourran, Savonnières, Vernou, se présentent à notre plume. Ainsi malgré les ravages des années, malgré les destructions de la révolution, malgré les déplorables restaurations du siècle dernier, et peut-être du nôtre, le sol de la Touraine porte encore un nombre considérable de monumens religieux que nous devons entourer de nos respects, de nos affections et de nos soins conservateurs.

»Nous avons observé et loué le zèle de plusieurs d'entre vous pour la décoration des églises, mais aussi nous avons été souvent affligés de prétendues restaurations qui sont venues souiller la simple, belle et majestueuse architecture de plusieurs monumens antiques. Le beau architectural, comme le beau dans tous les arts, dépend d'une perfection de formes souvent insaisissable pour les yeux qui n'ont point été instruits par l'étude et l'observation.

»N'oubliez pas, messieurs, que pour parer une église, il faut nécessairement harmoniser les restaurations avec le corps de l'édifice, de manière à ne jamais rompre l'unité de style. En agissant autrement, ou l'on fait des contre-sens propres à choquer les hommes de goût, ou l'on détruit les heureux rapports que l'architecte avait établis dans son plan primitif (1).

»Nous ne voulons pas seulement vous entretenir des édifices, nous recommandons encore à vos soins d'autres objets qui intéressent vivement tous les hommes

(1) Pourquoi, par exemple, défoncer une magnifique fenêtre traversée par les légers meneaux et les gracieux compartimens du style ogival secondaire ou tertiaire? Pourquoi cacher par de massives constructions, par de lourds frontons, de beaux trèfles et de belles roses du XIIIe ou du XIVe siècle? Pourquoi fermer les fenêtres symboliques qui rayonnent autour de l'autel au fond de l'abside? Heureuses les églises dont on a respecté l'architecture, et qu'on pourra, plus tard, réparer en les débarrassant de ces substructions hybrides! Le désir immodéré d'embellir n'a pas toujours été arrêté devant des parties essentielles qu'on ne pourra que difficilement et peut-être jamais réparer. De gracieuses colonnettes, dont le fût grêle s'élançoit du pavé jusqu'aux arceaux des voûtes, ont été sacrifiées à d'insignifiantes boiseries. D'autres colonnes appliquées en demi-relief sur les parois des murailles pour en déguiser la nudité, ou pour enrichir la perspective, sont tombées sous le marteau de l'ouvrier, parce qu'elles gênoient le menuisier pour placer des bancs ou des stalles. Des chapiteaux ont été mutilés, des bases ont été coupées, des moulures ont disparu, des ornemens ont été grattés, et d'une abside remarquable, d'un chœur caractérisé, on a réussi à faire quelque chose qui n'a point de nom dans le langage archéologique. La plupart des chapiteaux des colonnes de la période romane sont ornés de figures en demi-relief, assez grossièrement travaillées, représentant des sujets historiques ou allégoriques. On a eu la malheureuse pensée de les vouloir moderniser, en les taillant avec des moulures qui affectent des formes grecques ou romaines.

qui s'occupent de l'archéologie sacrée. Dans quelques églises, mais en petit nombre. il existe des stalles de la renaissance, ou d'une époque antérieure ; veillez à leur conservation. Nous en avons remarqué à Montrésor, à Noizay et à Saint-Epain : il doit s'en trouver dans plusieurs autres paroisses. Il peut y avoir encore dans vos églises des reliquaires très-anciens, des vases émaillés pour l'ablution des doigts, des tapisseries antiques et des croix de procession du xv° siècle ; les fabriques ne comprennent pas toujours le mérite de ces pieux objets, et cherchent à s'en défaire en les vendant à vil prix à des brocanteurs. Nous savons que les églises ont fait depuis peu de temps plusieurs pertes sous ce rapport. Il est fâcheux que des objets d'un si grand prix tombent dans des mains peu respectueuses pour l'antiquité. Nous avons encore remarqué quelques beaux meubles antiques. Les églises de Sainte-Catherine et de Bournan seront jalouses de conserver de beaux panneaux sculptés du commencement du xvi° siècle. Il doit probablement en exister dans plusieurs sacristies.

» Nous vous rappelons la recommandation que nous vous avons faite dans la lettre insérée au commencement du résumé des conférences diocésaines de l'année 1838.

» Nous venons, messieurs, d'éveiller votre attention sur les édifices consacrés à la gloire de Dieu, mais il en est d'autres qui ne sont pas faits de main d'homme, et que vous devez travailler de toutes vos forces à orner et à embellir. Leurs ornemens sont la foi et la charité, leurs embellissemens toutes les vertus chrétiennes. Que l'objet de vos constans efforts soit donc d'*édifier* les fidèles confiés à vos soins *en un temple saint pour le Seigneur !*

» *Nota.* La retraite ecclésiastique sera ouverte, cette année, le mardi soir, 18 août, et sera terminée le mardi suivant. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La fête de saint Pierre et de saint Paul a été célébrée avec la pompe accoutumée dans la basilique du Vatican, où la veille Sa Sainteté avoit officié aux premières vêpres. Le matin de la fête, le Saint-Père (1), en habits pontificaux avec la tiare, précédé des cardinaux et prélats, descendit dans la basilique. Après avoir adoré le saint Sacrement, Sa Sainteté se plaça au trône de tierce, pendant que l'on chantoit cette petite heure. Elle s'habilla pour la messe qui fut célébrée sur l'autel papal. Le Saint-Père étoit assisté de MM. les cardinaux Falzacappa, Mattei, Rivarola et Gazzoli. M. de Silvestri, auditeur de Rote, faisoit fonction de sous-diacre. Après la messe le Saint-Père reçut la rétribution accoutumée des mains de M. le cardinal J. Giustiniani, archiprêtre de cette église, assisté de deux chanoines.

La chambre apostolique reçut ce jour de la ville les rentes et redevances dues à l'Eglise romaine ; des protestations ont été faites par Sa Sainteté contre celles qui n'ont pas été acquittées.

La veille au soir eut lieu l'illumination de la façade et de la coupole de l'église. Le jour suivant on mit le feu à la girandole du château Saint-Ange.

Le 3 juillet au matin, le Saint-Père a changé de résidence, suivant la coutume, et s'est rendu du Vatican au Quirinal.

La religion catholique a enrichi le xvii° siècle d'instituts qui jusqu'à nos jours ont porté dans la société d'abondans fruits de salut. Parmi ces monumens du zèle, il en est un qui sera toujours bien précieux à l'humanité, c'est l'institut de Notre-Dame-de-Charité du Bon Pasteur. Cet institut oppose un

(1) Les détails de cette solennité sont un nouveau démenti donné aux bruits répandus sur la santé du Saint-Père.

puissante barrière à l'un des plus grands fléaux qui nous affligent, à la dépravation des mœurs. Il a pour fin première de présenter un asile aux personnes du sexe dont la vertu a fait naufrage, et de les ramener au bien ; il a pour but aussi d'offrir une paisible retraite aux personnes qui veulent fuir les dangers du siècle, pour conserver l'innocence de leur vie. Les religieuses de cet institut font un vœu spécial de travailler sans cesse au salut des ames ; elles tendent une main secourable non-seulement aux personnes qui se retirent spontanément dans leurs cellules, mais aussi à celles qui leur sont confiées par l'autorité légitime. Long-temps la France seule a été témoin des prodiges de grâce qu'a opérés l'œuvre du Bon-Pasteur. Dans ces derniers temps surtout, où les mœurs ont eu à essuyer les plus affligeantes attaques, les religieuses du Bon-Pasteur ont signalé leur zèle pour ramener à la vertu les victimes de l'amour du monde.

Grégoire XVI daigna, en 1835, leur donner un gage de sa bienveillance. C'est à Angers que Sa Sainteté établit leur maison générale. Comblé des bénédictions du Saint-Siége, cet établissement a vu sortir de son sein un grand nombre de filles du Bon-Pasteur, qui travaillent à la vigne du Seigneur, non-seulement en France, mais aussi dans les états de Sardaigne, en Bavière et en Belgique. Le pape, vivement désireux de propager leur œuvre et d'enrichir son peuple d'un trésor qu'il ne possédoit pas encore, appela à Rome, en 1838, une colonie des religieuses du Bon-Pasteur. Placées sous les ailes de Sa Sainteté et sous la protection des cardinaux Odescalchi et Della Porta, elles ont comblé en peu de temps les espérances que l'on avoit conçues d'elles.

La charité industrieuse et désintéressée qui caractérise l'institut, lui fait encore trouver le moyen de pourvoir à tous les besoins avec les secours les plus limités : les nombreux établissemens de cet institut paroissent souvent sans appui, et cependant la main de la providence et des moyens économiques inspirés par l'esprit religieux les soutiennent et les rendent florissans. Le monastère de Sainte-Croix ne pouvoit maintenir qu'un petit nombre de personnes ; le même établissement, conduit par les religieuses du Bon-Pasteur, alimente aujourd'hui un bien plus grand nombre de personnes avec les mêmes revenus. Le Saint-Père et les illustres protecteurs de cette maison voient avec une vive satisfaction les heureux changemens qui s'y sont opérés, et encouragent de leur bienveillance les travaux des religieuses. Une preuve éclatante de cette bienveillance, c'est qu'une seconde maison leur est offerte à Rome, et qu'une seconde colonie de ces religieuses s'achemine déjà vers cette ville pour occuper ce nouvel établissement.

Puissent-elles étendre toujours davantage leur mission ! Puissent-elles aller faire entendre la voix du divin Pasteur dans les villes où elles n'ont pas encore pénétré ! Elles iront partout où la providence les appellera, pourvu qu'elles puissent remplir leur sainte vocation. F. J.

PARIS. — Le consistoire n'a point eu lieu à Rome avant la Saint-Pierre, comme quelques personnes l'avoient cru ; mais une lettre de Rome annonce qu'il est fixé au lundi 13 ; l'époque avoit été avancée par égard pour la demande faite par l'ambassadeur de France. Sa Sainteté avoit manifesté sa satisfaction du choix fait pour Paris. Avec M. l'Archevêque nommé de Paris seront sans doute préconisés M. l'archevêque nommé de Reims,

et MM. les évêques nommés du Puy, de Quimper et de Valence. Il ne paroît pas possible que les informations de M. l'évêque nommé de Gap qui ont été faites plus tard soient arrivées à temps.

On assure que les bulles devoient être expédiées sur-le-champ. Le gouvernement ne tardera sans doute pas à les remettre aux prélats qu'elles concernent. En dernier lieu celles de M. l'archevêque de Lyon et de M. l'archevêque d'Auch ne leur furent remises qu'au bout de six semaines.

La fête de saint Vincent-de-Paul sera célébrée avec solennité dimanche prochain dans la chapelle qui lui est dédiée, rue de Sèvres. M. l'évêque de Saint-Louis, aux Etats-Unis, officiera pontificalement toute la journée. M. l'abbé Barthélemy, vicaire de Saint-Denis au Marais, prêchera le soir. La châsse du saint sera exposée ce jour et pendant l'octave.

La retraite ecclésiastique de Versailles, ouverte dans la chapelle du grand séminaire le dimanche soir 5 juillet, et close le samedi matin suivant dans la même chapelle, a été constamment suivie par 150 prêtres environ. Le prédicateur de cette retraite étoit M. Dufètre, déjà connu des retraitans qui avoient eu le bonheur de l'entendre à la retraite de 1837. L'infatigable orateur parloit cinq ou six fois par jour, tant pour la méditation du matin que pour les sermons et conférences. Le discours qu'il a donné sur l'Ecriture sainte est au-dessus de toute analyse et de tout éloge. Il a considéré tour à tour le prêtre comme un saint et comme un apôtre, dans plusieurs instructions et plusieurs conférences. Les méditations rappeloient au prêtre son néant, ses misères et sa fin. Les devoirs envers Dieu, le prochain et soi-même, faisoient l'objet de l'examen de conscience. Pieuses exhortations, sages avis, salutaires conseils, tout étoit à propos, tout portoit au recueillement. Les psaumes, les livres sapientiaux, les prophètes, l'Evangile, les épîtres de saint Paul, les Pères, la théologie, le droit, les langues hébraïque et grecque, les diverses branches des sciences ecclésiastiques, tout doit être familier aujourd'hui au prêtre qui est appelé à ramener à la religion ceux qui lui sont le plus étrangers. Quant au progrès religieux, le judicieux orateur est aussi incrédule qu'il y a trois ans.

Son discours d'adieu, qui a eu lieu après l'évangile de la messe de clôture, a été témoin de plus d'une larme: mais les larmes d'une retraite sont si douces! Tulle l'appeloit le lendemain également pour une retraite ecclésiastique. La cérémonie finie, les retraitans sont allés processionnellement de la chapelle à la bibliothèque du séminaire, et là M le doyen de Meulan a porté la parole, au nom de tous ses confrères, pour remercier M. l'évêque de l'heureux choix qu'il avoit fait du prédicateur de la retraite, et de l'exemple qu'il a donné à tous ses prêtres. En effet, M. Blanquart en a été le *modèle*, en suivant religieusement tous les exercices; le *médiateur*, en offrant pour eux tous les jours le saint sacrifice; le *frère*, en partageant tous leurs repas; le *conseiller*, en leur consacrant tous les temps libres; le *père*, en les traitant comme ses enfans; le *pasteur*, en leur rappelant dans deux conférences leurs principaux devoirs, les besoins du séminaire, la pauvreté des maisons d'asile, l'état de la religion dans plusieurs contrées de l'univers et surtout en Ecosse, la législation des fabriques, la prudence dans les rapports avec les autorités locales, l'éducation des

enfans, etc. Le prélat a fait part à son clergé du legs de madame la marquise de Campigny en faveur des prêtres infirmes, legs à la vérité contesté par un des héritiers, ce qui exigera l'intervention du conseil d'état.

Pendant son séjour à Versailles, M. l'abbé Dufêtre ne s'est pas seulement occupé de la retraite ecclésiastique. La maison de refuge appeloit depuis long-temps une réforme à peu près totale. A la suite de divers embarras pécuniaires et de difficultés assez graves sous le rapport temporel, des abus s'y étoient peu à peu introduits et paralysoient en partie le bien qu'un tel établissement est appelé à faire dans une ville qui se ressent nécessairement du voisinage de la capitale. Déjà, après un sermon de charité que M. Dufêtre étoit allé prêcher à la cathédrale en faveur de cette œuvre, il y a quelque temps, on s'étoit occupé de réunir les ressources suffisantes, et on rapporte à ce sujet des traits touchans qui montrent l'intérêt que la population tout entière porte à cette maison. La souscription, propagée par toutes les classes, et, dit-on, par des marchands eux-mêmes auprès des acheteurs dans leurs magasins, ayant bientôt réalisé ces ressources, il ne s'agissoit plus que de régler ce premier élan et de rendre durable ce qui étoit déjà fait. De concert avec M. l'évêque, de nombreux statuts ont été dressés et une association pieuse de dames formée. Madame la duchesse de Grammont est à la tête; madame Aubernon, femme du préfet, et les dames les plus distinguées de la ville ont tenu à honneur d'en faire partie. Le mercredi 8, la première réunion a eu lieu dans la chapelle de l'évêché, sous la présidence du prélat; M. l'abbé Dufêtre y a prêché, et cette œuvre est maintenant en pleine activité. C'est un nouveau motif de consolation pour un prélat qui s'occupe avec tant de sollicitude de tout ce qui peut contribuer au bien dans son diocèse.

Narbonne vient d'être témoin d'une voie de fait envers un établissement religieux de la part d'un magistrat, qui, d'après la loi, auroit dû au contraire entourer de sa protection l'asile consacré à la piété. Voici le fait tel que le rapporte la correspondance de la *Gazette du Languedoc* :

Une jeune orpheline, de la commune de Cruscades, possédant une honnête fortune, fut placée, il y a environ six mois, par son tuteur, dans le couvent de Notre-Dame à Narbonne, pour y faire son éducation. Les parens de cette jeune personne ayant eu le pressentiment, fondé ou non, qu'elle avoit le projet de faire des vœux, s'empressèrent de la circonvenir pour la détourner de ce projet. Leurs démarches ayant été infructueuses, ils eurent recours au tuteur, lequel, au lieu de se borner à faire usage de son autorité de père, selon la loi, s'adressa à M. le procureur du roi près le tribunal civil, pour que, de gré ou de force, l'innocente pupille lui fût livrée.

M. le procureur du roi, arrivé au parloir du couvent, fut mis en communication avec la jeune orpheline, qui répondit constamment aux diverses remontrances du magistrat, que son intention étoit de rester dans la communauté. Sur une réplique un peu vive, cette pauvre fille, fondant en larmes, s'éloigna brusquement du procureur du roi, et se réfugia dans un réduit au-dessus de la chapelle.

Mais quel fut l'étonnement des personnes attirées devant la porte du couvent par l'intervention extraordinaire de la justice, lorsqu'elles

virent arriver le commissaire de police escorté de deux gendarmes ! Cet agent, qui est protestant, ayant demandé à parler à madame la supérieure, on lui donna immédiatement satisfaction. Requise de remettre sur-le-champ l'orpheline qui lui avoit été confiée, la supérieure répondit que cette enfant étoit libre de sortir de la maison à l'instant même, mais qu'elle s'obstinoit à rester. Alors le commissaire de police fait enfoncer par les gendarmes la grille du parloir, et après cet exploit, passant par la brèche, les assaillans montent bravement à l'assaut, et s'emparent de la jeune postulante qu'on met à la disposition de son implacable tuteur.

Cette violation d'une clôture sacrée, de la part d'un agent du pouvoir, a indigné la population narbonnaise, qui, sans quelques conseils sages et prudens, auroit pris la défense de la communauté. On dit que les gendarmes même n'obéissoient qu'à regret aux ordres du commissaire.

En attendant, la jeune orpheline est contrainte de rester avec son tuteur, qui, si l'on en croit certains bruits, avoit eu l'intention de marier sa pupille avec un proche parent mort subitement peu de jours après l'événement que nous venons de raconter.

Il existe à Jard, commune rurale de l'arrondissement des Sables, diocèse de Luçon, un instituteur primaire philosophe, qui ne va point à la messe, qui dit aux gens qu'ils sont bien bêtes de croire les prêtres, que la sainte Vierge est une femme comme une autre, etc. Pour rendre ses facéties plus divertissantes, il avoit imaginé de donner une parodie du saint sacrifice de la messe, et revêtu d'une chemise en guise d'aube, il procéda même à la célébration d'un mariage. Une jeune personne du lieu servit de mariée, et la communion se fit avec des morceaux de pomme.

Si cette profanation de tout ce qu'il y a de plus saint fut trouvée du goût de quelques-uns, elle causa un grand scandale parmi beaucoup d'autres, et le curé crut de son devoir de prêcher ses paroissiens sur cette bien triste moquerie.

Les faits et gestes de l'instituteur ayant été portés à la connoissance du recteur de l'Université, M. Simonet, à Bourbon-Vendée, fut chargé de faire une enquête sur la conduite du maître d'école. M. Simonet, qui lui-même ne fréquente peut-être pas les églises, ne trouva pas le crime bien grand, et il a établi dans son rapport que les choses se sont passées entre peu de gens, que la plaisanterie étoit innocente, et que d'ailleurs la demoiselle qui faisoit la mariée avoit été élevée par des religieuses. Or, cette dernière circonstance devoit, on le pense bien, ôter à l'action toute son immoralité. Un autre eût simplement conclu que la demoiselle avoit peu retenu les leçons qui lui ont été données.

La prédication du curé qui étoit certainement dans son droit, avoit rempli d'irritation l'instituteur et ses protecteurs. Il s'agissoit de se venger, et à défaut de moyens directs, l'on se dit : Le curé a ici une école florissante de filles, nous la ferons tomber.

On avoit, peu auparavant, exigé que mademoiselle Pajot, institutrice, qui tenoit cette maison, eût à remplir les formalités voulues pour cet emploi. Ici l'administration étoit dans son droit; mademoiselle Pajot avoit quelques jours avant subi son examen de capacité, et elle s'étoit présentée devant le comité avec un certificat de bonnes vie et mœurs très-satisfaisant de l'auto-

rité locale de Jard. Le comité reçut la postulante avec éloges, et lui délivra un certificat extrêmement avantageux. Mais pour obtenir son diplôme de l'Université, il faut produire de même un certificat du maire. Mais pendant les 15 jours écoulés, la prédication du curé étoit survenue, et avoit soulevé contre lui les *esprits forts* du lieu : de sorte que le maire s'est refusé, sans vouloir donner d'explications, à renouveler des certificats accordés si récemment.

Ce refus est si bien une honteuse malveillance, et la personne d'ailleurs est si vertueuse, que M. Simonet disoit à mademoiselle Pajot que, si elle vouloit consentir à aller s'établir à Pouzauges ou à Poirée-sous-Bourbon, il se faisoit fort de lui obtenir dans les 24 heures le certificat des autorités de Jard, et qu'alors même il lui conféroit sa [illegible] à élever.

Le maire eût certainement mérité d'être traduit devant les tribunaux, pour qu'une enquête judiciaire favorable pût tenir lieu auprès de l'administration de l'attestation de bonne conduite refusée. Mais pour cela il seroit nécessaire d'obtenir préalablement l'autorisation du conseil d'état, toutes choses, comme on le voit, très-dispendieuses, et hors des moyens d'une pauvre institutrice.

Le recteur de l'Académie de Poitiers ne devroit-il pas rendre compte au ministre du refus capricieux du bizarre magistrat? et alors le diplôme ne devroit-il pas être délivré sans égard pour d'aussi basses tracasseries? Subordonner judaïquement la délivrance d'un diplôme au consentement d'un maire plus ou moins équitable, et en faire par le fait une condition *sine quâ non*, seroit d'une intelligence étroite. Il ne peut appartenir à un maire quelconque, qui peut se trouver sans délicatesse ou sans conscience, d'enlever à une personne l'état qu'elle a été justement reconnue capable d'exercer.

L'*Hermine*, d'où nous extrayons ce récit, conseille à mademoiselle Pajot de faire parvenir sa réclamation au ministre par la voie du recteur de l'Académie.

M. le nonce du pape en Suisse a informé le conseil catholique du canton de Saint-Gall, par une lettre du 19 juin, qu'il avoit reçu les pouvoirs nécessaires pour ouvrir des négociations dans le but d'établir un évêché à Saint-Gall.

Plusieurs journaux, dit le *Mercure de Westphalie*, annoncent que M. l'archevêque, baron Droste de Vischering, se propose de faire un voyage à Berlin; les circonstances bien connues dans lesquelles M. l'archevêque a obtenu, à cause de l'état de sa santé, la permission de rester auprès de ses parens, au château de Darfeld, ne laissent pas de doute sur la fausseté de cette nouvelle chez ceux qui sont exempts de prévention; nous nous croyons obligés d'ajouter, pour ceux qui sont moins instruits, que, d'après des communications certaines, il n'y a rien qui puisse avoir donné lieu à ce bruit.

La *Gazette de l'Académie de Saint-Pétersbourg* donne le relevé suivant des mouvemens de la population catholique romaine dans les diocèses de Mohileff, Vilna, Samogitie, Lutsk, Kameniec-Podolsky, et Minsk pendant l'année 1838 : naissances, 107,355, dont 55,883 garçons et 51,472 filles ; décès, 70,023, savoir, 35,905 hommes et 34,110 femmes. L'excédant des naissances sur les décès est de 37,232. Le nombre des mariages a été de 21,911. Parmi les catholiques arméniens de

ces diocèses, il y a eu 86 naissances, 57 décès et 16 mariages. En 1839, il y a eu dans la population catholique romaine de Saint-Pétersbourg 296 naissances, 381 décès et 94 mariages; et dans celle de Moscou, 72 naissances, 36 décès et 28 mariages.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Le romantisme est heureux de s'appeler romantisme et d'entrer dans les goûts dominans de la jeune génération; autrement il courroit grand risque de se voir compromis dans des procès d'une sérieuse importance.

Nous avions à citer, il y a quelques jours, l'exemple de l'assassin Courvoisier, à qui, de son propre aveu, l'idée d'égorger lord Russell, son maître, étoit venue en voyant représenter le drame de *Jack Sheppard*, et en lisant le roman du même nom d'où le sujet de cette pièce a été tiré. Maintenant c'est l'exemple d'Oxford, l'auteur de l'attentat contre la reine d'Angleterre, qui arrive à son tour pour faire attribuer l'acte dont il s'est rendu coupable à des lectures du même genre, pour lesquelles il montre une véritable passion.

Toute la littérature romantique se trouve comme prise à partie dans ces deux affaires criminelles, et elle en paroît tout émue. Les auteurs de ces sortes de livres se débattent devant le public pour justifier leurs œuvres de l'espèce de complicité qu'on leur reproche. Ce qu'ils ont de mieux à dire, c'est de déclarer, comme ils le font, qu'ils sont bien innocens d'intention, et que s'il arrive des malheurs de cette gravité, du moins leur volonté n'y est pour rien. Sur ce point, ils sont très-croyables, et c'est aussi de quoi nous ne doutons pas. Mais enfin, quand les résultats se trouvent être les mêmes que s'ils le faisoient exprès, la société n'y gagne rien, parce que ce sont les effets, et non la cause, qui sont ici tout pour elle.

Les effrayans symptômes que le romantisme a déposés dans la tête d'Oxford font d'autant plus d'impression qu'il s'est déjà offert cent occasions de les signaler dans d'autres individus de notre propre pays. C'est un jeune insensé fortement travaillé par la passion de la célébrité. Toutes ses idées, toutes ses combinaisons tendent à fixer l'attention publique. A quelque prix que ce soit, il veut qu'on parle de lui, qu'on s'occupe de lui, et que son nom remplisse le monde de bruit. Nouvel Erostrate, en brûlant le temple d'Ephèse, il ne tient qu'à une seule chose, qui est qu'on le regarde, et qu'on sache bien que c'est lui. Rien ne caractérise mieux la maladie du romantisme.

Mais ce n'est pas seulement dans les actions d'éclat du genre de celles de Courvoisier et d'Oxford, qu'elle est déplorable, effrayante et à jamais féconde en remords pour les écrivains qui l'alimentent par leurs productions; c'est dans le suicide qu'elle produit son plus grand nombre d'effets et de ravages. Car toutes les folies de l'imagination, toutes les passions de la célébrité ne tendent pas à la destruction d'autrui. Elles trouvent en elles-mêmes de quoi se satisfaire, sans aller chercher si loin les grandes sensations qu'elles veulent produire. Peut-être faut-il regretter qu'elles ne disent pas toutes leur secret comme Courvoisier et Oxford, puisqu'elles apprendroient par là aux écrivains honnêtes à combien de crimes ils coopèrent sans le vouloir, et de quoi ils ont à s'abstenir pour en diminuer le nombre.

Un accident fâcheux, suite d'une insulte maladroitement faite à l'opinion religieuse, a ému les esprits dans un canton du département de l'Aube.

Un propriétaire, maire et conseiller d'arrondissement, habitant V., canton de C., s'étoit plu, au mépris de l'opinion publique, à faire laver ses moutons le dimanche de la Trinité; il avoit, y compris ses domestiques, réuni vingt personnes et les avoit envoyées à un

étang qu'il possède sur le territoire de V., commune voisine. Leur ouvrage achevé, l'un d'eux se jette à la nage, il enfonce, il se noie. Un second vole à son secours, l'arrache au danger et le pousse vers le bord sans connoissance. Des secours prompts et bien appliqués l'ont rendu à la vie. L'obligeant camarade est près de sortir de l'étang, son pied glisse, il retombe dans l'eau. Soit qu'il ne se soit trouvé personne d'assez hardi pour aller à son secours, soit qu'on fût occupé de celui qu'on venoit de retirer pour le rappeler à la vie, le malheureux Athanase Belos, âgé de 22 ans, a péri ; il a fallu faire une brèche à la bouée de l'étang pour retrouver son corps dans la boue.

On rapporte que ce riche propriétaire, accouru sur le théâtre de l'accident, se lamentoit, rejetant le blâme de l'action anti-religieuse sur le malheureux noyé, disant que c'étoit lui qui l'avoit voulu. Cette excuse n'a été admise ni du public ni du juge de paix, qui a fortement improuvé le choix du jour. Heureux si ce funeste accident et le blâme public pouvoient corriger cette manie de transgresser ainsi le saint jour du dimanche ! Il y a deux ans qu'en pareil jour, et dans le voisinage, un homme qui charrioit des fagots de bruyère fut écrasé sous la roue.

La *Sentinelle du Jura*, journal de Soleure, avoit publié un article sur l'exhumation des princes-évêques de Bâle à Porrentruy. L'*Helvétie de* 1840 répéta cet article. On y accusoit M. Thurmann, directeur de l'école normale à Porrentruy, d'être descendu dans le caveau des évêques, d'en avoir retiré les cercueils, dépouillé les cadavres, enlevé les anneaux et les croix, et d'avoir jeté les restes des évêques réunis dans un même cercueil. Le dernier tombeau qui fut ouvert, disoit-on, fut celui du prince-évêque Christophe de Blarer, fondateur du collège des Jésuites. On ajoutoit que les deux autres caveaux de l'ancienne église des Jésuites de Porrentruy, et où les Jésuites étoient enterrés, avoient été aussi profanés, et on donnoit là-dessus des détails révoltans.

Cet article de l'*Helvétie de* 1840 eut beaucoup de retentissement en Suisse. On se récria contre cette profanation, et la famille de Rinck (1) rendit plainte. D'un autre côté, M. Thurmann rendit plainte contre l'*Helvétie*, comme l'ayant calomnié, et fit insérer dans l'autre *Helvétie* une explication ou une rectification des faits. Le conseil exécutif de Berne admit la plainte de M. Thurmann, écarta celle de la famille de Rinck, et décida, le 27 mai, que l'*Helvétie de* 1840 seroit poursuivie d'office en diffamation, et qu'elle insèreroit une rectification officielle des faits, qui lui seroit envoyée. Cette rectification fut envoyée le 2 juin à l'*Helvétie*, qui refusa de l'insérer. Elle demandoit à pouvoir fournir la preuve des faits allégués. L'auteur de l'article se nomma ; c'étoit M. H. Weysser, membre de la société helvétique des sciences naturelles. L'imprimeur, qui est un français, M. Fallot, soutint que l'auteur étant connu, lui-même devoit être déchargé de toute responsabilité.

Le préfet de Porrentruy, M. Choffat, n'en réclama pas moins l'insertion immédiate, et menaça de faire fermer l'imprimerie. L'imprimeur protesta vainement. Il demandoit au moins la copie de l'ordre pour l'insérer en tête du procès-verbal dont on demandoit l'insertion. Cette copie lui fut refusée. Le 1er juillet, les scellés furent apposés sur l'imprimerie. L'éditeur et l'imprimeur du journal s'adressèrent au conseil exécutif. L'ambassadeur de France intervint, et on promit que les scellés seroient bientôt levés. Ils le furent en effet, mais on ne révoqua pas la défense faite au directeur des postes d'expédier l'*Helvétie*.

Le 7 juillet, M. Weysser, auteur des

(1) Deux prélats de cette famille furent évêques de Bâle dans le dernier siècle, Jacques-Guillaume Rinck de Baldenstein, mort en 1705, et Joseph-Guillaume, mort en 1762.

articles sur l'exhumation des évêques, comparut devant le tribunal de police correctionnelle de Porrentruy. Il demanda à pouvoir mettre en cause les personnes de qui il tenoit les faits publiés, et subsidiairement à faire preuve par témoins. Mais le tribunal, sans s'arrêter à cette exception, le condamna à 25 jours de prison, 60 fr. suisses d'amende et aux dépens. L'*Helvétie de* 1840 devoit, dans l'espace de 8 jours, insérer la rectification. M. Weysser a interjeté appel.

PARIS, 15 JUILLET.

L'ordonnance de clôture de la session a été lue aujourd'hui au Palais-Bourbon et au Luxembourg.

— La chambre des pairs, après avoir rejeté hier l'art. 1er du gouvernement et l'art. 1er de la commission (projet de loi relatif à l'organisation du tribunal de la Seine), a encore rejeté l'art. 2 et adopté ensuite l'art. 3. Enfin, elle a voté le budget des recettes pour 1841.

— Sont nommés : procureur du roi à Pithiviers (Loiret), M. Deroisin, juge au même siége; substitut à Tours (Indre-et-Loire), M. Torterue; juge à Pithiviers, M. Guillaume; substitut à Montargis, M. Maillard-Dufays; substitut aux Sables d'Olonne (Vendée), M. Faye; substitut à Melle (Deux-Sèvres), M. Aubin.

— Le *Constitutionnel*, journal du ministère, explique en ces termes la mesure prise à l'égard de l'amiral Baudin : « Au retour de la dernière expédition du Mexique, l'amiral avoit vivement insisté auprès du gouvernement, pour qu'on retirât du poste qu'il occupe M. Mollien, consul-général à la Havane. Nous ignorons quels étoient les griefs de l'amiral contre cet agent ; le ministère avoit promis d'examiner la plainte, et d'y faire droit s'il y avoit lieu. Arrivé à Cherbourg, et au moment de s'embarquer, M. Baudin adressa à M. le président du conseil une sorte d'*ultimatum*, par lequel il plaçoit le ministre dans l'alternative ou d'avoir à destituer, sous trois jours, M. Mollien, ou de recevoir la démission de l'amiral. Cette injonction ne permettoit plus au cabinet de satisfaire aux exigences de M. Baudin. Ordre a été donné à l'amiral de prendre immédiatement la mer, et c'est alors que celui-ci a résigné son commandement. »

— Les journaux ministériels n'ont pas encore annoncé le départ de l'amiral de Mackau pour Cherbourg.

— Le *Toulonnais* du 10 annonce que M. de Bois-le-Comte, aide-de-camp du ministre de la guerre, a été envoyé à Alger pour demander au maréchal Valée l'effectif de tous les corps qui occupent les divers points de nos possessions. En cas de refus du gouverneur, ajoute le *Toulonnais*, M. de Bois-le-Comte exigera de tous les colonels, en vertu d'un ordre signé du ministre, l'effectif des régimens placés sous leurs ordres.

— Plusieurs journaux prétendent qu'il est plus que jamais question d'envoyer le général Cubières en Afrique, et de donner le portefeuille de la guerre au général Schneider.

— L'amiral Hugon est nommé au commandement de l'escadre du Levant en remplacement de l'amiral Lalande, qui a commandé la station pendant trois ans.

— M. de Lagravière, auditeur de première classe, inspecteur-général des établissemens de bienfaisance, vient, assure-t-on, d'être nommé maître des requêtes au conseil d'état.

— Une députation des officiers et sous-officiers de la 8e légion de la garde nationale s'est rendue le 13 auprès du ministre de l'intérieur, à l'occasion du banquet réformiste qui devoit avoir lieu le lendemain. Le ministre ayant formellement refusé l'autorisation, le banquet n'a pas eu lieu. Plusieurs journaux déclarent qu'il n'est qu'ajourné.

— Le ministre des finances a prescrit les mesures nécessaires pour l'exécution de la loi qui doit mettre en valeur les forêts de la Corse.

— La *Gazette de France* a publié hier une lettre adressée par M. Charles de Bourmont au *National*, et dans laque

il annonce qu'il va poursuivre ce journal en diffamation, à l'occasion d'un article sur les événemens de Marseille, article qui impute au maréchal de Bourmont d'*avoir amené sur la France les désastres de Waterloo.*

— Dans sa séance publique du lundi 13, l'Académie des Sciences a décerné les prix suivans de la fondation de Montyon; 1° 2,000 fr. à M. Foucault, à titre de récompense pour ses expériences de physiologie, démontrant l'influence de la transpiration de la peau, mécaniquement supprimée, sur la production de quelques maladies; 2° 3,000 fr. à M. Vincent Duval pour son *Traité pratique du pied-bot;* 3° 3,000 f. à M. Fuster pour son ouvrage intitulé: *Des maladies de la France* dans leurs rapports avec les saisons; 4° 1,000 fr. à M. Valaix pour son ouvrage sur les maladies des enfans nouveau-nés; 5° 10,000 fr. à M. Payen pour son *Mémoire sur l'amidon*; 6° 2,000 fr. à M. Valat pour son lit de sauvetage au moyen duquel les mineurs blessés ou asphyxiés sont retirés de l'abîme sans aucun danger; 7° 1,500 fr. à M. Laignel pour l'invention d'un système au moyen duquel les wagons des chemins de fer sont soustraits aux accidens qu'ils éprouvent dans le système ordinaire, lors de leur passage à de grandes vitesses, sur des courbes d'un large rayon. Les prix pour 1841 ont ensuite été proposés; puis M. Becquerel a lu des considérations générales sur les applications physico-chimiques aux sciences naturelles, aux arts et à l'industrie; et enfin M. Flourens, secrétaire perpétuel, a fait l'éloge historique de Frédéric Cuvier.

— La cour de cassation vient de décider, sur la plaidoirie de Me Garnier, que le détournement opéré par le commis d'un receveur de deniers publics, de partie des sommes que celui-ci l'avoit chargé de recouvrer, constitue de la part de ce commis, non pas un simple abus de confiance, mais un vol au préjudice de l'état, donnant lieu à une action, tant contre le commis que contre le receveur comme civilement responsable.

— Une décision ministérielle du 13 porte que toutes les fois que la gendarmerie rencontrera une voiture de convois transportant des militaires, qui ne sera pas pourvue d'une bâche et garnie de paille fraîche, il sera dressé procès-verbal de cette contravention. Sur la remise de ces procès-verbaux, l'intendant suspendra le préposé de ses fonctions pour trois mois, et en cas de récidive, il prononcera sa révocation.

— A l'exemple des ouvriers tailleurs, les ouvriers bottiers et cordonniers se réunissent dans le but d'obtenir une augmention de salaire. Pour parvenir à ce résultat, ils projettent de cesser à l'instant tout travail.

— Cabrera est arrivé lundi à Paris, accompagné d'un aide-de-camp et d'un domestique. Il souffre beaucoup de ses blessures et peut à peine marcher. Le lieu de sa résidence ultérieure n'est pas encore connu.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, les 12 et 13, la somme de 696,488 fr., et remboursé celle de 623,000 fr.

— Les travaux de curage du Pont-Neuf viennent d'amener la découverte d'un grand sceau en argent portant les armes et l'écusson de la duchesse Anne de Lorraine. Ce sceau porte la date de 1633, époque où le duc de Lorraine refusa au roi Louis XIII l'hommage qu'il lui devoit pour le duché de Bar, qui relevoit de la couronne.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. de Metz, premier président de la cour royale de Nancy, et ancien député du département de la Meurthe, est mort le 11 de ce mois à Nancy, à l'âge de 60 ans.

— A Nantes, les ouvriers bottiers et cordonniers qui, depuis long-temps, avoient suspendu leurs travaux, se sont enfin entendus avec leurs maîtres; ces derniers ont signé un tarif conforme à celui qu'avoient dressé les ouvriers, et aussitôt les ateliers se sont remplis de travailleurs.

— Le nombre des réfugiés espagnols entrés en France par la frontière des Pyrénées-Orientales s'élève à 13.000. 800 hommes du corps de Balmaseda sont arrivés à Auch. 70 officiers du même corps étoient à Bordeaux il y a quelques jours; ils ont reçu des passeports pour Caen, Mâcon et Alençon.

— Les recettes de la douane de Marseille se sont élevées en juin dernier à 2,496,993 fr. 58 cent., c'est-à-dire 68,268 fr. 74 c. de plus que dans le mois de juin 1839. Il y a eu diminution, au contraire, dans les primes à l'exportation : elles se sont bornées à 249.276 fr. 48 c., c'est-à-dire 143,972 fr. 63 c. de moins qu'en juin 1839.

— Dans une seule audience, douze boulangers de Limoges ont été condamnés pour vente à faux poids.

— La malle-poste de Paris à Toulouse a versé le 10 au soir entre Châteauroux et Limoges, et s'est, dit-on, brisée.

— Une famille entière de Vaunac (Dordogne) a failli périr, le 1er juillet, empoisonnée par une omelette, dans laquelle se trouvoit une assez grande quantité d'arsenic.

On lit dans le journal anglais le *Globe* que la suspension temporaire des devoirs et fonctions de la souveraineté, que l'accouchement de la reine Victoire lui imposera nécessairement, exigeant qu'il y soit pourvu par un bill de régence, le cabinet s'est arrêté à la nomination d'un seul régent dans la personne du prince Albert, et qu'un bill contenant les dispositions nécessaires sera incessamment présenté.

— Le duc et la duchesse de Nemours, partis lundi de Neuilly, sont arrivés hier mardi à Londres, et sont descendus au palais de Buckingham.

— M. Graëfe, célèbre médecin oculiste de Berlin, est mort le 3 à Hanovre, où il avoit été appelé pour traiter l'ophtalmie du prince-royal.

— Les États de Gallicie ayant demand comme la diète de Hongrie, l'autorisation de se servir de la langue nationale dans tous les rapports officiels, il leur a été répondu qu'ils pouvoient employer uniquement le polonais dans toutes leurs relations intérieures, mais que pour les documens officiels, ils devoient continuer à mettre en regard du texte polonais une traduction allemande ou latine.

— L'*Observateur autrichien* annonce qu'un violent incendie a éclaté à Vienne, le 7 juillet au matin, dans le magasin de voitures du chemin de fer, et que, malgré de prompts secours, le feu a dévoré le magasin et un grand nombre de voitures, wagons, etc.

— Le général Philippe de Ségur est arrivé le 8 à Berlin, où il a été envoyé pour complimenter le nouveau roi de Prusse.

— Le sénat des Etats-Unis a décrété l'impression de 20,000 copies d'un rapport au président, qui démontre l'opportunité de l'organisation d'une force de 200,000 hommes pour la protection de l'Union en cas de crise.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 13 juillet.

La séance est ouverte à deux heures. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'organisation du tribunal de 1re instance de la Seine. M. Félix Faure, partageant l'avis de la commission, lit un discours contre le projet. M. Persil ne voit dans le projet du gouvernement que le désir de régulariser la position des juges-suppléans, et de donner au tribunal de la Seine le nombre de juges que la multiplicité des affaires exige impérieusement. Avant la loi du 24 août 1790, il n'y avoit point de suppléans; lorsqu'un juge étoit malade ou empêché, on cherchoit dans le barreau un avocat recommandable pour le remplacer. Depuis cette loi qui a créé des juges-suppléans, quand l'un des juges est empêché, le suppléant prend place sur le siége des magistrats. On n'a voulu voir, continue l'orateur, dans la suppléance qu'un noviciat judiciaire; ce-

pendant le suppléant n'est pas un novice, mais bien un juge complet, puisqu'il occupe la place du juge et en remplit les fonctions. M. Persil pense donc qu'il n'y a pas d'inconvénient à adopter le projet, qui supprime il est vrai les juges-suppléans, mais leur donne la qualité de juges.

M. de Belbœuf combat la suppression. Il aimeroit mieux voir augmenter le nombre des suppléans; ce seroit-là, selon lui, le meilleur moyen de pourvoir aux besoins du service et d'assurer la prompte expédition des affaires. M. Mérilhou parle dans le même sens.

M. Portalis, rapporteur, résume la discussion, et repousse les reproches adressés à la commission d'avoir voulu rétablir les juges-auditeurs sous le nom de juges-suppléans. Ce n'est pas, dit-il, l'institution abolie en 1830 que la commission veut rétablir, c'est la suppléance fondée en 1810, et constituant un noviciat utile, établi d'abord partiellement pour s'étendre ensuite sur toute la France. Il répond ensuite à ce qu'a dit à la dernière séance M. d'Argout sur la partie du rapport où on avançoit qu'il est impossible d'avoir le caractère d'un véritable magistrat sans avoir une famille, un domicile, une fortune. Enfin il insiste pour l'adoption du projet de la commission.

M. d'Argout déclare qu'il n'a pas eu d'intention malveillante, et que M. Portalis a montré une trop grande susceptibilité.

On passe à la discussion des articles. A l'art. 1er, ainsi conçu : « L'institution des juges suppléans près le tribunal de la Seine est supprimée; ceux qui remplissent actuellement ces fonctions, continueront à les exercer, et concourront pour les emplois de juge titulaire qui viendront à vaquer ;» la commission propose de substituer celui ci : « A l'avenir, nul ne pourra être nommé juge-suppléant près le tribunal de la Seine, s'il n'est âgé de 22 ans, et s'il ne justifie de deux ans de stage comme avocat près d'une cour royale. Les juges-suppléans devront assister aux audiences du tribunal; ils auront voix consultative et pourront remplir les fonctions du ministère public. »

M. de Bastard appuie la rédaction de la commission. M. Vivien, garde des sceaux, dit qu'il ne faut pas se méprendre sur le caractère de la loi; que le gouvernement ne veut pas détruire une magistrature essentielle, mais lui donner le titre qui lui convient. Examinant l'institution d'un noviciat, le ministre dit qu'il est impossible de créer un noviciat pour un tribunal seulement. Il termine en déclarant que les juges-suppléans de la Seine ne font pas là un noviciat. La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 14.

A deux heures, le président occupe le fauteuil. M. Laplagne-Barris prend la parole pour défendre l'amendement de la commission, et il explique comment, tout en soutenant les suppléans, cet amendement est compatible avec l'idée d'un noviciat. M. d'Argout fait observer que l'institution d'un noviciat renferme nécessairement des combinaisons d'avancement régulier sur lesquelles les esprits les plus éclairés ne sont pas encore fixés; cette institution ne peut sortir d'amendemens, elle a besoin d'être mise à l'étude, et ne peut être instituée que par une loi spéciale. M. Barthe parle en faveur de la loi; il demande que la magistrature soit consultée avant de détruire, et supplie qu'on ne détruise pas avant de consulter.

M. Persil combat de nouveau l'amendement de la commission. Le projet de loi du gouvernement, dit-il, qu'on veut faire regarder comme supprimant une institution fondamentale et nécessaire à la bonne organisation de la justice, a reçu cependant l'approbation de l'opinion publique, de tous les journaux, de quelque opinion qu'ils soient. Le projet de la commission, au contraire, est un projet de défiance. Nous avons le tort, dit en terminant l'orateur, de considérer trop souvent le gouvernement comme un adversaire. M. Villemain répond à M. Persil, et soutient l'amendement.

Le président met aux voix l'article 1er de la commission, qui est rejeté à une grande majorité. Après une première épreuve douteuse, l'article du gouvernement est rejeté au scrutin par 74 boules noires contre 55 boules blanches. Article 2 : « A chaque vacance qui aura lieu, parmi les douze juges-suppléans attachés au service des chambres du tribunal ou à l'instruction criminelle, il sera nommé

un juge titulaire. A chaque vacance qui aura lieu parmi les quatre juges-suppléans attachés au service du ministère public, il sera nommé un substitut du procureur du roi. » Cette disposition est également rejetée. L'article 3 du gouvernement est adopté à une foible majorité en ces termes : « Il est créé quatre nouvelles places de juges d'instruction et deux nouvelles places de substituts du procureur du roi au tribunal de première instance de la Seine. »

On passe au scrutin secret sur cette disposition qui devient l'article unique du projet de loi, et qui est adoptée par 77 boules blanches contre 33 boules noires.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des recettes de 1841. Tous les articles sont adoptés sans discussion importante, et le scrutin sur l'ensemble prononce l'adoption de la loi à la majorité de 109 voix contre 4. La séance est levée à cinq heures et demie.

La *Sainte-Famille*, peinte par Mlle Pauline Perdrau, et dont nous avons saisi l'occasion de faire l'éloge, a été achetée par M. Dupuch, évêque d'Alger. Ce tableau a intéressé le pieux évêque, et l'on doit espérer que le caractère vraiment religieux qui domine dans la composition de Mlle Pauline Perdrau, fera une salutaire impression sur les habitans de cette colonie, où le christianisme reparoît de nouveau après tant de siècles.

Il nous reste un souvenir de cette *Sainte-Famille* dans la lithographie qui vient de paroître. Ce dessin donne une idée parfaite de la simplicité, du goût et de la piété qui règnent dans le tableau original.

Cette lithographie se vend chez l'éditeur, place du Louvre, n° 10, et chez M. Giroux, rue du Coq. Le prix est de 2 fr.

A l'époque où la distribution des prix va se faire, nous croyons devoir rappeler au souvenir de MM. les proviseurs des colléges, directeurs des petits séminaires et maîtres de pension, un livre approuvé par le conseil royal de l'instruction publique, par M. l'Archevêque, et que N. S. P. le Pape a daigné honorer d'une récompense ; c'est *La Religion du cœur* ou *Le Guide du néophyte*, qui se vend à la libraire classique de madame veuve Maire-Nyon, quai Conti, n° 13.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 60 .
QUATRE p. 0/0, 000 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 86 fr 00 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1292 fr 50 c.
Act. de la Banque. 3750 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 802 fr 50 c.
Quatre canaux. 1277 fr. 50 c.
Emprunt Belge 105 fr. 7 8
Emprunt romain 105 fr. 1/8
Rentes de Naples 105 fr. 40 c.
Emprunt d'Haïti. 577 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 28 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3308.

SAMEDI 18 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Le curé de village jugé par un philosophe (1).

Le philosophe reconnoît que dans sa jeunesse, trompé par de mauvais conseils et de mauvais livres, égaré surtout par ses passions, il s'étoit jeté dans le parti de l'incrédulité, qu'il haïssoit et fuyoit les prêtres, et vivoit au gré de ses penchans. Mais l'âge, la réflexion, des études sérieuses l'ont ramené à la religion. Il a reconnu qu'elle étoit aussi raisonnable que nécessaire. Il a examiné la conduite des prêtres, et n'a pas tardé à les voir d'un autre œil. Il a compris surtout ce qu'il y a de touchant et de respectable dans le dévoûment d'un curé de campagne, qui se consacre à un ministère obscur, et qui vit isolé dans un état voisin de l'indigence, partageant son temps entre l'étude, la prière et les fonctions de son ministère. Il montre le prêtre présidant aux trois grandes époques de la vie, instruisant l'enfant, assistant le pauvre, consolant l'affligé, visitant le malade, fortifiant le mourant :

« Le prêtre est par excellence l'homme de la paroisse, l'homme dévoué par état au bonheur de ses semblables et surtout de ses paroissiens. Que si vous n'en recevez ni secours ni services, ce n'est pas sa faute à lui, mais c'est la vôtre. C'est qu'il ne vous connoît pas; c'est que, par votre impiété ou du moins par votre indifférence pour la religion, vous l'éloignez de vous en vous éloignant de lui; c'est que, connoissant peut-être vos préventions injustes contre son caractère, il ose à peine vous faire les offres de sa tendresse et de sa charité : car pour lui, il vous aime. Son temps est à vous, son éducation vous est consacrée; il veut que sa santé vous appartienne, et sa vie même, il vous la dévoue tout entière.

» Adressez-vous donc à lui sans crainte et avec confiance, et toujours vous trouverez en lui, dans vos embarras un conseil, dans vos chagrins un consolateur, dans vos foiblesses un soutien, dans votre pauvreté un secours. Si vous avez besoin de protection auprès des riches et des puissans du siècle, c'est votre pasteur qui vous rendra ce service : car il voit également et les riches et les pauvres; il voit les riches, parce qu'il est prêtre et homme instruit et fonctionnaire public, chargé d'enseigner aux riches comme aux pauvres les règles éternelles de la religion et de la morale; il voit les pauvres, parce qu'il est leur pasteur et leur père. Il touche par sa position aux deux extrémités des choses humaines; il est comme le lien divin qui unit le riche au pauvre, le grand au petit, le puissant au foible, et qui, de toute la société, ne fait qu'une seule famille, celle des enfans de Dieu. »

L'auteur compare l'état d'une paroisse dirigée par un bon curé avec celui d'une paroisse qui n'a pas de curé, ou qui est sourde aux instructions de son pasteur; d'un côté la paix, l'union, les bonnes mœurs; d'un autre côté la discorde, l'ivrognerie, le libertinage. L'auteur s'é-

(1) 24 pages in-12 avec couverture imprimée. Au bureau de ce Journal.

Prix pour 25 exemp.,		3 fr.
—	50 —	5 fr.
—	100 —	9 fr.

Il sera encore fait une réduction pour les demandes de 500 et 1,000 exemp.

tonne des préventions que l'ignorance et la méchanceté entretiennent contre les prêtres. Par quel aveuglement les accuse-t-on des calamités qui surviennent, ou les poursuit-on dans les temps de crise et de révolution ?

« Mais quoi! vous dirai-je, vous tous qui avez un cœur droit, une ame honnête et un esprit raisonnable, quoi! ce prêtre vertueux qui vit au milieu de vous, que vous voyez occupé sans cesse de la prière, de l'étude, des bonnes œuvres et de ses saintes fonctions; cet homme de paix et de miséricorde dont toutes les affections sont pour vous, cette providence du pauvre, cet ami de l'enfance; ce protecteur de la veuve et de l'orphelin, cet ange tutélaire de la paroisse; quoi! vous le regarderiez comme un ennemi public, comme un ambitieux, comme l'ennemi de vos libertés et de votre bonheur! ah! s'il en étoit ainsi, si une telle pensée pouvoit entrer dans vos esprits, je vous le dirois hautement : Vous êtes tout à la fois des insensés et des ingrats! »

L'auteur finit en adressant de sages conseils aux habitans des campagnes, qu'il a principalement en vue. Cet auteur ne s'est pas nommé. Son écrit est signé simplement des initiales J. B. C. C. P. Nous croyons que cet écrit court, rédigé avec simplicité, plein de sens et de choses vraies, seroit fort utile dans bien des pays, et feroit tomber bien des préjugés. Où n'ont pas pénétré aujourd'hui ces préjugés? Où n'est-il pas besoin de les combattre?

En quoi les Ecoles chrétiennes intéressent encore plus les riches que les pauvres.

Un des chefs de la révolution de juillet, M. Audry-de-Puyraveau, faisant un jour à la tribune de la chambre des députés le compte de ce qu'il avoit à supporter pour sa petite part dans les frais d'entretien du culte catholique, se récrioit là-dessus comme un homme foulé, en disant : *Je n'en use pas.* Et de ce qu'il n'en usoit pas, il sembloit vouloir conclure que c'étoit une nature de dépense qui n'auroit pas dû le regarder. Il se trompoit pourtant bien, puisque la religion des autres n'est pas une chose indifférente et sans intérêt, même pour ceux qui ont le malheur de n'en point avoir.

Beaucoup de riches raisonnent par rapport aux Ecoles chrétiennes, comme M. Audry-de-Puyraveau raisonnoit ce jour-là par rapport au culte catholique. Parce qu'ils *n'en usent pas*, c'est-à-dire parce que l'état de leur fortune leur permet de faire élever leurs enfans autrement et ailleurs que les enfans des pauvres, ils ont l'air de s'imaginer qu'ils sont sans intérêt dans la question des Ecoles chrétiennes, et que ce sont des établissemens qu'ils peuvent se dispenser de soutenir. Il arrive de là que ceux qui seroient le plus en état de contribuer à leur entretien, et d'en favoriser l'heureuse influence, sont précisément ceux qui négligent ce puissant moyen dinculquer la morale parmi les classes inférieures du peuple. En cherchant ce qui les touche personnellement et immédiatement, ils n'y voient rien en effet qui les regarde d'une manière directe, puisqu'il est vrai que ce genre d'instruction n'est point établi pour eux.

C'est principalement à cette cause qu'il faut attribuer leur peu de souci des Ecoles chrétiennes, et l'abandon où ils les laissent souvent, se reposant volontiers sur le zèle et

la bourse de quelques gens de bien plus actifs et plus intelligens, dont la religion veille sur les besoins moraux de la société. Ce n'est pas tout encore, ces établissemens ont à soutenir en beaucoup de lieux une lutte philosophique et des antipathies aveugles de la part d'hommes riches ou aisés qui occupent des fonctions publiques, et qui ne savent faire servir cette position qu'à la tracasserie, à la guerre et au triomphe malheureux des idées anti-religieuses.

Cette dernière sorte de personnes, comme la première, c'est-à-dire les fonctionnaires publics philosophes, comme les particuliers riches, commettent en réalité une espèce de suicide, toutes les fois que les mauvaises passions des uns ou l'indifférence des autres concourent à empêcher l'action salutaire et le développement des Ecoles chrétiennes. Avec un peu plus de réflexion et d'intelligence, tous ceux qui possèdent, tous ceux qui ont des intérêts engagés dans l'ordre matériel de la société, comprendroient qu'ils n'ont rien de mieux à désirer ni à faire que de favoriser l'institution dont il s'agit, et de se mettre sous la protection de l'enseignement qui en sort.

Est-ce dans un temps comme le nôtre, lorsqu'un cri de soulèvement se fait entendre contre les riches, lorsque les orgies et les banquets démocratiques retentissent de menaces et de convoitises de la part de ceux qui ne possèdent pas à l'égard de ceux qui possèdent, lorsque le prolétaire, enfin, boit hautement et publiquement *à la communauté des biens et à l'abolition de la propriété*; est-ce dans un moment comme celui-là, disons-nous, qu'il peut être permis à la classe des hauts intéressés de l'ordre social de dédaigner les secours que les Ecoles chrétiennes leur préparent? Qui est intéressé plus qu'eux à ce que les semences qu'on y jette parmi les enfans du peuple soient cultivées, répandues et multipliées autant qu'elles peuvent l'être? Qui donc en profitera le plus, ou de ceux qui n'ont rien à perdre, ou de ceux qui ont tout à perdre dans les désordres publics, dans les irruptions et les envahissemens dont la propriété est ouvertement menacée?

Que les riches aveugles et insensés auxquels ces observations s'adressent, regardent bien par où leur viendra le péril. Parmi les assaillans qui marchent à la conquête *de la communauté des biens*, et qui ont la franchise de les en avertir, ils ne reconnoîtront point les enfans des Ecoles chrétiennes. Ceux-là ne reçoivent point de leçons dangereuses; et si une guerre sociale vient à éclater, comme tant de symptômes effrayans donnent lieu de le craindre, les agresseurs sortiront d'une autre école; ils auront eu d'autres professeurs et d'autres maîtres d'enseignement que cette sainte famille de Frères, qui s'imposent la tâche de vivre de travaux et de privations, sans aucune autre perspective que celle de mourir dans l'indigence et le dénûment.

Oui, certainement, on peut dire aux riches *qui n'en usent pas* : Vous êtes mal inspirés; *res agitur tua.* Vos encouragemens, votre superflu, ne sauroient être mieux placés que là. Quoi que vous en disiez, les Ecoles chrétiennes ne regardent personne autant que vous. Si la guerre

sociale ne vous atteint pas, si les menaces qui retentissent à vos oreilles contre la propriété ne se réalisent pas, si les tentations et la convoitise du pauvre ne s'éveillent point au bruit des vents qui sifflent aujourd'hui dans l'air, c'est en grande partie à l'enseignement religieux des Ecoles chrétiennes que vous en êtes redevables. Vous savez faire assurer vos maisons contre le feu, vos récoltes contre la grêle, vos vaisseaux contre les tempêtes. En cela, vous êtes sages; c'est un bon emploi de votre argent, c'est une dépense bien entendue, que l'esprit de conservation et le sentiment de l'intérêt vous conseillent avec beaucoup de raison.

Eh bien, dans ce temps de désordre, où le corps social est menacé de désorganisation par tant de côtés, il y auroit encore pour vous un meilleur objet de dépense, une meilleure précaution à prendre pour mettre vos propriétés à l'abri des accidens que mille signes mauvais vous font prévoir : ce seroit de les faire assurer par les Ecoles chrétiennes. Cela vous étonne et vous paroît étrange à raison des idées actuellement régnantes. Mais rien, cependant, n'est plus vrai et plus sûr. Vos plus solides garanties sont là. Elles sont où les enfans du peuple reçoivent une instruction morale et religieuse. Elles sont où ils apprennent à respecter le bien d'autrui, l'ordre et les positions sociales que le sort fait à chacun. B.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le décret suivant qui nous parvient est trop important pour que nous ne le donnions pas entier. Il proclame les noms, le courage et la gloire des généreux confesseurs de la foi. Il est honorable pour les pays où ils sont nés et pour les instituts religieux qui les ont envoyés. La France, entre autres, en a fourni plusieurs dont la constance dans les tourmens et la fin glorieuse sont une nouvelle illustration pour notre église. Le séminaire des Missions-Etrangères en particulier se réjouira de voir ses élèves donner de tels exemples et cueillir de telles palmes. Voici la traduction du décret :

« *Décret dans la cause de béatification et de canonisation des vénérables serviteurs de Dieu, en Chine, au Tong-King et à la Cochinchine :*

» *Ignace Delgado, de l'ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Mellipotamie, et vicaire apostolique du Tong-King oriental; Pierre Tuy, prêtre tong-kinois, François Gagelin, missionnaire; Doi Boung, mandarin, et leurs compagnons martys.*

» Parmi les innombrables martyrs qui, depuis Jésus-Christ, ont, dans chaque siècle, illustré par leur sang l'Eglise catholique son épouse en donnant leur vie pour la foi, il semble qu'on peut justement compter les vénérables serviteurs de Dieu : Ignace Delgado, de l'ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Mellipotamie, et vicaire apostolique du Tong-King oriental; Dominique Henarès, du même ordre, évêque de Fesseite, coadjuteur de ce vicaire apostolique; Pierre Doumolin, élu évêque d'Acanthe; François Jaccard, pro-vicaire-général en Cochinchine; Pierre Tuy, prêtre tong-kinois; François Gagelin, du séminaire des Missions de Paris; Marchand, autre missionnaire français avec un catéchiste de la chrétienté de Chim-Long, son compagnon, qu'on peut à bon droit, jusqu'à ce que son nom soit connu, appeler *Adauctus*; Jean-Charles Cornay, aussi missionnaire français; Joseph Fernandez, Vincent Yen, Dominique Dieu, Pierre Tu. Joseph Canh, tous de l'ordre des Frères Prêcheurs; Pierre Tuan, prê-

. te indigène; Bernard Due, Joseph Nieu, Khoa et Diem, prêtres; Joseph Uyen, de l'ordre des Frères-Prêcheurs; Doi Boung, mandarin; François Xavier Can, indigène; François Chien, catéchiste; Thomas Tieu; et dans le Tong-King, Nicolas The et Augustin, soldats; auxquels, depuis, d'autres se sont joints, qui, tous, dans ces derniers temps, en 1833 et années suivantes, ont souffert la mort, en diverses manières pour la foi catholique, par la main des infidèles, en Chine et dans les contrées voisines, le Tong-King et la Cochinchine.

» C'est pourquoi, ayant reçu des vicaires apostoliques, et des autres qui exercent en ces lieux la juridiction ecclésiastique, des documens suffisans et authentiques qui peuvent tenir lieu de la procédure d'information, et ayant pesé les circonstances particulières dans lesquelles se trouvent ces contrées, où, sous le coup de la persécution, tous les témoins nécessaires peuvent facilement disparoître, la sacrée congrégation de la Propagande a très-instamment supplié notre très saint Père le pape Grégoire XVI de permettre, après avoir entendu le promoteur de la foi, que le doute sur la signature de la commission pour l'introduction de la cause de ces serviteurs de Dieu puisse être discuté au sein de la congrégation spéciale déjà désignée des sacrés rits. Et le 24 mai de l'année courante, notre très-saint Père a daigné écrire au bas de cette supplique: *Nous accordons selon ce qui est demandé.* Une congrégation particulière désignée s'est donc réunie, le jour ci-dessous marqué, à la chancellerie apostolique, auprès de Son Eminence le cardinal Charles Marie Pedicini, évêque de Palestrine, préfet de ladite congrégation et rapporteur de la cause, et sur l'humble demande tant du prélat Jean-Ignace Cadolini, archevêque d'Edesse, désigné comme postulateur par la sacrée congrégation de la Propagande, que des Pères de l'ordre des Frères Prêcheurs, du séminaire des Missions-Etrangères de Paris et des autres sociétés chargées des missions de la Chine et des pays voisins, ayant examiné et pesé les pièces ci dessus mentionnées, et surtout le vœu émis par le prélat André-Marie Frattini, promoteur de la foi, qui a même exprimé de vive voix son opinion, le doute suivant étant proposé: *Doit-on signer la commission pour l'introduction de la cause des serviteurs de Dieu sus-nommés, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit;* ladite congrégation a pensé devoir répondre: *On doit signer, s'il plaît à notre très-saint Père.* Le 29 mai 1840.

» De quoi, relation fidèle ayant été faite ensuite à notre très-saint Père le pape Grégoire XVI, par moi soussigné, secrétaire de la congrégation des rits, Sa Sainteté a confirmé le rescrit de la congrégation spéciale, et a signé de sa propre main la commission pour l'introduction de la cause des sus-nommés, les vénérables serviteurs de Dieu, Ignace Delgado, évêque, et ses compagnons martyrs, ce 19 juin de ladite année 1840.

» Pour Son Eminence le cardinal Pedicini, préfet,

» J.-F. cardinal FALZACAPPA.

» J.-G. FATATI, secrétaire de la congrégation des rits. »

Quelques erreurs de noms s'étant glissées dans le texte latin, nous mettons ici les noms véritables, en distinguant ceux qui appartiennent aux diverses congrégations et aux divers pays.

Martyrs du vicariat apostolique du Tong-King occidental, administré par des missionnaires de la congrégation des Missions-Etrangères de Paris:

MM. Pierre Dumoulin (et non Doumolin) élu évêque d'Acanthe; Jean-Charles Cornay, prêtre; l'un et l'autre de ladite congrégation.

Pierre Tuy, Khou, Diem, tous trois prêtres tong-kinois.

François-Xavier Cân, catéchiste.

Martyrs du vicariat apostolique de Cochinchine, administré par des

missionnaires de la même congrégation :

MM. François Gagelin, Joseph Marchand, François Jaccard, tous trois de ladite congrégation.

Un catéchiste de la chrétienté de Chien-Long, compagnon de M. Marchand; Thomas Thiên (et non Thiêu), compagnon de M. Jaccard; Paul Dôi Buong et non Boung), mandarin.

Martyrs du vicariat apostolique du Tong-King oriental, administré par des missionnaires espagnols de l'ordre de Saint-Dominique :

MM. Ignace Delgado, évêque de Mellipotamie, vicaire apostolique; Dominique Henarès, évêque de Fesseite, coadjuteur; le R. P. Joseph Fernandez, espagnol.

Les Pères Vincent Yên, Dominique Dièu ou Hanh, Pierre Tu; tous trois prêtres tong-kinois de l'ordre de Saint-Dominique.

Pierre Tuân, Bernard Duê, prêtres séculiers tong-kinois.

Joseph Canh, Joseph Uyên, du tiers ordre de Saint-Dominique.

François Chiêu (et non Chiên), catéchiste.

Nicolas Thê, Augustin Huy, soldats tong-kinois, martyrisés en Cochinchine.

Par un arrêté de M. le garde des sceaux, en date du 20 juin, M. Schmit, maître des requêtes, ancien chef de la division du culte catholique, et membre du comité historique des arts et monumens, a été nommé inspecteur des cathédrales et autres monumens religieux placés dans les attributions du ministère des cultes.

M. Schmit n'étoit pas seulement administrateur, il se livroit à la pratique des arts et à l'étude de l'archéologie avec beaucoup de succès.

La réunion de ces diverses qualités l'avoit mis à même de rendre pendant 25 ans de grands services pour la conservation et la restauration de nos belles cathédrales. Les fonctions spéciales qui lui sont confiées aujourd'hui le mettront à même d'en rendre de nouveaux.

M. Schmit va entreprendre, en exécution d'une nouvelle décision ministérielle, une première tournée qui embrassera toute l'ancienne Bretagne, et une partie de la Basse-Normandie. (*Moniteur Parisien.*)

La rareté d'exemplaires de bonnes éditions des œuvres des Pères de l'Eglise, l'impossibilité presque pour le clergé de s'en procurer, à cause de l'élévation des prix, les déplorables orages qui ont amené la destruction d'un nombre immense de ces écrits précieux, étoient autant de motifs d'aviser aux moyens de suppléer à cette pénurie. Mais il falloit le faire d'une manière complète et qui fût en rapport avec l'importance qu'on recommence de nos jours à donner aux entreprises littéraires. Il étoit bon aussi que la reproduction des Pères fût faite en un lieu qui donnât aux nouvelles éditions l'empreinte d'une authenticité et d'une orthodoxie à l'abri de toute atteinte.

C'est ce que vient d'entreprendre un littérateur italien, M. Spiridion Castelli. Il a proposé à la cour de Rome d'y publier une collection complète de tous les Pères de l'Eglise, grecs et latins.

Le Saint-Père a agréé cette offre, et voulu que ce grand recueil reçût ce titre : *Patrum omnium, auspice Gregorio XVI, pontifice maximo, opera universa*, et qu'il fût imprimé dans la Propagande.

Plusieurs des membres les plus éminens du sacré collége, et en particulier M. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'état, s'en déclarent les protecteurs. Des théologiens

d'une grande réputation et les savans les plus distingués de Rome ont bien voulu s'y associer comme collaborateurs. Le prospectus qui en a paru à Rome est décoré des noms de ces nombreux promoteurs et de ces illustrations littéraires.

Une commission composée de personnages haut placés par leur naissance, leurs richesses, leurs lumières et leur rang, sera chargée de l'administration de l'entreprise. Le prince Borghèse en est membre, et le comte de Shrewsbury aussi, cet Anglais distingué et zélé pour la foi catholique, à qui on a vu naguère adresser par le pape le plus honorable bref.

On se flatte que les princes catholiques, en permettant qu'on leur dédie tour à tour les différens Pères, voudront bien ajouter par leurs noms à l'éclat de cette collection unique des œuvres qui sont, après l'Evangile, le fondement et le complément de la foi.

Nous disons unique, car jamais tous les Pères n'ont été réunis en une seule et même édition, et dans cet ordre chronologique qui montre la succession des traditions, l'ensemble des doctrines et leur liaison progressive. L'édition sera très-soignée, sur papier double-raisin collé et satiné, du format in-4°, avec le texte grec en regard des traductions en latin. Elle sera surtout d'une correction parfaite; car les épreuves, avant que les feuilles soient mises sous presse, seront livrées à l'examen du public, et toute découverte d'erreurs recevra une légère récompense. Néanmoins, le prix des volumes de 1,000 pages à peu près ne sera que de 16 fr.

Depuis les anciennes éditions des Bénédictins et d'autres, il est résulté de l'étude des manuscrits, des augmentations et des variantes importantes pour les œuvres de plusieurs des Pères, surtout des Pères grecs. Ces découvertes de la philologie sacrée, disséminées et perdues dans des recueils difficiles à trouver et à consulter, vont être mises à leur place dans cette nouvelle publication, pour laquelle en outre on compulse activement les bibliothèques de Rome, celle du Vatican surtout, grâce à la protection éclairée et bienveillante de M. le cardinal Lambruschini, qui en est le bibliothécaire; on compulse également la grande bibliothèque des Bénédictins du Mont-Cassin. Le texte des Pères apostoliques y rectifiera celui de Cotelier; et même de nouveaux ouvrages de Pères grecs entièrement inconnus jusqu'ici y paroîtront pour la première fois. Toutes ces additions, corrections, découvertes seront soumises à la censure ecclésiastique la plus rigide et la plus savante, présidée par un théologien du plus grand mérite, le Père Buttaoni, maître du sacré palais. Les ecclésiastiques pourront donc en toute confiance s'abreuver, dans la nouvelle collection des Pères, à la plus pure des sources.

L'éditeur a voulu en outre concilier en quelque sorte les avantages spirituels de ses souscripteurs avec leurs intérêts pécuniaires. Si leur nombre atteint le chiffre de 2,700, il y aura tous les ans une distribution de cinq primes, une plus grande de 5,360 fr. ou 1,000 écus romains, et quatre moindres de 1,340 fr. chacune ou 250 écus romains, réglées par les tirages de la loterie de Rome, et dont les fonds seront déposés à la banque Torlonia, le commandeur Torlonia étant aussi membre de la commission d'administration.

Les évêques, les professeurs, les séminaires s'empresseront sans doute de souscrire pour une collection qui sera le plus bel ornement de leur bibliothèque, et qui malgré l'im-

mensité du travail doit être achevée dans l'espace de seize ans. On se propose d'en faire paroître un volume par mois.

M. l'archevêque de Lyon a assisté le dimanche 12 à la procession pour la fête de saint Irénée. Un grand nombre de fidèles se pressoient pour recevoir sa bénédiction.

M. l'archevêque de Bordeaux a visité le 12 les prisons du Fort-du-Hâ. Le prélat y est arrivé à huit heures et demie du matin avec M. l'abbé Martial, un de ses grands-vicaires. Il a été reçu par le respectable aumônier, M. l'abbé Promis. Avant la messe, il a adressé la parole aux assistans pour les engager à profiter des grâces que pouvoient leur procurer les saints mystères. Le monde vous a repoussés, leur a-t-il dit, et je vous recherche; il vous dédaigne, et je vous aime; je suis le père de tous; il n'y a de préférence dans mon cœur que pour les plus malheureux. A l'issue de la messe, le prélat a repris la parole et a tâché de faire comprendre à son auditoire que le plus grand des crimes étoit le péché, l'offense faite à Dieu, et que le plus terrible des maux étoit la mort de l'ame. Ce discours qui a duré plus d'une demi-heure a été écouté en silence par tous les prisonniers, du nombre desquels étoit Eliçabide. Après la cérémonie, M. l'archevêque, accompagné de M. l'abbé Martial, de M. l'abbé de la Tour et de M. l'abbé Promis, ainsi que des Sœurs de la Charité, a parcouru les cours et a visité même les cachots, entr'autres ceux d'Eliçabide et de Dubois. La religion seule donne le courage de descendre ainsi dans les cachots, comme seule elle peut consoler et fortifier ceux qui les habitent.

Le diocèse de Montpellier, dans son état actuel, comprend cinq anciens diocèses, Montpellier, Béziers, Agde, Lodève et Saint-Pons. De plus il a reçu par la circonscription nouvelle des portions de quatre anciens diocèses. M. l'évêque a donc cru devoir s'occuper de la rédaction d'un catéchisme qui offrît un texte uniforme pour l'enseignement de la religion dans toutes les paroisses. Il n'a fait en cela que répondre à un besoin généralement senti et aux désirs souvent exprimés par les pasteurs et les fidèles. Le prélat s'est entouré de toutes les lumières, a accueilli, sollicité même des observations, et n'a pas cru pouvoir apporter trop d'attention à un travail vulgaire en apparence, mais si important par son objet. Il publie donc un catéchisme, et l'annonce au diocèse par un mandement du 1er juin. Après avoir rappelé en peu de mots la chute du premier homme et la rédemption, le prélat continue en ces termes :

« La voilà dans son ensemble cette doctrine chrétienne que le catéchisme vous offre tout entière, qu'il met à la portée de tous les esprits, qu'il rend aussi facile à comprendre qu'à retenir; la voilà belle et touchante, telle qu'il la falloit à l'immense majorité des hommes. Ici, point de mots ambitieux, point de phrases pompeuses, point de prétentions à la science et à la profondeur. Une admirable simplicité exprime tout ce que vous devez savoir, et n'exprime que ce qu'il faut que vous sachiez. La chute du premier homme, les ravages du péché, les espérances du monde, les prophéties qui l'entretenoient, la mission du Sauveur attestée par ses prodiges, l'étonnante beauté de ses œuvres et la grâce incomparable de sa parole, ces préceptes féconds qui renferment la règle complète des mœurs, tout ce que l'Homme-Dieu a dit pour notre instruction, tout ce qu'il a fait pour notre salut, les mystères de sa vie et de

sa mort, son Église fondée par la prédication des apôtres et le sang des martyrs, l'immortalité rendue à notre ame, et le ciel offert en prix à nos vertus : tel est le champ immense que le catéchisme ouvre devant nous, et où nous sommes appelés à recueillir sans peine, presque sans efforts, des fruits innombrables de vérité, de grâce et de sanctification.

» Adorateurs de la science, sages épris de vos lumières, dites-nous ce que vous mettrez en parallèle de ces doctrines si hautes et si simples, si profondes et à la fois si touchantes! Le génie chrétien y découvre des trésors de science et de sagesse, tandis que l'enfant y puise une lumière qui suffit à éclairer sa vie tout entière. Qu'elles sont stériles, auprès de ces enseignemens, vos théories si vantées! Qu'ils sont petits vos livres, en présence de ce livre qu'on appelle, dans l'Eglise chrétienne, le catéchisme! Vous exaltez les bienfaits que le monde vous doit, l'heureuse révolution opérée par la philosophie! Mais quels sont-ils donc ces bienfaits, nous vous le demandons? Est-ce vous qui descendez dans les cachots de la justice humaine pour y réhabiliter, par le repentir, le malheureux qu'elle a flétri? Est-ce vous qui montez, avec le condamné, sur l'échafaud, pour mêler une pensée sainte à ce spectacle d'horreur et de sang? Est-ce vous qui réconciliez avec la vie de frêles existences qui plient sous le fardeau, et aiment mieux une mort coupable que de s'épurer dans les épreuves et les travaux pour l'immortalité? Est-ce vous qui inspirez à des hommes dévoués et modestes le zèle qui les fait voler sans cesse au secours de l'orphelin et du pauvre? Les enseignemens de vos chaires ont-ils jusqu'à présent dicté beaucoup de restitutions, commandé beaucoup de sacrifices, rapproché beaucoup de familles, beaucoup d'époux, beaucoup d'amis divisés? Avez-vous réussi à faire naître la charité au sein de l'égoïsme, la douceur au sein de l'orgueil, la modération et la probité au sein du commerce et de l'industrie?

» Nous le disons hautement, et nul n'osera nous démentir, le bien qui se fait, parmi nous, est l'ouvrage propre du christianisme. Il y a, par le monde, des Filles de la Charité, ce sont ses filles; des enfans purs qui grandissent pleins d'innocence pour le bonheur de leurs parens, ce sont ses enfans; il y a des hommes généreux qui vont surprendre l'indigence dans le réduit de la honte, de jeunes hommes qui s'inclinent, comme des anges, au chevet des infirmes et des mourans, ce sont ses hommes; il y a de nobles vertus qui protestent tous les jours contre la démence et la perversité du siècle, ce sont ses vertus. Cherchez un genre de devoir ou de bien auquel il ne s'associe avec puissance, ou qu'il ne dirige avec bonheur! Et c'est en présence de ces résultats bénis, de ces bienfaits non interrompus, de cette lutte incessante contre le progrès du vice et de l'égoïsme, qu'une vaniteuse philosophie, éclose hier au cerveau de l'homme, parle de l'impuissance du christianisme, et vient s'offrir elle-même comme religion à la place! »

Plus loin, le prélat dit encore avec autant de force que de vérité :

« Laissons la sagesse du siècle étaler avec orgueil ses fastueuses promesses, et sous des noms nouveaux recommencer sans fin des essais malheureux. Nous savons que rien sur la terre ne peut remplacer la religion du Fils de Dieu. Il la faut à l'enfant, ou vous le condamnez à périr à vingt ans, sous le faix d'une corruption précoce; il la faut à l'ouvrier, ou vous vous résignerez à n'avoir en lui qu'un ennemi déguisé, mais farouche, de l'ordre public; il la faut à l'homme élevé dans tous les raffinemens d'une civilisation avancée, ou vous lui ordonnez le suicide au premier revers, à la première infortune qui le visite. Oui, il faut le christianisme à la société tout entière, ou vous la jetez, comme une proie, au despotisme et au bourreau.

» Quel livre donc plus précieux que le catéchisme, qui renferme dans un ordre

si lucide, sous des formules si précises, avec la doctrine du christianisme, tous ces divins enseignemens auxquels se rattachent l'ordre du monde et le bonheur de l'homme? Nul livre ne contient autant de science : science élevée et pratique, science vraiment sociale qui éclaire, qui console, qui dirige dans toutes les situations de la vie; science qui perfectionne, complète, embellit l'existence humaine, courbe le maître et le serviteur, le riche et le pauvre, sous le joug de la même probité, et devient ainsi la base assurée de la pureté des mœurs, de la fidélité des mariages, de la bonne foi, de la justice, de la charité, par cela qu'elle est seule la dépositaire et la gardienne de ces hauts principes de conservation et d'ordre sur lesquels la société repose, et qui lui offrent, au-dessus de toutes les combinaisons politiques, la seule vraie pondération des pouvoirs publics. »

En finissant, M. l'évêque gémit sur l'ignorance de tant de personnes en fait de religion, et exhorte les pasteurs à redoubler de zèle pour l'instruction des fidèles confiés à leurs soins.

Nous ne louerons pas le talent de rédaction de ce mandement, mais nous dirons qu'il étoit difficile de mieux montrer combien la science ou la philantropie étoient impuissantes pour formuler une doctrine aussi élevée et une morale aussi pure que celle du catéchisme.

Le nouveau catéchisme sera seul enseigné dans le diocèse à dater du 15 novembre prochain.

Des voleurs se sont introduits dans l'église d'Ernage, diocèse de Namur, pendant la nuit du 7 au 8 de ce mois. Ils ont enfoncé le tabernacle; après avoir répandu sur l'autel les saintes hosties, ils ont enlevé deux boîtes qui s'y trouvoient; ils ont dépouillé la statue de la sainte Vierge de tous ses ornemens : arrivés dans la sacristie, ils ont mis une chandelle au devant de la fenêtre, ont allumé une bougie, et ayant reconnu que tous les objets qu'ils avoient pris n'étoient qu'en étain et en ferblanc, ils les ont abandonnés. Ils n'ont emporté que les offrandes, qui peuvent monter à 3 ou 4 fr., et deux petits cœurs d'argent d'une très-petite valeur.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Non-seulement la science de la phrénologie commence à se répandre dans les provinces, mais elle y reçoit une sorte de perfectionnement. C'est ce qui résulte du procès fameux qui s'instruit devant la police correctionnelle de Brives, par suite d'un vol considérable de diamans commis dans la haute société, et imputé à la dame veuve Laffarge.

Cette dernière ayant envoyé à Paris deux de ses avocats, avec mission d'assoupir l'affaire par des négociations amiables auprès de la famille lésée, l'un d'eux auroit été amené à convenir que, dans ses communications intimes avec sa cliente, il avoit effectivement trouvé la *protubérance du vol* très-marquée chez elle. Mais sur ce qu'on lui proposoit de faire valoir ce moyen de défense en faveur de sa cliente, il auroit répondu que quand bien même il ne lui répugneroit pas, à lui, de recourir à un tel mode de justification, sa cliente n'y voudroit jamais consentir, non plus qu'à passer pour atteinte d'une monomanie qu'on proposoit de faire attester à sa décharge par des médecins obligeans.

Voilà ce qui nous paroît constater un progrès dans la phrénologie. Précédemment, cela servoit à disculper les accusés et à faire invoquer pour eux les *circonstances atténuantes*. Maintenant, ils veulent avoir les profits du vol sans en avoir les charges, c'est-à-dire sans être obligés d'avouer leurs monomanies et leurs protubérances. En sorte qu'ils entendent garder à la fois les produits de l'escroquerie et du vol, et leur réputation de

gens d'esprit. C'est-là un de ces perfectionnemens qui promettent à la phrénologie d'aller plus loin qu'on ne l'auroit cru d'abord. Ce qui ressort de tout cela, c'est que, de nos jours, il y a quantité de gens auxquels il en coûte moins pour manquer d'honneur que pour paroître manquer d'esprit.

Après le grand nombre de pensionnaires que la Pologne et l'Italie ont mis à notre charge il y a dix ans, en voilà qui nous arrivent maintenant d'Espagne par milliers. Ce sont-là les profits qui nous reviennent de toutes les révolutions, et ce que vaut à la France sa grande renommée de sympathie pour tous les peuples auxquels elle à communiqué sa triste maladie.

Très-heureusement pour notre fisc, mais très-malheureusement aussi pour les réfugiés espagnols que les événemens de la guerre forcent à se rabattre sur notre pays, ceux-là sont de l'espèce qui ne nous inspire pas beaucoup d'intérêt et de commisération, et ils courent grand risque de rester plus long-temps nus et sans pain, au milieu de nous, que les révolutionnaires italiens et polonais. Leur malheur veut qu'ils ne soient pas aussi intéressans à beaucoup près que s'ils avoient succombé dans la cause de l'insurrection et de l'anarchie. Oh! alors ils seroient les bien reçus; ils viendroient s'asseoir de plein droit au festin de nos budgets, et ce séroit à qui leur feroit fête. Mais le bon titre de recommandation, le bon passeport leur manque; et Dieu sait s'ils ne seront pas réduits à vivre long-temps de souscriptions.

Quoi qu'il en soit, il est bien à désirer pour eux et pour nous qu'après avoir, par nos contagieux exemples, engagé tant de malheureux dans la voie des révolutions, la politique s'occupe enfin de leur ménager des amnisties, et d'alléger ainsi pour eux et pour les autres le poids de leurs misères. Puisque le ciel nous a donné *un ministère de conciliation*, c'est à lui de justifier le titre qu'il s'est donné en arrivant au pouvoir, et de faire voir qu'on l'a bien nommé.

PARIS, 17 JUILLET.

Le roi et la famille royale ont quitté Neuilly pour aller habiter le palais de Saint-Cloud.

— Hier, les ducs d'Orléans et d'Aumale ont fait manœuvrer au Champ-de-Mars les 4e et 18e régimens de ligne, ainsi que les 10e et 21e régimens d'infanterie légère.

— Le duc d'Aumale a assisté mardi, dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, à la célébration du mariage de son ancien précepteur, M. Cuvillier-Fleury, avec mademoiselle Henriette Thouvenel, fille du colonel d'artillerie de ce nom. M. l'évêque de Maroc a officié.

— Le *Moniteur* publioit il y a deux jours les états comparatifs des recettes de l'exercice 1839 et 1840 pour les six premiers mois de l'année. Il résulte de ces tableaux que, du 1er janvier au 30 juin, il y a eu, par rapport à 1839, une augmentation de 11,608,000 fr. sur le premier trimestre, et de 8,360,000 fr. sur le second. Total : 19,968,000 fr.

Les parties de recettes qui ont donné lieu aux plus fortes augmentations, sont l'enregistrement et le timbre, près de 6 millions; les douanes, 3 millions et demi; les sucres des colonies, 3 millions et demi; les droits sur les boissons, près de 2 millions; et la vente des tabacs, 2,400,000 fr.

— Les journaux ministériels donnent le tableau des projets de loi et des propositions émanées des membres de la chambre des députés, qui ont été rapportés et non discutés. La plupart de ces projets sont d'une grande importance et entraîneront une longue discussion. Il y a là, dit le *Constitutionnel*, de la besogne pour trois mois. Voici le tableau : Projets de loi concernant : le réglement des comptes de 1838; les pensions de retraite; le conseil d'état; les ventes mobilières; les ventes immobilières; les routes abandonnées; le travail des

enfans dans les manufactures; le régime des prisons; l'expropriation pour cause d'utilité publique; les douanes. Propositions : de MM. Beaumont et Defitte, concernant les chambres d'agriculture; de M. Remilly, concernant la position des fonctionnaires dans la chambre; de M. Larabit, concernant l'arriéré de la Légion-d'Honneur.

— On dit que, pour venir au secours des officiers mis en réforme avant la loi du 19 mai 1834, le ministre de la guerre demandera l'année prochaine aux chambres la disposition d'une somme de 50,000 fr. en sus de celle qui leur est déjà accordée.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce a publié une nouvelle circulaire au sujet du travail des enfans dans les manufactures. Le gouvernement se trouve en présence de trois projets : le sien, celui de la chambre des pairs, celui de la commission de la chambre des députés. D'accord sur le but, ces projets présentent quelques différences essentielles. C'est sur ces différences que le ministre appelle l'attention de toutes les personnes intéressées.

— Le vice-amiral Baudin ayant perdu un bras au début de sa carrière maritime, en 1806, l'empereur lui assigna, sur les fonds de sa cassette, une allocation qui fut régulièrement ordonnancée tous les ans, mais que le titulaire négligea de se faire payer, en sorte qu'à la chute de l'empire il n'avoit rien touché. Après la révolution de juillet, le ministre des finances déclara la créance de M. Baudin périmée, comme ayant été comprise dans l'arriéré antérieur à 1816. Le conseil d'état vient d'annuler l'arrêté ministériel, en se fondant sur une décision royale du 23 juin 1817, qui avoit chargé la caisse de vétérance du paiement de toutes les créances personnelles sur la liste civile impériale, créances dont les fonds ont été faits en masse par le trésor, et pour lesquelles aucune loi n'a prononcé la déchéance.

— Cabrera est parti pour le fort de Ham. On dit que lui-même a demandé à n'être pas envoyé à Lille.

— Le baron d'Armin, ambassadeur de Prusse, est parti lundi de Paris pour Berlin; il ne reviendra à son poste qu'à la fin d'octobre.

— M. le comte Charles de Bourmont continue la noble tâche qu'il s'est imposée. Après avoir annoncé que les tribunaux auroient à faire justice de la calomnie dirigée contre le vainqueur d'Alger, il appelle les investigations des tribunaux sur les deux guet apens de Marseille, dont son frère a été la victime. Il vient d'adresser à ce sujet au ministre de la justice une lettre fort remarquable.

— D'un autre côté, une feuille ordinairement bien informée s'exprime ainsi : « Nous croyons savoir que M. le garde des sceaux et le parquet de Marseille n'avoient pas attendu la plainte de M. de Bourmont pour se faire rendre compte des scènes qui l'ont motivée, et qu'une instruction est commencée. »

— L'amiral Baudin est arrivé à Paris.

— M. Frédéric Muller, interprète principal de l'armée d'Afrique, vient de mourir à Paris à l'âge de 59 ans. Il avoit été blessé au siége de Constantine, et avoit à cette occasion reçu la croix de la Légion-d'Honneur.

— Le conseil de l'ordre des avocats a décidé qu'à l'avenir l'élection de la conférence auroit lieu après celle des membres du conseil de discipline.

— Le tribunal de commerce de Paris ne siégera pas les 27, 28 et 29 juillet.

— Le *Courrier Français* annonce que les différends élevés entre les maîtres tailleurs et leurs ouvriers approchent d'une solution amiable.

— M. Odilon-Barrot est parti pour Limoges. Il va plaider devant la cour royale dans une affaire pour laquelle il a déjà obtenu l'année dernière un jugement favorable du tribunal de première instance de Guéret (Creuse). Il s'agit de la validité d'un testament fait, pour une somme considérable, au profit de M. Leyraud, qui a consacré la plus grande par

tie du legs à des établissemens d'utilité publique dans la ville de Guéret, dont il est depuis long-temps le maire et le député.

— Le ministre des travaux publics a visité cette semaine la nouvelle gare de Paris destinée au service des chemins de fer de Saint-Germain, Versailles et Rouen. Les travaux de cet établissement important sont poussés avec activité, et pourront être terminés vers le mois de septembre prochain. Le comte Jaubert a visité ensuite l'embranchement et la station spéciale de Saint-Cloud, dont le service public sera définitivement installé le samedi 18.

— Le char funèbre destiné à transporter à la colonne de la Bastille les restes de ceux qui ont péri dans les journées de juillet, aura 7 mètres et demi de hauteur à partir des roues, 19 mètres de longueur et 4 mètres de largeur. Ce char aura six roues; il sera traîné par vingt chevaux, attelés par quatre de front; on a estimé qu'avec sa charge il pèsera 15,000 kilogrammes. Ce char sera composé d'un soubassement à panneaux séparés par des colonnes, surmontés d'un sarcophage supporté par des lions couchés. Les cercueils, au nombre de 50, sont en chêne doublé de plomb, et disposés pour recevoir chacun dix squelettes. Le service aura lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois.

— Pour la seconde quinzaine de juillet, le prix du pain est fixé à 77 c. 1/2 les 2 kilogrammes première qualité, et à 62 c. 1/2 la seconde; c'est une baisse de 5 c.

— Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud joueront dimanche.

— Depuis le mois de mars le port de Bone (Afrique française) a expédié pour Gigelly, Bougie, Alger et Oran, 6,000 bœufs, 1,500 moutons, 4,000 balles de foin. Des laines et des cuirs en très-grande quantité ont été envoyés en France.

— Le *Moniteur Parisien* donne ce soir la dépêche suivante du maréchal Valée, datée de Toulon le 17, et d'Alger le 11 :

« Le 4, j'ai fait occuper le territoire des Beni-Sala. L'armée n'a pas éprouvé de résistance. J'ai fait établir une ligne télégraphique entre Blidah et Medeah, qui se trouvent ainsi en communication avec Alger. Le 5, le corps d'expédition est rentré dans les garnisons. A la date d'aujourd'hui, tout est tranquille dans la province d'Alger; je renvoie à Oran les bataillons que j'avois fait venir de cette province il y a deux mois. Je vous envoie mes rapports par le courrier. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une nouvelle suite de galeries a été ouverte dernièrement dans le musée de Versailles. Cette collection renferme les portraits de tous les membres de la famille impériale, et de beaucoup de souverains et de personnages célèbres de la même époque : plusieurs papes, le défunt sultan Mahmoud Khan, le shah de Perse, et beaucoup d'autres célébrités.

— M. Camusat de Thony vient de mourir au château de Marseille (Oise), à l'âge de 84 ans. Il fut sous la restauration sous-préfet de Beauvais, puis conseiller de préfecture. Démissionnaire en 1830, il vivoit retiré dans son château et ne s'occupoit plus que de bonnes œuvres.

— Dernièrement, la société paternelle de Mettray pour l'amélioration des jeunes détenus a reçu du comte Léon d'Ourches une somme de 10,000 fr. Un anonyme vient encore de donner 1,000 fr. pour la même œuvre.

— Le château de Cardonnac, commune de Noailles (Tarn), s'est écroulé dans la nuit du 18 juin, et trois personnes ont péri sous ses ruines.

— Toute la France retentit du bruit d'une cause célèbre dont la ville de Brives fournit les premiers élémens. Une dame Laffarge, déjà prévenue d'avoir empoisonné son mari, se trouve accusée par surcroît d'un vol de diamans qu'elle auroit commis dans une famille de la plus haute société de Paris, où elle étoit admise en quelque sorte comme enfant de la maison.

Cette affaire est un tissu d'intrigues

qui participent à la fois du crime et du roman. La dame Laffarge, poursuivie d'abord comme voleuse devant la police correctionnelle de Brives, avant d'être poursuivie en cour d'assises comme auteur de l'empoisonnement de son mari, s'est jetée dans plusieurs systèmes de défense qui respirent tous le mensonge au même degré. Pour dernière ressource, elle a imaginé d'attaquer l'honneur de la noble famille des Nicolaï, dans l'espérance qu'ils reculeroient devant le scandale dont elle les menaçoit dans la personne de la jeune vicomtesse de Léotaud, née Nicolaï, qu'elle avoit, en l'art d'entraîner et de compromettre avant son mariage dans une légère imprudence de jeune fille. C'est à cette dernière que les diamans ont été volés.

Plusieurs avocats envoyés à Paris par la prévenue, pour essayer d'étouffer l'affaire, n'ont point réussi dans leurs demandes auprès de la famille Nicolaï. L'un d'eux y étoit arrivé avec une lettre de la dame Laffarge, qui avoit pour but d'effrayer les victimes du vol sur les suites du procès, par le rôle que l'accusée y réservoit à madame de Léotaud, ainsi qu'à ses père et mère et à son mari.

Une foule de menus vols et d'actions honteuses se sont révélés dans l'instruction et les débats de cette déplorable affaire, qui a rempli la ville de Brives de scandale et de curiosité pendant les cinq premières audiences du tribunal correctionnel. Le jugement n'étoit point encore rendu le 14 juillet. Il a dû l'être le lendemain. Mais rien ne sera fini pour cela ; car l'accusée a déclaré faire défaut dès le premier jour, afin d'interjeter appel, et de prolonger les incidens du procès, qui retardent d'autant sa mise en jugement devant les assises.

— M. de Bourmont est arrivé le 12 à Bordeaux avec son fils. Ils ont voyagé en poste depuis Toulouse jusqu'à à Agen où ils ont pris le bateau à vapeur.

— Le ministre de la marine vient de faire exposer au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux, deux documens relatifs au naufrage du navire la *Lion* de Bordeaux, capitaine Lecacheux. Ces documens sont, 1° la déclaration faite devant M. le vice-consul de France au cap de Bonne-Espérance par les personnes échappées au naufrage ; 2° un rapport de M. le vice-consul de France sur cet événement, constatant notamment les noms des personnes qui ont péri et le lieu où elles ont été inhumées.

— Le général Subervic, inspecteur général de cavalerie, est en ce moment à Libourne pour passer en revue le 5e régiment de hussards.

— Le dossier de l'affaire du notaire Arnaud de Fabre, accusé d'avoir fait plus de 1,200 faux, partira de Marseille pour Aix à la fin du mois. Il est décidé que des assises extraordinaires seront tenues dans cette dernière ville pour le jugement de cet immense procès.

— Une société de capitalistes vient de se former et a fait les fonds nécessaires pour l'établissement d'un service quotidien de bateaux à vapeur entre Toulon et Marseille. Tout est à peu près terminé aujourd'hui, et le service sera en activité avant la fin du mois. Le premier bateau à vapeur affecté à ce service partira de Toulon à quatre heures du matin, et sera rendu à Marseille de huit à neuf heures. Il repartira de ce dernier port à quatre heures de l'après-midi pour arriver à Toulon de huit à neuf. Plus tard, il y aura deux départs et deux arrivées par jour.

— M. Jacqueminot, député, a été atteint aux Eaux-Bonnes d'une grave indisposition ; mais, grâces aux soins des médecins, les symptômes fâcheux se sont promptement dissipés.

— On écrit de Perpignan le 11 qu'un grand nombre d'officiers, sous-officiers et soldats espagnols ont contracté des engagemens pour la légion étrangère d'Afrique.

— *L'Echo de Vésone* annonce que Victorine Cumon, condamnée aux travaux forcés à perpétuité pour empoisonnement sur son père, s'est pourvue en cassation.

Léonarde Rouvet, sa complice, a refusé de se pourvoir.

— M. Michel (de Bourges) est arrivé il y a quelques jours à Limoges. Sa présence dans cette ville devoit être l'occasion d'une manifestation démocratique semblable à celles qui ont eu lieu récemment à Paris et dans les environs.

EXTERIEUR.

Les journaux de Bruxelles du 15 annoncent que la reine des Belges partira dimanche prochain du château de Laeken pour Neuilly.

— La reine Victoire et le prince Albert doivent aller passer six jours au château de Windsor avec le duc et la duchesse de Nemours.

— Par suite d'une mauvaise manœuvre, le bateau à vapeur le *Courrier*, qui transportoit en Angleterre le duc et la duchesse de Nemours, a manqué l'entrée du port de Douvres, et a touché au bout de la jetée du sud. Il n'en est résulté toutefois ni danger ni avarie, et un canot envoyé du port a débarqué les voyageurs.

— Le parlement anglais sera probablement ajourné dans la première quinzaine du mois d'août.

— La chambre des lords et la chambre des communes ont, dans leur séance du 13, entendu lecture d'un message de la couronne, relatif à un bill pour la régence du royaume pendant les couches de la reine.

— Le lendemain, la chambre des lords a décidé qu'une adresse en réponse à son message seroit présentée à la reine mercredi prochain.

— Dans la chambre des communes du 13, lord Stafford-Canning a demandé des explications à lord Palmerston sur l'occupation de Cracovie. Le ministre a répondu que le gouvernement anglais avoit toujours protesté contre cette occupation; que l'état agité où se trouvoit l'Europe après la révolution de France et la guerre de Pologne, avoit pu alors lui servir de prétexte, mais que les circonstances n'étoient plus les mêmes, et que du reste, l'Autriche avoit récemment, sur les observations du gouvernement anglais, promis d'évacuer Cracovie aussitôt après le réglement de certaines mesures. Sir R. Peel s'est joint à lord Palmerston pour déclarer que, si la France et l'Angleterre prenoient les armes à chaque difficulté qui pourroit se rencontrer, la paix de l'Europe seroit peu assurée, et que la discussion qui avoit lieu actuellement, jointe aux protestations faites dans les chambres françaises, donnoit à la question l'aspect le plus satisfaisant.

— Le 14, M. Hume a déclaré que le 28 il demanderoit l'autorisation de présenter un bill pour protéger les électeurs contre l'intimidation et abréger et fixer la durée du parlement. La chambre a ensuite adopté les amendemens de la chambre des lords au bill du Canada.

— Le grand-duc héritier de Russie est parti de Darmstadt dans la nuit du 7 juillet pour se rendre à Hambourg, et de là à Saint-Pétersbourg.

— La grande-duchesse Hélène de Russie et le prince Paul de Wurtemberg sont arrivés le 6 juillet aux eaux d'Ems pour y passer la saison.

— On croit à Berlin qu'un décret d'amnistie générale en faveur des condamnés politiques sera publié le 3 août, jour de la fête du roi.

— On a reçu par les journaux de Smyrne et par les correspondances des journaux de Marseille, des nouvelles du Levant jusqu'au 28 juin. Les espérances de conciliation qu'avoient fait concevoir la révocation de Kosrew et l'arrivée d'un envoyé de Méhémet-Ali sont encore ajournées. La révolte de la Syrie qui continue toujours et que l'on assure n'être pas exempte de toute influence étrangère, paroît avoir rendu la Porte plus exigeante. Le pacha d'Egypte a envoyé de nouvelles troupes en Syrie.

— Les fiançailles d'Ahmet-Fethi-Pacha avec la sœur du sultan ont eu lieu le 25 juin.

De l'intervention européenne en Orient, et de son influence sur la civilisation des Musulmans et sur la condition sociale des chrétiens d'Asie, par M. Houry (1).

On s'occupe beaucoup aujourd'hui de l'Orient et de la lutte qui s'est établie entre le vieil empire turc et la nouvelle puissance égyptienne. On cherche les moyens de prévenir une guerre dont le contre-coup se feroit peut-être sentir dans toute l'Europe. L'attention des politiques est fixée surtout sur les réformes dont le nouveau sultan a donné le signal, et sur l'influence qu'elles doivent avoir sur l'avenir du pays. Ces réformes sont si opposées au système despotique et barbare qui prévaloit depuis des siècles en Turquie, ce changement subit est si prodigieux, qu'il est permis de concevoir des craintes sur ses résultats éventuels.

M. Houry vient joindre ses propres considérations à celles des écrivains qui se sont occupés dans ces derniers temps de la situation des choses en Orient. Son écrit renferme six chapitres où il traite de la destinée de la Syrie, des causes de la décadence de l'empire ottoman, de la longue oppression des chrétiens d'Asie et de leur émancipation récente. Il croit que les cabinets européens ont une belle mission à remplir, celle de contribuer à améliorer l'état social et politique des peuples d'Orient, celle de faire respecter dans les raïas les droits de la justice et de l'humanité. Il paroît qu'il avoit déjà traité ce sujet dans quelques journaux belges, et qu'il a seulement donné ici plus de développement à ses idées. Mais il se place spécialement au point de vue moral, et envisage la question sous le rapport de la civilisation.

Il y a sur bien des points en Orient un progrès sensible en fait de tolérance religieuse. A Constantinople, des processions ont lieu librement. En Egypte, les catholiques jouissent d'une entière liberté. Les préjugés des Musulmans s'affoiblissent beaucoup. Mehemet-Aly, Ibrahim-Pacha, Reschid-Pacha paroissent adopter une politique moins violente. Il y a peut-être chez eux beaucoup d'indifférence religieuse, mais les chrétiens ne sont plus exposés aux mêmes avanies, et si les deux puissances rivales pouvoient mettre bas les armes et conclure une paix solide, on seroit fondé à espérer d'heureux changemens dans le bien-être des populations.

L'auteur termine ses considérations sur l'Orient par un projet de réintégration de la chrétienté dans la possession de la Terre-Sainte. Il ne croit pas que la réalisation de ce projet soit aussi difficile qu'elle peut paroître au premier abord. Les Musulmans eux-mêmes ont reconnu les droits de la chrétienté sur Jérusalem et sur la Terre-Sainte. Les rois de France, entre autres, exerçoient depuis longtemps un droit de protection sur les saints lieux. M. Houry regarde le moment actuel comme très-favorable pour faire reconnoître et étendre ces droits. Les conjectures auxquelles il se livre à ce sujet et les raisons sur lesquelles il les appuie prouvent du moins son zèle.

En général, son écrit montre qu'il a étudié la question d'Orient et qu'il est bien au courant de l'état ancien et nouveau de ce pays, théâtre de tant d'événemens et cher à la religion par tant de souvenirs.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

(1) Brochure in-8°. Prix : 1 fr. 50 c., et 2 fr. de port. Au bureau de ce Journal.

BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0. 109 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 86 fr. 40 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1295 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3760 fr. 00 c.
Emprunt Belge 105 fr. 5/8
Emprunt romain. 105 fr. 1/4
Rentes de Naples 105 fr. 70 c.
Emprunt d'Haïti. 577 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 29 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3309.

MARDI 21 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Histoire de l'Eglise depuis son établissement jusqu'au pontificat de Grégoire XVI, par M. l'abbé Receveur (1).

Une bonne histoire ecclésiastique est un ouvrage difficile à faire. Celle de Fleury, surtout si on la prend avec sa continuation, est beaucoup trop étendue, et s'arrête d'ailleurs à une époque déjà éloignée de nous; de plus, Fleury, imbu de l'esprit des parlemens, a trop souvent méconnu la mesure et l'équité qui conviennent à un historien de l'Eglise Berault-Bercastel est moins long; il a profité en partie des reproches adressés à son prédécesseur; mais sa critique à lui-même n'est pas toujours très-judicieuse, et sans parler de bien d'autres défauts, il a un style peu naturel et une emphase quelquefois ridicule. La lecture de son ouvrage, il faut l'avouer, offre peu d'attraits, et le nombre d'éditions qui en a paru, a, malgré d'honorables efforts, laissé encore à désirer. M. Receveur a entrepris de remplir à cet égard l'attente du clergé. Une grande connoissance des matières ecclésiastiques, un esprit juste, une manière d'écrire à la fois claire, élégante et précise, devoient faire bien augurer de cette entreprise, et le premier volume de la nouvelle histoire de l'Eglise nous paroît justifier ces espérances. L'auteur expose ainsi son plan dans sa préface :

« Nous nous sommes proposé de réunir tous les faits de l'histoire de l'Eglise dans un ouvrage moins étendu que celui de Fleury, moins diffus et plus exact que celui de Berault Bercastel, plus méthodique et moins superficiel que d'autres abrégés. L'établissement et les progrès du christianisme, les résultats de son influence sur les idées et sur les mœurs de la société; le tableau complet et détaillé du gouvernement et de l'état de l'Eglise dans les différens siècles; la vie de ses pontifes les plus illustres, les travaux de ses docteurs, les combats des martyrs, les vertus et les miracles des saints plus ou moins connus, l'histoire des ordres religieux, les développemens de la discipline, les décisions des conciles, l'origine et la transformation des hérésies, en un mot, toute la succession des événemens intéressans se trouvera résumée dans notre travail; et nous aurons soin, malgré les bornes étroites du cadre où nous sommes restreint, de présenter toujours sur cette immense variété de faits, tous les détails nécessaires pour en faire saisir l'enchaînement et le véritable caractère. »

Ce premier volume comprend l'histoire des trois premiers siècles. On trouvera peut-être que c'est beaucoup; mais outre que ce volume ne renferme pas moins de 642 pages, sans compter la préface qui sert d'introduction à l'ouvrage, il faut se souvenir que les premiers siècles sont ceux qui nous ont laissé le moins de monumens écrits. Les apôtres et les hommes apostoliques

(1) L'ouvrage formera de six à sept volumes. Le dernier contiendra une table générale des matières. Prix du volume in-8°, 4 fr. 50 c.; de l'in-12, 3 fr. Le tome II de chaque format paroîtra en septembre prochain. Chez Méquignon-Junior, rue des Grands-Augustins, 9; et au bureau de ce Journal.

qui travaillèrent sous leur direction, fondèrent des églises par tout l'univers, et ne se mirent point en peine de transmettre à la postérité l'histoire de leurs travaux. Nous n'en avons pour ainsi dire qu'un échantillon dans ce que le livre des Actes nous rapporte de saint Pierre et de saint Paul. Rien ne prouve mieux, dit Fleury, qu'ils ne cherchoient point leur propre gloire, et leur silence est une grande instruction pour nous. Les disciples des apôtres suivirent leurs maximes, comme l'a remarqué Clément d'Alexandrie. Les anciens, dit-il, n'écrivoient point, pour ne pas se distraire du soin d'enseigner, ni employer à écrire le temps de méditer ce qu'ils devoient dire. Il faut avouer néanmoins que nous avons perdu beaucoup d'écrits de ces premiers temps, et l'on voit qu'Eusèbe et d'autres auteurs ecclésiastiques citent des ouvrages que nous n'avons plus. D'ailleurs, M. l'abbé Receveur n'a pas voulu faire une histoire savante, mais plutôt un ouvrage élémentaire où les jeunes ecclésiastiques et même les chrétiens curieux de s'instruire de leur religion, pussent trouver tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'histoire de l'Eglise. Il espère, en retranchant toutes les superfluités de mots, toutes les réflexions inutiles, toutes les circonstances insignifiantes, tous les faits minutieux et sans importance, pouvoir la renfermer tout entière en six ou sept volumes.

« L'instruction solide, dit-il, ne consiste pas à tout savoir. La condition même de l'esprit humain fait une nécessité d'ignorer une foule de choses pour bien savoir celles qu'il importe d'apprendre. Ainsi nous laisserons de côté tous les faits isolés et sans intérêt, pour nous restreindre à ceux qui peuvent faire connoître l'état général de l'Eglise, ou la vie et le caractère des personnages qui l'ont servie ou illustrée par leurs lumières, leur zèle et leurs vertus. Outre les faits qui constituent pour ainsi dire la vie extérieure de la société chrétienne, l'histoire de l'Eglise doit exposer avec le même soin tout ce qui peut servir à en faire connoître l'esprit, et à révéler l'action de la providence qui la dirige. Elle doit donc s'attacher à mettre en relief tout ce qui concerne le dogme, la morale et la discipline; et l'on peut même dire que les autres faits n'ont d'importance que par rapport à ces trois objets principaux. C'est aussi d'après ce principe que nous nous dirigerons dans le choix des matières que nous ferons entrer dans notre ouvrage. Nous passerons sous silence ou nous nous contenterons d'exposer brièvement tout ce qui ne tendra pas à faire ressortir par quelque côté l'un ou l'autre de ces trois objets..... Des discours placés à la fin de quelques volumes montreront la suite de tout ce qui concerne la liturgie, l'instruction des fidèles, le gouvernement de l'Eglise et d'autres objets analogues..... Pour ce qui est de la forme, nous avons cherché à disposer les faits dans l'ordre qui nous a paru le plus propre à en faire saisir l'ensemble, et pour cela nous avons distribué notre plan de manière à tenir compte en même temps et de l'ordre des matières et de l'ordre chronologique. Quant au style, nous nous sommes attaché à le rendre clair, simple et naturel, en évitant également la trivialité et l'emphase. Une élocution plus ornée, plus pompeuse, et relevée par l'éclat de ces figures brillantes qui frappent l'imagination, offriroit plus d'agrément et d'intérêt; mais la dignité qui nous semble devoir être le caractère propre d'une histoire de l'Eglise, ne paroît guère compatible avec ce luxe de parures affectées; et il pourroit arriver trop souvent qu'en cherchant à produire de l'effet par la hardiesse et la



vivacité du coloris, l'historien sacrifieroit à l'éclat des ornemens l'exactitude des faits ou des idées, qu'il importe de présenter toujours dans une histoire de l'Eglise avec l'exactitude la plus rigoureuse. »

Ces réflexions judicieuses ne peuvent que donner une idée favorable du travail de l'auteur. Dans son premier volume, il expose l'histoire de l'établissement de l'Eglise, celle des persécutions qui ne tardèrent pas à l'assaillir, et celle des hérésies qui s'efforcèrent de corrompre sa doctrine. Il s'attache à bien faire connoître les grands docteurs que Dieu suscita pour la défense de la foi soumise à tant d'épreuves, saint Irénée, saint Justin, Tertullien, Origène. Voici le portrait qu'il trace de ce dernier :

« Origène, dit-il, fut sans contredit l'un des noms les plus extraordinaires, et le génie peut-être le plus inexplicable que présente l'histoire des premiers siècles. Il est peu d'auteurs dont le nom ait fait plus de bruit, dont les travaux aient été plus nombreux et plus éclatans, dont les écrits et les opinions aient donné lieu à des jugemens plus divers. Il n'en est point qui ait été comblé de plus grands éloges, ni attaqué et poursuivi avec plus de chaleur pendant sa vie et après sa mort. Les plus grands hommes et des saints mêmes se sont partagés à son sujet. La beauté et l'éclat de son génie, la vaste étendue de ses connoissances, la clarté de sa méthode, la pureté de sa vie, son humilité, sa douceur, et toutes ces grâces de l'esprit qui brilloient dans ses ouvrages comme dans sa personne, contribuèrent à lui faire une multitude d'admirateurs; tandis que d'autre part la nouveauté de ses idées, son goût pour les allégories, le mélange de la philosophie profane avec les dogmes de la foi, et surtout les nombreuses erreurs répandues *sous son nom* et dans ses écrits, soulevèrent contre lui des adversaires qui s'attachèrent à le combattre comme un des plus dangereux ennemis de l'Eglise. »

M. l'abbé Receveur donne une analyse assez étendue des ouvrages et en particulier des apologies publiés par les auteurs chrétiens ; il a soin de relever dans leurs écrits les principaux témoignages qui constatent la perpétuité de la tradition sur les dogmes contestés par les hérétiques des temps modernes. Il signale les préjugés des païens contre le christianisme, et les attaques diverses dont il a été l'objet de la part des philosophes. On trouvera dans son livre, sur l'école néoplatonicienne et ses systèmes, des détails curieux, aujourd'hui surtout où l'on a tant parlé de cette école d'Alexandrie, où on a voulu même la ressusciter; nous ne nous rappelons pas avoir vu ces détails dans Fleury ni dans Berault-Bercastel.

Les combats des martyrs occupent une grande place dans l'histoire des premiers siècles de l'Eglise. M. l'abbé Receveur n'a point négligé cette partie importante de son ouvrage. Cependant il nous semble qu'il a passé peut-être un peu rapidement sur la terrible persécution de Dioclétien. On regrette par exemple de ne pas y trouver le martyre si intéressant de saint Boniface, qui allant en Orient chercher des reliques pour une dame romaine qui n'avoit pas toujours vécu d'une manière édifiante, et à laquelle il disoit en partant : Si je puis trouver des reliques je vous en rapporterai; mais si par hasard on vous rapportoit mon corps pour celui d'un martyr, le recevriez vous? fut en effet touché de la grâce, martyrisé et rapporté à

Rome en place des reliques qu'attendoit Aglaé. Le martyre de saint Théodote le cabaretier est raconté très-brièvement. Ce que nous regretterons par-dessus tout, c'est que l'auteur ait été aussi sobre de citations; elles sont très-rares dans son ouvrage : personne cependant ne peut en méconnoître l'utilité dans une histoire ecclésiastique; elles donnent un nouveau poids aux récits de l'histoire; elles font connoître les sources à ceux qui les ignorent, et facilitent les recherches à ceux qui n'y sont pas étrangers. Nous croyons que ces citations si utiles n'eussent pas augmenté de beaucoup chaque volume. Il eût été bon aussi d'indiquer les différens livres en tête de chaque page, et d'y marquer, ou bien à la marge, la date des années. Ces indications servent à guider le lecteur et à l'orienter pour ainsi dire dans sa marche. L'auteur, dans plusieurs notes, relève quelques erreurs échappées à Berault-Bercastel et à son continuateur. Il nous a paru qu'il les traitoit avec quelque rigueur (1), ce qui surprendra d'autant plus, que les *bévues* qu'il leur reproche ne sont pas d'une grande importance. Il faut dire aussi que certaines notes sont d'une longueur excessive. Il en est une qui a près de quatre pages. Ces longues notes détournent trop long-temps le lecteur, et lui font perdre le fil des événemens. Elles devroient être fondues dans le texte, ou rejetées dans les discours que l'auteur se propose d'ajouter à son histoire. Nous espérons que ces légères critiques ne déplairont point à l'auteur qui n'y verra qu'un désir de contribuer, autant qu'il est en nous, à la perfection de son ouvrage; elles n'infirment en rien les éloges que nous avons donnés à ce premier volume. L'auteur a su mettre de l'enchaînement dans les faits, de la précision et de la justesse dans les réflexions, du naturel et de la simplicité dans le style; enfin M. l'abbé Receveur a su, *à ce* qu'il nous semble, réunir dans son livre les principales qualités que nous nous attendions à trouver dans une histoire de l'Eglise. E.

(1) Il y a à la page 543 une note dirigée contre une nouvelle édition de Berault-Bercastel à l'occasion de saint Cyprien. L'auteur ne désigne point l'édition qu'il a en vue. Comme il a nommé plus haut celle de M. Henrion, le lecteur peut croire que c'est de celle-là qu'il est question. Toutefois les passages que M. Receveur cite appartiennent à une autre édition, à celle de M. Pélier de Lacroix, publiée à Besançon en 1829. Ces passages trouvent tome 1er, pages 335 et 336.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 4 juillet, M. le comte Broglia di Mombello, envoyé *extraordinaire* et ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne, eut une audience du Saint-Père, auquel il présenta, au nom de son souverain, une médaille représentant les bienheureux de la maison de Sardaigne. D'un côté sont les portraits des bienheureux Amédée, Boniface et Humbert, et des bienheureuses Marguerite et Louise, et de l'autre cette inscription : *Regia majestate sobol... Sabaudæ gloria sanctorum adauct... anno* MDCCCXXXVIII. Une autre médaille fut présentée par le même ministre à M. le cardinal Lambruschini, rapporteur dans la congrégation des Rits, des causes où a été reconnu le culte de quatre des bienheureux ci-dessus.

L'ordre de Malte a célébré la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste. A neuf heures du m...

tin, le bailli Candida, lieutenant du magistère, se rendit avec les chevaliers profès et les novices à l'église contiguë à leur hospice, près le pont Sixte ; il reçut avec eux et avec les chapelains conventuels, M. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'état et grand prieur de l'ordre à Rome, qui célébra la messe et donna la communion à tous les prisonniers. Son Eminence visita ensuite l'hospice qui est ouvert depuis quelques années pour les ecclésiastiques pauvres et infirmes, et approuva les soins qu'on leur donne dans l'établissement.

A l'exemple de l'empereur d'Autriche, du roi de Naples et de la duchesse de Parme, le duc de Lucques vient aussi de rétablir, par un décret du 13 juin, l'ordre de Malte dans son état.

Des journaux français avoient annoncé que Sa Sainteté avoit vendu pour 9 millions de francs à l'empereur de Russie le Laocoon et l'Apollon du Belvédère, et ils s'affligeoient que l'Italie perdît ses chefs-d'œuvre. On ne sait pas ce qui a pu donner l'idée de cette vente, puisque Sa Sainteté a établi nouvellement au Vatican deux musées, l'Etrusque et l'Egyptien, musées que tous les étrangers admirent, et qu'elle protége en toute occasion les beaux-arts. On a cru devoir démentir publiquement un bruit fabuleux.

PARIS. — Nous ajouterons quelques détails à ce que nous avons dit dans notre dernier numéro sur les missionnaires français martyrisés au Tong-King et en Cochinchine.

M. Pierre Dumoulin Borie, qui dans l'*Almanach du clergé de* 1837 est porté sous le seul nom de Borie, étoit né à Cor, dans le diocèse de Tulle. Il partit pour les missions en novembre 1830, fut élu évêque d'Achante au milieu de la persécution, et mis à mort le 24 novembre 1838. Il n'avoit que trente ans et demi.

M. Jean-Charles Cornay étoit né à Loudun le 37 février 1809; il partit pour les missions en août 1831, et fut mis à mort le 20 septembre 1837.

M. François Jaccard étoit né à Oignons en Savoie. Il partit pour les missions en juillet 1823, et souffrit la mort le 21 septembre 1838, étant âgé de trente-neuf ans. C'étoit le plus ancien missionnaire de la Cochinchine.

M. Joseph Marchand étoit né au diocèse de Besançon. Il partit pour les missions en avril 1829, et souffrit la mort le 30 novembre 1835, à l'âge de trente-deux ans.

M. François Gagelin étoit né à Montperreux, diocèse de Besançon; il partit pour les missions en novembre 1830, et souffrit le martyre le 17 octobre 1833, étant âgé de 34 ans.

Tous ces missionnaires étoient sortis du séminaire de la rue du Bac à Paris.

Nous avons donné peu exactement le nom d'un prêtre tong-kinois élevé par les missionnaires sortis du seminaire ci-dessus; il s'appeloit Khoa et non Khou.

La *Gazette d'Augsbourg*, qui donne souvent des nouvelles de Rome, en publie quelquefois qui certainement ne lui viennent point de Rome. Ainsi elle annonçoit dernièrement que le Saint-Père n'avoit point paru aux dernières processions, et que les médecins lui avoient défendu les fonctions ecclésiastiques. Or nous avons vu que le 13 juin Sa Sainteté avoit fait en personne la procession du saint Sacrement, que le 24 le Saint-Père avoit tenu chapelle papale, suivant l'usage, à Saint-Jean-de-Latran; que le jour de saint Pierre le pape avoit officié solennellement dans l'église de ce nom, et enfin, nous voyons dans notre numéro de

cè jour que le pontife a reçu en audience l'ambassadeur de Sardaigne.

Au milieu des efforts continuels du zèle de la propagande protestante, il est consolant de pouvoir signaler aux fidèles comme un appui de leur foi les nouvelles conquêtes de l'Eglise catholique; elles deviennent de plus en plus fréquentes, surtout parmi nos frères errans de l'île autrefois dite des Saints. Le vendredi 17, une jeune personne de 28 ans, d'un esprit cultivé, et appartenant à un rang élevé de la société anglaise, après une longue suite de conférences et un examen mûr et approfondi des doctrines contestées, a fait son abjuration à Saint-Louis-d'Antin, dans la chapelle des catéchismes, entre les mains de M. l'abbé de Moligny, et puis a fait sa première communion avec des sentimens qui ont profondément touché et édifié les assistans. C'est la neuvième abjuration depuis six mois que cet estimable ecclésiastique a le bonheur de recevoir.

On vient de réimprimer à Bruxelles l'*Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI* (1), par M. Baldassari, traduite de l'italien par M. l'abbé Delacouture. On en fait aussi en ce moment une nouvelle édition en Italie. C'est une preuve de l'intérêt qu'inspire cet ouvrage, le seul qui fasse connoître d'une manière authentique les dernières années d'un pape dont le nom est si cher à la religion. Ses dernières années furent des temps d'épreuves, d'orages et de persécution. Pie VI les soutint avec une constance digne du chef de l'Eglise et du successeur de tant de saints et illustres pontifes. Dans l'exil, à Sienne, à Florence, à Grenoble, à Valence, il se montra supérieur à l'adversité, et toujours occupé des intérêts de la religion.

M. Baldassari avoit suivi le pape dans cet exil. Il étoit alors secrétaire du prélat Caracciolo, qui, comme maître de la chambre, ne quitta point Pie VI, et qui depuis fut cardinal. Il avoit fait un journal du voyage et des traverses du pape. Depuis il rédigea la relation de l'enlèvement et de la captivité du pontife, relation d'autant plus précieuse qu'elle est d'un témoin assidu des faits, et que nous n'avions rien d'officiel et de suivi sur cette partie de la vie de Pie VI. Aussi cet ouvrage est très-estimé en Italie, et le pape régnant a donné un témoignage de satisfaction à l'auteur en lui assignant rang dans la prélature.

M. l'abbé Delacouture, qui a traduit cette histoire de l'italien, y a joint un *Précis des vingt-une premières années du pontificat de Pie VI*. Ce *Précis* étoit nécessaire pour lier le commencement et la fin du règne du pontife. Il présente dans une quarantaine de pages les principaux événemens d'une vie si féconde en traverses. Ce fut la destinée de Pie VI d'être tour à tour en butte aux tracasseries de souverains abusés et aux persécutions ouvertes de révolutionnaires farouches, ennemis déclarés des trônes et des autels. Dans sa traduction, M. Delacouture suit fidèlement l'original italien. Il y ajoute seulement quelques notes dans l'occasion. A la fin sont quelques pièces justificatives parmi lesquelles il y en a de curieuses. De ce nombre est une bulle de Pie VI pour pourvoir à l'élection de son successeur. Cette bulle donnée à la Chartreuse, près Florence, en novembre 1798, n'étoit pas connue, et atteste la prévoyance du pontife pour obvier aux difficultés des circonstances.

(1) 1 vol. in-8°. Prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. Au bureau de ce Journal.

Nous avons saisi l'occasion toute naturelle de revenir sur un ouvrage fort recommandable et qui doit intéresser particulièrement le clergé. On en avoit rendu compte avec quelque étendue l'année dernière dans ce Journal, numéros des 9 mars, 6 avril et 18 mai, tome c et ci; mais on s'étoit plus attaché à donner un aperçu des faits qu'à relever le mérite d'un livre qui n'est pas seulement l'histoire des dernières années d'un illustre pontife, mais qui raconte beaucoup d'événemens de l'histoire de l'Eglise à cette époque.

Dans notre numéro du 2 juillet, nous avons dit un mot d'un livre de M. l'abbé Baret, la *Théorie catholique de la société*, et nous en avons cité cette phrase : *Le midi de la société, c'est Dieu; son coucher, c'est le roi; son matin, c'est la liberté.* Sur quoi nous nous permîmes cette réflexion : *On pourroit prendre cet étrange partage pour une impiété, si le caractère de l'auteur, son attachement à la religion et la manière dont il parle d'elle dans son livre ne repoussoient un tel soupçon.*

Malgré cette fin de phrase, qui corrigeoit, dans notre intention, ce que le commencement avoit de dur, M. l'abbé Baret a été fort sensible à notre jugement, et il nous écrit d'Agonat où il est curé, une lettre très-vive. Il prétend que nous n'avons pas lu son livre, que nous avons pris une phrase au hasard, et que si nous avions examiné ce qui la précède et ce qui la suit, nous aurions compris sa *Théorie catholique*. Il nous demande en conséquence d'insérer sa réclamation. Nous ferons mieux que cela. Sa réclamation n'est ni polie ni concluante. Nous donnerons une idée de son système et nous citerons quelques passages où il l'expose.

Nous commençons par déclarer de nouveau que nous sommes bien loin de soupçonner M. l'abbé Baret d'impiété. Nous le croyons sincèrement attaché à la religion ; tout son livre prouve ses bonnes intentions.

Maintenant venons au fameux passage :

« La société humaine devoit avoir son midi, son soir et son matin. Or, trois faits sociaux planent sur le champ de l'histoire, notre *Essai* les a mis en lumière. Le midi de la société, c'est Dieu ; son coucher, c'est le roi; son matin, c'est la liberté. C'est la religion qui féconde et vivifie l'humanité, c'est à l'ombre du trône qu'elle jouit du repos et de la sécurité au sein des noirs complots; c'est sur les ailes de la liberté qu'elle prend l'essor pour respirer le bonheur après une longue aurore d'espérances....

» Dieu, la puissance bien ordonnée, les droits des citoyens, ne voilà-t-il point comme trois périodes exactement marquées de civilisation ?

» Il y a un passé qu'on peut prendre collectivement sous la raison, Dieu, le roi, la liberté. Ce passé est à la fois la meilleure théodicée sociale et le meilleur rationalisme qui se puisse inventer. S'il m'est démontré en effet que c'est Dieu, considéré comme vérité historique, qui a été l'ame de tous les essais de civilisation où se soit améliorée la condition humaine; que c'est le roi, considéré comme fait acquis à tous les temps, qui a été la raison du progrès où cette condition ait reçu des développemens heureux ; que c'est la liberté, considérée comme vérité universelle, qui a élevé les cœurs et trempé les génies, ne suis-je pas amené par là même à conclure que cette trilogie posséda toujours une virtuelle influence, et atteste la souveraineté du moyen? Ne dois-je pas dès lors chercher cette souveraineté dans la doctrine qui coordonne le mieux ces trois faits sociaux, qui en fournit l'image la plus parfaite et la plus sacrée?

» La trilogie sociale ne vient donc que comme une déduction préconçue du ciel. Dieu, le roi, la liberté, sont donc le dogme

social de la souveraineté terrestre, *à peu près* comme le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont le dogme immortel de la souveraineté incommunicable. »

Nous avons choisi exprès les passages où l'auteur cherche à expliquer la phrase que nous avions signalée, et il verra par là quelle est notre bonne foi. Actuellement ces passages sont-ils bien clairs, bien concluans? Prouvent-ils véritablement la réalité de cette *trilogie*? N'est-ce pas là un système qu'on peut aussi bien nier qu'avancer? M. l'abbé Baret ne s'est-il pas lassé aller à son imagination? N'est-il pas hardi d'assimiler la *trilogie* sociale à la Trinité? Cette comparaison, même avec la restriction *à peu près*, n'est-elle pas plus étonnante encore que la première phrase que nous avions citée?

D'ailleurs si l'on veut avoir une idée sommaire de tout l'ouvrage, il se compose de six chapitres. Dans le premier l'auteur traite de la souveraineté du peuple, et dans le second de la souveraineté véritable qu'il place dans sa *trilogie*. Dans son troisième chapitre il considère Dieu comme fait social et le point de jonction entre la monarchie et la liberté. Dans le quatrième il envisage le roi comme fait social et le point de jonction entre la monarchie et la liberté. Dans le cinquième, la liberté est considérée à son tour comme fait social et point de jonction entre la religion et la monarchie. Le sixième chapitre est la conclusion de tout l'ouvrage, et offre de nouvelles considérations à l'appui de la théorie de l'auteur.

Il y a souvent dans l'ouvrage des pensées remarquables, des aperçus judicieux, des preuves de foi et de zèle. L'auteur y venge la religion contre ceux qui la méconnoissent. Il est à regretter qu'il y mêle des idées systématiques, et qu'il affecte en plusieurs endroits de trouver des rapprochemens entre la *trilogie* qu'il croit avoir découverte et la Trinité :

« De même qu'il étoit dans la destinée du dogme de la sainte Trinité de subir les atteintes de l'hérésie, ainsi il étoit dans la nature des trois relations sociales de voir s'élever entre elles des schismes éclatans. La politique a eu ses patripassiens, ses ariens, ses montanistes. Telle étoit la lutte prévue que le soulèvement des passions anti-sociales étoit nécessaire au développement de la trilogie terrestre, dans la même proportion que les erreurs dynastiques l'étoient au développement du mystère des personnes divines...

« L'unité divine n'existe pas sans une triple relation; l'unité sociale doit donc avoir une triple relation aussi. »

Ce *donc* est-il bien logique, et tous ces rapports ne sont-ils pas des conjectures qui ne reposent sur rien de solide? C'est probablement l'idée qui en restera à bien des lecteurs.

M. l'abbé Baret suppose dans sa lettre que nous lui avons été hostile parce que son livre est dans le sens du pouvoir actuel, et il va même jusqu'à dire : *Vous avez certainement pensé tout bas que j'avois été payé pour faire un livre favorable au gouvernement*. Nous n'avons rien dit qui pût autoriser cette conjecture de l'auteur, et nous ajouterons qu'il n'est pas adroit de mettre en avant une pareille idée. Cela pourroit donner des soupçons que pour notre compte nous n'admettons pas. M. Baret ne nous connoît guère s'il croit que nous critiquons un ouvrage selon qu'il se rapproche ou s'éloigne de notre politique.

L'église de Gonesse, arrondissement de Pontoise, a été volée dans la nuit de dimanche 12 à lundi 13; le tabernacle a été forcé, un ciboire en argent ciselé, une custode, une couronne de pierreries en ont été enlevés; on a aussi dérobé

quantité de petites croix et médailles en or, suspendues par la piété des fidèles aux statues de la sainte Vierge et de sainte Geneviève. Huit nappes d'autel marquées S. P., et divers autres objets ont également disparu. Du reste, les hosties consacrées paroissent avoir été respectées; elles ont été déposées avec précaution dans le tabernacle. Les voleurs se sont introduits par une des fenêtres de la façade latérale, côté du sud; cette fenêtre étoit cependant grillée solidement, et ce n'est qu'après avoir descellé deux barreaux de fer, et enfoncé un des panneaux de la croisée, qu'ils ont pu pénétrer dans l'église.

Heureusement, du moins, que la porte de la sacristie a résisté aux efforts des voleurs; elle porte encore les traces de toutes les pesées qui ont été faites pour l'ouvrir; si cette tentative eût réussi, le vol eût été bien plus considérable, d'autant plus que cette ville possède des ornemens donnés par la reine Blanche, et dont la valeur, comme antiquités, est aujourd'hui inappréciable. Il est très-heureux aussi que M. le curé Dujardin ait pris l'habitude de retirer du tabernacle les calices et le saint Sacrement. On évalue les objets dérobés à 300 fr.

M. l'archevêque de Lyon a visité, dans la matinée du mardi 14, l'hospice de l'Antiquaille. Après la célébration de l'office divin, auquel ont assisté les membres du conseil d'administration, la communauté des Frères et Sœurs hospitalières, et un grand nombre de fidèles, M. de Bonald a parcouru avec intérêt les différens services de ce bel et vaste établissement. Il a paru extrêmement satisfait de la propreté des salles, de la bonne tenue des malades, de l'esprit d'ordre et de discipline qui animent tous les employés de l'hospice, et a témoigné aux administrateurs combien il étoit touché de l'intelligence de leurs dispositions et du zèle exemplaire avec lequel ils se dévouent à la pénible mission qui leur est confiée.

Les exercices de la retraite pastorale à Reims ont été suivis avec la plus édifiante régularité. Pendant huit jours qu'ils ont duré, les grands devoirs du sacerdoce ont été médités avec beaucoup de recueillement. M. l'abbé Chaignon, qui avoit déjà donné la retraite dans ce diocèse il y a deux ans, parloit quatre fois par jour. Les émotions de ses respectables auditeurs, qui n'auroient dû que suivre les siennes, les ont souvent précédées et provoquées. MM. les grands-vicaires capitulaires ont constamment présidé les exercices. Le renouvellement des promesses cléricales s'est fait à la cathédrale avec solennité. Nombre de fidèles etoient venus à la cérémonie. Le discours a retracé les sacrifices et les travaux du clergé pour consoler et fortifier les ames. M. Chaignon est parti pour aller rendre le même service à d'autres diocèses.

Une pieuse cérémonie a eu lieu le 2 juillet à Légé, près Nantes. La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, qui dans sa destination première devoit être unie au monument du général Charrette, détruit en 1832 par un vandalisme aveugle, a été bénite par M. l'évêque de Nantes. C'étoit avec peine que les habitans de Légé avoient vu suspendre les travaux de la chapelle, commencés il y quatorze ans, et on apprit avec joie il y a deux ans que ces travaux alloient être repris. Aujourd'hui, ils sont achevés, et le 2 juillet fut indiqué pour la bénédiction. Le dimanche précédent, M. Briand, missionnaire, dont les prédications avoient eu d'heureux résultats quelques mois

auparavant, vint aider le curé de son zèle. En approchant du bourg, M. l'évêque trouva toute la population en mouvement, et la route bordée de feux de joie. A la messe que célébra le prélat, 1,500 communians témoignèrent assez des fruits des instructions de M. l'abbé Briand. A dix heures le cortége sortit de l'église pour se rendre à la chapelle. La statue de la sainte Vierge étoit richement ornée et portée par quatre jeunes filles accompagnées de quarante de leurs compagnes. Des jeunes gens portoient la statue de saint Joseph. Plusieurs ecclésiastiques des paroisses voisines précédoient M. l'évêque qui étoit suivi des autorités municipales, du juge de paix, des notables du lieu et de tout le peuple. On doit des remercîmens au sage pasteur qui depuis vingt-cinq ans dirige cette paroisse et par les soins duquel ce monument a été achevé.

Peu de jours après, le prélat qui, comme sait, avoit été marié avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, apprit la mort de sa fille, madame d'Ozouville. Cette affligeante nouvelle ne l'empêcha pas de s'occuper des soins de son ministère, et il ne voulut pas que sa douleur domestique retardât une visite qu'il avoit annoncée dans une partie de son diocèse.

Les Sœurs de la Charité destinées à diriger l'économat et à donner les soins aux malades de l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, sont arrivées en cette ville et ont pris possession de leurs fonctions. Cinq d'entre elles paroissent destinées à desservir l'Hôtel-Dieu, dont l'économe a trouvé un poste équivalent. Trois autres de ces Sœurs sont également arrivées à Valenciennes pour diriger les salles d'asile de l'enfance, fondées par les soins de madame la baronne de Maingoval, sur la place de l'Hôpital.

Il y a peu de temps, M. Quillet, inspecteur des écoles primaires, se présente chez la supérieure des dames de la Retraite, à Boulogne, et lui annonce qu'en sa qualité d'envoyé du gouvernement, il vient faire la visite des classes, du pensionnat, etc. Madame la supérieure répond à M. l'inspecteur qu'il pourra a son gré visiter les classes externes; mais que les règles de clôture et les ordonnances épiscopales s'opposent à ce qu'il pénètre dans les lieux réguliers.

Sur ces observations, M. Quillet se retire; il revient au bout de quelques jours, accompagné de M. Dutertre, pharmacien, président du comité d'instruction, et renouvelle ses prétentions insolites; même refus motivé de la part des religieuses; alors M. l'inspecteur crie, et menace que, si on ne lui ouvre les portes du couvent, il les fera enfoncer à coups de hache, qu'il dispersera le pensionnat, et qu'il fera condamner la supérieure à huit jours de prison et à une amende de 50 à 200 fr. Vainement lui objecte-t-on la sévérité de la clôture et les prescriptions de l'évêque; il réplique qu'il ne s'embarrasse ni de clôture ni d'évêque, et qu'on le lui fera savoir.

Cette scène, dont nous abrégeons les détails, put se prolonger l'espace de trois quarts d'heure avec un fracas qui mit toute la communauté en émoi; enfin de guerre lasse, cédant à la violence morale qui lui étoit faite, la supérieure se vit forcée de plier devant les exigences de l'inquisiteur universitaire, qui, donnant cours à son zèle, inspecta la *chapelle*, les *classes*, les *dortoirs*, les *réfectoires* et les *lieux d'aisance* eux-mêmes.

Le gouvernement, en autorisant l'établissement des maisons religieuses, en a lui-même comme

sanctionné les institutions; de quel droit donc les agens de l'Université viennent-ils jeter le trouble dans de paisibles asiles, au milieu des filles pieuses? Si M. Quillet avoit des droits à faire valoir, lui appartenoit-il de les soutenir par des propos outrageans, par des menaces?

Ce qui vient de se passer promet, si l'on n'y met ordre, une série de vexations aux communautés religieuses. Nous avons la ferme confiance que l'autorité ecclésiastique fera entendre des réclamations. Déjà de semblables tentatives avoient été essayées; elles ont échoué devant la sage fermeté du zèle.

La première visite de l'inspecteur a eu lieu le 30 juin dernier; la seconde, pendant laquelle s'est passée la scène ci-dessus, est du 3 juillet. (*Gazette de Flandre.*)

M. l'abbé Antoine Rosatini, avocat apostolique, est arrivé à Marseille le 10 juillet, et il en est reparti le 13, se rendant à Paris, à Reims et à Rouen. Il est chargé de prendre des informations relatives à la béatification et canonisation du vénérable Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, décédé à Rouen le jour du Vendredi saint 1719, âgé de 68 ans.

Il est aussi chargé de prendre des informations à Bordeaux et à Auch pour deux béatifications.

Dans sa séance du 11 juillet, le conseil communal de Liége a enfin voté le subside de 20,000 fr. réclamé par la fabrique de Saint-Jacques pour les réparations de cette église. Le vote a passé à la majorité de 14 voix contre 10. Les 20,000 fr. seront payables par quart à dater de 1842. Quelques membres vouloient encore reculer les époques de paiement, ou demander que le gouvernement fît l'avance de la somme.

Il y avoit long-temps que cette affaire occupoit le public et les journaux de Liége. Des demandes réitérées avoient été adressées au conseil de la commune. On faisoit valoir l'état de dégradation de cette église, l'élégance de son architecture et la nécessité de conserver un monument intéressant pour la religion et pour les arts. Le *Courrier de la Meuse*, le *Journal historique de Liége* avoient plaidé fortement en faveur de l'église; ce dernier avoit publié trois articles pour prouver l'obligation de la commune de réparer les édifices religieux. La députation du conseil provincial avoit fait des représentations au conseil de la commune. Il les avoit renouvelées en dernier lieu. Le ministre de la justice avoit écrit dans le même sens, en ajoutant que si la ville persistoit dans son refus, la députation devroit porter d'office cette dépense au budget. Tout cela avoit échoué. Sur une recette de 1 million 500,000 fr., le conseil municipal n'avoit pas trouvé quelques mille francs pour une église qui est l'ornement de la ville. Le dernier vote calme un peu les plaintes que cette longue résistance avoit fait naître.

La fabrique de l'église Saint-Jacques avoit aussi présenté en dernier lieu une pétition au conseil provincial qui a paru disposé à faire droit à cette demande.

Les cortès espagnoles n'avoient encore pris aucune mesure en faveur des religieux et des religieuses qui se trouvent dans une si triste position. La chambre des députés avoit même, comme on l'a vu précédemment, repoussé le projet de loi de M. Louis Armero, qui proposoit d'appliquer au clergé régulier une certaine portion de la dîme. Le gouvernement vient de demander aux cortès 47,706,198 réaux, 34 maravedis. La commission a approuvé

cette demande, et la chambre l'a sanctionnée par son vote, malgré les objections de M. Sancho, qui ne manque pas d'entraver toutes les demandes favorables à la religion et à ses ministres. Le ministre des finances a déclaré à la chambre que, d'après des états levés au commencement de cette année, le nombre des religieuses montoit à 12,736 ; 1,002 religieuses sont sorties de leurs couvens, où probablement elles ne trouvoient plus de quoi subsister. On comptoit 8,220 prêtres, anciens religieux, qui ont dû toucher une pension, 3,338 religieux de chœur, ou frères-lais, qui sont dans le même cas; et 8,311 prêtres et 3,892 religieux de chœur ou frères-lais qui ne se sont point présentés pour réclamer ce que la loi leur avoit assigné pour leur subsistance. Sur la somme totale portée au projet de loi, environ 20 millions de réaux sont destinés à l'entretien des religieuses et de leurs couvens ; le reste sera appliqué aux religieux.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Dans les débats du procès pour vol de diamans, qui vient de se terminer à Brives par la condamnation de la dame veuve Laffarge à deux années d'emprisonnement, un témoin plus grave encore par l'élévation de son caractère que par son rang, Mme de Nicolaï, a prononcé un mot qui résume toute la moralité de cette grave affaire. Elle a dit : *Les plus purs vêtemens se souillent en approchant d'un bourbier.*

Rien n'exprime mieux ce que Mme de Nicolaï vouloit alléguer pour justifier l'honneur des siens, et laver la tache que ce triste procès sembloit vouloir faire jaillir *sur leurs purs vêtemens*. Mais il en restera un salutaire avertissement pour les familles honnêtes qui ne font pas toujours assez d'attention aux *bourbiers* dont elles laissent approcher leurs enfans. Voilà une jeune femme pleine de séduction, et dont ses avocats ont dit en la défendant qu'elle étoit douée d'un esprit prodigieux qui subjuguoit tout ce qu'il touchoit : c'est la dame Laffarge, dont l'éclatante superficie recouvroit *ce bourbier* que la famille Nicolaï ne soupçonnoit pas être si près d'elle, et contre lequel, cependant, il lui eût été facile de se mettre en garde si, au lieu de s'arrêter à l'enveloppe, elle eût voulu un peu chercher ce qui se trouvoit dessous.

Quand on a un intérêt aussi grand que celui de préserver les mœurs et le nom de ses enfans de tout mauvais contact et de toute souillure, la chose vaut la peine qu'on regarde de près à ce qui peut *souiller leurs purs vêtemens.*

PARIS, 20 JUILLET.

Le *Moniteur* annonce officiellement que la duchesse d'Orléans est entrée dans le cinquième mois de sa grossesse.

— M. Cayx, inspecteur de l'Académie de Paris, vient d'être nommé député par le second arrondissement de Cahors, en remplacement de M. Pellissié de Mirandole, démissionnaire.

— MM. Nicod, nommé conseiller à la cour de cassation; Mathieu de la Redorte, nommé ambassadeur en Espagne; et Chazot, nommé conseiller à la cour royale de Nîmes, ont été réélus députés à Savenay (Loire-Inférieure), à Carcassonne (Aude), et à Marvejols (Lozère).

— Par ordonnance du 17, M. Rossi est nommé membre du conseil royal de l'instruction publique. En recevant sa nomination, M. Rossi a envoyé au ministre de l'instruction publique sa démission du titre et des fonctions de professeur d'économie politique au collége de France.

— Une ordonnance du même jour dispose que quatre juges-suppléans du tribunal de 1re instance de la Seine rempliront les fonctions de juges d'instruction près le même tribunal, et nomme à

ces fonctions MM. Bazire, Cadet-Gassicourt, Baroche et Chauveau-Lagarde.

— Le garde des sceaux a adressé au procureur-général près la cour royale de Paris, l'invitation de ne porter désormais sur la liste de présentation aux places vacantes de juges-suppléans d'autres candidats que des magistrats du ressort ayant au moins trois années de service.

— Par décision du tribunal de première instance de la Seine, en date du 17, MM. Debelleyme et Gauthier de Charnacé, juges-suppléans, ont été attachés momentanément aux travaux du parquet.

— A l'avenir le tribunal de commerce de Paris sera composé d'un président, de dix juges et de seize suppléans.

— M. Lefébure de Fourcy, docteur ès-sciences, qui depuis 1825 supplée M. Lacroix dans la chaire de calcul différentiel et intégral à la faculté des Sciences de Paris, est institué en qualité d'agrégé pour les sciences mathématiques près ladite faculté. M Peligot est institué en qualité d'agrégé près la même faculté.

— M. Laperouse, docteur en droit, est chargé provisoirement des fonctions de suppléant à la faculté de Droit de Dijon.

— M. de Rémusat vient de nommer le docteur Commarmond, de Lyon, inspecteur des monumens du département du Rhône, et membre correspondant du ministère de l'intérieur.

— Le ministre de la marine a décidé que les services des officiers, marins et autres, des bâtimens qui auront été affectés à l'expédition de la Plata, seront comptés sur le pied de guerre dans l'intervalle de temps qui se sera écoulé depuis le 28 mars 1838, date de la notification du blocus au gouvernement argentin, jusqu'à la date de l'échange des ratifications du traité de paix à intervenir entre la France et ce gouvernement.

— Un arrêté du ministre de la guerre, conçu en vue des progrès de l'enseignement, charge les chefs d'état-major de centraliser les écoles régimentaires de leurs divisions respectives. Les moniteurs, dans la cavalerie, ne peuvent être continués dans leurs fonctions pendant plus de trois mois. Pour les soirées d'hiver les corps ouvriront des écoles.

— Nous avions été induits en erreur par plusieurs journaux en annonçant l'arrivée à Paris de l'amiral Baudin. A la date du 18 il étoit encore à Cherbourg, où il attendoit l'amiral de Mackau pour lui communiquer ses plans de campagne et tous ses renseignemens sur Buenos-Ayres.

— Le ministre des finances est retenu chez lui depuis plusieurs jours par une indisposition.

— On lit dans le *Messager* : « Le nombre des réfugiés espagnols s'élève à 27,700 hommes. Le premier soin des autorités françaises a été de pourvoir à leur nourriture et à leur habillement. Le préfet des Pyrénées-Orientales a fait former un camp au Champ-de-Mars, à Perpignan, entre deux rivières. Il a choisi un colonel espagnol pour commander. Des masses de mille hommes ont été formées et placées sous l'autorité d'un capitaine et d'un sergent, auxquels étoient joints un chapelain et un chirurgien. Le gouvernement a proposé aux réfugiés de s'enrôler pour servir en Afrique dans la légion étrangère. Voici les conditions qui leur sont faites :

« Les engagemens sont de trois ans pour l'Afrique. Tout officier espagnol du grade de capitaine, qui se présente avec 130 hommes, peut être reconnu provisoirement dans son grade. Ces officiers peuvent prendre le commandement des détachemens qu'ils auront formés, et les conduire au point d'embarquement sous la direction d'officiers français.

» La réunion des Aragonais, Navarrais et Catalans en compagnies et bataillons de province, a été autorisée pour faciliter les engagemens. Les réfugiés doivent jouir du subside de l'intérieur jusqu'au moment de leur embarquement pour l'Afrique. Un officier de l'état-major du

ministre de la guerre s'est rendu à Perpignan pour activer la formation des bataillons espagnols. »

— M. Chazal vient d'être nommé premier peintre de fleurs de la reine Marie-Amélie, en remplacement de M. Redouté.

— La société pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine a tenu hier sa cinquième assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville. Le garde des sceaux, le ministre de l'instruction publique, M. l'Archevêque nommé de Paris et le préfet de la Seine avoient pris place au bureau. On a entendu avec une vive satisfaction proclamer les noms de ceux qui, devenus des hommes honnêtes et d'habiles ouvriers, ont reçu les prix décernés par la Société, prix consistant en sommes d'argent placées en leur nom à la caisse d'épargné et en livres appropriés à leur situation. C'est avec le même plaisir qu'on a entendu la liste des encouragemens donnés aux maîtres qui, par amour pour le bien, ont consenti à recevoir de jeunes libérés pour apprentis, et ont le plus contribué par leurs exemples à les ramener dans la bonne route.

— Le général Pfuel est parti de Paris pour Neufchatel, où il doit recevoir la prestation de serment au nouveau roi de Prusse.

— Le *Journal du Havre* annonce que M. de l'Espée, député de la Meurthe, vient d'être nommé l'un des administrateurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen.

— M. de Ludre, ex-député de l'arrondissement de Château-Salins, qui s'étoit réfugié à l'étranger après les événemens de 1834, va rentrer en France.

— La conférence des avocats à la cour royale de Paris a désigné MM. Nogent-Saint-Laurent et Dehaut, pour prononcer à la rentrée l'éloge de MM. Bonnet et Hennequin.

— D'après le *Moniteur Parisien*, il n'y a encore rien de définitivement arrêté sur le programme des cérémonies qui auront lieu pour les fêtes de juillet. Les renseignemens qui ont été publiés à ce sujet dans les journaux n'ont aucun caractère officiel.

— Plusieurs ouvriers tailleurs, dit la *Gazette des Tribunaux*, ont été arrêtés depuis quelques jours au moment où ils se présentoient dans les ateliers dont les travaux n'ont pas été suspendus, et s'efforçoient de déterminer leurs camarades à les imiter et à quitter leurs patrons.

— Des détachemens de la garnison de Paris ont assisté vendredi sur la place Vendôme à la dégradation de cinq militaires, dont deux condamnés aux travaux forcés, un au boulet, et deux aux travaux publics.

— Le quai qui doit longer les nouveaux bâtimens de l'Hôtel-Dieu ne tardera pas à être livré au public. Le déblaiement s'opère avec beaucoup d'activité.

— Pendant la première quinzaine de juillet, il a été déclaré, au tribunal de commerce du département de la Seine, quarante-trois faillites, qui présentent un actif de 1,119,141 fr. 50 c. Le passif s'élève à la somme de 1,499,997 fr. 10 c.

— L'inauguration de l'embranchement de la station de Saint-Cloud, sur le chemin de fer de Paris à Versailles, a eu lieu vendredi. 500 invités ont été conduits en 18 minutes jusqu'au débarcadère.

— L'embranchement sur Corbeil du chemin de fer de Paris à Orléans, qui devoit être livré au public à la fin de ce mois, ne sera probablement en état de circulation qu'au printemps prochain. Par suite des éboulemens de terrain qui ont eu lieu récemment à Ablon, la compagnie sera obligée d'indemniser les propriétaires des vignes et champs qui ont été déplacés par les éboulemens, et d'acheter en outre des maisons de campagne qui bordent la Seine, pour y faire un tracé sur un sol moins mouvant. La dépense de ces nouveaux travaux et achats dépassera, dit-on, 1,500,000 fr.

— Les rapports du maréchal Valée, annoncés dans la dernière dépêche télé-

graphique, seront publiés demain dans les journaux ministériels.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les nouvelles que l'on reçoit des départemens annoncent que la récolte des blés est abondante et que les grains sont de bonne qualité. Les vignes sont chargées de raisin, et tout fait espérer une des meilleures vendanges que nous ayons eues depuis long-temps.

— A son audience du 15, la cour d'assises de la Seine-Inférieure a condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition le nommé Lalonde, coupable d'avoir attenté aux mœurs sur deux de ses jeunes enfans, âgés l'un de sept ans et l'autre de huit.

— Il n'y aura pas cette année de camp à Saint-Omer; le reste du matériel de campement vient d'être expédié de cette ville sur Paris.

— Cabrera, dit la *Gazette de France*, doit occuper à Ham la chambre qu'habitoit M. de Polignac.

— Depuis plusieurs jours il entre en France par la frontière du Nord une quantité considérable de chevaux étrangers que l'on dirige sur Paris.

— M. de Bourmont, parti le 16 de Bordeaux pour Nantes par le bateau à vapeur, est arrivé le lendemain à six heures du soir dans cette dernière ville, et en est reparti à dix heures pour se rendre à son château de Bourmont.

— La huitième session du congrès scientifique de France s'ouvrira le 1er septembre à Besançon.

— Le général Bertrand a adressé de Toulon au conseil municipal de Châteauroux (Indre), sa ville natale, le sabre que Bonaparte portoit à la bataille d'Aboukir, et qu'il lui donna en quittant Fontainebleau; plus deux petites croix, l'une de la Légion-d'Honneur, l'autre de la Couronne-de-Fer, et une grande croix de la Légion-d'Honneur qu'il portoit à l'armée dans les jours d'apparat.

— Le tribunal correctionnel de Brives (Corrèze) a prononcé, le 15, son jugement, qui, donnant défaut contre Marie Capelle, veuve Laffarge, la déclare atteinte et convaincue d'avoir, au mois de juin 1839, soustrait frauduleusement une parure en diamans appartenant à madame de Léautaud, et en conséquence la condamne à deux ans d'emprisonnement et à la restitution des diamans. Ce jugement, dit la *Gazette des Tribunaux*, a fait une vive impression sur la foule.

— Une note insérée dans un journal du soir, et communiquée par le directeur du journal judiciaire l'*Audience*, est ainsi conçue :

« Notre correspondant particulier de Brives nous annonce à l'instant que madame Laffarge s'est empoisonnée. C'est en vain que les secours de l'art lui ont été prodigués. »

— M. Cavalier-Mimar, conseiller à la cour royale de Montpellier, et membre du conseil-général de l'Hérault, a péri, la nuit du 13 au 14, non loin de Mèze, écrasé par la chute d'une diligence dans laquelle il voyageoit.

— Des désordres fort graves ont signalé les élections municipales de la commune de Saint-Julien-de-Peyrolas (Gard), et nécessité l'intervention de la force armée.

— M. Duroux, propriétaire à Nontron, qui s'étoit fait souscrire un billet de 500 fr. par le père d'un jeune homme, à la condition de faire exempter celui-ci du service militaire, vient d'être arrêté sur l'ordre de M. le préfet de la Dordogne, et déféré aux tribunaux.

EXTERIEUR.

Le 16, la première lecture du bill de régence a eu lieu dans la chambre des lords. Comme, en 1830, dans la prévision de la minorité de la reine actuelle, on avoit déféré la régence à sa mère, la duchesse de Kent, de même le ministère demande aujourd'hui que dans le cas d'une minorité future la régence soit confiée au père de l'enfant mineur, et à lui seul, attendu qu'il ne seroit ni sage, ni conforme

aux principes de la constitution, que le pouvoir suprême pût être paralysé dans les mains du régent.

— La chambre s'est occupée, le 17, d'une proposition faite par le comte d'Aberdeen. qui voudroit qu'on demandât au gouvernement de Madrid une somme de 300,000 liv. st. (7,500,000 fr.), pour les indemnités dues à l'Angleterre.

— Dans la séance du 15 à la chambre des communes, le ministre du commerce. M. Labouchère, a refusé de répondre à une question relative aux droits sur la laine anglaise et française, le traité de commerce n'étant pas encore conclu.

— La séance du 16 a été peu intéressante. Sur une question d'ajournement, la chambre s'est trouvée partagée. 58 membres s'étant prononcés pour, et 58 contre, le président a été forcé de donner sa voix et a fait pencher la balance pour l'ajournement.

— Les journaux anglais arrivés hier ne contiennent aucun commentaire sur le bill de régence présenté à la chambre des lords dans la séance du 16. Ce silence donne à penser que l'opposition a le projet de voter le bill sans discussion.

— Le duc de Wellington a éprouvé la semaine dernière une nouvelle attaque d'apoplexie mais moins vive que celle qu'il avoit eu à supporter il y a quelque temps. Il est maintenant hors de danger.

— La branche de la Banque commerciale d'Angleterre établie à Birmingham, et le comptoir principal de cet établissement, à Manchester, ont dû reprendre leurs paiemens le 15 juillet.

— Il y a eu le dimanche 12 une grande assemblée publique, tenue en plein air, dans la paroisse de Rathmines, près Dublin, pour délibérer sur les moyens les plus propres à amener le rappel de l'union. M. O'Connell a prononcé un discours très-virulent, qu'il a terminé en exposant les chances de succès que présentoit aux Irlandais la situation politique actuelle de l'Angleterre.

— On parle d'une révolte de Nègres à la Jamaïque, mais on manque de détails; il paroît cependant qu'un prédicateur anabaptiste, nommé Ward, est fortement compromis, comme ayant été le principal instigateur du mouvement,

— La *Gazette d'état de Prusse* contient une correspondance de Naples du 26 juin qui fait mention d'un événement affreux qui auroit eu lieu sur le chemin de fer entre Naples et Portici. Sur 300 personnes qui se trouvoient dans les wagons, 20 au moins auroient été tuées, et les autres plus ou moins grièvement blessées. Il est à remarquer que les journaux de Naples, jusqu'à la date du 6 juillet, ne font aucune mention de ce malheureux événement.

— L'empereur de Russie a fait grâce au comte Pierre Moschinsky, ex-maréchal du gouvernement de Wolhynie, qui avoit été suspendu de ses titres de noblesse, et exilé pour dix ans en Sibérie, pour avoir pris part aux réunions des sociétés secrètes en Pologne. S. M. lui a rendu ses titres et ses fonctions.

— D'après les nouvelles de New-York du 1er juillet, le président Van Buren auroit envoyé au sénat un message dont la teneur feroit croire à une prochaine solution amiable du différend avec l'Angleterre au sujet de la question des frontières.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 95 .
QUATRE p. 0/0, 000 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c
TROIS p. 0/0. 86 fr. 40 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr 00 c.
Act. de la Banque 3760 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1280 fr. 00 c.
Emprunt Belge 105 fr. 7 8
Emprunt romain 105 fr. 3 8
Rentes de Naples 105 fr. 75 c.
Emprunt d'Haïti. 582 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 28 fr. 5 8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3310.

JEUDI 23 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Réponse au Courrier.

Le *Courrier Français* de lundi a donné un long article sous ce titre : *Que font nos prêtres?* Après avoir parlé des maux de la société, de l'accroissement des pauvres et des crimes, de la soif de s'enrichir et des autres plaies du monde moral, il continue en ces termes :

« Que font nos prêtres dans cette mêlée? Font-ils mieux leur devoir que les législateurs? Nous avons regret de le dire, mais il nous semble que le clergé a bien méconnu depuis dix ans sa destination naturelle et les devoirs sérieux qu'il avoit à remplir. Au lieu de se mettre à la tête des idées morales et d'être de leur temps, nos prêtres se sont renfermés dans un silence menaçant pour nos institutions nouvelles, plus généreuses pour eux que ne l'avoit été l'ancien régime lui-même. Ils se sont cramponnés aux débris vermoulus de la dynastie expulsée, compromettant ainsi dans l'arène des partis le caractère indépendant dont ils sont revêtus. Quelques prélats se sont faits hardiment factieux; d'autres se sont bornés à bouder; la masse est demeurée indifférente et maussade, à peu d'exceptions près. Et pourtant, quel régime montra jamais plus de déférence pour le clergé que le nôtre? Quelle époque vit s'élever plus d'églises et respecter à un plus haut degré des prérogatives souvent très-contestables? Partout, dès qu'un seul prêtre a témoigné la moindre sympathie pour nos institutions, le suffrage public a récompensé son adhésion. Le clergé s'est cru nécessaire, hostile ou favorable, et il a vu diminuer son crédit sur les populations, faute d'avoir compris la véritable nature des relations qu'il devoit avoir avec elles.

» Nous sommes loin de nous exagérer, surtout dans l'état actuel des esprits, l'influence que les prêtres pourroient exercer. Cependant, il est à regretter qu'on ne leur fasse pas comprendre le dommage qu'ils causent au pays et le tort qu'ils se font à eux-mêmes, en abandonnant la direction des idées morales dont ils pourroient être les propagateurs éclairés. Ils vivent étrangers aux besoins les plus pressans de la civilisation ; ils se barricadent dans leurs grands et petits séminaires, et ils y apprennent à déclamer contre un ordre social qu'ils feroient mieux d'étudier et de servir plutôt que de le calomnier. Ils prêchent dans nos villages l'abstinence à des hommes qui meurent de faim, et se croient des saint Jean Chrysostôme quand ils ont empêché de pauvres gens de faire gras le vendredi et de danser le dimanche. Est-ce là vraiment la mission du clergé dans un pays tel que le nôtre ?

» Nous le regrettons d'autant plus que le clergé français, c'est une justice à lui rendre, se distingue aujourd'hui par la pureté de ses mœurs et la régularité irréprochable de ses habitudes. Nos prêtres sont supérieurs sous tous les rapports au clergé italien qui compte tant d'hommes dissolus, et surtout au clergé espagnol qui compte tant de bandits. Ils se sont maintenus exempts des fureurs politiques et de cette soif ardente du gain qui dévore, à des températures diverses, toutes les classes de la société. La plupart vivent modestement dans leurs paroisses; mais avec les idées étroites qu'ils ont rapportées des séminaires, où, par une indifférence blâmable, le gouvernement laisse régner des doctrines que son devoir seroit de surveiller et d'approprier aux besoins de notre temps. Ils disent leurs offices, baptisent les enfans, enterrent les morts, et récitent quelques prônes mal appris et mal écoutés. Trop souvent en

guerre avec les maires et les conseils municipaux, quelquefois aussi avec leurs ouailles, ils usent en frottemens stériles une vie qui pourroit être pleine de bienfaits.

» Un tel état de choses est fait pour affliger les hommes graves qui voudroient trouver dans le clergé de nos jours des missionnaires plus éclairés. Même déchus comme ils le sont du vieux prestige des croyances, ce qui leur reste de pouvoir seroit encore immense, s'ils étoient assez habiles pour en user avantageusement. Eux seuls ont le droit de convoquer la commune entière à toute heure, tandis que le maire n'a que la permission fort limitée d'assembler le conseil municipal; eux seuls ont une tribune toujours ouverte, j'allois dire deux, en comprenant la plus redoutable de toutes, le confessionnal. Ils président aux grands actes de la vie domestique, nous reçoivent au berceau, nous accompagnent à la tombe, proclament les jours de privation et les jours de fête, et bravent les foudres du temporel avec une indépendance quelquefois abusive. Le roi peut destituer tous ses ministres et ne peut révoquer un vicaire. Que donnent-ils donc à la société en retour de ces magnifiques priviléges? A quoi servent-ils? Que font-ils aujourd'hui?

» Cette question n'a rien d'hostile ni d'ironique de notre part. Le clergé possède quelques hommes éminens, qui comprennent comme nous la profonde impuissance où l'Eglise est tombée. Ils sentent fort bien que ce n'est point avec des argumens de casuistes qu'on peut remédier au malaise moral dont la société est tourmentée. Le clergé a besoin d'une éducation mâle et forte pour venir en aide à l'insuffisance de la législation, à la mollesse des mœurs publiques, aux imperfections inséparables de tout ordre social. Il faut désormais moins de pratique et plus d'intervention éclairée pour satisfaire aux besoins des esprits. Qu'on se figure l'importance des services que pourroient rendre 34,000 prêtres français qui prêcheroient avec la réforme des mœurs celle des obstacles réels qui s'opposent encore à l'amélioration du sort des populations! Mais les prêtres vivent isolés comme nous vivons nous-mêmes, eux par système, nous par l'extrême décomposition des partis. »

On demande ce que font les prêtres! Ceux qui les observent de près ne feroient pas cette question. Les prêtres instruisent les ignorans, ils inculquent à l'enfance l'amour de la vertu, ils prêchent la morale au peuple, ils combattent les mauvaises passions, ils soulagent les pauvres, ils visitent les malades, ils consolent les mourans, ils sont à la tête des bonnes œuvres, ils donnent à tous l'exemple du désintéressement, de la soumission, de l'amour de l'ordre. N'est-ce rien que cela? N'est-ce pas un grand mérite d'être restés en dehors de cette agitation, de cette fièvre qui tourmente les esprits, de ne point prendre part à cette fureur d'amasser, qui enfante tant de désordres et de crimes, de ne point partager cette exagération des partis qui se heurtent sans cesse! Cependant les prêtres ne bornent point leur ministère à cette ligne de conduite qui est une protestation éloquente contre nos travers et nos vices. Ils opposent la sagesse de l'Evangile aux folies de notre siècle. Ils montrent dans la religion le remède aux maux de la société. Ils nous apprennent à triompher de nos mauvais penchans, à réprimer cette inquiétude qui nous dévore, à nous contenter de l'état où la providence nous a placés, à ne point troubler la société par des rêves d'une ambition effrénée. Ils prêchent la modération dans les désirs, la concorde, l'amour du prochain, le pardon de

injures, la fidélité à s'acquitter des devoirs de sa condition, la patience dans les maux. Trouve-t-on par hasard que ce n'est pas là rendre service à la société? Des hommes qui emploient ainsi leur temps sont-ils inutiles au monde? Peut-on dire qu'ils ne comprennent pas leur siècle? Eh! au contraire, ils indiquent où est le remède à ses maux, ils travaillent à détromper leurs contemporains de leurs illusions, ils montrent la vanité des systèmes, le danger de vouloir toujours innover, le péril de ces essais répétés où la politique se fatigue, les tristes conséquences de ces luttes continuelles, de cette opposition ardente où tant d'hommes d'esprit usent leurs forces. Nous maintenons que par cela seul les prêtres seroient les bienfaiteurs de leur pays, si trop de gens ne s'obstinoient à ne pas les écouter, à rire de leurs efforts, et à calomnier même leur zèle.

Le *Courrier* leur reproche de se *barricader dans les séminaires*, de s'isoler, de se renfermer trop dans leurs modestes fonctions. Mais qu'ils essaient d'en sortir, qu'ils se mêlent au mouvement des esprits, et vous pouvez être sûrs qu'on ne manquera pas de les renvoyer à la sacristie. Les journaux seront les premiers à leur reprocher de sortir de leur ministère. Le *Courrier Français* seroit sans aucun doute un des plus ardens à réprimer leur zèle, à les accuser d'ambition, à leur crier que leur royaume n'est pas de ce monde. Trop souvent sous la restauration on a fait un crime au clergé d'une influence qu'il n'avoit pas, on lui a reproché de s'être trop mêlé dans la politique. Depuis 1830, on lui a signifié bien des fois qu'on ne souffriroit pas qu'il entreprît de sortir de son ministère. Toutes les lois qu'on a faites tendoient à le renfermer dans l'église. Le *Courrier* lui-même, si nous avons bonne mémoire, l'a souvent gourmandé à ce sujet. Il a vraiment bonne grâce à venir lui faire aujourd'hui des reproches tout contraires.

Tels sont donc les jugemens du monde, ou du moins de la presse, qui y a tant d'influence. Si les prêtres sortent des églises, ce sont des ambitieux et des intrigans; s'ils y restent, c'est qu'ils boudent, qu'ils ne comprennent pas les besoins de la société, qu'ils sont indifférens à ses maux. Que peuvent faire les prêtres au milieu d'accusations si diverses? Qu'ils laissent crier des censeurs si peu équitables, si décidés à contredire et à blâmer, et qu'ils continuent leur paisible, modeste et utile ministère.

Nous avons répondu sérieusement au *Courrier*. Nous n'avons point tenu compte d'épigrammes, de reproches accessoires et de petites malices où l'on reconnoîtra la bienveillance ordinaire de ce journal pour le clergé catholique. Sa réputation est faite à cet égard. On sait qu'en même temps qu'il protége les protestans et qu'il n'a pour eux que des paroles de douceur, il réserve toutes ses rigueurs pour les institutions et les pratiques des catholiques, et surtout pour leur clergé. C'est-là sa couleur; c'est, chez lui, un système constamment suivi. Nous ne pouvons plus nous en étonner; mais quel que soit le privilége que lui donne cette monomanie, elle ne doit point aller apparemment jusqu'à excuser des injures, et nous

protestons contre les qualifications outrageantes que dans l'article ci-dessus ce journal donne brutalement au clergé de deux nations voisines.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. Charles-Louis Morichini, clerc de la chambre (1), a lu, le 14 mai dernier, à l'Académie de la Religion catholique, un mémoire dont le but est de prouver *que les pontifes romains furent les premiers à concevoir et à réaliser une amélioration bien entendue des prisons, et que le principal élément de cette amélioration est la religion catholique*. Un pareil sujet ne pouvoit arriver plus à propos; car parmi les graves questions morales qui s'agitent aujourd'hui en Europe, celle de la réforme des prisons tient une place spéciale. Un beau tableau des nombreuses institutions de bienfaisance, introduites par la charité chrétienne pour le soulagement des misères humaines, servit comme de préambule. De là, passant aux prisons, et indiquant le but pour lequel elles existent, l'auteur remarqua que les païens, endurcis par le perpétuel spectacle de l'esclavage, et portés à la cruauté, même par leurs divertissemens publics, étoient incapables de ressentir pour les prisonniers la moindre compassion; et que ce sentiment n'a pu naître qu'au sein de la religion qui prescrit et sanctifie l'amour de nos semblables. Puis, l'illustre académicien fit voir avec l'exactitude et la sagacité, fruit de ses recherches sur la matière, comment Eugène IV, par l'institution de la *gracieuse visite*; Innocent VIII et Clément VII, par l'établissement des deux congrégations de Saint-Jean-Décapité et de Saint-Jérôme-de-la-Charité; Innocent X, par la fondation de prisons nouvelles, et surtout Clément XI et Clément XII, par leurs maisons de correction dans l'hospice Saint-Michel, furent les premiers à améliorer le sort des prisonniers, et à fonder, avant tout autre, le fameux système pénitentiaire. Leur exemple a été suivi depuis en diverses parties de l'Europe, et l'idée prise des institutions romaines a passé les mers, s'est développée en Amérique, et est revenue dans le monde ancien, fortifiée il est vrai par l'expérience, mais privée de cet esprit de la charité chrétienne qui, à Rome, lui avoit donné naissance, et sans lequel le régime pénitentiaire ne peut en aucune façon produire les effets salutaires d'un durable et réel amendement des coupables. Touchant ensuite la grave question qui divise jusqu'à présent ceux qui s'occupent de cette matière, la question de l'isolement absolu ou d'un isolement de nuit qui laisse en commun le travail, l'instruction et la prière, le prélat se prononça pour ce second système comme plus conforme à la nature de l'homme, plus propre à atteindre le but qu'on se propose, et plus conciliable avec les pratiques de la religion. Il réfuta enfin comme anti-catholique le système pensylvanien de la séquestration perpétuelle.

MM. les cardinaux Pacca, Polidori, Bianchi, Mezzofanti et Gazzoli, qui assistoient à la réunion avec une assemblée choisie, applau-

(1) Il appartenoit à ce prélat de traiter un tel sujet. C'est lui qui publia à Rome en 1835 un écrit fort curieux sous le titre *Des instituts de charité publique et d'instruction primaire à Rome*, in-8° de XLIX et 275 pages, avec des tableaux. Ce volume offre une statistique intéressante des hôpitaux, hospices, instituts d'aumônes et de secours, enfin des écoles qui existent à Rome. Nous en avons rendu compte dans ce Journal, et nous nous proposions d'y revenir; mais d'autres travaux nous en ont successivement empêchés.

diront aux recherches et au jugement du docte prélat.

PARIS. — M. Reynolds, missionnaire américain, qui etoit venu en Europe il y a quelque temps, est parti la semaine dernière de Paris pour retourner en Amérique. Il emmène huit dames du Sacré-Cœur, qui sont envoyées dans les établissemens que possède cette congrégation dans les diocèses de Saint-Louis et de la Nouvelle-Orléans. M. Reynolds, qui est né en Amérique, est pasteur à Louisville, ville importante dans le diocèse de Bardstown. Cet estimable ecclésiastique a contribué à y établir un asile pour les orphelins. Le nombre des catholiques est assez considérable à Louisville. Il y a quatre prêtres dans ce lieu. Il a même été question d'y transférer l'évêché de Bardstown.

M. l'abbé de Luca, directeur des *Annales des sciences religieuses* de Rome, a adressé le 26 juin à l'*Univers*, une lettre sur une curieuse et importante découverte de M. le cardinal Maï si célèbre par son érudition et par ses recherches d'anciens écrits :

« Après avoir complété la double collection (en 20 volumes, 10 pour chacune) des fragmens des auteurs de l'antiquité sacrée et profane, qu'il a trouvés dans les manuscrits du Vatican, le cardinal a entrepris une nouvelle édition de tous les ouvrages de saint Sophrone de Jérusalem, qui formeront cinq gros vol. in-4°. Il a eu encore une fois la rare fortune de retrouver un nombre assez considérable de fragmens inédits de ce grand écrivain de l'ancienne église grecque; et parmi ces fragmens, il y a une exposition de la liturgie, qui a été ignorée jusqu'à ce jour. L'auguste sacrement de l'eucharistie est un sujet qui ne peut pas être passé sous silence par un commentateur des rits sacrés. En effet, saint Sophrone en parle, et confirme par ses paroles la tradition universelle et perpétuelle de l'Eglise catholique d'une manière si précise, si nette et si énergique, qu'il n'est pas possible de se réfuser à l'éclatante évidence de ce nouveau témoignage.

» Voici le passage de saint Sophrone dans l'original grec, avec sa traduction latine :

Μηδεὶς δοκείτω ἀντίτυπα εἶναι τά ἅγια τοῦ σώματος καί αἵματος τοῦ Χριστοῦ, ἀλλὰ τὸν ἄρτον καὶ τον οἶνον πιστευέτω προσφερόμενον μεταβάλλεσθαι εἰσ σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ.

« Nemo existimet, sanctam oblationom REPRÆSENTATIONEM esse corporis ac sanguinis Christi; sed panem atque vinum oblatum credat COMMUTARI in corpus sanguinemque Christi. »

» Au premier coup-d'œil, on seroit tenté de croire que ce passage a été écrit depuis la déplorable séparation de tant d'enfans égarés du sein de la véritable Eglise, c'est-à-dire depuis le XVI[e] siècle. Il semble que saint Sophrone ait prévu prophétiquement cette multitude de vains subterfuges et cette manie symbolique des contradicteurs modernes du dogme de la présence réelle.

» Si vous joignez à cet imposant témoignage que je viens de citer, le nombre bien considérable d'autres non moins décisifs, publiés tout récemment par le même cardinal Maï, vous sentirez une véritable joie en voyant confirmer tous les jours, par de nouvelles preuves, la tradition perpétuelle de l'Eglise sur ce dogme consolateur. Dans la double collection des auteurs du Vatican, dont j'ai parlé, le cardinal Maï nous a donné sur l'eucharistie, cinq différens passages inédits de saint Cyrille d'Alexandrie, un fragment dogmatique de saint Athanase, et deux d'Eutychius, patriarche de Constantinople, qui vécut dans le VI[e] siècle. Ce dernier patriarche adressa aux fidèles une exhortation bien remarquable par la nouveauté de son objet. Il étoit d'usage

dans l'Eglise grecque de faire, avant la grand'messe, une procession autour de l'édifice sacré, dans laquelle on portoit le pain et le vin destinés au saint sacrifice. Le peuple, animé par les sentimens d'une foi peu éclairée, se prosternoit comme pour adorer ce qui, au moment de la procession, n'étoit encore que du pain et du vin naturels. Le patriarche désirant s'opposer à cet évident abus, adressa à son troupeau une précieuse allocution, dans laquelle il désapprouve justement ces actes d'une adoration prématurée. « Prenez garde, dit-il aux fidèles, ce que vous adorez dans cette procession n'est que du pain et du vin ; les paroles mystiques n'ont pas encore été prononcées ; le mystérieux changement n'est pas encore opéré. »

» Ce beau passage, ainsi que ceux que nous avons cités précédemment, passages dont l'authenticité est d'ailleurs à l'abri de toute critique, pourront vous donner la mesure du progrès que la controverse catholique a fait dans ces dernières années. Ce progrès est dû en grande partie au précieux trésor d'écrits et de fragmens inédits que nous avons acquis et que nous espérons voir s'accroître encore par la suite. Et c'est pourquoi j'ose appeler particulièrement l'attention du savant clergé de France sur ces nouvelles richesses de la science ecclésiastique et sur la vive lumière qui en résulte pour tout le monde chrétien.

» On pourroit désirer que quelque savant helléniste voulût se donner la peine de recueillir en cette vaste collection vaticane tous les fragmens des anciens Pères de l'Eglise, qui regardent la controverse avec les protestans, les coordonner et en donner une version latine, parce que la plus grande partie de ces fragmens sont grecs et dépourvus d'une traduction. »

M. l'évêque de Coutances avoit conçu, il y a près de deux ans, le pieux dessein de faire rapporter de la terre d'exil les restes de M. de Talaru, un de ses prédécesseurs, et ceux de M. de Belbeuf, dernier évêque d'Avranches. Ces deux prélats s'étoient retirés en Angleterre à l'époque de la révolution, et moururent, M. de Talaru à Londres en mars 1798, à l'âge de 73 ans, et M. de Belbeuf à Hampstead, près de Londres, le 26 septembre 1808, à l'âge de 78 ans. D'après le désir de M. l'évêque actuel de Coutances, des démarches furent faites à Londres pour retrouver les restes des deux prélats. Le résultat de ces démarches n'est pas très-consolant. La lettre suivante, insérée dans le *Journal de Coutances* du 4 juillet, montrera du moins qu'on n'a pas épargné les recherches; elle contient d'ailleurs des particularités qui ne sont pas sans intérêt :

« Mon ami, pour répondre à la lettre que vous m'avez écrite, en date du 31 mars dernier, j'ai fait toutes les recherches nécessaires relativement à la tombe de feu l'évêque de Coutances. Je suis allé en premier lieu au cimetière de Saint-Pancrass, où il avoit été enterré, pour m'assurer si je pourrois trouver sa tombe, et si l'inscription étoit assez claire pour constater si c'étoit la tombe de l'évêque de Coutances.

» Après bien des recherches, je trouvai deux pierres, l'une à la tête et l'autre au pied de la tombe; mais l'inscription en étoit tellement effacée qu'on pouvoit à peine en lire un seul mot. Celle qui portoit cette inscription indiquoit seulement qu'un évêque y avoit été enterré. Cependant n'en étant pas bien sûr, je fus trouver le révérend M. Mage de la chapelle catholique de Westminster, qui me répondit qu'il n'avoit nulle connoissance de la tombe de l'évêque de Coutances, mais qu'il croyoit que je ferois mieux de m'adresser à un prêtre très-agé, qui est chapelain de la chapelle catholique de Chelsea ; ce monsieur (1) me dit que

(1) M. l'abbé Voyaux de Franous, ecclésiastique français resté en Angleterre.

quoiqu'il eût résidé à Londres depuis bien des années, il n'avoit aucune connoissance de la tombe en question.

» Je fus après cela feuilleter les livres ou registres de l'église de Saint-Pancrass, et y ayant trouvé les années dont vous me parlez, j'y trouvai l'enregistrement qui suit :

« *En mars* 1798, *Ange-François Talaru.* — Je fus alors chez le fossoyeur qui demeure dans le cimetière, qui, lorsqu'il eut vu l'enregistrement, me dit qu'il connoissoit bien la tombe, et qu'une dame française, madame Jaussaume, lui avoit payé, depuis qu'il étoit fossoyeur (ce qui eut lieu en l'année 1826), 2 sous 6 deniers par an, jusqu'en l'année 1832, pour faire gazonner la tombe; mais que depuis ce temps-là, il n'en avoit ni vu, ni entendu parler, et qu'il ne savoit si elle étoit vivante ou morte : il ajouta de plus qu'il croyoit qu'on avoit aussi payé son prédécesseur pour le même objet. Je me déterminai à faire mon possible pour trouver la résidence de cette dame; en conséquence, je me rendis chez M. le chapelain de la chapelle de Somers-town (1), et dans l'entrevue que j'eus avec lui, il me dit qu'il avoit un souvenir confus du nom d'une telle personne, qui tenoit un magasin de charbon il y a bien des années, et il me renvoya à une dame française, qui, à ce qu'il croyoit, pourroit m'informer du lieu où elle résidoit. Je fus introduit chez cette dame; elle me dit que madame Jaussaume demeuroit dans la rue de la Chapelle, mais qu'elle ne connoissoit pas son numéro. Cependant je trouvai cette dame avec laquelle, et avec son fils âgé d'environ 40 ans, j'eus une conversation d'une heure, et voici la substance des réponses qu'elle fit aux questions que je lui adressai :

« Je connoissois l'évêque de Coutances très-bien, me dit-elle : c'étoit mon évêque, c'est-à-dire l'évêque du pays de France que j'habitois; j'étois à son inhumation; on plaça une pierre à la tête de sa fosse et une au pied; il n'y eut que moi qui parût s'intéresser à sa tombe. J'ai pendant plusieurs années payé une somme au fossoyeur, pour couvrir la tombe de gazon. Il y a environ 30 ans, je trouvai que le fossoyeur avoit enlevé les pierres; je les lui fis rapporter et replacer en ma présence; j'ai cru que si les pierres des tombeaux n'étoient pas réclamées par les parens tous les 7 ou 10 ans, ils perdoient leurs droits. Plusieurs Français avoient été enterrés dans la tombe de l'évêque depuis son enterrement : je leur en donnai la permission, autrement ils ne l'auroient pas fait. Mon mari mourut il y a 22 ans : je fis alors creuser la fosse de 10 à 12 pieds, parce qu'elle étoit presque comblée ; on y trouva plusieurs têtes ou crânes, et beaucoup d'autres ossemens, mais on n'y trouva point de cercueil de plomb, et les cercueils de bois étoient tous réduits en poussière : je crois qu'on remit tous ces ossemens dans la tombe. J'y ai eu deux de mes enfans enterrés depuis la mort de mon mari; ils moururent il y a à peu près 15 ans. Le révérend M. Higgins y fut aussi enterré, il y a près de 12 ans. J'ai aussi permis qu'on y enterrât plusieurs autres personnes, et j'espère bien y être enterrée moi-même. Plusieurs personnes ont été aussi enterrées dans la tombe de l'évêque d'Avranches, qui est tout auprès de celle de l'évêque de Coutances. Il ne m'est point venu à l'esprit que je fisse mal en troublant ainsi les cendres de l'évêque de Coutances, ou de faire usage de sa tombe; je croyois que jamais personne n'en feroit les recherches. Je n'ai pas payé dernièrement pour regazonner la tombe; je n'ai pas la faculté de le faire, étant très-pauvre. Il n'y reste maintenant de place que pour une ou deux personnes tout au plus, et je l'ai réservée pour moi-même. »

» Voilà, mon cher ami, jusqu'où j'ai tâché d'accomplir vos désirs, et je me serois trouvé très-heureux d'avoir pu les accomplir dans toute leur étendue; mais je suis forcé en toute candeur d'a-

(1) Probablement M. Nerinckx.

vouer que je crains bien que les désirs généreux de l'évêque de Coutances ne puissent se réaliser. »

Tout en déplorant le resultat, ajoute le *Journal de Coutances*, nous ne pouvons assez admirer la piété de cette femme, qui étoit la seule personne au monde qui parût s'intéresser à la tombe de son évêque exilé pour la foi. Son regret est de ne pouvoir plus s'acquitter de ce qu'elle regardoit comme un devoir. Nous savons que déjà M. l'évêque a donné des ordres pour prouver à cette personne l'intérêt qu'il prend à sa position actuelle.

Le diocèse de Montauban vient de faire une grande perte dans la personne de M. Darassus, vicaire-général et chanoine titulaire de la cathédrale. Il a terminé par une mort édifiante une vie toute consacrée à Dieu dès sa plus tendre enfance.

Né dans les environs de Pamiers, après avoir fait avec succès ses études au petit séminaire de Toulouse, il fut retenu dans cet établissement à l'âge de quinze ans, pour y professer les humanités; il occupoit ce poste depuis six ans, lorsqu'on le jugea digne de recevoir les ordres sacrés. L'obéissance lui fit accepter les dispenses d'âge. Il fut ordonné prêtre à vingt-deux ans, et envoyé curé à Gourbit, petite paroisse dans les montagnes de l'Ariége. Il fut vraiment l'ami de tous ses paroissiens pendant les dix-huit mois qu'il resta parmi eux. A cette époque, M. le marquis de Clermont-Tonnerre lui confia l'éducation de ses enfans. Il l'avoit obtenu de son oncle le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse. M. l'abbé Darassus justifia cette confiance. Les jeunes gens qu'il forma le pleurent aujourd'hui comme un ami et un membre de leur famille, en même temps qu'ils lui font honneur par leurs connoissances et leurs vertus.

Plus tard, le cardinal de Clermont-Tonnerre le prit à Rome en qualité de conclaviste, et ne cessa, depuis son retour à Toulouse, de s'attacher à lui par les liens de la plus touchante et plus juste affection; liens que la mort seule de l'archevêque put rompre sur la terre.

Peu de temps après, M. Dubourg, évêque de Montauban, appela auprès de lui M. Darassus, et en fit un de ses grands-vicaires. L'on a souvent entendu ce digne prélat se féliciter avec cette expansive effusion que tout le monde lui connoissoit, de l'excellente acquisition qu'il avoit faite; aussi personne ne fut étonné des vives instances que le prélat fit en faveur de son grand-vicaire auprès du gouvernement, lorsque la providence le plaça lui-même sur le siége archiépiscopal de Besançon, et que les refus de M. de Trélissac faisoient craindre de voir l'évêché supprimé. M. de Trélissac ayant enfin consenti à être le successeur de M. Dubourg, accorda la même confiance et la même amitié à son grand-vicaire. Il venoit même, pour le fixer convenablement dans son diocèse, de le nommer chanoine titulaire, et l'on espéroit de le posséder long-temps. Mais Dieu avoit d'autres vues sur lui et sur le diocèse.

Une maladie de cœur dont il souffroit depuis longues années, prit tout à coup un caractère alarmant. Il ne s'abusa point sur son état, et demanda avec instance les derniers secours de l'Eglise. Quoique très-souffrant, il les reçut hors de sa couche de douleur, à genoux, ayant à ses côtés son bon évêque, autour de lui tout le clergé qui le pleuroit. Pour lui, toujours calme et digne, il leur adressa des adieux empreints d'une piété et d'une affection ineffable.

Il s'écoula encore onze jours pendant lesquels les chanoines, les curés et tous les prêtres de la ville jour et nuit rivalisoient pour le veiller, le servir et s'édifier à la vue d'indicibles souffrances supportées avec une parfaite résignation. Enfin il endormit ses douleurs dans le sein de Dieu le 8 mai 1840, n'étant âgé que de 44 ans.

Les malfaiteurs semblent vouloir exercer plus particulièrement, depuis quelque temps, leur industrie dans les églises de Limoges. Il y a environ 18 jours que le tronc de la chapelle de Saint-Aurélien fut brisé en plein jour; la même tentative s'est renouvelée avec le même succès à Saint-Michel ces jours derniers.

Il a été fait dernièrement au conseil provincial du Brabant un rapport sur l'institut des sourds-muets et des aveugles, établi à Bruxelles, rue Haute. Cet établissement, fondé par le vénérable chanoine Triest, est placé aujourd'hui sous le patronage de son digne successeur, le chanoine de Decker; le Père Bernardin en est le directeur. Ce dernier demande qu'il lui soit accordé un subside, afin d'être mis à même d'agrandir et d'acheter les bâtimens que l'établissement occupe. M. le ministre de la justice a promis d'accorder sur son budget une bonne part de la somme nécessaire, à condition que le reste seroit supplée par la province et par la ville.

Le recteur de l'université catholique de Louvain vient de recevoir une collection de tableaux qui représentent les portraits de plusieurs docteurs célèbres de l'ancienne université. Cette collection ornera le vestibule de la bibliothèque, qui deviendra aussi une espèce de musée historique. Le portrait d'Adrien VI, de Rega et de Vigilius sont déjà placés. Les autres attendent une petite restauration. On vient de restaurer aussi un immense tableau de Van Brée, qui avoit été fait pour le collége philosophique, mais que les Hollandais avoient déchiré à coups de sabre pendant leur dernière invasion.

Le gouvernement de Schaffouse a envoyé aux états composant le diocèse de Bâle une circulaire en date du 25 juin dernier, par laquelle il demande la réunion de la commune catholique de Ramsen et de la partie de la ville de Schaffhouse, professant le même culte, à ce diocèse; il réclame en même temps pour ceux de ses ressortissans catholiques le droit d'entrer au séminaire épiscopal.

M. Antoine Begni, évêque de Monte-Feltro, dans l'état pontifical, est mort le 10 juin. Il étoit né le 12 juin 1760, et étoit fils du comte Marie Begni, de Saint-Marin. Elevé dans les colléges de Citta di Castello et d'Urbin, il fut reçu docteur en théologie, et ayant été ordonné prêtre, il administra pendant quelque temps la paroisse de Monte-Cerignone, où il étoit né. Pie VII le fit évêque de Monte-Feltro, dans le consistoire du 28 mai 1804. Pour le punir de son dévoûment au Saint-Siége, les Français l'arrachèrent de son diocèse en août 1808 et l'envoyèrent en Lombardie. Retenu d'abord à Pavie, puis à Mantoue, et enfin à Milan, ce ne fut qu'en 1814 qu'il put être rendu à son troupeau. Dans sa captivité, il eut pour compagnon inséparable M. Castiglioni, alors évêque de Montalto, et depuis pape sous le nom de Pie VIII, à qui il fut toujours cher. M. Begni s'appliqua avec zèle au gouvernement

du diocèse. Il est mort à l'âge de 80 ans, après avoir reçu avec édification tous les secours de la religion.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les *conservateurs* paroissent décidément choisis pour jouer dans la seconde révolution le rôle que les *modérés* eurent à jouer dans la première. On sait que, pendant plusieurs années, on ne connut rien de pire et de plus dangereux en France que de passer pour modéré. Le modéré étoit une espèce de monstre auquel il étoit permis à tous les bons citoyens de courir sus. Il étoit signalé, traqué, déféré aux tribunaux et à tous les comités de surveillance de la république. En un mot, on disoit alors : *Le modérantisme nous tue*, comme cela s'est dit depuis de la légalité.

Eh bien, dans le régime actuel, ce sont les *conservateurs* qui remplacent les *modérés* de ce temps-là. Un conservateur est tout ce qu'il y a de plus suspect et de plus réprouvé par les amis du progrès. Il est leur pierre d'achoppement, leur homme noir, *le pelé, le galeux dont vient tout le mal*, comme dans la fable des animaux malades de la peste. Il va sans dire que la porte de tous les emplois publics lui est fermée, et que le moins qu'il puisse arriver à un conservateur, c'est de se voir déclaré indigne de toutes les petites douceurs de la révolution de juillet. « M. Thiers a bien promis de chasser les conservateurs. Les conservateurs n'ont ni paix ni trève à espérer de M. Thiers. Entre M. Thiers et les conservateurs, il y a tout un abîme. Jamais M. Thiers ne souffrira que les conservateurs approchent de sa personne, et mettent la main à sa barque. » Voilà ce que les journaux de M. Thiers ne cessent de répéter pour apaiser les alarmes, et rendre le calme aux consciences timorées du centre gauche et de la gauche.

PARIS, 22 JUILLET.

Par ordonnance du 17 de ce mois, les conseils généraux de département sont convoqués pour le 24 août prochain, excepté ceux de la Corse et de la Seine qui se réuniront, le premier le 25 septembre, et le second le 15 octobre.

— M. Lajoie, juge-suppléant à Melun (Seine-et-Marne), est nommé juge au même siége, en remplacement de M. Riguet, décédé; M. Treilhart, avocat, est nommé juge-suppléant à la place de M. Lajoie; M. Dubreux, juge-suppléant à Montelimart, est nommé juge suppléant à Chartres (Eure-et-Loir).

— M. de Mesgrigny, membre de la chambre des députés, est nommé inspecteur-général des haras.

— Le *Journal de la Marine* annonce qu'au moment où l'amiral Baudin demandoit la révocation du consul de la Havane, ce fonctionnaire étoit en route pour la France, et que M. Thiers, profitant de la création de trois nouveaux consulats qui lui sont accordés par le budget, s'occupoit de faire droit aux justes exigences du commandant de l'escadre de la Plata, en envoyant M. Mollien dans une autre résidence.

— Le ministre de l'intérieur, dans une circulaire adressée aux préfets, exprime le désir que le dixième anniversaire des journées de juillet soit particulièrement consacré à des actes de bienfaisance. M. de Rémusat invite ces fonctionnaires à transmettre des instructions dans ce sens à leurs subordonnés.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs des académies deux circulaires, qui expliquent le but de changemens importans récemment introduits dans le mode et la matière des examens pour le baccalauréat, la licence et le doctorat ès-lettres.

— Les compositions du concours général, qui devoient avoir lieu le mardi 28 juillet, seront reportées après celle qui avoit été fixée au 10 août.

— Une décision ministérielle du 3 juillet porte qu'à l'avenir les avis de mariages contractés par les officiers seront

donnés au ministre de la guerre au moyen de simples certificats, sans lettres d'envoi.

— M. Nicod, conseiller à la cour de cassation, et qui venoit d'être réélu député à Savenay (Loire-Inférieure), est mort l'avant-dernière nuit à Passy, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Il n'étoit âgé que de 59 ans.

— La cour d'assises de la Seine devoit continuer hier les débats d'un procès intenté pour faux et détournement de deniers publics contre le sieur Durand, ex-receveur des contributions indirectes dans le 2e arrondissement de Paris, et le sieur Quénu, son commis. Mais la cour a remis la cause à une prochaine session; M. Ferdinand Barrot, avocat de Durand, étant retenu au sein de sa famille par la mort de son beau-père, M. Nicod.

— Les enrôlemens des réfugiés espagnols pour l'Afrique ont commencé.

— M. Mauguin est parti il y a quelques jours pour le Havre avec toute sa famille. Il doit s'embarquer dans ce port pour Saint Pétersbourg.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu le 19 la somme de 685,260 fr., et remboursé celle de 449 000 fr.

— Le maréchal Valée a mis à la disposition du directeur de l'intérieur à Alger une somme de 22,000 fr. provenant des prises de bestiaux dans la dernière campagne, pour augmenter le fonds d'indemnités destiné à être distribué aux colons qui ont souffert des hostilités.

Le rapport du maréchal Valée, daté d'Alger le 10 juillet, embrasse la relation jour par jour de tous les événemens qui se sont passés pendant l'expédition de Miliana. Nous allons en donner un extrait.

Dans les premiers jours de juin, l'armée, reposée des fatigues de la campagne de Médéah, se réunit au camp de Blidah. Les bataillons qui avoient le plus souffert avoient été remplacés; les batteries d'artillerie et les équipages avoient été réorganisés. La force du corps expéditionnaire étoit de 10,000 hommes. Le but de la campagne étoit la prise de possession de Miliana. Il falloit montrer aux Arabes que la domination française ne devoit plus repasser l'Atlas, et que désormais nos colonnes mobiles, appuyées sur Miliana et Médéah, les maintiendroient sous la souveraineté de la France. La route de Miliana se dirige à l'ouest par la vallée de l'Ouad-Adelia et pénètre dans la vallée du Cheliff par le col de Gantas. Cette route ne présentoit que peu d'obstacles, et les voitures pouvoient, avec peu de travaux, y passer facilement. Le maréchal s'attendoit à trouver dans la vallée du Cheliff 8 à 10,000 cavaliers et 5 à 6.000 fantassins, comme dans la première campagne.

Le 5 juin, le corps expéditionnaire se mit en mouvement à cinq heures du matin, traversa sans rencontrer l'ennemi toute la plaine de la Mitidja, et s'établit le soir à Karoubed-el-Ouzri, au pied du Sahel des Beni-Menad.

Le 6, à cinq heures du matin, l'armée commença à gravir trois arêtes parallèles qui se détachent du Zaccar. Une partie de la tribu des Beni-Menad ayant attaqué la colonne de droite, le 3e léger eut un engagement assez vif et tua ou blessa une trentaine d'hommes sans éprouver de pertes. Les Kabyles se retirèrent sur les montagnes les plus élevées. A dix heures on arriva sur les hauteurs qui dominent le Châaba-el-Catta (ravin des voleurs). Une heure après, on prit position au confluent de l'Ouad-Hammam et de l'Oued-Djer.

Le 7, le corps expéditionnaire quitta l'Oued-Djer à cinq heures du matin, et rejoignit une heure après la route directe d'Alger à Oran. Depuis le matin, des masses de cavaliers se montroient dans la direction de Miliana. En débouchant dans la vallée de l'Ouad-Adelia, l'avant-garde dispersa un groupe assez nombreux qui se trouvoit à portée. Cette vallée fut remontée très-lentement: la température

étoit fort élevée. et l'artillerie eut plusieurs travaux à faire pour rendre abordables les gués de l'Ouad-Adélia. A cinq heures du soir, on atteignit le col de Gantas, et à sept heures le camp fut établi sur les deux rives de l'Oued-Sebouji, dans la vallée du Cheliff, où nos drapeaux furent plantés pour la première fois.

Le 8, la colonne marcha sur Miliana. Abd-el-Kader avoit placé ses troupes derrière une ligne de rochers qui lui permettoient de se retirer par la route de Cherchell. Quoique sa position fût avantageuse, il n'essaya pas de résister; il se retira précipitamment après avoir lancé quelques boulets qui n'atteignirent personne. Notre artillerie lui fit éprouver quelques pertes. Le maréchal Valée établit son quartier-général dans la vallée et fit commencer immédiatement des travaux de défense. (Nous avons vu que le feu avoit été mis à Miliana, mais les dégâts furent peu importans.)

Les journées des 9, 10 et 11 furent employées à ces travaux. L'émir, quoiqu'il fût à peu de distance, ne chercha pas à les interrompre. Après avoir nommé le lieutenant-colonel d'Illens, du 3e léger, commandant supérieur de Miliana, et placé sous ses ordres un bataillon du 3e léger et un bataillon de la légion étrangère, garnison reconnue suffisante, le maréchal quitta Miliana le 12, à six heures du matin. On ne tarda pas à rencontrer l'ennemi, qui, attaqué vigoureusement, d'un côté par le colonel Bedeau, de l'autre par le colonel Changarnier, fut culbuté, et, après avoir perdu un grand nombre d'hommes, disparut complétement. Parmi les morts se trouvoient deux porte-drapeaux. L'arrière-garde avoit été chargée de mettre le feu aux moissons et aux huttes des Kabyles; pendant toute la nuit la plaine de Cheliff ne présenta que le spectacle d'une mer de feu. L'armée eut dans cette journée 14 hommes tués et 110 blessés. Le maréchal cita comme s'étant fait particulièrement remarquer: les colonels Changarnier et Bedeau; les commandans Regnault et Bouscarens; les capitaines Lacharrière, Lafond, de Barral, Clerc, Lefebvre, Offroy, d'Allonville; le lieutenant Doumet; les sous-lieutenans Rachaud, Gaulard, de Laplane, Daillé, Mayard, Adam et Roure; les sergens-major Bourrel, Bonnet et Legnay: les sergens Stanislas, Rafin, Agostini, Colonna, etc.

Le 13, l'arrière-garde rencontra la cavalerie arabe; le colonel Rambaud fit tirer quelques obus sur les groupes les plus nombreux; alors l'ennemi se retira. La colonne vint bivouaquer sur le revers oriental du Gantas, à trois lieues seulement du marché de Djendell où elle avoit passé la nuit précédente; le génie ayant été obligé d'exécuter des travaux pour faciliter les communications.

Le 14, mêmes retards. Les ennemis vinrent tirailler de loin et nous mirent neuf à dix hommes hors de combat.

C'est le 15 qu'eut lieu la principale affaire entre la colonne expéditionnaire et toutes les forces d'Abd el-Kader. Dans la soirée du 14, l'ennemi se montroit en masses compactes et cependant *reculoit* toujours devant nous. On arriva sans combat au bois des Oliviers, où l'armée s'établit. Le maréchal donna l'ordre au colonel Changarnier de partir à minuit, de suivre la route du col de Mouzaïa, d'attaquer à la baïonnette les Arabes qui occuperoient cette position et de couronner les différentes arêtes qui dominent la route que l'armée devoit suivre. Le reste de la colonne eut ordre de s'engager au point du jour avec les convois, sous le commandement du général d'Houdetot, dans les gorges étroites par lesquelles passe la route qui conduit au col. Le colonel Changarnier arriva au col sans obstacle avec ses cinq bataillons, et occupa les crêtes au point du jour. Dès que le mouvement de l'armée fut prononcé, la cavalerie ennemie se jeta dans les ravins pour attaquer le bois des Oliviers. Le colonel Rambaud la reçut avec le feu de l'artillerie et une vive fusillade.

Elle recula et appela à son secours des détachemens de Kabyles. Le colonel Rambaud fit aussitôt battre la charge; le 48ᵉ de ligne se précipita sur l'ennemi et le chassa des ravins l'épée dans les reins. Les Arabes s'enfuirent, mais une batterie de campagne, placée sur le plateau de la Croix, leur fit éprouver des pertes nombreuses.

Abd-el-Kader, voyant qu'il ne pouvoit nous entamer de ce côté, essaya de s'emparer des arêtes, où il n'apercevoit personne. Mais à son approche, les zouaves, quatre compagnies de la légion étrangère et le premier bataillon des tirailleurs se lèvent, se précipitent sur l'ennemi à la baïonnette ou font feu sur lui à bout portant, le culbutent dans les ravins, et après l'avoir vu fuir en désordre, reprennent tranquillement les positions qu'ils sont chargés de défendre. Pendant ce temps, le gros de l'armée poursuit l'ennemi et lui fait éprouver de grandes pertes; plusieurs porte-drapeaux furent tués et roulèrent avec leurs drapeaux dans les ravins. Le reste regagna en désordre le bois des Oliviers, où le feu de l'artillerie leur enleva encore beaucoup de monde. Le feu cessa alors sur toute la ligne, et le maréchal fit reposer les troupes accablées par la chaleur et la fatigue du combat.

Nous eûmes dans cette journée 32 hommes tués ou morts de leurs blessures. 261 blessés furent reçus dans les ambulances. Plusieurs officiers furent atteints par le feu des Arabes. Le lieutenant-général Schramm fut frappé d'une balle dans les reins, qui ne lui fit qu'une légère blessure. Le colonel de Bellonet, commandant le génie, eut sa casquette traversée par une balle.

Les pertes de l'ennemi furent immenses. Les rapports des déserteurs portent à plus de 1,000 le nombre des morts, et élèvent beaucoup plus haut celui des blessés. Les troupes qui occupoient les crêtes les plus élevées virent deux longs convois de mulets emporter au loin les hommes mis hors de combat, et l'émir fut obligé de contraindre les tribus à venir enterrer ses morts.

Le succès de ce combat produisit un grand effet. Depuis le 15 juin jusqu'au 2 juillet, l'armée a continué ses opérations dans la province de Titterie. Deux fois elle a passé le teniah de Mouzaïa : une colonne s'est portée sur Miliana sans que l'infanterie arabe ait osé se montrer devant nos troupes. Abd-el Kader ne put nous opposer que la cavalerie, et les pertes qu'elle essuya ne tardèrent pas à la décourager.

Le maréchal Valée cite honorablement : les colonels Changarnier, Champion, Rambaud; les chefs de bataillon Marchesan, de Comps, Poerio; les capitaines Marulaz, Fremy, Clerc, Bellefonds, Faure, Lagrève, Gillet, Lesage, Paer, Mayran, Meyer, Sylvestre, Taupin, et Boquet (du génie); les lieutenans Pourcet, Costamagna, Guerey, Lepelley, Marchand, Godard, Vindrios, Corbizet; les sous-lieutenans Goyon, Davin, Daillé, Ouzaneau, Collet, Airoles, Rossimès, Boloz, Roquetaillude, Bozens, Weil, Monti, et plusieurs autres d'un grade inférieur.

A deux heures, les troupes se mirent en marche, et prirent position sur les hauteurs qui dominent le col. A trois heures, le général Blanquefort partit avec tous les blessés pour Haouch-Mouzaïa, et dirigea le lendemain sur le col tous les approvisionnemens laissés à cette ferme. L'escorte de ce convoi eut avec la tribu de Mouzaïa un engagement dans lequel nous eûmes quelques hommes mis hors de combat.

Le 17, le général Blanquefort évacua les blessés et les malades sur Blidah. Il revint lui-même le 19 au col, où l'armée se reposoit de ses fatigues.

Le 20, on se remit en marche, et à midi toutes les troupes étoient campées devant Médéah. Il n'y eut pas sur la route d'engagement sérieux. La ville de Médéah, commandée par le général Duvivier, n'avoit pas été inquiétée pendant l'expédition de Miliana, et les travaux de défense

de cette place n'avoient pas cessé d'être poussés avec activité.

Le colonel Changarnier partit de Médéah le 22 pour aller compléter les approvisionnemens de Miliana ; il s'établit à sept heures du soir au marché de Djendell. 4 hommes furent blessés par le feu de l'ennemi. Le lendemain, il remit au lieutenant-colonel d'Illens le convoi qu'il avoit amené. Les travaux de Miliana étoient terminés, et la situation de cette ville étoit satisfaisante sous tous les rapports. L'ennemi s'étoit présenté le 15 sur le plateau, mais il avoit été repoussé, et depuis il n'avoit pas fait de nouvelles tentatives.

Pendant que le colonel Changarnier étoit à Miliana, l'émir vint attaquer, à la tête de toute sa cavalerie, le colonel Gentil, qui avoit été laissé en arrière pour garder la gorge de la vallée. Le colonel Changarnier renforça aussitôt cette partie de sa ligne ; l'ennemi fut repoussé et se dispersa rapidement ; ses pertes furent considérables. Nous n'avons eu que 3 hommes tués et 33 blessés.

Le 24, la colonne se porta sur le Cheliff. Les Arabes se montrèrent encore, et éprouvèrent le même sort que la veille. Nous avons eu 1 homme tué et 19 blessés.

Le 25, après une nouvelle tentative de l'ennemi, la division s'établit à Aïn-Aly-Tamjiret. Dans cette journée, 3 hommes furent tués, et 38 blessés.

Le 26, eut lieu la réunion de la colonne du colonel Changarnier avec le corps d'armée. L'ennemi ne parut pas.

Le 27, le général Blanquefort partit pour Blidah, et le 29 il étoit de retour avec des approvisionnemens pour Médéah.

Les 28, 29 et 30 juin, il ne se passa rien d'important. Le 1er juillet, le colonel Changarnier reçut l'ordre de passer la nuit avec cinq bataillons sur la crête de la montagne de Mouzaïa, et de détruire cette tribu le lendemain. Le 2 juillet au point du jour cet ordre fut exécuté. Tous les Kabyles qui essayèrent de résister furent tués ; des marabouts, des femmes, des enfans, furent faits prisonniers ; les moissons et les huttes des Arabes furent brûlées ; 2,000 têtes de bétail furent enlevées. C'est ainsi que fut détruite cette tribu, qui n'avoit cessé de se montrer hostile. Pendant ce temps, le maréchal faisoit évacuer le camp de Mouzaïa, désormais inutile, et brûler les moissons des Hadjoutes. A quatre heures du soir, le corps expéditionnaire rentra au camp de Blidah.

Le 4, quatre colonnes pénétrèrent chez les Beni-Salahs. Les villages dont les habitans tirèrent sur nos soldats furent incendiés, les autres furent épargnés, et le maréchal prévint les habitans que son intention étoit d'occuper le pays, et qu'ils pourroient vivre en paix avec nous. Puis, il ordonna de construire un poste fortifié auprès de la source principale des Beni-Salahs, et fixa l'emplacement d'un télégraphe.

Le 5, des ordres furent donnés pour que les troupes rentrassent dans leurs garnisons, et le gouverneur-général retourna à Alger.

La seconde partie de la campagne, dit le maréchal, n'a pas été moins glorieuse que la première ; les Arabes ont fait des pertes immenses ; ils sont complétement découragés, et le moment approche où les tribus se sépareront de l'émir. Dans quelques mois, l'armée attaquera Abd-el-Kader dans la province d'Oran, pendant que la vallée supérieure du Cheliff sera parcourue par des colonnes mobiles qui s'appuieront sur Médéah et sur Miliana. L'armée a montré dans cette lutte un courage, un dévoûment et une persévérance qui lui ont assuré un haut rang dans l'estime de la nation. Le maréchal donne des éloges aux généraux Schramm, Blanquefort et d'Houdetot, et au colonel Changarnier, qui l'ont parfaitement secondé, et qui se sont fait remarquer dans les divers combats. C'est surtout au dernier que revient la plus grande part de gloire pendant toute l'expédition de Miliana.

C'est à regret que nous ne donnons pas les noms de tous ceux, officiers ou soldats, qui se sont distingués, mais le cadre de notre Journal nous force à abréger plus que nous ne voudrions le faire.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La ville d'Alençon (Orne), vient d'être attristée par un bien malheureux événement. A une fête musicale sur l'eau, deux jeunes gens, un clerc de notaire soutien de sa vieille mère, et un négociant père d'un enfant de 18 mois, sont tombés dans la Sarthe, et n'ont pu être retirés que morts.

— L'Académie de Mâcon a fait distribuer à onze cultivateurs peu aisés, mais laborieux et intelligens, onze instrumens du prix de 800 fr.

— La société d'agriculture de Nevers a voté l'établissement d'une ferme-modèle. Une somme de 60,000 fr. provenant de diverses ressources, a été affectée à cette destination.

— La nouvelle de l'empoisonnement de Mme Laffarge, que nous n'avions donnée que d'une manière dubitative, ne s'est pas confirmée. Mme Laffarge a été très-fatiguée depuis la fin des débats du procès correctionnel, mais sa santé ne présente aucun symptôme alarmant.

— M. de Savaron, chevalier de Saint-Louis, vient de mourir dans sa terre de Lafay, près Saint-Symphorien-le-Château (Rhône), à l'âge de près de 89 ans.

— Le *Journal du Commerce* de Lyon paroît maintenant sous ce titre : le *Champ-de-Mai*.

— Le maréchal-de-camp Despéramons vient de mourir à Cadillac (Gironde).

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La célèbre avanie de la Granja fut, il y a trois ans, le *dix août* de la royauté de Marie-Christine. Depuis lors, l'esprit qui suggéra cette scène d'abaissement et de mépris contre la régente, s'est conservé parmi les révolutionnaires exaltés, et un peu aussi dans l'armée d'Espartero. Ce général, qui veut maintenant dominer l'ordre politique, agit dans le sens du parti de la Granja, qui a tant humilié et ravalé l'autorité royale. Aussi est-il au mieux avec les exaltés; et c'est autour de lui qu'ils se groupent dans ce moment.

Cet esprit s'est manifesté avec éclat dans l'accueil qui vient de lui être fait à Barcelone par les autorités révolutionnaires et les jacobins de cette grande ville. Ils l'ont fêté, promené et porté en triomphe avec une affectation extrêmement humiliante pour Marie-Christine. Cependant il faut le dire à la louange de cette princesse, elle ne s'est point déconcertée et son énergie s'est assez bien soutenue dans cette circonstance critique. Espartero vouloit l'empêcher de sanctionner la nouvelle loi municipale, qui est faite dans un esprit monarchique, ou au moins dans le but de modérer les tendances du parti révolutionnaire. Elle n'a point cédé aux impérieuses exigences de son généralissime, et la loi a été signée malgré lui.

Les choses en sont là entre la régente et Espartero. Celui-ci ne paroît pas déconcerté par cet échec ; et quoiqu'il ait donné sa démission, on suppose qu'il travaille avec ardeur à emporter de haute lutte la présidence du conseil, et qu'il veut se choisir non-seulement des collègues, mais une assemblée de cortès composée à son gré dans le sens du progrès révolutionnaire. Tel est en Espagne l'embarras du moment, qui n'est pas une moindre crise peut-être que celles de la situation précédente. L'Espagne en attend le développement avec une assez vive anxiété.

Les séances du parlement anglais depuis le 17 n'offrent aucun intérêt.

— Sur les réclamations du cabinet de Saint-Pétersbourg, celui de Vienne a donné l'ordre aux autorités de la Gallicie de repousser tous les sujets russes qui

cherchoroient à pénétrer en Autriche sans avoir des passeports de leur gouvernement.

— Le roi de Prusse vient de lever la défense qui interdisoit d'entretenir le public des faits et événemens relatifs au roi et à sa famille.

NOTRE-DAME DE L'ÉPINE, par M. L. F. Guérin. In-18.

Notre-Dame de l'Epine, près de Châlons-sur-Marne, est un pélerinage fréquenté depuis plusieurs siècles. On en fait remonter l'origine à un prodige arrivé en 1419. Une église fut bâtie en ce lieu, et la tradition conserve le souvenir de plusieurs guérisons qui s'y sont opérées. M. Guérin, qui a été en pélerinage sur les lieux, a voulu recueillir tout ce qui s'y rattache. Il a consulté une *Histoire abrégée de Notre-Dame de l'Epine*, 16 p. in-32, et une *Description historique de l'Eglise*, par Povillon-Piérard de Reims, 47 p. in-8°; il y a joint tout ce qu'il a trouvé dans l'*Histoire du diocèse de Châlons* et dans les *Annales historiques de Châlons*.

Son opuscule est en trois parties. La première est une histoire de l'origine, des progrès et de l'état actuel du pélerinage. La deuxième est une description de l'église. La troisième est un recueil de prières en l'honneur de la sainte Vierge. Pour la deuxième partie, l'auteur a suivi Povillon-Piérard. L'église appartient au genre d'architecture gothique moderne. On fut cent ans à la bâtir. Elle ne fut terminée qu'en 1529. L'auteur en décrit en détail toutes les parties. Il se plaint de quelques réparations modernes auxquelles le bon goût n'a pas présidé. Il se plaint encore plus de la destruction d'une flèche qu'on a abattue pendant la première révolution, pour y substituer un télégraphe; opération bien digne d'une époque de vandalisme et d'impiété.

Mais ce petit livre est surtout un ouvrage de piété. L'auteur, qui paroît animé d'une tendre dévotion pour la sainte Vierge, donne différentes prières propres à exciter cette dévotion. Son travail a reçu l'approbation de M. l'évêque de Châlons; elle est à la tête du volume, et est datée du 1er août de l'année dernière.

DIALOGUES SUR LE MARIAGE, ou Explication et apologie de la discipline de l'Église par rapport à ce sacrement, par un curé de campagne. In-18.

Il règne dans le peuple, et même chez des gens qui ne se croient pas peuple, des idées fausses sur le sacrement de mariage. On attache peu d'importance au mariage à l'église, on s'y prépare mal, on parle avec légèreté des dispenses, des empêchemens et des bans. Un sage pasteur a cru utile de répondre là-dessus aux objections vulgaires. Il a adopté la forme du dialogue comme convenant mieux à la classe de lecteurs qu'il a en vue.

Il y a cinq entretiens : sur la confession préalable, sur l'importance du sacrement, sur le mariage civil, sur les dispenses, sur les empêchemens et les bans. Les entretiens sont dans la forme la plus populaire, et les instructions qu'ils renferment sont présentées de la manière la plus propre à se graver dans l'esprit. La simplicité même du langage sera un attrait de plus pour ceux que l'auteur vouloit éclairer.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 10 c.
QUATRE p. 0/0, 108 fr. 75 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 113 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 86 fr. 60 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1295 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3760 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 802 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1285 fr. 00 c.
Emprunt Belge 106 fr. 0 0
Emprunt romain. 106 fr. 0 0
Rentes de Naples 105 fr. 85 c.
Emprunt d'Haïti. 582 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 28 fr. 1 4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3311.

SAMEDI 25 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

Sur quelques querelles entre les protestans.

Les luthériens et les calvinistes, qui veulent paroître du meilleur accord, qui se sont réunis avec quelque éclat, et qui vont en certaines circonstances prêcher dans les églises les uns des autres, ont cependant ensemble de petites bouderies, se lancent des épigrammes et s'adressent des reproches plus ou moins vifs. On en a eu récemment un exemple dans une note sous le titre de *Vente de bibles incomplètes*, note qui vient d'être publiée dans le recueil officiel des actes du directoire de l'église de la confession d'Augsbourg en France. Cette note est conçue en ces termes :

« Le directoire est informé que les colporteurs parcourent la campagne pour débiter aux fidèles des traités religieux, et notamment des bibles, à des prix très réduits, mais dans lesquelles manque une partie des livres qui doivent en composer le texte sacré, d'après les décisions des églises protestantes.

» En recommandant à MM. les pasteurs de prévenir leurs paroissiens contre ce colportage, le directoire les prie d'avoir un œil vigilant sur les livres qui servent à l'édification domestique, et de signaler aux fidèles les écrits qui leur paroissent nuisibles et dangereux.

» Ils les rendront surtout attentifs à l'institution si bienfaisante de la Société biblique, toujours prête, sur la demande des pasteurs, à fournir gratuitement le livre sacré à ceux qui n'ont pas les moyens de se le procurer.

» Strasbourg, 19 février 1840. »

Il est évident que cette note étoit hostile pour le parti soi-disant *évangéliste*, et que le directoire n'approuvoit ni le colportage, ni les traités religieux, ni les distributions de bibles incomplètes. Aussi l'autre branche des protestans s'est émue, et un de leurs organes a répondu, le 25 avril, à la note par les réflexions suivantes, qui sont un peu dans le genre aigre-doux, et où on se moque assez clairement du directoire et de ses avis. Voici l'article :

« On se demande, en lisant cet avertissement que le directoire a cru devoir donner à MM. les pasteurs, quelles peuvent être ces éditions incomplètes des saintes Ecritures? Des disciples de Swedenborg, membres de l'église de la nouvelle Jérusalem, auroient-ils voulu préparer la victoire à leur prophète moderne, en faisant disparoître du texte sacré tel livre contraire aux révélations des esprits élémentaires et autres? Ou bien des gnostiques de quelque école d'Asie ou d'Afrique auroient-ils commis cet attentat en faveur du système cabalistique ou d'un système d'émanation? Ou enfin quelques descendans des encyclopédistes ou un neveu de M. Strauss a-t-il exercé sa haute critique sur une édition populaire de la Bible, qu'il fait colporter ensuite aux luthériens d'Alsace? Il seroit à désirer que le public fût instruit plus amplement sur ce fait important, unique dans l'histoire du protestantisme.

» Nous avons été rassurés en apprenant qu'il s'agit simplement des livres *apocryphes*, exclus des éditions de quelques sociétés bibliques. Mais dans ce cas l'avertissement du directoire ne nous paroît pas moins étrange. Pourquoi ne pas

nommer les apocryphes? personne assurément n'auroit été effrayé alors par la n te directoriale si mystérieusement conçue. Le directoire ne sauroit avoir eu le dessein de décréditer plus sûrement les colporteurs et leurs bibles par cette manière ambiguë et adroite de s'exprimer. Mais nous demanderons : Depuis quand le texte *sacré* comprend-il les apocryphes comme partie *intégrante*, de telle sorte qu'une bible demeure *incomplète* par l'omission de ces livres purement humains? Quelles sont ces *décisions des églises protestantes* qui en ordonnent la canonicité? Un synode protestant auroit-il marché à l'insu des historiens sur les traces du concile de Trente? ou les décrets de ce concile auroient-ils été adoptés en tout ou en partie par une église protestante, par celle d'Alsace, peut-être? Nous l'ignorons; mais nous croyons pouvoir demander au directoire s'il en sait plus que nous.

» Et puisque nous sommes à nous étonner et à questionner, nous nous étonnerons aussi de ce que des colporteurs, protestans sans doute, aient débité en Alsace des livres d'édification *nuisibles* et *dangereux*. S'il ne s'agissoit pas de livres d'édification, nous aurions supposé que le directoire s'est effrayé, à juste titre, des infamies en vers et en prose qu'on voit colporter souvent aux foires et aux fêtes des villages. Mais il s'agit de traités religieux, de livres d'édification! ce sont donc les publications des sociétés de Paris, de Toulouse, de Strasbourg peut-être, qu'on proclame, ou qu'on suppose au moins nuisibles et dangereuses. Qu'il plaise au directoire, s'il n'a jugé que sur des informations, d'examiner les choses de plus près, ou s'il les a approfondies, de publier franchement l'index de ces écrits hérétiques contraires, probablement à la confession d'Augsbourg, subversifs de la morale et de la piété, afin que toutes les églises soient mises en mesure de se prémunir contre des écrits qui ont encouru sa suprême condamnation; mais qu'il renonce à la triste ressource d'effrayer les esprits par des énigmes. »

Il y a dans cette réponse un ton de persifflage qui n'aura point échappé au lecteur. Nous ne savons point si le directoire a répondu; peut-être a-t-il cru de sa dignité de ne point prolonger la lutte et de ne pas rendre épigrammes pour épigrammes.

Tout récemment nous avons encore eu un nouvel exemple de l'union qui règne entre les différentes branches du protestantisme en France. Dans un avertissement placé en tête d'un écrit qui vient d'être publié et largement répandu, on lit que les *méthodistes* ont fait dans les dernières conférences pastorales de Paris, certaines déclarations qui se résument dans les points suivans :

« 1° Nos doctrines sont essentiellement exclusives, parce que seules elles conduisent au salut. 2° Il y a blasphème à contredire ces doctrines. 3° Le but des efforts des pasteurs méthodistes, et particulièrement de ceux qui se rattachent à la Société évangélique, est d'expulser des églises réformées, les pasteurs qui n'ont pas leurs opinions. 4° Nous agirons avec les consistoires, sans les consistoires, ou malgré les consistoires. »

Ces propositions sont fort curieuses. La première ressemble beaucoup à la maxime catholique, *hors de l'Eglise point de salut*; maxime contre laquelle les protestans ont si souvent déclamé, et qu'ils ont présentée comme une horrible intolérance. Et voilà qu'une fraction nombreuse d'entre eux adopte cette même maxime. Elle proteste par là contre le système d'indifférence qui dans ces derniers temps s'étoit si fort accrédité dans les églises protestantes où les uns nioient hardiment les dog

mes les plus importans; et les autres vouloient qu'on les passât sous silence. Nous avons vu bien souvent en Angleterre, en Allemagne, à Genève, en France, des exemples effrayans de cette scandaleuse défection.

La troisième et la quatrième propositions annoncent l'intention formelle de supplanter ce qu'on appelle l'Eglise nationale, et de substituer partout des pasteurs méthodistes à ceux qui n'adopteroient pas leurs opinions. Mais c'est-là une révolution tout entière, c'est une guerre déclarée, c'est une lutte à mort entre l'Eglise protestante, telle qu'elle existe en France depuis quarante ans, et un parti qui s'est formé depuis peu, qui nous est venu de l'étranger, et qui a pris de grands accroissemens. La touchante union que celle de ces pasteurs qui travaillent patemment à expulser leurs confrères, et qui font publiquement des déclarations si menaçantes!

Un journal protestant vient de chercher à atténuer la chose. Les *Archives du christianisme* du 13 juin, après avoir cité les déclarations ci-dessus des méthodistes, ajoutent :

« Nous dirons peu de chose, mais nos paroles seront nettes et positives : aucune de ces thèses, la quatrième exceptée, n'a été énoncée dans la généralité dont l'auteur a trouvé bon de les revêtir, et la seconde est une pure et simple invention ; ainsi donc la *quatrième* assertion est vraie, la *première* et la *troisième* sont fausses dans le sens absolu et général que l'auteur leur donne, mais vraies dans un sens restreint, et qui dans les conférences, a été nettement déterminé. La *seconde* est absolument fausse et controuvée dans tous les sens. Nous reculons par des motifs qu'apprécieront ceux qui ont assisté aux conférences, devant une explication plus complète, mais nous la donnerons si l'on nous y force. »

Ce démenti n'est pas très-concluant; il est donc avoué que la première et la troisième proposition sont *vraies dans un sens restreint*. Il auroit été bon de dire quel est ce sens. On l'a, dit-on, *nettement déterminé* dans les conférences; mais très-peu de personnes ont assisté à ces conférences, et ce qui s'y est passé est un secret pour le public. On fait donc mystère de ce qui s'y est dit, et on laisse ignorer au public protestant des deux opinions, ce qu'il lui importe beaucoup de savoir. Les *Archives* soutiennent que la seconde proposition est fausse; elle ne seroit, que le corollaire de la première. On reconnoît que la quatrième est vraie; mais cette proposition est dans une forme très-menaçante. Elle annonce assez qu'on est décidé à se passer des consistoires et à agir contre eux. Puisque la quatrième est vraie, cela prouve que la troisième ne doit pas être bien loin de la vérité.

Voilà donc l'esprit d'union, de paix et de concorde qui règne parmi les protestans! Cette fraternité ne leur fait-elle pas beaucoup d'honneur? Que doit-elle faire augurer de la stabilité et de la durée de cette église? *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le lundi 13 au matin, Sa Sainteté a tenu au palais Quirinal un consistoire secret dans lequel elle a proposé pour les églises vacantes, savoir :

Pour l'archevêché de Paris, M. Denis-Auguste Affre, transféré de l'évêché de Pompeiopolis *in par-*

tibus; pour l'archevêché de Reims, M. Thomas Gousset, transféré de Périgueux; pour l'archevêché de Lima, le Père François de Sales de Arrieta, Mineur Franciscain de l'Observance; pour l'archevêché de Léocarie *in partibus*, M. Pierre prince Nazelli, transféré de l'évêché de Piazza;

Pour l'évêché de Premislaw, du rit latin en Gallicie, M. François-Xavier Zachariasiewicz, transféré de l'évêché de Tarnowitz; pour celui de Pace ou la Paix dans l'Amérique méridionale, M. Joseph-Emmanuel-Fernandez de Cordova, transféré de l'évêché de Sainte-Croix della Sierra; pour ce dernier siége, M. François-Léon de Aguirre, transféré de Pace; pour l'évêché du Puy, M. Pierre-Marie-Joseph Darcimoles, du diocèse de Cahors, grand-vicaire de Sens; pour l'évêché de Valence, M. Pierre Chatrousse, grand-vicaire de Grenoble; pour l'évêché de Quimper, M. Joseph-Marie Graveran, curé de Brest; pour l'évêché de Wurzbourg, M. George-Antoine Stahl, chanoine de cette cathédrale; pour l'évêché de Tarnowitz, M. Joseph Woytarowicz, ancien administrateur de Premislaw; et pour l'évêché de Cassie *in partibus*, M. Jean Bercich, chanoine, prévôt et grand-vicaire de Zara, nommé suffragant de l'archevêque.

On fit au Saint-Père la demande du *pallium* en faveur des églises de Paris, de Reims, de Lima et de Saint-Jacques du Chili, nouvellement érigé par Sa Sainteté pour M. Emmanuel Vicuna. Un *pallium* personnel fut aussi accordé par grâce spéciale en faveur de l'église du Puy.

Le 13 juillet est morte après une longue maladie; et après avoir reçu tous les secours de la religion, la ... Charlotte-Frédérique de Danemarck, née de Mecklembourg-Schwerin. Elle étoit âgée de 56 ans, et avoit fixé depuis plusieurs années son séjour à Rome.

On sait que cette princesse, qui avoit épousé le prince royal de Danemarck, et qui en fut séparée au bout de quelques années, fut d'abord reléguée à Altona, puis dans le Jutland. Elle obtint enfin la permission de se retirer en Italie. Depuis long-temps elle avoit formé le dessein d'embrasser la religion catholique, à l'exemple de son frère le prince Adolphe-Frédéric de Mecklembourg Schwerin, dont la conversion eut tant d'éclat, et qui mourut à Magdebourg à l'âge de 37 ans. La princesse fit abjuration à Vicence le 27 février 1830, et vivoit depuis ce temps dans les pratiques de la piété (1).

PARIS. — M. l'Archevêque-élu de Paris, grand-vicaire capitulaire, adresse à MM. les curés une circulaire pour demander des prières. Il les invite à faire chanter le *Veni Creator* le dimanche 2 août et le dimanche qui précédera immédiatement son sacre. Tous les prêtres diront à la messe les oraisons pour demander la grâce du Saint-Esprit. Le jour du sacre sera annoncé ultérieurement.

La nourrice du jeune comte de Paris est de Santeny, canton de Boissy Saint-Léger. Madame la duchesse d'Orléans vient de doter cette commune de trois Sœurs appartenant à la congrégation des Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, pour soigner gratuitement les pauvres malades, diriger l'école communale des filles et

(1) Cette princesse étoit tante de madame la duchesse d'Orléans. Voyez sur sa conversion notre numéro du 26 juin 1830, tome LXIV, et sur celle du prince Adolphe, le N° 867, tome XXXIV.

tenir la salle d'asile pour les petits enfans des deux sexes. Déjà 45 filles fréquentent l'école, et 60 enfans la salle d'asile. La maison, les mobiliers et les honoraires des trois Sœurs sont à la charge de la princesse, qui porte un vif intérêt au succès de cet établissement.

M. Jacques Kile, évêque de Germanicie *in partibus*, et vicaire apostolique du nord de l'Ecosse, a passé la semaine dernière par Paris, en revenant de Rome, où il étoit allé pour les affaires de sa mission. Le prélat, qui est capable et zélé, retourne en Ecosse. Il administre le district du Nord depuis 1828. Il a dans son district 31 congrégations qui sont desservies par 25 prêtres, lesquels visitent de temps en temps celles où ils ne résident pas. Malheureusement le nombre des chapelles est fort circonscrit; il y en a à Preshome, à Aberdeen, à Keith, à Wick, à Inverness, etc. Mais souvent les catholiques se réunissent dans des maisons où l'on a disposé une salle pour le culte divin. On bâtit des chapelles en quelques endroits. M. l'évêque réside à Preshome, dans le Banffshire. Cette résidence est plus centrale qu'Aberdeen, qui est la ville la plus considérable du district. Le prélat a avec lui deux prêtres qui desservent en même temps Buckie, ville voisine. Le nombre des catholiques est moins considérable dans ce vicariat que dans les deux autres de l'Ecosse. Cependant il y a des congrégations assez nombreuses. On porte à 2,500 le nombre des catholiques à Aberdeen. Il se fait de temps en temps des conversions de protestans. Celle de sir William Stuart Drummond de Grandtully, eut de l'éclat il y a deux ans. Il se convertit en Amérique, et revint catholique dans son pays, où il possède de grands biens. Une autre conversion, celle de M. Wilkie, a fait aussi du bruit.

Le collége de Blairs, près Aberdeen, sert pour les trois districts d'Ecosse. Il compte une quarantaine d'élèves. Les Ecossais ont encore un collége à Rome et un à Valladolid. Ils en avoient autrefois un à Paris, mais les bâtimens ont été vendus; le peu de fonds qui reste sert à entretenir quelques sujets dans les séminaires de la capitale. M. Gillis, aujourd'hui coadjuteur du vicaire apostolique d'Edimbourg, a été élevé au séminaire Saint-Sulpice.

Une ordonnance autorise jusqu'à concurrence de 34,000 fr. seulement le legs de 40,000 fr. fait à l'hospice de Villefranche, près Lyon, par M. P. A. Bouchet. Une autre ordonnance autorise l'offre de 3,500 fr. faite à l'hospice de l'Antiquaille à Lyon, par M. Michaud dit Mailland. D'autres ordonnances autorisent des legs faits par Etienne Gazanchon de Chavannes, de 1,000 fr. au bureau de bienfaisance de Saint-Genis-l'Argentière, et de 500 fr. à chacun des bureaux de bienfaisance de Saint-Laurent-de-Chamousset et de Courzieux; de deux legs de 500 fr. chacun, faits aux hospices de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon, par madame de Luzy, veuve Blanville, et d'un legs fait aux pauvres de Cublise, par M. Poyet, et consistant en une somme de 2,889 f. 95 c. et une partie estimée 2,207 f. d'un domaine situé à la Chapelle de Madore.

Une circulaire de M. l'évêque du Mans, à ses curés, en date du 24 juin, est relative à l'administration des fabriques. Le prélat a fort à cœur d'établir sur ce point une parfaite régularité. Il rappelle sa circulaire du 1er avril 1835, et engage à la relire et à s'en bien péné-

trer. Il indique plusieurs ouvrages à consulter, entre autres le livre de de M. Affre sur l'*Administration temporelle des paroisses*, et le *Journal des Conseils de Fabrique*. Le vigilant évêque voit avec peine qu'en plusieurs lieux il y ait, quant à l'administration des fabriques, des omissions et des méprises importantes. Il croit donc devoir exposer des principes dont on ne doit pas s'écarter, et il trace des modèles de délibération qui pourront servir de guide. Le prélat donne des avis et des règles sur la tenue des registres de fabrique. Il présente divers modèles de procès-verbaux et de certificats. Ces détails montrent assez quelle est l'exactitude soigneuse du prélat et quel zèle il apporte pour bien établir dans toutes les parties de l'administration l'ordre et la régularité convenables.

Le mardi 14 juillet, madame la comtesse de Carneville, née princesse de Lichnouski, décéda à Bel-air, commune d'Olivet, près Orléans. Par son testament, elle léguoit aux pauvres de l'endroit où elle mourroit la somme de 6,000 fr. une fois payée. Ladite somme devoit être distribuée par le curé. Cet événement, rapporté jusque-là d'une manière à peu près exacte par le *Loiret*, lui est devenu ensuite un motif pour attaquer le curé d'Olivet. Voici ce qu'il ajoutoit :

« Ce legs charitable va peut-être donner lieu à un procès. Le curé, prétendant que c'est à lui, non à ses successeurs, que le legs a été fait, veut en prendre possession immédiatement et en faire sans délai la répartition ; la fabrique, plus prévoyante, veut placer la somme et créer une rente dont les pauvres profiteront à perpétuité. »

Ici, la mauvaise foi et le mensonge sont flagrans. M. le curé d'Olivet n'a encore reçu aucune communication officielle concernant le legs de madame de Carneville. Nuls débats ne peuvent donc s'être élevés entre lui et la fabrique, ainsi que le prétend le *Loiret*. Ce journal n'est pas heureux dans le choix de ses correspondans; en un an, voici trois fois que nous sommes forcés de rectifier ses *erreurs*. Faut-il donc croire qu'il recherche moins, dans ses correspondans, la véracité qu'un peu de cette haine aveugle qui l'anime contre la religion et ses ministres?

(*Orléanais.*)

Nous avons annoncé le rétablissement de la Chartreuse de Bosserville, fondée en 1632, par Charles IV, duc de Lorraine, près de la ville de Nancy, et nous avons parlé plusieurs fois depuis de cette pieuse communauté.

Les enfans de saint Bruno continuent à exercer leur religieuse influence sur les bords de la Meurthe; la fraternelle hospitalité que l'on trouve dans ce monastère, et son heureuse situation dans un pays agréable, y attirent un grand nombre d'ecclésiastiques qui viennent y chercher le calme et les réflexions saintes que la sainteté de leur ministère réclame, et que l'agitation du monde qu'ils ont la fonction d'éclairer ne leur permet pas toujours de trouver dans son sein. Ces retraites sont également partagées par des laïques habitant, non-seulement les environs de Nancy; mais des personnes de Paris y viennent aussi rafraîchir leur ame par la méditation des vérités célestes.

La providence qui a commencé son œuvre achèvera d'exaucer la prière des saints solitaires qui ne cessent de l'invoquer; mais, dans ce monde, les bienfaits sont un lien social qui réclame la réciprocité. Si les hommes pieux donnent à la société leurs prières et l'austérité de leur vie, il est du devoir de la société d'arriver au secours de la piété

par des œuvres de miséricorde qui attirent sur elle les bénédictions du ciel. La Chartreuse de Bosserville, encore à sa renaissance, ne peut, non plus que tout établissement visible, subsister sans le secours des fidèles. Déjà les illustres prélats du diocèse de Nancy et d'autres évêques dont le zèle a été imité par les personnes de leur clergé et par plusieurs catholiques, ont prouvé leur dévoûment et l'intérêt qu'ils portent à cette maison. Mais, malgré le concours de tant d'ames généreuses, la Chartreuse éprouve encore de grands besoins, et se trouve dans l'impuissance d'éteindre la dette d'acquisition du monastère, d'y continuer les réparations nécessaires, de recevoir tous les novices qui se présentent, et d'exercer l'hospitalité que son zèle et son institution exigent.

Nous croyons donc remplir un devoir en faisant un nouvel appel à la charité du clergé et des fidèles, en faveur de cette pieuse et intéressante communauté, dont l'importance est sentie par les esprits vraiment religieux.

La maison de Bosserville s'engage à prier pour les personnes qui auront bien voulu contribuer à sa restauration, et pour le bien de leur ame pendant cette vie et après leur mort.

La souscription est ouverte au bureau de ce Journal.

Les cantons d'Ury, Schwytz et Unterwalden persistent à ne pas garantir la constitution de Glaris, prétendant que les droits des catholiques ne sont pas à l'abri des atteintes qu'on voudroit leur porter.

Le *Mercure de Westphalie* annonce qu'attendu l'état de la santé de M. l'archevêque de Cologne, et d'après le désir du prélat, le roi lui a permis de quitter Darfeld pour aller habiter Munster.

On mande de Wiesbade, le 12 juillet, que le chapitre épiscopal siégeant à Limbourg sur la Lahn vient d'élire, le 9 de ce mois, le curé et doyen Moli: de Niederwalluf, évêque catholique du diocèse de Limbourg.

M. Murphy, évêque de Corck, en Irlande, vient de passer par Bruges, où il s'est arrêté deux jours. Le 12 juillet, le prélat a dit la messe à la cathédrale, et y a assisté le matin à l'office du chœur. Après avoir dîné à l'évêché, le prélat est allé voir l'exposition, et s'est rendu de là au séminaire, où il a entendu le salut. M. Murphy a visité ensuite l'intérieur du séminaire, où il a été complimenté par le premier diacre. De là, le prélat s'est rendu aux Dames-Anglaises et à l'institut des sourds-muets de M. l'abbé Carton. Partout le vénérable voyageur s'est montré satisfait de ce qu'il voyoit. Le lendemain, M. Murphy a visité plusieurs autres églises et établissemens publics, et est parti ensuite pour Gand. M. Murphy est âgé de 69 ans; il est évêque depuis 1813. C'est un prélat pieux, gai et instruit. Il s'est formé une bibliothèque nombreuse. Il parle bien le français.

Le *Journal du Limbourg* publie l'arrêté royal suivant concernant l'administration spirituelle du Limbourg et du Luxembourg :

« *Nous Guillaume, par la grâce de Dieu roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc.*

» Sur le rapport de nos ministres des affaires étrangères, de la justice, et de notre directeur-général des affaires du culte catholique romain, des 5 et 6 juillet 1840;

» Vu le bref de Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, donné à Rome, le 2 juin de l'année courante, où il est arrêté :

» 1° Que les villes, villages et autres places dans les contrées du Limbourg soumises à notre autorité, qui ont dépendu jusqu'à présent de la juridiction spirituelle de l'évêque de Liége tant en cette qualité qu'en celle d'administrateur apostolique des cantons de Horst et de Sittard et des paroisses d'Arcen, Herkenbosch, Melich, Tegelen, Velden et Well, avec les paroisses limbourgeoises d'Afferden, Bergen, Gennep, Heyen, Middelaar, Mook et Ottersum, jusqu'à présent soumises à l'autorité spirituelle du vicaire-général apostolique Gérard Hermans, de Grave, sont séparés de leurs ressorts respectifs, et retirés de la juridiction spirituelle des deux prélats nommés, afin de former ensemble le nouveau vicariat apostolique du Limbourg;

» 2° Que le vicariat apostolique des districts néerlandais du ci-devant évêché de Ruremonde, autrement nommé de Grave, qui étoit jusqu'à présent soumis à l'autorité spirituelle du vicaire général, Gérard Hermans, déchargé par le pape de toute administration à cause de son grand âge et de sa foible santé, est joint au vicariat-général apostolique de Bois-le-Duc, et ainsi soumis à l'autorité spirituelle de son administration apostolique;

3° Que les districts de Ravesteyn et de Megen, qui étoient soumis à la juridiction spirituelle de feu le vicaire apostolique Arnould Edouard Barret, dont l'administration a été exercée *ad interim*, suivant le contenu du bref papal, par Henri van der Velde, sont aussi ajoutés au vicariat-général apostolique de Bois-le-Duc, et soumis à l'autorité spirituelle de l'administrateur apostolique de ce vicariat;

» 4° Que la commune de Luyks-Gestel, située dans la province de Brabant-Septentrional, faisant actuellement partie de l'évêché de Liége, en est séparée, ajoutée au vicariat-général apostolique de Bois-le-Duc, et soumise à la juridiction spirituelle de son administration apostolique;

5° Que la commune de Lommel, située dans le Limbourg belge, qui faisoit partie du vicariat apostolique de Bois-le-Duc, en est séparée et réunie au diocèse de Liége;

» 6° Que notre grand-duché de Luxembourg actuel est séparé de l'évêché de Namur, et retiré de la juridiction spirituelle de l'évêque de ce diocèse pour être érigé en vicariat apostolique, et soumis à l'administration spirituelle du vicaire apostolique provisoire du Luxembourg;

» 7° Que l'exécution complète du bref de Sa Sainteté, mentionné ci-dessus, est déférée au chargé d'affaires du Saint-Siége auprès de notre cour, Antoine Antonucci, et

» 8° Que ce dernier est autorisé à nommer et établir un pro-vicaire apostolique, qui exercera les fonctions jusqu'à ce que Sa Sainteté ait choisi et nommé un vicaire apostolique du Limbourg;

» Avons arrêté et arrêtons :

» De donner notre consentement aux ordonnances écrites ci-dessus, et contenues dans le bref papal du second du mois précédent, et de charger notre directeur-général des affaires du culte catholique romain, nos conseillers d'état commissaires dans le Limbourg, et notre conseil privé pour les affaires du Luxembourg, d'avoir soin, chacun pour ce qui le concerne, de la notification requise de ces ordonnances aux autorités et à tous ceux qui y sont intéressés, avec invitation au directeur-général nommé ci-dessus de procurer sans délai, au chargé d'affaires du Saint-Siége auprès de notre cour, les explications nécessaires afin de parvenir à une exécution prompte du bref papal; nos conseillers d'état commissaires, et notre conseil privé, nommé ci-dessus, feront sur-le-champ parvenir les renseignemens au directeur-général.

» Notre directeur-général, nos conseillers d'états commissaires, et notre conseil privé déjà nommés sont chargés de l'exécution de cet arrêté, dont on enverra des copies aux départemens des affaires étrangères, de la justice et de l'inté-

rieur pour information et avertissement.

» Donné à La Haye, le 8 juillet de l'année 1840, de notre règne le vingt-septième.

» *Signé*, GUILLAUME. »

L'arrêté royal ci-dessus a été expédié à tous les bourgmestres et à tous les ecclésiastiques de la province, par les commissaires du roi chargés de l'administration du Limbourg.

Par un autre arrêté du même jour, le roi s'est réservé de fixer ultérieurement les traitemens qui seront attachés aux emplois des vicaires-généraux du Limbourg et du Luxembourg. Il a encore décidé que les pro-vicaires apostoliques pourront, dès leur entrée en fonction, lui faire des propositions pour l'érection de séminaires destinés à former des jeunes gens pour l'état ecclésiastique.

Sur la demande de M. l'abbé Scaffi, lazariste, aumonier de l'ambassade française en Perse, le shah de Perse a accordé le firman suivant qui est important pour les catholiques d'Ispahan. Nous suivons la traduction faite par M. Biberstein, et qui a paru dans le *Journal des Débats* de jeudi :

« *Firman qui accorde aux catholiques liberté de culte et protection.*

» Le sceau porte en arabe ces mots : « L'empire est à Dieu ! » Et en vers persans : « Mahomed-Shah le conquérant prit possession de la couronne et de l'anneau impérial ; l'empire et la nation ont reçu un nouvel éclat ; les lois et la religion ont été raffermies.

» Lorsque par la volonté du souverain unique, qui, dans sa profonde sagesse, a établi la surface de la terre sur une base solide, élevé le firmament des cieux et mis de l'ordre et de l'harmonie entre les nations dans le but d'assurer le bien-être des hommes et la prospérité des états ; qui a organisé le monde, en conciliant sagement des tempéramens et des penchans divers, et a introduit l'harmonie dans l'univers en créant des liens entre les habitans de cet univers ; l'union et l'amitié parfaite des deux grands empires, la Perse et la France, ont été renouvelées et consolidées, et les rapports nouveaux de S. M. le roi des Français avec nous, lieutenant de Dieu sur la terre, héritier de la couronne d'Iran, viennent d'être établis par les louables efforts de S. Exc. le très-noble et très-illustre seigneur, personnage doué d'intelligence et d'habileté, M. le comte de Sercey, ambassadeur du bel empire de France.

» Par conséquent, dans le but d'observer de parfaits égards et de consolider de plus en plus les liens d'amitié dont l'édifice ne doit jamais recevoir aucune atteinte, nous avons prêté une oreille attentive aux discours que S. Exc. l'ambassadeur de France nous a tenus en faveur de ses co-religionnaires, et nous avons voulu remettre en vigueur les dispositions que les rois, nos prédécesseurs, nommément Shah Abbas, Shah-Safi et Shah-Sultan-Hussein ont accordées aux chrétiens catholiques, tant à Djulfa d'Ispahan que dans toutes les provinces de notre empire.

» En conséquence, nous avons fait paroître le présent firman (diplôme) en vertu duquel tous les catholiques jouiront, dans l'exercice de leurs pratiques religieuses, de la même liberté que S. M. le roi de Perse accorde aux serviteurs de sa cour égale au ciel, lesquels, en outre, auront la liberté de bâtir des églises destinées à l'exercice de leur culte, de les réparer, d'enterrer leurs morts, d'établir des écoles pour l'éducation de leurs enfans, de faire des mariages entre eux, d'exercer le commerce ; ils posséderont en sécurité leurs biens patrimoniaux, ils pourront en acquérir et suivre en tout les préceptes de leur communion. Tout individu qui empêcheroit le libre exercice de leur culte et leur feroit subir quelque mauvais traitement seroit passible d'un châtiment exemplaire.

« Nous ordonnons que les *béylerbeis* et gouverneurs, les gardiens de province et les administrateurs civils, les grands et les nobles seigneurs de notre empire bien gardé, qui auront pris connoissance de ce firman, s'y conforment scrupuleusement, et concourent ainsi par leurs efforts à consolider les liens d'amitié de ces deux puissans empires (la Perse et la France) et sachent que leur responsabilité y est attachée.

» Ecrit au mois de safer le victorieux 1256 de l'hégyre (avril 1840). »

Nous ajouterons ici des détails que nous trouvons dans une lettre de M. Eugène Boré, insérée dans l'*Univers* du 24. Dans cette lettre, datée de Djulfa, en Perse, le 29 avril, M. Boré raconte que le 1er mai il s'est rendu au couvent des Dominicains, le seul qui reste à Djulfa des anciens établissemens des religieux catholiques. M. l'abbé Scaffi dit la messe à laquelle assistoient toute l'ambassade, les officiers instructeurs arrivés la veille avec Hussen Khan, et la population arménienne. On lut le firman dans les trois langues, française, persanne et arménienne, et la cérémonie se termina par des prières pour les deux souverains. M. Boré avoit envoyé des copies du firman dans la Chaldée et dans le Curdistan. Il se proposoit de se fixer à Djulfa, où il seroit mieux qu'à Tauris, et d'y ouvrir une école. Mais il prévoyoit de l'opposition de la part du clergé schismatique qui est nombreux. L'ambassade française devoit partir dans cinq jours. M. Scaffi devoit la suivre jusqu'à Jérusalem, et revenir ensuite avec les Lazaristes qu'on enverroit en Perse, comme on avoit lieu de l'espérer.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Depuis vingt-cinq ans, les écrivains libéraux n'ont cessé de répéter au clergé *que son royaume n'est pas de ce monde*, et que sa seule et unique place est de rester étroitement *renfermé dans la sacristie*. Il est difficile de mieux observer une consigne que celle-ci n'a été observée. Sans reconnoître précisément le droit de ceux qui la lui donnoient, le clergé de France s'est imposé là-dessus d'admirables règles de conduite, qui n'ont rien laissé à faire au zèle de ses ennemis, malgré toute leur bonne volonté.

Aussi se trouvent-ils amenés maintenant à poser eux mêmes cette question : *Que font les prêtres*? tant les prêtres ont su apparemment se conformer aux injonctions qui leur ont été faites si souvent, d'avoir à se tenir renfermés dans la sacristie, et à se souvenir que leur royaume n'est pas de ce monde. Mais voilà qu'il convient tout à coup aux journaux anti-religieux qui leur ont le plus donné de leçons à ce sujet; voilà qu'il leur convient de demander au clergé le secours de son influence, et de le prier de rendre à l'ordre politique tous les services qui peuvent dépendre de lui. C'est-à-dire qu'on promet de ne plus trouver mauvais qu'il sorte de la sacristie et du royaume qui n'est pas de ce monde, pourvu qu'il n'use de la permission qu'on lui accorde sur ces deux points que pour entrer dans les vues et les intérêts des partis politiques qui veulent bien offrir aujourd'hui de l'accepter pour auxiliaire.

Cela est fort gracieux de leur part, et indique, du reste, un certain esprit de résipiscence qui fait honneur à leur jugement. Seulement ils s'y prennent un peu tard pour reconnoître ce qu'ils n'auroient jamais dû oublier, savoir : Que l'intervention et le ministère du clergé ne gâtent rien aux affaires de la société, et qu'on ne le repousse pas long-temps impunément de la direction de l'ordre moral. Les hommes qui ont l'instinct de la conservation sentent bien aujourd'hui ce qui leur manque, lorsqu'ils s'écrient : *Que font les prêtres*? et qu'ils les appellent à concourir par leurs efforts à la reconstruction de l'édifice qui s'écroule.

Mais quand ces prêtres dont on réclame l'assistance ne seroient requis de prêter main-forte à l'ordre politique que dans les choses qui n'engageroient ni leur conscience ni leurs principes, que voulez-vous faire maintenant de leur influence? Vous l'avez ruinée vous-mêmes dans l'esprit du peuple. Vous avez pris plaisir à les séparer de lui, et vous travaillez encore tous les jours par vos écrits et vos exemples, par vos dédains et vos mépris de la religion, à détruire cette puissance morale qui vous fait faute, et dont vous sentez le besoin d'invoquer l'appui contre le torrent de corruption et l'immoralité publique qui vous entraîne. Reconnoissez du moins que quand on a de précieux instrumens de bien public à sa disposition pour les besoins de l'ordre social, tout ce qu'on peut faire de plus malheureux, c'est de commencer par les briser.

Tout bien considéré donc, la meilleure règle de conduite que le clergé de France ait à suivre, c'est celle qu'il suit. Il ne demande point à sortir de la sacristie pour entrer dans la politique; et en cela il fait bien. La politique n'a jamais servi qu'à le déconsidérer dans la personne de ceux qui se sont engagés sur cette dangereuse route. Témoin ce que la première révolution nous a fait voir de caractères flétris parmi les prêtres et les évêques qui ont eu le malheur de se laisser embaucher par elle et embarquer dans la politique. L'exemple de ceux qu'elle a déshonorés ou fait périr ne seroit pas si triste s'ils eussent eu la modération, l'esprit de conduite et la sagesse qui distinguent le clergé de notre époque.

Nous avons fait mention, numéro du 2 juillet, d'une réclamation qui nous avoit été adressée d'Orléans, relativement à la critique des vers de M. Guiraud. Cette réclamation, nous devons le dire, étoit fort mesurée, et notre premier dessein avoit été de l'insérer. Mais nous crûmes auparavant devoir la communiquer au prélat dont elle réfutoit les observations. Le prélat y fit une réponse qu'il nous auroit fallu joindre à la réclamation. Ce qui nous arrêta, c'est que l'une et l'autre auroient tenu beaucoup de place dans le Journal. Pendant que nous hésitions, arriva la réclamation de M. Guiraud lui-même qui devoit avoir la préférence, puisqu'elle étoit de l'auteur critiqué. Cette réclamation doit, ce nous semble, terminer la discussion. Aussi nous avons prié le vénérable évêque qui avoit écrit la lettre insérée le 16 mai, de vouloir bien ne pas prolonger cette controverse. L'auteur ou les auteurs de la réclamation venue d'Orléans, reviennent à la charge et réclament l'insertion de leur lettre. Nous ne comprenons pas les motifs de cette insistance. L'insertion de leur lettre est d'autant moins nécessaire qu'elle donne à peu près les mêmes raisons que M. Guiraud. Ce seroit donc répéter ce qui a déjà été dit. De plus les auteurs de cette réclamation ne se sont même pas nommés. S'ils ne vouloient pas être connus du public, ils pouvoient au moins se faire connoître à nous, et nous leur aurions expliqué pourquoi nous n'avions pas donné leur lettre.

Les événemens prennent en Espagne un caractère de gravité qui doit effrayer pour Marie-Christine. La situation de cette princesse à Barcelone peut être comparée celle de Louis XVI à Varennes, lorsqu'il y fut arrêté et si révolutionnairement outragé avec sa famille. Les deux voyages se ressemblent, et la péripétie est la même. C'est Espartero qui met la main sur la couronne de Marie-Christine, comme M. de Lafayette la mit alors sur la couronne de Louis XVI. C'est l'exercice du droit de veto qui est retiré à la reine régente d'Espagne par le général de ses troupes, comme il fut retiré au roi de France en 92, par les aides-de-camp de M. de Lafayette et les trois commissaires de la convention.

Les rois de notre époque se trompent

bien s'ils s'imaginent que les révolutions se font en leur honneur, et pour leur accorder des préférences les uns sur les autres. C'est pour elles-mêmes que les révolutions travaillent, et elles ne subissent plus aujourd'hui la royauté que quand elles ne peuvent faire autrement. L'exemple de Marie-Christine en est une nouvelle preuve. L'Espagne révolutionnaire n'a consenti à lui laisser momentanément le trône que dans l'espérance de le reprendre plus facilement sur elle que sur le roi son beau-frère. Dieu veuille qu'elle ne soit pas bientôt reconduite de Barcelone à Madrid, de la même manière que Louis XVI fut reconduit de Varennes à Paris! Du reste, les dernières nouvelles d'Espagne en disent plus à ce sujet que toutes les réflexions.

Le *Journal des Débats* du 20 avril avoit cité en faveur des Juifs inculpés dans l'affaire de Damas des lettres de M. Kilbée, négociant à Beyrouth, et de M. Laurella, consul d'Autriche dans la même ville. M. Beaudin, qui demeure à Damas, et qui est en correspondance avec ces deux personnes, ayant eu connoissance de cet article des *Débats*, a envoyé au consul de France, M. de Ratti-Menton, deux extraits de lettres de MM. Kilbée et Laurella. Celui-ci dit dans sa lettre du 1er avril qu'il ne ne faut donc plus se fier aux Juifs, que les coupables mériteroient d'être tous brûlés et tous les Juifs exilés en Sibérie. M. Kilbée dit dans sa lettre du 23 mars que la découverte de si horribles crimes fera époque dans l'histoire, qu'il paroît que l'usage de sacrifier les hommes d'autres rits a été inventé anciennement. Il cite le Talmud, et espère qu'on parviendra à dévoiler tous les mystères des sectes juives. L'*Univers* du 18 a donné des extraits des deux lettres. M. de Ratti-Menton, qui les envoie par une lettre du 17 juin, ajoute que s'il n'avoit pas craint de mettre le *Journal des Débats* mal à l'aise vis-à-vis la haute banque juive, il auroit fait appel à son impartialité pour le même fait, mais qu'il ne faut troubler personne dans ses jouissances.

PARIS, 24 JUILLET.

Le 2e collége électoral du département de l'Aube est convoqué à Bar-sur-Seine pour le 22 août prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. de Mesgrigny aux fonctions d'inspecteur-général des haras.

— Par ordonnance du 18 juillet, M. Charles Strubberg a été nommé inspecteur-général-adjoint des haras. Il est remplacé dans la direction du haras du Pin par M. Gayot, directeur du dépôt d'Aurillac.

— M. Michel Chevalier, rédacteur du *Journal des Débats*, remplace M. Rossi comme professeur d'économie politique au collége de France.

— M. Guérard, examinateur du classement et de sortie par *interim* à l'école navale, est nommé examinateur titulaire, en remplacement du baron Reynaud, démissionnaire.

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés aujourd'hui à Saint-Cloud.

— Le duc et la duchesse de Nemours sont attendus à Paris dimanche dans la journée.

— Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer aux préfets une circulaire sur les instructions relatives à la création de ressources extraordinaires pour les travaux d'utilité départementale.

— Une ordonnance vient de réduire, à partir du 1er août, les droits de navigation actuellement établis sur le canal du Rhône au Rhin.

— Le comité du conseil d'état a déclaré mercredi que les lois sur le cumul s'opposoient à ce que M. Laurence, directeur des colonies, et M. Charles Dupin, membre du conseil d'amirauté, cumulassent avec les traitemens de ces fonctions celui de délégué des colonies. La même décision atteint M. de Saint-Mars, maréchal-de-camp, qui remplit les fonctions de secrétaire-général de la chancellerie de la Légion-d'Honneur.

— Le *Constitutionnel* annonce que dans les négociations qui se poursuivent entre la France et la Hollande pour la conclusion d'un traité de commerce, un point paroît admis de part et d'autre, savoir, que les droits de la propriété littéraire seront réciproquement reconnus et garantis. Les états allemands sans exception, ajoute cette feuille, sont aussi très-disposés à admettre la garantie de la propriété littéraire; de sorte que, la contrefaçon belge ne trouvant plus de débouché, le gouvernement du roi Léopold devra enfin faire droit à nos légitimes griefs.

— M. Hase vient de faire hommage à la Bibliothèque royale d'un manuscrit arabe du treizième siècle, venant de Mascara, et contenant les séances de Hariri.

M. Stanislas Julien, pour se conformer au réglement qui interdit aux conservateurs de la Bibliothèque royale de faire des collections d'objets rares dans le genre de ceux qui appartiennent au département qui leur est confié, vient de céder à la bibliothèque, au prix coûtant, la plus grande partie des livres chinois qu'il avoit recueillis, principalement ceux d'histoire et de sciences, et tous les recueils relatifs à ces matières, ainsi qu'à la jurisprudence et aux arts, que la Bibliothèque ne possédoit point. Le Conservatoire a également fait acquisition de divers manuscrits de l'illustre Klaproth.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'autoriser le Conservatoire de la Bibliothèque à acquérir la belle collection de médailles appartenant à M. Borrell, de Smyrne. Cette collection, l'une des plus précieuses qu'on puisse maintenant rencontrer, se compose de 730 médailles, dont 33 en or, 283 en argent, et 414 en bronze. Aucune d'elles n'est au dépôt de la Bibliothèque royale; 260 sont tout-à-fait inédites.

— M. de Rumigny, ancien ambassadeur à Madrid, est arrivé à Paris.

— Les anciens employés des subsistances et transports militaires, licenciés en 1814, ont présenté au ministre de la guerre une demande tendant à obtenir une pension de retraite. Ils sollicitent, en attendant la liquidation de cette pension, que le foible traitement qu'on leur alloue annuellement soit porté au taux fixé par l'ordonnance du 25 septembre 1815.

— La 1re chambre de la cour royale de Paris vient de rendre une décision qui intéresse le grand nombre de personnes qui sont chargées, par justice, d'administrations provisoires de successions ou d'autres gestions de même nature. Elle a statué que ces administrateurs ne sont pas tenus de vendre d'abord telles ou telles valeurs, et qu'ils peuvent choisir celles qu'ils croient devoir liquider de préférence dans l'intérêt de la gestion.

— Nous avons parlé des troubles qui eurent lieu à Saint-Denis le mercredi des Cendres de cette année, à la suite d'un arrêté du maire qui défendoit de brûler des mannequins sur la voie publique, et des arrestations qui suivirent. Les prévenus, au nombre de 21, ont comparu mercredi devant le tribunal correctionnel sous la triple prévention de contravention à un arrêté municipal, de tapage injurieux et nocturne, et de résistance avec violence et voies de fait à des agens de l'autorité. Beaucoup de témoins ont été entendus. M. Meynard de Franc a conclu à la condamnation. Les défenseurs des accusés, à la fin de leur plaidoirie, ont surtout insisté sur la longue détention préventive de quatre mois et demi qu'ils ont eu à subir. Sept des prévenus ont été renvoyés des fins de la plainte sur tous les chefs, et mis sur-le-champ en liberté. Le fait de rébellion a été écarté à l'égard des quatorze autres, qui sont condamnés, seulement pour les faits de contravention et de tapage injurieux et nocturne, les uns à cinq jours, les autres à trois jours d'emprisonnement.

— Bernard Mathéo, ex-sous-caissier du trésor royal, condamné le 22 août 1821, par la cour d'assises de la Seine, à vingt années de travaux forcés, 400,000 f.

d'amende et 100,000 fr. de cautionnement, pour détournement de plus d'un million dans sa caisse, vient, après dix-neuf ans d'impunité, d'être arrêté en pays étranger, et ramené à Paris. Au moment de son arrestation, il subissoit deux années et demie de travaux publics dans le royaume de Wurtemberg pour crime de faux en écriture publique.

— Les ouvriers tailleurs se sont réunis il y a quelques jours, au nombre de 3,000, à la barrière du Roule, et ont nommé des délégués qui doivent constituer avec les maîtres un tribunal arbitral chargé de régler un arrangement entre les parties.

— Mercredi matin les ouvriers ont commencé à entourer d'une haute palissade l'enceinte de chacun des endroits où reposent les dépouilles mortelles des morts de juillet. C'est dans les journées des 26 et 27 seulement qu'on procédera à leur exhumation. D'un autre côté, on travaille avec activité à dégager de ses barrières en planches la façade principale et les côtés de Saint-Germain-l'Auxerrois, afin de pouvoir disposer immédiatement les cordages et châssis des tentures et draperies qui doivent décorer tout le portail de cette église, jusqu'au dessous de la croisée à rosace.

— Le *Bulletin des Lois* publie la liste générale des 504 *citoyens* morts ou blessés mortellement dans les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830. Ces noms sont inscrits sur les tables du *Panthéon* et sur la colonne de Juillet.

— On a déjà frappé une soixantaine d'exemplaires de la grande médaille qui rappellera l'inauguration de la colonne de Juillet.

— On a commencé à démolir le grand et le petit hôtel Molé, portant les nos 58, 60 et 62 de la rue Saint-Dominique-Saint-Germain, où se tenoit dernièrement le conseil d'état. C'est sur l'emplacement de ces trois vastes bâtimens que doit s'élever le nouvel hôtel du ministre des travaux publics.

— Le général du génie Berthois est arrivé le 18 à Toulon. Il devoit s'embarquer le lendemain pour Alger, où il va, comme on sait, remplir l'importante mission d'examiner le meilleur système à adopter pour mettre la plaine de la Mitidja à l'abri des incursions des Arabes.

— Une lettre d'Oran, du 7 juillet, dit que, d'après des instructions parvenues au général Guehenenc, un de ses aides-de-camp, accompagné d'un interprète, est parti pour Tanger, empire de Maroc, à bord du brick de guerre le Dragon. Sa mission n'est pas connue d'une manière positive; mais il y a grande apparence qu'elle se rapporte à nos démêlés avec Abd-el-Kader.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Dans son audience du 17, la cour d'assises d'Orléans a statué sur le sort des individus accusés d'avoir pris part à l'émeute qui, à Beaulieu, a tenté dans le mois d'avril d'entraver la circulation des grains. Sur onze accusés, un a été condamné à trois ans de prison, deux à deux ans de la même peine. Les autres ont été acquittés.

— Cabrera est arrivé le 17 à *Ham*, à six heures du matin. Il a été immédiatement conduit à l'appartement qu'occupoit M. de Peyronnet.

— Plusieurs communes du département du Pas-de-Calais sont obligées d'organiser des patrouilles de nuit, par suite des incendies qui se multiplient d'une manière effrayante.

— Le *Mémorial Dieppois* annonce que tout récemment un bateau pêcheur français, qui s'étoit trop approché des côtes d'Angleterre, en a été chassé à coups de canon par un croiseur anglais.

— A son audience du 14, le tribunal de Chaumont (Haute-Marne), jugeant disciplinairement, a suspendu de ses fonctions de notaire pendant un an le notaire V..., comme ayant manqué essentiellement à ses devoirs, et fait des actes contraires à l'honneur et à la délicatesse.

— Le 15, un convoi de 18 wagons, remontant de Givors à Rive-de-Gier (Loire), a passé sur le corps d'une femme de 72 ans, dont les jambes et les mains ont été coupées et la tête écrasée.

— Plusieurs journaux en annonçant le naufrage de la *Lise*, de Bordeaux, au cap de Bonne-Espérance, avoient donné des détails horribles sur des assassinats qui auroient été commis sur la personne du capitaine et des passagers. Une enquête à laquelle ces bruits ont donné lieu a eu pour résultat, assure-t-on, de justifier complétement les marins qui ont survécu à ce naufrage, et des renseignemens authentiques parvenus au ministère de la marine, ont éclairci tout ce que leur conduite avoit offert d'obscur.

— La chambre des mises en accusation de la cour royale de Limoges, a, sur les conclusions conformes du procureur-général, renvoyé madame Laffarge devant les assises de la Corrèze qui s'ouvriront à Tulle à la fin d'août prochain.

— Une alarme a eu lieu dans la soirée du 14 au camp espagnol de Perpignan. Quelques personnes de la ville ayant été sans ordre faire une distribution de vivres, une discussion assez vive s'engagea entre tous les soldats qui prétendoient avoir droit à une part égale. Il s'ensuivit une rixe dans laquelle des coups plus ou moins graves furent portés. Mais grâces à l'intervention des officiers de service qui se jetèrent intrépidement au milieu des combattans, cette collision fut bientôt apaisée. Peu d'instans après, le plus grand ordre régnoit au camp.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Des dépêches télégraphiques de Perpignan, en date du 21 et du 22, transmettent au gouvernement les nouvelles suivantes sur la déplorable situation de Barcelone :

« Le 18, Espartero, après de vains efforts pour forcer la reine à révoquer la sanction donnée à la loi sur les municipalités, a annoncé qu'il quittoit la ville. Van Halen appelé est arrivé à Barcelone en même temps que Carbo et Ayerbe, dont les divisions étoient dans les environs.

» Le soir, une émeute sanglante a éclaté, et la force militaire, soustraite à l'autorité des ministres (qui accompagnent Marie-Christine), n'a point empêché le désordre. Espartero est revenu au palais; il a obtenu la révocation de la sanction, et la formation d'un nouveau ministère. Il a réarmé les bataillons dits *de la blouse*. On dit qu'il a désigné pour le président du nouveau ministère Onis ou Campuzano.

» Barcelone est dans la plus grande agitation. La reine-régente a été outragée. M. Perez de Castro, le général Clonard et d'autres partisans de l'ancien cabinet, se sont réfugiés à bord du brick français le *Méléagre*. Ils sont arrivés à Port-Vendres dans la journée du 22. »

Ainsi voilà l'émigration du parti de Christine qui suit celle du parti de Charles V, et qui se réfugie également en France. A la réception de ces nouvelles à Paris, le gouvernement s'est hâté d'adresser des instructions à M. de La Redorte, nouvel ambassadeur de France à Madrid, qui s'étoit embarqué pour sa destination, le jour même où les événemens ont éclaté à Barcelone.

— Il y a jusqu'à présent beaucoup d'incertitude sur ce qui s'est passé à Barcelone. Le *Messager* de ce soir annonce, d'une part, que la régente n'a pas révoqué la sanction qu'elle avoit donnée à la loi sur les municipalités; de l'autre, qu'un nouveau ministère a été nommé le 20, et qu'il se compose de MM. Antonio Gonzalès (présidence et justice), Charles de Onis (affaires étrangères), Vicente Sancho (intérieur), Valentin Ferras (guerre), Feraz (finances), Armero (marine.)

M. de Brouckère, gouverneur du Brabant, et le général Leclercq, ministre de la guerre, ont été élus membres

de la chambre des représentans pour Bruxelles.

— Il y a peu de jours, un violent incendie, attribué à des étincelles sorties de la cheminée d'une locomotive, a consumé une grande ferme et toutes ses dépendances, attenantes à un des principaux chemins de fer de Belgique.

— Le 21, à la chambre des lords, le lord-chancelier ayant demandé la seconde lecture du bill de la régence, le duc de Sussex, oncle de la reine, a présenté quelques observations à l'appui. Le bill a été lu une seconde fois et renvoyé au comité.

— La chambre des communes n'a pas tenu de séance le 21.

— Le trajet de Londres à York se fait aujourd'hui par les chemins de fer en dix heures. Il y a un siècle, le prospectus d'une messagerie établie entre ces deux villes faisoit les promesses suivantes aux voyageurs : « Taverne du Cygne blanc, diligences d'York. Les personnes qui veulent entreprendre le voyage de Londres à York, ou de York à Londres, sont prévenues qu'elles peuvent s'adresser à l'auberge du Cygne blanc, Holborn, à Londres, et à l'auberge du Cygne blanc, rue Concy, à York. Une diligence y est établie, et elle fera en deux jours le voyage de York à Stamford, et en deux autres jours le voyage de Stamford à Londres (si Dieu le permet.) »

— A Ellingham, dans le Northumberland, il y a eu le 9, disent les journaux anglais, un orage épouvantable. Il est tombé une grande quantité de neige.

— Des lettres des districts manufacturiers et de plusieurs parties de l'Irlande expriment quelques appréhensions au sujet de l'agitation qui se manifeste parmi les classes pauvres, les ouvriers, les agriculteurs et autres, relativement aux lois sur les céréales.

— Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 14 juillet de Messine à Palerme. Au moment de son débarquement, le roi ayant rencontré le cortége d'un condamné que l'on menoit au supplice, a aussitôt commué la peine de mort en celle des galères.

— La *Gazette d'état de Prusse* du 17 dément elle-même la nouvelle qu'elle avoit donnée quelques jours auparavant, d'un funeste événement arrivé sur le chemin de fer de Naples à Portici.

— A la date du 13 on parloit à Lisbonne d'un remaniement de cabinet. On désignoit le marquis de Saldanha comme chargé de le reconstituer.

— La fête séculaire de l'imprimerie a été célébrée à Stockholm, Presbourg et Agram.

Le Gérant, **Adrien Le Clere**

BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 65 c.
QUATRE p. 0/0. 108 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 113 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0. 86 fr. 10
Oblig. de la Ville de Paris. 1295 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3760 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 800 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1280 fr. 00 c.
Emprunt Belge. 105 fr. 7/8
Emprunt romain. 105 fr. 1/2
Rentes de Naples. 105 fr. 40 c.
Emprunt d'Haïti. 585 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 27 fr. 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3312.

MARDI 28 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Défense de l'Eglise catholique contre l'hérésie constitutionnelle qui soumet la religion au magistrat, renouvelée dans ces derniers temps. Par M. Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice. In-8°.

La domination que l'Eglise a exercée au moyen âge sur les droits temporels des princes a excité souvent les réclamations violentes de quelques publicistes modernes, imbus des maximes parlementaires, et qui n'ont pas craint de se faire l'écho des philosophes du XVIIIe siècle toujours disposés à blâmer toute *autorité* religieuse, et même à lui reprocher des torts imaginaires. Mais au lieu d'étudier dans ces sources suspectes, il faudroit, ce semble, tenir compte des idées qui prévaloient alors dans la société, et qui formoient la jurisprudence générale des nations. Avec un peu d'impartialité, de bon sens et de logique, on reconnoîtroit bien vite que ce droit de l'Eglise, proclamé alors par l'opinon générale, écrit dans les constitutions de plusieurs états catholiques, reconnu par les souverains eux-mêmes, fut plus d'une fois fécond en résultats bienfaisans, et qu'il sauva l'Europe, au moyen âge, des excès de la licence et de la barbarie. Quelque jugement que l'on porte de l'antique discipline de l'Eglise, il est certain qu'elle étoit favorable à la liberté des nations ; Bossuet lui-même en convient, et cela seul devroit la réconcilier avec ceux qui se sont faits les champions des droits des peuples, et qui invoquent sans cesse leurs priviléges. Au reste, l'Eglise ne fait aujourd'hui aucune difficulté d'abandonner les anciens droits temporels que lui attribuoient les maximes du moyen âge ; le souverain pontife dans une allocution solennelle a déclaré hautement que le ministère épiscopal est soumis, dans l'ordre temporel, à la juridiction séculière. Voilà la religion, selon le vœu de nos légistes, renfermée dans le sanctuaire : ne peut-elle pas demander qu'à son tour le prince ne franchisse jamais ces barrières sacrées, et qu'en sa qualité d'*évêque du dehors*, il se contente de faire la garde autour du temple ?

C'est contre cette erreur, qui tendroit à soumettre le pouvoir de l'Eglise au magistrat, que M. Boyer s'élève avec autant de force que de chaleur dans sa *Défense de l'Eglise catholique* ; c'est pour épargner à l'Eglise ce dernier malheur, que cet intrépide défenseur de la vérité fait entendre une voix déjà connue, et toujours consacrée à la défense de la cause sainte. Son ouvrage se divise en deux parties distinctes. Dans la première, l'auteur trace à grands traits l'histoire de l'hérésie qu'il appelle constitutionnelle, parce qu'elle a servi de base et de principe rationnel à la constitution civile du clergé fabriquée en 1790 par Camus et Treilhard. Cette histoire, écrite de verve, est déjà dans son énergique brièveté une excellente réfutation. Elle commence à

Luther, qui, tout en fondant une religion purement démocratique, dut faire un pénible sacrifice à son orgueil, et se vit conduit par le double instinct de la propagation et de la conservation de sa secte, à la placer sous la protection du glaive du magistrat civil, pour la sauver d'une ruine prochaine et d'une inévitable dissolution. Les considérations auxquelles l'auteur se livre dans cette partie de son ouvrage sont traitées avec une grande supériorité de raison, et présentées sous une forme piquante et originale : elles auront, si je ne me trompe, pour la plupart des lecteurs le mérite de la nouveauté.

La philosophie, héritière directe de la réforme, proclama en 1790 que la souveraineté de l'Eglise en matière spirituelle étoit une chimère; que la religion elle-même n'étoit qu'une institution civile, subordonnée, comme toutes les autres, au pouvoir politique. De là la constitution civile du clergé et les lois appelées *organiques* qui, dit avec raison M. Boyer, sous le spécieux prétexte de compléter, d'organiser le concordat, le corrompent, le dénaturent, et qu'un pape déclare infectées de tout le venin de l'hérésie constitutionnelle.

Mais c'est surtout en Angleterre qu'il faut étudier l'histoire de cette hérésie. Luther n'a accepté la domination du pouvoir civil sur la religion que comme un moindre mal; Henri VIII a fait de cette innovation l'objet unique de la grande révolution religieuse dont il s'est déclaré le fondateur dans la Grande-Bretagne, où cette erreur, après avoir revêtu différentes formes, s'est fondue en quelque sorte avec la constitution de l'état. Tout ce chapitre est rempli d'aperçus aussi justes qu'ingénieux, il est riche de raisonnemens forts et concluans, de pensées solides et profondes. « Voilà donc l'Eglise anglicane, s'écrie M. Boyer; la voilà telle que ses fondateurs l'ont faite. Elle est monstrueuse dans la personne de Henri VIII, et le produit malheureux de ses adultères et de ses débauches. Sous Edouard, docteur, théologien, réformateur, régulateur de la religion à l'âge où les enfans commencent à parler, elle se montre sous un côté moins atroce, mais plus ridicule. Enfin, sous Elisabeth, elle tombe en quelque sorte en quenouille, et la femme, à qui saint Paul défend de parler dans l'église, y enseigne en souveraine la règle de ses dogmes, de sa morale, de sa discipline. Une jeune reine régit aujourd'hui la Grande-Bretagne; on lui accorde beaucoup d'esprit et de talent, ce qui m'autorise à penser que la sollicitude d'une grande Eglise et son épiscopat suprême sont à ses yeux un fardeau redoutable pour ses foibles épaules. »

Jusqu'ici ce ne sont que les préliminaires de la grande erreur que M. Boyer combat dans sa *Défense de l'Eglise catholique*. Son but spécial est de flétrir la persécution suscitée par l'empereur Nicolas aux catholiques de ses états et d'attaquer la suprématie spirituelle du pouvoir civil, sous la main du roi de Prusse qui, dans ces derniers temps en a fait un usage si effrayant et redoutable aux yeux de tous les amis du catholicisme. Il est difficile de peindre sous un jour plus vif et plus sensible les effets de cette politique to[illegible]ueuse et abjecte qui [illegible]

mépris des engagemens les plus solennels, de la foi jurée, des traités conclus, s'obstine à tourmenter les consciences de plusieurs sujets paisibles et à les courber sous un joug de fer que leur foi repousse. Dans cette dernière partie de son histoire, M. Boyer analyse les *Entretiens de quelques paysans dans leurs soirées d'hiver* où l'on trouve en substance tout le contenu du *Supplément à l'histoire ecclésiastique d'Allemagne*, si connu sous le nom du *Livre rouge*, parce que tous les exemplaires étoient revêtus d'une couleur rouge. Ce pamphlet mit en colère la police prussienne qui lui déclara une guerre d'extermination, le poursuivit jusqu'en Bavière où il venoit d'être publié, et ne fit par là qu'augmenter sa vogue en donnant au livre prohibé l'attrait du fruit défendu. Vraiment ces *dialogues* sont curieux; les manœuvres du parti philosophique, pour détruire le christianisme et lui substituer, comme un provisoire momentané, le protestantisme, y sont démasquées; on y voit, dit éloquemment M. Boyer, l'action d'une lime meurtrière qui ronge sourdement le fondement de l'édifice, avant de lever la hache pour le démolir ouvertement.

La meilleure manière de louer un bon ouvrage, c'est de le citer, et nous ne pouvons nous refuser au plaisir de mettre sous les yeux du lecteur les paroles graves par lesquelles l'auteur conclut son histoire, ou la première partie de son ouvrage.

« Le siècle où nous vivons est vraiment inconcevable, tant il se montre incohérent, inconséquent, et peu suivi dans ses idées et ses principes. Il s'inscrit en faux contre tous les motifs de nos jugemens. Le calcul et l'expérience, voilà pour lui le principe de la certitude, le *criterium* de la vérité. Eh bien, que le calcul et l'expérience soient ici nos arbitres et nos juges. On ne contestera pas que le monde moral ne puisse, comme le matériel, subir la loi du calcul et l'épreuve de l'expérience. Tous les ans un compte nous est rendu du perfectionnement de la société, de ses progrès dans le bien; il passe devant nos yeux; il n'est ni moins précis, ni moins exact que celui du budget de nos finances, et surtout il est plus facile à vérifier. Il suffit, pour cela, de le soumettre à la plus simple des règles de l'arithmétique. Nos cours d'assises, nos tribunaux de police correctionnelle ont leurs registres; tous les ans on en fait le dépouillement; on nous le communique, et, par là, le nombre et le crime des repris de justice, enfans, vieillards, adolescens, y est inscrit; il passe devant nos yeux, avec l'espèce et la gravité de leur crime; des détails curieux sur leur famille, leur éducation et tous les antécédens de leur vie civile et religieuse y sont ajoutés, par forme de renseignement et de mémoire; par là ces faits acquièrent la double notoriété de fait et de droit. Ecrivons sur deux lignes parallèles ceux d'entre eux qui ont été élevés aux écoles chrétiennes ou aux écoles lancastriennes, ceux qui ont appris par cœur le catéchisme du diocèse ou le catéchisme national, ceux qui ont fait la première communion et qui croient au ciel et à l'enfer, ou ceux qui sont nés et ont grandi dans l'irréligion et l'athéisme! Quoi de plus simple que ce calcul? Et cependant il nous suffit pour pouvoir dire : La cause est jugée; il y a entre la philosophie chrétienne et la prétendue philosophie du XVIIIe siècle toute la distance qui sépare le vrai du faux, le bien du mal, l'ordre de l'anarchie sociale. »

Exposer l'histoire de l'hérésie constitutionnelle, nous en avons fait la remarque, c'est déjà la réfu-

ter; mais il faut ôter tout prétexte à l'erreur, et les préventions sur les droits de l'Eglise sont tellement enracinées, l'ignorance de nos légistes si profonde, qu'on ne doit pas craindre de donner à la thèse tous les développemens dont elle est susceptible, ni de l'environner de toutes les lumières de l'évidence. Les preuves de M. Boyer sont de cinq espèces différentes selon la diversité des lieux ou des sources théologiques d'où il les tire; l'Ecriture sainte, la raison et ses raisonnemens sur les principes de la théologie, la saine politique, la tradition de l'Eglise, la révolution et plusieurs faits authentiques auxquels elle a donné lieu depuis l'année 1790. Cette manière de procéder, nous apprend l'auteur, est destinée d'une manière spéciale à ces hommes graves et sérieux, qui sont, pour l'Eglise, ce reste béni du troupeau, cette précieuse semence dont parlent si souvent les prophètes, et qu'elle doit toujours nourrir des solides alimens de la parole divine. Nous ajouterons qu'elle convient aussi parfaitement à tous ceux qui remuent de nos jours avec une merveilleuse assurance les questions les plus fondamentales du christianisme, sans en avoir la plus légère idée, et qui ne ressemblent pas mal à Mirabeau proclamant de sa voix tonnante à la tribune de l'assemblée nationale que chaque évêque tenoit sa juridiction de son ordination; que l'essence d'un caractère divin étoit de n'être circonscrit par aucunes limites, par conséquent d'être universel, et que cette proposition étoit *la citation textuelle du premier des quatre fameux articles du clergé de France en 1682.*

Nous engageons le lecteur impartial et de bonne foi à méditer avec soin les chapitres où l'auteur traite de la constitution de l'Eglise, des conciles, des évêques, et surtout le paragraphe où il prouve jusqu'à la dernière évidence que l'Eglise n'a pas perdu son pouvoir souverain par la conversion des Césars au christianisme. Dans un petit nombre de pages écrites d'un style mâle et vigoureux, il soulève une foule de questions importantes, dont il indique en même temps la solution avec une grande clarté. Les défenseurs exagérés du pouvoir des princes auront beau s'entourer d'une érudition fastueuse, étaler avec complaisance les maux dont la religion a été le prétexte, et qu'elle prévient par ses divins enseignemens mieux que ne pourroient le faire leurs fastidieuses homélies; toutes leurs plaintes, tous leurs argumens, toutes leurs récriminations viendront toujours échouer contre cette proposition si simple, mais d'une force irrésistible : Les Césars en entrant dans l'Eglise, après en avoir été si long-temps les ennemis et les persécuteurs, l'ont laissée telle qu'elle étoit sortie des mains de son auteur. Avec un empereur chrétien, dans la rigueur du droit, elle n'a acquis autre chose qu'un chrétien de plus : or, avant la conversion des Césars, l'Eglise jouissoit librement de la plénitude de son autorité, donc elle doit encore jouir de la même autorité.

On sera peut-être étonné de voir M. Boyer invoquer en faveur de l'indépendance de l'Eglise la révolution et les faits qui lui sont postérieurs jusqu'à l'année 1830. Nous connoissons tous cette histoire, elle

touche à nos jours, et plus d'un d'entre nous l'a accusée d'avoir été plutôt une époque d'oppression et de tyrannie. C'est cependant dans ces jours mauvais que l'Eglise a solennement proclamé par les définitions les plus précises, les plus vigoureuses, la véritable doctrine; qu'elle a déployé devant un superbe conquérant la plénitude de la puissance la plus absolue, et qu'un orateur célèbre, cher à tous les amis de la religion, a exposé en 1826 devant les représentans du peuple, aux applaudissemens d'une opposition ardente, les vrais principes catholiques que les peuples n'oublient jamais que pour leur malheur.

Jusqu'à présent, nous avons beaucoup loué ce nouvel ouvrage que nous devons à la plume féconde de M. Boyer, et qui venge victorieusement l'Eglise des empiétemens sans cesse croissans de la puissance séculière. Le vénérable auteur nous permettra-t-il d'y relever un défaut qui ne tient peut-être qu'à la disposition de notre esprit, et sur lequel nous lui soumettons nos doutes à lui-même? Le but de son livre est clairement indiqué, les grandes divisions sagement distribuées, les preuves principales exposées dans un ordre judicieux et logique; mais après cela est-il nécessaire de diviser une section en paragraphes, en chapitres, en questions? Toutes ces subdivisions ne font-elles pas perdre de vue la pensée principale autour de laquelle doivent se grouper toutes les idées accessoires? La lumière ainsi dispersée sur une vaste surface n'en devient-elle pas moins éclatante? Nous ne voyons pas que Bossuet, Malebranche, Fénelon, les bons écrivains de Port-Royal dans leur savante polémique contre les protestans, aient suivi cette méthode. Ce n'est qu'avec crainte que nous hasardons cette observation. Nous sommes plus assurés d'être dans le vrai quand nous affirmons que la *Défense de l'Eglise catholique* est un monument remarquable du zèle et du talent de l'auteur, et qu'elle est propre à dissiper bien des préjugés, à consoler et à fortifier les amis éclairés de la religion.

L'ABBÉ DASSANCE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Les bulles de M. l'Archevêque élu sont arrivées samedi. On ne pense pas qu'à cause des formalités à remplir, le sacre puisse avoir lieu avant le second dimanche d'août.

La circulaire de l'archevêché, dont nous avons parlé samedi, est conçue en ces termes :

« Le chef de l'Eglise, dans le consistoire du 13 de ce mois, nous a institué Archevêque de Paris. Dans cette circonstance, la plus importante de notre vie, notre première pensée a été de solliciter vos prières et celles de tous les fidèles de ce diocèse. En présence des grands et difficiles devoirs qui vont nous être imposés, nous avons profondément senti notre impuissance, et nous avons levé les yeux vers le ciel d'où nous viendra le secours : *Levavi oculos meos in montes, undè veniet auxilium mihi.*

» Par ces motifs, après en avoir conféré avec nos vénérables collègues les vicaires-généraux capitulaires, nous vous invitons :

» 1° A faire chanter, avant la messe paroissiale, le dimanche 2 août et le dimanche qui précédera immédiatement notre sacre, le *Veni Creator*, avec le verset et l'oraison du Saint-Esprit.

» La même prière sera récitée ou chan-

tée avant la messe de communauté, dans les maisons religieuses, les colléges, institutions et hospices.

» 2° Tous les prêtres, célébrant dans le diocèse, à dater de la réception de cette lettre, diront à toutes les messes jusqu'à l'époque de notre sacre, les oraisons *Ad postulandam Spiritûs sancti gratiam*.

» 3° Le jour du sacre, dont vous serez prévenu ultérieurement, on récitera à toutes les messes les oraisons de la messe *Pro consecratione seu installatione D. Archiepiscopi.* »

M. Drach, bibliothécaire de la Propagande à Rome, vient de publier un livre sous ce titre : *Du divorce dans la synagogue*, in 8°. L'ouvrage est muni d'une approbation du Père Perrone, professeur de théologie au collége romain. Il est dédié à M. l'abbé Peyron, professeur de langues orientales à Turin. L'auteur entreprend de montrer que l'ancienne synagogue combattoit le divorce tant qu'elle le pouvoit. Il distingue trois époques dans l'histoire du divorce mosaïque. Il donne une explication du célèbre passage de saint Matthieu, XIX, 3. Nous rendrons plus tard compte de ce livre qui a reçu d'honorables suffrages. Le Saint-Père a récemment adressé à l'auteur un bref très-flatteur où une mention spéciale est faite du nouveau travail de M. Drach. Nous croyons qu'on verra avec plaisir ce bref :

« GREGORIUS PP. XVI.

» Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Honorum munera et nostræ benevolentiæ testimonia ii profectò viri meritò sibi comparant, qui ingenii, doctrinæ et virtutis laude spectati de catholicâ religione, deque hâc apostolicâ sede præclarè mereri summoperè student. Itaque cùm nos minimè lateat, te non mediocri ingenio ornatum, litteris et disciplinâ apprimè excultum, vitæ integritate et religionis studio probatum, nobis et huic Petri cathedræ addictum, plura jam edidisse opera, quæ inter librum de synagogæ doctrinâ super divortio, omnemque operam adhibere ut de re catholicâ benè mereri possis, idcirco aliquam nostræ in te voluntatis significationem exhibendàm censuimus. Peculiari ergò te honore afficere volentes et à quibusvis excommunicationis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis quovis modo vel quâvis de causâ latis, si quas fortè incurreris, hujus tantùm rei gratiâ absolventes ac absolutum fore censentes, te hisce litteris auctoritate nostrâ equitem S. Gregorii Magni, classis civilis, eligimus et renuntiamus, atque in splendidum aliorum illius militiæ equitum cœtum et numerum cooptamus. Quare ut insignia ejus ordinis, nempè crucem auream octangulam rubrâ superficie imaginem S. Gregorii Magni in medio referentem, ad pectus teniâ sericâ rubrâ, in utraque ora flavo colore appensam, ex communi equitum more in parte vestis sinistrâ gestare liberè et licitè possis concedimus et indulgemus. Ne quid verò discrimen in hoc ferendo insigne contingere possit, ejusdem crucis schema tibi tradi mandamus. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die XXIII junii MDCCCXL, pontificatûs nostris anno decimo.

« A. CARD. LAMBRUSCHINI. »

Le *Courrier Français* annonce qu'il vient de se former une compagnie chrétienne pour la colonisation de l'Afrique. Il nomme parmi les fondateurs de la compagnie MM. Odilon-Barrot, Arago, Jouffroy, Mauguin, Isambert, Blanqui, etc. Nous félicitons ces messieurs de ne pas dédaigner le nom de compagnie chrétienne; car vraiment les antécédens, les opinions, les écrits de plusieurs d'entre eux ne l'auroient pas fait présumer. M. Jouffroy n'avoit pas paru jusqu'ici un chrétien bien ardent.

M. Isambert n'est guère connu que par la guerre assez vive qu'il fait à tout propos et même hors de propos au clergé. M. Blanqui est, dit-on, l'auteur de l'article publié dernièrement par le *Courrier*, *Que font nos prêtres?* article où nous avons signalé peu de bienveillance pour les prêtres. On peut être sûr que la compagnie chrétienne dirigée par ces messieurs sera en garde contre l'influence du clergé, et qu'elle ne tolèrera en Afrique ni les ultramontains, ni les Jésuites, ni les congrégations, ni tous les prétendus abus contre lesquels M. Isambert s'est élevé souvent avec tant de zèle et même d'amertume.

Cependant, il faut être juste, on nomme d'autres membres de la compagnie qui ont une réputation moins prononcée, MM. Labretonnière, Bresson, le prince de Mir, le vicomte de Saint-Priest, le comte de Caraman, Delarcy, etc. Attendons la compagnie à l'œuvre.

Un mandement de M. l'évêque de Saint-Diez, en date du 2 juillet, est relatif à la célébration des fêtes de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation et de la Purification de la sainte Vierge :

« Une de nos plus douces satisfactions, dit le prélat, est de voir nos bien-aimés diocésains se signaler par leur tendre dévotion envers la mère de Dieu. Dans le cours de notre visite générale, aujourd'hui terminée, il n'est presque pas de paroisse où nous n'ayons trouvé une ou plusieurs associations chrétiennes érigées en l'honneur de cette Vierge sainte. Partout, les pasteurs et les peuples ont paru rivaliser de zèle pour lui rendre un culte religieux et fervent. *Notre ame en a tressailli de joie* ; et parce que nous avons nous-même, dès notre entrée dans la carrière de l'épiscopat, placé notre personne et notre ministère sous son auguste patronage, nous nous ferons toujours une loi comme un bonheur de lui donner des preuves de notre piété filiale ; et nous n'aurons rien tant à cœur que de lui concilier, de plus en plus, le respect, la confiance et l'amour des fidèles commis à nos soins. »

Le pieux évêque célèbre avec effusion les grandeurs et les bienfaits de Marie ; il expose sommairement les raisons en faveur de la Conception immaculée ; il montre que si les grandeurs de la sainte Vierge lui donnent des droits à nos hommages, ses bienfaits doivent nous pénétrer de reconnoissance pour elle. Aussi ajoute-t-il :

« Faut-il s'étonner de la confiance que, depuis l'origine du christianisme, tous les peuples catholiques ont unanimement fait éclater envers Marie? Ouvrez les annales de la religion ; interrogez l'histoire, et vous apprendrez quels honneurs l'Eglise de Jésus-Christ a, de tout temps, rendus à la mère de ce Dieu Sauveur. La masse des siècles se lèvera pour vous produire une foule de témoignages de la perpétuité de son culte : tous l'ont vu passer majestueusement devant eux, et se conserver à l'égal du dépôt de la foi. Quels tributs de vénération ne lui ont pas été offerts? Ici, ce sont des Ordres célèbres qui la reconnoissent pour patronne, de ferventes associations qui se rangent sous ses lois et se rallient sous ses étendards : là, des royaumes et des empires sont placés sous sa protection par les monarques religieux qui les gouvernent : toujours dans nos chants sacrés, ses louanges viennent se mêler à celles de son divin fils. Il n'est pas de climat si lointain, de région si reculée où l'Evangile ait pénétré, et où la dévotion à Marie soit demeurée inconnue. Que l'on parcoure les provinces, les villes et les campagnes, au milieu desquelles luit le flambeau de la vérité, partout on trouvera des temples élevés à sa gloire, ou, du moins, dans chaque temple, un autel que lui dressa la piété de nos ancêtres : monumens révérés que nous ont légués,

en s'éteignant, les générations qui ne sont plus, pour nous attester leur reconnoissance envers cette auguste Vierge, et perpétuer à jamais le souvenir de ses bienfaits. »

C'est donc pour se rendre aux désirs du clergé et des fidèles, autant que pour satisfaire sa piété, que le prélat a sollicité la translation des quatre fêtes ci-dessus, qui n'étoient plus que de dévotion. Le Saint-Père lui a accordé ses demandes par deux brefs du 14 février dernier et un troisième du 24 avril. En conséquence, le fête de la Conception sera célébrée dans le diocèse le second dimanche de l'Avent; on ajoutera *Immaculatâ* à la préface et aux oraisons, et une indulgence plénière est accordée pour ce jour. Désormais aux litanies on ajoutera *Regina sine labe concepta* avant l'*Agnus Dei*. Les fêtes de la Nativité, de l'Annonciation et de la Purification, dont l'office demeure fixé aux 8 septembre, 25 mars et 2 février, seront célébrées le premier dimanche non empêché. Dans les chapelles de communautés, on pourra conserver l'ancien ordre de choses. M. l'évêque invite les curés à propager la dévotion à Marie conçue sans péché. Il recommande les confréries en l'honneur de la sainte Vierge, entre autres l'association de prières pour la conversion des pécheurs, en union à la confrérie établie dans l'église Notre-Dame-des-Victoires à Paris. Le prélat a établi cette association dans son grand séminaire le 26 mars dernier, et depuis dans plusieurs paroisses.

La retraite pastorale s'ouvrira, au grand-séminaire d'Amiens, le lundi 3 août prochain, à six heures du soir, et finira le mardi 12. Les prédications seront faites par les directeurs et les professeurs de l'établissement M. l'évêque s'y fera souvent entendre. La retraite sera terminée par le synode ou assemblée générale des 41 curés de canton du diocèse.

La première retraite ecclésiastique du diocèse de Beauvais commencera au grand séminaire de Beauvais le dimanche au soir 2 août et finira le 8; la seconde aura lieu au petit séminaire de Noyon; elle commencera le 16 pour être terminée le 22. Ces deux retraites seront présidées par M. l'évêque, et prêchées par M. Combalot.

Le 12 juillet a eu lieu à Annay, canton de Lillers, diocèse d'Arras, la bénédiction d'une chapelle où on a restauré un calvaire. La cérémonie a été faite avec beaucoup d'appareil. Tout le village avoit pris un air de fête. Des arcs de triomphe s'élevoient dans les rues. Après les vêpres, une procession nombreuse se rendit à la chapelle. Le christ étoit porté par quatre notables. Un clergé nombreux étoit suivi des membres du conseil municipal et des autorités locales en écharpe. Arrivé à la chapelle, M. l'abbé Cloet, vicaire de la cathédrale et frère du curé du lieu, prononça un discours. De retour à l'église, M. le curé-doyen de Lens donna la bénédiction du saint Sacrement.

De vives discussions se sont élevées les 2 et 3 juillet au sein du grand conseil du canton d'Argovie, en Suisse. L'art. 12 de la constitution que l'on révise en ce moment, concernant les affaires religieuses, étoit à l'ordre du jour. Il s'agissoit de savoir si le canton conserveroit son unité, en d'autres termes, s'il y auroit séparation des deux communions ou non. Les rapports de la commission de révision relatifs à cette séparation entraînèrent des débats qui du-

rèrent pendant deux jours consécutifs. Près de trente orateurs prirent part à cette question qui intéresse vivement les catholiques. Parmi les partisans de l'unité, on remarquoit MM. Dosseckel, Dietschi, Tanner, Keller, le conseiller d'état Wieland et d'autres; parmi les séparatistes, MM. Weber de Bremgarten et le docteur Baur. M. Weber proposa d'ajouter au premier projet de la commission l'adjonction suivante: « Pour la conservation des droits de l'Eglise, on établira deux sections du grand conseil, indépendantes l'une de l'autre. Ces deux sections seront composées de membres du grand-conseil de chaque confession, qui régleront respectivement les intérêts de leur église, aussi longtemps qu'ils ne s'éloigneront pas du cercle de leurs attributions; ils seront sous la protection spéciale de *l'état*. » Cette proposition ne réunit néanmoins que 21 voix sur 161. Parmi les cinq autres qui furent successivement présentées, celle du directeur du séminaire, Keller, fut enfin adoptée par 120 voix Cette dernière est ainsi conçue: « Les droits de l'Eglise catholique et réformée, ainsi que le libre exercice de leur culte, sont garantis. Les rapports des deux églises avec l'état seront réglés par une loi; les affaires catholiques le seront en outre par un concordat. »

L'administrateur du diocèse d'Osnabruck, M. C. A. Lupke, évêque d'Antedona *in partibus*, vient de suivre l'exemple de l'évêque et du chapitre de Hildesheim, en adressant à l'assemblée des états de Hanovre une protestation contre la nouvelle constitution. Cette protestation, datée du 10 juillet, a été rédigée à la demande de tout le clergé du diocèse d'Osnabruck.

Quelques journaux annonçoient il y a deux jours la mort de M. Démétrius Gallitzin, missionnaire catholique en Amérique. Nous avons donné cette nouvelle dans notre numéro du 25 juin. M. Gallitzin étoit né, comme nous l'avons dit, à La Haye, où son père étoit ambassadeur de Russie. Sa mère, la comtesse Amélie de Schmettau, l'avoit élevé dans la religion catholique. Depuis qu'il étoit entré dans l'état ecclésiastique, il avoit renoncé au titre et aux honneurs de sa famille, et avoit pris le nom de M. Smith. Il exerça d'abord le ministère à Conwago, où il y avoit beaucoup d'Allemands, puis à Taney-Town. Il en partit avec un grand nombre de ses paroissiens pour former un établissement à Fort-Cumberland, dans un autre comté. Il fut leur conseil et leur guide pour le temporel comme pour le spirituel, bâtit une église, et pourvut aux besoins de son troupeau. Une pension qu'il recevoit de sa famille lui servoit à aider les colons, dont il étoit véritablement le père. Depuis, il retourna à Conwago, que par erreur les journaux ont appelé Conwago. Dans les derniers temps, les Jésuites l'avoient remplacé dans cette mission. Pour lui, il résidoit constamment à Lorette. On a de lui une *Défense des principes catholiques* et des *Lettres à un protestant sur les saintes Ecritures*.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

M. Pariset a rendu compte les 3 et 4 mai, dans l'*Echo français*, de l'ouvrage de M. Artaud, *Vie et travaux politiques du comte d'Hauterive* (1). Ce compte-rendu est assez étendu. Il commence ainsi :

« Voici une vie qu'auroient écrite Cornelius-Nepos et Plutarque; et si sur le titre de ce livre, il est des gens qui se demandent: « Comment le comte d'Hauterive seroit-il un personnage historique? »

(1) 1 vol. in-8°. Prix: 7 fr. 50 c. Au bureau de ce Journal.

en revanche, il n'est personne qui la lecture du livre achevée, ne rende mille grâces à l'auteur, et de l'ouvrage et du sujet. Du côté d'Hauterive, du côté de cet excellent homme, quelle vie laborieuse! que de savoir et de modestie! que d'activité et de sagesse, de désintéressement et de vertus! quelle variété d'aventures! Et dans tant de situations opposées, dans la bonne et la mauvaise fortune, quelle égalité d'ame! que de courage et de sérénité! Du côté de l'historien, quels soins, quel art de rattacher aux événemens de cette vie privée, cette longue suite d'événemens contemporains, singuliers, grands, terribles, affreux, brillans de gloire et teints de sang, auxquels nous sommes, pour ainsi dire, étonnés de survivre, et qui, remplissant de catastrophes déplorables tout notre passé, en rempliront peut-être encore tout notre avenir. Quelles leçons pour nous des deux parts! et dans la triste confusion où nous a jetés la discorde, qu'il est consolant de rencontrer encore quelques hommes dont les uns laissent après eux une mémoire digne de tous nos respects, et dont les autres se font un devoir religieux de relever cette mémoire, de l'environner d'hommages, et de la proposer comme un modèle à l'imitation de la postérité.

» Lisez donc cette histoire, vous qui savez quel est pour les sociétés humaines le prix des lumières, de la modération, de la droiture, ou pour mieux dire, quel est le prix de cette probité politique, de ce vif amour du vrai, du beau, du juste, dont se compose avant tout l'amour de la patrie. Lisez, je le répète, lisez cette histoire; vous y verrez les moindres actions d'Hauterive empreintes à chaque page de ces touchans caractères: et, le cœur ému de tant de bonté et de raison, vous sentirez, plus que jamais, à quel point de si utiles et si nobles qualités l'emportent, pour le bonheur des hommes, sur ces talens dangereux, qui remuent le monde et le précipitent dans des abîmes, afin que le monde ébloui et conspirant avec eux contre lui-même, les prenne pour grands et habiles.

M. Pariset trace une biographie abrégée de M. d'Hauterive; puis, se lançant dans la politique, il fait une assez longue excursion sur l'Angleterre et sur Mehemet Ali en faveur duquel il plaide avec chaleur. Enfin, revenant au livre de M. Artaud, il en cite des traits piquans et conclut ainsi:

« Tout le livre de M. Artaud fourmille de ces hautes leçons de morale et de politique. Je compare l'histoire qu'il a écrite à un grand drame où figurent sous leur vrai caractère toutes les parties de l'Europe. Spectacle immense, plein de situations, d'intérêt, de mouvement; où chaque scène attache, émeut, instruit; et où parmi tant de rôles divers, le plus glorieux aux yeux du sage et le plus digne d'être envié, parce qu'il a été le plus utile, est le rôle qu'a rempli l'excellent d'Hauterive.

» Je terminerai cet extrait par le vœu qui termine le livre. Puisse cet ouvrage être utile à *tous*, et détourner la diplomatie européenne de toute action imprudente et fatale au bonheur des nations!

» Si l'histoire d'Hauterive fait un honneur infini au talent de M. Artaud, ce vœu n'en fait-il pas encore plus à son cœur? »

Nous aimons à citer ce jugement d'un homme d'esprit sur un livre que nous avons lu nous-même avec intérêt, et qui est remarquable à la fois et sous le rapport littéraire, et par les aperçus qu'on y trouve, et par des appréciations très-justes des hommes et des faits dans ces derniers temps.

Les journaux les plus engagés dans le progrès démocratique se trouvent maintenant dépassés de beaucoup par les élèves de leur école. Ceux-ci courent en avant à bride abattue, et reprochent à leurs maîtres de n'être que des retardataires. C'est ce qu'on a pu remarquer vendredi dernier dans le langage des orateurs qui sont allés pérorer à Saint-

Mandé sur la tombe d'Armand Carrel.

Là, le système des *communistes* s'est expliqué et développé sans détour. L'ancienne *montagne* de la convention a retrouvé des organes et des apologistes pour louer son œuvre, et la proposer comme modèle. Un des orateurs n'a pas caché, du reste, que ce travail est repris et continué avec succès par les propagandes sorties du sein de la révolution de juillet. La doctrine de la communauté des biens et du partage de la propriété s'est produite à découvert, comme quelque chose qui va sans dire, et qui doit naturellement faire retour au prolétaire en réparation de ce qu'on lui a volé. Aussi cela s'est-il réduit à ce peu de mots dans la bouche de leur avocat : *Restitution ou la mort* !

Enfin, les *communistes* sont allés si vite et si loin dans leurs harangues, que les plus ardens prosélytes de la démocratie s'en sont effrayés, et ont cru devoir arrêter cette intempérie de franchise. Il s'est élevé entre les prudens et les indiscrets un conflit par suite duquel ces derniers ont été mis à la porte du cimetière de Saint-Mandé. Mais la *restitution ou la mort* n'en sont pas moins restées dans leur programme.

Un nouveau trait des mœurs de notre temps vient de se révéler à l'occasion d'un procès porté devant la police correctionnelle par un honnête boulanger de Paris. Ce brave homme ayant commis une légère infraction aux lois sur le pesage du pain, se vit menacé d'un procès-verbal désagréable par le commissaire de police de son quartier. Heureusement celui-ci se trouva être un bon humain, qui, moyennant finance, lui proposa de le *gracier* ; car telle fut son expression.

La négociation s'étant ouverte là-dessus entre le délinquant et le fonctionnaire public, le montant de la *grâce* fut fixé à 300 fr. d'argent comptant, et à une redevance de 200 autres francs par an. Encore le commissaire de police lui persuada t il qu'il le traitoit en ami, et qu'il y mettoit du sien ; alléguant qu'il n'étoit pas dans l'habitude de *gracier* les autres contrevenans à aussi bon marché.

L'honnête homme de boulanger ne trouva point que l'affaire péchât contre l'idée qu'il s'étoit faite des mœurs et des consciences de ce temps-ci ; et il lui parut tout simple que les fonctionnaires publics se fissent des petits revenus accessoires avec ce genre de casuel. Il fallut qu'un de ses amis vînt flairer pour lui cette prévarication, et lui conseiller de n'en pas être dupe. Autrement, il prenoit cela comme faisant partie des mœurs contemporaines de notre progrès des lumières.

PARIS, 27 JUILLET.

La question d'Orient, qui paroissoit devoir se terminer par les voies diplomatiques, se complique depuis quelques jours d'une manière tout-à-fait inattendue. Voici ce qu'on lisoit hier dans le *Constitutionnel*, principal organe du cabinet :

« Les résolutions long-temps annoncées contre le pacha d'Egypte viennent d'être arrêtées à Londres. Les représentans de quatre puissances, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, ont signé avec l'envoyé de la Porte une convention dont voici à peu près les dispositions principales. Le sultan offrira au pacha d'Egypte l'Egypte héréditairement, et le pachalick de Saint-Jean-d'Acre viagèrement. Si dans dix jours le pacha n'a pas consenti, le sultan ne lui offrira plus que l'Egypte seule. S'il refuse encore, les quatre puissances s'engagent à faire rentrer Méhémet-Ali dans l'obéissance.

» On ne dit pas encore quels seront les moyens coërcitifs. On parle d'un blocus des côtes de Syrie, et si Méhémet-Ali menaçoit la capitale de l'empire, d'un concours semblable à celui qui étoit stipulé dans les propositions Brunow. Cette convention a été envoyée, dit-on, à Vienne, Berlin et Saint Pétersbourg pour y être ratifiée.

» Ce fait, qui paroît certain, est si

grave, que nous nous abstenons pour aujourd'hui de toute réflexion. »

La même feuille termine aujourd'hui par ces mots un long article consacré à énumérer les dangers dans lesquels l'esprit aventureux et inquiet de lord Palmerston peut entraîner l'Angleterre :

« Nous ne disons rien du rôle qui appartient à la France. Le cabinet anglais, qui proteste si fortement de son goût pour notre alliance, paroît y avoir peu songé; c'est à notre cabinet de l'en instruire, et nous avons la confiance qu'il n'y aura pas manqué. Quels que soient les traités qui interviennent, dans quelques limites qu'on les exécute, la France a, dans cette question, sa ligne de conduite toute tracée, et dans aucun cas son assistance ne peut manquer au vice-roi. »

— Le *Courrier Français*, autre organe du ministère, annonce que, non-seulement la France a été exclue du traité, mais qu'elle n'en a été avertie qu'après la signature, et quand l'exécution étoit déjà commencée. Après un article violent contre la politique du cabinet anglais, ce journal demande que l'amiral Lalande soit rappelé avec sa flotte, ou qu'il ait l'autorisation d'agir, et que notre armée soit portée de 310,000 hommes à 500,000. « On a voulu, ajoute-t-il, isoler la France; eh bien! nous marcherons seuls, et nous verrons ce que l'Europe *des rois* y gagnera. L'isolement de la France, c'est la France à la tête des peuples. Il nous reste, grâce à Dieu, des principes, de l'argent, des soldats et du canon. En voilà bien assez pour soulever l'Europe et en changer les destinées. »

— Les fonds ont éprouvé samedi une baisse assez forte à la Bourse par suite des nouvelles reçues d'Angleterre, et relatives à la question d'Orient.

— Le roi et la famille royale sont revenus aux Tuileries pour y passer les fêtes de juillet.

— Une dépêche télégraphique annonce que le roi de Naples a donné son approbation définitive au conclusum proposé par la France dans l'affaire des soufres de Sicile.

— Le traité de commerce entre la France et la Hollande a été signé samedi. Au nombre des dispositions qu'il renferme, se trouve un article qui interdit en Hollande la contrefaçon des livres français.

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il invite ces fonctionnaires à compter dans le cens des membres des colléges électoraux la taxe de prestation pour les chemins vicinaux, soit qu'elle ait été acquittée en nature, soit qu'elle l'ait été en argent.

— L'amiral de Mackau est parti vendredi pour Cherbourg, où il doit immédiatement s'embarquer pour la Plata.

— Le marquis de Rumigny, nommé ambassadeur en Belgique, doit partir pour Bruxelles après les fêtes.

— Une ordonnance du 23 réduit les droits de douanes à l'entrée sur plusieurs produits de la côte occidentale d'Afrique, lorsque ces produits seront importés en droiture et par navires français.

— Le lieutenant-général Philippe de Ségur est de retour à Paris de la mission extraordinaire qu'il vient de remplir à Berlin auprès du roi de Prusse.

— M. de Lavalette, membre de l'ambassade extraordinaire en Perse, est aussi de retour à Paris.

— Il n'y a rien de changé aux dispositions des années dernières pour le premier et le dernier jour de l'anniversaire des journées de juillet. Voici ce que les journaux ministériels nous annoncent pour mardi. « A neuf heures, un service funèbre sera célébré avec pompe dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Des salves d'artillerie annonceront le commencement et la fin de cette cérémonie. Les autorités et les états-majors qui auront assisté au service se rendront ensuite en cortége à la place de la Bastille. Les cercueils seront placés dans un temple funèbre élevé en avant de la colonne. Aussitôt après l'arrivée du cortége, le mo-

nument sera inauguré ; le clergé bénira les tombes et fera l'absoute. Une symphonie religieuse sera exécutée pendant que les cercueils seront transportés dans les caveaux de la colonne, et une salve d'artillerie terminera la solennité.»

Le *Courrier Français* s'étonne que l'on n'ait pas indiqué la marche que le cortége devra suivre pour se rendre de l'église à la place de la Bastille. Il est probable que l'on prendra les quais du Louvre et des Tuileries, la place Louis XV, la rue Royale qui lui fait face, et toute la ligne des boulevards.

— Le chariot destiné à transporter à la colonne de la Bastille les ossemens des morts de juillet a été essayé vendredi. La machine qui sert à manœuvrer le dernier des trois trains sur lesquels il repose s'est cassée après une demi-heure de marche. Il a dû s'arrêter dans la rue du Faubourg-Saint-Martin, où l'on a employé toute la journée à le réparer.

— Des désordres ont eu lieu vendredi au cimetière de Saint-Mandé, où plusieurs centaines de personnes s'étoient réunies près de la tombe d'Armand Carrel, tué en duel il y a quatre ans à pareil jour. Après un discours de M. Bastide, rédacteur en chef du *National*, un jeune homme nommé Dufraize, étudiant en médecine, a pris la parole et prononcé une diatribe contre le *National* au nom du *communisme*. Il a accusé la rédaction actuelle de ce journal d'être infidèle au drapeau de son devancier. Ce discours fut bientôt interrompu par des explosions de mécontentement ; l'orateur, forcé de se taire, fut enlevé avec ses adhérens, et poussé vers la porte. L'assemblée s'est ensuite séparée dans une grande agitation.

— Le sieur Ozanne, commissaire de police, chargé de l'inspection des poids et mesures, a été condamné samedi à trois ans d'emprisonnement, pour s'être abstenu par suite de dons et présens reçus, de faire un acte qui rentroit dans l'ordre de ses devoirs en qualité d'officier de police judiciaire.

— Un ministre protestant, nommé Etienne M..., vient de comparoître devant la 8e chambre correctionnelle, sous la prévention d'avoir excité à la débauche des jeunes gens âgés de moins de seize ans. Il a été condamné à six mois de prison.

— Le tribunal correctionnel a décidé samedi que si l'on n'est pas tenu de faire une déclaration de naissance pour les enfans morts-nés, on ne pouvoit inhumer leurs cadavres sans l'autorisation de l'officier de l'état civil.

— La 1re chambre de la cour royale de Paris a entériné vendredi des lettres-patentes portant commutation en huit années de boulet, à partir de la condamnation, de la peine de mort prononcée contre le nommé Langevin, canonnier au 3e régiment d'artillerie, pour voies de fait envers son supérieur.

— A l'exemple des ouvriers tailleurs, les ouvriers cordonniers ont débattu la question du salaire et ont élu dix délégués qui s'entendront avec un nombre égal d'arbitres choisis par les maîtres pour discuter les tarifs.

— Le nombre des notables commerçans de la Seine portés sur la liste qui vient d'être publiée est de 820.

— Par arrêté du gouverneur de la Guadeloupe en date du 30 mai, ont été affranchis, 107 individus, hommes, femmes et enfans ; 49 individus ont aussi été affranchis par arrêtés du gouverneur de la Guyane française en date des 29 décembre 1839, 29 janvier, 10 février, 31 mars et 20 avril 1840.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 20 au soir est arrivé à Dieppe le premier bateau à vapeur de la compagnie qui a entrepris le trajet périodique entre Londres et cette ville.

— Le scorbut s'est déclaré depuis quelque temps dans les prisons de Strasbourg ; plusieurs détenus en ont été atteints d'une manière grave. Des améliorations dans le régime alimentaire ont été ordonnées.

— Un incendie a détruit le 8 de ce mois à Autet (Haute-Saône), 27 maisons occupées par 36 ménages.

— M. de Ludre, ancien député, condamné par contumace en 1834, est rentré en France ; il est arrivé à Nancy.

— C'est le 29 que sera inaugurée à Laval, la statue colossale en bronze d'Ambroise Paré.

— A l'occasion d'un acte de dévoûment d'un nommé Cadet Gonin, le *Censeur de Lyon* cite tous ceux qui ont honoré cet intrépide nageur. Il en résulte que depuis 15 ans, il a sauvé 18 personnes, et que plus de 20 fois il s'est exposé pour retirer des flots d'autres malheureux noyés qui n'ont pu être rappelés à la vie.

— La *Guienne* annonce que M. Aurélien Desèze, avocat au barreau de Bordeaux, a refusé de se charger de la défense d'Eliçabide.

— Une perquisition a été faite à Toulouse sur mandat de M. Plougoulm, procureur-général, chez un notaire soupçonné de se livrer à des opérations de banque.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Tous les détails qu'on reçoit sur l'émeute de Barcelone laissent apercevoir distinctement le rôle qu'Espartero et la municipalité ont joué dans ces troubles. Il paroît certain qu'ils étoient d'intelligence avec les anarchistes. Ceux-ci ont toujours agi comme des gens qui exécutoient un mot d'ordre. Espartero de son côté régloit ses démarches et son langage auprès de la reine-régente, en homme qui savoit ce que l'émeute vouloit, et ce qu'elle étoit bien décidée à obtenir. Aussi avoit-il beau jeu avec Marie-Christine, qui ne se doutoit pas de ce qui alloit arriver.

Des barricades s'élevoient à la porte de la municipalité, et elle sourioit à ces préparatifs, dont elle étoit complice. Un officier et un soldat ayant été tués en voulant s'opposer au désordre, le reste des troupes s'est tenu la chose pour dite, et elles ont laissé le champ libre aux perturbateurs. Comme pour rendre la scène encore plus effrayante, Espartero avoit choisi le milieu de la nuit pour conférer avec la reine et lui dicter ses volontés. La malheureuse princesse avoit d'abord montré quelque énergie ; mais les outrages et les menaces dont elle se voyoit accablée, lui ont fait perdre la tête, et dans son trouble elle a accédé à tout ce qu'on a voulu.

Il paroît que les conspirateurs de Madrid avoient connoissance du coup qui devoit être monté à Barcelone ; car en même temps, ils agissoient de leur côté pour produire une secousse et un grand mouvement de terreur. Heureusement pour la capitale, ils n'avoient pas auprès d'eux un second Espartero pour les exciter et les soutenir.

Le lord chancelier a demandé le 24, à la chambre des lords, l'insertion dans le bill de régence d'une clause imposant au régent, relativement au mariage, les mêmes restrictions que celles imposées au souverain. Cette clause est approuvée, et le bill lu pour la troisième fois est adopté.

— Dans la chambre des communes du 22, lord Sandon a critiqué la politique du ministère, et a renouvelé, à cette occasion, les attaques contre le blocus de Buenos-Ayres par les Français. Lord Palmerston a répondu que le gouvernement français étoit dans son droit, que le ministère anglais n'avoit rien négligé pour amener un arrangement entre les deux parties, et que le commerce américain, qui souffroit du blocus au moins autant que le commerce anglais, se soumettoit aussi à des inconvéniens inévitables. Cette discussion n'a pas eu d'autres suites.

— A la séance du 24, M. Hume annonce qu'il a appris qu'un traité relatif à la Syrie venoit d'être conclu à l'exclusion

de la France. Lord Palmerston s'efforce de justifier le système politique suivi par le cabinet; il ajoute que, bien que la France ait manifesté l'intention de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman, on sait parfaitement que sur plusieurs questions principales des divergences d'opinion considérables ont eu lieu entre les cinq puissances. M. Milne regrette que le ministre n'ait pas expliqué plus nettement la position, et dit qu'une guerre dans le Levant ne seroit nullement populaire. M. Hume redoute des hostilités entre les vaisseaux anglais et français qui vont se trouver en présence. Lord J. Russell pense que les puissances protectrices sont en droit d'intervenir, à la vue d'un vassal qui ne craint pas de dicter des conditions à son souverain, et que, d'un autre côté, les relations amicales avec la France ne seront pas interrompues. La discussion s'est ainsi *terminée*, et le ministère n'a pas donné d'explications sur l'*ultimatum* des quatre puissances.

— Les journaux torys déclarent tous que prétendre interdire à la France toute participation au réglement de la question d'Orient seroit une combinaison absurde. Ils voient une insulte puérile à vouloir lui imposer silence ou l'exclure du conseil arbitral, quand son littoral de la Méditerranée et la conquête d'Alger la mettent en contact direct avec l'Orient, et lui donnent une influence forcée sur cette partie du monde.

— Le docteur Ernest Arndt, professeur d'histoire moderne à l'université de Bonn, vient d'être autorisé par le roi de Prusse à reprendre ses cours, qui étoient suspendus depuis plus de vingt ans.

Publications de MM. Mame et comp. à Tours.

Aux ouvrages composant la collection publiée sous le titre général: *Raison du catholicisme*, et dont nous avons entretenu nos lecteurs il y a quelques mois (numéro du 11 avril dernier); ne se bornent pas les publications de la maison de librairie qui les a mis au jour. Dociles à l'impulsion qui leur a été donnée par le clergé de Tours, MM. Mame font simultanément paroître des livres de divers genres, tous approuvés par M. l'archevêque de Tours, et composant une *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne*, une *Bibliothèque de l'enfance chrétienne* et une *Bibliothèque pieuse*. Dans ces cadres divers rentrent des ouvrages choisis et scrupuleusement examinés sur la religion, l'histoire, les sciences, les voyages, etc. ouvrages qui conviennent sous tous les rapports, ce nous semble, non-seulement à l'enfance et à l'adolescence, mais même aux personnes d'un âge mur.

Dans l'impossibilité de lire, et même de parcourir rapidement des collections qui ne forment pas moins de 80 volumes in-12, 160 in-18 et 50 in-32, nous avons voulu en choisir du moins quelques-uns qui, pris au hasard, nous fussent comme un *specimen* et servissent de base au jugement que nous devions nous former de ces nombreuses publications. Nous avons lu avec intérêt une fort bonne *Histoire de Marie Stuart*, par M. Marlès; un *Evangile de la jeunesse*, ou *lectures dominicales*, par Pierre Forest, instituteur, recueillies et mises en ordre par M. l'abbé Pinard, ouvrage aussi excellent dans le fond que simple et naïf dans la forme; des *Drames moraux* destinés aux maisons d'éducation où ils peuvent être admis avec d'autant plus de sécurité que leurs auteurs ont eu soin de disposer une partie de leurs pièces vraiment *morales* pour les écoles de jeunes gens, et une partie pour les écoles de jeunes personnes; *Gilbert*, ou *le poète malheureux*, par M. l'abbé P., ingénieuse fiction qui révèle dans son auteur un véritable talent; quelques volumes enfin de Voyages, d'Histoire naturelle, et quelques autres qui, sous une fable adroitement conduite, ont chacun pour but de signaler un défaut par ses effets et une vertu par ses fruits. Tous ces ouvrages, dans lesquels règne l'esprit de foi, ne

peuvent que produire de bons résultats et former au bien le cœur de la jeunesse à laquelle ils sont destinés.

Les titres un peu romanesques de plusieurs volumes de la *Bibliothèque de la jeunesse* nous avoient d'abord effrayé, avonons-le sans détour; nous craignions de trouver dans *Amalia*, ou l'*Orpheline de Sienne*, dans *Lucie*, ou la *Fille du prisonnier*, dans *Paul* ou les *Dangers d'un caractère foible*, etc., quelques traces de cet esprit de romantisme et d'exagération si fatal, surtout au jeune âge; un coup d'œil jeté sur le fond même de chacun de ces ouvrages, dus en partie à de zélés ecclésiastiques de la Tourraine, a suffi pour nous détromper.

Il est bien tard, sans doute, pour parler aujourd'hui du *Guide du jeune communiant*, par M. l'abbé Bataille, chanoine de Bordeaux, volume in-18, dédié à M. de Cheverus, approuvé par MM. les archevêques actuels de Bordeaux et de Tours, et publié par MM. Mame. Ce livre contient sur les sacremens de pénitence, d'eucharistie et de confirmation, des entretiens simples, des prières et des conseils, qui le rendent propre à être répandu avec fruit à l'époque des premières communions. Nous le recommandons à MM. les ecclésiastiques chargés des catéchismes, nous réservant de leur en parler encore à un moment plus opportun. XX.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 40 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 84 fr. 30 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1290 fr 00 c.
Act. de la Banque. 3675 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt Belge 000 fr. 0 0
Emprunt romain. 105 fr. 0 0
Rentes de Naples 103 fr. 25 c.
Emprunt d'Haïti. 580 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 26 fr. 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3313.

JEUDI 30 JUILLET 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois......	19
3 mois......	10
1 mois......	3 50

Conduite d'une dame chrétienne pour vivre saintement dans le monde, 5e édition. — In-18.

Cet ouvrage ne porte point de nom d'auteur, et peut-être le nouvel éditeur ne s'est point enquis de qui il est. C'est une des nombreuses productions de l'abbé Duguet, écrivain célèbre de l'école de Port-Royal, mort en 1733, et dont le style cependant n'a point vieilli. Il le composa, dit-on, en 1680, pour madame d'Aguesseau, mais il ne le publia qu'en 1725. Cette dame d'Aguesseau n'étoit pas, comme on a pu le croire, la femme du chancelier, mais sa mère, Claire de Picart de Perigny, femme de M. Henri d'Aguesseau, successivement intendant de Limoges, de Bordeaux et du Languedoc, puis conseiller d'état. M. Henri d'Aguesseau mourut à Paris, le 27 novembre 1716, et sa femme le 10 septembre 1713.

Du reste on ne peut douter que l'ouvrage ne soit de l'abbé Duguet. C'est sa manière, son style, ses opinions. Cet auteur eut le malheur de tomber dans les filets d'un parti audacieux et turbulent. Du reste, il a plusieurs écrits estimables et utiles. La *Conduite d'une dame chrétienne* est de ce nombre. Elle est en deux parties ; la première sur les devoirs communs à tous les chrétiens, la seconde sur des points qui regardoient principalement les personnes que l'auteur avoit en vue.

Dans la première partie, Duguet donne des avis sur la prière, sur l'usage des sacremens, sur la communion, sur l'emploi du temps, sur le soin de la famille, etc. Il y a là d'excellentes choses, qui rappellent tout-à-fait le *Traité de la prière* et celui *des dispositions pour les saints mystères*, du même auteur. Duguet montre le besoin que nous avons de la prière, et s'étonne de notre insensibilité pour cet exercice. On reconnoîtra sa fécondité ingénieuse dans la comparaison suivante que nous demandons la permission de citer ici :

« Les pauvres connoissent au moins leur état, nous ne connoissons point le nôtre. Ils le sentent et ils gémissent, il faut un miracle pour nous faire sentir celui dans lequel nous sommes. Ils n'ont pas besoin de nous pour venir à nous ; sans une grâce toute particulière nous ne pouvons aller à Dieu. Nous ne formons pas leur demande, il faut que le Saint-Esprit forme les nôtres. Ils sont humbles dans leur pauvreté, et c'est notre pauvreté qui nous rend orgueilleux. Ils sont reconnoissans, nous sommes des ingrats. Ils sont nos égaux ; quelle distance de Dieu à nous ? Ils reçoivent de nous des secours temporels, et nous attendons de la bonté de Dieu une félicité éternelle et ineffable. Leur pauvreté ne peut tout au plus que causer la mort à leur corps, et alors elle finit ; mais la nôtre nous conduit à une mort et à une misère éternelle. Après avoir reçu quelque assistance, ils n'ont plus besoin de nous pendant quelques heures ; mais nous sommes dans une continuelle dépendance de Dieu. Ils ont droit à ce que nous leur donnons, nous n'avons droit qu'au supplice et au désespoir des démons. Ils prient, et nous ne prions point. »

Dans les avis de l'auteur sur la fréquence des communions, on retrouve le même esprit que dans son livre des *Dispositions pour les saints mystères*. On remarquera aussi ce qu'il dit de la lecture, de l'emploi du temps, du soin des domestiques, etc.

Dans la seconde partie, Duguet donne des avis sur les repas, les conversations, les voyages et sur les imperfections de la personne à qui il écrivoit. Ces avis montrent que la personne pour laquelle il écrivoit tenoit un grand état dans le monde. Il déplore l'usage trop commun du luxe et de la superfluité dans les repas, comme étant une cause de vaines dépenses, et une source de désordres; mais il convient qu'elle ne peut retrancher cet abus, si son mari croit nécessaire *pour les intérêts du roi et de la province*, de se soumettre à l'usage d'une grande représentation. Ceci, pour le dire en passant, fait voir que la dame à laquelle il écrivoit ne pouvoit être madame d'Aguesseau, la femme du chancelier (1), lequel n'occupa jamais de places en province, au lieu que le père du chancelier fut, comme nous l'avons remarqué, long-temps intendant en province. Il occupa des intendances depuis 1667 jusqu'en 1683, c'est-à-dire dans le temps même où Duguet écrivoit sa *Conduite*.

Il y a encore beaucoup à profiter de ce que dit Duguet sur les conversations et les visites, et il donne là-dessus des avis où il y a autant de sagesse que de piété. Enfin il s'étend sur les défauts qu'il avoit remarqués dans madame d'Aguesseau; il en compte dix-huit, et il faut avouer qu'il ne la ménage point et ne la flatte point. Il entre sur sa conduite intérieure dans des détails qui prouvent que cette dame aimoit la vérité et aspiroit à la perfection.

Enfin, l'ouvrage est terminé par des avis sur les exercices de piété quotidiens. Tout cela nous a paru dans un bon esprit, et nous croyons que ce livre pourra être utile à de pieux fidèles, et leur fournir des motifs et des moyens de combattre leurs défauts, et d'acquérir les vertus qui conviennent à leur état.

(1) Anne Le Fèvre d'Ormesson, morte à Auteuil le 1er septembre 1735.

Sur une nouvelle édition des Réflexions morales sur le nouveau Testament, par le Père Lallemant (1).

M. Lefort, à Lille, a donné une nouvelle édition des *Réflexions morales sur le nouveau Testament traduit en français*, par le Père Lallemant; ces réflexions sont précédées de la concorde des quatre évangélistes, avec des notes pour servir à l'intelligence du texte. Cette édition est en 5 vol in-8°, au lieu que les anciennes éditions étoient en 12 vol. in-12 D'ailleurs l'éditeur a suivi fidèlement le texte du Père Lallemant Nous ne dirons que deux mots de c Jésuite.

Jacques-Philippe Lallemant, n à Saint-Valery-sur-Somme en 166 et mort à Paris en 1748, mont beaucoup de zèle contre le jansé nisme qui dominoit de son temp Il donna contre cette secte le *Véri ble esprit des nouveaux disciples de sai Augustin*, 1706, 3 vol. in-12, auxquel il en ajouta ensuite un quatrièm

(1) 5 vol. in-8°. Prix 15 fr. à Lil -hez Lefort, et au bureau de ce Journ

On a lieu de croire qu'il composa plusieurs autres écrits qui parurent sans noms d'auteurs sur le même sujet, et en effet Barbier lui en attribue plusieurs dans son *Dictionnaire des anonymes*. Lallemant publia ses *Réflexions morales* pour les opposer à celles de Quesnel. Cet ouvrage commença à paroître en 1713, et les volumes se succédèrent jusqu'en 1725. La traduction du nouveau Testament est celle du Père Bouhours ; les notes des sept premiers volumes sont du Père Languedoc, autre Jésuite, mort en 1742.

Ce qu'il y a de remarquable dans l'ouvrage du Père Lallemant, c'est le grand nombre d'approbations d'évêques que l'on voit en tête du premier volume. L'archevêque de Cologne, l'archevêque de Cambrai (c'étoit alors Fénelon), les archevêques de Reims et d'Aix, les évêques de Soissons, de Bazas, de Viviers, de Vence, de Tulle, de Poitiers, de La Rochelle, de Dol, de Nevers, d'Angers, de Conserans, d'Amiens, de Grenoble, de Marseille, de Séez, de Cominges, de Rennes et de Grasse, recommandèrent les *Réflexions morales* de la manière la plus expresse.

La nouvelle édition s'est dispensée de reproduire le texte de ces approbations. Elle nomme seulement les prélats approbateurs. Elle suit d'ailleurs fidèlement l'ancienne édition. Après la préface de Lallemant, elle place la concorde des évangélistes qui, dans l'édition de 1713, étoit à la fin du second volume. Les notes sont au bas des pages, au lieu d'être à la fin des chapitres, comme dans les anciennes éditions.

Le premier volume de la nouvelle édition contient les évangiles de saint Mathieu et de saint Marc; le second, ceux de saint Luc et de saint Jean ; le troisième, les *Actes des apôtres*, l'épître de saint Paul aux Romains et sa première épître aux Corinthiens; le quatrième, le reste des épîtres de saint Paul, moins l'épître aux Hébreux; le cinquième, cette dernière épître, celles de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude, et enfin l'*Apocalypse*.

A la fin du tome II, est une table pour indiquer les évangiles qui se lisent dans l'église à la messe pendant toute l'année, soit suivant le romain, soit suivant le parisien ; à la fin du dernier volume on trouve une table semblable pour les épîtres.

Les notes sont de plusieurs sortes; il y en a de critiques pour expliquer les difficultés du texte, d'autres dogmatiques pour combattre les erreurs des protestans ou des jansénistes ; dans cette dernière catégorie est la note sur le verset 9 du chapitre III de la seconde épître de saint Pierre : *Nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti*. Nous avions d'abord eu l'intention d'insérer cette note qui se rapporte à un dogme favori d'une secte moderne, mais nous aimons mieux renvoyer à l'ouvrage.

Nous ne citerons rien des *Réflexions morales* qui accompagnent chaque verset. Ces réflexions forment la partie la plus importante de l'ouvrage ; ce sont elles principalement qui sont recommandées dans les approbations des évêques. Ils en louent l'onction et la sagesse ; ces réflexions sont *très-pieuses*, disoit

Fénelon dans son approbation du 3 mai 1713; *elles peuvent accoutumer le lecteur à ne lire aucun endroit du texte sacré, sans en tirer quelque nourriture intérieure et sans l'appliquer à ses besoins pour la correction de ses mœurs.*

La réimpression de cet ouvrage peut donc être utile; nous n'en connoissons, après l'édition originale de 1713 à 1725, qu'une autre faite à Liége en 1793, chez Bassompierre, et dédiée au cardinal de Franckeinberg, archevêque de Malines; celle-ci est en 12 vol. in-12 comme la première.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 16 juillet, le Saint-Père est parti pour sa campagne de Castel Gandolfo.

PARIS. — M. l'Archevêque-élu de Paris entre en retraite demain au séminaire Saint-Sulpice pour se préparer à son sacre qui aura lieu le jeudi 6 août, jour de la Transfiguration, si toutes les formalités peuvent être remplies au conseil d'état. Le prélat a demandé et obtenu une dispense pour que le sacre eût lieu un autre jour que le dimanche, afin que tout son clergé pût y assister. La fête de la Transfiguration est du rit double-majeur. On dit que le prélat a écrit à Son Eminence M. le cardinal-évêque d'Arras pour l'inviter à vouloir bien faire la cérémonie du sacre. Arras, comme on sait, est suffragant de Paris. Tous les autres suffragans de la métropole sont invités à la cérémonie qui aura lieu à Notre-Dame.

M. l'Archevêque a reçu de Mgr Wiseman, prélat anglais, sacré dernièrement à Rome, une lettre qui lui annonce les sentimens du Saint-Père à son égard. Sa Sainteté a parlé de M. Affre dans des termes pleins de bienveillance et d'estime; elle lui en a même donné un témoignage tout particulier. Elle lui a adressé, dit-on, un bref rempli des expressions les plus flatteuses et les plus honorables. Nous regrettons de ne pouvoir faire connoître ce bref qui est une distinction toute spéciale adressée au prélat. Il n'est pas d'usage que le pape écrive aux évêques qu'il préconise.

La cérémonie funèbre pour la translation des restes des victimes de juillet a commencé à neuf heures dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. On y avoit réuni les restes de tous ceux qui avoient péri en divers quartiers et qui avoient été inhumés près du lieu où ils avoient succombé. Le portail de l'église étoit tendu en noir dans toute sa hauteur; l'intérieur étoit tendu jusqu'aux voûtes, les fenêtres étoient masquées, et 2,500 cierges et lampes remplaçoient la lumière du jour. Le catafalque étoit formé d'un soubassement couvert d'un drap mortuaire en velours noir semé d'étoiles.

Le service funèbre s'est fait avec une parfaite décence. M. l'abbé Demerson, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, officioit assisté de son clergé. Les ministres de l'intérieur et des travaux publics, le maréchal Gérard, le préfet de la Seine, le corps municipal et beaucoup d'officiers de la garde nationale et de la ligne étoient présens à la cérémonie. Avant le service, M. le ministre de l'intérieur est allé conférer avec M. le curé à la sacristie. Après la messe, les cercueils ont été placés dans le vaste char funèbre, et on s'est mis en route pour le lieu de la sépulture.

Arrivé à la colonne de la Bastille avec son clergé, M. le curé est descendu dans les caveaux et les a bé-

mis. Le ministre de l'intérieur, le maréchal Gérard, le préfet de la Seine et d'autres fonctionnaires étoient descendus aussi. M. le curé étant remonté avec son clergé, la croix en tête, a récité les prières de l'absoute sur les cercueils encore placés dans le char qui étoit arrêté sous l'immense portique préparé à cet effet. Les deux cérémonies faites à la colonne se sont passées avec recueillement, et le clergé n'a eu qu'à se louer de la tenue des fonctionnaires et autres qui y assistoient.

La neuvaine de sainte Philomène aura lieu comme les années dernières dans l'église de Saint-Gervais, à partir du samedi 1er août. Ses reliques seront exposées dans la chapelle. La première messe et celle de M. le curé (à neuf heures), s'y diront chaque jour, et le soir on donnera la bénédiction du saint ciboire après la récitation des litanies de la sainte. La fête se fera le samedi 8, par anticipation; elle se terminera par un salut solennel et un sermon.

M. l'abbé Fornier, prêtre du diocèse de Carcassonne, qui appartient à la congrégation de Saint-Lazare, et qui est depuis plusieurs années missionnaire à Constantinople, vient d'être nommé préfet apostolique de la mission que la congrégation va ouvrir en Perse. Ses pouvoirs viennent de lui être expédiés. Il se rendra immédiatement à sa destination, accompagné de M. Seafli, aussi missionnaire de la même congrégation, qui a servi d'aumônier à l'ambassade extraordinaire de France en Perse, et d'un frère laïque.

La *Gazette du Midi* a fait connoître en 1839 la fondation de l'œuvre des Retraites, rue du Laurier, près la plaine Saint-Michel, à Marseille. Cette maison, placée sous l'invocation de saint Vincent-de-Paul, offre aux personnes pieuses des deux sexes, qui vivent dans le monde, des exercices de piété où elles peuvent se recueillir librement et retremper loin des affaires et des soucis leurs convictions et leur ferveur

Depuis quelque temps, une nouvelle œuvre est venue s'adjoindre à la première, et M. l'évêque, en l'honorant de son approbation, lui a assigné le titre de petite œuvre de Saint-Vincent-de-Paul. Les sociétaires qui se réunissent dans la maison des retraites sont pour la plupart de jeunes demoiselles auxquelles se joignent quelques mères de famille et un certain nombre de jeunes dames. Elles procurent le bienfait de l'éducation à de pauvres enfans des deux sexes, distribuent des bons de pain, des comestibles, quelques petits secours en argent, et divers objets, tels que paillasses, matelas, linge et hardes. La plupart de ces distributions sont faites à des pauvres honteux, et toujours sur recommandation honorable.

Les ressources de l'œuvre sont le produit annuel d'une loterie de charité, une collecte faite le jour de saint Vincent-de-Paul, et les dons bénévoles qu'on lui fait pendant l'année.

Dimanche dernier, fête du saint protecteur des deux œuvres, une grande solennité a eu lieu dans leur commune chapelle. Les hommes associés à l'œuvre des Retraites remplissoient le sanctuaire; le reste du lieu saint étoit réservé aux dames et aux demoiselles. Les exercices de piété ont rempli toute la matinée, et un grand nombre de personnes se sont approchées de la sainte table. On avoit espéré voir M. l'évêque officier dans cette solennité; mais le prélat avoit déjà donné sa parole à M. le curé de Notre-Dame du Mont-Carmel.

L'exercice de l'après-midi eut un autre caractère. Quatre petites filles portant les livrées de la pauvreté furent amenées dans la chapelle, et habillées à neuf des vêtemens que les dames de l'œuvre avoient travaillés pour elles.

Le panégyrique de saint Vincent-de-Paul, prononcé avec l'éloge du cœur par M. le chanoine Guien, directeur des deux œuvres, émut profondément l'assistance, et le produit abondant de la quête attesta le succès du zélé et charitable orateur.

M. l'abbé Coffineau, curé de Mouilleron-le-Captif, près Bourbon-Vendée, diocèse de Luçon, a entrepris de faire bâtir une chapelle qui sera dédiée au Cœur immaculé de Marie. Il en souhaite d'autant plus vivement l'érection, que l'état de son église inspire de sérieuses inquiétudes. Cette chapelle donnera le temps d'attendre et de préparer les réparations à faire à l'église. Mais la paroisse est pauvre et on a besoin d'être aidé dans la construction projetée par la charité des bons fidèles. M. Coffineau fait donc un appel à la générosité des ames pieuses. Il compte déjà d'honorables suffrages en faveur de son projet. M. l'abbé Menuet, grand-vicaire de Luçon, approuve et recommande son œuvre. M. l'évêque de Châlons a écrit au curé une lettre d'encouragement et fait des vœux pour le succès de son entreprise. Les familles les plus distinguées de la Vendée se sont associées au projet du pieux curé.

On fera des prières dans la chapelle pour obtenir la conversion des pécheurs, la conservation de la foi en France et le soulagement des ames du purgatoire. Une messe votive sera dite tous les samedis pour les bienfaiteurs et un service solennel sera célébré tous les ans au mois de mai. Le quatrième dimanche du mois on fera la station du chemin de la croix, et le premier dimanche de chaque mois ainsi qu'aux fêtes de la sainte Vierge, on se rendra processionellement après vêpres à la chapelle, pour y chanter des hymnes en l'honneur du Cœur de Marie.

On peut adresser les dons à M. Alex. Malard, propriétaire à la Gallonière, commune de Mouilleron-le-Captif, trésorier de l'œuvre, ou à M. le curé du lieu, ou au secrétariat des évêchés de Luçon, de Châlons et de Limoges, ou à M. l'abbé Samoyau, grand-vicaire de Poitiers, à M. le curé de Saint-Vincent à Metz, à M. l'abbé de Cambis à Bordeaux, à M. le curé de Saint-Sébastien à Nancy, à M. Choiselat, rue du Pot-de-Fer à Paris, au bureau de l'*Ami de la Religion*, à MM. Périsse à Lyon, à mademoiselle de la Rochejaquelin à Maulévrier (Maine-et-Loire), etc.

La paroisse Sainte-Eulalie à Bordeaux a célébré cette année avec une grande pompe la fête des Corps-Saints. Une messe en musique, de Mozart, a été exécutée avec beaucoup d'ensemble et de précision par les enfans de chœur de la paroisse, auxquels s'étoient joints des symphonistes d'un mérite reconnu. L'orchestre et les chanteurs étoient conduits par M. Chateteau aîné, organiste de Saint-Seurin. A l'issue des vêpres, la procession a parcouru son trajet ordinaire, recueillant partout sur son passage des marques de la vénération des fidèles. On a remarqué avec plaisir que les habitans de la rue Bouhaut, dont la plupart professent le culte israélite, avoient tapissé la façade de leurs maisons, par déférence pour la religion de la majorité de leurs concitoyens. Pendant la marche de la procession, les enfans de chœur de Sainte-Eulalie et ceux de Saint-

Nicolas, soutenus par quelques-uns des meilleurs chantres des paroisses, chantoient alternativement des versets des psaumes. Au moment où le cortége religieux alloit rentrer dans l'église, toutes ces voix se sont réunies pour entonner le *Te Deum* en faux-bourdon. On doit féliciter cette paroisse, une des plus pauvres de la ville, des sacrifices qu'elle s'impose, afin de rendre plus imposant et plus solennel le chant des louanges divines. L'éclat avec lequel vient d'être célébrée la fête des Corps-Saints dans l'église Sainte-Eulalie prouve quelle importance attache le digne pasteur de cette paroisse à la pompe des cérémonies, et quel est le résultat de ses efforts pour atteindre un but aussi louable.

On a commencé, le 14 de ce mois, dans le sénat espagnol, la discussion du projet de loi concernant la dotation du clergé. La commission a proposé l'adoption du projet voté par la chambre des députés. Un de ses membres a néanmoins fait une proposition particulière. Il a demandé qu'on déclarât que pour le moment il suffit d'annuler la loi de 1837, de proclamer les principes tutélaires de la propriété, et d'arrêter que la dîme se paiera comme par le passé. Cette proposition n'a point été prise en considération par le sénat. M. Tarrancon a critiqué quelques dispositions du projet de loi, et s'est toutefois prononcé pour l'adoption, espérant que le gouvernement remédieroit à ce qu'il avoit de défectueux. M. Alcantara Navarro a parlé en faveur de la dîme, il a défendu le clergé contre les calomnies de ses ennemis. Le duc de Frias et M. San-Miguel ont voté pour le projet de loi. Quelques sénateurs l'ont combattu comme insuffisant. M. Infante, qui a témoigné fort peu de sympathie pour la position du clergé, trouve qu'on lui accorde trop. Le ministre de la justice, M. Arrazola, a soutenu que le projet de loi n'a pas les inconvéniens qu'on a signalés, et a insisté sur la nécessité de l'adopter pour venir promptement au secours des ministres de la religion.

Le 4 et le 6, l'évêque de Cordoue a pris la parole. Il a défendu les droits de l'église sur les propriétés, a dit que le peuple ne se refusoit pas à payer la dîme, et a cité pour exemple son diocèse, dont il a loué la piété. Il a soutenu qu'il falloit conserver la dîme, parce que c'étoit pour le clergé le mode de subsistance le plus favorable à l'indépendance de son ministère. Il croit qu'il faudroit ajouter au projet de loi un article où l'on déclareroit que le clergé administrera lui-même ses biens. Il blâme certaines dispositions du projet de loi qui tendroient à lui enlever cette administration, et montre qu'une telle mesure ne seroit pas moins contraire à la justice qu'à une économie bien entendue. Il regrette aussi que rien ne rappelle dans le projet de loi la soumission qui est due au chef de l'Eglise; mais comme il espère que le gouvernement pourra suppléer au silence du projet de loi, il l'appuiera de son vote, comme une mesure provisoire, et afin de ne pas laisser l'église privée de toute ressource.

Le ministre de la justice a répondu au prélat. Il s'est félicité d'avoir tendu au clergé une main protectrice, et s'est efforcé de défendre le projet de loi contre les reproches qu'on lui a adressés. Quant à l'intervention du Saint-Siége, dit-il, dont on auroit voulu que le projet de loi fît mention, qui peut s'imaginer qu'on néglige d'y recourir lorsque cette intervention sera nécessaire? Personne assurément ne

le pensera. Il est des circonstances où l'autorité du chef de l'Eglise est indispensable; pas un Espagnol ne voudra le nier; et si quelqu'un l'osoit, je ne dis pas 100 ou 1,000 Espagnols, mais 12 millions se leveroient pour l'exterminer (1). En certaines circonstances, le recours au Saint-Siége est seulement convenable, et alors on peut avoir des avis différens; cependant la majorité incline toujours à faire ce qui est convenable. La junte ecclésiastique a reconnu la nécessité du concours de l'autorité suprême de l'Eglise. Les droits de Rome et de la couronne, dit le ministre, seront respectés. Enfin le 9 juillet, le projet de loi a été adopté par le sénat à la majorité de 54 voix contre 24. Mais que va devenir ce projet de loi, ainsi que bien d'autres, dans l'état d'anarchie où l'Espagne est menacée de se voir replongée par l'ambition effrénée d'Espartero?

(1) Para ahogarle.

Des baptêmes d'israélites ont eu lieu dernièrement dans l'institut des catéchumènes à Venise. Le 3 mai, le Père prieur de la maison, Augustin Kuynugick, baptisa une petite fille dont étoit accouchée Hélène Tedeschi, femme juive de Rovigo. L'enfant fut tenu sur les fonts de baptême par madame Catherine Kohen, et reçut les noms de Catherine-Françoise-Marie. Le 8 juin, le sieur Pierre Pianton, abbé mitré de Sainte-Marie de la Miséricorde, baptisa deux petites sœurs, Louise et Justine, enfans de Rose Caviglio, précédemment femme de Joseph Curiel, tous les deux juifs de Venise. La mère avoit été baptisée elle-même le 18 novembre 1838. Le 10 juin, M. le cardinal Monico, patriarche de Venise, conféra le baptême à Hélène Tedeschi, de Rovigo, mère de la petite fille baptisée le 3 mai. Hélène reçut aussi la confirmation, et fut mariée avec Antoine Turretta. Les catéchumènes qui demandent à être instruits de la religion trouvent toujours dans l'établissement le plus bienveillant accueil.

En annonçant, dans notre numéro du 16 juin, la mort du roi de Prusse, nous avons parlé de la réunion qu'il avoit voulu faire des deux principales communions protestantes. C'est assurément une chose très-bizarre qu'une église créée par une espèce d'ordre du jour, comme on ordonne un exercice ou une parade. Cela ne peut se voir que dans un pays où tout se fait militairement. Un de nos journaux qui ne sera pas soupçonné d'un excès de zèle pour la religion, n'a pu s'empêcher de s'élever contre le système suivi par le feu roi de Prusse; voici ce qu'en dit le *Journal des Débats* du 29 juin :

« Dans la Prusse, nous voyons depuis plusieurs années le gouvernement engagé avec le clergé et les populations catholiques dans une lutte dangereuse, et dont il est difficile de prévoir le terme. Des faits récens sont venus révéler que, dans cette question de liberté de conscience, le catholicisme n'est pas seul en cause, et qu'il existe au sein même du protestantisme des dissentimens graves et profonds qui ont encore leur source dans l'intervention arbitraire de l'autorité royale dans les matières ecclésiastiques. Ces faits demandent quelques éclaircissemens.

» Le but qu'a poursuivi avec persévérance le dernier roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, et qui étoit de réunir dans une même unité protestante tous les élémens divers qui composent ce royaume, ne pouvoit être atteint qu'autant que cette unité existeroit d'abord dans le protestantisme lui-même. Or la majorité de la population protestante de la Prusse est luthérienne, la minorité est

calviniste, le roi et sa famille sont aussi calvinistes. Le feu roi conçut donc le projet de fondre les deux églises en une seule qu'il baptisa du nom d'église évangélique chrétienne. Cette réunion eut lieu en 1817, à l'époque de la fête séculaire la réformation. Le roi adressa à cette occasion aux synodes et aux consistoires de son royaume une circulaire dont les termes sont assez remarquables pour mériter d'êtres reproduits. C'est un parfait modèle d'éclectisme, de conciliation, de transaction : comme si les religions transigeoient!...

« Cette réunion salutaire, disoit la circulaire royale, depuis si long-temps désirée, mais si souvent tentée en vain, et dont le vœu est si hautement prononcé aujourd'hui, *ce rapprochement par lequel l'église luthérienne, sans passer dans l'église réformée, et celle-ci sans passer dans la première*, formeront une nouvelle église évangélique chrétienne dans l'esprit de leur saint fondateur, ne trouvent plus d'obstacle dans la nature des choses, puisque les deux parties les veulent sincèrement et sérieusement dans des intentions vraiment chrétiennes.......

» Mais autant je dois désirer ardemment que les églises luthérienne et réformée de nos états partagent ma conviction, autant je suis loin, d'après le respect que j'ai pour leurs droits et leur liberté, de vouloir les presser de se réunir, ou de rien régler et décider en cette affaire. La réunion ne peut être vaiment louable qu'autant qu'elle sera l'effet, non de l'ascendant du pouvoir ou d'une indifférence religieuse, mais d'une conviction libre et spontanée....

» C'est dans cet esprit que je célébrerai moi-même la fête de la réformation par la réunion des deux communions, réformée et luthérienne, *de la cour et de la garnison de Postdam*, en une seule église évangélique chrétienne, avec laquelle je participerai à la sainte Cène. J'espère que mon exemple aura une heureuse influence sur les protestans de mes états, et je souhaite qu'il soit suivi généralement en esprit et en vérité. »

» On le voit : rien de plus paternel, rien de plus débonnaire que les intentions du roi de Prusse. Le roi respecte profondément la liberté de conscience; il se contente de donner l'exemple avec sa cour, et avec sa garnison qui entend trop bien la discipline pour ne pas changer de religion comme de quartier, selon l'ordre du jour. C'est pourquoi, trois jours avant le jubilé de la réformation, le 27 octobre, l'ordre du jour suivant fut adressé à la garnison de Postdam :

« Tous les ecclésiastiques des deux confessions de cette résidence s'étant réunis spontanément, d'après leur propre conviction, pour recevoir et distribuer en commun la sainte cène, suivant le rite primitif de la Bible, et ne former ensuite qu'une seule église évangélique réunie, ainsi qu'il est énoncé dans la déclaration publique que le roi a faite de ses propres sentimens à cet égard, la sainte cène sera distribuée pour la première fois de cette manière à la prochaine fête de la réformation, dans l'église et la commune de la garnison, le 30 octobre, à 7 h. 1/2 du matin, et le 31 de 9 à 11 heures. *Dans ces deux jours, une centaine d'hommes des troupes qui font partie de cette commune pourront recevoir la communion. La brigade des grenadiers y participera le 31, de 7 à 9 heures du matin, et la cavalerie de garde, le 1er novembre à la même heure.* S'il y a encore des personnes qui désirent recevoir la communion suivant le rite suivi jusqu'à présent, elles s'adresseront à leur pasteur. »

» En même temps le roi de Prusse révéloit aussi la religion nouvelle à Berlin. Le 29 octobre, on consacra dans cette ville un nouveau temple pour l'inauguration du culte évangélique. Par l'ordre du roi, des députations de tous les corps de la garnison et de tous les instituts militaires assistèrent à la cérémonie. Le lendemain, la célébration officielle de la réunion des deux confessions eut lieu dans la plus ancienne église de Berlin. Le roi,

sa famille, l'état major, etc., étoient présens. A la suite de l'office, 63 ecclésiastiques des deux confessions, le consistoire, le magistrat, les professeurs de l'Université et des cinq colléges, tous communièrent sans aucune distinction. Pour mieux constater cette touchante fusion, le pain sacré fut distribué par un ministre luthérien, et le calice par un ministre réformé.

» Ainsi fut créée et mise au monde l'église évangélique chrétienne par l'intermédiaire du roi de Prusse et de la garnison de Postdam. Parce qu'on fit célébrer par deux ministres deux moitiés d'office, et parce qu'on envoya à la communion une brigade de grenadiers et la cavalerie de la garde, on s'imagina avoir subitement illuminé et converti la conscience de plusieurs millions d'hommes. Mais il paroît que l'église nouvelle, malgré la protection de son fondateur, n'a fait que peu de progrès hors de la sphère du gouvernement. La population luthérienne a surtout manifesté une grande résistance, et c'est elle qui paroît avoir porté le poids de la persécution. Dans un pays où la voix de la presse est étouffée, il est difficile de recueillir exactement les faits de cette nature : aussi les nouvelles que nous en recevons aujourd'hui nous viennent-elles de l'Angleterre, où plusieurs milliers d'émigrans luthériens sont allés chercher passage pour l'Amérique.

» Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire une correspondance insérée il y a quelque temps dans les journaux anglais et datée de Newcastle :

« Des corps nombreux d'émigrans prussiens, disoit cette lettre, passent par notre ville pour aller en Amérique, à cause des persécutions qu'ils ont à souffrir chez eux. Ils sont luthériens, et le gouvernement prussien emploie les mesures les plus coërcitives pour leur faire embrasser la religion nationale. Quatre compagnies sont déjà arrivées, chacune de 150 à 170 individus; d'autres plus nombreuses arrivent aussi à Liverpool. Elles sont principalement sous la conduite d'un pasteur nommé Auguste Grabau, qui est arrivé avec la dernière compagnie. Un autre millier, avec un autre pasteur, est journellement attendu. Il y a parmi eux beaucoup de pauvre peuple et beaucoup de paysans. Ils viennent de la Saxe et de la Poméranie, et vont à New-York d'abord. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Une panique presque générale est survenue hier tout à coup sur les boulevards au passage du convoi.

Si le hasard avoit voulu que l'itinéraire des quais et de la rue Saint-Antoine eût été préféré à celui des boulevards, qui étoit des deux tiers plus long, on ne sauroit calculer les malheurs qu'une telle panique auroit pu occasionner. Et à supposer que ce fût l'ouvrage d'une combinaison malveillante, l'effet de cette combinaison auroit certainement dépassé toute attente.

La moindre chose qu'on puisse dire de cet événement, c'est qu'il a servi à développer dans la population de Paris une disposition très-prononcée à la méfiance et aux alarmes. Quand on marcheroit habituellement dans la capitale sur des mines et des volcans, on n'y seroit pas plus prompt à prendre l'effroi, et à recevoir les impressions les plus sinistres.

Une remarque qui est bonne à retenir pour les cas semblables qui pourroient se reproduire, c'est qu'il n'est pas vrai que l'on compatisse toujours aux maux qu'on a soufferts, comme le prétend un axiôme reçu. Hier, dans ce sauve-qui-peut, lorsqu'on étoit parvenu à se précipiter dans un refuge, le premier mouvement de ceux qui se trouvoient à l'abri étoit de fermer impitoyablement la porte ou la grille de fer dont on s'étoit fait une protection pour soi.

Dans notre numéro du 2 juin, nous avons dit que le tribunal civil de la Seine avoit été saisi, le 29 mai, de contesta-

tions élevées dans un ordre ouvert sur le montant d'une indemnité accordée à la famille de Polignac, pour biens vendus par suite de l'émigration de M. de Polignac, père de l'ancien ministre du roi Charles X. La question à résoudre étoit celle de savoir si le prince de Polignac pouvoit venir dans cet ordre comme ayant été relevé par l'ordonnance qui a commué sa peine, et mieux par la dernière amnistie. M. Lascoux, avocat du roi, s'éleva assez durement contre la prétention de M. de Polignac et parut ne pas voir dans l'affaire matière à réflexion. Néanmoins le tribunal fut d'un autre avis, et ajourna son arrêt qui ne fut rendu que le 19 juin, et dont voici la substance :

« Attendu que par arrêt de la cour des pairs du 21 décembre 1830, Auguste-Jules Armand de Polignac a été condamné à la prison perpétuelle et déclaré mort civilement; que l'article 25 du code civil porte que la mort civile entraîne la dissolution du mariage et l'ouverture de la succession du condamné; attendu aussi que l'indemnité dont s'agit a été liquidée le 17 décembre 1832, et que les enfans ont été directement saisis de la portion revenant à M. de Polignac père, mort civilement; attendu que la grâce accordée au condamné n'a point d'effet rétroactif (en novembre 1836, commutation en 20 années de bannissement; en mai 1837, amnistie); met hors de cause Auguste Jules-Armand de Polignac, en tant qu'il figure en son nom à la présente contribution, mais ordonne qu'il y restera comme tuteur de ses enfans en vertu de l'amnistie, qui seule l'a rétabli dans l'exercice de ses droits civils. »

L'arrêt que nous venons de citer est largement appuyé sur nos lois. Malgré cela, qu'en ressort-il à l'œil le moins exercé? Une chose bien singulière, et qui cadre mal avec nos idées de civilisation perfectionnée. M. de Polignac mourut civilement : la loi ouvrit sa succession, et madame de Polignac fut tutrice des enfans. L'amnistie rappela le prince à la vie civile, et par l'arrêt précité, M. de Polignac assiste comme tuteur de ses enfans au partage de ses propres dépouilles.

De plus, la loi veut que la couronne ait dans tous les cas le droit de faire grâce. Mais avec la mort civile et une grâce sans effet rétroactif, que peut donner la couronne? Le mariage est dissous, la succession ouverte. Supposons qu'à la place de la famille de Polignac il se trouve une de ces familles divisées ou perverses, pour qui la loi divine n'est rien. Dans ce cas, la femme du condamné a contracté ou va contracter un autre mariage civil; les enfans se sont hâtés de partager la succession; et le condamné, en prison nourri, habillé, sans aucune ressource désormais, sans avenir, sera forcé de venir dire au roi : Ma grâce, qui devroit être une insigne faveur, n'est qu'un fardeau qui m'accable. Mes biens sont dissipés, ma femme ne me connoît plus; je suis trop âgé pour travailler, mon cœur est trop élevé pour que je tende la main : sire, reprenez votre bienfait.... »

La loi ne reconnoît heureusement plus le divorce; cependant la mort civile, la grâce sans effet rétroactif, peuvent amener l'équivalent du divorce.

Ainsi nos lois s'entrechoquent et se contrarient mutuellement. Si l'on veut maintenir dans nos codes la mort civile, qu'il seroit peut être sage d'abolir, comme on a aboli la confiscation, au moins qu'elle ne confisque pas la plus belle prérogative de la couronne, celle de faire grâce, grâce entière. Que l'on statue, par exemple, que la mort civile ne sortira son effet que dix années après l'arrêt; la succession du condamné seroit dans ce cas régie à l'instar de la succession de l'absent; et si la providence ramène quelquefois l'absent sans amertume, sans humiliation au sein de son pays, de sa famille, la royauté pourroit aussi accorder le même bienfait au condamné.

PARIS, 29 JUILLET.

Les journaux d'aujourd'hui ne donnent aucune particularité sur le traité

proposé par les ministres des quatre puissances. Cependant l'existence de ce traité est regardée comme certaine.

— Le *Journal des Débats* assure que l'intention du gouvernement est de porter l'effectif de l'armée à 500,000 hommes pour former un corps d'observation sur la frontière du Nord, et d'armer dix vaisseaux de ligne.

— Le 3 pour 100, qui avoit ouvert samedi à 86 fr. 70 cent., est tombé lundi à 83 fr. 60 c., ce qui établit une baisse de 3 fr. sur le cours d'ouverture de la dernière bourse. La Bourse est restée fermée hier et aujourd'hui ; nous donnerons samedi les cours des 30 et 31.

— La translation des restes des morts de juillet a eu lieu hier avec une grande pompe. Nous avons rendu compte de la cérémonie religieuse aux nouvelles ecclésiastiques, et nous n'en reparlerons pas ici. A dix heures un quart, l'office étant terminé, des artilleurs sont entrés dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et ont procédé à l'enlèvement des cercueils qu'ils portèrent à bras jusqu'au char. Le sarcophage, supporté à chaque bout par un lion, est revêtu de velours noir à bordures argentées ; sa partie supérieure est recouverte d'une draperie aussi en velours, dessinant sur toute la longueur une immense croix d'argent. Le char est attelé de vingt-quatre chevaux noirs caparaçonnés de deuil et conduits à la main par vingt-quatre écuyers en grande livrée de deuil. Le cortége s'est mis en marche à 11 heures et a suivi la ligne que nous avons indiquée dans notre dernier numéro. Quand il a passé devant le Louvre, le roi s'est présenté à une fenêtre avec sa famille et le président du conseil. Un escadron du 5ᵉ cuirassiers ouvroit la marche ; venoient ensuite le lieutenant-général commandant la place de Paris et son état-major ; puis un escadron du 1ᵉʳ régiment de dragons ; une batterie du 3ᵉ régiment d'artillerie avec ses caissons, un bataillon du 10ᵉ léger ; le lieutenant-général commandant la division et son état-major, un escadron du 10ᵉ chasseurs, trois escadrons de la garde nationale, deux bataillons de la 4ᵉ légion ; puis les ministres de l'intérieur et des travaux publics, à cheval, le maréchal Gérard, le général Pajol, et M. Delessert, préfet de police. Le directeur-général des pompes funèbres dirigeoit la marche du convoi. Après une nombreuse députation des héros de juillet, le char, précédé des voitures contenant le clergé, le préfet de la Seine et le conseil municipal, étoit suivi d'une partie des troupes de la garnison et de la garde nationale. A la suite de ces troupes, venoient un grand nombre de voitures de deuil. Une foule immense se pressoit sur le passage du cortége, attirée par la curiosité. Arrivé à la place de la Bastille, une symphonie funèbre, composée par M. Berlioz, a été exécutée par un nombreux orchestre. Après la cérémonie religieuse, le maréchal Gérard, accompagné de M. de Rémusat, de M. Jaubert, et de son état-major, se place de front en avant de la colonne. La garde nationale et les troupes de la garnison défilent devant le monument, et lui rendent en passant les honneurs militaires.

— On peut évaluer à 60,000 hommes, dit le *Constitutionnel*, le chiffre des gardes nationaux qui étoient sous les armes.

— Une tentative de trouble a eu lieu hier à deux heures au carrefour de l'Odéon. Une trentaine d'individus qui s'y étoient rassemblés avec un drapeau, crioient : *Vive la république* ! Cinq ou six gardes municipaux à cheval, sortis de la caserne de la rue de Tournon, chargèrent résolument ce groupe, qui les reçut d'abord à coups de pierre. Des gardes nationaux, restés chez eux, s'apprêtoient à prendre leurs armes pour prêter main-forte à la troupe ; mais en un moment elle avoit dispersé cette poignée d'insensés, saisi leur drapeau et fait trois ou quatre arrestations.

A la même heure à peu près, et à la hauteur de la rue Saint-Claude, boulevard Saint-Antoine, deux ou trois cents individus avec un drapeau ont cherché

à se jeter dans l'espace laissé vide entre deux légions, en poussant des cris : *Vive la nation ! vive la réforme !* Ils n'ont pu y parvenir, et ont été promptement dispersés par la garde municipale. Un de ces individus, en criant et en agitant sa casquette, a atteint la tête du cheval d'un officier d'état-major de la garde nationale. Le cheval s'est cabré, a renversé son cavalier et s'est enfui dans une contre-allée. Quelques personnes ont été, dit-on, renversées, mais sans qu'il en soit résulté aucune blessure. Cet incident a produit un peu de confusion dans le cortége, et la garde nationale a mis la baïonnette au bout du fusil. Une espèce de panique s'est communiquée en un instant sur différens points du boulevard, mais la foule s'est bientôt rassurée.

— Aujourd'hui, une foule nombreuse a parcouru les quais, le jardin des Tuileries et les Champs-Elysées. Le temps, incertain une partie de la journée, s'est enfin éclairci vers le soir. La plus grande tranquillité n'a pas cessé de régner dans les différens quartiers de la ville.

— Les bureaux de bienfaisance ont distribué lundi des secours aux pauvres des douze arrondissemens. Dans le 8ᵉ, il a été distribué 3,466 pains de 2 kilogrammes, 3,466 litres de vin, 3,903 cervelas, 3,466 bons de 40 c. Chacun des autres arrondissemens a distribué des secours dans cette proportion.

— Une ordonnance rendue sur le rapport du ministre de l'intérieur porte ce qui suit : « Seront exécutoires, sur arrêté du préfet en conseil de préfecture, toutes délibérations des conseils municipaux ayant pour objet d'autoriser les maires à donner main-levée des hypothèques inscrites au profit des communes. »

— On dit que le ministre des travaux publics s'occupe de la question du chemin de fer d'Orléans à Nantes, par Blois, Tours, etc.

— Le *Journal des Débats* annonce que M. Michel Chevalier, ex-saint-simonien, et l'un de ses rédacteurs, n'est point nommé à la chaire d'économie politique, vacante par la translation de M. Rossi au sein du conseil de l'instruction publique, mais qu'il est sur les rangs. La présentation par le collége de France et l'Institut, et la nomination, n'auront lieu qu'après les vacances.

— Le secrétariat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vacant par suite de la mort de M. Daunou, a été disputé pendant trois séances. Après 27 scrutins, aucun candidat n'a encore pu obtenir la majorité.

— Il résulte du compte publié par le *Moniteur* que pendant le second trimestre 1840, il a été racheté pour 188,280 fr. de rentes 3 p. 100, qui, au taux moyen de 84 fr. 44 c., ont coûté 5,299,723 fr. 87 c.

— Plusieurs journaux avoient annoncé qu'un personnage important, débarqué à Boulogne, avoit pris l'estafette de Calais à Paris, pendant que le télégraphe donnoit avis de son départ de Londres au gouvernement, et que depuis ce personnage avoit disparu. Le *Moniteur parisien* donnoit hier sur ce fait les explications suivantes. « Le voyageur en question est un négociant bien connu à Paris ; l'idendité a été constatée. Il venoit pour parer aux résultats de la faillite d'un de ses correspondans : pensant que huit ou dix heures d'avance lui seroient de la plus grande utilité, il a circonvenu, par l'appât d'une très-forte récompense, le courrier qui l'a reçu, contrairement à ses devoirs qui lui interdisent d'admettre aucun voyageur dans la malle-estafette qu'il conduisoit. Ce courrier sera probablement puni avec sévérité, si même il n'est pas révoqué. »

— En apprenant les événemens de Barcelone, M. de Miraflores, ambassadeur d'Espagne à Paris, a envoyé sa démission.

— M. de Mathan, pair de France, est mort lundi dernier à Vanves, près Paris.

— Le baron Portalis, receveur-général de la Haute-Saône, fils du premier président de la cour de cassation, va épou-

ser Mlle Mounier, fille du baron Mounier, pair de France.

— On écrit de Perpignan que les engagemens des réfugiés espagnols pour la légion étrangère augmentent de jour en jour.

— A la suite d'une perquisition judiciaire opérée en vertu d'un mandat de M. le juge d'instruction Zangiacomi, au domicile d'un sieur N....., se qualifiant gérant de la *Société de la réforme scolastique et artistique*, les papiers, registres et correspondance de cette société ont été saisis et transportés au parquet. Le sieur N.... lui-même a été écroué au dépôt de la préfecture de police, sur mandat d'amener décerné contre lui par le même juge d'instruction.

— Le docteur Clot-Bey est parti jeudi pour Marseille, où il s'embarquera immédiatement pour l'Egypte.

— La nouvelle façade de l'Hôtel-de-Ville, actuellement découverte et décorée à sa base d'un massif de verdure du milieu duquel jaillissent deux fontaines, présente le coup-d'œil le plus gracieux.

— Les vastes terrains de la Boule-Rouge, appartenant aux hospices, seront de nouveau mis en adjudication le 22 septembre prochain. Cette propriété n'avoit pu être adjugée il y a un mois.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 26 et 27 la somme de 533,838 fr. et remboursé celle de 503,000 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Sauzet, président de la chambre des députés, voyage dans les départemens de l'Ouest. Il étoit il y a peu de jours à Angers.

— Le 22 juillet a eu lieu à Alby l'exécution du parricide Dauzats et de sa mère, condamnés par arrêt de la cour d'assises du Tarn du 8 juin dernier. Depuis sa condamnation, Dauzats avoit montré beaucoup de résignation ; il lisoit continuellement un livre de piété. Sa mère avoit voulu attenter à ses jours, mais le mouchoir à l'aide duquel elle avoit essayé de se pendre s'étant déchiré, elle tomba sur le plancher de la chambre qu'elle occupoit, et on parvint à la rappeler à la vie. Ces deux malheureux ont écouté les exhortations de deux ecclésiastiques et reçu les secours de la religion avec une vive reconnoissance.

— Le même jour, une double exécution a aussi eu lieu à Carcassonne (Aude), celle de Thomas Gibrat et Cheix Galy, qui faisoient partie d'une bande d'assassins établie à Saint-Laurent-de-Cerdans. M. Monginou, aumônier de la prison, pour satisfaire au désir des condamnés, avoit consenti à leur dire la messe avant le départ. Gibrat et Galy, agenouillés au pied de l'autel, poussoient de profonds soupirs. Galy étoit à peine arrivé à la porte de la prison, que reculant de frayeur à la vue de l'échafaud : « Que vois-je donc ! s'est-il écrié. — Regardez plus haut, lui a dit M. Monginou, et vous y verrez un Dieu miséricordieux qui, pour pardonner vos crimes, n'exige qu'une résignation complète, qu'un repentir sincère. » Arrivé au pied de l'échafaud, il a embrassé son confesseur et a franchi les degrés d'un pas assez ferme. Bientôt il n'existoit plus.

Gibrat a conservé son sang froid jusqu'à la fin. « Dieu me pardonnera, disoit-il au prêtre qui l'accompagnoit ; Dieu me pardonnera, parce qu'il est tout bon. Je meurs sans peine. » Et se retournant vers le peuple au moment où l'exécuteur s'emparoit de lui : « Pardon, un *Pater*... » a-t-il dit. On n'en a pas entendu davantage.

— Nous avons parlé dans notre dernier numéro d'une perquisition faite sur mandat de M. Plougoulm chez un notaire soupçonné de se livrer à des opérations de banque. La *Gazette du Languedoc* annonce que la chambre des notaires de Toulouse, convoquée à ce sujet, a déclaré illégal et attaquable, comme entaché d'abus d'autorité, le mandat décerné par le procureur-général, et qu'une consultation délibérée par des jurisconsultes distingués, parmi lesquels se trouvoit un ancien procureur-général, a ad

mis les mêmes principes et manifesté la même réprobation.

— La cour royale de Limoges, dans son audience du 24, a confirmé le jugement du tribunal de Guéret (Creuse), qui déclaroit valable le legs fait par un sieur Meunier à M. Leyraud, député.

— M. Perez de Castro, ex président du conseil d'Espagne, et le général Clonard, sont arrivés à Perpignan.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les troubles et les scènes sanglantes de Barcelone se sont prolongés plus long-temps qu'on ne l'avoit cru. La reine est plus prisonnière encore que les premiers jours.

Les scènes d'anarchie de Barcelone se sont étendues aux villes des contrées voisines. A Saragosse, le peuple s'est fait une cible de la loi sur les municipalités, et s'est amusé à la cribler de balles.

Pour contenir un peu le torrent qui menaçoit de l'entraîner lui-même, Espartero s'est vu dans la nécessité de mettre Barcelone en état de siége. Tout attroupement est défendu; les armes sont retirées à quiconque ne fait point partie de l'armée active. Des mesures répressives sont prises pour réprimer les exclamations et les vivats proférés dans de mauvaises intentions contre les personnes et les propriétés. Des commissions militaires sont établies pour instruire sommairement ce qui a rapport aux faits de sédition, et appliquer les peines.

Le roi et la reine des Belges sont attendus très-prochainement à Londres.

— MM. Lowett et Collins, qui viennent de subir une année de prison pour avoir organisé des sociétés chartistes, ont dû faire leur entrée triomphale à Birmingham le lundi 27 juillet.

— On s'occupe beaucoup d'un acte de violence brutale, dont un général autrichien se seroit rendu coupable envers le chargé d'affaires de France à Vienne. Le baron de Langsdorf, allant chez le ministre de la guerre, rencontre dans un couloir le général Mensdorf, le salue et remet son chapeau sur sa tête. Le général, on ne sait pourquoi, applique un coup de poing sur le chapeau de M. de Langsdorf, et se retire. Ce dernier se présente chez l'agresseur, et lui demande satisfaction; mais il refuse en faisant sonner son rang, qui ne lui permet pas de se commettre ainsi. On dit que le corps diplomatique, considérant l'insulte faite à un de ses membres comme ayant blessé tout le corps, a appuyé une note du chargé d'affaires, et a témoigné à l'archi-chancelier tout son mécontentement de l'outrage reçu par le baron de Langsdorf. Le prince de Metternich a promis de s'occuper sérieusement de cette affaire, et l'empereur d'Autriche a ordonné provisoirement au général de quitter la capitale.

— L'amiral Lalande, qui étoit en rade de Smyrne, devoit en partir le 11 pour Ourlac, où se trouve depuis le 6 l'amiral Stopford.

— Les événemens de Syrie, où l'on sait qu'une grave rébellion contre le pacha d'Egypte a éclaté, prennent une tournure favorable. La flotte égyptienne a devancé les Anglais, et débarqué sans obstacles les renforts envoyés en Syrie par Méhémet-Ali. Les Egyptiens ont maintenant plus de 40,000 hommes à opposer à l'insurrection.

— Il paroît que des Européens sont mêlés à l'insurrection de Syrie, et qu'elle est même dirigée par deux Français, le vicomte Omfroy et M. Lhéritier de Chezelles. Aussi on annonce que les troupes égyptiennes arrivées d'Alexandrie à Beyrouth ont manifesté beaucoup d'exaspération contre les chrétiens. Cette disposition a amené des rixes dont un Français a failli être la victime. Un jeune homme nommé Renaud a été frappé de trois coups de sabre par un officier. Le consul de France, M. Bourée, accompagné de tous les Français de la ville, s'est rendu chez le gouverneur, et lui a donné vingt-quatre heures pour faire réparation, et

sur son refus, a amené son pavillon et s'est mis sous la protection du consulat sarde. Le jour même, il a expédié à Alexandrie la corvette la *Diligente*, avec le comte de La Ferté et M. Dumont, chancelier du consulat. Le pacha d'Egypte a accordé la réparation demandée, et le pavillon français a été replacé par ordre du consul.

— Le sultan a nommé un envoyé extraordinaire pour aller féliciter le nouveau roi de Prusse sur son avénement au trône.

— D'après une lettre d'Athènes du 29 juin, on a éprouvé à Chalcis, le 10, vers minuit, un violent tremblement de terre qui a duré plusieurs secondes et a été suivi, dans l'espace de sept heures, de 13 autres secousses beaucoup plus légères.

La bonne tenue des élèves, l'esprit religieux qui préside à leur direction, l'éducation la mieux assortie aux besoins de notre époque, l'enseignement aussi complet et aussi solide que dans les plus grands colléges, un local magnifique (ancien château d'Issy), réunissant tous les agrémens de la campagne aux portes mêmes de Paris, rendent cet établissement digne du choix et de la confiance des familles chrétiennes.

Un seul élève de cette maison, présenté l'année dernière aux examens de l'école polytechnique, y a été admis.

Le nombre des élèves tous pensionnaires est limité.

Pour les renseignemens qui regardent la religion et la morale, on peut s'adresser, ainsi que pour les demandes, à M. Barbier, directeur de la maison, Grande-Rue, 36, à Issy, près Paris.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3314.

SAMEDI 1er AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

Sur l'affaire des Juifs de Damas.

Une nouvelle lettre de M. Tustet, supérieur de la mission des Lazaristes à Damas, répond aux inculpations dirigées contre lui dans une lettre de M. Merlato, consul d'Autriche. Nous avons donné le 28 mai une première lettre de M. Tustet en date du 21 avril, sur le meurtre du Père Thomas; celle-ci est datée de Damas le 16 juin, et venge à la fois le Père Thomas, le consul de France et M. Tustet lui-même contre des accusations légèrement avancées. La lettre est adressée à M. l'abbé Etienne :

« Vous avez dû être étonné, pour ne rien dire de plus, en voyant mon nom cité dans une lettre insérée dans plusieurs journaux, et tendant à justifier les Juifs de Damas des inculpations portées contre eux dans l'affaire du Père Thomas. J'en ai eu connoissance par le *Journal des Débats* du 7 mai. Le rôle que l'auteur de la lettre me fait jouer dans cette affaire, auroit réellement de quoi surprendre dans un enfant de saint Vincent, s'il y avoit du vrai, et je serois un missionnaire d'une étrange espèce. Quelques Juifs sur lesquels ont pesé d'abord des soupçons graves et des indices peu équivoques de complicité dans l'assassinat du Père Thomas, ont été appliqués à la question, selon les usages anciens et permanens de l'empire turc; et cela par ordre du pacha, et non par celui du consul de France. Celui-ci même a cherché à soustraire quelques-uns d'entre eux aux mains de la justice du pays, en leur faisant subir chez lui des interrogatoires pressans, il est vrai, mais paisibles. Voyant ses efforts inutiles, il a dû remettre les accusés au gouvernement local auquel ils appartiennent. Celui-ci a employé à leur égard les moyens ordinaires. D'après cela, je ne vois pas pourquoi M. le consul provisoire d'Autriche m'accuse d'avoir excité le consul de France à faire torturer les Juifs. Le consul connoît les règles de l'administration; et de plus, je ne le crois pas susceptible d'être influencé par qui que ce soit, n'ayant pour guide que sa conscience et son devoir. Loin de remarquer en lui un homme cruel et inhumain, comme on l'a représenté dans certains journaux, je n'ai vu en lui que douceur, énergie, droiture et prudence.

» Mais comment se fait-il que M. Merlato me désigne nommément dans sa lettre? En voici la raison. Le comte de Ratti-Menton, pour découvrir les auteurs de l'assassinat du Père Thomas, a dû faire des perquisitions, non-seulement dans le quartier des Juifs, comme l'assure faussement l'auteur de la lettre, mais jusque dans les faubourgs les plus écartés de la ville. Comme M. Baudin, drogman chancelier du consulat, connoît très-bien Damas, le consul a dû l'occuper à cela. En attendant, ayant besoin d'un drogman, il m'a prié de déroger, si cela m'étoit possible, à mes occupations ordinaires pour en remplir les fonctions dans cette circonstance. J'aurois cru manquer et à lui, et au gouvernement qui nous protége, et à la mémoire d'un ami que je pleurois, si je ne m'étois rendu à sa demande. La fustigation de quelques Juifs accusés ayant eu lieu quelques jours après, M. Merlato a conclu que j'en avois insinué la pensée au consul, et celui-ci au pacha. *Post hoc, ergo propter hoc.* Voilà le raisonnement qu'a dû faire M. Merlato.

» M. le comte de Ratti-Menton n'est pas ennemi des Juifs, comme on le re-

présente. Un mois avant l'assassinat du Père Thomas, lorsqu'il me conseilla d'ouvrir une école pour la langue française, il me recommanda d'y recevoir les enfans Juifs. Outre que l'enseignement seroit gratuit, il s'offroit à fournir en cas de réussite des livres aux enfans à ses dépens. Je suis porté à croire que M. Merlato, avec toute sa philanthropie pour la nation juive, n'a jamais conçu le dessein de lui procurer de tels moyens d'amélioration, pas même à ses protégés.

» La même lettre cherche à noircir le Père Thomas par des imputations préjudiciables à la mémoire du défunt. Non, le Père Thomas n'étoit point intempérant, il étoit au contraire fort sobre ; et d'après ce que j'ai observé pendant les longues années que j'ai passées auprès de lui, je puis certifier qu'il ne goûtoit presque pas le vin, et moins encore les liqueurs spiritueuses. Un intempérant, avec les vices qui en seroient nécessairement la suite, n'auroit pas eu la confiance de toute une ville pour y exercer la profession de médecin et d'inoculateur de la vaccine. Le Père Thomas a fréquenté pendant trente ans les maisons chrétiennes, juives et musulmanes de Damas, et de l'aveu de tout le monde, jamais nul soupçon ni nulle défiance n'ont pesé sur lui.

» La même lettre dit que le Père Thomas *avoit peu de science*. Je ne vois pas où tend cette calomnie. Le Père Thomas étoit religieux de l'ordre de Saint-François, missionnaire apostolique envoyé comme tous les autres par la Propagande de Rome. Il avoit fait ses études à Rome, et y avoit subi ses examens. Il possédoit les connoissances de son état et les mettoit à profit. Il n'étoit peut-être pas au courant des expériences physiques, ni des systèmes proposés ou suivis aujourd'hui en Europe; mais il connoissoit l'enseignement de son temps. Les succès qu'il avoit dans la médecine, et par lesquels il s'étoit introduit chez plusieurs pachas, dénotent en lui des talens peu ordinaires pour cette partie. Mais supposons en lui l'absence de tout talent, s'ensuivra-t-il que les Juifs ne l'ont pas assassiné?

» Autre calomnie : *Le Père Thomas ne donnoit pas volontiers*. Il y a dix ans que je connois le Père Thomas. J'en ai passé huit avec lui. Je sais qu'il donnoit. Etant seul de son ordre à Damas, il étoit son propre supérieur, et ne recevoit des ordres que de sa règle et de sa conscience. Mais s'ensuit-il que les Juifs ne l'ont pas assassiné? Pourquoi donc chercher à ternir la mémoire d'un homme que la voix publique a toujours honoré, auquel la société doit la conservation et la santé de tant d'enfans? Avec quel zèle ne l'a-t-on pas vu se livrer au service des pestiférés! Je n'en ai pas été témoin, parce que je n'étois pas encore en Syrie du temps des deux dernières pestes. Mais j'entends la voix publique proclamer son dévoûment. Et au milieu de la peste qui règne en ce moment, les infortunés, attaqués par la contagion ou compromis, du moment qu'on les transporte hors de la ville, pour empêcher la communication, appellent encore le Père Thomas. D'autres réfuteront le reste de la lettre.

» L'insurrection qui vient d'avoir lieu au Mont-Liban entraînera des conséquences bien funestes à la religion. Je n'ai pas de nouvelles d'Antourah.

» La peste continue dans Damas, mais il y a peu de mortalité. »

Nous avons cité, numéro du 13 juin dernier, des extraits du Talmud, qui ne préjugent pas définitivement le crime des Juifs de Damas, mais qui montrent que si ceux-ci ont réellement commis le crime, ils n'ont fait qu'obéir au Talmud. Nous avions puisé ces extraits et les réflexions à l'appui dans la livraison de juin du *Journal historique et littéraire*, de Liége. Ces passages se trouvent cités dans une lettre de Damas du 20 juin que l'*Univers* a publiée le 23 juillet. La lettre y ajoutoit quelques détails su

la conduite de M. Merlato, consul autrichien, dans cette affaire. On supposoit que le gouvernement autrichien avoit voulu se créer un protectorat en Orient. On faisoit entendre que M. Merlato, consul d'Autriche à Damas, pensoit d'abord et parloit comme tout le monde sur les Juifs de Damas, et qu'il ne changea d'avis que lorsque Piciotto se trouva compromis. Or, le consul-général d'Autriche à Alep s'appelle Piciotto, et est Juif. M. Merlato, qui est son subordonné, prit subitement une autre manière de voir sur les Juifs. L'*Univers*, qui a suivi avec soin toute l'affaire, a donné le 8 juillet diverses pièces relatives au même sujet : 1° une déclaration de quatre médecins de France, du 29 février, qui reconnoissent que les fragmens d'ossemens découverts appartiennent pour la plupart à l'espèce humaine; 2° une déclaration de M. Merlato lui-même, en date du 3 mars, qui sembloit partager l'opinion des médecins, et qui ajoutoit que parmi les restes retrouvés du Capucin assassiné, il avoit vu des morceaux de calotte qui lui avoient paru clairement être des débris de celle que portoit habituellement ce religieux; 3° enfin une déclaration de Joussef, barbier du Père Thomas, qui reconnoissoit aussi le bonnet noir du pauvre Capucin. L'*Univers* citoit encore l'extrait d'une lettre de M. Giustiniani, de Damas, qui parloit des intrigues et des démarches des Juifs européens, et qui disoit que pour se convaincre de la réalité du crime, il n'y avoit qu'à consulter le journal de la procédure, et les aveux des accusés; leurs co-religionnaires, ajoutoit-il, conviennent que le jugement a été fait régulièrement.

Malgré les instances de M. Laurin, consul-général d'Autriche à Alexandrie, neuf consuls étrangers sur quinze avoient refusé de signer la demande en révision du procès de Damas.

Une nouvelle lettre de M. de Ratti-Menton, adressée à l'*Univers* et insérée par ce journal dimanche dernier, contient la déclaration de sept médecins arabes, en date du 2 mars; ils sont convaincus aussi que les ossemens retrouvés sont des ossemens humains. M. de Ratti-Menton envoyoit aussi la traduction d'une lettre adressée par M. Merlato, le 21 février, à Chérif-Pacha. Dans cette lettre, M. Merlato parloit de ses efforts pour reconnoître les coupables. Il avoit interrogé les Juifs placés sous sa protection, avoit autorisé les recherches contre eux, et les avoit prévenus qu'il les puniroit, s'ils lui cachoient la vérité. Il avoit mandé une autre fois les principaux Juifs, et leur avoit fait les plus fortes menaces. Si le moindre soupçon pesoit sur quelque Juif protégé par le consulat, il consentoit qu'on l'interrogeât et qu'on le mît en arrestation. Il félicitoit d'ailleurs Chérif-Pacha sur son zèle et sa vigueur pour arriver à connoître les coupables.

M. de Ratti-Menton fait remarquer que le 21 février, date de cette lettre, M. Merlato n'avoit pas encore reçu les instructions de M. Laurin, consul-général d'Autriche à Alexandrie, ni celles de M. Eliaou Piciotto, consul-général d'Autriche à Alep; de plus, qu'il félicitoit Chérif-Pacha sur sa procédure, quoiqu'il y eût eu déjà de nombreuses arrestations, que le barbier So-

liman eût été arrêté et battu deux fois, que les Arari et consorts eussent été arrêtés le 14 et battus le 18, sans compter qu'on les avoit empêchés de dormir, que Murad-el Fat'Hall eût été battu le 19. M. Merlato, malgré cela, approuvoit encore la procédure le 21 février. S'explique-t-on comment quelques jours après, il a pu accuser, dénoncer et calomnier le consul français et le pacha?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. Rosati, évêque de Saint-Louis dans le Missouri, est parti cette semaine pour Rome. Le prélat avoit retardé son départ pour se trouver à la fête de saint Vincent-de-Paul, où il a officié, comme nous l'avons vu. Il a même officié pendant la semaine dans la maison mère des Sœurs de la Charité, rue du Bac, et à l'hospice des Incurables. La dévotion à saint Vincent-de-Paul semble croître à Paris. Un plus grand nombre de fidèles a fréquenté cette année la chapelle de MM. de Saint-Lazare, rue de Sèvres.

Malgré notre désir d'éviter toute hostilité avec un confrère, nous n'avons pu nous dispenser d'insérer la réclamation suivante qui nous est adressée par un personnage plus distingué encore par son mérite que par sa position, contre un article d'un journal allemand, article reproduit par mégarde peut-être dans un de nos journaux :

20 juillet 1840.

Monsieur le rédacteur, n'avez-vous pas été frappé, si vous l'avez lu, d'un article inséré dans le numéro de l'*Univers*, du 14 juillet? Il est tiré du *Courrier de Franconie*, qui peut fort bien l'avoir reçu de Paris. On croit, en le lisant, tenir entre ses mains le fameux journal l'*Avenir* qui égara plusieurs bons esprits, et fut un sujet de douleur pour l'Eglise.

C'est la même touche, ce sont les mêmes pensées : même mépris de ce qui étoit, même enthousiasme pour ce qui va être, orgueilleuse pitié pour l'ancien clergé, éloges affectés pour le nouveau, annonces pompeuses de la régénération de l'Eglise, exaltation enthousiaste des beaux jours qui vont luire sur elle. Ecoutons :

« Le signe le plus évident qui atteste que Dieu appelle l'Eglise de France à de glorieuses destinées, c'est le renouvellement que subit l'épiscopat. »

Si le journaliste avoit dit : *C'est le choix heureux des sujets*, qui succèdent à nos vénérables pontifes, il auroit loué avec nous les choix des nouveaux évêques sans attaquer les anciens ; mais non : c'est, dit-il, *le renouvellement que subit l'épiscopat*; il le *subit*, c'est comme une peine ou une épuration. Les anciens évêques, eussent-ils été à la fleur de l'âge, n'avoient pas les qualités qu'il falloit avoir pour accomplir les glorieuses destinées de l'Eglise de France. Telle est la décision du journaliste de Franconie. Il va expliquer plus clairement sa pensée.

« Les principaux siéges étoient occupés par des évêques vénérables par leur piété, mais *qui avoient traversé d'autres temps.* »

Je ne sais en quoi il faut mettre la différence des temps.

« Qui avoient été cruellement éprouvés par les tourmentes révolutionnaires. »

Quoi! les épreuves et persécutions qu'ils ont souffertes rendent les évêques moins capables de remplir leur sublime ministère? Une telle pensée est directement contraire à cet oracle de l'Esprit saint : *Que peut savoir celui qui n'a pas été éprouvé* (1)? Apparemment que saint Athanase, saint Basile, saint Jean-Chrysostôme auroient été incapables d'opérer les glorieuses destinées que l'on annonce à l'Eglise de France.

« Des évêques qui ne voyoient plus

(1) Eccl. 34.

sans défiance et sans effroi les agitations de nos sociétés modernes. »

Sans défiance ! Est-ce que les évêques doivent marcher en aveugles au milieu des *agitations de nos sociétés modernes*? La religion n'a-t-elle plus aujourd'hui d'ennemis ?

Sans effroi ! Si des hommes *cruellement éprouvés par les tourmentes révolutionnaires ne peuvent voir sans effroi* nos agitations actuelles, ceux qui n'ont subi aucune épreuve semblable seront-ils donc plus calmes ? De jeunes soldats qui n'ont jamais vu la guerre, sont-ils plus fermes à l'approche du combat que de vieux guerriers qui ont cent fois affronté l'ennemi ?

« Il en résultoit de leur part une inertie inévitable. »

C'est toujours la même contradiction.

« Augmentée par l'âge. »

Vous voyez que l'âge ne vient qu'en seconde ligne. La cause principale et *inévitable de leur inertie*, c'est qu'ils ont su soutenir de cruelles épreuves.

« Une absence d'autorité sur les populations et les générations nouvelles. »

Pourquoi des prélats *vénérables*, éprouvés par les persécutions, auroient-ils moins d'autorité sur les générations nouvelles si elles ont conservé la foi, et si elles l'ont perdue, quelle autorité les nouveaux évêques auront-ils sur elles ?

De là le journaliste conclut que c'est un grand bonheur que ces pontifes vénérables aient disparu de ce monde. « Dieu, dit-il, a voulu changer cet état (déplorable) de choses.... Il a successivement rappelé à lui presque tous les vénérables pasteurs qui occupoient les principaux siéges épiscopaux de France. »

La piété s'est-elle jamais exprimée, a-t-elle jamais pensé comme le *Courrier de Franconie*? La piété s'est-elle jamais félicitée, comme d'un bienfait de Dieu, de voir la mort enlever rapidement un grand nombre de saints évêques?

On diroit que le journaliste en tressaille de joie.

« En quelques mois seulement, dit-il, le gouvernement vient d'avoir à nommer à NEUF siéges. Il n'y a peut-être pas d'exemples de vacances épiscopales si multipliées.

» Un pareil événement n'est-il pas la manifestation éclatante de la volonté de Dieu, qui, en renouvelant ainsi d'un seul coup les premiers siéges épiscopaux de l'Eglise de France, la prépare à un enfantement merveilleux dont les signes sont partout? »

Ici commence l'annonce pompeuse d'une régénération de l'Eglise de France, prochaine, infaillible, manifeste.

« Tous les choix qui ont été faits pour ces neuf siéges épiscopaux sont irréprochables. C'est l'élite d'un clergé modèle, qui a été appelé à se placer à la tête de ces neuf églises. Toutes les vacances sont actuellement remplies. Les jours de miséricorde et de gloire sont arrivés. L'œuvre de la régénération peut s'accomplir. Les chefs tant désirés ont été envoyés. Tout est prêt. Dieu va parler et agir. »

Qui ne croiroit entendre le journal l'*Avenir*, ou même cet homme dont la chute profonde auroit dû, par son éclat, dessiller les yeux de tous ceux que son talent avoit égarés. Nous sommes persuadés que les respectables prélats, à la nomination récente desquels nous avons applaudi, seront les premiers à rejeter l'encens qu'on leur jette à la tête avec tant d'exagération et d'emphase.

Un de vos abonnés.

Le 25 juillet, M. l'archevêque de Toulouse a consacré, dans cette ville, la chapelle de Notre-Dame de Charité. M. Ortric, évêque de Pamiers, et M. Lanneluc, évêque d'Aire, l'assistoient dans cette cérémonie qui avoit attiré un grand nombre de fidèles.

M. l'évêque du Mans vient de terminer une nouvelle tournée épiscopale dans l'arrondissement de Mayenne. Depuis le 6 juillet, jour de

son départ, jusqu'au 27 du même mois, le pontife a visité ou confirmé 50 paroisses, et donné l'onction du saint chrême à treize mille personnes.

Comme de coutume, le prélat n'a craint ni fatigue ni peines pour répandre jusque dans les plus humbles villages de son immense diocèse les grâces abondantes dont il est le dispensateur. Plusieurs fois il a fait de longues courses à pied par des chemins rudes et difficiles, pour ne pas priver des populations de la présence de leur premier pasteur, et pour visiter des chapelles situées à l'extrémité des paroisses.

Le pieux évêque visitoit souvent jusqu'à trois églises rurales par jour, sans jamais manquer de prêcher au moins une fois dans chacune, Il faut dire aussi qu'il a goûté de douces consolations ; car il a été reçu partout non-seulement comme l'envoyé du ciel, mais comme le père le plus tendre. Le clergé et les autorités civiles rivalisoient de zèle pour lui faire honneur et lui donner des marques de dévoûment et de satisfaction.

Le dimanche 19 juillet, le prélat, après avoir confirmé près de mille personnes, officia pontificalement dans l'église principale de la ville de Mayenne, et donna solennellement la bénédiction papale, en vertu d'un bref du souverain pontife, à une multitude innombrable qui étoit accourue de toutes les paroisses voisines pour participer aux grâces et aux indulgences attachées à cette bénédiction. Tout se passa, malgré la foule, dans le plus grand ordre et le plus grand recueillement.

Le 22, M. l'évêque, accompagné d'un nombreux clergé, a consacré l'église de la Visitation de la même ville. Cette longue et imposante cérémonie, qui commença à six heures du matin et ne finit qu'à midi, fut suivie de la messe pontificale. Le prélat alla le soir visiter les écoles, et donna le lendemain, avec la solennité accoutumée, le voile à une jeune postulante.

M. l'évêque, avant de rentrer au Mans, doit présider à la distribution des prix du petit séminaire de Précigné et à la première communion des élèves du collége royal militaire de La Flèche, auxquels il donnera ensuite le sacrement de confirmation.

Le pénitencier de femmes, fondé à Marseille par M. le chanoine Fissiaux, sous l'invocation de sainte Madeleine, a célébré le 22 juillet la fête de sa protectrice. Cette solennité, renfermée sous les verroux d'une prison, sans témoins étrangers, sans aucune de ces circonstances qui peuvent en favoriser l'effet, n'en a été que plus touchante. Une messe de préparation avoit été dite de grand matin pour celles des prisonnières qui devoient approcher de la sainte table. A huit heures, M. le chanoine, assisté de M. l'aumônier et du confesseur de la maison, est monté à l'autel, au milieu des chants où se mêloient la voix des saintes filles dévouées à la consolation de tous les maux, et celle des pauvres créatures que leur charité est allée prendre sous les coups de la justice humaine, pour les rappeler à la religion et au bonheur. Une courte allocution du célébrant, prononcée au moment de la communion, a vivement ému les infortunées qu'il appeloit au pied de l'autel et dont le nombre étoit considérable. A l'exercice du soir, M. le chanoine a prononcé un discours où il a proposé sainte Madeleine à l'imitation des prisonnières; un cantique de réjouissance a terminé cette journée. Les sentimens qu'elle a fait naître pourront ne pas vivre également dans tous les cœurs; mais

assurément il en est plus d'un qui les conservera et saura en faire usage. Nous doutons fort qu'on puisse en dire autant de ces maisons américaines, où l'on ne sait punir le crime qu'en abrutissant le criminel. (*Gaz. du Midi.*)

M. Vialatte, curé de Saint-Gervais, dit la *Gazette du Centre*, voyoit avec peine l'état complet de dégradation de l'église, dans la commune dont les intérêts religieux lui étoient confiés. Ayant entrepris de la réparer, il poursuivit cette œuvre avec persévérance, et rien ne lui coûta pour achever promptement la noble tâche qu'il s'étoit imposée. Aujourd'hui, la restauration de l'église est achevée, et son auteur, après tant de travaux et de sacrifices personnels, vient de recueillir une douce récompense. Le 21 juillet, jour de la fête patronale de Saint-Gervais, M. le maire, accompagné de citoyens notables, d'une partie de la garde nationale et de la plupart de ses administrés, se rendit au presbytère pour remercier solennellement M. Vialatte des soins empressés qu'il donnoit à sa paroisse. Un bouquet et d'autres objets bien plus précieux lui furent offerts en témoignage de reconnoissance : puis il fut conduit par la foule, qui marchoit à la suite d'une musique champêtre, près d'un immense bûcher à la formation duquel chaque habitant avoit voulu contribuer. M. le curé y mit le feu, et aussitôt des cris de joie, des *vivat*, partirent de toutes les bouches.

Une cloche, donnée à la paroisse de Jamble, diocèse d'Autun, par M. Dolivot de Givry, a été baptisée le 15 juillet, par M. de Rurgat, grand-vicaire. A cette occasion, une messe du Saint-Esprit a été dite par M. le curé de Saint-Dézert. La veille, M. Dolivot avoit fait distribuer des vivres aux pauvres ; le lendemain, M. le curé leur a donné des marques semblables de sa charité. Pendant la messe, a eu lieu une quête dont le produit est destiné à réparer l'autel Sainte-Anne.

Une conversion de protestant a eu lieu le 18 avril à Portici, près Naples. Nicolas Weber, soldat du régiment des vétérans, étoit né à Goltaten, dans le canton de Berne, et avoit servi comme sergent dans l'armée française. Arrivé à l'âge de 38 ans, il trouva dans le chapelain militaire, M. Pescatori, un guide bienveillant. Il demanda instamment à être instruit dans la religion catholique. Le prélat grand chapelain de la cour chargea en effet M. Pescatori de ce soin. Weber, examiné par le pieux ecclésiastique, fut jugé digne d'etre admis dans l'Eglise. Il reçut le baptême le Samedi saint dans l'église royale de Nastri. Il fut tenu sur les fonts par le syndic de Portici, et reçut le nom de Ferdinand. Il assista à la messe solennelle, et reçut la communion des mains du chapelain, qui lui adressa une pieuse exhortation.

Après avoir assisté au concile de Baltimore, M. l'évêque de Nancy se rendit à New-York avec quelques autres prélats membres du concile. Il fit ses adieux aux trois évêques américains, MM. Rosati, Portier et Miles, qui partirent le 1er juin pour l'Europe sur un bateau à vapeur anglais. Le 2 juin, il s'embarqua avec MM. les évêques Purcell, Loras et de la Hailandière sur le bateau à vapeur d'Albany. Les journaux américains disent que les prélats se proposoient de visiter Buffalo, la ville du Détroit et les grands lacs. D'un autre côté nous savons que M. de Janson vouloit aller dans le Canada, et on dit qu'il devoit prêcher la re-

traite ecclésiastique à Montréal. Peut-être ira-t-il ensuite au Détroit. L'évêque de cette ville est en Europe. Il paroît qu'il avoit offert à M. l'évêque de Nancy des pouvoirs de vicaire-général pour son diocèse. Mais le prélat français n'avoit voulu rien faire sans l'avis des évêques d'Amérique, et ceux-ci ne lui avoient pas conseillé d'accepter cette mission. Aussi on assure que M. de Janson, qui déjà y voyoit beaucoup de difficultés, a refusé les pouvoirs qui lui étoient offerts.

Le *Catholic Telegraph*, de Cincinnati, qui nous parvient en ce moment, annonce que M. l'évêque de Nancy et M. l'évêque de Cincinnati quittèrent Buffalo le vendredi 5 juin pour se rendre en bateau à vapeur à Cleveland. A Fairport, à 30 milles de Cleveland, ils éprouvèrent une tempête qui les incommoda beaucoup ; M. de Janson courut surtout un grand danger par la chute d'une pile énorme de caisses de marchandises dans un brusque mouvement du bateau à vapeur. Cependant ils arrivèrent sains et saufs à Cleveland le dimanche à cinq heures du matin. M. Purcell fut très-satisfait de voir que ses intentions avoient été remplies à l'église nouvelle qui étoit terminée. M. l'évêque de Nancy en fit la dédicace, et célébra ensuite une grand'messe qui fut exécutée en plain-chant. A l'offertoire, un Canadien chanta un morceau en français. M. Purcell prêcha avant et après la cérémonie. La nouvelle église a 80 pieds de long sur 53 de large ; elle a 4 colonnes d'ordre dorique au portail et une tribune très-convenable. Elle est située très-commodément entre Cleveland et Ohio-city.

Nous avons donné, à la première nouvelle de la mort de M. l'évêque de Montréal au Canada, une notice fort succincte sur ce prélat. Nous publions aujourd'hui une notice un peu plus ample, qui nous est envoyée du pays même.

Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal, est mort à l'Hôtel-Dieu de cette ville le jour de Pâque, à midi et demi, dans la 63e année de son âge et la 20e de son épiscopat. Il étoit né à Montréal le 20 juin 1777. Il fit ses études au collége dirigé par MM. de Saint-Sulpice. Il entra d'abord dans la carrière du droit ; mais après trois ans d'études, il embrassa l'état ecclésiastique. Ordonné prêtre, il fut appelé auprès de M. Denaut, évêque de Quebec, en qualité de secrétaire. En 1806, il entra au séminaire de Montréal, et y fut agrégé. Il travailla pendant quinze ans au ministère de la paroisse, où il obtint de grands succès. Envoyé à Londres, en 1820, pour y soutenir les intérêts du séminaire de Montréal auprès du gouvernement anglais, il revint de ce voyage avec des bulles d'évêque de Telmesse, en Lycie, et fut sacré le 21 janvier 1821 dans l'église paroissiale de Montréal. Il devint auxiliaire de l'évêque de Quebec pour le district populeux de Montréal. En 1836, à la demande unanime du séminaire et du clergé, ce district fut érigé par Grégoire XVI en diocèse suffragant immédiat du Saint-Siége, et M. Lartigue fut transféré à ce siége, dont il prit possession le 8 septembre de la même année. Il se livra avec zèle à l'administration de son nouveau et si vaste diocèse. Aucune œuvre utile ne lui fut étrangère. Dans ces derniers temps, sa santé toujours chancelante s'affoiblit visiblement. Une secousse violente dans le mois de janvier 1839 effraya ses amis ; on lui administra les derniers sacremens. Il ne succomba pas en ce moment, mais le dépérissement faisoit des progrès rapides. Le di-

manche de la Passion, son état demandant des soins plus assidus, on le transporta à l'Hôtel-Dieu, où les excellentes hospitalières (communauté venue dans l'origine de La Flèche) lui ont prodigué les secours les plus empressés. Il reçut le saint viatique au commencement de la semaine sainte, et s'endormit dans le Seigneur le 19 avril. Sa piété, sa résignation et sa ferveur ne se sont pas démenties un seul instant. M. le coadjuteur ne l'a pas quitté jusqu'à son décès.

Ses obsèques ont été magnifiques. De l'Hôtel-Dieu, son corps fut porté à l'église paroissiale le mercredi 22. L'église étoit toute tendue de noir. Le dais qui s'élevoit au-dessus du catafalque étoit orné avec goût. Plus de 10,000 personnes occupoient la vaste église et témoignoient leur respect par leur recueillement. La musique du collége et l'orgue rehaussoient la pompe funèbre. Après la messe, un éloge funèbre fut prononcé. Après les absoutes, le convoi se rendit à la cathédrale. Les élèves du collége ouvroient la marche et étoient suivis de leur musique qui jouoit des airs appropriés; puis le clergé, qui précédoit immédiatement le corps du prélat. A la suite, les marguilliers en corps, les parens, les principaux catholiques formoient un cortége très-nombreux. Le lendemain, à la cathédrale, un autre service solennel fut chanté. M. le coadjuteur officia ce jour-là et prononça un nouvel éloge funèbre. Enfin, le corps du prélat défunt fut déposé dans les caveaux de l'église dont il avoit été le fondateur, et qui est devenue cathédrale. L'après-midi du même jour, M. Ignace Bourget, coadjuteur, prit possession en qualité d'évêque de Montréal.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Si vous nous apportez la guerre, nous vous porterons la liberté. C'étoit en ces termes que notre première révolution répondoit aux manifestes qui lui étoient signifiés de plusieurs points de l'Europe. Dans son *Histoire de la révolution française*, M. Thiers insiste avec raison sur ce genre de représailles, qui est en effet remarquable et caractéristique de la politique révolutionnaire alors régnante.

Donnez son véritable sens à cette pensée, et voici ce qu'elle signifiera très-exactement : Nous avons conquis une position superbe, un bonheur et des prospérités comme il n'en fut jamais. Eh bien, apprenez de quoi nous sommes capables, si vous vous avisez de venir nous troubler dans nos jouissances, et de nous apporter la guerre au milieu de nos félicités. Nous porterons en retour chez vous les avantages et les bienfaits dont nous sommes en possession; et nous verrons comment vous vous en trouverez. Osez donc nous attaquer; nous avons de quoi vous répondre de la bonne manière, et vous en faire souvenir pour long-temps. Il nous suffit d'ouvrir la main, et de répandre sur vous notre trésor de bonheur.

On le voit, ce genre de menace ne pèche que par un peu trop de naïveté. Car à cela près, on comprend très-bien qu'une nation révolutionnaire puisse y recourir pour faire faire de sérieuses réflexions aux pays qu'elle veut effrayer; et sous ce point de vue, M. Thiers a eu parfaitement raison de faire ressortir ce que ce système de représailles a de bon pour les gens qui veulent faire peur aux autres.

Aussi nos journaux révolutionnaires ne savent-ils imaginer rien de mieux que d'y revenir dans ce moment. Des bruits de guerre s'étant répandus depuis quelques jours, ils ne parlent déjà que de déchaîner des propagandes de tous côtés pour verser les bienfaits et les principes de 1830 sur les pays dont ils entendent tirer vengeance. C'est réellement quelque chose de curieux que ce moyen dont l'efficacité leur paroît si sûre et si

infaillible pour châtier les ennemis qui peuvent leur survenir.

Hélas! ce moyen étoit connu de la révolution de 89, puisque c'est elle qui a dit la première aux autres peuples : *Si vous nous apportez la guerre, nous vous porterons la liberté.* Elle avoit à sa disposition les mêmes principes et les mêmes bienfaits que sa fille de 1830; et certainement elle n'a rien négligé non plus pour les répandre partout. Or, cela n'a pas empêché qu'elle n'ait laissé quatre millions d'hommes sur les champs de bataille, et mis sur notre grand-livre sept milliards de dettes. Il faut donc espérer que cet antécédent sera pris en considération par les hommes d'état qui ont maintenant à décider si la révolte du pacha d'Egypte contre l'empereur de Turquie, nous intéresse d'assez près pour mériter que nous la soutenions au même prix.

Les forçats libérés ne se déshabituent point de croire qu'ils sont invités de droit à toutes les commémorations de 1830. Parce qu'ils ont été de la première fête, ils s'imaginent apparemment que leur place y est restée marquée à perpétuité, et qu'il ne sauroit plus y avoir d'autres bonnes fêtes sans eux. Aussi ont-ils afflué aux célébrations du 10e anniversaire de juillet. M. le préfet de police a profité de l'occasion pour en faire ramasser un grand nombre, qui avoient rompu leur ban, et accouru de tous côtés dans la capitale.

On ne sauroit mettre trop de soin à donner connoissance de ces mesures de répression et de bonne police, aux classes honnêtes de la population de Paris et aux étrangers, afin qu'ils perdent l'habitude de fuir aux approches de ce qu'on appelle officiellement *les fêtes publiques*, et de livrer le pavé de la capitale aux hommes de désordre et de perturbation. Selon toute apparence, nous sommes encore loin de là dans l'opinion des autres peuples, s'il est vrai que l'empereur d'Autriche avoit fait notifier sous des peines sévères. à tous les amnistiés de ses provinces d'Italie, qui pouvoient se trouver à Paris, d'avoir à s'en éloigner pour l'époque des dernières célébrations de juillet.

PARIS, 31 JUILLET.

Le *Constitutionnel* annonce que le gouvernement va appeler sous les armes tous les soldats que la loi met à sa disposition, c'est-à-dire les restes des classes de 1837 et 38, et toute la classe de 1839, ce qui fournira une force considérable, mais dont on ne sait pas encore exactement le chiffre. Si ce nombre ne suffit pas, les chambres seront convoquées, et on leur exposera les besoins de la France. La flotte sera augmentée, et le commandement en sera remis à l'amiral Duperré, qui aura sous ses ordres les contre-amiraux Lalande, Hugon et La Susse. Enfin les préparatifs seront tels que, si cela devenoit nécessaire, la France pourroit en très-peu de temps être placée sur le pied complet de guerre.

— Le *Journal des Débats* ne croit pas à la guerre. « Il y a, dit-il, trop d'intérêts communs entre l'Angleterre et la France, pour qu'il dépende de la folie d'un ministre de briser une alliance qui est dans la nature des choses. Nous avons la confiance que le traité de Londres ne renversera que le ministère de lord Palmerston. En tout cas, la France est prête. »

— Une ordonnance royale, en date du 29 juillet, ouvre les crédits nécessaires pour augmenter l'effectif de la marine de 10,000 matelots, de 5 vaisseaux de ligne, de 13 frégates, et de 9 bâtimens à vapeur.

— Le 3 pour 100 est tombé hier à 81 fr. 80 c., et le 5 pour 100 à 113 fr. 60 c. Depuis samedi, la baisse est de plus de 5 fr.

— Le bruit à couru à Paris et à Londres que M. Guizot, ambassadeur en Angleterre, avoit demandé ses passeports. Un journal du gouvernement déclare que cette nouvelle n'a pas le moindre fondement, et que le cabinet anglais

nous fait beaucoup de caresses, en s'efforçant de nous persuader que nous n'avons pas de meilleur allié.

— Le gouvernement a reçu la nouvelle que l'escadre de Cherbourg, commandée par l'amiral de Mackau, a mis à la voile pour la Plata.

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire concernant les rapports annuels des médecins sur l'état sanitaire des maisons centrales de force et de correction.

— En vertu d'un arrêté du ministre de l'instruction publique, on n'exigera plus des étrangers qui voudront être admis dans nos écoles supérieures, qu'ils prennent chez nous le diplôme de bacheliers ès-lettres. On leur demandera seulement la preuve qu'ils ont obtenu dans leur pays des diplômes d'études équivalens au diplôme français de bachelier ès lettres; on aura toute la garantie nécessaire qu'ils sont en état de suivre les cours de nos facultés.

— La frégate la *Belle-Poule*, commandée par le prince de Joinville, capitaine de vaisseau, et la corvette la *Favorite*, commandée par M. Guyet, capitaine de corvette, qui avoient relâché à Cadix, ont quitté ce port le 21 juillet, pour continuer leur route vers Sainte-Hélène.

— La cour de cassation vient d'être saisie d'une question qui intéresse la législation des bateaux à vapeur. Elle a décidé que les bateaux la *Seine* et la *Normandie*, qui font le service de Rouen au Havre et retour, doivent être soumis comme les autres au droit du dixième exigé par l'administration des contributions indirectes. La cour a décidé contrairement au tribunal de Rouen que la basse Seine ne fait point partie de la mer.

— Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre en France, étoit attendu aujourd'hui à Paris, de retour du voyage qu'il vient de faire.

— Le docteur Gasc, inspecteur, membre du conseil de santé des armées, et son collègue, le docteur Delocre, chirurgien principal, que le ministre de la guerre avoit chargés d'une inspection médicale dans les départemens de l'est de la France, viennent d'arriver à Paris après avoir terminé leur mission.

— Le *Moniteur* raconte ainsi l'incident qui a troublé un instant la cérémonie de mardi dernier : « Vers neuf heures et demie du matin, un rassemblement de jeunes gens, dont la plupart portoient des immortelles à la boutonnière, est parti de la place de l'École-de-Médecine, précédé d'un drapeau. Ce rassemblement a traversé le Pont-Neuf et s'est dirigé vers la Bourse en chantant la *Marseillaise*. De la place de la Bourse, où il a été rejoint par un autre groupe, il est arrivé sur les boulevards par la rue Neuve-Vivienne, et a continué sa route par les boulevards vers la Bastille, en criant : *Vive la Réforme*! Il se composoit de 1,500 à 2,000 individus.

» A la hauteur du boulevard Beaumarchais, une lacune s'est faite dans le cortége, entre deux légions de la garde nationale. Le rassemblement a profité de cette ouverture pour s'y introduire et s'emparer de la chaussée. L'autorité militaire lui a enjoint de se retirer; ils ont d'abord résisté; mais sur une nouvelle invitation, ils se sont retirés, sans qu'il ait été aucunement nécessaire d'employer la force ni de recourir aux sommations. Ils se sont rangés en haie en dehors du cortége, et ont fait entendre à plusieurs reprises le cri de *Vive la réforme*!

» Cet incident n'a pas suspendu un instant la marche du cortége; seulement le cheval d'un officier de l'état-major de la garde nationale s'étant cabré et ayant pris la fuite au milieu du public après avoir renversé son cavalier, quelques femmes ont poussé des cris d'effroi, et il s'en est suivi dans la foule une terreur panique. Un grand nombre de personnes ont pris la fuite; mais l'ordre a été bientôt rétabli. »

— Des ouvriers ont été occupés hier à démolir sur place devant la colonne de la Bastille, l'énorme char funèbre qui a

servi à la translation des restes mortels des victimes de juillet 1830.

— Un grand nombre d'individus qui tenoient sur la voie publique, tant aux Champs-Elysées que sur différens points des boulevards, des jeux de hasard, ont été arrêtés mercredi, tandis que leur recette et les enjeux exposés en évidence étoient saisis. Des voleurs de bourse ont également été arrêtés au nombre de quinze ou vingt.

— M. Magnin, membre de l'Institut, vient d'être élu à la place de rédacteur du *Journal des Savans*, vacante par la mort de M. Daunou.

— M. Eugène Roger, grand-prix de Rome, un de nos jeunes peintres les plus distingués, est décédé hier à la suite d'une longue maladie, à l'âge de 33 ans. On avoit remarqué de lui, au dernier salon, un grand tableau de *Saint Jean prêchant dans le désert*.

— De grands travaux vont être exécutés aux abords de l'embarcadère du chemin de fer de Versailles (rive gauche). La chaussée du Maine sera entièrement pavée; le boulevard qui conduit à la barrière sera garni de trottoirs; le nombre des becs de gaz sera doublé sur la chaussée du Maine, les boulevards intérieurs et extérieurs, et dans les rues voisines. Ces travaux, rendus nécessaires par la prochaine ouverture du chemin de fer, seront achevés dans quelques jours.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les grandes eaux du parc de Versailles, y compris le bassin de Neptune, joueront dimanche, à l'occasion des fêtes de juillet. Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud joueront aussi ce jour-là.

— Les incendies continuent dans l'Oise. Il paroît que la situation désolante de ce département a occupé récemment le conseil des ministres.

— On raconte que dans un village du même département un marchand de vin dont les tonneaux se vidoient lentement imagina, il y a quelque temps, d'écrire des lettres anonymes portant menaces d'incendie, afin de forcer les habitans à monter la garde. En effet, de nombreux gardes nationaux se réunirent chaque soir, et trouvant la boutique du marchand de vin beaucoup plus commode que le corps-de-garde, s'y installèrent et augmentèrent considérablement la recette. Mais la ruse fut à la fin découverte, et son auteur ne tarda pas à être arrêté et conduit à la prison voisine.

— Une dépêche télégraphique a été expédiée aux préfets le 28 après la cérémonie funèbre. Un journal de province en donne le texte : « La translation des victimes de juillet, de Saint-Germain à la colonne de la Bastille, a eu lieu aujourd'hui dans le plus grand ordre. »

— Une panique des plus vives s'est emparée des fidèles qui assistoient à la messe du matin, dimanche dernier, à Bolbec (Seine-Inférieure.) On disoit que l'église s'écrouloit, et chacun de fuir. Déjà quelques personnes étoient renversées et foulées aux pieds, lorsqu'on a su que tout ce désordre étoit causé par une femme prise d'une attaque d'épilepsie.

— Le tribunal de police correctionnelle de Caen, dans son audience du 25 juillet, a condamné à six mois d'emprisonnement et à 25 fr. d'amende le sieur Marie, huissier à Caen, comme coupable d'avoir, depuis environ deux ans, détourné, au préjudice des époux Prouzet, des deniers (5,000 fr. environ) qu'il avoit reçus à titre de mandat, à charge d'en faire un emploi déterminé, ou de les représenter ou d'en rendre compte.

— Le capitaine Lescanff, commandant le brick la *Julie*, arrivé le 24 à Dunkerque, a sauvé, le 5 juillet, sept hommes voguant en pleine mer dans une embarcation, sans rames ni gouvernail, et qui avoient quitté depuis plusieurs jours une goëlette anglaise, le *Lisbon*. Ce bâtiment avoit pris feu, on n'avoit pu maîtriser l'incendie, et force avoit été de l'abandonner.

— La cour d'assises de Nevers vient, après quatre jours de débats, de prononcer sur le sort des 21 accusés par suite

des désordres qui ont agité la Machine, Saint-Léger-les-Vignes et Decize, les 11 et 12 mai. Douze accusés, parmi lesquels figuroient neuf femmes, ont été acquittés. Huit ont été convaincus de pillage en réunion et à force ouverte, et un seul de rébellion. La peine de six ans de travaux forcés a été prononcée contre l'un d'eux, dont le cynisme a révolté les jurés, et a empêché la déclaration en sa faveur des circonstances atténuantes. Trois de ces malheureux signalés comme chefs de l'émeute, ont été condamnés à cinq ans de réclusion, et les autres à trois ans et deux ans d'emprisonnement.

—M. Fabre, notaire à Bordeaux, a été condamné, le 24. en police correctionnelle, et par défaut, pour abus de confiance, à deux ans de prison, 10,000 fr. d'amende et aux frais.

— Le 26 de ce mois, la chambre des mises en accusation de la cour royale de Bordeaux a statué sur l'affaire d'Eliçabide. La cause a été renvoyée aux assises de la Gironde, qui s'ouvriront vers le 20 du mois d'août.

— M. de Gaudin, juge au tribunal de première instance de Marseille, vient de succomber aux suites d'une attaque d'apoplexie.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La reine-régente montre autant d'énergie que sa situation peut en comporter. Son caractère n'a foibli qu'une fois pendant l'orage de Barcelone; c'est au moment où elle a sacrifié aux exigences de l'émeute et d'Espartero, les ministres qui l'entouroient. Mais elle étoit prise à l'improviste, au milieu d'un tumulte qui ne lui permettoit pas de se reconnoître, et que la nuit rendoit encore plus effrayant. On dit qu'elle est décidée à ne pas retourner à Madrid. Pour qu'elle ait moins peur du séjour de Barcelone que de celui de Madrid, il faut assurément que l'état de la capitale soit bien affreux. On renforce considérablement cette dernière garnison, qui doit être portée à 20,000 hommes, selon les uns, et à 15.000, selon les autres.

— Les dépêches télégraphiques qui ont transmis à Paris les nouvelles de ce qui se passoit à Barcelone avoient apparemment perdu en route quelques membres de phrases; car d'autres dépêches également officielles entre les généraux commandant la 21e et la 10e division militaire contiennent les termes suivans qui n'étoient pas dans les premières dépêches publiées à Paris :

» Espartero a désigné Campuzano pour chef du nouveau ministère, *en qualité du plus grand ennemi de la France*. On peut regarder la reine comme prisonnière. *Le dictateur* Espartero a armé lui-même 800 hommes du bataillon de la blouse. Barcelone est consternée. »

— Quant aux outrages contre la reine, et sur lesquels on insiste dans la nouvelle dépêche télégraphique comme dans les autres, ils ont été d'une telle nature que nous n'osons en reproduire les expressions, tant elles sont basses et infâmes. L'émeute s'est ruée jusque dans la chambre à coucher de Marie-Christine, sous prétexte d'y chercher les ministres destitués par ordre d'Espartero. Les matelas de son lit ont été fouillés à la baïonnette, comme ceux du lit de Marie-Antoinette le furent aux journées d'octobre, avec des sabres et des piques.

— Il y a eu un commencement d'émeute militaire à Malaga. Elle a été réprimée.

— Dans les correspondances de Barcelone, on donne à entendre qu'il est question de réduire la reine à quitter la régence, pour la laisser prendre soit à Espartero, soit à l'infant don François de Paule, refugié en France depuis plusieurs années.

Dans la séance des communes, du 27 juillet, M. Labouchère a annoncé que le traité de commerce avec la France seroit probablement soumis au parlement au commencement de la prochaine session. Lord Palmerston a déclaré ensuite

qu'il n'étoit pas vrai que 3,000 hommes de troupes dussent être envoyés dans le Levant, et il a ajouté, relativement au quadruple traité, que son objet étoit rempli, mais qu'il seroit remis en vigueur dans le cas où les partisans de don Carlos relèveroient la tête. Le gouvernement n'a pas encore reçu la réponse du gouvernement espagnol, à qui il a fait demander si on pouvoit rappeler les troupes de marine de l'Espagne. Les 2.000 hommes de renfort de la marine ont été votés. Lord Palmerston a dit que l'Angleterre n'avoit jamais contracté d'engagement vis-à-vis de Méhémet-Ali.

— Les séances des deux chambres du 28 n'ont offert aucun intérêt.

— La presse anglaise continue à se partager, sur les affaires d'Orient, en deux camps très-distincts. Les journaux de l'opposition manifestent la plus complète unanimité contre la résolution de lord Palmerston : tandis que les journaux du ministère approuvent la mesure projetée.

— A la bourse de Londres du 27, par suite des affaires d'Orient, les fonds publics ont baissé de 1 pour 100.

— Lord Durham, gendre de lord Grey et ancien chef du parti radical, a succombé le 28 dans l'île de Wight à une maladie qui depuis quelque temps ne laissoit plus d'espoir. Il n'étoit âgé que de 48 ans.

— Le comte de Survilliers (Joseph Bonaparte) est parti pour Rotterdam et les bords du Rhin.

— Samedi dernier, Oxford a été transféré de la prison de Newgate à l'hospice de Bedlam. Il n'a pas manifesté la moindre émotion pendant le trajet et à son arrivée dans la maison des fous.

— La garde de la reine Victoire pendant ses couches a déjà été choisie. Elle recevra 500 liv. sterl. (7,500 fr.) pour le mois, et de plus 1 liv. sterl. (25 fr.) par jour pendant tout le temps qui suivra le premier mois.

— MM. Collins et Lowett ont fait leur entrée solennelle à Birmingham. Plus de 100,000 personnes étoient accourues pour voir défiler le cortége. M. Collins a harangué la multitude. Un grand banquet a eu lieu où divers toasts ont été portés ; 800 convives y assistoient. Les autorités de la ville avoient pris des précautions, et les troupes avoient été consignées ; mais on n'a pas eu besoin de recourir à la force armée.

— Des troubles graves ont eu lieu la semaine dernière à Lancastre, sur le champ des courses. La force armée a été obligée d'intervenir. Plusieurs hommes ont été tués ou blessés.

— M. Fallot, imprimeur de l'*Helvétie de 1840*, vient d'être condamné par la cour d'appel à vingt jours de prison et à la rétractation de propos tenus dans un cabaret contre le gouvernement et les autorités de la Suisse.

— Des lettres récentes de Vienne rapportent autrement que les journaux de Paris l'altercation qu'ils disoient s'être élevée entre le baron de Langsdorf, secrétaire de notre légation, et le général Mensdorf de Pouilly, qui est, dit-on, parent de la duchesse de Nemours. D'après la nouvelle version, une scène de ce genre auroit eu lieu entre ce général et un Français ; mais ce Français n'est ni M. de Langsdorf ni aucun des attachés à l'ambassade ; il se trouve au contraire au service de l'Autriche.

— Le duc Alexandre Torlonia, chef de la maison de banque de ce nom à Rome, a épousé le 16 la princesse Teresa Colonna-Doria, fille du prince de Palliano.

— Une lettre de Rio Janeiro, en date du 28 mai, annonce qu'une motion à l'effet de déclarer immédiatement majeur l'empereur du Brésil a été rejetée par le sénat, à la majorité d'*une* voix. Ce jeune souverain est né le 2 décembre 1825.

La *Bibliothèque catholique* de Lille se poursuit avec le même zèle et le même succès. Le 23 mai de l'année dernière nous annonçâmes les deux dernières li-

vraisons de 1838, et les deux premières de 1839. Aujourd'hui, nous avons à annoncer les quatre livraisons suivantes, savoir : les deux dernières de 1839 et les deux premières de 1840.

La troisième livraison de 1839 se compose de quatre écrits différens; *Henri Vanderhove*, le *Prix de sagesse*, le *Jour des morts* et *Vie du Père Jean-Eudes*, tous avec figures. *Henri Vanderhove*, 2 vol., est l'histoire d'un jeune homme jeté par l'incrédulité et les passions dans le vice et le malheur, et qui, rentré en lui-même, se fait trappiste. La première partie de sa vie ne représente que trop bien ce qui arrive à tant de jeunes gens qui viennent à Paris entrer dans diverses carrières et qui se perdent par leur inconduite. Le *Prix de sagesse*, par l'auteur de *La famille Luzy*, est un petit drame qui se passe dans une pension de jeunes personnes. Le *Jour des morts*, par A. R., offre des réflexions et des entretiens sur la pensée de la mort, et sur la prière pour les morts; c'est à la fois une réponse aux incrédules qui ne veulent pas reconnoître l'immortalité de l'ame, et aux protestans qui rejettent le purgatoire. La *Vie du Père Jean-Eudes*, par l'abbé P., est un abrégé de la vie de ce vertueux et zélé missionnaire, bien connu dans le XVIIe siècle par ses travaux et ses bonnes œuvres, et qui mourut en 1680 après avoir établi la société des prêtres dits Eudistes, et la congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Refuge.

On a joint à cette livraison une *Notice* sur le martyre de M. Cornay, missionnaire au Tong-King, décapité le 20 septembre 1837. Ce récit est de M. Marette, confrère de M. Cornay, et montre le courage que donne la foi.

La dernière livraison de 1839 comprend quatre écrits, l'*Histoire du pontificat de Pie VII*, un *Ange de la terre*, *Souffrances et résignation*, et *Charlotte et Ernest*, 5 vol. avec figures. L'*Histoire du pontificat de Pie VII* est en 2 vol., et est extraite en grande partie de l'ouvrage de M. Artaud et des *Mémoires* de M. le cardinal Pacca. Le premier volume va jusqu'en 1805, et le second jusqu'à la mort du pontife. L'auteur a été obligé d'abréger beaucoup, mais il a tâché de n'omettre aucun fait important. Il parle avec beaucoup d'estime de l'ouvrage de M. Artaud, et reconnoît que cet ouvrage si curieux et si attachant lui a servi de guide. Un *Ange de la terre ou notice sur la vie et la mort de Jenny Daymé*, n'est point une fiction; c'est le tableau de la vie humble et de la mort édifiante d'une jeune fille modeste et cachée, morte à 16 ans. Jenny Daymé étoit née à Saint-Sever en 1821, et est morte le 16 mars 1837. Sa vie est racontée dans une lettre adressée par sa tante à son frère, M. l'abbé Desquibes. *Souffrances ou résignation* est le tableau de la maladie et de la patience d'une jeune personne, mademoiselle D., atteinte d'un polype au visage et envoyée à Paris pour y subir une opération qui n'empêcha point les progrès du mal. Cette jeune personne faisoit, à ce qu'il paroît, une éducation à Lille; elle fut soignée à Paris dans une communauté religieuse qu'elle édifia par sa piété et sa résignation. Les premières lettres sont d'elle-même, les suivantes sont d'une religieuse de la communauté qui rend compte des accidens de la maladie et de la fin de la malade, qui mourut dans les derniers jours de novembre 1836; la date n'est pas exactement marquée. D'ailleurs ce qu'on raconte de la ferveur, du courage et de l'entier abandon de mademoiselle D. à la volonté de Dieu est un grand exemple. *Charlotte et Ernest ou les six sous métamorphosés en six louis* offre une anecdote racontée dans une suite de lettres. Deux autres anecdotes, l'*Incendie* et l'*Anneau trouvé*, sont des récits aussi en lettres et imités de l'allemand.

La première livraison de 1840 se compose de trois écrits, dont les deux premiers sont chacun en deux volumes, savoir : *Adhémar de Belcastel*, *Deuxième plaidoyer religieux* et *La jeune Mélanie*. *Adhémar de Belcastel, ou ne jugez point*

sans connoître, est, dit-on, imité de l'anglais; c'est l'histoire d'une union qui s'étoit faite d'abord avec répugnance; mais la sagesse et l'esprit religieux du mari triomphèrent des préventions de la jeune femme. Cette fiction doit avoir une suite. *Deuxième plaidoyer religieux* est la suite d'un petit volume publié, il y a quelques années, par les éditeurs de la *Bibliothèque catholique*, sous le titre de *Plaidoyer religieux, ou la divinité de la confession attaquée par un vieil officier et défendue par un jeune avocat*. Ce petit volume eut six éditions à Lille, au Mans, à Paris.... Nous en avons parlé dans ce Journal, numéro du 16 août 1828. Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur la continuation où l'auteur réfute les objections de l'officier. Le second volume est terminé par quelques pensées sur la confession. *La jeune Mélanie* est une histoire imitée de l'allemand, et pleine d'intérêt.

La deuxième livraison de 1840 se compose de trois écrits; la suite d'*Adhémar de Belcastel*, deux volumes. Les deux époux, après de rudes épreuves, recouvrent la paix et le bonheur. Le *Carême populaire*, deux volumes, porte pour deuxième titre l'*Ecole de Jésus souffrant ouverte au chrétien*, par le Père Ignace, religieux Passioniste. Il est traduit librement de l'italien par l'abbé ***. C'est une suite de méditations de la Passion, disposées pour les jours du Carême; il y a 40 méditations en tout. Les *Orphelins juifs* offre l'histoire de la conversion d'un frère et d'une sœur nés de parens juifs et élevés dans cette religion. Cette histoire est attachante. On y voit la persévérance des Juifs à poursuivre ces enfans. Leur conversion eut lieu en 1836 à Montendre, diocèse de La Rochelle.

La *Bibliothèque catholique*, qui se continue depuis 1827, compte maintenant 270 volumes. C'est une collection précieuse et qu'on ne sauroit trop répandre pour l'opposer au colportage de livres licencieux et protestans, si commun aujourd'hui et si déplorable.

Nous recevons la troisième livraison de 1840, que nous renvoyons à une autre fois.

On peut se procurer chacune des années isolément au prix de 6 fr., et 9 fr. franc de port. Chaque ouvrage se vend aussi séparément; prix 30 c., et 50 c. franc de port.

En prenant la collection complète, on obtient la dernière année gratis et la franchise du port et de l'emballage dans toute la France, au prix de 6 fr. l'année.

A Paris, chez Ad. Le Clere et comp., au bureau de ce Journal, et à Lille, chez Lefort.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 31 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 113 fr. 60.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 114 fr. 00.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 70.
Oblig. de la Ville de Paris. 1240 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3025 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt Belge. 100 fr. 0 0
Emprunt romain. 99 fr. 0 0
Rentes de Naples. 99 fr. 50 c.
Emprunt d'Haïti. 530 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 0 0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3315.

MARDI 4 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Sur le concile de Baltimore.

On ne connoît pas toutes les délibérations du concile de Baltimore; cependant il en a percé quelque chose dans le public, et les journaux catholiques des Etats-Unis ont donné à cet égard des détails qu'on a lieu de croire authentiques, ces journaux étant rédigés par des ecclésiastiques sous la direction des évêques. Nous en extrairons ce qui nous paroîtra le plus propre à intéresser.

Une pétition étoit venue d'une localité dans l'état des Illinois pour demander qu'on érigeât un nouveau siége dans cet état, mais on jugea qu'il étoit trop tôt pour sondiviser le diocèse créé récemment dans l'Ouest. Une partie de l'état des Illinois est sous la juridiction de l'évêque de Saint-Louis qui y entretient 12 ou 15 prêtres. L'évêque de Vincennes, qui est chargé du reste, y a 6 prêtres. Les catholiques de cet état ne sont donc pas en souffrance et sont mieux pourvus que d'autres parties des Etats-Unis. Les pétitionnaires n'ont pas songé qu'il faudroit avoir quelque espérance de pouvoir établir une cathédrale et un séminaire, et mettre un évêque en état de se soutenir convenablement.

Il fut question d'ériger un siége dans le territoire de Wisconsin, qui fait jusqu'ici partie du diocèse du Détroit; mais il paroît que ce projet ne fut pas jugé assez mûr. On dit que des mesures ont été prises pour que le diocèse de Richmond ait un évêque avant la fin de l'année. M. l'évêque Kenrick insistoit pour qu'on érigeât un évêché à Pittsburgh pour la partie occidentale de la Pensylvanie; la grande étendue du diocèse de Philadelphie motivoit cette division, mais il s'est élevé du difficultés qu'on n'avoit pas prévues, et qui ont fait ajourner ce projet.

L'administrateur de New-York, M. l'évêque Hughes, n'avoit point donné de pouvoirs pour assister au concile en son nom, et ce siége n'auroit pas été représenté, mais M. l'évêque England invita M. Power, grand-vicaire de New-York, à l'accompagner comme son théologien.

Le 20 mai, il y eut une discussion sur l'éducation. Le docteur Moriarthy, supérieur des religieux Augustins, parla longuement sur ce sujet. Il fut question du système d'éducation nationale adopté en Irlande et de la division qui s'est manifestée à cet égard parmi les évêques Irlandais. On sait que M. l'archevêque de Tuam est en opposition avec M. l'archevêque de Dublin. Les prélats américains ont pensé sagement qu'il ne leur convenoit point d'entrer dans ce différend; ils ne veulent examiner la question de l'éducation publique que sous le point de vue qui intéresse leurs diocèses.

Dans les premières séances, les Jésuites n'étoient point représentés dans la classe des théologiens; le 21 mai, il en arriva un de Georgetown et un du Missouri.

On agita la question de savoir si la province de Baltimore devoit être divisée ou non. L'extrême étendue des Etats-Unis, l'éloignement des évêchés, sembloient être une raison d'effectuer cette division. Mais la plupart des prélats parurent voir avec peine un projet qui ne leur laisseroit pas les occasions de se réunir et de s'entendre sur tout ce qui touche au bien de la religion. On réfléchit d'ailleurs que si les distances sont grandes, les moyens de communication sont très-multipliés en Amérique, et ne sont pas très-dispendieux. Le projet fut donc abandonné d'un commun accord.

On s'occupa des sociétés de tempérance qui se forment aux Etats-Unis comme en Irlande et en Angleterre, et on résolut de donner aux fidèles des avis sur ce sujet, dont en effet il est parlé dans la lettre pastorale signée de tous les évêques du concile.

Quant aux sociétés de francs-maçons et autres, on exprima un blâme sévère contre ceux qui les propagent et les favorisent, surtout parmi les ouvriers. On rappela les censures ecclésiastiques portées contre ces sociétés, et on décida que les membres ne pouvoient être admis aux sacremens.

Le dernier jour, qui étoit le 24 mai, les évêques eurent le matin une réunion particulière sans les théologiens ; on croît qu'il y fut question de la nomination aux sièges vacans.

Ainsi s'est terminé le quatrième concile de Baltimore. Au premier qui fut tenu en 1829, il y avoit un archevêque, 5 évêques et un administrateur d'un diocèse. Au quatrième, il s'est trouvé un archevêque et 12 évêques. Des prélats q avoient siégé au premier conci quatre, savoir ceux de Bardstow de Charleston, de Saint-Louis et Boston, siégeoient aussi au q trième. Deux sont morts, l'arcl vêque Whitfield et l'évêque Fe wick de Cincinnati. M. Mathe ancien administrateur de Philad phie, vit encore.

Le concile a demandé qu'il établi de nouveaux offices de sain et que la fête de saint Patrice, ap tre de l'Irlande, fût du rit doub

Nous joignons ici la pièce s vante qui est publiée par les jo naux d'Amérique :

« *Rapport sur les missions indienn adressé à l'archevêque et aux évêques a semblés au concile provincial*, à Balti *more.*

» Les missions parmi les peuplad indiennes dans l'ouest, ayant été con fiées aux soins de la Société de Jés par les prélats des Etats-Unis, no croyons qu'il est de notre devoir de le donner quelques détails sur l'établis ment de ces missions, sur leurs progr et sur leurs projets futurs.

» Ce vaste champ ne fut pas plus tôt vert à nos travaux, que le Père Vanqu kenborn, d'heureuse mémoire, co mença, avec ce zèle ardent qui le car térisoit, à faire des préparatifs pour vrir une mission nouvelle parmi les bus les plus voisines. Dans cette in tion, il parcourut la plupart des de l'Atlantique, afin de se procur fonds nécessaires. Après de grandes gues, il parvint à réunir une som 1,500 dollars. Le 20 mai 1836, il accompagné d'un autre Père et de frères lais pour les tribus indienne arriva à sa destination parmi les K poos, le 1er juin de la même anné chef de ces Indiens n'étant pas bie posé en sa faveur, lui refusa d l'autorisation de const uire une m

il finit ensuite par l'accorder; mais la maison étoit si avancée, que la construction d'un bâtiment en bois de 24 pieds de longueur sur 20 de largeur épuisa toutes les ressources des missionnaires, et il fallut attendre encore plusieurs mois avant que la maison construite pût être livrée à sa destination. En attendant qu'elle fût prête, les missionnaires profitèrent de l'obligeance d'un négociant qui leur offrit un asile dans sa propre habitation. Quand le nouveau bâtiment fut meublé, il servit à la fois de chapelle, d'école et de maison. L'école étoit fréquentée par une vingtaine d'enfans. Ce premier établissement continue à faire des progrès peu rapides à la vérité, mais solides, et il prend chaque année un aspect plus satisfaisant. Les dernières lettres des Pères de cette mission parlent de vingt adultes qui ont été baptisés. Si le succès n'a pas répondu aux travaux et aux dépenses, il faut en attribuer la cause à la présence d'un ministre méthodiste qui vit parmi eux, au voisinage des blancs, aux difficultés qui entourent toujours un premier établissement, telles que, par exemple, les difficultés pour apprendre à fond la langue du pays, etc.

» Une seconde mission fut établie en 1838 parmi les Potowatomies, qui habitent les rives du Missouri, près Council-Bluffs, à l'ouest, à 500 milles environ des contrées où séjournent les Kickapoos. Cette mission fut fondée le 31 mai 1838 par deux Pères et deux frères lais. A leur arrivée, le chef de ces sauvages leur donna quatre cabanes, une pour une école, l'autre pour leur habitation, et les autres pour différens usages; l'officier des Etats-Unis leur abandonna aussi une maison en pierre, dont ils firent une chapelle. L'un des Pères emploie quatre heures par jour à l'instruction des enfans, l'autre fait des excursions parmi les tribus voisines, et suivant son rapport il a baptisé un grand nombre d'enfans; 200 adultes environ ont été admis à la sainte communion, et ils ont extirpé à peu près parmi eux l'usage de la bigamie, etc. Les rapports qui nous viennent de cette mission nous en parlent dans les termes les plus flatteurs, et font connoître les heureuses dispositions de 1,000 de ces pauvres habitans des forêts, surtout des femmes et des enfans.

» Cette même année 1838, 600 catholiques Potowatomies de l'Indiana changèrent de station, et ils furent accompagnés dans ce voyage par feu M. Petit, qui les confia à l'un de nos Pères, quand ils furent arrivés au terme de leur émigration.

» Ces Indiens séjournent sur la côte de Sugar Creek, distante d'environ 60 milles de la station des Kickapoos. La tribu de ces Potowatomies est la plus florissante de toutes les missions indiennes, et elle réalise sous nos yeux toutes les merveilles que nous avons lues sur le Paraguay. Une lettre d'un missionnaire, que nous avons reçue au mois de janvier dernier, nous apprend qu'à Noël dernier 150 de ces pauvres sauvages s'approchèrent de la sainte table, et tous ceux qui purent s'éloigner de leurs cabanes, libres de tout soin domestique, assistèrent avec une grande dévotion aux trois messes qui furent dites à minuit, à l'aurore, et la dernière à dix heures et demie. Un seul Père travaille actuellement dans cette mission, et comme les 600 enfans qu'il catéchise réclament presque toujours sa présence, il ne peut faire de fréquentes excursions parmi les tribus environnantes. Ses catéchistes cependant remplissent ces devoirs pour lui, et ils reviennent souvent accompagnés de plusieurs adultes qui demandent le baptême. Les détails sur cette mission fourniroient matière à un long et intéressant article, mais ne sauroient trouver place dans ce simple rapport.

» Nous avons le projet d'ouvrir une nouvelle mission parmi les Indiens *Têtes-Plates* qui habitent de l'autre côté des Montagnes-Rocheuses. Pendant l'administration de M. l'évêque Dubourg, ils nous envoyèrent un député à Saint-Louis pour nous demander un prêtre. Ce député mourut peu de temps après son arri-

vée dans cette ville. En 1835. nous reçûmes à l'université de Saint-Louis une seconde députation qui se composoit d'un père et de ses deux enfans; il venoit nous demander un Père de la compagnie. Nous ne pûmes alors accueillir le projet de cette mission à cause du petit nombre où nous étions réduits, et de l'insuffisance des moyens qui étoient à la disposition du supérieur de la mission, et nous eûmes le regret de voir les députés retourner dans leur pays sans avoir accompli le but d'un si long voyage. Au mois d'octobre 1839, une troisième députation de deux Indiens vint nous trouver à l'université pour le même objet. Emus par l'ardent désir de ces pauvres enfans désolés et lointains, qui appeloient avec tant de persévérance ceux qui pouvoient leur rompre le pain de vie, nous résolûmes de leur envoyer deux de nos Pères au printemps. Les députés quittèrent Saint-Louis pleins de joie et d'espérance. Un d'eux resta à Westport pour attendre l'arrivée des deux Pères; l'autre retourna au-delà des Montagnes-Rocheuses rendre compte du succès de sa mission à ceux qui l'avoient envoyé, et préparer une escorte de guerriers qui devoient aller au printemps prendre au port désigné le Père et le compagnon qu'il y avoit laissé. Au commencement du printemps, époque fixée pour l'accomplissement de notre promesse, lorsque déjà la Compagnie des Fourrures étoit sur le point de passer les montagnes, le manque des fonds nécessaires nous mit dans l'impossibilité d'envoyer deux Pères. La pénurie d'argent étoit si grande, que nous ne pûmes trouver à emprunter la foible somme de 100 dollars nécessaire pour l'équipement du missionnaire. A cause de ces difficultés, nous n'envoyâmes qu'un seul Père. Il nous quitta le 5 avril dernier, et se mit en route avec la caravane de la Compagnie des Fourrures.

» L'état de ces différentes missions, en ce qui regarde le salut des ames, est capable d'animer les missionnaires du plus grand courage au milieu des fatigues et des privations; mais nous ne pouvons cacher aux prélats du concile qui nous ont confié ces missions, que la sueur des ouvriers évangéliques ne suffit pas à leur maintien, qu'il leur faut un autre appui et d'autres secours. Ces missions se sont maintenues jusqu'à ce jour par les envois d'argent qui nous viennent d'Europe, tels que de l'association de France, de nos amis en Hollande et en Belgique, et aussi par une modique pension que nous paie le gouvernement américain chaque année, et encore cette pension ne s'étend pas à l'établissement de Council-Bluffs. Ces ressources sont précaires, et on peut même dire qu'elles ont presque manqué l'année dernière. Il y a donc une importante question à poser : Que fera-t-on pour les missions indiennes? Nous laissons à la sagesse du concile d'aviser aux moyens propres à maintenir des établissemens aussi importans. (Suit ici le tableau des dépenses de la mission de Council-Bluffs, savoir : en 1838, 1,476 dollars; en 1839, 1,542 dollars.)

» A Council-Bluffs, il y a quatre membres qu'il faut mettre en état de *pourvoir* aux nécessités de la vie. Dans ce pays, la taxe sur les biens est très-élevée, et il est nécessaire de s'assurer contre les dangers de la rivière. Je recommande humblement aux prélats de dire une parole en faveur des missions indiennes dans leur prochaine lettre provinciale. Les catholiques des Etats-Unis seroient ainsi engagés efficacement à pourvoir à leur entretien, et je ne doute pas qu'une recommandation envoyée par les prélats au conseil central de la Propagation de la Foi en France ne fût très-utile à nos différens établissemens.

» Saint-Louis, Missouri, 3 mai.

» P. J. VERHAEGEN, *de la Société de Jésus, et provincial.* »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — En 1836, lorsque M. Thiers étoit ministre de l'inté-

rieur en France, M. Paul Lemoyne, sculpteur, professeur de l'Académie de Saint-Luc, et membre correspondant de l'Institut royal de France, fut chargé d'exécuter en marbre un monument funéraire pour les cendres du célèbre peintre de paysages, Claude Gellée, dit le Lorrain, mort à Rome en 1682. L'artiste vient de terminer son œuvre, et on a pu ces jours-ci placer le monument à Saint-Louis-des-Français, où ont été transportés les restes de Gellée, qui reposoient dans l'église de la Trinité-du-Mont; on l'a découvert au public en présence du comte de Rayneval, chargé d'affaires de France. Ce monument est d'un style simple et grave : la muse de la peinture pose de la main gauche une couronne de laurier sur la tête de Claude, pendant que sa main droite indique qu'il a droit à la couronne de l'art. L'inscription gravée sur le piédestal a le même caractère de gravité et de simplicité, et rappelle seulement que la France n'oublie point ses illustres enfans, même morts en pays étranger. Suivent les noms du roi Louis-Philippe, du ministre M. Thiers, et de feu le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France près le Saint-Siége à l'époque où M. Lemoyne reçut cette commission.

PARIS. — Les bulles de M. l'Archevêque de Paris ont été visées au conseil d'état avec beaucoup plus de célérité qu'on ne le fait communément. Elles ont été remises il y a déjà huit jours au prélat qui a prêté la semaine dernière son serment au château. Samedi, il a pris possession par procureur. C'est M. l'abbé Augé, grand-vicaire capitulaire, qui a rempli cette fonction. Tout s'est passé simplement, et seulement en présence du chapitre. M l'abbé Augé a été conduit au pied de l'autel et au trône par M. l'abbé de Sambucy, chanoine, maître de cérémonies. M. l'abbé Morel a monté au jubé, et a proclamé M. Affre comme étant entré dans l'exercice de sa juridiction. Pendant le *Te Deum*, M. l'abbé Morel qui, comme on sait, a demandé à se retirer, a pris place à la suite du chapitre. On ne peut que regretter qu'un si digne ecclésiastique, cher au clergé par sa modestie, son jugement et sa droiture, ait persisté à renoncer aux soins de l'administration. Nous savons que d'honorables instances lui ont été faites à cet égard.

Le nouvel Archevêque a nommé chanoines honoraires M. l'abbé Frasey, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, M. l'abbé Martin de Noirlieu, M. l'abbé Canillac, secrétaire du prélat, et M. l'abbé Maret, auteur de l'*Essai sur le panthéisme*, que nous avons annoncé il y a peu de temps.

Le sacre a lieu décidément jeudi prochain. M. le cardinal-évêque d'Arras, un des suffragans de Paris, a bien voulu répondre à l'invitation de M. l'Archevêque. Son Eminence est attendue demain mardi à Paris et fera la cérémonie, laquelle commencera à neuf heures du matin. MM. les évêques de Versailles et de Meaux seront prélats assistans. On fait de grands préparatifs à Notre-Dame. Un autel sera érigé à l'entrée du chœur. On élève des gradins à droite et à gauche pour les personnes invitées à la cérémonie. Tout le clergé est appelé à y assister. Il sera en habit de chœur d'été; MM. les curés porteront l'étole blanche.

Nous avons donné, le 27 juin, le décret d'introduction de la cause de l'abbé de La Salle devant la congrégation des Rits. Les Frères des Écoles chrétiennes, ne voulant rien

omettre de tout ce qui pourroit hâter la procédure relative à la béatification de leur vénérable fondateur, ont sollicité par le conseil de M. Rosatini, leur avocat, la permission de faire instruire de suite à Rome, le procès dit *apostolique*, et ils ont obtenu le décret suivant :

« *Décret du Saint-Siége apostolique.*

» Quoiqu'on n'ait pas encore traité dans la sacrée congrégation des rits, selon que le prescrivent les décrets généraux, la question *de non-cultu* (1) rendu au vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, le révérend Frère Chrysologue Tiriot, membre de ladite congrégation, jaloux d'employer tous les moyens possibles pour accélérer la poursuite de la cause dont il est le postulateur, et sachant qu'on pourra trouver à Rome des témoins propres à déposer sur la réputation de sainteté dudit vénérable serviteur de Dieu, supplie humblement Sa Sainteté Grégoire XVI, de daigner accorder à Son Eminence le cardinal-vicaire de Rome, tous les pouvoirs nécessaires pour instruire dans cette ville le procès apostolique, sur la réputation de sainteté et généralement sur les vertus et les miracles dudit vénérable Jean-Baptiste de La Salle, avec faculté audit cardinal-vicaire d'instituer pour juges de cette affaire trois archevêques ou évêques à son choix, et de nommer un ou plusieurs notaires de son tribunal pour instruire ledit procès dans un délai d'un an ; enfin, d'accorder aussi à Son Eminence tous les autres pouvoirs nécessaires en pareille occurrence, selon l'usage ordinaire.

» Sur le rapport du secretaire soussigné, Sa Sainteté, par une faveur spéciale, a daigné *acquiescer* avec bonté à toutes les demandes du suppliant, nonobstant les dispositions contraires des décrets généraux ci-dessus.

» Le 8 mai 1840.

» Signé, C. M. évêque de Palestrine ; cardinal PEDICINI, vice-chancelier, préfet de la congrégation des rits.

» Signé, J. G. PATATI, secrétaire de la congrégation.

En exécution du décret ci-dessus, Son Eminence le cardinal-vicaire de Rome a rendu le rescrit suivant :

« En vertu des pouvoirs que nous avons reçus de notre Saint-Père le pape Grégoire XVI, par le décret de la sacrée congrégation des rits, en date du 8 mai dernier, nous déléguons, pour juger conjointement la cause dont il s'agit, MM. Etienne Scerra, évêque d'Orope ; Louis Grati, évêque de Callinique, et Joseph-Marie Castellani, évêque de Porphyre ; nommons et députons en outre, en qualité de greffier, le sieur Philippe Ciccolini, l'un des notaires de notre tribunal, et lui adjoignons, en qualité de substitut, le sieur Joseph Bottoni ; et en qualité d'huissier, le sieur Eugène Nobili, premier huissier de notre dit tribunal ; assignant aux délégués le délai d'un an pour l'instruction dudit procès.

» En foi de quoi, etc.

» Donné à Rome, dans notre palais, ce jourd'hui 10 juin 1840.

» Signé, J.... cardinal-vicaire. »

Après la formation du tribunal créé par ce rescrit du cardinal-vicaire, MM. les juges qui le composent ayant reçu de M. Rosatini, avocat de la cause, toutes les pièces qui y sont relatives, et de M. le promoteur de la foi, la liste des questions prescrites en pareille occurence, ont déjà commencé les interrogatoires dans la maison française des Ecoles chrétiennes, établie à Rome. Cette communauté, toute composée de Frères français, jouit, aussi bien que les trois autres où résident des Frè-

(1) Le procès *de non-cultu* a déjà été dressé à Rouen, à la même époque que le procès informatif, et il a été envoyé à Rome avec les autres pièces à l'appui de la cause.

res italiens, de l'estime générale des habitans, à cause des services que ses membres rendent à la jeunesse romaine. M. l'avocat Rosatini s'est décidé à passer en France, afin de donner plus de célérité à la marche des procédures particulières qui vont avoir lieu pour le même objet. Il est arrivé à Paris, le 24 de ce mois, muni des dépêches du Saint-Siége pour M. l'archevêque. Il a apporté aussi une lettre de Son Eminence le cardinal Lambruschini, protecteur de la Congrégation des Frères, pour leur supérieur-général ; cette lettre étoit ainsi conçue :

« Très-cher Frère supérieur-général, il m'est bien agréable de vous annoncer le singulier plaisir avec lequel le Saint-Père a reçu la lettre que vous lui avez adressée le 24 mai dernier, en témoignage de votre profond respect, de votre soumission et de votre humble reconnoissance. Autant Sa Sainteté a de joie d'avoir déclaré *vénérable* le pieux et bien méritant fondateur de l'institut que vous dirigez à la satisfaction générale de tous ceux qui le composent, autant elle s'intéressera dans la continuation de cette cause, ne désirant rien plus vivement que de pouvoir arriver, par les voies ordinaires que ses saints prédécesseurs ont tracées, à permettre un culte public envers ce serviteur de Dieu. Sincèrement attaché à un institut que je voudrois voir s'étendre et se propager de plus en plus, je m'efforcerai de protéger la cause que vous poursuivez avec une si édifiante ardeur, et je n'omettrai rien de tout ce qui sera en mon pouvoir pour que votre vénérable instituteur reçoive bientôt les honneurs de la sainte Eglise.

« Le Saint-Père, ayant égard à votre pieuse et respectueuse demande, vous accorde, à vous et à tous les membres de votre congrégation, sa bénédiction apostolique ; et moi, de mon côté, je suis avec une véritable estime et avec toute l'affection du cœur, très-cher Frère supérieur-général, votre très-affectionné dans le Seigneur,

« LE CARDINAL LAMBRUSCHINI, protecteur. »

La procédure qui a eu lieu, il y a cinq ans, par l'autorité de l'ordinaire, a eu pour effet l'introduction de la cause, et d'obtenir pour le serviteur de Dieu le titre de *vénérable*. La procédure qui va avoir lieu par l'autorité du souverain pontife a pour but d'obtenir la béatification.

M. l'évêque de Luçon avoit cru devoir pour de graves motifs destituer le sieur Herbreteau, desservant la succursale de Montreuil, arrondissement de Fontenay-le-Comte, et avoit envoyé à sa place un autre prêtre, M. Amyot.

Cette nouvelle fut apportée, le 9 février, à Montreuil, où elle produisit une vive sensation. L'indignation se traduisoit déjà en paroles acerbes ; l'autorité de l'évêque étoit méconnue, on regardoit M. Amyot comme un intrus ; un parti s'organisoit en faveur de l'ancien desservant. On savoit que le lendemain, 10 février, M. l'évêque de Luçon se rendroit à Montreuil, à l'effet d'opérer les comptes de fabrique. On l'attend avec impatience pour protester contre la destitution de M. Herbreteau. Les femmes surtout trahissent une grande exaltation.

M. l'évêque de Luçon arrive à Fontenay ; on lui parle de cet état d'irritation ; mais il ne s'en effraie point, et se rend à Montreuil, accompagné de deux grands-vicaires et de plusieurs ecclésiastiques des environs de Fontenay. Arrivé à l'église de Montreuil, le prélat y dit la messe, assisté du nouveau desservant. M. Herbreteau étoit là comme simple particulier. M. l'évêque, dans un petit prône, parle du changement qu'il a opéré dans la

cure ; il annonce qu'il n'ignore pas les plaintes qu'on s'est permises à cet égard, mais qu'il a eu de fortes raisons d'agir ainsi. La messe terminée, il se rend au presbytère à l'effet de présider le conseil de fabrique. Cependant une foule innombrable envahit la cour du presbytère. Hommes, femmes, enfans, vieillards, tout se presse.... On parle, on crie. M. Herbreteau est au milieu de ses anciens paroissiens; l'exaltation augmente; des paroles menaçantes sont proférées contre M. l'évêque : *Attendez*, dit M. Herbreteau, *il n'est pas encore temps... je vais lui parler*. En effet, M. Herbreteau demande audience; les comptes de la fabrique terminés, elle lui est accordée. *Vous m'avez condamné sans m'entendre*, dit-il au prélat... *Il y a vingt-huit heures que je suis remplacé sans le savoir... Vous m'avez manqué de parole*. L'évêque répond avec fermeté; il persiste dans ses résolutions. M. Herbreteau sort et dit à ses paroissiens : *Il n'a pas voulu m'écouter... qu'il aille se.... — Faut-il marcher*, lui crie-t-on ? — *Faites ce que vous voudrez*, répond-il; et il se retire.

La foule est plus exaspérée que jamais. M. l'évêque pour se retirer et rejoindre sa voiture avoit à traverser la multitude; des cris s'élèvent de toutes parts : *Rendez-nous Herbreteau !... rendez-nous notre bon curé !...* Et puis, c'étoient des injures, des juremens, un bruit confus. L'adjoint, au-devant du prélat, le couvroit de son corps et de son autorité; le maire menaçoit les mutins d'un procès-verbal. Enfin, M. l'évêque arrive, non sans peine, à sa voiture; au même instant, la fille Françoise Dallet prend une motte de terre et la lance contre cette voiture. Elle crie qu'il faut aller au presbytère et jeter par la fenêtre tous les meubles d'Amyot. Plusieurs femmes s'y rendirent, en effet, mais les portes étoient fermées, elles ne purent y pénétrer; elles se contentèrent alors de dévaster le jardin.

Cette affaire avoit fait beaucoup de bruit. Le procureur du roi de Fontenay écrivit à M l'évêque de Luçon pour prier celui-ci de déposer sa plainte. Le prélat s'y refusa, en disant qu'il *étoit le ministre de paix de celui qui pardonna à ses bourreaux;* qu'au surplus, à son premier voyage à Fontenay, il s'empresseroit d'aller remercier M. le procureur du roi de sa démarche auprès de lui. Le procureur du roi poursuivit alors d'office. Mais, attendu qu'il n'y avoit pas de plainte, le tribunal prononça une ordonnance de non-lieu en faveur de 14 habitans de Montreuil, prévenus d'outrages envers un *fonctionnaire public* dans l'exercice de ses fonctions. Sur l'opposition du ministère public, la cour royale de Poitiers décida que, dans ce cas, il pouvoit poursuivre d'office. La cause fut renvoyée devant le tribunal correctionnel des Sables-d'Olonne, qui s'en déclara régulièrement saisi, quoique le procureur du roi soutînt qu'elle devoit être portée à la cour d'assises.

Appel fut interjeté de cette décision devant le tribunal de Bourbon-Vendée, qui a statué le 23 juillet. Cette fois, il ne restoit plus que six prévenus, savoir : le curé Herbreteau, Chevalier, Bonneau, et les filles Marie Gaureau, Marie et Françoise Dallet. Le tribunal a décidé que les prévenus étoient coupables d'outrages envers M. l'évêque de Luçon, non dans l'exercice de ses fonctions, mais *à l'occasion* de l'exercice de ses fonctions, et, admettant des circonstances atténuantes, il a condamné le curé Herbreteau à quinze jours de prison; Bonneau, les filles Marie Gaureau, Marie et

Françoise Dallet à dix-jours, et Chevalier à trois jours de la même peine.

M. Dufètre, vicaire-général de Tours, vient de prêcher au clergé du Puy une retraite pastorale. Plus de 200 ecclésiastiques, venus de toutes les parties du diocèse, ont écouté les instructions que ce digne ministre de l'Evangile leur faisoit quatre ou cinq fois par jour. Aussi, les fruits de grâce et de bénédiction ont-ils été visiblement sensibles. MM. les grands-vicaires capitulaires ont constamment présidé tous les exercices de la retraite.

La révolution de juillet avoit fait tomber en désuétude la fête que le corps des menuisiers de Besançon avoit toujours célébrée en l'honneur de sainte Anne, leur patronne. Le 27 juillet dernier, on a vu revivre cette solennité. Quelques jours à l'avance, le corps des menuisiers s'étoit réuni pour nommer, suivant ses anciens statuts, un prieur président, et d'autres officiers. A 9 heures du matin, le cortége, précédé des de sapeurs pris parmi les membres du corps, ainsi que d'un fort détachement et de la musique du 59e de ligne, se rassembla devant la maison d'un vieillard de 86 ans, qui, à travers toutes les révolutions, a conservé une foi pure, et qu'à juste titre on avoit choisi pour présenter l'offrande du pain bénit. De là, le cortége s'est rendu à l'église Saint-Maurice, où une messe solennelle fut célébrée. On étoit touché en voyant toute cette corporation de maîtres ouvriers et de compagnons accompagnés de leurs enfans et petits-enfans, suivre avec ordre son doyen, et assister à l'office avec recueillement. M. Denizel, curé de la paroisse, est monté en chaire, et, dans un discours improvisé, il a exposé les devoirs généraux des maîtres et des ouvriers ; ses paroles ont produit une vive sensation sur ses auditeurs.

Une ordonnance en date 7 juillet autorise le supérieur-général des Frères des Ecoles chrétiennes et le maire d'Avallon (Yonne), à accepter chacun en ce qui le concerne la donation faite par le sieur Moreau, curé de la paroisse Saint-Pierre de cette ville, faite en faveur de l'institut desdits Frères : 1° d'un bâtiment contigu à l'église Saint-Pierre; 2° d'une rente perpétuelle au capital de 2,000 fr. due par les sieur et dame Gerpin, à la charge par cet institut d'entretenir dans les bâtimens donnés au moins trois Frères pour l'instruction des enfans d'Avallon.

L'escroc Frenzel, dont nous avons raconté les hauts faits à Evreux, à Haguenau, à Strasbourg, et qui avoit eu l'effronterie de revenir à Evreux, où il fut arrêté le 2 décembre dernier, y a comparu le 25 juillet devant la cour d'assises. On sait que c'est à l'aide du costume ecclésiastique que ce misérable, qui n'est ni prêtre ni dans les ordres, a commis ses vols. Nous avons raconté, numéro du 3 octobre dernier, son vol au séminaire d'Evreux. Quelques jours après, il étoit à Haguenau, et on avoit bien voulu le recevoir au presbytère, lorsqu'on y reçut notre numéro du 3 octobre, qui dénonçoit le voleur. Il fut arrêté et conduit à Strasbourg, mais il parvint pour la troisième fois à s'échapper. Traduit enfin devant la cour d'assises, on y a déroulé la liste de ses méfaits. Théobald Frenzel, âgé de 28 ans, est né à Medelsheim en Bavière, et étoit venu jeune en France, où il a vécu de sa coupable industrie. Il étoit accusé de 38 vols, dont plusieurs avec effraction et escalade, et de plus de faux en écriture de commerce.

En septembre 1837, il fut forcé de quitter l'Alsace, où déjà il étoit poursuivi pour vol, et vint à Evreux où à l'aide de la recommandation d'un ecclésiastique il fut admis au petit séminaire. Il y trompa ses supérieurs par son hypocrisie, et lorsqu'il partit en juillet 1839, on lui donna des certificats de moralité. Il alla à Rome, et y déroba, comme nous l'avons dit, les papiers de M. l'abbé Gaultier. De retour en France à la fin d'août 1839, on eut la bonté de le recevoir au petit séminaire de Marseille, où il vola 300 fr., une montre en or, et trois obligations faisant 6,800 fr. Il y commit encore d'autres vols. Arrivé à Paris, il parvint à échapper à M. l'abbé Gaultier, qui l'avoit reconnu, et il alla commettre d'autres vols à Evreux. A Nancy, il se fit escompter une traite avec une fausse signature. Echappé de Strasbourg, on le retrouve à Lyon brisant des malles et forçant des cassettes. Obligé de s'enfuir, il a l'impudence de se présenter encore au petit séminaire d'Evreux, où on le reconnoît. On l'arrêta, lorsqu'il fuyoit.

A l'audience du 25 juillet, Frenzel a excité une vive curiosité. Il n'étoit plus en habit ecclésiastique, et ne paroissoit ni intimidé ni honteux. Il nie les faits, et cherche surtout à écarter l'effraction et l'escalade. Il parle avec une grande volubilité, et interrompt à chaque instant le président. M. Prevost, substitut, soutient l'accusation. Le jury avoit plus de 60 questions à résoudre. Il s'est prononcé affirmativement pour les vols, et négativement sur l'escalade et les fausses clefs. Alors Frenzel a paru avoir une attaque de nerfs, et a jeté des cris qui n'ont pas ému la sensibilité de l'auditoire. L'arrêt le condamne à vingt ans de travaux forcés, à l'exposition, aux frais du procès, et à la surveillance de la police pendant toute sa vie. Frenzel, en entendant cette condamnation, a prononcé quelques phrases entrecoupées au milieu desquelles on a cru entendre : *Jeunes gens, que mon exemple vous soit une leçon! Il y a un Dieu vengeur*. Puis, il s'est laissé retomber derechef sur le plancher. Un gendarme l'a emporté et l'a reconduit en prison.

Par un bref du 3 juillet dernier, le Saint-Père a promu l'abbé de Saint-Maurice, célèbre abbaye dans le Valais, à la dignité épiscopale. L'évêché *in partibus* de Bethléem est attaché au titre d'abbé et passera aux successeurs de l'abbé actuel qui a, dit-on, fait quelques difficultés pour accepter cette distinction. Son sacre doit avoir lieu le 4 août, à Sion, dans la chapelle de l'évêque ou dans l'église des Capucins. M. l'évêque de Sion fera la cérémonie sans être assisté d'autres prélats. L'évêque élu a souhaité que tout se passât sans éclat.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les journaux ne retentissent que de bruits de guerre depuis quelques jours; et cependant nous espérons que nous n'aurons pas la guerre. La raison en est toute simple, c'est qu'elle seroit nécessairement révolutionnaire, et que d'aucun côté, pas plus en France que dans les autres grands états de l'Europe, personne ne doit être pressé de s'embarquer sur une mer aussi dangereuse.

Ce qui nous fait dire que la guerre dont on parle tant aujourd'hui ne pourroit être que révolutionnaire, c'est qu'elle n'est demandée qu'au nom des révolutions et des propagandes; c'est qu'elle ne sourit qu'aux aventuriers et aux casse-cous du radicalisme. Il se peut très bien qu'il entre dans les vues d'une autre classe d'hommes politiques de notre pays, de laisser éclater le genre de mena

ces dont il s'agit pour voir l'effet qu'il pourra produire sur l'esprit des autres gouvernemens. Mais au fond tout le monde sent fort bien pourquoi il n'y a pas à s'inquiéter de ce grand bruit, et pourquoi tous les hommes sages, toute la partie éclairée de la France et tous les intérêts intelligens, s'entendent pour résister au mouvement belliqueux qui a l'air de vouloir nous emporter.

Oui sans doute, comme nous venons de le dire, notre pays renferme une classe d'aventuriers révolutionnaires qui ne demanderoient pas mieux que de porter partout la désorganisation et la guerre sociale. Mais comme ils sont encore plus menaçans pour la France que pour les autres états, et que ce seroit inévitablement par elle qu'ils commenceroient, les hommes chargés de veiller à sa conservation ne seroient certainement pas les derniers à s'effrayer des conséquences qu'il y auroit pour eux et pour l'immense majorité de la nation, à ce que l'on s'engageât dans une guerre de propagande révolutionnaire. Le jeu n'en seroit bon pour personne; mais certainement il seroit encore moins préjudiciable et moins mauvais pour les autres pays que pour le nôtre. Du reste, l'expérience du passé est là pour dire ce qu'on devroit en attendre. Ce ne sont pas les propagandes et la bonne volonté qui nous ont manqué a d'autres époques, pour inoculer au dehors notre peste d'anarchie et de subversion. Or, c'est au dehors qu'on est resté sain et invulnérable; et c'est nous qui avons gardé notre contagion. Ainsi, ne parlons pas tant de nos guerres de propagande, de peur qu'on ne nous en laisse essayer encore une fois, et que les effets désastreux n'en reviennent qu'à nous.

Quoique nous soyons dans la ferme opinion que tout le bruit qui se fait en ce moment n'amènera rien de sérieux, et que de sages réflexions viendront calmer cette première passade de mauvaise humeur, nous n'en voyons pas avec moins de chagrin ce qu'il y aura de réel dans les effets de ces démonstrations. Le crédit public ébranlé pour long-temps peut-être, des levées d'hommes, des appareils de guerre, des dépenses considérables, des alarmes et des tristesses pour une multitude de familles; voilà ce qu'on est toujours sûr d'en recueillir, alors même que tout le reste se sera réduit à rien.

On nous communique des détails, à la date de la fin de juin, sur l'insurrection des habitans du Mont-Liban en Syrie, d'après lesquels il faudroit regarder cette révolte comme vraiment sérieuse. La lutte paroît devoir être longue, si la politique de l'Europe n'intervient pas pour la faire cesser. Les insurgés, à ce qu'il semble, avant de se révolter, ont été poussés à bout par les vexations auxquelles ils ont été en butte depuis que Ibrahim-Pacha s'est emparé de la Syrie. Il y a établi des impôts énormes, il a appliqué de nombreux ouvriers à creuser des mines sans salaire, il a forcé les habitans de faire la guerre à leurs dépens. Il n'a cessé d'employer le peuple à des corvées de tout genre. Le prince de la Montagne, aussi avide d'argent que lui, n'a cessé de son côté d'ajouter ses propres vexations à celles du pacha, forçant les habitans à lui livrer leurs produits à vil prix, etc. En un mot, depuis sept à huit ans, le joug le plus dur s'est appesanti cruellement sur ce malheureux pays, et l'a réduit à la plus extrême misère. Ce qui paroît avoir exaspéré le peuple et occasionné le soulèvement, c'est que le vice-roi d'Egypte a voulu exiger qu'il payât trois années d'avance des impôts, qu'il rendît dans les vingt-quatre heures les armes qu'il avoit entre les mains, et qu'il fournît 10,000 soldats pour son armée. Ces exigences excitèrent une telle indignation parmi le peuple, qu'il se souleva en un instant de toutes parts, s'empara des postes du gouvernement égyptien, fit main basse sur tous les courriers, intercepta les lettres, s'empara des caisses, désarma les soldats égyptiens qui lui tombèrent sous la main. Tous les montagnards s'unirent pour

défendre la cause commune. Chrétiens, Druses, Métoualis, Turcs, Ansariés, Curdes, ne firent qu'un seul corps, et prirent à témoin saint Elie de la fidélité qu'ils se jurèrent mutuellement. Cinq à six cents hommes d'entre eux se portèrent sur la ville de Beyrouth, soutinrent le feu de la garnison qui se montoit à 2,000 hommes et celui des batteries du château, pendant six heures entières; ils n'eurent que cinq hommes blessés légèrement, et ils tuèrent aux Egyptiens douze hommes et en blessèrent trente. Le lendemain, apprenant que le pacha de Damas envoyoit une garnison pour défendre Balbeck, 150 hommes se détachèrent pour aller à sa rencontre; chemin faisant, 150 paysans s'unissent à eux; ils mettent en fuite les soldats du pacha, leur enlèvent 800 chevaux et 250 chameaux chargés de provisions, et s'emparent de Balbeck même. Un fait d'armes plus remarquable encore fut la défense d'un pont à une demi-lieue de Beyrouth par 60 de ces montagnards contre 1,500 hommes envoyés par le gouverneur de la ville pour les débusquer. Ils se battirent comme des lions, tuèrent 25 à 30 hommes de la troupe égyptienne, lui en blessèrent plus de 60, la mirent en pleine déroute, et l'obligèrent de faire retraite et de rentrer dans la ville. Du reste, ils ont peu de fusils et manquent de munitions; ils emploient de petites pierres au lieu de balles, et se servent dans leurs combats de pioches, de haches et de tous autres instrumens qu'ils peuvent avoir sous la main.

On pouvoit avoir des inquiétudes fondées sur la position des établissemens religieux situés au milieu de l'insurrection. Grâces à Dieu, on a tout lieu de se rassurer. M. le consul de France à Beyrouth a pris des mesures qui les mettent entièrement en sûreté. Il a fait reconnoître le supérieur de la mission des Lazaristes à Antoura comme son chargé d'affaires à la Montagne, et l'a revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour faire res[illegible] couvens qui s'y trouvent répandus et qui sont au nombre de 150. Si le besoin s'en fait sentir, il lui enverra des janissaires pour défendre l'entrée de tous ces établissemens. Comme on reconnoît en Syrie que la France est la protectrice née de la religion catholique, cette mesure est assurée d'avoir tout l'effet qu'on peut en désirer. Il paroît du reste que les insurgés tournent leurs regards vers la France. On dit qu'ils ont déjà adressé des pétitions au gouvernement français pour réclamer son intervention, se donner à lui et former une petite principauté sous sa dépendance. L'Angleterre et la Russie leur ont fait des offres. Ils les ont rejetées, et déclarent qu'ils ne les accepteront que dans le cas où ils seroient abandonnés par la France.

Les journaux publient ce matin des lettres qui semblent contredire ces détails et qui annoncent que l'insurrection est apaisée. Nous n'en laissons pas moins subsister l'article ci-dessus qui nous vient d'une source très-respectable.

PARIS, 3 AOUT.

Le départ de la famille royale pour le château d'Eu est fixé à mercredi prochain.

— Le duc et la duchesse d'Orléans resteront à Saint-Cloud.

— Les ministres de la justice, du commerce et des travaux publics doivent aussi partir mercredi pour Eu.

— Le duc et la duchesse de Nemours sont arrivés à Saint-Cloud.

— Une ordonnance du 29 juillet appelle à l'activité les soldats qui sont encore disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1836.

— Une autre ordonnance du *même* jour appelle aussi à l'activité tous les soldats disponibles de la classe 1839, à partir du 9 de ce mois.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* :

« Le gouvernement a reçu la *dépêche* suivante (de Marseille, le 1er août, à six heures du soir), que nous nous empressons de publier. Nous devons cependant

ajouter qu'une dépêche d'Alexandrie, portant la date du 23, et venue par voie télégraphique, ne dit rien de cette nouvelle :

« Le lieutenant de vaisseau Sparck, commandant le paquebot anglais le *Prometheus*, parti de Malte le 28 et arrivant à l'instant, a déclaré que le jour de son départ le paquebot anglais venu de Beyrouth et d'Alexandrie avoit annoncé que l'insurrection de Syrie étoit apaisée sans coup férir, et que la flotte égyptienne étoit retournée à Alexandrie avec une partie des troupes qu'elle avoit conduites en Syrie. »

— Le *Constitutionnel*, après avoir reproduit la nouvelle donnée par le journal ministériel du soir, ajoute : « Nous apprenons que le gouvernement a reçu, trop tard pour la publier dans les journaux du soir, une seconde dépêche télégraphique, qui viendroit à l'appui de la nouvelle donnée par la précédente. Le capitaine de l'*Alecto*, partie de Beyrouth le 21, a annoncé à Malte le 28 que l'insurrection de Syrie étoit entièrement apaisée. La même dépêche rapporte qu'une conspiration a été découverte à Constantinople, et que Kosrew-Pacha, qui en étoit le chef, a été arrêté et exilé. » Le *Moniteur* donne aujourd'hui cette seconde dépêche à peu près dans les mêmes termes.

— La plupart des journaux de Paris s'accordent à regarder cette nouvelle, si elle se confirme, comme une forte chance de paix. Voici ce que dit le *Journal des Débats* : « On lit ce soir dans le *Moniteur Parisien* une nouvelle d'une haute importance, et qui nous paroît d'une nature à exercer une heureuse influence sur les affaires d'Orient. On sait que l'insurrection de Syrie étoit le prétexte allégué en dernier lieu pour hâter l'intervention européenne contre le pacha d'Egypte. »

— La *Presse* dit que le ministre de la guerre a fait annoncer au comité d'artillerie qu'une somme de six millions alloit être employée en achats de chevaux et de matériel. Déjà, ajoute ce journal, il a été passé un marché de sellerie pour une somme d'environ 1,700,000 fr.

— Enumérant nos ressources maritimes pour la Méditerranée, le *Siècle* dit que notre effectif de guerre sera de 25 vaisseaux et de 24 grandes frégates. Mais le *Courrier Français* ne porte qu'à 22 le nombre de nos vaisseaux.

— Un journal évalue à 800 le nombre des bouches à feu que notre marine compte dans la Méditerranée, tandis que la marine britannique n'en a pas 500. Matériel et équipemens, dit ce journal, la flotte française est supérieure de beaucoup à la flotte anglaise.

— Sont nommés par ordonnance du 27 juillet : conseiller à la cour royale de Colmar, M. Boyer, substitut du procureur-général près ladite cour, en remplacement de M. Riduet, décédé ; substitut du procureur-général, M. Schultz ; substitut près le tribunal de Colmar, M. Bian ; substitut à Altkirch, M. Catoire ; vice-président du tribunal de Colmar, M. Masson ; substitut à Wissembourg, M. Huder ; substitut à Strasbourg, M. Babo ; juge au tribunal de première instance d'Angoulême, M. Janet.

— Une ordonnance du 23 juillet 1840 vient de statuer sur ce qui concerne le gouvernement de nos possessions dans l'Inde. Les pouvoirs ordinaires et extraordinaires du gouvernement sont déterminés d'une manière analogue à ce qui a été réglé, en 1825 et en 1827, pour nos autres colonies. Un conseil général séant à Pondichery, et des conseils d'arrondissement séant à Chandernagor et à Karikal, sont chargés de donner leur avis sur les besoins du pays, sur les budgets et les comptes des recettes et des dépenses coloniales. Le conseil général nomme un délégué et un suppléant dont les attributions consistent à suivre, auprès du gouvernement de la métropole, l'effet des délibérations et des vœux du conseil général.

— Le *Journal de l'Instruction publique* publie une circulaire aux recteurs, dans

laquelle M. Cousin prescrit une séance solennelle de rentrée pour les facultés des lettres et des sciences, semblable à celles qui existent dans les facultés de droit et de médecine.

— M. Charles Lefebvre de Bécourt, rédacteur à la direction politique du ministère des affaires étrangères, est attaché en qualité de secrétaire de légation à la mission extraordinaire de l'amiral de Mackau à la Plata.

— M. Dupin est parti hier pour la Nièvre.

— M. Bessières, pair de France, est mort vendredi.

— La cour de cassation vient de perdre un de ses membres les plus éclairés, M. Quéquet, qui a succombé à une attaque de paralysie.

— M. Duc, architecte de la colonne de la Bastille, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— L'académie des Beaux-Arts a arrêté la liste des candidats à la place de directeur de l'école de Rome, en remplacement de M. Ingres, dont les six années expirent le 1er janvier 1841. Les trois candidats sont MM. Blondel, Paul Delaroche et Schnetz. Le ministre de l'intérieur choisira sur cette liste le nouveau directeur.

— L'exposition des ouvrages envoyés par les pensionnaires de l'école de Rome aura lieu dans quelques jours au palais des Beaux-Arts.

— Pauline Prévost, blanchisseuse, a été assassinée vendredi soir dans l'île Louviers, par un libéré nommé Barbier, avec lequel elle entretenoit des relations. Cette malheureuse étoit presque entièrement défigurée, son crâne étoit fracassé; le sol étoit tout ensanglanté autour du cadavre. Barbier a été arrêté le lendemain dans un cabaret du quai des Célestins.

— Dalbiès, chasseur au 10e régiment d'infanterie légère, traduit au 2e conseil de guerre pour crime d'assassinat, sera mis en jugement dans les premiers jours de ce mois. M. Mévil, commandant-rapporteur, qui doit porter la parole dans cette affaire, a nommé pour défendre d'office l'accusé Dalbiès, Me Paillet, bâtonnier de l'ordre des avocats. Dalbiès n'avoit pas choisi de défenseur.

— Le prix du pain, pendant la première quinzaine d'août, est maintenu à 77 c. 1/2 les 2 kil. 1re qualité, et à 62 c. 1/2 les 2 kil. seconde qualité.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le bureau d'Abbeville, département de la Somme, est ouvert à l'importation et à l'exportation des céréales.

— M. Fresson, notaire à Péronne et ancien membre du conseil général de la Somme, vient de faire faillite. Le chiffre exact du passif n'est pas encore connu; cependant on assure qu'il s'élève à la somme de 2 millions, tandis que l'actif ne seroit que de 900,000 fr.

— On écrit de Morlaix, que l'arrêt de la cour d'assises du Finistère qui condamnoit les deux frères François et Matthieu Lhéréec à la peine des parricides, a reçu son exécution le 25 juillet. Cette terrible expiation a été subie par les deux condamnés avec résignation.

— Aux termes d'une ordonnance du 31 juillet, il sera établi à Nantes un conseil de prud'hommes qui sera composé de sept membres, dont quatre seront choisis parmi les marchands, fabricans, et les trois autres parmi les chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers patentés.

— Le département des Deux-Sèvres vient de recevoir du gouvernement 10,000 fr. pour l'entretien des routes royales.

— Dans la nuit du 28 au 29 juillet, le nommé Fournier, vigneron à Bourgueil (Indre et-Loire), a assassiné sa sœur à coups de sabre. La victime n'est pas morte, mais son état est des plus alarmans. L'assassin a été arrêté.

— M. Sauzet est de retour à Lyon de son voyage dans les départemens de l'Ouest.

— Le corps du jeune Joseph Anizal, assassiné à La Villette, a été, par ordre

du préfet de la Gironde, transporté au cimetière d'Artigues, où il a été enterré avec la veuve Anizat et sa fille, tombées toutes deux aussi sous le couteau d'Eliçabide.

— M. Olozaga, chef de l'opposition aux cortès d'Espagne, est en ce moment à Bordeaux.

— Dans la nuit du 25 au 26 juillet, un incendie a dévoré une partie des riches gerbiers déposés aux aires de Beaucaire, au-delà du pont sur le canal. On évalue le dommage à plus de 30,000 fr.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a reçu de Perpignan plusieurs dépêches télégraphiques en date du 28. Voici ce qu'elles contiennent : « La garde nationale ne fait plus de service à Barcelone; Espartero monte chaque soir à cheval pour visiter les postes; et ces postes ont ordre de faire feu sur les personnes qui troubleroient la tranquillité. Depuis le 22, l'ordre n'a pas été troublé à Barcelone. Le 26, l'ambassadeur de France a présenté à la reine ses lettres de créance. »

— Marie-Christine s'abstient maintenant de faire ses promenades accoutumées au dehors. On dit que c'est pour éviter de donner lieu aux rassemblemens qui se forment sur son passage quand on la voit paroître. C'est aussi probablement pour échapper aux outrages et aux grossières insultes dont sa personne est l'objet de la part des rassemblemens. Son rôle, du reste, est bien effacé par celui d'Espartero, qui dispose de toute l'autorité.

— On remarque que le gouverneur qui vient d'être choisi pour Barcelone est le général qui a fait fusiller dans le temps la mère de Cabrera.

— On continue à renforcer la garnison de Madrid. L'esprit qui règne dans cette capitale inspire toujours de vives inquiétudes. Le bruit s'étant répandu que la loi sur les municipalités devoit y être promulguée le 25, on a craint des troubles pour ce jour-là. Les alcades ont été obligés de faire démentir cette nouvelle, c'est-à-dire de promettre que la reine et son gouvernement ne seroient pas obéis, et qu'on n'auroit aucun égard aux lois sanctionnées par la régente. Ce n'est qu'à cette condition que les séditieux se sont calmés.

— Un journal de Madrid parle d'un fait atroce imputé au général Balboa. Il ne s'agit de rien moins que du meurtre d'un jeune enfant âgé de moins de cinq ans. et qui a été fusillé par ordre de ce général avec des circonstances si effroyables que la plume se refuse à les retracer. Le tribunal spécial de guerre demande l'autorisation de poursuivre l'auteur de ce crime. Mais on doute qu'il soit livré à la justice, à moins qu'Espartero ne veuille pas le couvrir de son autorité suprême.

— Les généraux Llander et baron de Meer, tous deux célèbres dans les fastes de la guerre civile d'Espagne, sont du nombre des christinos que les événemens ont forcés de se réfugier en France. Ils sont arrivés à Bayonne, où le fameux Mendizabal est aussi attendu.

Le roi et la reine des Belges sont de retour à Bruxelles de leur voyage à Paris. Ils doivent se rendre dans quelques jours en Angleterre.

— Les nouvelles reçues de Londres annoncent que la cité est restée calme, et que les bruits alarmans auroient plutôt perdu que gagné de la consistance.

L'esprit de la presse, quoique toujours dans les mêmes dispositions, est moins saillant : on doute évidemment de la réalité et par conséquent de la gravité du dissentiment dont on se formera sans doute une idée bientôt plus exacte.

— La bourse de Londres du 31 juillet, sans éprouver de fluctuations considérables, a été néanmoins dans un état d'inquiétude générale.

— Dans la séance de la chambre des lords du 31 juillet, lord Strangford a demandé au ministère des explications sur

le traité relatif aux affaires d'Orient. Voici la réponse de lord Melbourne : « Il est certainement vrai que des négociations ont été suivies entre la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Russie, la Prusse et la Sublime-Porte dans le but de pacifier les affaires du Levant, et de régler les affaires publiques dans cette partie du monde. Il est incontestablement vrai que des négociations de ce genre ont eu lieu et ont été considérablement avancées. Des affaires de ce genre ne peuvent pas être considérées comme conclues et achevées jusqu'à ce qu'elles aient été ratifiées; ainsi tout ce que je puis dire aujourd'hui, c'est que ces négociations sont en activité. Ç'a toujours été notre désir de nous accorder sur ce sujet avec la France; mais il est certainement vrai que la France n'est point partie contractante dans cet engagement. » Lord Brougham a déclaré qu'il éprouvoit un profond regret de voir la France exclue du traité.

— A la séance des communes du 29, M. Labouchère a annoncé qu'il renonçoit à présenter dans cette session le bill des droits sur le café, le traité avec la France n'étant pas encore signé. La chambre s'est ensuite occupée du bill de l'abolition de la peine de mort, qui a été rejeté par 78 voix contre 55.

— Le lendemain, lord Sandon ayant demandé des explications au sujet du monopole du soufre, et sur l'époque de sa cessation, lord Palmerston a répondu que le représentant anglais avoit rencontré à Paris le plénipotentiaire napolitain envoyé dans cette capitale avec des pleins pouvoirs pour adhérer à la décision d'une puissance médiatrice. Nous n'avons pas encore, dit le ministre, reçu de communications de Naples à ce sujet, mais l'adhésion du gouvernement napolitain à la décision ne sauroit être douteuse.

— Le bill de régence a été adopté le 31 par la chambre des communes.

— Une pétition contre lord Palmerston a été adressée par la ville de Greenock à la reine Victoire; elle est couverte de 10,000 signatures.

— La *Gazette de Leipsick* assure que c'est le jeune duc de Blacas qui a eu une querelle avec le comte de Mensdorf.

— Le prince de Metternich, dont le départ de Vienne avoit été retardé par diverses circonstances, s'est mis en route le 19 juillet pour ses terres de Bohême.

— Le roi Frédéric Guillaume a fait enjoindre aux censeurs de tous les théâtres du royaume de supprimer, dans les pièces qui seront soumises à leur examen, tout ce qui pourroit faire une allusion offensante à la religion en général, et en particulier aux différens cultes qui sont professés dans les états prussiens.

— S'il faut en croire les correspondances de New-York, du 8 juillet, le Mexique seroit au moment de commencer ses opérations contre le Texas. La ville de Campêche étoit assiégée par 6,000 fédéralistes.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 3 AOUT.

CINQ p. 0/0. 113 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0, 104 fr 75 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr 60 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1235 fr 00 c.
Act. de la Banque. 3250 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 767 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt Belge 100 fr. 3 4
Emprunt romain. 101 fr. 1,8
Rentes de Naples 99 fr. 80 c.
Emprunt d'Haiti. 540 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 1/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3316.

JEUDI 6 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Sur les bibles répandues par la société biblique.

M. l'abbé Boone, prédicateur distingué en Belgique, avoit, dans des conférences données à l'église de Caudenberg, à Bruxelles, le 26 avril et le 24 mai dernier, cherché à prémunir les fidèles contre les distributions de la société biblique. Il avoit remarqué que cette société n'osoit pas distribuer dans un pays catholique des versions de la Bible ouvertement protestantes, mais qu'elle en publioit de tronquées, de suspectes, et qui n'avoient point l'attache de l'autorité ecclésiastique. Les protestans ont réclamé. Une polémique curieuse s'est engagée dans l'*Indépendant* de Bruxelles, au sujet de la vente des bibles protestantes par la société biblique de Londres. Cette polémique montre avec quelle mauvaise foi agit la société biblique, et combien elle trompe les fidèles en donnant comme des éditions approuvées par le Saint-Siége des éditions tronquées, et d'où on a retranché plusieurs des livres canoniques constamment admis par l'Eglise romaine. La lettre ci-après avoit d'abord été adressée à l'*Indépendant* :

« Bruxelles, le 23 juin 1840.

» Monsieur, ayant lu dans un journal de Bruxelles un article dans lequel on soutient, contre l'assertion de M. l'abbé Boone, la fidélité et l'intégrité des versions de la Bible, vendues par la société dite *Biblique*, j'ai voulu m'en convaincre par moi-même, et je suis allé au dépôt, rue Ducale, n° 24, acheter un exemplaire de la version latine, connue sous le nom de *Vulgate*. On m'a remis un volume intitulé : *Biblia sacra Vulgatæ editionis, Clementis VIII jussu recognita atque edita.* D'après ce titre, j'ai nécessairement dû croire que c'étoit-là la Vulgate, telle qu'elle a été publiée par ordre de Clément VIII; mais il n'en est rien, car voici, *d'après un premier aperçu*, les livres qui y manquent : 1° le livre de Tobie ; 2° le livre de Judith; 3° une partie du livre d'Esther; 4° le livre de la Sagesse; 5° l'Ecclésiastique; 6° le prophète Baruch; 7° les deux livres des Machabées.

» Et c'est cependant ce que l'on donne pour Vulgate *Clementis VIII jussu recognita atque edita* ! Singulier respect pour les saintes Ecritures qui n'hésite pas à faire imprimer en tête même de la Bible une telle fausseté !

» Veuillez accorder, M. le rédacteur, à ces lignes une place dans votre journal, et recevoir l'assurance, etc. »

L'*Indépendant* reçut la réponse suivante :

« Bruxelles, 27 juin 1840.

» Monsieur, permettez-moi de répondre à la lettre d'un de vos abonnés qui a acheté chez moi, rue Ducale, n° 24, une Bible en latin, à laquelle manqueroient certains livres qu'il nomme.

» Nous ne pouvons que nous réjouir en voyant nos adversaires être obligés à nous porter toujours la même accusation, accusation qui a toujours été victorieusement réfutée. Voilà certes une preuve bien évidente qu'ils n'ont rien de fondé à dire contre le texte de nos versions.

» Si votre abonné connoît un peu l'histoire de la Bible, il doit bien savoir que les livres qu'il nomme ne font pas plus partie de la Bible, c'est-à-dire des saintes Ecritures telles que Dieu nous les a données, que ne le fait l'office de la messe, que

nous trouvons bien souvent relié dans un seul volume avec les saintes Ecritures. Il doit savoir également que dès les premiers siècles ces livres ont porté le nom d'*apocryphes*, c'est-à-dire livres dont l'origine est cachée.

» Or, la société biblique, comme l'indiquent son nom et ses réglemens, s'occupe exclusivement d'imprimer et de vendre la Bible, toute la Bible et rien que la Bible telle que Dieu nous l'a donnée, et nullement les écrits des hommes, et pour cette raison les *livres apocryphes* ne peuvent pas figurer dans la Bible publiée par la société biblique.

» W. PASCOE TIDDY,

» Agent de la société biblique britannique et étrangère. »

Le ton d'assurance avec lequel s'exprime M. Pascoe Tiddy pourroit en imposer aux personnes peu instruites, ou à celles qui n'iroient pas au fond des choses, et ne chercheroient pas à se rendre bien compte de l'objet précis de la discussion. Il est donc bon de voir la réplique faite à la lettre qui précède :

« Bruxelles, le 29 juin.

» M. le rédacteur, M. Pascoe Tiddy, agent de la société dite biblique, dont votre numéro de ce matin m'apporte une réponse à la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, il y a quelques jours, au sujet des prétendues éditions de la Vulgate selon Clément VIII, vendues par ladite société, n'a pas voulu comprendre le sens et la portée de ma lettre. Il se place à côté de la question et voudroit m'entraîner dans une discussion sur les livres dits apocryphes. Si j'avois le loisir de le suivre sur ce terrain, je n'aurois pas de difficulté à démontrer que sa distinction entre la *Bible telle que Dieu nous l'a donnée et les écrits des hommes*, ne soutient pas l'épreuve de la moindre critique historique; et c'est précisément ce système insoutenable qui, loin d'affermir l'autorité des saints livres, a conduit dans le sein des églises protestantes, par une conséquence irrésistible, non-seulement à nier l'inspiration divine, mais aussi l'authenticité historique de *toutes* les parties de la Bible. De cette manière j'expliquerois aussi ce phénomène remarquable, qu'en Belgique les adversaires les plus décidés du christianisme, sous *quelque forme qu'il se présente*, font cause commune avec la société biblique contre le catholicisme.

» Mais un journal politique quotidien n'est pas l'arène où une telle discussion qui exige de grands développemens puisse s'engager, et dans ma lettre il ne s'agissoit pas de cela. Il s'agissoit d'une simple question de probité et de loyauté dont la discussion n'exige ni science théologique, ni controverse dogmatique.

» La société dont M. Pascoe Tiddy est l'agent, fait imprimer et vend partout un volume en langue latine, intitulé *Biblia sacra Vulgatæ editionis Clementis VIII jussu recognita atque edita*; c'est-à-dire : la *Sainte Bible, édition vulgate revue et publiée par ordre de Clément VIII*. M. Pascoe Tiddy ne nie pas ce fait.

» Il ne niera pas non plus que dans ce même volume il manque un certain nombre de livres qui, d'après la volonté expresse de Clément VIII, organe et exécuteur en cela des décisions d'un concile universel de l'Eglise catholique, font et doivent faire à tout jamais *partie intégrante et essentiellement inséparable* du canon complet des saintes Ecritures.

» Or, j'ai dit et je maintiens que placer à la tête d'une édition de la Vulgate, ainsi mutilée au gré des doctrines protestantes, les mots : *revue et publiée par ordre de Clement VIII*, c'est commettre un faux; j'ajouterai que c'est s'approprier injustement l'argent du public, que de lui vendre, sous ce titre, cette prétendue Vulgate catholique, et il n'y pas de tribunal, composé de juges intègres, qui n'ordonnât la restitution du prix, s'il étoit appelé à se prononcer sur ce trafic.

» M. Pascoe Tiddy dit : *pour cette raison*, les apocryphes ne peuvent figurer

ms la Bible publiée dans la société
iblique : » c'est-à-dire pour la raison
ue relativement au canon des livres
ints, le protestantisme suit un autre
stème que l'Eglise catholique, et qu'il
jette une partie des livres que les ca-
oliques admettent. Très-bien ! mais
ur cette même raison, le nom d'un
pe catholique ne doit pas figurer à la
te des éditions publiées par la société
iblique. Que chacun ait le courage et la
nne foi d'avouer ses œuvres, et qu'on ne
ette pas sur le compte du catholicisme
s bibles que le catholicisme réprouve
mme mutilées et incomplètes. Et pour-
oi choisit-on précisément le nom de
ément VIII ? Parce qu'on sait que les
litions publiées sous son pontificat et
r ses ordres font foi dans l'Eglise, et
rvent de règle invariable à toutes les
litions catholiques subséquentes. On
spère donc en imposer d'autant plus
cilement au vulgaire.

» Cette lettre est déjà trop longue.
u'il me soit permis cependant de faire
ncore remarquer, en terminant, com-
bien dans cette circonstance aussi, l'er-
eur, tout en combattant la vérité, est
conduite malgré elle à lui rendre hom-
mage. Il n'y a que peu de semaines
qu'un chaud défenseur de la société bi-
blique a fait imprimer à Bruxelles une
brochure dans laquelle il est dit que
l'Eglise catholique *rejette* la Bible, et ce-
pendant cette même société, lorsqu'elle
veut répandre avec succès ses éditions
mutilées de la Bible, ne connoît pas de
moyen plus sûr pour arriver à son but,
que d'imprimer sur le titre qu'elles sont
conformes à la Bible publiée par ordre
d'un pape !

» Veuillez agréer, etc.

» *Votre abonné*, ***. »

Nous avons inséré cette lettre parce qu'elle fait toucher au doigt la déloyauté, l'artifice et la tromperie de la société biblique, et parce que les manœuvres de cette société ne se bornent pas à la Belgique. Le clergé et les fidèles doivent également chez nous être en grande défiance à l'égard des distributions de cette société.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. le cardinal Hercule Dandini, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Balbine, préfet de la congrégation du Bon-Gouvernement, visiteur apostolique de l'hôpital et de l'institut du Saint-Esprit *in Sassia*, est mort le 22 juillet après une longue maladie qu'il a supportée avec une résignation dont le principe étoit dans un esprit de religion exemplaire. Il étoit né à Rome, d'une noble famille, le 25 juillet 1759, remplit diverses charges, et fut déclaré cardinal par Pie VII le 10 mars 1823. Ce pontife l'avoit fait en même temps évêque d'Osimo et Cingoli, mais le cardinal renonça depuis à ce siége.

Dans la séance de l'Académie de la Religion catholique du 4 juin dernier, M. Wiseman, évêque de Mellipotamie, coadjuteur du vicaire apostolique du district du Milieu en Angleterre, recteur du collége Anglais à Rome, consulteur de la congrégation de l'Index et membre du collége philosophique de l'Université romaine, a cherché à éclaircir quelques points de l'histoire du pape Boniface VIII, défigurés par divers historiens. Après avoir accordé les éloges dus aux écrivains protestans qui de nos jours se sont déclarés les défenseurs des pontifes romains, M. Wiseman a exprimé le vœu de voir bientôt paroître quelque autre habile historien qui mette en lumière le grand caractère de Boniface VIII, et sache le venger des calomnies dont la haine de Nogaret, du Dante et les partis politiques des XIIIe et XIVe siècles l'ont poursuivi pendant sa vie et après sa mort. En attendant, M. Wiseman

a tracé avec talent la voie à suivre pour atteindre ce but. Il a borné ses recherches à trois points principaux. Il prouve d'abord que Mosheim et Sismondi ont erré en affirmant que le cardinal Caëtan, depuis Boniface VIII, amena Célestin à renoncer à la papauté, et qu'il employa dans ce but les artifices les plus méprisables. S'ils avoient consulté Ptolémée de Lucque, Stefanerio, Gilles Colonna et l'auteur anonyme de la vie de Célestin, auteurs presque tous contemporains de cet événement, et qui ne tenoient à Boniface par aucun lien, ils auroient vû que Célestin eut toujours le projet de se démettre, et que jamais rien ne l'en put détourner. Si Caëtan consulté par lui ne blâma point cette détermination, ce fut afin de délivrer le pontife de ses inquiétudes toujours croissantes, et tout le collége des cardinaux se montra unanime dans l'expression du même sentiment. Le son effrayant de trompettes employé par Caëtan pour décider Célestin à cet acte, les offres par lui faites au roi Charles de Naples pour parvenir à la papauté, ne sont que des fables imaginées par les ennemis de Boniface, et répétées par les deux historiens ci-dessus qui ne se mettent nullement en peine de la vérité historique, lorsque l'occasion se présente de dire du mal des papes. Passant ensuite au pontificat de Boniface VIII, et après avoir indiqué rapidement les négociations que ce pontife termina heureusement avec les princes et les républiques de son temps, pour mettre fin aux guerres qui déchiroient la société, M. Wiseman arrive au différend de Boniface avec les Colonne, et il justifie la conduite du pape par les documens les plus authentiques des contemporains, documens appuyés de la critique et du raisonnement. Il montre que la tyrannie des Colonne envers leurs propres parens, leur partialité pour la maison d'Aragon, et leur rebellion ouverte contre le pontife, poussèrent malgré lui Boniface au siége de Palestrine et à tout ce qui en fut la suite. M. Wiseman termine en parlant de l'attentat commis à Anagni par Nogaret et les Colonne contre Boniface, et rectifie ce que raconte faussement de sa mort Sismondi; il fait voir combien cette mort fut, au contraire, d'un digne vicaire de Jésus-Christ, et illustrée par l'exercice des plus belles vertus.

A cette séance académique assistoient les cardinaux Pacca, doyen du sacré collége, Polidori, Bianchi, Mezzofante, Rivarola, Gazzoli et Grimaldi, qui, ainsi que toute l'assistance, accueillirent par des signes répétés d'approbation cette puissante apologie de Boniface.

PARIS. — On remarque qu'il n'y a pas eu depuis long-temps de sacre d'archevêque de Paris. Les prélats qui ont occupé ce siége depuis 200 ans étoient déjà évêques avant d'être nommés à Paris. M. Jean-François de Goudy, premier archevêque de Paris, fut sacré à Notre-Dame le 19 février 1623. Son coadjuteur, Jean-François-Paul de Gondy, fut sacré archevêque de Corinthe le 31 janvier 1644. Tous les autres archevêques qui leur ont succédé arrivèrent à Paris déjà sacrés.

Nous ne savons par quelle fat lité, en annonçant dans notre de nier numéro la nomination d nouveaux chanoines honoraires Notre-Dame, nous avons omis nom de M. l'abbé Froment, dir teur des clercs au collége Stanisl vénérable ecclésiastique si dig d'une telle distinction par sa piét ses vertus et les services qu'il rendus depuis long-temps au di cèse. M. l'abbé Froment, qui grand-vicaire de Tulle, a été

l'origine le collaborateur de M. l'abbé Lantard et de M. l'abbé Augé. Il jouit dans tout le clergé de Paris et parmi ses nombreux élèves de la réputation la plus honorable et la plus pure. Sa charité, sa douceur, sa sagesse sont encore relevées par une modestie touchante. Il ne se trouvera personne qui n'applaudisse au nouveau titre qu'il vient de recevoir.

M. l'Archevêque avoit encore nommé samedi un autre chanoine honoraire, M. l'abbé Gaume, aumônier des dames Carmélites de la rue de Vaugirard, ecclésiastique fort instruit qui a dirigé les éditions des Pères publiées par les libraires du même nom.

MM. les chanoines honoraires nommés samedi ont été installés mardi.

M. Louis-Marie Cardelli, ancien archevêque de Smyrne, aujourd'hui archevêque d'Acride *in partibus*, consulteur de la Propagande à Rome, a passé ces jours-ci par Paris, allant à Londres. Le prélat appartient à l'ordre des Franciscains de l'étroite observance. Il est né à Rome en 1777, et fut fait archevêque de Smyrne en 1818. Il renonça à ce siége il y a quelques années, et vint se fixer à Rome.

Les dernières paroles de feu M. l'Archevêque de Paris à son chapitre, lorsqu'il fut administré le 26 décembre dernier, ont donné l'idée d'une gravure fort remarquable qui vient de paroître. Parmi les paroles touchantes que le prélat mourant adressa aux ecclésiastiques présens, on n'a point oublié celles-ci : « J'ai parcouru une mer orageuse; si je puis, comme je l'espère, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ et sous les auspices de l'étoile de la mer, arriver au port, je serai toujours sur le rivage de l'éternité pour vous attendre, vous recevoir et vous donner le baiser de paix fraternel et éternel. C'est là qu'il sera heureux de dire : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.* »

C'est là-dessus qu'on a conçu le plan de la gravure que nous annonçons. Le vénérable archevêque, debout, en costume de prélat, est sur le rivage, et tend la main à deux ecclésiastiques placés dans une barque qui arrive au port. Un petit orphelin du choléra est dans la barque. Derrière cette barque, on en distingue dans le lointain d'autres qui traversent la *mer orageuse*; des ecclésiastiques, des religieuses, etc., y sont embarqués, et ont les yeux fixés sur leur archevêque. Dans le fond, on aperçoit les tours de Notre-Dame.

De l'autre côté, derrière M. l'Archevêque, on voit sur une hauteur la cité sainte de Jérusalem, telle qu'elle est décrite au chapitre 21 de l'Apocalypse, avec ses murs et ses douze portes, etc. Au haut est l'emblème de la Trinité.

La figure de M. de Quelen est très-ressemblante; sa pose, la main qu'il tend aux deux prêtres placés dans la barque, l'attitude de ceux-ci qui tendent les bras vers lui, tout cela forme un tableau allégorique conforme aux paroles ci-dessus. Cette gravure offre donc une scène qui intéressera les amis de M. de Quelen et tous ceux qui gardent la mémoire de ses belles qualités et des services qu'il a rendus à l'Eglise et à son diocèse.

On trouve la gravure chez Delarue, place du Louvre, et au Sacré-Cœur. Prix : 6 fr.

M. Gousset, évêque de Périgueux, ayant reçu l'annonce officielle de sa translation à l'archevêché de Reims, en a fait part au chapitre, qui a sur-le-champ nommé des grands-vi-

caires pour gouverner le diocèse. Son choix est tombé sur MM. Desveaulx et Querry, qui étoient grands-vicaires du prélat, et MM. Lasserre, Dumaine et Véchembre. Ces messieurs ont publié le 27 juillet un mandement pour annoncer la translation de M. Gousset. Ils y font en ces termes un juste éloge du prélat et de son administration :

« La perte dont le diocèse étoit menacé est consommée. Le chef de l'Eglise a prononcé, dans le consistoire tenu à Rome le 13 juillet, la translation de M. Thomas Gousset, évêque de Périgueux, au siége archiépiscopal de Reims.

» Nous n'avons pas besoin de vous dire que cette mesure est affligeante pour ce diocèse ; tous, vous avez pu apprécier par vous-mêmes combien ce premier pasteur étoit digne du respect et de l'amour dont nous l'entourions. Les résultats d'une administration qui a duré à peine quatre années sont assez sensibles pour qu'ils aient pu parvenir à votre connoissance.

» Pendant ce court espace de temps, vous l'avez vu se porter sur tous les points du diocèse, exhortant à la paix et à l'union, et répandant de toutes parts ses bénédictions paternelles. Cette affabilité avec laquelle il vous accueilloit, cette simplicité qui donnoit à tous un accès facile auprès de lui, sont présentes à votre souvenir ; ses conseils et ses avis, si éclairés et si affectueux, se conserveront long-temps dans vos cœurs. Cette tendresse qui le pressoit alloit toujours croissant, et, comme le bon pasteur, il vouloit en venir au point de connoître chacune de ses ouailles, et de pouvoir les appeler par leur propre nom ; il venoit de commencer à visiter individuellement toutes les paroisses ; il vouloit entrer dans toutes les églises, et pénétrer dans les plus petits détails de vos besoins spirituels ; une longue visite pastorale étoit commencée ; il partoit pour la continuer, lorsque l'on est venu suspendre tous ses projets pour l'arracher à notre affection.

» Mais c'est vous surtout, ses coopérateurs dans le ministère sacré de la charge pastorale, qui avez été l'objet de sa sollicitude constante. C'étoit pour vous surtout qu'il mettoit à profit cette longue expérience de l'administration et cette science profonde qu'une étude persévérante lui avoit acquise.

» C'est à lui que vous devez l'établissement de ces retraites pastorales où vous veniez tour à tour chaque année, vous retremper dans l'esprit de votre vocation ; c'est là qu'au milieu de vous, et se confondant avec vous, il vous étaloit les profondeurs de sa science ecclésiastique, éclairant tous vos doutes, prévoyant toutes les difficultés de votre ministère, donnant des règles sûres pour en triompher, ne vous laissant rien ignorer de vos devoirs, non plus que des moyens puissans que la providence vous donnoit pour remplir avec succès votre belle mission de pasteurs des peuples. Les fruits abondans que vous en avez retirés ont été sensibles pour vos peuples eux-mêmes, et nous les avons entendus signaler avec avantage le zèle, la sagesse et l'union qui vous caractérisent depuis quelques années, et qui, s'ils se soutiennent, comme nous en avons la confiance, replaceront le clergé du diocèse de Périgueux au rang qu'il occupoit autrefois dans l'Eglise de France. Et justice doit vous être rendue, vous avez dignement répondu à la voix de votre premier pasteur ; c'est une consolation qui lui aura adouci bien des amertumes, et qui lui rendra cher ce diocèse. Vous avez tous été dociles à vous conformer aux règles antiques de discipline qu'il avoit renouvelées ; à ces ordonnances qui, tout en établissant parmi vous des rangs divers, avoient pour but principal de ne faire de tout son clergé qu'un corps uni et compact, inaccessible à tout désordre et à toute erreur. Vous recueillez déjà les fruits de cette uniformité établie dans la liturgie, de cette fraternité qui préside à vos fréquentes réunions, et de cette ému-

lation pour la science sacrée qu'il vous a heureusement inspirée.

« Son zèle pour la gloire du clergé embrassoit tout ce qui l'intéressoit. Dès le principe de son administration, il s'étoit proposé de recréer le sacerdoce, en le prenant jusque dans sa source. Les effets de ce zèle subsistent, et, long-temps après nous, le rappelleront aux générations qui nous survivront. Les deux séminaires de Bergerac et de Périgueux, dus à sa persévérance et à son génie, se glorifieront de l'avoir eu pour fondateur. Le Seigneur s'est contenté de lui accorder la consolation d'édifier le premier; il n'a eu que celle d'avoir triomphé des obstacles qui s'opposoient à la construction du second, et d'en avoir posé la première pierre. »

MM. les grands vicaires ordonnent des prières pour le choix du futur évêque, et font savoir que tous les réglemens, statuts et ordonnances de M. Gousset sont et demeurent de droit en pleine vigueur.

L'ouverture de la retraite pastorale pour le clergé du diocèse de Rodez a eu lieu le 23 juillet, et la clôture en a été faite le 30. M. l'évêque a donné la communion à tous les retraitans et a reçu le renouvellement des promesses cléricales. C'est le pieux abbé Debussy qui, encore cette année, a prêché les exercices de la retraite; 350 prêtres, au milieu desquels s'est constamment trouvé M. l'évêque, ont écouté avec une religieuse attention et avec une avidité toujours croissante les instructions simples et pathétiques du prédicateur. On avoit vu bien des retraites pastorales dans le diocèse de Rodez, remarquables par l'affluence des prêtres et par l'édification de leurs bons exemples: mais on peut assurer qu'aucune n'a présenté un ensemble de recueillement, de ferveur, d'attendrissement et de zèle sacerdotal comparable à ce qui a paru dans la dernière. Les vérités annoncées par le prédicateur, appuyées sur l'autorité de l'Ecriture et de la tradition, et rendues sensibles par des exemples touchans, ont produit des impressions profondes: il n'y a pas eu d'exercices où des ecclésiastiques n'aient mêlé leurs larmes à celles du premier pasteur, en entendant le vénérable M. Debussy expliquer, dans un langage éminemment évangélique, la sublimité du sacerdoce, ses vertus, ses consolations, et la redoutable responsabilité des obligations qu'il impose. Au sortir de cette retraite, M. l'évêque a pu se reposer dans cette douce pensée, que les liens qui l'unissent depuis dix ans à son clergé se resserrent de plus en plus, et que parmi les prêtres de son immense diocèse, il n'en est pas un qui, non-seulement ne soit soumis avec affection à son autorité, mais qui ne s'empresse même d'aller au-devant de ses désirs. Les prêtres du diocèse de Rodez font des vœux pour que la parole de l'apôtre qui les a évangélisés soit entendue dans tous les diocèses de France; elle sera puissante pour y ranimer et y fortifier le véritable esprit sacerdotal.

Vers la fin de la retraite pastorale, il est arrivé à Rodez onze cents espagnols réfugiés. Sur l'invitation de M. l'évêque, M. Debussy a fait un appel au clergé qui suivoit les saints exercices, et, dans quelques heures, il a été versé au tronc destiné à recevoir les offrandes, une somme de 666 fr. 80 c., non compris les linges et vêtemens donnés à ces malheureux, et les secours particuliers de MM. les ecclésiastiques qui n'ont pas suivi les exercices de la retraite.

Une retraite ecclésiastique vient

aussi de se terminer au séminaire de Limoges ; près de 200 ecclésiastiques en ont suivi les exercices. M. l'abbé Combalot a prêché avec sa verve accoutumée. Pendant la retraite même, il a bien voulu donner le dimanche un sermon à la cathédrale, qui s'est trouvée pleine pour l'entendre.

Le dimanche 2 août, une procession générale a dû être faite à Limoges pour la translation des reliques du premier martyr saint Etienne, patron de la cathédrale et du diocèse. Ces reliques, dont le souverain pontife a daigné enrichir cette cathédrale, à la demande de M. l'évêque, devoient être déposées dès la veille, après l'office canonial du soir, dans la chapelle de l'évêché, pour que les fidèles pussent aller les vénérer. Cette procession, présidée par M. l'évêque, et à laquelle étoient convoqués le chapitre, les paroisses de la ville et les diverses confréries des pénitens, étoit annoncée pour avoir lieu après vêpres, vers trois heures et demie, et devoit parcourir les mêmes rues que la procession générale du saint Sacrement, et être suivie à la cathédrale d'un sermon et de la bénédiction. Pendant neuf jours, dit la *Gazette du Centre* du 1er août, la relique de saint Etienne sera exposée, depuis la première messe jusqu'après la messe capitulaire.

Pendant les journées de juillet, on a fait à Tourcoing, avec la plus grande pompe, la plantation d'une croix sur le chemin de Roubaix. Plus de 6,000 personnes ont assisté à cette cérémonie ; pas une n'a cessé de donner les témoignages du respect sur le passage du cortége que deux agens de police ont seuls protégé. Toutes les autorités y ont marché à la tête de la population. La procession étoit ouverte par des jeunes filles vêtues de blanc, avec ceintures noires, et portant au milieu d'elles un agneau couché sur une croix. La croix qu'on alloit planter suivoit, portée par les parens du donateur; ensuite venoit le Christ, étendu sur un drap mortuaire, entouré des personnes que leurs fonctions ecclésiastiques et civiles rendoient dignes de cet honneur ; des chœurs de jeunes filles chantoient des cantiques ; d'autres portoient des guidons noirs chargés d'une croix blanche ; un clergé composé de vingt prêtres fermoit la procession. La cérémonie, présidée par M. le doyen de Saint-Maurice de Lille, a été terminée par une allocution de M. le doyen de Saint-Jacques de Tourcoing, écoutée avec le plus grand recueillement.

On nous communique une notice sur un respectable religieux mort à Lamballe, diocèse de Saint-Brieuc. M. Julien-Guillaume Padel étoit religieux Capucin, et connu sous le nom de Père Sébastien. Il fut du nombre des prêtres déportés à Rochefort en 1794. Sa jeunesse, il n'avoit alors que 27 ans, fit qu'il échappa au mauvais air et aux mauvais traitemens qui emportèrent en peu de tems la plupart de ces malheureux proscrits. Quand il fut revenu des pontons de Rochefort à Lamballe, il s'employa à faire le catéchisme et à préparer les enfans à la première communion. Tous les dimanches et fêtes et tous les jours pendant le Carême, il faisoit la prière à l'église et remplissoit encore les fonctions de chantre et de sacristain. Il s'acquitta fidèlement de ces divers emplois jusqu'en 1827.

Le bon religieux avoit un frère qui avoit 3 ou 4,000 fr. de rente, et il hérita de cette fortune après la mort de son frère. Les biens de ce frère étant en grande partie des biens na-

tionaux, le consciencieux ecclésiastique commença à prendre des arrangemens avec les anciens propriétaires, puis il dota la ville de Lamballe d'un établissement de trois Sœurs de Charité. Il assura à chacune des Sœurs un traitement annuel de 300 fr. et leur laissa sa maison après sa mort. Dans la suite, trouvant le traitement fait aux Sœurs trop modique, il ajouta 50 fr. pour chacune, et par ses dernières dispositions, il a légué 450 f. de rente à l'établissement des Sœurs, savoir, 150 fr. pour augmenter leur traitement, qui sera ainsi porté à 400 fr. pour chacune, et 300 fr. pour procurer des secours aux pauvres malades.

Cet excellent homme avoit plusieurs rentes viagères qui se sont éteintes avec lui. Il ne possédoit plus rien en terres. Il n'a laissé que 1,150 fr. de rentes sur l'état. Là-dessus, 450 fr. sont pour les Sœurs, comme nous venons de le dire. Le reste sera pour ses héritiers, ainsi que son mobilier.

Depuis huit mois le modeste et généreux prêtre étoit languissant; il éprouvoit de grandes foiblesses d'estomac. Dans les commencemens, il pouvoit encore sortir le dimanche pour entendre la messe et communier. Sa foiblesse augmentant, il se faisoit porter à l'église. Bientôt, il ne put quitter sa chambre, et on lui apportoit la communion. Quelques jours avant sa mort, il reçut le viatique avec une foi vive, demandant pardon à tous ceux qu'il avoit pu mal édifier. Son appréhension des jugemens de Dieu étoit extrême. Il mourut le 20 janvier dernier, après avoir reçu l'extrême-onction. Ses obsèques eurent lieu le 22. M. l'évêque de Saint-Brieuc, qui l'estimoit et qui avoit partagé sa captivité sur les pontons, voulut faire lui-même la cérémonie. Le prélat, accompagné de tout le clergé de la ville, alla chercher processionnellement le corps à son domicile, le conduisit à l'église, chanta la grand'messe et fit l'absoute.

Outre le précieux établissement de Sœurs que le défunt a fondé à Lamballe, il a donné beaucoup à toutes les églises et chapelles de la ville. Il a fait restaurer le maître-autel de l'église Notre-Dame. Il a fait placer une balustrade en fer à la chapelle Saint-François dans l'église Saint-Jean, a fait don d'un bel autel à l'église Saint-Martin, a fait boiser et parqueter le chœur de la chapelle du grand hôpital, et de plus peindre et dorer l'autel. Enfin il a encore donné à l'Hôtel-Dieu et aux Ursulines, sans parler des nombreuses aumônes qu'il a répandues. C'est ainsi que cet homme généreux a fait le plus noble usage de la fortune que son frère lui avoit laissée.

L'abbaye de Tongerloo, en Belgique, vient d'être rendue à sa destination. Cette abbaye de Prémontrés, située dans la Campine, à deux lieues d'Averbode, fut fondée en 1130 par Giselbert, qui offrit ses biens à des religieux appelés d'Anvers, et les mit sous la direction de Henri, collaborateur de saint Norbert à Anvers. Henri et ses religieux se rendirent fort utiles au pays, ils instruisirent et édifièrent les peuples. Plusieurs paroisses d'alentour se mirent sous leur direction, et au XVIe siècle, Tongerloo et Averbode conduisoient plus de 100,000 ames. L'ordre fleurit jusqu'à la révolution, mais le 6 décembre 1796, les religieux de Tongerloo furent obligés de se disperser. L'abbaye fut vendue, et le mobilier pillé. Récemment une partie de l'abbaye a été achetée par les religieux qui avoient survécu à la révolution; quelques jeunes ecclésiastiques se sont joints à eux. La rentrée a eu lieu le 1er juillet. Les

habitans de Tongerloo avoient fait de grands préparatifs, les rues du village étoient décorées. Des personnes distinguées du pays, M. de Nef, commissaire du district de Turnhout, des membres des états provinciaux, étoient venus de tout côté. Une garde d'honneur alla à la rencontre des religieux, qui arrivèrent au nombre de 18, et furent reçus par le curé et le bourgmestre de Tongerloo, assistés de curés voisins. Le doyen, le curé et le bourgmestre les complimentèrent. On les conduisit en grand cortége à l'abbaye. Près de la porte, M. Verborgstadt, propriétaire voisin, qui avoit fait l'acquisition pour les religieux, leur présenta les clefs et leur adressa un discours. Un autre fut prononcé par M. de Nef, commissaire du district. Les religieux entrèrent dans l'abbaye aux cris de joie de la multitude. Ils se rendirent à la chapelle, et chantèrent le *Te Deum*. Le supérieur donna lecture de la protestation des religieux, lors de leur dispersion. La cérémonie dura trois heures. Le soir, l'allée qui conduit à l'abbaye étoit illuminée.

M. Miles, évèque de Nashville, dont nous avons annoncé, il y a quelque temps, l'arrivée à Paris, est allé de là en Belgique. Il a été reçu dans le couvent des Dominicains; le prélat appartient à cet ordre. Il étoit il y a quelque temps à Gand, et a officié dans l'église des Dominicains.

Feu M. Victor d'Effinger, ancien juge à la cour d'appel de Berne, outre plusieurs donations remarquables, a légué la somme de 1,000 louis aux Sœurs de la Charité de Soleure chargées du service de l'hôpital bourgeois de cette ville, comme preuve de sa reconnoissance pour les services que ces respectables Sœurs ont rendus à son père, M. le conseiller d'état d'Effinger, qui avoit été gravement blessé à la bataille de Grauholz.

Le 4 juillet, les religieux Carmes-Déchaussés ont pris possession à Venise de leur ancien couvent, célèbre dans les temps passés par la piété des religieux qui l'habitoient, par leur riche bibliothèque, et par leur vaste jardin tout cultivé en mélisse, d'où l'on faisoit cette eau de mélisse si renommée dans l'Orient. La belle église des Carmes-Déchaussés avoit coûté 342,000 ducats offerts, dit-on, par sept familles vénitiennes seulement, et recueillies en moins de deux mois. La richesse du commerce de la république de Venise dans le XVIIe siècle explique aisément cette religieuse munificence.

La *Gazette d'état de Prusse* publie dans sa partie non officielle une correspondance datée de Munster le 25 juillet, et où il est dit que M. l'archevêque de Cologne, le baron de Droste, a été autorisé par une disposition royale à choisir son séjour non-seulement à Munster, mais dans tout autre endroit en dehors du diocèse de Cologne; que l'archevêque a promis de ne pas retourner dans ce diocèse sans une autorisation expresse, et que l'on pense que par suite de la demande de cette promesse faite par le gouvernement, il n'y aura pas de changement dans les décisions que le roi défunt avoit prises relativement à la personne du prélat.

Nous donnons cette nouvelle telle qu'elle est rapportée par quelques journaux.

L'empereur Nicolas ayant appris que madame la comtesse Zénéïde Wolkonski avoit embrassé le catholicisme, envoya aussitôt chez elle un

prêtre grec pour tenter une conversion, mais tous ses efforts furent inutiles. Alors la princesse reçut l'ordre de se rendre dans un monastère. Toutefois, grâce à l'intercession de l'impératrice, la princesse obtint des passeports pour l'étranger. Elle est partie, dit-on, pour Rome. Ses biens ont été mis sous le séquestre. Cette affaire paroît avoir déterminé l'empereur à rendre l'ukase concernant ceux qui voudroient passer de l'église grecque dans le sein de l'Eglise catholique.

Il est bon de remarquer que le rédacteur de la *Gazette d'Augsbourg* qui donne cette nouvelle ajoute que cette conversion paroît avoir eu lieu il y a déjà plusieurs années, à moins, dit-il, qu'il n'y ait une confusion de prénoms.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Louis Bonaparte a reçu, dit-on, deux visites de la part de lord Palmerston; et l'on prétend que le ministre anglais a mis beaucoup d'affectation dans sa démarche auprès du prétendant de Strasbourg, afin qu'elle eût une signification apparente pour les curieux, et qu'elle les fît causer. C'est ce qui n'a pas manqué d'arriver. Plusieurs journaux en ont l'esprit tourmenté, et demandent ce que cela signifie.

Les feuilles de Londres se chargeront sans doute de le leur apprendre. Mais en attendant, voici ce qu'on pourroit leur répondre : Vous vous hâtez d'étaler aux yeux des autres états les moyens que vous avez de leur nuire; les autres états sont bien aises de vous montrer aussi les embarras qu'ils peuvent vous donner. Vous les menacez de porter chez eux les révolutions et l'anarchie; ils vous menacent de porter chez vous le sabre et le despotisme. Vous prétendez déchaîner contre eux vos propagandes; ils cherchent à montrer qu'ils peuvent vous le rendre en monnoie de pouvoir absolu. Vous voulez promener chez les autres le drapeau de l'insurrection et de la révolte; les autres promèneront chez vous le drapeau qui vous a coûté quatre millions d'hommes, et qui vous a réduits pendant quinze ans à l'état d'esclavage.

Si la démarche de lord Palmerston auprès de Louis Bonaparte est vraie, ne seroit-il pas possible que, des deux côtés, on se moquât un peu les uns des autres, et que tout cela ne fût que pour la forme, entre gens qui ne veulent pas sérieusement en venir aux effets. Mais taquinerie pour taquinerie, celle de lord Palmerston, qui menace de ramasser le sabre de Bonaparte, pour le jeter à travers les jambes des libéraux de France, vaut bien celle des libéraux de France, qui menacent de jeter leurs propagandes au milieu des monarchies de l'Europe.

Pour faire ressortir ce qu'il y a de suspect dans les vues des quatre puissances qui *protégent* l'empereur de Turquie contre le pacha d'Egypte, le journal le plus grave de la révolution de juillet commence par poser en fait que, dans la langue de la diplomatie, *protectorat signifie partage*. Il nous semble que c'est-là un aphorisme très-contestable. Autrement il seroit aussi applicable à ceux qui *protégent* le pacha d'Egypte contre la Turquie, qu'à ceux qui *protégent* la Turquie contre le pacha d'Egypte. Or, ce n'est pas là sans doute ce qu'on veut dire du gouvernement de M. Thiers, qui est trop généreux et trop désintéressé pour cela. On ne sache pas d'ailleurs que le *protectorat* de la révolution de juillet envers le Portugal et l'Espagne ait jamais voulu signifier *partage*. D'où il faut conclure que l'aphorisme posé ci dessus a besoin d'être un peu modifié pour acquérir l'autorité d'une règle générale.

PARIS, 5 AOUT.

Louis-Philippe et sa famille sont partis aujourd'hui pour le château d'Eu. Le président du conseil quittera Paris demain jeudi. Il ne doit rester que trois

jours à Eu, la gravité des circonstances ne lui permettant pas de s'absenter plus long-temps.

— M. Guizot, ambassadeur en Angleterre, se rendra au château d'Eu pendant le séjour du roi dans cette résidence; son arrivée coïncidera avec celle de M. Thiers.

— M. de Bourquency, premier secrétaire d'ambassade à Londres, qui étoit à Paris depuis quelque temps, est parti pour remplir les fonctions de chargé d'affaires en l'absence de M. Guizot.

— La baisse a continué aujourd'hui à la Bourse : le 5 pour 100, ouvert à 113 f. 50 c., a fermé à 111 fr. 50 c.; le 3 pour 100 est tombé de 81 fr. 25 c. à 79 fr. 50 c. Les journaux du soir ne publient cependant aucune nouvelle qui soit de nature à jeter l'alarme dans les esprits.

— Le gouvernement a reçu deux dépêches de Marseille, les 3 et 4 août, qui s'accordent avec celles que nous avons publiées dans notre dernier numéro. La première est du chef du service maritime et ne fait mention que d'une lettre écrite par le capitaine du *Scamandre*; l'autre est une note adressée par le consul de France à Alexandrie au président du conseil, et est ainsi conçue :

« Alexandrie, 17 juillet.

» Méhémet-Ali a fait communiquer officiellement au corps consulaire une dépêche qui lui annonce la fin de l'insurrection du Liban. La flotte turque, qui avoit été envoyée sur les côtes de Syrie, est rentrée avant-hier dans le port d'Alexandrie. Le *Papin*, ayant à bord M. Périer, est arrivé à Alexandrie le même jour. »

— Le *Courrier* donne des renseignemens qui lui sont communiqués par le ministère : « Un courrier anglais, dit cette feuille, qui est arrivé de Marseille en 50 heures, confirme la nouvelle déjà transmise au gouvernement par la voie télégraphique, de la compression de la révolte en Syrie. Méhémet-Ali a fait connoître cet événement si heureux pour lui aux consuls européens, par une circulaire qu'il leur a adressée. On assure pourtant que que le vice-roi n'a obtenu la soumission des insurgés qu'au prix de conditions assez dures et en leur accordant une espèce de charte, pour laquelle ceux-ci auroient exigé la garantie de la France et de l'Angleterre, garantie que les consuls des deux nations auroient provisoirement donnée. Mais on peut prévoir que l'Angleterre désavouera l'engagement, pendant que la France le ratifiera, et que la France ratifiant seule ce qui s'est fait, les puissances protesteront... La circulaire de Méhémet-Ali, qui annonce le dénouement tout pacifique de l'insurrection, sera connue à Londres avant que les puissances aient ratifié le traité que leur imposent de concert lord Palmerston et M. de Brunow. Cela ne changera pas sans doute leurs résolutions. Mais si les cabinets sont prudens, ils différeront l'emploi des moyens coërcitifs. »

— Le bruit court que les chambres seront convoquées pour le 25 septembre.

— Un camp de 25 000 hommes va être formé à Fontainebleau; c'est le duc d'Orléans qui en aura le commandement. Déjà M. Perrot, lieutenant-colonel d'état-major, a reçu l'ordre de se rendre sur les lieux, afin de reconnoître et de désigner les terrains les plus propres à l'emplacement et aux manœuvres des troupes des différentes armes qui doivent être rassemblées dans ce camp.

— Le *Moniteur* publie les lois relatives à des changemens de circonscriptions territoriales, ainsi que les nominations des maires et adjoints qui ont eu lieu pour le renouvellement triennal en 1840.

— Une compagnie d'artillerie a été embarquée le 1er août à Brest pour la Plata, sur la corvette de charge l'*Adour*.

— Le vice-amiral Baudin est arrivé à Paris.

— Le général d'Houdetot, aide-de-camp du roi, qui a pris part à la der-

nière campagne d'Afrique, est aussi arrivé à Paris.

— On dit que tous les officiers russes qui se trouvent à Paris ont reçu l'ordre de quitter immédiatement la France, et de rejoindre leurs corps.

— Un journal, en parlant de la nécessité d'un conseil de prud'hommes à Paris, dit que le ministère est prêt à promulguer l'ordonnance d'institution, et qu'il n'attend que l'avis du conseil municipal qui se trouve arrêté par des difficultés purement réglementaires.

— M. Huyot, architecte, membre de l'Institut, vient de mourir à Paris.

— Le différend survenu entre les maîtres et les ouvriers cordonniers touche à sa fin. Un arrangement amiable a été convenu entre les deux parties.

— M. Charles de Bourmont adresse au *National* une lettre dans laquelle il lui annonce qu'il a reçu de son père les pouvoirs nécessaires pour poursuivre son gérant au sujet des articles sur la conduite du général de Bourmont en 1815.

— La cour royale de Paris a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de la Seine, qui, à propos de la société des mines de Gravenand, avoit condamné M. Justin à deux ans de prison, et avoit prononcé l'acquittement des autres prévenus.

— Dans sa séance de samedi, le conseil municipal de Paris a autorisé le préfet de la Seine à acquérir de l'état la caserne des Célestins, au prix de l'estimation contradictoire qui en a été faite entre la direction des domaines et l'administration municipale. Des constructions considérables doivent s'y élever l'année prochaine, et permettront de porter à plus de 1,200 hommes la portion de la garde municipale qui y sera casernée.

— L'ouverture qui existe entre le dôme et la nef de l'église des Invalides, ainsi que toutes les portes et les croisées du dôme, viennent d'être fermées par des toiles. Vingt menuisiers sont occupés à dresser, sous les ordres de M. Marochetti, le *specimen* du tombeau de l'empereur au milieu du dôme.

— La colonne de Juillet est complétement dégagée des diverses constructions dont on l'avoit entourée pour son inauguration. On a commencé les travaux de nivellement et de pavage sur toute la place de la Bastille.

— Le modèle en plâtre de l'éléphant de la place de la Bastille vient d'être transporté de cet endroit à l'école des Beaux-Arts.

— Les travaux de l'obélisque sont entièrement achevés. Les deux façades qui regardent l'église de la Madeleine et la chambre des députés viennent d'être découvertes. Sur l'une, on a gravé les appareils employés par M. Lebas pour descendre l'obélisque de sa base en Egypte, et l'embarquer sur le navire le *Louqsor*, commandé par le capitaine Verninac; sur l'autre, on a gravé les appareils qui ont servi au halage; au virement et à l'érection de l'obélisque sur la place Louis XV.

— Dans la seconde quinzaine du mois de juillet, trente déclarations de faillites ont été prononcées par le tribunal de commerce de la Seine. Vingt-huit seulement sont accompagnées de leur bilan, qui accuse pour leur ensemble un actif de 2,298,789 fr. 35 c. et un passif de 2,526,694 fr. 66 c. Si on y joint les quarante-trois faillites de la première quinzaine, le passif s'élève pour le mois entier à 4,026,690 fr. 84 c.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 2 et 3 août la somme de 678,156 fr., et remboursé celle de 600,000 fr.

— La population indigente vivant des secours d'autrui s'élève, à Paris, à soixante-trois mille personnes environ, sans compter les individus qui reçoivent des secours de l'autorité municipale. Cette population peut être divisée ainsi : vingt-six mille deux cents hommes, et trente-six mille huit cents femmes.

— Il a été amené du blé nouveau à la halle de Paris; le grain est de bonne qualité et de belle apparence.

— Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquoit hier à deux

heures 28 degrés, et aujourd'hui à la même heure, 30 degrés.

Les circonstances actuelles donnent plus d'intérêt au tableau suivant de l'état de notre marine. Ce tableau est publié par le *National*, qui en garantit l'exactitude.

VAISSEAUX.

Armés.

Océan, Montebello, 120 canons.

Hercule, 100 canons.

Iéna, Suffren, Inflexible, 90 canons.

Diadème, Santi-Petri, Neptune, Jupiter, Trident, Alger, Triton, Généreux, 86 canons.

En disponibilité.

Souverain, 120 canons.

Marengo, Ville-de-Marseille, Scipion, 80 canons.

Désarmés.

Friedland, 120 canons.

Jemmapes, 100 canons.

Algésiras, 86 canons.

Nestor, Couronne, 80 canons.

Sur le chantier.

Ville-de-Paris, Louis XIV, 120 canons.

Tage, Fleurus, Ulm, Duguay-Trouin, Annibal, Navarin, Eylau, Valmy, Turenne, Henri IV, Austerlitz, Wagram, 100 canons.

Duguesclin, Bayard, Donawerth, Fontenoy, Breslaw, Hector, Tilsitt, Sceptre, Castiglione, 90 canons.

Nous avons donc 46 vaisseaux, dont 14 armés et à la mer, 4 en armement pouvant être prêts dans un mois, 5 à flot et désarmés, mais sous la main; c'est-à-dire en tout 23 vaisseaux à peu près disponibles; plus 23 autres vaisseaux, dont 15 sont avancés de 17 à 22|24mes, et les 8 autres de 6 à 13|24mes.

FRÉGATES.

Armées.

Belle-Poule, 60 canons.

Minerve, 58 canons.

Amazone, Atalante, Artémise, 52 canons.

Andromède, Gloire, 50 canons.

Junon, Médée, Hermione, Thétis, Armide, 46 canons.

Désarmées.

Surveillante, Iphigénie, Indépendante, Melpomène, Uranie, 60 canons.

Néréide, Reine-Blanche, Cléopâtre, Danaé, 50 canons.

Astrée, 46 canons.

En réparation ou à visiter.

Didon, 60 canons.

Guerrière, Pallas, 58 canons.

Vénus, Calypso, 52 canons.

Syrène, Flore, Bellone, Aurore, Victoire, Proserpine, Magicienne, 46 canons.

Erigone, Africaine, 40 canons.

Sur le chantier.

Renommée, Sémillante, Andromaque, Forte, Persévérante, Vengeance, Entreprenante, Sémiramis, Duchesse-d'Orléans, 60 canons.

Poursuivante, Virginie, Némésis, Zénobie, Alceste, Pandore, Sybille, Pénélope, Charte, Jeanne d'Arc, Héliopolis, 60 canons.

Total : 56 frégates, dont 12 armées, 10 désarmées, 14 en réparation, et 20 sur le chantier, et fort avancées.

FLOTTILLE.

57 bricks, dont 33 armés, 14 désarmés, 10 en construction.

134 bâtimens inférieurs, dont 100 armés, 24 désarmés, 10 en construction.

BATIMENS A VAPEUR.

Armés.

Lavoisier, Véloce, Gomère, 220 chevaux.

Sphinx, Ardent, Crocodile, Fulton, Chimère, Styx, Météore, Vautour, Phare, Achéron, Papin, Cerbère, Tartare, Etna, Cocyte, Phaéton, Tonnerre, Euphrate, Grégeois, Grondeur, 160 chevaux.

Ramier, 150 chevaux.

Castor, 120 chevaux.

Brazier, Flambeau, 100 chevaux.

Coursier, Erèbe, 60 chevaux.

En construction.

Asmodée, Gomère, Infernal, 450 chevaux.

Gassendi, Pluton, 220 chevaux.
Brandon, Ténare, 160 chevaux.

Chacun de ces bâtimens est armé de 6 canons au moins. Il y a de plus 10 paquebots de l'administration des postes construits pour un service de guerre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

En creusant le bassin à flot de Calais, on a mis à découvert un navire qui paroît être d'un assez grand tonnage. Il a le cap au nord; l'arrière n'est pas encore découvert; mais la partie visible offre jusqu'ici une étendue de vingt mètres environ. La largeur du bâtiment est de sept mètres, son bordage est de huit à neuf centimètres environ d'épaisseur. On travaille à dégager toute la coque, alors on pourra étudier la forme et les dimensions de ce specimen des bâtimens du XVI[e] siècle.

— Les portes du bassin en voie d'exécution dans l'arrière-port de Dieppe, telles qu'elles avoient été projetées, ne présentoient pas assez d'ouverture pour donner passage aux grands bateaux à vapeur de la dimension de ceux que le gouvernement fait construire pour la navigation transatlantique. Le ministre de la marine, informé de cet inconvénient, a donné l'ordre à la direction des ponts-et-chaussées de modifier les plans primitivement arrêtés, et d'agrandir les portes du bassin.

— On a inauguré, le 29 juillet, à Laval, sur la place de l'Hôtel de-Ville, la statue d'Ambroise Paré, célèbre chirurgien du XVI[e] siècle. Toutes les corporations de la ville, bannières déployées, ont assisté à cette cérémonie; la garde nationale et la garnison étoient sous les armes.

— Après dix jours de débats, la cour d'assises de Saint-Brieuc vient d'acquitter les 25 accusés renvoyés devant elle par suite des troubles de Callac.

— M. Emile Lefranc, auteur de divers ouvrages relatifs à l'enseignement de la jeunesse, entre autres d'un *Manuel des aspirans au Baccalauréat ès lettres*, vient de remporter le prix proposé par l'Académie royale de Metz, sur cette question: « Apprécier les avantages et les inconvéniens de l'influence de la capitale sur le goût, les mœurs et le caractère de la nation. »

— La moisson est terminée dans le midi de la France; on annonce généralement que les blés y sont abondans.

— Un grand banquet a été offert à M. Odilon-Barrot dans la ville de Guéret (Creuse), le 29 juillet. Divers toasts ont été portés; le député de la gauche a prononcé un discours dans lequel il s'est efforcé de répondre à ceux qui l'accusent de s'être laissé corrompre par le pouvoir.

— L'*Album de la Creuse* annonce que M. Saivre, nommé sous-préfet de Bourganeuf, n'accepte pas ces fonctions.

— Rousse-Janetis, accusé d'assassinat sur la personne de M. Bergasse, riche propriétaire à Saurat, a été condamné à mort le 27 juillet par la cour d'assises de Foix (Ariége). Le crime avoit eu lieu le 22 juin; c'est donc seulement cinq semaines jour pour jour qui se sont écoulées jusqu'à son jugement.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'état de Madrid se ressent de ce qui s'est passé à Barcelone. A la nouvelle des événemens de cette dernière ville, les agitateurs de la capitale se sont donné de grands mouvemens pour troubler la tranquillité. Il s'est formé des rassemblemens tumultueux à la Puerta del Sol. Des hommes de la populace se sont portés aux bureaux du *Courrier national*, aux cris de *Vive la constitution!* Ils ont enlevé des numéros de ce journal qu'ils sont allés brûler sur la place publique. De sages mesures ont promptement réprimé ces désordres.

— Quoique la garnison de Madrid ait été considérablement renforcée, cela ne suffit pas pour tranquilliser les bons citoyens. Ils s'éloignent en foule de la capitale.

— Sur les quatre ministres récemment nommés, M. Sancho est le seul ministre qui refuse d'entrer dans le nouveau cabinet. Les trois autres se rendent à Barcelone ; mais on dit que c'est plutôt pour conférer avec la reine et motiver leur refus d'acceptation que pour exercer leurs fonctions auprès d'elle. Il est probable qu'avant de prendre aucun parti, ils veulent juger de sa situation et de l'état des choses.

— On instruit à Tolède le procès de quelques employés des finances qui sont accusés d'avoir remis en circulation à leur profit particulier pour 2,700,000 réaux qui étoient éteints par l'amortissement.

M. de Rumigny, ambassadeur de France en Belgique, est arrivé à Bruxelles.

— On ne sait rien de nouveau, depuis notre dernier numéro, sur le traité des quatre puissances. Les journaux anglais continuent leur polémique, et la bourse de Londres est toujours agitée.

— Il y a huit jours, une violente explosion a eu lieu dans les houillères de Mostyn (Angleterre). Elle a été si forte, que d'énormes quartiers de charbon ont été lancés à une grande distance. On ne connoît pas encore la cause de ce déplorable accident dans lequel huit malheureux ouvriers ont perdu la vie.

— Le roi de Prusse a chargé M. Jacques-François Benth, directeur de la section des travaux publics du ministère de l'intérieur, de se rendre à Londres pour y étudier à fond l'invention faite récemment par M. Clegg, de l'emploi de l'air atmosphérique comme moteur sur les routes en fer, et de rechercher s'il seroit utile d'appliquer cette invention à la ligne qui doit joindre Berlin à Cologne.

— Un manifeste impérial du 23 juillet ordonne que, pour mettre l'armée au complet, il sera fait en Russie un recrutement général.

— Le navire anglais la *Virginie* étoit parti de Bombay pour Singapore (Indoustan) avec 36 criminels condamnés à la déportation. En pleine mer, ces derniers se sont révoltés. Après avoir assommé à coups de massue M. Harland, contre-maître, dans l'entrepont, ils ont massacré dans sa chambre M. Whiffen, le capitaine, et forcé l'équipage à mettre toutes les embarcations à la mer. Ils s'y sont jetés avec tous les effets précieux qu'ils purent emporter, et ont dû débarquer près de Mangalore. Le maître-canonnier a ramené la *Virginie* à Bombay. Les autorités ont pris des mesures pour la poursuite des fugitifs, et ordonné une enquête sur cet événement.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1235 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt Belge. 100 fr. 0/0
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Rentes de Naples. 99 fr. 40 c.
Emprunt d'Haïti. 540 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3317.

SAMEDI 8 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

Lettre pastorale de M. l'Archevêque de Paris, à l'occasion de sa prise de possession.

Cette lettre pastorale est datée du jour même du sacre du prélat. Ne pouvant la citer tout entière, nous en extrairons du moins les principaux passages.

M. l'Archevêque parle d'abord de l'importance du ministère sacerdotal :

« Combien est encore plus grande la mission de l'évêque, qui, après avoir reçu la plénitude du sacerdoce, a le pouvoir de le communiquer et d'en distribuer les saintes fonctions. Il est dans un diocèse le pasteur des pasteurs, le père des pères des ames. Il est leur guide dans les voies les plus élevées et les plus périlleuses. En acceptant de tels pouvoirs, il accepte donc le plus redoutable des fardeaux.

» Voilà ce que nous aurions dû nous dire, alors même que le diocèse confié à notre sollicitude eût été une de ces modestes églises possédant encore la simplicité des mœurs, un profond respect pour la foi et les saints enseignemens qu'elle donne.

» Appelé à gouverner le diocèse de Paris, de cette reine des cités, si fière d'avoir fait à son image la France et une partie du monde civilisé, il nous est bien plus facile de reconnoître notre extrême insuffisance, notre néant, comme parle saint Paul, et de dire comme lui : *Dieu, pour accomplir ses desseins, choisit ce qui n'est pas* encore; tant est grande notre foiblesse, si on la compare au but marqué à notre sainte mission.

» Nous n'avons point d'abord ces avantages que ni Dieu ni son Eglise n'exigent, il est vrai; mais auxquels vous êtes disposés à attribuer une assez grande puissance : nous n'avons rien de ce qui peut en imposer à l'opinion, rien pour être entouré de ces prestiges que l'autorité se croit si heureuse de produire. A peine connoissons-nous vos arts, nous ne sommes point entré dans vos savantes académies; de vastes assemblées ne se sont point émues à notre voix; notre nom est sans éclat, et nous pouvons dire, comme le premier roi des Hébreux, que notre tribu est une des plus petites en Israël, et que notre père n'est point un des grands de sa tribu.

» A défaut de ces moyens, nous aimerions pouvoir nous rendre le témoignage que nous sommes le digne héritier des hommes apostoliques qui cimentèrent de leur sang ou fécondèrent de leurs sueurs l'église de Paris, des grands évêques qui l'enrichirent par de pieuses fondations ou par d'immortels monumens, des savans docteurs qui l'éclairèrent de leurs écrits; mais en entrant dans leurs travaux, nous sommes bien loin de posséder leurs vertus. Vous les auriez rencontrées dans cet admirable épiscopat français où nous ne voyons que des pères et des modèles, et qui possédoit dans notre illustre prédécesseur un de ses membres les plus distingués. Elles auroient brillé au milieu de vous, si elles ne vous avoient été dérobées par la modestie d'un vénérable collègue, moins recommandable par la pourpre romaine que par ses travaux, sa sagesse dans le maniement des hommes et des affaires, et par toutes les qualités du cœur, qui l'ont retenu au sein d'un troupeau qui le chérit et le vénère. Elles existent dans tant de saints prêtres, connus de Dieu, peu connus du monde; lumières pures et abondantes que nous désirons voir placées sur le chandelier de l'Eglise.

» Pourquoi sommes-nous donc votre pasteur? Nous le sommes parce que,

q elle que soit notre indignité, nous avions pour nous quelques-uns des signes de la volonté de Dieu. Et d'abord nous sommes entré légitimement dans le bercail : un évêque ne doit pas s'appeler lui-même; nous ne nous sommes point appelé. Si nous n'avons pas rejeté le fardeau, nous ne l'avons pas non plus sollicité.

» Lorsque le choix du gouvernement est venu nous apprendre que nos destinées en ce monde alloient être désormais unies à celles d'un siége si grand et si élevé, au lieu d'une joie puérile, nous avons éprouvé une véritable terreur, qui nous a accablé, et qui pèse encore sur notre foible courage.

» Il nous en coûte de vous parler ainsi de nous et des motifs de notre conduite. Il nous seroit plus pénible encore de ne pas vous révéler nos sentimens dans une circonstance décisive pour notre salut et pour le vôtre; souffrez donc que nous n'en dissimulions aucun. Nous n'avons jamais attaché un grand prix à cette pompe extérieure et à ces hommages qui entourent encore aujourd'hui la chaire épiscopale. Nous n'avons pas ambitionné des richesses que le souffle de Dieu a dissipées, comme le vent disperse la poussière. Qu'aurions-nous donc désiré? Le jugement sévère de Dieu et des hommes, les légitimes anxiétés de la conscience si nous avions essayé de la tromper, ou bien les épines semées sur les pas d'un évêque qui veut toujours lui obéir, et qui ne recule pas devant l'accomplissement de ses austères et difficiles devoirs? Non, nous n'avons pas été assez téméraire pour former de tels désirs. Notre consolation est de penser que Dieu qui nous donne la mission, nous donnera la force de la remplir.

» Outre ce premier motif, un puissant encouragement nous a été donné par les témoignages non équivoques de confiance que nous avons reçus du chapitre métropolitain et des pasteurs de ce diocèse. Les plus grands obstacles doivent disparoître devant le sincère concours de ces vénérables coopérateurs. Nous avons lieu de compter aussi sur la piété et les talens d'un grand nombre de prêtres qui soupiroient après le moment où nous ferions un nouvel appel à leur foi et à leur zèle. Pour conserver autant qu'il dépendra de nous cette précieuse disposition, nous serons empressé de leur offrir l'appui de notre autorité. Animé par un profond sentiment de justice, nous nous ferons un devoir d'éviter toute préférence non méritée, et de rechercher, pour le bien de ce diocèse, et non pour elle-même, la vertu modeste et cachée.»

Le prélat adresse des conseils et des vœux à son clergé :

« Nous ne pouvons vous taire une de nos plus consolantes espérances, celle d'effacer jusqu'aux dernières traces d'une division produite au sein du clergé, par une controverse déjà ancienne. Dans un temps où la facilité de tout dire, et l'éloignement pour captiver l'esprit sous le joug de la foi, est poussé jusqu'à ses extrêmes limites, nous avons cru qu'il étoit nécessaire d'une part de nous tenir inviolablement attaché aux dogmes, aux traditions, au centre de l'unité catholique; et de l'autre, de traiter comme des frères chéris ceux qui, ayant un instant troublé l'Eglise, l'ont ensuite réjouie par leur docilité à la voix de son chef, et par la noble et difficile victoire qu'ils ont remportée sur eux-mêmes. L'opinion où il sont que, sans être l'objet d'aucune pr férence, nos bras et notre cœur le sont néanmoins ouverts, nous a déjà a quis toute leur confiance; ils possède sans doute aussi celle de tant de prêtr pieux, qui ne font en cela que march sur les traces du Vicaire de Jésus-Chris Le désir d'un tel accord ne peut être l' fet d'une indulgence blâmable, puisqu est justifié par une aussi grande autorit ainsi que par la conduite et la doctri des hommes qui, dans les différens si cles, ont le mieux mérité de l'Eglise c'est d'ailleurs ainsi qu'elle a termi elle-même de funestes divisions, prolo

gés plus d'une fois par des caractères outrés ou des esprits trop exclusifs. »

M. l'Archevêque s'adresse tour à tour aux bons Frères des Ecoles chrétiennes, aux instituteurs, aux religieuses, à la jeunesse chrétienne qui s'occupe de bonnes œuvres. Il continue ainsi :

« Et vous, patrons et soutiens de toutes les œuvres qui agrandissent le royaume de Dieu, vous ne laisserez point ralentir votre charité, célèbre dans toutes les églises du monde.

» Vous surtout, femmes admirables, secondes mères, par votre charité, des jeunes élèves du sanctuaire, vous ne délaisserez point une œuvre qui réclame encore vos efforts et votre zèle.

» Qui que vous soyez, et quel que soit l'objet de vos pieuses largesses, qu'elles aillent soulager nos pauvres, ou qu'elles portent au loin le flambeau de la foi, n'oubliez point les encouragemens que vous receviez, il y a peu de temps encore, du digne et pieux pontife notre prédécesseur. Il ne cessera point de se faire entendre; car il se bornoit à vous redire les paroles de Jésus Christ, à vous apporter ses consolations, et à vous assurer la reconnoissance de ce puissant ami du pauvre. Nous aussi, nous vous les répéterons ces paroles qui survivront à toutes les paroles humaines : *Bienheureux les miséricordieux!* Nous vous rappellerons ces bénédictions qui, après avoir traversé les siècles, seront proclamées au grand jour du jugement, sur les ruines du monde; dernier adieu adressé par Jésus-Christ aux ames charitables, avant de fermer la carrière des âges, et d'ouvrir les portes de l'éternité. *Vous avez apaisé ma faim,* leur dira-t-il, *étanché ma soif, couvert ma nudité; venez, les bénis de mon Père...*

» Serions-nous, dit il ensuite, victime d'une illusion, si nous ajoutions à toutes les espérances celle de ramener, non seulement à des sentimens louables, mais à une foi plus entière et à une pratique plus exacte de la religion, des hommes qui en sont déjà si rapprochés par les dons du cœur, par le savoir et une intelligence élevée? Il est un grand nombre de ces esprits, assez éclairés pour entrer dans la haute philosophie du christianisme, pour aimer la perfection de sa morale, comprendre la nécessité d'une autorité religieuse, son heureuse et nécessaire influence sur la société, pour admirer les monumens de l'Eglise et ses belles institutions; mais trop indépendans pour ne pas juger cette œuvre divine comme si elle n'étoit que le fruit du génie de l'homme, ou le fruit du génie des siècles. Que dirons-nous à ces chrétiens, amis, sous certains rapports, de la religion, mais qui, à leur insu, en sapent les fondemens? Nous leur dirons, avec un illustre Père de l'Eglise, avec saint Augustin : « L'Evangile cru, sans miracles, par le monde entier, est le plus grand des miracles. » Celui qui parle ainsi avoit consumé sa vie à méditer, à expliquer, à défendre les dogmes du christianisme, à interroger ses traditions, à admirer et à rappeler à son siècle les prodiges, récens encore, qui assurèrent le triomphe de notre foi.

» De l'aveu même de ceux qui n'ont pas le bonheur de la posséder, elle sauva à son origine une société perdue par des doctrines et par des religions humaines; et aujourd'hui, menacés que nous sommes d'un semblable péril, elle est notre dernière et notre plus certaine espérance. C'est pour cela qu'elle nous devient plus chère et plus sacrée, à mesure que nous la voyons plus menacée. A quoi bon, du reste, tant de raisonnemens? Quel homme sans passions ne voit l'impuissance des efforts de l'esprit et du génie pour nous sauver? Interrogeons tout ce qui nous entoure; interrogeons-nous nous-mêmes. Le malaise de la société viendroit-il de ce qu'il n'y a plus de science humaine? Mais ceux qui la possèdent forment un peuple nombreux au milieu du peuple immense de cette capitale. On admire, et nous, plus que tous les autres, nous

admirons le travail prodigieux de la pensée sur les faits sensibles de la nature, et sur ceux qu'elle dérobe à nos sens; sur les lois du monde physique et du monde moral; sur les monumens et les traditions du passé, sur les intérêts du présent; sur les moyens de multiplier les forces de l'homme, d'accroître ses richesses, ses plaisirs, ses trésors scientifiques; de porter au loin, par d'innombrables écrits, les idées conçues sur un point du globe. Mais combien cette admiration est tempérée par les fruits amers qui accompagnent notre avidité de tout savoir, et notre ambition de tout expliquer! Un désordre inaccoutumé dans les esprits, *des cœurs malades* et *des têtes languissantes*, comme s'exprime Isaïe, des volontés foibles et violentes, tels sont les symptômes les plus communs là où la science humaine prévaut sur la science de Dieu.

« Après avoir jeté un coup d'œil autour de vous, entrez dans le secret de votre ame. Y en a-t-il un seul parmi vous qui croie avec une pleine sécurité à des théories opposées à tout ce que les siècles passés ont professé? Vous êtes seul, lui dirons-nous, et vous êtes divisé; il y a au-dedans de vous des pensées *qui se défendent et qui s'accusent* sur les doctrines même les plus essentielles. Nous sommes avec les siècles passés, avec l'Eglise catholique, et sur ces mêmes doctrines, nous possédons l'unité; nous savons ce que nous devons croire de notre ame, de son origine, de ses devoirs envers Dieu, envers la société, envers nous-mêmes; nous connoissons ses destinées immortelles: les connoissez-vous? du moins en avez-vous la certitude que donne la foi? Nous sommes donc fixés, et vous ne l'êtes point. Votre science, séparée de celle de Dieu, quelque belle, quelque utile qu'elle soit d'ailleurs, ne peut être, aux yeux du chrétien, qu'un passe-temps, une simple décoration, la *vanité des vanités.* »

Enfin, le prélat termine en indiquant la ligne qu'il veut suivre au milieu de la lutte des partis:

« Voici notre dernier vœu, c'est celui d'un pasteur tendrement dévoué à ses ouailles; c'est le vœu du chef auguste de l'Eglise qui la gouverne avec tant de sagesse; c'est le vœu de l'épiscopat français, c'est celui de l'Eglise et de Jésus-Christ, notre divin et commun maître: *Paix aux hommes* est le premier bienfait que les anges nous annoncent sur le berceau du Sauveur; *Je vous donne ma paix* est son dernier adieu, et le seul trésor que sa tendresse lègue à ses disciples. Notre Evangile est l'Evangile de la paix; nous avons une hostie pacifique, et le fruit de la religion tout entière est renfermé dans cette prière abrégée que l'Eglise a reçue de Jésus-Christ, et qu'elle met dans la bouche de l'évêque: *La paix soit avec vous.*

« Notre arrivée parmi vous sera donc comme celle de cet ancien prêtre d'Israël; comme lui, nous ne venons ni gouverner ni troubler la cité, mais offrir une victime; celle que nous immolons a pacifié le ciel et la terre.

« Comment donc, à la vue de nos saints autels, pourroit-il nous venir à la pensée de mêler un ministère tout divin aux luttes des partis? Comment le pourriez-vous aussi vous-mêmes, si vous interrogeant de bonne foi dans le calme de votre conscience, vous vous demandiez: Suis-je exempt de tout intérêt personnel, ne suis-je pas poussé par un ard... égoïsme, cause trop certaine de presq... toutes les misères privées et publiques? Est-ce le règne de Dieu ou le mien q... je veux établir? Le seul amour du v... le seul zèle du bien public m'inspire... ce prosélytisme impérieux, et ces pro...cations incessantes qui empêchent... passions de se calmer, qui font de n... belle patrie ce qu'est une mer battu... les vents contraires? Dans quelle l... de l'Evangile, dans quel enseignement... l'Eglise, dans quel article même d... loi naturelle en trouverai-je la justi...tion?

« Quoi qu'il en soit, représentant auprès de vous notre divin maître, nous répondrons toujours comme lui à ceux qui nous demanderoient d'être juge de ces tristes débats : *Qui donc nous a établi pour prononcer entre des frères* ? A l'exemple de saint Paul, qui s'écrie au milieu des nouvelles églises fondées par son zèle : *Il n'y a plus ni Juif, ni Gentil, ni Scythe, ni Grec, ni Barbare* ; nous dirons aussi : Il n'y a point de partis devant le ministre d'un Dieu et d'une loi de charité. Il n'y en a point en présence de Jésus-Christ, qui, en adoptant notre nature, nous a rendus les enfans du Père céleste. Il semble nous dire, comme le patriarche Joseph renvoyant ses frères au vieux Jacob : *Ne vous disputez pas dans le chemin*. Nous aussi, frères bien-aimés, en traversant le désert de cette vie, nous allons vers notre père qui habite au plus haut des cieux. Pauvres exilés sur cette terre, où germent tant de maux, et qui est devenue la patrie de tant d'orages, ne consumons point notre temps dans un labeur inutile qui recommence sans cesse, et dont il est impossible de prévoir le terme. Aimons ce qui calme le cœur, et en guérit les plaies secrètes ; attachons-nous, non à des rêves qui ne valent pas un quart d'heure de soucis, mais à Dieu et à sa vérité qui demeurent éternellement. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer tout ce que ce langage épiscopal, ces vœux, ces conseils doivent inspirer de respect et de confiance au clergé. Puisse la providence bénir les travaux, les dispositions et les espérances du pasteur qu'elle a appelé à occuper un siége si important !

Dans le dispositif, M. l'Archevêque ordonne que le *Veni Creator* soit chanté avant la grand'messe dans toutes les églises le jour de l'Assomption, et qu'un service solennel soit célébré à la métropole le 12 août pour le repos de l'ame de son vénérable prédécesseur, et le lendemain dans toutes les églises.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 23 juillet, le Saint-Père se rendit à Albano, et entra dans la cathédrale où le saint Sacrement étoit exposé. Sa Sainteté fut reçue à la porte par le clergé, ayant à sa tête M. le cardinal-évêque Giustiniani. Le peuple fit entendre ses acclamations par toute la rue que traversa le Saint-Père.

M. le cardinal Rivarola a été nommé préfet de la congrégation du Bon-Gouvernement, M. le cardinal Polidori pro-préfet de celle du concile, et M. le cardinal Bianchi, préfet de celle de la discipline régulière.

PARIS. — Par ordonnance du 5 août, M. l'abbé George Massonnais (Jean-Baptiste-Amédée), chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Bordeaux, a été nommé à l'évêché de Périgueux, et M. l'abbé Rœss (André), chanoine du chapitre de Strasbourg, a été nommé coadjuteur de M. Lepape de Trevern, évêque de Strasbourg.

L'aspect de l'antique cathédrale, trop souvent solitaire, présentoit jeudi l'aspect le plus animé ; elle sembloit voir renaître un de ses plus beaux jours. Dès le matin, la foule se pressoit aux abords de l'église. On avoit dressé à l'entrée du chœur un autel pour le consécrateur, et à gauche un autre autel, selon l'usage, pour le prélat à consacrer. Des deux côtés de la croix, des tribunes avoient été élevées pour recevoir les personnes invitées. C'étoit le garde-meuble de la couronne qui avoit fait tous les frais de ces dispositions.

MM. les ministres de l'intérieur

et de l'instruction publique occupoient les places qui leur avoient été préparées. M. le ministre des cultes, qui partoit pour Eu, n'a pu se rendre à la cérémonie. MM. les préfets de la Seine et de la police, MM. Barthe et Teste, anciens ministres des cultes, plusieurs pairs et députés, les maires de la capitale, les membres du conseil-général, les administrateurs des hospices et et beaucoup d'autres personnages étoient présens à la cérémonie.

Elle a commencé un peu après neuf heures. M. le cardinal consécrateur étoit assisté de MM. les évêques de Versailles et de Meaux. Vis-à-vis l'autel, étoient placés les prélats, M. l'archevêque de Chalcédoine, M. l'ancien évêque de Dijon, M. l'ancien évêque de Beauvais, M. l'évêque d'Orléans, M. Murphy, évêque de Cork en Irlande, MM. les évêques élus de Valence et de Quimper, M. l'internonce apostolique. Le chapitre avoit à sa tête M. l'abbé Augé. MM. les curés étoient en grand nombre, en habit de chœur et en étole. Le nombre des ecclésiastiques présens étoit très-considérable. Une partie étoit dans la nef, l'autre étoit dans le chœur.

Le nouvel Archevêque, vêtu de l'amict, de l'aube, de l'étole et de la ceinture, s'est approché de l'officiant. On a lu le mandat apostolique. Il a prononcé le serment. Après les questions d'usage, il a été revêtu des ornemens de sa dignité, et M. le cardinal a commencé la messe. Pendant les litanies, le nouvel archevêque est demeuré prosterné. Ensuite a eu lieu le sacre proprement dit avec les onctions prescrites.

Toute la cérémonie a été imposante. Les regards se portoient sans cesse sur le cardinal consécrateur. On étoit frappé de la dignité de son maintien, et du sentiment profond de piété avec lequel il prononçoit les paroles et les prières du Pontifical. Chacun se souvenoit intérieurement que Son Eminence avoit refusé de s'asseoir sur ce siége, dont elle vouloit bien sacrer le titulaire. Le nouvel Archevêque paroissoit fort ému. On l'a vu pendant toute la cérémonie absorbé dans un recueillement profond. Il a, suivant l'usage, parcouru la grande nef, en donnant sa bénédiction. Il a reçu le *Pallium* avec le cérémonial accoutumé, et a donné son anneau à baiser aux curés du diocèse.

En voyant cette pompe et ce nombreux clergé, on a entendu cette réflexion que l'église de France ne périroit pas de sitôt. Nous espérons bien qu'en effet elle ne périra point cette église qui compte tant d'illustres pontifes, tant de pasteurs dévoués, tant de prêtres occupés des différentes fonctions du ministère, et pleins de zèle pour le salut des peuples. Puisse-t-elle avoir la destinée de l'Eglise romaine dont elle a toujours gardé la foi!

MM. les évêques de Valence et de Quimper ont reçu leurs bulles et ont prêté leur serment. Il paroît que, comme M. l'Archevêque de Paris, ils prendront immédiatement possession de leur siége par procureur. Assez ordinairement autrefois les évêques ne prenoient possession qu'après leur sacre. Mais du moment qu'ils ont leurs bulles, ils ont la juridiction, et quand les formalités civiles sont remplies, rien ne s'oppose à ce qu'ils entrent en possession. Par là on fait cesser le provisoire des administrations capitulaires qui n'ont pas la même autorité ni la même influence.

Il paroît que M. l'évêque de Quimper doit être sacré à Paris le dimanche 23 par M. l'Archevêque; la cérémonie aura lieu dans la chapelle de la maison dite des Oiseaux, rue de Sèvres. M. l'é-

vêque de Valence ne paroît devoir etre sacré que plus tard, dans le mois de septembre. La cérémonie doit être faite par M. l'évêque de Grenoble. La *Gazette du Dauphiné* dit qu'on ne sait pas où se fera le sacre. A Grenoble, on auroit désiré que la cérémonie eût lieu dans la cathédrale, mais on craint que l'enceinte trop étroite du vieil édifice ne puisse suffire à l'affluence qu'attireroit une cérémonie dont personne n'a été témoin dans le pays. Quelques-uns croient que le sacre pourroit se faire dans la grande et belle église de Saint-Maurice de Vienne, qui est l'ancienne cathédrale, et où M. Chatrousse étoit curé avant d'être appelé comme grand-vicaire à Grenoble. M. Guttin, curé de Saint-Maurice, a accompagné M. Chatrousse à Paris, et a été son témoin pour ses informations. Peut-être réclamera-t-il pour son église l'honneur d'une cérémonie qui se feroit là avec toute la pompe convenable.

Le sacre de M. l'évêque du Puy aura lieu à Sens le dimanche 23 de ce mois; M. l'archevêque de Sens fera la cérémonie, assisté de messieurs les évêques de Nevers et de Meaux.

On publie à Lyon une nouvelle édition des commentaires de Cornelius *à lapide* sur l'Ecriture sainte. Ces commentaires sont estimés, et les commentateurs qui sont venus depuis n'ont presque fait que les abréger. L'auteur avoit pris un nom latin suivant l'usage des savans de son temps. Son nom véritable étoit Corneille Cornelissen van den Steen, qu'il traduisit en latin par *Cornelius à lapide*, d'où nous avons fait *Corneille de la Pierre*. Il étoit né en 1566 à Bocholt, dans la Campine liégeoise. Il entra chez les Jésuites, et s'y consacra à l'étude, et surtout à celle de l'Ecriture sainte. Il professa avec distinction à Louvain et à Rome, et mourut dans cette capitale le 12 mars 1637 en réputation de piété. Ses commentaires sont fort étendus. Il y en a eu plusieurs éditions, à Anvers, à Paris, à Venise, à Lyon. L'édition d'Anvers, 1681, 10 vol. in-f°, est sans doute celle qui a servi pour l'édition que nous annonçons, et qui est donnée par MM. Pelagaud et Lesne. Cette édition sera en 10 volumes in-4°, chaque volume est en deux parties, qui sont destinées à être reliées ensemble. Les pages sont à deux colonnes.

Le prospectus publié par les éditeurs fait l'éloge du commentaire de Cornelius *à lapide*, sans rien dire ni sur l'auteur, ni sur l'édition qui a servi de base à celle-ci. Il annonce qu'on a renoncé à faire une édition abrégée, parce que tout a paru utile dans le travail de Corneille, et parce que l'un voudroit conserver ce que l'autre seroit d'avis de retrancher. Il prévient que le savant Jésuite n'ayant pas fait de commentaire sur Job et sur les psaumes, on y a suppléé en joignant à la nouvelle édition les commentaires de Tirin sur Job et ceux de Bellarmin sur les psaumes.

Le premier tome renferme le commentaire sur le Pentateuque. L'auteur le commence par une préface qui est partagée en trois sections; la première est sur l'excellence, les fruits, les difficultés et l'étude de l'Ecriture sainte; la deuxième est particulièrement sur le Pentateuque et l'ancien Testament; et la troisième sur le caractère de Moïse. L'auteur ne néglige point la chronologie. Ainsi, sur la Genèse, il indique les années où se sont passés les principaux faits. Il nomme les anciens et les modernes qui ont écrit sur ce livre. Tout son commentaire est en latin. Chaque verset s'y trouve ex-

pliqué avec plus ou moins de développemens. Partout on remarque l'érudition et la fécondité de l'auteur. Peut-être même cette fécondité paroît-elle quelquefois extrême; mais dans un commentaire, il vaut mieux en dire trop que pas assez. L'auteur a recours souvent à l'hébreu. Enfin son commentaire est à la fois historique, philologique, critique et dogmatique.

L'édition nouvelle est dédiée à M. Devie, évêque de Belley, prélat fort distingué par son mérite et ses connoissances, et qui a encouragé les éditeurs par son approbation et ses conseils.

Nous n'avons encore reçu que la première partie du tome I (1), et les deux parties des tomes VIII et IX. Le tome VIII renferme les quatre évangiles, et le tome IX les épîtres de saint Paul. Chaque tome est accompagné de préfaces, de sommaires, de tables qui ne laissent rien à désirer pour la parfaite intelligence du texte et pour la commodité des recherches. Nous croyons que d'autres volumes ont encore vu le jour; nous en parlerons dès qu'ils nous seront parvenus.

Une cérémonie imposante attiroit mardi dernier dans la cathédrale d'Orléans un immense concours de fidèles. La retraite annuelle des prêtres, qui duroit depuis huit jours, devoit recevoir en présence du public son complément. Chacun de ces ecclésiastiques a renouvelé, entre les mains de M. l'évêque, les engagemens sacrés de la cléricature. Venus de tous les points du diocèse pour se retremper dans la foi et dans la charité, ils s'étoient réunis dans la vaste et belle cathédrale. L'auditoire a prêté l'oreille avec un religieux recueillement au tableau des devoirs du sacerdoce et à son apologie, présentés avec talent par M. l'abbé Dufêtre, grand-vicaire de Tours et prédicateur de la retraite. Après avoir entendu l'orateur, on se demandoit comment il pouvoit se trouver des hommes assez irréfléchis ou assez passionnés pour calomnier une classe dont le dévoûment rend tant de services à la société.

Le renouvellement des vœux terminé, l'assemblée, qui s'étoit rendue processionnellement à Sainte-Croix, accompagnée de M. l'évêque, s'est retirée dans le même ordre.

M. l'abbé Roma, l'un des vicaires-généraux du diocèse, grand-archidiacre et doyen du chapitre, est décédé le 1er août dans sa 82e année, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. M. l'abbé Roma étoit un ecclésiastique fort respectable qui avoit été longtemps directeur et professeur de théologie au grand séminaire. Il avoit rendu dans cette place de grands services au diocèse, et avoit formé la moitié au moins des prêtres qui y exercent aujourd'hui le ministère. Ses obsèques ont eu lieu ce matin à l'église cathédrale d'Orléans. L'inhumation avoit été retardée jusqu'à ce jour, sur la demande des ecclésiastiques actuellement en retraite au grand séminaire, lesquels ont manifesté le désir de rendre les derniers devoirs au prêtre vertueux qui les a dirigés, pour la plupart, dans la carrière à laquelle ils se sont dévoués.

Nous conjurons ceux qui l'ont le mieux connu de vouloir bien nous transmettre quelques détails sur ce digne prêtre, auquel nous aimons à reconnoître que nous avons des obligations personnelles.

(1) Il paroît même que nous n'avons pas cette première partie en entier. Notre exemplaire ne va que jusqu'à la feuille 71 inclusivement.

Les journaux ont cité dernièrement une lettre de M. F. Nettement à M. de Châteaubriand, pour l'inviter à mettre son nom à la tête de la souscription pour l'église de Notre-Dame de Boulogne, que M. l'abbé Haffreingue fait construire. M. de Chateaubriand a en effet inscrit son nom à la tête des souscripteurs. On publie en ce moment un appel en faveur de cette souscription. Cet appel qui est lithographié présente d'abord une vue de l'église, telle qu'elle sera, quand elle sera achevée. On y a joint des détails sur l'ancienne église, sur l'histoire du pèlerinage et sur la destruction de cette cathédrale si chère à la religion et à la piété. Nous nous dispenserons de revenir sur ce que nous avons déjà dit à cet égard dans ce journal. Nous extrairons seulement du nouvel appel ce qui suit :

« Les travaux furent commencés en 1837; depuis cette époque, ils n'ont presque pas été ralentis. Le dôme, parvenu aux deux tiers de son élévation, domine déjà tous les édifices de la ville, sans en excepter même le vieux beffroi. Le vaisseau principal de l'église, dont la construction fait tous les jours les plus rapides progrès, est déjà presque à moitié bâti.

» Quant à l'architecture, M. l'abbé Haffreingue a cru devoir y appliquer un genre tout particulier : ce n'est ni la profusion du gothique, ni la simplicité un peu mesquine du style grec. En adoptant ce que ce dernier a de plus gracieux, il en a varié le ton général, d'ordinaire un peu trop uniforme, par mille ornemens de détail. C'est ainsi que le dôme, à sa partie extérieure, comme on peut le voir sur le plan, a reçu dans son contour une multitude de niches élégantes destinées à autant de statues, qui diversifieront l'aspect de l'ensemble et produisent déjà le plus bel effet. C'est une circonstance qui ôte à cet ordre d'architecture ce qu'il peut avoir de profane, et tend pour ainsi dire à le christianiser.

» Ainsi, comme nous l'avons déjà fait entendre, ce n'est pas une œuvre qui intéresse seulement la localité. Pour les hommes aux vues larges et élevées, qui savent se placer assez haut pour embrasser un plus vaste horizon, pour les hommes intelligens et vraiment religieux, une grande église, un monument d'art tout chrétien, n'est plus l'église, le monument d'un lieu spécial. Ce sont là des œuvres qui appartiennent au monde entier, mais surtout au royaume au sein duquel elles s'élèvent, et spécialement à la capitale de la France, foyer des grandes pensées, centre des lumières et des arts.

Parmi les différens dômes qui couronnent les temples les plus célèbres du monde, aucun ne s'est encore élevé sous les auspices de Marie. Tous cependant sont sous l'invocation d'un saint particulier : Saint-Pierre à Rome, Saint-Paul à Londres, Sainte-Geneviève à Paris. Grâce au généreux concours que M. l'abbé Haffreingue a déjà rencontré et espère rencontrer encore, la reine du ciel aura aussi son dôme spécial. Et quel lieu plus favorable à ce noble dessein que la ville de Boulogne! Boulogne, sentinelle avancée de la France et du catholicisme, est-elle assise sur les bords de l'Océan, sans une vue particulière de la providence? L'église de Notre Dame, édifiée en face de l'Angleterre, ne paroît-elle pas comme destinée à être le boulevard naturel de la foi? Par elle, la France catholique semble tendre une main secourable à l'Angleterre protestante. Ah! sans doute, si tant de conversions éclatantes s'opèrent tous les jours chez nos voisins d'outre-mer, il est bien permis de croire que la protection de Marie n'y est point étrangère. Ainsi, favoriser la réédification de Notre-Dame de Boulogne, c'est s'associer à la grande œuvre du catholicisme, qui est la conversion des pécheurs; et en voyant un simple prêtre former une si grande entreprise, et la conduire au point où

elle est déjà parvenue, ne doit-on pas se sentir animé du désir d'y contribuer, de concert avec lui? A ces motifs si propres à exciter le zèle de cette œuvre, vient se joindre la haute approbation que lui donna Son Eminence le cardinal de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, par sa lettre pastorale du 29 septembre 1839, adressée à ses diocésains de la ville de Boulogne, et tout à l'heure encore par la bénediction solennelle qu'il vient de faire lui-même de la partie déjà terminée de l'édifice, la chapelle principale de la Sainte-Vierge; enfin la vive et pressante recommandation que MM. les vicaires-généraux capitulaires du diocèse de Paris ont unanimement accordée à cette œuvre, n'est-elle pas aussi un bien grand encouragement à y participer?

»*Nota.* 1° Une messe est dite chaque jour dans la chapelle de la Sainte-Vierge pour tous les souscripteurs;

» 2° Une autre messe est dite aussi chaque jour aux intentions suivantes:

» Le dimanche, pour toutes les personnes qui auront aidé au succès de cette œuvre, soit par leurs prières, soit par leurs offrandes, même les plus modiques.

» Le lundi, pour les ames des fidèles défunts qui s'y sont intéressés de quelque manière que ce soit.

» Le mardi, spécialement pour les personnes qui auront contribué au bien de cette œuvre, en qualité de trésoriers ou trésorières, et pour tous les membres de leur famille.

» Le mercredi, pour le bien général de l'Eglise.

» Le jeudi, pour la conversion de l'Angleterre.

» Le vendredi, pour le bonheur de la France.

» Le samedi, pour la conversion des pécheurs et des infidèles, en union avec l'archi-confrérie du cœur immaculé de Marie, établie à Paris, dans l'église Notre-Dame-des-Victoires.

» 3° Les noms des trésoriers et trésorières de l'œuvre seront inscrits dans un registre spécial conservé dans les archives de l'église Notre-Dame.

» Une copie en sera extraite, et placée dans un cœur d'or, suspendu au-dessus de l'autel de la Sainte-Vierge. »

A la fin de l'appel on trouve les noms des personnes qui à Paris reçoivent les offrandes et souscriptions. Dans le nombre sont plusieurs de MM. les curés, d'autres ecclésiastiques, des laïques, des dames de distinction et des personnes de toutes les classes.

On écrit à l'*Emancipation* de Bruxelles une lettre curieuse, sur la chronique de Sigebert de Gembloux, dont la bibliothèque royale de Belgique vient de faire l'acquisition; nous y trouvons les détails suivans, donnés par M. Baudt:

« Voici l'histoire du manuscrit de la chronique de Sigebert de Gembloux. Lors de la suppression de l'abbaye de Gembloux, et de la chasse que l'on fit à ses paisibles habitans, dom Romuald Ypersiel, alors liseur de l'abbaye, homme profondément instruit et érudit, sauva bon nombre de livres précieux, en trompant la vigilance des commissaires préposés à la garde de la bibliothèque.

» De ce nombre étoit la chronique de Sigebert. Ce même Ypersiel, par la suite curé à Tongrinnes, mourut long-temps après; ses héritiers naturels, grossiers paysans et ne connoissant pas la valeur de la vaste et précieuse bibliothèque de mon oncle, en firent des paquets, et vendirent pêle-mêle et par sacs aux boutiquiers des environs ces précieux restes d'une des plus belles bibliothèques de la Belgique.

» Entre autres acquéreurs, les sieurs Gilles et Pierart, marchands de tabac, à Gembloux, en achetèrent la charge d'une charrette, et avant de les lacérer pour en faire des cornets, permirent à mon père d'y choisir, au prix coûtant, ce qui pouvoit lui convenir.

» Il y trouva une quantité d'ouvrages rares, mais tronqués; en revanche, il y

découvrit, et sauva du sort qui les menaçoit, différens ouvrages précieux qu'il conserve encore, et *cette fameuse chronique de Sigebert*, qui, d'une existence de sept siècles, avoit déjà échappé à bien des événemens tragiques.

« Depuis cette époque, il l'a toujours soigneusement gardée, et déjà, dès 1827, le gouvernement avoit voulu entrer en négociation pour l'acquérir; en 1829, un bibliophile anglais lui en offrit un très-grand prix, mais il lui fut répondu que ce monument historique ne seroit jamais aliéné que pour entrer dans le seul lieu qui pût lui convenir, c'est-à-dire dans le lieu où sont déposés tous les trésors littéraires de l'ancienne Belgique, et où il est actuellement, au milieu de ceux qui, comme lui, ont échappé au vandalisme des dernières années du siècle passé. »

Sigebert de Gembloux ou de Gemblours, écrivain savant et laborieux du XIe siècle, étoit né vers 1030 dans le Brabant français, et prit jeune l'habit de Bénédictin dans l'abbaye de Gembloux, diocèse de Liége. Il y fit de bonnes études, et joignit à la connoissance du grec et du latin, celle de l'hébreu. Ses talens le firent appeler à l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, où il professa long-temps avec éclat. Mais il désira retourner à Gembloux où il avoit laissé des amis, et il partit comblé de présens qui lui servirent à décorer l'église de l'abbaye. Témoin de la lutte engagée alors entre le sacerdoce et l'empire, il soutint que Grégoire VII n'avoit pas eu le droit de déposer l'empereur Henri IV, mais il n'en resta pas moins attaché au chef visible de l'Eglise. Il mourut fort âgé, le 5 octobre 1112, et fut inhumé sans pompe dans le cimetière commun, comme il l'avoit demandé. Indépendamment de plusieurs manuscrits que l'on gardoit à l'abbaye de Gembloux, on a de Sigebert une chronique qui commence à l'année 381, où finit Eusèbe, et va jusqu'en 1212. La première édition en parut in-4° chez H. Estienne, à Paris, en 1513; elle est due au docteur Antoine Leroux, et augmentée d'extraits tirés de la chronique de Galfrid et de la continuation par Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel, jusqu'en 1206. La chronique de Sigebert a été insérée dans différentes collections. Aubert Lemire en a donné une nouvelle édition à Anvers en 1608. Voyez sur les continuateurs de Sigebert une dissertation du père Janning dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, tome VIe de juin, 2e partie.

On a encore de Sigebert des notices sur 171 écrivains ecclésiastiques, la vie de saint Thierry de Metz, celle de saint Sigebert, roi d'Australie, la vie de saint Guibert, fondateur du couvent de Gembloux, celle de saint Malo, les *Gestes* des abbés de Gembloux, et des lettres aux Liégeois. Ces écrits ont été publiés séparément ou dans divers recueils. On peut consulter sur Sigebert l'*Histoire littéraire de France*, tome XI, p. 535-565.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

M. Pignod, ancien curé de Marcy, donne dans le *Réparateur* de Lyon une petite notice sur M. Lacroix de Laval, mort le mois dernier dans cette ville. M. Antoine-Jean Lacroix de Laval, né au sein d'une famille vertueuse, étoit jeune encore à l'époque de la révolution. Il prit part au soulèvement de Lyon en 1793, et combattit sous M. de Précy. On cite de lui à cette époque un trait d'humanité. Un pauvre domestique, armé aussi contre la révolution, venoit d'être blessé, et se trouvoit abandonné sans secours. Il aperçoit M. de Laval et réclame son appui. Le jeune cavalier n'hésite pas, il met pied à terre, fait placer sur son cheval le malheureux blessé et le conduit à l'hôpital. Il embrasse sa famille

en passant, et revole au combat après s'être arraché aux instances qui auroient pu le retenir. Mais il fallut que les défenseurs de Lyon payassent de l'exil ou de la vie tant de fidélité à leurs principes. M. de Laval vit périr son père et une portion de sa famille; il prit la fuite, et ne parvint qu'à travers mille périls à l'armée de Condé, où il fut encore ce qu'il avoit été à Lyon.

Rentré en France à la chute de Robespierre, il passa dans l'isolement de la vie de famille des années encore orageuses. Sous la restauration, il fut longtemps administrateur des hôpitaux, et se distingua dans cet emploi par la sagesse de ses vues, autant que par la douceur et la fermeté de son caractère. A toutes les époques, il resta toujours inébranlable dans ses principes. On peut se rappeler son généreux dévoûment, lorsque vinrent les cent jours.

Depuis 1830, M. de Laval se consacra tout entier aux établissemens de charité. Il étoit président de l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, dite des Messieurs, du comité du monument expiatoire des Brotteaux, et de la commission exécutive du dépôt de mendicité. C'est là surtout qu'il montra son zèle, son active prévoyance et son dévoûment à l'infortune.

La mort de M. de Laval a dignement couronné une si belle vie, et il en a vu la fin avec un courage chrétien, *spiritu magno vidit ultima*. Sa foi chrétienne s'étoit réveillée plus ardente encore. Nous l'avons vu, dit M. Pignod, attentif à tout et à tous, nous émouvoir par de nobles confidences qu'il nous chargeoit de rendre publiques; et comme il savoit que, dans ses riches domaines, quelques soustractions avoient été faites à son préjudice, il voulut que les coupables en fussent déchargés devant Dieu et devant les hommes.

PARIS, 5 AOUT.

Le prince Louis-Napoléon vient de faire une nouvelle tentative pour rentrer en France; voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Constitutionnel* sous la date du 6 août:

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui de Calais deux dépêches télégraphiques, à un très-court intervalle l'une de l'autre.

» La première, datée d'aujourd'hui 6 à huit heures et demie du matin, annonce que le prince Napoléon-Louis vient de faire une tentative sur Boulogne, que plusieurs des siens sont déjà arrêtés, qu'on est sur ses traces, et que le sous-préfet de Boulogne vient d'avertir les autorités de Calais et de Montreuil.

» La seconde dépêche, dont la date n'est postérieure que de trois quarts d'heure à la première, annonce que le prince Napoléon-Louis est arrêté, qu'on vient de le faire conduire au château, où il sera bien gardé, que l'autorité judiciaire instruit, et que l'attitude de la population, de la garde nationale et de la troupe de ligne a été admirable. »

— Le même journal dit que le bruit a couru que le colonel Vaudrey avoit été arrêté dans la journée à Paris.

— Le *Messager* publie ce soir un rapport du sous-préfet de Boulogne, sur la tentative et l'arrestation de Louis Bonaparte. C'est à une lieue de la ville que le prince et sa suite ont débarqué vers trois ou quatre heures du matin. Ils se sont aussitôt emparés d'un poste de douaniers, qu'ils ont contraint de les diriger vers la ville. Arrivés à cinq heures à la caserne militaire, ils se sont efforcés inutilement d'entraîner les soldats. Alors ils se sont dirigés vers la Haute-Ville en répandant des proclamations et de l'argent. Cependant la garde nationale avoit eu le temps de se réunir; le sous-préfet se mit à sa tête et se rendit à la Colonne où les insurgés s'étoient portés. Ceux ci, voyant qu'ils n'excitoient aucune sympathie, prirent la fuite et abandonnèrent leur drapeau. Louis Bonaparte et quelques autres voulurent tenter un dernier moyen de salut et rejoindre à la nage les embarcations, mais sept d'entre eux, au nombre desquels étoit le prince, furent saisis

et écroués au Château. Deux insurgés ont péri, l'un par immersion, l'autre par un coup de feu. Deux sont blessés : un Polonais et le colonel Voisin.

— La feuille du soir annonce que le gouvernement savoit depuis long-temps que Louis Bonaparte s'occupoit de cette tentative, et qu'il avoit pris des mesures pour la faire échouer.

— Le nombre des personnes arrêtées s'élève à 52, parmi lesquelles MM. Montholon, de Persigny, Charles Parquin, etc.

— Ce qui a occasionné la baisse des fonds à la Bourse de mercredi, c'est la nouvelle que la Prusse et l'Autriche avoient ratifié le traité du 15 juillet. Cependant les journaux ministériels ne considèrent pas ce fait comme une chose grave. « Les ratifications des cours de Prusse et d'Autriche, disent-ils, qui paroissent avoir produit quelque effet sur l'opinion publique, sont un fait insignifiant, et l'on en seroit aujourd'hui exactement où l'on en étoit il y a deux jours, si l'apaisement de l'insurrection de la Syrie ne fût pas venu donner une chance de plus au maintien de la paix générale, et, en tout cas, une force de plus à la politique de la France. »

— Une ordonnance du 28 juillet ouvre au ministre de la guerre, sur l'exercice de 1840, un crédit extraordinaire de un million, pour subvenir à des dépenses urgentes qui n'ont pu être prévues par le budget dudit exercice, et qui seront portés au chapitre 19 (matériel du génie) de la 2e section du budget de la guerre (Algérie).

— Une autre ordonnance du 29 du même mois, ouvre au ministre de la marine, indépendamment des crédits législatifs qui ont été votés pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1840, à l'effet de porter de 130 à 195 le nombre des bâtimens de guerre armés, avec une réserve de 24 bâtimens en disponibilité ou en commission, un nouveau crédit extraordinaire de 8,120,000 fr. Ce crédit extraordinaire est destiné à donner les moyens d'accroître, dans la proportion de 9,899 hommes, l'effectif des équipages, et d'augmenter le nombre des armemens actuels en vaisseaux de ligne, frégates et bâtimens à vapeur.

— On s'occupe en ce moment au ministère de la guerre de l'organisation de 27 nouvelles batteries d'artillerie.

— Nous avions annoncé d'après plusieurs journaux, que les chambres alloient être convoquées pour le 25 septembre ; il est certain qu'il a été fortement question d'adopter cette mesure, mais que le ministère en a redouté les suites. En effet on lit dans le *Courrier* : « La convocation des chambres seroit considérée en Europe comme une déclaration de guerre. Or, il ne faut déclarer la guerre que la veille du jour où on la fera. »

— Sont nommés par ordonnance du 5 : Conseillers à la cour de cassation, MM. Gillon, avocat-général à ladite cour, et Fabvier, procureur-général à la cour royale de Nancy, en remplacement de MM. Nicod et Quequet, décédés ; avocat-général à la même cour, M. Delangle, avocat à Paris ; premier président à Nancy, M. Moreau, procureur-général à Metz ; procureur-général à Nancy, M. Paillart, avocat-général à Rouen ; procureur-général à Metz, M. Pion, avocat-général à Angers.

— M. Guizot, ambassadeur à Londres, est débarqué aujourd'hui à Calais, se rendant à Eu.

— Les garnisons des colonies vont être portées au complet, mais sur le pied de paix seulement ; elles seroient augmentées si les apparences de guerre prenoient quelque consistance.

— Il a été ouvert au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire de 650,000 fr. nécessité par l'entrée en France de réfugiés venant d'Espagne.

— Le *Journal des Débats* est autorisé à déclarer inexacte la nouvelle annoncée par plusieurs feuilles, que le duc d'Orléans doit commander un camp formé cette année à Fontainebleau.

— Le garde des sceaux vient de former une commission chargée d'examiner le

projet de loi sur les juges-suppléans et sur les nouveaux juges et substituts du tribunal de la Seine, ainsi que toutes les questions que la discussion de ce projet a soulevées dans le sein des chambres. Cette commission se compose des représentans les plus éminens des opinions qui ont été exprimées pour et contre le projet de loi.

— Le ministre de la guerre, informé que plusieurs corps n'ont pu, avec l'allocation de 200 fr. qui leur a été accordée pour l'établissement des gymnases régimentaires, faire solder l'indemnité à payer aux moniteurs, ou même se procurer tout le matériel nécessaire, a décidé que l'allocation dont il s'agit seroit portée à 350 fr. pour l'exercice 1840.

— M. Cousin, ministre de l'instruction publique, a obtenu 12,000 fr. à titre de frais de premier établissement.

— Une décision ministerielle, en date du 8 juillet, interdit de nouveau aux militaires de tous grades de se constituer les mandataires d'aucune entreprise ou agence particulière quelconque.

— L'amiral Duperré est parti mardi pour prendre le commandement des escadres réunies des contre-amiraux Lalande, Hugon et La Susse.

— C'est M. Auguste Nisard, professeur de rhétorique au collége de Bourbon, qui est chargé de prononcer, cette année, le discours latin à la distribution des prix du concours général.

— M. Sédillot, membre de l'Académie de Médecine, est mort lundi dernier à Paris.

— M. de Chabannes la Palice, colonel du 10e dragons, en garnison à Epinal (Vosges), est attaché à la personne du roi, en qualité d'aide-de-camp.

— Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquoit hier à deux heures 33 degrés 2/10es au-dessus de zéro.

— Le *Moniteur Parisien* a publié hier un rapport du maréchal Valée au ministre de la guerre, rapport daté d'Alger le 25 juillet. La tranquillité de la province d'Alger n'a pas été sérieusement troublée. Quelques maraudeurs qui ont essayé de s'approcher des troupes qui protégent des travailleurs, et environ 150 cavaliers qui ont tenté d'attaquer la correspondance de Bouffarick à Douera, ont été repoussés vigoureusement. Les travaux continuent avec une grande activité. Le général Changarnier a porté une reconnoissance jusqu'à deux lieues de Médéah, et détruit les villages kabyles du revers méridional de l'Atlas. Dans quelques jours, la route de Blidah à Medéah sera praticable jusqu'aux montagnes de Beni-Salah. Le maréchal donne ensuite le rapport que lui adresse, à la date du 20, le général Guébéneuc, sur la situation de la province d'Oran.

« Miliana a été attaquée, mais foiblement. On assure qu'Abd-el-Kader vient de convoquer les guerriers de l'Ouest, dans l'intention de former un camp sur l'Aabrah. Les fusils et munitions commencent à être rares parmi ses troupes; il a fait prendre les armes des Douairs et des Smelas, peu confiant dans leur fidélité. L'arrivée de bon nombre de blessés dans ces tribus, la nouvelle de la mort de quantité d'Arabes et l'enlèvement fait par l'émir de 200 familles juives, ont dessillé les yeux des plus aveugles. Le kaïd de Nedrona, propre cousin d'Abd-el-Kader, a été assassiné par les habitans. » Le maréchal annonce qu'il a prescrit au génie de construire des baraques pour loger à Oran les soldats du camp de Bridia qui a été levé.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Journal du Notariat* rectifie une erreur où sont tombés la plupart des journaux. M. F..., qui vient de manquer à Péronne, étoit banquier, et non pas notaire comme on l'a dit.

— Madame la directrice de la poste aux lettres de Montebourg se promenoit samedi soir avec ses deux enfans, sa petite fille et son petit garçon, sur la jetée de Granville. La petite fille laissa tomber

on cabas qu'elle tenoit à la main, et n voulant le retenir, elle perdit l'équilibre, lorsqu'à son tour, cherchant à la aisir, sa mère tomba à la mer, entraînant son fils avec elle. Malgré la promptitude des secours, son fils seul a été sauvé, ncore s'est-il rompu une jambe, et la malheureuse mère a péri victime de sa endresse maternelle.

— Dans la prévision d'une guerre maritime, dit le *Journal du Havre*, on a déjà agité en ville la question des corsaires, dans laquelle la navigation à vapeur va apporter de si grands changemens. En tout état de cause, on a déjà orté la vue sur quelques-uns de nos teamers qui paroissent les plus propres la course.

— On écrit d'Angers, 4 août, que M. de Bourmont vient d'arriver à sa terre de Freigné, près Candé (Maine-et-Loire).

— Les deux sœurs, le beau-frère et un eune frère de Cabrera sont passés le 4 à Troyes, se rendant au château de Ham.

— Les ordonnances récemment publiées par le *Moniteur* ont produit à Bordeaux une vive sensation. Dès ce moment, tous les armemens de commerce ans exception ont été suspendus. Il en est de même à Marseille et dans tous les grands ports maritimes.

— Les bâtimens à vapeur le *Tonnerre* et le *Styx* sont partis le 5 de Toulon pour la Plata.

— Il paroît à Grenoble depuis le 1er août un nouveau journal sous le titre de *Gazette du Dauphiné*. Ce journal paroît les lundi, mercredi et vendredi. Il s'annonce comme un organe de l'opinion religieuse et royaliste.

— La *Gazette du Languedoc* du 1er août annonce que le maréchal Soult a reçu à Saint-Amans plusieurs dépêches qui lui sont arrivées de Paris, et qui lui sont parvenues par estafettes les 27, 28 et 29 juillet.

— Les ouvriers boulangers d'Agen sont en mutinerie. Ils se sont coalisés pour obtenir une augmentation de sa laire, et ils ont déserté presque en masse les ateliers de leurs maîtres. La police les a surveillés, et on en a arrêté quatre que l'on suppose être les principaux instigateurs.

— A l'occasion de l'anniversaire de juillet, un banquet réformiste devoit avoir lieu à Bayonne. Le maire ayant déclaré que l'autorisation de se réunir devoit être personnellement sollicitée par les commissaires du banquet, ces derniers ont préféré renoncer à leur projet de réunion; ils ont protesté contre l'exigence du maire.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Malgré les mesures de police, la circulation continuelle des patrouilles et l'augmentation des forces de la garnison, il règne toujours à Madrid beaucoup de fermentation dans la classe révolutionnaire, et d'inquiétude parmi les habitans paisibles.

— On prête à la reine régente l'intention de rentrer dans la capitale vers le milieu du mois d'août. Il reste à savoir si Espartero lui en laisseroit la faculté.

— Les trois nouveaux ministres qui se sont rendus à Barcelone auprès de la reine, avant d'accepter leurs fonctions, se sont décidés à subir leur sort après les conférences qu'ils ont eues avec elle. On dit toujours que cette princesse est bien malheureuse, bien opprimée dans sa liberté, et non moins humiliée par le protectorat hautain d'Espartero que par la licence de la populace.

— Pendant la relâche que la frégate la *Belle-Poule* et la corvette la *Favorite* ont faite à Cadix, avant de remettre à la voile pour Sainte-Hélène, les musiques de ces deux bâtimens sont descendues à terre pour exécuter au milieu de la ville les hymnes de la *Marseillaise* et de *Riego*; mariant ainsi ce qu'il y a de plus révolutionnaire dans les deux pays.

— Le 29, l'ambassadeur de France a reçu dans les formes officielles, la visite d'Espartero.

Le roi de Hollande a ouvert, le 4, la session extraordinaire des états généraux, laquelle doit être consacrée à la révision de la loi fondamentale.

— La presse anglaise conserve en général le même caractère. La nouvelle de la pacification de la Syrie sera peut-être de nature à exercer quelque influence sur les dispositions des parties contractantes, comme sur l'esprit des membres du ministère anglais, auxquels on avoit présenté cette insurrection comme un moyen prompt et infaillible pour la soumission du pacha d'Egypte.

— Le *Liverpool Standard* annonce que les marchands de cette grande cité signent en foule une adresse à la reine et une pétition au parlement, pour demander que le gouvernement emploie tous ses efforts à maintenir avec la France des relations d'amitié.

— Dans la chambre des lords du 3, lord Strangford a demandé à lord Melbourne s'il étoit probable que les ratifications du traité relatif aux affaires d'Orient pussent arriver à temps pour que ce traité fût présenté au parlement avant la fin de la session ; ou si le gouvernement prorogeroit le parlement en laissant le public dans l'incertitude sur l'étendue du dissentiment existant entre l'Angleterre et la France. Il paroît qu'il a été impossible d'entendre la réponse de lord Melbourne. Le *Globe*, journal ministériel du soir, se borne à dire que « lord Melbourne a parlé à voix basse à travers la table, comme s'il désiroit n'être pas entendu. »

— A la chambre des communes, le 3 août, M. Freshfield a annoncé de la part de M. Fitz-Roy-Kelly que le mardi 27 courant il proposeroit de voter une adresse ayant pour but de prier la reine de terminer le différend qui s'est élevé entre la Grande-Bretagne et la Chine.

— Il y a eu à Dublin, le 31 juillet, un nouveau meeting des partisans du rappel de l'union.

— Les nouvelles de Bombay disent que deux vaisseaux anglais de transport, le *Lord William Bentinck* et le *Lord Castelreagh*, ayant des soldats à bord, se sont perdus le 17 juin, près de Cobah. Des 200 hommes embarqués sur le *Bentinck*, 120 ont péri. L'équipage et les passagers du *Castelreagh* se sont sauvés.

— Les journaux de Malte publient le décret du roi de Naples, daté de Palerme le 21 juillet, qui annonce la conclusion du différend entre le royaume des Deux-Siciles et l'Angleterre. Ce décret porte l'abolition du monopole et l'établissement d'un droit de 20 carlins par quintal. Il porte que le ministre de l'intérieur et le président de la cour des comptes sont chargés de régler le montant de l'indemnité à accorder à la compagnie Taix.

Le Gérant, Adrien Le Clere

BOURSE DE PARIS DU 7 AOUT.

CINQ p. 0/0 113 fr. 00 .
QUATRE p. 0/0, 000 fr 00.
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr 00.
TROIS p. 0/0. 80 fr 10 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1232 f 50 c.
Act. de la Banque 3200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt Belge 100 fr. 3 4/8
Emprunt romain 101 fr. 0 0
Rentes de Naples 100 fr. 15 c
Emprunt d'Haïti. 530 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 25 fr. 0 0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION
paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3318.

MARDI 11 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Essai politique sur les causes de perturbation et de crises en France, et sur les moyens d'y remédier et d'affermir le trône et les libertés publiques, par M. Chrestien de Poly. 2 vol. in-8°.

L'estimable auteur de cet ouvrage est déjà connu par divers écrits qui se recommandent par des principes et des vues également honorables. Il publia en 1816 un livre intitulé *Du divorce et de la séparation*, dont nous avons rendu compte, numéro du 9 mars de cette année-là, tome VIII. En 1820, il fit paroître un *Essai sur la puissance paternelle*, 2 vol. in-8°; nous en avons donné un résumé, numéro du 10 juin 1820, tome XXIV. On doit encore à M. Chrestien de Poly un livre des *Institutions et lois nécessaires à la France*, où il exposoit ses vues sur l'administration et sur différens objets. Le nouvel écrit que nous annonçons aujourd'hui, traite aussi de matières politiques et de l'administration. Le premier volume est divisé en quatre titres, qui ont pour objet le gouvernement du roi, la réforme parlementaire, le système provincial et les cultes. Le second volume est rempli par trois titres, qui roulent sur l'organisation judiciaire, sur l'instruction publique, enfin sur la noblesse et les institutions.

Nous n'entrerons pas dans tout le détail des vues de M. de Poly, et des réformes qu'il propose. Son plan est de donner plus de force à l'autorité royale. Il n'est pas de l'avis de cette maxime dont on a fait aujourd'hui une espèce de drapeau : *Le roi règne et ne gouverne pas.* Il demande qu'on rétablisse la cérémonie du sacre des rois. Il réorganise la chambre des communes ou des représentans, et porte le nombre des députés à 600; il me semble que c'est beaucoup. Déjà on ne s'entend pas trop dans une chambre de 450 membres; que sera-ce s'il y en a 150 de plus? L'auteur cite l'exemple de l'Angleterre; cet exemple n'est pas encourageant. Quel vacarme parfois dans la chambre des communes! Quelle séance que celle qui a eu lieu dernièrement, et où l'on s'est jeté à la tête les plus grosses injures, sans qu'il ait été possible de rétablir le calme!

L'auteur propose une nouvelle division du royaume en 31 provinces. Son but est de simplifier l'administration; seulement je trouve qu'il y a une trop grande disproportion entre plusieurs de ces provinces. Il y en a qui ont une population d'un million et demi, et d'autres qui n'ont pas un demi-million. Je remarque aussi une singularité qui n'est qu'une erreur de nom. M. Chrestien de Poly partage la Normandie en deux provinces, la basse Normandie, dont le chef-lieu est Rouen, et la haute, dont le chef-lieu est Caen. Or, dans l'usage ordinaire, c'est tout le contraire; on entend communément par la haute Normandie la partie de la province où est Rouen, et de toute antiquité, Caen et la partie de la

province située à l'ouest sont appelées basse Normandie.

Ce qui nous intéresse le plus dans le premier volume, c'est le titre rélatif au clergé et aux cultes. L'auteur fait en peu de mots l'histoire de la législation sur cet objet depuis 50 ans. Il juge très-bien les funestes innovations de l'assemblée constituante. Il demande que l'on rende à la religion catholique le titre de religion de l'état. Il déplore les vices de notre instruction publique. Il énumère cinq prérogatives qu'il réclame pour la religion de l'état. La première, c'est que le roi soit catholique et soit sacré. La deuxième, c'est que les chambres et les cours et tribunaux ne s'ouvrent qu'après des prières publiques; que la procession du 15 août se fasse partout à l'extérieur, que l'on veille à l'observation du dimanche, que l'instruction soit catholique dans les écoles, et qu'une loi exempte de la conscription les élèves des séminaires. La troisième prérogative, c'est d'établir des peines plus sévères pour les vols dans les églises; les vols seront punis de travaux forcés gradués suivant les circonstances; les profanateurs et les sacrilèges seront mis dans des maisons d'aliénés. La quatrième prérogative consisteroit à protéger l'exercice du culte catholique, à mieux préciser les cas d'appel comme d'abus qui seroient portés devant un conseil où siégeroient des evêques; à empêcher les maires de disposer des églises, à consacrer les droits des évêques sur les livres de liturgie. La cinquième prérogative sollicitée par l'auteur seroit qu'une loi positive reconnût le célibat des prêtres et les de religion. M. Chrestien de Poly s'exprime sur ces deux points en magistrat religieux. Seulement, il nous permettra de n'être pas de son avis, quand il veut qu'on fixe 25 ans accomplis pour l'âge où on peut faire des vœux; ce seroit vouloir qu'il n'y eût plus de vœux; car qui attend à cet âge pour choisir un état? Enfin la sixième et la septième prérogatives seroient le rétablissement des conciles et une dotation pour le clergé.

L'auteur s'occupe aussi des cultes non catholiques reconnus par l'état. Il leur accorde cinq prérogatives, qui sont d'avoir des pasteurs et des écoles, d'avoir un droit pour l'impression des livres à l'usage de leur culte, que leurs pasteurs puissent se réunir tous les sept ans, enfin que l'état leur assure un traitement. Ici même l'auteur se montre extrêmement généreux, car il double les allocations pour les cultes non catholiques, tandis que celles du clergé catholique ne seroient augmentées que d'un dixième.

L'auteur étend sa sollicitude jusque sur les cultes non reconnus par l'état; il veut qu'on les protége et qu'on favorise leurs réunions. Cependant il prévient qu'il n'entend parler ici que des cultes sérieux, et qui n'ont rien de contraire aux bonnes mœurs et au bon ordre, et il n'est point d'avis de tolérer des simula cres de culte qui ne seroient qu'u artifice imaginé par des agitateur Il témoigne aussi son mépris po les jongleries de *l'église français* Comment après cela a-t-il pu di qu'on permettra un culte *peu rai sonnable et même ridicule*, et que c sera le tribunal de l'arrondisse ment qui en décidera en chambr de conseil?

En général, l'illusion de M. Chres-en de Poly est d'avoir cru qu'il ntenteroit les sectaires par ces ncessions, et qu'il feroit cesser urs plaintes contre la religion de tat; comme si on ne savoit pas r expérience que l'erreur est de nature hostile à la vérité, et ie ce qu'on lui accorde n'est our elle qu'un titre pour deman-er davantage.

Dans le second volume, comme ous l'avons dit, l'auteur propose s vues sur l'organisation judi-aire, sur l'instruction publique et r la noblesse. Il entre sur ces ois points dans d'assez grands dé-loppemens, et conseille différen-s réformes dans le détail desquel-s nous nous abstiendrons d'en-er. M. Chrestien de Poly est ma-strat, et en cette qualité, il lui partenoit sans doute de donner n plan sur l'organisation judi-ire. Toutefois, nous croyons que usieurs des dispositions de ce plan ncontreroient de grandes difficul-s. Sur l'instruction publique, il onserve beaucoup de choses du système actuel, mais il en ôte le mo-nopole, et il proclame la liberté de l'enseignement. Au lieu d'une seule niversité, il en établit dix en dif-érentes villes. Il trace avec beau-oup de détails l'organisation des cultés, des colléges royaux et mmunaux, des écoles normales et imaires. Mais nous ne voyons pas 'en tout cela, il donne quelque in-lence au clergé. Nous en sommes rpris de la part d'un homme si en intentionné et si religieux. Il se en principe que l'instruction blique doit être morale et reli-euse; mais comment le sera-t-elle elle est abandonnée à des laïques, dont un si grand nombre aujour-d'hui négligent la religion, ou même lui sont hostiles? Nous ne nous arrêterons pas sur l'institution de la noblesse; cette partie est aussi fort compliquée.

Ce que nous remarquons dans cet ouvrage, et nous en félicitons l'au-teur, c'est qu'il paroît généralement affranchi des préventions que les an-ciens parlemens ont transmises aux jurisconsultes modernes. C'est un mérite pour un magistrat qui a eu sous les yeux tant d'autorités et tant d'exemples propres à entraî-ner. Il déplore l'indifférence reli-gieuse, mais lui-même ne la favori-se-t-il pas en plus d'un endroit de son livre? Car s'il dit que le chef de l'état seroit tenu aujourd'hui en France de professer la religion ca-tholique, il nous fait assez voir que ce n'est là qu'une simple ques-tion de majorité, lorsqu'il ajoute que *les rois doivent être essentielle-ment en matière de culte* ce que l'in-térêt de l'état et la majorité du peuple demandent. L'indifférence religieuse ne seroit-elle pas forti-fiée par la part active que prendroit le gouvernement au maintien de différens cultes, par les prérogati-ves qui leur seroient accordées et par la munificence dont on use-roit envers eux?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. le cardinal de La Tour-d'Auvergne n'a pas fait un long séjour à Paris. Son Eminence est repartie samedi matin pour re-tourner dans son diocèse.

L'ordonnance de nomination à l'évêché de Périgueux et à la coad-jutorerie de Strasbourg sera accueil-lie avec joie dans les deux diocèses.

Au premier bruit de ces choix, nous avons déjà dit dans notre numéro du 27 juin combien ils nous paroissoient heureux.

M. l'abbé George a été élevé au séminaire Saint-Sulpice, et étoit regardé dès lors comme un sujet distingué. M. de Cheverus, son oncle, l'appela auprès de lui, et après avoir reconnu son mérite, le fit son grand-vicaire en 1834. Après la mort du cardinal, M. George refusa d'être grand-vicaire, et annonça le désir de seconder M. Dupuch, depuis évêque d'Alger, dans les œuvres qu'il dirigeoit à Bordeaux. Mais peu de temps après, M. l'archevêque actuel de Bordeaux le nomma chanoine et archiprêtre de sa cathédrale. M. George a montré dans cette place le zèle et la sagesse qui le distinguent. Aimé du clergé, respecté des fidèles, il réunit tous les suffrages. On dit qu'il a refusé récemment la coadjutorerie de Montauban, qui lui avoit été offerte. On espère qu'il fera céder sa modestie aux raisons pressantes qu'on lui a données pour accepter. Nous savons qu'à Périgueux on faisoit des vœux pour le voir nommer à ce siége. Périgueux est trop voisin de Bordeaux pour que la réputation de vertu de M. George n'y fût pas bien connue.

M. Ræss, qui est d'Alsace, a été long-temps professeur de théologie au séminaire de Mayence. Il fonda avec M. Weiss le *Catholique* de Mayence, dont nous avons donné plusieurs extraits. Il est de plus auteur de quelques écrits de controverse et de critique. Nous avons inséré dans ce journal plusieurs de ses lettres, entre autres numéros du 18 décembre 1822, du 31 mai 1823, du 2 et du 7 août 1834. M. l'évêque de Strasbourg, en le mettant sur la liste des candidats pour la coadjuto-[illegible] -eu égard aux vœux du clergé. [illegible] été long-temps profes-[illegible] -nd séminaire de Strasbourg, puis supérieur de l'établissement. Il connoît la langue et les mœurs du pays. Il est considéré même des protestans. Ce choix est un événement important pour le diocèse.

Ces deux nominations complètent le corps épiscopal.

M. l'Archevêque de Paris n'avoit pas fait connoître le choix de ses grands-vicaires, sans doute parce que, comme son prédécesseur, il avoit cru plus convenable en pareil cas d'attendre l'agrément du gouvernement. Mais les journaux ont bientôt ébruité la chose. Nous ne serons donc pas accusé d'indiscrétion en annonçant ce qui est aujourd'hui public.

M. l'abbé Augé reste grand-vicaire, et sera archidiacre de Notre-Dame. M. l'abbé Gros, grand-vicaire de Reims, est appelé en la même qualité à Paris. M. l'abbé Gros, d'abord secrétaire de l'archevêché de Reims, puis chanoine, étoit grand-vicaire en titre depuis 1828. Il avoit toute la confiance de M. le cardinal de Latil, et a gouverné le diocèse pendant tout le temps de l'absence du prélat. A sa mort, il fut le premier des grands-vicaires capitulaires. M. l'abbé Gros a fait preuve pendant son administration d'autant de sagesse que d'habileté. Ce choix est une heureuse acquisition pour le diocèse de Paris.

Le troisième grand-vicaire n'est pas encore connu. On dit que M. l'Archevêque ne le nommera peut-être pas tout de suite, et qu'il veut se donner le temps de bien examiner avant de faire un choix.

Nous sommes invités à publier la note qui suit :

« Mgr l'archevêque de Calcédoine, lorsqu'il étoit encore archevêque de Smyrne, avoit fondé un collége dans cette dernière ville, en faveur des catholiques de

Asie-Mineure et des contrées voisines. Lors de son retour en France, ce collége devint propriété de la congrégation de la Propagande qui en confia la direction à la société des prêtres de Picpus, dont Mgr de Calcédoine devenoit le supérieur-général. Le collége comptoit un grand nombre d'élèves tant de Smyrne, que de Constantinople et des îles de l'Archipel : les directeurs étoient aimés des enfans et jouissoient de l'estime et de la confiance de tous les gens de bien : l'état prospère de l'établissement faisoit présager les plus heureux résultats pour la science et la religion, lorsque le nouvel archevêque de Smyrne qui exerçoit déjà sur ce collége le droit de surveillance dont jouissent les évêques par rapport à ces sortes d'établissemens, sollicita et obtint de la Propagande que le supérieur du collége fût obligé de lui rendre compte annuellement des revenus et des dépenses de sa maison, qu'il versât entre ses mains pour être employé en bonnes œuvres, et même en faveur du collége, l'excédant qui resteroit, à la fin de chaque année, et qu'aucune acquisition ou réparation importante ne pût être faite sans autorisation expresse de l'archevêque. Mgr de Calcédoine ne croyant pas devoir souscrire à ces nouvelles conditions qui lui paroissoient trop onéreuses et ne voulant pas exposer ses ecclésiastiques à des désagrémens qui eussent été inévitables, a pris le parti de les rappeler en France à la fin de l'année classique, laissant à la Propagande et à M. l'archevêque de Smyrne le soin de pourvoir à la direction d'un collége qui est florissant, et dont la religion peut retirer les plus grands avantages. »

Nous trouvons dans la dernière livraison du *Journal historique et littéraire de Liége* une décision qu'il est peut-être à propos de faire connoître. La supplique suivante avoit été adressée au Saint-Père : « N. supplie Votre Sainteté de vouloir bien lui faire savoir pour l'instruction et la tranquillité de sa conscience, et aussi pour la direction des ames, s'il est permis aux pénitens de prendre part aux opérations du magnétisme. » La réponse, traduite littéralement du latin, est celle-ci :

« La troisième férie, 23 juin 1840, dans la congrégation générale de l'inquisition romaine tenue dans le couvent de Sainte-Marie de la Minerve devant les cardinaux, la demande ci-dessus ayant été proposée, Leurs Eminences ont dit que l'auteur de la supplique devoit consulter les auteurs approuvés, en observant qu'en écartant toute erreur, sortilége, invocation explicite ou implicite du démon, le simple acte d'employer des moyens physiques d'ailleurs permis, n'étoit point moralement défendu, pourvu qu'il ne tende point à une fin illicite ou qui soit mauvaise en quelque manière. Quant à l'application du principe et des moyens purement physiques à des choses ou effets vraiment surnaturels, ce n'est qu'une déception tout-à-fait illicite et digne des hérétiques. »

Le samedi 1er août, la reine des Belges, voyageant incognito, est arrivée à Amiens. Descendue à l'hôtel de la poste, elle a fait dire au curé de la cathédrale qu'elle désiroit entendre sa messe du lendemain ; elle a effectivement assisté à la messe avec piété et recueillement. La reine n'est point partie sans laisser à M. le curé de la cathédrale un témoignage de sa munificence pour les pauvres.

Depuis la première révolution, la commune de Noyelles-sur Selle, diocèse de Cambrai, se trouvoit sans église ; des ruines, un cimetière et les restes d'une tour étoient tout ce qui restoit de son ancienne paroisse. Cependant les habitans désiroient relever leur temple ; ils firent des efforts de tous les genres, s'imposèrent extraordinairement pen-

dant *treize* années, empruntèrent, réunirent des offrandes particulières, parmi lesquelles le modeste desservant de la future église figuroit pour une somme de 600 fr., et parvinrent enfin à trouver un entrepreneur qui leur bâtit une jolie petite église sur les plans de M. Vallez, architecte des communes de l'arrondissemeut. Le clocher et le portail furent faits l'an dernier, la nef et le chœur sont en voie d'exécution maintenant. Ces jours derniers, les ouvriers occupés aux travaux de cette église ont découvert deux vieilles plaques de plomb avec des inscriptions qui méritent d'être conservées. Une branche de l'illustre famille de Carondelet possédoit la baronie de Noyelles, et avoit ses sépultures dans l'église de ce village; ce sont les tombes des deux principaux personnages de cette noble maison, qui ont été retrouvées dans les fouilles.

La première plaque de plomb relate que le corps (d'autres disent le cœur) du doyen François de Carondelet, ambassadeur des archiducs à Paris, mort en prison à Anvers, soupçonné d'être gagné par Richelieu, a été rapporté à Noyelles et inhumé par les soins de son frère Antoine, le 6 juillet 1648. L'inscription est telle : *D. Franciscus de Carondelet B. Virginis Cameracensis Decanus, acutâ febre correptus, è vivis obiit Antuerpiâ 9 octobris 1634, ætatis suæ anno 42. Ejus corpus huc in Noyelles depositum 6 julii 1648, studio et diligentiâ D. Antonii de Carondelet fratris ejus.*

Le dimanche 23 juillet, une plantation de calvaire a eu lieu à Croix, annexe de Forest, canton de Landrecies; M. Jean-Baptiste Watremez, propriétaire de cette commune, faisoit ériger ce calvaire à ses frais. Après les vêpres, chantées par les curés des paroisses voisines, la procession, dirigée par M. Coupé, curé de Forest-Croix, se mit en marche, ouverte par 60 jeunes filles. Venoit ensuite un nombreux clergé composé des pasteurs des paroisses voisines. Une compagnie de la garde nationale, commandée par six anciens officiers de la grande armée, formoit la haie et annonçoit au loin la fête religieuse par de fréquentes décharges de mousqueterie. L'image du Christ étoit portée par quatre vieillards de la commune, ayant à leurs côtés quatre prêtres tenant les quatre coins de la draperie. Derrière le Christ étoient douze femmes voilées et habillées de noir, puis MM. les maires de Croix et de Boussies, et le fondateur du calvaire et sa famille. Plus de six mille fidèles suivoient ce cortége religieux. Au calvaire, M. le curé de Forest bénit le Christ et M. le curé de Romeries prononça au milieu d'un silence et d'un recueillement édifians, un discours sur le triomphe de la croix. Après ce discours, le peuple entier revint en procession à l'église, où il reçut avec les plus grandes marques de piété la bénédiction du saint Sacrement.

Une cérémonie pieuse a eu lieu dernièrement à Lechelle, près Bapaume. Le calvaire, qui étoit tombé de vétusté, a été relevé avec le produit des offrandes volontaires faites par les habitans de la commune; on y remarquoit un nombreux concours de desservans des environs et une foule immense de la population augmentée de celle de tous les alentours. M. Godard, chanoine et curé de Saint-Jean-Baptiste à Arras, a prononcé un discours analogue à la circonstance.

Le lundi 3 août, M. l'abbé Le Lasseur, aumônier de la maison

d'arrêt de Nantes, a baptisé deux petites filles juives. Les père et mère de ces enfans, Bernard Kauffmann et Ietta Zander, juifs allemands, actuellement en prison, reçoivent depuis quelque temps l'instruction chrétienne, par les soins du même ecclésiastique. Ils n'attendent que la fin de leur peine pour abjurer le judaïsme et entrer dans le giron de l'Eglise catholique.

Un respectable évêque écrivoit le mois dernier, des eaux de Saint-Gervais en Savoie :

« J'ai passé à Sallanches et j'ai pu considérer le tombeau d'une ville détruite. Quel spectacle ! La main de Dieu s'est appesantie sur cette malheureuse ville, et les ruines effrayantes qu'elle offre aux regards indiquent un mystère profond de la providence dont on n'ose sonder les vues. Mais le résultat est tout miséricorde pour le pays, et le spectacle des flammes qui ont dévoré Sallanches est bien moins frappant que celui de la charité qui en a été la conséquence. Ce sera un exemple mémorable dans l'histoire. Tout un peuple s'est levé en masse pour venir au secours des victimes du désastre. Le pain et les vêtemens ont abondé dès le lendemain de l'incendie. Le roi de Sardaigne s'est montré comme un père généreux envers cette partie de ses enfans. Il a envoyé sur les lieux un homme admirable, je dirois volontiers un ange pour veiller sur le tombeau de Sallanches, et préparer la résurrection de cette ville anéantie.

» Le dernier neveu de saint François de Sales est là, au milieu d'une mer de difficultés, et marquant chaque jour sa noble mission par les plus consolans succès. Béni soit le Seigneur ! ses bienfaits surpassent les espérances. »

Le *Catholic Directory* et *Annual Register*, qui s'imprime à Londres, est un annuaire catholique et une espèce d'almanach du clergé, mais mieux rédigé que n'étoit le nôtre. Nous avons donné un extrait de celui de cette année dans notre numéro du 30 mai dernier, et on a pu voir combien il contenoit de détails curieux. On y marque entre autres les maisons d'éducation, les couvens, les écoles, les établissemens de bienfaisance et de charité qui existent en Angleterre. Cette publication est autorisée par les évêques et est d'un usage journalier parmi les catholiques. C'est le meilleur répertoire pour les annonces qui peuvent les intéresser. Les annonces pour l'année prochaine doivent être envoyées affranchies aux libraires Dolman, 61, New-Bond-Street, et Jones, 63, Pater-Noster-Row, à Londres. Il seroit bon de les adresser avant le 1[er] septembre prochain, avec l'adresse d'un correspondant à Londres pour payer les frais.

Nous donnons cet avis principalement pour les couvens et institutions qui existent en France et qui sont destinées pour les catholiques d'Angleterre. Il y a des établissemens de ce genre à Boulogne, à Arras, à Montreuil, au Buissaert, près Dunkerque, à Gravelines, à Douai, à Nantes, etc.

Le 19 juillet a été reçue à Liége, dans l'église des Rédemptoristes, l'abjuration d'un jeune schismatique grec qui y vit depuis quelque temps, et qui avoit suivi les conférences du Carême à Saint-Paul et les exercices et les prédications du mois de Marie.

Ce jeune homme, d'une famille distinguée de Russie, voyageoit depuis dix ans, étudiant et observant tous les systèmes, les opinions, les croyances qu'il a rencontrées

chez les differens peuples, et il n'a pu rencontrer la vérité, le repos de la conviction et une règle certaine contre les égaremens de l'esprit humain, que dans l'Eglise catholique. Contraste frappant! Tandis que des jeunes gens frivoles, qui ne prennent pas la peine d'étudier à fond la religion dans laquelle ils ont été élevés, conçoivent contre elle des préjugés sans fondement et l'abandonnent sans savoir pourquoi, un jeune homme de talent, doué de sens et de raison et avide de vérité, vient des extrémités de l'Europe pour leur donner un exemple bien remarquable, en déposant, après un long et mûr examen, tous les préjugés de secte et toutes les erreurs religieuses, pour courber son esprit devant l'autorité infaillible de l'Eglise romaine! Cette considération a été développée par le Père Manvuisse, dans l'exhortation qu'il a adressée à ce jeune néophyte au moment de son abjuration.

Loin de sa patrie qu'il lui sera désormais bien difficile de revoir avec sécurité, depuis qu'il a abjuré le schisme, et privé désormais des espérances qui devoient se réaliser un jour pour lui en parcourant la carrière de l'enseignement public à laquelle il étoit destiné, ce jeune catholique semble vouloir se fixer pour un certain temps encore à Liége.

Le 6 juin eut lieu à San Remo, dans l'état de Gênes, l'abjuration de Michel Corray, Calviniste suisse. Elle fut faite entre les mains du curé délégué par l'évêque, et en présence des chanoines et de beaucoup de fidèles. Le néophyte fut baptisé sous condition. Il avoit été instruit et préparé pendant plusieurs mois par M. le chanoine Rodi, qui le lendemain, jour de la Pentecôte, l'admit à la communion. C'est la seconde conquête que cet estimable ecclésiastique fait depuis quelque temps à la vraie foi.

On n'a pas perdu l'espérance à Cologne que l'avénement du nouveau roi de Prusse apportera quelque changement heureux dans l'état déplorable des affaires ecclésiastiques. L'intolérance n'a pas seulement pesé sur les catholiques, mais encore sur ceux des luthériens rigides qui n'ont pas voulu sympathiser avec les calvinistes, pour former l'église *évangélique*. Le nouveau roi est trop éclairé sur les malheureux résultats qui s'en sont suivis pour tenir la même conduite. On croit généralement que, pour s'attacher les provinces rhénanes, où depuis ces derniers événemens règne une grande fermentation des esprits, il ne négligera pas de leur rendre leur premier pasteur: cette espérance se fonde encore beaucoup sur les bruits de guerre qui se répandent depuis quelques jours. Cependant l'attachement des Colonais pour leur pasteur augmente chaque jour; le retour de l'archevêque est ce qui préoccupe le plus les esprits. On n'en sera pas surpris si l'on fait attention que les habitans n'en sont pas encore venus à ce point d'indifférence religieuse, qu'ils ne ressentent pas, comme faite à eux-mêmes, l'injure qu'on fait à leurs pasteurs.

Dernièrement un habitant respectacle de Cologne, M. Webber, très-avantageusement connu du nouveau roi, lui a adressé une lettre de félicitation lors de son avénement au trône : il y a glissé l'idée du rétablissement de l'archevêque comme un moyen efficace de gagner l'affection des habitans des provinces rhénanes. Le même a aussi envoyé au Saint-Père un portrait peint à l'huile du vénéra-

le archevêque; ce tableau, d'une délité rare, encadré avec goût et chesse, a été bien accueilli du énérable pontife, qui a répondu à I. Webber par un bref où, tout n lui exprimant sa reconnoissance, lui témoigne sa bienveillance du :le qu'il déploie dans l'œuvre de propagation de la foi.

Ce fut en effet M. Webber qui, n 1836, s'occupa un des premiers e cette œuvre si éminemment caholique; il vient d'envoyer à Lyon I,000 fr., montant de la collecte nuelle.

Des nouvelles de la frontière de ologne, du 23 juillet, portent que endant le séjour de l'empereur Nicolas à Varsovie, le haut clergé polonais a été engagé à contribuer la réunion de l'église latine polonaise à l'église russe schismatique, ous le synode de Pétersbourg. Le ergé catholique, comme on le ense bien, ne s'y est pas prêté. s ruthéniens-unis en Pologne stent fidèles à l'Eglise catholique; ur évêque, celui de Chelm, . Szumborski, invité plusieurs is à se rendre à Varsovie, s'est toujours excusé sur sa vieillesse et la oiblesse de sa santé.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Quand on cherche à quel titre Louis onaparte s'est donné le rôle qu'il joue puis quelques années, on n'est pas peu barrassé pour s'expliquer ses prétenns. La seule chose dont il puisse se évaloir, c'est l'étrange confusion qui gne dans les idées; c'est la séduction achée aux succès heureux de l'anarie.

Mais quant à la position personnelle Louis Bonaparte, sous quelque point vue qu'on l'envisage, on n'y aperçoit n qui parle en sa faveur, ni qui étasse l'apparence d'un droit.

Il est vrai de reconnoître que des imprudences politiques, des ménagemens irréfléchis, des enthousiasmes hasardés et téméraires, sont venus former à ses yeux des apparences trompeuses, auxquelles un jeune homme aussi inconsidéré que lui a très-bien pu se méprendre. On l'a traité en prince, pour lequel les lois de la justice n'étoient pas faites. On lui a reconnu une sorte d'inviolabilité, un droit exceptionnel. On lui a permis, enfin, de se considérer comme un conspirateur sacré, dont la personne étoit hors d'atteinte et à qui son nom devoit tout faire pardonner.

Comme si cela n'eût pas suffi, on a officiellement légitimé à la tribune le titre de souveraineté de son oncle; et pour mettre le comble à ces distinctions, on a imaginé de décerner au chef de sa famille, des honneurs solennels et une espèce d'apothéose qui le placent au rang des demi-dieux de l'ancienne Rome.

Voilà ce qui forme la partie des faits que Louis Bonaparte peut invoquer à sa décharge, et qui ont probablement servi à égarer son jugement, à lui fasciner l'esprit. Mais quand on vient à examiner les autres faits, ils disent tout le contraire de ce que ceux-là semblent dire. D'abord on ne lui accorde d'action que dans la sphère des souvenirs militaires que son oncle a laissés; et lui-même il ne paroît pas compter sur autre chose pour le succès de ses prétentions; car c'est toujours à la caserne qu'il s'adresse; c'est toujours à la porte des corps-de-garde qu'on le voit frapper.

Eh bien, ce sont précisément les corps-de-garde et les casernes qui lui résistent, qui font avorter toutes ses entreprises. Et pour que rien n'y manque, la garde nationale, qui représente plus directement l'ordre civil, achève ce que la troupe de ligne a commencé.

Si cette autre partie des faits n'est pas assez éloquente pour faire tomber la cataracte de Louis Bonaparte, nous demandons en vertu de quoi, alors même que tous les autres faits parleroient pour lui, alors même qu'on auroit eu raison

de reconnoître dans son oncle Napoléon les titres de *souverain légitime de la France*; nous demandons en vertu de quoi ce seroit lui, Louis Bonaparte, qui se présenteroit pour réclamer la succession du chef de sa famille. Est ce que l'héritage impérial n'auroit pas des ayans-droit avant lui? Est-ce qu'il n'a pas son père? est-ce qu'il n'a pas trois oncles? est-ce qu'il n'a pas des cousins dont le droit d'aînesse primeroit le sien?

On nous apprend la mort récente d'un respectable vieillard, M. B. de Miribel, resté le dernier de six frères, dont l'aîné officier supérieur de cavalerie, le second officier de marine, le troisième d'artillerie, les deux suivans d'infanterie, le sixième seul, d'une santé délicate, reçu docteur en Sorbonne, gratifié d'un canonicat par son grand-oncle, M. de Condorcet, évêque de Lisieux.

M. B. de Miribel, qui vient d'être ravi à l'affection de ses proches et à la vénération de tous ceux qui le connoissoient, étoit, bien jeune encore, capitaine des grenadiers du régiment du Maine. Doué de toutes les qualités qui font le bon soldat, il eût parcouru une carrière brillante, si la révolution ne fût venue briser son épée comme celle de ses frères.

Retiré depuis long-temps dans sa terre, aux environs de Vienne en Dauphiné, il y vivoit avec une extrême simplicité et une bonhomie antique. Affable, affectueux pour tous, visitant les pauvres malades dans leur taudis, leur apportant lui-même des remèdes, des friandises, du vin vieux, des consolations, on eût dit une protestation vivante placée par la providence au milieu des populations les plus hostiles à l'ancien régime, pour démentir les préjugés accrédités par la révolution contre les champions héréditaires de la gloire et de l'honneur de la France.

Allié aux plus honorables et aux plus anciennes familles du Dauphiné, il laissera parmi elles de longs regrets, moins vifs pourtant et moins durables que parmi les bons paysans qui l'environnoient.

Tous ont quitté spontanément la moisson pour l'accompagner à sa dernière demeure, et les vingt-deux fermiers de sa terre se sont disputé l'honneur de porter tour à tour son cercueil au cimetière, éloigné de plus de deux lieues de son habitation.

Il ne reste de lui que la fidèle compagne de quarante ans de sa vie et un jeune homme, M. Léon de Rivière, fils de M. le baron de Rivière, son gendre.

L'*Helvétie* de 1840 a inséré, après des injonctions réitérées, le procès-verbal d'exhumation des restes des princes-évêques de Bâle. Mais en même temps, elle déclare qu'elle maintient son premier récit, et qu'elle offre de faire la preuve des faits rapportés par elle et dont nous avons donné un extrait numéro du 16 juillet. Le procès-verbal est ainsi conçu:

« L'année 1840, le 17 avril, à dix heures du matin, nous, Jacques Gasmann, lieutenant-de-préfet; François-Xavier Moritz, maire; Gaspard Wenger, sergent de gendarmerie; et Louis Troll, remplissant les fonctions de secrétaire de la mairie, pour cause de maladie du titulaire, tous demeurant à Porrentruy, nous sommes rendus à l'ancienne église du collége sur l'invitation de M. le préfet, à l'effet de reconnoître légalement la mise en ordre du caveau qui autrefois servit de sépulture aux Jésuites et aux princes-évêques; où étant accompagnés par M. Thurmann, directeur de l'école normale, qui a surveillé cette opération, nous sommes descendus dans ledit caveau. Nous avons reconnu qu'il a été convenablement déblayé des décombres dont il étoit rempli depuis la révolution française, époque de sa dévastation; que les ossemens tirés des gravats au milieu desquels ils se trouvoient disséminés, ont été séparés et réunis avec soin dans le seul cercueil qu'on a encore pu reconstruire, vu que des autres il ne restoit que des lambeaux brisés, entassés pêle-mêle

vec les débris et la plupart à l'état de ourriture. Onze têtes ou fragmens de tes, que l'on n'a point renfermés dans le usdit cercueil, ont été rangés dans l'intérieur du caveau dans l'ordre et dispotion usités pour les ossuaires et catacombes. Le caveau a en outre été décoré e deux croix en bois noir et de plusieurs nscriptions religieuses, ainsi que d'une utre portant les noms des princes qui ont présumés y avoir été inhumés et auxquels les ossemens auroient appartenu. — De là nous nous sommes rendus la bibliothèque, où ont été déposés et onfiés à M. le bibliothécaire Trouillat ifférens objets extraits des décombres. es principaux sont deux plaques, deux nitres, des fragmens de crosses et d'épées de bois, et des lambeaux d'ajustemens.

» Nous avons ainsi reconnu et apprécié que ce travail a atteint le but louable de tirer ces honorables restes de l'état d'abandon et de dévastion où ils se trouvoient depuis un demi-siècle, et de les oustraire pour la suite aux profanations dont ils ont été maintes fois l'objet durant ce temps. En conséquence, nous estimons que les personnes qui s'en sont chargées ont fait une œuvre utile et méritoire, et qu'on doit leur savoir gré de l'intérêt qu'elles ont mis à restaurer dans un état décent ce qui existoit encore de ces restes historiques.

» Ainsi fait à Porrentruy, les jour, mois et an que devant.

» Signés : GASMANN, lieutenant; MORITZ, maire ; TREFFA, commis ; WENGER, sergent.

» Moi, soussigné, curé-doyen de Porrentruy, étant descendu dans le caveau de l'église du collége le 16 avril de l'an 1840, à l'effet de reconnoître ce qui a été fait pour la mise en ordre dudit caveau, j'ai constaté que tout s'y étoit passé d'une manière conforme aux allégués du présent, que je reconnois exacts.

» Signé : J. C. VARÉ, curé-doyen.

» Pour copie conforme :

» Le préfet, CHOFFAT.

» Porrentruy, le 20 avril 1840. »

Nous insérons cette pièce pour montrer notre entière impartialité dans cette affaire ; du reste nous avouons que ce procès verbal ne nous paroît pas avoir détruit les allégations de l'*Helvétie*. Le certificat de M. le curé Varé n'est pas non plus pleinement rassurant. On sait quelle est sa position au milieu des catholiques de Porrentruy qui ont peine à voir en lui le successeur de M. Cuttat, et qui lui reprochent sa complaisance pour le pouvoir.

PARIS, 10 AOUT.

Le *Moniteur Parisien* et le *Messager* publioient hier la nouvelle suivante : « Le roi est arrivé aujourd'hui du château d'Eu à neuf heures et demie. Il a présidé le conseil des ministres ; tous les ministres y assistoient. Il a été décidé dans ce conseil que l'attentat du 6 août seroit déféré à la cour des pairs. L'ordonnance paroîtra demain dans le *Moniteur*. »

— En effet le *Moniteur* contient l'ordonnance suivante, à la date du 9 août :

« Vu l'art. 28 de la charte constitutionnelle ;

» Vu les art. 87, 88, 91, 92, 96, 97, 98, 99 du code pénal ;

» Attendu que, dans la journée du 6 août 1840, un attentat contre la sûreté de l'état a été commis dans la ville de Boulogne-sur-Mer;

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. 1er. La cour des pairs est convoquée.

» Les pairs absens de Paris seront tenus de s'y rendre immédiatement, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement légitime.

» Art. 2. Cette cour procédera sans délai au jugement des individus qui ont été et qui seront arrêtés comme auteurs, fauteurs ou complices de l'attentat ci-dessus énoncé.

» Art. 3. Elle se conformera, pour l'instruction, aux formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour.

» Art. 4. Le sieur Franck Carré, notre

procureur-général près la cour royale de Paris, remplira les fonctions de notre procureur-général près la cour des pairs. Il sera assisté du sieur Boucly, avocat-général près la cour royale de Paris, faisant les fonctions d'avocat général, et chargé de remplacer le procureur-général en son absence; et des sieurs Nouguier et Glandaz, substituts de notre procureur-général près la cour royale de Paris, faisant les fonctions de substituts du procureur-général, lesquels composeront avec lui le parquet près notre cour des pairs.

« Art. 5. Le garde des archives de la chambre des pairs et son adjoint rempliront les fonctions de greffiers de notre cour des pairs. »

— En exécution de cette ordonnance, le chancelier de France vient d'adresser aux membres de la cour des pairs des lettres de convocation pour le mardi 18 de ce mois. Dans cette première séance, la cour entendra la lecture de l'ordonnance de convocation et le réquisitoire du procureur-général. Les délibérations ultérieures ne pourront avoir lieu qu'après l'instruction du procès.

— Arrivé dimanche matin à Paris, Louis-Philippe est reparti le soir même pour Eu.

—Le ministre de l'intérieur a reçu le 7 un nouveau rapport du préfet de Boulogne. Ce rapport annonce seulement que la nuit a été tranquille, et que les recherches continuoient dans la ville et aux alentours.

— Aussitôt qu'on eut appris à Eu l'échauffourée de Boulogne, le garde des sceaux est parti pour prendre les mesures nécessitées par les circonstances.

— Il paroît que le ministère n'étoit pas très-rassuré sur les suites de la tentative du prince Louis Bonaparte, car il a fait publier dans ses journaux une note portant que d'après des nouvelles reçues par le gouvernement, la tranquillité de Lyon, Lille et Metz étoit parfaite.

— Les proclamations les plus insensées et des décrets impériaux ont été répandus par les insurgés à Boulogne. Dans un de ces décrets, on annonçoit que la France étoit redevenue libre; que l'armée étoit dégagée de ses sermens; que les chambres étoient dissoutes, et on nommoit M. Thiers chef du gouvernement civil, et le maréchal Clausel chef de l'administration militaire.

— Le paquebot à vapeur qui a débarqué Louis Bonaparte et ses complices, appartient à la compagnie commerciale de Londres; on a trouvé sur ce paquebot neuf chevaux, deux belles voitures, plusieurs caisses de fusils, de l'argent et un aigle vivant. Le capitaine, qui a subi un assez long interrogatoire, a déclaré qu'il ne savoit pas, en quittant Londres, où il devoit aller, et que le secrétaire de la compagnie lui avoit ordonné de suivre la ligne qu'on lui indiqueroit. Il a ajouté qu'il avoit entendu dire qu'en cas de capture, la perte du bateau seroit remboursée.

— Louis Bonaparte a été transféré de Boulogne au château de Ham, où il est arrivé sous la garde d'une forte escorte dans la nuit de samedi à dimanche. Le but de cette translation a été de mieux assurer la garde du prisonnier, et de le priver de toute communication avec ses complices; mais il est et demeure compris avec eux dans une instruction commune. Il a été prescrit de prendre des mesures pour isoler, autant que possible, chacune des personnes arrêtées dans la matinée du 6, et pour rendre le secret praticable et effectif.

— M. Letronne, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque royale, est nommé garde-général des archives du royaume, en remplacement de M. Daunou, décédé; M. Ch. Lenormand est nommé directeur de la Bibliothèque royale; M. Naudet est nommé conservateur des imprimés à la même bibliothèque; M. Sainte-Beuve est nommé conservateur à la bibliothèque Mazarine.

— Sont nommés par ordonnance du 5 : avocat-général à Rouen, M. Dufour-Montfort; à Caen, M. Desèze; avo-

cat-général et substitut du procureur-général à Rennes, MM. Massabiau et Demonlon; avocat-général et substitut du procureur-général à Angers, MM. Ernest Duboys et Metivier; juge d'instruction à Uzès (Gard), M. Genieis; juge à Marvejols (Lozère), M. Pourailly; juge d'instruction à Mirande (Gers), M. Daste; substitut du procureur du roi à Condom, M. Salles-Estradère.

— Les journaux ministériels du soir répondant à un article de la *Presse*, nient formellement que pendant le cours des négociations qui ont abouti au traité du 15 juillet, la Prusse et l'Autriche aient offert au cabinet français une transaction que M. Thiers auroit refusée; que la France ait entrepris de négocier à Constantinople un arrangement direct entre le sultan et le pacha; que la destitution de Kosrew soit imputable à M. Pontois, et enfin que l'idée d'envoyer Sami-Bey à Constantinople avec l'offre de restituer la flotte, ait été suggérée à Méhémet-Ali par notre consul à Alexandrie.

— Par une circulaire du 2 août, le ministre de l'intérieur invite les préfets à faire déterminer à l'avance, par les conseils-généraux, les ressources nécessaires pour approprier les prisons départementales au régime pénitentiaire.

— Le *Bulletin des Lois* publie, sous le N° 751: 1° la loi relative aux chemins de fer de Paris à Orléans, de Strasbourg à Bâle, d'Andrezieux à Roanne, de Montpellier à Nîmes, et de Lille et Valenciennes à la frontière de Belgique; 2° le cahier des charges pour l'établissement du chemin de fer de Paris à Orléans; 3° la loi relative à l'établissement de plusieurs lignes de bâtimens à vapeur pour le service des correspondances entre la France et l'Amérique.

— Par ordonnance du 31 juillet, la disposition du paragraphe de l'article 8 de l'ordonnance du 3 janvier 1835, qui a pour effet de priver du bénéfice accordé par le 1er paragraphe du même article, ceux des officiers et employés du commissariat de la marine aux colonies, qui n'auroient pas été envoyés d'Europe, est et demeure abrogée.

— Nous avons dit, d'après le *Constitutionnel*, que le colonel Vaudrey avoit été arrêté à Paris. Cette nouvelle n'est pas exacte. L'ordre avoit effectivement été donné d'arrêter le colonel Vaudrey; un commissaire de police se présenta chez M. Périer, beau-frère du colonel, et chez lequel on savoit qu'il logeoit. M. Périer, dont le signalement concordoit assez exactement avec celui qui étoit indiqué sur le mandat, suivit le commissaire, et ne chercha à détromper l'agent de l'autorité qu'au moment d'entrer à la préfecture. Toutefois il a été écroué. On suppose que le colonel Vaudrey a profité de cette méprise pour chercher un autre asile.

— Une perquisition, qui n'a produit aucun résultat, a été faite dans les bureaux du *Capitole*.

— Plusieurs arrestations ont été opérées à Paris depuis quelques jours; on en porte le nombre à huit.

— Au retour d'Eu, la voiture où se trouvoient MM. Thiers et Vivien s'est cassée près de Bezons. Les ministres en ont été quittes pour une forte secousse sans aucune contusion. M. Vivien a attendu sa voiture qui étoit restée en arrière, et M. Thiers a regagné Auteuil à pied par le bois de Boulogne.

— M. de Brignole, ambassadeur de Sardaigne à Paris, est parti en congé.

— La chambre de commerce de Paris vient de signer une requête au ministre du commerce, à l'effet de provoquer de sa part une prompte décision sur les réglemens à adopter dans l'intérêt commun du public et des boulangers.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* de samedi : «Les ouvriers tailleurs, qui avoient paru comprendre combien étoit illégale et déraisonnable la coalition qui a mis la presque totalité des maîtres en interdit, ne sont pas rentrés, comme on l'avoit espéré, dans leurs ateliers, et avant-hier, trois des principaux meneurs, ont encore été arrêtés en vertu de man-

dats de M. Zangiacomi. Des papiers, qui démontreroient l'organisation et les motifs secrets de cette coalition, ont été, assure-t-on, saisis. »

— Le tribunal de police correctionnelle de la Seine a condamné mademoiselle Bourgoin, dite Mesnil-Simon, à 300 fr. d'amende et à la confiscation de l'argent et des objets saisis dans une pièce de ses appartemens, où des joueurs ont été surpris par la police.

— Un journal annonce que le banquet radical qui avoit été ajourné au 10 août est encore différé.

— Le *Moniteur Algérien* du 1er août publie deux lettres du ministre de la guerre au maréchal Valée, en date du 22 juillet. Dans la première, le général Cubières félicite le gouverneur-général des résultats de la dernière campagne. Dans la seconde, il lui annonce qu'il va mettre sous les yeux du roi les propositions d'avancement dans l'armée en faveur des militaires qui se sont distingués pendant la campagne de Miliana.

— Le maréchal Valée écrit au ministre de la guerre, à la date du 1er août, que la cavalerie arabe s'est de nouveau montrée dans la pleine de la Mitidja. Les 27 et 29 juillet, il y a eu deux engagemens dans lesquels nous avons perdu deux hommes. Les pertes des Arabes ont été bien plus considérables, et ils ont été obligés de se retirer. Le maréchal informe également le ministre que les travaux de routes continuent avec activité, et que l'ennemi ayant cessé de les inquiéter, un bataillon du 2e léger suffit pour protéger les travailleurs.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le général de Lamoricière est passé le 6 à Moulins, se rendant en Afrique.

— La cour d'assises du Cher a terminé le 4 l'affaire des troubles de Lignières. 27 accusés ont été acquittés; les 15 autres ont été condamnés depuis un mois de prison jusqu'à cinq ans de réclusion sans exposition. Le jury a rédigé une demande en commutation de peine.

— Une bande de brigands paroît s'être jetée dans les bois des environs de la Côte-Saint-André (Isère). Une ferme a été incendiée, un vieillard assassiné, et deux gendarmes horriblement maltraités. 400 gardes nationaux ont été mis sur pied pour traquer ces malfaiteurs, dont l'audace, obéissant à la faim, les force à venir, en plein jour, enlever les paniers de provisions des moissonneurs lorsque ceux-ci s'en écartent.

— A Marvejols (Lozère), dans les derniers jours de juillet, la montagne s'est couverte d'une neige d'un demi-pied d'épaisseur.

— Une dépêche télégraphique a appris le 7 à Bordeaux et le 8 à Nantes l'affaire de Boulogne.

— La cour d'assises de la Haute-Vienne vient de condamner à mort le nommé Cartier, détenu à la maison centrale de Limoges, convaincu d'avoir assassiné le nommé Vergne, l'un des gardiens de cette maison. Cartier n'est âgé que de 21 ans, et à déjà subi trois condamnations.

— M. Casabianca, conseiller à la cour royale de Bastia (Corse), est mort le 27 juillet. C'est le troisième conseiller enlevé à la magistrature du ressort dans l'espace d'une année.

EXTERIEUR.

Le gouvernement belge a reçu les titres de la décoration de la Légion-d'Honneur accordée par le roi des Français à cinq des officiers belges qui ont été autorisés à prendre part aux opérations de l'armée française en Algérie.

— M. Van Swinderen Van Rensuma a été nommé président pour la session extraordinaire des états-généraux en Hollande.

— On a appris le 6 au soir à Londres la nouvelle de la folle tentative de Boulogne. Le prince Louis Bonaparte n'a pas trop à se louer de la manière dont le traitent les journaux anglais. Le *Times*

lit que s'il avoit reçu une balle, c'eût été la meilleure fin d'un si mauvais *imbécile*.

— Le gouvernement anglais a fait officiellement désavouer la nouvelle que le prince Louis Bonaparte avoit eu une entrevue avec lord Palmerston.

— A la séance du 5, la chambre des lords a reçu un message de la chambre des communes, qui lui renvoyoit le bill sur les corporations municipales d'Irlandes, avec quelques amendemens motivés.

— Le 6, lord Lyndhurst présente une pétition de 20,000 ouvriers de Glascow, demandant le renvoi des ministres, et une enquête sur la conduite de lord Palmerston. Le marquis de Londonderry félicite le ministère sur les changemens survenus dans la politique étrangère. Lord Brougham désapprouveroit hautement toute modification politique qui pourroit compromettre l'alliance de la France et de l'Angleterre.

— La séance des communes du 6 a présenté un grand intérêt. M. Hume a interpellé le ministre des affaires étrangères sur la question d'Orient. Il s'est élevé contre la politique du gouvernement qui abandonne l'alliance de la France constitutionnelle pour entrer dans l'alliance des *despotes* de l'Europe. Il a terminé en proposant une adresse à la reine pour la prier de faire déposer au parlement copie de la convention conclue entre les quatre puissances. Lord Palmerston a déclaré que le gouvernement anglais n'avoit jamais eu l'intention de renoncer à l'alliance de la France, qu'il continuoit à la regarder comme de la plus haute valeur, non-seulement pour les deux pays, mais pour le bien de toute l'Europe, et qu'il avoit le plus ferme espoir que le dissentiment actuel ne seroit que temporaire et ne méneroit à aucune hostilité entre deux nations qui avoient tant d'intérêts communs. M. Leader trouve qu'on a manqué de procédés envers la France, en ne lui annonçant la conclusion du traité du 15 juillet que deux jours après que la convention eut été arrêtée entre les parties. Lord Palmerston s'efforce de montrer que la France n'a qu'à s'en prendre à elle seule si elle n'a pas été instruite de la signature du traité, puisque c'est elle qui s'est retirée volontairement des conférences. M. Leader persiste à soutenir qu'il y a eu manque d'égards et qu'il auroit fallu avertir le gouvernement français du jour où la convention devoit être signée.

— Le lendemain, la chambre, après une discussion assez longue, a fini par adopter les amendemens des lords au bill des corporations municipales d'Irlande, sur la promesse faite par lord Morpeth qu'à l'ouverture de la prochaine session il seroit porté remède aux inconvéniens des dispositions que la chambre des lords n'a pas voulu modifier.

— Les assurances données par lord Palmerston sur le maintien de la paix entre la France et l'Angleterre ont été accueillies par le parlement et par la presse anglaise avec une vive satisfaction.

— Le *Standard* du 6 annonce pour cette semaine la prorogation du parlement.

— Un des jours de la semaine dernière, au moment où la reine Victoire et le prince Albert passoient, à Londres, devant le palais de Hampton, trois ouvriers placés sur le toit s'avancèrent pour voir le cortége : l'un d'eux, ayant perdu l'équilibre, tomba d'une hauteur de 60 pieds à quelque distance du prince Albert qui étoit descendu de voiture. On s'empressa de le relever, mais il étoit mort. Ce triste spectacle fit une impression pénible sur la jeune reine.

— Des lettres de Naples disent que l'indemnité à payer aux sujets britanniques à l'occasion du monopole des soufres qui vient d'être aboli sera établie par une convention spéciale entre les gouvernemens des Deux-Siciles et d'Angleterre.

— La Russie et l'Autriche viennent de conclure un traité pour la navigation du

Danube. Les vaisseaux autrichiens seront soumis aux réglemens de quarantaine russe.

— L'arrestation du grand-visir Kosrew-Pacha a coupé court à une conjuration qui auroit pu devenir fatale au sultan et aux réformes commencées dans l'empire. Sa disgrâce a jeté dans l'abattement tous les partisans de l'alliance russe.

Le livre des ames ou la vie du chrétien sanctifiée par la prière et la méditation, par Charles Sainte-Foi. 1 vol in-18.

L'auteur s'est surtout proposé d'offrir à tous les fidèles comme des formules de prières pour toutes les conditions et les diverses conjonctures où ils peuvent se trouver. C'est-là ce qui caractérise son livre, et ce qui peut le rendre utile. Son zèle s'étend à toutes les différentes situations de la vie, et il en auroit peut-être pu passer sous silence. Il seroit à désirer que tous ceux auxquels il a destiné son volume fussent un peu plus adonnés à la prière. La société en ressentiroit bientôt les heureux effets. Si les jurés, les électeurs, les députés étoient plus pénétrés des maximes de l'Evangile sur la nécessité de la prière, ils comprendroient encore mieux l'importance des devoirs qui leur sont imposés, et l'esprit dans lequel ils doivent les remplir. Il y a dans ces prières un ton de piété qui montre que l'auteur est pénétré lui-même des sentimens qu'il exprime, et ces sentimens sont souvent bien rendus. Cependant il faut dire qu'il se trouve aussi dans son livre quelques idées singulières; l'exactitude et la justesse de la pensée y sont quelquefois en défaut. L'auteur n'a pas assez compris que les préoccupations de la politique devoient être étrangères à l'expression des sentimens de la piété chrétienne; il prie pour la *nationalité* des peuples chrétiens, et en particulier pour celle de la Pologne; il conjure le ciel d'éloigner de nous le despotisme. Hélas! nous voudrions bien n'avoir d'autre péril à courir dans la voie du salut. En atten dant, nous croyons que ces vœux et au tres semblables sont assez déplacés dan un livre de prières. M. Charles Sainte Foi auroit dû aussi se servir d'une meil leure traduction pour les passages d l'Ecriture sainte qu'il cite. La sienne es souvent fort défectueuse. E.

Un ouvrage que nous avons annonc dans notre n° du 30 juillet, la *Persé vérance chrétienne*, a été écrit pour don ner aux jeunes gens des deux sexes d moyens assurés de persévérer dan les pieux sentimens que leur a inspir la première communion. Tous peuven en profiter, quelle que soit leur condi tion; car ce livre renferme les principe et les exercices d'une vertu solide qu doit se former dans tout chrétien, s'ac croître et se perfectionner pendant l cours de sa vie. Il n'apprendra pas au jeunes gens des vérités qu'ils ignorent. mais il réveillera leurs souvenirs, et sans doute ils aimeront à revoir ce dont on avoit entretenu leur première enfance. Ils le liront avec fruit dans un âge plus avancé, comme ils l'auront lu dans leur jeunesse, parce que ce sera toujours une nécessité pour eux de s'affermir dans la résolution fondamentale de travailler, avant tout, à l'affaire du salut.

Le Gérant, Adrien Le Clere

BOURSE DE PARIS DU 10 AOUT.

CINQ p. 0/0, 116 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0, 000 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 82 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 3425 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 775 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt Belge 102 fr. 80
Emprunt romain 103 fr. 00
Rentes de Naples 102 fr. 90 c.
Emprunt d'Haïti. 552 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 27 fr. 00

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3319.

JEUDI 13 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Sur l'administration de la justice criminelle en 1838(1).

Le ministre de la justice a publié dernièrement le compte-rendu de l'administration de la justice criminelle en 1838. Ce compte-rendu embrasse les travaux de la cour de cassation, des cours d'assises, des tribunaux de police correctionnelle et de simple police. Il fait connoître la marche de l'instruction criminelle, le nombre des réhabilitations, le nombre et la nature des récidives. C'est une statistique exacte et complète. Celle-ci présente une diminution de 29 sur le nombre total des accusations portées en 1837 devant les cours d'assises. Pareillement si on divise les accusations en deux classes, celles qui ont pour objet les crimes contre la propriété et celles qui se rapportent aux crimes contre les personnes, on trouvera la première diminuée de 106. Mais, par une bien triste compensation, le nombre des crimes contre les personnes est augmenté de 77. En 1838, il y a eu 239 accusations d'assassinat portées devant les cours d'assises; c'est le nombre le plus élevé que la statistique ait offert depuis 1825. Le tableau de 1837 donnoit précisément le résultat inverse; le nombre des crimes contre les personnes n'avoit ni augmenté ni diminué cette année-là, tandis que le nombre des crimes contre les propriétés s'étoit accru dans une proportion considérable.

Ainsi, d'une année à l'autre, il s'est opéré dans les voies du crime une espèce d'évolution qui n'est pas à l'avantage de la dernière année. En effet, si l'année 1838 a vu moins de méfaits en tout genre, en revanche elle a vu plus de grands crimes. Si la propriété a été moins souvent attaquée, la vie de l'homme a été moins respectée. Maintenant où trouverons-nous la raison de ces tristes contrastes et de ces brusques péripéties? A quelle cause, à quelle influence malfaisante faut-il rapporter ces oscillations annuelles où la morale publique perd d'un côté ce qu'elle gagne de l'autre? La statistique ne fournit ici que des lumières insuffisantes : elle peut bien nous apprendre en effet que le plus grand nombre des crimes est toujours déterminé par ces causes vulgaires : la cupidité, la violation de la foi conjugale, la haine et les passions violentes; mais cette explication ne sauroit satisfaire le penseur ni le moraliste. Quelle est la loi suivant laquelle se développent simultanément ces influences diverses? Quelle est la cause générale qui agit sur toutes ces causes particulières pour en surexciter la fatale énergie? Voilà ce qu'il importeroit de savoir, et ce que la statistique ne sauroit nous apprendre. Nous pour-

(1) Cet article offre des considérations morales qu'il nous a paru utile de reproduire. Il se trouve dans le *Journal des Débats* du vendredi 24 juillet. Nous n'en avons retranché que quelques expressions dont le ton un peu léger ne nous a pas paru en harmonie avec la gravité du sujet.

rions bien nous en prendre à l'esprit du siècle ; nous pourrions accuser le scepticisme universel, la dissolution des liens sociaux, le relâchement des croyances morales et religieuses (1) ; nous aurions mille choses à dire sur la soif universelle du bien-être matériel, sur le désir effréné des richesses, sur l'adoration du veau d'or. Mais nous verrions une difficulté sérieuse à concilier cet aperçu avec les documens officiels que nous avons sous la main. En effet, si la source du mal est dans les entrailles mêmes du siècle, c'est dans les lieux où l'esprit du siècle se développe le plus librement et le plus complétement, c'est-à-dire dans les grands centres de population, que le mal devroit avoir atteint naturellement son *maximum* d'intensité : en un mot, c'est dans les villes et surtout dans les grandes villes que devroient se recruter principalement les bancs des cours d'assises. Est-ce en effet ainsi que les choses se passent ? On le croit communément : on s'imagine que l'innocence et la vertu bannies des villes se sont réfugiées aux champs. Eh bien ! les champs ne sont pas le séjour de l'innocence ; et si l'on en veut la preuve, la voici : Parmi les accusés, la classe des gens occupés habituellement aux travaux des champs est toujours la plus nombreuse. Sur les 8,014 accusés de l'année 1838, cette classe en comprend 2,796, c'est-à-dire 35 sur 100 du nombre total. La classe des ouvriers occupés habituellement aux travaux industriels n vient qu'en seconde ligne dans l statistique officielle. Sans dout il ne s'agit pas de comparer d'un manière absolue la population de campagnes et la population des vi les, puisque la première est numé riquement supérieure à la seconde les termes de comparaison tels qu nous les fournit le compte-rendu sont spécialement les ouvriers livré aux travaux des champs et les ou vriers livrés aux divers genres d'in dustries exercées soit dans les villes soit dans les campagnes. Mais le re sultat n'en est pas moins frappant Il n'en reste pas moins difficile d soutenir que c'est l'esprit du siècl qui altère et corrompt le sentimen moral, puisque c'est aux lieux mêmes où l'esprit du siècle est le moins actif et le plus arriéré, c'est dans les campagnes que la morale a le plus souvent à gémir.

Ainsi, l'embarras est sérieux quand il s'agit de trouver la raison dernière du phénomène qui étonne et afflige le philosophe. Faut-il voir une épidémie soudaine, un mauvais vent qui, soufflant sur siècle, vient troubler et vicier l sources de la vie morale ? Est possible de rattacher le mal à u cause unique et générale ? Ne fau il pas plutôt l'expliquer par le co cours fortuit de plusieurs cau particulières dont l'influence com binée a pu déterminer ce mou ment d'ascension dans l'échelle crime ? Nous ne voulons pas essay de résoudre ce problème ; m parmi ces causes probables, il est une qui nous paroît mériter u attention particulière. Depuis que ques années un sentiment généreu né de nos mœurs nouvelles, la pl

(1) Le rédacteur du journal que nous citons n'a point assez insisté sur les tristes caractères de notre société, où une observation attentive fait voir la véritable cause de la multiplicité des crimes.

lantropie, a pris en quelque sorte sous sa protection les accusés et les criminels. Ce sentiment que nous ne voulons pas combattre n'a pourtant pas toujours assez discrètement réglé son zèle. La philantropie avec ses illusions est passée de la théorie dans la pratique, des discours dans les lois, des lois dans la jurisprudence. Le législateur a donné de nouvelles garanties aux accusés et augmenté les chances d'acquittement. Quelques genres de peine ont disparu de nos codes : la plus terrible de toutes a été mise en question. Le jury a partagé l'entraînement général, et l'a quelquefois outrepassé. Partout l'indulgence a remplacé la rigueur et trop souvent la justice. On connoît les abus déplorables et si fréquens de la disposition relative aux circonstances atténuantes. Ces abus n'ont pas cessé; il est bon d'écouter encore ici les leçons de la statistique : sans la déclaration des circonstances atténuantes, on auroit eu pour chaque espèce de condamnation les chiffres suivans : 248 condamnations à mort au lieu de 44; 246 condamnations aux travaux forcés à perpétuité au lieu de 198 : 1,800 aux travaux forcés à temps au lieu de 883; 1,780 à la réclusion au lieu de 923. Nous ne voulons pas dire assurément que dans tous ces cas la justice ait été foulée aux pieds; mais par le nombre des cas où l'indulgence l'a emporté sur la répression rigoureuse, on peut mesurer le terrain que l'une a gagné sur l'autre. Plusieurs journaux ont dernièrement signalé la présence de quatorze parricides réunis côte à côte au bagne de Brest; ils n'ont point été démentis. En présence de telles révélations, comment s'étonner que le sens moral ait pu s'émousser dans une partie de la population? Comment s'étonner que le crime ait perdu quelque chose de sa naturelle et salutaire horreur? Et ne peut-on voir dans un pareil état de choses, sinon la cause unique, au moins une des causes les plus puissantes auxquelles il faut attribuer les tristes résultats que présente le compte-rendu?

Nous avons accusé les écarts de la philantropie; puisque le sujet nous y mène, il nous est impossible de ne pas faire ici la part d'un autre aveuglement plus étrange et beaucoup moins excusable; car il a sa source dans les déréglemens bizarres de l'imagination et de la vanité. On comprend, même sans le partager, le sentiment qui fait trembler le glaive de la justice entre les mains du législateur et du juge; mais que penser de cette aberration nouvelle qui, en passant du théâtre et du roman dans le monde, appelle de plus en plus l'intérêt de la foule sur les grands criminels, et leur adresse en quelque sorte un piédestal d'autant plus élevé, les entoure d'une auréole d'autant plus brillante, que leur crime est plus atroce et plus détestable? Nous n'exagérons rien : on a les exemples sous les yeux. Les plus honnêtes gens du monde ne se font pas scrupule de professer sur ce point les théories les plus singulières. On distingue entre les crimes, et l'on distingue en sens inverse de la vieille morale et du Code pénal; il y a des crimes de bas étage et de mauvais ton; il y a des crimes de bonne compagnie et de haute volée. Malheur aux filous, aux escrocs, à

tous les pauvres martyrs de la police correctionnelle! Les petits accidens qui leur sont arrivés sont très-compromettans : on les évite, on les repousse, on les chasse; on ne leur fait pas de quartier. S'agit-il au contraire de ces monstres dont l'audace et la scélératesse viennent si souvent épouvanter le monde? S'agit-il d'un Lacenaire ou d'un Peytel? Voilà des criminels *comme il faut!* voilà des héros! voilà des ames énergiquement trempées, des intelligentes fortes, des organisations supérieures! C'est l'aristocratie du crime! Leurs noms volent de bouche en bouche; les salons les répètent, les journaux du lieu font leur biographie, les romanciers leur apothéose. On veut les voir à tout prix : on veut contempler leurs traits, leur physionomie, leur *front;* la bonne compagnie les visite, les complimente, leur fait cortége en prison, à la cour d'assises, à l'échafaud; les moins empressés se disputent leurs portraits, leurs mémoires, leurs cheveux, leurs autographes. On ne peut trop s'élever contre ce travers universel dont la presse, il faut le dire, s'est trop souvent rendue complice. Qu'on y songe bien : quand cette folie ne seroit que ridicule, le mal seroit encore assez grave, car il accuse l'inconstance et la frivolité de nos mœurs que pourtant nous croyons sérieuses. Mais cette folie n'est pas seulement puérile, elle est dangereuse, car elle exerce des effets désastreux sur les imaginations foibles et ardentes. L'expérience atteste que l'influence de l'exemple et de la préoccupation peut exalter certains esprits jusqu'au vertige et à la manie du crime. La société, sur la pente où elle est placée, ne sauroit veiller trop attentivement à se préserver de cette contagion monstrueuse.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Un décret de l'*Index*, du 6 avril dernier, prohibe les quatre ouvrages suivans : *Conduite de l'évêque de Mechoacan, dom Jean-Gaetan Portugal, avec le motif de l'exil imposé par le gouvernement de cet état* (le Mexique), à quelques ecclésiastiques opposés au *système fédéral*, avec quelques documens, réflexions et articles; *Mémoires de Luther*, écrits par lui-même, traduits et mis en ordre par M. Michelet; un ouvrage allemand qui a pour titre : *Der aufgehende morgenstern und der anbrechende tag in den christenherzen*, ou en latin, *Lucifer oriens et dies illucescens in cordibus christianorum, sive spiritus Christi in suâ ecclesiâ; Manuel religieux en rapport surtout avec notre temps*, par le Père François-Sébastien Ammann, vicaire des Capucins; la *Philosophie rectifiée*, en italien, par le marquis Pie Muti-Bussi. Le Saint-Père a approuvé ce décret le 11 avril et a ordonné de le publier.

PARIS. — Une ordonnance du 2 août autorise la publication du bref du pape du 24 novembre 1837, qui conféroit à M. Pierre-Dominique-Marcellin Bonamie le titre d'archevêque de Chalcédoine *in partibus*. Il est dit dans le considérant que le prélat *a reconnu l'irrégularité* de son acceptation du titre d'archevêque *in partibus* sans avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. Nous avouons que nous avons de la peine à voir de l'*irrégularité* dans la manière dont les choses se sont passées, et nous doutons un peu, malgré l'autorité de l'ordonnance, que l

célat ait *reconnu* quelque *irrégu-*
rité dans sa conduite. M. Bona-
ie étoit archevêque de Smyrne.
n quittant ce siége, pour lequel il
avoit pas cru avoir besoin de l'agré-
ent du gouvernement, il étoit na-
rel que le Saint-Siége lui conférât
a autre titre, et l'acceptation de
titre, qui ne confère aucune ju-
idiction, ne semble présenter au-
in inconvénient.

Il est remarquable que M. Bona-
ie réside à Paris depuis près de
ois ans. Il y est à la tête d'une
ngrégation respectable. Il préside
diverses cérémonies. On n'avoit
as pris jusqu'ici l'alarme sur son
tre d'archevêque *in partibus*. Ce
'est que cet été, quand le prélat
été prié par MM. les grands-vi-
aires capitulaires de donner la
onfirmation dans les paroisses,
u'on s'est avisé de trouver de l'*ir-*
égularité dans son titre et qu'on
cru nécessaire de *régulariser* sa
romotion. En attendant, le pieux
rélat a rendu tout l'été, avec beau-
oup d'obligeance, des services aux
aroisses de Paris et de la banlieue,
u'il a visitées, et où il a admi-
istré la confirmation.

On remarquera encore que dans
'ordonnance il n'est point parlé
e la qualité de supérieur-géné-
al de la congrégation que préside
M. Bonamie. Cela est pourtant no-
oire, mais les légistes du conseil
'état ne veulent pas avoir l'air de
econnoître une pieuse congrégation
ui se montre pourtant si utile,
oit dans la direction des séminai-
es, soit dans différentes œuvres,
oit dans les missions lointaines.

Une cérémonie fort intéressante
our le diocèse de Périgueux a eu
eu le dimanche 2 août dans cette
ille. M. l'archevêque élu de Reims
voulu, avant de quitter Péri-
ueux, bénir les premiers travaux
u grand séminaire. On sait que le grand séminaire du diocèse étoit jusqu'ici à Sarlat, et M. Gousset, bien persuadé de l'importance d'avoir cet établissement dans sa ville épiscopale et sous ses yeux, avoit sollicité du gouvernement des fonds pour bâtir un séminaire à Périgueux. Il les a obtenus après beaucoup de démarches, et il aura du moins la consolation de voir cette entreprise commencée. Le dimanche 2 août, le clergé s'est rendu processionnellement sur le terrain où doit s'élever le séminaire. Le préfet, le colonel du 25e faisant fonction de maréchal-de-camp, un détachement de la garnison, les sapeurs-pompiers de la garde nationale attendoient sous une tente l'arrivée du clergé. Une grande affluence de peuple escortoit la procession. Quand les autorités ont été réunies sous la tente, le préfet, M. Romieu, a adressé ce discours au prélat :

« Monseigneur, cette première pierre, que vous allez poser après tant de travaux et de sollicitudes, après tant de soucis et de mécomptes dans la grande œuvre que vous aviez entreprise, et que vous avez enfin accomplie, cette première pierre d'un monument où vous espériez diriger et bénir les soldats du Christ, est aujourd'hui le dernier gage qui nous restera de votre présence. Ne soyez donc pas surpris, monseigneur, s'il se mêle un sentiment douloureux à la pompe de cette cérémonie. Elle eût été, en d'autres temps, un signal d'espérance; elle n'est plus maintenant qu'une date de regrets. C'est à moi, plus qu'à tout autre, qu'il appartient de les exprimer; et s'il y a dans les tristes adieux qui nous séparent, quelque chose de moins amer pour le chef du département, c'est l'occasion qu'il y trouve de vous dire, de la part de tous, que votre nom restera cher et vénéré dans ce pays où, en si peu de temps, il a laissé tant de traces.

» Monseigneur, votre nom signifiera

toujours ici : *charité*, *tolérance* et *concorde*. La main ferme qui dirigeoit ce diocèse pressoit amicalement toute main qui lui étoit tendue. L'esprit profond qui a commenté le code civil se prêtoit au contact des plus humbles intelligences, comme aux causeries légères du salon. Le prélat enfin, qui tenoit sa mission du ciel, savoit rattacher à l'intérêt de l'ordre, dans les affaires terrestres, l'influence de son caractère sacré. J'ai vu tout cela, monseigneur, et j'obéis à un devoir en même temps qu'à un besoin de mon cœur, en le répétant bien haut.

» Appelé au siége illustre de saint Nicaise et de saint Remi, vous trouverez, dans les nouveaux honneurs qui vous attendent, la récompense de votre zèle et de vos mérites éprouvés ; mais permettez-nous de croire que, de si loin et de si haut, vos souvenirs se porteront quelquefois vers la Dordogne, où l'on ne vous oubliera jamais. »

Après le discours de M. le préfet, Mgr a pris la parole et a fait remarquer que les difficultés qui avoient retardé la construction du séminaire n'étoient provenues ni du gouvernement, ni du département, ni de la ville ; que ces difficultés, communes à toute entreprise importante, étoient indépendantes de la volonté des hommes ; qu'il avoit fallu du temps et de la persévérance pour les surmonter. Le prélat a ajouté qu'il avoit été puissamment secondé, pour l'œuvre du séminaire, par M. le préfet et M. de Marcillac.

Après avoir fait ressortir les avantages de l'harmonie qui a régné, sans interruption, entre l'administration ecclésiastique et l'administration civile, M. l'archevêque a conclu son allocution en ces termes :

« Messieurs, il y a quatre ans et quatre mois que je suis au milieu de vous, et je suis à la veille de mon départ. De concert avec le roi, le chef de l'Eglise m'appelle au gouvernement d'un autre diocèse. Je ne saurois vous dire tout ce qui se passe au-dedans de moi de pénible, à l'occasion de cette séparation prochaine. Je n'aurois pas la force de vous exprimer mes sentimens. Seulement, je vous dirai qu'absent de corps, je vous serai présent d'esprit. De loin comme de près, ce sera un besoin pour moi de m'identifier avec vous, et de vous identifier vous-mêmes avec mes nouveaux diocésains. Vos joies seront mes joies, vos consolations mes consolations ; vos peines seroient mes peines. Ministres du Seigneur, préfet, magistrats, militaires, vous tous habitans de Périgueux et du Périgord, vous vivrez dans mon souvenir, et je continuerai à adresser des vœux au ciel pour votre bonheur. Je ne serai heureux qu'autant vous le serez vous-mêmes. — La paix soit avec vous. »

On a ensuite procédé à la pose et à la bénédiction de la première pierre. Une boîte en chêne contenant une plaque en plomb avoit été préparée pour être déposée sur la première pierre. Sur la plaque étoit gravée une inscription portant que Mgr Thomas Gousset, pendant son épiscopat à Périgueux, avoit obtenu la construction du séminaire aux frais de l'état. La pierre forme la première assise du second pilier de gauche du transept de la chapelle. Cette chapelle sera dédiée à la sainte Vierge sous le titre de l'Immaculée Conception.

Le procès-verbal est signé de M. l'archevêque, de M. le préfet, de M. Lagrange, maire, et de M. Catoire, architecte.

M. l'archevêque est parti le mardi suivant pour Paris, d'où il doit se rendre à Reims.

(Extrait du *Conservateur* de Périgueux.)

Le mercredi 5 du mois, M. l'archevêque de Lyon, au sortir de l'église d'Ainay, où il avoit donné

confirmation aux enfans de la aroisse et à une multitude d'au-es fidèles, s'est séparé de son ergé pour aller à un cinquième age porter des paroles de consolation à une jeune personne qu'une uelle maladie retient dans son t depuis six ans. Le prélat étoit compagné d'un seul ecclésiastique. Il est inutile de dire que sa isite ne s'est pas bornée à des secours purement spirituels.

Le prélat a nommé chanoines de a métropole MM. les abbés Cholleton et Cattet, qui étoient grands-icaires sous l'administration de I. d'Amasie.

M. l'archevêque d'Aix, qui avoit ait cet été le voyage de Rome, accompagné de M. l'abbé Jaquemet, est de retour dans son diocèse. Le prélat a été accueilli à Rome avec distinction, et a eu plusieurs audiences du Saint-Père. Arrivé à Marseille le 4 août, il en est reparti le lendemain pour retourner Aix.

Le jour de la Transfiguration, 6 du courant, l'abjuration de M. Richard-Henry Keys, professeur au collége d'Aubusson (Creuse), a eu lieu entre les mains de M. l'évêque de Limoges. M. l'abbé Jardet, un des vicaires de cette paroisse et chanoine honoraire de Moulins, avoit été chargé d'instruire le néophyte qui est âgé de 27 ans. Plus de vingt prêtres assistoient à cette cérémonie. La foule étoit nombreuse. M. de Beaugenest, grand-vicaire, a prononcé dans cette circonstance un fort bon discours sur la divinité de la religion et sur l'obligation où nous étions de la pratiquer pour notre bonheur.

Le mardi 4 août, on a fait au petit séminaire d'Iseure, diocèse de Moulins, la distribution annuelle des prix. La séance étoit présidée par MM. les grands-vicaires en l'absence de M. l'évêque. Un nombreux clergé y assistoit. L'enseignement du petit séminaire d'Iseure est aussi complet que possible, et la direction imprimée à l'établissement par le supérieur, M. l'abbé Martin, est très-satisfaisante. M. l'abbé Mourlon, directeur, a prononcé un discours dont le sujet étoit la nécessité et l'heureuse influence de la religion sur l'éducation. Il a peint les salutaires effets de la religion pour former l'esprit et le cœur de l'enfant, pour lui apprendre à réprimer les mauvais penchans, pour le préparer à l'avenir qui l'attend. Il a combattu les doctrines désolantes du matérialisme. Un journal ajoute même que l'orateur *a poursuivi de ses anathèmes la capitale et ses perfides écoles d'impiété*. Nous croyons que le rédacteur a mal saisi la pensée de M. l'abbé Mourlon. Très-certainement M. l'abbé Mourlon a un trop bon esprit, a trop de tact et de mesure pour envelopper toute une ville dans ses anathèmes. S'il se passe à Paris bien des choses déplorables, on y trouve aussi de grands exemples de foi, de zèle et de charité. Les bonnes œuvres y abondent et des ames généreuses s'y portent avec ardeur à tout ce qui est bon et utile.

On se rappelle peut-être qu'une scène fort brutale eut lieu à Cambrai le lundi de la Pentecôte pour l'enterrement d'un jeune ouvrier mort d'accident dans une fabrique, et qui avoit reçu avec édification les secours de la religion. Nous avons donné les détails de cette scène, numéro du 18 juin dernier. M. l'abbé Pique, vicaire de la cathédrale, fut assailli par les camarades de l'ouvrier, frappé, menacé d'être jeté dans les fossés. Un agent de police vint mettre fin à cette scène.

Plusieurs arrestations furent faites, et une instruction fut commencée. En conséquence, sept ouvriers ont comparu le 4 août en police correctionnelle. M. l'abbé Pique, principal témoin, a déclaré renouveler le vœu qu'il avoit exprimé dès le commencement, savoir qu'il ne fût donné aucune suite à cette affaire. Il n'a reconnu et ne voudroit reconnoître aucun de ceux qui l'ont frappé. Il se borne à rappeler les diverses circonstances de l'enterrement, et termine en appelant l'indulgence du tribunal sur les prévenus, déjà punis par une détention de six semaines. Les dépositions des autres témoins établissent plus ou moins la culpabilité des prévenus.

Trois avocats prennent successivement la parole pour ceux-ci. Qui croiroit que deux des défenseurs, les sieurs Leroy et Lancelle, malgré la déposition si généreuse de M. l'abbé Pique, se sont obstinés à lui trouver des torts, à l'accuser de précipitation, à soutenir qu'il ne s'étoit pas conformé aux statuts du diocèse? Le président les a engagés dans l'intérêt des prévenus à se renfermer dans la défense. L'autre avocat, M. Faur, a été à la fois plus équitable et plus adroit. Il a attribué le désordre à un malentendu dont le blâme ne peut retomber sur M. Pique. On avoit fait attendre les ouvriers pour l'enterrement, ce qui les a exaspérés. Le procureur du roi a requis contre les prévenus un an d'emprisonnement. Le 6 août, le tribunal a condamné cinq d'entre eux à trois mois de prison, et un à cinq mois. Un a été acquitté.

La *Gazette du Bas-Languedoc*, après avoir reproduit notre article du 2 juillet sur la compagnie chrétienne pour la colonisation de l'Afrique, par MM. Odilon-Barrot, Isambert, Blanqui, etc., ajoute ce qui n'auroit pas dû nous échapper; c'est qu'il y a déjà plusieurs années qu'une *compagnie chrétienne pour la colonisation d'Alger* a été formée à Marseille sous la présidence de M. l'archevêque d'Aix et les auspices de M. l'évêque d'Alger. Cette compagnie, dont nous avons parlé dans ce Journal, et à la tête de laquelle les plus hautes notabilités de Marseille avoient placé leur nom, offroit, ce semble, un peu plus de garantie que celle que MM. Odilon-Barrot et Isambert ont la pensée de fonder.

Les conférences, les synodes, les colloques de pasteurs protestans se multiplient dans le Midi. A Lafitte, Lot-et-Garonne, une conférence a eu lieu les 29 et 30 avril; onze pasteurs y ont pris part. On a discuté sur le progrès religieux, et il paroît qu'en définitive on est convenu qu'il n'y avoit pas à s'en féliciter beaucoup. Une autre conférence avoit lieu en même temps à Saint-Hyppolyte, dans le Gard; on s'y est occupé, dit-on, de quelques questions de prudence pastorale. A Montpellier, 10 pasteurs étoient réunis en conférence le 20 mai; on a disserté sur la coutume qui prévaut dans quelques localités de garder le chapeau sur la tête pendant l'office, sur la société d'évangélisation parmi les protestans disséminés, et sur des points de discipline. Le 10 juin, il y a eu conférence pastorale à Castres; 11 pasteurs y ont traité de la visite des malades et des moyens d'amener l'unité dans l'église. Ah! l'*unité*, c'est là le difficile. Le mieux à faire, c'étoit de ne pas la rompre. Le 24 juin, 24 pasteurs se sont réunis en conférence pastorale à Nîmes. Là il a été bien reconnu qu'on n'avoit pas encore trouvé le moyen de ramener l'unité. La société évangélique a été vivement

taquée et défendue. Les opinions it été fort partagées, et il a été ident que c'étoit là une question : doctrine. 23 pasteurs de l'Ardèie se sont réunis en colloque à rivas, le 1er juillet. On y a adis les députés laïques des consisires avec voix délibérative. On reconnu qu'il seroit utile d'avoir ielque chose d'analogue aux misons usitées dans l'Eglise romaine. : n'étoit donc pas la peine de tant ier contre les missions. Il a onc été résolu de fonder des prédications extraordinaires, tantôt our les chefs de famille, tantôt our les jeunes gens, tantôt pour s jeunes filles. Il sera établi pour Ardèche et la Haute-Loire un *prédicateur agent de réveil* entretenu ux frais des membres de l'association. De plus, un comité de trois iembres a été formé pour organir des visites régulières dans chaue église. C'est encore là un emrunt fait à l'Eglise catholique et ne imitation des visites épiscoales.

La Faculté de théologie de l'uniersité de Louvain va prendre un acroissement considérable. Il est déidé, dit l'*Ami de l'ordre*, journal e Belgique, que la congrégation ite de *Picpus*, de Paris, va transférer son noviciat à Louvain, et que s élèves de ladite congrégation feront leurs hautes études ecclésia tiques. A cet effet, de vastes âtimens viennent d'être achetés. a congrégation de *Picpus* est desnée à fournir des missionnaires ans l'Océanie.

C'est le 4 août qu'a dû avoir lieu Malines la réunion annuelle de ous les évêques du royaume.

Le docteur Klee, professeur de ogme à la Faculté de théologie e Munich, est mort dans cette ille le 28 juillet après une longue maladie. Il avoit été appelé de Bonn, où il s'étoit fait connoître comme un adversaire de l'hermésianisme.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il semble que la personne de Louis Bonaparte se rapetisse aux yeux mêmes des plus grands admirateurs de son nom et de sa famille, à mesure qu'il fait un pas de plus dans ses équipées. Tout le monde peut se souvenir qu'à l'époque de sa tentative de Strasbourg, presque personne n'osoit encore l'appeler autrement que du nom de *prince*. Et comme pour lui donner plus de relief, tous les journaux avoient l'attention de mettre son second prénom le premier, en l'appelant *prince Napoléon-Louis*, au lieu de Louis-Napoléon. Du reste, il affectoit lui-même de donner l'exemple là-dessus; et jamais il ne lui est arrivé de ne pas mettre le prénom de son oncle avant celui de son père, qui étoit aussi le sien.

Maintenant qu'on le voit décroître de plus en plus par les échecs et les revers, très-peu de gens lui conservent son titre de prince, et on se contente généralement de l'appeler Louis Bonaparte. L'ordre de ses prénoms se trouve rétabli par les journaux qui le gâtoient le plus; et quant au nom de *prince*, on remarque qu'il ne lui est plus donné que par un reste d'habitude, et seulement par les fonctionnaires publics de province dont les idées sont en retard, ou bien par des militaires qui ne veulent pas avoir l'air de s'être emparés d'un prisonnier moindre qu'un *prince*.

A cela près, il est facile d'apercevoir combien la considération baisse envers la personne de Louis Bonaparte. Ce n'est déjà plus l'homme de Strasbourg. Alors les opinions étoient encore vacillantes et incertaines à son égard. Les unes se détachoient pour venir droit à lui sans hésiter; les autres attendoient et se réservoient sans prendre d'engagemens ni pour ni contre. Mais l'échec de Strasbourg les a rendues plus circonspectes et plus timides. En sorte qu'à la seconde

épreuve, il n'est presque resté personne à un parti devenu si douteux.

Aussi, quel que puisse être le sort de Louis Bonaparte après le jugement auquel il va être soumis, il n'y a guère à s'inquiéter des suites de ses entreprises. Il s'est plus blessé de sa propre main que les arrêts de la justice ne peuvent le blesser.

M. Pierre-Marie-Sébastien, baron Bigot de Morogues, pair de France, est mort le 14 juin à Orléans, à l'âge de 64 ans. Il étoit d'une ancienne famille du Berry, établie à Orléans. L'*Orléanais*, qui malgré la différence des opinions lui a consacré une notice bienveillante, dit que son grand-père, le vicomte de Morogues, lieutenant-général des armées navales, s'étoit illustré au combat d'Ouessant. Cependant le vicomte de Morogues n'est point nommé dans la relation du combat d'Ouessant, qui se trouve dans l'*Histoire de la dernière guerre*, publiée en 1787, à Paris, par un officier de marine, M. Boucher. On ne trouve même pas le nom de Morogues mentionné dans toute cette guerre.

M. de Morogues, qui vient de mourir, habitoit auprès d'Orléans le beau château de la Source. On a de lui plusieurs écrits, principalement sur des matières d'économie rurale et politique. Il publia, il y a quelques années, une *Philosophie politique et religieuse*, en 4 vol. in 8°, qui n'eut aucun succès. Le style en est assez négligé, et les idées de l'auteur sont très-systématiques. Il vouloit bien de la religion, mais il ne vouloit pas du dogme, comme s'il étoit possible de concevoir la religion sans dogme. Un autre écrit assez curieux est celui qui a pour titre : *Recherches des causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés*. Cet ouvrage n'a pas été lancé dans le public; il est lithographié, et on en a seulement distribué des exemplaires à des amis. Le 12 août 1833, l'auteur le présenta à l'Académie des Sciences, qui nomma une commission pour analyser son travail. L'ouvrage, en effet, avoit besoin d'analyse; il est long, diffus et d'un style assez négligé.

Peu de journaux en ont parlé. Le *Courrier de la Meuse* fit sur les *Recherches* quelques réflexions que nous avons reproduites numéro du 17 octobre 1833, tome LXXVII. Depuis, ayant eu nous-même communication de l'ouvrage, nous en avons donné une idée, numéro du 18 juillet 1837, tome XCIV. L'auteur y appliquoit les principes de l'économie politique et les calculs de la statistique au gouvernement de l'état, dans le but de trouver les moyens d'assurer sa stabilité et sa force en assurant le bonheur et la tranquillité des peuples. Mais nous avons fait voir que ses calculs éoient fort peu exacts, et par conséquent les conclusions qu'il en tire sont très-hasardées.

Un autre recueil, l'*Université catholique*, a examiné l'ouvrage de M. de Morogues sous un autre rapport. Il s'est attaché au chapitre 16 qui traite de l'influence de la religion sur le sort des populations. M. de Morogues ne contestoit pas dans ce chapitre l'influence de la religion, mais il l'apprécioit fort mal. Il comparoit le nombre des prêtres dans les divers pays avec le nombre des crimes qui y sont commis. Il prétendoit trouver que si dans les pays où les prêtres sont plus nombreux, les crimes contre la propriété, les délits et les suicides sont moins fréquens, d'un autre côté les crimes contre les personnes sont plus nombreux. Mais outre que, comme nous l'avons vu, les calculs de l'auteur ne sont rien moins que sûrs, outre qu'ils sont en opposition avec d'autres calculs, comment M. de Morogues n'avoit-il pas vu que bien d'autres causes pouvoient influer sur le nombre des crimes? Le voisinage des grandes villes, la misère, des habitudes locales, peuvent contribuer à accroître la perversité. La statistique de M. de Morogues, pour être concluante, devoit donc embrasser bien d'autres considérations et d'autres rapports.

De plus, M. de Morogues a l'air de croire que c'est au gouvernement ou à

a philosophie à diriger ou à redresser l'influence de la religion. C'est-là en effet une prétention des économistes modernes qui ne voient dans la religion qu'une œuvre humaine; mais cette prétention montre leur aveuglement. La religion est une œuvre divine, elle seule peut réparer le mal que feroient quelques-uns de ses ministres. Il n'y a pas d'autre force que celle de la religion pour apprendre aux hommes à triompher de leurs passions.

Tout cet article de l'*Université catholique* mérite d'être lu; il a paru dans la livraison de janvier 1837.

M. de Morogues fut fait pair de France le 11 septembre 1835. Il étoit correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques. Atteint depuis long-temps de douloureuses infirmités, il ne pouvoit marcher et se faisoit porter à la chambre des pairs. On a bien voulu nous transmettre sur sa fin des détails que nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs.

M. le baron de Morogues n'attendit pas au dernier moment pour accepter les secours de la religion. Il se mit de bonne heure à l'œuvre la plus importante de la vie, celle de bien mourir. Quand, après s'y être religieusement préparé, il reçut le saint viatique, il déclara devant ses fils et sa famille que l'acte qu'il alloit faire n'étoit pas une vaine concession donnée aux bienséances, mais la conséquence de ses convictions intimes; qu'il avoit toujours cru à sa religion, et qu'il regrettoit de n'avoir pas plus tôt donné l'exemple d'en pratiquer tous les devoirs; déclaration bien capable de consoler sa pieuse épouse et une famille pour laquelle il étoit déjà le modèle de la bienfaisance la plus active.

Le *Constitutionnel* a donné dernièrement le tableau de la marine anglaise en activité de service. Il y a 31 vaisseaux armés, 25 frégates, 81 sloops et bricks, 20 bateaux côtiers, 35 paquebots à vapeur et 24 sloops et bricks armés en paquebots.

La station de la Méditerranée se compose de 12 vaisseaux, 5 frégates, 8 sloops, 11 paquebots. 4 autres vaisseaux sont encore attendus.

Les autres stations sont celles de Lisbonne où il y a 2 vaisseaux et 2 sloops; celle des Indes Orientales où il y a 3 vaisseaux, 7 frégates et 8 sloops; celle des Indes-Occidentales où il y a 1 vaisseau, 2 frégates, et 8 sloops; celle de l'Amérique du Nord où il y a 1 vaisseau, 3 frégates et 2 sloops; celle de l'Amérique Méridionale, 1 vaisseau, 4 frégates, 17 sloops; celle de l'Australie, 2 sloops; celle de la côte d'Afrique, 13 sloops.

2 frégates et 5 sloops sont affectés à des services spéciaux; 8 vaisseaux et 2 frégates sont en station dans les ports. 17 vaisseaux sont en construction.

On est surpris de ne pas trouver dans ce tableau l'état des vaisseaux désarmés, et qu'on pourroit au besoin équiper et mettre en mer. D'après un tableau de la marine anglaise pour 1836 que nous avons sous les yeux, le nombre total des vaisseaux de 60 canons et au-dessus étoit de 123. Le nombre total des bâtimens de guerre de toute force étoit à cette époque de 556.

PARIS, 12 AOUT.

Louis-Philippe est arrivé lundi matin au château d'Eu.

— Le *Constitutionnel* contenoit hier les lignes suivantes :

« Les journaux anglais commentent le discours de lord Palmerston comme un hommage rendu à l'alliance française, et une garantie donnée au maintien de la paix. Nous avons nous-mêmes accueilli avec satisfaction les paroles du ministre anglais, et nous y avons trouvé la preuve que l'opinion publique en Angleterre ne veut pas se jeter dans les aventures, et que le cabinet whig a jugé nécessaire de calmer des alarmes qu'il avoit involontairement soulevées. Sous ce rapport, le discours de lord Palmerston est très-grave, et nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'un homme d'état puisse

agir en sens contraire de ses protestations de tribune. Nous sommes donc sûrs que les actes répondront aux paroles, et que notre union avec l'Angleterre, un moment ébranlée, aura bientôt repris toute son intimité, et se fortifiera encore des malentendus qui viennent de la compromettre. »

Le ministère désavoue par l'organe du *Moniteur Parisien* l'article de sa feuille du matin :

« Les journaux, dit-il, ont donné diverses explications du discours de lord Palmerston. On a supposé que certaines de ces explications avoient été inspirées par le gouvernement. C'est une erreur que nous négligerions de rectifier, ainsi que beaucoup d'autres, si elle ne pouvoit avoir des conséquences graves. Nous devons donc déclarer que le cabinet n'a aucune part à tout ce qui a été dit et écrit sur ce sujet. »

On s'accorde généralement à dire que la rectification auroit pu être faite en termes plus clairs, et on attend avec impatience une explication de cette énigme. Le *Constitutionnel* de ce matin ne paroît pas très-disposé à dissiper les ténèbres; voici comment il s'exprime : « En reproduisant cette note, nous ajouterons, pour notre part, que si nous sommes souvent en mesure de puiser à des sources officielles nos renseignemens sur les faits que nous rapportons, le jugement que nous exprimons sur ces faits ne nous appartient pas moins tout entier. Dans l'appréciation des événemens, c'est notre pensée seule que nous exprimons avec une complète indépendance. »

— Une ordonnane edu 9 désigne pour délibérer pendant les mois de septembre et d'octobre sur les affaires administratives soumises au conseil d'état, et qui doivent, en raison de leur urgence, recevoir une solution immédiate : 1° vice-président, le vicomte Siméon, pair de France; 2° conseillers d'état : MM. Taboureau, vicomte de Janzé, comte d'Aure, Vitet, comte d'Haubersaert, Tournouer, Rivet, conseillers d'état en service ordinaire; baron Delaire, baron Tupinier, Martineau-des-Chenetz, Genty de Bussy, Boursy, Gréterin, Cordier, conseillers d'état en service extraordinaire; 3° rapporteurs : Maîtres des requêtes, MM. Lelorgue d'Ideville, Mortimer Ternaux, Zédé, François, de Chantelou, de Vidaillan. Auditeurs : MM. de Vandeul, Eugène Dubois, Edouard Périer, Letellier, Pichon, Dufour de Neuville, de Lavenay, Dumez, Briand, Bailly, Gaulthier d'Uzerche, Reverchon.

— Une autre ordonnance du même jour nomme substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Chambon (Creuse), M. Barret Descheises, avocat à la cour royale de Limoges, en remplacement de M. Boissier.

— L'ordonnance de convocation de la cour des pairs a soulevé un grave débat entre les journaux. Les uns considèrent la direction donnée au procès comme un outrage envers le jury, et ils se plaignent amèrement de ce qu'on se défie des jurés du Pas-de-Calais, après qu'un bon nombre, dans les rangs de la garde nationale, a tant contribué à réprimer la coupable tentative du prince Louis. Les autres, au contraire, applaudissent à la mesure prise, afin, disent-ils, d'éviter le renouvellement du scandale de Strasbourg. Le *Journal des Débats* va plus loin, et soutient que si le ministère eût renvoyé le prince Louis et ses complices devant le jury du Pas-de-Calais, il auroit violé la charte. « La charte, ajoute cette feuille, a prévu qu'il y auroit des crimes dont la répression, intéressant la sûreté même de l'état tout entier, ne pourroit être remise au simple patriotisme de douze citoyens que leur isolement effraieroit peut-être. Elle a senti que, dans des causes où la souveraineté même pourroit être en question, il seroit téméraire de s'en rapporter à douze hommes n'ayant d'autre appui que leur conscience, d'autre force que leur courage, d'autres lois que leurs préjugés ou leurs lumières. Elle a voulu que, dans ces cas-là, le juge fût

p au-dessus du criminel, quel qu'il t être, pour le craindre, trop éclairé ur se laisser éblouir, trop nombreux ur succomber sous une responsabilité rtagée. »

— Tous les inculpés, dit la *Gazette s tribunaux*, vont être prochainement ansférés à Paris pour être mis à la disposition de la commission d'instruction ue la cour des pairs va nommer. Il paroît que l'intention du gouvernement eroit de hâter le jugement de l'affaire. On annonce que la cour des pairs prononcera dans les premiers jours de septembre.

— Louis Bonaparte a subi, ainsi que ses co-accusés, de longs interrogatoires devant les magistrats de Boulogne. Il avoue que c'est lui qui a tiré un coup de pistolet dans la caserne, mais il repousse l'idée d'avoir eu l'intention de donner la mort au capitaine : il vouloit déterminer une lutte qui pût entraîner ses partisans.

— Louis Bonaparte a été transféré hier de Ham à Paris, et écroué à la Conciergerie.

— Voici, d'après un journal de Lille, la liste des personnes qui ont été arrêtées ou *tuées* dans l'échauffourrée de Boulogne :

Le prince Louis Bonaparte ; le général Montholon ; Bouffet-Montauban, se disant général, arrêté avec les épaulettes de colonel ; Voisin (Jean-Baptiste), colonel de lanciers en retraite, a reçu trois coups de feu peu dangereux, est à l'hôpital ; Laborde, lieutenant-colonel en retraite, ex-commandant de la place de Cambrai ; Charles Parquin, chef d'escadron démissionnaire ; Maisonnot, chef d'escadron d'état-major en retraite ; Galvany, sous-intendant militaire ; Faure, sous intendant militaire, mort ; Alexandre (Prosper), dit Desjardin, né à Paris, capitaine en retraite, porteur d'un passeport délivré à Paris le 8 juillet 1840, arrêté à Marquise ; Lambert, lieutenant et officier du prince ; Aldenise, lieutenant de voltigeurs au 42ᵉ de ligne ; Corsy, lieutenant de la garde nationale à cheval ; Ornano, ex-officier au 13ᵉ de dragons ; Bataille, se disant ingénieur ; le docteur Conneau, médecin du prince ; de Persigny, attaché au prince Napoléon ; Dalembert (Alfred), secrétaire du prince ; Bellier, valet-de-chambre du prince ; Meurisse, cuisinier du prince ; Dubom (Hubert), valet-de-pied du prince ; Hippenmeger, valet-de-pied du prince ; Brunet (Jean-Marie), domestique du prince ; Liétot (Jean-Louis), domestique du prince, sergent ; Piaony (André), italien, courrier du prince ; Lambert (Hubert-Louis), suisse, employé chez le prince ; Ancelle (Polycarpe), ex-sergent-major de l'ex-garde impériale ; Buro (Pierre-Jean-François), commis négociant, sergent ; Masselin (Louis), domestique, sergent ; Télange (Charles), fourrier ; Balclet (Noël-Michel), domestique, sergent ; Crailigny (Henri), domestique, capotal ; Desfrançais (Henri), domestique, caporal ; Gresière (Jean-François), caporal ; Bernard (Joseph), domestique, caporal ; Guillemand (Pierre-Joseph), maître d'armes ; Vervood (Félix) ; Orvinoski, polonais ; Vinque (Paul), polonais, à l'hôpital ; Peffer (Bernard), domestique du colonel Montauban ; Prud'homme (Marie-Joseph), cocher de M. Faure ; Egger (Jean), valet-de-chambre du colonel Wasme ; Sellier (Pierre), cordonnier à Boulogne ; Martel (Jean-Marie), dit *Lamarre*, maçon à Boulogne ; Richard (Omer), porteur de journaux à Boulogne ; Bachon (Pierre-Paul), écuyer établi à Paris ; Jardin (Stanislas-Désiré), domestique ; Brigeot (Nicolas), domestique ; Sieraskeroski (Xavier), réfugié polonais, domestique ; Thevon (Benjamin-Eugène), cocher au service de M. de l'Espée ; Guépard (François), domestique ; Hewang (Jean-Georges), cuisinier. Un mort a été apporté nu à l'hôpital.

— D'après plusieurs journaux, les arrestations faites à Paris s'élèvent à trente-sept.

— On lit dans le *Droit* : « Le comte Baciocchi, qui avoit été arrêté une première fois au sujet de l'affaire de Boulo-

gue, puis relaxé, a été arrêté de nouveau à son hôtel, boulevard des Capucines, 2, et ses papiers ont été saisis. M. Baciocchi est arrivé tout récemment de Londres; il avoit vu le prince Louis, son cousin, avant son départ; mais il assure qu'il n'a jamais été initié à ses projets politiques, et qu'il n'avoit aucune connoissance de l'entreprise qu'il vient de tenter. »

— M. Périer écrit à un journal qu'il s'est laissé en effet arrêter à la place du colonel Vaudrey, son beau-frère, et qu'il a été mis en liberté après 22 heures de détention, lorsque madame Vaudrey, sachant son mari en sûreté, est venue déclarer la méprise de la police; mais que quant à lui, il n'a rien dit qui pût faire croire qu'il n'étoit pas le colonel Vaudrey.

— On a parlé, dit le *Courrier,* d'une personne noyée au moment où elle cherchoit à s'échapper dans l'affaire de Boulogne, et qui n'avoit pas été reconnue. Une lettre de Boulogne avoit dit que cette personne étoit le comte de Huningue. Ce nom est mal écrit. C'est le comte Dunin, neveu de l'archevêque de Posen.

— C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé que M. Guizot étoit parti d'Eu pour Paris. M. Guizot est allé aux bains de mer de Trouville rejoindre sa famille; il a dû être de retour à Eu aujourd'hui mercredi.

— La première chambre de la cour royale a entériné des lettres-patentes portant commutation en sept années de boulet de la peine de mort prononcée contre le nommé Poirier, canonnier au 2e régiment d'artillerie, pour voies de fait envers son supérieur.

— C'est décidément la semaine prochaine qu'aura lieu, au palais des Beaux Arts, l'exposition des ouvrages envoyés de Rome par les pensionnaires de l'état. Tous les ouvrages sont arrivés.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche et lundi la somme de 619,786 f., et remboursé celle de 677,000 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Cabrera a été transféré de Ham à la citadelle de Lille. Il est arrivé dans cette ville le 10 à huit heures du matin, accompagné de son jeune frère et d'un domestique.

— On écrit de Cherbourg que la plus grande activité règne dans ce port. On a déjà pris des ouvriers du commerce, et l'on va faire une levée d'ouvriers de l'inscription sur tout le littoral de l'arrondissement maritime.

— La diligence du grand bureau, de Paris à Nantes, a versé samedi matin dans le faubourg Bannier, à Orléans. Plusieurs voyageurs ont été légèrement blessés.

— Le bruit s'est répandu le 8, à Niort (Deux-Sèvres), que le caissier d'une des recettes particulières du département avoit disparu à la suite d'un déficit de 6,000 fr., et qu'il étoit arrêté.

— On parle de la réorganisation prochaine de la garde nationale de plusieurs villes des départemens, et entre autres de la garde nationale de Lyon et de Châlons-sur-Saône.

— On annonce que la police de Lyon vient d'opérer l'arrestation de *plus* de trente voleurs qui, depuis quelque temps, exploitoient cette ville avec une inconcevable audace.

— Le général de Lamoricière a traversé le 8 la ville Valence (Drôme), se rendant en poste à Toulon, et de là en Afrique.

— Les recettes de la douane de Marseille, pendant le mois de juillet dernier, se sont élevées à 3,363,311 fr. 56 c., ce qui présente une augmentation de 134,452 fr. 42 c. sur les recettes de juillet 1839.

Il a été payé pour primes à l'exportation 185,104 fr. 33 c. seulement, c'est à dire 364,298 fr. 98 c. de moins que dans le même mois de juillet 1839.

— Le prince de Saxe-Cobourg, frère du roi de Portugal, est arrivé le 6 à Marseille, venant d'Espagne.

— A Limoges, un enfant de 13 à 14

ıs, que son maître avoit mis en retenue, ɛst pendu avec sa cravate.

— Le tribunal d'Auch a condamné le urnal le *Pays* à 4.000 fr. de dommages-térêts envers le préfet du Gers. Mais le *ys* avoit décliné la juridiction du tri-mal, et la cour de cassation est saisie son pourvoi.

EXTERIEUR.

D'après le *Commerce Belge*, deux of-iers compromis dans l'affaire de Bou-gne étoient à Bruxelles il y a quelques ırs, et portoient sur leur schako, l'un n° du 40°, et l'autre celui du 42° régi-ɛnt d'infanterie de ligne.

— Le comte de Syracuse, frère du roi Naples, est en ce moment à Bruxelles.

— Le comte Werner de Merode. embre de la chambre des représentans lges, vient de mourir à son château verberg, à l'âge de 43 ans.

— La clôture de la session du parle-nt anglais a dû avoir lieu hier. Les mi-ıtres se sont réunis en conseil privé ır arrêter la rédaction du discours de ture.

— *Le roi et la reine des Belges sont ar-*ls samedi à Londres.

— Les travaux du tunnel sous la Ta-ɛ, à Londres, sont poussés avec beau-ıp d'activité, et on va s'occuper sous ı du creusement du puits qui servira descente sur les bords nord de la ri-re. L'ouverture du passage pour les lons se fera au commencement du ıtemps prochain.

— Quatre individus comparoissoient, emaine dernière, devant les assises de lingham, sous l'accusation d'avoir en-un électeur du borough de Newark-Trent pour l'empêcher de voter, et de ıvoir, dans le même but, administré potion de laudanum. Déclarés cou-es, ils ont été condamnés à six, trois ɛux mois de prison.

— *Le Solenda*, journal littéraire de Bo-ıe, annonce qu'on a retrouvé dans la à manger du palais du podesta, le vé-ɔle portrait de Dante, peint par Giotto. Ce portrait étoit caché sous une couche de plâtre.



— Dans sa séance du 5 août, la diète suisse s'est occupée de la question moné-taire. L'introduction du système français, quoique réclamée par tous les cantons li-mitrophes de la France, et par une par-tie des cantons du centre, c'est à-dire par la majorité de la nation, n'a pu être dé-crétée, parce qu'elle doit réunir la majo-rité absolue des cantons (12 états); et comme cette question s'est reproduite pour la quatrième fois sans amener de ré-sultat, l'assemblée à décidé d'éliminer cet objet du recès. En revanche, les cantons disposés à adopter le système français, et parmi lesquels se trouve le plus grand et le plus important, celui de Berne, vont s'entendre entre eux pour introduire ce système par voie de concordat.

— Par un rescrit du 30 juillet, le roi de Prusse a accordé la concession pour la construction d'un chemin de fer de Bonn à Cologne.

— Un grand nombre d'étudians des universités de Lund et d'Upsal (Suède) se proposoient d'aller assister à la célébra-tion du 200° anniversaire de la fondation de l'université du grand-duché de Fin-lande. Mais les consuls de Russie des ports voisins ont refusé de viser leurs pas-seports, en declarant que leur gouverne-ment venoit de leur interdire de permet-tre à aucun étudiant suédois de se rendre en Finlande. La légation de Russie à Stockholm a refusé également de viser des passeports pour la Finlande, qui avoient été délivrés à des étudians.

— Les journaux de New-York annon-cent que M. de Bacourt, envoyé extraor-dinaire et ministre plénipotentiaire de France, a été reçu le 3 juillet par le pré-sident des Etats-Unis, et qu'il lui a remis ses lettres de crédit.

— L'envoyé de Méhémet-Ali à Cons-tantinople, Samy-Bey, a quitté cette ville le 19 juillet, pour retourner à Alexan-drie. Sa mission, sur le résultat de la-quelle rien ne transpire, semble avoir complétement avorté.

Deux petits volumes sur le même sujet et sous un titre assez semblable, nous sont arrivés presque en même temps du Mans.

L'un est le *Livre de la première communion*, in-18, imité de l'italien de Marconi, et publié par M. l'abbé Guillois, curé au Mans. M. Guillois rapporte dans sa préface qu'il lui tomba sous la main il y a quelque temps un volume sous ce titre : *Le pénitent conduit au tribunal de la pénitence et à la table eucharistique sur les traces de saint Louis de Gonzague*, traduit de l'italien de l'abbé Marconi, professeur au collége romain. Il le lut avec plaisir, et crut qu'il pourroit être utile d'en donner une nouvelle édition. Mais, dit-il, notre travail est encore moins une nouvelle édition qu'une imitation de l'ouvrage primitif, et nous pouvons dire avec encore plus de raison que le premier éditeur, le Père Roubaud, que nous avons fait beaucoup de retranchemens et encore plus d'additions au livre de l'abbé Marconi. Le *Livre* de M. l'abbé Guillois est en deux parties. Dans la première, il conduit l'enfant au tribunal de la pénitence. Il traite successivement du choix du confesseur, de l'examen de conscience, de la méthode à suivre pour cet examen, de la confession générale, des sentimens et des actes à produire, de la contrition, de la confession et de la satisfaction. Dans la seconde partie, l'auteur guide l'enfant pour la première communion. Il lui donne des avis sur les dispositions à la communion, sur la préparation prochaine, sur les sentimens qu'il faut exciter en soi, sur les actes à produire, sur l'action de grâces, sur la consécration à la sainte Vierge, sur les moyens de persévérance, sur la confirmation. Huit conférences ou entretiens suivent la deuxième partie; on y fait sentir le bonheur de servir Dieu et de pratiquer la vertu. Le volume est terminé par des cantiques et par des prières journalières à l'usage d'un enfant chrétien.

Ce livre, où M. l'abbé Guillois a mis ce cachet de piété et d'utilité qui distingue ses écrits, est revêtu d'une approbation de M. l'évêque du Mans en date du 28 avril dernier. Le prélat recommande l'ouvrage comme étant d'une doctrine saine, plein d'intérêt et utile non-seulement aux enfans, mais encore à ceux qui doivent les préparer à la première communion.

L'Année de la première communion, par l'abbé Quentin, vicaire de Notre-Dame de la Couture au Mans, in-18, a le même but que le précédent. L'auteur veut faciliter aux enfans les moyens de faire une bonne première communion, il veut aussi leur suggérer les moyens de persévérer dans la pratique de la religion. Il donne des prières pour sanctifier la journée. Il explique tout ce qui regarde la confession. Il montre l'importance de la première communion, et offre un sujet de méditation pour la retraite qui la précède. Il traite aussi de la confirmation et indique les secours, les pratiques et les précautions à l'aide desquelles on peut se soutenir dans la vertu à une époque de la vie où les dangers se multiplient autour de nous. Ce livre annonce autant d'expérience que de zèle; c'est un bon guide et pour ceux qui vont faire leur première communion, et pour ceux qui viennent de la faire.

Le Gérant, **Adrien Le Clere**

BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT.

CINQ p. 0/0. 115 fr. 20 .
QUATRE p. 0/0. 000 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0. 108 fr. 00 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 45 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr 00 c.
Act. de la Banque 3375 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire 732 fr 50 c.
Quatre canaux. 1267 fr. 50 c.
Emprunt Belge 103 fr. 1/8
Emprunt romain 103 fr. 1 8
Rentes de Naples 102 fr. 50 c.
Emprunt d'Haïti. 552 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 26 fr. 0 0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C
rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION
oit les Mardi, Jendi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3320.

SAMEDI 15 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT
	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

stoire de France, divisée par époques depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours, par M. Laurentie. — Tome second; in-8°.

(Deuxième article.)

Il est impossible d'écrire notre toire sans raconter les triomes de la religion. Mais comme te histoire la montre dans toute beauté, qu'ont fait ses ennes dans ces derniers temps? Bles de son éclat, et jaloux de sa oire, ils ont défiguré les siècles notre monarchie où l'action de te Eglise a été plus forte, plus cace et plus bienfaisante; ils ont hardiment et avec une rare imlence les traditions des vieux s, et cette audace a été saluée de *jours* comme le vrai génie de stoire. Les historiens modernes, s leurs travaux les plus vantés, arrangé les siècles des premiers s de notre monarchie, au gré de s vains systèmes. Ils ont rêvé théories, et quand les faits les contredites, il a fallu que les se pliassent à leurs idées. Les mens qu'ils ont portés sur les es et sur les hommes n'ont pas e résultat d'une étude approie; mais ils ont précédé cette ; ils ont été formulés à l'ae, et c'est bien là le cas de dire s n'ont vu l'histoire qu'à traleurs préjugés. MM. Augustin rry, Guizot et Michelet se sont lés dans cette carrière. Nous entendu les emphatiques déitions de M. Lerminier, plus téméraire et plus systématique encore. Il traçoit alors, avec une *pétulance* singulièrement *lyrique*, comme il l'a dit depuis, l'histoire des législations aux IX, X et XI° siècles. Tous ces auteurs, en faisant l'histoire au rebours de tous les âges précédens, en vouloient surtout au clergé catholique, à l'Eglise, et à l'autorité suprême de son chef. S'ils avoient admis l'histoire avec sa vérité imposante, il auroit fallu admettre aussi la gloire de l'Eglise. Mais plutôt que d'admettre cette conséquence inévitable, ils ont défiguré l'histoire. Ils ont ranimé les vieux âges pour servir leurs passions politiques; et la plume de l'histoire, dans leurs mains, s'est avilie à tracer des pamphlets contre la restauration. Les fameuses lettres de M. Augustin Thierry sur l'histoire de France sont-elles autre chose?

Il faut donc savoir gré à M. Laurentie d'être venu redresser tant d'erreurs, rendre à notre histoire sa véritable physionomie, et la venger contre les calomnies et les faux systèmes des écrivains de l'école libérale. Il a su se mettre en dehors des partis, et n'a pris que la vérité pour guide et pour appui. *L'histoire*, dit-il, *doit se faire contemporaine des peuples pour les juger;* et cette maxime si sage le guide dans sa marche à travers les siècles. Il seroit difficile de nier ses récits, car il cite ses autorités, et son texte est toujours rempli des expressions des chroniqueurs contemporains ou des témoins oculai-

res. Ces citations fréquentes, faites à propos, donnent à son histoire cette couleur antique et locale qui, mieux que toutes les dissertations, fait connoître les siècles qu'il décrit.

M. Laurentie, en écrivant son histoire, ne développe point de système, et cependant il y a une pensée qui domine ses récits, et qui en est comme l'ame ; il la fait ressortir dans ses appréciations historiques : c'est la lutte du clergé et des rois contre les oppresseurs des peuples, contre tous les élémens d'anarchie ; ce sont leurs persévérans et laborieux efforts pour ramener la nation à l'unité monarchique, et à l'existence légale. Mais cette pensée est dans les faits mêmes, et puisque la France peut se mouvoir aujourd'hui comme un seul homme, il faut bien trouver dans le passé la raison de cette nationalité si fortement constituée.

Telles sont les réflexions qui nous ont frappé en lisant attentivement le second volume de l'*Histoire de France*, par M. Laurentie. Nous sommes heureux de pouvoir confirmer encore l'éloge que nous avons fait de son travail dans notre premier article. Le talent de l'historien s'est soutenu au même degré. C'est la même impartialité, la même sagesse.

Le second volume que nous avons sous les yeux commence à Charles-le-Chauve, et sous les règnes de ses foibles successeurs, M. Laurentie montre la décadence de la race de Charlemagne, et l'anarchie qui surgit de toutes parts, tandis que les terribles Normands ravagent toutes les côtes de l'Europe. Nous ne pouvons suivre l'historien dans cette confusion générale du xe siècle, sur lequel pourtant il répand plus de clarté. Il y a dans toute cette partie des récits attachans, des appréciations judicieuses. Le siége de Paris par les Normands se lit avec intérêt. M. Laurentie relève aussi en passant quelques jugemens peu exacts de M. Augustin Thierry.

L'auteur consacre tout un chapitre de son histoire à expliquer le passage de la deuxième à la troisième race. C'est un des morceaux les plus remarquables de ce volume. Nous n'en pouvons citer ici qu'un fragment :

« L'avénement de la troisième race fut un déploiement d'autorité imposé par la situation générale de la société française. Ce ne fut point une violence personnelle, ce ne fut point un rapt, ce ne fut rien de semblable à ces faits soudains qu'on a vus dans la suite des temps, au moyen desquels une conspiration, lente ou soudaine, savante ou fortuite, se met violemment en possession du pouvoir suprême. Depuis cent ans, le changement étoit fait dans les mœurs, dans les idées, dans les besoins. La famille régnante l'avoit subi ; et même elle l'avoit consacré par un partage convenu d'autorité, comme on le voit sous le roi Eudes. La couronne brilloit encore au front des descendans de Pépin ; mais leur sceptre étoit à terre. La puissance étoit nulle, ou elle étoit dans d'autres mains. Et cependant la société ne pouvoit vivre dans cette absence de pouvoir ; et lorsque l'instinct de conservation se réveilla, par une impulsion naturelle, il alla droit à la race qui étoit forte, et qui par là annonçoit protection et salut. L'avénement de Hugues Capet fut l'œuvre de la nation en masse ; il remplit le vide qui s'étoit fait au cœur de la monarchie. Pour avoir le courage de flétrir ce grand fait historique du nom d'usurpation, il faudroit prononcer que la France devoit se dévouer à



urs aux tyrannies, et qu'étant arri-
ux derniers maux de l'anarchie, son
r étoit d'y périr. La providence n'a
ondamné les peuples à de si fatales
s. Mais, en légitimant les transfor-
ons sociales, elle n'a pas non plus
flétrissure qui s'attache aux crimes
ques. Dans les révolutions qu'expli-
'histoire, il peut se mêler des acci-
qu'elle ne sauroit justifier; c'est
ce qu'il faut à la morale humaine.
que l'histoire n'aura point assi-
l'avénement de la troisième race à
usurpation, elle ne perdra pas pour
le droit de jeter une éternelle souil-
au front des usurpateurs. »

eut-être verra-t-on dans cette
ière phrase une allusion politi-
Si elle est réelle, c'est la seule
nous ayons rencontrée. L'histoire
t point une arène ouverte aux
ions politiques, et nous eus-
s vu avec peine l'auteur sortir
a modération habituelle. Il est
e de lui de ne perdre jamais de
la phrase énergique qu'il appli-
ailleurs à M. Augustin Thierry :
i, ce n'est plus l'historien qui
e, c'est l'écrivain touché par
qu'une des passions d'un siècle
différent, et aussi ma plume
ète, car le présent ouvrage
t point ouvert à la polémique
partis contemporains. »

. Laurentie reprend ensuite le
de Hugues Capet. Il jette de
êt sur la personne du pieux
obert, trop dédaigné par l'his-
. Il venge Louis-le-Gros des
ens sévères des auteurs mo-
s, et il lui restitue le rôle que
nce a joué dans l'histoire. Puis
la grande époque des croisa-
qu'il montre sous son vrai
de vue héroïque et chrétien,
it enfin apparoître dans toute
ndeur et dans toute sa force
le règne de Philippe-Auguste. Il
trace avec sagesse le récit de la croi-
sade contre les Albigeois. Tout en
flétrissant les excès dont elle fut
souillée, il est loin d'admettre con-
tre elle toutes les récriminations
des philosophes. Il la juge avec
plus de justice et d'impartialité,
ainsi que le caractère du comte de
Montfort, que M. Villemain a pas-
sablement maltraité dans son cours
de littérature en 1830 :

« Homme extraordinaire, héros admi-
rable, il eut le tort de mêler une pensée
d'ambition dans une querelle sociale. Sa
croisade a été rendue odieuse ; elle fut
surtout politique. L'histoire n'absout
point les cruautés de la victoire, mais
elle n'absout pas non plus les crimes de
la révolte. Quand l'anarchie se présente
avec des armes sous le nom d'une héré-
sie, la société n'est pas tenue de lui obéir
sous prétexte de liberté. Il est temps
pour l'histoire d'oser dire le nom du
comte de Montfort, nom de courage et
de génie que la France ne doit pas aban-
donner aux souillures des sectaires. »

L'auteur termine son second vo-
lume par le règne de Louis VIII.
Ses dernières paroles font désirer
les volumes qui suivront :

« On a reproché à l'histoire de France
d'absorber la nation dans la personne des
rois... Mais dans le mouvement général
de la société, quand les rois donnent
l'exemple, quand ils traînent les masses,
ou qu'ils les ébranlent, ou qu'ils les élè-
vent, il faut bien voir la force où elle est,
et ne pas chercher l'intelligence où elle
n'est pas..... Ne craignons pas le repro-
che des philosophes. A les croire, il fau-
droit ôter la poésie même de l'humanité.
Les rois sont les personnages des grands
drames de l'histoire, même quand ils ne
sont que des instrumens des multitudes...
Et tout n'est pas fini pour nos récits !
Voici que dès ce moment se montre à
nous la touchante et sainte figure de

Louis IX, le plus populaire et le plus Français des rois; et après lui, que de rois encore! que de rois du peuple! que de nobles rois! En suivant l'histoire de leur vie, nous suivrons l'histoire de France.

A. D. B.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'Archevêque officiera pontificalement à Notre-Dame le jour de la fête de l'Assomption.

Le service ordonné par M. l'Archevêque de Paris pour feu M. de Quelen a été célébré mercredi à Notre-Dame. M. l'Archevêque y assistoit. De pieux fidèles s'étoient fait un devoir d'aller prier dans cette circonstance pour leur ancien pasteur, qui a laissé tant de souvenirs de zèle et de piété dans le diocèse. Un service a eu lieu également le lendemain dans les paroisses à la même intention. Une messe pour le prélat défunt a été dite dans toutes les chapelles des établissemens et communautés de la capitale.

Deux ecclésiastiques distingués d'Italie ont passé dernièrement plusieurs jours à Paris; l'un est M. l'abbé della Fanteria, chanoine et grand-vicaire de Pise, le même qui assista à la mort, il y a deux ans, la princesse Marie, duchesse de Wurtemberg. M. l'abbé della Fanteria est très-considéré en Toscane pour sa piété, sa sagesse et son zèle. Il se livre aux fonctions du ministère et dirige bien des personnes dans les voies de la piété. Nous avons rendu compte de son oraison funèbre du dernier archevêque de Pise, M. Alliata, mort en 1836. On a de lui quelques autres éloges. Cet ecclésiastique est un des plus anciens lecteurs de notre Journal.

L'autre ecclésiastique qui l'accompagne est M. l'abbé Claude Samuelli, chanoine de Pise et professeur d'Ecriture sainte dans l'Université de cette ville. M. l'abbé Samuelli a succédé dans cette place à l'abbé del Marè, mort en 1824, et dont nous avons publié, le 2 avril 1825, une déclaration fort édifiante. Il est très-versé dans la littérature biblique, et il a publié en ce genre des dissertations dont nous avons annoncé quelques-unes. Il s'applique surtout à répondre aux difficultés des incrédules sur l'Ecriture, et montre tout ce que la raison, l'étude et les découvertes de la science apportent d'appui à la révélation.

Les deux respectables ecclésiastiques ont visité avec intérêt les établissemens religieux de la capitale et ont paru frappés de tout ce qui s'y trouve de bon, de sage et d'utile. C'est aussi la remarque que faisoit dernièrement un évêque étranger passant par Paris. Il admiroit comment, au milieu de tant de choses affligeantes, la piété et la charité inspiroient et soutenoient des œuvres nombreuses qui toutes avoient le but le plus honorable, tantôt d'instruire l'enfance, tantôt de soulager l'indigence, d'assister la vieillesse, de visiter les prisons, de ramener à la vertu les victimes de la dépravation du siècle. L'esprit de foi, de zèle et de dévoûment qui a enfanté ces œuvres et qui les perpétue parmi nous est en effet ce qui peut le mieux consoler des désordres dont nous avons à gémir, et ce qui peut donner le plus d'espérance pour l'avenir de la religion et de la société.

M. l'évêque d'Angers, se trouvant en tournée pastorale, fut prié par le principal du collége de Cholet, de venir donner la confirmation à ses élèves. Il promit en effet de s'y rendre le 24 juillet; les habitans rés

ent d'un commun accord de lui
re une réception brillante. Le
lat arriva à six heures du soir.
clergé étoit allé au-devant de lui
qu'à une demi-lieue. La route
it jonchée de feuillage et bordée
monde. Le lendemain samedi,
l'évêque a parcouru plusieurs
rtiers pour se rendre au collége
il a donné la première commu-
n et la confirmation aux élèves.
eur a adressé dans cette occasion
e pieuse exhortation. Après la cé-
nonie, il a visité l'hôpital, les sal-
d'asile et les principaux habi-
s. Le dimanche, toutes les clas-
s'étoient réunies pour donner
l'éclat à la procession qui a pré-
lé la grand'messe pontificale. La
le étoit un véritable parterre, et
s rues étoient décorées avec beau-
up d'élégance et de goût. Lorsque
procession est sortie de l'église,
e a passé au milieu de toute cette
mpe. Les enfans confirmés la
ille, les confréries, le clergé,
l'évêque, formoient un cortége
rminé par la troupe de ligne. Les
cs de triomphe, les ornemens, les
nblemes, tout avoit un air de fête.
l'évêque a prononcé à l'église
e allocution où il a témoigné
mbien il étoit sensible à un ac-
eil qu'il rapportoit d'ailleurs à la
ligion. Une ville toute manufac-
rière s'est montrée en effet, dans
tte occasion, toute religieuse et
npressée d'honorer le premier pas-
ur. Les maisons étoient tapissées
s produits des fabriques, et des
cades de verdure couvroient les
es. Les différences d'opinions
oient disparu pour prendre part à
e manifestation unanime de res-
ct pour un évêque dont l'Anjou
précie de plus en plus le mérite
les vertus.

On se rappelle que M. l'évêque
Marseille fit l'année dernière le
yage d'Italie pour se procurer des reliques de saint Sérénus, évêque de Marseille dans le VIe siècle, et mort en 604 près Verceil, en revenant de Rome. Nous avons raconté les détails de ce voyage, numéro du 23 juillet de l'année dernière. M. l'évêque s'étoit rendu à Blanderat, diocèse de Verceil, où l'on garde la relique de saint Sérénus, et avoit obtenu de M. d'Angennes, archevêque de Verceil, le bras droit entier de son saint prédécesseur. Il revint dans son diocèse au commencement d'août avec la relique, et s'occupa de faire faire un reliquaire convenable pour la recevoir. On espéroit que la translation solennelle de la relique pourroit se faire beaucoup plus tôt, mais elle n'a pu avoir lieu que récemment. Le prélat l'a annoncée à son diocèse par un mandement du 25 juillet. Il célèbre cet événement comme un bonheur pour le diocèse :

« Par la présence d'une partie de ses précieuses reliques, saint Sérénus va, autant qu'il sera en nous, rentrer triomphant dans la cité que son zèle pastoral sanctifia dans le sixième siècle de notre ère. En rendant à l'Eglise, qu'il féconda de ses sueurs, ces ossemens sacrés que nous avons été chercher dans la terre étrangère où il mourut, nous allons le replacer, en quelque sorte, lui-même sur le siége qu'il occupa avec éclat pendant plusieurs années. Et vous, qui allez en même temps comme revoir en lui un protecteur puissant et un père pour vos ames, vous vous réjouirez, sans doute, d'avoir de nos jours à renouveler, à son égard, les singuliers témoignages de vénération que vos pères lui offrirent, il y a près de cent ans, lorsque notre prédécesseur de glorieuse mémoire, l'immortel Belzunce, touché, comme nous l'avons été depuis, de l'oubli dans lequel étoit tombé un si grand saint, s'attacha à le réintégrer dans ses droits long-temps méconnus, en le montrant à

ses ouailles tel que le représentent l'histoire et la tradition de notre Eglise.

» A la voix du pasteur, tout le peuple s'émut; il y eut dans le clergé et parmi les fidèles de tout âge et de toute condition un empressement général à manifester, par de religieux transports, la dévotion qui étoit inspirée à tous envers un protecteur qu'on recouvroit après tant de siècles, et une pieuse reconnoissance envers celui à qui l'on devoit de pouvoir réparer le tort des âges passés. Nous n'avons pu nous défendre d'un vif attendrissement en lisant, dans l'unique mémoire du temps que nous ayons pu nous procurer, les détails touchans de ce que l'esprit de foi et une tendre piété excitèrent de saint enthousiasme à toutes les classes de la population de la cité et du diocèse. Les magistrats rivalisèrent alors de zèle avec le peuple; on vit les riches se confondre avec les pauvres, les corporations laïques, les membres des divers chapitres, tout le clergé, tant séculier que régulier, s'unir, avec la foule des simples fidèles, au premier pasteur qui présidoit à la solennité. Huit jours de fête ne suffirent pas aux sentimens qui remplissoient toutes les ames. Il fallut exposer, dans la plus grande de nos basiliques, la relique que le prélat avoit reçue des lieux mêmes que nous avons tout récemment visités, et où repose, disons mieux, où est glorifié, par un culte plein de confiance, le corps du saint évêque que nous voulons honorer; il fallut montrer partout le précieux reste d'un père long-temps oublié. Une procession générale parcourut les principaux quartiers de la ville, au milieu d'un peuple immense qui faisoit retentir l'air de ses acclamations. Les cris de joie se répétèrent jusque dans le temple où la sainte relique fut déposée sur un autel magnifique que Belzunce avoit élevé en l'honneur de son glorieux prédécesseur. Les jours qui suivirent ce triomphe furent encore consacrés à célébrer solennellement la mémoire du saint. On voulut dans chaque famille donner son nom à l'enfant nouveau-né, et l'on a cité bien des grâces obtenues par son intercession. »

Cependant le souvenir de saint Sérénus s'étoit effacé à Marseille. M. l'évêque a voulu ranimer la dévotion des fidèles en leur procurant une nouvelle relique. Il rappelle avec quelle émotion il se trouva l'année dernière à Blanderat en présence du corps du saint évêque. Il exhorte ses diocésains à vénérer avec ferveur les restes précieux du saint pasteur, et il règle la cérémonie qui devoit avoir lieu pour la translation. Voici le dispositif du mandement :

« 1. Le dimanche 9 août prochain, à l'occasion de la fête de saint Sérénus, évêque de Marseille, aura lieu, dans notre ville épiscopale, la translation solennelle de la relique insigne de ce saint, que nous avons apportée de Blanderat, diocèse de Verceil, où repose son corps.

» 2. Cette cérémonie commencera dès la veille, 8 août, dans l'église paroissiale de la Sainte-Trinité, à laquelle église nous donnons pour patron spécial saint Sérénus, tout en la laissant toujours sous le vocable de la très-sainte Trinité.

» 3. A cinq heures et demie du samedi soir, la relique de saint Sérénus étant solennellement exposée sur le maître-autel, sur la châsse que nous avons fait préparer pour la recevoir, il sera chanté dans la susdite église paroissiale les premières vêpres du saint, auxquelles nous officierons pontificalement, assisté du chapitre de notre cathédrale et environné du clergé de toutes les paroisses de la ville. Les vêpres seront suivies d'un sermon en l'honneur de saint Sérénus et de la bénédiction du très-saint Sacrement.

» 4. Le jour de la fête, le chapitre fera son office dans l'église de la Sainte-Trinité, aux heures accoutumées, et nous officierons à la grand'messe ainsi qu'aux vêpres, qui seront suivies du panégyrique du saint et d'une procession générale qui partira à cinq heures du soir et se dirigera vers la cathédrale. Le clergé de toute

lle, toutes les confréries de pénitens
us, ainsi que toutes les congrégations
mmes des diverses paroisses, assis-
nt à cette procession, sans qu'il soit
n d'aucune autre invitation de notre
non plus que pour les autres cérémo-
auxquelles le clergé est appelé.
les fabriciens de chaque paroisse
pareillement invités à venir en corps
cortége à la sainte relique.

. La relique de saint Sérénus sera
ée. dans cette procession, par des
es en dalmatique, au milieu des lé-
tenant à la main des torches allu-

. La procession étant arrivée à la
édrale, nous ferons au chapitre la
se solennelle de la sainte relique
nous confierons à sa garde en même
s que les pièces qui en attestent
henticité, pièces dont il aura été fait
ure en assemblée capitulaire, et qui
nt transcrites sur le registre des déli-
ions du chapitre. Les cérémonies
jour seront terminées par la béné-
on du très-saint Sacrement.

7. Le lendemain, 10 août, il y aura,
cathédrale, grand'messe capitulaire
résence de la relique de saint Séré-
placée sur le maître-autel, et on y
encore l'office de ce saint, nonobs-
l'occurrence de la fête du jour. Le
à six heures, on chantera, dans la
e église, les vêpres solennelles aux
les tout le clergé de la ville assistera,
ui seront encore suivies d'un sermon
gue à la circonstance, et de la bé-
tion du très-saint Sacrement. »

---

epuis quelques années plusieurs
isses de la Basse-Bretagne ont
bonheur d'avoir des missions
nées par les prêtres du pays. La
isse d'Yvias, canton de Paim-
diocèse de Saint-Brieuc, vient
oir son tour. Les ecclésiastiques
lans cette commune, et qui sont
ombre de 12, ont voulu en faire
rais avec M. l'abbé Goudelin,
recteur. La mission s'est ouverte le 26 juin au milieu d'un grand concours d'habitans; 36 prêtres y furent occupés la première semaine; on croyoit que là s'arrêteroit l'élan. Déjà les cœurs étoient ébranlés, et les paroissiens d'Yvias les plus indifférens s'étoient rendus à la voix de la grâce. Bientôt l'élan est imprimé à toute la contrée. Les paroisses limitrophes, même celles qui sont éloignées, accoururent; il fallut appeler de nouveaux ouvriers. 48 prêtres ne suffisoient pas pour entendre les confessions. L'église ne pouvoit plus contenir toute cette masse d'habitans. On fut obligé d'ôter les vitraux à cause de l'extrême chaleur. Des confessionnaux furent improvisés au pied des arbres du cimetière avec quelques planches et un drap.

Tous les exercices étoient donnés en langue du pays, en bas-breton. Ils étoient suivis avec zèle et empressement. A chaque heure il y avoit un exercice différent, et alors l'auditoire se renouveloit en tout ou en partie. Deux exercices surtout excitoient puissamment l'intérêt des auditeurs; l'explication des tableaux du Père Maunoir, faite par un missionnaire qui parloit en même temps avec une mâle énergie à l'ame et aux yeux de son auditoire; ensuite la conférence du soir, que le vénérable supérieur de l'école ecclésiastique de Tréguier est chargé de faire dans toutes les missions et retraites du pays, et qui grave plus facilement dans l'esprit des ignorans les vérités pratiques. M. Auffret, doué d'une profonde instruction théologique, sait descendre à la portée des simples; il est secondé dans cet exercice par un habile interlocuteur. M. l'abbé Durand, grand-vicaire de M. l'évêque pour la partie bretonne, et curé de Tréguier, dirigeoit la mission, et rappeloit aux fidèles à la fin de la journée, dans un chaleureux résumé, les vérités qu'ils

avoient entendues. On s'est vu forcé d'annoncer la parole de Dieu dans deux endroits à la fois, dans l'église et le cimetière. Les cérémonies ordinaires ont été imposantes, la vénération des reliques, la plantation de la croix, et le renouvellement des vœux du baptême. Souvent des pleurs ont coulé en entendant les grandes vérités de la religion qui se rapportoient à ces objets.

Trois ou quatre communions générales ont eu lieu, et on évalue à 7,000 environ le nombre des fidèles qui se sont approchés de la table sainte, et à 15,000 le nombre de ceux qui ont suivi la mission. La clôture a été vraiment remarquable par l'esprit de foi qui y a éclaté; les paroisses environnantes s'y étoient rendues avec la croix et la bannière; un discours remarquable a été prononcé par M. le supérieur du petit séminaire de Tréguier, sur les marches du reposoir, et M. l'abbé Durand, dans quelques paroles d'adieu, a félicité les habitans d'Yvias, ses compatriotes, sur leurs excellentes dispositions. Il leur a rappelé leur courage et leur fidélité à la foi dans les jours mauvais, les engageant toujours à suivre la voix de leur zélé pasteur. Tout s'est passé avec le plus grand ordre, grâce aux excellentes dispositions des autorités civiles qui sont là parfaitement d'accord avec l'autorité ecclésiastique. Nos prétendus sages, qui rient sans doute de la crédulité de ces bonnes gens, sont forcés de garder le silence devant une manifestation si éclatante de l'esprit public; ils n'ont rien à reprocher à cette mission qui a été donnée par des prêtres du pays et qui a été éminemment populaire.

Un autre Frenzel vient d'être jugé aux assises de la Haute-Marne à Chaumont. Pierre Ladmiral, de Chaumont, a été quelque temps chez les Frères qui l'ont renvoyé, puis au petit séminaire de Versailles où il est resté fort peu. Sorti de l'établissement, il a imaginé de se présenter chez un imprimeur et chez un graveur de Paris, et s'est annoncé comme secrétaire de l'évêché de Versailles, et chargé par M. l'évêque de faire imprimer des lettres d'ordination et des têtes de lettres. Il présentoit des modèles de ces lettres ainsi que des armes du prélat, et demandoit que les imprimés fussent envoyés à M. l'abbé Chauvet, grand-vicaire de Versailles. L'imprimeur et le graveur ne purent croire, d'après tous les renseignemens que leur donnoit Ladmiral, qu'ils avoient affaire à un imposteur. Les lettres imprimées furent envoyées à Versailles où on fut fort surpris de les recevoir. Pendant ce temps, Ladmiral, qui n'étoit pas dans les ordres, se rendoit à Langres avec une fausse lettre de prêtrise et une fausse lettre de recommandation de M. l'évêque de Versailles pour M. l'évêque de Langres, qui voulut prendre des informations. Ladmiral vit qu'il alloit être découvert, et s'enfuit en Suisse. En son absence, le faux fut constaté et il fut condamné par contumace à 5 ans de réclusion. Au bout de quelque temps, Ladmiral crut qu'on avoit oublié cette affaire et rentra en France. On lui procura une place dans une maison de commerce du côté de Lyon. Il y fit un vol de 7,000 fr., et fut condamné à Châlon-sur-Saône à 5 ans de réclusion. Mais bientôt on reconnut qu'il étoit le même qui avoit été condamné pour faux par contumace.

Il fut donc traduit aux assises de Chaumont, et il y a comparu le 6 août dernier. M. l'abbé Chauvet, grand-vicaire de Versailles, avoit été appelé comme témoin, ainsi que M. l'abbé Vautrin, vicaire de la

cathédrale de Langres, M. Le Clere, imprimeur à Paris, etc. Le président a fait placer les deux ecclésiastiques dans l'enceinte réservée à la cour et aux jurés. Le faux a été reconnu. Le réquisitoire du ministère public a été parfaitement convenable. M. Guillemin, procureur du roi, a fait sentir la nécessité d'être sévère pour un délit tel que celui-là. L'avocat de l'accusé a plaidé également avec mesure. Enfin Ladmiral a été condamné à 7 ans de réclusion avec exposition. Nous remarquerons que ce malheureux, comme Frenzel, n'appartient en aucune manière au clergé, et qu'il n'a reçu aucun ordre.

Tous les évêques de la Hongrie ont adressé à leur clergé une circulaire au sujet des mariages mixtes. Cette circulaire défend aux prêtres de bénir ces sortes de mariages; toutefois, sur la demande de l'époux catholique, ils pourront assister à la cérémonie du mariage, célébrée par le ministre protestant, mais comme simples témoins et sans être revêtus des insignes du sacerdoce. Ils devront aussi, conformément aux résolutions du concile de Trente, enregistrer l'acte du mariage. Les évêques annoncent que cette disposition n'est que provisoire et qu'elle sera présentée au Saint-Père pour être revêtue de sa sanction; c'est-là le but de la mission de M. Lonovics, évêque de Chonad, dans le Bannat de Temesvar, aujourd'hui à Rome.

La *Gazette d'état de Prusse* publie le document suivant que nous nous hâtons de faire connoître, sauf à revenir plus tard sur les réflexions qu'il peut suggérer :

« Grâce à la sollicitude paternelle de feu S. M. le roi, les affaires qui avoient troublé la paix ecclésiastique dans le grand-duché de Posen et séparé les sujets catholiques de cette province de leur premier pasteur spirituel, se trouvoient à mon avénement au trône dans un état qui laissoit pressentir une solution prochaine et favorable. Il m'a été fort agréable de pouvoir poursuivre la voie de l'accommodement qui aujourd'hui nous a conduits à un résultat satisfaisant, sans devoir dévier des mesures que S. M. le feu roi avoit jugées indispensables, et que je n'avois pu qu'approuver entièrement.

» Les déclarations de l'archevêque de Dunin qui sont maintenant déposées au pied du trône, me donnent lieu d'espérer avoir heureusement atteint le noble but d'un arrangement assurant les droits de la couronne, l'autorité des lois, de même que le retour de l'ordre dans l'Eglise. L'éloignement des malentendus qui ont existé jusqu'à présent me dispense du triste devoir de faire exécuter le jugement prononcé par le tribunal contre le prélat, et de laisser continuer les mesures de rigueur que sa conduite avoit rendues nécessaires.

» En agréant gracieusement les prières qui m'ont été adressées, j'ai bien voulu considérer la suspension de ses fonctions ecclésiastiques, à laquelle l'archevêque de Dunin a été soumis, et l'arrestation causée par son départ illicite de Berlin, comme une satisfaction qu'il a fallu donner nécessairement à l'autorité offensée des lois, et je veux maintenant permettre dans ma grâce souveraine au premier pasteur spirituel de retourner à son siége épiscopal.

» J'ai été d'autant plus disposé à prendre cette résolution, que j'aime à reconnoître la fidélité et l'attachement avec lesquels les habitans du grand-duché ont résisté aux excitations malveillantes contre les mesures nécessaires et légales du gouvernement. En récompense, j'attends avec une confiance complète que mes fidèles sujets catholiques du grand-duché reconnoîtront avec gratitude, dans le retour accordé gracieusement à leur

premier pasteur spirituel, une garantie de la protection et de la sollicitude que je veux accorder à l'Eglise et au culte catholique dans le grand duché de Posen.

» Comme j'aurai soin qu'on veille constamment avec rigueur et conscience à empêcher tout ce pourroit donner lieu à des griefs fondés sur la non-observation de ma volonté positive et invariable, à l'égard de la liberté et de l'égalité parfaite des confessions chrétiennes, de même on procédera sans égard et sans ménagement contre quiconque s'enhardiroit à compromettre, malgré les lois et ma volonté expresse, l'heureuse concorde entre les confessions et à mettre en danger la paix des Eglises.

» Sans-Souci, le 29 juillet 1840.

» Signé, FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

» Signés, DE ROCHOW, DE WERTHER.

» Pour le ministre des cultes, de l'instruction et des affaires médicinales,

» DE LANDENBERG. »

La *Gazette d'état de Prusse* annonce que M. l'archevêque de Dunin est arrivé à Posen le 5 août à 9 heures et demie du soir, venant de Colberg. Il est descendu à son palais.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On parle beaucoup d'une petite supercherie imaginée par le jeune Louis Bonaparte, pour produire une illusion favorable à sa cause : il avoit dressé un aigle à venir se poser sur lui pour y prendre ses repas. Comme on avoit accoutumé cet oiseau à ne trouver de nourriture que sur le chapeau de son maître, la faim et l'instinct lui avoient naturellement appris à ne point chercher sa pâture ailleurs.

En conséquence, l'aigle étoit resté à faire diète à bord du bâtiment qui avoit amené Louis Bonaparte sur la plage de Vimereux ; et à un signal convenu, il devoit être lâché à la recherche de son maître. Le moment choisi pour cela étoit celui où le capitaine du bateau à vapeur apercevroit ce dernier au haut de la colonne érigée en l'honneur de son oncle sur l'emplacement de l'ancien camp de Boulogne.

On peut voir par là que notre époque se ressent toujours un peu de la comédie de quinze ans, et du grand succès qu'elle a obtenu. Seulement, on s'étonne que des esprits aussi rebelles que ceux de notre temps aux vraies croyances de la religion soient précisément ceux sur lesquels on peut le plus compter pour de telles superstitions. N'en doutez pas, l'aigle de Louis Bonaparte étoit destiné à donner de la foi à une multitude de gens qui n'en ont jamais eu aucune. Il redevenoit l'oiseau de Jupiter ; et nouveau Numa Pompilius, son maître eût pu faire de lui sa nymphe Egérie, sans que personne se fût méfié de rien ; tant l'esprit de notre pays appartient désormais aux comédiens et aux charlatans.

M. Joseph Jacotot, fondateur d'une méthode d'enseignement qui a fait beaucoup de bruit en Belgique et en France, est mort à Paris le 30 juillet, à l'âge de 70 ans. Parti au commencement de la révolution avec l'un des bataillons des volontaires de la Côte-d'Or, il se trouva au siége de Valenciennes et à plusieurs affaires de cette campagne. Attaché en décembre 1794 à l'école Polytechnique comme surveillant du travail des élèves, il fut ensuite professeur de latin à l'école centrale de Dijon, puis professeur de mathématiques, puis professeur de droit. Il remplissoit cette dernière fonction à la deuxième chute du gouvernement impérial. Nommé membre de la chambre des représentans pendant les cent-jours, ses opinions libérales et des poursuites commencées contre lui le forcèrent à se réfugier en Belgique, où il resta jusqu'en 1830. Il séjourna long-temps à Louvain, où il avoit fondé une école sous le nom d'*Enseignement universel*. Il y publia divers ouvrages sur l'enseignement ; le premier a pour titre *De la langue maternelle*. Ses plaintes sur les abus de l'ancien mode

d'enseignement n'étoient pas exemptes d'exagération, mais sa méthode surtout, qu'il prétendoit appliquer à toutes les sciences, porte un caractère d'exagération qui a pu faire d'abord quelques enthousiastes, mais qui a été ensuite reconnu. Il faut dire pourtant qu'il y avoit à profiter sur quelques points de ses observations. Ses obsèques ont eu lieu le 2 août. Ses élèves ont ouvert, dit-on, une souscription pour ériger un monument à sa mémoire.

La *Gazette du Dauphiné* contient dans son second numéro un article intéressant sur la bibliothèque publique de Grenoble. Cette bibliothèque ne remonte qu'à 1772. Cette année-là des habitans de la ville se réunirent pour acheter par souscription, au prix de 45.000 fr. la bibliothèque de M. Jean de Caulet, évêque de Grenoble, prélat fort instruit, mort le 27 septembre 1771. L'ordre des avocats au parlement réunit sa bibliothèque à ce premier fonds. La suppression des Jésuites laissa vacantes plusieurs parties de bâtimens dans le collége; elles furent cédées pour y établir la bibliothèque qui fut accrue par des dons particuliers, entr'autres par le legs de M. Joseph-Claude Raby, dit l'Américain, et par les dons des chanoines réguliers de Saint-Antoine, lors de leur réunion à l'ordre de Malte. Les livres des couvens supprimés dans le département de l'Isère à l'époque de la révolution, furent réunis à la bibliothèque. Les plus remarquables provenoient de la Grande-Chartreuse; dans le nombre se trouvoient plus de 500 vol. imprimés avant 1,500, et près de 400 manuscrits dont quelques uns remontent au xe siècle. Car les monastères ont sauvé de la destruction bien des richesses qui seroient perdues sans eux, et pour récompense on les a détruits eux-mêmes.

En 1812 la bibliothèque s'accrut des dons de M. Gattel, proviseur du lycée, mort cette année-là. Aujourd'hui elle se compose de 60,000 volumes. C'est sans doute une des plus considérables des provinces de France. Les bibliothécaires ont été successivement l'abbé Davau, l'abbé Ducros, Chalvet, Dubois-Fontanelle, M. Champollion-Figeac. Champollion jeune a été quelque temps adjoint. M. Ducoin est conservateur actuel; il a rédigé un catalogue imprimé.

Parmi ceux qui ont contribué à enrichir la bibliothèque, il faut compter, outre ceux que nous avons nommés, l'archevêque d'Embrun, l'abbé de Bally, les Dominicains, les Antonins, le chapitre de Notre-Dame, celui de Saint-André, l'abbé Brunet, le chanoine Laclet, les Cordeliers, les Minimes, etc.

PARIS, 14 AOUT.

Le 11, à six heures et demie du matin, le roi à quitté Eu avec sa famille et est allé s'embarquer au Tréport pour Dieppe, où il a passé la revue de la garde nationale et de la troupe de ligne. Pendant son court séjour à Dieppe, Louis-Philippe a visité la jetée et les travaux du port, la belle église Saint-Jacques et l'établissement des bains. Il étoit de retour à Eu dans la soirée.

— Le président du conseil est parti avant-hier pour le château d'Eu.

— L'amiral Roussin est parti hier pour rejoindre M. Thiers.

— M. Guizot étoit de retour à Eu mercredi.

— Le discours de la reine d'Angleterre est aujourd'hui ce qui occupe le plus les journaux, et chaque parti l'interprète différemment. Le *Journal des Débats* est le plus sobre de réflexions sur le paragraphe relatif au traité de Londres: « Pour ce qui regarde la question d'Orient, dit-il, le langage de la reine d'Angleterre n'a ni plus ni moins de signification qu'on ne devoit l'attendre dans les circonstances actuelles, et ne change rien à une situation déjà nettement établie. L'Angleterre est engagée avec l'Autriche, la Russie et la Prusse dans des mesures auxquelles la France ne

participe point, mais aux conséquences desquelles elle se tient préparée. »

Le *Courrier Français* n'est pas si réservé; il se plaint de ce que les *fous* (c'est-à-dire lord Palmerston et lord Ponsomby) l'emportent sur les sages. Il ajoute : « Nous ne voulons pas faire un événement d'une phrase. Il est possible que l'on n'ait supprimé, dans le discours royal, toute mention de la France que par l'embarras où l'on étoit de parler de nous comme l'on devoit en parler. Mais si le ministère whig n'a pas senti qu'il y avoit pour lui un véritable devoir, au moment où il venoit annoncer que les alliances de l'Angleterre étoient changées, de donner un regret public à l'alliance française, qui a été le pivot de la politique pendant dix ans, il ne mérite pas qu'on le compte au nombre des gouvernemens honnêtes et éclairés. »

Le *Constitutionnel* exprime longuement ses regrets. Nous ne citerons que le commencement et la fin de son article : « Le discours de la reine d'Angleterre n'a pour nous qu'un paragraphe, celui qui est relatif aux affaires d'Orient. Ce paragraphe explique clairement la valeur des protestations d'amitié que lord Palmerston, dans son dernier discours, adressoit à la France. Nous avons eu le malheur de laisser entrevoir l'espérance que ces paroles de réparation pouvoient être le premier pas du gouvernement anglais vers une politique en rapport avec ses antécédens de dix années. La violence des partis nous a fait cruellement expier cette illusion.... La reine fait savoir officiellement au monde que la France est en dehors d'une alliance fondée pour résoudre une question qui tient à l'équilibre de l'Europe. Cette situation, le discours ne la nie pas; elle étoit connue depuis dix jours; seulement on ne doute plus qu'elle ne subsiste dans toute sa gravité. Mais la France s'est fait pour cette situation une politique énergique et prévoyante. Elle la suivra. »

— Le discours de la reine Victoria, connu hier à la Bourse, a produit une baisse de 1 fr. 20 c. à la fois sur le cinq et le trois pour cent. Les actions de la banque ont fléchi de 75 fr.

La baisse a encore continué aujourd'hui.

— Une ordonnance du 5 août ouvre, sur l'exercice de 1840, un crédit extraordinaire de 56 millions 155,250 fr. pour les dépenses que nécessite l'accroissement de l'armée en hommes et en chevaux. Ce crédit, dont la régularisation sera proposée aux chambres lors de la prochaine session, est ainsi réparti : solde et entretien des troupes, 16 millions 735,946 fr. ; habillement et campement, 12 millions 309,404 fr. ; lits militaires, 1 million 007,000 fr. ; transports généraux, 355,300 fr. ; remonte générale, 17 millions 829,600 fr. ; harnachement, 3 millions 776,000 fr. ; fourrages, 3 millions 843,800 fr. ; poudres et salpêtres (matériel), 148,000 fr. ; matériel du génie, 150,000 fr.

— Par ordonnance du 9, le troisième collége électoral du département des Deux Sèvres est convoqué à Parthenay pour le 5 septembre prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Allard au grade de chef de bataillon dans le corps du génie.

— Par ordonnance du même jour, le 7e collége électoral de la Loire-Inférieure est convoqué à Savenay pour le 15 septembre, pour élire un député en remplacement de M. Nicod, décédé.

— Le maréchal-de-camp comte d'Houdetot est nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— Nous avons parlé dans notre dernier numéro de la translation de Louis Bonaparte à la Conciergerie. On annonce la prochaine arrivée à Paris des autres individus arrêtés à Boulogne, afin que la commission qui sera sans doute nommée la semaine prochaine par la cour des pairs, puisse s'occuper sans délai de l'interrogatoire des prévenus et de l'audition des témoins. Les prévenus doivent occuper à la Conciergerie la partie qui porte le nom de *Conciergerie des*

femmes. C'est là que furent renfermés les prévenus d'avril (catégorie de Lyon), Fieschi et ses complices, Alibaud et autres coupables de complot contre la sûreté de l'état. Les ouvriers ont travaillé nuit et jour, au commencement de la semaine, à rétablir les *hottes* qui avoient été apposées aux fenêtres supérieures du temps de Fieschi, et à isoler les cellules les unes des autres. Les femmes qui habitoient cette partie de la maison de justice ont été évacuées sur Saint Lazare. Les travaux sont en même temps poussés avec une grande activité au Luxembourg. pour mettre la prison en état de recevoir les prévenus de Boulogne au moment du jugement.

— Louis Bonaparte a été déposé dans la chambre occupée par Fieschi il y a cinq ans à pareille époque. Il est sous la garde de trois surveillans qui ont pour consigne de ne le quitter ni jour ni nuit. Il paroît extrêmement souffrant. Sa figure pâle et amaigrie trahit. dit la *Gazette des Tribunaux*, ainsi que son attitude, un accablement approchant de la prostration.

— Louis Bonaparte est âgé de 32 ans et quelques mois. Il est né le 20 avril 1808.

— Aujourd'hui, les hommes d'équipage du bateau à vapeur l'*Edimburg-Castle*, qui a amené à Boulogne Louis Bonaparte et ses complices, sont arrivés à la Conciergerie. Ils sont au nombre de 15. Ces hommes ont ensuite été dirigés sur Sainte-Pélagie.

— Un seul officier en activité de service a pris part à l'échauffourée de Boulogne; c'est le lieutenant Aldenise, du 42e de ligne. Il avoit quitté le 5 sans congé la ville de Saint-Omer, où se trouve l'état-major et un bataillon de son régiment.

— M. Faure, qui a été tué à Boulogne et que l'on avoit désigné comme sous-intendant militaire, n'est autre qu'un ancien huissier de Bourg, né à Nantua, connu par son esprit aventureux, et qui, après avoir été condamné il y a quelque temps à deux mois de prison comme gérant d'un journal bonapartiste qui paroissoit sans cautionnement, s'étoit réfugié à Londres auprès du prince Louis, dont il étoit, dit-on, devenu secrétaire.

— On a arrêté avant-hier sur la place du Châtelet un jeune garçon confiseur ivre qui crioit à tue-tête : *Vive l'empereur ! vive Napoléon II* !

— Le conseil d'état vient de décider que les officiers sans troupes, mais chargés d'un service spécial, ainsi que ceux en disponibilité, sont assujétis à la prestation personnelle pour l'entretien des chemins vicinaux.

— Me Marie a été nommé bâtonnier de l'ordre des avocats au second tour de scrutin. Son concurrent étoit Me Chaix-d'Est-Ange. Les membres du conseil de l'ordre sont MM. Chaix-d'Est Ange, Paillet, Philippe Dupin, Gaudry, Baroche, Boinvilliers, Caubert, Desboudet, Teste, Mollot, Lavaux, Landrin, Berryer fils, de Vatimesnil, Pinard, Flandrin, Odilon Barrot, Vervoort, Liouville.

— M. Placide Justin s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour royale de Paris, dans l'affaire des mines de Gravenand.

— Tandis que des journaux font voyager lord Granville de Dieppe à Eu, cet ambassadeur est retenu à Paris par la goutte.

— La distribution des prix du concours général des colléges de Paris et de Versailles aura lieu lundi prochain, à midi précis, à la Sorbonne. La cérémonie sera présidée, comme de coutume, par M. le ministre de l'instruction publique, assisté du conseil royal et de tous les fonctionnaires supérieurs de l'Université.

— Dalbiès a été condamné par le 2e conseil de guerre à la peine de cinq années de réclusion et à la dégradation militaire. Mardi, il a été conduit au Champ-de-Mars où il a subi la dégradation.

— Le prix du pain est fixé pour la seconde quinzaine d'août à 75 c. les 2 kilog. 1re qualité, et à 60 c. la 2e qualité.

— Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud joueront dimanche prochain.

— Le conseil colonial de la Guadeloupe a élu le général Imbert président.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 7 août, une jeune femme de 25 ans comparoissoit devant les assises du Calvados, accusée d'avoir empoisonné son mari. Elle avouoit son crime. L'avocat-général s'est attaché à combattre l'admission des circonstances atténuantes : « Des circonstances atténuantes pour la femme Letorey ! s'est-il écrié ; et pourquoi? seroit-ce parce qu'avant d'être empoisonneuse elle étoit femme adultère?... seroit-ce parce qu'elle n'a empoisonné son mari que pour vivre avec son amant?... seroit-ce à cause de son épouvantable persévérance dans la perpétration du crime?... seroit-ce parce qu'elle seule est restée sourde aux gémissemens, aux plaintes que le poison arrachoit à sa victime?... seroit-ce parce qu'en présence du cadavre de son mari, à peine refroidi, elle écrivoit à celui qu'elle aimoit pour lui annoncer qu'elle étoit enfin libre ?... Oh ! messieurs, mieux vaudroit un acquittement que le déplorable scandale de circonstances atténuantes accordées à cette femme !... » Malgré ces chaleureuses paroles du ministère public, le jury a reconnu des circonstances atténuantes.

— Le ministre de l'intérieur vient d'accorder au préfet des Deux-Sèvres un secours de 1,160 fr. pour la société de charité maternelle.

— On lit dans le *Lloyd Nantais* du 11 :
« Nous apprenons que l'administration de la marine a reçu hier du ministre l'ordre de lever les marins jusqu'à l'âge de 50 ans. »

— M. A. Barginet, qui dirigeoit à Lyon un journal ayant pour titre : Le *Champ de Mai,* déclare qu'en présence des événemens de Boulogne, il se voit forcé de se démettre de la rédaction en chef et de la gérance que lui avoient confiée les propriétaires de ce journal. A la suite de cette déclaration, le *Champ de Mai* annonce qu'il reprend le titre de *Journal du Commerce de Lyon.*

— Les débats de l'affaire Eliçabide doivent s'ouvrir du 6 au 8 septembre devant la cour d'assises de la Gironde, à Bordeaux.

— Le général de Lamoricière est arrivé à Toulon.

— La cour d'assises du Puy-de-Dôme a condamné, le 6 août, à la peine de mort, le nommé Annet Piot, convaincu d'assassinat avec préméditation sur la personne de Jacques Piot, son frère.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les troubles de Murcie ont été plus graves qu'on ne l'avoit pensé d'abord. Il a fallu pour les faire cesser un état de siége des plus sévères. Car il suffit de proférer un cri, n'importe lequel, pour être traduit en conseil de guerre et fusillé. Un rassemblement de plus de trois personnes est dissipé par la force publique. Il est défendu de paroître nulle part avec un bâton.

— Dans beaucoup de grandes villes, on a cessé entièrement de crier : *Vive la reine*, pour crier : *Vive la constitution ; vive Espartero.*

— La réaction est partout très-violente contre les carlistes. Dans les campagnes et les bourgades, où la protection des personnes est très-mal assurée faute de force publique, on les poignarde, on les assomme sans que l'autorité se mette en devoir de punir les coupables.

— Une contribution extraordinaire de guerre de 180 millions de réaux vient d'être frappée par une ordonnance de la reine-régente ; savoir 130 millions sur la propriété foncière, et 50 millions sur l'industrie et le commerce.

— Le plus grand désaccord paroît toujours régner entre Espartero et Marie-Christine. Le conseil des ministres est également très-divisé, principalement sur la question de la dissolution des cortès.

De graves désordres ont eu lieu à Bruxelles, dans la soirée du mardi 11. Un *meeting* qui s'étoit formé dans un estaminet a entraîné des discussions et des voies de fait qui ont nécessité l'intervention de la police. Un commissaire adjoint a été tué; la troupe de ligne a seule pu mettre fin à la lutte. De nombreuses arrestations ont eu lieu.

— De grandes fêtes vont être célébrées à Anvers à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rubens; elles dureront du 15 au 25 août.

— La clôture du parlement anglais a eu lieu mardi. A deux heures un quart, la reine est arrivée à la chambre des lords. Le prince Albert l'a conduite jusqu'au trône, et a pris place au fauteuil qui lui avoit été préparé à la gauche et une marche au-dessous du trône. Le roi et la reine des Belges occupoient deux fauteuils à droite du trône et sur la seconde marche au-dessous. Lorsque la chambre des communes eut été introduite à la barre, et que son président eut présenté le bill assurant les subsides pour l'année courante, et rappelé les travaux de la chambre, la reine a prononcé le discours d'usage.

La fin de la guerre civile en Espagne, l'arrangement du différend avec Naples, par l'intermédiaire du gouvernement français, les bonnes dispositions du Portugal pour satisfaire aux réclamations de quelques sujets anglais, et pour le paiement d'une somme due à l'Angleterre, les mesures qui ont été prises pour obtenir satisfaction de l'empereur de Chine, occupent une grande partie de ce discours. La reine félicite ensuite les chambres sur leurs travaux, et espère que son peuple n'aura pas trop à souffrir des nouvelles charges que les circonstances ont rendues nécessaires.

Mais la phrase la plus saillante du discours est celle-ci : « Je suis engagée, de concert avec l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et le sultan, dans des mesures ayant pour but d'effectuer la pacification permanente du Levant, de maintenir l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman, et d'apporter ainsi une nouvelle sécurité à la paix de l'Europe. »

Après ce discours, le cortége royal a quitté la salle.

— Les journaux anglais du 10 contiennent de nombreux détails sur la tentative du prince Louis Bonaparte, et sur les préparatifs qui l'ont précédée. Il paroît que le bateau à vapeur l'*Edinburgh-Castle* avoit été frété par l'entremise d'un négociant de la cité, et que les directeurs de la compagnie commerciale à laquelle appartenoit ce bateau ignoroient complétement sa destination. La compagnie commerciale vient d'adesser à ce sujet au maire de Boulogne une lettre qui manifeste les sentimens les plus honorables.

— Quant au bruit bizarre qui s'étoit répandu, que la tentative sur Boulogne étoit une manœuvre de bourse, les journaux de Londres le démentent, en ajoutant toutefois que certains spéculateurs avoient probablement connoissance du fait. D'autres bruits ont encore couru dans la cité. On disoit qu'un attentat avoit eu lieu sur la vie du roi dans le cours de son voyage à Eu, et que la voiture de lord Granville avoit été arrêtée dans Paris. Aucune de ces nouvelles n'a fait baisser les fonds.

— Quelques troubles ont eu lieu à Bilston, dans le comté de Leicester. Les radicaux ont attaqué les torys réunis dans un banquet, et les ont dispersés. La police a eu beaucoup de peine à rétablir le calme dans la ville.

— Les journaux anglais arrivés aujourd'hui ne contiennent presque tous qu'un article rétrospectif sur la session qui vient de finir.

— Les grandes villes manufacturières de l'Angleterre se prononcent contre lord Palmerston et sa politique. C'est lundi que va se tenir à Birmingham un grand meeting, dans lequel M. Charles Attwood doit accuser lord Palmerston de

s'être laissé corrompre par les Russes, et d'avoir trahi son pays dans l'intérêt de cette puissance.

— On a reçu par les correspondances des journaux de Marseille des nouvelles d'Alexandrie du 27 juillet, apportées par le *Papin*, qui a ramené M. Périer. La mission de M. Périer étant antérieure à la conclusion de la convention de Londres, les nouvelles qu'il a pu rapporter sont nécessairement modifiées par la situation nouvelle de la question d'Orient. Les correspondances ne contiennent donc rien d'intéressant.

— C'est jusqu'à la fin de ce mois seulement que le prince de Metternich restera dans ses terres de Bohême.

— La *Gazette officielle de Hanovre* publie une ordonnance en date du 8, q dissout les états.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 14 AOUT.

CINQ p. 0/0. 112 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 25 c
Caisse hypothécaire. 780 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt Belge. 102 fr. 0 0
Emprunt romain 101 fr. 1/2
Rentes de Naples 100 fr. 25 c.
Emprunt d'Haïti. 540 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 1/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3321.

MARDI 18 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Sur Fra Paolo Sarpi.

Il a paru il y a peu d'années à Capolago, dans le canton du Tessin, un recueil de *Lettres choisies inédites de Fra Paolo Sarpi*, 1833, in-8°. L'accessoire y surpasse le principal, car les lettres ne font que 146 pages, tandis que la préface de l'éditeur en compte 155. Sous prétexte de faire l'éloge de Fra Paolo, cet éditeur y épanche sa bile contre les papes, les cardinaux, les Jésuites, sans épargner d'autres honnêtes gens qui ont pris la liberté de critiquer le Servite ou qui ne l'ont pas exalté. Il traite Léon X d'athée, et en veut plus ou moins à d'autres papes et cardinaux. Laissons de côté ce qu'il dit des Dominicains et de l'inquisition. Ce que nous voulons ici, c'est de montrer par les lettres inédites quels étoient les véritables sentimens du fameux Sarpi.

Dans une lettre du 14 septembre 1610, parlant d'un gouverneur qui devoit venir d'Espagne à Milan, il dit : *Le bruit court qu'on destine à cette place le connétable de Castille, qui, par parenthèse, me plaît comme étant ennemi des prêtres*, Ainsi Fra Paolo n'en vouloit pas seulement aux Jésuites, comme on l'a dit; il honoroit les prêtres de sa haine. L'éditeur lui-même remarque à la page CXLII que le Servite manifeste à toutes les pages de ses lettres le désir *que la cause des protestans prospérât pour voir l'Evangile se répandre en Italie*. Voilà les missionnaires qu'il souhaitoit pour régénérer son pays! Et dans sa lettre vingt-quatrième, il montre encore l'intérêt qu'il prenoit aux protestans : *Il faudra*, dit-il, *que les Huguenots soient respectés, et ils feront bien de ne pas pardonner* (1)... *Surtout que tout ce qui sera en leur faveur sera pour le service de Dieu et l'utilité du roi* (page 141). L'histoire fait assez connoître le genre de services que les protestans ont rendus à l'Eglise et aux princes. L'éditeur avoit sur le cœur le mot de Bossuet qui appeloit Fra Paolo un calviniste en habit de moine. Il s'en venge en disant que le prélat étoit *plus savant que bon*. Ainsi pour excuser un mauvais religieux, il aime mieux attaquer le caractère d'un si illustre évêque.

Nous empruntons ces extraits des *Lettres choisies* de Fra Paolo à un supplément au N° 1175 de la *Voix de la Vérité*, de Modène, 9 février 1839. L'article est signé N. N. et daté du 31 décembre précédent. Il nous a paru curieux en ce qu'il montre de plus en plus les véritables sentimens d'un homme dont le nom est cher aux protestans. D'ailleurs il y a long-temps que Fra Paolo est démasqué, et le jugement de Bossuet sur lui a été adopté par les hommes les plus impartiaux et

(1) La lettre porte en italien : *Bisognera, che gli Ugonotti siano rispettati, ed essi faranno bene a non perdonare, e a domandare; massime che tutto quelle che sara a loro favore, sara in servizio di Dio ed utilita dei re*. Nous n'avons pas traduit *e a domandare*, n'ayant pas bien compris ce que signifie là *domandare*.

les plus éclairés. La *Biographie universelle* de M. Michaud, qu'on n'accusera pas d'exagération, a donné sur le Servite un article étendu et fort bien fait. On y juge Fra Paolo d'après des faits et des témoignages irrécusables, et puisque nous en trouvons l'occasion, nous offrirons un extrait de cet article qui est un modèle de critique sage et de biographie impartiale.

Pierre Sarpi, *un des plus violens ennemis de la cour de Rome,* naquit à Venise en 1552, et entra chez les Servites en 1565. Il changea alors son nom de baptême en celui de Paul, ce qui fit qu'on ne l'appela plus que Fra Paolo, *Frère Paul.* Il montra beaucoup de désir de savoir dans sa jeunesse, et fit des progrès dans la théologie et dans d'autres sciences. Mais il rendit aussi sa foi suspecte et fut à plusieurs reprises dénoncé à l'inquisition comme fréquentant les protestans. On prétend même que ce seul motif empêcha deux fois l'expédition de ses bulles pour les évêchés de Caorle et de Nona, auxquels il avoit été nommé. Il étudia l'astronomie et l'anatomie, mais les découvertes qu'on lui a attribuées dans les sciences ne paroissent nullement fondées. Heureux toutefois, dit la *Biographie,* s'il eût su borner à ces paisibles recherches l'inquiète curiosité d'un esprit qui vouloit tout approfondir! Les circonstances le jetèrent dans ces questions délicates de droit public sur l'origine du pouvoir, qu'il est difficile de discuter sans danger; y portant toute l'indépendance d'un esprit orgueilleux, il compta pour rien les autorités les plus respectables.

Paul V ayant menacé de jeter un interdit sur Venise au sujet d'une loi contraire aux immunités ecclésiastiques, le sénat consulta ses théologiens; et Sarpi ayant publié un écrit où le Saint-Siége étoit traité sans ménagement, fut nommé en 1605 théologien consulteur de la république, avec de bons appointemens. Il écrivit livres sur livres contre l'autorité du Saint-Siége, et en affectant un grand respect pour les dogmes, il témoignoit un profond mépris pour l'usage que le pape faisoit de ses droits. Ces débats durèrent deux ans, et furent terminés en 1607 par l'entremise de la France.

Le gouvernement vénitien qui avoit d'abord employé Sarpi comme théologien, reconnut bientôt en lui un de ces génies indomptables qui, lorsqu'ils se sont proposé un but, y marchent sans s'embarrasser de ce qu'il peut en coûter à eux-mêmes ou aux autres. On le consulta sur les matières d'état, et il porta dans l'examen de ces questions la même indépendance des préjugés et des principes reçus. « L'opinion qu'il donna comme théologien consultant de la république pour garantir la stabilité du gouvernement, est un monument du plus odieux machiavélisme, et M. Daru l'appelle un chef-d'œuvre d'insolence et de conceptions non moins scélérates que tyranniques. » Ce sont les propres paroles de feu Lanjuinais, qui n'étoit pas suspect de partialité pour la cour de Rome.

Fra Paolo, dit M. Daru dans son *Histoire de Venise,* fut un savant, un politique, un écrivain habile, mais quelquefois un odieux conseiller du tribunal des Dix. Aussi se fit-il beaucoup d'ennemis; il fut assassiné en 1607, mais il se rétablit, et la répu-



blique lui donna en cette occasion des marques d'un vif intérêt.

Il mourut le 14 janvier 1623. Des honneurs extraordinaires furent rendus à sa mémoire. On décréta l'erection d'un monument en marbre qui seroit placé dans l'église des Servites, mais Urbain VIII obtint que le monument ne fût point exécuté. La relation de ses derniers momens, rédigée par ses confrères et adressée au sénat, certifie qu'il avoit reçu les derniers sacremens avec la plus édifiante piété. Il seroit bien triste, dit la *Biographie*, de ne voir qu'un misérable hypocrite dans un religieux entouré d'une grande considération ; c'est cependant ce qui résulteroit de nombreux témoignages qui ont fait dire à Bossuet que sous un froc, Sarpi cachoit un cœur calviniste, qu'il travailloit sourdement à décréditer la messe qu'il disoit tous les jours, et qu'il ne travailloit qu'à porter la république à une séparation entière non-seulement de la cour, mais encore de l'Eglise romaine. Voyez dans l'*Histoire des variations*, livre 7, tome XIX, p. 497 de l'édition de Versailles. Tout ce paragraphe renferme un jugement motivé sur Fra Paolo.

Ses apologistes ont crié à la calomnie et se sont inscrits en faux contre les assertions de Burnet, de Bedell, de Le Courrayer, de Bayle, etc. Ils ont nié l'authenticité des lettres imprimées et de quelques-uns des ouvrages publiés sous son nom. Malheureusement pour sa mémoire, l'examen des archives secrètes de Venise, dont M. Daru a eu communication, et d'autres découvertes récentes n'ont que trop confirmé le jugement de Bossuet.

Un écrivain protestant, Lebret, nous apprend dans le *Magasin historique* imprimé à Leipsick, qu'en 1609 Linckh, agent de l'électeur palatin, eut une entrevue avec Fra Paolo qui, avec le Père Fulgence, son confrère, dirigeoit une association secrète de plus de 1,000 personnes, dont 300 patriciens des premières familles, dans le but d'établir le protestantisme à Venise. Ils attendoient pour éclater, dit Daru, que la réforme se fût introduite dans les provinces allemandes limitrophes de la république. Un fait analogue, publié depuis long-temps, mais dont les apologistes de Sarpi se sont bien gardés de parler, confirme la même chose. Un ministre de Genève écrivoit à un calviniste de Paris que l'on ne tarderoit pas à recueillir les fruits des peines que Fra Paolo et Fra Fulgenzio prenoient pour introduire la réforme à Venise où le doge et plusieurs sénateurs avoient ouvert les yeux à la *vérité*. La lettre interceptée par Henri IV fut envoyée à Champigny, ambassadeur de France à Venise, qui en communiqua la copie, d'abord à quelques-uns des principaux sénateurs, ensuite au sénat assemblé, après en avoir par ménagement retranché le nom du doge. Le cardinal Ubaldin raconte que cette lecture fit pâlir un des sénateurs; un autre avança que la lettre avoit été fabriquée par les Jésuites; mais le sénat remercia le roi de son avis, défendit à Fra Fulgenzio de prêcher davantage, et prescrivit à Fra Paolo de mieux s'observer à l'avenir. On voit par les lettres de ce dernier qu'il prioit Casaubon de lui ménager un asile en Angleterre, en cas

qu'il se vît forcé de sortir d'Italie.

La *Biographie universelle* donne la liste des écrits de Fra Paolo. Son *Opinion sur le gouvernement de Venise*, traduite en français par l'abbé de Marsy sous ce titre : *Le prince de Fra Paolo*, 1751, in-12, fut écrite en 1615 pour les inquisiteurs d'état. Daru en cite quelques maximes : *Dans les querelles entre les nobles, châtier le moins puissant ; entre un noble et un sujet, donner toujours raison au noble... Traiter les Grecs comme des animaux féroces ; du pain et le bâton, voilà ce qu'il leur faut... Il faut exterminer sous un prétexte quelconque les chefs de parti ; que le poison fasse l'office du bourreau...* Les recherches faites par M. Daru aux archives de Venise prouvent que cet ouvrage est de Sarpi, quoi qu'en disent Griselini et ses copistes. M. Daru n'avoit aucun intérêt de censurer ou de justifier le théologien de Venise, dont il parle toujours avec la plus sévère impartialité.

L'*Histoire du concile de Trente* est le plus connu des ouvrages de Sarpi. Il en avoit donné le manuscrit à M. A. de Dominis, lorsque celui-ci alla apostasier à Londres. La première édition publiée à Londres en 1619 sous le nom de *Pietro Soave Polano*, anagramme de *Paolo Sarpi Veneto*, fut reçue avec applaudissement dans tous les pays protestans, et il en a été fait nombre d'éditions et de traductions. Les traductions françaises sont de Diodati, d'Amelot de La Houssaye, et de Le Courrayer. Bossuet a dit avec raison que Fra Paolo *n'est pas tant l'historien que l'ennemi déclaré du concile de Trente.* On convient que le livre est écrit avec beaucoup d'art. L'auteur, en avant l'air d'éviter de dire son sentiment, se borne le plus souvent à citer les paroles de ceux qui ont combattu les décrets dont il est mécontent; mais il s'y prend de manière que les protestans ont toujours raison et les papes toujours tort. Cette malignité va au point que des calvinistes eux-mêmes, entre autres Fiddes, en ont été indignés.

Aussi le livre excita une réclamation générale parmi les catholiques. Mis à l'*index* avec les qualifications les plus fortes, il fut réfuté à Venise même par Philippe Quarli dans un in-4° publié en 1655, mais mieux encore par l'histoire authentique du concile publiée en 1656 sur les pièces originales, par Pallavicino. On y trouve à la fin l'énumération de 361 points de fait, sur lesquels Sarpi est convaincu d'avoir altéré ou déguisé la vérité, indépendamment d'une multitude d'autres erreurs qui ne sont pas susceptibles d'être articulées en peu de lignes, mais qui résultent de l'ensemble de son discours. Il suffit de lire cette longue liste, à chaque article de laquelle on indique les preuves justificatives, pour s'assurer qu'il n'est point vrai que ces erreurs ne portent que sur des objets de peu d'importance, comme affectent de le dire les apologistes de Fra Paolo.

Sa correspondance surtout avec les protestans étoit fort étendue. Il y a plusieurs éditions de ses lettres. Il y a peu de grandes bibliothèques où on n'en conserve quelques-unes en manuscrit. Les autographes de celles qu'il avoit écrites à Jacques Gillot, à Leschassier et à Duplessis-Mornay, se gardent encore à Venise, ainsi que beaucoup d'ouvrages inédits et de papiers écrits ou dictés par lui.

Sa vie, qui a été traduite en français, a été attribuée au Frère Fulgence Micanzio, son ami. Mais Foscarini et Griselini prétendent qu'elle ne peut être de lui, parce qu'elle renferme beaucoup d'erreurs de fait. L'*Histoire secrète* de Fra Paolo, ouvrage posthume de Juste Fontanier, n'a paru qu'en 1805. Les *Mémoires et anecdotes sur sa vie*, par Griselini, Lausanne, 1760, in-8°, sont pleins de recherches, mais offrent un panégyrique presque continuel. L'auteur a été vivement réfuté par le Père Buonafede dans son opuscule italien *De l'impudence littéraire*. On peut consulter aussi le portrait que le même a tracé de Fra Paolo dans ses *Portraits poétiques*. La *Justification de Fra Paolo*, *ou lettres d'un prêtre italien* (Degola) *à un magistrat français* (feu le président Agier), Paris, 1811, in-8°, n'est qu'un extrait de Griselini, plus emphatique et plus exalté encore que l'original.

Telle est la substance de l'article de la *Biographie* sur Fra Paolo. Nous en avons reproduit ce qu'il a de plus important, sans y rien mêler de nous-mêmes, et en conservant presque toujours les propres expressions de l'auteur, M. C. M. Pillet, un des meilleurs rédacteurs de la *Biographie*, mort il y a quelques années. Ce littérateur exact et instruit cite toujours ses autorités, et a principalement fait usage des renseignemens nombreux fournis par M. Daru dans son *Histoire de Venise*.

Il résulte de tout cela pour les gens de bonne foi que Fra Paolo étoit réellement protestant de cœur, et qu'il ne mérite d'estime et de confiance ni comme prêtre, ni comme historien, ni comme écrivain politique.

Nous pourrions encore citer sur Fra Paolo un très-bon article qui a paru dans les *Annales des sciences religieuses* de M. de Luca sur une *Biographie de F. P. Sarpi*, par Bianchi-Giovini, imprimée à Zurich en 1836, 2 vol. in-8°. L'article est de M. l'abbé Palma, et se trouve dans le numéro 25 des *Annales*, juillet et août 1839.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans la séance de l'Académie de Religion catholique, tenue le 2 juillet, le professeur de belles-lettres du gymnase d'Ancône, le chanoine Borioni, a lu une dissertation dont le but étoit de défendre saint Grégoire-le-Grand contre les calomnies imaginées par Jean de Sarisbery (1), et renouvelées par quelques écrivains modernes qui accusent ce pape d'avoir persécuté les lettres et les littérateurs. Après avoir montré les suites funestes de cet esprit de prévention qui domine les ennemis de l'Eglise, le docte académicien fit voir d'abord que Brucker, en attaquant avec violence la mémoire de saint Grégoire-le-Grand, viole ces lois de la critique dont il se glorifie d'être le vengeur et le

(1) Jean Petit, plus connu sous le nom de Sarisbery ou Salisbury, étoit anglais et prit le nom de sa ville natale. Il vint à Paris en 1137, et y étudia sous les plus habiles maîtres de l'époque. Ayant reçu les ordres sacrés, il fut attaché à l'église de Cantorbery, voyagea souvent en France et en Italie, fut élu en 1176 évêque de Chartres, et mourut dans cette ville le 25 octobre 1180. Il passoit pour un des hommes les plus instruits de son temps, mais il recueillit souvent des traditions assez suspectes. Il ne peut être regardé comme un témoin et comme un annaliste sûr pour les événemens passés cinq ou six siècles avant lui.

soutien, puisqu'au lieu de s'en rapporter aux témoignages des écrivains contemporains de saint Grégoire, il préfère jurer sur la parole de Jean de Sarisbery, qui vivoit six siècles après, et qui à l'appui de ses fantastiques assertions ne produit aucun monument de l'antiquité. Le professeur prouva clairement que la prétendue persécution de saint Grégoire contre la philosophie et les mathématiques, se réduit à avoir chassé de sa cour les astrologues judiciaires, c'est-à-dire la plus mauvaise espèce d'hommes qui, couverts du manteau de l'imposture, prétendoient prédire les événemens à venir, annonçoient la mort aux grands, les calamités aux populations, et bouleversoient ainsi les états. Bien loin d'en blâmer saint Grégoire, on lui doit pour cela les mêmes louanges qui furent jadis décernées aux empereurs Auguste, Tibère et Claude, qui purgèrent également le sol romain de semblables imposteurs. Il est à croire que Brucker n'en eût pas été avare si saint Grégoire n'avoit pas été pape. Le docte académicien montra enfin que l'incendie de la bibliothèque palatine et le renversement des statues antiques, attribués l'un et l'autre à Grégoire par Jean de Sarisbery, sont de pures fictions.

MM. les cardinaux Giustiniani, Castracane et Grimaldi, et beaucoup de personnages distingués, assistoient à cette séance, et ont loué le travail, le savoir et le jugement de l'auteur de la dissertation.

PARIS. — M. l'évêque de Valence est parti dimanche pour Lyon d'où il doit, au bout de quelques jours, se rendre à Grenoble. Les retraites ecclésiastiques de Grenoble et de Valence l'obligent à reculer son sacre qui n'aura lieu que le 21 septembre, jour de la fête de l'apôtre saint Matthieu. La cérémonie se fera dans l'ancienne cathédrale de Vienne, sur la demande des anciens paroissiens de M. Chatrousse qui a reçu d'eux en cette occasion des témoignages d'attachement et de reconnoissance. M. l'évêque de Grenoble veut bien se rendre à Vienne pour la cérémonie. Le prélat sera assisté de M. l'évêque de Belley et de M. l'évêque d'Amiens, qui doit, à ce qu'il paroît, faire un voyage à Lyon le mois prochain.

M. Graverand, évêque de Quimper, est en retraite au séminaire des Missions-Etrangères pour se préparer à son sacre, qui aura lieu dimanche prochain. M. l'Archevêque de Paris sera le prélat consécrateur et sera assisté de M. l'archevêque de Chalcédoine et de M. l'évêque d'Orléans. La cérémonie se fera, comme nous l'avons dit, dans la jolie chapelle gothique des Dames de la congrégation de Notre-Dame, rue de Sèvres, aux Oiseaux.

L'instruction qui doit se faire par l'autorité du souverain pontife, pour la béatification du vénérable J. B de La Salle, instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes, est commencée. Le Frère Philippe, supérieur-général de l'institut, remplira les fonctions de postulateur; il a présenté à M. l'Archevêque de Paris la supplique pour l'ouverture des pièces que la chancellerie romaine a adressées à ce prélat. M. Affre a immédiatement ordonné la comparution du promoteur pour le brisement des sceaux, conformément aux règles établies par la congrégation des Rits. Il a ensuite désigné les juges qui doivent composer le tribunal apostolique.

M. l'abbé Tresvaux, chanoine, a été nommé premier juge et sera assisté de MM. Bodé, Mourdin et Marduel, chanoines. M. l'abbé Quen-

tin, chanoine, remplira les fonctions de sous-promoteur de la foi, comme délégué du promoteur apostolique à Rome ; M. l'abbé Surat, chanoine, le remplacera, au besoin.

M. l'abbé Molinier, chanoine, notaire apostolique, en remplira les fonctions pendant la durée de la procédure ; M. Eglée a rempli celles de notaire ecclésiastique dans les deux premières séances.

La séance pour la prestation du serment a eu lieu vendredi en présence de M. l'Archevêque. Le tribunal est donc constitué.

Les amis de la religion feront tous des vœux pour le succès de cette affaire, qui intéresse vivement les bons Frères, et même toute l'Eglise de France.

M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, qui étoit venu du Midi pour assister au sacre de M. l'Archevêque de Paris, est reparti la semaine dernière pour continuer ses retraites pastorales. Il doit en ouvrir une à Lyon le 18. De là il en donnera successivement à Bourg, à Grenoble, à Viviers et à Aix.

La lettre suivante de M. l'évêque de Marseille au clergé du diocèse a été lue, le dimanche 9, dans toutes les églises de cette ville :

« M. le curé, depuis plusieurs années, les troubles dont l'Espagne est le théâtre amènent dans nos murs un grand nombre de prêtres de cette nation. Obligés de fuir une persécution anti-catholique qui s'attache à leur fidélité aux vrais principes de l'Eglise, ils viennent chercher parmi nous un asile et les secours que réclament leurs souffrances. Vous avez pu reconnoître que ce sont le plus souvent des hommes qui, outre leur position et leur caractère sacré, sont encore recommandés par leurs titres personnels à l'intérêt que nous leur devons.

» Ni vous ni moi n'avons négligé, jusqu'aujourd'hui, de leur montrer cette sollicitude qui satisfait efficacement aux devoirs d'une charitable hospitalité. Mais ils deviennent tous les jours trop nombreux dans notre ville pour que nos seules ressources puissent suffire à leurs besoins. Le moment est venu où il faut que nous fassions un appel à la charité des fidèles, au nom de la foi persécutée dans la personne de ces vénérables proscrits.

» Ainsi, vous voudrez bien, M. le curé, annoncer en chaire, par la lecture de cette présente lettre, une quête que vous ferez dans votre paroisse pour les prêtres espagnols réfugiés. Vous pourrez être aidé dans cette bonne œuvre par les personnes qu'il vous paroîtra convenable d'y associer. Le produit en sera versé entre les mains d'une commission de curés, que je nommerai pour en faire la distribution.

» Je vous prie d'insister auprès de vos paroissiens pour leur faire sentir combien est juste et même nécessaire la générosité à laquelle je les invite.

» Recevez, M. le curé, l'assurance de mon sincère attachement.

» Signé † C.-J. EUGÈNE, évêque de Marseille. »

Cet appel à la charité et à la religion sera entendu, dit la *Gazette du Midi*, nous en avons l'assurance ; il le sera malgré nos divisions politiques. L'Eglise d'Espagne est venue au point où fut réduite l'Eglise de France pendant notre première révolution. Alors, nos prêtres persécutés trouvèrent chez le clergé espagnol le plus noble, le plus fraternel accueil. Appauvris par les bouleversemens, réduits à ces modiques ressources que les révolutionnaires leur reprochent encore chaque jour, s'ils ne peuvent offrir à leurs frères malheureux cette généreuse hospitalité, ils sauront du moins exciter en leur faveur la charité des fidèles, et leur voix sera entendue.

M. l'évêque d'Angers, qui a commencé une première tournée, dans laquelle il se propose de parcourir le tiers de son diocèse, a visité le 3 août la paroisse de Saint-Lambert-du-Lattay, à cinq lieues d'Angers, sur la route de cette ville à Chemillé et à Cholet.

Les habitans de Saint-Lambert avoient fait de louables efforts pour fêter dignement l'arrivée de leur premier pasteur. Une escorte composée de la gendarmerie du lieu et de trente cavaliers s'étoit portée aux limites de la commune, à une lieue sur la route de Chemillé, et a ensuite accompagné la voiture du prélat jusqu'aux premières maisons. Là, après avoir été reçu par M. le curé, entouré de plusieurs ecclésiastiques du voisinage, et par les autorités locales ayant à leur tête M. le maire, le prélat a bien voulu allumer de sa main un feu de joie préparé en cet endroit. A partir de ce moment, les hommes composant la garde d'honneur firent entendre plusieurs décharges de mousqueterie; ce sont les premières marques d'allégresse publique dans ces contrées. La rue qui conduit à l'église étoit décorée de draperies, de plusieurs arcs de triomphe, et bordée dans toute sa longueur de deux rangs de jeunes arbres alignés devant les maisons : elles étoient partout ainsi tapissées de verdure sur le passage du cortége. M. l'évêque s'avançoit vers l'église au milieu d'un peuple nombreux qui se pressoit pour le voir et demander la bénédiction. Les cultivateurs avoient suspendu leurs travaux pour venir, parés de leurs habits de fête, s'unir à ce pieux empressement. Le vénérable prélat en fut frappé, et voyant l'église où il venoit d'entrer remplie de fidèles, il ne voulut pas renvoyer ce bon peuple sans l'avoir béni solennellement, et sans lui adresser, dès ce moment, quelques paroles. Avant de donner la bénédiction du saint Sacrement, M. l'évêque se retourna vers les fidèles et les engagea avec une bonté touchante *à rendre à Dieu ces hommages éclatans dont ils l'environnoient*, ajoutant *qu'il déposoit lui-même ces hommages aux pieds de celui dont il étoit au milieu d'eux le ministre et le représentant.*

Le lendemain, à huit heures du matin, un nombreux clergé alla processionnellement au presbytère chercher le prélat, qui se plaça sous le dais que portoient plusieurs des principaux habitans de la paroisse. A son entrée à l'église, il fut complimenté par M. Michel, curé de Saint-Lambert, et lui adressa une réponse pleine de modestie et de sentimens paternels. Il célébra la messe, distribua la communion à environ 500 personnes, prêcha et administra le sacrement de confirmation; puis s'adressant encore aux paroissiens, il annonça dans une courte et vive exhortation, la visite du cimetière, en invitant chacun à unir ses vœux aux siens en faveur des défunts dont les cendres y reposent.

De retour à l'église, le prélat, assisté de M. l'abbé Régnier, l'un de ses vicaires-généraux, examina attentivement les diverses parties de l'édifice sacré, et témoigna sur le tout sa satisfaction à M. le curé. En effet, depuis son entrée dans la paroisse, M. Michel n'a rien négligé pour achever et embellir cette église, dont la forme est devenue régulière, et où des décorations ont été ordonnées avec goût.

Dans la soirée, le prélat honora de sa présence les deux écoles, et rendit visite à M. le maire, qu'il remercia de l'accueil gracieux qu'on lui avoit préparé dans la commune. Au départ, il fut conduit par la même escorte qui l'avoit accompagné la veille.

Les visites pastorales vont être

nterrompues à l'occasion de la re-
raite ecclésiastique, qui commen-
era le 21 août, et sera prêchée par
I. l'abbé Debussi.

Les vicaires-généraux capitulaires du diocèse de Valence, le siége vacant, ont annoncé l'ouverture de la retraite ecclésiastique pour le 2 septembre prochain. Les exercices doivent être donnés par M. Debussi, dont le ministère a déjà produit des fruits abondans dans d'autres diocèses.

A cette occasion, les vicaires-généraux capitulaires ont adressé au clergé une circulaire dans laquelle on remarque le passage suivant :

« *Le pasteur fidèle que Dieu a suscite* dans sa miséricordieuse bonté pour succéder à celui que la mort nous a ravi, *et pour agir selon son cœur;* ce pasteur, que tant de qualités heureuses recommandent à notre vénération et à notre amour, n'est pas moins animé, lui aussi, de l'ardent désir de trouver *revêtus de justice et de salut les prêtres* dont le Seigneur vient de le déclarer le chef par l'organe de son vicaire. Combien son cœur se trouvera soulagé sous le poids du fardeau qui lui est imposé, lorsque, *présent au milieu de nous, il verra que nous sommes fermes dans un même esprit, travaillant tous ensemble à consolider la foi de l'Evangile* dans le diocèse confié à ses soins ! »

M. le curé de Saint-Jacques, à Amiens, avoit pris l'engagement de contribuer pour une somme de 170,000 fr. dans les dépenses de reconstruction de l'église. Le legs de 34,000 fr. fait par mademoiselle Grébert ayant été employé à l'acquit de ce qui restoit dû pour compléter l'engagement de M. le curé, la somme se trouve soldée par anticipation.

On est occupé à restaurer la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine dans la rue de ce nom à Bruxelles. Cette chapelle fut, d'après les chroniques, jusqu'en 1312, l'église des Templiers, dont le couvent occupoit presque tout le terrain sur lequel sont bâties les maisons de la Putterie. A cette époque, les Templiers furent supprimés et le couvent passa aux Frères Sachets, dits Frères en chaussons (*Schocke Broeders*), qui à leur tour furent supprimés en 1456. Le terrain fut vendu à cette époque, et en 1627 l'église fut rebâtie pour succursale ; le bombardement de 1695 la détruisit ; on la reconstruisit en 1697, et on y célébra le service divin jusqu'à l'entrée des Français, à l'époque de la première révolution.

Dans l'exposé de la situation de la province de Liége, fait par la députation permanente, au conseil provincial en 1840, on trouve ce qui suit par rapport aux fabriques d'églises :

« Les sommes allouées en 1839 aux budgets des communes rurales pour subvenir aux besoins des fabriques qui ne possèdent pas de revenus suffisans s'élèvent à 39,248 fr. 67 c.; savoir : 2,283 fr. 25 c. pour supplément de traitement aux desservans, 25,968 fr. 62 c. pour les vicaires et les frais de binaison, et 10,976 fr. pour les autres dépenses du culte. Les dons ou legs faits aux fabriques, dont l'acceptation a été autorisée par le gouvernement et par notre collége depuis le 1er juin 1839 jusqu'à la même date 1840, importent une somme de 64,238 fr. 61 c.

» Tous ces dons ou legs, à l'exception d'un seul, peu considérable du reste, pour lequel on a pas imposé d'obligation, sont grevés de services religieux, qui absorbent la plus grande partie de leur produit. Deux de ces legs ont été faits à charge de distribution aux pauvres.

» Il a été réparti entre trente-trois communes, à titre de subsides pour grosses réparations aux églises ou presby-

tères, sur les fonds provinciaux, une somme de 41,274 fr. 04 c. Le gouvernement a également accordé des subsides pour les mêmes édifices.

» Une somme de 84,000 fr. étant encore nécessaire pour l'entier achèvement de la restauration de l'église Saint-Jacques, à Liége, la fabrique s'est adressée au gouvernement, à la province et à la commune pour obtenir de nouveaux subsides. Le conseil municipal, se fondant sur ce que la plus grande partie des travaux qui s'exécutent tendent à conserver le type et les formes élégantes de l'édifice, ainsi que ses ornemens, n'a pas accueilli sa demande. Il a fait en outre valoir son intervention pour une somme de 47,352 fr. dans les travaux qui ont été exécutés jusqu'à cette date. Ces motifs n'ayant pas paru décisifs, on a insisté auprès du conseil, qui n'a pas cru devoir modifier sa première résolution. Dans cet état de choses, on a cru devoir en référer à M. le ministre de l'intérieur, en lui transmettant la délibération du conseil qui énonce les motifs de son refus, et en priant au surplus le ministre d'accorder de nouveaux subsides sur le trésor.

» Les travaux de la restauration de l'église primaire de Huy sont commencés. Ils s'exécutent, sous la surveillance du gouvernement, par la commission des monumens. Un premier subside de 6,000 fr. a été accordé sur le trésor, et 3,000 fr. ont été alloués sur les fonds de la province. La ville et la fabrique ont fourni, en outre, une somme de 2,500 fr; mais ces sommes sont loin de suffire. »

Un habitant d'Egeri, qui distribuoit dans le canton des Grisons un écrit imprimé à Sursée contre les Jésuites, a été condamné par le tribunal du district de Schwytz à un quart d'heure d'exposition au carcan, à douze coups de bâton et au bannissement du canton ; la sentence a été immédiatement exécutée.

Quoiqu'on puisse dire que Lisbonne, si on excepte son fameux aqueduc, ne renferme aucune construction qui puisse être citée comme monument d'architecture, il n'en est pas moins vrai qu'au premier aspect beaucoup de ses édifices plaisent à l'œil tant par leur ensemble que par leurs ornemens ; quelques-uns même offrent des choses véritablement belles. De ce nombre sont toutes les églises rebâties depuis le tremblement de terre de 1755. Elles sont toutes de pierres polies et sculptées avec art. De nombreux ornemens de marbres étrangers ajoutant à leur richesse. A l'époque de la révolution, les églises et les chapelles de la ville étoient au nombre de 240. Le plus grand de ces édifices est l'église cathédrale ou patriarcale de Sainte-Marie-Majeure, appelée communément par abréviation *Sé*. Mais cette église n'offre rien de très-remarquable sous le rapport de l'architecture, et malgré sa grandeur elle est plutôt triste qu'imposante. Dans l'église de Saint-Roch se trouve la magnifique chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Elle fut faite à Rome par ordre du roi Jean V, et transportée ensuite pièce par pièce à Lisbonne. Ce prince en fit don aux Jésuites.

L'église du couvent du Cœur-de-Jésus est le plus grand et le plus riche édifice bâti à Lisbonne depuis la catastrophe de 1755. Elle est couronnée d'une coupole de marbre blanc, dont l'exécution est d'une grande hardiesse. Cette coupole sert de mausolée à la fondatrice de l'église, la reine Marie Ire, qui construisit encore le palais d'Ajuda. Les couvens étoient en grand nombre à Lisbonne, et tous spacieux et d'une belle architecture. Aujourd'hui qu'il n'y a plus de religieux, ils sont vendus ou ont été employés à des usages profanes. Nous n'en

mmerons que deux, le monastère Necessidades et celui de Saint-noît. Le premier est devenu une s résidences royales; c'est dans utre que les cortès tiennent leurs ances.

Parmi les édifices publics, le plus au sans contredit est l'aqueduc Alcantara, appelé par le public *goas-livres*. C'est un des grands vrages de l'Europe moderne, et n peut le comparer à tout ce le l'antiquité a de plus merveil-ix en architecture. Il est composé un grand nombre d'arches d'une uteur et d'une largeur gigantes-es. Ces arches partent de la mon-gne, s'avancent dans l'intérieur Lisbonne, passent sur les rues, r les maisons particulières et sur s églises, et conduisent les eaux rès la place del Rato, dans un im-ense réservoir, d'où elles se ré-ndent dans les divers quartiers.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

C'est à tort que les écrivains se plai-ent comme ils le font du change-ent qui est survenu tout à coup dans face des affaires d'Orient. Ce sont eux, ut-être, qui ont le plus contribué à éer cette nouvelle position, en laissant op découvrir le but où ils vouloient ar-ver. Jamais ils n'ont entendu que la rance pût intervenir dans la cause au-rement que pour la rendre révolution-aire, et pour donner raison à la révolte u pacha d'Egypte contre son suzerain. Du moment où ce n'étoit point là système des autres puissances in-rvenantes, et où leurs vues, au con-aire, se trouvoient diamétralement op-osées, il n'y avoit plus à délibérer pour les que sur la forme des procédés à em-loyer envers le gouvernement français. vec la certitude de ne point trouver ans le ministère de M. Thiers les dis-ositions sympathiques, les intentions et s idées qu'on cherchoit, étoit-il plus onnête et plus convenable de l'appeler ux délibérations pour ne point l'écou-ter, que de lui épargner le désagrément d'assister à des résolutions qui ne pou-voient manquer de le contrarier et de lui déplaire? Voilà toute la question. Or. il nous semble qu'il auroit eu plus de rai-sons pour être fâché dans ce dernier cas que dans le premier.

Et cependant, qu'on lise tous les jour-naux; qu'on pèse le sujet de leurs griefs et de leurs plaintes; on verra que tout roule sur la différence qu'ils trouvent en-tre l'un et l'autre procédé. C'est-à-dire que, selon eux, l'Europe doit être mise en guerre et en conflagration, parce que le ministère n'a point été consulté par la conférence de Londres sur un point où elle vouloit éviter de le contrarier trop directement et à bout portant. Au sur-plus, que les journaux du ministère ne s'en prennent qu'à eux-mêmes si quel-ques procédés ont été blessans dans cette affaire d'Orient; ils n'avoient qu'à mieux cacher les dispositions révolutionnaires qu'ils vouloient y porter; et il n'y auroit pas eu de raisons pour juger notre di-plomatie sans l'entendre.

La science a perdu le mois dernier M. Jacques-Gérard Milbert, peintre, na-turaliste, voyageur, correspondant du Muséum d'histoire naturelle de Paris au Jardin-du-Roi. Il étoit né à Paris le 18 novembre 1766, et montra de bonne heure un goût décidé pour l'histoire na-turelle. En 1795, il fut nommé profes-seur de dessin à l'école des Mines, et chargé la même année d'une mission dans les Pyrénées. Il devoit être de l'ex-pédition d'Egypte avec Bonaparte, mais il ne put partir; ce fut un des grands chagrins de sa vie. En 1799, on le char-gea de visiter les Alpes. L'année suivante, il s'embarqua pour les terres australes, et fit partie de l'expédition du capitaine Baudin. Le dérangement de sa santé le força de s'arrêter à l'île de France. De retour en Europe, le ministre le préposa à la publication de ce voyage. On a aussi de lui une *Relation d'un voyage aux îles de France et de Ténériffe, et au Cap*, 1812,

2 vol. in-8°. On le retrouve en 1815 aux Etats-Unis. M. Hyde de Neuville, alors ministre de France en ce pays, l'y chargea d'un grand travail sur l'histoire naturelle. Ce travail dura sept ans, et valut au musée des richesses immenses. M. Milbert visita le Canada, les grands Lacs, les bords de l'Ohio et du Mississipi. A Boston, surpris par la fièvre jaune, il trouva dans M. de Cheverus, alors évêque de cette ville, un protecteur et un ami. Il raconte lui-même quelle étoit l'hospitalité du prélat. Dans l'été de 1820, il revenoit d'explorer les montagnes de Vermont et de New-Hampshire. Il étoit chargé de pesantes collections d'histoire naturelle. M. de Cheverus, qui faisoit alors une tournée pastorale dans son diocèse, le rencontra, et voulut absolument se charger d'une partie de ses collections jusqu'à Boston.

M. Milbert faisoit au Muséum de Paris de fréquens envois. Le 58e et dernier contenoit 12 caisses. Il complétoit avec sa fortune personnelle les rares subsides que lui accordoient pour ses voyages le ministre de l'intérieur et le musée. Dans ces envois se trouvoient beaucoup d'animaux inconnus au Jardin-des-Plantes, plus de 2,000 oiseaux, 2,500 poissons, des reptiles, des insectes, des papillons, etc. Il envoya 49 animaux vivans, des oiseaux aussi vivans. Le règne végétal, le règne minéral lui durent aussi de nombreuses et brillantes acquisitions. Ses collections dépassent 8,000 échantillons de tout genre.

M. Milbert revint en France avec M. de Cheverus. Ils firent naufrage près de Cherbourg, mais personne ne périt. Le savant resta toujours lié avec l'évêque. A son retour, il publia un *Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson*, 3 vol. in-4°. Cet homme qui a si fort enrichi la science et le musée, est mort pauvre. Nous regrettons que le journal d'où nous tirons cette notice ne nous dise rien de la fin de M. Milbert, et ne nous apprenne point s'il a reçu les secours de la religion. Celui qui avoit si bien observé les richesses de la nature, devoit être disposé à rendre hommage au créateur de tant de merveilles, et l'ami du cardinal de Cheverus ne devoit point avoir de préventions contre les prêtres.

PARIS, 17 AOUT.

On lit ce soir dans le *Moniteur Parisien* : « Le roi s'est embarqué cette nuit, à minuit, pour Boulogne, avec la famille royale et les ministres qui sont en ce moment à Eu, sur le bateau à vapeur le *Véloce*. Le mauvais temps n'a pas permis au *Véloce* d'entrer à Boulogne, et S. M. a débarqué aujourd'hui à trois heures après-midi à Calais. Le roi et les personnes qui l'accompagnoient sont en bonne santé. »

— Le président du conseil est arrivé samedi du château d'Eu. M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, est parti de Paris pour Eu le même jour.

— A l'occasion du traité de commerce récemment conclu entre la France et la Hollande, M. Thiers a été nommé grand'-croix de l'ordre du Lion.

— Par suite de la nomination de M. Gillon aux fonctions de conseiller à la cour de cassation, et de M. Moreau à la première présidence de la cour royale de Nancy, le 1er collége électoral de la Meuse et le 1er collége de la Meurthe sont convoqués pour le 5 septembre, à l'effet d'élire chacun un député.

— Les journaux ministériels publient la note suivante : « Nous sommes autorisés à démentir formellement la nouvelle donnée par le *Capitole*, et, d'après lui, par plusieurs autres journaux, que la légation de Prusse à Paris auroit signifié aux ouvriers prussiens qui se trouvent dans cette capitale, l'injonction de sortir de France dans un bref délai. »

— M. de Miraflores, ambassadeur d'Espagne, ayant donné sa démission à la suite des derniers événemens de Barcelone, n'a plus, depuis plusieurs jours, aucune relation officielle avec le gouvernement français. Les affaires de l'am-

ssade se trouvent en ce moment con-
es à un conseiller de légation.

— MM. d'Oisonville et Mimerel vien-
nt d'être nommés, par le ministre de
marine, membres d'une commission
argée d'examiner les avantages de la
stitution des hélices aux roues latéra-
dans les bateaux à vapeur.

— Les concours d'agrégation pour les
sses de philosophie, les classes supé-
ures des lettres et les classes d'histoire
us les colléges, s'ouvriront vendredi
ochain, 21 août, au chef-lieu de l'aca-
mie de Paris. Les concours d'agréga-
n pour les classes des sciences et les
sses de grammaire n'auront lieu que le
septembre suivant.

— A l'occasion de l'anniversaire du
août, onze condamnés de la maison
entrale de Riom ont obtenu remise
e la peine qu'ils avoient encore à subir,
trois autres ont vu leur peine com-
uée.

— Plusieurs petits postes précédem-
ent occupés par la garde municipale
ennent d'être remis à la troupe de ligne.
a garde municipale sera exclusivement
onsacrée à la garde de la Conciergerie,
ù vont se trouver réunis les prisonniers
e Boulogne.

— Trente-neuf des prévenus dans l'af-
aire de Boulogne sont arrivés à Paris
ans des voitures cellulaires, vendredi
oir et samedi matin. Ils ont été placés
éparément dans la partie de la Concier-
erie qui renferme déjà Louis Bonaparte.
e comte Montholon occupe la cellule la
lus éloignée de celle du prince.

— Louis Bonaparte est toujours sou-
is à la même surveillance. Il a repris un
eu du calme qu'il avoit perdu d'abord.
epuis son arrivée à la Conciergerie, il
'a subi aucun interrogatoire.

— Un journal annonce que la défense
e Louis Bonaparte sera confiée à M. Fer-
inand Barrot, qui a défendu le colonel
audrey devant le jury de Strasbourg.

— L'enquête sur les événemens de
Boulogne a établi que, contrairement à
l'assertion de plusieurs journaux, les gar-
des nationaux et les soldats de la ligne
n'ont commencé le feu qu'après avoir
sommé plusieurs fois les insurgés de se
rendre (sommation à laquelle ces der-
niers ont répondu en les couchant en
joue), et quand déjà le canot étoit à flot
et s'éloignoit.

— Aujourd'hui a eu lieu à la Sorbonne
la distribution des prix du grand con-
cours des colléges de Paris et de Ver-
sailles. La cérémonie étoit présidée par
M. Cousin, ministre de l'instruction pu-
blique. M. l'Archevêque de Paris, le pré-
sident du conseil des ministres, le garde
des sceaux et une foule de notabilités
honoroient la fête de leur présence.
M. Nisard, professeur de rhétorique au
collége Bourbon, a prononcé le discours
latin d'usage. L'orateur avoit pris pour
sujet les *devoirs du professeur*. On a ap-
plaudi l'excellente latinité et les belles
pensées de ce discours. Le ministre de
l'instruction publique a ensuite adressé
une chaleureuse exhortation aux élèves.
Enfin les prix ont été proclamés.

Voici comment ces prix se sont répar-
tis : Louis-le-Grand, 96 nominations, 23
prix ; Charlemagne, 85 nominations, 27
prix ; Henri IV, 64 nominations, 9 prix ;
Saint-Louis, 48 nominations, 7 prix ;
Bourbon, 49 nominations, 6 prix ; Rol-
lin, 33 nominations, 8 prix ; Stanislas,
25 nominations, 5 prix ; Versailles, 20
nominations, 2 prix.

— Le prix d'honneur de rhétorique
(discours latin) a été remporté par le
jeune Rigault, du collége de Versailles.

Le prix d'honneur de philosophie a été
décerné à l'élève Girard (de la Guade-
loupe), du collége Bourbon, le même qui
a remporté l'année dernière le prix d'hon-
neur de rhétorique.

Enfin, c'est l'élève Berthonnier des
Prots, du collége Louis-le-Grand et de
l'institution Sainte-Barbe, qui a obtenu
le prix d'honneur des sciences.

— Il est bon de faire remarquer que
le collége Stanislas est de tous les colléges
qui font partie du concours, celui qui

renferme le moins d'élèves. Ainsi, tandis que les colléges Charlemagne, Louis-le-Grand, Henri IV, Saint-Louis et Bourbon varient de 780 à 980 élèves, le collége Stanislas n'en a que 280. Les colléges de Versailles et Rollin en comptent, le premier 510, et le second 390.

— M. Michel Chevalier se présente au choix de l'académie des sciences morales et politiques, pour la chaire d'économie politique, vacante au collége de France par suite de la démission de M. Rossi.

— Collot, sourd-muet, accusé de vol avec effraction, dans la chambre d'un autre sourd-muet, a été condamné vendredi, par la cour d'assises de la Seine, à trois ans de prison.

— Il est sorti depuis dix jours, de l'arsenal de Vincennes, environ 100,000 armes à feu qu'on a expédiées par convois accélérés sur divers points de la France.

— Dans les dix premiers jours de ce mois, 129,836 voyageurs ont circulé sur les chemins de fer de Versailles, Saint-Cloud et Saint-Germain. Ce chiffre représente un mouvement de 12,983 voyageurs par jour.

— M. Romuy, chef de bataillon du génie, a été nommé président du conseil colonial de la Guyane française, pour la session de 1840.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le sous-préfet de Boulogne a adressé aux maires de l'arrondissement une lettre, datée du 10, qui les invite à faire immédiatement conduire devant le procureur du roi tous les individus qui seroient rencontrés sans passeports en règle ou sans motif connu de résidence : on croit que quelques hommes appartenant à la suite de Louis Bonaparte se tiennent cachés dans les campagnes.

— D'après une pétition adressée au conseil municipal d'Evreux, la majorité vient d'émettre le vœu que la place Royale de cette ville cesse de porter ce nom ; qu'elle soit désormais appelée place Bonaparte, et qu'au milieu on élève une statue de l'empereur.

— M. le ministre des travaux publics est arrivé à Caen dans l'après-midi du 12. Le lendemain, il s'est rendu avec M. le préfet du Calvados à Ouistreham, afin d'examiner l'état des travaux qui ont pour objet la canalisation de l'Orne.

— Le colonel Voisin, arrêté à Boulogne, est propriétaire à Méridon (Calvados), de la première filature de lin à la mécanique qui se soit élevée en France.

— Le *Journal de l'arrondissement du Havre* annonce que mardi, dans l'après-midi, la police du Havre a fait une descente dans les bureaux de M. Devey, ancien banquier en cette ville, et y a saisi une grande quantité de lettres, parmi lesquelles se trouve une nombreuse correspondance du général Montholon.

— M. de Bonneval, secrétaire d'ambassade, arrivé il y a trois jours au Havre, est mort dans cette ville d'une attaque d'apoplexie.

— La digue destinée à couvrir la rade de Cherbourg contre l'ennemi et les tempêtes, étoit désarmée depuis longues années. Une batterie de 20 pièces de 36 et de plusieurs canons à la Paixhans va être établie sur le môle central. Cette opération est commencée depuis quelques jours.

— L'ordre est arrivé à Orléans de faire partir immédiatement les jeunes soldats de la classe de 1836. Ceux de la classe de 1839 devront se mettre en route du 1er au 15 septembre prochaine.

— Le nommé Paynot, jardinier à Buchères, a comparu le 11 de ce mois devant la cour d'assises de l'Aube, sous l'accusation de coups portés à sa mère, âgée de 75 ans. La veuve Paynot avoit reçu des blessures à la tête, au visage, aux épaules et aux bras. L'accusé a été condamné à 10 ans de réclusion et à l'exposition.

— Quelques mauvais sujets qui, tombés au sort, n'ont pas voulu rejoindre le drapeau, se sont réunis aux environs de Cholet. Il y a quelques jours, ils se sont présentés, à Saint-Lezin (Maine-et-

.oire), chez un ancien soldat qui est 'arde-champêtre et tient un bureau de abac; ils l'ont désarmé et lui ont conseillé de quitter le pays, s'il vouloit éviter :urs mauvais traitemens.

— Matthieu Cornèze, condamné à iort le 5 mai par la cour d'assises des rdennes pour assassinat, a été exécuté : 12 à Charleville.

— Mᵉ Gergerès père doit défendre liçabide devant les assises de Bordeaux.

— Le général de Lamoricière est parti 9 de Toulon pour Alger, à bord du *'astor*. Il va prendre le commandement e la prov nce d'Oran.

— On arme à Brest cinq frégates de " et de 2ᵉ rang. Une levée de marins, ans la circonscription maritime de ce ort, a été aussi prescrite pour être 'ffectuée le plus promptement possible.

— Les témoins appelés pour déposer 'elativement à l'accusation d'empoisonement intentée à madame Lafarge sont ssignés à Tulle (Corrèze), pour le 3 sep-:mbre.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le nouveau ministère est constitué. ,es membres qui le composent sont : I. Valentin Ferraz, président du conseil t ministre de la guerre; M. Onis aux ffaires étrangères; M. Cabello à l'intérieur; M. Silvela au ministère des grâces et justice; M. José Ferraz aux finances; M. Armero à la marine.

— Des lettres de Saint-Sébastien annoncent positivement que le port du 'assage est à la veille d'être évacué par :s Anglais.

— Il règne toujours plus ou moins 'agitation dans la plupart des grandes illes du royaume. A chaque instant, des ixes politiques éclatent sous les moinres prétextes, et le sang y coule de part t d'autre entre les partis. Les révolutionaires exaltés se flattent toujours de saisir : pouvoir à la première commotion u'ils pourront produire. On remarque outefois que la police de répression est assez bien organisée partout, puisque les troubles les plus graves n'ont presque jamais qu'une très-courte durée.

— Il ne reste plus aux carlistes dans la Catalogne qu'une petite bande organisée et conduite par un chef.

A la suite des désordres qui ont eu lieu à Bruxelles, on a fait quelques arrestations. La tranquillité étoit rétablie complétement le 13 dans tous les quartiers de la ville.

— Une députation des états-généraux de Hollande a présenté le 11 au roi Guillaume l'adresse en réponse au discours d'ouverture de cette session extraordinaire qui doit être consacrée à modifier la loi fondamentale.

— Suivant une lettre de La Haye, du 12 août, le gouvernement des Pays Bas seroit sur le point de proposer à tous les états secondaires européens de former, avec l'Amérique du Nord, une alliance, dont le but seroit de faire respecter la neutralité de tous les états signataires. On assuroit même, le 14, à Bruxelles, que des communications avoient déjà été faites à ce sujet par la Hollande au gouvernement belge.

— La reine Victoire et le prince Albert sont partis le 13 de Londres pour Windsor.

— Un grand meeting tenu à Birmingham lundi dernier, a réuni 25,000 personnes. M. Attwood a exposé la nature de la trahison dont les radicaux accusent le cabinet, et les chefs populaires ont demandé la mise en jugement des ministres, et soutenu que le suffrage universel peut prévenir des dangers semblables à ceux de la situation actuelle.

— Dans une réunion provoquée par M. O'Connell à Dublin, quelques jours auparavant, cet orateur a prononcé un discours où, après avoir rappelé que l'Irlande n'avoit jamais rien obtenu de l'Angleterre qu'alors que celle-ci avoit besoin du secours de la première, il a dit que, dans le cas d'une guerre avec la France, le peuple irlandais ne prêteroit son appui

à l'Angleterre qu'à l'expresse condition d'obtenir un parlement séparé.

— M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France en Autriche, est arrivé le 4 à Vienne ; quelques heures après il a reçu d'un courrier français des dépêches. Le lendemain, il a continué sa route pour Kœnigswarth, afin d'avoir une conférence avec le prince de Metternich.

— Une lettre de Dresde, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, assure que dans la seconde quinzaine d'août il y aura un congrès de ministres à Kœnigswarth, résidence du prince de Metternich, et que ce diplomate aura une conférence avec le roi de Prusse.

— Le sénat des Etats Unis a voté 25,000 liv. st. pour les dépenses qu'exigent les travaux d'inspection sur la frontière litigieuse entre ce pays et l'Angleterre.

— Un journal annonce que Méhémet-Ali a prescrit d'amener à Alexandrie tous les Européens qui se trouvent en ce moment parmi les insurgés de Syrie, pour les livrer à leurs consuls.

— A la date du 29 juillet, l'amiral Stopford croisoit au nord de l'Archipel. L'escadre française, à laquelle se sont réunis le *Montebello* et le *Neptune*, étoit à Agria.

— D'après une lettre de Malte du 4 août, tous les bâtimens anglais qui sont dans la Méditerranée ont ordre de rallier au plus vite l'escadre de l'amiral Stopford. Les vaisseaux l'*Implacable* et le *Benbow* et la corvette la *Daphné*, arrivés des côtes d'Italie dans les derniers jours de juillet, se disposoient à poursuivre leur route pour le Levant.

— On a des nouvelles de Bombay à la date du 30 juin. Les Chinois ont capturé un schooner anglais, le *Waterwich*, et ont massacré l'équipage.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 17 AOUT.

CINQ p. 0/0. 113 fr. 40 .
QUATRE p. 0/0, 102 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 90 c
Act. de la Banque. 3200 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1255 fr 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt Belge 101 fr. 1/2
Emprunt romain. 101 fr. 0 0
Rentes de Naples 101 fr. 00 c.
Emprunt d'Haïti. 540 fr. 00 c
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 25 fr. 5 8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
nedi.

peut s'abonner des
5 de chaque mois.

N° 3322.

JEUDI 20 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

ı translation des restes du cardinal de Bérulle.

cardinal Pierre de Bérulle, teur de la congrégation de l'Oe, instituteur et visiteur des élites en France, est un des nages les plus illustres du siècle par sa piété, et par la u'il prit aux plus grands évé-ıs de son temps dans l'or-ligieux et même dans l'or-olitique. Il mourut à Paris ctobre 1629 dans un âge peu é, et fût enterré dans les ca-de l'église de l'Oratoire, qu'il fait bâtir rue Saint-Honoré. voit qu'à l'époque de la ré-on, la famille de Bérulle et membres de la congrégation Dratoire, empressés de sous-les restes du pieux cardinal profanations qu'on pouvoit re, firent tirer le cercueil des x de l'Oratoire. On le trans-dans une des caves de l'hôtel ulle, et on l'y garda en dépôt ce temps. Cette cave n'a ja-ervi à d'autres usages, et l'ho-e famille conservoit religieu-le corps de l'illustre prélat. ois, bien des personnes re-ent que ces restes précieux ent pas déposés dans un lieu é par la religion.

e supérieur du séminaire ulpice, informé par le bruit que le cercueil du cardinal ns l'hôtel de Bérulle, rue de e, fit prier M. le comte s de Bérulle, propriétaire de l'hôtel, de vouloir bien céder le corps au séminaire pour l'inhumer convenablement dans la chapelle. M. le comte y consentit. Les ministres de l'intérieur et des cultes donnèrent les autorisations nécessaires, et M. l'Archevêque nomma des commissaires pour être présens à l'ouverture du cercueil, et dresser les actes convenables.

Il falloit avant tout bien constater la translation qui avoit eu lieu de l'église de l'Oratoire dans l'hôtel de Bérulle. D'après les informations prises, on sut que vers la fin de 1793 M. Amable-Pierre-Thomas de Bérulle, ancien premier président du parlement de Grenoble, fit transporter le corps en son hôtel, du consentement des Pères de l'Oratoire. Le fait a été attesté le 3 avril 1825 par Jean Mallville, domestique du président, qui aida à faire le transport du cercueil, et qui l'inhuma lui-même dans la cave. C'est ce qui résulte encore des déclarations de madame Angélique-Louise-Nicolle de Bérulle, fille du président et veuve de M. René-Charles-François de Latour du Pin Chambly, ainsi que de M. le comte François de Bérulle, aussi fils du président ; lesdites déclarations en date des 25 avril et 14 mai 1825. Ils y attestent qu'ayant été absens de la maison paternelle au moment du transport du corps, et n'y étant rentrés qu'au sortir des prisons après la terreur, ils apprirent aussitôt le fait de l'inhumation de la bouche de leurs père et mère,

et que ce témoignage leur fut confirmé souvent par les domestiques de la maison, entre autres par les nommés Mallville et Joly.

Le fait de cette translation étoit si notoire que le cardinal Maury, dans le temps qu'il fut archevêque nommé de Paris, proposa à M. le comte François de Bérulle de lui céder le corps du cardinal pour le déposer à Notre-Dame. L'abbé Tabaraud, ancien Oratorien, dans son *Histoire du cardinal de Bérulle* publiée en 1817, parle de la translation du cercueil à l'hôtel de Bérulle, et dit qu'on l'y conserve encore.

M. le comte François de Bérulle, devenu propriétaire de l'hôtel en 1802 par suite d'un partage de famille, déclare qu'il n'a jamais loué la cave à personne, qu'il en a toujours gardé la clef, et qu'il n'y a jamais fait mettre ni ôter de terre.

La déclaration de Jean Mallville, du 3 avril 1825, est fort circonstanciée. Il rapporte qu'à la fin de 1793 il se rendit à l'Oratoire avec le sieur Régollot, secrétaire du président de Bérulle. Ils y trouvèrent deux Pères de l'Oratoire. Tous quatre levèrent une large pierre placée derrière l'autel de la chapelle dite du Cardinal. Ils trouvèrent un cercueil de plomb p sé sur des traverses de fer, que les deux Oratoriens déclarèrent être celui du cardinal. Le cercueil fut déposé sur une charrette, et Mallville l'accompagna jusqu'à l'hôtel de Bérulle. Il le descendit dans une cave à l'aide de Joly, André et Etienne, domestiques de l'hôtel, morts depuis. Il creusa une fosse de trois à quatre pieds, et y descendit le cercueil après l'avoir couvert d'une tapisserie fixée avec des cor-

Cette déclaration est signée par Mallville qui, en 1825, habitoit Foissy, près Sens.

Il est bon de remarquer encore que lorsqu'on inhuma le corps du cardinal à l'Oratoire, on porta son cœur aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, qui le conservent encore, et que son bras droit fut déposé en 1658 dans la maison de l'institution de l'Oratoire, rue d'Enfer, où on le conservoit dans une urne. L'historien Tabaraud rapporte ces faits dans sa *Vie de Bérulle*, tome II, page 166. L'urne et le bras ont disparu dans la révolution.

Après avoir recueilli toutes ces informations, MM. Faillon et Fabris, prêtres du séminaire Saint-Sulpice, se rendirent le 13 août dernier à l'hôtel de Bérulle avec M. Lemoine-Tacherat, commissaire de police du quartier. M. le comte de Bérulle les conduisit dans la cave dite du Cardinal. On ouvrit une première tranchée qui ne donna aucun résultat. Enfin, au bout de quelques *heures*, en poussant leur tranchée, les fossoyeurs rencontrèrent le cercueil. On reconnut qu'il avoit été enveloppé d'une espèce de tissu, et on y retrouva des restes de cordes. Le cercueil est long de cinq pieds et demi, plus large et plus haut vers la tête que vers les pieds. Le cercueil fut transporté sur un corbillard, après qu'on eut dressé un procès-verbal. On le déposa au séminaire dans une salle qui fut ferm[ée] aussitôt jusqu'au lendemain.

Ce jour, 14 août, M. le curé [de] Saint-Sulpice se trouva dans ce[tte] salle avec M. le supérieur du sém[i]naire, grand-vicaire du diocès[e,] MM. les directeurs et professeu[rs] de la maison, d'autres directeu[rs] de séminaires de province momen[...]

nément à Paris, deux anciens con-
ères de l'Oratoire, dont l'un
. Gaillard, précédemment con-
iller de cassation; MM. Fi-
au et Vignolo, médecins, etc.
n ouvrit le cercueil, et on trou-
le corps tout baigné d'un li-
ide noirâtre. On croit que le
rcueil ayant été mal fermé, les
airs se sont décomposées et ont
nné naissance à ce liquide. On a
ouvé cependant des restes de
iges. Le squelette étoit entier;
us les os étoient à leur place, ex-
pté l'avant-bras et la main du côté
oit, qui manquoient. C'est encore
une preuve de l'identité du corps,
isque nous avons vu que le bras
oit avoit été donné à une autre
aison de l'Oratoire. Tout prouve
e le corps avoit été ouvert et em-
umé. Le cuir chevelu étoit assez
en conservé, les cheveux étoient
esque dans leur état naturel, la
âchoire inférieure avoit conservé
utes ses dents, moins une. On a
marqué quelques traces de vête-
ens. Le liquide a été extrait et
a inhumé à part dans le cimetière
MM. de Saint-Sulpice, à Issy.
n a mis dans le cercueil un mé-
nge de sulfate d'alumine et de tan.

En examinant bien les os les uns
rès les autres, on a trouvé une
tite fiole de plomb qui avoit à
u près la forme d'un os et que
n a ouverte. Elle renfermoit un
rchemin roulé, et endommagé
r l'humidité du cercueil. Une
rtie est tombée en poussière. On
u déchiffrer seulement quelques
ots au haut du parchemin : *Jesus
Maria*, qui étoit la devise de l'Ora-
re, et *Mgr de Bérulle*, *prêtre-
dinal*, du moins les premières
tres de ce dernier mot. Des personnes accoutumées aux anciennes écritures n'ont pas hésité à affirmer que c'étoit une inscription qui ne pouvoit s'appliquer qu'au cardinal. L'authenticité du corps est donc bien constatée.

Enfin on a déposé dans le cercueil une fiole de verre où sont enfermées la lettre de M. l'Archevêque pour autoriser les commissaires sus-nommés à faire l'exhumation et l'inhumation; la lettre du ministre de l'intérieur, dont il a été parlé plus haut, et la déclaration des commissaires, qui attestent que c'est le corps du cardinal. Le tout a été muni du sceau du séminaire. Après quoi, le cercueil a été refermé et soudé, et on l'a déposé au milieu du chœur de la chapelle, dans un caveau qui avoit été préparé à cet effet.

Un procès-verbal a été dressé et signé des personnes présentes.

Il nous semble que le clergé de France doit de la reconnoissance et à la noble famille qui a soustrait le corps du vénérable cardinal aux déplorables profanations de 1793 et 1794, et aux zélés ecclésiastiques qui ont recherché et recueilli ce précieux dépôt. Les restes de l'illustre et pieux personnage reposeront désormais avec honneur dans un lieu consacré à la prière. Il étoit digne des enfans de M. Olier d'avoir rendu cet hommage à la mémoire du fondateur de l'Oratoire. Les rapports de Saint-Sulpice avec cette congrégation furent très-fréquens. Le Père de Condren, supérieur-général de l'Oratoire après le cardinal, étoit l'ami, le conseil et le guide de M. Olier, et eut beaucoup de part à l'établissement du séminaire Saint-Sulpice.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Dimanche dernier, M. l'Archevêque a visité la maison de détention de Saint-Lazare, faubourg Saint-Denis. M. le préfet de police s'y étoit rendu pour le recevoir. Les dames de l'œuvre des prisons, qui visitent les détenues, les instruisent et leur portent des consolations, étoient réunies pour la circonstance. Le prélat a célébré la messe, et a donné la communion à un assez grand nombre de femmes qui avoient été instruites et préparées par les soins de M. l'abbé Testas, aumônier de la maison. Après la messe, M. l'Archevêque a aussi donné la confirmation. Le prélat a adressé aux détenues une exhortation tout-à-fait appropriée à leur situation. Après la cérémonie, il a visité les diverses parties de la maison, et a recueilli partout des témoignages de respect.

En sortant de Saint-Lazare, M. l'Archevêque s'est rendu à la maison principale des Frères des Ecoles chrétiennes, où il a été reçu par le Frère général et par ses assistans. Le prélat a visité la maison et a admiré le bon ordre qui y règne. Il a félicité les Frères de leur zèle et de leur dévoûment, et les a exhortés à continuer à rendre les mêmes services à la religion et à la société.

De là, le prélat est allé à l'hôpital Saint-Louis. Il y a donné la confirmation, a visité les salles des malades, et y a adressé des paroles de piété et de consolation aux infirmes de toute sorte rassemblés dans la maison.

Lundi dernier, M. l'Archevêque a assisté à la distribution des prix du grand concours. A son arrivée, les jeunes élèves des colléges réunis l'ont salué par de vifs applaudissemens. De là, le prélat s'est rendu à l'institution de M. l'abbé Poiloup, à Vaugirard. Il a présidé à la distribution des pri x, à laquelle assistoient M. l'ancien évêque de Beauvais, M. l'internonce de Sa Sainteté, d'autres personnes de distinction, et des parens et amis de la maison.

M. George, évêque nommé de Périgueux, et M. Ræss, coadjuteur nommé de Strasbourg, sont arrivés à Paris. Les informations de l'un et de l'autre vont avoir lieu immédiatement.

M. l'abbé Hunot, chanoine de Notre-Dame, est mort mardi dernier, à l'âge de 72 ans. Il étoit depuis long-temps dans un état d'infirmité fort triste.

M. l'abbé Migne est, comme on sait, éditeur d'un cours complet de théologie et d'un cours d'écriture sainte qui doivent former chacun trente volumes in-4° contenant 700 pages imprimées sur deux colonnes. M. Méquignon-Junior, libraire, a cru reconnoître dans les tomes v, viii et xv la reproduction presque littérale de plusieurs passages de deux ouvrages dont il est éditeur, savoir : les *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum*, par M. Bouvier, et les notes ajoutées par M. l'abbé Carrière au *Juriscultor theologus* de Vogler, imprimé pour la première fois à Ingolstadt, en 1733.

Nous avons fait connoître, numero du 11 avril, le jugement de la sixième chambre, qui a rejeté la plainte en contrefaçon portée par M. Méquignon-Junior contre M. l'abbé Migne. Ce jugement portoit en substance que les observations ajoutées à un ouvrage tombé dans le domaine public constituent une propriété littéraire; que la conduite de M. l'abbé Migne n'a pas été conforme aux prescriptions de la morale, dont il

roit dû moins s'écarter qu'un tre; mais que les emprunts qui sont reprochés ne sont pas assez tables et assez importans pour iser un dommage au plaignant et ur constituer un délit. M. Méqui-on, comme nous l'avons dit, avoit erjeté appel de ce jugement.

La cour royale, chambre des ap-ls correctionnels, a entendu dans ux audiences Mᵉ Menjot de Dam-irtin pour le plaignant, Mᵉ Ph. ipin pour le défendeur, et les con-isions de M. Eugène Persil, subs-ut du procureur-général. La cour prononcé le 31 juillet son arrêt. le a confirmé le jugement de pre-ière instance en ce qui touche le *riscultor* de Vogler. Mais quant la plainte relative à la contrefa-on des ouvrages de M. Bouvier, arrêt est ainsi conçu :

« Considérant que dans les tomes 6, et 15 d'un ouvrage intitulé : *Theologiæ rsus completus*, dont il est éditeur, bbé Migne a inséré trois chapitres ou ités particuliers empruntés à l'ouvrage titulé : *Institutiones theologicæ*, com-sé par l'abbé Bouvier, évêque du Mans, vrage dont Méquignon est proprié-re;

» Savoir : dans le tome 6, un traité *Schismate anni* 1791, remplissant 14 ages de l'ouvrage original, si on retran-he trois pages qui ne sont que la repro-oction du texte de la constitution du ergé;

» Dans le tome 8, un traité *De De-tione erga sacratissimum cor Jesu*, rem issant 8 pages du même ouvrage ;

» Et dans le tome 15, un traité *De præ-morum Ecclesiæ festorum numero et in-tutione*, occupant 42 pages du même ivrage;

» Que le chapitre des fêtes, bien qu'ex-ait en partie d'un ouvrage beaucoup us considérable, publié, sur la même atière, par le pape Benoît XIV, n'en t pas moins, dans la nouvelle rédac-on, plus succincte, l'œuvre de l'abbé Bouvier, et comme tel la propriété de Méquignon ; que conformément à ces emprunts illicites, le nom de l'abbé Bou-vier figure en tête de chacun des trois volumes susénoncés, publiés par Migne, au nombre de ceux des auteurs dont le-dit abbé reproduit les écrits ;

» Considérant que ces différens em-prunts, faits à des ouvrages dont Méqui-gnon est seul propriétaire, ont été faits évidemment au mépris des lois concer-nant la propriété de l'auteur et consti-tuent dès lors une contrefaçon ;

» Que l'abbé Migne est d'autant moins excusable qu'il n'a inséré dans son ou-vrage les traités empruntés à l'ouvrage de l'abbé Bouvier qu'après d'inutiles tentatives auprès de celui-ci pour obtenir son autorisation ;

» Considérant qu'il n'existe pas dans la cause d'appel du ministère public, et dès lors, il n'y a lieu par la cour de statuer que sur la réparation civile du préjudice causé à Méquignon, qu'il appartient à la cour de statuer sur la réparation de ce préjudice et qu'elle a les élémens pour le faire ;

» Met l'appellation et ce dont est appel au néant, émendant, décharge l'appelant des condamnations contre lui pronon-cées, au principal ; déclare Migne cou-pable de contrefaçon, par la reproduc-tion dans le corps de son ouvrage inti-tulé : *Theologiæ Cursus completus*, des chapitres de l'ouvrage de l'abbé Bouvier, marqués ci-dessus ;

» Maintient la saisie desdites seules parties contrefaites dans l'ensemble de l'ouvrage de Migne, en ordonne la con-fiscation et la destruction, en ce qui con-cerne lesdites parties contrefaites et qui consistent dans les pages desdits volumes ainsi que la désignation suit :

» 1° Tome 6 de l'ouvrage de Migne, de la colonne 1197 à la colonne 1216 ;

» 2° Tome 8 de l'ouvrage de Migne, de la colonne 1477 à la colonne 1484 ;

» 3° Tome 15 dudit ouvrage, de la co-lonne 347 à la colonne 376 ;

» Ensemble des titres de l'ouvrage de

Migne contenant l'indication du nom et des œuvres de l'abbé Bouvier, et des clichés ayant servi à ladite contrefaçon ;

» Fait défense à Migne de reproduire et de vendre lesdites parties contrefaites; autorise Méquignon à les faire saisir et détruire partout où besoin sera ;

» Arbitre à la somme de 500 fr. les dommages-intérêts dus à Méquignon ;

» En conséquence condamne Migne à payer, par corps, à Méquignon ladite somme de 500 fr. ;

» Condamne Migne aux frais de première instance et d'appel ;

» Et pour assurer le recouvrement desdites condamnations, fixe à six mois la contrainte par corps ;

» Déclare la partie civile tenue personnellement aux dépens avancés par le trésor, sauf son recours contre Migne. »

La cérémonie annoncée par le mandement de M. l'évêque de Marseille dont nous avons parlé samedi, a eu lieu avec beaucoup de pompe. Dès la veille au soir, l'église paroissiale de la Trinité étoit remplie d'une foule pressée, composée de ce que Marseille renferme de plus pieux et de plus distingué. Tout le clergé de la ville étoit présent, et M. l'évêque, assisté du chapitre, a officié pontificalement aux premières vêpres chantées en présence de la sainte reliqu , enfermée dans une châsse en bronze doré commandée tout exprès à Paris. La châsse étoit placée sur le maître autel qui étoit magnifiquement décoré, ainsi que l'église tapissée tout entière en damas rouge. M. l'abbé Ferrand prononça un excellent discours.

Le lendemain dimanche, les fidèles ne cessèrent de venir en foule entendre les messes qui se succédèrent sans interruption devant la sainte relique, et il y eut grand nombre de communions. M. l'évêque officia à la grand'messe, assisté par son chapitre et en présence de nombreux fidèles. L'office du soir suivit dignement celui du matin, et pour le nombre des assistans et la beauté des cérémonies. M. Telmon, missionnaire de Provence, fit le panégyrique de saint Sérénus. Cet orateur tira un heureux parti de toutes les circonstances connues de la vie du saint. Il se rendit l'écho de la reconnoissance de l'Eglise de Marseille pour le trésor précieux dont son premier pasteur venoit de l'enrichir.

Le sermon terminé, la procession se mit en marche vers la cathédrale. Elle étoit composée de tout le clergé de la ville, de toutes les confréries de pénitens, de toutes les associations religieuses d'hommes; on y voyoit surtout avec édification la nombreuse congrégation de la Jeunesse chrétienne, qui est vraiment une jeunesse d'élite par la position de ceux qui en font partie et par l'esprit de piété qui l'anime. Les corps de métiers y étoient également, portant leur bannière particulière. C'étoit un spectacle remarquable par l'ordre parfait qui y régnoit, et par la multitude des fidèles. La châsse, placée sur un brancard d'un goût et d'une richesse rares, étoit portée par des prêtres en dalmatique qui se succédoient de quatre en quatre. M. l'évêque, suivi des membres de toutes les fabriques paroissiales de la ville, marchoit immédiatement après la relique. Toute la ville pour ainsi dire se trouvoit sur le passage de la procession.

Quand la procession fut arrivée à la cathédrale, le prélat monta sur son siége, et adressa au chapitre une allocution pour lui confier la sainte relique et se féliciter avec lui de la manière dont elle avoit été honorée. Il donna ensuite la bénédiction du saint Sacrement. La châsse, de nouveau placée sur le maître autel décoré avec goût et où brûloient une centaine de cierges, fut tout le len-

main lundi exposée à la vénéra-
on des fidèles ; on dit à cet autel
s messes pendant toute la mati-
e; M. l'évêque aussi y célébra et
nna la communion pendant une
mi-heure; puis il y eut la grand'-
esse capitulaire avec beaucoup de
ennité. Le soir, les vêpres du
nt furent chantées tout le clergé
ni et l'église entièrement rem-
e de fidèles qui s'y étoient rendus
puis plusieurs heures. M. l'abbé
yon y prêcha avec son éloquence
coutumée.

Les 2,500 Espagnols qui sont ar-
iés à Montauban sont casernés
ns tous les établissemens dispo-
bles et surveillés par une com-
ission sanitaire. Il faut rendre
eine justice à la population ; par-
ut elle a témoigné de l'intérêt et
respect pour ces malheureux
ilés. Les demoiselles de Montau-
n se sont en particulier distin-
iées par un empressement digne
tous les éloges ; elles ont solli-
té des secours dans toutes les par-
es de la ville ; elles se livrent jour-
llement à des travaux pénibles
ur répandre leurs secours avec
uit, avec harmonie et avec or-
e. Le 2 août, M. l'abbé Pouget,
emier vicaire-général, s'est rendu
la grande caserne, où tous les
éfugiés étoient réunis, pour célé-
rer la messe, et dans un discours
ein de convenance et d'à-propos,
leur a rappelé que notre époque
oit parsemé des exilés dans tout
nivers ; que lui-même ayant porté
s douleurs sur la noble terre d'Es-
gne, il venoit avec attendrisse-
ent mêler ses larmes aux leurs,
rtager des infortunes qu'il avoit
bies, et leur parler de la reli-
on qui prodigue dans toutes les
uations les mêmes consolations
d'immortelles espérances.

Le diocèse de Montpellier vient de perdre le doyen de ses curés. Ainsi disparoît peu à peu cet ancien clergé, si grand dans les jours d'épreuve et de persécution, si vénérable par cette simplicité, cette candeur, cette bonté d'ame qu'il avoit héritées du vieux temps, et qui sont le plus bel ornement du prêtre. M. Arnal, curé-doyen de Servian et chanoine honoraire de Montpellier, est décédé le 19 juillet, au milieu de son troupeau qui le chérissoit comme un père, et après avoir reçu de tous les prêtres de la contrée les témoignages les plus touchans de leur vénération et de leurs regrets.

Né à Vendres, dans l'ancien diocèse de Béziers, le 2 septembre 1762, Jean-Pierre Arnal fit ses premières études au collége de Béziers, et vint ensuite à Montpellier pour son cours de philosophie et de théologie. Ordonné prêtre en 1786, il remplit d'abord les fonctions de vicaire, et devint bientôt après prieur d'Alignan du Vent, par la résignation de l'ancien titulaire. Les orages de la révolution pouvoient seuls arracher le nouveau prieur à une paroisse qu'il a toujours aimée. Fidèle à ses devoirs, il refusa le serment, et partit pour l'exil. M. Arnal étoit à Nice avec plusieurs autres prêtres du diocèse de Béziers, lorsque les Français entrèrent dans cette ville; il fallut se retirer bien vite et se diriger vers l'Italie, au milieu des plus grands dangers. La France n'oubliera jamais avec quelle bonté paternelle l'immortel Pie VI accueillit nos prêtres fidèles et persécutés. La ville de Fano fut assignée pour résidence à M. Arnal et à ses compagnons de voyage.

Fano avoit alors pour évêque M. Sévéroli; heureux de recevoir les nouveaux confesseurs de la foi, ce pieux et charitable prélat envoya plusieurs voitures au-devant

d'eux. Son grand-vicaire voulut bien lui-même remplir cette mission. Il fit asseoir plusieurs de nos prêtres à ses côtés, les embrassa à plusieurs reprises, leur parla avec larmes de la France et du troupeau qu'ils avoient été forcés d'abandonner; et ce grand-vicaire étoit M. Castiglioni, depuis pape sous le nom de Pie VIII. M. Séfvéroli ne cessa de les combler de témoignages de bonté jusqu'au moment où ils purent rentrer en France. M. Arnal et ses compagnons d'exil en conservèrent toujours le précieux souvenir, et quand le digne prélat fut élevé au cardinalat par Pie VII, ils lui écrivirent collectivement pour lui exprimer, avec le sentiment de la plus vive reconnoissance, celui de la joie que leur faisoit éprouver sa promotion à cette haute dignité.

Le prieur d'Alignan, avant de quitter l'Italie, fit le voyage de Rome, et visita tous les monumens religieux de la ville éternelle; il rentra ensuite en France, et revint auprès de son troupeau. M. Rollet, premier évêque de Montpellier après le concordat, le nomma à la cure de Servian en 1805, après la mort de M. Espic; et cette nouvelle paroisse devint bientôt si chère à M. Arnal, qu'il ne put jamais consentir à s'en séparer. En vain M. Fournier, successeur de M. Rollet, lui offrit des postes plus distingués, le pressa même d'accepter un canonicat dans la cathédrale avec des lettres de grand-vicaire; le prêtre modeste refusa tous ces avantages. S'oubliant constamment lui-même, il ne fit servir qu'au bien de ses confrères la confiance dont l'honoroit le vénérable prélat. Cette confiance étoit pleine et entière; tout le diocèse en a été témoin. Le curé de Servian y répondit par un dévoûment sans bornes et par un admirable empressement à remplir les missions souvent pénibles qui lui étoient confiées dans l'intérêt des paroisses et plus encore des pasteurs.

Il étoit l'ami de tous; des manières simples et franches, un cœur parfait, une générosité qui ne connoissoit point de bornes, une vie sans tache, une fidélité constante à toutes les pratiques de piété du sacerdoce, un grand zèle pour l'honneur du sanctuaire et pour la sainteté de ses ministres lui avoient acquis l'estime et la confiance de ses confrères; il étoit le conseiller et le guide de presque tous les prêtres que la providence avoit placés dans son canton et dans les cantons voisins. Dans les retraites pastorales, auxquelles il assistoit toujours, il étoit le plus occupé de tous les prêtres approuvés. C'est dans une de ces réunions solennelles de tout le clergé qu'il eut le bonheur de voir et d'entendre M. Rey, alors grand-vicaire de Chambéry, aujourd'hui évêque d'Annecy; ce célèbre prédicateur accorda toute son affection au curé de Servian, et dès ce moment commença entre eux un heureux échange de lettres où l'on retrouve, avec la piété la plus tendre, l'expression d'une charité toute céleste. Le cœur sensible et généreux de M. l'évêque d'Annecy s'attendrira en apprenant la mort du modeste curé de campagne, auquel il vouloit bien donner le nom d'ami.

Le vénérable vieillard touchoit presque au terme de sa carrière, lorsque Dieu permit qu'il eût une nouvelle part de tribulations et de peines; elles lui vinrent de quelques-uns de ses paroissiens auxquels il n'avoit jamais fait que du bien; mais M. Thibault l'appuya si bien de toute son autorité, que la paix fut à l'instant rétablie. Le judicieux prélat, en entrant dans son diocèse, avoit bientôt reconnu par lui-même tout ce qu'il y avoit de vertu, de

le et de dévoûment dans le curé
Servian ; dès ce moment il lui
onna toute sa confiance, lui con-
nua entièrement les pouvoirs ex-
aordinaires qu'il avoit reçus de
. Fournier, et montra dans toutes
s occasions qu'il avoit hérité de
ute l'estime et de toute l'affec-
on dont son vénérable prédéces-
ur honoroit le bon curé. Celui-ci,
ertueux prêtre jusqu'au bout, ne
essa non plus de professer pour
n évêque tout le respect et tout
dévoûment dont il avoit envi-
onné M. Fournier pendant vingt-
uit ans.

On peut dire que le curé de Ser-
ian est mort les armes à la main :
dimanche 5 juillet, ne pouvant
lus monter à l'autel, à cause de
on excessive foiblesse, il se fit con-
luire à l'église, entendit quelques
onfessions, assista à la messe, et
eçut la sainte communion des
nains de son vicaire, en présence de
oute la paroisse, qu'un tel exemple
ttendrit jusqu'aux larmes. Dans
a semaine qui suivit, il voulut re-
evoir les derniers sacremens. Sa
iété, son humilité, sa résignation,
a confiance en Dieu, ont été admi-
ables jusqu'à son dernier soupir;
presque continuellement il s'entre-
tenoit avec son Dieu, en récitant
quelques passages des livres saints
parfaitement appropriés à son état;
et s'il adressoit parfois la parole
aux personnes qui le servoient ou
qui venoient le visiter, c'étoit tou-
jours pour les remercier de leur
bon souvenir, ou des soins qu'elles
lui prodiguoient. Sa paroisse, qui
dans cette circonstance s'est mon-
trée si digne d'un tel pasteur, n'ou-
bliera jamais ses leçons et ses exem-
ples, et surtout son inépuisable
charité; les prêtres du diocèse bé-
niront la mémoire d'un si digne
confrère, et plusieurs d'entre eux
conserveront une éternelle recon-
noissance au bon vieillard qui a di-
rigé leurs premiers pas dans la car-
rière sacerdotale.

La foi vient d'éprouver dans la paroisse d'Essars, diocèse d'Arras, un réveil consolant, à l'occasion d'une relique de saint Jacques-le-Majeur, apôtre, son patron, que M. le cardinal de La Tour d'Auvergne lui a procurée, après y avoir donné la confirmation. M. Prou, maire du lieu, s'unit à son pasteur pour en témoigner la plus vive reconnoissance à Son Eminence. Ce magistrat se prêta avec zèle à tout ce qui pouvoit relever l'hommage qu'on devoit rendre à la précieuse relique. Un autel fut élevé en l'honneur du saint. La cérémonie eut lieu un dimanche, et fut présidée par M. le doyen de Béthune. Ce respectable vieillard, malgré ses 80 ans, s'y rendit à pied par un temps pluvieux, accompagné d'un chanoine. Malgré le mauvais temps, l'église fut tellement remplie, qu'on ne pouvoit presque tourner sa chaise pour s'asseoir. Après *Magnificat*, M. le doyen, accompagné de plusieurs prêtres, alla prendre la relique au presbytère, et la rapporta en procession à l'église où on la fit baiser au clergé, aux autorités, aux marguilliers, aux confrères charitables et aux autres assistans. A chaque fois qu'on présentoit la relique, on récitoit cette prière : *Sancte Jacobe, ora pro nobis*. Un discours plein d'à-propos, de foi et d'onction, fut prononcé par M. le curé de Lacouture. Malgré la longueur de l'office, la piété s'est constamment soutenue, et les bons habitans disent qu'ils n'ont jamais rien vu de si touchant. La foi qu'ils ont montrée dans cette circonstance aura été sans doute une consolation pour leur digne pasteur, et l'acquisition qu'ils viennent de faire d'une précieuse relique les encouragera

de plus en plus à se montrer bons chrétiens.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nous n'avons rien fait connoître du discours de M. Cousin à la distribution des prix du grand concours. L'orateur a insisté sur la nécessité du travail, de l'étude, de l'émulation. Il a dit aux élèves que *chacun étoit le maître de sa destinée;* ce qui nous paroît plus propre à exalter et à égarer de jeunes têtes qu'à les guider d'une manière sûre dans les sentiers difficiles de la vie. Il a parlé en termes magnifiques de l'Université, de notre siècle, du gouvernement actuel. Il a fait entendre le nom de la *providence divine.* On auroit désiré qu'il eût dit à la jeunesse qui l'écoutoit quelque chose de ses devoirs religieux, qu'il lui eût fait sentir l'influence et les bienfaits de la religion. C'étoit, à notre avis, une belle occasion pour un ministre de l'instruction publique de faire entendre à la génération naissante de hautes et importantes vérités. Toutefois un passage de son discours a été remarqué et applaudi, c'est celui où le ministre annonce d'une manière assez explicite la liberté de l'enseignement :

« Bientôt, à côté des écoles nationales, s'élèveront des écoles privées, où toutes les méthodes, tous les systèmes que peut avouer la raison publique seront librement essayés. L'Université applaudit d'avance à tous les efforts qui viendront s'unir aux siens pour accroître et propager les lumières. Placée au-dessus des caprices de la mode, marchant sans bruit, comme le monde, suivant la parole de son glorieux fondateur. l'Université est sûre de sa force, et pleine de foi dans son avenir qui est celui de la patrie elle-elle-même. »

Les idées de guerre sont acceptées assez gaîment par certains journaux. Ils règlent et arrangent tout cela d'avance dans leurs calculs, comme la chose du monde la plus simple et la moins embarrassante. « Nous prendrons ici 300 mille hommes; nous mobiliserons 500 mille gardes nationaux ; nous retirerons les deux tiers de l'armée d'Afrique, pour les employer de telle manière dans la guerre d'Europe; nous renoncerons à protéger nos colonies, et elles deviendront ce qu'elles pourront. Le sucre de betterave est là pour permettre à la métropole de ce passer d'elles. Enfin nous sommes en mesure de toute manière, et il n'y a plus qu'à parler. »

C'est à peu près de cette façon et avec cet air d'indifférence qu'on s'exprime dans les journaux belliqueux. Comme on voit, ils n'attendent pas la tempête pour alléger notre barque et jeter à la mer tout ce qui peut la surcharger. En Afrique, ils ne gardent que le strict nécessaire. Quant aux autres colonies, ils s'en débarrassent en bloc, pour n'avoir point à en prendre souci; et c'est aux Anglais qu'ils les abandonnent sans coup férir, si elles peuvent leur faire plaisir.

N'allez pas croire, toutefois, que ces journaux veuillent nous engager dans la guerre sans aucun dédommagement et sans compensation. Ce qu'ils sacrifient d'un côté, ils espèrent bien le retrouver de l'autre. Ils savent déjà dans quels pays on nous attend avec le plus grand empressement pour nous fêter comme des libérateurs, et pour se partager les félicités, les bienfaits et les trésors de liberté que la révolution de juillet doit y porter avec elle. De tous côtés, les bras s'ouvrent pour nous recevoir; les propagandes fraternisent avec les nôtres, et s'étouffent d'embrassemens. Quand il s'agit d'acheter un tel bonheur, qu'est-ce que c'est que notre établissement d'Afrique? qu'est-ce que c'est que nos autres colonies? qu'est ce que c'est que 500 mille gardes nationaux de plus ou de moins? Et quant à ce qui est de nos armées de terre et de mer, ne voilà-t-il pas une belle affaire? Comme si elles n'étoient pas faites pour cela!

Toujours est-il que notre compte est dressé et réglé d'avance par les journaux

la guerre, et qu'ils trouvent partout quoi faire face à notre dépense ommes. En sorte qu'il ne leur reste is qu'à trouver de quoi faire face à tre dépense d'argent.

Comme il y a toujours beaucoup d'alogie entre les signes d'irréligion et les nes de révolution, peut-être ne seroitas sans quelque intérêt pour les homs de l'ordre politique de remarquer, mme nous, le petit progrès que voici : ur un certain nombre de gens du bas uple, et surtout pour la partie active la classe révolutionnaire de Paris, nt Antoine, *saint* Marceau et *sainte* lagie n'ont point repris dans le calenier la place dont ils avoient été chassés 93 *par la déesse de la Raison*. Ainsi ns la langue de ceux dont nous parns, il étoit passé en habitude de dire : faubourg *Antoine*, le faubourg *Marcu*, la prison de *Pélagie*.

Mais jamais cette locution n'avoit été ssi généralisée qu'elle l'est maintenant rmi la classe révolutionnaire du peue. C'est surtout depuis que la colonne juillet se trouve inaugurée entre la *rue* le *faubourg Antoine* qu'il n'est plus estion de ce *saint* pour les gens du uple et les ouvriers. Ils ont apparement compris que le culte de la colonne celui des saints ne pouvoient guère accorder ensemble ; et ils ont conformé à-dessus en conséquence leur langage à urs idées.

Quant à Sainte-Pélagie, on sait que les risonniers libéraux qui en sortent pour re appelés devant la justice, ne la noment jamais que *Pélagie* dans leurs interogatoires et leurs plaidoiries. Et ce qui onne lieu de croire que cette façon de arler est désormais admise et consacrée ar la tolérance des formes judiciaires, est que les magistrats n'en font pas objet de la moindre censure, ni de la lus simple observation. La chose ceendant en vaudroit la peine, si l'on teoit à déshabituer le peuple de ses tenlances révolutionnaires.

Le conseil d'arrondissement de Marseille a terminé la première partie de sa session par l'expression d'un vœu pour la liberté de l'enseignement ; voici les termes dans lesquels est conçue la délibération du conseil :

« Vu l'article 69 de la charte constitutionnelle de 1830, portant déclaration qu'il est nécessaire de pourvoir, *dans le plus court délai possible*, à l'instruction publique et à la liberté de l'enseignement ;

» Considérant que dix ans se sont écoulés depuis cette déclaration, et que le délai dans lequel la liberté d'enseignement devoit être organisée dure encore ;

» Que le vœu public n'a cessé de solliciter instamment les lois particulières qui doivent réglementer l'exercice de cette liberté vitale, sans laquelle la liberté religieuse, la liberté des opinions et même les droits de l'autorité paternelle seroient presque illusoires ;

» Que si l'éducation publique est une dette de l'état, elle ne sauroit constituer un privilége ou un monopole ; que la concurrence est d'ailleurs le moyen le plus certain d'améliorer l'instruction et les mœurs, et que les écoles du gouvernement elles-mêmes ont tout à gagner de l'influence de l'émulation ;

» Que tel étoit l'état ancien des choses en France, sous le régime de l'édit de 1763, où l'on retrouve ces paroles remarquables : « Deux sortes d'écoles existent aujourd'hui dans nos états : les unes gouvernées par nos universités, sous leur inspection et leur discipline, soumises à leurs lois et à leurs statuts ; les autres, subsistant chacune par son propre établissement et dispersées dans toute l'étendue de notre royaume. *Nous devons également à toutes notre protection royale et notre autorité paternelle* ; »

» Considérant que ces mêmes principes ont été avoués par l'un des hommes les plus spéciaux en matière d'instruction publique, ministre alors de ce département, dans une circulaire en date du 17

octobre 1832, où on lit ce passage : « *Plus l'esprit de notre constitution doit laisser de place à la liberté dans l'enseignement*, comme ailleurs, plus il importe que les écoles de l'état repondent aux besoins du temps, aux diversités locales, et qu'elles obtiennent partout la primauté du travail, de la discipline et des succès.»

« Considérant que nulle part en France plus que dans le premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, le besoin d'une libre concurrence dans l'éducation publique, ne se fait impérieusement sentir ;

« Le conseil émet le vœu, et réclame du conseil-général qu'il veuille bien appuyer avec instance auprès de l'administration supérieure ce même vœu tendant à ce qu'il soit présenté à la prochaine session des chambres une loi destinée à organiser définitivement la liberté d'enseignement. »

PARIS, 19 AOUT.

Le ministre de l'instruction publique est parti hier matin pour le château d'Eu.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* : « Quelques journaux annoncent, depuis quelques jours, sur la foi d'un journal de province, que les armemens commencés dans un de nos ports ont été ralentis par suite d'ordres secrets. Nous donnons le démenti le plus formel à cette nouvelle, que de mauvais citoyens ont pu seuls inventer et propager. »

— Les deux organes du ministère publient ce soir la note suivante : «Plusieurs journaux ont prétendu que M. de Saint-Aulaire étoit parti de Paris avec la mission d'offrir à la cour d'Autriche la médiation de la France, et que cette mission avoit échoué. Cette double assertion est absolument fausse. »

— Répondant à un journal qui avoit annoncé le blocus d'Alexandrie par la flotte anglaise et la marche d'une armée russe sur le Taurus, le *Courrier Français* dit que si les Anglais doivent bloquer Alexandrie, ce ne sera qu'après que les ratifications auront été échangées, des sommations faites, et avec un firman du sultan. Agir autrement, ajoute-t-il, ce seroit faire un acte de piraterie.

— Une circulaire récente du ministre de l'intérieur prescrit aux préfets la formation d'une statistique générale des mendians et indigens. A cet effet, ils auront à former des commissions de quatre degrés différens, savoir : 1° par commune ; 2° par canton ; 3° par arrondissement ; 4° enfin une commission centrale sera instituée aux chefs-lieux de préfecture. Seront appelés à faire partie de ces commissions les principaux fonctionnaires de la commune, du canton, de l'arrondissement et du département, les ministres des cultes, les habitans notables et surtout les personnes qui se sont particulièrement occupées de bienfaisance.

— Une autre circulaire du même ministre est relative au transport cellulaire des condamnés, et règle les dépenses occasionnées par ce mode de transport.

— Plusieurs journaux de Paris ont annoncé, d'après un journal de Metz, que les jeunes Allemands employés dans les maisons de commerce de cette ville, avoient été rappelés par leurs gouvernemens. On écrit de Metz que ce fait est entièrement controuvé.

— Après avoir accordé les subsides au général polonais Dwernicki, le ministre de l'intérieur vient d'autoriser tous ceux de ses compatriotes qui avoient été expulsés de France en 1838, à y rentrer, avec la faculté d'habiter la capitale et de toucher des subsides. Cette mesure a été provoquée, dit le *Constitutionnel*, par les sollicitations du comte Ostrowski. L'ordre a été donné à l'autorité de Saint-Malo de délivrer des passeports à ceux de ces étrangers qui se trouvent en ce moment à l'île de Jersey.

— M. Dufrénoy, ingénieur des mines, a été élu membre de l'Académie des sciences, en remplacement de M. Brochant de Villiers.

— Le gouvernement de la Banque de France informe le commerce que le comptoir d'escompte de la Banque, à

noble, vient de commencer ses opé-
ons, et qu'en conséquence la Banque
ettra désormais à l'escompte, à Paris,
valeurs sur Grenoble, aux mêmes
litions que celles sur les villes où
oient déjà des comptoirs.

- Lundi, l'ordre des avocats à la cour
assation a procédé à l'élection de
membres du conseil de discipline,
emplacement de MM. Scribe, Cheva-
et Lanvin, membres sortans.
Mandaroux-Vertamy, Nachet et
Saint-Ange ont été nommés. Le
eil de discipline pour l'année 1840
insi composé : MM. Teysseyre, pré-
nt; Marie, Ripault, Fichet, Godard
aponay, Letendre de Tourville, Ga-
, Mandaroux-Vertamy, Nachet et
é Saint-Ange.

- La distribution des prix a eu lieu
r dans tous les colléges de Paris. Elle a
présidée au collége Stanislas par
Rendu, membre du conseil royal
l'instruction publique. On remarquoit
mi les assistans MM. Lemercier, ancien
que Beauvais; Colin, curé de Saint-
pice; Eglée, secrétaire de l'Archevê-
é. M. Rendu a exprimé le plaisir qu'il
ouvoit à se retrouver à une solennité
il avoit déjà présidée plusieurs fois, et
élicité le collége sur le progrès des
des. Le *Journal des Débats* rend jus-
e à la bonne administration de cette
ison, et termine ainsi son article sur
distribution des prix. « M. Rendu a dit
ec raison que le nom du collége Sta-
las se présentoit toujours quand s'agi-
t dans les familles le problème de l'in-
uction et de l'éducation combinées.
n que le collége Stanislas ait prouvé
: ses succès de cette année qu'il avoit
prétentions littéraires fort légitimes,
us continuons cependant à mettre au
emier rang de ses mérites celui de s'at-
her à former le caractère au moins au-
t que l'intelligence. L'éducation bien-
llante que l'on y reçoit a cet avantage
'elle crée entre les maîtres et les élè-
s des liens durables. Ce qui prouveroit
ci mieux que toute parole, c'est la pré-
sence d'un grand nombre de jeunes gens
qui étoient venus, aujourd'hui comme
autrefois, prendre part à cette solennité,
et exprimer de nouveau à M. l'abbé Bu-
quet, directeur du collége, les sentimens
de respect et d'affection que lui ont con-
servés, au milieu de leurs différentes car-
rières, ceux qui s'honorent toujours de
s'appeler ses élèves. »

—Tous les inculpés de l'affaire de Bou-
logne sont arrivés à Paris, à l'exception
du colonel Voisin et du polonais Ovinski,
blessés, qui sont restés tous deux à Bou-
logne. Ils sont au nombre de 74; 17 sont
à la Conciergerie et les autres à Sainte-
Pélagie.

— De nouvelles arrestations ont eu
lieu, en vertu de mandats de M. le juge
d'instruction Zangiacomi, sur la per-
sonne d'ouvriers tailleurs prenant la
qualité de *délégués* de leurs camarades
coalisés.

— Les ouvriers tailleurs de pierres
ont cessé leurs travaux. Ils réclament de
nouveaux arrangemens avec leurs maî-
tres. Jusqu'à ce moment, leurs réunions
se sont tenues sans désordre.

— Des voleurs se sont introduits une
des dernières nuits dans la partie des
bureaux du ministère de l'intérieur, qui
touche aux bâtimens en construction;
ils ont forcé une porte et enlevé une
pendule.

— Les nouvelles listes électorales de la
Seine, révisées, comprennent 21.216
noms, savoir : 17.990 électeurs censitai-
res (nommant les députés), 2.740 élec-
teurs départementaux, 486 jurés non
électeurs.

— La caisse d'épargne de Paris a
reçu dimanche et lundi la somme de
526,411 fr., et remboursé celle de
617.000 fr.

— 27 faillites ont été déclarées par le
tribunal de commerce de la Seine, pen-
dant la première quinzaine du mois d'août.

— Un incendie des plus violens a
éclaté à Alger, dans la nuit du 2 au
3 août, et a menacé un moment de dé-
truire une grande partie du faubourg.

Babazoun. On craignoit surtout pour les approvisionnemens de l'armée, dont le dépôt est situé sur le lieu même où le feu déployoit sa plus grande furie. A force de travaux et de zèle, la population et les troupes ont arrêté le désastre. Personne, à ce qu'il paroît, n'a péri. On attribue cette catastrophe à la malveillance.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les grandes eaux du parc de Versailles joueront dimanche prochain, 23 août, à l'occasion de la fête patronale de saint Louis.

— L'ouverture de la chasse dans le département de Seine-et-Oise est fixée au 26 de ce mois.

— La veuve du maréchal Davoust étoit samedi dans une de ses terres, peu éloignée de la capitale, lorsqu'arrivèrent chez elle deux de ses petits-fils, âgés de 14 à 15 ans. Les deux cousins, montés sur des chevaux de prix, se mirent bientôt à parcourir la campagne; mais le cheval du plus âgé des cavaliers, effrayé par un troupeau qu'il rencontra sur la route, prit tout à coup le mors aux dents, se cabra et renversa si fortement sur le pavé le jeune écuyer, que quand le domestique, qui l'avoit suivi, s'approcha pour le relever, il n'existoit plus.

— On emballe en ce moment à Boulogne les pièces de conviction pour le procès que la cour des pairs va juger. C'est un curieux spectacle, dit la *Gazette des Tribunaux*; on se croiroit chez un marchand de bric-à-brac : on y voit un assemblage de défroques militaires, parmi lesquelles figure le petit chapeau du prince, des épées, des fusils, des épaulettes, etc.

— M. Guizot est arrivé le 14 à Calais. Il s'est embarqué le 15 au matin pour se rendre à son poste.

— Le conseil municipal d'Arras vient de rejeter une dépense reconnue utile, mais non pas urgente, par le motif que l'administration municipale n'avoit pas sa confiance.

— Nous avions été induits en erreur par plusieurs journaux en annonçant la mort de M. de Bonneval. C'est M. le vicomte de Belleval qui est mort subitement au Havre. Il avoit été premier secrétaire d'ambassade en Suisse.

— Claude Guyot, âgé de trente-deux ans, manœuvre, a comparu le 9 août devant la cour d'assises de la Haute-Marne. Il étoit accusé, 1° d'avoir incendié le 1er novembre 1830, la maison de sa belle-mère; 2° d'avoir, le 28 octobre 1831, fait périr sa femme et son enfant en les précipitant dans un puits; 3° d'avoir, au mois d'avril 1834, tenté par trois fois, d'empoisonner l'oncle et la tante de sa seconde femme; 4° d'avoir, en 1835, incendié trois maisons; 5° enfin d'avoir, la nuit du 6 au 7 mars 184., mis le feu dans sa maison et dans celle d'un de ses voisins; il étoit en outre accusé de vols nombreux. Déclaré coupable sur toutes les questions, l'accusé a été condamné à la peine de mort.

— M. Michel (de Bourges) se présente comme candidat à la députation à Savenay (Loire-Inférieure).

— On lit dans le *Spectateur de Dijon* :

« Une cause d'un grand intérêt, *en raison* des nombreuses forêts qui en sont l'objet, doit être plaidée à l'audience de la première chambre de la cour royale de Dijon, entre l'état représenté par les préfets de la Marne, des Vosges et des Ardennes d'une part, et le duc d'Angoulême, le duc de Bordeaux et Louise-Marie-Thérèse d'Artois, sa sœur, d'autre part. Cette affaire, renvoyée d'abord par-devant le tribunal civil de Vassy, par la cour de cassation statuant en réglement de juges, et par suite devant la cour royale de Dijon, sur l'appel des princes, sera plaidée à l'audience du jeudi 20 août courant. Me Bérard Desglageux, ancien premier avocat-général à la cour royale de Paris, doit plaider pour les princes. »

— La statue de Jacquard a été inaugurée solennellement à Lyon dimanche dernier.

— L'administration de la marine à

ırdeaux a fait publier un avis tendant enrôler des ouvriers forgerons, dont le soin se fait sentir au port de Roche-t.

— La *Guienne* annonce que le château la Grave près Libourne (Gironde), e M. le duc Decazes avoit acheté sous restauration, vient d'être vendu par à une famille suisse.

— Le conseil de guerre séant à Tou-ı vient de condamner à trois mois de son et 60 fr. d'amende, *minimum* de la ine, le lieutenant-de vaisseau Gourio Refuge, commandant du *Lycurgue*, évenu d'avoir par imprudence causé mort du nommé François Benazet.

— Le nombre des candidats à la chaire istronomie vacante à la faculté des iences de Montpellier n'ayant pas paru ministre de l'instruction publique as-z considérable pour que la présenta-n eût lieu avec une entière liberté, la ésentation est ajournée jusqu'au 15 no-mbre prochain.

— Dans la nuit du mardi au mercredi la semaine dernière, un orage épou-ntable a éclaté sur Nîmes et a occa-onné de grands ravages dans les envi-ns, et notamment dans le hameau de ourbessac, où il a renversé des ponts et s murailles. Cet orage s'est étendu dans oute la Provence et le Comtat.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il paroît que Marie-Christine est plus ffrayée maintenant du séjour de Madrid ne de celui de Barcelone. Barcelone a été son feu et Madrid n'a pas jeté le sien. a nouvelle loi sur les municipalités est le randon qui menace d'embraser les randes villes. Cadix vient d'adresser à la eine régente une protestation qui n'est as seulement énergique, mais insolente l'excès. La nouvelle organisation des unicipalités y est traitée de projet in-ernal. On demande dans cette adresse ue la sanction donnée à la loi munici-ale par les cortès soit déclarée nulle et non avenue.

Marie-Christine attend dans l'éloignement l'issue des événemens avant de songer à se rapprocher de Madrid. Le nouveau ministère est dans le plus grand embarras pour faire mettre la nouvelle loi à exécution. On croit qu'il ne peut entreprendre cette tâche sans tomber à son tour. Au moins auroit-il à exercer des rigueurs dont les suites seroient pleines d'orages pour lui et pour la capitale.

— On dit que l'ambassadeur de France conseille à la reine régente de tenir bon et ferme dans les limites légales de son droit et de la constitution. On ajoute qu'il la presse aussi de dissoudre les cortès, mais qu'elle résiste de toute sa force à l'idée de cette mesure.

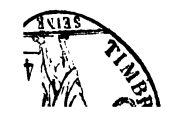
— A Malaga, le parti conservateur est aux prises avec les anarchistes. Ces derniers montrent beaucoup d'assurance, et sont loin de renoncer au triomphe de leur cause. A la Corogne, les révolutionnaires ont illuminé en réjouissance de la sédition de Barcelone. En faisant cesser les troubles de cette dernière ville, et en paroissant se rapprocher un peu de la cause de la reine, Espartero est devenu suspect au parti exalté. La popularité de ce général est sujette à bien des variations.

M. de Rumigny, ambassadeur de France en Belgique, est arrivé le 16 août à Bruxelles.

— On a opéré à Bruxelles l'arrestation de plusieurs individus prévenus d'avoir formé un complot tendant à renverser le gouvernement.

— Les douaniers hollandais doivent, dit-on, être remplacés sur la frontière du Luxembourg, par des douaniers prussiens; les premiers seroient suspects à leur gouvernement même, comme imbus de principes révolutionnaires, par leur contact avec les Français.

— Les journaux anglais arrivés aujourd'hui laissent percer quelques inquiétudes sur l'état des récoltes en Angleterre et en Irlande.



— En vertu de l'acte passé par le parlement anglais, sous le titre : *Acte de réunion des provinces du Haut et du Bas-Canada et du gouvernement du Canada,* la reine d'Angleterre, par un décret publié, le 15 août, dans la *Gazette de Londres*. et daté du 10 du même mois, vient de déclarer que ces provinces n'en formeront plus qu'une seule, sous le nom de *province du Canada*.

— D'après une lettre de l'ambassadeur de France à Naples, en date du 8 août, il résulte qu'en vertu d'une décision du conseil d'état du royaume des Deux-Siciles, du 3 de ce mois, la perception du droit sur l'exportation des grains et céréales par bâtimens sous pavillons étrangers, a été suspendue pour l'année courante, à moins de dispositions ultérieures.

— Une lettre de Vienne annonce que le mariage de l'archiduchesse Marie, fille de l'archiduc Régnier, avec le prince royal de Sardaigne, est décidé.

— Le roi et la reine de Prusse sont partis le 12 du château de Sans-Souci pour la Silésie.

— On écrit de Berlin que la nomination récente d'un agent russe dans cette capitale donnoit à penser que des négociations relatives à un traité de commerce entre la Russie et la Prusse alloient s'ouvrir.

— M. Guillaume Beer, connu par d'importans travaux astronomiques qui lui ont aussi valu le grand prix d'astronomie de l'académie des Sciences, vient d'être nommé par le roi de Suède commandeur de l'ordre de Wasa.

— Un ukase de l'empereur Nicolas proscrit les dénominations de Russie Blanche et de Lithuanie ; on emploiera les noms particuliers de chaque gouvernement, savoir ceux de Mohilew, Witepsck, Wilna et Grodno.

— Les dernières correspondances de Beyrouth disent que le vicomte Onfroy, qui servoit dans les rangs des insurgés syriens, a cherché un asile à bord de la corvette la *Diligente*.

— Un changement de ministère a eu lieu au Brésil à la fin de mai. Interpellés sur leur programme dans la séance des députés du 25, les ministres ont répondu que leur but étoit le bien du pays, et qu'ils vouloient en finir avec les provinces qui se trouvoient encore en état de révolte.

COUR DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Audience du 18 août.

L'audience est ouverte à midi et demi. Le garde des sceaux remet l'ordonnance de convocation au président qui en donne lecture. La cour se constitue ensuite en comité secret, et le procureur-général prononce son réquisitoire. La cour rend un arrêt par lequel elle charge son président de procéder à l'instruction du procès, l'autorise à s'adjoindre tels de ses membres qu'il lui plaira désigner, et ordonne en outre que les fonctions de chambre du conseil seront remplies par le président, celui de MM. les pairs commis par lui pour faire le rapport, et MM. de Bellemare, Besson, de Cambacérès, de Caux, Dutaillis, Feutrier, Fréteau de Pény, Heudelet, Odier, Rossi, Tarbé de Vauxclairs, Villemain. *Cet arrêt* est signé par 135 pairs. Enfin, M. Pasquier délègue pour l'assister dans l'instruction MM. Decazes, Portalis, Girod (de l'Ain), le maréchal Gérard, Persil.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0, 101 fr 75 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c
TROIS p. 0/0. 78 fr 65 c.
Act. de la Banque 3150 fr. 00 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1240 fr 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt Belge 101 fr. 1 4
Emprunt romain 100 fr. 0 0
Rentes de Naples 100 fr. 00 c.
Emprunt d'Haiti. 520 fr. 00 c
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 25 fr. 1 2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 3323.

SAMEDI 22 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

a voie de la véritable et solide vertu, par M. Leguay. In-12.

C'est une bonne idée que celle e composer un ouvrage court et bstantiel pour arracher les ames l'amour du monde et les insnire dans le chemin de la sole vertu, en leur indiquant les oyens sûrs d'y parvenir, ainsi ue ceux de surmonter les obscles qui s'opposent à ce noble généreux dessein. Bien des aueurs consommés dans la vie spirielle avoient déjà entrepris cette uable tâche; mais leurs ouvrages nt peut-être trop longs pour ceux ui n'ont que peu de temps à con crer à la lecture, ou supposent des nnoissances que beaucoup n'ont s encore acquises, ou ne présennt pas cet enchaînement des vérités nécessaires pour montrer à acun le point d'où il doit partir, voie précise qu'il doit suivre, et but qu'il doit atteindre; ou enfin nt plus propres à perfectionner s ames dans la vertu, qu'à les troduire et à les diriger pas à pas ns la voie qui y conduit. Une pèce d'abrégé de ces excellens vrages, qui réuniroit avec méode et clarté ce qu'ils renferment plus utile et de plus pratique, eindroit parfaitement le but que us indiquons; et c'est ce qu'a trepris M. l'abbé Leguay, qui erce le saint ministère depuis us de vingt ans, tant auprès des ns du monde que dans différentes mmunautés. Mais laissons parler stimable et modeste auteur : après avoir divisé les ames qui aspirent à la vertu en trois classes, voici ce qu'il dit :

« Toutes ces ames ont un besoin évident d'être instruites ou dirigées; et qui remplira auprès d'elles cet important ministère? Le prêtre, auquel Jésus-Christ a dit, dans la personne des apôtres : « Allez, enseignez. » Mais comment le prêtre remplira-t-il cette mission? Les instructions qu'un ministre même zélé peut adresser, soit au saint tribunal, soit dans des conférences, aux ames confiées à sa sollicitude, sont insuffisantes; peu de personnes retiennent et gravent suffisamment dans leur mémoire les vérités et les décisions ainsi présentées; les passions, l'inquiétude, la préoccupation, les empêchent souvent de les saisir, ou si elles les saisissent, de nouvelles préoccupations en effacent rapidement le souvenir; bientôt il n'en reste plus rien; il leur faut retourner à la source et solliciter des décisions nouvelles. Ainsi, faute de principes bien médités et profondément gravés dans la mémoire, un grand nombre d'ames demeurent exposées à de déplorables égaremens ou à de funestes agitations, auxquelles des décisions cent fois réitérées ont peine à mettre un terme.

» Aussi avons-nous souvent senti la nécessité d'un ouvrage court, mais substantiel; d'un ouvrage clair, méthodique et à la portée de toutes les intelligences; d'une espèce de catéchisme spirituel, où l'homme pût puiser une connoissance approfondie de Dieu et de soi-même, des notions claires sur la nature de la véritable et solide vertu, où fussent réunis des principes certains qui pussent lui servir de guide dans la réformation et la sanctification de son cœur, où fussent signalés les obstacles et les difficultés que

l'on peut rencontrer dans l'exécution de cette difficile entreprise, où fussent indiqués les moyens que la prudence et l'expérience peuvent suggérer pour les surmonter; d'un ouvrage qui pût être mis entre les mains de chacune des personnes qui aspirent à la vertu, soit dans le siècle, soit dans le cloître, pour les introduire et les diriger dans les voies difficiles qui y conduisent; d'un ouvrage, enfin, que chacun pût lire, méditer, apprendre, en quelque sorte, par cœur, et auquel on pût le renvoyer pour l'éclaircissement de ses doutes et la solution des difficultés qu'il rencontre. »

Le pieux et prudent auteur continue ainsi dans la préface :

« Nous n'avons point l'intention d'établir, dans cet ouvrage, des principes nouveaux, d'indiquer pour arriver à la vertu des voies nouvelles : nous nous défions trop de nos propres lumières, pour oser rien de semblable. Notre unique dessein, nous le répétons, est de réunir, d'abréger et de mettre en ordre ce que les saints et les docteurs, approuvés par l'Eglise, ont écrit de plus utile et de plus pratique; d'en former un corps de doctrine propre à introduire et à diriger pas à pas dans les voies de la vertu, les ames qui se proposent d'y parvenir; conséquemment, c'est moins un ouvrage nouveau qu'un recueil que nous offrons à nos lecteurs. »

L'ouvrage se divise en trois parties. La première partie traite de la connoissance de Dieu et de soi-même, la seconde de la réformation du cœur par le combat spirituel, la troisième de la sanctification du cœur par l'imitation de Jésus-Christ.

Le livre porte une approbation de M. l'Archevèque de Paris.

Discussion à Marseille sur l'observation du dimanche.

Dans la séance du conseil municipal de Marseille du 7 août, il y a eu une discussion qui mérite d'être rapportée avec détail.

M. Salles demanda que l'autorité prît des mesures pour assurer obéissance à la loi du 28 novembre 1814, sur l'observation des fêtes et dimanches. Il rappela que ce vœu, qui est celui de l'immense majorité des habitans, avoit déjà été formulé dans une pétition remise à M. le maire, et qui portoit les signatures de 500 chefs de magasin, c'est-à-dire de la presque totalité des marchands; car on ne pouvoit voir au nombre des signataires ceux que le genre de leur industrie oblige à ouvrir leurs boutiques tous les jours. Une adhésion écrite à cette pétition a été signée par un grand nombre de négocians, parmi lesquels se trouvent plusieurs membres du conseil municipal et de la chambre de commerce.

L'art. 1er de la loi dont M. Salles réclamoit l'exécution, est conçu en ces termes :

« Il est défendu aux marchands, les jours fériés, d'étaler et de vendre, les ais et les volets de leurs boutiques ouverts. »

Cette disposition existant, rien ne s'oppose à ce que l'autorité municipale en assure l'exécution, *et le* concours des tribunaux civils, des cours royales et de la cour de cassation lui est assuré. Le gouvernement s'est même expliqué formellement sur ce point.

Ainsi, le 2 août 1838, M. de Montalivet, alors ministre de l'intérieur, déclaroit dans une circulaire que nulle restriction ne pouvoit etre apportée à la loi de 1814, hors celle que la loi même autorise, et il ajoutoit que pour appliquer ces rest[illegible]

l'autorité devoit avoir acquis
viction que les mesures pro-
expriment le vœu de la *saine*
'é des habitans.

Cousin, ministre de l'instruc-
ıblique, a dit à la tribune de
nbre des pairs, dans une ré-
liscussion :

s avez entendu avec quelle force,
ınt le dire, avec quel courage,
ıble rapporteur (M. Charles Du-
ı nom de la commission, a sou-
; principes de la loi de 1814. Je
pas la foiblesse de le désavouer.
repos du dimanche est réclamé
ımanité, par la morale et par la
ı non-seulement je le dis comme
France, mais comme ministre du
un gouvernement ne peut que
ır lui-même en témoignant de
pect pour la religion du pays.
loi de 1814 n'est pas abrogée. »

ialles a rappelé que la loi de
ltoit généralement observée
larseille jusqu'à ces dernières
. Quelques étrangers com-
rent à l'enfreindre; encoura-
l'impunité, ils spéculèrent
repos général en attirant les
ıeurs par des déballages et
ors de leurs magasins. Des
nds de la ville, redoutant
concurrence, ont cru de-
vrir à leur tour, et il est
e prévoir que si l'on n'ar-
s cet abus, presque toutes
ıtiques seront bientôt ou-
les jours fériés absolument
les jours ouvrables.

ermettre à un marchand, au
d'une loi sanctionnée par
ıts de la cour suprême, d'ou-
magasin, tandis que les au-
neurent fermés, c'est don-
prime aux hommes sans
ons, et forcer l'homme re-
à opter entre l'intérêt et la conscience. Un pareil résultat paroît à M. Salles une atteinte formelle à la liberté, à la plus précieuse des libertés. Celui qui ouvre son magasin les jours fériés, empêche son voisin de fermer le sien, et le force à travailler quand il auroit besoin du repos que la loi du pays lui accorde. Il y a donc, à l'égard de ce dernier, une contrainte arbitraire et injuste, puisqu'elle est extra-légale.

Qu'on ne dise donc plus que l'on tolère le travail des dimanches et l'ouverture des boutiques par respect pour la liberté; ce seroit faire un étrange abus du mot et de la chose.

Qu'on ne dise pas non plus qu'on tolère la violation de la loi du 28 novembre 1814 dans l'intérêt de la liberté du travail, pour favoriser les ventes, augmenter le débouché des marchandises et donner une plus grande latitude à l'industrie. Le débit des marchandises reste le même, soit qu'on les vende toutes en six jours, soit que cette vente soit répartie sur la semaine entière. L'essentiel, c'est que tous les vendeurs soient traités d'une manière égale.

Il y a plus, l'industrie, loin de gagner à l'observation de la loi, y perdra tout ce que l'ouvrier, le marchand, leur famille, leurs aides, leurs commis, auroient dépensé les jours de fête en objets de luxe, de consommation extraordinaire et autres.

Tous les peuples ont consacré dans leur législation un jour de repos après une période de six jours de travail. C'est une loi impérieuse de la nature. Il faut que l'homme se repose après avoir travaillé.

Cela étant, et le travail entraînant des relations qui sont communes, le repos doit être aussi commun. C'est donc à la législation qu'il appartient de fixer ces jours de repos, et il est rationnel et moral de les faire accorder avec le jour reconnu par la religion de la majorité.

En n'admettant point de repos à jour déterminé, on cesse de favoriser dans la classe ouvrière et marchande les réunions de famille, si utiles à la moralité sociale, et favorables même à l'industrie par les besoins qu'elles font naître et les achats qu'elles nécessitent.

S'il n'y a plus de jour férié légal, l'ouvrier, pressé par l'appât du gain ou par les exigences de son maître, ne prendra plus de jour de repos. Il deviendra une véritable machine, privée de tout développement moral, de toute instruction, car il n'aura pas le temps de s'instruire; de toute religion, car il ne lui sera possible d'en pratiquer aucune; et, cependant, sans ces conditions il n'y a pas de morale possible.

Sous un autre rapport, M. Rossi disoit à la chambre des pairs, le 6 mars dernier :

« Nous vivrions dans l'indifférence la plus profonde et la plus malheureuse pour les idées religieuses, que je demanderois encore ce jour de repos, et à ceux qui ne voudroient pas me l'accorder comme jour de fête religieux, je le demanderois au nom de l'humanité, et même au nom de l'économie politique, qui a besoin de travailleurs robustes, et d'une population qui ne devienne pas de plus en plus foible, et hors d'état de lutter avec celle des étrangers. »

Ainsi les prescriptions de la loi, l'intérêt de la morale et celui de la société, se réunissent pour réclamer l'observation de la loi du 28 novembre 1814, observation déjà sollicitée par la presque unanimité des habitans.

Par ces motifs, M. Salles proposoit donc au conseil d'exprimer par une délibération spéciale, le vœu que la loi relative aux fêtes et dimanches reçût son entière exécution à Marseille.

M. le président étoit d'avis que l'administration municipale n'est pas chargée de l'exécution des lois, et qu'il n'y avoit pas lieu de délibérer.

M. Xavier Richard désiroit voir observer les fêtes et dimanches, mais il ne croyoit pas que cette observation pût dépendre de la mairie.

M. Augustin Fabre soutint qu'une délibération devoit être prise, puisque le conseil étoit investi de l'examen de la proposition. Quant à l'exécution de la loi, M. le maire est compétent, puisqu'il s'agit d'une loi. Exécuter cette loi, ce n'est pas porter atteinte à la liberté des croyances religieuses : c'est faire un acte de bonne administration.

M. Dumas pensoit que si la loi sur les fêtes et dimanches n'étoit pas observée à Marseille, il y avoit lieu de voter la proposition de M. Salles.

La proposition, mise aux voix, a été adoptée par 18 votans contre 10.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'archevêque de Reims a reçu le *Pallium* des mains de M. l'Archevêque de Paris. Le prélat a prêté son serment par écrit. Il est parti pour se rendre dans son diocèse. On dit qu'il doit s'arrêter le vendredi soir à Soissons, le sa-

ı la maison du séminaire au-
: Reims, et faire son entrée
:tte ville le dimanche.

Jean-Baptiste Hunot, cha-
le Notre-Dame, qui vient de
, étoit né en 1768, et avoit
t chanoine en 1836. Il avoit
successivement dans le dio-
s cures de Surène et de
, et à Paris celles de Saint-
s et de Saint-Merry. C'étoit
lésiastique fort estimable et
aché à ses devoirs. Les trou-
ont le quartier Saint-Merry
théâtre en 1832, l'invasion
lise, la nécessité où fut le
le se cacher dans les com-
voient fait une fâcheuse im-
n sur son esprit. Depuis ce
il ne fut plus en état de
r ses fonctions. On obtint
un acte de démission que
soins de sa paroisse récla-
t. Il fut pourvu d'un cano-
le Notre-Dame, dont il n'a
uitter les obligations, mais
ourvoyoit aux nécessités de
te position.

---

oi, qui s'étoit embarqué le
soir à Tréport pour Boulo-
t qu'une tempête a forcé de
uer à Calais, s'est rendu en-
ar terre à Boulogne. Le 18, il
u les autorités. M. le curé lui
ssé le discours suivant :

e, le clergé de la ville de Boulo-
mpresse de déposer aux pieds de
Majesté l'hommage respectueux
évoûment sincère.

coutumés à lever les mains au ciel
s jours précieux du père de la pa-
ous appelons sans cesse sur lui les
s les plus signalées. Mais, en cette
rable circonstance, nous nous esti-
infiniment heureux de pouvoir lui
ner de vive voix combien nous nous
ssons de tout ce qui est de nature à
ler le cœur de notre roi, et combien
nous nous affligerions de tout ce qui tendroit à le désoler.

» Nous ne sommes pas moins heureux, sire, de pouvoir dire à Votre Majesté qu'en lui protestant de notre dévoûment, nous comptons avec confiance sur l'appui de son sage gouvernement pour le bien que notre divine mission nous appelle à opérer avec labeur dans un intérêt éminemment général.

» Vivez donc long-temps et heureusement, vous, sire, notre paix ; vous, auguste reine ; dont la France admire les vertus et proclame la pieuse sollicitude, notre consolation ; vous, nobles descendans, héritiers d'une foi si féconde en mérites, notre espérance.

» Sire, ce jour sera enregistré avec bonheur dans les annales de la cité boulonnaise ; nous seroit-il permis d'espérer que, par la munificence royale, un tableau vînt en perpétuer le souvenir près de l'autel du Seigneur, en l'église de Saint-Nicolas. Un vide y seroit comblé d'une manière qui ne sauroit mieux répondre à tous les vœux. »

Le roi a répondu :

« Je reçois avec une vive satisfaction l'expression des sentimens que vous me témoignez au nom du nombreux clergé qui vous accompagne. Je suis fort sensible aux vœux que vous formez pour ma famille et pour moi, et il m'est doux de voir que le clergé apprécie les efforts que je n'ai cessé de faire pour que la religion fût toujours honorée et entourée du respect qui lui est dû. Vous savez aussi ce que j'ai fait dans l'intérêt de la dignité et de la sécurité du clergé. Vous pouvez compter sur la continuation de mon appui, et que je ferai toujours, dans la limite de mes devoirs, tout ce qui pourra honorer votre saint ministère.

» Je m'occuperai avec plaisir du tableau que vous me demandez pour l'église Saint-Nicolas de Boulogne. »

Après avoir passé une revue, le roi et toute sa famille sont entrés dans l'église Saint-Nicolas, où

l'*Exaudiat* a été chanté. A deux heures, toute la famille est partie pour retourner à Eu. En passant par Abbeville, elle s'est rendue à l'église où le *Domine salvum* a été chanté en présence d'une nombreuse population.

La fête de l'Assomption a été célébrée à Lyon avec une solennité extraordinaire. M. l'archevêque a officié pontificalement dans l'église primatiale de Saint-Jean, où l'on voyoit un concours immense de fidèles. Après la messe, le prélat a donné la bénédiction papale, en vertu d'un bref spécial du souverain pontife, en date du 28 avril dernier, dont la lecture a été faite en chaire par M. l'évêque nommé de Gap. Une circonstance particulière et assez remarquable concouroit à donner à cette cérémonie un éclat inusité; c'étoit la présence de deux prélats étrangers, M. l'archevêque de Cuba, et M. l'évêque de Babylone, arrivé récemment de Paris, et qui retourne à Rome. Le même jour, M. l'archevêque de Bordeaux officioit à Villefranche, où il étoit curé avant d'être coadjuteur de Nancy.

A Nantes, la même fête a été célébrée avec pompe; toutes les paroisses et chapelles étoient richement ornées en l'honneur de la sainte Vierge; le chœur de la cathédrale surtout offroit un beau coup d'œil. La grand'messe a été célébrée par M. l'évêque; une foule de fidèles assistoit à l'office.

Après l'office du soir, le clergé de toutes les paroisses s'est réuni dans la cathédrale avec ses croix et ses bannières pour assister à la procession du vœu de Louis XIII. L'image de la sainte Vierge étoit portée par de jeunes lévites vêtus de blanc, et M. l'évêque, entouré de son chapitre, fermoit la marche du pieux cortége.

Le corps de musique du 20[e] de ligne et des tambours accompagnoient la procession, ainsi qu'un fort détachement du même corps et un piquet de gendarmerie. Un grand nombre de fidèles suivoient la procession; le concours des spectateurs étoit immense. Partout où le cortége a passé, il a été accueilli avec respect.

A Saint-Omer, le 15 août, la fête patronale de l'ancienne cathédrale a été célébrée avec beaucoup de solennité. Le panégyrique de la sainte Vierge a été prononcé par M. l'abbé de Vancé. La seconde partie surtout a tout-à-fait satisfait le nombreux auditoire qui remplissoit la belle basilique.

M. Antoine-Christophe Roma, grand-vicaire d'Orléans, dont nous avons annoncé la mort, étoit né à Orléans le 12 septembre 1758, de parens chrétiens et vertueux; il donna de bonne heure des marques d'une piété vraie, et qui ne se démentit jamais. On put lui appliquer ce que l'Esprit saint dit du jeune Tobie : *Cùm esset junior, nihil tamen puerile gessit.* Il eut dès ses tendres années une vocation bien prononcée pour l'état ecclésiastique. Il fut dirigé dans ses heureuses dispositions par MM. de Saint-Sulpice, chargé, comme ils le sont encore, du grand séminaire. Il aimoit à parler de ses anciens maîtres et avoit conservé pour eux une grande estime.

A peine eut-il reçu l'onction sainte qu'il fut nommé sous-principal du collége d'Orléans. Son caractère doux lui concilia l'estime de ses collègues et l'amitié de ses élèves qui conservent de lui un souvenir respectueux et reconnoissant.

La révolution le surprit dans ses

ıctions; mais la foi qui étoit dans ı cœur lui inspira la pensée de itter sa patrie; il se retira en isse. Là il donna des exemples de plus grande régularité et se mit enseigner afin de se procurer des oyens d'existence.

Lorsque la tempête révolutionire fut apaisée, il rentra dans sa trie. A cette époque, M. Bernier, èque d'Orléans, le nomma des·vant de l'hôpital général. Il erça pendant trois ans cette mo-ste fonction; il contribua puis-nment à rétablir la régularité et piété qui étoient l'ame de ce bel ıblissement. Il réunit les ancien-s Sœurs qui étoient dispersées, et ii furent heureuses de venir re-rendre leurs anciens emplois. Il evint le père des pauvres qui lui ıvrirent leurs cœurs. Peu de temps rès il fut nommé directeur du sé-inaire. Là il devint le père de ses èves; il contribua par sa sage di-ction à la vocation d'un grand ombre de jeunes gens qui font onneur au diocèse. Il aida de ses oyens pécuniaires un grand nom-e d'entr'eux. A l'époque de la re-ıite de M. Mérault, il devint supé-eur de cet établissement jusqu'à ı'à ce qu'il fût remis aux mains ses anciens maîtres. M. de Beau-gard voulant récompenser de longs honorables, services. le nomma us-doyen, vicaire-général et ar-idiacre. Enfin, à la mort de M. Mé-ult, il fut doyen du chapitre.

Malgré ses nombreuses occupa-ons, il trouvoit encore le temps diriger quelques maisons reli-euses qui le respectoient comme ur père. Il étoit fort dur pour lui-ême, mais très-indulgent pour les ıtres. Depuis quelques années sa ınté s'affoiblissoit d'une manière ensible. Au mois de juillet der-ier, il fut atteint d'une maladie rave qui le conduisit au tombeau. endant cette maladie qu'il a sup-portée avec cette douceur et cette résignation qui l'ont caractérisé toute sa vie, il demanda et reçut les sacremens de l'Eglise avec grande édification, en présence de tous les membres du chapitre. Le 1er août il quitta cette vie pour une meilleure. Il a toujours aimé faire le bien; sa principale jouissance étoit de fournir d'ornemens les églises pauvres. Un grand nombre de paroisses peuvent attester ses bienfaits.

Le jeudi 6 de ce mois a eu lieu l'installation du conseil municipal et de la mairie de Nantes. M. le maire a prononcé un discours où il a fait en peu de mots l'éloge de M. l'évêque :

« Le digne prélat, a-t-il dit, que notre diocèse se félicite de posséder, ne nous est pas seulement connu par les vertus ordinaires à sa haute position, par la *supériorité* de son esprit de paix et de conciliation; vous savez comme nous combien tout ce qui porte le caractère d'une véritable amélioration trouve constamment près de lui d'encourageantes sympathies. »

M. le maire ne s'est pas exprimé moins convenablement sur les Sœurs hospitalières et sur les dames de charité :

« Vous avez, comme moi, admiré dans ses actes sublimes cet esprit de charité qui enchaîne de pieuses filles auprès de l'affligé, au chevet du malade, à qui elles prodiguent chaque jour, à toute heure, de si douces consolations et de si tendres soins. Pour changer tant de dégoûts en devoirs, qu'elles accomplissent avec une sorte de plaisir, il faut plus que de la vertu, il faut une religion venant du ciel, qui leur enseigne que ce sont des *frères* qu'elles consolent et soignent ainsi.

« Mais la bienfaisance des femmes ne s'est pas bornée à l'enclos de nos hospices; nous la retrouvons dans ces établissemens où de jeunes filles vont puiser des principes d'ordre et de travail; dans ces éta-

blissemens où de jeunes personnes momentanément égarées vont apprendre à réparer une faute; nous la retrouvons dans l'association des dames de la maternité, qui a distribué et distribue encore tant de secours; enfin, nous la retrouvons dans la direction de nos salles d'asile, qui nous offrent l'édifiant spectacle d'enfans d'ouvriers, accueillis dans leur bas âge, et recevant des impressions d'une vie modeste, mais honnête et fructueuse;

» Qui préside à tous ces bienfaits? des dames, de tendres mères, appartenant aux classes aisées de la société; ce sont elles qui, s'arrachant volontairement à l'intérieur si doux de leur famille, vont au dehors soulager toutes les infortunes, essuyer toutes les larmes. Anges de courage, de patience et de charité, on les voit chaque jour descendre les degrés de l'opulence, pour venir elles-mêmes suppléer des mères absentes, pour veiller avec une tendre sollicitude aux besoins des enfans du peuple, et leur témoigner un intérêt qui participe tout à la fois et de la bienfaisance et du plaisir.

» Ici encore, je me permettrai d'exprimer le besoin que j'éprouve de manifester la reconnoissance de l'administration aux dames et aux hommes de bien qui ont, par leur concours, favorisé cette organisation. C'est à leur zèle philantropique que la ville de Nantes devra d'être dotée de ces utiles et précieux établissemens. A Dieu ne plaise que je fasse à notre époque l'honneur de cet esprit de charité! C'est une conséquence de l'Evangile, qui apprit aux hommes, non-seulement à ne pas se nuire, mais encore à se soutenir mutuellement. »

On aime à voir un fonctionnaire public rendre ainsi justice au mérite, à la vertu et à un dévoûment si dignes en effet d'estime et de reconnoissance.

Il vient de paroître à Lyon un ouvrage qui semble devoir offrir de l'intérêt; il a pour titre : *La ville des aumônes, tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon*, par M. l'abbé Bez, in-8°. L'auteur ne s'y est pas occupé des fondations publiques, des hôpitaux et des hospices, qui tous, dit-on, ont leurs historiens. Il n'a voulu donner qu'un tableau des établissemens particuliers dont la plupart sont peu connus Il a passé en revue l'œuvre de la Propagation de la Foi, née à Lyon; l'établissement des jeunes filles incurables, dont M. l'abbé Sève, aumônier de l'hôpital militaire, a raconté naguère les commencemens et les progrès; la Solitude, les Charlottes, les jeunes Economes, la Providence, les divers patronages, les œuvres des Messieurs et de la Marmite, et beaucoup d'autres fondations anciennes et nouvelles. Le *Réparateur* fait l'éloge de cet ouvrage.

On assure, dit le *Réparateur*, que l'administration du diocèse de Lyon est définitivement organisée et que les vicaires-généraux sont MM. Barou, déjà vicaire-général depuis seize ans, Grange, curé de Saint-Etienne, et Beaujolin, supérieur du petit séminaire de l'Argentière. MM. Cholleton et Cattet, anciens grands-vicaires sous M. d'Amasie, ont été nommés chanoines de la métropole.

Par arrêté du 25 mai dernier, le ministre de l'intérieur a nommé M. Maurice Ardant inspecteur des monumens publics pour le département de la Haute-Vienne. M. Ardant est chargé de veiller à la conservation, à l'entretien de ces monumens. Il doit s'opposer de tout son pouvoir au regrattage, au badigeonnage, au recrépissage des vieux et magnifiques édifices du département. Il doit empêcher la destruction ou la vente des vitraux, des objets d'art renfermés dans les églises. Il peut de-

ıder à être admis dans les seils de fabriques, pour y don- son avis sur les importantes stions relatives aux monumens. si sa voix étoit impuissante à êcher des actes fâcheux, il doit oquer toute l'autorité du préfet ı référer au ministre.

---

uivant la correspondance de Co- ıe du *Francfurter Journal*, on a ı la nouvelle que l'administra- ecclésiastique du diocèse de ves vient d'exiger de nouveau hésion sans réserve au bref pa- contre les écrits de Hermès. ı prouveroit, ce que l'on sait lleurs, que l'hermésianisme loin d'être éteint, comme on ʻoulu le faire croire pour dis- ire sans doute l'attention des nœuvres des hermésiens.

Quelques journaux, dit la *Gazette ugsbourg* (1), avoient annoncé le secrétaire de la légation russe it fait savoir à M. Lambrus- ni, cardinal secrétaire d'état, S. M. l'empereur de Russie dé- it vivement que le Saint-Père ctionnât le choix du comte Os- nski, qui avoit été proposé par Majesté pour être revêtu des ctions d'évêque de Podlachie; te nouvelle est tout-à-fait dénuée fondement, car il n'a jamais été au Sain - Siége la moindre pro- ition au sujet du comte archi- cre Ossolinski.

Une autre nouvelle, reproduite plusieurs journaux, et qui n'a plus de fondement que la précé- ıte, c'est que le cardinal secré- e d'état auroit, dans une note essée au ministre de la Russie, M. de Potemkin, demandé la mise en liberté de l'évêque de Podlachie, qui renonceroit alors à son évêché de Podlachie pour se rendre à Rome sur l'invitation du Saint-Père. Cela est tout-à-fait faux, dit la même *Gazette*. Au contraire, M. Lambruschini a protesté, au nom de Sa Sainteté, contre l'arrestation de l'évêque, parce que ce prélat s'est toujours montré sujet fidèle et obéissant, et qu'il ne s'est attiré une disgrâce qu'en remplissant consciencieusement les devoirs les plus sacrés de sa dignité apostolique.

Son Eminence a également protesté contre plusieurs ukases qui, depuis dix ans environ, ont été publiés en Russie contre la religion catholique, et qui tendent à seconder le schisme et l'apostasie des Grecs-unis. Le cardinal en a donc appelé à la justice de l'empereur, afin qu'il mît un terme aux maux dont l'Eglise catholique en Russie est accablée.

(1) Nous nous défions assez en géné- des articles que la *Gazette d'Augsbourg* ›lie comme venant de Rome. Mais ıi-ci nous paroît offrir un caractère vraisemblance qui nous engage à l'in- er.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La distribution des prix du collége Louis-le-Grand étoit présidée par M. Dubois, membre du conseil royal de l'instruction publique. Il a prononcé un discours où, après avoir rappelé l'état ancien de l'établissement, il a continué en ces termes :

« Continuez à unir ce double *culte* des modèles anciens, et des vérités conquises par la pensée moderne. Etudiez avec l'esprit de votre temps, mais n'étudiez que ce qui est pur, grand et noble. Car *l'étude a sa piété*, et les générations qui la profanent, ne paient que trop souvent de funestes admirations par des ivresses qui ne corrompent pas seulement le goût, mais qui atteignent jusqu'au cœur des peuples.

» Enfans, qui arrivez à la vie de la pensée au moment même de la maturité du siècle, et qui pouvez le voir finir, co..ce-

vez de bonne heure ce que vous aurez à faire pour l'achever dignement. Si j'en crois l'expérience des années écoulées, plus que jamais il sera besoin d'ames fortes et tempérées, d'esprits hardis et retenus à la fois, qui sachent demeurer à *la religion du progrès*, sans en compromettre la *sainteté*. Elevez dès à présent vos ames à la contemplation des devoirs qui vous seront imposés; et nous, magistrats de l'enseignement, que ce soit notre éternel souci. Dieu qui a fait la France si puissante et si belle, ne la laissera déchoir que si elle perdoit la tradition de ses douces et élégantes vertus, de son goût si pur, première défense de son bon sens. L'éducation des caractères est aujourd'hui plus étroitement unie que jamais à celle de l'esprit. C'est l'esprit qui perd ou qui sauve. Veillons donc sans cesse sur lui.

» Sentimens religieux *épurés par la raison du siècle, sainte* passion du devoir, *salutaire orgueil* de la dignité morale, venez à notre secours; et le précieux dépôt que le roi et la France ont commis en nos mains ne souffrira aucune atteinte, et quels que soient les destins de la patrie, elle ne manquera ni de vertus ni de talent pour soutenir sa fortune. »

On a cru remarquer dans ce discours quelque affectation à appliquer à l'instruction publique, aux études de la jeunesse et à la discipline des colléges, des pensées et des expressions d'un autre ordre. M. Dubois a parlé d'un *double culte*, de la *piété de l'étude*, de la *religion du progrès* et de sa *sainteté*, de la *sainte passion du devoir*. Tout cela a paru bien peu naturel et bien peu juste. Qui a jamais dit la *piété de l'étude*? La *religion du progrès* qu'on veut mettre en honneur et dont on proclame la *sainteté*, est-elle destinée à remplacer la religion véritable? Espère-t-on que la *sainte passion du devoir* et le *salutaire orgueil de la dignité morale* remplaceront avantageusement les vertus modestes que la religion inspire? Que seroit une jeunesse guidée uniquement par de tels motifs? Combien de pauvres jeunes gens que *l'orgueil de la dignité morale* n'a pas préservés des chutes les plus humiliantes! Mais ce qui étonne et afflige surtout dans ce discours, c'est la phrase des *sentimens religieux épurés par la raison du siècle*. Ainsi les *sentimens religieux* ont besoin d'être *épurés*, et le sont par la *raison du siècle*! Déplorable prétention d'une raison orgueilleuse! Voilà donc les enseignemens et les conseils qu'on donne à la jeunesse!

Ce discours nous en rappelle un autre que nous aurions voulu oublier. En 1831, M. Dubois parlant aux élèves du collége de Rennes, après avoir rendu justice *aux bienfaits et à la profondeur de la religion catholique*, avoit ajouté : *Messieurs, nous marchons vers une grande époque, et peut-être assisterons-nous aux funérailles d'un grand culte*. M. Dubois n'avoit fait que reproduire là les idées émises souvent dans le *Globe*, dont il étoit un des rédacteurs, que le christianisme étoit fini, et que son règne étoit passé. Voyez nos réflexions sur ce discours, et sur un journal qui en avoit pris la défense, tome LXIX, numéros des 4 et 9 août 1831.

On peut juger combien la liberté d'enseignement produiroit de bons et heureux fruits en France, quand on voit ce qui s'en recueille dans le peu d'établissemens où l'instruction religieuse s'est fixée par les soins, le courage et la persévérance de vertueux maîtres qui ont su lutter contre les mauvais vents de notre époque.

Ce n'est point pour entreprendre ici de relever ce que les ouragans et la force des choses révolutionnaires ont abattu; mais on ne peut se défendre de rappeler l'immense perte que la jeunesse et les familles chrétiennes ont faite il y a douze ans, lorsque les huit établissemens dont Saint-Acheul étoit le premier, furent choisis pour préluder aux désastres qui attendoient un peu plus loin la jeune génération. Par bonheur, tout ne fut pas perdu. Les plantes arrachées violemment

ttle terre précieuse se retrouvèrent es dans la société. Elles s'y sont ervées parmi les familles, et elles devenues elles mêmes d'autres fa-s qui sentent toujours le parfum ieux de leur origine.

st cette partie chrétienne de la gé-ion qui cherche des arches nouvel et qui s'y précipite à mesure qu'il s'en ouvrir quelqu'une. Hâtons-nous re que les succès et la renommée lles qui sont déjà en possession de la ance publique permettent d'espérer instruction religieuse se relèvera peu de ses ruines. La plus forte impul-qui ait été donnée en ce genre, est an magnifique établissement de abbé Poiloup. En voyant la jeunesse sort de cette pépinière si cultivée et che, on sent renaître l'espérance pour mœurs de l'avenir et la conservation eu sacré.

n la plaçant au premier rang, n'ou-ns pas que les mêmes espérances sont chées aux travaux des maîtres qui di-nt plusieurs établissemens de pro-e : ceux de M. l'abbé Haffreingue, de logne; de M. l'abbé Chauvel, de Ver-es; et de divers autres ecclésiastiques, disputent si courageusement à la cor-ion des mœurs de notre âge, la por-de la jeunesse qu'il est possible de arracher. Nous devions ce tribut mmages et de satisfaction à toutes précieuses institutions que la fin de iée scolaire vient de nous montrer si es d'espérance pour la société, et si ntes d'avenir.

PARIS, 21 AOUT.

e roi et la reine sont arrivés par de Calais à Boulogne, le 17 à huit es du soir. Le lendemain ils ont été ngués par le président du tribunal ci-e maire et le curé de Boulogne. Louis-ippe a ensuite passé en revue la garde nale, la troupe de ligne et les doua-s, et a remis de sa main la décora de la Légion d'Honneur aux person-désignées pour les récompenses. Le roi et la reine ont quitté Boulogne à une heure et demie et sont arrivés au château d'Eu, en passant par Montreuil-sur-Mer et Abbeville. Dans cette dernière ville, après que Louis-Philippe eut passé la revue de la garde nationale et de la troupe de ligne, le cortége s'est rendu à l'église, où le *Domine salvum* fut chanté.

— M. Sansot, colonel de la garde nationale, a été élevé au grade de comman-deur de la Légion-d'Honneur; le sous-préfet et le maire ont été nommés offi-ciers; les deux adjoints, le lieutenant de gendarmerie et l'inspecteur des douanes ont reçu la croix de chevalier.

— Le capitaine Pigalier a été nommé major de son régiment, et plusieurs dé-corations ont été accordées aux officiers, sous-officiers et soldats qui se sont dis-tingués dans l'échauffourée de Bou-logne.

— Ce n'est pas sans peine que Louis-Philippe est parvenu à débarquer le 17 à Calais; par suite d'une fausse manœuvre, le *Véloce* aborda en travers de la nou-velle jetée actuellement en construction, où il resta engagé. On a à regretter la perte d'un marin. Quant au *Véloce*, on est parvenu à le dégager dans la nuit; il a peu souffert. L'amiral Roussin, qui se trouvoit à bord, l'a ramené à Dunkerque, malgré la tempête.

— La reine avoit fait directement en poste le trajet d'Eu à Boulogne. Mais comme on avoit vu que le bateau à va-peur qui portoit le roi prenoit la route de Calais, elle se rendit de suite dans cette ville pour calmer ses inquiétudes.

— Le roi doit quitter le château d'Eu dans les premiers jours de la semaine prochaine, et les ministres qui l'accom-pagnent seront de retour demain ou di-manche.

— Le duc d'Orléans est arrivé hier à six heures du matin au château d'Eu.

— Le ministre de l'intérieur est arrivé d'Eu à Paris.

— Les fonds ont baissé de près de 2 fr. à la Bourse d'hier. Le *Courrier français* fait sur cette nouvelle baisse les réflexions

suivantes : « Une panique extraordinaire, mais non pas inexplicable, s'est déclarée à la Bourse. Notez bien que ce revirement a eu lieu au moment où la confiance paroissoit bien établie, et où la hausse des fonds anglais, ainsi que les lettres de Londres, provoquoient une amélioration sensible dans nos cours. On nous rapporte des faits, on nous dénonce des manœuvres auxquels nous voudrions ne pas croire. Des bruits évidemment faux ont été sciemment répandus, et le peuple imbécile des spéculateurs s'est laissé prendre au piége qu'on lui tendoit. On nomme les héros de cet exploit digne de Cartouche. Nous ne les désignerons pas ; de tels faits sont moins du ressort de la presse que de celui des tribunaux. »

Le journal de M. Thiers, le *Constitutionnel*, nous donne les bruits qui ont produit cette panique : « Les uns disoient que les Russes marchoient sur le Taurus ; d'autres que des vaisseaux français ou anglais s'étoient emparés de Candie ; ceux-ci que le parlement anglais alloit être convoqué ; ceux là que le gouvernement alloit réunir les chambres. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a rien de fondé dans tous ces bruits, et que si aucun de ces faits étoit arrivé à la connoissance du gouvernement, il n'auroit pas laissé un instant le public dans l'ignorance de faits aussi graves. »

Aujourd'hui les fonds se sont un peu relevés ; le 5 pour 100 a haussé de 65 c. sur le chiffre de fermeture d'hier.

— Un journal ayant annoncé que l'ordonnance de mobilisation de la garde nationale étoit signée, le *Courrier français* dit que les choses sont moins avancées, mais que le travail relatif à cette mesure est prêt. Il n'appartient qu'au pouvoir législatif de mobiliser la garde nationale : ce que peut faire le gouvernement, en attendant l'époque de la session, c'est d'ordonner la révision des cadres.

— Le *Constitutionnel* ajoute quelques réflexions à la rectification que nous avons insérée dans notre dernier numéro, touchant la mission de M. de Saint-Aulaire en Autriche : « *La Presse* dit aujourd'hui que M. de Saint-Aulaire s'étoit rendu à Kœnigswarth pour proposer à l'Autriche la médiation de la France, et que M. de Metternich l'a refusée. Ce bruit est complétement faux. M. de Saint-Aulaire est retourné en Autriche, parce que dans les circonstances actuelles, il n'est évidemment pas possible qu'un ambassadeur reste éloigné de son ambassade. »

— Tandis qu'un journal ministériel annonce que les départemens de l'Ouest se remuent et cherchent à tirer parti des embarras du gouvernement, un autre journal ministériel déclare que jamais ces départemens n'ont été plus tranquilles, et qu'on n'y remarque plus aucun symptôme d'agitation.

— L'instruction du procès de Louis Bonaparte et consorts a été commencée avant-hier à la Conciergerie. M. le garde des sceaux, M. le baron Pasquier, chancelier, et MM. le duc Decazes, le comte Portalis, le baron Girod (de l'Ain), le maréchal Gérard et Persil, *délégués par* M. le chancelier pour l'assister dans l'exécution de l'arrêt rendu par la cour des pairs, s'étoient réunis le matin à cet effet au Palais-de-Justice, dans le cabinet de M. le procureur-général.

— Le bruit a couru que la commission d'instruction devoit proposer de mettre à peu près hors de cause tous les individus qui n'étoient que des instrumens passifs, et de ne faire comparoître devant la cour, que Louis Bonaparte et les personnes que l'on peut regarder comme les confidens de l'entreprise. On ajoutoit que l'ouverture des débats n'auroit lieu que vers le 15 octobre, et que les ouvriers chargés de la mise en état de la salle d'audience ne devoient terminer leurs travaux que pour le 1er de ce mois.

— Le *Temps* et la *Presse* parlent d'un grand mouvement qui auroit régné mer-

dans la capitale. « Dès le matin, t-ils, dans les quartiers du Palais-l, des Tuileries, des quais, du Palais-stice, enfin, dans les faubourgs, la accouroit de toutes parts pour lire lacards manuscrits d'une grande di-ion, apposés sur les murs à des dis-s très-rapprochées. Ces placards, en e de proclamations, contenoient un aux armes pour délivrer le prince s-Napoléon. Les agens de police ont rt à faire pour faire disparoître ces s séditieux, tant les murs en étoient is partout. »

La *Gazette des Tribunaux* dit que rapeau impérial que les conjurés ent arboré sur la colonne de Bou-e a été extrait du greffe pour être sous les yeux de la commission de la r des pairs, et représenté aux préve-.

- Le ministre de l'intérieur a adressé préfets, à la date du 3 août, une cir-ire ayant pour objet le concours des mmunes à la dépense du service des ns-trouvés. Le ministre rappelle, par e circulaire, les instructions précé-tes, et particulièrement la fixation de mite assignée au concours à réclamer communes.

- Les cours, les tribunaux et le con-d'état entreront en vacances pour mois le lundi 31 août.

- Une ordonnance vient d'autoriser ociété d'assurances mutuelles mobi-s et immobilières contre l'incendie, iée à Paris sous le titre de la *Clémen-*

- M. Barthélemy aîné, médecin-vétéri-re, a été élu président annuel de idémie royale de Médecine.

- L'infant don François de Paule et imille sont de retour à Paris des s de Trouville.

- M. de Valmy, député de la droite, t de publier une brochure sur la tion d'Orient.

- L'arrivée de nombreux inculpés l'affaire de Boulogne ayant causé quelque encombrement à la Conciergerie et à Sainte-Pélagie, l'administration a ordonné le départ pour les maisons centrales de condamnés dont jusqu'ici le transfert n'avoit pas eu lieu.

— Le quartier Saint-Thomas-du-Louvre va être débarrassé des ruines du théâtre incendié du Vaudeville. Les débris et matériaux à provenir des démolitions ont été définitivement vendus, et l'adjudicataire, qui a déjà mis la main à l'œuvre, est tenu de livrer l'emplacement net et libre pour le 11 septembre.

— Les courses du Champ-de-Mars, qui avoient été annoncées pour le 6 septembre, ne commenceront que le dimanche 20, et seront continuées le jeudi 24 et le dimanche 27.

— Une souscription organisée dans les rangs de la garde nationale de la Seine pour perpétuer, par l'érection d'un monument, le souvenir du beau fait d'armes de Mazagran, s'élève en ce moment à 23,883 fr. 55 c.

— La commission scientifique en Algérie a terminé sa première campagne; elle ne reprendra plus ses travaux que vers la fin de septembre. Ils ne peuvent avoir lieu qu'en automne, en hiver et au printemps. La fin de la saison d'été sera consacrée à mettre en ordre et à rédiger les découvertes et les observations faites pendant les trois campagnes.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Huit ou dix communes de l'arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise), ont été ravagées ces jours derniers par la grêle.

— Mme la marquise de Gaillon est morte, le 14 de ce mois, au château de Monceaux-Saint-Omer, près Beauvais (Oise).

— Le sous-préfet de Dieppe a reçu de Louis-Philippe 2.000 fr. pour le bureau de bienfaisance, 500 fr. pour les marins indigens et 300 fr. pour la société humaine.

— On lit dans le *Pilote du Calvados* (Caen) du 18 août : « Les levées de marins s'opèrent en ce moment dans tous les quartiers des classes. On ne lève pas seulement les matelots et novices, les ordres de service s'étendent jusque sur les maîtres au cabotage, qui seront employés avec le titre de maîtres et officiers mariniers, à bord des bâtimens de l'état. »

— Vendredi matin, à Cherbourg, le vaisseau à trois ponts le *Friedland* a été mis hors de la forme et conduit dans le bassin des armemens, où il est amarré au quai.

— Les ouvriers fileurs de Reims se sont réunis le 15 août ; la police en a arrêté quelques uns. L'*Industriel* de Reims explique ces réunions par la réduction de la durée du travail et du prix de main-d'œuvre; il expose les souffrances de l'industrie, et engage les ouvriers à supporter cette crise avec résignation.

— Dans sa dernière réunion, le conseil d'arrondissement de Tours a exprimé sa profonde sympathie pour la colonie de Mettray, établissement dont la pensée seule, dit-il, honoreroit ses fondateurs, s'ils ne mettoient leur gloire uniquement dans le bien qui doit en résulter. Il a émis le vœu que MM. Demetz et de Brétizaires trouvent des imitateurs dans toute la France.

— La cour royale de Rennes, chambre des mises en accusation, vient d'avoir à prononcer dans une affaire électorale assez remarquable : Un sieur Leboulicault étoit accusé d'avoir, dans une commune du Morbihan, inscrit sur les bulletins d'un assez grand nombre d'électeurs illettrés d'autres noms que ceux qu'ils lui avoient désignés ; abus de confiance au moyen duquel il avoit procuré un assez grand nombre de voix au candidat de son choix, au détriment de celui que vouloient porter ces pauvres paysans. Il paroît que la fraude fut découverte par l'un des électeurs qui, par un petit grain de vanité, avoit prié l'accusé d'inscrire son propre nom sur son bulletin de vote, et fut fort surpris de ne pas s'entendre nommer au dépouillement du scrutin. Leboulicault a été renvoyé devant les assises du Morbihan.

— M. Jaubert, ministre des travaux publics, étoit le 18 à Nantes.

— M. Dupin est arrivé le 16 à Decize (Nièvre).

— L'ordre vient d'être donné de faire partir, dans le département de l'Ain, la réserve de 1836 pour la fin de ce mois, et tous les jeunes soldats de la classe de 1839 dans les dix premiers jours de septembre.

— La municipalité de M. Etienne (Loire) vient d'être reconstituée, après avoir été long-temps dans un état à peu près complet de désorganisation.

— M. Paranque, ancien banquier et père du député de ce nom, vient de mourir à Marseille.

— Les bâtimens à vapeur l'*Etna* et le *Castor*, venant, le premier d'Alexandrie, et le second d'Alger, sont arrivés à Toulon le 19.

— L'*Album de la Creuse* annonce, sous la date du 11 août, que Mme Lafarge a subi un premier interrogatoire, en présence du président, relativement au crime d'empoisonnement dont elle est accusée. Un autre journal dit que le bruit couroit au Palais-de-Justice de Paris, que les analyses faites par les chimistes pour constater quelle étoit la cause de la mort de l'infortuné Lafarge n'avoient amené aucune trace d'arsenic dans l'estomac et les intestins.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On annonce maintenant que la situation des affaires de la capitale ne permet pas à la reine-régente d'en rester éloignée plus long-temps, et qu'elle est à la veille de quitter Barcelone avec ses deux filles. C'est par la route de Valence qu'elle doit retourner à Madrid, parce que l'état révolutionnaire des esprits de Saragosse l'exposeroit dans cette dernière ville à des démonstrations insultantes.

L'attitude d'Espartero vis-à-vis de Ma-

hristine est toujours inconvenante
ıbiguë, sentant le protectorat. Les
ıtres marchent timidement entre lui
; factions anarchiques. Ils sont peu
ord entr'eux d'ailleurs; et on ne
pas qu'ils puissent faire face à tous
mbarras qui se rencontrent dans la
à exécution de la nouvelle loi sur
unicipalités. La régente insiste tou-
ı pour que force reste à cette loi, et
ela elle est soutenue par Espartero.
le président du nouveau conseil se
t tant qu'il peut pour ne point pren-
:ette responsabilité.

Le capitaine-général de la Catalo-
vient d'enjoindre aux évêques de la
ince d'interdire les ecclésiastiques
sont signalés pour avoir favorisé la
e de Charles V. Il n'est pas jusqu'aux
naux les plus amis de la révolution,
ne se récrient contre cette prétention
l'autorité militaire, qui se permet de
enter ainsi l'administration des évê-
s, et de leur imposer ses caprices. Ils
ellent cela du galimathias mêlé d'a-
:hie et de despotisme, et ils ont cer-
ement raison.

M. Guizot, ambassadeur de France,
de retour à Londres. Il a débarqué le
edi 15 à Ramsgate, le mauvais temps
ant empêché d'aller à Douvres.

— Le *Standard* annonce que le con-
amiral sir Charles Adam, beau-frère
lord Minto, remplacera l'amiral Stop-
d dans le commandement en chef de
otte de la Méditerranée.

— D'après un journal anglais, l'ami-
é a décidé qu'à l'avenir les compa-
s qui seront autorisées à construire
paquebots à vapeur pour le transport
lettres, des passagers, etc., devront
gager à construire des bâtimens pro-
; à recevoir du canon et un armement
le pied de guerre.

— Suivant une lettre de Londres, il
plus que jamais question d'un projet
'estauration des Juifs en Syrie, sous la
tection des cinq grandes puissances.
s'occuperoit, en ce moment, à recueil-
lir les opinions et les vues des familles
israélites qui exercent le plus d'influence
en Europe.

— La *Gazette de Carlsruhe* dit que
M. de Saint-Aulaire, pendant son séjour
à Vienne, a eu plusieurs conférences avec
le baron d'Ottenfels, et a manifesté l'es-
poir que la pacification de l'Orient n'en-
traîneroit point une guerre avec les
puissances européennes.

— Les nouvelles de Berlin du 13, don-
nées par le *Journal allemand de Franc-
fort*, annoncent que le quadruple traité
a été signé par le roi. Elles ajoutent :
« On croit ici que M. Thiers n'a voulu
qu'en imposer aux puissances par les or-
donnances concernant les armemens, et
que ces ordonnances ne recevront pas
leur exécution. On espère que la France
finira par accéder au quadruple traité,
après qu'il aura subi certaines modifica-
tions. »

— On écrivoit de Gibraltar, 3 août, à
un journal espagnol, qu'une expédition
anglaise se préparoit dans cette place
pour la Méditerranée. On ignoroit le
but de cette expédition, mais l'on savoit
positivement que le colonel d'artillerie,
sir Charles Smith, devoit la comman-
der, que le 33ᵉ de ligne, une compagnie
d'artillerie et une d'artificiers avoient
reçu l'ordre de se tenir prêts à s'embar-
quer, et qu'une frégate avoit été préparée
pour la transporter. On attendoit aussi à
Gibraltar des renforts de troupes et de
navires de guerre.

— Dans une lettre d'Alexandrie du 18
juillet, publiée par le *Times*, on dit que
dans le conseil du pacha on a agité la
question de couler bas la flotte dans le
port pour l'empêcher d'être brûlée par
les Anglais.

— Le roi et la reine de Naples sont ar-
rivés le 4 août dans leur capitale, venant
directement de Palerme.

— Le général Saint-Ander, ancien
président de la Nouvelle-Grenade, vient
de mourir à Santa-Fé de Bogota (Colom-
bie).

NOUVELLE JOURNÉE DU CHRÉTIEN, par M. l'abbé Le Guillou. Gros in-18.

Cette *Nouvelle journée du chrétien* contient beaucoup plus de choses que les anciennes. Elle commence par un *Exposé de la doctrine chrétienne*; l'auteur y a réuni tout ce qu'il y a de plus essentiel à savoir sur le péché du premier homme, sur Jésus-Christ, sur les sacremens, sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise, etc. A l'*Exposé* succède un *Précis des motifs de notre croyance;* l'auteur y présente les motifs de croire à la révélation, et montre les vains prétextes de ceux qui ne croient pas. La partie dogmatique est complétée par un résumé des raisons qui doivent déterminer tout homme de bonne foi à préférer la religion catholique aux communions protestantes.

Des règles de conduite et des maximes de perfection chrétienne ont été disposées pour en faciliter le fréquent souvenir, de manière à être lues tous les mois, une chaque jour. On y montre la nécessité de suivre un réglement et de prendre Jésus-Christ pour modèle. On y traite de la présence de Dieu, du respect humain, des différentes actions de la journée et de la manière de les sanctifier, etc. Chaque point forme un sujet de lecture assez court.

Les prières et les méditations journalières renferment, outre les prières ordinaires de chaque jour, des considérations pour tous les jours du mois sur les vertus à pratiquer, et les vices et défauts à fuir.

Les prières qui suivent sont nombreuses et variées. Il y a des prières et avis pour la confession, les sept psaumes de la pénitence, l'ordinaire de la messe, deux exercices différens pour entendre la messe, des réflexions, avis et prières pour la communion et les visites au saint Sacrement, des pratiques de dévotion pour chaque jour de la semaine. Il y a des articles particuliers sur le chemin de la croix, sur la dévotion au sacré Cœur, sur la dévotion à la sainte Vierge et sur les prières en son honneur. L'auteur y a ajouté diverses prières, une paraphrase du *Pater*, des prières et pratiques pour une retraite, des prières aux patrons, des prières pour la confirmation, pour la bonne mort, etc.

Le dernier article renferme divers offices de l'Eglise, les vêpres du dimanche, de la sainte Vierge et des morts, des antiennes à la sainte Vierge, d'autres pour les saints, etc.

En comparant cette deuxième édition à la première, dit-il, on ne sera point étonné de trouver un tout autre ouvrage, quand on saura que la première édition contient à peine les deux tiers de notre manuscrit, et qu'elle a paru sans notre participation et même malgré nous, d'où il est résulté de graves inconvéniens; d'abord un ouvrage incomplet, et ensuite bien des inexactitudes. Dans la présente édition, tout a été rétabli et complété.

L'ouvrage est dédié à M. de Bonald, archevêque de Lyon. Il est muni d'une approbation de M. l'évêque de Pompéiopolis, nommé à l'archevêché de Paris, en date du 24 juin dernier, et d'une autre approbation de M. l'abbé Dufêtre, au nom de M. l'archevêque de Tours. Ces approbations recommandent l'ouvrage comme approprié aux besoins actuels des fidèles.

Des gravures faites avec soin ornent cette édition qui est bien imprimée.

Le Gérant, **Adrien Le Clere**

BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0, 101 fr. 80 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 40 c
Act. de la Banque 3075 fr. 00 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1230 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt Belge 99 fr. 3/4
Emprunt romain 99 fr. 0/0
Rentes de Naples 98 fr. 80 c.
Emprunt d'Haïti. 510 fr. 00 c
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 25 fr. 5/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

AMI DE LA RELIGION
oit les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3324.

MARDI 25 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

ælectiones theologicæ de justitiâ et jure, operâ et studio J. Carrière. 3 vol. in-8°.

Ce traité de théologie fait partie cours que M. l'abbé Carrière se pose de publier. Il a déjà donné, y a trois ans, le *Traité du mariage*, dont nous avons rendu compte. *Traité de la justice et du droit* rédigé sur le même plan et avec même soin. L'auteur explique ns un avis préliminaire comment ouvrage s'est étendu jusqu'à former trois volumes. Il falloit mettre traité en rapport avec les lois viles, ce qui a obligé à étudier les rits des jurisconsultes et à discuter plusieurs questions qui tiennent for de la conscience. En traitant la violation du droit ou de l'injustice, l'auteur parle des différentes manières de faire tort au prochain, dans sa personne, dans réputation et son honneur, ns ses biens. Par là il a éclairci qui regarde la restitution et qui touche les 5°, 7° et 8° articles du décalogue. Enfin, il s'est ndu sur les diverses espèces de propriété, comme on va le voir l'analyse que nous allons faire nouveau traité.

Après son avis préliminaire, Carrière indique tous les auteurs, ologiens, jurisconsultes, qu'il consultés. Il donne avec beaucoup de soin les titres de leurs ouvrages, et apprécie en peu de mots r mérite et leur autorité. On est étonné de tout ce que cette nomenclature et ces jugemens supposent de recherches, de lecture et de savoir.

Le traité est divisé en trois parties : la première sur le droit (*jus*) et ses différentes espèces; la seconde sur la violation du droit ou l'injure faite au prochain; la troisième sur la restitution.

La premièré partie se divise en deux sections : la première traite de la propriété en général, et la seconde des diverses espèces de propriété.

La première comprend six chapitres où l'on s'occupe de la nature de la propriété, de son origine, de son objet, des manières d'acquérir, des manières de perdre.

L'auteur venge le droit de propriété contre les systèmes de quelques novateurs, systèmes soutenus dans les derniers temps par J. J. Rousseau, par Raynal, par Babeuf, par les saint-simoniens. Le partage des biens remonte à l'origine du monde, et la société ne sauroit subsister sans cela.

La question du domaine de l'homme sur un autre homme, ou de la servitude, est traitée par l'auteur avec beaucoup de sagesse. Il montre que l'esclavage dans nos colonies ne ressemble nullement à l'esclavage tel qu'il existoit autrefois chez les païens. L'esclavage n'est pas illicite par lui-même; il peut résulter ou d'un pacte, ou du droit de la guerre, ou d'une condamnation, ou de la naissance. L'esclavage avoit été peu à peu aboli chez les nations

chrétiennes, non par une décision formelle, mais par suite de cet esprit de douceur, de fraternité et de charité que le christianisme a introduit dans le monde. Depuis la découverte de l'Amérique, on n'a pas cru pouvoir se passer d'esclaves pour la culture des terres dans cette contrée. De là, le commerce des Nègres. Mais l'Eglise n'a jamais favorisé ce commerce ; voyez les lettres apostoliques de Grégoire XVI du 3 décembre dernier, où le pontife rappelle ce qu'avoient déjà fait à cet égard Pie II, Paul III, Urbain VIII et Benoît XIV. La conclusion de M. Carrière sur la question de l'esclavage mérite d'être connue.

Les théologiens ne s'étoient point occupés jusqu'ici de la propriété des inventions industrielles, et de la propriété littéraire. M. Carrière cite les lois et les autorités sur la matière, et discute les deux questions avec netteté et impartialité.

Nous ne suivrons point l'auteur dans ce qu'il dit du domaine public et des différentes manières de l'envisager. Il examine si l'Eglise peut posséder des biens temporels. Le consentement de tous les peuples lui reconnoît ce droit. Chez les anciens peuples, en Egypte, en Perse, chez les Grecs, chez les Romains, les prêtres avoient des revenus, des terres, recevoient des contributions. Chez les Juifs, les prêtres possédoient des maisons, des champs, et recevoient la dîme. Chez les chrétiens, l'Eglise possédoit des immeubles, même avant la conversion de Constantin. Mais après la conversion de ce prince, les empereurs et les particuliers donnèrent beaucoup aux églises. Thomassin, Fleury et d'autres auteurs en citent des exemples. Les écrits des Pères, les actes des conciles prouvent que l'Eglise avoit des biens, et tendent à en bien régler l'emploi. La raison ne montre pas moins que l'Eglise peut posséder. En France, les biens que l'Eglise possédoit lui appartenoient bien légitimement, comme on le voit par les titres des acquisitions, par les aveux des princes, par les droits que l'Eglise exerçoit sur ces biens. On ne peut donc excuser d'injustice les décrets qui l'ont dépouillée. M. Carrière fait en abrégé l'histoire de cette spoliation et de ses conséquences.

Pie VII, par l'art. 13 du concordat de 1801, fit la cession des biens ecclésiastiques vendus, et il la confirma dans le concordat de 1817. Cette cession n'a pas seulement de force pour le for extérieur, elle s'étend au for de la conscience. Mais ici se présentent diverses questions. La cession atteint-elle non-seulement les biens eux-mêmes, mais les fruits perçus auparavant? A-t-elle supprimé les charges attachées à ces biens? A quels biens précisément s'étend-elle? Embrasse-t-elle aussi les rentes dues autrefois à l'Eglise? M. Carrière discute ces questions avec une rare sagacité. Il distingue les différentes espèces de charges attachées aux biens. Il distingue de même cinq espèces de biens, ceux qui échappèrent à l'invasion, ceux qui furent pris par le gouvernement et aliénés avant le concordat, ceux qui ne furent vendus qu'après le concordat, ceux qui ne furent pris qu'après le concordat, ceux qui furent rendus à l'Eglise. Les biens de la troisième classe sont-ils compris dans la ces-

sion faite par le concordat? Cette question a été controversée. M. Carrière cite à ce sujet les discussions des chambres en 1816 et 1817, une réponse de la pénitencerie romaine du 20 mars 1818 à M. Bouvier, aujourd'hui évêque du Mans, un bref de Pie VII à M. l'évêque de Poitiers du 20 octobre 1821, un bref de Grégoire XVI aux évêques de Belgique en date du 16 septembre 1833, et le *Journal historique* de Liége, du 1er mai 1834. Ces pièces et la discussion à laquelle l'auteur se livre à ce sujet, sont également curieuses. Les autres questions ci-dessus ne sont pas traitées avec moins de netteté et de sagesse.

Le savant théologien s'occupe ensuite des biens rendus à l'Eglise. Il rappelle la discussion qui eut lieu pour le terrain de l'archevêché, et s'appuie beaucoup de l'autorité de M. Affre, et de son livre *De la propriété des biens ecclésiastiques*, où les questions relatives à cet objet étoient traitées avec beaucoup de force, de logique et de savoir. Nous ne pouvons que mentionner rapidement le travail de M. Carrière.

L'auteur ayant à traiter toutes les questions de propriété, ne pouvoit omettre ce qui regarde les ecclésiastiques. Il recherche donc quels sont leurs droits sur les biens des bénéfices ou les revenus des biens ecclésiastiques, et sur les biens quasi-ecclésiastiques ou quasi-bénéfices. Il montre que les ecclésiastiques ont un droit sur les revenus ecclésiastiques, qui leur sont nécessaires pour vivre convenablement, et il examine quelle est l'étendue de ce droit. Il rapporte et pèse les diverses opinions des théologiens, et il en conclut que suivant l'opinion la plus probable, les ecclésiastiques sont tenus par obligation de justice à employer en œuvres pies le superflu des biens ecclésiastiques. Il y a moins de difficulté pour les biens quasi-ecclésiastiques, comme le casuel et les rétributions faites aux prêtres pour sermons, chants, prières, etc. L'auteur expose pourtant encore deux opinions sur ce sujet, et se déclare pour celle qui lui paroît la plus vraisemblable.

Il applique ensuite les principes ci-dessus à différentes espèces de biens, comme les distributions qui se faisoient au chœur, les droits d'étole, les oblations dans les lieux de pélerinage, enfin les traitemens aujourd'hui en usage. L'auteur traite chaque question à part, et toujours avec la même méthode et le même soin. Sur les traitemens, il cite des décisions de la pénitencerie, en date du 19 janvier 1819, du 9 août 1820, et du 9 janvier 1823, d'où il résulte que les traitemens doivent être assimilés aux biens ecclésiastiques.

L'esprit d'analyse et de discussion de l'auteur se remarque encore dans ce qu'il dit de la propriété des religieux. Il distingue plusieurs degrés dans le vœu de pauvreté, et applique à chacun les règles qui lui conviennent. Il montre d'ailleurs que le souverain pontife peut dispenser dans le vœu solennel de pauvreté. Mais quelle doit être, depuis les décrets de 1790 et 1792, la conduite des religieux qui avoient fait le vœu de pauvreté? L'auteur examine ici les dispositions des lois civiles, et cite diverses décisions du Saint-Siége. Il cite un mémoire de M. Emery en 1800 sur les religieuses appelées à recueillir des succes-

sions, et explique avec beaucoup de sagesse ce qu'il convient de faire dans les divers cas qui peuvent se présenter. On a agité la question de savoir si dans l'état actuel des choses, il pouvoit y avoir en France des vœux solennels de pauvreté. Les uns croient que les lois civiles n'empêchent point qu'il ne puisse y avoir de tels vœux. Les autres adoptent l'opinion contraire. Il y a à cet égard diverses décisions de la pénitencerie romaine : une du 9 janvier 1818 pour des religieuses du diocèse de Rennes; une du 28 novembre 1818, adressée au supérieur du séminaire de Nantes; une à l'évêque de Limoges en 1820; une à un chanoine de Nantes le 23 janvier 1821; une à M. Bouvier du 2 janvier 1836. L'auteur cite encore une décision de Rome du 24 avril 1831, sur les vœux d'un Trappiste, et une circulaire de l'archevêque de Malines du 15 janvier 1836 à son clergé. Plusieurs distinguent entre les vœux des religieuses et ceux des religieux, mais M. Carrière remarque qu'il n'y a aucune décision authentique qui autorise cette distinction. Il regarde comme vraisemblable que si les choses restoient chez nous dans l'état actuel, et s'il n'y a pas de nouvelles dispositions dans la législation civile, le Saint-Siége reconnoîtroit tôt ou tard comme solennels les vœux émis chez nous, mais qu'en attendant il est plus conforme aux principes de les considérer comme des vœux simples.

Nous passerons sous silence les autres questions qui remplissent la fin de ce volume, et qui roulent sur les droits des épouses tant sous le régime de la communauté que sous le régime dotal, sur les torts que les époux peuvent se faire réciproquement en raison de leurs biens temporels, sur les différentes manières d'acquérir; ce qui embrasse une foule de questions incidentes que l'auteur examine avec le même soin. Il ne craint jamais d'entrer dans les détails, et il ne laisse passer aucune difficulté sans la résoudre.

Nous réservons pour un autre article ce que nous avons à dire des deux derniers volumes du traité, mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ici que cet ouvrage ne doit pas être moins recherché des jurisconsultes que des théologiens. L'auteur montre que rien de ce qui touche au droit ne lui est étranger, et il démêle toutes les difficultés avec une sagacité, une impartialité et une lucidité bien rares.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le sacre de M. *l'évêque* de Quimper s'est fait dimanche, comme on l'avoit annoncé, dans la chapelle des dames de la congrégation, maison dite des Oiseaux. La chapelle avoit été disposée avec beaucoup d'intelligence, et des gradins avoient été pratiqués dans la nef pour permettre à un plus grand nombre de personnes de voir la cérémonie. M. l'Archevêque de Paris, prélat consécrateur, avoit pour prélats assistans M. l'archevêque de Chalcédoine et M. l'évêque d'Orléans. M. l'internonce apostolique, M. l'évêque nommé de Périgueux, M. le coadjuteur nommé de Strasbourg étoient présens à la cérémonie, ainsi que M. l'abbé Sauveur, grand-vicaire de Quimper, et d'autres ecclésiastiques de Paris et de Quimper. M. le ministre de la marine étoit aussi dans la chapelle, mais n'a

oint voulu de place distinguée. Parmi les autres notabilités on remarquoit M. de Chateaubriand. La cérémonie s'est faite avec beaucoup d'ordre et n'a fini qu'un peu avant midi.

Après avoir fermé le tombeau du cardinal de Bérulle le vendredi 14, comme nous l'avons annoncé la semaine dernière, on craignit que la masse molle et noirâtre et les parties du liquide restées dans le cercueil ne finissent par altérer les os, et M. l'Archevêque approuva le projet de ne laisser dans le cercueil que le squelette. En conséquence, le 16 août, on rouvrit le cercueil et on en retira toutes les chairs qui furent renfermées dans un vase de plomb, ainsi que la peau de la partie postérieure du corps encore bien conservée. Ce vase sera déposé à Issy, dans la chapelle basse de Lorette, dite du Sacré-Cœur.

On a réuni toutes les parties du squelette au moyen d'une monture artificielle en fil d'argent. Il est composé de tous ses os, à l'exception, comme nous l'avons dit, de l'avant-bras et de la main du côté droit, et de quelques moindres ossemens qu'on n'a pu retrouver au milieu des diverses substances dont le cercueil avoit été rempli.

Nous avons parlé de l'étui de plomb trouvé après coup dans le cercueil. Le parchemin roulé qui y avoit été renfermé n'a pu être déroulé, parce que l'humidité étoit entrée dans l'étui par une extrémité fermée seulement avec de la cire. On a distingué néanmoins quelques vestiges d'écriture dans un bout du parchemin. On y a lu : *Jesus Maria* .. ..*rps de Mgr rev*^me^ *prêtre c... Bérulle nstituteur et... rato...;* que l'on peut compléter ainsi : *Jesus Maria. Ici repose le corps de Mgr l'illustrissime et révérendissime prêtre cardinal, Pierre de Bérulle, instituteur et premier général de la congrégation de l'Oratoire.* Des personnes accoutumées aux anciens manuscrits, entr'autres M. Champollion-Figeac, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale, ont reconnu les restes de l'inscription mentionnée plus haut.

Le squelette est actuellement étendu sur un coussin de velours de soie cramoisi bordé d'un galon d'or. La tête est appuyée sur un oreiller en drap d'or. On a déposé aux pieds la fiole de verre dont nous avons parlé dans le numéro de jeudi. Sur le couvercle du cercueil, on a mis cette inscription en lettres frappées sur le plomb : *Hic jacent ossa Em. cardinalis P. de Berulle, institutoris Oratorii Jesu Christi Domini nostri.*

Plusieurs membres de l'honorable famille de Bérulle, présens aux nouvelles dispositions prises, désirant que les restes de leur illustre grand-oncle soient toujours conservés avec respect, ont demandé que s'il survenoit des temps orageux, MM. du séminaire voulussent bien faire transporter ces précieux restes au séminaire d'Issy ou dans tout autre lieu qu'ils croiroient convenable ; ce qui leur a été promis.

Enfin après que le squelette a été vu et considéré par tous les témoins, le cercueil a été fermé et soudé le vendredi 21 août 1840, en présence de M. l'Archevêque, de M. Garnier, supérieur de Saint-Sulpice et vicaire-général ; de M. George, évêque nommé de Périgueux ; de la Sœur Vincent, née Bathilde Puibusque, arrière-petite-nièce du cardinal, Fille de la Charité de saint Vincent de Paul; du marquis de Thuisy et du chevalier de Thuisy, aussi de la famille du cardinal ; de M. le curé de Saint-Sulpice ; de M. l'abbé Girard, ancien prêtre de l'Oratoire; de trois anciens confrères de l'Oratoire; de MM. les prêtres du séminaire et autres ecclésiastiques,

et des docteurs Fizeau, Pignier et Vignolo, médecins.

Le procès-verbal ayant été rédigé, le corps a été porté processionnellement de la salle où il étoit déposé à la chapelle du séminaire. M. l'Archevêque a fait l'absoute, et le cercueil a été descendu dans le caveau qui lui avoit été préparé.

C'est principalement au zèle de M. l'abbé Faillon, un des plus estimables directeurs de Saint-Sulpice, que l'on doit les recherches et les démarches qui ont procuré au séminaire les restes précieux d'un prélat célèbre dans le XVIIe siècle par sa piété, par la fondation de l'Oratoire, et par l'introduction de la réforme de sainte Thérèse en France.

Le Père de Géramb, abbé, procureur-général de la Trappe, est arrivé à Paris samedi dernier. Il étoit parti de Rome il y a trois mois, mais il a été obligé d'aller à Vichy où les médecins l'ont condamné à prendre les eaux pour le rétablir complètement d'une maladie grave qu'il a essuyée cet hiver. Le pieux voyageur doit assister le mois prochain au chapitre général des abbés de son ordre à la Trappe.

Le sacre de M. l'évêque du Puy a eu lieu dimanche dans la grande et belle cathédrale de Sens. Le chœur, le jubé, les galeries et une grande partie de la nef se trouvoient remplis de fidèles empressés de jouir du spectacle d'une des cérémonies les plus imposantes de la religion. Les prêtres de la ville et ceux des environs occupoient le sanctuaire en nombre assez considérable pour un diocèse où les vicariats sont rares et où bien des curés ont plus d'une paroisse à desservir. M. l'archevêque de Sens a fait le sacre; la consolation de pouvoir donner à l'Eglise un pieux et digne pontife soutenoit sans doute son courage dans cette longue cérémonie. Le prélat étoit assisté de M. l'évêque de Nevers, un de ses suffragans, et de M. l'évêque de Meaux, un de ses anciens diocésains, qui tous deux s'étoient fait un plaisir de prêter leur ministère en cette circonstance. Tous les assistans faisoient des vœux pour le nouvel évêque qui s'étoit concilié à Sens l'estime et la bienveillance générale, et qui se montrera digne par son zèle, par sa prudence et par sa charité, de la haute mission qu'il est appelé à remplir.

M. l'archevêque de Lyon a visité dernièrement le bel établissement des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. Après avoir célébré la messe, le prélat a procédé à la bénédiction des bâtimens nouveaux dont l'heureuse disposition doit assurer le bien-être des malades, et répond admirablement aux exigences nombreuses du traitement des maladies mentales. Dans l'examen attentif des différens services de la maison, M. l'archevêque n'a eu que des paroles de bienveillance sur la tenue et la bonne administration de cet établissement.

Le mardi 11, M. l'évêque de Rennes devoit donner la confirmation chez les religieuses de Picpus. Dans la nuit il se trouva indisposé. Ce jour-là et le suivant on ne voyoit encore rien d'inquiétant. Le jeudi la maladie parut plus grave. Le soir, le prélat demanda le viatique qu'il reçut en présence d'un nombreux clergé et avec ces sentimens de foi vive et de piété tendre qu'on lui connoît. En même temps on ouvrit les prières des 40 heures dans toutes les églises de la ville, et pendant trois jours que le saint Sacrement est resté exposé, une grande affluence

le fidèles est venue y prier pour leur évêque. Le vendredi le danger étoit toujours sérieux et le malade désira recevoir l'extrême-onction. On étoit dans de vives alarmes. Mais le samedi, jour de la fête, il y eut un peu de mieux qui est toujours allé depuis en croissant. Le 19, on regardoit le prélat comme entrant en convalescence. C'est un grand sujet de joie pour un clergé et des fidèles qui apprécient les vertus du vénérable évêque.

L'*Archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie*, pour la conversion des pécheurs, a été instituée canoniquement à Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, sur la demande de M. l'abbé Champenois, curé de cette paroisse. M. Parisis, évêque de Langres, qui étoit venu rendre visite à M. l'évêque de Châlons, a officié pontificalement. Plus de cent personnes ont communié à la messe. Le soir, après les vêpres et lecture faite par M. le curé des pièces et documens relatifs à l'Archiconfrérie, M. l'évêque de Langres monta en chaire, et dans une allocution pleine d'onction, parla des avantages de cette belle institution, et montra combien il est nécessaire d'invoquer Marie pour le salut des pauvres pécheurs. La statue de la sainte Vierge, qu'on avoit exposée dans le chœur, fut ensuite portée par des jeunes filles sur un brancard orné de fleurs et de draperies, et conduite processionnellement autour de l'église. La foule du peuple étoit considérable. Les deux évêques fermoient la procession. Après cette procession, M. l'évêque de Langres donna le salut. A la messe, à vêpres et au salut, quelques élèves du grand séminaire ont exécuté à l'orgue quelques morceaux de musique. Plus de 300 personnes, parmi lesquelles bon nombre d'hommes, sont déjà inscrites sur le registre destiné à recevoir les associés de l'Archiconfrérie.

On nous transmet des fragmens d'un discours adressé à M. l'évêque de Rodez, en cours de visite pastorale, par M. le curé de..... en juin dernier. Ces fragmens nous ont paru remarquables en ce qu'ils présentent en quelque sorte le résumé de l'état du diocèse ; ce résumé est un témoignage frappant du zèle et du succès d'un des prélats les plus distingués de l'Eglise de France :

« Nul évêque avant vous, dit le curé au vénérable prélat, n'avoit gravi les pénibles sentiers de toutes nos montagnes, et visité toutes les paroisses de ce vaste diocèse. Deux fois, depuis dix ans, vous l'avez entrepris, et deux fois vous l'avez heureusement exécuté.....

» Sans une protection particulière, auriez-vous parcouru, dans l'espace d'environ quinze mois, plus de trois mille lieues, à cheval ou à pied, dans des chemins impraticables, à travers les torrens, la neige, les orages, sans qu'aucun accident grave vous ait atteint? Aux sollicitudes et aux charges d'un évêque, vous avez joint les fatigues d'un missionnaire. 800 églises ont été visitées au moins une fois; la plupart deux fois. Vous avez évangélisé nos fidèles des campagnes les plus reculées, comme ceux des villes. Vos éloquens discours, vos touchantes allocutions appropriés à nos différens besoins, ont été partout *la bonne semence qui fructifie au centuple*....

» Vous aimez à louer la foi, le zèle, la prudence de nos prêtres, leur indissoluble union au premier pasteur, les succès de leur ministère, l'obéissance dont ils donnent l'exemple à leurs peuples. C'est à nous d'ajouter que vous savez rendre l'obéissance facile, et que, pour faire beaucoup de bien, il nous suffit de lire aux fidèles ces instructions pastorales que tant d'autres admirent avec nous....

» Un bon nombre d'*associations de charité* déjà établies, et les pauvres par-

tout secourus; la formation de 80 *bibliothèques paroissiales*, dont le nombre va toujours croissant; l'*association pour la propagation de la foi*, le *chemin de la croix*, la *confrérie du saint Sacrement*, la *confrérie du Rosaire*, le *culte des saintes reliques*, partout établis ou renouvelés, sans parler de tant d'autres associations de piété moins générales, sont autant de monumens qui attestent l'étendue de votre zèle et l'efficacité de votre parole...

» Aux églises en ruines ou trop étroites ont succédé ces églises nouvelles ou plus vastes, couronnées de flèches élégantes, enrichies de plusieurs cloches et d'une sacristie. On compte en tout 40 églises construites, 30 agrandies, et 200 réparées. Aux vases d'étain et de bronze blanchi ont succédé des vases sacrés d'argent ou même de vermeil : aux autels de simple maçonnerie, des autels de marbre, ou de bois sculpté, peint et doré. Les ornemens, les tableaux, les statues. les livres de liturgie et de chant, les pierres sacrées en mauvais état, les chaires, les saintes tables, les confessionnaux, les fonts sacrés, tout le mobilier de nos églises a été renouvelé, les cimetières ont été clos, et les presbytères mis dans un état décent....

» Qui pourroit compter les fabriques regularisées, les cabarets détruits ou tout au moins fermés pendant les offices, depuis vos deux derniers mandemens?...

» Ce n'est pas seulement à l'église que les enfans sont instruits dans la doctrine chrétienne, mais dans les écoles primaires qu'ils fréquentent avec plus d'assiduité depuis que vous les y avez exhortés; mais dans le sein de leurs familles, surtout pendant les longues soirées de l'hiver. Et ces lectures, ces prières, ces catéchismes, non moins utiles aux parens et aux serviteurs qu'aux enfans, éteignent la passion du jeu, rendent la médisance impossible, et entretiennent les bonnes mœurs et la piété....

» S'il est vrai de dire que chaque saison a ses dangers, il est consolant d'observer que chaque saison, surtout depuis quelques années, nous offre des secours particuliers. Il n'est peut-être pas, dans ce diocèse, une seule paroisse dont les fidèles ne se réunissent, chaque soir, à l'église pour l'instruction et la prière, pendant l'Avent, le Carême, la semaine de la Fête-Dieu, et le mois de mai ou de Marie. Aussi sommes-nous heureux de voir que nos diocésains remplissent le grand précepte de la confession annuelle, et celui de la communion pascale, qui suppose la pratique de tous les devoirs chrétiens. On peut compter pour les confessions 90 sur 100, et pour la communion pascale 80 sur 100....

» Voilà une foible idée des fruits produits par les visites pastorales. Le pasteur et tout ce qui l'entoure, tout ce qui lui prête quelque secours dans son divin ministère, fabriciens, marguilliers, instituteurs, maîtresses d'école, officiers des confréries, pères de famille, tous ont entendu de la bouche de leur évêque des paroles d'encouragement. et sa bénédiction, comme un rayon de son zèle, s'est répandue sur tous. »

Il existe à Grenoble, dans l'enceinte du cimetière de Saint-Roch, une chapelle qui fut destinée par ses fondateurs, M. Simon, alors évêque de Grenoble, et M. le marquis de Maubec, à devenir le lieu de sépulture des évêques et des membres du chapitre de la cathédrale de Grenoble. Jusqu'à présent l'intention des pieux fondateurs n'a pas été remplie; un seul chanoine, M. l'abbé Revilliod, a été inhumé dans les caveaux de cette élégante chapelle. Mais les émanations insalubres qui ne tardèrent pas à se manifester, durent faire renoncer au projet de procéder à de nouvelles inhumations jusqu'à ce qu'on eût pris des moyens de parer aux inconvéniens qui furent la suite de la première. Depuis lors la chapelle étoit demeurée pour ainsi dire abandonnée. M. l'évêque actuel

e Grenoble s'est rendu le mercredi 12, dès sept heures du matin, au cimetière de Saint-Roch, pour consacrer par les prières de Eglise ce monument de la sollicitude de son prédécesseur pour son ergé. Après une courte allocution, prélat a procédé à la bénédiction e la chapelle. Le saint sacrifice, u'elle attendoit depuis si longmps, a été célébré. C'est dans son nceinte que se fera à l'avenir la euvaine des prières votées par les agistrats de Grenoble, à une époue où cette ville étoit désolée par ne maladie contagieuse.

L'ancienne chapelle de Saint-och, qui fut alors élevée aux frais e la cité, dont elle porte encore les rmes, ne pouvoit plus décemment ervir aux cérémonies du culte, soit cause de l'état de dégradation où le est tombée, soit à cause de ses ords, qui sont devenus un lieu de unions et de divertissemens profanes. Les fidèles viendront prier vec empressement dans la nouvelle hapelle; son style à la fois noble et mple, l'aspect du champ des morts, spireront aux chrétiens un religieux recueillement et de salutais pensées.

Il y a vraiment des gens incorribles dans leurs préventions et ur antipathie pour tout ce qui orte un caractère religieux. Le *récurseur de l'Ouest*, nouveau journal publié à Angers, a rapporté les eux suivans émis par le conseil arrondissement d'Angers :

«1° Le conseil renouvelle le vœu. déjà is l'année dernière, de la création à ngers d'une école normale primaire de mmes, exclusivement confiée à des stitutrices laïques.

»Le conseil appuie ce vœu sur les mêes motifs que ceux qu'il invoqua dans session précédente, et qui se trouvent nsignés dans les procès-verbaux de tte session.

» A ces motifs, toutefois, il ajoute que depuis l'année dernière l'utilité de la création proposée pour ce département s'est fait de plus en plus vivement sentir, en présence de l'envahissement de l'éducation des jeunes filles par les congrégations religieuses.

» 2° Le conseil estime devoir signaler à l'attention du conseil général, de l'administration et de l'autorité supérieure, l'inobservation des statuts universitaires en cette contrée :

» Durant la restauration et sous le ministère de M. l'évêque de Beauvais, c'est-à-dire sous un régime et avec le concours d'un ministre qui, certes, ne pouvoient être suspectés d'antagonisme contre le clergé catholique, ont été rendues les ordonnances des 21 juin et 26 novembre 1828.

» Ces ordonnances ont pour objet de distinguer les étudians qui, réellement et sincèrement, se destinent à l'état ecclésiastique, des autres élèves, dont l'enseignement doit être soumis au régime universitaire.

» Le conseil demande que les ordonnances précitées soient scrupuleusement respectées. Elles fixent le nombre d'élèves ecclésiastiques qui ne sauroit être dépassé dans la totalité des écoles secondaires ecclésiastiques du département.

» Elles précisent aussi des conditions et caractères, ayant pour objet de garantir la sincérité du titre d'élève ecclésiastique, donné aux étudians admis en ces écoles.

» Il importe que l'esprit et les termes de ces ordonnances ne soient pas éludés, et que désormais les enfans et jeunes gens qui ne sont pas destinés à l'état ecclésiastique, soient loyalement et sévèrement écartés des écoles ecclésiastiques et soumis au régime universitaire.

» 3° Appelé par son institution même à signaler à l'autorité les besoins de la contrée et les dangers auxquels elle peut se trouver exposée, le conseil doit énergiquement dire que nos lois sont notoi-

resont méconnues ou violées par les congrégations religieuses.

» Les lois de 1790 et 1792 prononcent formellement la suppression des maisons conventuelles d'hommes.

» Ces lois, loin d'être rapportées, ont été expressément confirmées par les dispositions adoptées sous la restauration même, au respect des congrégations de femmes.

» La loi du 24 mai 1825 a rendu possibles les congrégations et communautés de femmes; mais elle subordonne leur existence à de sages et expresses conditions, sans l'observation desquelles toute congrégation doit être sévèrement proscrite par l'autorité.

» Le conseil pense qu'on ne sauroit sans danger tolérer plus long-temps la violation flagrante des lois précitées.

» Il en demande l'immédiate et sévère application. »

Le *Précurseur de l'Ouest* appuie ces vœux, auxquels il n'est peut-être pas étranger; par exemple, quant au deuxième vœu, il rapporte qu'un grand nombre d'enfans, dont quelques-uns appartiennent à des fonctionnaires créés par la révolution de juillet, sont placés dans les écoles cléricales. Il signale tous les dangers qui résultent, selon lui, de ces écoles : « Dans l'une, dit-il, en 1832, les élèves fabriquoient des cartouches pour les bandes de chouans; dans l'autre, ils insultoient le drapeau tricolore et chantoient, sur l'air de la *Parisienne*, une hymne légitimiste. »

Ces dénonciations, ces alarmes exagérées, ces rigueurs que l'on provoque, ne sont-elles pas bien ridicules? Ne faut-il pas être possédé de la manie de l'*antagonisme* contre la religion, pour s'effrayer ainsi de voir de bonnes religieuses se dévouer à l'éducation des jeunes filles, ou bien des prêtres zélés donner le bienfait de l'instruction dans les petits séminaires? N'est-il pas clair que cette éducation et cette instruction ne déplaisent que parce qu'elles sont chrétiennes et religieuses? Mais comment des partisans de la liberté ne voient-ils pas combien ils sont inconséquens en sollicitant des restrictions et des entraves pour des établissemens qui ont la confiance des familles? Qu'ils laissent au moins aux autres un peu de cette liberté dont ils exagèrent les droits pour eux-mêmes.

Quant aux faits que dénonce le *Précurseur*, ou ils ne sont pas vrais, ou ce sont des faits isolés qui ne prouvent rien. Le témoignage d'un ennemi déclaré est toujours suspect.

Il n'existe que deux églises catholiques à Berlin. Le ministre des cultes et de l'instruction publique ayant exposé au roi qu'elles étoient loin de suffire à la population catholique de cette capitale, qui compte plus de douze mille ames, ce prince a ordonné qu'une troisième église y seroit construite, et a chargé le ministre de lui en soumettre les plans et le devis.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Un journal du progrès annonce que si la guerre éclate, la France ne sera nullement embarrassée pour se sauver. Ce qui la sauvera, dit-il, c'est son génie propre, c'est *son esprit révolutionnaire et l'énergique enthousiasme de ses enfans*. Il ajoute que c'est à cela qu'il faut parler, que c'est à cela qu'il faut exciter, aujourd'hui, et demain, et toujours.

Ceci, comme on voit, est de la vraie homœopathie, où le mal se guérit par le mal, et les révolutions par les révolutions. Il ne reste plus qu'à savoir qui est disposé en France, soit dans le gouvernement, soit dans le corps de la nation, à se laisser guérir de cette manière.

Le secret sans doute en est beau
Pour la nature défaillante,

ıme dit la fable de La Fontaine; s encore faut-il qu'il convienne aux heureux malades à qui on le propose; 'est très possible que *l'énergique en-siasme* d'un grand nombre d'entre n'aille pas jusque là.

---

ans une cour d'assises d'un de nos artemens méridionaux, le bénéfice *circonstances atténuantes* vient encore re appliqué à une femme atteinte et vaincue d'avoir empoisonné son mari. st vrai qu'elle lui avoit donné la mort ois reprises et à trois intervalles diffé-, parce que le poison avoit manqué effet les deux premières fois. Est ce considération de ce qu'elle en avoit *ué* la force qu'on a voulu aussi lui *nuer les circonstances*? C'est ce que us ignorons. Mais ce nouvel exemple bien fait, assurément, pour tranquilli-à présent et par la suite les épouses seront accusées d'avoir empoisonné rs maris.

PARIS, 24 AOUT.

ouis-Philippe et sa famille sont ar-és à Saint-Cloud dimanche matin.

— Le gouvernement a reçu deux rap-ts du maréchal Valée. Le premier, en e du 8, annonce que la province lger n'avoit pas été troublée depuis le nier courrier, que la province d'Oran t tranquille, et que le nombre des lades ne dépassoit pas la moyenne des ées précédentes. Le second, du 15 t, rend compte d'un événement mal-reux qui vient de se passer sur les ds du Mazafran. Le 12 au matin, un ps d'Arabes de 400 fantassins et 200 aliers ayant été aperçu entre Koléah a mer, le colonel Champion, com-ndant le camp de Koléah, fit sortir reconnoissance pour explorer la val-du Mazafran. Ce détachement s'a-ça imprudemment, fut entouré par nemi, et forcé de se replier sur léah. Nous avons perdu deux officiers, I. Morisot, capitaine, et Chacaton, utenant, ainsi que 103 sous-officiers et soldats. Deux bataillons zouaves furent aussitôt dirigés sur Koléah; mais le rapport du lieutenant-colonel Cavaignac n'étoit pas parvenu à Alger au départ du paquebot.

— On lit dans les journaux du ministère: « Le gouvernement a reçu les nouvelles d'Alexandrie arrivées par l'*Etna*. Tout étoit tranquille en Egypte et en Syrie à la date du 6 août. L'insurrection du Liban ne s'étoit point réveillée. Le vice-roi avoit reçu avec beaucoup de calme la nouvelle du traité de Londres. Il continuoit avec une grande activité ses préparatifs de défense. Il n'avoit pas encore reçu, au départ de l'*Etna*, la signification officielle du traité de Londres. »

—M. de Lavalette, secrétaire d'ambassade, est parti pour Londres, chargé de dépêches pour M. Guizot.

— Les journaux ministériels du soir démentent la nouvelle, donnée par plusieurs feuilles du matin, du rappel de M. de Barante, ambassadeur en Russie.

— La *Gazette des Tribunaux* consacre un long article aux scandales dont la Bourse a été le théâtre depuis quelque temps, et examine si la conduite du gouvernement ne mérite pas un blâme sévère. Ce journal est d'avis que le ministère auroit dû faire démentir publiquement et aussitôt qu'ils étoient répandus, les bruits fâcheux qui favorisoient les spéculations des agioteurs de mauvaise foi, et termine ainsi: « Il y a quelque chose de mieux à faire que de donner des démentis équivoques, c'est, ainsi que nous l'avons dit, de provoquer une enquête judiciaire qui permettra de faire à tous justice en mettant au grand jour le tableau des coupables déprédations qui, depuis trois semaines, dévorent la fortune publique. »

— Un journal anglais ayant annoncé qu'un navire avoit été dépêché après le prince de Joinville pour lui porter l'ordre de rallier l'escadre de l'amiral de Mackau, au lieu de se rendre à Sainte-Hélène, le *Temps*, journal du gouvernement, déclare que cette nouvelle est

fausse, et que la *Belle-Poule* et la *Favorite*, après avoir relâché le 24 juillet dans le port de Madère, se sont remises en route le 26 au matin pour leur destination.

— Les délégués des colonies ont appelé l'attention du gouvernement sur les dangers qui pourroient résulter d'une rupture avec l'Angleterre. On assure qu'un crédit de 1 million 900,000 fr. doit être ouvert au ministre de la marine pour remettre sur un pied convenable les travaux de défense de Fort-Royal et de quelques autres points fortifiés ; il seroit également question de compléter la garnison coloniale.

— Plusieurs journaux, dit le *Moniteur Parisien*, se sont occupés des questions que soulève le régime de la boulangerie de Paris. Si nous sommes bien informés, l'administration supérieure feroit en ce moment recueillir les avis et documens fournis par les diverses commissions qui ont eu à traiter ces mêmes questions, et elle seroit sur le point d'adopter définitivement les mesures propres à concilier les intérêts des consommateurs et des boulangers.

— L'ordre vient d'être donné pour la mise immédiate en marche des régimens qui doivent former le camp de Fontainebleau. Samedi, le 21e d'infanterie légère, en garnison à Paris et à Vincennes, a quitté la capitale pour se rendre directement à ce camp. Il sera suivi des 57e et 63e de ligne, casernés à Paris, et du 66e, à Courbevoie. Le 4e léger doit aussi faire partie du camp. Chacun de ces régimens fournit deux bataillons au grand complet.

— L'instruction de l'attentat de Boulogne-sur-Mer se continue sans interruption. Les principaux accusés ont déjà été interrogés par M. Pasquier et par les autres membres de la commission de la cour des pairs. Deux juges d'instruction, pris dans le sein du tribunal de la Seine, ont été adjoints à la commission, et procèdent aussi à des interrogatoires. C'est à tort qu'on a annoncé que le garde des sceaux avoit assisté à l'interrogatoire de Louis Bonaparte.

— D'après des ordres partis du ministère de l'intérieur, le sieur Forestier, compromis dans l'affaire de Louis Bonaparte, a été arrêté jeudi dernier à Boulogne, au moment où il alloit s'embarquer pour l'Angleterre avec un faux passeport.

— La police a fait une descente chez M. Carpentier, ancien officier, à l'effet de rechercher dans sa correspondance s'il n'étoit pas affilié au procès de Boulogne. On n'a rien trouvé chez lui. Quoique très lié avec le colonel de Laborde, il ignoroit le projet des conjurés.

— Le *Capitole* ayant refusé d'insérer la réponse à un article sur le voyage du comte Léon en Angleterre, celui-ci a porté plainte en diffamation. L'affaire doit être appelée le 3 septembre au tribunal correctionnel de la Seine.

— La cour d'assises de la Seine a prononcé dans la nuit de samedi à dimanche son arrêt dans l'affaire de détournement de deniers publics intentée aux sieurs Durand, percepteur des contributions directes du 1er arrondissement de Paris, et Quenu, son caissier principal. Ce dernier, déclaré non-coupable par le jury, a été acquitté. Durand a été condamné à huit ans de travaux forcés et à 4,000 fr. d'amende. Le président l'a en outre déclaré dégradé de son titre de chevalier de la Légion d'Honneur.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce l'arrestation de deux misérables femmes prévenues d'avoir faussement dénoncé comme infanticide une jeune personne de mœurs irréprochables et d'une vertu exemplaire. Par suite de cette abominable calomnie, la malheureuse jeune fille a presque perdu la raison.

— Le rédacteur du *Moniteur républicain*, nommé Claude Boudin, qui avoit été condamné à cinq ans d'emprisonnement, il y a à peine un an, vient d'être gràcié par ordonnance du 3 août dernier.

— En cassant un jugement du tribu-

d'Evreux, la cour de cassation vient décider que l'action de prendre dans bois des lapins au furet constitue non vol, mais un simple délit de chasse.

– Le comité réformiste du 8e arrondissement a décidé que le banquet annoncé pour le 14 juillet aura lieu le courant chez un propriétaire des environs de Paris, qui invitera lui-même par lettres ses convives.

– L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné, dans sa séance de vendredi, les prix fondés par M. le baron Gobert, pour « le meilleur travail sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. » Le premier prix a été décerné à M. Ampère fils, pour son *Histoire littéraire de la France avant le* XIIe *siècle*, et le second à M. Alexis de Monteil, pour son *Histoire des Français des divers états*.

– Le 20 octobre prochain commenceront, à l'école royale des Beaux-Arts, les examens pour l'admission à la section d'architecture de cette école.

– Une locomotive a parcouru hier toute la ligne du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche). Ce chemin est dès à présent en état d'être reçu par l'administration des ponts-et-chaussées.

– Le beau temps qui a repris depuis quelques jours a déterminé une baisse dans le prix des blés et farines, et les ventes opérées à la halle aux grains font pressentir une nouvelle diminution dans le prix du pain.

– Une ordonnance du préfet de police fixe au 26 de ce mois l'ouverture de la chasse dans le département de la Seine.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Christophe Opoix, membre de la convention, vient de mourir à Provins (Seine-et-Marne) dans sa 96e année. M. Opoix étoit inspecteur honoraire des eaux minérales de cette ville, membre de plusieurs académies et de la Société des Antiquaires de France.

— Les officiers du génie de Valenciennes viennent de recevoir l'ordre de faire des relevés exacts de ce que les bâtimens militaires de la place pourroient contenir d'hommes et de chevaux, dans leur état actuel.

— M. Jaubert, ministre des travaux publics, a quitté Nantes le 21. Il est arrivé le même jour à Angers.

— La commune de Palis (Aube) vient d'être la proie d'un violent incendie. En une heure, plus de cinquante maisons ont été brûlées.

— L'*Echo de la Charente*, du 19 août, annonce que M. Hennessy, député de Cognac, a été frappé d'une attaque d'apoplexie, et qu'on craint pour ses jours. On dit aujourd'hui que l'état de M. Hennessy s'est un peu amélioré.

— La cour d'assises du Rhône, dans son audience du 20 août, a condamné à quinze jours d'emprisonnement le nommé Pradel, convaincu d'avoir affiché le 1er juin dernier, sur la pompe de Saint-Just, un écrit commençant par ces mots : « Lyonnais, l'avenir est sombre ! » et finissant par ceux-ci : « Vive la république ! Un moderne Robespierre ! »

— La cour d'assises de l'Ain a, dans son audience du 20 août, condamné à la peine de mort le nommé Petetin, déclaré par le jury coupable d'assassinat sur la personne de sa femme.

— Une tentative d'assassinat a eu lieu à Bordeaux, le 20, à neuf heures du soir, sur M. Bras-Laffitte, avocat, qui a reçu deux coups de poignard dans la poitrine. Cet événement s'est passé dans la rue. L'assassin a pris la fuite. Les blessures de M. Laffitte n'offrent pas de danger. Il a déclaré n'avoir pas reconnu l'homme qui l'a frappé, et se croit la victime d'une cruelle méprise. L'*Indicateur* dit, qu'après d'actives recherches, la police est parvenue à connoître l'auteur de cet attentat.

— Jean Dubois, condamné à mort par la cour d'assises de la Gironde pour triple assassinat commis sur les époux

Faurien et leur enfant, dans la commune de Cartelègue, a été exécuté le 18 à Bordeaux. Il s'étoit entretenu plus d'une demi-heure avec M. l'abbé Promis, aumônier des prisons, aussitôt après que le greffer lui eut notifié le rejet de son pourvoi, et il est resté encore dix minutes avec ce respectable ecclésiastique avant de faire le trajet de la prison au lieu du supplice.

— Le 17 août une horrible catastrophe a épouvanté la ville de Toulouse. Vers quatre heures après midi, trois fortes détonations presque instantanées annoncèrent que la poudrerie située près de cette ville venoit de sauter. Une foule immense accourut aussitôt sur les lieux. On trouvoit des membres épars, des lambeaux de chair mêlés aux débris des bâtimens que l'explosion avoit jetés au loin. C'étoit un bien triste spectacle que rendoient encore plus lugubre les cris déchirans des femmes, des mères et des enfans des malheureux ouvriers de la poudrerie. D'après les recherches faites et les renseignemens de l'autorité, le nombre des morts s'élève à neuf. Quatre cadavres ont été retrouvés entiers. La cause de cette explosion n'est pas connue, toutes les personnes qui se trouvoient là ayant péri. On évalue la perte à 100,000 fr., et la poudre qui s'est enflammée à environ 17,000 kilogrammes. Le lendemain, un grand nombre de personnes ont suivi le cortége des victimes dont les restes étoient renfermés dans six cercueils. Une souscription est ouverte pour venir au secours des parens de ces infortunés, dont la plupart sont dans le plus grand dénûment.

— A Pouzin (Ardèche), le feu s'étant déclaré dernièrement dans la maison d'un mineur logé à l'extrémité du village, personne n'osoit s'approcher pour s'opposer aux progrès de l'incendie, parce qu'on savoit qu'il y avoit de la poudre dans cette maison. Mais après deux explosions, le mineur assura que tout danger avoit cessé. Il se trompoit. A peine la population eut-elle entouré la maison et formé la chaîne, qu'un nouveau baril éclata. L'explosion fut terrible. Quatre ou cinq personnes ont été tuées sur le coup, trois autres sont mortes depuis, et plus de vingt ont reçu des blessures plus ou moins graves. Parmi les premières, dit-on, se trouve le malheureux ouvrier mineur à qui appartenoit la poudre.

— Le village de Charpey (Drôme), vient d'être le théâtre d'un terrible accident. Plusieurs maisons, bâties sur un terrain mouvant miné par les eaux, sur le territoire de la commune de Charpey, ont été englouties. Les habitans avoient heureusement abandonné les lieux un jour avant.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La garnison anglaise qui occupoit le port du Passage, l'a décidément évacué. On l'a embarquée le 16 août à Saint-Sébastien. Il ne reste plus dans cette dernière place qu'un officier et dix soldats de cette nation.

— Les troubles qui avoient éclaté à Murcie sont assez apaisés pour que l'état de siége qu'ils avoient nécessité ait pu être levé.

— Les carlistes qui défendoient le fort de Collado de Apuente, se voyant forcés de se rendre, profitèrent de l'obscurité de la nuit pour échapper à la nécessité de devenir prisonniers. 150 de ces malheureux ayant été repris, ont été fusillés par ordre d'O'Donnell. On ne sauroit dire si c'est *propter hoc* qu'il a reçu de Marie-Christine la grand'croix de Charles III; mais du moins c'est *post hoc*.

— A moins qu'il ne soit survenu quelque nouvel incident, la reine régente a dû quitter Barcelone le 24 août pour retourner à Madrid.

La seconde chambre des états-généraux de Hollande a terminé, en sections, l'examen des projets relatifs à la révision de la loi fondamentale. On pense qu'elle s'ajournera quelque temps, en attendant les réponses du gouvernement

r ses observations au sujet de ces projets.

— Le total des bâtimens de guerre llandais, tant en service actif qu'en nstruction ou en réparation, est de 8 isseaux de ligne, 21 frégates, 15 cortles, 21 bricks et 93 chaloupes canonères.

— Le conseil communal de Bruxelles voté à l'unanimité une pension à la euve du malheureux commissaire Spits, ié dans les derniers troubles de cette lle. Il a décidé aussi que la ville prenoit soin des enfans de cet officier de olice.

— Les journaux anglais annoncent ie de nombreuses conférences ont eu eu à Windsor entre le roi des Belges, . Guizot, lord Melbourne, baron Bulow, inistre de Prusse, et Nouri-Effendi, ambassadeur de la Porte.

— La *Nouvelle Gazette de Zurich*, du lu 17 août, annonce que M. Stockmar e rendra dans l'Algérie pour y fonder ne colonie suisse. On lui a promis, diton, une concession de terrains.

— Le roi de Sardaigne a nommé le omte de Asarta vice-roi de l'île de Sardaigne, en remplacement du chevalier Montiglio d'Ottinglio et Villanova, qui ontinuera à en garder le titre honorique.

Nous avons cité, numéro du 13 juin, es extraits du Talmud pour montrer a haine des Juifs pour le nom chrétien. On s'inscrit en faux contre ces extraits rés d'un ancien ouvrage de Sixte de ienne, Juif d'origine, puis Dominicain, uteur d'une *Bibliotheca sancta*, et mort n 1569. Un Juif de Liége réclame conre ces extraits. Nous insérons la lettre u'il adresse au *Courrier de la Meuse*; ous montrerons par là notre entière npartialité :

« Liége, le 7 août 1840.

» Vous avez reproduit dans votre journal du 5 août, d'après une feuille allemande, un fait analogue à celui qui se eroit passé à Damas. On rapporte que les Juifs de Tarnow (Gallicie) ont fait saigner une jeune fille, prétendument, quoiqu'on ne le dise pas, pour employer son sang à la confection du pain azyme. Il y a des siècles, on auroit pu inventer de pareilles accusations pour avoir un motif de persécuter les Juifs. Des Israélites habitent cette ville depuis quarante ans. A-t on jamais songé à les accuser d'un crime semblable? Non certainement. Cependant ici aussi les Israélites mangent du pain azyme. Mais qui est-ce qui le prépare ? Ce sont des *boulangers chrétiens* dans leurs propres maisons. Or, pour élever une aussi odieuse accusation contre les Juifs, il auroit fallu en même temps accuser de complicité ces boulangers chrétiens.....

» On invoque le Talmud. Mais la bibliothèque de cette ville possède nonseulement le Talmud complet, mais encore beaucoup d'autres livres hébreux ainsi que les commentaires. Les hommes qui savent cette langue ne manquent pas en Belgique. Eh bien! rien n'est plus facile que de se convaincre que les Israélites ont été indignement calomniés.

» De toutes les nations, celle des Israélites est la nation qui doit avoir le plus horreur du sang, et non-seulement du sang humain, mais encore du sang des animaux, dont l'usage leur est défendu.

» Le premier précepte que Dieu a donné à Noé est celui de s'abstenir de toute nourriture mêlée avec le sang : « Nourrissez-vous de tout ce qui a air et mouvement....» — « J'excepte seulement la chair mêlée avec le sang, dont je vous défends de manger. » — « Car je vengerai votre sang de toutes les bêtes qui l'auront répandu, et je vengerai la vie de l'homme de la main de l'homme et de la main de son frère qui l'aura tué. » — « Quiconque aura répandu le sang de l'homme, sera puni par l'effusion de son propre sang : car l'homme a été créé à l'image de Dieu. » (*Genèse*. Chap. 9. v. 3, 4, 5 et 6.)

» Ailleurs : « Vous ne prendrez point non plus pour nourriture du sang d'aucun animal, tant des oiseaux que des

troupeaux. » — « Toute personne qui aura mangé du sang périra du milieu de son peuple. » (*Lévitique*. Chap. 7. v. 26 et 27.)

» Comment supposer, après de pareilles autorités, qu'une loi qui défend même l'usage du sang des animaux, nous prescrive l'emploi du sang humain? Comment croire qu'il nous soit permis de verser le sang d'un homme appartenant à une autre secte, quand ce même Talmud dit que tous les hommes bien pensans participeront indistinctement à la récompense éternelle ? Je le répète avec assurance : tout ce qui a été dit de ce chef contre les Israélites est de la plus grande fausseté. Je suis prêt du reste à fournir tous les éclaircissemens et renseignemens qu'on pourroit me demander à ce sujet.

» J'attends de votre justice, monsieur l'éditeur, l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro.

» Agréez, etc.

» L. LOEBENBERG, Israélite de Liége. »

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT.

CINQ p. 0/0. 113 fr. 10 c.
QUATRE p. 0/0, 000 fr 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 70 c
Act. de la Banque. 3135 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt Belge 101 fr. 0 0
Emprunt romain 100 fr. 0 0
Rentes de Naples 100 fr. 20 c.
Emprunt d'Haïti. 535 fr. 00 c
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 26 fr. 3/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION
oît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3325.

JEUDI 27 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

les persécutions auxquelles a été n butte le clergé du diocèse de Tarragone, pendant la dernière révoution d'Espagne.

.e diocèse de Tarragone, en Esne, est un de ceux qui ont eu le ıs à souffrir de la dernière tournte révolutionnaire. La position ographique du pays est telle il n'a jamais pu être occupé en·ement par les carlistes ou par partisans de la reine, de sorte 'il a été tour à tour exposé aux igences et aux excès des deux par- Le commerce et l'industrie mafacturière, favorisés par le voisige de la mer, y ont pris plus de eloppement qu'ailleurs, et y ont si répandu plus de germes de lioce et d'impiété. La persécution ıt d'abord attaquée à l'archevê-, don Antoine Fernand de Echa-e. Ce vénérable prélat, la lure et le modèle des évêques, et nement de l'Eglise d'Espagne, le *Catholique*, s'étoit montré sou- à tous les ordres du gouvernent de la régente ; il n'avoit en e occasion fait entendre que paroles de paix et de concorde; voit exhorté son clergé à payer contributions arbitraires impo- par le général Llander. Toute rudence de l'archevêque ne put ndant le soustraire à l'animadion des anarchistes. Il avoit été ieurs fois menacé, et avoit néanas résolu de rester ferme à son e, lorsqu'arriva le funeste mois uillet 1835.

C'est alors qu'eurent lieu dans la nuit du 22 le terrible incendie des couvens de Reuss et le massacre des religieux, scènes affreuses qui se répétèrent bientôt sur une plus grande échelle à Barcelone dans la nuit et la journée du 25. Bientôt le bruit se répandit à Tarragone que des émissaires devoient arriver par la diligence de Barcelone pour massacrer l'archevêque et les religieux. Les autorités manquant de force et d'énergie, l'archevêque ne jugea pas à propos de s'exposer à une mort presque certaine ; il quitta son palais, se rendit au port, accompagné de deux ecclésiastiques, pour s'embarquer sur une frégate de guerre fançaise qui se trouvoit dans ces parages. Au moment de monter dans la chaloupe, il fut sur le point d'être précipité à la mer par une troupe d'hommes perdus qui le pressoient de toutes parts. Une grande partie de ses effets furent pillés, et l'on vit un homme du peuple se promener dans les rues de la ville, une mitre sur la tête. Le prélat, échappé à la mort comme par miracle, alla chercher un asile à Port-Mahon, où il se proposoit d'attendre des jours plus tranquilles ; mais la révolution vint encore l'assaillir dans ce nouveau séjour. Le 4 octobre, des cris, des rassemblemens eurent lieu. L'archevêque fut averti à temps, et put se réfugier encore sur une frégate de guerre française où il fut reçu avec les égards dus à sa dignité et à son malheur. Il paroît que les craintes

qu'on avoit conçues n'étoient pas sans f ondement ; car le même jour, 4 octobre, un journal de Barcelone, la *Vapeur*, annonça que les archevêques de Tarragone et de Saint-Jacques de Compostelle avoient été massacrés à Port-Mahon. L'archevêque alla débarquer à Toulon.

A l'exemple de leur archevêque, beaucoup d'ecclésiastiques furent obligés d'émigrer. Sur 39 chanoines dont se composoit le chapitre de la cathédrale, 14 seulement demeurèrent à Tarragone. Quelques-uns pourtant de ceux qui s'étoient éloignés revinrent lorsque le baron de Meer rétablit un peu l'ordre dans la principauté. Le clergé, dont toutes les ressources étoient considérablement diminuées, n'en fut pas moins soumis aux contributions les plus onéreuses, pour subvenir, disoit-on, aux frais de la guerre. Ceux qui ne pouvoient pas payer étoient jetés en prison. Plusieurs furent réduits à la dernière misère. Enfin, il y eut une époque où le clergé fut pour ainsi dire mis hors de la loi, et se vit en butte à une persécution déclarée. Nous citerons un fait en particulier.

Lorsqu'on apprit la nouvelle des assassinats commis à Barcelone le 6 janvier 1836, aussitôt une junte s'organisa à Tarragone, et entr'autres mesures commença par ordonner la déportation de 40 ecclésiastiques. Cet ordre leur fut intimé dans la soirée du 7, et le 8, à quatre heures du matin, on les conduisit au port, où on les embarqua sur un mauvais esquif qui se trouva là. Ces honorables proscrits se firent admirer de leurs persécuteurs eux-mêmes par leur calme et leur résignation. Montés sur le vaisseau, ils se mirent à réciter en chœur leur office et à prier Dieu pour le salut de leurs frères; mais une tempête qui dura trois jours ne permit pas de mettre à la voile. Pendant ce temps l'effervescence des esprits se calma un peu, les autorités, intimidées d'abo d, reprirent quelqu'ascendant, et les ordres donnés pour la déportation des ecclésiastiques furent révoqués. Les pasteurs eurent aussi à subir toute sorte de vexations ; plusieurs furent obligés de s'éloigner de leurs troupeaux, et un assez grand nombre de paroisses demeurent vacantes et privées de tous secours spirituels.

Les religieux et les religieuses, comme on le pense bien, ne furent pas épargnés. Jusqu'en 1835, tous les couvens de l'un et l'autre sexe étoient encore sur pied en Espagne. Le ministère avoit présenté un projet de loi pour réduire le nombre des monastères et y opérer plusieurs réformes.. L'autorité spirituelle auroit pu adhérer à ces projets de réforme ; mais ce n'étoit pas là ce qu voulaient les révolutionnaires. Il avoient résolu la ruine de tous le couvens; ils donnèrent le signal de cette destruction par le massacre e l'incendie. La petite ville de Reus où il existe des manufactures e beaucoup d'ouvriers fut choisi pour être le théâtre de ces horreur Dans la nuit du 21 au 22 juillet, u bande d'assassins se porta sur l couvens des Franciscains et des C mes. Ils y mirent le feu, et au mili du désordre causé par le progrès d flammes, ils tombèrent sur les re gieux qui, cernés de tous côtés p ces brigands, cherchoient inuti ment des issues pour s'échapp Cependant, au bout de quelq

ires, arriva un détachement de lats qui put sauver ce que le et le feu n'avoient pas encore ruit. Une communauté de reli- ıses qui se trouvoient dans droit furent obligées de quitter r couvent et de se disperser de é et d'autre.

Ces nouvelles remplirent d'ef- i Tarragone, qui n'est guère à deux lieues de distance. L'au- ité auroit pu protéger les reli- ux qui demeurèrent dans leurs vens jusqu'au 27. Ce jour on r signifia de se séparer et d'aban- ıner leurs retraites. Cet exemple tarda pas à être imité dans toute spagne. Les religieuses purent ter dans leurs couvens; mais on priva de toute ressource en leur evant leurs biens. En quelques ıx même, on les expulsa de leurs ux asiles, comme à Wals où il stoit deux communautés. Des ad- nistrateurs avides se montrèrent ıs pitié pour ces victimes infor- ıées du délire révolutionnaire; vit quelques-uns d'entr'eux sser trois de ces malheureuses gieuses d'une pauvre maison qui it appartenu à leur communauté oute, et où elles avoient cru ıver au moins un abri. On avoit mis, assigné des pensions aux gieux et aux religieuses; et de- 1835 jusqu'à ce jour, il a été aux religieux sept mois de ion, et aux religieuses quatre. position du clergé ne devint supportable que lorsque le ba- de Meer, nommé capitaine-gé- l de Catalogne, parvint à ré- ıer les désordres et les tentati- d'anarchie, et à rétablir la dis- ne parmi les troupes.

peut juger par cet échantillon de l'état du clergé et des établisse- mens religieux dans la Péninsule. Tout ce qui s'est passé en Espagne depuis cinq à six ans est l'imitation trop fidèle de ce que nous avons vu en France aux époques les plus fâ- cheuses de notre révolution. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 11 août, le Saint-Père est allé de Castel-Gandolfo à Marino et à Grotta-Ferrata, où la population l'a accueilli avec des transports de joie.

Le Père Jean Perrone, jésuite, consulteur de la Propagande et auteur d'ouvrages de théologie fort estimés, a été nommé examinateur des évêques en théologie.

PARIS. — M. l'évêque de Quimper officiera pontificalement dimanche prochain dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis, où l'on célèbrera la fête de saint Louis, patron de la paroisse.

M. l'abbé Gros, qui a été nommé grand-vicaire de Paris, ainsi que nous l'avons annoncé, a été agréé par le ministère, et a été installé il y a quelques jours à Notre-Dame. Nous ne reviendrons point sur ce que nous avons dit de la sagesse d'un tel choix, que nous regardons comme un événement heureux pour le diocèse.

On publie en ce moment le prospectus d'un recueil de poésies sacrées sous le titre d'*Etendard du catholicisme*, offert par le clergé de Paris au clergé et aux fidèles de la France. M. l'Archevêque de Paris figure sur ce prospectus comme protecteur de l'entreprise. Nous sommes autorisés à déclarer que le prélat n'a jamais consenti à donner son nom pour cette œuvre, qu'on ne

lui en a pas fait la demande, et qu'il ne peut protéger aucun ouvrage sans en avoir fait préalablement examiner la doctrine.

La lettre suivante, adressée au rédacteur du *Commerce*, nous a paru précieuse à recueillir :

« 22 août 1840.

» Monsieur le rédacteur, l'auteur de l'article sur les *Socialistes*, inséré dans votre numéro d'hier, me range parmi les personnes qui, après la mort de M. Fourier, continuent de répandre ses idées dans le public. Je n'ai certainement pas lieu de m'étonner ou de me plaindre de cette assertion, puisqu'après avoir vu la société saint-simonienne se dissoudre au choc des questions qu'elle avoit si imprudemment abordées, j'ai été pendant quelque temps l'un des propagateurs de la *théorie phalanstérienne*. Mais cette seconde illusion n'a pas été pour moi de longue durée. Je n'ai pas tardé à comprendre que l'ingénieux mécanisme inventé par Fourier pour procurer l'*industrie attrayante et l'équitable répartition des produits*, n'étoit pas plus suffisant pour guérir la société de ses maux trop réels, que ne l'avoit été ce principe d'ailleurs si vrai du saint-simonisme, que *les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration de la classe la plus nombreuse*. Depuis long-temps, j'ai été amené à reconnoître que le vice commun à ces deux doctrines étoit d'ignorer entièrement le principe de l'homme et sa fin, et par suite, de ne vouloir organiser la société qu'en vue d'un bien-être purement terrestre ; circonstance qui non-seulement les frappe d'impuissance au point de vue pratique, mais qui entraîne, et cela est beaucoup plus grave, l'entier obscurcissement de la notion du devoir et la négation de toute règle morale.

» Lorsque j'arrivai définitivement à ces convictions, je dus m'efforcer de les faire partager aux hommes avec lesquels j'avois été en communauté de travaux, et dont je n'ai pas cessé d'apprécier les intentions généreuses. Je crus d'ailleurs inutile d'entretenir le public de mon changement d'opinion. Mais aujourd'hui ce silence ne m'est plus permis, et je dois déclarer que, depuis plus de cinq ans, je me suis entièrement séparé de l'école pour rentrer dans l'Eglise catholique et me soumettre à ses enseignemens.

» Agréez, etc. ABEL TRANSON. »

Dans un recueil mensuel fort estimable qui a paru ces jours-ci, il est dit, en parlant des martyrs du Tong-King et de la Cochinchine, que le 19 juin le Saint-Père *les a placés au nombre de ceux que l'Eglise honore de son culte*. On nous prie de remarquer que c'est une erreur. Le décret pontifical du 19 juin, que nous avons donné dans notre numéro du 18 juillet, est seulement le décret d'introduction de la cause.

La veille du sacre de M. l'évêque du Puy, M. l'évêque de Nevers, arrivé à Sens, a présidé à une première communion dans la chapelle des Dames de Nevers, dont le prélat est supérieur-général. M. l'evêque est arrivé dans la maison, accompagné de M. l'abbé Marbot, son grand-vicaire, et de M. Pierre Naudo, son frère et son secrétaire intime. Plusieurs ecclésiastiques de Sens assistoient à la cérémonie. Après la première communion, plusieurs élèves des Dames de Nevers et autres enfans ont reçu la confirmation. Le prélat leur a adressé une pieuse exhortation avant la première communion et avant la confirmation. Il leur a recommandé de prier pour le prélat qui devoit être sacré le lendemain.

Le lundi, M. l'archevêque de Sens est parti pour le petit séminaire d'Avon, afin de présider à la première retraite pastorale qui s'ou-

vroit ce même jour au soir, et qui étoit prêchée par M. l'abbé Philippon. M. l'évêque de Nevers est parti pour Auxerre, d'où il se rendra dans son diocèse.

La commune de Vauréal, arrondissement de Pontoise, étoit, le dimanche 16 de ce mois, lendemain de la fête de l'Assomption, le théâtre d'un événement dont la singularité et l'inconvenance produisoient parmi la population locale et les habitans de la campagne, venus pour assister à l'office divin, une vive émotion.

Par suite de mesures devenues nécessaires, un successeur avoit été donné au maire de la commune, et le curé avoit été appelé à desservir une autre paroisse. Le nouveau maire, toutefois, n'étoit pas encore entré en fonctions, non plus que le nouveau desservant. C'est dans cet état de choses qu'une lettre du sous-préfet, avertissant l'autorité municipale que le curé devoit quitter la commune pour le 15, étoit parvenue au maire sortant de fonctions, mais conservant l'*interim* jusqu'à l'installation de son successeur. Or, le curé ayant officié le 15, et n'ayant pas quitté la commune le lendemain, ce magistrat, par une inexplicable erreur, envisagea l'indication contenue dans la lettre comme un ordre qu'il crut de son devoir de faire exécuter.

Le maire donc, après avoir revêtu les insignes officiels de ses fonctions, et prenant le soin de se faire accompagner d'une escouade de gardes nationaux en uniforme, se rendit de grand matin à l'église, et, dans le but d'empêcher que le curé pût y pénétrer et célébrer l'office, fit apposer extérieurement sur les portes une plaque de fer-blanc couvrant exactement l'orifice de la serrure. Pour plus grande précaution, et avant de se retirer, le maire plaça en outre sur la porte une bande de papier qu'il scella aux deux extrémités du cachet de la mairie; il distribua ensuite autour de l'église des factionnaires auxquels il donna la consigne d'en défendre l'approche au public.

Cette bizarre apposition de scellé, cet appareil inusité de force avoient, comme on pouvoit le prévoir, excité d'abord de l'étonnement, puis une rumeur véritable dans la commune. Vauréal, heureusement, n'est éloigné de Pontoise que de quelques kilomètres, et presque immédiatement M. le procureur du roi fut averti par le curé lui-même de ce qui se passoit.

M. le sous-préfet étant absent, ce magistrat n'hésita pas à se rendre sur les lieux. Après avoir inutilement cherché dans un entretien de plus d'une demi-heure à prouver au maire l'illégalité flagrante des actes qu'il s'étoit permis, et l'avoir engagé au nom de la tranquillité publique à faire cesser le scandale dont ils étoient cause, il alloit aviser aux mesures à prendre pour vaincre l'opiniâtre résistance qui avoit accueilli tous ses argumens, lorsqu'il se rappela certaine lettre récente que le curé avoit reçue de l'évêché, et qui l'autorisoit à célébrer les offices de l'Assomption et du dimanche suivant. Le maire prétendit n'avoir aucune connoissance de cette lettre, et déclara dans tous les cas qu'il n'y auroit égard qu'autant qu'elle seroit d'une date postérieure à celle de M. le sous-préfet. Heureusement qu'elle remplissoit cette condition. Le maire vouloit encore chicaner sur la signature, et remettre au lendemain la levée des scellés apposés sur l'église; mais quelques paroles fermes de son interlocuteur lui firent sentir qu'il falloit céder.

Il s'achemina donc vers l'église, et après une allocution aux person-

nes rassemblées en cet endroit, allocution dans laquelle il se plaignit vivement du silence qu'avoit gardé le curé à son égard, et voulut le rendre responsable du scandale qui étoit arrivé, il ordonna à un garde national de relever la plaque apposée sur la serrure de la porte de l'église. A peine cette opération étoit-elle terminée, que le curé, qui attendoit avec impatience le dénoûment de toute cette affaire, fit sonner vêpres, et bientôt les fidèles protestèrent, par leur empressement à se rendre à l'office, divin contre une interruption violente.

(*Gaz. des Trib.*)

M. l'archevêque de Cuba, prélat espagnol, qui habitoit Lyon depuis quelque temps, a reçu des passeports du gouvernement et est parti jeudi dernier pour Aix-les-Bains, en Savoie.

Les travaux nécessaires pour la restauration de la chapelle Saint-Hugues, attenante à la cathédrale de Grenoble, se sont élevés à la somme de 23,803 fr. 81 c. Sur cette somme, 8,194 fr. 26 c. ont été alloués par le gouvernement; le reste sera couvert par des dons particuliers.

Le conseil municipal de Marseille, dans une de ses dernières séances, ayant égard à l'âge avancé de M. l'abbé Roux, recteur de Saint-Marcel, lui avoit accordé un vicaire. Cette faveur ne se réalisera pas. M. Roux vient d'être enlevé à sa paroisse. Samedi dernier, jour de l'Ascension, il vouloit célébrer la messe dans l'ermitage de la Vierge qui s'élève sur les collines vis-à-vis de Saint-Marcel; les forces lui manquèrent au moment de gravir les rochers; il fut obligé de retourner chez lui. Le lendemain, il se remit en route, appuyé sur le bras d'un ami, parvint jusqu'à la chapelle et commença le saint sacrifice; mais bientôt il fut pris d'une foiblesse qui ne lui permit pas de continuer; on le transporta chez lui, et il succomba le lendemain. La mort de cet homme vénérable a profondément affligé ses paroissiens, dont il étoit le guide et l'ami depuis 35 ans.

(*Gazette du Midi.*)

Des colporteurs de bibles et de traités protestans parcourent en ce moment la ville de Belfort et les environs: ils se disent évangélistes, et appartiennent à cette secte de momiers qui a son siége en Suisse, et dont ils sont les émissaires. Ils vendent à vil prix leurs bibles qui, pour la plupart, sont des traductions protestantes où manquent plusieurs des livres que les protestans eux-mêmes admettent parmi les livres canoniques. Pour leurs petits traités religieux, ils les vendent quand ils le peuvent, et quand ils n'y réussissent pas, ils les donnent pour rien, ou vont les répandre sur les chemins les plus fréquentés, ou même dans les champs. Parmi ceux-ci se trouvent les brochures intitulées: *Pourquoi votre curé vous défend-il de lire la Bible?* et *La religion d'argent*, où l'impudence et la haine de la religion catholique le disputent à la calomnie. Ces prétendus évangélistes s'introduisent avec une rare audace dans les maisons, et ne ménagent rien de ce qu'ils peuvent inventer pour séduire les gens simples. Ils s'adressent également aux militaires pour leur distribuer leurs livres, et leur parler contre la religion catholique. C'est une propagande protestante organisée. L'autorité, qui s'est montrée naguère si susceptible relativement aux prédications paisibles d'un prêtre d'un diocèse voisin, qui eurent lieu il y a bientôt deux ans, dans l'église d'une paroisse des environs, et qui

'urent interrompues par elle, ferme es yeux sur cette propagande. Le)euple en conclut qu'apparemment out est permis pour arracher la foi les cœurs, et pour y introduire les opinions les plus bizarres et les)lus incohérentes, mais qu'il en est out autrement, quand il s'agit de léfendre la religion véritable et de a faire revivre au milieu des po-)ulations.

Charles Caffart, instituteur privé ı Metz en Couture, près Bapaume, ı paru le 18 août devant la cour l'assises du Pas-de-Calais, à Saint-)mer, comme prévenu de s'être 'endu coupable de menaces d'as- sassinat par lettres anonymes adres- sées à M. le cardinal-évêque d'Ar- ras, et qui lui enjoignoient de don- ner une autre résidence au curé de Metz en Couture. Voici les faits qui 'ésultent de l'acte d'accusation.

Le 22 février dernier, M. le car- linal-évêque d'Arras reçut une let- tre anonyme timbrée de Cambrai le même jour, dans laquelle, après ıvoir attaqué la moralité du curé de a manière la plus outrageante, on lemandoit au prélat de le changer, ;ans quoi le curé seroit assassiné, vingt personnes, disoit-on, ayant juré le lui ôter la vie. La lettre portoit pour signature, *inchangeable d'idée*. l est inutile de dire que les impu- ations dirigées contre le curé de Metz en Couture n'étoient que des :alomnies, et que l'évêché d'Arras e laissa en place. L'auteur de la ettre, irrité du peu de succès de sa oremière menace, adressa une leuxième lettre timbrée de Ba-)aume le 18 mars, et remise à l'évê- hé le même jour. Cette lettre étoit ignée comme la première, et an- ıonçoit que le curé ne pouvoit évi- er d'être assassiné, si on ne le chan- ;eoit de résidence. Des placards furent aussi affichés à Metz en Couture; ils offroient les mêmes outrages et les mêmes menaces.

Des informations prises firent connoître que par délibération du 15 janvier dernier, le comité supé- rieur d'instruction primaire à Ba- paume, partageant l'avis du comité local de Metz en Couture, avoit re- jeté la demande de Caffart tendante à être nommé instituteur commu- nal. Cette décision avoit été provo- quée par le curé de Metz en Cou- ture, en opposition sur ce point avec le conseil municipal, qui avoit accueilli à une forte majorité la de- mande de Caffart. Celui-ci fut ar- rêté, et une perquisition faite à son domicile amena la saisie d'écritures qui, comparées aux lettres ci-des- sus, furent jugées par des experts, comme étant de la même main.

Caffart a toujours nié qu'il fût l'auteur des lettres. Sur sa de- mande, on fit à l'audience une nou- velle expertise. Il traça quelques li- gnes, et les experts les ayant exa- minées, déclarèrent qu'elles étoient de la même main que les lettres.

M. Dépré, desservant de Metz en Couture, est entendu. Depuis 22 ans qu'il habite cette commune, il croit avoir toujours été aimé de ses pa- roissiens, dont il n'a jamais eu à se plaindre. Il n'en est plus de même depuis qu'il s'est opposé à la nomi- nation de Caffart; un parti s'est formé contre lui dans la commune, et s'y est livré aux derniers excès. Caffart étoit à peine arrêté, qu'on est venu briser les vitres et enfon- cer la porte du presbytère. Un coup de fusil a même été tiré dans la chambre où couche ordinairement M. le curé: heureusement la balle ne l'a pas atteint, et est allée frapper contre la muraille. M. Dépré ne sait à qui il doit attribuer les lettres anonymes, et il demande au jury que son paroissien Caffart soit ac- quitté. L'accusation a été soutenue par M. le procureur du roi Dupont. Me Martel a présenté la défense

de Caffart, que le jury a acquitté.

Ainsi cet excellent Caffart pourra recommencer ses outrages et ses menaces. C'est ainsi que les jurés de Saint-Omer protégent l'honneur et la vie des citoyens. Ils ont trouvé que c'étoit une peccadille de calomnier et de menacer de mort un prêtre. Qu'eussent-ils dit si les calomnies et les menaces eussent été dirigées contre eux-mêmes?

Nous avons fait connoître, numéro du 17 octobre 1835, t. LXXXVII, l'institut des Frères de Saint-Joseph, en Belgique. Dernièrement un journal du pays donnoit sur ces Frères des détails que nous croyons devoir reproduire, parce qu'ils indiquent leur état actuel.

En 1817, quelques personnes animées d'un vif désir d'être utiles à la religion, en procurant à la jeunesse les bienfaits de l'instruction et de l'éducation, se réunirent à Grammont, sous la direction de M. le chanoine Van Crombrugghe, alors principal du collége d'Alost, et y jetèrent les premiers fondemens d'une société religieuse qui, malgré des obstacles nombreux, s'est développée et répandue d'une manière très-heureuse. Déjà pensionnats de Grammont, de Melle, de Roobost et de Hal, jouissent de la confiance des parens.

Sous la protection spéciale de la sainte Vierge et de saint Joseph, les Joséphites se consacrent à l'éducation de la jeunesse en général, et à celle en particulier des jeunes gens qui appartiennent à des familles aisées; ils se renferment dans les bornes de cette vocation. On y jouit donc du double avantage de travailler à sa propre perfection, et de former en même temps à la vertu de jeunes ames, précieuse espérance de la religion et de la société. Les membres de cette religieuse famille ·· par les trois vœux de religion; quelques-uns d'entre eux sont promus au sacerdoce; d'autres demeurent chargés de l'enseignement élémentaire, et une 3[e] classe (les Frères convers) s'occupe exclusivement des travaux manuels. On ne pratique point dans cette congrégation d'austérités extraordinaires, on y mène une vie simple et commune. Le costume des religieux de chœur est à peu près le même que celui des prêtres séculiers.

M. David, vicaire de Wavre, en Belgique, avoit, depuis plusieurs années, travaillé conjointement avec M. le doyen, à réunir des fonds pour l'établissement d'un hôpital, dont cette ville éprouve le plus grand besoin. Dons, loterie, expositions, souscriptions, tout avoit été mis en usage, et tout, loin de lasser la charité, n'avoit fait que l'augmenter. Par sa persévérance à poursuivre l'exécution de ce dessein, par son zèle à remplir les devoirs de son ministère, par sa vie exemplaire et retirée, M. David avoit gagné les cœurs de tous les habitans de Wavre. Mais les vicaires ne sont pas à perpétuité dans leur poste; déjà depuis plus de sept ans M. David occupoit le sien. Il fut appelé à un autre poste. Cette nouvelle se répand dans Wavre avec la rapidité de l'éclair, toute la ville est en mouvement. Une députation des notables est envoyée à Malines pour obtenir la conservation de leur vicaire. Acquiescer à de telles demandes, de la part de l'autorité ecclésiastique, seroit provoquer et autoriser tous les jours de nouvelles exigences et rendre bientôt impossible l'exercice du pouvoir spirituel. Dans cette position, l'archevêque de Malines se vit donc forcé de ne pouvoir condescendre aux désirs de la députation de Wavre. La ville attendoit ses députés avec la plus grande impatience; des groupes stationnoient

ies rues pour les attendre à
issage et savoir des nouvelles.
oiture arrive vers neuf heu-
demie du soir; elle étoit vide;
e député avoit regagné sa
a par des chemins détournés.
, tout le monde conclut que
uvelles sont mauvaises, qu'ils
perdre leur vicaire. Les têtes
uffent, et dans ce moment
me quelques hommes s'é-
: *C'est le doyen qui est la cause*
départ! A lacure, il faut tout
ger! Aussitôt la foule, en pous-
les cris, se rue sur le presby-
en un instant, plus de deux
personnes y sont réunies. On
des pierres dans les fenêtres,
'apprete à enfoncer la grande
: de la cour. M. David paroît,
sse une allocution pour calmer
rvescence de la multitude et
rétablir la vérité des faits et
ocence de M. le doyen. On lui
les démentis les plus injurieux,
refuse de se retirer et on an-
ce hautement la résolution de
récipiter dans la cure. Eh bien,
rie M. David, vous n'entrerez
après avoir foulé mon cadavre à
pieds! Cet acte de courage re-
les plus furieux; mais les cris
n continuèrent pas moins, et
ne fut que vers la nuit que la
le s'est tout écoulée.

Le calme ne s'est pas rétabli les
rs suivans. Des rassemblemens
formoient et des bruits absurdes
culoient. On faisoit entendre des
uit sinistres autour du presby-
e; comme s'il ne falloit pas avoir
rdu le sens pour supposer qu'un
ré qui veut le bien pût voir avec
ine l'établissement d'un hôpital
ins sa paroisse. Le curé a encore
é insulté dernièrement en portant
s sacremens à un malade. On veut
rendre responsable de l'éloigne-
ient de son vicaire. Il faut espérer
ue la voix de la raison se fera en-
n entendre à une multitude égarée.

La déclaration suivante a été communiquée à la rédaction de la *Gazette de Cologne* comme venant de bonne source :

« Cologne, 20 août.

» Depuis quelques jours, des bruits ont été répandus dans cette ville et au dehors, comme si le chapitre de la cathédrale de Cologne s'opposoit au retour de M. l'archevêque, et que des conférences auroient eu lieu sous la présidence d'un haut fonctionnaire de la province, qu'il y auroit eu des propositions mises aux voix, des démissions, etc. Tout absurdes que sont ces bruits, ils paroissent pourtant propres à induire le public en erreur et à l'aigrir. En réponse, nous déclarons donc que dans tous ces bruits inventés et répandus par l'astuce, il n'y a pas un mot de vrai. »

L'*Univers* donne une lettre pastorale de l'archevêque de Léopol en Gallicie. Ce prélat est M. Michel Lewicki, né en 1774, et transféré de Premislau le 8 mars 1836; il est du rit grec-uni, et est archevêque de Léopol, Halitz et Kaminick, archevêchés unis. On sait que la Gallicie est un démembrement de l'ancienne Pologne, qui a passé dans le dernier siècle sous la domination autrichienne. Il y a en outre à Léopol un archevèque du rit latin et un archevêque arménien catholique. On verra comment les coups portés en Russie à l'Eglise catholique sont appréciés par un prélat voisin du théâtre de la persécution :

« Plusieurs d'entre vous se sont déjà hautement déclarés contre la tendance répandue parmi les habitans des provinces russes, et dont le but n'est autre que la destruction de l'union entre l'Eglise latine et celle des Grecs-unis. Le coup porté dernièrement par la Russie à l'Eglise catholique vous a également pénétrés de la douleur la plus profonde

Nous ne doutons pas que tous les membres du clergé de notre diocèse ne partagent pleinement vos sentimens dans cette grave circonstance, car ils croient tous comme nous que l'institution du chef visible de l'Eglise catholique est divine, que la suprême juridiction dans cette même Eglise appartient au pape, comme au successeur légitime de saint Pierre, prince des apôtres, et que, dans l'enseignement religieux, nous ne pouvons jamais assez recommander le respect, la soumission et l'obéissance dus au Saint-Siége apostolique. La dernière visite pastorale que j'ai faite dans mon diocèse m'a donné la douce certitude que vous avez bien rempli votre devoir à cet égard. Ce n'est donc pas pour vous convaincre de la nécessité de l'union à la sainte Eglise catholique romaine que nous vous adressons nos observations sur cette vérité, mais dans le seul but de faire connoître à l'univers entier « que vous n'avez point reçu l'esprit de ce monde, mais l'esprit de Dieu. »

» L'unité dans la foi et dans l'ordre hiérarchique, établie par notre Seigneur Jésus Christ lui-même, s'est conservée intacte pendant les huit premiers siècles, en Orient aussi bien qu'en Occident, et partout la suprématie du pape comme chef visible de toute l'Eglise étoit alors reconnue. Le premier qui, vers le milieu du IXe siècle, osa déchirer la tunique sans couture de notre Seigneur Jésus-Christ, fut Photius, qui s'étoit emparé du patriarcat de Constantinople d'une manière contraire aux saints canons. Mais, quelque temps après, dans l'année 896, le concile tenu à Constantinople le condamna avec l'approbation du pape, et le chassa du siége patriarcal aux applaudissemens des évêques grecs eux-mêmes.

» Toutefois, comme il n'y a pas d'erreur, si manifeste qu'elle soit, qui ne trouve toujours quelques partisans, Michel Cérulaire renouvela au grand jour la doctrine de Photius vers le milieu du XIe siècle, et réussit à introduire le schisme dans l'église orientale. Cette même église possédoit néanmoins dans son sein beaucoup d'hommes remarquables par leur science, par leur piété et par leur zèle pour la gloire de Dieu, qui cherchèrent, à plusieurs reprises, à détruire ce schisme. Les actes du concile tenu à Lyon en 1275, ceux du concile de Constantinople, tenu en 1277, du temps de Jean Beccus, et ceux enfin du concile de Florence, en 1439, en font foi. La sainte union, rétablie dans ce dernier concile, fut signée par Joseph, patriarche de Constantinople, par tous les évêques grecs qui s'y trouvoient présens, et par Isidore, métropolitain des Russes. Cette décision fut encore signée par Jean Paléologue, empereur grec, et le monde catholique tressaillit de joie à cause de ce rétablissement de l'ordre et de la paix qui sembloient désormais assurés à jamais. « Mais les jugemens du Seigneur sont impénétrables, et l'esprit toujours sujet à l'erreur. » Il arriva donc qu'à ce moment même où tous sembloient entrer paisiblement dans le port du salut, l'évêque d'Ephèse, nommé Marc, qui avoit cependant assisté aussi au concile de Florence, s'opposa aux vœux de tous les chrétiens, gagna un certain nombre de partisans, et ébranla jusque dans ses fondemens l'édifice relevé de l'union. La nation russe se laissa entraîner par lui dans ce nouveau schisme, et elle y persévéra jusqu'à ce que nos ancêtres, secourus par la miséricorde de notre Père céleste, et éclairés par sa grâce toute-puissante, reconnurent derechef la vérité, et rentrèrent dans le sein de l'Eglise catholique sous le pontificat de Clément VIII, vers la fin du XVIe siècle.

» Rendons donc grâces au Père des lumières, au Dieu bon! pour le bienfait suprême qu'il nous a accordé, en nous faisant membres de son troupeau, du troupeau conduit par le seul véritable pasteur, qui est le souverain pontife romain, et encouragés, comme nous le sommes, par l'allocution de notre Saint-Père Grégoire XVI, déplorons la malheureuse chute de ceux qui viennent d'a-

ıdonner la véritable Eglise, exposant si, au danger éternel, tant d'ames ra-:tées par le précieux sang de notre gneur Jésus-Christ. Implorons la di-e providence, pour « qu'elle daigne traiter selon son infinie miséricorde, es faire rentrer dans la voie de la ju-:ation ; » mais, en même temps, ons sans cesse et avec ferveur notre in et tout-puissant Sauveur et Sei-:ur Jésus-Christ, pour qu'il daigne si nous fortifier par une grâce toute ciale, dans l'union qui nous attache à sainte Eglise catholique, apostolique romaine. Demandons-lui de nous con-ver vigilant notre suprême pasteur, et nvoyer à son ame des consolations au lieu de toutes les tribulations qui l'ac-blent.

» Enfin, mes frères, soyez dans la joie, ndez-vous parfaits; consolez-vous; vez unis d'esprit et de cœur; vivez ns la paix, et le Dieu d'amour et de ix sera avec vous. »

» MICHEL, métropolitain.

» Fait à Léopol, le 18 février 1840. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On rema que avec plus de peine en-:e que de surprise que la plupart des ılfaiteurs se croient toujours couverts protégés par les actions d'éclat qu'ils uvent alléguer en leur faveur comme montant à leurs faits d'armes de 1830. ı de ces méritans sujets, nommé Del-rre, avoit à rendre compte, il y a quel-es jours, devant une cour d'assises, de ısieurs crimes commis par lui en réci-e, de compagnie avec d'autres héros son espèce ; et voici de quelle manière :tablissoit sa justification :

« J'ai fait le coup de fusil, disoit-il, dans journées de juillet, avec de braves mpagnons d'armes *que je croyois honnê-* ; et comme ils m'inspiroient une grande nfiance, je me suis laissé entraîner par x à tout ce qu'ils ont voulu. Je ne me :ois jamais douté que des braves, aux-ıels j'avois vu faire le coup de fusil mme moi, fussent capables de me rien proposer de mauvais. Voilà comment il m'est arrivé de faillir la première fois, et d'encourir la réclusion de huit années qu'une précédente condamnation m'a fait subir. »

Tel étoit le raisonnement du héros Delbarre, par rapport aux méfaits antérieurs qui l'avoient déjà conduit devant une cour d'assises. Après avoir payé son tribut de huit ans à la justice, il a retrouvé apparemment les braves compagnons d'armes *qu'il croyoit honnêtes*, et qui lui avoient inspiré tant de confiance; car il s'est encore *laissé entraîner* de nouveau à commettre les mêmes crimes ; et cette fois encore, il a eu soin de rappeler pour sa justification, qu'il avoit bravement fait le coup de fusil dans les journées de juillet. Heureusement cela ne forme plus aux yeux des tribunaux que des circonstances peu atténuantes. Autrement il n'y auroit pas de raison pour qu'on en finît avec les malfaiteurs qui se prétendroient couverts par les immunités de la révolution de 1830. Ils se retrouveroient encore dans cinquante ans d'ici pour réclamer le bénéfice de leurs coups de fusil ; comme les anciens vainqueurs de la Bastille se sont retrouvés au bout d'un demi-siècle pour réclamer leurs pensions.

M. de Lamartine vient de publier dans le journal de son département une dissertation très étendue, où il s'attache à critiquer sévèrement la politique et les faits qui ont amené les embarras du gouvernement français par rapport aux affaires d'Orient. Malheureusement pour l'honorable député de Mâcon, il a dédaigné d'envisager la question sous le point de vue qui lui auroit fourni la meilleure partie de son argumentation : il a négligé d'ailleurs le bon droit du suzerain légitime, et de l'opposer au mauvais droit du sujet rebelle et envahisseur.

Quand on renonce à faire valoir des raisons comme celle là, on doit s'attendre à rencontrer des adversaires qui auront bon marché du reste de la discus-

sion ; et c'est justement ce qui arrive à M. de Lamartine, pour avoir rétréci lui même son terrain, et voulu susbtituer une petite guerre d'opposition ministérielle à une guerre de principes. Du moment où il fait grâce au pacha d'Egypte du point de l'usurpation, tout le reste se réduit à des modifications de systèmes révolutionnaires pour lesquels la compétence de M. Thiers est tout aussi bonne que celle d'un autre.

Le major-général Claude Martin, né à Lyon, termina en 1800, dans les Indes, une carrière de pénibles et honorables travaux. Son âge avancé, les guerres de cette époque, les difficultés d'un long voyage ne lui permirent pas la consolation de revoir sa patrie ; mais ses volontés suprêmes, dictées sur la terre étrangère, vinrent rappeler à ses concitoyens que l'enfant de Lyon ne les avoit point oubliés. Le général Martin fit à cette ville une large part dans les richesses qu'il devoit laisser après lui ; il voulut que ses dons fussent consacrés à la fondation d'un établissement pour le bien public de la ville de Lyon, et il chargea les académiciens de cette ville de désigner la meilleure institution pour atteindre ce but.

Quarante années se sont écoulées depuis la mort du major-général. Les diverses administrations qui se sont succédé dans la direction des intérêts de la ville de Lyon ont poursuivi sans relâche l'accomplissement des volontés du général. L'école de la Martinière a été fondée; elle fonctionne aujourd'hui avec un admirable succès. A peine à sa naissance, cette belle institution est devenue pour l'Europe un établissement modèle; son organisation, ses méthodes, son système ont fixé l'attention des savans de tous les pays. Dans une ville dont la prospérité se fonde sur le commerce et sur l'industrie, et au sein d'une population ouvrière, cette création utile fut un immense bienfait.

Mais une autre pensée non moins généreuse se manifesta dans les dernières volontés du général Martin ; il voulut que chaque année une somme de douze mille francs fût consacrée à libérer des débiteurs malheureux et de bonne foi.

De telles œuvres devoient signaler le major-général Martin à la gratitude publique. Aussi, dès que les dispositions testamentaires du général furent connues, le conseil municipal de l'époque, appréciant la haute portée de la libéralité dont la ville de Lyon étoit l'objet, s'empressa d'arrêter, par une délibération spéciale, qu'un monument seroit élevé à la mémoire du donateur.

Cette délibération, approuvée par le premier consul, étoit néanmoins demeurée jusqu'à ce jour sans exécution. Cette exécution est aujourd'hui demandée par l'académie royale de la ville. Le maire de Lyon, qui est parent du général, a présenté dans la séance du conseil municipal du 23 juillet le rapport et la délibération de l'académie, et dans la séance du 20 août, le projet d'érection d'une statue a été adopté.

PARIS, 26 AOUT.

Tous les ministres, moins celui des travaux publics, sont de retour à Paris. Depuis que le roi est à Saint-Cloud, il a déjà présidé plusieurs fois le conseil.

— Le gouvernement vient de prendre une mesure à laquelle on ne sauroit trop applaudir; il a ordonné au ministère public d'informer sur les faits qui se sont passés à la Bourse ces jours derniers.

— En dénonçant à l'autorité judiciaire les faits qui se sont récemment passés à la Bourse, dit ce matin la *Gazette des Tribunaux*, nous espérions bien que son intervention ne se feroit pas long-temps attendre. Aujourd'hui même, par les ordres de M. le procureur-général, un juge d'instruction a été commis, et l'information a été immédiatement commencée.

— M. de Lamartine a publié dans un journal de province un très-long article sur la question d'Orient. Cet ar-

:le fait aujourd'hui le sujet de la dis-
ssion de tous les journaux; et, il faut
en le dire, aucun ne croit réalisable
plan proposé par l'honorable député,
s même les journaux qui s'intitulent
nservateurs. Aussi bien nous devrions
re accoutumés à voir M. de Lamartine
archer seul, sans s'inquiéter du bruit
s partis. Le publiciste blâme tout ce
'a fait le ministère du 1er mars, et pré-
nd que les difficultés qui sont surve-
ies sont dues aux fautes du gouverne-
ent français, qui a voulu servir l'am-
tion du pacha d'Egypte, et qui, après
oir déclaré que son intention étoit de
nserver l'intégrité de l'empire ottoman,
ntend aujourd'hui par là l'empire turc
oupé en deux. Il ne faut donc pas s'é-
onner si les puissances se sont séparées
e nous, et si une conflagration générale
menace l'Europe. « Quels sont, conti-
nue M. de Lamartine, les moyens de
ortir de cette crise? Il n'y en a que
rois; les voici : 1° que l'Europe recule,
t que la Russie et l'Angleterre consen-
ent à céder la moitié de la Turquie à
Mehemet-Ali; 2° que la France allume
me guerre générale contre toute l'Eu-
rope et contre le sultan lui même, au
nom de l'intégrité de l'empire; 3° que
e ministère du 1er mars se retire, et
qu'après avoir compromis la France dans
une négociation sans issue, il laisse à un
cabinet plus conséquent et plus prudent
a tâche très-difficile de rectifier la situa-
tion, et de replacer la France à son rang
dans les conseils de l'Europe, d'où l'on
nous a fait exclure. »

M. de Lamartine examine ces trois
hypothèses, et conclut ainsi :

« Le ministère a posé la question d'O-
rient avec tant d'imprévoyance, qu'elle ne
peut pas être acceptée ainsi par l'Europe.

» Si le ministère recule, la politique de
a France est déshonorée.

» Si la France prend fait et cause pour
es fautes du ministère, la guerre sans
alliés est inévitable.

» Il faut donc que le ministère se retire
ou que la France se perde. »

Nous avons parlé du plan de l'auteur de l'article. Il est plus hardi et aussi peu rationnel que celui qu'il prête au ministère. En effet, pour assurer l'intégrité de l'empire ottoman, M. de Lamartine voudroit qu'on divisât cet empire en quatre grandes parties, et que chacune de ces parties fût sous la protection spéciale de l'une des quatre grandes puissances. Il assigne Constantinople et la mer Noire à la Russie, l'Egypte à l'Angleterre, l'Adriatique à l'Autriche, et la Syrie à la France. Mais c'est un partage que propose là M. de Lamartine! et ce partage allumeroit la guerre générale plus infailliblement que le traité même de Londres.

— Le *Courrier Français* engage le ministère à ne pas reconnoître le blocus des côtes d'Egypte, qui seroit fait par les puissances signataires du traité de Londres.

— Le *Constitutionnel* consacre aujourd'hui un long article à l'examen de la situation actuelle des gardes nationales en France. Il se plaint que dans un grand nombre de villes, et dans la plupart des communes rurales, il ne reste pas de vestiges de cette institution; il demande si l'intention du gouvernement est de laisser tomber les gardes nationales, et si les préfets et sous-préfets ont reçu des ordres dans ce sens : « Il semble cependant, ajoute-t-il, que les citoyens de Boulogne viennent de prouver à la monarchie de juillet que la garde nationale étoit bonne à quelque chose. Nous appelons sérieusement sur ce grave objet l'attention de M. le ministre de l'intérieur. La Prusse et l'Autriche ont soigneusement conservé leurs landwehrs; dans l'état de paix le plus profond, la garde nationale est légalement organisée, à plus forte raison quand il y a la moindre apparence de guerre. Ce qui n'étoit il y a quelque temps qu'une violation de la loi, seroit aujourd'hui une violation flagrante de tous les devoirs d'un sage gouvernement. »

— M. de Mesgrigny, nommé récemment inspecteur-général des haras, a été

réélu député par le collége électoral de Bar-sur-Seine (Aube).

— Par ordonnance du 22 de ce mois, le 3e collége électoral du département du Finistère est convoqué à Châteaulin pour le 19 septembre prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de Goury aux fonctions d'inspecteur divisionnaire-adjoint au corps des ponts-et-chaussées.

— Par ordonnance du 17 août, M. le lieutenant-général Schramm, blessé dernièrement en Afrique, a reçu le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* :

« Le traité de commerce nouvellement conclu entre la France et la Hollande, n'ayant pas encore été ratifié, ne peut être publié pour le moment. Le gouvernement attend les ratifications de ce traité, et dès qu'elles seront arrivées, il en fera connoître les dispositions au commerce. Du reste, ces dispositions ne pourront devenir exécutoires qu'après le vote des chambres. »

— Un certain nombre d'Espagnols réfugiés, dit le *Courrier français*, sont employés auprès de Toulouse aux travaux du canal latéral, et l'on n'a qu'à se louer de leur aptitude ainsi que de leur assiduité. On assure que M. le ministre de la guerre en a demandé 1,800, pour les travaux de réparation qu'exigent plusieurs de nos places fortes.

— M. Macaulay, ministre de la guerre en Angleterre, venu en France pour examiner le projet de nos armemens, et le mouvement de l'esprit public, est reparti de Paris pour retourner à Londres.

— On écrit de Boulogne que la police a arrêté trois nouvelles personnes prévenues d'avoir fait partie de l'échauffourée du 6 août.

— Le ministre de l'intérieur vient d'accorder à la veuve du peintre Redouté une pension reversible sur sa fille.

— M. le baron Baude, père de l'ancien préfet de police, est mort lundi dernier à Paris.

— Les remboursemens continuent à dépasser les versemens à la caisse d'épargne ; dimanche et lundi cette caisse a reçu 520.915 fr. et remboursé 799.000 f.

— A partir du 1er octobre prochain, il sera procédé dans le cimetière du Nord (Montmartre) à la reprise des terrains concédés temporairement dans ce cimetière depuis le 1er janvier 1835, jusqu'au 31 décembre de la même année.

— Le *Moniteur Parisien* publie encore aujourd'hui une dépêche du maréchal Valée au ministre de la guerre. C'est un rapport du général Galbois sur la situation de la province de Constantine. Il en résulte que le frère d'Abd-el-Kader a fait plusieurs tentatives pour entrer dans cette province, mais que les tribus qui nous sont alliées ont repoussé ses offres, et aidées de nos troupes, à la tête desquelles étoit le colonel Levasseur, ont battu les partisans de l'émir. La tribu des Oulâd-si-Alhmet, qui étoit la plus mal disposée contre nous, est venue demander la paix. Plusieurs chefs, en apprenant l'approche du frère d'Abd-el-Kader, avoient écrit au général Galbois pour l'en informer, et lui déclarer qu'ils se mettoient à sa disposition pour marcher contre l'ennemi commun. Le maréchal Valée ajoute qu'il n'y a rien de nouveau à Gigelly et à Bône, et que le dévoûment des populations indigènes à la France se montre dans toutes les occasions.

— Des mesures viennent d'être prises pour qu'à l'avenir les malades ne soient plus transportés en France et à l'hôpital de Mahon, sur des bâtimens de la correspondance. Le maréchal Valée a, par un ordre du 12 août, prescrit cette défense de la manière la plus formelle.

— La frégate la *Belle-Poule* et la corvette la *Favorite* sont entrées le 27 juillet sur la rade de Ténériffe ; le 30, le prince de Joinville a débarqué avec son état-major, afin d'aller gravir le pic de Ténériffe.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le camp de Fontainebleau se trouve

éjà en grande partie constitué. L'infanterie sera campée par bataillons sur une ligne ; la cavalerie cantonnera dans les villages qui environnent Fontainebleau.

— Le *Journal du Havre* annonce que le général Marion vient de passer l'inspection des fortifications et travaux de cette ville, mais qu'il n'a donné aucun ordre relatif aux préparatifs d'armement ou de défense.

— Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre en France, est en ce moment au Havre, où il se propose, dit-on, de rester un mois.

— M. Jaubert, ministre des travaux publics, a quitté Tours samedi, se rendant à Bourges.

— Un violent orage qui a duré deux jours a causé de grands ravages dans le département de Saône-et-Loire.

— Un nommé Chollet a été arrêté dernièrement à Lyon en flagrant délit de mendicité sur la voie publique. Conduit au dépôt, il a été bientôt reconnu pour être propriétaire tant à Lyon que dans le département du Rhône, d'immeubles d'une valeur de 50,000 fr.

— Un détachement de 300 hommes du 10e de ligne est parti le 20 de Bordeaux pour Port-Vendres, où il doit s'embarquer pour l'Afrique.

— 1.500 réfugiés espagnols sont arrivés le 21 à Valence (Drôme). Ils ont été répartis dans les divers arrondissemens du département.

— La frégate hollandaise le *Rhin*, ayant à son bord le prince Henri-Frédéric de Nassau, petit-fils du roi Guillaume, est entrée le 20 au matin dans le port de Toulon. Ordre avoit été donné par le ministre de rendre au jeune prince les honneurs dus à son rang.

— M. Mérimée, inspecteur-général des monumens historiques, est parti de Bayonne pour Madrid.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Quoique l'Espagne n'ait rien à démêler dans l'affaire d'Orient, on prête au gouvernement de Madrid le projet d'établir une armée d'observation sur la frontière des Pyrénées. C'est Espartero qui passe pour vouloir cette mesure, afin de ne pas perdre l'ascendant que lui donne le commandement général de l'armée. On suppose que la régente ne se soucie pas beaucoup d'entrer dans ses vues sur ce point. Car il lui porte ombrage de plus en plus, et elle travaille tant qu'elle peut à le dégouter de son service.

— On ne sait si Espartero joue la comédie ; mais depuis quelque temps, il fait semblant de vouloir se retirer. Sur le bruit qui a couru il y a peu de jours qu'il avoit résolu de donner sa démission, le corps municipal de Madrid a suspendu ses délibérations pour effrayer la reine. Heureusement elle a bonne tête, et elle ne cède que quand elle ne peut pas faire autrement.

—Don Valentin Ferraz, ministre de la guerre, agissant sous l'influence des conseils et de connivence avec Espartero, avoit aussi envoyé sa démission à la régente. Mais elle l'a refusée en lui ordonnant positivement de rester à son poste. Elle a joint à son titre de ministre de la guerre celui de président du conseil, à la place d'Antonio Gonzalès, dont elle a accepté la démission, parce que celui-ci vouloit lui imposer un programme contraire à ses vues. Par ce programme, M. Gonzalès demandoit la dissolution des cortès, le retrait de la loi sur les municipalités et le remaniement de tout le personnel de l'administration. En sorte qu'il s'agissoit d'un pas immense dans le progrès révolutionnaire, dont Espartero étoit le moteur.

— Une dépêche de Barcelone du 22 annonce que la reine est partie par mer pour Valence le matin à dix heures.

Le roi et la reine des Belges sont arrivés de Londres à Ostende le 24 août.

— La Hollande s'occupe sérieusement d'augmenter sa marine ; elle donne sur-

tout du développement à la construction des bateaux à vapeur.

— Les ratifications du traité de Londres, dit un journal du ministère, ne sont pas encore échangées, mais elles sont données. La Prusse a mis certaines restrictions à la sienne, et l'on croit que l'Autriche a exprimé, en signant, ses regrets d'être obligée de signer.

— L'affaire des soufres de Sicile vient de recevoir une conclusion définitive par un arrangement avec la compagnie. Le roi de Naples a ordonné qu'il soit alloué à cette compagnie, indépendamment du remboursement de ses capitaux, frais et intérêts, une indemnité égale à ses bénéfices présumés pendant trois ans. En outre, le gouvernement napolitain achète les approvisionnemens de soufre, malgré la dépréciation que cette marchandise a subie, au prix de 36 carlins le cantaro. La conclusion de cette affaire, dit le *Constitutionnel*, honore le caractère du roi de Naples, autant que la fermeté qu'il a déployée contre les injustes prétentions de l'Angleterre.

— Une tentative de révolte a troublé Lisbonne le 12. A onze heures et demie du soir, 300 individus de la lie du peuple ont parcouru les rues en criant : A bas le ministère! vive la reine! vive la constitution de 1838! et en se dirigeant vers l'arsenal dont ils ont enfoncé les portes pour y prendre les armes. Un bataillon de chasseurs, commandé par sir Thomas Stubbs, gouverneur militaire de la ville, s'est avancé au pas de charge contre les rebelles qui se sont immédiatement dispersés. Sept individus ont été arrêtés.

— M. le comte Al. de Saint-Priest, ministre de France en Danemark, et M. Bellanger, son secrétaire de légation, sont arrivés le 9 à Copenhague, sur le bateau à vapeur le *Frédéric VI*, qui avoit quitté, le 8, le port de Kiel, dans le duché de Holstein.

— Par suite de la disette de grains en Russie, les prix de toutes les céréales se sont considérablement élevés dans la Bohême, la Hongrie et la Gallicie.

— Le paquebot *Sésostris*, arrivé à Marseille le 21, apporte des nouvelles de Constantinople du 7. Rifaat-Bey étoit parti ce jour-là même pour Alexandrie, pour aller porter au pacha l'*ultimatum* des quatre puissances.

— L'amiral autrichien Bandiera, et l'amiral Stopford doivent, dit le *Journal de Smyrne*, se rendre à Alexandrie pour assister à la notification qui sera faite au pacha. L'amiral Lalande est parti d'Ourlac pour revenir en France. On sait qu'il est remplacé par l'amiral Hugon.

— Les correspondances des journaux de Marseille confirment les nouvelles d'Alexandrie que nous avons données dans notre dernier numéro, et disent que le pacha rappelle principalement toutes les troupes qui sont encore en Arabie.

— Les journaux de Malte parlent d'une nouvelle conspiration découverte à Constantinople. Beaucoup d'ulémas et officiers auroient été arrêtés. L'ancien grand-visir Kosrew est gardé à vue.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce, d'après des lettres de Trieste, qu'on avoit reçu la nouvelle de Tunis, qu'une riche caravane en chemin pour cette ville et escortée par 400 Turcs, avoit été attaquée et complétement pillée par les Arabes. Tous les soldats de l'escorte auroient été égorgés.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 26 AOUT.

CINQ p. 0/0. 113 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0, 000 fr 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 83 fr. 00 c
Act. de la Banque. 3175 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt Belge 101 fr. 0 0
Emprunt romain 100 fr. 0 0
Rentes de Naples 100 fr. 00 c.
Emprunt d'Haïti. 542 fr. 50 c
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 1 2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

I DE LA RELIGION
t les Mardi, Jeudi
medi.

ı peut s'abonner des
ı 5 de chaque mois.

N° 3326.

SAMEDI 29 AOUT 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

'influence des fabriques de Paris de la France sur le physique du uple.

a paru sous ce titre dans un de journaux du 15 juillet un article M. Paul de la Garenne. L'au- offre des considérations fort tes, mais trop souvent très-vraies, le dépérissement des races, à is et dans beaucoup de parties la France. Plusieurs des détails il entre sont un peu crus ; nous avons supprimé quelques-uns. léplore l'insalubrité de plusieurs artiers de la capitale, entre res des quartiers Saint-Avoye Saint-Martin, de la Monta- -Sainte-Geneviève, du fau- urg Saint-Marceau, de la Cité. algré quelques travaux plus ou oins récens, ces quartiers offrent core bien des rues basses et étroi- , où la population est privée de ır et d'air :

« Qu'y trouve-t-on? dit-il. Des ruis- ux infects charriant toutes les impu- és, toutes les immondices des indus- es qu'on y exploite; ce sont des murs i suent la tristesse, l'humidité et la oisissure; ce sont des allées sombres et aciales; des taudis sept fois superposés grouillent des ouvriers au teint pâle, corps épuisé; ce sont des vapeurs uséabondes qui s'exhalent de toutes rts, du soupirail des caves où se fabri- ent des vins frelatés, des rez-de-chaus- où bouillonne la teinture de la cha- llerie, véritables thermes de la peste, du oléra et du typhus, dans lesquelles les iasmes sont saturés de molécules chimi- ıes qui vicient l'air, corrodent les pou- mons, et dessèchent les malheureux qui les respirent jour et nuit...

» Aussi quelle est la population d'une partie de ces quartiers? Une race chétive de mendians, d'ivrognes et de chiffonniers, tout dégradés de vices, tout saturés d'alcool, tout dévorés de vermine et de maladies hideuses, des enfans dégradés, crétins ignobles, nains grossiers et dépravés, n'ayant de l'espèce humaine que la malice et les grossiers penchans...

» Veut-on, à cet égard, n'avoir aucun doute sur l'existence du crétinisme dans une partie du bas peuple de la capitale? Examinez sérieusement le mouvement de la population parisienne dans les hôpitaux. Depuis 1825, les admissions ont augmenté dans une proportion croissante. Leur chiffre, en 1837, a été de 4,781 individus au-dessus de 1836; il a fini par s'élever enfin à 76,887!

» La proportion de la mortalité, qui donnoit en 1836 un malade sur 11,186, a été pour 1837 d'un sur 11,05, et dans l'hôpital des enfans abandonnés, ce chiffre a été encore plus affligeant; une mortalité effrayante s'y manifeste; elle étoit, il y a peu de temps, d'un sur 3,68 tant ces pauvres petits malheureux, tout saturés d'infection et de germes maladifs, offrent peu de chances de vie au sein des établissemens qui les recueillent.

» C'est qu'aussi, à moins d'avoir vu de près l'enfance indigente de Paris, on ne sauroit apprécier toute l'étendue du mal. Il compromet, pour ainsi dire, la race entière. Un savant docteur a sur ce sujet des documens bien tristes, lui qui dispense des soins nombreux à une foule de rachitiques, de scrofuleux et de phthisiques. Cette dernière affection surtout est l'objet de toute sa sollicitude; chaque année il en constate les progrès destructeurs; il a même calculé qu'avant peu, la progression héréditaire étant in-

contestable, les deux tiers des individus pauvres dans le 9e arrondissement seront infailliblement soumis à son influence.

» Quel que soit donc le motif de ces maladies si largement funestes, il n'en reste pas moins constant que les classes inférieures à Paris, celles qui donnent des soldats et des ouvriers, sont frappées d'un dépérissement incontestable...

» Si encore un tel état de choses étoit la conséquence forcée d'une grande agglomération d'individus dans une ville immense. et le résultat des vices, des passions délétères qui trouvent toujours un développement proportionné à l'augmentation des masses, il faudroit plaindre cette condition et se consoler par les compensations qu'offre la France départementale ; mais ce seroit une grave erreur d'avoir cette confiance. Le pays entier est aussi soumis à une influence pernicieuse qui agit sur le physique et le moral de toute la nation. Les recherches statistiques faites, depuis un certain nombre d'années, par de consciencieux économistes, ne laissent aucun doute à ce sujet, et le rapport des conseils de révision, et l'ouvrage de M. Villermé, et les livres des voyageurs étrangers sont faits pour ôter toute incertitude à cet égard...

» Il est certain que pendant longues années les guerres de la première révolution, les échafauds, les perturbations sociales ont mis, pour ainsi dire, la population en coupe réglée. On n'a pas encore perdu à cet égard le souvenir de ce qui existoit dans les derniers temps de l'empire : l'élite des hommes, ceux qui par leur constitution distinguée auroient pu donner des produits conservateurs d'une bonne race, étant par la distinction même de leur nature plus aptes à figurer dans les luttes publiques, soit intestines, soit étrangères, ont dû être exposés les premiers à des chances meurtrières. Ainsi les champs de bataille d'Eylau, de la Russie et de Leipsick ont absorbé une immense consommation de soldats; ainsi les hommes d'action ont été ou proscrits ou tués dans les luttes publiques ; ainsi il n'est plus resté au principe générateur que des produits avortés, dédaignés par le fer de l'ennemi ou par celui de la guillotine.

» D'un autre côté, on se rappelle quelles étranges unions l'antipathie pour l'état militaire a consacrées dans les derniers temps de l'empire. La loi exemptant du service certaines classes de citoyens mariés, il en est résulté que de jeunes hommes, dans l'espérance de se soustraire plus sûrement aux devoirs imposés par l'état, ont épousé des femmes ou d'une santé précaire, ou d'un âge avancé. Les enfans conçus dans ces conditions défavorables ont donc vu le jour avec des constitutions imparfaites; et cela est tellement vrai que, suivant les remarques faites, les produits conscriptionnels des années 1812, 1813 et 1814 offrent des cas d'exemption proportionnellement plus nombreux.

» Or, parmi les causes qui contribuent encore au dépérissement de la race, comptons en première ligne l'ignorance du peuple, sa pauvreté, qui nuisent à son hygiène et à son alimentation, la négligence des exercices gymnastiques, l'excès du travail pour les hommes, et surtout l'emploi intempestif des enfans dans les fabriques. C'est là qu'est principalement la cause du mal. Le parlement anglais l'a senti depuis long-temps ; le nôtre semble vouloir le reconnoître, et cependant la chambre des députés a ajourné à l'année prochaine l'examen du projet de loi déjà voté par la chambre des pairs sur cette question véritablement vitale.

» Voici en quels termes un célèbre prélat, l'évêque de Strasbourg, parle de l'influence des fabriques sur les populations du nord de la France :

« J'ai parcouru dans tous les sens un des départemens les plus renommés par l'éclat et la prospérité des manufactures, et après avoir tout considéré, je n'ai pu que gémir sur l'état moral et sanitaire de cette contrée. J'ai frémi en apprenant que presque tous ces foyers industriels étoient les lieux où la jeunesse des deux

xes se livre sans retenue à tous les excès. Par suite de ces désordres, une population jadis forte et d'un beau sang 'appauvrit d'une manière alarmante. Outre la corruption des mœurs, qui mine e principe vital, il existe encore d'autres auses de cette dégrâdation. Le tempérament des ouvriers est affoibli par les habiudes de la vie sédentaire et l'air épais des teliers. J'ai vu de pauvres enfans de sept huit ans aller le soir vers ces palais de industrie pour y travailler la nuit et y ecevoir quelques sous, vil prix de leur anté flétrie et ruinée dès le premier âge. c teint de ces victimes de l'or étoit pâle, urs joues creuses, leur visage maigre et éfait; et ces malheureux enfans marhoient d'un pas lent vers le lieu de leur upplice!

» Enfin, dans plusieurs de ces établissenens, peuplés de 3 ou 4,000 ouvriers, appauvrissement de la nature étoit tel, u'un général, présidant au recrutement, voyant le nombre des conscrits que urs infirmités plaçoient dans le cas de réforme, déclara hautement que, si le ouvernement n'apportoit un prompt reède au mal, bientôt ce département ne urniroit plus de soldats à l'état.

» Quant aux agriculteurs, ils se plaient amèrement du tort que l'industrie ur cause. Autrefois, me disoit le maire une petite ville, avec 300 fr. je payois s ouvriers, maintenant 1,000 fr. me ffisent à peine; si nous n'élevons trèsut le prix de leurs journées, ils nous enacent de nous quitter pour traller dans les fabriques. Combien griculture, la véritable richesse de at, ne doit-elle pas souffrir d'un pareil lre de choses! Et remarquons que, si crédit industriel s'ébranle, si une de maisons de commerce vient à crou- 3 ou 4,000 ouvriers languissent toutoup sans travail, sans pain, et demeut à la charge du pays. Car ces malireux ne savent point économiser pour enir; chaque semaine voit disparoître ruit du travail. Et dans les temps de olutions, qui sont précisément ceux où les banqueroutes deviennent plus nombreuses, combien n'est pas funeste à la tranquillité publique cette population d'ouvriers affamés, qui passent tout à coup de l'intempérance à l'indigence! Ils n'ont pas même la ressource de vendre leurs bras aux cultivateurs; n'étant plus accoutumés aux rudes travaux des champs, ces bras n'auroient plus aucune puissance. Il est donc facile aux esprits mal intentionnés de les réunir sous leurs drapeaux. »

» Nous sommes loin, reprend M. Paul de la Garenne, de voir d'une façon aussi désespérante l'avenir de notre industrie et de la population qu'elle emploie. Nous reconnoissons tout d'abord que, dans l'état actuel des sociétés européennes, il faut suivre le torrent qui nous entraîne vers la production manufacturière, sous peine d'être débordés par les peuples voisins et de voir ainsi toutes nos richesses passer dans leurs mains, en échange des denrées que nous n'aurons pas su produire. Mais il ne s'ensuit pas que la patrie doive sacrifier à cette nécessité l'avenir physique et moral de ses enfans. En vain nous produirons de superbes calicots, de belles étoffes de soierie ou de lainage. Si nous n'avons en définitive que des soldats énervés pour défendre nos lignes de douanes ou protéger nos frontières contre les invasions des robustes guerriers du Nord, adieu nos filatures, adieu nos métiers de Lyon, de Saint-Etienne et de Nîmes, adieu les fortunes publiques et privées enfin; les barbares sauront bien nous dépouiller de ces richesses acquises au prix de la sueur du peuple, au prix de sa vigueur, et même de son honneur et de son indépendance.

» Il sera facile de le prouver par une foule d'exemples.

» On sait qu'en France trois grandes productions principales occupent la population; elles font agir des milliers de bras, et utilisent des trésors immenses: l'industrie cotonnière, celle de la laine et celle de la soie. La première, d'après

des renseignemens authentiques, emploie à peu près neuf cent mille ouvriers, et dans ce nombre, cent à cent cinquante mille enfans de six à quatorze ans; la seconde, cinq à six cent mille bras; celle de la soie, enfin, trois cent soixante mille à peu près. Or, Sédan, Louviers, Elbœuf, pour la laine; Nîmes, Lyon et Saint-Etienne, pour la soie; Saint-Quentin, Nancy, Rouen, Tarare et Mulhouse, pour le coton, sont les centres autour desquels gravite une population immense. C'est là que l'industrie règne en souveraine; c'est là qu'elle étale sa force, sa puissance, ses vices et ses infirmités; car, dans les agglomérations d'individus qu'elle nécessite, si elle développe tout ce que le génie de l'homme produit de plus merveilleux, elle propage aussi toutes les passions qui le déshonorent et l'abrutissent. Nous avons pu, en appliquant nos études aux localités particulièrement soumises à l'industrie, en acquérir la triste preuve; et, soit sous le rapport physique, soit sous celui du moral, nous avons constaté par des *chiffres* l'abâtardissement des races manufacturières. Ainsi, dans les départemens où le coton emploie un plus grand nombre de bras, par exemple, nous avons reconnu que les crimes contre les personnes et les propriétés sont beaucoup plus nombreux que dans les autres localités.

» Pour les infanticides, quatorze départemens des plus industriels en ont fourni à eux seuls quarante-un, alors que, pendant quatre ans, toute la France n'en a compté que cent vingt-un.

» Pour les enfans trouvés, les centres d'industrie en comptent un nombre presque double.

» Pour la prostitution, sur douze mille six cent sept femmes inscrites à Paris, les villes en fournissent huit mille six cent quarante-une, et de l'examen des actes de naissance, il résulte que *toutes*, pour ainsi dire, appartiennent à la classe des artisans ou sortent des ateliers industriels. C'est ainsi que, sur trois mille cent vingt de ces malheureuses, distribuées par nature de professions, on a pu reconnoître que les travaux sédentaires des fabriques en fournissent le plus grand nombre.

» Une autre recherche non moins curieuse ressort du travail publié par l'autorité sur tous les aliénés de France: leur nombre s'élève à environ neuf mille neuf cent quarante-deux pour quatre-vingts départemens qui ont été inspectés. Dans les onze départemens les plus manufacturiers, il est porté à deux mille huit cent quarante-quatre; d'où il résulteroit qu'il atteint le tiers du chiffre principal pour les localités qui ne représentent que le septième du pays où la vérification a été faite. Si donc vous ajoutez à ce résultat significatif que la Seine et la Seine-Inférieure ne figurent pas dans ce relevé, comme ayant une population ouvrière hors de toute proportion, on verra quel degré d'intensité les aliénations mentales acquièrent dans les lieux où dominent les manufactures.

» Voilà pour la condition morale.

» Quant à la condition physique, les rapports des conseils de révision sont tout aussi déplorables. Ils constatent chaque année un dépérissement manifeste dans les générations qui s'élèvent. Les derniers renseignemens puisés au ministère de la guerre sont, à cet égard, irrécusables.

» Et n'allez pas croire que les causes manufacturières ne soient pas un motif déterminant d'une pareille situation. Les relevés statistiques ne laissent aucun doute à cet égard. Chaque jour, les rapports des conseils de révision signalent ce principe destructeur; les municipalités des grands centres de l'industrie ont même adressé à la chambre des mémoires du plus haut intérêt sur cette matière; Mulhouse, par exemple, où florissoit jadis cette belle race alsacienne, au sang généreux, que nous avoit léguée Louis XIV; Mulhouse même, effrayée du dépérissement de sa population ouvrière, a demandé les mesures les plus urgentes pour régler les conditions du

travail qui l'épuise. C'est qu'effectivement la situation est des plus graves. La Seine-Inférieure avoit, en 1837, à fournir un contingent de mille six cent neuf hommes; il a fallu en réformer deux mille quarante-quatre. La ville de Rouen, inscrite pour un contingent de cent quatre-vingt-quatre, a présenté trois cent dix-sept réformés; ainsi, pour avoir cent hommes valides, il falloit en repousser cent soixante-six!

» A Mulhouse, on est allé jusqu'au chiffre cent; à Elbœuf, à cent soixante-huit; à Nîmes, à cent quarante-sept.

» En présence d'un tel résultat, n'est-il pas du devoir de tout bon citoyen d'engager le législateur à ne pas retarder long-temps la confection d'une loi qui arrête, s'il est possible, une aussi funeste influence? Déjà la source même de la génération est compromise : la France ne se peuple pas dans la proportion des autres peuples, et non-seulement sa conscription, comme nous venons de le voir, est frappée d'impuissance, mais encore l'augmentation de population se limite à un chiffre bien moins élevé que dans les pays voisins.

» Il est du reste une chose qui frappe tous les étrangers qui visitent notre pays; c'est l'aspect chétif de nos troupes, comparativement avec les statures remarquables des soldats anglais, prussiens, russes ou hongrois. Assurément, dans beaucoup de cas, la taille ne fait pas l'homme; nous l'avons assez prouvé pendant les longues guerres de l'empire; mais, au dire des officiers expérimentés, la constitution de nos soldats est en général des plus débiles. Il en résulte une grande perte d'effectif alors qu'on entre en campagne, et cette conséquence a été tellement remarquée, que bien des écrivains militaires ont attribué à l'état physique de notre armée les désastres qui, en 1813 et 1814, ont frappé la France. Sur trois cent mille conscrits, en effet, un tiers entroit à l'hôpital dans les deux ou trois premiers mois de campagne; car ces pauvres enfans, si braves sur les champs de bataille, n'ayant plus la force de porter leurs armes dans les marches forcées ou de braver les intempéries des bivouacs, succomboient à la nostalgie, au typhus et à toutes ces maladies épidémiques qui avoient fait de Dresde, de Mayence, en 1813, et de Paris, en 1814, de vastes et glorieux tombeaux.

» Nous sommes donc surpris, pour ne pas dire plus, que la chambre des députés n'ait pas compris toute l'urgence de cette question. En en renvoyant la discussion à l'année prochaine, c'est aggraver encore une situation funeste à la grandeur et à la prospérité de la patrie. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le Saint-Père est revenu dans cette capitale le 14 au soir. Le lendemain, Sa Sainteté s'est rendue à Sainte-Marie-Majeure où a été tenue la chapelle papale, suivant l'usage. M. le cardinal del Drago, archiprêtre de la basilique, célébra la messe pontificale à laquelle, après l'évangile, M. Guillaume Clifford, du collége des Nobles, prononça un discours latin en l'honneur de la sainte Vierge. Les cardinaux et prélats assistoient à la cérémonie. Après la messe, Sa Sainteté précédée du sacré collége et de la prélature, fut portée à la galerie au-dessus du portail, et y donna la bénédiction avec indulgence plénière au peuple rassemblé sur la place. Le Saint-Père retourna ensuite à son palais, et le 16 au soir à Castel-Gandolfo.

PARIS. — Le mercredi 26, M. l'Archevêque a présidé la distribution des prix au pensionnat des Frères des Écoles chrétiennes à Passy. Un discours a été prononcé par le Frère directeur du pensionnat. Plusieurs morceaux littéraires ont été récités par les élèves. Le pensionnat, qui compte à peine deux ans d'existence, a eu cette année environ cent-vingt

pensionnaires. Le local n'a pas permis d'en recevoir un plus grand nombre. La distribution des prix a été terminée par une allocution pleine de bienveillance de M. l'Archevêque.

M. l'abbé Augé a été installé aujourd'hui au chœur de la métropole en qualité de premier vicaire-général, archidiacre de Notre-Dame. La nomination, faite par M. l'Archevêque le jour même de sa prise de possession, avoit éprouvé du retard pour la sanction royale par suite du voyage d'Eu.

MM. Morel et Cœur, nommés chanoines titulaires de Paris, ont été également mis en possession par M. l'archidiacre de Notre-Dame.

M. Morel, précédemment vicaire-général archidiacre de Saint-Denis, vient d'être nommé par M. l'Archevêque, archiprêtre de Notre-Dame, en remplacement de M. Rougeot, qui a fait agréer sa démission, fondée sur son grand âge et ses infirmités. M. Morel sera installé dimanche comme curé de Notre-Dame pendant la messe capitulaire.

MM. Moreau et Russeau, vicaires de Notre-Dame, ont été nommés chanoines honoraires de la métropole.

Les nominations annoncées par le *Journal des Villes et des Campagnes* sont dénuées de tout fondement.

La procession en mémoire de la levée du siége d'Arras a eu lieu le 23 août dans cette ville; le beau temps a favorisé cette cérémonie. Les compagnies des canonniers et des pompiers, quelques hommes de celles des grenadiers et des voltigeurs, et un détachement du 14e léger formoient la haie; la musique de la garde nationale a exécuté plusieurs morceaux pendant la marche. Le clergé des différentes paroisses de la ville, précédé de leurs bannières, s'étoit joint à celui de la cathédrale; et les corporations de métiers, portant chacune leur patron, se trouvoient espacées dans la procession. La marche étoit ouverte par les orphelins et les orphelines. Son Eminence présidoit cette cérémonie. Les Frères des Ecoles chrétiennes et les membres de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul portoient alternativement des flambeaux auprès du saint Sacrement. On a remarqué avec plaisir un grand recueillement sur tout le passage de la procession; partout on s'est découvert à son approche; partout elle a reçu des témoignages de vénération et de respect. Le poste de l'hôtel-de-ville, occupé par le 14[e] léger, a mis genou en terre et a reçu la bénédiction.

(*Gaz. de Fl. et d'Art.*)

M. l'archevêque de Reims est arrivé dans cette ville le dimanche 23, à deux heures et demie. Une foule nombreuse se pressoit sur son passage. M. Poisson, sous-préfet, qui l'attendoit au bas du faubourg de Paris, est aussitôt descendu de voiture. M. l'archevêque a suivi cet exemple. Après avoir échangé quelques mots, M. l'archevêque a offert à M. Poisson une place dans sa voiture. Deux pelotons de garde nationale, infanterie et cavalerie, attendoient le prélat à la porte de Vesle, et l'ont escorté jusqu'à la cathédrale, où M. l'archevêque est descendu directement. Le prélat a été reçu par le clergé, et a été installé avec les cérémonies d'usage. M. l'archevêque est monté en chaire et a prononcé un discours qui paroît être la lettre pastorale du prélat pour son entrée dans son diocèse. Ce discours a été entendu avec un vif intérêt. M. l'archevêque, à son entrée au palais archiépiscopal, a été reçu par MM. les maire et adjoints; dans l'après-midi, il a reçu la visite de MM. les conseillers

municipaux, des autorités et des fonctionnaires principaux de la ville.

Le jeudi 20, M. l'archevêque de Toulouse a administré le sacrement de confirmation à plusieurs jeunes détenus du pénitencier de cette ville ; la ferveur de ces enfans donne l'espoir bien fondé d'un changement heureux dans leur conduite à venir.

Déjà un grand nombre d'officiers espagnols avoient traversé Nîmes et avoient emporté le souvenir de l'hospitalité nîmoise. Quatre colonnes de soldats espagnols, composées de 800 hommes chacune, devoient passer à Nîmes les 16, 17, 18 et 19 de ce mois pour se rendre à Valence et à Grenoble. Le conseil municipal avoit voté des fonds secrets pour fournir aux réfugiés le couvert et la paille. La sympathie populaire fut émue. Un comité de secours, composé d'hommes recommandables appartenant au conseil municipal, à la magistrature, aux administrations de bienfaisance, s'empressa d'arrêter toutes les mesures nécessaires. Le premier acte du comité fut de se rendre auprès de l'autorité municipale pour lui exposer ses vues et solliciter un bienveillant concours. L'autorité, avec une courtoisie parfaite et un empressement qui l'honore, remit en quelque sorte ses pouvoirs entre les mains du comité en tout ce qui concerna la distribution des secours. Fort de l'autorité accordée, le comité s'occupa des détails de l'exécution. Il réunit dans une caisse commune toutes les offrandes reçues, et, pour compléter les fonds nécessaires, fit un dernier appel à la charité.

Le samedi 15 août, jour de l'Assomption, les fidèles apprirent que le soir, à l'issue de l'office, les membres du comité viendroient à la porte extérieure des églises quêter pour les réfugiés. Cet avis fut donné en chaire par MM. les curés. Le soir, à la porte de chaque église, la charité publique ouvrit ses mains, et la dîme du pauvre et de l'étranger fut levée.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul avoient accepté avec leur dévoûment ordinaire la mission de préparer les alimens et d'en faire la distribution. Grâce à l'obligeance de M. Bonnaud, adjoint de la mairie, un local voisin de la maison de ces dames fut mis à leur disposition pour établir les fourneaux.

Le lendemain, à dix heures du matin, arriva la première colonne forte de 800 hommes. Un piquet de quinze hommes les escortoit. De vastes remises, une cour et une partie du chemin de Sauve leur furent donnés pour casernes ; là de la paille fraîche les attendoit. Des prêtres réfugiés, de résidence à Nîmes, accueilloient avec transport leurs frères et prièrent avec eux. La plupart des soldats portoient le scapulaire.

Bientôt arrivèrent les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et les membres du comité. Les distributions commencèrent. Les soldats casernés dans les remises sortirent en rang, sergens en tête, et par escouades de dix hommes. Chaque escouade reçut sa gamelle et dix cuillères de bois. Les soldats prirent leur repas avec un ordre parfait, les sous-officiers mangeant ensemble et les femmes étant servies à part. Avant de se lever, chaque homme reçut un verre de vin.

Les Sœurs de Charité présidèrent à cette distribution, qui se renouveloit deux fois par jour, avec cette régularité et cette intelligence, caractère essentiel de cette institution. Les membres du comité s'em-

pressèrent et s'honorèrent de servir les proscrits.

Ces soldats se faisoient remarquer surtout par le calme de leur physionomie et de leurs propos, par leur air honnête et décent, par leur scrupuleuse obéissance aux ordres de leurs sous-officiers et aux consignes de la garde française. Pas un murmure, pas une dispute n'ont eu lieu. Les habitans se pressoient en foule autour des casernes espagnoles pour apporter du tabac, des habits, du linge, des chemises, et jusqu'à des bouillons et des tisanes pour les malades, à qui du reste les soins de l'art ont été prodigués avec empressement par des médecins dévoués. La police et la force armée rivalisoient de zèle et d'humanité avec la population, qui pendant quatre jours a entouré les proscrits d'une affectueuse sympathie, et leur a prodigué sa franche et large hospitalité. Les femmes ont été surtout de la part des personsonnes de leur sexe l'objet des plus délicates attentions. Les petits enfans ont reçu des trousseaux et des layettes. Prêtres, magistrats, Sœurs de Charité, peuple de toutes les classes, administrateurs, militaires, tout étoit confondu dans l'accomplissement d'un même devoir, dans la manifestation d'un même sentiment.

Le 15 août, la distribution des prix du petit séminaire Saint-Aquilin a eu lieu à Evreux, sous la présidence de M. l'évêque qui est le fondateur de ce bel établissement élevé en face de l'évêché sur une colline qui domine toute la ville. Le frontispice porte les armes du prélat qui sembloit être heureux de se trouver au milieu de sa jeune famille, douce espérance d'un vaste diocèse. Un discours a été prononcé par M. l'abbé Courtonnel, qui lui-même a été élève du petit séminaire dont il est aujourd'hui un des directeurs. Il s'étoit proposé de rechercher quelles sont *les sources de l'éloquence*, et il a trouvé que le cœur, la religion et la nature sont les plus fécondes et les plus vraies. Il a développé avec bonheur ce précepte de Quintilien, *pectus est quod disertos facit*. C'est du cœur que naît l'éloquence. Il a traité le reste de son sujet dans un style élégant et plein d'imagination. Ayant à montrer que la religion fortifie et élève le génie de l'homme, il a exprimé avec chaleur sa juste admiration pour Bossuet. « Qui a donné à Bossuet, s'est-il écrié, cette supériorité si étonnante sur les orateurs anciens et modernes? Quand tu t'élançois, quand tu planois dans ces régions inconnues et jusqu'alors inexplorées, dis-nous, aigle audacieux et fier, si ce n'étoit pas la *foi* plus encore que le génie qui te donnoit des ailes? »

Tout ce discours a été vivement applaudi. Le petit séminaire d'Evreux se distingue par de fortes études classiques, et prospère chaque jour davantage sous la sage direction de M. l'abbé Coquerel, chanoine honoraire de la cathédrale, ecclésiastique de mérite. Il ne compte pas moins de cent cinquante élèves.

M. l'abbé Fourgez, aumônier des prisons de Montauban, vient d'adresser à MM. les membres du conseil-général et à M. le préfet de Tarn-et-Garonne un mémoire fort remarquable sur les moyens à employer pour améliorer l'état moral et religieux des prisonniers de l'un et de l'autre sexe. M. l'abbé Fourgez, entièrement dévoué à ses religieuses fonctions, fait preuve, dit-on, dans ce mémoire, d'une grande connoissance du cœur humain, de beaucoup de zèle, et d'un véritable amour pour les infortunés qu'il travaille à rendre meilleurs.

ous croyons devoir faire con-
re le projet de loi voté par les
ès d'Espagne pour la dotation
clergé, et sanctionné par la ré-
ie à Barcelone, le 16 juillet der-
:

Dona Isabelle II, par la grâce de
et par la constitution de la monar-
espagnole, reine des Espagnols, et
son nom dona Marie-Christine de
rbon, à tous ceux qui les présentes
ont, faisons savoir que les cortès ont
été, et que nous avons sanctionné ce
suit :

Article 1er. Les églises d'Espagne et le
gé séculier de ces églises continue-
à posséder leurs biens et revenus et
jouir ; mais ne pourront les aliéner,
ager ou hypothéquer sans l'autorisa-
du gouvernement.

Art. 2. Ils continueront aussi à per-
oir : 1° les droits d'étole ou rétribu-
s d'usage ; 2° les prémices suivant la
tume, lesquelles ne pourront excéder
boisseau de Castille, ou son équiva-
dans les autres provinces. Le produit
al des prémices sera consacré exclu-
ement au culte divin ; 3° le 4 pour
de tous les fruits de la terre et du
ail qui étoient sujets à la dîme. Les
rains nouvellement défrichés, tant que
rera leur privilége, contribueront sui-
t la mesure déterminée dans ce même
ivilége. Les établissemens de charité et
bienfaisance conserveront dans la
sse commune la portion proportion-
lle qui leur étoit assignée par dotations
concessions spéciales.

» Les possesseurs de bétail pourront ac-
itter en argent le 4 pour 100 de leurs
stiaux et bêtes à laine, en fixant d'a-
nce le prix de ce qu'ils auroient dû li-
er. Les revenus provenant des biens et
ntes du clergé, ainsi que le 4 pour 100
s fruits de la terre et du bétail, se dis-
bueront conformément à la loi du 21
illet 1838, et à l'ordonnance du 2 oc-
bre de la même année.

» Art. 3. Les suffrages, anniversaires et services qui étoient à la charge des communautés supprimées, et qui étoient attachés à des biens qu'elles possédoient, seront acquittés par les paroisses dans le district desquelles se trouvoient ces biens ou revenus affectés à ces fondations, et leurs possesseurs actuels remettront aux églises paroissiales ce qu'ils devoient remettre aux communautés chargées de ces obligations. Il en sera de même des charges de cette espèce annexées à des rentes que possédoient des tiers intéressés avant la suppression des communautés, sans préjudice des droits qu'ils croient avoir et qu'ils pourront faire valoir devant les tribunaux. Quand lesdites charges ne sont point attachées à une rente déterminée, mais à plusieurs collectivement, elles s'acquitteront dans la paroisse où étoit le couvent qui devoit remplir cette obligation.

» Art. 4. La partie de la dîme dont restent directement et immédiatement chargés les agriculteurs et possesseurs de troupeaux, sera prise en considération dans la répartition des contributions ou charges à imposer pour couvrir le déficit que la réduction de la dîme occasionne au trésor et aux établissemens publics, ainsi que dans les indemnités dues aux personnes séculières qui participoient à la dîme.

» Art. 5. Le revenu de la croisade sera provisoirement appliqué aux pensions alimentaires des religieuses.

» Art. 6. Le gouvernement est autorisé à prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour l'exécution de la présente loi, en rendant compte aux cortès dans la prochaine session de celles qui ne seroient pas purement réglementaires.

» Cependant nous ordonnons à tous les tribunaux, cours de justice, et autres autorités civiles, militaires et ecclésiastiques de quelque classe et dignité qu'elles soient, d'observer et d'exécuter la présente loi dans toutes ses parties Vous l'aurez pour entendu et ferez en sorte que cette loi soit imprimée, publiée et envoyée partout. — MOI LA RÉGENTE. »

La loi est contresignée du ministre des finances, Ramon Santillan, Madrid le 21 juillet 1840. Elle est suivie d'une longue instruction destinée à en régler l'exécution. On y voit entre autres choses que les revenus du clergé seront administrés par des juntes diocésaines. Ces juntes se composeront de l'ordinaire ou de son délégué qui les présidera, d'un représentant du clergé de l'église cathédrale, d'un autre du clergé collégial, de deux du clergé des paroisses, d'un du clergé bénéficial, et d'un autre des établissemens de charité et de bienfaisance. Chaque classe nommera son représentant et pourra le changer tous les ans; néanmoins celui de la dernière classe sera nommé par le gouvernement.

Nous voyons dans une autre ordonnance que l'on prescrit aux évêques dont le siége est situé dans une capitale de province, et qui n'ont point de séminaire, de proposer au gouvernement, dans le plus bref délai, celui des couvens de leur diocèse qu'ils jugeroient le plus propre à un établissement de ce genre. Les juntes fourniront de suite les fonds nécessaires pour accommoder ces édifices à leur nouvelle destination. Pour les diocèses dont le siége n'est pas situé dans une ville capitale, et qui n'ont point également de séminaire, les juntes détermineront la somme qu'elles jugeront indispensable pour entretenir dans un séminaire d'un des diocèses voisins le nombre de séminaristes nécessaires pour pourvoir les cures du diocèse.

Ce qui est à remarquer, c'est que ces mesures paroissent toujours être prises et arrêtées sans aucun concours de la puissance spirituelle. Non-seulement on ne lui demande pas son avis pour la rédaction des projets de loi, mais on les sanctionne sans se mettre en peine d'avoir son adhésion; et on règle suivant son bon plaisir jusqu'aux sujets qui sont susceptibles d'être ordonnés, et l'âge qu'ils doivent avoir.

Dans les états du duché de Bade, tenus à Carlsruhe, une pétition fut présentée le 1er juillet, au nom du clergé séculier et régulier, pour la convocation des synodes diocésains. Plusieurs membres ont parlé sur ce sujet. Le rapporteur, le conseiller Eichordt, a prétendu que les synodes diocésains étoient inutiles aujourd'hui, qu'ils ne servoient autrefois qu'à proclamer les décrets des conciles ou à faire exécuter des points de discipline, mais qu'aujourd'hui les établissemens littéraires et les séminaires en tiennent la place, que d'ailleurs le droit du synode de porter des canons est assez douteux. D'autres ont soutenu la pétition. M. Rottek en particulier a dit que les synodes étoient d'une institution très-ancienne, que si la pratique en étoit interrompue, rien ne s'opposoit à ce qu'on la fît revivre. Les députés Welker, Christ, Duttlinger, Knapp ont parlé dans le même sens. La pétition a été reçue à la pluralité des voix.

Un journal allemand a annoncé que l'évêque de Breslau, M. Sedlnitzki, avoit donné sa démission. La *Gazette de Silésie* confirme aujourd'hui la nouvelle de la retraite du prélat, qui auroit été nommé conseiller intime et membre du conseil d'état. Depuis, elle a dit que le prince-évêque avoit fait part de sa résignation au chapitre de sa cathédrale, mais qu'elle espéroit que les circonstances se modifieroient et que le prélat conserveroit son siége. La même feuille ajoute qu'elle n'est pas à même de communiquer les circonstances qui ont précédé et accompagné la résolution prise par le prince-évêque.

Vers la mi-août, M. de Dunin,

evêque, est allé de Posen à
sne, afin d'y ordonner plusieurs
es prêtres qui depuis des an-
ont attendu leur promotion à
l re ecclésiastique. Le clergé des
rons, beaucoup de nobles et
grande affluence de peuple s'é-
at rendus à la ville. A la porte
a cité, le peuple a dételé les
vaux du prélat et a conduit sa
ure dans la résidence archiépis-
ale aux acclamations de la foule.
avoit aussi un arc de triomphe
r la devise *Honneur au roi*. La
e a été illuminée.

Le docteur Higgins, évêque
rdagh en Irlande, étoit occupé
uis long-temps du projet de bâ-
une cathédrale pour son dio-
e. Il est enfin parvenu par ses
ns et par ceux de son clergé à
nir les fonds nécessaires. Comme
rapides accroissemens de la ville
Longford la rendoient la plus
venable pour servir de chef-lieu
diocèse, le prélat a résolu de
anger sa résidence qui étoit jus-
'ici à Ballymahon, et d'établir la
uvelle église dans un terrain at-
nant à l'ancienne église de Long-
rd. La cathédrale d'Ardagh, quand
e sera finie, sera une des plus
lles églises catholiques d'Angle-
rre. Elle sera dans le style de
rchitecture grecque, et aura 227
els de long. Le 19 mai étoit mar-
é pour la pose de la première
erre. On s'étoit rendu pour ce
ur-là à Longford de toutes les par-
es du diocèse. Les prêtres du dio-
se et environ 40 prêtres des dio-
ses voisins étoient venus pour la
rémonie. On se rendit en proces-
on de l'ancienne chapelle sur le
rrain. On y voyoit environ 90 prê-
es du diocèse, puis les évêques de
illaloe, de Gallway, de Kilmaduagh
t Kilfenor, de Meath, d'Elphin et
e Raphoë. M. Higgins, évêque dio-
ésain, officioit. Il se servit pour la cérémonie d'un marteau et d'une truelle de prix qui lui avoient été offerts pour la circonstance par les paroissiens de Longford. Le marteau étoit en bois précieux et la truelle en argent.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nous sommes invités à publier la lettre suivante :

« Paris, le 25 août 1840.

» *A monsieur le rédacteur du* National.

» Monsieur, au moment où je lisois vos dernières attaques, au moment où, calomniant notre mission filiale, les feuilles ministérielles nous présentent comme des instigateurs de guerre civile, mon père trouve à son arrivée chez lui un arrêté par lequel le gouvernement notifie au maréchal de Bourmont « qu'attendu qu'il a sans autorisation accepté un commandement militaire en Portugal, il a perdu sa qualité de citoyen français. ».

» Ainsi rien n'a pu protéger le vainqueur d'Alger contre les rancunes du pouvoir, ni les chagrins qui assiégent sa vieillesse, ni sa gloire, ni les services rendus à son pays, ni cette amnistie menteuse, qui devoit effacer jusqu'au souvenir des délits politiques, suivant le langage des hommes de *grande conciliation* ! Et ce sont sans doute les perfides insinuations de votre numéro du 15 juillet, qui ont donné au ministère le honteux courage de commettre cette lâcheté !

» Je la livre à l'indignation de tous les honnêtes gens.

» En présence de cette immense iniquité, il ne peut plus convenir au maréchal de France, qui, pour prix d'un royaume conquis par ses armes, bornoit, après dix ans d'exil, toutes ses prétentions à venir tranquillement dans sa patrie reposer sa tête sous le toit de ses pères, il ne lui convient plus de rien demander à son pays, jusqu'à ce qu'un acte de réparation nationale l'ait réintégré dans la plénitude de ses droits civiques.

» Comment pourroit il songer plus long temps à réclamer protection pour

son honneur, quand les droits les plus sacrés sont méconnus et violés dans sa personne, quand les pieux efforts de ses fils sont dénaturés et transformés en complots et en manœuvres de parti, et que le sang de l'un d'eux, publiquement versé à Marseille, est demeuré sans vengeance?

» Comte CHARLES DE BOURMONT. »

Jusqu'à présent, on n'avoit ni appliqué ni notifié à M. le comte de Bourmont la disposition de loi en vertu de laquelle il étoit censé avoir perdu *sa qualité de Français*, il y a huit ou neuf ans, pour avoir accepté un service militaire en Portugal. Peut-être lui étoit-il permis d'imaginer, sans trop d'orgueil, qu'une infraction de cette espèce, qui n'avoit eu d'ailleurs aucune importance ni aucune suite préjudiciable pour son pays, se trouvoit rachetée en lui par d'éminens services et par la gloire d'avoir doté la France de la seule conquête qui lui soit restée depuis près d'un siècle.

Toujours est-il qu'à sa place bien d'autres se seroient trompés comme lui, et auroient paru fort excusables de se croire protégés et couverts par les lauriers d'Afrique. Aussi n'est-il pas jusqu'aux représentans de la France dans les pays étrangers qui n'aient oublié en signant les passeports de M. de Bourmont, qu'il avoit perdu *sa qualité de Français* en Portugal, pour ne se souvenir que de ce qu'il avoit gagné de gloire et d'honneurs en Afrique, tant pour la France que pour lui-même. D'ailleurs, depuis dix ans, les amnisties n'ont-elles rien changé à l'état civil des personnes? n'ont-elles rien modifié dans les positions sociales? n'ont-elles pas fait grâce à des hommes qui n'avoient pas, comme M. de Bourmont, la conquête d'Alger pour recommandation?

Toutefois, puisque la loi est si inflexible et si rigoureuse dans son texte, qu'on l'applique; mais qu'on l'applique de manière à ne pas mériter que les ennemis les plus déclarés de M. de Bourmont se récrient contre son exécution en disant *que c'est une brutalité inutile.*

Quant à M. le comte de Bourmont, nous ne savons point ce que les passions révolutionnaires peuvent lui réserver pour le moment. Il nous seroit plus facile de dire de quelle manière il sera traité dans cent ans d'ici, quand il n'aura plus affaire qu'à l'équitable histoire, et à des jugemens reposés que l'esprit de parti aura cessé d'altérer.

Les scandaleux trafics qui ont eu lieu à la Bourse de Paris depuis quelque temps, sont déférés aux tribunaux, et soumis, dit-on, à une enquête sévère, dont les journaux se promettent d'avance les résultats les plus magnifiques. Le bon effet de ces recherches leur paroît assuré pour démasquer des personnages haut placés dans les affaires, et pour faire remonter à la source de ces friponneries.

Qu'il soit possible ou non d'y remonter, c'est ce que nous ignorons. Mais une chose que nous savons très parfaitement, et que l'effet justifiera, nous en sommes sûrs, c'est que les victimes de ce jeu ruineux ne remonteront pas à la source de leur argent, et qu'il restera où il est. Dans ces sortes d'affaires, ceux qui sont morts, sont morts; et on ne les guérit pas plus par des enquêtes, que les médecins ne guérissent les autres morts par des autopsies.

PARIS, 28 AOUT.

Le journal la *Presse* avoit annoncé qu'à la suite d'une allocution d'un député dans le salon même du président du conseil, M. Dosne, beau-père de M. Thiers, étoit reparti subitement pour le département du Nord, dont il est receveur-général. Le *Messager* contient à ce sujet les lignes suivantes : « Non, il n'est pas vrai que le départ de M. Dosne pour Lille eût été motivé par aucun propos d'aucune sorte, qui auroit été tenu par un député. M. Dosne est parti pour Lille, parce qu'il y étoit appelé par ses fonctions de receveur général.

» Non, il n'est pas vrai que M. Dosne

:té, ni dans ce mois-ci, ni dans les s précédens, mêlé ni directement, ni rectement, à des spéculations de rse.

Une enquête judiciaire est ouverte; les bas calomniateurs qui poursui- t M. le président du conseil jusque s sa propre famille, aillent fournir au quet les faits qui seroient à leur con- ssance, on leur en fait la sommation melle. S'ils ne le font pas, qu'ils per- ttent donc à d'honnêtes gens indignés, leur dire qu'ils sont des calomnia- rs. »

— M. Boulloche, juge d'instruction, ırsuit l'information sur les opérations Bourse de la semaine dernière. Vandermarcq, syndic des agens de ange, et le gérant de la *Gazette des ribunaux* ont été entendus comme té- oins.

— Le *Moniteur Parisien* confirme la ouvelle du départ d'un plénipotentiaire : la Porte pour signifier le traité au vice- i d'Egypte. « Quant aux ordres donnés l'amiral Stopford, ajoute le journal inistériel, ils sont et doivent être le se- ret du gouvernement anglais. Nous royons que ceux qui en parlent ne les onnoissent pas et en exagèrent la portée. ue tous les partis soient bien convain- us d'une chose, c'est que le gouverne- ient connoît toute l'étendue de la res- onsabilité qui pèse sur lui. Il apprécie es devoirs, il les remplira tous, et il ompte au nombre des plus sacrés celui le ne pas laisser la France mal préparée ux éventualités de l'avenir. Nous conti- uons de croire que ces éventualités se- ont pacifiques. »

— L'amiral Lalande est appelé à Paris, nais il doit bientôt retourner dans le evant. L'amiral Lalande doit parta- ger avec l'amiral Hugon le commande- nent de la flotte qui sera placée sous les rdres de l'amiral Duperré. L'amiral Hu- gon doit être rendu maintenant à Smyrne.

— Les négociations commerciales vien- nent de reprendre entre l'Angleterre et la France. M. Porter, commissaire an- glais, est arrivé à Paris avec les pouvoirs nécessaires pour signer le traité.

— D'ici à peu de jours, selon le *Cour- rier français*, il paroîtra une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, pour ordonner la réorganisation de la garde nationale dans les départemens.

— Une ordonnance du 24 de ce mois règle : 1° les obligations des fabricans de sucre indigène; 2° le mode d'exercice; 3° les formalités qui doivent présider à l'enlèvement; 4° le paiement du droit. Toute contravention sera punie d'une amende de 100 à 600 fr., indépendam- ment de la confiscation des sucres, sirops et mélasses fabriqués, enlevés ou trans- portés en fraude.

— Le *Bulletin des Lois* contient une ordonnance concernant le gouvernement des établissemens français dans l'Inde.

— Il a été ouvert par ordonnance du 31 juillet dernier au ministre de l'agri- culture et du commerce, sur l'exercice 1839, un crédit supplémentaire de 30,000 fr. pour les encouragemens aux pêches maritimes.

— L'amiral Duperré, qui étoit revenu à Paris, comme membre de la cour des pairs, est reparti pour sa terre de Mon- repos, près Blois.

— La commission d'instruction de la chambre des pairs a ordonné la mise en liberté de vingt-deux individus incul- pés dans l'affaire de Boulogne. Ce sont les hommes d'équipage du paquebot à vapeur, et les sieurs Bourcaut et Ba- ciocchi.

— Le *Capitole* dit que le prince Louis Bonaparte a revendiqué pour lui seul la responsabilité de l'affaire de Boulogne, et qu'il a déclaré, dans ses interrogatoi- res, que ceux qui l'ont accompagné dans son entreprise n'avoient été informés de son but que lorsqu'ils ont été en mer et dans l'impossibilité de revenir sur leurs pas.

— Un jugement du tribunal de la Seine expulse les femmes Dupré et Hayot du logement qu'elles occupoient chez M. N...

dont elles sont accusées d'avoir honteusement et lâchement calomnié la fille.

— Les charpentiers, les menuisiers et les maçons se réunissent depuis quelques jours dans les différens quartiers de Paris. Ils veulent faire changer un usage qui existe depuis un temps immémorial, et qui consiste en ce que les entrepreneurs, après avoir soumissionné des travaux importans, traitent ensuite, pour des parties divisées de ces travaux, avec des sortes de contre-maîtres, auxquels on donne le nom de *tâcherons*, et qui après avoir embauché eux-mêmes directement des ouvriers, exécutent, moyennant un prix fixé d'avance et dans un délai donné, à leurs risques et périls, les travaux dont ils se sont chargés. De nombreuses arrestations ont été opérées.

— Il existe en France 78 écoles normales primaires ou écoles modèles destinées à former des instituteurs primaires. Le nombre des élèves-maîtres que contiennent ces établissemens est à peu près de 2,400; ce qui donne un nombre moyen de 34 élèves environ par école normale primaire. 860 élèves obtiennent annuellement un brevet de capacité, soit pour l'instruction primaire élémentaire, soit pour l'instruction primaire supérieure.

2,356 places d'instituteurs primaires deviennent disponibles chaque année, soit par suite de décès ou démissions, soit par suite de créations nouvelles. Le nombre des élèves-maîtres brevetés chaque année étant de 860, il reste 1,546 places à donner, soit aux jeunes gens qui se destinent à l'instruction primaire sans passer aux écoles normales, soit aux corporations religieuses.

— MM. Duc et Dommey ont été nommés par le préfet de la Seine architectes du Palais-de-Justice, en remplacement de M. Huyot, décédé. M. de Rambuteau a en outre chargé une commission de constater l'état des plans au moment du décès de ce dernier, attendu que le projet est loin de pouvoir recevoir son exé-

n. M. Duc, l'un des deux architectes nommés, avoit été chargé des travaux de la colonne de Juillet.

—Maurice Gouin, imprimeur en taille douce, prévenu d'outrage à la morale publique en exposant et mettant en vente des gravures obscènes et des ouvrages irréligieux, vient d'être condamné, par la cour d'assises de la Seine, à un an de prison et 600 fr. d'amende.

— L'exécuteur des arrêts criminels du département de la Seine, le sieur Henri Sanson, est mort la semaine dernière à l'âge de 73 ans, après avoir reçu les secours de la religion.

— Dans la soirée de dimanche, le feu a éclaté dans l'intérieur du château de Saint-Cloud. On s'en est rendu promptement maître, et le dégât a été peu considérable.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Louis-Philippe a envoyé à Dunkerque une somme de 3,000 fr. pour être répartie entre les marins composant l'équipage du bateau à vapeur le *Véloce*. Il a prescrit au capitaine de lui faire connoître le nom des blessés et les familles qui auroient des pertes à déplorer.

— Un bottier de Douai, ayant refusé de prêter secours, comme il en étoit requis, dans un incendie qu'il étoit allé voir, vient d'être condamné, par le tribunal de simple police de cette ville, à 6 fr. d'amende et aux frais.

— On nous assure, dit le *Mémorial de Rouen*, que tous les membres de notre administration municipale ont donné leur démission, en manifestant l'intention de quitter leurs fonctions le 15 septembre prochain.

— Le navire l'*Adhémar*, venant des mers de Chine, arrivé au Havre, a apporté, à l'adresse du gouvernement français, une charrue chinoise soigneusement emballée. Cette charrue a été expédiée à Paris par les soins de l'administration de la marine.

— D'après l'*Indicateur de Bayeux* du

16, des scènes tumultueuses ont agité cette ville pendant trois jours à cause d'un concert qu'on a voulu donner le 21 au profit des réfugiés espagnols.

— M. Gonin, ministre de l'agriculture et du commerce, est en ce moment à Tours où il prend part aux travaux du conseil général d'Indre-et-Loire.

— L'attaque qu'a éprouvée M. Hennessy, député de la Charente, et que beaucoup de journaux avoient annoncée comme foudroyante, n'avoit heureusement aucun caractère de gravité. Elle n'a eu aucune suite, et M. Hennessy est complétement rétabli depuis plusieurs jours.

— Par jugement du tribunal correctionnel de Jonzac, en date du 23 juillet dernier, le nommé Jean Langlade, de la classe de 1839, du canton d'Archiac (Charente Inférieure) a été condamné à un mois d'emprisonnement pour avoir volontairement entretenu une plaie à sa jambe droite, dans le but de se rendre impropre au service militaire. A l'expiration de sa peine, ce jeune soldat sera, en outre, envoyé dans une compagnie de pionniers de discipline, pour y servir le temps voulu par la loi.

— Le 23 août a eu lieu, à Metz, la bénédiction du bateau à vapeur l'*Austrasien*. Toutes les autorités assistoient à cette cérémonie.

— Un banquet réformiste est annoncé à Grenoble pour le 13 du mois prochain.

— Le parquet de Bordeaux vient de prendre une mesure qu'on ne sauroit trop louer. Le premier avocat-général, en l'absence du procureur-général, a écrit aux journaux la lettre suivante :

« On a donné la plus grande publicité à des prospectus relatifs à l'affaire Eliçabide, et dans lesquels on annonce la publication de documens inédits et *puisés*, dit-on, *aux sources les plus sûres*, ce qui sembleroit indiquer qu'ils sont puisés dans la procédure elle-même ou qu'ils ont été communiqués par l'accusé.

« Les informations criminelles sont essentiellement secrètes ; la publicité illégale qui leur seroit donnée ne porteroit pas moins atteinte aux droits de la justice qu'à ceux de l'accusé.

« L'autorité judiciaire a pris les mesures les plus rigoureuses pour empêcher toute communication de ce genre, soit de la part de l'accusé, soit de la part de toute autre personne. »

— M. de Laboulie, ancien député de la droite, a été élu à l'unanimité bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour royale d'Aix.

— A Toulouse, les habitans du quartier Matabiau viennent d'adresser au conseil municipal une réclamation contre l'existence de la poudrière située dans ce quartier.

— L'inauguration du chemin de fer de Nîmes à Alais et aux mines de la Grand'Combe a eu lieu mercredi 19 août, avec solennité.

— Par suite de son opposition au jugement qui l'avoit condamné par défaut à 4,000 fr. de dommages-intérêts envers le préfet du Gers, le gérant du journal le *Pays* a comparu ces jours ci devant le tribunal d'Auch. Le premier jugement a été confirmé.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'état actuel de Madrid n'est pas sans quelque analogie avec l'état où se trouvoit Paris au temps de sa célèbre commune de 93, lorsque celle-ci faisoit la loi au gouvernement d'alors au lieu de la recevoir. Les municipaux de Madrid semblent vouloir se constituer aussi en assemblée souveraine. Ils sont en état de lutte et de résistance formelle non-seulement contre l'autorité de la reine et de ses ministres, mais contre l'autorité des lois. C'est ainsi qu'ils déclarent ne pas vouloir accepter la nouvelle loi sur les municipalités, et qu'ils se font soutenir en cela par la garde nationale. Aussi ne sait-on plus à Madrid ni qui commande ni qui obéit.

— La reine régente, embarrassée de plus en plus pour se procurer des ministres

qui ne s'en aillent pas du jour au lendemain par peur et par dégoût, a trouvé le seul moyen qu'il y eût à prendre pour les retenir; c'est de les forcer à rester, en refusant positivement de recevoir leurs démissions, et en leur renvoyant leurs portefeuilles. On suppose qu'Espartero entretient secrètement l'agitation qui règne à Madrid; car les partisans qu'il a dans cette ville sont précisément ceux qui résistent au gouvernement, et qui repoussent la loi sur les municipalités.

Un mémoire qui porte 117 signatures vient d'être adressé au roi Guillaume par des industriels et des commerçans du grand-duché de Luxembourg, pour représenter à ce prince les fâcheux effets du nouveau tarif des douanes.

— Les journaux anglais disent aujourd'hui fort peu de chose sur la question d'Orient. Le *Morning-Chronicle* annonce que M. Guizot proposera le maintien du *statu quo*, avec la garantie que la France traiteroit Méhémet-Ali en ennemi s'il franchissoit le Taurus. D'après ce journal, ce seroit là déchirer le traité de Londres, et les quatre puissances se seroient donné beaucoup de mal pour un bien mince résultat.

— Le *Sun* provoque une démonstration de l'Angleterre, qui consisteroit à mettre en commission une douzaine de vaisseaux de ligne.

— Le *Morning-Herald* examine les diverses résolutions que peut prendre Méhémet-Ali, en réponse à la notification du traité de Londres, et sa conclusion est que si la France reste neutre, le vice-roi ne peut rien.

— Les journaux d'Irlande assurent que les régimens que l'on y prend ne feront pas de débarquement en Syrie; ils doivent augmenter les forces de l'Angleterre dans les îles Ioniennes.

— L'inauguration du chemin de fer de Milan à Monza (six ou sept lieues) a eu lieu le 17 août avec la plus grande solennité.

— L'administration des postes d'Autriche vient de conclure avec les directions des chemins de fer déjà achevés et en construction dans les états autrichiens une convention pour le transport des lettres.

— Le prince de Metternich est attendu à Vienne du 3 au 8 septembre.

— L'empereur de Russie a décoré de l'ordre de l'Aigle-Blanc le baron de Brunow, en récompense de la conclusion du traité de Londres.

— La *Gazette d'Augsbourg* du 24 août donne des nouvelles d'Alexandrie, en date du 6, portant qu'on s'attendoit à un blocus de la part des Anglais. Le pacha est occupé à visiter les fortifications; toute la garde nationale est sur pied, et les troupes sont échelonnées le long des côtes.

— Les journaux de Lisbonne arrivés à Londres le 24 contiennent le texte d'une loi rendue à la suite de l'insurrection du 11, et en vertu de laquelle la liberté individuelle et la liberté de la presse sont suspendues pour un mois, à la charge par le gouvernement de rendre un compte immédiat de l'usage qu'il aura fait des pouvoirs extraordinaires qui lui sont conférés par cette loi. Sont exceptés de la suspension les journaux littéraires et deux feuilles quotidiennes, le *Diario dos Cortes* et *Diario do Governo*.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 28 AOUT.

CINQ p. 0/0. 113 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0, 000 fr 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 106 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3150 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 767 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00 c.
Emprunt Belge 101 fr. 0 0
Emprunt romain 100 fr. 1 8
Rentes de Naples 100 fr. 10 c.
Emprunt d'Haiti. 530 fr. 00
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 26 f. 0 0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3327.

MARDI 1er SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

L'Oracle pour 1840 *et les années suivantes,* ou *Recueil de prophéties anciennes et modernes,* par Henri Dujardin (1).

Dans les temps de troubles, de crises et de révolution, on aime à se réfugier dans l'avenir et à se consoler par l'attente des temps meilleurs. De là cette disposition à accueillir des prédictions qui se présentent sous des apparences plus ou moins plausibles. Cette disposition a été remarquée pendant toute la première révolution et depuis la dernière. Combien on a fait courir de prophéties, les unes imprimées, les autres manuscrites, où on annonçoit les choses les plus merveilleuses! Ceux qui répandoient ces prophéties ne manquoient pas de les présenter comme très-authentiques et dignes de toute confiance. Ils vous racontoient là-dessus des particularités dont ils ne souffroient pas qu'on doutât le moins du monde. Après les événemens de 1830, nous avons vu cette ardeur pour les prophéties se réveiller encore; et pendant toute l'année qui a suivi, elles se succédèrent rapidement. L'état violent où l'on se trouvoit leur donnoit une nouvelle vogue. Les hommes les plus estimables étoient enclins à y ajouter foi, et quand l'une venoit à perdre son crédit, il s'en trouvoit à point nommé une autre pour la remplacer et pour servir d'aliment aux espérances de ceux qui étoient justement alarmés du présent.

(1) Voir aux Annonces.

L'auteur du recueil que nous annonçons convient bien en principe qu'il ne faut pas adopter toutes les prédictions sans examen; mais dans l'application il n'est pas difficile sur les motifs de crédibilité. Il veut bien distinguer les prophètes et les *prévoyans,* mais dans le fait il regarde ces derniers comme étant aussi inspirés. *Ils prédisent divinement aussi,* dit-il, *certains événemens plus ou moins éloignés... Une inspiration divine et soudaine les anime, les transporte, et les prédictions coulent de leur bouche et de leur plume.* Où sont les preuves de cette *inspiration* que M. H. Dujardin leur accorde si généreusement? Il n'a garde de les indiquer, mais il nomme quelques-uns de ces *prévoyans.* Ce sont le Père La Neuville, Champion de Pontalier, Bernardine Renzi, le Père Beauregard, Cazotte et autres. Vraiment M. Dujardin est bien prodigue de l'*inspirations,* en l'accordant à Cazotte, philosophe assez peu édifiant. La prédiction qui lui est attribuée paroît être une mystification imaginée par La Harpe.

Il n'est pas besoin assurément de recourir à l'*inspiration* pour expliquer les prévisions de quelques orateurs et écrivains avant la première révolution. Ces prévisions leur étoient dictées par le spectacle de tout ce qu'ils voyoient, par la licence des écrits, par l'audace du parti philosophique, par le changement qui se faisoit dans les esprits, etc.

M. Dujardin compte huit ou dix

prophéties principales, Hermann en 1270, Jean Muller en 1476, Noël Olivarius en 1542, Olivarius d'Orval en 1544, Roussat (1) en 1550, Holzhauser en 1650, Pirus en 1672, Champion de Pontalier en 1767, Beauregard et autres vers 1776.

La *Prophétie du Frère Hermann* fut imprimée à Paris en 1827. Elle étoit d'un religieux de Citeaux au XIII[e] siècle, et annonçoit l'abolition du protestantisme dans la monarchie prussienne. L'auteur nous envoya son ouvrage, et nous sollicita plusieurs fois d'en parler. Mais la prophétie nous parut si peu authentique et les explications de l'éditeur si vagues, si conjecturales, si peu fondées, que nous aimâmes mieux garder le silence que de désobliger un homme estimable.

M. Dujardin distingue trois Olivarius : Pierre-Jean, qui a écrit sur la prophétie et l'esprit prophétique; Philippe-Dieudonné-Noël, et Philippe. Ces deux derniers ne sont-ils pas le même? Je suis porté à le croire.

La prophétie de Philippe-Dieudonné-Noël Olivarius est tirée, dit-on, d'un manuscrit où elle a été écrite en 1542, et fut remise à Napoléon peu de temps après son sacre. L'éditeur ajoute sérieusement que ce dernier fait est très-vrai, attendu que mademoiselle Lenormand le raconte dans les *Mémoires de Joséphine*, et que M. Bareste l'atteste dans un feuilleton du *Capitole*. Il faut assurément avoir une foi bien robuste pour croire *démontrer* un fait parce qu'il est rapporté par une prétendue devineresse qui a fait un roman ridicule. Quant au témoignage de M. Bareste, il dit lui-même que lui seul connoît cette histoire. D'après l'adage *testis unus, testis nullus*, nous nous permettrons de n'en pas croire un mot avant un plus ample informé.

La prophétie du solitaire d'Orval a fait du bruit dans ces derniers temps. Elle a été publiée dans le *Journal des Villes et des Campagnes* du 20 juin 1839, dans le *Propagateur de la Foi*, tomes IV et V, dans les *Tablettes du chrétien*, page 489, et dans l'*Invariable* de Fribourg. Nous pouvons affirmer, dit le *Propagateur*, que la prophétie d'Orval est connue, depuis la fin du siècle dernier, de la famille T. de Verdun; depuis une époque presqu'aussi éloignée, du Père G., provincial d'un ordre religieux; depuis près de vingt ans, de M. de C., de Metz; depuis long-temps, de l'évêché de Verdun, et notamment de MM. les grands-vicaires; depuis 1811, d'un ecclésiastique vénérable, selon l'affirmation qu'il en a donnée à un illustre personnage.

N'auroit-on pas rendu ces témoignages plus imposans si on ne s'étoit pas borné à des initiales, et si on n'avoit pas affecté de ne mettre ici aucun nom propre? Il est vrai que dans un autre endroit on cite une lettre de M. l'abbé Mansuy, chanoine de Verdun, ecclésiastique fort estimable, qui déclare avoir entendu souvent raconter depuis 1810 les événemens annoncés dans les *Prévisions d'Orval*, par un magistrat, M. Lagrellette, qui veuf se fit prêtre, et mourut chanoine de Verdun en 1823. L'éditeur revient plus tard dans un supplément sur la prophétie d'Orval.

(1) Cette prophétie est annoncée au
…ement du volume, mais il n'en
…tion dans la suite.

'eu l'abbé Viguier, Lazariste, ›lia en 1815 la *Véritable pro- :ie de la vénérable Holzhau-* in-12. L'ouvrage est annoncé ı fin du N° 91 de ce Journal, ıe IV; mais nous nous refusâmes n rendre compte. M. Viguier .t un ecclésiastique très-estima- , mais un peu homme à système. explications de la prophétie olzhauser n'étoient rien moins : concluantes. L'épithète d'*aigle 'sseur* donnée à Pie VII nous it paru surtout fort peu prophé- ıe. Appeler *aigle ravisseur* celui ui on prit deux fois sa capitale, fut enlevé de Rome, qui passa q ans en captivité et en exil, c'est urément une interprétation à la- *elle* toute l'habileté des commen- eurs auroit de la peine à donner ılque vraisemblance.

M. Dujardin ne parle point d'un .re écrit du même genre de l'abbé guier; c'est la *Prophétie d'Inno- it XI* précédée de celle d'un ano- me, 1816, in-12. L'abbé Viguier .rouvoit toute la révolution. Les prédictions de ces deux pièces, oit-il, sont des plus étonnantes continuent de se vérifier depuis ıgt-quatre ans.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter ; ces deux écrits de M. Viguier nt eu aucun succès et sont tombés ıs l'oubli.

.es *Prophéties et révélations des ıts Pères, recueillies par Michel Pi- , docteur en astrologie,* ne méri- t guère qu'on s'y arrête. C'est un primé de 24 pages que M. Du- din a trouvé à la bibliothèque de nte-Geneviève et qu'il croit re- nter à l'année 1672. En rappor- ıt les prophéties de Pirus, l'édi- ır les redresse et les corrige. Pi- rus vouloit que les changemens qu'il annonçoit arrivassent dans le XVIIe siècle. Cela ne convient point au système de M. Dujardin qui vous dit d'un très-grand sang-froid qu'il faut lire ici *le dix-huitième siècle.* Qu'est-ce qu'une prophétie que l'on peut ainsi arranger à son gré?

Les *Variétés d'un philosophe provincial*, par l'abbé Champion de Pontalier, sont un ouvrage fort remarquable. L'auteur y montre beaucoup de pénétration et de sagacité. Il peint les travers de son siècle et est effrayé de l'avenir qu'il prévoit. Toutefois, j'avoue qu'il y a un peu d'exagération à qualifier de *prophéties* les vues assez vagues de l'auteur sur l'état futur de la société.

M. Dujardin qualifie également de *prophéties* quelques fragmens du Père Beauregard, du Père La Neuville, du Père Lenfant, de l'abbé de Boulogne et autres écrivains alarmés des dispositions des esprits sur la fin du dernier siècle. Il y a dans ces fragmens des aperçus plus ou moins frappans, mais plusieurs de ces passages datent du temps même de la révolution et ne peuvent passer pour des prévisions.

Dans une appendice à un discours préliminaire, l'éditeur rapporte une prédiction de Jean Muller, ou Regiomontanus, astronome allemand, qui vivoit au XVe siècle. Cette prédiction en huit vers latins annonçoit une grande révolution pour l'an 1788. La *Biographie universelle* dit nettement à l'article Muller que cette prédiction prétendue trouvée dans le tombeau de Muller est une *supercherie*. Elle renvoie de plus à l'article *Brusch*, où l'abbé Hémey d'Auberive a mis une note pour expliquer la supercherie. Les dés-

astres qu'annonçoit Brusch étoient pour l'an 1588, et les éditeurs modernes ont placé ces événemens en 1788. M. Dujardin gourmande vertement l'abbé Hémey pour cette note, qu'il appelle *violente*, et qui ne l'étoit nullement. Il se propose, dit-il, d'examiner à fond la question, et en attendant il traite l'abbé Hémey comme un inconnu et un étourdi. Il lui reproche ses *préjugés* et sa *légèreté*, il lui oppose sérieusement l'autorité de Nostradamus. Il est bon de faire savoir à M. Dujardin que l'abbé Hémey, docteur de Sorbonne, grand-vicaire d'Autun, puis de Lyon, mort en 1815, étoit un homme fort instruit, capable, judicieux. Nous avons donné une notice sur lui dans ce Journal, numéro du 25 novembre 1815, tome VI.

M. Dujardin a ajouté en dernier lieu un supplément à son *Oracle pour* 1840. Dans ce supplément en 94 pages, il répond d'abord à un article du *Journal des Débats* qui s'étoit moqué de la manie de prophétiser, et il cite des prévisions de quelques écrivains et journalistes, tels que le *Courrier français*, le *Constitutionnel*, le *Temps*, le *Siècle*, etc., auxquels il est probable cependant qu'il n'accorde pas le don de l'*inspiration*. Il rapporte des extraits de deux ouvrages sur l'Apocalypse, l'un le *Voyant* dont nous avons rendu compte numéro du 22 novembre 1836, l'autre qui a simplement pour titre : *Ouvrage sur l'Apocalypse*, 1790, 2 vol. in-12, dont on ne connoît pas l'auteur; il y en avoit eu une première édition en 1776.

Il y a eu dans ces derniers temps de commentaires sur l'Apocalypse, et il y a des gens si habiles à y trouver tout ce qu'ils veulent, que leurs conjectures n'ont pas une grande autorité.

Les prophéties que M. Dujardin a recueillies dans son supplément sont encore assez nombreuses; d'abord celle de l'abbé Werdin, d'Otrante, mort en 1279, prophétie trouvée, dit-on, en Italie en 1593 et imprimée en 1600 sous le titre de *Vaticinium memorabile*, dans une compilation dont le nouvel éditeur ne veut pas donner le titre, de peur qu'on n'en fasse disparoître les exemplaires; ce qui est assurément une grande prudence de sa part.

La prophétie de Jérôme Botin, de Cahors, bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, mort le 10 juillet 1420, à 62 ans. Cette prophétie étoit connue en *1818* de M. Dubourg, évêque de la Louisiane. Elle a été insérée dans le *Nouveau recueil de prophéties*, publié par M. Edouard Bricon en novembre 1830. M. de Bergasse, mort récemment, la connoissoit depuis 40 ans. Il y en a trois versions différentes. M. Dujardin donne celle qu'il croit la meilleure, et il y ajoute des notes. On trouve toute la révolution dans cette prophétie, Louis XVI, l'empire et même le duc de Bordeaux. Seulement il y a une petite difficulté, c'est que, dans le texte, il y a plus de quatre siècles écoulés entre l'aigle, symbole de l'empire, et l'*enfant du sang d'Artois*. Mais M. Dujardin n'en est nullement embarrassé, et il dit qu'il faut compter ces quatre siècles à dater du XVe qui est la date de la prophétie. Nous le voulons bien, quoiqu'il puisse paroître étonnant qu'après avoir parlé des

désastres de l'empire, l'auteur remonte au XVe siècle.

Les prédictions d'une mère à son fils commencent en 1804. La mère est morte le 5 juillet 1825. La relation est écrite par son fils qui est prêtre et chanoine. Du reste on ne nous dit point leurs noms. On voit que M. Dujardin est en relation avec le fils. Il lui écrivit en janvier dernier pour lui demander une relation exacte. La mère prédit en 1813 la chute de l'empereur et le retour des Bourbons. Elle prédit aussi le règne de la famille d'Orléans, mais l'éditeur n'a pas osé transcrire ici la prophétie tout entière; il a laissé beaucoup de lacunes dans le texte. Il laisse cependant entrevoir beaucoup de châtimens sur la France; après quoi tout rentrera dans l'ordre.

La prophétie de la religieuse de... est extraite de divers fragmens d'un manuscrit publié en 1832 par Demonville. Ceux qui connoissent M. Demonville jugeront de quel poids est son témoignage.

La prophétie de la religieuse de Lyelbe vient de pays étranger. Cette religieuse est morte en 1829. Elle prédit les événemens de 1830. Cette prophétie, comme les deux précédentes, est plus politique qu'autre chose; elle plaira à certaines gens. Elle n'est pas gaie cependant pour Paris, qui *périra*.

La prophétie de Georges Jager, né à Strasbourg vers 1807 et mort en juin 1829, est fort courte et annonce de grands malheurs sur la France. On assure que l'auteur étoit fort pieux, il vivoit de charités.

Qui croiroit que M. Dujardin put ajouter à sa liste de prophéties les *Oracles sybillins* de mademoiselle Lenormand, 1817, in-8o? C'est la suite des *Souvenirs prophétiques* qui avoient paru à la fin de 1814. Comment un homme judicieux n'a-t-il pas vu qu'il faisoit tort à son recueil en y joignant les rêveries d'une visionnaire? Etoit-il donc décidé à accueillir toutes les prophéties qui lui tomberoient sous la main? *Qu'elles soient vraies ou fausses*, avoit-il dit plus haut, *leur publication ne peut que tourner au profit de la vérité;* ce qui nous paroît une illusion, car les prophéties fausses peuvent faire des dupes.

Le supplément est terminé par des prophéties sur l'Orient, tirées de journaux et d'écrits divers, par de nouvelles recherches sur la prophétie du solitaire d'Orval, par une conjecture sur le *pontife saint* annoncé dans quelque prophétie, enfin par l'indication sommaire de quatre prophéties, celle du Père Bobadilla, Jésuite, en 1547; celle de Hugues de Saint-Chère, en 1621; celle d'un bénédictin de Naples, en 1734, et celle de Marie Nieudan, en 1815.

On trouvera donc dans l'*Oracle de 1840* une vingtaine de prophéties, sans compter un plus grand nombre encore de prévisions, de *prévoyances*, comme on voudra les appeler, auxquelles nous avons vu que l'auteur est disposé à accorder une *inspiration divine*. Si après cela nous ne connoissons pas l'avenir, ce ne sera pas sa faute, car il paroît qu'il a beaucoup de zèle pour recueillir tout ce qui se publie en ce genre. Quand il entend parler d'une prophétie, il écrit pour l'avoir. Il fait ressortir les preuves de son authenticité; là-dessus, il n'est pas trop exigeant. Mais ce dont il ne paroît

pas s'être occupé, c'est de faire accorder ensemble toutes ces prophéties diverses. C'eût été là en effet un travail assez laborieux.

Quelque jugement que l'on porte sur cet ouvrage, nous nous plairons à reconnoître qu'il est rédigé avec bonne foi et qu'il renferme des documens qui peuvent être de quelque intérêt.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 9 juillet dernier, le révérend Père Jean-Baptiste Marrocu, de l'ordre des Mineurs conventuels, professeur de théologie à l'Université romaine, a lu à l'Académie de la Religion catholique une dissertation pour prouver que si au moyen âge toute semence de bonne littérature n'a pas entièrement péri, et que si la voie a été ouverte à la résurrection des sciences et des arts, on le doit en grande partie aux pontifes romains. Il commença par déplorer l'abus que les incrédules ont fait de l'histoire en y mêlant leurs préjugés, leurs rêveries et des idées romanesques. Il fit ensuite le tableau du moyen âge et rappela les efforts des papes pour les bonnes études qu'ils cultivoient eux-mêmes, en protégeant les monastères où elles s'étoient réfugiées, en exhortant par leurs lettres les princes et les évêques à prendre le même soin, en rassemblant à grands frais les manuscrits les plus précieux et les plus rares des classiques grecs et latins. A ce tableau, semé d'anecdotes intéressantes, en succéda un autre où l'orateur montra, par le témoignage des diplômes et des bulles, comment les souverains pontifes, à l'époque en question, ouvroient partout des écoles, créoient des universités, fondoient des académies, leur accordoient des distinctions honorables, et enfin s'employoient auprès des rois et des empereurs pour que les lettres, les sciences et les arts, ainsi que les littérateurs, les savans et les artistes, obtinssent dans leurs états de la protection, des priviléges et des faveurs.

PARIS. — M. l'abbé Deguerry, grand-vicaire d'Arras, qui arrive de Rome où il a passé quelques mois, a adressé au rédacteur de l'*Univers* la lettre suivante, qui a été insérée dans le numéro de ce journal de vendredi dernier :

« Paris, 27 août 1840.

» Monsieur, on lit dans votre feuille d'aujourd'hui une lettre de Rome qui tendroit à représenter cette ville, à l'heure qu'il est, comme le théâtre de toute espèce de crimes.

» Ce n'est pas vous qui ignorez, monsieur le rédacteur, combien l'école du philosophisme et celle de l'hérésie sont opposées au gouvernement temporel du pape, et de quelles accusations elles ne cessent de le charger pour le rendre odieux d'abord, et en amener tôt ou tard la fin. Cependant la lettre que vous avez insérée donneroit raison à leurs attaques et expliqueroit, si elle ne les justifioit pas, leurs entreprises contre la papauté en tant que puissance terrestre.

» Permettez-moi donc de vous dire qu'il n'est pas un étranger, ayant fait cette année un séjour de plusieurs mois à Rome, qui ne vous certifie, ainsi que moi, n'y avoir rien vu et rien appris qui puisse motiver d'aussi dures imputations, et que, sans aucun doute, votre correspondant s'est laissé tromper. Si son récit étoit exact, il faudroit qu'une explosion de brigandages atroces eût eu lieu tout à coup, ce qui n'est pas à croire. Les cités et les nations, non moins que les individus, marchent graduellement dans les voies du bien et du mal. Le Vésuve annonce d'avance ses éruptions.

» Qui peut concevoir, du reste, que l'assassinat et les attentats les plus graves

aux mœurs se commettent en plein jour ou dès la première heure de la nuit, et impunément, au sein d'une ville où la police, si douce, si patiente qu'on la veuille, fait pourtant son devoir. Il y a à Rome, comme dans tous les grands centres de populations, des désordres, et certes, proportion gardée, ils n'y sont pas plus nombreux qu'ailleurs.

» J'ai l'honneur, etc.

» Q. DEGUERRY,

» Vicaire-général de Son Eminence

» le cardinal-évêque d'Arras.»

Le lundi 24 août, M. l'archevêque de Sens a présidé la distribution des prix aux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes de la ville, assisté de M. l'évêque du Puy, et en présence de M. le président du tribunal civil et d'un grand concours de personnes distinguées de la ville, et des parens des élèves. M. le sous-préfet ayant été un peu retardé, n'a pu, lorsqu'il s'est présenté, parvenir à la place qui lui avoit été réservée, tant la foule étoit compacte.

Le prélat a commencé par remercier la nombreuse assemblée d'avoir bien voulu se joindre à lui pour distribuer des récompenses aux enfans du peuple; au moment où il disoit que c'étoit pour la dernière fois qu'il paroissoit accompagné de celui qui, jusqu'à ce jour, avoit partagé ses peines et ses fatigues, M. l'archevêque ne put contenir son émotion, en pensant à la perte qu'il faisoit, et les deux prélats confondirent leurs larmes. Cette scène provoqua dans toutes les parties de la salle l'expression des regrets unanimes que ce départ inspire. M. l'archevêque montra ensuite l'indispensable nécessité, dans notre siècle d'égoïsme et de cupidité, d'inculquer dans le cœur des enfans du peuple les principes religieux, dans leur intérêt, dans celui des parens, et même dans l'intérêt des personnes plus haut placées dans la société. Je ne ferai, a-t-il ajouté, jamais d'opposition contre une école, quelle qu'elle soit, si on y développe ces principes, et si, comme les respectables Frères des Ecoles chrétiennes, les maîtres de ces écoles joignent le bon exemple aux préceptes, et il se trouve à Sens de ces écoles.

Après ce discours, on a procédé à quelques exercices d'examen. Les bons Frères ont dû être satisfaits de la manière dont leurs élèves ont répondu. La séance s'est terminée par un compliment des enfans à M. l'archevêque pour le remercier des sacrifices qu'il fait pour eux. En effet, cet établissement, le plus important de la ville, puisque le nombre des élèves a été cette année de 360, n'est soutenu que par le prélat, les administrateurs de l'école et quelques souscripteurs.

La semaine dernière, M. l'archevêque de Lyon a administré la confirmation dans l'église paroissiale de Vaise, qui étoit trop étroite pour contenir la foule des fidèles. Le conseil municipal a décidé qu'une souscription seroit ouverte pour l'agrandissement et la restauration de l'église. M. Fulchiron, député du Rhône, a souscrit pour une somme de deux mille francs.

M. l'archevêque de Bordeaux, à son retour de Villefranche, a voulu visiter la paroisse d'Irigny, où il avoit été curé. Il a été reçu au son des cloches et au bruit des détonations de boîtes. M. Donnet a passé la journée entière de dimanche au milieu de ses anciens paroissiens, auxquels il a adressé une allocution touchante. Il a visité les écoles et les malades. Il est reparti lundi, accompagné par les jeunes gens de la commune, qui étoient sous les armes, et qui à son arrivée avoient

été au-devant de lui jusqu'au pont de la Mulatière.

M. l'évêque de Digne vient de recevoir du souverain pontife un témoignage de bienveillance qui a dû le combler de joie, et auquel tous ses amis prendront part. Voici cette pièce, précédée de la lettre que M. Sibour avoit adressée lui-même à Sa Sainteté; toutes deux nous sont adressées de Provence :

« Très-Saint-Père, Un des professeurs de notre séminaire va à Rome célébrer la fête du bienheureux Pierre, et déposer aux pieds de son successeur l'hommage de sa foi et de sa piété. Je ne puis laisser passer cette occasion, très-Saint-Père, sans faire parvenir à Votre Sainteté l'expression des mêmes sentimens, et sans lui dire le tendre attachement que Dieu a mis dans mon cœur pour la chaire de Pierre, et ma vénération profonde pour celui qui l'occupe en ce moment avec tant de gloire.

» Dès que j'aurai visité tout mon vaste diocèse, j'irai aussi à Rome, très-Saint-Père, j'irai, fidèle au serment que j'en ai fait dans mon sacre, rendre compte au vicaire de Jésus-Christ de mon administration. Peut-être aurai-je, alors, bien des récits consolans à lui faire. Je prie Votre Béatitude d'agréer, en attendant, un exemplaire de la lettre pastorale par laquelle j'ai commencé cette visite. Déjà je l'ai accomplie dans la partie la plus difficile de nos Basses Alpes, avec beaucoup de fatigues et de dangers, mais aussi avec des consolations ineffables. J'ai pénétré dans la vallée de Fours, qu'un archevêque d'Embrun, selon la tradition des vieillards, avoit visitée il y a 135 ou 140 ans (1). J'ai parcouru, évangélisant et confirmant nos frères, les vallées de Maurin, de l'Arche, etc. J'ai visité plus de trente paroisses qui n'avoient jamais vu d'évêque. Oh! quel spectacle de foi et de piété j'ai vu éclater parmi ces pauvres habitans! Au son de la cloche de l'église qui annonçoit notre arrivée, ou au bruit des pas de nos chevaux, je les voyois accourir de tout côté avec bonheur, les yeux mouillés de pieuses larmes. Tandis que nous cheminions sur le flanc de la montagne, par un sentier étroit, bordé d'affreux précipices, ils nous apparoissoient au-dessus de nos têtes, comme suspendus aux rochers, faisant le signe de la croix; ou dans le fond du vallon, se prosternant à deux genoux, et priant les mains jointes; ou par-delà le torrent, sur l'autre montagne, en face, nous demandant de loin une bénédiction. Mais je n'ai jamais été plus ému, très-Saint-Père, que lorsque j'ai vu une femme accourir, à travers les rocs escarpés, avec le berceau de son enfant sous le bras, poser ce berceau à nos pieds en le découvrant, et demander que je bénisse l'enfant et la mère!

» Je serai heureux, très-Saint-Père, si ce récit des merveilles de la foi dans nos contrées soulage un peu votre cœur paternel, accablé par le poids de tant de peines et de si grandes sollicitudes.

» Je baise, très-Saint-Père, les pieds de Votre Béatitude, en lui demandant une bénédiction toute particulière pour son dévoué fils,

» MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE,
évêque de Digne. »

« *Au vénérable frère Marie-Dominique, évêque de Digne.*

» GRÉGOIRE PP. XVI.

» Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu de votre part un exemplaire de la lettre pastorale que vous avez adressée au clergé et aux fidèles de votre diocèse, à l'occasion de votre première visite générale; et en même temps la lettre que vous nous avez écrite, et qu'un des professeurs de votre grand séminaire étoit chargé de nous rendre. Cet ecclésiastique, muni de votre recommandation, nous l'avons accueilli avec une bienveillance paternelle, et nous lui avons donné commission de vous rapporter fidèlement les vœux que

(1) M. de Tencin, archevêque d'Embrun, depuis cardinal.

nous formons pour vous. Quant au contenu de votre lettre, à peine trouvons-nous des paroles, notre vénérable frère, pour exprimer quelle a été notre consolation, en voyant que, dès l'entrée de votre épiscopat, religieusement occupé de la pensée de vos devoirs, vous avez résolu de visiter avec soin toutes les parties de votre diocèse, et que vous vous êtes dirigé d'abord vers les lieux les plus écartés, et dont l'accès est presque impossible, pour chercher les brebis de Jésus-Christ qui y sont en quelque sorte cachées, afin que vous trouvant au milieu de ces ouailles que l'obscurité et la pauvreté de leur condition vous rendent d'autant plus chères, vous pussiez par vous-même les soulager et renouveler leurs forces, en leur distribuant le pain de la parole et les grâces salutaires des sacremens.

» C'est donc à juste titre que nous applaudissons à des commencemens si beaux et si dignes d'éloges; et plein d'une douce et sainte émotion à la vue des fruits qu'a déjà produits votre présence dans les lieux que vous avez parcourus, nous sommes dans l'attente du jour où, cette première visite pastorale étant entièrement achevée, vous nous informerez pleinement, comme vous le dites, de l'état de votre église. Et cependant, notre vénérable frère, nous supplions et nous conjurons le Tout-Puissant, par Jésus-Christ, son fils, de vous faire éprouver les effets de cette bonté divine, qui est tout votre espoir, en multipliant sur vous les dons de sa grâce, et en donnant l'accroissement à tout ce que vous aurez planté et arrosé dans la portion de la vigne du Seigneur qui vous est confiée. Enfin, en témoignage de notre bienveillance spéciale, nous joignons à nos vœux notre bénédiction apostolique, que nous vous donnons très-affectueusement et du fond de notre cœur, à vous, notre vénérable frère, ainsi qu'à tout le clergé et à tous les fidèles de votre diocèse.

» Donné à Castel-Gandolfo le 31 juillet de l'an 1840, de notre pontificat le dixième. GRÉGOIRE PP. XVI. »

Le clergé de Château-Gontier, département de la Mayenne, s'occupe en ce moment de fonder, avec le secours de beaucoup de personnes pieuses, un établissement de Frères dans cette ville, afin de procurer une instruction chrétienne à la jeunesse du pays. Ce projet, dont se réjouit le peuple et auquel applaudissent tous les amis de l'ordre, de la religion et d'une instruction solide, a pourtant rencontré de l'opposition. Il a paru dans le *Précurseur de l'Ouest* une lettre dont l'auteur ne s'est pas nommé; mais le *Précurseur* a lui-même soulevé le voile, et annonce que l'auteur de la lettre est membre du conseil-général et maire d'une des principales villes du département. Tout le monde a reconnu qu'il s'agissoit de M. le maire de Château-Gontier, que l'on sait en effet craindre par-dessus tout l'influence du clergé, et qui fait tous ses efforts, comme il le dit dans sa lettre, pour entraver le projet d'établissement, sans s'embarrasser de se mettre par là en opposition avec les vœux de la grande majorité des habitans de Château-Gontier. Voici sa lettre au *Précurseur* :

« Monsieur, le *Précurseur de l'Ouest* ne manquera pas d'occasions de parler avec indépendance de la tendance funeste des corporations religieuses a s'emparer de l'enseignement par toutes sortes de moyens. Les lois qui ont supprimé ces corporations sont une lettre morte; le pouvoir ne veut pas en faire usage. Et l'on recommande en même temps l'attachement aux lois! et l'on s'étonne de ne pas l'obtenir!

» Je lutte ici, depuis long-temps, contre le projet, formé par le clergé, d'établissement d'une école primaire de Frères de la Doctrine chrétienne. J'ai peu de chances de succès, parce que le ministère n'empêchera pas.... J'ai bien pour

moi les deux comités local et d'arrondissement, le sous-préfet, le préfet; mais cette réunion ne suffit pas, si le pouvoir supérieur nous fait défaut.

» Prêtez-moi votre concours, monsieur, vous qui avez fait une étude spéciale de ces matières. Les lois de 1792 et de messidor an XII ne permettent pas aux corporations de Frères d'exister. Si l'ordonnance illégale de 1816 a néanmoins la puissance de les rétablir, ce n'est que comme pépinière d'instituteurs communaux, pour les localités qui les *demandent*.

» J'ai développé cette opinion dans mes lettres à M. le préfet, qui les a transmises au ministre, et j'en ai adressé une autre, dans le même sens, à M. Isambert. Je désirerois que vous pussiez attirer l'attention de l'autorité sur les inconvéniens du fait, et sur l'absence de toute légalité. Dans cette œuvre, monsieur, je me sens animé, comme vous, de l'envie de servir mon pays en repoussant, la loi à la main, les moines, les Frères, et toutes ces corporations d'hommes antipathiques à notre civilisation et destinés à embarrasser le gouvernement, à perpétuer les préjugés et à entretenir nos divisions. Leur mission réelle à tous, la pensée qui les soutient, c'est d'éloigner, s'il ne peuvent l'empêcher de naître, le jour où la France unanime voudra le développement de ces institutions, que ces hommes du passé s'obstinent à regarder comme provisoires et sans valeur. »

Toute cette lettre respire une rancune qui va jusqu'au ridicule. M. le maire reproche aux Frères d'être retardataires, et ne l'est-il pas lui-même, lorsqu'il remonte à des lois de 1792, d'une époque de désordres, d'anarchie et de crimes? Ne voilà-t-il pas de belles autorités à invoquer, que des lois si voisines des massacres de septembre et d'un temps de proscription et de barbarie? Regretteroit-on les beaux jours de la convention et les douceurs de la république? Le langage de M. le maire rappelle un peu celui de ce temps-là.

Il se plaint du pouvoir, du ministère, qui ne font pas exécuter les lois. Mais ces lois ont été rendues sous la terreur; elles ont été abrogées par l'opinion publique, avant de l'être par des dispositions postérieures. N'importe, ce sont ces lois-là qui plaisent à M. le maire, ce sont ces lois qu'il veut ressusciter. Ce qui a été fait depuis, il le trouve *illégal*. Les Frères ne peuvent être tolérés que pour *les localités qui les demandent*. Eh bien! c'est précisément ce qui arrive à Château-Gontier; la majorité de la population les souhaite. Rendez-vous donc à ses vœux. C'est la loi suprême sous notre régime.

Aux assises de l'Yonne, pour *le* 3e trimestre, on a jugé, le 17 *août*, le nommé Bonny pour des vols faits la nuit du 22 au 23 mars *dans* les églises de Villevallier et d'Armeau, et dans cette dernière avec effraction. Bonny fut arrêté le 6 avril à Paris, sur le quai Saint-Paul, comme vagabond. Il se trouva porteur de nombreux débris d'objets d'église, de vases sacrés, etc. Il rendit assez mal compte de cette possession. Cet homme, dont la réputation étoit mauvaise, a été condamné à dix ans de travaux forcés.

Cet homme est sans doute le même dont nous avons parlé numéro du 14 avril dernier, page 85 *du* tome précédent.

On regarde comme certain à Berlin que le roi a accepté la démission offerte par le prince-évêque de Breslau, et qu'il lui a conféré le titre de conseiller intime actuel. Le comte de Sedlnitzki conservera son titre de prince, et assistera aux séances du conseil d'état. Les revenus auxquels le prélat renonce volontairement, sont bien supérieurs

aux appointemens de 5,000 écus, somme qui lui sera, dit-on, allouée. On sait que la principauté de Neisse, ainsi que plusieurs domaines qui se trouvent dans la Silésie autrichienne, font partie de la dotation du prince-évêque.

M. Queloz, curé d'Yverdun, qui a quêté les années dernières en France pour la construction d'une église catholique en cette ville, étoit au mois de juillet dernier en Hongrie pour le même objet. Il avoit fait un appel à la charité des fidèles. Le journal de Pesth, *Sion*, recommandoit cette œuvre.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Un *Memorandum* diplomatique, publié avec l'autorisation et probablement par ordre des quatre cours alliées de la Turquie, affoiblit beaucoup la gravité de l'injure qu'on prétend avoir été faite à la France par la signature du traité de Londres. En effet, la France n'a point été exclue des négociations. Non seulement on ne lui en a pas fait mystère, mais on l'a constamment sollicitée de s'adjoindre aux conférences, et on lui a donné connoissance à plusieurs reprises de tout ce qui s'y passoit.

Qu'on dise qu'elle étoit contrariée des dispositions que les autres puissances apportoient dans ces négociations à l'égard du pacha d'Egypte; qu'on dise qu'elle ne pouvoit s'y associer sans les gêner et les contrecarrer par ses dissidences; et que le gouvernement français, se voyant un contre quatre, n'a point voulu intervenir dans des choses qu'il ne pouvoit empêcher; voilà ce qui paroîtra vrai et prouvé. Mais si cela forme une injure, elle est peu grave; et on peut même la considérer comme le seul biais qui pût être pris pour tirer la France de l'embarras où elle se trouvoit vis-à-vis de Méhémet-Ali, son protégé, qu'elle ne vouloit point abandonner et qu'elle ne pouvoit pas sauver non plus. L'obliger à prendre part aux conférences et au traité, c'étoit la forcer de se déclarer positivement contre les quatre puissances ou contre le pacha d'Egypte. Ainsi, loin de la plaindre de la manière dont les choses ont tourné, on devroit plutôt l'en féliciter. Il auroit été préférable pour elle sans doute qu'il ne se fût rien passé du tout. Mais du moment où elle ne pouvoit pas détourner les coups de la personne de Méhémet-Ali, c'étoit entrer dans les embarras de sa position, que de la laisser entièrement neutre, comme les quatre puissances ont fait.

La mort vient de nous enlever, dit la *Gazette du Bas-Languedoc*, un homme de bien qui a droit à nos regrets. M. Domergue a rendu son ame à Dieu, le jour de l'Assomption. Sa vie simple, modeste, pleine de bonnes œuvres, a offert l'exemple de toutes les vertus. Généreux sans ostentation, il a versé d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres. Les habitans de Beaucaire se souviendront toujours des services importans qu'il a rendus à son pays, dans les différens emplois gratuits qu'il a exercés, pendant sa longue et honorable carrière. Sincèrement attaché la religion, M. Domergue en accomplissoit fidèlement tous les devoirs; et c'est elle qui a sanctifié ses derniers momens. La population entière de Beaucaire, qui se pressoit à ses funérailles, a attesté l'estime profonde dont il jouissoit auprès de tous les habitans, sans distinction de rang ni d'opinion.

C'est à tort que plusieurs journaux ont dernièrement annoncé le retour de M. Maxime des Méloizes à Alexandrie. A la date du 24 juillet il étoit encore à Damas, ne devant terminer son travail que dans la première quinzaine du mois suivant. M. Maxime des Méloizes ne pouvoit guère se rendre à Alexandrie avant la fin d'août ou le commencement de septembre.

Il paroît que le ministre des affaires

étrangères a déjà reçu plusieurs envois de documens, et que rien ne justifie jusqu'ici les inculpations dirigées contre M. de Ratti-Menton, à l'occasion des poursuites exercées contre des Juifs accusés d'avoir traîtreusement donné la mort au vénérable religieux connu sous le nom de Père Thomas. Comme il ne manque plus, dit-on, au ministre que le rapport de M. Maxime des Méloizes sur l'ensemble de ses informations, il pourra sans doute annoncer bientôt que la conduite du consul de Damas a été irréprochable, et que les faits à lui imputés ne sont que d'odieuses calomnies.

D'après les correspondances de Damas, du 27 juillet, M. Maxime des Méloizes, qui avoit l'intention de visiter la ville sainte avant de s'en retourner à Alexandrie, auroit pu être rappelé promptement à son poste, par suite de la tournure qu'ont prise les affaires d'Orient.

PARIS, 31 AOUT.

Les journaux ministériels du soir publient la nouvelle suivante à laquelle on devoit bien s'attendre d'après les dernières correspondances : « Les nouvelles reçues d'Alexandrie par le gouvernement portent que le vice-roi d'Egypte a répondu par un refus aux notifications que Rifaat-Bey étoit chargé de lui faire ; il a déclaré qu'il repousseroit la force par la force, mais qu'il resteroit sur la défensive et ne feroit aucun acte d'agression. »

— Nous ne croyons pas devoir nous dispenser de donner la note suivante, publiée par les journaux du gouvernement, quoique nous n'ayons pas inséré la pièce qu'elle rectifie. Cette note suffira cependant pour montrer sur quoi repose le différend qui s'est élevé entre les quatre puissances et la France :

« Les journaux publient aujourd'hui, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, le *memorandum* adressé à la France le 17 juillet dernier. Ce document, qui a été traduit du français en allemand, de l'allemand en français, n'est pas exactement reproduit dans toutes ses expressions. Nous ne publierons pas en réponse le *memorandum* de la France. Toutefois, celui qu'on vient de mettre au jour contient deux assertions que notre ambassadeur a rectifiées, à l'instant même où le *memorandum* lui a été communiqué.

» La première consiste à dire que l'arrangement adopté par les quatre puissances, et qui ne donne au vice-roi que l'Egypte et le pachalik d'Acre, repose sur des idées émises par l'ambassade de France. Jamais M. Guizot ni le cabinet du 1er mars n'ont émis de telles idées. Les documens existant prouvent qu'aux époques antérieures le cabinet français n'a rien suggéré, rien accepté de semblable.

» La seconde assertion consiste à dire que la France, par ses déclarations réitérées, a donné le droit de croire que *dans aucun cas* elle ne s'opposeroit aux mesures prises par les puissances. Cette assertion n'est pas exacte : elle a été contestée à l'instant même par notre ambassadeur. Jamais, à aucune époque, la France n'a aliéné sa liberté d'action. »

— Une ordonnance du 27 août nomme : procureur du roi à Savenay (Loire-Inférieure), M. Lefeuvre; substitut à Quimper (Finistère), M. Henneau ; à Dinan Côtes-du-Nord), M. Mongellaz ; à Nevers (Nièvre), M. Blanché ; à Châteauroux (Indre), M. Tourangin ; à Mâcon (Saône-et-Loire), M. Bourée ; à Châtillon (Côte-d'Or), M. Dorey.

— M. Savin de Surgy, conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, vient d'être nommé conseiller-maître, en remplacement de M. Bessières, décédé ; il est remplacé, comme référendaire de de 1re classe, par M. Duparc, que remplace, dans la 2e classe, M. Reynaud de Barbarin.

— Par arrêté du garde des sceaux, M. de La Gravière, auditeur de première classe, attaché au comité de l'intérieur et de l'instruction publique, vient d'être nommé maître des requêtes au conseil d'état, et attaché en cette qualité au comité de législation. Il est, en outre,

inspecteur-général des établissemens de bienfaisance existant en France.

— M. Péclet, inspecteur de l'Académie de Paris, est nommé inspecteur-général des études, en remplacement de M. Naudet, démissionnaire; M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire est nommé inspecteur de l'Académie de Paris, à la place de M. Péclet.

— Une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 27 août, appelle l'attention des préfets sur la tenue et la conservation des registres de l'état civil. M. de Rémusat annonce qu'il a l'intention de se concerter avec le garde des sceaux pour ramener à plus d'uniformité les différentes mesures qui se rattachent à ce service, et il invite en conséquence les préfets à lui transmettre les renseignemens précis sur la manière dont sont tenus ces registres dans les communes de leurs départemens.

— Une seconde circulaire du ministre de l'intérieur, adressée aux préfets, a pour objet la formation d'une statistique générale des mendians et indigens.

— Il résulte d'une circulaire récemment adressée aux préfets par le même *ministre*, que la charité légale dépense annuellement pour les pauvres cinquante-huit millions; savoir : 49 millions dans les hospices et hôpitaux, et 9 millions dans les bureaux de bienfaisance.

— Le *Journal général de l'instruction publique* publie un nouveau réglement des études dans les colléges royaux, et dans les colléges communaux de plein exercice. Il en résulte que les cours accessoires d'histoire naturelle, d'arithmétique, de géométrie, de cosmographie et de chimie seront reportés, à partir de la prochaine année scholaire, dans l'année de philosophie.

— Par ordonnance rendue le 24 août, sur le rapport du ministre de la guerre et de l'avis du conseil des ministres, il est ouvert au ministre secrétaire d'état de la guerre, sur l'exercice de 1840, un crédit de 18,986,000 fr., tant pour appropriation et amélioration du casernement (hommes et chevaux), que pour les dépenses du matériel nécessité par l'accroissement de l'armée.

— Une ordonnance du 20 août attribue à la deuxième chambre du tribunal de première instance de la Seine la connoissance des contraventions en matière de timbre et d'enregistrement, et du contentieux judiciaire des domaines.

— M. le chancelier Pasquier vient de prévenir MM. les pairs que, d'après l'état de l'instruction relative aux événemens de Boulogne, le rapport pourra être fait en chambre de conseil le mardi 15 septembre. C'est, dit-on, M. Persil qui sera chargé du rapport. La cour des pairs prononcera immédiatement sur la compétence, et, s'il y a lieu, sur la mise en accusation.

On croit que les débats commenceront au plus tôt vers le 1er octobre. Il avoit été d'abord question de tenir l'audience dans la nouvelle salle du Luxembourg; mais il paroît certain que la cour s'assemblera encore cette fois dans l'ancien local de ses séances; cette résolution semble indiquer qu'on ne s'attend pas à ce que le nombre des accusés soit en définitive considérable.

— La commission des mises en liberté nommée par la cour des pairs s'est assemblée samedi dernier; elle a ordonné la mise en liberté de trois matelots anglais qui étoient restés à bord du steamer *City of Edimburgh*, pendant que Louis Bonaparte étoit débarqué avec ses complices. Deux de ces matelots sont en ce moment détenus à Boulogne, le troisième avoit été amené à Paris.

— M. Dosne écrit au journal la *Presse* une lettre où il dit qu'il n'a quitté Paris que parce que ses devoirs de receveur-général du département du Nord l'appeloient à Lille, et où il affirme sur l'honneur que depuis sa nomination à la place qu'il occupe, il n'a fait ni directement, ni indirectement, ni seul, ni en participation avec quelqu'un, ni pour lui, ni pour personne, aucune opération de Bourse. « Au surplus, ajoute-t-il, une en-

quête vient d'être ordonnée par le gouvernement. Elle impose aux auteurs des bruits répandus la nécessité d'aller déclarer ce qu'ils savent; elle prouvera ce que j'affirme. »

— M. Berryer écrit à M. Charles de Bourmont une lettre en réponse à un article inséré dans le *National*, article où il étoit dit que l'illustre orateur n'avoit consenti qu'après de longues hésitations à se charger d'une cause qu'il n'approuvoit pas, et qu'il n'avoit cédé qu'aux exigences de son parti.

— Le camp de Fontainebleau est définitivement constitué, sous les ordres du maréchal Oudinot, commandant supérieur. L'effectif des troupes qui le composent est plus foible que celui de l'année dernière. En voici l'évaluation à peu près exacte : infanterie, 8,040 hommes; cavalerie, 1,110; artillerie, 380; total, 9,530 hommes.

— On annonce que le colonel Champion, du 3e léger, commandant le camp de Koléah, vient d'être révoqué et remplacé dans son commandement par le lieutenant-colonel Cavaignac. Le maréchal Valée avoit déjà envoyé ce dernier à Coléah avec ses deux bataillons de zouaves dès qu'il eut reçu le rapport de la malheureuse affaire du 12.

— Le *Bulletin des Lois* publie la loi qui ouvre deux crédits pour la création d'une chaire de langue et de littérature slave au collége de France, et d'une faculté des sciences dans la ville de Rennes.

— En l'absence de M. de Rambuteau, qui a obtenu un congé, la préfecture de la Seine est administrée par M. le conseiller de Lamorelie.

— Le *National* annonce qu'outre les douze comités réformistes, un par arrondissement, qui sont constitués à Paris, il vient de s'en former deux nouveaux, dont il fait connoître les principaux membres.

— Des médailles d'honneur viennent d'être décernées à plusieurs personnes qui se sont distinguées, soit lors de l'événement de Boulogne, soit dans les circonstances relatives à la navigation du bateau à vapeur le *Véloce*, du Tréport à Calais.

— M. de La Pierre, ancien directeur de l'école turque à Paris, vient de recevoir du sultan la grande décoration en diamans de Nichani-Iftihar.

— Les ouvriers menuisiers ne veulent point rentrer dans leurs ateliers. Outre celles de leurs prétentions que *nous* avons fait connoître, ils demandent à travailler une heure de moins par jour, et à recevoir une augmentation de 50 cent. De nouvelles arrestations ont été faites.

— Un ministre protestant, le sieur Mazoch, natif de Bohême, avoit été condamné, par le tribunal correctionnel, à six mois de prison pour excitation habituelle à la débauche et outrage aux mœurs. La cour royale de Paris vient de confirmer ce jugement.

— Héloïse André, blanchisseuse, âgée de 19 ans, et Céline Loyset, dévideuse de soie, âgée de 18 ans, ont comparu samedi devant la cour d'assises de la Seine, accusées d'avoir volé des vases de fleurs dans l'église de Belleville et dans celle de Saint-Leu à Paris. Elles ont prétendu que la misère les avoit poussées à commettre ce crime; elles en ont, du reste, témoigné du repentir. Déclarées coupables avec des circonstances atténuantes, elles ont été condamnées à 18 mois d'emprisonnement.

— L'exposition des travaux de peinture, sculpture, architecture et gravure des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, a été fermée hier. Les 2, 3 et 4 septembre aura lieu l'exposition du concours des grands prix de gravure en taille-douce.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Madame la baronne de Barante est arrivée le 27 à Rouen, venant de Russie. Elle a fait la traversée en neuf jours sur le bateau à vapeur le *Tage*.

— Des troubles ont eu lieu dernière-

ment à Crozon (Finistère). 300 individus, détenteurs de domaines congéables, ayant voulu s'opposer à une expertise légalement ordonnée, on fut obligé d'envoyer sur les lieux deux compagnies du 21ᵉ de ligne pour protéger les opérations des experts. Douze des perturbateurs ont été arrêtés. L'instruction de l'affaire a commencé immédiatement.

— Un double parricide, consommé il y a douze ans, et resté impuni malgré la clameur publique qui ne cessoit de désigner les coupables, amenoit ces jours derniers, devant la cour d'assises de la Nièvre, les frères Vincent. Un témoin a déclaré avoir entendu les deux frères tramer l'assassinat. L'un d'eux disoit : « Je tuerois bien le père, mais je n'aurois pas le courage de tuer la mère. » A quoi l'autre auroit répondu : « Eh bien ! moi je les tuerai tous deux. » Les deux accusés ont été condamnés aux travaux forcés a perpétuité et à l'exposition. A ce sujet, la *Gazette des Tribunaux* s'élève contre les circonstances atténuantes, et dit qu'il est contraire à la lettre comme à l'esprit de la loi d'en faire jouir les parricides. Le code déclare en effet que le meurtre du père ou de la mère, même provoqué par des sévices graves, n'est jamais excusable; et le législateur n'a porté contre ce crime qu'une peine, la mort.

— Les débats du procès d'Eliçabide s'ouvriront le 9 septembre; le ministère public a fait assigner trente-sept témoins. Par une coïncidence assez bizarre, cet accusé peut trouver, dans les membres d'une même famille, son défenseur, son juge et l'un de ses accusateurs. En effet, M. Gergerès père présentera sa défense, M. Gergerès fils aîné fait partie du jury, et M. Gergerès jeune, en sa qualité de médecin aux rapports, a procédé à l'autopsie des cadavres et à la constatation du genre de mort employé.

— Le vaisseau l'*Iéna*, à bord duquel flotte le pavillon de M. le contre-amiral Lalande, et que commande M. Bruat, capitaine de vaisseau, est arrivé du Levant à Toulon dans la nuit du 24 au 25. D'après un ordre envoyé de Paris, l'*Iéna* doit se disposer à repartir immédiatement pour le Levant. L'amiral Lalande est mandé à Paris, comme nous l'avons annoncé.

— Un détachement de 130 tirailleurs de Vincennes a été embarqué le 25 à Toulon sur la corvette de charge l'*Agathe* qui a fait route pour Alger avec un chargement de matériel et un détachement de 53 hommes du 12ᵉ d'artillerie.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux ministériels de Paris ne se dissimulent pas que les nouvelles de Madrid sont des plus inquiétantes. On sait que la reine régente refuse de céder au parti du mouvement, et que celui ci est soutenu par Espartero. Espartero épie les événemens pour les faire tourner en sa faveur, et pour soumettre l'autorité royale à la sienne. Il y a lutte et conflit évidens entre les deux pouvoirs. Le général en chef s'arrange pour faire servir à ses desseins les 120,000 hommes qu'il commande, et dont il ne veut point se dessaisir. On tremble pour la reine en la voyant sous cette dépendance. Cependant son caractère d'énergie ne se dément pas. On dit même que son intention est de protester contre les actes que la violence lui a arrachés à Barcelone.

La municipalité de Madrid est en pleine résistance contre l'autorité de la reine. Le commandant de la garde nationale lui a officiellement promis d'appuyer sa désobéissance par les armes, et cette offre a été officiellement agréée aussi par une déclaration publique du corps municipal. Ainsi une étincelle peut tout allumer au retour de la reine dans la capitale.

Le parti militaire tend à se diviser entre Espartero et O'Donnell. Ce dernier soutient Marie-Christine, et se montre fort mal disposé à l'égard d'Espartero.

— Le *Moniteur Parisien* publie l'article suivant :

« Il y a eu, le 25 août, quelques désor-

dres à Valence. Une partie de la population a voulu donner une sérénade à la reine ; des groupes se sont formés pour s'y opposer. Le conseil des ministres s'est assemblé, et a décidé que la sérénade n'auroit pas lieu. Les ministres ont demandé ensuite à la reine l'autorisation d'annoncer que la loi sur les ayuntamientos ne seroit pas exécutée jusqu'à la délibération des nouvelles cortès. La reine a refusé, MM. Onis et Caballo, l'un ministre des affaires étrangères, l'autre ministre de l'intérieur, ont donné leur démission.

M. de Rumigny a présenté le 29, au roi des Belges, ses lettres de créance, comme ambassadeur de France.

— Le prince de Syracuse, frère du roi des Deux-Siciles, se trouve en ce moment à Bruxelles.

— De tous les ministres anglais, le seul qui reste aujourd'hui à Londres est lord Normanby. Lord John Russell est en Ecosse; lord Palmerston est parti pour son collége électoral à Tiverton.

— La reine d'Angleterre vient de nommer le baron Charles Sydenham gouverneur de la province du Canada; M. Norma Macdonald secrétaire de l'établissement de Sierra Leone, et M. David Turnbull surintendant des Africains libérés dans l'île de Cuba.

— Les partisans du rappel de l'union, en Irlande, se distinguent par un costume qui se compose d'un habit gris avec un collet en velours, et des boutons sur lesquels est écrit le mot *Rappel*. M. O'Connell a déjà adopté ce costume.

— L'amnistie que le roi de Prusse devoit accorder à l'occasion de son avénement, a été promulguée. Le nombre des prisonniers d'état auxquels elle profite s'élève à 2,998.

— Le duc et la duchesse de Leuchtenberg sont arrivés, le 17, de Saint-Pétersbourg à Fischbach, où se trouvoient le roi et la reine de Prusse.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 31 AOUT.

CINQ p. 0/0. 113 fr. 50 .
QUATRE p. 0/0, 103 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 106 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr 50 c.
Act. de la Banque. 3165 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 767 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt Belge 000 fr. 0 0
Emprunt romain 100 fr. 3 8
Rentes de Naples 100 fr. 50 c.
Emprunt d'Haïti. 530 fr. 00 c
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 25 fr. 1 8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3328.

MARDI 3 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Sur le tableau de la cour de Rome et de l'épiscopat catholique.

La notice qui s'imprime annuellement à Rome sur l'état de la cour de Rome et du sacré collége, vient de paroître pour cette année. Elle présente, comme à l'ordinaire, le tableau du sacré collége, de la prélature, des congrégations et tribunaux existant à Rome, etc. Nous avons donné l'année dernière, numéro du 17 août, un extrait de ce tableau; nous ne ferons mention aujourd'hui que des changemens qui se sont opérés.

Le sacré collége est composé de 57 cardinaux, dont 9 de la création de Pie VII, 12 de celle de Léon XII, et 36 de celle de Grégoire XVI. 6 avoient été réservés *in petto* dans les consistoires du 12 février 1838, du 18 février et du 23 décembre 1839. 7 chapelles étoient vacantes.

Le Saint-Père n'avoit fait qu'un seul cardinal depuis notre article du 17 août; c'étoit M. le cardinal-évêque d'Arras. Un cardinal, M. Hercule Dandini, est mort depuis l'impression du *Cracas*. Ainsi il n'y avoit plus que 56 cardinaux. 42 cardinaux étoient morts sous le pontificat du pape régnant.

Le tableau des évêques du monde chrétien offre d'abord 12 patriarches, savoir ceux de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, qui sont ordinairement des prélats de la cour de Rome, et qui y résident. Ces patriarches sont comme les évêques *in partibus*. Alexandrie est vacant en ce moment. Le patriarche de Venise est le cardinal Monico. Le patriarche des Indes occidentales est un prélat espagnol, M. Allué, qui n'a pas de territoire proprement dit. Le patriarcat de Lisbonne est vacant depuis la mort du cardinal de Silva. Les cinq autres patriarches sont des prélats d'Orient, qui sont de différens rits, mais unis à l'Eglise romaine. Il y a à Antioche 3 patriarches, pour les Grecs-Melchites, pour les Maronites et pour les Syriens.

Les archevêchés et évêchés du monde catholique sont au nombre de 671, dont 80 sont vacans. 9 évêques ont des coadjuteurs, 30 ont des suffragans; 10 siéges sont gouvernés temporairement par des administrateurs ou vicaires apostoliques. On a, dans le *Cracas*, indiqué par erreur comme vacans Evreux, Saint-Flour et Metz; tous ces siéges sont occupés. On a aussi par erreur, à ce qu'il nous semble, indiqué comme vacans les siéges de Cranganor, de Cochin et de Méliapour; ces trois siéges, qui sont dans la presqu'île de l'Inde, paroissent supprimés par le bref *Multa præclarè*. 17 évêchés ont été érigés par le pape régnant, ce sont ceux de Californie, par-delà le Mexique; du Détroit, de Dubuque, de Nashville, de Natchez et de Vincennes, aux Etats-Unis; de Gallway, en Irlande; de Saint-Jean de Cuyo, de Guayaquil et de la Nouvelle-Pampelune, en Amérique méridionale; d'Alger, en Afrique; de Montreal, en Canada; de Nocera

de Pagani, dans le royaume de Naples ; de Tempio, en Sardaigne, mais pour rester uni à Ampurias ; enfin de Giovenazzo, d'Ortona et Terlizzi, dans le royaume de Naples, mais pour rester unis, Ortona à Lanciano, Giovenazzo et Terlizzi à Molfetta.

Dans notre numéro du 17 août de l'année dernière, nous regrettions que le *Cracas* n'indiquât point les vicaires apostoliques dans les diverses parties du monde, et nous osions solliciter cette addition qui, disions-nous, formeroit dans le *Cracas* un tableau complet du corps épiscopal. Il est probable que des voix plus puissantes que la nôtre ont émis le même vœu, et l'on a reconnu sans doute que la publicité du nom des vicaires apostoliques n'avoit plus d'inconvéniens aujourd'hui. Le *Cracas* donne donc pour la première fois le tableau des vicaires apostoliques établis par le Saint-Siége dans les diverses parties du monde, sous la direction de la Propagande. Ce tableau est curieux, et nous n'hésitons pas à l'insérer ici. C'est le complément de la liste des évêques ci-dessus.

Ce tableau offre 57 vicaires apostoliques en différens pays, savoir :

8 en Angleterre. Dans le district de Londres, M. Thomas Griffiths, évêque d'Oleno (1) le 30 juillet 1833, vicaire apostolique en 1836, ayant succédé comme coadjuteur à M. Bramston. Dans le district de l'Ouest, M. Augustin Baines, Bénédictin anglais, évêque de Siga le 24 février 1823, vicaire apostolique en 1829, ayant succédé comme coadjuteur à M. Collingridge. Dans le district de l'Est, nouvellement érigé par Sa Sainteté, M. Guillaume Wareing, créé le 11 mai 1840 évêque d'Ariopolis. Dans le district du Milieu, M. Thomas Walsh, fait le 18 janvier 1825 évêque de Cambysopolis, devenu en 1826 vicaire apostolique, ayant succédé comme coadjuteur à M. *Milner* ; il a pour coadjuteur M. *Nicolas* Wiseman, fait le 11 mai 1840 évêque de Mellipotamie. Dans le district de Galles, nouvellement établi par le Saint-Père, M. Dominique Brown, Bénédictin anglais, créé le 11 mai évêque d'Apollonie, et vicaire apostolique. M. George Brown a été institué le 11 mai évêque de Bugie, et vicaire apostolique du district de Lancastre nouvellement créé par Sa *Sainteté*. M. Jean Briggs, évêque de Tracon, et vicaire apostolique le 22 janvier 1833, gouvernera le district d'York, nouvellement érigé par Sa Sainteté. M. Henri Weedall, fait le 11 mai évêque d'Abide, et vicaire apostolique du district du Nord.

En Ecosse il y trois districts. Dans celui de l'Est, M. André Carruthers, le 11 septembre 1837 évêque de Céram et vicaire apostolique, a pour coadjuteur depuis le 28 juillet 1837 M. Jacques Gillis, évêque de Limira. Dans le district de l'Ouest, M. André Scott, évêque d'Erétrie, vicaire apostolique le 9 février 1827, a pour coadjuteur M. Jean Murdoch, fait le 4 juin 1833 évêque de Castalala. Dans le district du Nord, M. Jacques-François Kile, évêque de Germanicie et vicaire apostolique le 13 février 1827.

A Gibraltar, M. Henri Hughes, de l'ordre des Mineurs réformés de

(1) Tous ces vicaires apostoliques ont des titres d'évêchés *in partibus*. Il a paru inutile de le répéter à chaque fois.

Saint-François, fait le 15 mars 1839 évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique.

En Suède, M. Laurent Studach, prélat de la maison de Sa Sainteté, vicaire apostolique le 10 août 1833.

En Hollande : à Bois-le-Duc, M. Henri Den Dubbelden, du 5 juin 1831 administrateur apostolique du vicariat; à Breda, M. Jean Van Hooydonck, le 7 janvier 1827 administrateur apostolique du vicariat; à Luxembourg, M. Jean Van Der Noot, vicaire apostolique le 6 juillet 1834. Le Limbourg est vacant.

En Allemagne, pour les missions du Nord, M. Jean-Théodore Laurent, évêque de Cherson et vicaire apostolique le 17 septembre 1839, et pour la Saxe, M. Ignace-Bernard Mauermann, évêque de Pella et vicaire apostolique le 14 mai 1819.

Pour la Turquie d'Europe : à Constantinople, M. Julien-Marie Hillereau, archevêque de Petra le 14 juin 1833 et vicaire apostolique patriarcal pour les Latins, a succédé en 1835 comme coadjuteur à M. Coressi. En Moldavie, M. Pierre-Raphaël Arduini, Mineur conventuel Franciscain, évêque de Carrhes et visiteur apostolique le 25 septembre 1838. Philippopolis est vacant. En Bosnie, M. Raphaël Barissich, des Mineurs de l'Observance de Saint-François de la province de la Bosnie ottomane, évêque d'Azoth et vicaire apostolique le 24 mars 1832.

En Syrie, M. François Villardell, Mineur Franciscain de l'Observance, archevêque de Philippe et vicaire apostolique d'Alep le 8 mars 1839.

En Chine, dans le Kansi et le Kensi, M. Joachim Salvetti, Mineur Franciscain de l'Observance, évêque d'Euria, succéda au vicariat le 21 février 1815; il a pour coadjuteur M. Alphonse-Marie di Donato, du même ordre, évêque de Cardica le 9 septembre 1831. Dans le Hou-Quang, M. Joseph Marie Rizzolati, Mineur réformé de Saint-François, évêque d'Arada et vicaire apostolique le 30 août 1839. Dans le Su-Tchuen, M. Jacques-Léonard Perrocheau, du séminaire des Missions-Etrangères à Paris, évêque de Maxula, succéda comme coadjuteur en 1837, et a pour coadjuteur M. Pierre-Antoine Papin, du même séminaire, évêque de Sinite en 1838. Dans le Fo-Kien, M. Roch-Joseph Carpena, Dominicain, évêque de Sebaste et vicaire apostolique en 1818, a pour coadjuteur M. Michel Calderon, du même ordre, évêque de Bodona le 9 septembre 1831. Dans le Tche-Kiang et le Kiang-Si, M. Alexis Rameaux, de la congrégation de la Mission, évêque de Miria et vicaire apostolique le 11 décembre 1838. Dans le Leao-Tung, M. Emmanuel-Jean-François Vérolle, du séminaire des Missions-Etrangères de Paris, évêque de Columbica et vicaire apostolique le 11 décembre 1838. Dans le Kan-Tung, M. Louis des comtes Besi, évêque de Canope et vicaire apostolique le 10 janvier 1840.

En Corée, M. Laurent-Marie Imberd, du séminaire des Missions-Etrangères à Paris, évêque de Capse et vicaire apostolique le 26 avril 1836.

En Cochinchine, M. Louis Tabert, du séminaire des Missions-Etrangères à Paris, évêque d'Isauro

polis et vicaire apostolique le 18 septembre 1827, a pour coadjuteur M. Etienne-Théodore Cuénot, du même séminaire, évêque de Métellopolis le 9 septembre 1831.

Dans le Tong-King. Le Tong-King oriental n'a point en ce moment de vicaire apostolique depuis le martyre des deux évêques Delgado et Henarez. Dans le Tong-King occidental, M. Clément Masson, du séminaire des Missions-Etrangères à Paris, évêque d'Acanthe le 1er mai 1837, a succédé comme coadjuteur à M. Thomas-Marie Havard; il a pour coadjuteur M. Pierre Retord, du même séminaire, évêque d'Emause.

A Siam, M. Jean-Paul Courvezy, du même séminaire, évêque de Bide et vicaire apostolique le 6 septembre 1831, a pour coadjuteur M. Jean-Baptiste Pallevoix, aussi de ce séminaire, évêque de Mallo le 3 juin 1836.

Dans l'Inde. Pour Ava et Pégu, M. Frédéric Cao, clerc régulier des Ecoles pies, évêque de Zama et vicaire apostolique le 18 juin 1830. A Calcutta, M. Louis Taberd, évêque d'Isauropolis le 18 septembre 1827, vicaire apostolique en Cochinchine, actuellement vicaire apostolique par *interim* de Calcutta. Au Thibet, M. Antonin Pezzoni, Capucin, évêque d'Esbone, et vicaire apostolique le 27 janvier 1826, a pour coadjuteur M. Joseph-Antoine Borghi, du même ordre, évêque de Bethsaïde le 14 août 1838. Sardhana est vacant. A Bombay, M. Pierre d'Alcantara, Carme déchaussé, évêque d'Antifelle, et vicaire apostolique en 1794, a pour coadjuteur M. Louis-Marie Fortini, du même ordre, évêque de Calame le 8 août 1837. A Vérapoli, M. François-Xavier de Sainte-Anne, Carme déchaussé, transféré d'Amata, archevêque de Sardes le 10 avril 1840, est vicaire apostolique depuis le 8 mars 1831; il a pour coadjuteur M. Louis de Sainte-Thérèse, du même ordre, évêque d'Europe le 7 juin 1839. A Madras, M. Daniel O'Connor, évêque de Salde et vicaire apostolique le 23 avril 1834, a pour coadjuteur M. Joseph Carew, évêque de Philadelphie le 6 mars 1838. A Pondichéry et au Maduré, M. Clément Bonnand, du séminaire des Missions-Etrangères à Paris, évêque de Drusipare et vicaire apostolique, a succédé en 1837 comme coadjuteur à M. Hubert, évêque d'Halycarnasse. A Ceylan, M. Vincent du Rosaire, de la congrégation de Goa, de l'Oratoire de Saint-Philippe Néri, évêque de Taumaca, et vicaire apostolique le 23 décembre 1836.

En Afrique. En Egypte, M. Perpétue Guasco, des Mineurs de l'Observance, évêque de Fesse et vicaire apostolique pour les Latins le 28 mai 1839, et M. Théodore Abukarim, évêque d'Halie et vicaire apostolique pour les Cophtes le 22 juin 1832. Au cap de Bonne-Espérance, M. Raymond Griffith, Dominicain, évêque de Paléopolis et vicaire apostolique le 6 juin 1837. A l'île Maurice, M. Guillaume-Bernard Collier, Bénédictin anglais, évêque de Milève et vicaire apostolique le 14 février 1840.

En Amérique. A la Nouvelle-Ecosse, M. Guillaume Fraser, évêque de Tane et vicaire apostolique le 3 juin 1825. A Terreneuve, M. Michel Fleming, Mineur réformé Franciscain, évêque de Car-

pasie le 10 juillet 1829, a succédé en 1830 comme coadjuteur à M. Scallan. A la Trinité et aux Antilles anglaises, M. Daniel Mac Donnell, évêque d'Olympe et vicaire apostolique le 23 décembre 1828, a pour coadjuteur M. Richard-Patrice Smith, évêque d'Agna le 18 février 1837. Dans la Guiane anglaise, M. Guillaume Clancy, évêque d'Oriense le 30 octobre 1834, vicaire apostolique le 13 avril 1837. A la Jamaïque avec les îles Lucaies, Bahama et la colonie anglaise d'Houduras dans le Yucatan, M. Benoît Fernandez, vicaire apostolique le 10 janvier 1837 (1).

Dans l'Océanie. Pour l'Océanie orientale, M. Etienne Rouchouze, évêque de Nilopolis et vicaire apostolique le 14 juin 1833. Pour l'Océanie occidentale, M. Jean-Baptiste Pompallier, évêque de Maronée, et vicaire apostolique le 13 mai 1836. Pour la Nouvelle-Hollande, M. Jean Polding, de la congrégation des Bénédictins anglais, évêque de Hiéro-Césarée et vicaire apostolique le 3 juin 1833.

En joignant ces 57 vicaires apostoliques aux 671 évêques portés sur la première liste, on a un total de 728 évêques pour tout le monde catholique. Il faudroit peut-être encore y ajouter les coadjuteurs et les suffragans que nous avons vus être au nombre de 38. Ce seroit donc en tout 766 évêques, moins pourtant les siéges vacans.

(1) Il nous semble que dans ce tableau, si complet d'ailleurs, deux préfets apostoliques sont omis, M. Grooff, préfet apostolique de la Guiane hollandaise, et M. M. J. Niewindt, préfet apostolique des Antilles hollandaises, et résident à Curaçao ; il a sous sa juridiction dans les îles Sous-le-Vent, Curaçao, Bon-Air et Aruba ; et dans les îles du Vent, Saint-Eustache, Saba et la partie hollandaise de Saint-Martin, au nord.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'Archevêque, depuis son sacre, a visité presque chaque jour quelque établissement, institution ou communauté. Il étoit naturel que dans ces commencemens les différentes parties de son troupeau désirassent connoître leur premier pasteur, et le prélat lui-même désiroit connoître ses ouailles. Il s'est donc prêté avec beaucoup de bienveillance aux vœux qui lui ont été exprimés à cet égard, et il est allé successivement dans plusieurs églises, dans des communautés, des institutions, des hospices, des prisons même. Partout il a été accueilli avec respect, et a montré cette affabilité qui gagne les cœurs, et ce désir du bien qui peut aplanir bien des obstacles.

M. Darcimoles, évêque du Puy, est à Paris depuis quelques jours; le prélat a prêté son serment samedi dernier à Saint-Cloud, et doit prendre cette semaine possession de son siége par procureur, en attendant son départ, qui paroît d'ailleurs très-prochain.

M. l'archevêque d'Avignon a publié une lettre pastorale à l'occasion de la retraite ecclésiastique. Cette retraite commencera le jeudi 24 septembre et finira le jeudi suivant. Le prélat sait que la plupart des prêtres sont fidèles à profiter des avantages de la retraite, mais le diocèse étant loin d'être pourvu d'ouvriers évangéliques en raison des besoins, il en est beaucoup à qui l'âge ou les infirmités, ou le service des paroisses ne permettent pas de répondre à l'appel. Nous remarquons dans un *avis* qui suit la lettre pastorale, le paragraphe suivant :

« Le manque d'ecclésiastiques se fait plus vivement sentir que jamais. Il faudroit dans le diocèse, y compris les directeurs et professeurs des écoles secondaires ecclésiastiques, 360 prêtres, et nous n'en avons que 302, et encore dans ce nombre, y en a-t-il 39 qui ont plus de soixante ans, et parmi lesquels plusieurs ont dépassé quatre-vingts, sans parler de ceux qui sont infirmes, ou dont la santé est tout-à-fait ruinée. Il résulte de là qu'on devroit s'abstenir de nous faire parfois des demandes auxquelles il nous est impossible de satisfaire : on nous épargneroit ainsi une peine de plus. Il résulte encore de là, que nous sommes souvent dans la nécessité douloureuse de faire plusieurs changemens, afin de pourvoir convenablement à un poste vacant, qui, pour être rempli, exige un déplacement qui en entraîne d'autres. Nous désirons qu'on sache bien que ces changemens nous répugnent, parce qu'ils sont rarement dans l'intérêt des fidèles, et que fréquemment ils contrarient ceux qui en sont l'objet. Nous voudrions que la situation du diocèse nous permît de ne déplacer jamais que pour des raisons de haute utilité. »

Depuis que M. Letourneur occupe le siége de Verdun, le *Journal de la Meuse*, qui s'imprime à Bar, n'a cessé de l'insulter, et de souffler contre sa personne et son administration le feu d'une opposition ardente. En voici une preuve toute récente ; c'est son article du dimanche 16, à l'occasion du placement d'un jeune vicaire contrarié dans ses prétentions. Le voici mot à mot :

« L'Isle en Rigault, canton d'Ancerville. — On nous écrit de cette commune : Encore une victime du caractère hargneux et vindicatif de M. l'évêque de Verdun. M. P...., depuis sept ans vicaire à la cathédrale de Verdun, vient d'être envoyé pour desservir la *succursale de Beaulieu* ; ce poste n'a jamais été et ne sera jamais *désiré* par aucun prêtre. M. P.... a eu le malheur de déplaire à M. l'évêque par sa franchise et ses bonnes qualités, qui le font regretter à Verdun. Il est envoyé en exil. Aussi, malgré sa résignation et sa confiance en des temps meilleurs, M. P.... vient de tomber sérieusement malade chez M. le curé de l'Isle en Rigault, un de ses amis. Quand M. Letourneur, qui n'a su jusqu'alors se faire aimer nulle part, reprendra la route par où il est venu pour tracasser les paisibles Meusiens, tous les prêtres courront écarter les pierres qui retarderoient le vol rapide de sa voiture. Il faut excepter cependant quelques prêtres ambitieux qui obtiennent pour récompense de leurs flatteries et de leur zèle aveugle les meilleures paroisses, et des cures de canton qu'ils sont honteux d'occuper si tôt. »

Si M. P.... et son ami de l'Isle en Rigault, comme lui ex-vicaire de la cathédrale, et peut-être aussi assez peu content de son poste, étoient les auteurs ou instigateurs de cet article, il seroit de leur honneur de le rétracter au plus tôt. Si c'est le contraire, ils devroient, ce semble, protester contre de telles insultes faites à leur évêque et à *tous* leurs confrères du diocèse que l'on suppose, ou que l'on voudroit voir, animés de l'esprit d'indépendance contre le premier pasteur, leur digne chef.

Quoi donc ! parce qu'un jeune homme aura été vicaire pendant quelques années dans une ville, même à la cathédrale, un évêque sera *hargneux et vindicatif* s'il ne lui donne pas une cure de choix, de canton, voire même un canonicat ! Il est vindicatif, parce qu'il ne satisfait pas l'amour-propre et les prétentions d'un jeune prêtre, parce qu'il l'avertit qu'il ne lui appartient pas de censurer les actes, l'administration et les manières de son évêque !

M. P.... est nommé à Beaulieu ;

cela ne lui plaît pas, *malgré sa résignation*, et il en est malade. Mais, mon cher confrère, lui dit par notre entremise un curé voisin, il y a dans cette paroisse des enfans à instruire, des malades à administrer, des affligés à consoler, des pécheurs à convertir, quelques justes au moins à encourager, des pauvres à secourir; il y a à travailler, enfin. Tant mieux; voilà un vaste champ à cultiver, voilà de quoi exercer votre zèle, faire valoir vos bonnes qualités, employer vos talens; vous vous ferez aimer des gens de Beaulieu comme de ceux de Verdun; vous renouvellerez la face de cette terre que l'on dit si ingrate, et, aidé de la grâce sans laquelle nous ne pouvons rien, vous parviendrez peut-être avec le temps à en faire une paroisse modèle; vous aurez fait du moins l'œuvre de Dieu; essayez, vous verrez que vous vous plairez au milieu de vos enfans, et vous ne vous croirez plus *envoyé en exil.*

Le prélat n'a su se faire aimer nulle part; peut-être des orgueilleux, des mondains et des ennemis de la religion. M. l'évêque connoît son devoir, et il le fera, en dépit du *Journal de la Meuse* et de ceux qui partagent son esprit d'opposition. Le clergé du diocèse proteste contre les insultes et les déclamations du journal, et n'en est que plus attaché au pieux et sage prélat que la providence lui a donné.

Le conseil-général du département du Rhône vient de rétablir, à l'unanimité, l'allocation ordinaire pour les archevêques de Lyon, laquelle avoit été supprimée en 1830. M. Fulchiron s'est empressé d'aller annoncer lui-même à l'archevêché cette décision du conseil-général.

Le conseil-général du Pas-de-Calais et le conseil d'arrondissement de Saint-Pol ont demandé que les dispositions du concordat relativement aux fêtes supprimées, fussent exécutées.

Il y a là-dessus une remarque à faire; c'est que ni le concordat de 1801, ni la loi organique de 1802, ne parlent de fêtes supprimées. Seulement, il parut en même temps que le concordat et que la loi organique, un indult du cardinal-légat, en date du 9 avril 1802, pour réduire le nombre des fetes à quatre, Noel, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Mais l'indult, en supprimant les autres fêtes, vouloit qu'il n'y eût rien de changé dans les églises pour l'ordre et le rit des offices et des cérémonies. Il exhortoit ceux qui ne vivent pas du travail de leurs mains à ne pas négliger d'assister ce jour-là à la messe. Enfin le Saint-Père attendoit de la religion et de la piété des Français que plus le nombre des fêtes seroit diminué, plus ils observeroient avec soin celles qui restent. L'indult, en spécifiant à la fin les jours des fêtes conservées, se sert de l'expression *observandi*. Or, ces jours de fête sont-ils *observés*? Ne sont-ils pas au contraire méconnus et profanés impunément?

Les deux conseils qui ont tant de zèle contre les fêtes supprimées, n'auroient-ils pas pu en montrer un peu pour l'observation des fêtes conservées? D'ailleurs ce qui se passe pour les fêtes non conservées est-il donc si condamnable? Le Saint-Père exhortoit ceux qui ne vivent pas du travail de leurs mains à assister ce jour-là à la messe. Il dit qu'il auroit désiré laisser subsister l'obligation d'entendre la messe. Il est donc visible que la concession qu'il faisoit, lui étoit arrachée par des circonstances impérieuses, et que ses intentions n'étoient pas douteuses.

Les conseils d'arrondissement de

Limoges et de Bellac ont demandé la nomination d'un commissaire chargé de rechercher les églises monumentales, afin de les signaler à M. le ministre pour qu'il accorde les fonds nécessaires à leur entretien.

Le conseil-général de la Haute-Vienne a adopté la proposition qui lui étoit faite ; mais à la charge par les communes qui posséderoient des édifices de cette nature et qui demanderoient à les faire constater, de prendre à leur charge les frais de cette opération.

On a passé à l'ordre du jour sur la proposition du conseil de Rochechouart pour pourvoir à la réparation des églises, ces dépenses n'étant point départementales; également à l'ordre du jour sur la vente des biens des hospices.

Le conseil-général s'est associé au vœu émis par les conseils d'arrondissement pour l'amélioration du sort des instituteurs; il a émis le vœu que les écoles laïques soient soumises à l'inspection; il a repoussé la demande que les desservans pussent, dans les communes privées d'instituteurs, donner l'instruction sans brevet de capacité; il laisse à l'administration le soin de pourvoir toute les communes d'instituteurs, et de faire participer les indigens à l'instruction sans restriction.

L'attention du conseil-général de la Loire-Inférieure est appelée, par les réclamations du conseil d'arrondissement de Savenay, sur la question de l'économat et la nécessité aujourd'hui imposée à tous les hospices de faire leurs achats de fourniture par voie d'adjudication publique. La commission a présenté à ce sujet de judicieuses réflexions auxquelles le conseil a donné à l'unanimité son entier assentiment, parce qu'il reconnoît combien le nouveau système, appliqué avec rigueur, présente d'inconvéniens et de pertes, pour les petits établissemens de bienfaisance qui, manquant le plus souvent de ressources pour secourir les indigens, se voient encore enlever celles si misérables qu'ils possèdent pour les frais qu'exigent les rétributions des économes, ainsi que les avantages que présenteroient le plus souvent les marchés passés de gré à gré.

L'article que nous avons publié dans notre numéro du 22 août sur M. l'abbé Roma, grand-vicaire d'Orléans, nous avoit été envoyé de cette ville par un ecclésiastique qui avoit bien voulu entrer dans nos vues et payer un tribut d'hommage à la mémoire d'un excellent prêtre. Cet article avoit été communiqué à un autre ecclésiastique d'Orléans, ami et contemporain de M. Roma, non moins respectable que lui, qui avoit été d'avis de supprimer une circonstance mentionnée dans l'article. Il avoit cru que cette circonstance pouvoit être une tache dans la vie de son ami. Nous osons être d'un avis différent, et nous demandons la permission de rétablir la circonstance supprimée. Il faut être vrai avant tout.

Le fait est que M. l'abbé Roma, qui avoit 33 ans à l'époque du serment à la constitution civile du clergé en 1791, prêta d'abord ce serment et le rétracta ensuite dans le plus bref délai, et avec les sentimens d'un vif regret. Nous avouons que nous ne pouvons voir là rien d'injurieux pour la mémoire de M. Roma. Il falloit plus de courage pour rétracter le serment que pour ne pas le prêter; et en effet, les révolutionnaires en vouloient beaucoup plus aux prêtres qui rétractoient le serment qu'à ceux qui ne l'avoient point prêté. Le serment de M. Roma ne diminue donc point notre respect et notre attachement pour sa mémoire. Il avoit pu être

entraîné par l'exemple de son évêque : mais revenir sur ses pas après une première démarche, mais braver les conséquences d'une rétractation, c'étoit là ce qui auroit coûté à un prêtre moins attaché à ses devoirs. L'abbé Roma ne recula point devant les suites d'une résolution généreuse. Nous l'en estimons davantage.

Dans son avant-dernier numéro, le *Précurseur de l'Ouest*, à l'appui de sa thèse contre la Vendée, affirme qu'en 1832, à *Mont-Jean, le vicaire de Saint-Laurent, à la tête d'une bande de chouans, crucifix en main, donnoit le signal de la fusillade*. Or ceux qui avoient pris part à l'affaire de Mont-Jean ont comparu devant la cour d'assises du Loiret, après avoir été l'objet de la plus longue, de la plus minutieuse, de la plus ardente instruction ; de nombreux témoins ont été entendus, et le vicaire du *Précurseur de l'Ouest* n'a jamais été mis en cause. Cependant on n'épargnoit pas à cette époque les plus dignes prêtres ; la moindre dénonciation les faisoit placer au rang des coupables. Tous les accusés de Mont-Jean ont été acquittés, et sont retournés dans leurs paroisses respectives. Comment le journal en question n'a-t-il pas daigné compulser sur les lieux les enquêtes qui ont été faites? (*France.*)

Il paroît depuis quelques mois à Toulouse un journal hebdomadaire qui a pour titre : *Le Défenseur de la vérité catholique*. Ce journal se publie tous les samedis. M. l'archevêque de Toulouse a adressé le 13 août au rédacteur une lettre pour lui témoigner sa satisfaction de la direction imprimée au journal, et l'exhorter à continuer. Le prélat le félicite surtout de repousser les objections des protestans :

« Ce n'est pas, dit-il, que les attaques des protestans soient bien redoutables. Leur fausse doctrine tombe en pièces de toutes parts; jamais cause ne fut plus désespérée; mais on diroit que leur ardeur pour la défendre redouble à proportion que la défense devient plus impossible. Leur courage d'ailleurs se trouve ranimé par la ferveur d'un parti puissant, celui des incrédules, que nous nous glorifions, nous, d'avoir pour ennemis. De là, ces nombreuses et fréquentes conférences de ministres, quoique de croyances opposées, ces courses multipliées de propagateurs de l'erreur, étrangers comme français, appartenant à toute espèce de sectes; de là encore ces distributions intarissables de *petits traités religieux* dont on ne peut dire quelle religion y est enseignée, et qui ne font que jeter de la confusion dans les esprits des ignorans.

» C'est avec les ignorans que ces messieurs aiment à conférer. Ils sont forts quand ils ne rencontrent aucun adversaire instruit; tout prêts à se taire, si quelqu'un se présente en état de leur répondre.

» Le *Défenseur* seroit encore très-utile quand il ne feroit qu'obliger ces messieurs à garder prudemment le silence, comme le garde, à ce qu'il paroît, le protestant de Nîmes, à qui il vous a fallu prouver que le libre examen introduit par la réforme, avoit enfanté la licence des opinions de la philosophie prétendue du dernier siècle. »

Il y a entre autres dans le *Défenseur* des articles de M. l'abbé Baillès contre les protestans. De plus, on y trouve les nouvelles ecclésiastiques qui peuvent intéresser.

Dans le but de favoriser l'établissement de la société helvétique de bienfaisance à Rome, le gouvernement du canton de Fribourg vient de lui faire parvenir un secours de cent francs, par l'entremise du consul suisse dans cette capitale.

La distribution des prix aux élèves du petit séminaire, du pensionnat de Brul et de l'institut de Saint-Louis, à Malines, a eu lieu le 20 août, au local du petit séminaire, sous la présidence de M. le cardinal-archevêque. La cérémonie s'est faite, comme les années précédentes, dans la cour de l'établissement, sous une tente décorée avec magnificence. M. le baron de Wykerslooth, évêque de Curium, a honoré la solennité de sa présence, et étoit placé à côté du cardinal. On y a remarqué encore plusieurs personnages qui occupent un rang élevé dans la capitale, ainsi que les principaux membres du clergé. L'assemblée, composée en grande partie d'étrangers, étoit tellement nombreuse, qu'un grand nombre de personnes n'ont pu trouver place.

Le 3 août, la régente d'Espagne, étant encore à Barcelone, après avoir reçu la sainte communion des mains de l'archidiacre dom Mathias Sanz, qui célébra la messe dans la chapelle du palais, se rendit, accompagnée de la duchesse de la Victoire et de son majordome, à l'église paroissiale du couvent de Saint-Augustin où se trouve la chapelle du tiers ordre, pour y gagner le Jubilé de la Portioncule. Ensuite elle alla visiter l'église de Notre-Dame-des-Anges, à laquelle est joint un établissement de charité. Elle voulut aussi visiter cette maison où elle n'étoit point attendue; elle parla avec bonté aux religieuses et même aux enfans qui s'y trouvoient recueillies au nombre de 400. L'évêque de Barcelone, averti de la présence de la princesse dans cette maison, s'y rendit aussitôt, et lui donna toutes les explications qu'elle pouvoit désirer. La princesse admira le bon ordre qui règne dans la maison, et promit d'y revenir avec ses deux filles. Barcelone, vraiment libérale et catholique, dit le *Courrier national*, a pris plaisir à voir Sa Majesté jalouse de gagner un Jubilé si renommé dans toute la chrétienté.

On s'occupe aussi beaucoup des mariages mixtes dans les états autrichiens. Le 4 juin 1838, M. George Mayer, évêque de Gurk en Carinthie, a publié une circulaire à ce sujet. Il y a en Carinthie 17,000 protestans. Là, comme ailleurs, ils travaillent à s'étendre. Les mariages mixtes sont un moyen d'y parvenir. L'évêque de Gurk a voulu opposer une barrière à leurs efforts. Dans sa circulaire, qui est adressée aux doyens du diocèse, le prélat dit que l'expérience a assez *montré* combien les mariages mixtes *sont* nuisibles au bien temporel et spirituel des époux, et quelle influence ils ont sur l'éducation religieuse des enfans; aussi l'Eglise n'a jamais pu les approuver, et elle a au contraire cherché à les empêcher par tous les moyens qui sont en son pouvoir. L'évêque recommande donc de tâcher de détourner la partie catholique de ces mariages, mais par des exhortations pleines de douceur. Que si la partie catholique persévère à contracter une telle union, le curé s'efforcera d'obtenir des époux la promesse d'élever les enfans dans la religion catholique. Il s'y appliquera d'autant plus que, d'après le décret aulique du 6 décembre 1805, le droit de faire cette promesse pour le bien de la religion est reconnu, et qu'on ordonne d'y tenir la main. Si on ne peut obtenir cette promesse des époux, il faudra faire connoître chaque cas à l'Ordinaire, et attendre ses instructions ultérieures. Cette circulaire a été signée à Clagenfurth, en conseil, le 4 juin 1838, et le consistoire du diocèse établi à Clagen-

furth l'a visée le 12 juin dernier.

Dans les états-généraux de Hongrie, tenus dernièrement et fermés le 13 mai, on a beaucoup agité la question des mariages mixtes. Dans la 93e séance, plusieurs évêques ont parlé sur la promesse à demander aux époux. Le *Sion*, journal qui s'imprime à Pesth, donne les discours de MM. Nadasdy, évêque de Vaccia; Barkocsy, évêque d'Albe-Royale; Lonovitz, évêque de Chonad; Ham, évêque de Szathmer; Kopacsy, archevêque et primat du royaume; Sztankovics, évêque de Javarin. Ces prélats ont dignement défendu la cause catholique.

Le même journal rapporte des ordres du conseil en Hongrie sur les mariages mixtes. Nous en parlerons une autre fois.

Il est arrivé à Tunis un jeune architecte, M. Jourdain, chargé d'ériger sur le sommet le plus élevé de la montagne de Carthage, à l'endroit que la tradition indique comme le tombeau de Saint-Louis, un monument à la mémoire de ce roi de France, dont le nom est aussi saint que populaire. Cette chapelle, dans le style de l'époque, avec vitraux et flèches gothiques, au vol élancé, sera élevée aux frais de la liste civile. Que ce soit, dit le *Sémaphore* de Marseille, un hommage pieux, ou un supplément au Musée de Versailles, ou le premier jalon d'une possession future, pensée de religion, d'art ou de politique, ce n'en est pas moins une idée noble et généreuse.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Le *Précurseur*, journal qui se publie à Angers, et qui est recommandé par le *Constitutionnel*, écrivoit dernièrement : « Puisque les chouans s'organisent, les patriotes ne se laisseront pas prendre au dépourvu ni égorger sans défense. Les gardes nationaux de nos communes vont se réunir un de ces prochains jours pour former un pacte de défense mutuelle et arrêter les moyens de *représailles* »

D'abord, les *chouans* ne *s'organisent* pas du tout; ils ne songent à *égorger* personne, et on ne leur prête un pareil projet que pour avoir un prétexte d'échauffer le zèle du patriotisme. On exhorte ceux-ci à *arrêter des moyens de représailles*, c'est-à-dire apparemment à *égorger* leurs ennemis. Cela rappelle, malgré soi, les proclamations sanguinaires de septembre 1792 : *Marchons à l'ennemi, mais ne laissons pas derrière nous des brigands qui égorgeroient nos femmes et nos enfans.* On sait comment à cette époque les *brigands* véritables exécutèrent cette menace et *égorgèrent* les prétendus *brigands* qu'ils avoient entassés dans les prisons, et qui assurément n'y vouloient ni ne pouvoient *égorger* personne.

Il faut croire que le *Précurseur* n'a pas envie de préluder à des journées de septembre, mais son langage violent n'est pas trop rassurant sur les intentions de son parti.

La société démocratique polonaise se plaint, dans une protestation adressée à la *Gazette d'Auvergne*, d'entreprises littéraires, de ventes, de bals et de spectacles que l'on annonce sous le prétexte de secourir l'émigration polonaise, et qui ne sont que des spéculations intéressées. Ces entreprises n'ont jamais obtenu l'assentiment de la société, qui au contraire a réclamé sans succès. Elles donnent lieu à beaucoup d'abus et se multiplient avec les circonstances les plus humiliantes. La société se loue des secours qu'elle reçoit en France. D'ailleurs les Polonais se secourent entre eux. Elle dit que la *Pologne pittoresque*, créée au profit de l'émigration polonaise, n'a versé que 2,000 fr. et a laissé 20,000 fr. de dettes, quoiqu'elle eût 6 à 8,000 souscripteurs. La *Pologne illustrée* promet que les bénéfices, s'il y en a, seront pour les Polonais. Quant aux ventes, bals et spectacles, les frais absorbent les bénéfices. La société

polonaise repousse toutes ces spéculations pour l'honneur de la Pologne.

Le monde savant vient de faire une perte. Le célèbre archéologue allemand, Charles Otfried Muller, qui depuis environ trois mois, comme on sait, parcouroit la Grèce, est mort à Castri (Livadie), victime de son zèle pour la science, qu'il cultivoit avec tant de succès. Arrivé à Castri le 29 juillet au soir, il se mit dès le lendemain matin à étudier les inscriptions qui existent encore sur les ruines du temple de Delphes. Bien que les personnes qui l'accompagnoient l'eussent averti qu'il risqueroit de compromettre gravement sa santé s'il se tenoit en plein air pendant les fortes chaleurs, il continua ses travaux durant les journées entières du 30 et du 31, sans même les interrompre pendant les heures où les rayons du soleil étoient les plus ardens. Les suites funestes de cette activité infatigable ne se firent pas attendre. Dans la nuit même du 31, M. Muller fut frappé d'une apoplexie foudroyante qui mit un terme à ses jours.

Son corps a été porté à Athènes. Les professeurs de l'Université lui ont fait faire des funérailles magnifiques, et, sur leur demande, on l'a enterré, non pas au cimetière ordinaire, mais dans le lieu où l'on croit que Platon enseignoit ses élèves, et que l'on appelle encore l'*académie de Platon*.

Charles-Otfried Muller étoit né en 1797, à Brieg, dans la Silésie prusienne, et n'étoit âgé, par conséquent, que de 43 ans. En 1827, il fut nommé professeur d'archéologie à l'Université de Gœttingue. On a de lui un grand nombre d'importans ouvrages, parmi lesquels on remarque les suivans : *Histoire des villes et des tribus helléniques*, en 3 vol. ; *Aegenetica*, contenant des recherches mythologiques ; *Prolégomènes d'une mythologie scientifique ; Recherches sur le peuple étrusque ; Manuel de l'archéologie de l'art*, qui ont obtenu de la célébrité.

PARIS, 2 SEPTEMBRE.

Louis-Philippe et sa famille doivent aller habiter le château de Fontainebleau du 5 au 10 de ce mois, époque à laquelle commenceront les manœuvres du camp. Le duc de Montpensier, qui vient d'entrer dans sa 17e année, commandera une compagnie d'infanterie de ligne, comme capitaine en premier ; le duc d'Aumale commandera son régiment, et le duc de Nemours une division.

— Par ordonnance du 31 août, sont nommés : Président du tribunal de Rouen, M. Lizot, en remplacement de M. Adam, décédé ; procureur du roi près le même siége, M. Guillemard ; substitut du procureur-général, M. Blanche ; substitut du procureur du roi, M. Prévost ; substitut à Evreux, M. Cocaigne ; juge à Marseille, M. Bouis ; substitut près le tribunal de la même ville, M. Martin ; procureur du roi à Tarascon (Bouches-du-Rhône), M. Arnaud ; président du tribunal de Barcelonnette (Basses-Alpes), M. Estornel ; juge à Alençon (Orne), M. Trolley ; substitut près le tribunal de la même ville, M. Faudin ; procureur du roi à Mayenne, M. Chevalier ; procureur du roi à Segré (Maine-et-Loire), M. Le Dauphin-Dubourg ; substitut à Laval (Mayenne), M. Poitou.

— Une ordonnance du 27 août fixe à partir du 1er octobre les réélections des gardes nationales des départemens autres que le département de la Seine. Les opérations devront être terminées le 30 novembre. Au fur et à mesure de ces réélections, dit l'ordonnance, il sera pourvu, par de nouvelles nominations, à tous les grades et emplois conférés jusqu'à ce jour dans la garde nationale.

— Plusieurs feuilles ayant avancé que M. d'Appony, ambassadeur d'Autriche, étoit personnellement irrité contre M. Thiers qui auroit supprimé une subvention que lui donnoit le gouvernement français, le *Moniteur parisien* affirme que cette absurde calomnie n'a et n'a jamais eu aucun espèce de fondement.

— Le comte de Saint-Leu, Louis-Na-

poléon Bonaparte, ancien roi de Hollande, père du prince Louis Bonaparte, écrit au *Courrier Français* une lettre datée de Florence le 24 août, dans laquelle on remarque les passages suivans :

« Convaincu que mon fils, le seul qui me reste, est victime d'une infâme intrigue et séduit par de vils flatteurs, de faux amis et peut être par des conseils insidieux, je ne saurois garder le silence sans manquer à mon devoir et m'exposer aux plus amers regrets.

» Je déclare donc que mon fils Napoléon-Louis est tombé pour la troisième fois dans un piége épouvantable, un effroyable guet-apens, puisqu'il est impossible qu'un homme qui n'est pas dépourvu de moyens et de bon sens se soit jeté, de gaîté de cœur, dans un tel précipice. S'il est coupable, les plus coupables et les véritables sont ceux qui l'ont séduit et égaré.

» Je déclare surtout avec une sainte horreur que l'injure que l'on a faite à mon fils en l'enfermant dans la chambre d'un infâme assa sin, est une cruauté monstrueuse, anti-française; un outrage aussi vil qu'insidieux. »

— On lit dans le *Moniteur Parisien*, en réponse à un passage de cette lettre :

« La pièce où est détenu, à la maison de justice, Louis Bonaparte, a en effet servi à Fieschi; mais on doit faire remarquer que c'est à tort qu'on cherche dans ce rapprochement un reproche à adresser à l'autorité. La chambre dont il s'agit a subi il y a quelques mois une transformation complète, ayant été donnée comme logement particulier à l'inspectrice du quartier des femmes, qui a été obligée de le quitter à l'arrivée de Louis Bonaparte. »

— Le banquet réformiste, qui étoit annoncé pour la fin du mois d'août, a eu lieu lundi. Voici, d'après un journal du ministère, comment les choses se sont passéees : « Lundi, un banquet réformiste composé d'environ cinq mille personnes, au sein desquelles se trouvoient plusieurs gardes nationaux en uniforme, a eu lieu à Châtillon, dans la propriété du sieur Gay, située sur le chemin de Clamart. Cette réunion, à laquelle ont cherché à se joindre quelques habitans des campagnes voisines, s'est passée paisiblement. Le soir, à huit heures, les réformistes rentroient dans Paris, en criant vive la réforme! L'autorité avoit réuni sur ce point une certaine quantité d'agens et de troupes; une légère collision a eu lieu à la barrière d'Enfer, entre les premiers arrivés et des gardes municipaux qui étoient sous les armes, mais cet incident n'a pas eu de suites graves, et tous les réformistes ont suivi leur route en chantant la *Marseillaise* et en proférant leur cri de ralliement. »

Ce que le journal ministériel ne dit pas, c'est que des discours assez violens ont été prononcés, et que l'ordre de choses actuel n'y a pas du tout été ménagé. De plus, tout ne s'est pas terminé à la rue d'Enfer. A la place Saint-André-des-Arcs, il y eut encore quelques collisions. Le rassemblement se rendit ensuite place du Châtelet, où au chant de la *Marseillaise* une ronde fut dansée autour de la colonne de la Victoire. Les gardes municipaux du Châtelet, insultés par des propos provocateurs, prirent les armes, se rangèrent en bataille, et firent un mouvement en avant. La foule se dispersa alors dans diverses directions. Des patrouilles circulèrent toute la soirée; aucune arrestation n'a été faite, dit la *Gazette des Tribunaux*, et l'on n'a à regretter aucun accident.

— En même temps, des rassemblemens assez nombreux se sont formés, de 9 à 10 heures, sur le boulevard Saint-Martin, en poussant des cris et en chantant la *Marseillaise*. Ceux qui en faisoient partie ont demandé, dit-on, au magasin de nouveautés connu sous le nom de *Malvina*, au coin de la rue Saint-Martin, un morceau d'étoffe rouge qu'on leur a donné. Ils ont pris ensuite chez un épicier du voisinage un long bâton qui devoit leur servir sans doute à faire un drapeau. Ils se sont dirigés ensuite vers la grande halle et les ponts, en suivant la

rue Montorgueil, dont leurs cris et leurs chants troubloient la tranquillité. Il n'y a pas eu d'autres désordres.

— Hier les rassemblemens ont continué sur les boulevards et commençoient à jeter l'alarme, lorsqu'une pluie assez forte est venue disperser les groupes.

— Le préfet de police vient de faire afficher des avis portant que les rassemblemens sont défendus, et que partout où l'on trouvera des groupes stationnant sur la voie publique, la force armée interviendra pour les disperser.

—Plusieurs commissaires de police ont été chargés, en vertu de commissions rogatoires, d'arrêter quelques individus signalés comme ayant provoqué les rassemblemens d'ouvriers. Ces arrestations ont été opérées dimanche dans la journée.

— Les menuisiers se sont réunis hier et aujourd'hui dans la plaine Saint-Denis.

— A l'exemple des menuisiers, les charrons et les serruriers en voitures ont déserté leurs ateliers.

— Un arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 30 août, réunit les quatre comités historiques de la langue et de la littérature française, des chartes et chroniques, et des sciences morales et politiques. Ces comités devront s'assembler une fois par mois sous la présidence du ministre de l'instruction publique ou sous la vice-présidence de M. Mignet. Une première réunion a eu lieu le 31 août.

— Les chambres civiles de la cour royale et du tribunal de première instance de la Seine sont entrées hier en vacances.

— Le capitaine de vaisseau Béchameil vient de recevoir du roi des Français une tabatière enrichie de diamans, en récompense de l'habileté qu'il a déployée dans le voyage du Tréport à Calais.

— M. Conte, directeur-général des postes, vient de recevoir du sultan la décoration en brillans du Nichani Iftibar, pour les soins qu'il a donnés à l'établissement du service des bateaux à vapeur du Levant; service qui, en rendant plus fréquentes nos communications avec ce pays, peut avancer le moment de sa civilisation.

— Afin de faciliter les relations qui existent entre la France et la Sardaigne, les sujets sardes sont dispensés à l'avenir de l'obligation d'échanger contre des passes provisoires leurs passeports nationaux. Le ministre de l'intérieur vient, en conséquence, d'inviter les préfets à donner aux maires, aux commissaires de police et à tous les préposés de l'autorité publique dans leurs départemens, les instructions nécessaires pour qu'à partir du 15 septembre, les Sardes puissent pénétrer et circuler librement dans l'intérieur du royaume, sous la seule condition d'avoir préalablement fait viser leurs passeports à la frontière.

— La distribution des prix, à l'école royale vétérinaire d'Alfort, a eu lieu dimanche dernier, sous la présidence de M. Billault, sous-secrétaire d'état au ministère de l'agriculture et du commerce. Cette solennité avoit attiré une grande affluence de spectateurs.

— M. de Lostanges, gérant de la *Quotidienne*, vient d'entrer à Sainte-Pélagie, pour y subir l'emprisonnement de quatre mois auquel il a été condamné par la cour d'assises de la Seine.

— Les trois procureurs-généraux des Antilles, qui se trouvoient par extraordinaire réunis en ce moment à Paris, par suite de mandats spéciaux, de mutations ou d'avancement, ont reçu l'ordre de retourner immédiatement à leurs postes respectifs.

— Depuis quelque temps les troupes de la garnison de Paris font de fréquens eexrcices à feu au Champ-de-Mars.

— La situation politique influe toujours sur les opérations de la caisse d'épargne de Paris. Cette caisse a reçu, dimanche 30 et lundi 31 août, la somme de 492,527 fr., et remboursé celle de 586,000 fr.

— Le prix du pain, pour la première

quinzaine de septembre, vient de subir une nouvelle diminution. Le pain de 2 kilog. sera payé 70 c. la première qualité, et 55 c. la seconde.

— Un journal du ministère a donné hier, sans doute pour faire diversion aux affaires d'Orient, le plan de la prochaine campagne d'Afrique, qui ne doit commencer que dans deux mois. Trois divisions de 10,000 hommes, partant de Miliana, de Mostaganem et d'Oran, devront occuper la vallée du Chélif, Mascara et Tagdempt, en combinant leurs opérations mutuelles.

— Un ordre du jour du maréchal Valée, en date du 15 août, prévient l'armée que le maréchal-de-camp de Lamoricière est nommé commandant supérieur de la province d'Oran, en remplacement du lieutenant général Gueheneuc.

— Sous la date du 23 août, le maréchal comte Valée annonce au ministre de la guerre que la colonne mobile dirigée sur Koléah, après le combat du 12, n'a point rencontré d'ennemis. Un voltigeur échappé des mains des Arabes a rendu compte qu'ils avoient perdu beaucoup de monde, et que trente ou quarante des nôtres, la plupart blessés, avoient été faits prisonniers. Cherchell a été attaqué le 15 au soir. Cette attaque s'est prolongée toute la journée du 16. Notre perte dans ce combat qui fait le plus grand honneur au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, nous a coûté 13 blessés et 8 tués, au nombre desquels le capitaine Thomas. La place de Miliana a été plusieurs fois inquiétée sans résultat. Malgré la chaleur, le gouverneur-général s'étoit décidé à diriger une colonne sur Médéah pour reconnoître la position du général Duvivier, qu'on disoit avoir été attaqué, et dont on étoit sans nouvelles certaines. Le général Lamoricière écrivoit d'Oran que l'émir poussoit avec activité ses préparatifs de guerre, mais qu'aucune hostilité n'avoit encore eu lieu.

— Nous avons annoncé déjà le remplacement du colonel Champion par le lieutenant colonel Cavaignac. Le *Moniteur parisien* annonce que le colonel Champion, du 3e régiment d'infanterie légère, vient d'être amis à faire valoir ses droits à la retraite.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les électeurs du canton de Crécy-sur-Sèvre (Aisne) ont donné le 27 août un banquet à M. Odilon-Barrot. Divers toasts ont été portés; M. Odilon-Barrot a pris ensuite la parole, et a déclaré qu'il étoit partisan de la paix, mais d'une paix sans déshonneur. Il a terminé son discours par le toast suivant : « Au maintien de la grandeur et de la dignité du nom français dans le monde; dussions-nous, pour y parvenir, renouveler la grande lutte où tant de braves ont succombé ! »

— La cour royale de Dijon a prononcé en faveur de l'état dans le procès engagé entre ce dernier, représenté par les préfets de la Marne, des Vosges et des Ardennes d'une part, et M. le duc d'Angoulême, le duc de Bordeaux et sa sœur, d'autre part. Il y a pourvoi contre ce jugement.

— Trente-deux maisons ont été incendiées, le 22 août, à Thevray (Jura). On évalue les pertes à 150,000 fr.

— M. Georges Canning, baron Garvagh, pair du royaume d'Irlande, et cousin du célèbre M. Canning, est mort jeudi dernier, à l'hôtel de la Cloche d'Or, à Châlons; il étoit âgé de 61 ans.

— On assure, dit le *Réparateur de Lyon*, que plusieurs arrestations ont été faites dans notre ville, lesquelles, s'il faut en croire les *on dit*, se rattachent à des causes politiques.

— Environ 700 hommes, marins et ouvriers, destinés aux ports de Brest et de Rochefort, sont partis le 29 de Bordeaux sur le bateau à vapeur de Royan. La plupart de ces marins sont destinés à monter le vaisseau neuf l'*Inflexible*.

EXTERIEUR.

Une dépêche télégraphique de Bayonne

annonce que l'évacuation du port du Passage par les Anglais est maintenant complète.

— On a publié à Londres la liste des pensions annuelles que le gouvernement des possessions britanniques dans les Indes-Orientales paie aux princes indous et mahométans qu'il a détrônés, et aux membres de leurs familles. Le montant total de ces pensions forme la somme énorme de 1,160,930 liv. sterl., ou 29.023,250 fr.

— Le *Morning-Post* donne comme une nouvelle venant de Saint-Pétersbourg, et de bonne source, que l'empereur de Russie a exprimé la détermination où il est d'exécuter avec ses forces seules le traité du 15 juillet, si les autres puissances reculent devant la résolution qu'elles ont prise en commun.

— Les lettres de Lisbonne, du 25 août, portent qu'en vertu de l'ordonnance du 14 août sur la suspension des garanties individuelles, il a été formé un tribunal spécial dont les juges ont été nommés par le gouvernement.

— La cour suprême de l'empire ottoman vient de rendre un arrêt longuement motivé, qui acquitte complétement les Juifs de Rhodes, accusés d'enlèvement et d'infanticide, et le divan a confirmé de tout point cet arrêt, en accordant à ces israélites plusieurs avantages pour leur servir d'indemnité.

ALACLÈTE ET MARIE, ou *Entretiens d'une mère avec sa fille*, par M. l'abbé Pariset. — In-12.

L'auteur regarde avec raison la bonne éducation de la femme, comme d'une grande importance pour la société; mais cette bonne éducation ne peut avoir pour base qu'une instruction religieuse bien soignée. Il a donc présenté une mère qui s'applique à instruire sa fille sur ce point. L'ouvrage est en deux parties. La première comprend les entretiens de la mère avec sa fille depuis l'enfance jusqu'à la première communion, et la seconde depuis la première communion jusqu'à l'époque de l'établissement. La première partie a 16 entretiens, et la deuxième, 8. Dans la première, l'*auteur* trace l'histoire de la religion d'après l'ancien et le nouveau Testament. La seconde partie est sur la loi mosaïque, la loi évangélique, l'Eglise, les vertus à pratiquer, les dangers à fuir.

Tout cela est traité avec exactitude, simplicité et clarté. L'auteur est un estimable ecclésiastique du diocèse de Limoges, qui n'a eu en vue que la bonne instruction de la jeunesse. L'ouvrage avait déjà été imprimé, car on annonce que c'est une nouvelle édition. Le volume est accompagné d'une gravure.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0 113 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0, 102 fr 75 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr 10 c
Act. de la Banque. 3190 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr 00 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt Belge 101 fr. 0 0
Emprunt romain. 100 fr. 1 4
Rentes de Naples 100 fr. 20 c.
Emprunt d'Haïti. 530 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 25 fr. 3 4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3329.

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Sur le nouveau programme pour le baccalauréat ès-lettres.

M. le ministre de l'instruction publique a publié sous la date du 14 juillet dernier un travail important sur les trois grades universitaires du baccalauréat, de la licence et du doctorat-ès-lettres. Il y a dans les réglemens qu'il a proposés plusieurs dispositions auxquelles nous ne pouvons qu'applaudir. Ainsi nous trouvons dans le programme de philosophie une réforme que tout le monde approuvera. Voici comment M. Cousin s'en explique lui-même dans la circulaire du 17 juillet adressée aux recteurs de toutes les académies : « Vous ne trouverez, dit-il, dans le programme de philosophie d'autre changement que l'introduction de quelques questions nouvelles de logique, relatives à cette forme de raisonnement dont on a tant abusé au moyen âge, et que depuis, par une réaction extrême, on a trop négligée, savoir : la forme syllogistique. L'art syllogistique est tout au moins une escrime puissante, qui donne à l'esprit l'habitude de la précision et de la vigueur. C'est à cette mâle école que se sont formés nos pères : il n'y a que de l'avantage à y retenir quelque temps la jeunesse actuelle. »

Voilà les études philosophiques de nos pères réhabilitées par une bouche qui n'est pas suspecte ; voilà la jeunesse invitée par un savant qui est en même temps chef de l'Université, à se former à leur *mâle école*. On saura gré à M. Cousin de cette franche réaction vers le passé ; reste à employer la méthode qu'il veut remettre en vigueur, à tout ce qu'il y a de plus important dans le monde, à la recherche et à l'étude de la vérité. Que l'on ait abusé de la forme syllogistique au moyen âge, comme le dit M. Cousin, c'est possible, et nous n'avons point cette question à débattre ici ; mais si M. le ministre a quelque jour le loisir de faire une étude approfondie des auteurs du moyen âge, peut-être trouvera-t-il qu'ils n'ont point autant abusé de cette forme de raisonnement, que lui et beaucoup d'autres dans ces derniers temps ont pu le croire.

On remarquoit avec peine que la plus grande partie des élèves, au sortir de leurs classes, ignoroient à peu près notre littérature française, et qu'ils n'avoient qu'une connoissance superficielle des règles du goût et du style. C'est pour remédier à cet inconvénient, que M. Cousin, dans son nouveau réglement du 14 juillet pour les épreuves du baccalauréat, met les classiques français à côté des classiques de l'antiquité. Les auteurs français que M. le ministre a choisis pour cette épreuve sont : le *Cid* et le *Polyeucte* de Corneille, le *Britannicus* de Racine, *Esther*, *Athalie*; le *Misanthrope* de Molière, plusieurs livres des fables de Lafontaine, les *Epîtres* et l'*Art poétique* de Boileau, l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, celle *du prince de*

Condé, la troisième partie du *Discours sur l'histoire universelle de Bossuet*, les *Dialogues sur l'éloquence de Fénelon*, deux livres du Télémaque, le chapitre *Des ouvrages de l'esprit* par La Bruyère, le *Petit Carême* de Massillon, la *Grandeur et décadence des Romains* par Montesquieu, le *Discours sur le style* par Buffon, le *Siècle de Louis XIV* par Voltaire.

Si l'on excepte ce dernier ouvrage sur lequel il y auroit beaucoup de choses à dire, on n'auroit qu'à féliciter M. Cousin de l'heureux choix des auteurs qu'il a désignés. Mais quel n'a pas été notre étonnement de trouver dans le nombre les deux premières *Provinciales Pascal!* Ce sont précisément celles où cet homme de génie tristement égaré prend la défense des jansénistes de la manière la plus explicite, celles où il traite ironiquement du *pouvoir prochain* et de la *grâce efficace*, où il maltraite le plus la Sorbonne, où il révoque en doute des jugemens solennels de l'Eglise, où il nie que les cinq fameuses propositions soient dans le livre de l'évêque d'Ypres! Ces mêmes *Lettres* soutiennent une doctrine réprouvée et condamnée formellement par l'Eglise, et le ministre de l'instruction publique les remet comme classiques entre les mains de la jeunesse catholique! Il les rend même obligatoires pour les épreuves du baccalauréat ès-lettres. Mais que répondroit donc le doyen d'une faculté au jeune homme courageux qui refuseroit de répondre sur les *Provinciales de Pascal*, en motivant son refus en ces termes : « Monsieur, je suis catholique, la lecture de ce livre est interdite par une autorité que je respecte. La charte de 1830 reconnoît la liberté des cultes; vous n'avez pas le droit d'exiger de moi un acte qui soit contraire à mes principes de soumission à l'autorité. »

M. Cousin rend obligatoires dans les colléges de l'Université la lecture et le développement du texte des *Lettres Provinciales ;* c'est donc à bon droit, diront des personnes sages et zélées, que l'enseignement universitaire nous paroissoit suspect, et qu'à nos yeux il n'offroit pas aux familles catholiques des garanties suffisantes. Mais aujourd'hui qu'on y introduit comme ouvrages classiques les *Provinciales* de Pascal, ces mêmes personnes seront en droit de réclamer ouvertement.

Comment M. Cousin a-t-il pu ignorer que les *Provinciales* ont encouru de justes censures? Et s'il ne l'a pas ignoré, comment justifier l'adoption qu'il en a faite comme ouvrage classique? M. le ministre de l'instruction publique a-t-il oublié que le décret impérial de 1808, qui a créé l'Université, a déclaré que *la religion catholique étoit la base de son enseignement?*

La droite raison dit assez haut qu'il ne suffit pas qu'un livre soit purement écrit, qu'il soit même un chef-d'œuvre littéraire, pour qu'il puisse être remis sans danger entre les mains de la jeunesse. Il y a quelque chose de plus précieux encore que tout mérite littéraire, quelque éclatant qu'il puisse être; c'est une saine doctrine, c'est l'absence de toute exagération. L'Eglise catholique ne flotte pas dans les perpétuels doutes des philosophies humaines : elle ne se règle pas sur la réputation

un auteur ou sur le mérite littéraire de son livre. Quand ce livre renferme quelques erreurs, qu'il tend à ébranler la soumission des fidèles à l'autorité, qu'il favorise le mépris de ses décisions, c'est avec une haute sagesse qu'elle le condamne.

Les *Provinciales* furent condamnées à Rome le 6 septembre 1657 sous le pape Alexandre VII : le décret désigne expressément la première et la seconde *Provinciales*, que M. Cousin rend obligatoires pour le baccalauréat ès-lettres. Que si M. Cousin répond que ces sortes de décrets ne font point autorité en France, nous lui dirions qu'au moins on peut les regarder comme des consultations de docteurs graves, auxquelles on doit quelque respect. Le 7 septembre 1660, treize censeurs, dont quatre évêques, M. Henri de Lamothe, évêque de Rennes ; M. Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez, François Faure, évêque d'Amiens, et Charles de Bourbon, évêque de Soissons, et neuf docteurs et professeurs de Sorbonne, notèrent les *Provinciales*, comme contenant les hérésies de Jansénius, comme pleines de médisances et d'outrages contre tout ce qui n'étoit pas du parti de l'auteur, et déclarèrent qu'elles méritoient *la peine portée par le droit contre les libelles infâmes et hérétiques.* Sur ce jugement des évêques, docteurs et professeurs, un arrêt du conseil d'état porté le 25 du même mois condamna l'ouvrage à être lacéré et brûlé par la main du bourreau. M. François de Harlay, archevêque de Rouen et depuis de Paris, condamna par un mandement du 16 mai 1661 plusieurs ouvrages, entre autres les *Lettres Provinciales* en latin et en français. On dit qu'il y a eu d'autres censures en Espagne et en Italie ; qu'il nous suffise de citer le nouveau *Rituel du diocèse de Paris* qui vient d'être publié récemment. On y trouve à la page 762 une *Liste des livres condamnés depuis deux siècles dans le diocèse de Paris, et qu'il est défendu tant aux ecclésiastiques qu'aux laïques, de lire et de retenir sans la permission de M. l'Archevêque ou de ses vicaires-généraux.* Or, dans cette liste on cite la bulle d'Alexandre VII, *Ad sacram B. Petri sedem*, du 16 octobre 1656, publiée par les mandemens des vicaires-généraux du cardinal de Retz, des 8 juin et 31 octobre 1661. *Cette condamnation*, ajoute le *Rituel de Paris*, *frappe un livre fort répandu : les* Provinciales *de Pascal.*

On n'alléguera donc pas, au moins pour le diocèse de Paris, que les décrets pontificaux n'y ont pas été promulgués. Le nouveau programme de M. Cousin devient obligatoire à partir du 1er janvier 1840 dans toutes les académies de France. Seroit-ce un vœu téméraire de voir le ministre effacer de la liste des auteurs français ces malencontreuses *Provinciales ?* Et puis, oserions-nous lui dire, à quoi bon aller réveiller encore de vieilles disputes ? A quoi bon forcer la jeunesse à prendre part à de tristes discussions qu'il vaut mieux oublier ? A quoi bon lui apprendre à se moquer de questions graves, à rire de l'enseignement des docteurs, à persifler les décisions de l'Eglise ? A quoi bon enfin ressusciter ces haines profondes d'un parti contre un corps célèbre par de grands services ? Etoit-il besoin d'associer la généra-

tion nouvelle à de vieilles déclamations contre les Jésuites? Hélas! n'a-t-il pas paru assez de pamphlets contre eux, sans chercher à réchauffer les anciens? Les haines doivent-elles être éternelles? Ne seroit-il pas temps d'oublier ces controverses passionnées où il faut bien reconnoître que l'amertume et la violence se sont mêlées trop souvent? On nous parle de tolérance; ne seroit-ce pas là le cas de l'appliquer enfin à des hommes si long-temps objet de préventions aveugles? La douceur de nos mœurs ne devroit-elle pas voir avec dégoût ces plaintes, ces déclamations, ces accusations si âcres, si exagérées, contre un institut auquel la religion, la société, les lettres ont tant d'obligations? N'est-ce pas assez de 200 ans de guerre, de poursuites acharnées, de railleries amères, de méchans libelles? Quand on auroit eu quelque reproche à faire dans des temps déjà bien loin de nous à quelques membres d'un corps si laborieux, si actif, si estimable, est-ce une raison pour jeter de l'odieux sur tout ce corps, et pour ressasser des plaintes surannées contre quelques hommes qui vivent dans la retraite, qu'on ne trouve mêlés à aucune intrigue, qui n'ont aucun crédit, et qui font le bien en silence dans une sphère fort circonscrite?

Nous en appelons là-dessus à la modération et à l'équité de M. Cousin.

A. D. B.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Par acte *propriâ manu* de Léon XII, du 21 mars 1824, don Charles Bonaparte obtint, à dater de ce jour, le titre de prince de Mu-[illegible]o, et l'hérédité de celui de [illegible]e Canino, après la mort du prince Lucien, son père. Un autre acte du 16 août 1837 a joint au titre porté par don Charles Bonaparte le rang, les honneurs et les priviléges d'un prince, et cela indépendamment du titre et de l'investiture de la principauté de Canino et de Musignano, appartenant à sa famille. En conséquence, ledit prince don Charles vient de prendre, à la mort de son père, le titre de prince de Canino et de Musignano sous les formalités d'usage en pareille circonstance.

PARIS. — La retraite pour les dames, que nous avions annoncée, a eu effectivement lieu chez les religieuses Dominicaines, rue de Charonne, à l'époque fixée, et la clôture s'en est faite dimanche dernier, 30 août. Elle a été prêchée par M. l'abbé Bazin, ecclésiastique de la rue du Regard, secondé par M. l'abbé Moigno, son confrère. Plus de soixante personnes ont pris part à cette retraite; quarante-six couchoient dans la maison et les autres se rendoient très-exactement aux exercices. On a été édifié du recueillement des retraitantes, parmi lesquelles on comptoit plusieurs dames venues de la province pour profiter de ce moyen de salut. Toutes ont paru satisfaites d'y avoir participé, et ont hautement exprimé leur contentement. Il y en a eu parmi elles qui ont annoncé l'intention d'assister encore à ces pieux exercices. Ainsi voilà une bonne œuvre, autrefois très-connue à Paris et presque oubliée depuis la révolution, qui s'y rétablit d'une manière consolante. Ses commencemens ont été foibles, mais le nombre des personnes qui ont pris part à cette dernière retraite a été plus considérable qu'aux précédentes, et tout donne droit d'espérer qu'il ne fera qu'augmenter à l'avenir.

L'*Univers* annonce que M. l'abbé Rémard, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, a donné sa démission, et qu'il est remplacé par M. l'abbé Martin de Noirlieu, nommé précédemment chanoine honoraire. M. l'abbé Rémard est âgé de 78 ans et dans un état pénible d'infirmité. Il gouvernoit la paroisse de Saint-Jacques depuis 18 ans.

Les distributions de prix aux écoles des Frères de la paroisse Saint-Sulpice, rue de Fleurus, ont eu lieu samedi et lundi dernier. Le samedi on a fait la distribution des prix pour les classes du jour. M. l'inspecteur Arachequen présidoit. M. le curé de la paroisse et M. le maire de l'arrondissement assistoient à la séance. On avoit exposé des pièces d'écriture et de dessin des enfans, qui ont exécuté des morceaux de chant avec beaucoup de précision. M. l'inspecteur a ouvert et terminé la séance par de petits discours appropriés à la circonstance.

Lundi c'étoit le tour des classes du soir, fréquentées par les adultes. Ces classes renferment 220 jeunes gens, ouvriers, militaires, et même des hommes avancés en âge. La distribution des prix s'est faite dans la salle de la rue Madame, qui s'est trouvée trop petite pour le concours des assistans. M. le curé de Saint-Sulpice présidoit, assisté de MM. les maires des 10e et 11e arrondissemens, de M. Boulay de la Meurthe, membre du comité central, et d'autres notabilités. Il a prononcé un discours où il a loué l'excellente idée qui a présidé à la création des écoles du soir pour les adultes, et a félicité ceux-ci de leur zèle à les fréquenter. Ils méritent en effet des éloges, ceux qui après leur travail de la journée consacrent encore deux heures à s'instruire, au lieu de courir à des divertissemens oiseux et trop souvent dangereux. M. l'abbé Collin a insisté sur le bon esprit de ces ouvriers, de ces militaires, de ces hommes de tout âge et de toute profession.

Il leur a fait sentir surtout ce qu'ils pouvoient gagner en s'attachant à la religion et en la considérant comme la base d'une instruction solide et la source du véritable bonheur. Il a tracé le portrait de l'ouvrier chrétien, portrait plein d'à-propos, de naturel et en même temps de sages conseils. A ce portrait il a opposé celui de l'ouvrier sans religion, et malheureusement ce portrait n'étoit point idéal et trouve trop souvent son application dans la classe si nombreuse d'ouvriers de toute sorte qui peuplent la capitale. Le goût de la dissipation et de la débauche, l'oubli des devoirs domestiques, l'absence de toute idée d'ordre et d'économie amènent la détresse dans les ménages, l'abandon des enfans, et ces vices, ces crimes qui effraient chaque jour la société.

Le sage pasteur a fini par des tableaux plus consolans. Il a adressé aux ouvriers des paroles pleines de bienveillance. Il les a exhortés à inscrire sur leurs bannières, *Religion*, *travail*. Plusieurs fois dans son discours il a rendu hommage au zèle, à l'intelligence, au dévoûment des bons Frères.

Un des adultes a prononcé un discours de remercîment à M. le curé, aux protecteurs de l'école, à tous ceux qui montrent du zèle et de l'intérêt pour l'instruction de la jeunesse. Nous ne disons rien, a-t-il ajouté, de nos modestes instituteurs; ils savent depuis long-temps qu'ils possèdent toute notre affection. Il a déclaré que lui et ses camarades avoient compris l'importance de la religion et étoient résolus de vivre en chrétiens.

La distribution des prix a présenté beaucoup d'intérêt. On a remarqué que les prix d'instruction religieuse dans les deux classes et dans la classe de dessin étoient donnés par M. le curé; il y avoit trois prix pour chaque classe. Un prix donné par la reine a été décerné à un homme d'âge, Albert Delamotte, qui a mis la plus louable persévérance à réparer les défauts de sa première éducation. Un autre prix a été donné par M. le duc d'Orléans. Toutes les professions étoient réunis. Des gens d'un âge mûr s'y trouvoient à côté de jeunes gens. On y voyoit même une quinzaine de militaires, tous du 4e de ligne. Nous regrettons de ne pouvoir donner les noms de ceux qui ont obtenu des prix.

M. le curé a appris à l'assemblée que l'excellent Albert Delamotte vient d'obtenir une place distinguée dans un établissement de bienfaisance, dit le Concours d'amélioration sociale, dont M. le duc de Doudeauville est président, et M. Blandin jeune le directeur et le fondateur.

M. l'abbé Malavergne, protonotaire apostolique, a publié un petit écrit intitulé *l'Homme racheté*, et dédié à M. le cardinal Fransoni, préfet de la Propagande. L'auteur y montre l'excellence et le prix de la dévotion du sang précieux du Sauveur. Il fait voir par l'Ecriture, par les Pères et par la vie des saints, quels pourroient être les avantages de cette dévotion, et s'étonne qu'elle soit si peu connue et si négligée parmi nous. Il propose des prières à faire tous les vendredis, et particulièrement dans le mois de juillet. Il existe à Rome une confrérie du Précieux-Sang, établie à Saint-Nicolas *in carcere*, et à laquelle Pie VII a accordé des indulgences. M. l'abbé Malavergne explique comment on peut gagner ces indulgences. Il engage à ériger des confréries du Précieux-Sang. Il faut en faire la demande à l'Ordinaire, et s'adresser ensuite au président de la confrérie érigée à Saint-Nicolas *in carcere*, à Rome, qui enverra le diplôme. Ce président est M. B. Valentini, missionnaire apostolique.

Le catalogue des indulgences attachées à cette dévotion est très-étendu. Il est inséré à la fin de l'écrit de M. l'abbé Malavergne, et est très-propre à exciter les fidèles à embrasser cette dévotion.

M. l'abbé Malavergne a joint à sa brochure des lettres de M. le cardinal Fransoni, de M. l'évêque de Nepi et Sutri dans l'état pontifical, et de M. Blaise Valentini. M. le cardinal Fransoni invite M. l'abbé Olivier, curé de Saint-Roch, à répandre la dévotion ci-dessus, et lui recommande M. Malavergne, qui souhaite beaucoup la propager. M. Anselme Basilici, évêque de Nepi et Sutri, écrit dans le même sens à M. l'internonce, à M. l'évêque de Maroc et à M. le curé de Saint-Roch. Enfin M. Valentini, directeur-général de l'œuvre, nomme M. le curé ci-dessus désigné, préfet de la pieuse société du Précieux-Sang.

Les pieuses réflexions de M. l'abbé Malavergne, les indulgences qu'il fait connoître, les pièces authentiques qu'il rapporte, appellent l'attention du clergé et des fidèles sur son écrit, qui est d'ailleurs fort court, et qui se trouve à Paris chez Camus, rue Cassette.

La lettre pastorale de M. l'archevêque de Reims pour son entrée dans le diocèse est datée du 24 août. Le prélat ne peut dissimuler combien il lui en a coûté de rompre les liens qui l'attachoient au diocèse de Périgueux. Cependant, dit-il,

« Quel que soit notre attachement pour le diocèse que nous avons arrosé de nos sueurs, nous n'en sommes pas moins tout à vous. L'amour d'un père pour ceux de ses enfans, dont il est obligé de s'éloigner, ne peut nuire à la tendresse qu'il éprouve pour ceux avec lesquels il doit vivre en famille. Le cœur de l'homme, d'un évêque surtout, peut se dilater outre mesure sans rien perdre de son activité, de son énergie.

» Il ne nous sera guère possible, il est vrai, de vous donner des preuves éclatantes de notre dévoûment, de l'amour que nous avons conçu pour vous; car vous ne trouverez en nous ni la grandeur de tant de pontifes qui ont illustré l'Eglise de Reims, et l'ont rendue célèbre entre les métropoles du monde; ni les dons de la fortune, par lesquels il seroit si doux pour un évêque de doter des établissemens d'utilité publique et de soulager l'humanité souffrante. Mais si nous sommes réduit à vous dire comme le prince des apôtres, que nous ne vous apportons ni *or* ni *argent*, nous pouvons aussi vous dire, comme l'apôtre des Gentils, que nous ne venons point chercher ce qui est à vous, *quæ vestra sunt*. Ce que nous désirons, ce n'est ni le denier de la veuve et de l'orphelin, ni le produit de votre commerce, ni le fruit de votre industrie, mais bien votre bonheur, le bonheur de tous: votre salut, voilà toute notre ambition.

» Loin de nous enrichir de vos dons, nous saurons, avec le secours de celui qui nous fortifie, nous imposer des sacrifices et nous prescrire des privations en faveur des pauvres, qui sont pour nous les images vivantes de Jésus-Christ. Quelque modiques que soient les revenus d'un père, c'est un besoin pour lui de les partager avec ses enfans; il ne peut les voir souffrir sans souffrir lui-même. Oui, vous tous qui êtes dans l'indigence, vous serez toujours l'objet principal de notre sollicitude et de notre tendresse. Dans l'impuissance où nous sommes de satisfaire par nous-même à vos demandes et à vos besoins, nous aurons recours à la charité de ceux qui peuvent vous soulager de leur abondance; nous n'en doutons point, ils partagent nos sentimens à l'égard des pauvres. Magistrats, médecins, avocats, vous êtes appelés, vous aussi, à exercer le sacerdoce de la charité. Votre dévoûment pour ce qui est bien nous est connu; vous serez donc nos coopérateurs pour l'accomplissement de la plus belle, de la plus noble partie de notre mission. »

Le prelat paie un tribut d'estime et de regrets aux deux pontifes que le diocèse de Reims a perdus l'année dernière :

« Nous aurons aussi pour nous soutenir dans ces sentimens, et le souvenir des pontifes qui se sont sanctifiés sur ce siége par un tendre amour pour les pauvres, et l'exemple de notre illustre prédécesseur qui, de loin comme de près, au milieu de vous comme absent, a su honorer la pourpre romaine par ses œuvres de charité, par les aumônes qu'il a versées dans le sein de l'indigence, dont les besoins lui ont toujours été présens. Pour assurer à ses enfans des secours plus abondans, secours temporels et spirituels, il avoit successivement associé à sa sollicitude deux prélats également dignes de sa confiance et de la confiance du clergé et des fidèles. C'est à son amour pour vous, à son amour pour les pauvres que vous devez d'avoir possédé, hélas! trop peu de temps, ce pieux coadjuteur, cet homme apostolique dont la mort prématurée est venue plonger dans l'affliction le pasteur et le troupeau. Elle nous sera donc toujours chère la mémoire de celui qui consoloit l'infortune et soulageoit les misères de son peuple. Quel sujet d'encouragement pour nous que l'exemple de ce prélat, de celui qui a été d'ailleurs notre père dans le sacerdoce; de ce pontife qui, par l'ordination sainte, nous a introduit dans la hiérarchie, et nous a conféré à nous même les dons qui distinguent le prêtre des simples fidèles! »

M. l'archevêque annonce son plan de conduite. Il ne vient point pour exercer la domination ; il n'oubliera point qu'il est le serviteur des petits comme des grands, des pécheurs comme des justes. Il arrive pour être le pasteur des ames, pour défendre les intérêts de la religion, pour veiller à la pureté de la foi, au maintien de la discipline ; mais sa juridiction a des limites et demeure étrangère à des discussions qui ne sont point de son ressort. Toutefois, continue le prélat dont nous empruntons les paroles, nous ne pouvons comme pasteur être indifférent ni au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique qui ne peut être troublée sans danger pour la morale, ni à ce qui peut contribuer à la gloire de la cité, à la prospérité du pays.

Le prélat vient évangéliser la paix, il recommande la charité, il bénit les différentes parties de son troupeau. Toute cette pastorale est empreinte d'un esprit de sagesse, de modération, de bienveillance, qui a dû déjà prévenir favorablement les esprits dans le diocèse pour le prélat que la providence lui a donné.

M. Donnet, archevêque de Bordeaux, est arrivé récemment à Bourg-Argental, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire. C'étoit la première visite qu'il faisoit à sa ville natale depuis sa promotion à l'épiscopat. Aussi, son arrivée a-t-elle été pour ses compatriotes un véritable jour de fète. Une cavalcade de jeunes gens est allée au-devant de lui. La garde nationale l'a escorté, et une nombreuse musique a exécuté des fanfares. Le bruit des boîtes et le son des cloches ajoutoient encore à la solennité. Les autorités l'attendoient à l'entrée de la ville sous un arc-de-triomphe improvisé et chargé d'emblêmes divers. Le prélat a parcouru à pied la longue rue de Bourg-Argental, et a trouvé partout sur son passage les habitans empressés de revoir ses traits bien conservés dans le souvenir de tous.

Des journaux ont annoncé que le conseil-général du Rhône avoit refusé une indemnité pour les grands-vicaires de M. l'archevêque de Lyon. La vérité est que le conseil-général a refusé seulement une augmentation de l'indemnité, telle que l'avoit proposée un membre ; mais il a alloué pour le chapitre primatial une indemnité de 15,600 fr., qui sera répartie ainsi qu'il suit : 900 fr. à chacun des trois grands-vicaires, autant à chacun des neuf chanoines, et 400 fr. à chacun des douze chapelains.

Le conseil a voté 3,000 fr. pour aider les communes pauvres dans les constructions ou réparations d'églises et de presbytères.

Dans le cours des mois de février, mars et avril derniers, plusieurs vols furent commis dans les environs d'Angers et principalement dans les églises. Ces vols sembloient indiquer une association de malfaiteurs. Dans la nuit du 12 au 13 février, la porte de l'église de Trelaré fut forcée à l'aide d'une barre de fer ; un placard à l'intérieur fut ouvert et deux troncs enlevés. On reconnut le lendemain des empreintes de pas autour de l'église et on en prit les dimensions. Dans la nuit du 26 au 27 du même mois, des vases sacrés et d'autres objets furent volés dans l'église de Saint-Martin-du-Fouilloux ; les voleurs avoient forcé une porte, brisé un tiroir et emporté un ostensoir et une custode en argent, et quelque monnoie.

Le lendemain de ce vol, un individu disant se nommer Victor Prun se présenta chez un orfèvre d'An-

rs pour lui vendre un cercle en gent. L'orfèvre eut des soupçons engagea l'individu à revenir dans ıe demi-heure. La police fut ertie, et l'homme fut arrêté, quand revint; c'étoit Henri Nicolaï, rçat libéré. Un autre individu qui ıssoit et repassoit devant la bouque, fut aussi arrêté; c'étoit le ommé Potiron. On trouva dans le ıchot où on le mit des débris d'argenterie qu'il avoit enfouis en terre qui furent reconnus pour appartenir à l'église de Saint-Martin-du-ouilloux. Un autre homme qui se ouvoit avec lui prit la fuite.

Cependant les vols continuoient. y en eut plusieurs commis chez s particuliers et dont nous ne arlerons pas. Dans la nuit du 1er u 2 mars, un vol fut commis dans église de Brain-sur-l'Authion. On calada une fenêtre et on brisa des itres; les ornemens et les vases sarés furent respectés, mais l'argent 'un tronc fut volé. Dans la nuit u 30 au 31 mars, deux portes de église Saint-Barthélemi furent risées et une somme de 30 fr. fut rise dans un coffrefort à l'aide d'effraction. Dans la nuit du 7 au 8 vril, on tenta de s'introduire par scalade dans l'église de Saint-Jean-e-Linières, on ouvrit une porte à aide d'une fausse clef, on força la orte de la sacristie, on dépouilla n tronc, on prit une croix en arent et d'autres objets.

Le 9 avril, un individu se présenta chez un revendeur d'Angers our lui vendre de l'argenterie. Il ıt arrêté et on trouva sur lui des ıorceaux de la croix d'argent volée Saint-Jean-de-Linières. Cet individu déclara se nommer Pierre ascal, de Vienne. On trouva chez ıi un nouveau fragment d'argenterie volé à Saint-Jean. Il fut reconnu pour être auteur d'autres ols. Il prenoit quelque fois le nom 'Angeras. Il a essayé d'établir des *alibi*, mais ses assertions ont été démontrées fausses.

Nicolaï, Potiron et Pascal ont comparu le 4 août devant la cour d'assises d'Angers. Les deux premiers avoient déjà été condamnés pour vol à six et à cinq ans de travaux forcés. Déclarés tous trois coupables par le jury, ils ont été condamnés par la cour d'assises, Nicolaï et Potiron à vingt ans de travaux forcés, Pascal aux travaux forcés à perpétuité, et tous les trois à l'exposition.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

M. Etienne Feuillant, ancien journaliste et ancien député, est mort à Blois vers le 20 juillet. Il étoit né en 1768 à Brassac près Issoire, en Auvergne. Il étoit neveu du bon abbé Bourdier-Delpuits, ancien Jésuite, qui forma à Paris après la terreur une réunion de pieux jeunes gens; cette réunion fut le noyau de la congrégation que l'abbé Delpuits dirigea jusqu'en 1809. Il mourut le 15 décembre 1811. Voyez le N° 116 de ce Journal, tome v.

Le jeune Feuillant fit ses études à Paris au collége de Lisieux. Il faisoit son stage comme avocat, quand la révolution de 1789 éclata. Il s'associa d'abord à Beaulieu, qui faisoit le *Journal du soir*, puis il rédigea lui-même un autre journal du même genre sous le titre de *Journal du soir, sans réflexions*. Il ne prenoit aucune couleur. C'étoit simplement une espèce de procès-verbal. On assure cependant qu'il laissoit quelquefois entrevoir le fond de sa pensée. Ainsi dans le procès du roi, il ne l'appeloit point *Capet*, comme les autres journaux, mais *Louis*; et quand il rapporta l'acte d'accusation où ce prince étoit accusé d'avoir versé le sang du peuple, il ajouta : *Ici, j'aperçois une larme dans les yeux de Louis*. Ce peu de mots fut remarqué, dit-on, par M. de Malesherbes qui, le jour même de l'exécution, envoya au journaliste une copie du testament du roi, que Feuillant fit imprimer sur-le-

champ, avant que la commune de Paris eût eu le temps de s'y opposer.

Nous rapportons cette anecdote d'après une notice qui a paru sur M. Feuillant dans la *Quotidienne* et la *Gazette de France* du 26 juillet, et qui est d'un académicien, M. R., ami de M. Feuillant.

Malgré sa prudence, M. Feuillant ne put échapper à toutes les traverses. Il fut contraint de renoncer à son journal, et resta sans emploi sous le directoire et sous l'empire. Il avoit acquis de la fortune, et se livra à des spéculations qui furent d'abord assez heureuses. La restauration fut accueillie par lui avec une vive joie. Il fonda alors le *Journal général de France*, qui eut beaucoup de vogue, et que le ministre de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou, favorisoit. Pendant les cent jours, ce journal fit quelque opposition, et sur la fin surtout, il secoua le joug de la censure. Le 24 juin, il fut dénoncé à la tribune des représentans par Regnauld de Saint-Jean-d'Angely. Le journal fut suspendu, et Feuillant arrêté par ordre de Fouché. Auger, un de ses collaborateurs, fut aussi arrêté; mais au bout de trois jours ils sortirent de prison.

Elu en 1815 membre de la chambre des députés par le département de Maine-et-Loire, où il avoit de grandes propriétés, M. Feuillant vota constamment avec la majorité. Il se posa en hostilité avec le ministère. Au mois de décembre, il renonça au *Journal général*, et céda ses actions à M. de Roujoux, fils de l'ancien préfet. Nommé membre de la commission du budget, il combattit les projets de loi du ministère sur les finances.

Il ne fut point réélu en 1816, et se retira à la campagne. En 1818, il publia *Des lois fondamentales considérées dans leurs rapports politiques*, in-8°. On dit que cet ouvrage contient beaucoup d'aperçus fort remarquables.

Depuis, des revers de fortune firent déchoir M. Feuillant de la position brillante qu'il occupoit. Il fut obligé de se cacher pour se soustraire à ses créanciers. Nous avons lieu de croire que cette disgrace lui fut profitable sous un rapport. Il se rapprocha de la religion que peut-être il avoit négligée au milieu du tourbillon de la politique. Attaqué depuis 10 mois d'une maladie douloureuse, les médecins lui conseillèrent de changer d'air. Il résolut de se rendre à Blois, où il avoit une fille. Avant de partir, il mit ordre aux affaires de sa conscience, se confessa à un prêtre de l'Assomption, et reçut les sacremens dans d'excellentes dispositions. Il partit pour Blois accompagné d'un jeune médecin, fils d'un de ses amis. Mais peu de jours après son arrivée, son état s'aggrava. On nous a rapporté qu'il voulut encore voir un prêtre. Ainsi sa fin fut digne d'un neveu de M. Delpuits.

La route qui va de Bordeaux à Rochefort, en passant par le port de Royan, située à l'embouchure de la Gironde, est coupée, en aval de Rochefort, par le fleuve de la Charente, que l'on traverse sur un bac dont l'usage est incommode et dangereux. Cette route est de la plus grande importance pour la communication du midi avec l'ouest de la France. Elle est extrêmement fréquentée par les voyageurs et par les rouliers, malgré les inconvéniens et le danger du passage du bac dont nous venons de parler. Il y a long-temps que ce bac auroit été remplacé par un pont, si la situation du port militaire en amont du passage n'avoit pas rendu impraticable la construction d'un pont quelconque.

Cependant la nécessité d'une communication plus facile se faisoit vivement sentir, tant à cause des intérêts du commerce qu'en raison de l'heureuse influence qui en résulteroit pour le dessèchement des marais de Brouage, dont les émanations délétères sont une cause d'insalubrité pour la contrée. Ce problème, si difficile et si important pour la prospérité du pays, sera résolu par la construction d'un *tunnel*, sous la Charente, dont le plan est dû aux talens de M. Masquelez,

génieur en chef des ponts-et-chaussées. Le projet en fut présenté, en 1839, à le ministre des travaux publics. Il oit accompagné d'une soumission faite ır un entrepreneur expérimenté. La lle de Rochefort offroit une somme de ›o,000 fr. pour concourir à la dépense. : point désigné pour cette construc- ɔn offre un rocher calcaire qui traverse Charente et dont la grande épaisseur st plus que suffisante pour l'exploitation : la galerie. Le conseil-général des onts-et-chaussées examina avec un vif téret un projet qui promettoit à la rance un ouvrage d'art aussi remarquable, dont elle devoit s'honorer comme Angleterre s'honore du tunnel de Lon- :es. Il reconnut que le gouvernement evoit son appui à cette belle entreprise; ıais il demanda que le tunnel fût à double voie, à raison de l'importance de la oute sur laquelle il devoit être établi. Le remier projet ne présentant qu'une seule oie, de nouvelles études ont été deman- ées à M. Masquelez. Ces études, que la ıauvaise saison avoit interrompues, vien- ent d'être reprises, et tout annonce u'elles auront une heureuse issue, à ause de la facilité singulière que pré- :nte pour les travaux le rocher dans le- uel la galerie sera pratiquée.

La longueur du tunnel entre les têtes :ra établie à 250 mètres environ. La haussée qui le traversera sera à 20 mè- :es en contrebas de la rive droite, et à 5 mètres au-dessous de la rive gauche. ette différence est due à l'inclinaison du ɔcher placé dans le fond du fleuve.

PARIS, 4 SEPTEMBRE.

Paris est depuis quelques jours forte- ıent agité par des réunions nombreuses : différens corps de métiers. Après les ɛnuisiers, les maçons, les charrons et s serruriers en voitures, sont venus les uvriers des filatures de coton et d'au- es branches d'industrie. On verra par s articles qui suivent combien un tel at de choses nécessite l'attention du ɔuvernement.

— On lit dans les feuilles ministériel- les du soir l'article suivant, reproduit par le *Moniteur* : « Dans la journée d'hier (mercredi) plusieurs tentatives avoient été faites pour décider les ouvriers du sieur Pihet, mécanicien, avenue Parmentier, à quitter leurs ateliers. Les ouvriers avoient résisté à toutes les suggestions qui leur avoient été adressées.

» Vers cinq heures du soir, un attroupement de cinq à six cents personnes s'est porté chez M. Pihet et a envahi les ateliers : les ouvriers ont alors abandonné leurs travaux.

» Trois sergens-de-ville qui surveilloient le rassemblement ont essayé de s'opposer à son irruption chez M. Pihet; ils ont été renversés, foulés aux pieds et frappés de plusieurs coups de poignard.

» L'un d'eux est blessé mortellement; l'état des deux autres est très-grave. »

— Voici ce que la *Gazette des Tribunaux* a recueilli sur les troubles d'avant-hier : « Les rassemblemens de Pantin, grossis de ceux qui s'étoient formés le matin sur d'autres points, se trouvoient portés, vers deux heures, au chiffre énorme de 9 à 10,000 individus. Un escadron de dragons appartenant au régiment caserné au quai d'Orsay, un bataillon d'infanterie de ligne, et la garde municipale à pied et à cheval, ont été dirigés sur ce point, où leur présence a suffi pour dissiper cette masse aveugle, qui s'est dispersée dans des directions différentes. Les uns sont remontés par les buttes dans la direction de Romainville, de Bagnolet et de Ménilmontant; d'autres se sont retirés vers Bondy; le plus grand nombre est rentré à Paris par un long détour. Quelques récalcitrans qui ne vouloient pas se retirer devant la cavalerie et faisoient des démonstrations offensives, ont reçu des coups de plat de sabre. »

— Le *Journal des Débats* annonce que trois à quatre cents individus ont été arrêtés et conduits à la préfecture de police.

— Le préfet de police a fait afficher hier dans tout Paris un second *avis aux*

ouvriers, on y remarque ces passages :
« Que les ouvriers se persuadent que dans les rassemblemens, que dans les délibérations communes, c'est l'influence des mauvais ouvriers qui prédomine sur ceux qui sont sages et laborieux, et que ceux-ci sont presque toujours dupes des débauchés ou incapables; ceux qui sont habiles paient pour ceux qui ne le sont pas; la suspension du travail enfin, est un grand malheur pour eux et leurs familles, et pour tous un mal irréparable.

» Que les ouvriers honnêtes et sages se séparent donc immédiatement de toutes ces réunions que les lois défendent expressément; qu'ils retournent à leur ouvrage, et qu'ils se gardent de le quitter; qu'ils soient bien assurés que l'autorité veille sur eux. Ils seront défendus contre ceux qui les menacent, ou qui veulent les séduire; ils seront protégés dans leur liberté et dans leur travail. » M. Delessert ajoute que partout la force armée interviendra; que tout individu convaincu d'embauchage sera expulsé des ateliers de travaux publics, et que quiconque aura tenté d'empêcher le travail d'autrui sera livré aux tribunaux.

— Une députation de la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie, désignée en assemblée générale, a été reçue jeudi par le préfet de police, auquel elle a présenté un projet d'avis aux ouvriers tailleurs de pierre. Cet avis est bien rédigé, et montre aux ouvriers que le système de la journée est beaucoup moins avantageux pour eux-mêmes que le système de la tâche.

— Une pluie assez forte est tombée hier presque sans interruption. Cette circonstance n'a pas empêché de nombreux rassemblemens d'ouvriers de se former du côté des Batignolles. Le soir, plusieurs groupes stationnoient près des portes Saint-Denis et Saint-Martin. Ces réunions n'ont donné lieu à aucun incident grave.

— Le journal du soir annonce que les ratifications du traité de commerce conclu entre la France et la Hollande ont été échangées hier au ministère des affaires étrangères.

— Les journaux ministériels, le *Constitutionnel*, le *Courrier Français* et le *Siècle* se plaignent depuis quelques jours de l'opposition que le cabinet du 1er mars trouve chez quelques agens de l'administration, et demandent en conséquence qu'on les remplace par des hommes dévoués au ministère actuel.

— Par une circulaire en date du 28 août, le ministre de l'intérieur vient de transmettre aux préfets une instruction de la caisse des dépôts et consignations sur les prêts qu'elle peut faire aux départemens. Le taux de l'intérêt est de 4 pour 100, lorsque la totalité de l'emprunt est remboursable dans un délai de cinq années; il est de 4 1/2 pour 100, lorsque la totalité de l'emprunt n'est remboursable que dans un délai de plus de cinq ans.

— Par une autre circulaire, le ministre de l'intérieur demande aux préfets des renseignemens sur les causes qui ont produit l'affoiblissement ou la langueur de l'institution de la garde nationale. « Si, dit-il, son service n'est pas partout effectif ni nécessaire, il faut autant que possible conserver partout réunis les élémens dont elle se compose, et maintenir ses contrôles et ses cadres. »

— Aux termes d'une ordonnance du 28 juillet, les ouvrages d'or et d'argent importés en France, à l'exception de l'horlogerie étrangère, pourront être marqués du poinçon étranger dans tous les bureaux de garantie indistinctement.

— On nous assure que M. Maxime des Méloizes vient d'être nommé consul à Beyrouth, en récompense du zèle et de la sagacité qu'il a déployés dans l'accomplissement de sa difficile mission à Damas.

— M. Bineau, ingénieur en chef des mines, est chargé par le ministre des travaux publics de visiter la voie des chemins de fer exécutés par les compagnies particulières, et les locomotives que ces compagnies doivent employer à l'exploitation de leurs chemins.

– Le *Constitutionnel* assure, d'après sa
espondance, que le pacha d'Egypte
primé le désir que ses intérêts pus-
être réglés par la médiation de la
nce.

– Un journal annonce que des envois
rmes sont faits pour l'armement des
ices des colonies, et qu'un nouveau
dit sera incessamment ouvert au mi-
itre de la marine pour ajouter aux
yens de défense dont disposent déjà
s possessions d'outre-mer.

— Le ministre de l'intérieur vient de
mmander à M. Dumont une statue en
irbre de saint Louis, et à M. Etex une
tue de Charlemagne. Ces deux statues
ivent être placées dans la salle des
inces de la chambre des pairs.

— M. Jaubert, ministre des travaux pu-
lics, est de retour à Paris.

— Il paroît décidé, dit la *Presse*, que le
ince Louis aura pour défenseur M. Ber-
er, bien qu'il eût d'abord porté son
ioix sur M. Odilon-Barrot.

— Le tribunal correctionnel de la
eine a statué hier sur la plainte en dif-
mation et en refus d'insertion portée
ar le comte Léon contre le gérant du
apitole, à l'occasion d'articles publiés
ans les numéros de ce journal des 6,
et 12 mars, relativement à une ren-
ontre qui a eu lieu à Londres entre le
omte Léon et le prince Louis Bonaparte.
Nibelle a soutenu les conclusions du
omte Léon, qui demandoit 300,000 fr.
e dommages-intérêts. Me Moulin, avo-
it, a plaidé pour le gérant du *Capitole*.
e tribunal, après avoir entendu M. Ma-
on, avocat du roi, a rendu un juge-
ient par lequel il a condamné le gérant
u *Capitole* à 1,000 fr. d'amende et à
,000 fr. de dommages-intérêts. Le tri-
unal a ordonné en outre l'insertion du
igement entier dans le *Capitole*, et du
ispositif seulement dans six journaux au
hoix du plaignant. La durée de la con-
ainte par corps a été fixée à deux an-
ées.

— Les époux Cottin, tourneurs en
uivre, ont été condamnés pour mauvais traitemens exercés sur leurs apprentis, le mari à trois mois de prison, la femme à quatre mois de la même peine, et tous deux à 25 fr. d'amende.

— Le 6e régiment de dragons, qui étoit à Fontainebleau, et qui a fait partie du camp d'instruction de l'année dernière, est parti pour Chartres et Châteaudun. Il est remplacé par le 7e de lanciers et le 11e de chasseurs à cheval, qui font partie du camp de cette ville.

— Le puits de l'abattoir de Grenelle a atteint la profondeur de 500 mètres, ou environ cinq fois la hauteur de la flèche des Invalides. Du fond de cet abîme, M. Mulot a réussi à retirer tous les fragmens de la sonde qui s'étoit brisée dans l'opération du forage. De nouvelles observations thermométriques, dirigées par MM. Arago et Walferdin, ont donné 26 degrés de chaleur au fond du puits, ce qui indique une augmentation de température de 1 degré par 30 mètres à peu près, à mesure que l'on s'enfonce dans la terre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un vol d'argent avoit été commis dernièrement dans la commune de Rubempré (Somme). La moitié de la somme détournée vient d'être restituée au propriétaire par les soins de M. le curé, avec promesse de la restitution de l'autre moitié.

— Il y aura cette année un camp à Saint-Omer, mais il sera très-peu nombreux; on n'y enverra, dit-on, aucune cavalerie, et à peine y comptera-t-on 4,000 hommes d'infanterie.

—M. Casimir Périer est parti mardi du Havre pour Saint-Pétersbourg, sur le bateau à vapeur le *Tage*.

— Les armateurs de la baie de Saint-Brieuc ont formé une association mutuelle pour assurer contre les chances de la guerre les pêcheurs de Terre-Neuve.

— Un violent incendie vient de détruire le faubourg de Saverne, à Strasbourg.

— M. de Prat, beau-père de M. de Lamartine, vient de mourir à Mâcon, à l'âge de 89 ans.

— D'après le *Courrier de Lyon*, les découvertes faites récemment par la police de cette ville seroient sans importance actuelle; il ne s'agiroit que de pièces relatives à des complots surannés.

— M. Du[illegible], président de chambre à la cour royale de Bordeaux, vient de mourir dans cette ville.

— Le 30 août, un assez violent orage a éclaté à Bordeaux. Le vent qui souffloit a fait chavirer au milieu du fleuve une embarcation montée par trois hommes. Ces malheureux ont péri.

— L'*Eclaireur de Toulon* dit qu'il est question de l'établissement d'un camp de 30,000 hommes dans le département du Var, et que des publications ont été faites dans les villages des environs, pour prévenir les habitans de se tenir prêts à loger des troupes.

— M. de la Neuville, intendant militaire, est arrivé le 31 août à Toulon, pour inspecter la 8e division militaire.

— C'est hier, 3 septembre, qu'ont dû commencer à Tulle (Corrèze), les débats du procès criminel de madame Lafarge.

— Le tonnerre est tombé sur le clocher de l'église d'Issandon (Corrèze), et a tué le sacristain qui sonnoit la cloche, comme il est d'usage dans certaines campagnes. Plusieurs personnes qui se trouvoient alors dans l'église, ont été plus ou moins grièvement blessées.

EXTERIEUR.

Dans la séance du 31 août, la seconde chambre des états-généraux de Hollande a adopté, à une majorité de 84 voix contre 22, un projet de loi concernant la révision de la loi fondamentale.

— Un conflit a encore eu lieu dernièrement, dans le Tweed à Spital, entre des pêcheurs français et anglais.

— La tranquillité de Madrid étoit parfaite à la date du 26 août; mais une certaine inquiétude régnoit dans les esprits.

— La reine régente a dû quitter Valence le 29 ou le 30; on compte que sa rentrée dans la capitale n'aura pas lieu avant le 10 ou le 12 de ce mois.

— Le *Correo Nacional* assure que la démission de M. de Miraflores, ambassadeur d'Espagne à Paris, n'a pas été acceptée.

— Une lettre de Naples annonce que M. de Montebello a définitivement fixé avec le gouvernement napolitain l'indemnité que doit recevoir la compagnie des soufres de Sicile. Cette indemnité est fixée à 560,000 ducats, payables en huit ans, à raison de 35,000 ducats par semestre; plus une extra-bonification de 100,000 ducats payables en deux ans.

— Plusieurs villes de Hanovre ont adressé à la diète germanique des protestations contre la nouvelle constitution de cet état.

— On dit que le gouvernement prussien a conçu le projet d'employer tous ses efforts pour faire établir, dans tous les états qui forment l'union douanière d'Allemagne, une unité complète des poids et mesures et des monnoies.

— Le *Great-Western* est arrivé de New-York à Bristol il y a quelques jours. A la date du 18 août, on s'occupoit beaucoup des élections aux Etats-Unis; on pensoit qu'elles seroient favorables aux whigs, et que le général Harrison seroit nommé président à la place de M. Van Buren.

— La question des frontières n'est pas encore réglée, et les nouvelles du Maine ne sont pas du tout pacifiques.

— Les nouvelles d'Egypte ne sont pas très-rassurantes. Méhémet-Ali a déclaré en réponse à la notification de l'envoyé de la Porte : « qu'il repousseroit la force par la force; que jusqu'à de nouveaux événemens, il resteroit sur la défensive; *mais qu'il se réservoit d'agir selon les circonstances, si on essayoit de porter atteinte à son autorité par des attaques ouvertes ou*

crêtes. » Son fils Ibrahim, à la tête une armée impatiente, n'attend qu'un signal pour franchir le Taurus; les populations de l'Asie mineure s'agitent et appellent; tous les Islamites se préparent à se ranger autour de lui. Ainsi voilà sort de l'Europe civilisée à la merci un pacha musulman, dont l'ambition peut allumer une guerre générale, dans laquelle, comme il le dit lui-même, il ne succombera pas seul.

— On parle encore d'une conspiration attribuée à Kosrew-Pacha. Voici les détails que nous puisons dans plusieurs journaux: « Le 7 août, lorsque le sultan se rendoit à cheval à la mosquée, il apprit en route que la garde qui étoit placée autour de la mosquée avoit l'intention de l'assassiner. Il descendit à l'instant de cheval, passa le Bosphore dans une nacelle et arriva à son palais de Tschiraghan. Les gardes placés devant la mosquée, furieux de voir que leur projet n'avoit pas réussi, se répandirent en malédictions contre le sultan et contre sa famille. Les interrogatoires que l'on a fait subir aux séditieux prouvent que leur intention étoit de faire mourir le sultan et ses frères, et de mettre sur le trône un chef des janissaires, la dynastie actuelle étant, selon eux, incapable de régner. Toutes les mesures avoient été prises par les conspirateurs pour brûler la flotte turque à son entrée dans le Bosphore, dans le cas où Méhémet-Ali l'auroit renvoyée à Constantinople. »

...onvention des quatre puissan... ...t à Constantinople une grande ... une allégresse presque géné...

... les nouvelles de Macao, du ...s Chinois continuoient leurs ...s de défense.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, je viens de lire dans le 3324e numéro de l'*Ami de la Religion*, sous la date du 25 août 1840, un article analytique de l'excellent traité publié récemment par M. l'abbé Carrière sur la matière *De justitia et jure*. Dans cette analyse, on fait ressortir principalement la doctrine de M. Carrière sur la nature des vœux qu'émettent, en ce moment, les réguliers en France.

Les différens ordres réguliers établis jusqu'ici en France se sont accordés à garder le silence sur la controverse élevée à leur sujet dans di... traités de théologie qui ont paru d... s une dizaine d'années. On sait, d... ces corporations, à quoi s'en tenir sur cette importante matière; mais faute d'avoir mis en lumière certains documens, il est ...main que la cause qui les concerne a é...dinal de sans qu'il aient été entendus. ... l'assem... aussi qu'il y a dans cette grave ... suppose des endroits très-délicats, et que ...lhan en de la discrétion a pu avoir ses ... mais ...ges.

Néanmoins, la situation particulière des Bénédictins de la congrégation de France qui sont les derniers établis, puisque la province française des Dominicains n'est pas encore inaugurée, paroît exiger que des explications soient données au sujet de leur existence canonique, et, me trouvant être, en ce moment, leur organe naturel, j'emprunte, monsieur le rédacteur, la voie de votre estimable journal pour faire parvenir à vos lecteurs les faits suivans, qui mettront la question de la solennité de nos vœux dans tout son jour. On en pourra tirer telles inductions qu'on voudra pour les autres ordres existans en France.

La discrétion me force de passer sous silence beaucoup de faits et de paroles de la plus grande autorité; je me borne donc à insérer ici des choses officielles et positives que je tire de nos archives, prêt à donner communication des pièces mêmes à tous ceux qui le désireront.

Le 29 juillet 1837, la congrégation des évêques et réguliers avoit à résoudre quinze questions sur la cause *du rétablissement de l'ordre de Saint-Benoît en France*; sur la quatrième question ainsi conçue:

« *Se convenga d'implorare la dispensa apostolica in favore dell' attuale superiore del monastero di Solesmes, affinché possa fare la* SOLENNE *professione nel monastero dei monaci Benedettini di Roma, dove trovasi, computandogli in luogo del noviziato la permanenza di quattro anni nel medesimo monastero di Solesmes, nel quale ha condotto una vita claustrale?* »

La congrégation répondit : AFFIRMATIVE ; *expletis per decem dies spiritualibus exercitiis.*

Sur la cinquième question ainsi conçu... a fait *Dovranno darsi la facoltà allo stesso* embarca*quando sara tornato al monas-* Ces mall*Solesmes, di ammettere alla so-* — l*professione tutti quelli che hanno* questio *conlui nel detto spazio di anni* [illegible]*? »*

La congrégation répondit : AFFIRMATIVE, *pro his qui vota simplicia emiserunt, præviis spiritualibus exercitiis; et pro his actu in monasterio existentibus qui decem et octo menses in novitiatu expleverint, arbitrio superioris cum suo capitulo.*

La profession du supérieur de Solesmes fut émise à l'abbaye de Saint Paul *extra mœnia urbis.* Il sollicita quelques jours auparavant un Jubilé apostolique, pour pouvoir recevoir, sur un territoire étranger à sa juridiction (au prieuré *Nullius*, du *Sacro Speco*, à Subiac), la profession d'un confrère qui l'avoit accompagné à Rome. L'indult fut accordé et renfermoit ces mots : *Sanctitas Sua benignè annuit pro gratia, et deputavit P. D. Prosperum Guéranger designatum abbatem monasterii de Solesmes in Galliis, ut, postquam ipse* PROFESSIONEM SOLEMNEM *in monasterio sancti Pauli extra mœnia urbis emiserit, possit, etc.* L'indult est du 14 juillet 1837.

Les lettres apostoliques portant approbation des constitutions de la nouvelle congrégation et érection canonique du prieuré de Solesmes en abbaye, furent données le 1er septembre de la même année. Elles portent ces paroles : *Locum tenebit hæc nova familia veterum congregationum Cluniacensis, SS. Vitoni et Hydulphi, ac S. Mauri, et earumdem privilegiorum* PARTICEPS *et* HÆRES *existet.*

Dans un autre endroit, au sujet des Frères convers, il est dit ; *Expleto biennio et die a publica susceptione cappæ, professionem emittent, sed eorum vota erunt tantùm simplicia.* Donc les vœux des religieux de chœur sont *solennels.*

Je m'arrête là, monsieur le rédacteur ; je pourrois citer encore une pièce beaucoup plus récente que toutes celles-ci, mais une question de personne s'y trouvant jointe, je juge plus prudent de m'abstenir.

Ces détails, du reste, seront plus que suffisans pour ceux qui connoissent la valeur des termes, et je ne doute pas que le savant auteur du traité *De justitia et jure* n'en apprécie toute la portée.

Après avoir déposé ces pièces dans votre précieux répertoire, il ne me reste plus maintenant, monsieur le rédacteur, qu'à vous offrir l'assurance des sentimens les plus respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très obéissant serviteur,

FR. PROSPER GUÉRANGER,
abbé de Solesmes.

Abbaye de Solesmes par Sablé (Sarthe), ce 27 août 1840.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 4 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 113 fr. 45 .
QUATRE p. 0/0, 000 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 89 fr 55 c
Act. de la Banque. 3170 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt Belge 101 fr. 0 0
Emprunt romain 100 fr. 1 4
Rentes de Naples 100 fr. 25 c.
Emprunt d'Haïti. 525 fr. 00 c
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 25 fr. 1 2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 3330.

MARDI 8 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

ournées mémorables de la révolution française, racontées par un père à ses enfans, par M. le vicomte Walsh. Tomes III, IV et V.

Ces trois volumes sont la suite es deux volumes dont nous avons endu compte numéro du 5 octobre 839. Nous fîmes alors sur le fond t la forme de cet ouvrage quelques bseryations auxquelles l'auteur fut ensible. Il nous adressa une réclamation que nous insérâmes, numéro u 17 octobre, sans insister sur nos bservations précédentes. Nous ne oulons pas davantage revenir auourd'hui sur les réflexions critiques ue nous nous étions permises, et ue beaucoup de personnes ont ouvées trop sévères. Nous nous ornerons à donner une idée des rois volumes qui viennent de paoître.

Le tome III commence en juillet 790 et va jusqu'au 10 août 1792. Il e partage à peu près en quinze poques, dont les principales sont e décret sur le serment du clergé, e refus de ce serment, le voyage e Varennes, les journées du 20 juin du 10 août 1792, etc. L'article du écret sur le serment ecclésiastique enferme plusieurs autres détails elatifs au clergé. L'auteur parle e l'invasion des biens ecclésiastiues et de la discussion sur le titre e religion de l'état. Il se prononce r ces deux points avec toute la haleur d'un ennemi déclaré de la volution et de ses injustices. Il conte avec étendue la séance de assemblée du 4 janvier 1791, où le serment fut demandé aux évêques et aux prêtres, membres de cette assemblée. Il montre quel fut leur courage, et quelle fut la passion et la dureté de la majorité à leur égard. Il lui est échappé quelques erreurs dans ce récit. Ainsi, il dit que le cardinal de Brienne leva la main pour prêter le serment; le cardinal de Brienne ne siégeoit point à l'assemblée constituante. L'auteur suppose aussi que le cardinal de Rohan en faisoit partie à cette époque, mais le prélat s'en étoit retiré long-temps auparavant, et il envoya même sa démission en août 1790. Il étoit alors dans la partie de son diocèse, de l'autre côté du Rhin.

Le tome IV commence après le 10 août et va jusqu'au 31 mai 1793. Là se trouvent deux bien sinistres époques, les massacres de septembre 1792 et le procès de Louis XVI. Le récit des journées de septembre 1792 est une suite d'atrocités révoltantes. L'auteur n'en a pas affoibli l'horreur. Je ne sais même s'il n'a pas exagéré sur un point les crimes de ces sanglantes journées. Ainsi, il rapporte que sur la place Dauphine des monstres firent rôtir des malheureux prisonniers en dansant autour, et qu'ensuite ils en firent un détestable festin. Il ajoute que des prêtres, sollicités de prendre part à cet horrible repas, s'embrassèrent et se précipitèrent ensemble dans les flammes. Il cite pour autorité l'abbé Barruel, et il est vrai que dans son *Histoire du clergé pendant la révolution*, Barruel raconte cette histoire

de victimes rôties et mangées. Mais il est vrai aussi que ce fait a toujours été regardé comme apocryphe, et que l'abbé Barruel n'a jamais pu en donner la preuve. L'estimable historien avoit écrit son ouvrage en Angleterre et d'après des rapports peu sûrs. M. Guillon, qui a raconté les massacres de septembre dans ses *Martyrs de la foi*, ne parle pas des feux de la place Dauphine et des repas de cannibales que Barruel prétendoit y avoir eu lieu.

M. Walsh s'est fort étendu sur le procès de Louis XVI, sur l'iniquité de ce jugement, sur la scélératesse et la peur qui amenèrent la condamnation du malheureux prince. Il fait ressortir l'héroïsme de son courage, et le calme avec lequel l'héritier de tant de rois apprit son arrêt et se prépara à la mort. C'est un des grands spectacles de l'histoire et une preuve bien éclatante du pouvoir de la religion, que cette résignation si parfaite d'un prince tombé du trône auprès d'un échafaud. Est-il rien de si touchant dans sa simplicité que le testament où Louis XVI a consigné ses dernières volontés? Quelle modération! quelle abnégation! quel esprit de foi! quels sentimens généreux! Comme cette lecture repose l'esprit fatigué de toutes les folies et les horreurs de cette sinistre époque! M. Walsh a senti tout cela profondément, et fait partager son émotion à ses lecteurs.

Le tome v comprend tout ce qui s'est passé entre le 31 mai 1793 et le 18 brumaire. Là se trouvent la mort de la reine, celle du duc d'Orléans, celle de madame Elisabeth, la chute de Robespierre, la mort de Louis XVII, le 18 fructidor, le 18 brumaire. On voit que l'auteur a embrassé ici un grand espace. Il s'étoit peut-être un peu trop étendu sur les premières années de la révolution, et il a été obligé de passer rapidement sur les dernières. On avoit fait la même remarque sur l'*Histoire de la révolution* de l'abbé Papon. Les deux historiens avoient peut-être une excuse dans le vif intérêt que leur inspiroient les malheurs de la famille royale. Ils les racontent avec beaucoup d'étendue, et n'ont plus que peu de place à donner aux événemens qui suivent.

Le récit du procès et de la mort de la reine dans l'ouvrage de M. le vicomte Walsh est fait avec beaucoup d'ame. L'auteur fait très-bien ressortir le caractère de la malheureuse princesse dont le courage, dans de si terribles circonstances, fut toujours digne et de son illustre origine et de son vertueux époux. On pourroit contester sur quelques détails. L'auteur cite les mémoires de Lafont d'Aussonne, qui ne méritent aucune confiance. Il rapporte comme une chose constante que lorsque la reine communia dans sa prison, les deux gendarmes qui la gardoient communièrent avec elle; circonstance tout-à-fait incroyable, et à laquelle le tableau de M. *Menjaud* ne donne pas plus d'authenticité.

La mort du duc d'Orléans offre une leçon d'un autre genre que la mort de la reine, mais une grande et terrible leçon. Aussi, M. le vicomte Walsh n'épargne pas la mémoire du coupable prince. Il a entendu toutes les insultes adressées au condamné allant à l'échafaud, et il ajoute que le duc étoit hideux

à regarder; *c'étoit le crime rendu subitement impassible*. Ce n'est qu'après avoir raconté la mort du prince, qu'il cite une note de M. de Conny dans son *Histoire de la révolution*, note où il est dit que le duc d'Orléans fut confessé par l'abbé Lothringer. Il nous semble que cette note auroit dû entrer dans le texte de M. Walsh et précéder le récit de la mort; car c'est à la Conciergerie que l'abbé Lothringer confessa le prince. La déposition de ce bon ecclésiastique méritoit, peut-être même, d'être rapportée en entier. Il est d'autant plus à propos de la faire connoître, que les historiens modernes semblent s'être donné le mot pour induire le public en erreur sur les derniers momens du prince.

M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution*, dit qu'il montra à sa mort un *scepticisme absolu*, et M. Walsh cite ce mot dans la même page, où il parle de la confession faite à l'abbé Lothringer. M. Laurentie, dans son *Histoire des ducs d'Orléans*, n'avoit pas non plus fait connoître les sentimens religieux du duc mourant; nous en fîmes la remarque en rendant compte de son livre, numéro du 16 mars 1833, tome LXXV. Nous citâmes alors un extrait d'une lettre de l'abbé Lothringer, en date du 27 juillet 1797; lettre rapportée dans les *Annales catholiques* de M. de Boulogne, numéro 41, tome IV, page 167. Cet abbé Lothringer, qui avoit été vicaire apostolique de Gobel, et qui publia en 1797 une rétractation de son serment, déclara avoir confessé à la Conciergerie en 1793 le duc d'Orléans, le général Custines, Gorsas, Gardien, Viger et d'autres députés.

La duchesse d'Orléans, veuve du duc, ayant désiré avoir des renseignemens plus précis sur la fin de son mari, les fit demander à l'abbé Lothringer, qui étoit alors en Alsace, et qui écrivit de Thann la lettre dont nous venons de parler. Il y dit qu'il avoit été invité par Fouquier-Tinville pour porter les secours au duc d'Orléans, qu'il trouva le prince disposé à se confesser, mais qu'un homme ivre qui se trouvoit là n'omit rien pour empêcher par ses propos et ses blasphèmes le prince de faire cet acte de religion; qu'enfin cet homme s'étant endormi, le duc demanda à l'abbé s'il étoit le prêtre allemand dont lui avoit parlé la femme Richard, femme du concierge de la prison, et s'il étoit dans les *bons principes*. L'abbé lui avoua qu'il avoit été séduit par l'évêque de Lydda (Gobel), qu'il avoit prêté le serment, mais qu'il s'en repentoit depuis longtemps, et qu'il n'attendoit que le moment favorable de se rétracter. Le reste de sa lettre est trop consolant pour que nous ne le reproduisions pas ici :

«M. le duc d'Orléans, se mettant à genoux, me demanda s'il avoit encore assez de temps pour faire une confession générale; je lui ai dit qu'oui, et que personne n'étoit en droit de l'interrompre, et il fit une confession générale de toute sa vie. Après sa confession, il me demandoit avec un repentir vraiment surnaturel si je croyois que Dieu le recevroit dans le nombre de ses élus. Je lui ai prouvé par des passages et par des exemples de la sainte Ecriture, que son noble repentir, sa foi en la miséricorde infinie de Dieu, sa résignation à la mort le sauveroient infailliblement. Oui, répondit-il, je meurs innocent de ce dont on m'accuse; que Dieu leur pardonne, comme je leur par-

donne. J'ai mérité la mort pour l'expiation de mes péchés, j'ai contribué à la mort d'un innocent, et voilà ma mort. Mais il étoit trop bon pour ne me point pardonner; Dieu nous joindra tous deux avec saint Louis..... Je ne peux assez exprimer combien j'étois édifié de sa noble résignation, de ses gémissemens, et de ses désirs surnaturels de tout souffrir dans ce monde et dans l'autre pour l'expiation de ses péchés, desquels il me demandoit une seconde et dernière absolution au pied de l'échafaud. Voilà de quoi vous pouvez assurer sa respectable et pieuse épouse pour la tranquilliser à tous égards. »

Ce récit de l'abbé Lothringer mérite toute confiance. Le zèle qu'il mit à assister les prisonniers pendant la terreur, prouve son zèle et sa charité. Il ne craignit point depuis de faire une rétractation publique de son serment. Cette rétractation est consignée dans les *Annales Catholiques*, tome III, page 466. Elle valut à l'auteur un emprisonnement à Epinal, et c'est au sortir de la prison qu'il écrivit la lettre dont nous venons de donner un extrait. Il nous semble que son témoignage pourroit adoucir la sévérité des jugemens de quelques modernes contre le duc d'Orléans. L'histoire a certainement de graves reproches à lui faire, mais sa fin chrétienne ne doit-elle pas aussi entrer dans la balance?

Le chapitre de l'histoire de M. Walsh sur l'abolition du culte catholique n'est pas un des moins intéressans de l'ouvrage. L'auteur gémit des folies, des sacriléges et des profanations de cette époque. Il raconte la séance du 7 novembre 1793. Cette séance fut un des grands scandales de la révolution; mais ce scandale fut assez grand sans l'exagérer. Suivant M. Walsh, Gobel, évêque constitutionnel de Paris, déclara à la tribune *que la religion n'étoit qu'une imposture inventée par les tyrans pour mieux consolider l'esclavage des nations; je viens*, dit-il, *expier par un mémorable exemple de franchise la faute d'avoir long-temps offert des fables et des absurdités à la crédulité des peuples.*

Nous ne savons où M. Walsh a pris les paroles qu'il met ici dans la bouche de Gobel. Le *Moniteur* et les *Procès-verbaux de la convention* ne rapportent rien de semblable. Nous ne donnerons point ici le discours qu'ils lui prêtent. Ce discours ne fut point si crûment impie. Gobel abdiqua ses fonctions et renonça à son titre; voyez les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*, tome III, page 242. Il est très-vrai que le président de la convention et Chaumette, qui accompagnoient le pauvre évêque, présentèrent son discours comme une abjuration, et qu'il n'eut pas le courage de réclamer. Sa démarche dans le temps fut regardée comme une lâcheté honteuse et comme une apostasie; toutefois, il n'a point dit que la religion fût *une imposture*, et qu'il vouloit *expier la faute d'avoir prêché des fables et des absurdités*. Il ne paroît pas non plus qu'il ait invité les prêtres de l'assemblée à suivre son exemple; du moins les *Procès-verbaux de la convention* n'en font pas mention.

Grégoire, qui a parlé de cette séance du 7 novembre 1793 dans son *Histoire des sectes religieuses*, tome 1er, page 69, et qui s'est efforcé d'en diminuer le scandale, raconte par quels moyens on détermina le foible Gobel à se rendre à la barre

le la convention, et à abdiquer. On e menaça, on lui fit entrevoir de grands dangers. Gobel intimidé abliqua, *sans ajouter*, dit Grégoire, *un seul mot qui froisse le dogme ou la norale*. Grégoire assure encore qu'après la séance Gobel lui fit dire par un de ses vicaires qu'il s'étoit borné à se démettre, et qu'on le calomnioit en donnant à son abdication le sens d'une abjuration. Depuis, traduit au tribunal révolutionnaire, l protesta contre l'accusation d'athéisme. Enfin ayant été condamné, l envoya sa confession par écrit à 'abbé Lothringer, en le priant de l'absoudre au sortir de la Conciergerie. Grégoire conclut donc que Gobel ne fut coupable que de foiblesse, et qu'il expia sa faute par sa mort.

Nous demandons pardon à M. Walsh de nous être arrêté assez ong-temps sur la conduite de l'évêque Gobel : il excusera notre èle pour l'exactitude historique. M. Walsh nous permettra encore de ui dire qu'il s'est trompé sur d'autres circonstances. Il n'est point rai que Lalande, évêque constitutionnel de la Meurthe, ait prononcé *es plus exécrables blasphèmes*; son liscours, que l'on trouve dans le *Moniteur* et les *Procès-verbaux de la convention*, fut aussi un acte de foiblesse et de lâcheté, mais ne contient point de blasphèmes. A la même page, l'historien donne à Grégoire le titre d'*archevêque constitutionnel de Tours*; il n'y avoit point d'archevêque dans la constitution civile du clergé. Grégoire étoit vêque de Loir-et-Cher; sa résilence étoit à Blois, et non à Tours.

Le reste du dernier volume de M. le vicomte Walsh est rempli par de terribles épisodes, la mort de Madame Elisabeth, celle de Louis XVI, le désastre de Quiberon, le 18 fructidor, etc. Enfin l'auteur vient au 18 brumaire, et montre Bonaparte arrivant au pouvoir, et exerçant bientôt une domination absolue. L'historien s'arrête là, et annonce un autre ouvrage dont il s'occupe, les *Journées mémorables de l'empire et de la restauration*. C'est encore là un grand sujet. M. Walsh est sûrement très-capable de le traiter, et d'y mettre de l'intérêt. Cet écrivain a beaucoup de talent, il narre fort bien; il y a du mouvement et de la chaleur dans ses récits. On y remarque surtout un vif attachement à une cause honorable, et une profonde horreur pour les révolutions et les révolutionnaires. De tels sentimens inspirent aux lecteurs de l'estime et de la confiance pour un historien, surtout s'il sait les renfermer dans de justes bornes, et de ne point s'écarter du devoir rigoureux de la fidélité historique.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Parmi les dons qui ont été faits pour la restauration de l'église Saint-Paul, il faut compter les marbres dits marbres rouges de Conti, donnés par le comte Gui-Albert de Gherardesca, majordome du grand-duc de Toscane. Ces marbres sont tirés de carrières appartenant depuis long-temps à sa famille, et serviront au pavé de l'église Saint-Paul. On voit des marbres de ces carrières dans plusieurs constructions de Florence, spécialement dans la chapelle des Médicis, dite des Grands-Ducs.

Le Saint-Père a fait adresser des remercîmens au comte Albert, qui est de la famille de saint Gui della Gherardesca, ermite vers la fin du

xi[e] siècle et au commencement du siècle suivant, célèbre alors par ses miracles et par l'exercice de toutes les vertus.

En 1772, on publia à Rome une version de Daniel d'après les Septante, version tirée d'un très-ancien manuscrit Chisi. Cette version, imprimée avec soin, obtint les éloges des orientalistes et des amis de la littérature biblique, et fit désirer la publication des trois autres grands prophètes, qui se trouvent dans ce manuscrit grec. Les vicissitudes des derniers temps empêchèrent de réaliser ce vœu des savans.

Aujourd'hui, on publie l'Ezéchiel d'après le même manuscrit, qui a environ 1,000 ans. Le texte grec a en regard la version latine littérale. Les notes placées au milieu renferment les différentes leçons hébraïques, celles qu'on a tirées du manuscrit Barberini, d'autres prises dans les Hexaples de Montfaucon, enfin celles de la Vulgate. Les notes au bas des pages contiennent les variantes de l'édition du Vatican, celles des éditions d'Alexandrie, des Aldes et d'Alcala, celles du manuscrit des Jésuites, enfin celles de saint Jérôme, et de Drusius. Il est à remarquer que les variantes du manuscrit sont celles d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion, des Septante, et d'autres anonymes. On a ajouté dans l'occasion quelques notes à la fin des chapitres.

Cette version d'Ezéchiel a été annoncée par un prospectus qui la recommande à l'attention des savans. Elle est en grand format et en beaux caractères grecs. Elle est semblable à l'édition de Daniel, et fait 380 pages. Le titre est en grec et en latin. Le titre latin est ainsi : *Iezeciel, secundùm Septuaginta, ex Tetraplis Origenis, è singulari Chisiano codice annorum circiter CM; opera et studio R. D. Vincentii de Regibus, olim linguæ sanctæ in Vaticanâ bibliothecâ interpretis et græcæ linguæ professoris, nunc primùm editio.*

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance d'un manuscrit si ancien et si précieux. Au milieu de tant d'efforts de l'erreur pour corrompre la pureté de nos livres saints, on comprendra l'intérêt d'une publication qui est une protestation contre les altérations faites par la société biblique. Aussi S. E. M. le cardinal Lambruschini a accepté la dédicace de l'édition et en favorise le succès.

L'édition sort des presses des imprimeurs Salviucci, à Rome. Le prix est de cinq écus. On y trouve aussi le Daniel.

PARIS. — M. l'Archevêque a nommé son troisième grand-vicaire. Son choix est tombé sur M. l'abbé Auzoure, curé de Saint-Séverin, un des pasteurs les plus estimables de la capitale, et qui, avant d'être curé, exerçoit depuis bien des années le ministère dans une des paroisses du faubourg Saint-Germain. Cette nomination a été agréée par ordonnance du 6.

Le dimanche 6 au matin, M. l'Archevêque a visité la maison des Sœurs de Notre-Dame-de-Bon-Secours, rue Notre-Dame-des-Champs. Le prélat est arrivé un peu avant huit heures, et a été complimenté à l'entrée de la chapelle par M. l'abbé May, aumônier de la maison, qui lui a présenté l'eau bénite et l'encens. M. l'aumônier dans son discours a remercié M. l'Archevêque de l'honneur qu'il faisoit à la communauté et a mis à ses pieds l'hommage du respect, de la reconnoissance et du dévoûment des Sœurs. Le prélat dans sa réponse a adressé des choses flatteuses à M. l'abbé May, et a témoigné combien il apprécioit les services que les

œurs de Bon-Secours rendent à la ociété par les soins qu'elles donent aux malades et par les vertus ont elles offrent l'exemple. Le préit a ensuite célébré la messe et a onné la communion à la communauté qui étoit ce jour là plus nomreuse qu'à l'ordinaire, toutes les œurs qui avoient pu quitter leurs ialades étant venues pour assister la visite du premier pasteur. Le rélat a donné la bénédiction du aint Sacrement, a entendu une iesse d'action de grâce et a vité toute la maison qui prospère de lus en plus, grâce à une direction leine de sagesse, de douceur et de harité.

M. le ministre de l'intérieur vient e distribuer les tableaux suivans à es églises de département : Le *hrist aux Oliviers*, par M. Cassel; *ainte Geneviève*, par mademoiselle ebaron; *Saint Pierre*, par M. Peroux; la *Vierge et l'enfant Jésus*, par I. Riss; *Saint Sébastien*, par M. Féon; l'*Assomption*, par M. Bézard; *aint Augustin*, par M. Derruder; *Résurrection du Christ*, par M. Coln; l'*Education de la Vierge*, par I. Marquet; *Saint Mathieu*, par I. Oscar Gué; le *Christ au Tombeau*, ar M. Chabord; la *Madeleine*, par I. Ducornet; le *Portement de Croix*, ar M. Pérignon, l'*Enlèvement d'Elie*, ar M. Riss; le *Christ mort*, par I. Bonnegrace; *Ecce Homo*, par I. Thomas; *Jésus sur la Montagne*, ar M. Loustau; le *Couronnement épines*, par M. Jollivet; le *Christ et Samaritaine*, par M. Marquis; *aint Jean*, par M. Gleyre.

L'esprit de zèle et de foi inspire e généreuses entreprises. M. Goefroy, curé de Notre-Dame-deon-Secours, près Rouen, a comencé une église en ce lieu qui est n pélerinage célèbre dans le pays. I. le cardinal-archevêque en a posé et béni la première pierre le 4 mai dernier au milieu d'un grand concours. Le préfet de la Seine-Inférieure et d'autres personnes distinguées de Rouen assistoient à la cérémonie. On espère que la piété des fidèles s'intéressera à cette bonne œuvre. Il s'agit d'élever un monument qui réponde au respect du peuple pour la Vierge du Bon-Secours. Le plan qui nous a été communiqué nous a frappé par le genre de l'architecture qui sera dans le bon goût gothique. Il y aura un clocher d'un bel effet. M. le curé a déjà rencontré des ames généreuses qui concourent à son entreprise. Un propriétaire voisin, M. Delanay, a cédé gratuitement le terrain nécessaire pour donner à l'église toute l'étendue projetée. M. le cardinal de Croï a souscrit pour mille écus. M. le curé, qui est venu cet été à Paris, a obtenu des souscriptions de M. l'Archevêque, de M. l'internonce et d'autres prélats qui se trouvoient à Paris. Dernièrement il est allé à Eu où il a été très-bien accueilli, et où il a reçu un don de mille francs. Il se propose de visiter les villes et les campagnes, et de recueillir, comme l'on faisoit au moyen âge, les offrandes de la piété pour son église. Un appel aux catholiques anglais a été fait par un ecclésiastique qui se trouve en ce moment au milieu d'eux. C'est par ce concours de dons et d'efforts que l'on parviendra à réaliser le noble projet. Déjà les constructions s'élèvent à plus de quinze pieds. La sainte Vierge, on l'espère, bénira cette œuvre, et les fidèles seront tentés de s'y associer et d'avoir part aux prières qui se feront en ce lieu. Nous recevrons volontiers les fonds qu'on nous fera passer pour l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Le jeudi 3 au matin, a eu lieu à Nantes la bénédiction de la pre-

mière pierre du nouveau chœur de la cathédrale. Après l'office, le cortége s'est rendu processionnellement sur le terrain, en passant par la rue de l'Evêché et le cours Saint-Pierre. M. l'évêque de Nantes étoit assisté de M. l'évêque d'Angers : tout le clergé de la ville étoit là ainsi que plusieurs curés des environs. Le général d'Erlon et son état-major, le préfet par *interim*, le maire de la ville, beaucoup de membres du conseil-général et du conseil municipal, etc. accompagnoient le clergé.

La pierre qui a été bénie fait partie de la troisième assise en granit du pilier est du transept du côté du nord. Les travaux en activité consistent dans le transept nord et les deux chapelles est, au-delà de ce transept dont les constructions doivent être suivies de cinq chapelles formant l'abside et le chœur. Une boîte en plomb, scellée dans la pierre, contient une médaille d'argent à l'effigie du pape actuel, une pièce de monnoie de l'année et une plaque avec une inscription portant que les travaux commencés en 1434, long-temps interrompus, ont été repris principalement sur la demande du précédent évêque, M. de Guérines, et que M. l'évêque, actuel en a posé la première pierre en présence des autorités principales. Avant la pose de la première pierre, M. l'évêque a prononcé un discours relatif à la circonstance. Il s'est félicité de voir commencer ces travaux, et a célébré l'esprit de foi qui élève ou agrandit des églises. Le prélat a terminé ainsi :

« Dans ce beau jour, messieurs, un regret fait soupirer mon cœur affligé : il n'est plus parmi nous ce vénérable prélat, qui, s'oubliant toujours, sollicita, comme une faveur, la démolition de son palais, pour augmenter sa cathédrale. Hommage lui soit rendu de ces vastes ! C'est à son abnégation que le gouvernement les accorde, c'est à ses vertus qu'il n'hésite pas à donner cette haute preuve de déférence. C'est aussi à ce saint évêque que je dois le bonheur de me trouver au milieu de vous, messieurs, le bonheur d'être placé dans un diocèse où mon cœur n'a d'autres émotions que celles de l'admiration, de l'amour, de l'édification, de la plus tendre sympathie. Peut-être ne verrons-nous pas couronner d'une majestueuse abside, ces fondations que nous allons bénir. Mais vous, administrateurs zélés, vous aurez un jour cette jouissance : ce sera votre piété, peuple fidèle, qui mettra la dernière main à ce beau monument ; ils ne feront pas défaut à votre foi, ces membres des divers conseils, ces députés dignes de votre confiance ! Elevez-vous, noble édifice, voûtes imposantes, frappez nos arrière-neveux d'admiration, à la vue du sentiment qui vous fit si magnifiques ! Et vous, vénérable prélat que nous pleurerons toujours, puissiez-vous, du haut du ciel, voir la joie de ceux qui *furent* vos enfans, et nous obtenir que tous ceux qui entreront dans ce temple, dont une partie sera votre ouvrage, en sortent avec l'accent si pénétré du noble centenier : Celui-ci est vraiment le Fils de Dieu ! Adorons-le ; aimons-le ! régnons tous un jour avec lui ! Ainsi soit-il ! »

Le dimanche 23 août, M. l'évêque de Belley a consacré l'église de Meillonnas, canton de Treffort, nouvellement restaurée par les dons généreux de deux personnes du pays. Le prélat a prononcé un discours à ce sujet, et a donné la communion à près de 300 personnes. Le soir il a béni une statue de saint Joseph, et a exhorté ses auditeurs à prendre ce saint pour modèle ; lui aussi étoit pauvre et vivoit du travail de ses mains.

La restauration de l'église a été bien entendue. A l'entrée est une porte de quatre mètres de haut, surmontée d'un fronton ; deux autres

s'ouvrent sur les côtés, et deux basses nefs ont remplacé les chapelles latérales. Le maître-autel est en pierre polie; les nouvelles chapelles de la sainte Vierge et saint Joseph ont aussi des autels surmontés de frontons soutenus par des colonnes. Des voûtes ont remplacé les lambris qui tomboient de vétusté, et le dallage a été complétement refait. Les stalles sont d'un goût simple : la chaire est aussi très-convenable.

Le conseil-général de la Gironde a voté, comme les années precédentes, un supplément de 8.000 fr. à M. l'archevêque et de 1,500 fr à MM. les grands-vicaires. Il a refusé 3,000 fr.

M. l'archevêque de Toulouse avoit demandé au conseil-général de la Haute-Garonne le rétablissement de l'allocation des 3,000 fr. pour la maîtrise des enfans de chœur de la cathédrale. Le conseil, selon ses précédens, n'a voté que 1,500 fr.

Le conseil-général du Loiret, revenant sur son vote de l'année dernière, a rétabli l'allocation de 2,000 fr. pour M. l'évêque d'Orléans. Il a approuvé le vœu manifesté par le conseil municipal de cette ville pour le maintien du tour de l'hospice d'Orléans et pour l'obligation de recevoir dans les hospices des trois autres départemens les enfans déposés avec déclaration.

M. Laurent Trioche, évêque de Babylone, qui étoit venu à Paris il y a quelques mois, est reparti le mois dernier et est arrivé il y a quelques jours à Marseille. On croit qu'il doit se rendre prochainement à Rome pour y recevoir les instructions de la congrégation de la Propagande sur sa mission.

De temps immémorial, Marseille a vu affluer dans son enceinte de nombreux émigrans de tous les états d'Italie, mais principalement de l'ancienne république de Gênes. Venus d'abord comme ouvriers de passage, ils prolongent indéfiniment leur séjour, épousent des femmes de leur pays, et ne se mêlant point avec la population marseillaise, forment une race à part, qui a ses mœurs, ses usages et sa langue particulière.

Ces Italiens, venus isolément, n'avoient pu, on le comprend bien, amener des prêtres de leur pays. Comprenant à peine le français ou le provençal, les instructions de nos pasteurs étoient pour eux comme non avenues, et leur religion se seroit enfin réduite pour le plus grand nombre au culte extérieur et à un vague souvenir. M. l'évêque actuel de Marseille, alors grand-vicaire de son oncle, avoit reconnu ce danger; il y porta remède en établissant, dans l'église du Calvaire, des exercices et des prédications en italien. Lui-même prenoit une part assidue à ces instructions, et les résultats en furent si avantageux, que le roi de Sardaigne crut devoir en manifester publiquement sa reconnoissance par l'envoi de la croix de commandeur de Saint-Maurice et Saint-Lazare.

Les missionnaires de Provence, chargés de desservir l'église du Calvaire, voulant tout à la fois exciter la ferveur de leurs ouailles et donner un nouvel attrait à leurs exercices de piété par le charme de la poésie nationale, viennent de publier sous le titre de *Raccolta di Lodi et d'Inni spiritali*, un recueil des plus belles hymnes religieuses publiées en Italie, et que leur forme permet d'appliquer convenablement aux exercices de piété. Citer le nom de Manzoni, c'est dire tout ce que le génie et la religion peuvent inspirer, et pourtant ces chefs-d'œuvre

n'écrasent pas toutes les pièces qui les entourent.

Ces hymnes sont accompagnées d'exercices de dévotion qui suffiroient au besoin pour en faire un véritable livre d'église à l'usage des Italiens, utile pour le culte public comme pour la religion intime.

Nous annoncions, il y a quelques mois seulement, l'établissement d'une confrérie érigée dans la chapelle de l'hôpital-général de Moulins, confrérie dont le but est d'obtenir de Dieu, par l'invocation du cœur de Marie, la conversion des pécheurs. Cette œuvre a fait en peu de temps de rapides progrès. Le nombre des associés passe deux mille quatre cents; et tout annonce que ce chiffre doit s'élever beaucoup encore. Les exercices publics qui ont lieu deux fois la semaine, le samedi matin et le dimanche soir, attirent un concours de fidèles de toutes les classes, et déjà la chapelle se trouve trop étroite pour recevoir tous ceux qui viennent y confondre leurs prières et leurs vœux. Une prière très-courte récitée chaque jour, c'est tout ce que l'on demande de ceux qui en font partie. M. l'abbé Brillaud, aumônier de l'hôpital-général et directeur de la confrérie, vient de rédiger un *Manuel* à l'usage des membres de l'association. Ce livre a deux parties : dans la première, l'auteur expose l'origine et les progrès de l'œuvre; il en indique le but, les avantages et les statuts. La seconde partie se compose d'un recueil de prières appropriées à l'objet de la confrérie. Ce petit ouvrage porto une approbation de M. l'évêque de Moulins.

M. Dutemple, curé de Marly, près Valenciennes, diocèse de Cambrai, est mort il y a peu de temps. [illegible] à Hérin, et il avoit em-[illegible]monastique dans l'abbaye de Saint-Jean à Valenciennes. Il y mena la vie régulière jusqu'au moment où la tourmente révolutionnaire chassa de ces pieux asiles tant de cénobites qui, par leur conduite exemplaire et leurs prières ferventes, rendoient à leur pays des services trop peu appréciés. Pour échapper aux recherches, M. l'abbé Dutemple se résigna à prendre une place de valet de charrue dans une ferme de la Flamengrie, village situé à l'extrême frontière de la Belgique. Là, l'humble ecclésiastique, connu seulement de Dieu et de ses maîtres, passa les années de la terreur, sans cependant rien omettre de ses heures canoniales et de ses autres devoirs de prêtre, à l'exception toutefois du saint sacrifice de la messe, qu'il lui étoit impossible d'offrir dans sa position. Impatient néanmoins de s'acquitter aussi de cet acte de son ministère, il profita des premiers jours de paix et de liberté pour dire la messe, et il se rendit, à cet effet, à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, comme pour remercier Dieu, par l'entremise de Marie, d'avoir rendu le bienfait inestimable de la paix à l'Eglise.

Un domestique de la ferme où M. Dutemple avoit passé les années de la terreur, et qui n'avoit jamais soupçonné le caractère dont étoit revêtu celui qu'il regardoit comme son camarade *Jean-Pierre* (c'étoit le nom sous lequel M. Dutemple étoit connu à la ferme et dans la commune), faillit tomber à la renverse, en voyant sortir de la sacristie un homme que, malgré son identité avec son compagnon de travail, il ne pouvoit se décider à reconnoître pour *Jean-Pierre*. La messe finie, il se rend tout ému à la sacristie. Il se jette avec transport au cou de son ancien compagnon de misère; il l'embrasse en pleurant, lui demande si ses yeux ne l'ont pas trom-

pé. Puis, cet homme plein de foi conjure le prêtre de lui pardonner le peu de respect avec lequel il avoit traité si long-temps un homme dont il n'avoit point connu le caractère.

Après le concordat, M. Dutemple remplit avec beaucoup de zèle et de prudence les fonctions de vicaire à Nôtre-Dame de Valenciennes jusqu'en 1820, époque à laquelle il fut nommé curé de la paroisse de Marly. Il a desservi cette dernière paroisse jusqu'à sa mort qui l'enleva, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, aux regrets de ses paroissiens et de tous ceux qui ont pu le connoître et l'apprécier.

(*Emancipateur.*)

A Santo-Domingo de la Calzada, en Espagne, on a transformé en hôpital et en maison de charité l'ancien couvent des Franciscains situé hors des murs. Ce magnifique édifice, dû à la générosité de don Bernard Fresneda, archevêque de Saragosse et confesseur de Philippe II, est un ouvrage du célèbre architecte Herrera, qui a imprimé à toutes ses constructions un caractère si remarquable de grandeur et de solidité. Pour soustraire ce monument au fatal décret qui ordonnoit la démolition des couvens, la ville demanda qu'il lui fût permis d'y transférer l'hôpital, et le gouvernement y consentit. Une procession eut lieu pour cette translation. On y porta l'effigie du saint patron fondateur de la ville et de l'ancien hôpital; une messe solennelle fut chantée et un sermon prêché dans l'église qui entendoit pour la première fois, depuis cinq ans, les cantiques de la religion. Le soin de l'hôpital, de l'hospice des orphelins et de l'école est confié aux Sœurs de la Charité.

Les religieux pourront au moins se consoler en voyant cette destination donnée à leur antique asile. Ces religieux, qu'on a expulsés si brutalement, n'étoient pas inutiles à la ville et au pays. Outre les secours spirituels de leur misnistère, ils tenoient un collége, et avoient des cours de philosophie et de théologie pour les jeunes gens qui ne pouvoient pas se rendre aux universités. L'abolition des ordres religieux en Espagne est un triomphe pour les ennemis de l'Eglise catholique.

Le 25 août 1840, jour de la fète de saint Louis, et le 570e anniversaire de sa mort, M. le consul-général de France, en présence des deux députés de la nation française à Tunis, a posé la première pierre de la chapelle que le roi Louis-Philippe fait élever à la mémoire de son illustre aïeul, sur l'emplacement où il y a lieu de croire que le saint roi est mort. Le clergé catholique de Tunis a immédiatement célébré le service divin sur les fondemens de l'édifice projeté, et l'on assure que le roi a manifesté l'intention que cette pieuse cérémonie soit renouvelée chaque année le jour de la Saint-Louis.

La chapelle, qui occupera le point le plus élevé de l'emplacement de Carthage, dominera toute la côte et sera vue de loin en mer.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

M. l'abbé Laveau, directeur de l'école des sourds-muets à Orléans, vient de publier une circulaire sur son établissement. Nous avons déjà parlé de l'œuvre des sourds-muets à Orléans, et dans notre numéro du 15 février dernier, nous avons rendu compte d'une séance publique des élèves de l'école. La circulaire de M. l'abbé Laveau appelle l'intérêt sur les malheureux sourds-muets. On estime qu'il y en a 22,000 en France, et sur ce nombre, quelques centaines seulement reçoivent le bienfait de l'instruction. La première maison fondée à Orléans est

celle des sourdes muettes, établie en 1836 par les Sœurs de la Sagesse. On sentit bientôt le besoin d'une institution semblable pour les sourds-muets. M. l'abbé Laveau fait connoître ses recherches et ses études sur la meilleure méthode à suivre :

« Après avoir séjourné comme instituteur dans l'établissement d'Auray, qui est considérable, après avoir médité les écrits des de l'Epée, Sicard, de Gérando, Bébian, etc., nous avons voulu voir par nous-même les différens procédés que suivent les autres maîtres, et nous avons consulté personnellement M. Laurent de Blois, qui a donné lui-même à son fils une éducation très-brillante; MM. les directeur et professeurs de Paris; M. Jamet, à Caen; M. de Souguis, à Arras; M. Carton, en Belgique. Nous avons rapproché de ces secours étrangers, nos réflexions et notre expérience, et nous nous sommes créé une méthode dont les résultats, disons le sans crainte, nous donnent sujet de nous applaudir. L'établissement des sourds-muets d'Orléans n'a encore que dix-huit mois d'existence. Dans ce court espace de temps, nous avons reçu un grand nombre de visites honorables, et toujours nous avons vu nos efforts encouragés, toujours même nous avons remarqué de l'étonnement. Nous n'avons pas voulu nous contenter de ces exercices privés. Nous avons donné une séance publique à la ville d'Orléans, lorsque nos élèves n'avoient pas encore treize mois d'instruction, et les journaux ont publié que tous nos élèves, sans exception, avoient parfaitement répondu aux espérances qu'on avoit pu concevoir. Enfin, notre méthode est adoptée et déjà suivie avec un succès égal dans l'établissement des sourdes muettes d'Orléans, à Poitiers, à Lille et à Soissons. »

M. l'abbé Laveau donne ensuite quelques détails sur l'état des deux établissemens :

« L'établissement des sourds-muets est fondé à Orléans, rue Agathe, près l'é-Laurent, dans une maison spacieuse et bien aérée, dont les jardins se développent sur la Loire. Il est doté de deux bourses par la ville d'Orléans, et de quatre bourses par le département du Loiret, avec espoir d'augmentation. Il compte déjà onze élèves, dont quatre sont étrangers au département du Loiret. Le directeur travaille conjointement avec des Frères de l'Instruction chrétienne, qui se consacrent à l'éducation des sourds-muets, et qui ont déjà ouvert en France plusieurs maisons. On enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, l'histoire et la religion surtout : on montre le dessin, et chaque sourd-muet apprendra un état dans le cours de son instruction.

» L'établissement des sourdes-muettes est situé à Orléans, rue de l'Ange, paroisse Saint-Paul. La maison, qui a cour et jardin, ne laisse rien à désirer ni pour la salubrité, ni pour l'agrément, et les élèves ont la jouissance d'une belle maison de campagne, qui domine la Loire. Ces élèves sont au nombre de vingt-*trois*, dont dix-sept du département du Loiret, et six de différens départemens. La ville d'Orléans donne deux bourses, le département du Loiret en donne sept, et le département de Loir-et-Cher a déjà commencé à voter des fonds pour la même œuvre. Les sourdes-muettes apprennent la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, l'histoire, le dessin, un état, et surtout la religion. La congrégation des Sœurs de la Sagesse se livre depuis long-temps à l'instruction des sourdes-muettes, et dirige d'autres instituts également florissans dans la Bretagne, dans le Poitou et dans le Nord. »

Il seroit à désirer que les villes du département fondassent des bourses dans les deux écoles. Les départemens voisins pourroient aussi prendre le même moyen pour l'éducation des sourds-muets de leur ressort. Les deux chambres des avoués à Orléans, la chambre des notaires et le barreau, ont versé 500 fr. pour le soutien de l'école. L'*Orléanais* du dimanche 16 annonce qu'un certain nom-

bre de jeunes gens de la ville ont eu la bonne pensée de se cotiser pour payer la pension d'un jeune sourd-muet. Puisse ce zèle généreux trouver des imitateurs !

PARIS, 7 SEPTEMBRE.

Le gouvernement a reçu la dépêche suivante d'Alexandrie, 20 août : « Le commodore Napier a sommé, le 14, les autorités égyptiennes d'évacuer la Syrie. Il a fait plusieurs proclamations qu'il a adressées à l'émir Béchir ; ce prince les a envoyées à Méhémet-Ali en protestant de son dévoûment. »

— On lit dans le *Messager* : « Des nouvelles de mer, datées de Malte, 1[er] septembre, annoncent que le bateau à vapeur anglais l'*Alecto*, parti de Beyrouth le 24 août et d'Alexandrie le 27, étoit arrivé à Malte la veille. A son départ de Beyrouth, le commodore Napier, n'ayant pas pu réussir à faire évacuer la ville par les Egyptiens, avoit pris son mouillage plus au large avec ses quatre vaisseaux. Le convoi de troupes turques n'étoit pas arrivé. La Syrie étoit toujours tranquille. L'amiral Stopford étoit devant Alexandrie avec trois vaisseaux, une frégate et deux bateaux à vapeur anglais, plus deux frégates et une corvette autrichiennes. Méhémet-Ali persiste dans son refus. Alexandrie jouissoit de la plus parfaite tranquillité. Rifaat-Effendi y étoit toujours. »

— Par suite des nouvelles d'Orient, le 5 pour 100 a éprouvé une baisse de plus de 6 fr. sur le cours de samedi ; le 3 pour 100 a baissé de 3 fr. 35 c.

— On assure, dit un journal ministériel, que la flotte française a fait voile pour les côtes de Syrie, afin d'être à la portée des événemens.

— M. Valewski, chargé d'une mission du gouvernement français auprès du vice-roi, s'applique, dit un journal, à modérer l'exaltation de ce prince. Avant l'arrivée de M. Valewski à Alexandrie, le vice-roi avoit déjà expédié à Ibrahim-Pacha l'ordre de franchir le Taurus, et de marcher sur Constantinople. Sur les instances réitérées de M. Valewski, Méhémet-Ali auroit consenti à expédier un contre-ordre.

— On assure, dit le *Journal des Débats*, que l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, lord Granville, a reçu de son gouvernement une note explicative du traité du 15 juillet, qui a été communiquée au gouvernement français. Le contenu de cette note est, dit-on, d'une nature satisfaisante : toutefois, nous ne l'affirmons pas. Dans tous les cas, cette démarche spontanée du gouvernement anglais peut modifier l'état de la grande question qui agite le monde. »

La *Presse* renferme la même assertion. D'un autre côté, le *Courrier Français* et le *Constitutionnel* ne se montrent pas si satisfaits. D'après ces journaux, la note de lord Palmerston est tout simplement un historique des négociations, en réponse au *memorandum* de la France, et elle ne change pas le moins du monde l'état de la question.

— Aujourd'hui lundi, dès le matin, quelques rues du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau étoient pleines de masses d'ouvriers oisifs, dont la réunion a excité des inquiétudes dans la population. Vers une heure, on a appris qu'une barricade venoit de s'élever dans le quartier Saint-Antoine. Aussitôt, sur les ordres du maréchal Gérard, la ville a été couverte de postes militaires, composés de garde nationale, troupe de ligne et garde municipale. Le rappel a été battu dans tous les quartiers. Aucun désordre sérieux n'a eu lieu ; la barricade commencée a été détruite sans opposition. Le groupe qui avoit tenté d'élever cette barricade, et qui paroît étranger aux attroupemens d'ouvriers, s'est dirigé, après avoir été refoulé, sur Saint-Mandé et Vincennes. De forts détachemens de garde municipale se sont portés sur ce point. On espère que l'ordre ne sera plus troublé.

— Deux régimens du camp de Fontainebleau sont arrivés à Paris dans la journée.

— Les rassemblemens n'ont pas cessé le soir sur les boulevards, depuis les avis du préfet de police. Hier des groupes nombreux stationnoient encore dans les environs de la porte Saint-Martin. La garde municipale et la garde nationale ont maintenu l'ordre.

— La journée de dimanche a été fort calme dans l'intérieur de Paris. A l'extérieur, il s'est formé quelques rassemblemens d'ouvriers, notamment dans la plaine d'Ivry, où la garde nationale du lieu et la gendarmerie de la Seine les ont facilement dispersés. Un grand nombre d'ouvriers annonçoit, dans la soirée, d'après les journaux ministériels, l'intention de reprendre dès aujourd'hui leurs travaux.

— Samedi matin, des rassemblemens d'ouvriers ébénistes ont eu lieu sur la route de Vincennes, où plusieurs arrestations ont été faites. Le passage du détachement chargé de conduire les individus arrêtés, a causé une irritation très-vive parmi les ouvriers de cette profession, qui forment la majeure partie de la population du quartier Saint-Antoine. M. Jacquemin, commissaire de police, suivi d'un détachement de gardes municipaux, s'avança dans le faubourg. Des huées et des sifflets accueillirent d'abord les gardes municipaux; des trognons de pommes et des pierres leur furent même lancés. Mais M. Jacquemin s'étant approché seul des groupes, à sa voix les attroupemens se dissipèrent, et les ouvriers reprirent paisiblement le chemin de leurs ateliers.

— On lit dans la *Gazette des tribunaux* : « Une correspondance et des papiers de la plus haute importance ont été, à ce qu'on assure, saisis au domicile de deux individus, l'un homme de lettres, l'autre étudiant en médecine, appartenant tous deux à la société dite des *travailleurs* et mis hier (samedi) en état d'arrestation. Le sieur N..., occupé dans ce moment à faire dans nos départemens du centre une tournée propagandiste, se -oit gravement compromis par la découverte de lettres par lui écrites de différens points, et qui seroient de nature à jeter un jour nouveau sur les causes du mouvement de la classe ouvrière, qui répand depuis une semaine l'inquiétude et la perturbation dans Paris. Le parquet est saisi de cette affaire, et une instruction doit être poursuivie sans désemparer. »

— Plusieurs juges d'instruction sont occupés à interroger les individus *arrêtés* dans les rassemblemens de ces derniers jours, et qui ont ainsi contrevenu à la loi du 10 avril 1831. Ces procédures sommaires seront très-promptement terminées, et les inculpés pourront être dans quelques jours traduits devant la police correctionnelle, si des inculpations plus graves ne pèsent pas sur eux.

— On porte à près de 1,000 le nombre des arrestations faites à Paris depuis huit jours.

— L'une des dernières nuits, trente individus, syndics ou délégués de la coalition des tailleurs de pierre, *ont été* arrêtés sur mandats, et la saisie de listes de souscription, projets d'embrigademens et circulaires a été opérée à leurs domiciles.

— Le *Moniteur Parisien* et le *Messager* démentent avec des détails très-précis une lettre insérée dans le *National*, au nom des ouvriers serruriers, et un article de ce journal au sujet des ouvriers maçons. D'après le témoignage des feuilles ministérielles, il n'est pas vrai que le sergent de l'avenue Parmentier ait été blessé par le poignard même qu'il avoit levé le premier sur un ouvrier, et que les deux autres sergens de ville n'aient reçu que des coups de poing; tous trois ont été frappés avec des couteaux ou des poignards, et l'un d'eux a reçu plus de vingt blessures. Il n'est pas vrai non plus que les ouvriers de la plaine de Pantin aient été dispersés sans sommations préalables. Enfin il n'est pas vrai que les ouvriers tailleurs de pierre aient obtenu du préfet de police, il y a quinze jours, l'autorisation de se réunir pour modifier les

conditions de leur travail; cette autorisation leur a été au contraire formellement refusée.

— Plusieurs journaux ont annoncé la mort d'un garde municipal blessé d'un coup de sabre le jour du banquet réformiste. Il paroît au contraire que ce garde municipal est en bonne voie de guérison.

— On dit que de nombreuses promotions viennent d'avoir lieu dans les différentes armes. Tous les emplois qui étoient restés vacans, et ceux que les avancemens ont fait vaquer, sont remplis. On porte à sept ou huit le nombre des sous-officiers qui dans chaque régiment d'infanterie ont été nommés officiers.

— M. Demarle, qui commandoit, le 6 août, la place de Boulogne-sur-Mer, a été nommé chef de bataillon, major de la la place de Toulon.

— Par arrêté du ministre des finances, en date du 27 août, une commission, présidée par M. Tupinier, directeur des ports au ministère de la marine, est chargée d'examiner le cahier des charges pour l'adjudication du service de correspondance, au moyen de bateaux à vapeur de la force de 450 chevaux, à établir entre le Havre et New-York, conformément à la loi du 16 juillet dernier.

— Un arrêté, rendu le 4 septembre, à la suite des concours d'agrégation, par le ministre de l'instruction publique, nomme agrégés : pour les classes de philosophie des colléges, MM. Barni. Waltras, Jourdain, Zévort et Dannas; et pour les classes d'histoire dans les colléges, MM. Puiseux, Clavel et Glück.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs des académies une circulaire, en leur transmettant un nouveau programme pour l'enseignement de l'histoire naturelle dans les colléges.

— Le ministre de l'intérieur a commandé à MM. Mercier, Debay fils et Bryan les bustes de Masséna, du duc de Montebello et du duc de Trévise, qui seront placés dans la salle des séances de la chambre des pairs.



— Des députations d'ouvriers des différens corps d'état de Lyon sont arrivées à Paris. On les dit chargées par leurs camarades de demander que tous les corps d'état soient représentés à la chambre chacun par un député, qui y veilleroit à leurs intérêts.

— M. Ducros, de Sixt, avocat à Paris, vient de clorre sa liste de souscriptions pour les incendiés de Sallanches, en Savoie. Elle s'élève à 2,062 fr. qui ont été adressés à M. le comte de Sales, lequel est chargé par le roi de Sardaigne de veiller à la réparation du désastre. Parmi les principaux souscripteurs, on remarque M. l'archevêque de Toulouse et M. l'évêque de Châlons, chacun pour 100 fr., et M. l'abbé Dubois pour 20 fr.

— Le nombre des faillites déclarées pendant le mois d'août, par le tribunal de commerce de la Seine, est de 58. Elles présentent en résultat un actif de 1,303,216 fr. 77 c. et un passif de 1,484,360 fr. 80 c.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La cour d'assises de l'Oise vient de condamner, pour incendies, aux travaux forcés à perpétuité, les nommés Renaud et Dulan, le dernier comme auteur de l'un des sinistres qui ont désolé le village de Troissereux; et à mort, Adèle Leborgne, femme Baurain, coupable d'un incendie à Marissel.

— Le Polonais Paul Vinques, qui a été amputé dans l'hospice de Boulogne, par suite de la blessure qu'il a reçue le 6 août, est complètement guéri. On va le transporter à Paris. Quant au colonel Voisin, des accidens imprévus survenus dans sa situation ne lui permettent pas, dans le moment actuel, de supporter les fatigues du voyage.

— La *Gazette de Flandre* annonce que Cabrera va être dirigé sur Montpellier, dont le climat sera plus favorable à sa santé.

— Un notaire de Chartres, nommé Langlois, vient d'être arrêté en Belgique où il s'étoit réfugié après de mauvaises spéculations, et par suite du dérangement de ses affaires. Il a été ramené en France.

— Une somme de 1,000 fr., comme secours aux familles des victimes de l'explosion de la poudrière de Toulouse, vient d'être mise par le roi des Français à la disposition du préfet de la Haute-Garonne. De leur côté, le duc et la duchesse d'Orléans ont donné 500 fr. pour le même objet.

— Le feu s'est déclaré le 30 août dans la manufacture de tapis de M. Ch. Sallandrouze, à Aubusson (Creuse). On est parvenu à se rendre maître du feu; cependant la perte s'élève à 60,000 fr. Un contre-maître de la fabrique et un ouvrier ont été grièvement blessés.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Moniteur Parisien :*

« Par décret royal daté de Valence, le 28 août, le nouveau ministère espagnol est composé ainsi qu'il suit : MM. Cortazar, ministre de la justice et président du conseil par intérim; le général Xavier Aspiroz, ministre de la guerre; Antonio y Zayas, des affaires étrangères; Firmin Arteta, de l'intérieur; Armero, de la marine; Secades, des finances par intérim.

» A la nouvelle de la formation de ce ministère, qui est dans le sens de la majorité des cortès, la municipalité de Madrid s'est déclarée en permanence le 1er septembre. La milice nationale a pris les armes et occupé les principaux postes. Le capitaine général Aldama a essuyé une décharge qui a tué son cheval et blessé son aide-de-camp. Il a pris position au Retiro avec deux bataillons, un escadron et plusieurs pièces d'artillerie.

» Le chef politique Buerens a été arrêté et gardé à l'Hôtel-de-Ville.

» Malgré les événemens de la journée, l'aspect de Madrid étoit tranquille dans la soirée du 1er septembre. »

Le roi des Belges, voyageant sous le nom de comte d'Ardennes, est parti le 3 de Bruxelles pour se rendre à Wiesbaden.

— L'amiral qui commande la flotte anglaise dans la Méditerranée, lord Stopford, est âgé de 73 ou 74 ans. Il avoit été pendant treize ans capitaine de vaisseau avant d'être promu au grade d'amiral.

— Les négocians anglais résidant à Alexandrie ont adressé à leur consul-général, le colonel Hodges, une sorte de protestation contre l'interruption des relations pacifiques de l'Angleterre avec le pacha d'Egypte.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que Rifaat-Bey restera à Alexandrie jusqu'au 12 septembre, jour où expire le dernier délai accordé au vice-roi pour se soumettre aux résolutions des quatre puissances.

— Sur l'invitation de Reschid-Pacha, le prince Milosch, qu'on avoit dit à tort être retourné en Servie, a consenti à se rendre à Constantinople, à condition, toutefois, qu'il seroit placé sous la protection spéciale de l'ambassade de France.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 107 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0, 000 fr. 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 76 fr. 00 c
Act. de la Banque. 3000 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1210 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1240 fr. 00 c.
Emprunt Belge 99 fr. 1 2
Emprunt romain 99 fr. 0 0
Rentes de Naples 98 fr. 00 c.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr. 3 4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3331.

JEUDI 10 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Sur les adresses des évêques et des chapitres d'Italie en 1811.

Une des choses qui causèrent le plus d'étonnement et de peine aux amis de la religion et de l'Eglise dans les derniers temps de la domination impériale, ce fut cette multitude d'adresses envoyées, disoit-on, par les évêques et les chapitres d'Italie en 1811, relativement aux affaires de l'Eglise. Ces adresses furent demandées par le gouvernement à la suite de l'adresse publiée sous le nom du chapitre de Paris. Cette dernière adresse étoit au fond celle d'un seul homme, et étoit pleine de choses hasardées, inexactes, exagérées, et même fausses. Ce fut le cardinal Maury qui persuada au chapitre de présenter à l'empereur une adresse, en disant que c'étoit le seul moyen de calmer ce prince qui étoit fort irrité, et de sauver M. l'abbé d'Astros, grand-vicaire capitulaire, qui venoit d'être enfermé à Vincennes. Cette adresse, le cardinal se chargea de la rédiger et la fit adopter par le chapitre; mais il paroît bien certain qu'il la changea ensuite, et que celle que M. Jalabert présenta le 6 janvier 1811 à l'empereur n'étoit pas la même qui avoit été lue au chapitre. M. Jalabert l'a déclaré plusieurs fois, et véritablement le caractère connu du cardinal ne repousse pas trop cette supercherie perfide.

Quoi qu'il en soit, c'est cette adresse trompeuse qui devint le signal d'une foule d'autres. Le gouvernement imagina de profiter de cet exemple pour demander de semblables adresses en Italie. Il lui parut piquant de faire signer, dans ce pays dévoué au Saint-Siége, des adresses renfermant une adhésion à des doctrines qu'on n'y connoissoit guère. Le vice-roi d'Italie, Eugène Beauharnais, la gouvernante de Toscane, Elise Bacciochi, sœur de Napoléon, le prince Camille Borghèse, gouverneur du Piémont, les préfets et les autres agens du gouvernement eurent ordre de ne rien négliger pour faire souscrire de telles adresses; et en effet rien ne fut épargné, sollicitations, caresses, menaces. La suite le fera bien voir. Presque toutes ces adresses sont du mois de février 1811, et cette simultanéité seule prouve qu'elles étoient le résultat d'une impulsion générale. On les fit imprimer à Milan; le recueil porte ce titre: *Raccolta degli indirizzi umiliati dagli arcivescovi, vescovi e capitoli del regno d'Italia, a S. A. I. il principe Eugenio Napoleone, vice-re d'Italia.* Milan, 1811, in-4° en deux parties, italien et français. Les adresses sont dans les deux langues. Nous en possédons un exemplaire, qui est celui même qui avoit appartenu à M. Bigot de Préameneu, alors ministre des cultes (1).

Le recueil contient l'adresse du chapitre de Paris, celle du chapitre

(1) Il paroît qu'il y eut plusieurs éditions. Celle que nous avons sous les yeux est de Destefanis. Il y eut une autre édition à Milan chez Maspero, et une à Venise.

de Florence qui n'est signée que de trois chanoines, et n'est pas par conséquent l'adresse du chapitre, et ensuite les adresses des évêques et des chapitres du royaume d'Italie. Il y a en tout 89 adresses, savoir : 4 des archevêques d'Udine, d'Urbin, de Ravenne et de Ferrare ; 29 d'évêques, 46 de chapitres de cathédrales, et le reste de vicaires capitulaires et de chapitres de collégiales. Ces adresses sont toutes jetées dans le même moule. Dans la plupart, on adhère à l'adresse du chapitre de Paris et on en adopte les principes. Quelques-uns ont cru que ces adresses étoient parties en grand nombre des bureaux mêmes du vice-roi d'Italie, et qu'elles avoient été rédigées par un abbé Ferloni dont le prince avoit fait son théologien (1). Cependant, pendant que sous main on n'omettoit rien pour avoir des adresses, le vice-roi affecta en quelques occasions une grande impartialité, et le chapitre d'Urbin ayant refusé d'adhérer à l'adresse du chapitre de Paris, Eugène écrivit à l'archevêque d'Urbin que le chapitre étoit libre de n'exprimer aucune opinion, que pour lui, *en matière de conscience, il n'avoit jamais rien exigé*. Cette lettre se trouve dans le recueil. Malheureusement, les assurances qu'y donne le vice-roi se trouvent démenties par des faits nombreux.

Les adresses étoient insérées à fur et mesure dans le journal officiel du royaume d'Italie. Le recueil renferme celles de l'évêque de Trente dans le Tyrol, et de l'évêque de Lesina en Dalmatie.

Les événemens de 1814 ayant renversé la puissance de Bonaparte en Italie, chacun s'empressa de secouer le joug qui avoit pesé long-temps sur ce pays. Plusieurs évêques se hatèrent, au retour de Pie VII dans ses états, de lui témoigner le regret d'avoir signé les adresses. D'autres prélats et chapitres envoyèrent leurs désaveux et leurs rétractations. On les a réunis dans un recueil italien qui a pour titre : *Dichiarazioni e ritrattazioni degli indirizzi stampati in Milano, anno* 1811. Ce recueil, imprimé à Rome, 1816, 2 vol. in-8°, contient d'abord une préface où l'on réfute l'adresse du chapitre de Paris, et où l'on donne une idée des moyens par lesquels on obtint les autres adresses. Nous n'insisterons pas beaucoup là-dessus en ce moment, parce que le détail de ces adresses va montrer encore mieux comment on les avoit obtenues.

A la suite de la préface sont plusieurs constitutions et brefs de papes sur la matière. Il y a entre autres deux brefs de Clément XI et trois de Pie VII, savoir : au cardinal Maury, à l'archidiacre de Florence, et à M. l'abbé d'Astros, aujourd'hui archevêque de Toulouse.

Les déclarations et rétractations sont au nombre de 81, savoir : de 26 archevêques et évêques, de 46 chapitres de cathédrales, et le reste des chapitres de collégiales, de curés et autres. Les déclarations sont rangées suivant l'ordre alphabétique des diocèses.

Dans la première des déclarations, les chanoines d'Acqui déclarent qu'on les pressa en 1811 de faire une adresse, qu'on les avoit mis dans un état de violence et d'op-

(1) Voyez la *Biographie universelle*, tome XIV, art. *Ferloni*.

ıression, qu'on les menaçoit de la uppression du siége. L'évêque et le hapitre d'Adria disent qu'on leur xtorqua impérieusement une adrese. Le chapitre d'Ancône assure qu'il voit présenté deux adresses qui urent rejetées, et qu'on l'obligea 'en présenter une autre en lui aisant craindre les plus grand maux our l'église d'Ancône. A Asti, 'adresse avoit été rédigée par l'abbé lejean nommé à cette église, et omme il y avoit déjà quatre chaoines détenus à Fenestrelle, les utres n'osèrent refuser. Le chapitre e Bellune proteste que non-seuleient on recourut à la force et aux ienaces pour lui faire signer l'alresse, mais qu'on y inséra des exressions qui n'étoient point dans manuscrit. Le chapitre de Bogne rappelle aussi la crainte qu'il ut d'attirer des malheurs sur leur glise et sur le clergé; les funestes xemples que nous avions tous les ours sous les yeux, dit-il, augientoient nos craintes.

L'évêque de Ceneda rappelle les ıoyens dont on usa envers lui *orpreza e coartazione*) la nuit du 14 vrier 1811, en le contraignant à :diger son adresse debout et sans voir eu le temps de la bien réfléiir. Le chapitre de Ceneda dit que n adresse ne fut point un acte catulaire auquel ses membres aient is part par leur vote et leur sousiption, qu'ils furent fort étonnés voir l'adresse imprimée comme ésentée sous leur nom, et que urs sentimens sont tout-à-fait difrens de ceux de l'adresse. L'évêque Comacchio dit dans sa déclaration e le vice-roi le pressa de rédiger ie adresse dont il lui envoya des odèles, et que l'adresse ayant été envoyée, *une main maligne* y fit des changemens et retrancha des expressions d'attachement à l'unité, et qu'il ne servit de rien de réclamer auprès de l'imprimeur qui allégua des ordres de l'autorité. L'évêque de Crémone déclare également qu'il éprouva *une grande amertume en voyant son adresse publiée avec des mutilations substantielles et des additions vicieuses qui en dénaturoient le sens*. L'évêque de Fabriano proteste que dès qu'il eut envoyé l'adresse, il s'en repentit, parce que délivré alors de la surprise du moment et des insistances menaçantes qui l'avoient poussé, il vit mieux l'objet et le but de cette démarche.

M. Bonsignore, évêque de Faenza, qui avoit été nommé par Bonaparte au patriarcat de Venise et qui avoit quitté Faenza pour aller résider à Venise, avoue ses torts dans une lettre au pape écrite dès le 3 mai 1814. Il publia une lettre pastorale au clergé et au peuple de Faenza pour annoncer son repentir et rétracter spécialement une circulaire qu'il avoit fait paroître le 15 décembre 1810 sur le mariage. Cet évêque avoit administré comme vicaire capitulaire à Venise. Il retourna à Faenza, en 1814, et prononça le jour de la Pentecôte une homélie où il reconnut sa faute. De là il se rendit à Rome où le pape le garda quelque temps et le renvoya ensuite à son siége. Il y a dans le recueil quatre pièces de lui, toutes pleines de repentir.

(*La suite au numéro prochain.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La fête de saint Louis, roi de France, a été célébrée le 25 août dans l'église Saint-Louis-des-Français; quatorze cardinaux y as-

sistoient. La messe a été chantée par M. Vespignani, archevêque de Tiane. M. le comte de Rayneval, chargé d'affaires de France près le Saint-Siége, étoit présent ainsi que divers membres du corps diplomatique et les personnes attachées à l'ambassade.

PARIS — M. l'abbé Auzoure a été installé le mercredi 9 à Notre-Dame comme grand-vicaire et archidiacre de Saint-Denis. C'est M. l'abbé Gros, archidiacre de Sainte-Geneviève, qui l'a installé.

M. l'abbé Rémard, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, a décidément donné sa démission. M. l'archevêque a pris avec le successeur des mesures pour assurer au respectable vieillard une existence honorable. Ce successeur est, comme nous l'avons dit, M. l'abbé Martin de Noirlieu qui réside depuis long-temps dans le diocèse. M. l'abbé Martin a été d'abord professeur au petit séminaire Saint-Nicolas, puis aumônier à l'Ecole Polytechnique. Depuis plusieurs années il se livroit à la prédication, et s'est fait entendre dans bien des chaires de la capitale. On lui doit des livres de piété dont nous avons annoncé quelques-uns. Nous avons parlé aussi de ses *Etudes d'un jeune philosophe chrétien*, 1822, in-8°, et de ses *Souvenirs de Tusculum*, 1834, in-12. L'installation de M. l'abbé Martin de Noirlieu dans sa cure aura lieu le jeudi 10, à deux heures.

La distribution des prix du petit séminaire de Plombières a eu lieu le 18 août, sous la présidence de M. l'évêque de Dijon, assisté de ses vicaires-généraux. Une affluence considérable d'ecclésiastiques avoient honoré cette fête de leur présence. M. l'abbé Foisset, ...ieur de l'établissement, a pris la parole et a prononcé un discours sur la nécessité de la foi catholique dans l'enseignement des lettres et des sciences :

« Sous l'inspiration du christianisme, a-t-il dit, loin de nous la pensée de repousser les sciences et les arts de l'éducation. Nous les y convoquons au contraire. Que les sciences illuminent cette jeunesse ; que les arts enrichissent et développent son imagination en l'élevant à Dieu. Que les uns et les autres s'unissent pour rendre hommage à celui de qui vient tout don parfait. Ramenés à la sainteté de leur origine, à leur destination vraie, tous les moyens de connoissance et de manifestation donnés à l'homme recevront par cette consécration un renouvellement de vie, de puissance et d'éclat. Tous concourront à agrandir la foi de nos élèves, à échauffer leur cœur, à les pénétrer d'une sainte reconnoissance et d'un ardent amour envers le dispensateur de tant de dons.

» Courage donc, mes enfans! Ne répudions point notre part de la tâche que Dieu a faite aux hommes de notre âge ; ne soyons point infidèles à la mission toute sainte à laquelle sa bonté nous appelle ; étudions, prions, ayons confiance. Ces travaux sans unité qui se tentent en dehors des inspirations chrétiennes, ces colonnes perdues dans les sables du désert, ces faisceaux commencés qui attendent un lien, nous profiteront, à nous, adorateurs du vrai Dieu, et à nous seuls. Ces problèmes *formidables* qui s'offrent sur le seuil de chaque science pour le désespoir éternel de l'incrédule, sont tous résolus par le croyant. Il sait par où commence l'histoire, et comment les hommes sont frères. Le labyrinthe de la mythologie n'a point de détours qui l'égarent, et la philosophie n'est point pour lui un défilé sans issue. L'Evangile seul enseigne aux intelligences vierges une doctrine complète sur Dieu, sur l'homme, sur la nature. »

Une circulaire de M. l'évêque de Carcassonne annonce à son clergé une retraite pastorale qui s'ouvrira le 25 septembre au grand séminaire, et qui sera prêchée par M. l'abbé Debussi. Le prélat s'en félicite d'autant plus, que l'année dernière des obstacles qu'on ne put ni prévoir ni surmonter privèrent le diocèse des avantages d'une retraite. Le prélat exhorte ses prêtres à profiter, autant qu'ils le pourront, de l'occasion qui leur est offerte cette année.

L'établissement des Carmélites d'Agen remonte à l'année 1628. Lorsqu'après avoir été dépouillées par les lois de la révolution, du couvent qu'elles possédoient dans cette ville, elles voulurent se réunir de nouveau, elles ne purent se procurer qu'une maison incommode, humide et malsaine. L'insalubrité et l'incommodité de ce local ne firent que s'accroître avec le nombre des religieuses qui est aujourd'hui complet, selon les institutions de sainte Thérèse; mais il est devenu tout-à-fait inhabitable, par suite de la construction d'un aqueduc dont l'ouverture, située tout auprès du monastère, y répand une infection qui n'en rendpas seulement le séjour insupportable, mais compromet encore la santé des religieuses, et menace déjà l'existence de quelques-unes. Dans une situation si pénible, un changement de domicile et la construction d'un nouveau couvent deviennent d'une impérieuse nécessité. Cependant les Carmélites d'Agen ne disposent pour cette entreprise que de ressources bien médiocres et bien insuffisantes. Elles se voient donc forcées de recourir à la charité des fidèles. Les protecteurs de ce monastère ont, comme elles, la confiance que ce ne sera pas en vain qu'elles auront fait appel à la générosité chrétienne. Elles se persuadent en effet que les personnes pieuses ne voudront pas rester indifférentes à une entreprise si précieuse et si chère à l'Eglise, lorsque la providence ne semble de tous côtés multiplier ces établissemens, que pour faire dans la balance de la justice divine le contrepoids aux crimes, aux impiétés, aux scandales qui désolent la terre.

A ces considérations d'un intérêt général viennent se joindre des motifs d'un intérêt particulier. Les religieuses Carmélites d'Agen s'engagent pour elles-mêmes et pour celles qui leur succéderont dans le nouveau couvent, à faire célébrer à perpétuité chaque mois une messe pour les bienfaiteurs et bienfaitrices vivans ou défunts qui auront contribué à la construction de ce monastère. Un tableau contenant tous leurs noms sera exposé dans l'intérieur du couvent pour les rappeler à la reconnoissance et aux prières des religieuses. Les moindres offrandes seront reçues avec reconnoissance. On pourra les adresser à M. Baret, trésorier du grand séminaire, ou directement à la prieure des Carmélites; et dans les différentes paroisses éloignées, à MM. les curés, sur l'obligeance desquels on ose compter pour le succès de cette œuvre.

Pénétré du plus vif intérêt pour les religieuses Carmélites de sa ville épiscopale, et convaincu de l'urgente opportunité de leur projet de construction, M. l'évêque l'a recommandé instamment, le 9 octobre dernier, à la pieuse charité du clergé et des fidèles du diocèse.

Depuis que l'on a montré l'injustice des prétentions de M. le préfet du Nord, qui vouloit enlever aux religieuses de Notre-Dame-des-Anges, à Tourcoing, le droit d'enseigner la jeunesse et de soigner les

malades dans les établissemens fondés et entretenus par elles, la bureaucratie s'est relâchée de ses prétentions. M. le préfet a donné son approbation à un arrangement conclu entre l'administration des hospices et les religieuses. On leur a accordé un bail de dix-huit ans, mais à condition que les Sœurs feroient construire à leurs frais une séparation entre l'hospice et le pensionnat, qu'elles paieroient un rendage annuel de 700 fr., plus toutes les dépenses de construction et d'entretien des bâtimens, dépense que l'on porte à plus de 10,000 fr. On les oblige en outre à établir une nouvelle classe qui leur coûtera plus de 2,000 fr.

Toutes ces conditions de l'arrangement, si onéreuses pour les religieuses, ont été et continueront à être scrupuleusement observées par elles. En sera t-il de même pour ce qui concerne les obligations contractées envers elles par l'autre partie? Ainsi, on avoit promis aux hospitalières un traitement convenable pour les soins qu'elles donnent aux malades; on s'étoit engagé à payer la moitié des frais du culte et des honoraires d'un aumônier qui devoit être sollicité de M. l'évêque de Cambrai, pour célébrer l'office divin dans l'hospice et dans la communauté; et on attend encore l'exécution de ces engagemens formels.

La commission administrative des hospices de Tourcoing est composée d'hommes probes et intègres qui ne souffriront pas qu'on manque ainsi à la parole donnée. Leur zèle pour le bien public et leur amour pour la justice les exciteront sans doute à terminer honorablement une affaire dont ils sont responsables devant leur conscience et devant leurs concitoyens.

(*Emancipateur.*)

Après avoir appelé le générosité si connue des Marseillais sur les prêtres vénérables qu'a jetés parmi nous l'esprit persécuteur de la révolution espagnole, M. l'évêque de Marseille a dû chercher les moyens d'assurer l'efficace et paternelle distribution de secours que tout le zèle chrétien égalera difficilement à la grandeur du mal.

En conséquence, une commission a été formée sous la présidence de M. le vicaire-général Tempier; elle se compose de MM. les chanoines Maurel, recteur de Saint-Théodore, vice-président; Falenq, curé de Saint-Ferréol, trésorier; Bicheron, recteur de Saint-Charles, secrétaire; Blanc, recteur de la Trinité, et de M. l'abbé Lautier, recteur de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Cette commission se réunira tous les mardis chez M. le trésorier, et sera chargée de réunir et de distribuer les aumônes pour le plus grand avantage des vénérables réfugiés.

M. l'évêque de Bruges, ayant à cœur d'augmenter la dévotion des fidèles envers la sainte Vierge, et voulant témoigner sa reconnoissance pour les grâces spéciales qu'il reconnoît lui devoir, a, comme plusieurs évêques de France, sollicité un indult pontifical qui lui a été accordé sous la date du 10 janvier dernier, et en vertu duquel la fête de l'Immaculée Conception sera célébrée le second dimanche de l'Avent; le mot *Immaculée* sera ajouté ce jour-là à la préface, et l'invocation *Reine conçue sans péché, priez pour nous*, sera ajoutée aux litanies de la sainte Vierge.

M. l'évêque de Liége vient d'adresser au clergé de cette ville une circulaire pour l'érection de deux nouveaux établissemens de Frères

de Ecoles chrétiennes. Ils ont à Liége trois établissemens, dans les paroisses Saint-Jacques, Saint-Denis et Sainte-Marguerite; mais ces écoles ne suffisent pas, et il a fallu refuser cette année au moins 200 enfans. Les nouvelles écoles seront dans la paroisse Saint-Barthélemy et près Saint-Nicolas. La première sera la principale résidence des Frères à Liége. M. l'évêque a ordonné une quête extraordinaire le jour de l'Assomption pour les premiers frais de ces établissemens. Pareille quête aura lieu tous les ans à la Toussaint.

M. Lemaître, curé de Charleroy, vient aussi d'y établir les Frères.

La *Voix de la vérité*, de Modène, contient la lettre suivante écrite le 25 juillet à un personnage recommandable d'Alexandrie :

« Je m'empresse de faire passer à V. Exc. une lettre que j'ai reçue de.... à son adresse.

» Par ce qu'il m'écrit et par les autres renseignemens authentiques qui me sont parvenus, j'ai été informé des barbaries, des massacres et des profanations commises par les troupes égyptiennes qui sont entrées dans les montagnes du Liban. Plusieurs villages, et beaucoup d'églises et de couvens maronites ont été saccagés et brûlés, et des prêtres ont été mis à mort.

» La conduite de ces troupes fait voir que l'intention des chefs est de détruire tout établissement religieux dans ces pays, et que c'est dans ce but qu'ont été dirigés spécialement les ordres reçus. Pour justifier tant bien que mal ces actes d'impiété et de persécution, les autorités prétendent que les prêtres et les religieux ont pris une part active à l'insurrection, et même qu'ils l'ont fomentée de tout leur pouvoir. Les Jésuites en particulier sont désignés au gouvernement comme coupables d'actes de ce genre, et moi-même j'ai entendu quelques consuls parler dans ce sens et mettre en avant que le vice-roi feroit bien de les chasser de ses états. Comme Votre Excellence le voit, ce sont-là des idées et des suggestions tout européennes, enfantées par la haine des ennemis de la religion pour la compagnie de Jésus. Les diverses sectes schismatiques qui dominent en Syrie secondent vivement et répandent ces accusations, pour attirer sur les Jésuites et les catholiques du pays toute la colère du gouvernement, et jouir ensuite de leur ruine.

» Connoissant l'appui et la protection que les schismatiques trouvent près l'autorité locale, soutenus qu'ils sont par divers consulats, et surtout par ceux qui ont pris à cœur la défense des Juifs de Damas qui ont mis à mort le Père Thomas, je ne serois point étonné que ce qu'ils ont suggéré au vice-roi ne fût mis par lui à exécution. Je crois donc à propos de prévenir Votre Excellence, afin que l'on connoisse les manœuvres qui tendent à un tel but. »

Nous joignons ici une lettre publiée par l'*Univers*, et qui se rapporte au même objet :

« *Au Père don Nicolas Murad, procureur-général du patriarche d'Antioche à Rome.*

» Beyrouth, 25 juillet.

» Très-cher don Nicolas Murad, j'ai reçu votre aimable lettre par laquelle vous me demandez des nouvelles de cette chère montagne. Oh! Dieu! elles sont écrites en caractères de larmes et de sang. Vous avez dû voir par mes lettres répétées à Son Excellence à quelles barbaries se sont livrées les troupes égyptiennes dans ce pays. L'extrême misère et les injustes oppressions du gouvernement égyptien ont poussé ces peuples, d'ailleurs si dociles et si résignés, à prendre les armes. Toutes leurs premières rencontres furent couronnées d'un heureux succès, jusqu'à ce que l'on mît l'or en usage pour corrompre les chefs. On gagna ainsi quelques scheiks des Druses et quelques émirs chrétiens; le reste, tour-

menté de promesses et de menaces sans pareilles, abandonna la cause des insurgés. De cette manière on parvint à détruire l'union. Les émirs Haïder, Faaur, Ismaël, Jusuf, etc., etc. abandonnèrent la cause; et tous les villages de Sueifat et de Metten se soumirent. Et, cependant, les Egyptiens et les Albanais, sortis de Beyrouth, ont brûlé, tué, ruiné tout ce qu'ils ont trouvé sur leur route; les églises surtout furent profanées par les plus exécrables abominations, les prêtres immolés au pied des autels, les vases sacrés prostitués aux usages les plus immondes, les vierges violées en face du saint Sacrement, les enfans écartelés sur le corps de leurs mères expirantes; les ornemens sacerdotaux et tout ce qui ne devoit pas être livré aux flammes devinrent les trophées de ces troupes victorieuses qui ne trouvoient pas d'ennemis.

» Le consul de France a fait de nombreuses et fortes réclamations à l'égard de tout ce qui regardoit les églises et les couvens, et les excès se sont en quelque sorte ralentis. Mais quant à ce qui concerne les familles malheureuses, et notamment celles des vertueux émirs Haïder, Faaur, etc., leurs biens ont d'abord été confisqués; eux-mêmes ont été condamnés aux galères, et enfin expédiés à Saïde pour être conduits à Acre. Les membres des premières familles de Kesrovauro ont été emprisonnés et soumis à la bastonnade. On menace de mettre un moadir pour gouverner la montagne, et de confisquer tous les biens ecclésiastiques pour les distribuer à autant de familles turques, afin d'ôter entièrement le gouvernement chrétien. Les plus noires calomnies ont été mises en œuvre contre M. le patriarche et le clergé, afin de faire réussir cette intrigue. Tous ici tournent les yeux vers la France comme vers la protectrice naturelle de ce pays; aussi le consul de cette nation a-t-il montré pour la cause du Mont-Liban un zèle et une ardeur sans exemple, mais ses démarches n'ont pas toujours été couronnées de succès, car il a été contrarié par l'Angleterre qui, par des motifs dont on ne peut se rendre compte, tient ici des forces de mer imposantes. C'est à vous, nouveau Moïse, de lever les bras pour votre peuple des montagnes, et de conjurer vous-même M. l'ambassadeur de France à Rome d'user de son influence à Paris, afin d'obtenir de son souverain ou l'affranchissement ou la pacification de ce malheureux pays.

» LE VICE-LÉGAT APOSTOLIQUE. »

L'ecclésiastique auquel la lettre est adressée est sans doute le même M. Murad, prêtre Maronite, qui étoit à Paris cet hiver, et dont nous avons parlé diverses fois. Quant au vice-légat apostolique de Beyrouth, nous ne savons quel il est, et nous ne croyions même pas qu'il y eût un vice-légat à Beyrouth. Ne seroit-ce pas plutôt un *vice-délégat* ou *délégué?* Il est singulier que dans sa lettre il ne donne pas son nom.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Notre esprit de romantisme commence à s'infiltrer jusque dans le sanctuaire de la justice. Il se trouve qu'une jeune femme accusée d'avoir fait mourir son mari par le poison, avoit été élevée à la manière des petites maîtresses de Paris, et s'étoit crue destinée à figurer comme telle dans le grand monde.

L'habitation où elle fut conduite en province après son mariage, n'ayant point répondu au roman qu'elle s'étoit fait de sa nouvelle vie, elle ne put en supporter la vue; et dès le premier jour de son installation, elle se récria sur ce que ce n'étoit point là le chateau qu'elle avoit rêvé. Il ne lui en fallut pas davantage pour parler de séparation quelques heures après son arrivée.

Ce n'est pas là précisément ce qui étonne dans une imagination romanesque. Ce qui surprend davantage, c'est d'entendre reproduire cette circonstance devant un tribunal criminel, comme s'il s'agissoit de quelque chose qui amoindrit une accusation d'empoisonnement.

«Une jeune femme habituée au luxe, aux délices et à la variété des plaisirs de la capitale, transplantée tout à coup dans une ville monotone, au fond d'une vallée triste et silencieuse, dans un manoir à l'ancienne mode, qui n'est point un château comme ceux de la vallée de Montmorency! Comment voulez-vous qu'elle y tienne, et que son mariage ne soit pas dissous d'une manière ou de l'autre, par suite de ce mécompte?...» Voilà ce qu'on entend alléguer sérieusement comme moyen de défense et de justification, dans une affaire capitale, de la gravité d'un empoisonnement. On va jusqu'à prendre note de ce que l'habitation où la dame se voit condamnée à résider avec son mari, avoit appartenu précédemment à des Chartreux, et n'étoit bonne que pour des Chartreux.

C'est ainsi que le romantisme est jugé digne d'être pris en grande considération, et présenté comme une sorte d'excuse pour une jeune parisienne qui se trouve prévenue d'avoir empoisonné son mari. Il ne manqueroit plus que cela aux mœurs de notre époque, pour recevoir leur dernier degré de perfection.

La notice suivante, que nous empruntons au *Journal des Débats*, nous a paru curieuse par ce qu'elle raconte de la vie si agitée de M. Bessières; ce n'est cependant pas sous ce rapport qu'elle intéressera le plus nos lecteurs: ils y remarqueront les détails sur la mort chrétienne d'un homme honorable, détails trop négligés aujourd'hui dans les journaux et les auteurs de notices nécrologiques:

«M. Julien Bessières, pair de France, conseiller-maître à la cour des comptes, est mort à Paris, le 30 juillet dernier.

»Né en 1777, à Gramat (Lot), d'une famille honorable, après avoir achevé ses études, le jeune Bessières, proche parent du colonel Bessières, qui commandoit les guides du général Bonaparte, et qui depuis prit rang parmi les maréchaux de l'empire, fit en 1798 partie de l'expédition d'Egypte, en qualité d'adjoint à la commission des sciences.

»Comme il revenoit en France, il fut pris avec MM. Pouqueville, de l'institut, Poitevin, colonel du génie, et Charbonnel, chef de bataillon d'artillerie, par un corsaire de Tripoli, qui les conduisit à Corfou et les vendit à Ali, pacha de Janina, dont le nom et les cruautés sont restés si célèbres.

»Ce fut seulement au bout de trois ans que M. Bessières parvint, avec ses compagnons d'infortune, à sortir des liens d'une si douloureuse captivité. Il s'évada de Janina, et se réfugia à Corfou, sous la protection du pavillon des Russes qui s'étoient emparés de cette île conjointement avec les Turcs; mais ceux-ci, ayant réclamé et obtenu de leurs alliés qu'on leur livrât les fugitifs, les renfermèrent dans la citadelle, et se préparoient à les conduire à Constantinople, lorsque M. Bessières, qui avoit eu avis de cette translation prochaine, réussit encore, à force de présence d'esprit et de résolution, à s'échapper de la citadelle et à gagner la partie la plus éloignée de l'île, où se trouvoient déjà quelques exilés que la foiblesse de la garnison russe ne permettoit pas de poursuivre dans ce misérable refuge.

»Là, M. Bessières et ses amis croyoient pouvoir attendre, sinon sans privations, du moins avec quelque sécurité, le dénoûment d'une situation si cruelle; mais, pendant leur détention précédente, ils avoient reçu de plusieurs habitans de Corfou, des marques d'intérêt qui devenoient funestes à ceux-ci. Les Turcs voulurent se venger sur eux de l'évasion des prisonniers; ils leur firent subir d'odieuses persécutions. La générosité de M. Bessières et de ses compagnons n'hésita pas. Aussitôt qu'ils eurent connoissance de ces rigueurs, ils firent savoir aux autorités russes qu'ils consentoient à reprendre leurs fers, à condition qu'on remettroit sur-le-champ leurs amis de Corfou en liberté. Le marché fut accepté. Les fugitifs

se livrèrent eux-mêmes et rentrèrent dans la citadelle, d'où ils furent bientôt conduits à Constantinople; mais, quelques mois après, à la demande des ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, dont le gouvernement français avoit sollicité l'intervention, M. Bessières et ses compagnons furent dirigés par terre sur Raguse, et finirent par rentrer dans leur patrie.

» Tant de malheurs et de courage ne devoient pas rester sans récompense de la part du gouvernement. Dès 1804, M. Bessières fut placé à la tête de la direction des droits réunis du département des Hautes-Alpes, et, en 1805, l'empereur lui confia une importante mission dans les pachaliks de l'Albanie, et particulièrement auprès du pacha de Janina, de cet Ali, chez lequel M. Bessières avoit été captif, et qui le revit presque son maître; car, pour compléter la réparation des infortunes antérieures, c'étoit M. Pouqueville, son camarade de misère, que M. Bessières venoit installer comme consul-général de France dans ce pays. M. Bessières lui-même devint, l'année suivante, consul-général du golfe Adriatique, en résidence à Venise, et fut nommé, après le traité de Tilsitt, 1807, commissaire impérial à Corfou et chargé de l'administration des îles Ioniennes.

» A peine M. Bessières avoit-il achevé cette organisation, que l'empereur le nomma, en 1810, intendant-général de la Navarre, et le fit passer un an après à l'intendance générale de l'armée du Nord, en Espagne. La perte de la bataille de Victoria ramena M. Bessières en France, vers la fin de 1813, et il alla alors occuper la préfecture du département du Gers, où le trouva la restauration, qui, ne voulant pas se priver des services d'un administrateur aussi habile, lui confia la préfecture de l'Aveyron.

» Pendant les cent-jours, l'empereur eut l'intention de charger M. Bessières d'une mission pour Constantinople. Sur son refus, il le nomma préfet de l'Ariége, et M. Bessières ayant dû quitter cette préfecture à la seconde restauration, rentra dans les affaires publiques, en 1817, comme membre de la commission chargée de la liquidation des créances étrangères, et, plus tard, de l'exécution de la convention du 25 avril 1818. Vers 1820, à l'occasion d'une nouvelle révolte dans l'Albanie, il publia, sur la vie et la politique d'Ali-Pacha, une brochure pleine d'intérêt, mais à laquelle, malgré tout le succès de cet ouvrage, M. Bessières, avec sa modestie accoutumée, ne mit point son nom.

» En 1827 il fut élu député, et envoyé à la chambre par l'arrondissement de Sarlat; et sous le ministère de M. de Martignac, dont il n'avoit cessé d'être l'ami, M. Bessières fut nommé conseiller-maître à la cour des comptes. Membre de la Légion-d'Honneur en 1806, il avoit été promu au grade d'officier en 1829; en 1836 il le fut à celui de commandeur.

» M. Bessières ne vit pas sans inquiétude l'avénement et la marche du ministère de M. de Polignac. Il fit d'abord partie des 221 députés qui lui refusèrent leur concours; et ensuite, après les journées de 1830, il fut du nombre des 219 qui proclamèrent la royauté nouvelle de la branche d'Orléans.

» Déjà deux fois élu par l'arrondissement de Sarlat, ce fut celui de Figeac qui envoya M. Bessières à la chambre des députés en 1831. Aux élections de 1834, les deux arrondissemens l'ayant nommé, il opta pour celui de Sarlat. En 1837 le roi l'appela à la chambre des pairs...

» Une vie si utile, si dévouée, ne devoit se terminer qu'exemplaire et chrétienne. M. Bessières, qui pouvoit se promettre encore de longues années, vit de loin la fin d'une existence à laquelle tant de motifs l'attachoient. Il s'y prépara avec la calme résignation d'un esprit éclairé. Dans ce cœur si droit, qui voulut toujours ce qu'il croyoit être l'ordre et le bien, l'ascendant des idées et des devoirs religieux se montra dans toute sa force, alors même que le moment fatal étoit encore bien éloigné. Assisté, dès long-

temps, de l'habile et digne prélat qui, depuis, a été appelé à occuper le siége de l'archevêché de Paris, M. Bessières, rempli de toutes les consolations efficaces de l'Eglise catholique, s'est éteint au milieu de l'édification générale ; et ses obsèques ont réuni, avec tous les pauvres que sa charité soulageoit, le nombreux cortége de tous ceux qui, à des titres divers, mais également fondés et sincères, conserveront un constant souvenir de sa mémoire. »

Dans la dernière session du conseil-général de l'Isère, M. le rapporteur de la commission chargée de répondre aux questions contenues dans une circulaire ministérielle au sujet du paupérisme, après avoir énuméré les points principaux sur lesquels le gouvernement a appelé l'attention des assemblées départementales, se livra à quelques considérations sur les deux systèmes qui se partagent l'opinion relativement à l'extinction ou tout au moins à l'affoiblissement du paupérisme. Le premier, connu sous le nom de charité légale, et reposant sur la doctrine d'une philantropie plus généreuse que prévoyante, est considéré, a dit le rapporteur, par lui comme une sorte d'encouragement donné au vice et à la paresse ; il propage et accroît le paupérisme au lieu de le détruire ; il habitue les classes pauvres à voir dans les secours de l'état une espèce de prélèvement légitime auquel elles ont droit sur la fortune sociale. L'indigent perd ainsi le sentiment de sa propre dignité, l'amour de l'ordre et le goût du travail : telle est du moins la disposition généralement remarquée dans les localités où la taxe des pauvres est admise.

M. le rapporteur aborde ensuite un autre point fort grave de la question, celui de l'établissement de maisons de retraite où à un certain âge on seroit admis, moyennant le versement d'une somme déterminée ou le paiement d'une pension viagère. Ces établissemens auroient, dit-il, une haute portée morale ; en même temps qu'ils remédieroient aux inconvéniens que, sous ce rapport, présentent les hospices, ils feroient mieux sentir aux classes laborieuses l'utilité des caisses d'épargne, institution qui auroit alors un but évident, palpable, celui d'assurer à l'ouvrier une retraite paisible et honorable pour ses vieux jours.

Le conseil s'est associé aux vues de sa commission et s'est prononcé en faveur de l'organisation de ces établissemens de charité.

PARIS, 9 SEPTEMBRE.

MM. Allard, chef de bataillon ; Gillon, conseiller à la cour de cassation, et Moreau (de la Meurthe), premier président de la cour royale de Nancy, ont été réélus députés par les colléges électoraux de Parthenay (Deux-Sèvres), de Bar-le-Duc (Meuse), et de Nancy (*intra muros*).

— M. Louis Jollan, candidat de la gauche, a été nommé député à Savenay (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Nicod, décédé.

— Les désordres de lundi auroient pu devenir très-graves sans les mesures formidables prises par le gouvernement. La tranquillité n'étoit pas seulement menacée dans le faubourg Saint-Antoine. Sur plusieurs autres points, et notamment à la barrière du Maine, des réunions tumultueuses inspiroient de vives craintes. Des patrouilles envoyées pour rétablir l'ordre étoient assaillies à coups de pierres ; un poste de la ligne avoit à soutenir une attaque d'un groupe d'agitateurs qui tentoient de le désarmer. Une collision dont les résultats pouvoient être funestes, étoit devenue imminente. En un clin-d'œil, Paris se couvrit de détachemens d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de garde nationale. Des patrouilles se succédèrent dans toutes les rues, toutes les grandes issues furent gardées. Grâce à ces dispositions et à l'ensemble avec lequel elles furent exécutées, les rassemblemens ne tardèrent pas à se dissiper. Sur tous les points, l'ordre repa-

rut, et les passans purent circuler sans crainte de voir de nouveau la tranquillité compromise. Ces heureux résultats furent obtenus sans coup-férir, et sans qu'on ait eu de graves accidens à déplorer. Dès huit heures du soir, la plus grande partie des troupes et de la garde nationale reçut l'ordre de se retirer. De fortes et nombreuses patrouilles n'ont cessé toute la nuit de se croiser dans tous les quartiers de la ville. Beaucoup d'arrestations ont été faites.

— De dix heures à minuit, le président du conseil, le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre, accompagnés du préfet de police, du colonel de la garde municipale, de quelques officiers d'état-major et d'un piquet de garde municipale, ont parcouru à cheval les quais, la place de la Bastille et les boulevards.

— On lit dans les journaux ministériels du soir :

« Ce n'est pas seulement, ainsi que l'ont annoncé plusieurs journaux, une seule barricade que les ennemis de l'ordre avoient construite, mais quatre avoient presque simultanément été élevées à des points différens. L'une barroit la rue du Faubourg-Saint-Antoine à trente pas au-dessous de la rue Traversière, elle étoit formée d'un omnibus renversé, de tonneaux et divers matériaux. Les hommes qui l'avoient construite ont pris la fuite à l'approche de la garde municipale. Une autre barroit entièrement la rue Traversière; on s'en est emparé également aussitôt. Une troisième barricade se formoit aussi à la hauteur de l'hospice des orphelins. Là on avoit commencé à dépaver la rue lorsque la troupe y est arrivée. Enfin, une quatrième barricade étoit construite à l'entrée de la rue Lenoir à l'aide d'une voiture de plâtre et de divers matériaux d'une maison en construction sur ce point. Comme les autres, elle a été détruite sur-le-champ. »

— Le *Messager* annonce que les ouvriers ont presque partout repris leurs travaux, et que tout fait espérer qu'on n'aura pas à craindre le retour de ces démonstrations coupables qui, en même temps qu'elles jettent la perturbation dans le commerce et dans l'industrie, sont essentiellement contraires aux intérêts de la classe ouvrière. Cependant, un peu plus loin cette feuille contient un article qui trompe ses prévisions : « Ce matin (mardi), une cinquantaine d'individus se sont présentés aux ateliers des sieurs Gérard, charron, et Berrier, forgeron, dans le 5e arrondissement, pour y débaucher les ouvriers qui y travailloient; mais ils n'ont pu, malgré leurs menaces, les entraîner. L'un de ces individus qui s'étoit fait remarquer par sa violence, a été arrêté par les soldats du poste de la barrière du Combat, et mis à la disposition de l'autorité. D'autres tentatives d'embauchage ont été essayées sur divers points; elles ont également échoué..... Plusieurs ouvriers charrons et forgerons se sont réunis à la barrière des Trois-Couronnes vers midi et demi, et se sont dirigés sur la barrière du Combat, leur point de réunion ; mais ils ont été aussitôt dispersés par la garde municipale. »

— D'un autre côté, on lit dans le *Courrier Français* : « Mardi dans la soirée, beaucoup de curieux stationnoient dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin ; leur attitude n'avoit rien d'hostile. Cependant on rapportoit qu'une tentative avoit été faite sur le poste de la rue Mauconseil. Nous n'avons pu vérifier ce fait, mais nous avons appris d'une manière positive que les troupes ne laissoient point passer par cette rue. De nombreuses patrouilles à pied et à cheval circuloient dans tout ce quartier, et on se dispersoit à leur approche. »

— Le *Moniteur Parisien* donne ce soir quelques détails sur l'attaque de la rue Mauconseil. Vers six heures et demie, une cinquantaine d'individus se précipitèrent, le poignard à la main, sur le poste de ligne de cette rue, désarmèrent le factionnaire et s'emparèrent d'un autre fusil; mais les soldats du poste étant sortis précipitamment, eurent bientôt mis le

groupe en fuite et repris les deux fusils. Plusieurs détachemens de garde nationale étant survenus au moment où les insurgés prenoient la fuite, en arrêtèrent quelques-uns et dispersèrent les rassemblemens que cet incident avoit occasionnés.

— Plusieurs des meneurs des plus importans ont été arrêtés hier soir et ce matin, et livrés à la justice.

— Une grande partie des ouvriers de tous les corps d'état sont rentrés dans leurs ateliers.

— Un journal avoit avancé que lundi un des gardes municipaux de la caserne du faubourg Saint-Martin avoit manifesté hautement sa répugnance à sévir contre les attroupemens, et donné sa démission. Le *Moniteur parisien* déclare que ce récit n'a pas le moindre fondement, et que le fait rapporté est entièrement controuvé.

— Le *Droit* donne quelques détails sur des arrestations opérées samedi : « Sur le boulevard, dit cette feuille, un nommé Herbin, ouvrier menuisier, a été arrêté au moment où il excitoit des compagnons à se coaliser. Un autre ouvrier menuisier, nommé Lefèvre, a été arrêté, en vertu d'un mandat d'amener, dans le quartier Saint-Martin, où il demeure. Il avoit une certaine quantité de bons de 75 centimes, à l'aide desquels il pouvoit faire de la dépense chez un traiteur de la barrière Blanche. Dans un autre cabaret de la barrière Rochechouart, on fournissoit aussi à boire et à manger à l'aide de bons semblables. L'instruction commencée sur les événemens fera sans doute découvrir ceux qui pourvoyoient à ces dépenses. »

— Le sergent de ville Petit, blessé lors de la tentative sur la fabrique de M. Pihet, est mort dimanche à l'hôpital Saint-Louis. De ses deux camarades blessés en même temps que lui, l'un, nommé Signol, père de cinq enfans, est encore dans un état qui donne des inquiétudes ; l'autre est en voie de guérison. Le gouvernement a pourvu aux besoins de leurs familles.

— Le tribunal de police correctionnelle s'est occupé hier d'affaires de coalitions d'ouvriers formées dans les mois de juillet et août. Cinq ouvriers tailleurs ont été condamnés à deux et trois ans de prison, avec une surveillance égale à la durée de leur peine. Deux ouvriers bonnetiers ont été condamnés à trois mois de prison. Quatre ouvriers menuisiers ont été condamnés, un à trois mois de prison, deux à deux ans, et un à trois ans et trois ans de surveillance. Trois mécaniciens ont été condamnés à quinze jours, un sellier à deux ans, un charron et neuf ouvriers fileurs à un mois. Aujourd'hui diverses condamnations ont encore été prononcées.

— Dix-neuf jeunes gens ont été traduits hier devant la police municipale pour avoir fait partie des attroupemens de ces jours derniers, et ne s'être point retirés après la première sommation prescrite par la loi du 10 avril 1831. Les peines prononcées par l'article 2 de cette loi sont un à cinq jours de prison et une amende de 1 à 15 francs.

— Un journal annonce que dans l'éventualité d'une rupture, une convention a été conclue entre les gouvernemens anglais et français, à l'effet de déclarer neutres les bateaux à vapeur portant les correspondances et les passagers.

— Une ordonnance du 31 août crée dans le corps des équipages de ligne cinquante nouvelles compagnies permanentes qui seront ainsi réparties : à Cherbourg 12, à Brest 9, à Lorient 6, à Rochefort 5, à Toulon 18.

— Par ordonnance du 28, il va être formé immédiatement un cinquième bataillon de la légion étrangère. Ce bataillon aura la même composition que les quatre premiers.

— Un avis de M. le président Pasquier rappelle aux membres de la cour des pairs qu'ils devront se réunir le 15 de ce mois, à midi, pour entendre la lecture

du rapport de l'instruction ordonnée par l'arrêt du 18 août.

— M. Berryer s'est rendu plusieurs fois à la Conciergerie, et a eu de longs entretiens avec Louis Bonaparte, dont il a accepté la défense.

— Mme de Montmorency-Luxembourg, veuve de M. le prince-duc de Montmorency-Laval, ancien ambassadeur et grand d'Espagne, est morte en son hôtel, rue de l'Université, 11, âgée de 70 ans.

— M. Eusèbe de Salle, ancien interprète de l'armée d'Afrique et professeur d'arabe au collége royal de Marseille, est en ce moment à Paris pour y publier le voyage de trois ans qu'il vient de faire en Orient et aux Indes.

— L'Académie des beaux-arts n'a décerné qu'un premier grand'prix, à la suite du concours de gravure en taille douce. Le lauréat est M. Jean Saint-Estève, de Lyon.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche et lundi, la somme de 492,414 francs, et remboursé celle de 560,000 fr.

— Le ministre de la guerre a reçu des nouvelles d'Afrique du 30 août. La tranquillité n'a pas été troublée dans la province d'Alger. Le maréchal Valée continue à diriger sur Blidah les approvisionnemens destinés aux places de Médéah et de Miliana. Le général Duvivier a soutenu le 3 à Médéah une rude attaque des Arabes, au nombre de 5,000 hommes, conduits par Abd-el-Kader. Le général Duvivier a repoussé l'ennemi, quoique ne pouvant lui opposer qu'un homme contre cinq. Nous avons eu 2 officiers et 57 soldats tués, et 86 blessés. L'ennemi a enterré plus de 500 morts; plusieurs officiers des bataillons réguliers de l'émir ont été tués sur le champ de bataille. Le général Duvivier a été content des Zouaitna et des Belidicins qu'il a lancés avec la réserve.

Abd el-Kader a dirigé vers le commencement d'août une expédition contre la province de Constantine. Bou-Azzou a essayé de pénétrer dans le désert; il a été repoussé et tué par les Oulad-Djradj, nos alliés. Ben Saïd s'étant avancé dans la plaine à quelques lieues de Sétif avec sa cavalerie évaluée à 1,000 ou 1,200 chevaux, le colonel Levasseur se porta en avant pour faire une reconnoissance. A peine les spahis aperçurent-ils l'ennemi, qu'ils s'élancèrent imprudemment à sa rencontre. L'escadron de chasseurs vola au secours des spahis, entourés par des forces supérieures. Les chasseurs eux-mêmes furent enveloppés par une nuée de cavaliers dont on avoit été loin de soupçonner le nombre. Alors les cavaliers français se retirèrent lentement sur la réserve, pendant que celle-ci s'avançoit au pas de course pour combattre à son tour. Bientôt toute la reconnoissance fut réunie et put accomplir sa mission. Cette affaire est la seule qui ait eu lieu jusqu'à présent. Le général Galbois a pris des mesures pour chasser l'ennemi de la Medjana. Plusieurs chefs arabes marchent avec lui.

La division de Bone est dans un état satisfaisant. Des cavaliers de Sanhenja avoient assassiné Zaalany, cheik des Radjettes, qui nous étoit entièrement dévoué. Sur le refus de livrer les coupables, le maréchal Valée a donné l'ordre au général Guingret d'aller châtier sévèrement cette tribu. Cette mission a été remplie avec vigueur.

— Le *Moniteur Algerien* publie deux arrêtés du ministre de la guerre par lesquels : M. Marquois, commissaire central de police à Alger, est révoqué de ses fonctions, et M. Lafontaine, ancien commissaire de police à Paris, est nommé commissaire central de police à Alger, en remplacement du sieur Marquois.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'arsenal de Strasbourg a reçu l'ordre de faire confectionner un équipage de ponts d'avant-garde, et la fonderie celui de couler le plus grand nombre possible de pièces de campagne.

— On écrit de Quimper (Finistère), le 5 septembre :

« Les jeunes gens du Finistère récemment appelés à l'activité sur la classe de 1836 ont répondu avec exactitude à cet appel, et ils sont partis joyeusement pour les corps auxquels ils sont destinés. Un *seul* a manqué à la revue de départ; c'est un jeune homme dont la résidence n'est pas connue, et à qui l'ordre de route n'a pu être notifié. »

— M. Sauzet, président de la chambre des députés, est en ce moment à Raffigny (Nièvre), où il est allé passer quelques jours auprès de M. Dupin.

— Les débats du procès criminel de madame Lafarge ont commencé le 3 à Tulle (Corrèze). Après la lecture de l'acte d'accusation, on a procédé à l'interrogatoire de l'accusée, qui paroissoit fort affoiblie par une longue détention. Elle a nié constamment avoir empoisonné son mari. Madame Lafarge mère a fait ensuite sa déposition, de laquelle il résulte qu'elle est persuadée que son fils a été empoisonné par sa femme. Les médecins commis par la cour pour analyser diverses substances trouvées au Glandier dans la chambre où le malheureux Lafarge est mort, ont déclaré y avoir trouvé de l'arsenic. Ils ont aussi trouvé des traces de ce poison dans l'estomac et les matières vomies par le malade. Une analyse contradictoire ayant été ordonnée, les nouveaux chimistes, après avoir employé un appareil plus actif pour s'assurer de la vérité, ont été convaincus, au contraire, que l'estomac ne renfermoit aucune trace d'arsenic. En conséquence la cour a ordonné que le corps de Lafarge seroit exhumé, et adjoint aux médecins qui avoient fait les deux premiers rapports d'autres médecins pour faire un dernier travail.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid éprouve une effroyable crise révolutionnaire. Les ministres agréables au parti exalté, ayant donné leur démission, ont été remplacés par un ministère modérateur. A cette nouvelle toutes les passions se sont rechauffées. On a fait courir le bruit que la garde nationale alloit être désarmée, et la nouvelle loi municipale mise en vigueur. Une députation a été envoyée à la municipalité pour lui demander de s'unir au peuple. Elle s'est déclarée dans ce sens et constituée en permanence. Aussitôt la garde nationale a pris les armes.

Le capitaine-général Aldama est monté à cheval, et s'est rendu sur la place de l'hôtel-de-ville. Les factieux l'ont attaqué à coups de fusil, et ont tué son cheval sous lui. Un capitaine et deux soldats de son escorte ont été blessés. La troupe a riposté. Un habitant a été tué, et plusieurs autres ont été blessés. Le général Aldama a pris le parti de se retirer. Deux compagnies entières l'ont abandonné pour passer du côté du peuple. Il a été forcé de crier lui-même : *Vive la constitution!* pour obtenir que les séditieux lui livrassent passage à lui et à sa troupe.

Ce fut le 1er septembre que cet orage creva. La municipalité fit illuminer la ville le soir en réjouissance de cet événement. Un bataillon du régiment du roi passa, au milieu de ces joies, du côté des factieux, en chantant l'hymne de Riego, qui est le *ça ira à la lanterne* de la révolution espagnole.

—Les événemens ultérieurs sont rapportés ainsi qu'il suit par les journaux officiels de Paris :

« Dans la nuit du 1er au 2 septembre, les bataillons d'infanterie qui bivouaquoient au Retiro se sont joints à la milice nationale. Le capitaine-général Aldama, avec la cavalerie et l'artillerie, est sorti de Madrid le 2 dans la matinée ; il a pris la route d'Alcala. Le même jour, la municipalité a nommé une junte provisoire de gouvernement sous la présidence de M. Ferrer. Cette junte a nommé Rodil capitaine-général, Lorenzo commandant en second, et don Narcizo Lopez gouverneur militaire.

» Le 4, la municipalité étoit toujours maîtresse de Madrid ; la tranquillité n'a-

voit pas été troublée depuis les événemens du 1er.

« Le 5, la municipalité de Barcelone, sur l'invitation de celle de Madrid, avoit adhéré à son programme. La reine, dit-on, a annoncé l'intention de partir de Valence le 5 ou le 6 pour Madrid. Elle a nommé le général Diego Leon capitaine-général de Madrid. Ce général est parti de Barcelone en poste, le 5 dans la matinée, pour se rendre dans la capitale. 4 escadrons de la garde royale, envoyés de Valence pour couvrir la route, étoient le 4 à Quintanar de la Orden, à vingt lieues de Madrid. »

La *Gazette d'Augsbourg* dit, d'après une lettre de Vienne, que la ferme résolution des puissances prouve clairement qu'elles veulent en finir à tout prix avec la question d'Orient, et qu'elles ne se laisseront arrêter par aucune considération.

— Les quatre consuls se sont rendus le 26, avec Rifaat-Bey, auprès de Méhémet-Ali, pour lui signifier que le premier délai de dix jours étoit expiré. Le pacha les a reçus fort cavalièrement ; il a même coupé la parole au consul anglais, qui vouloit lui faire des représentations.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Une lettre que nous recevons aujourd'hui d'Alexandrie, en date du 26 août, annonce qu'à l'expiration du premier délai, Méhémet-Ali s'est montré inflexible, bien que cependant il ne paroisse pas avoir encore répondu par des hostilités effectives aux mesures que les Anglais ont déjà prises contre lui. Nous avons aussi la satisfaction d'apprendre que, malgré l'inconcevable conduite du commodore Napier, on n'a fait encore aucune démonstration à main armée sur la côte de Syrie. »

L'acte que le *Journal des Débats* qualifie d'inconcevable, et qui effectivement ne prouve pas la loyauté du commodore, c'est la distribution en Syrie de proclamations pour exciter les habitans de ce pays à la révolte contre le pacha, avant que les sommations eussent été signifiées à Alexandrie.

— Le comte Valewski a toujours de longues conférences avec le vice-roi.

— Le commodore Napier a adressé la note suivante au consul anglais à Beyrouth : « L'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie ont résolu que la Syrie seroit restituée à la Porte. Vous préviendrez les autorités égyptiennes de cette résolution, en leur demandant l'évacuation immédiate de la ville. »

— Abbas-Pacha, gouverneur de Beyrouth, a répondu au consul anglais chargé de le sommer d'adhérer aux décisions de la conférence de Londres, que dans des circonstances aussi graves, il ne pouvoit agir sans ordres de Méhémet-Ali ; mais que jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions, il repousseroit la force par la force.

— D'après des nouvelles d'Alexandrie du 24, l'escadre du commodore Napier croisoit toujours devant Beyrouth.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 106 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 74 fr. 50 c.
Act. de la Banque 2990 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1220 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1225 fr. 00 c.
Emprunt Belge 99 fr. 00
Emprunt romain 99 fr. 00
Rentes de Naples 96 fr. 50 c.
Emprunt d'Haïti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3332.

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Sur les adresses des évêques et des chapitres d'Italie en 1811.

Suite du numéro précédent.

La pièce la plus curieuse peut-être du recueil est le récit de ce qui se passa à cette époque à Florence. C'est à regret que nous y avons vu mêlé le nom d'un évêque français qui fut entraîné, sans doute malgré lui, à des démarches fâcheuses. Ces démarches ont dû être depuis pour lui le sujet de vifs regrets. Si le despotisme sous lequel on vivoit alors ne peut les excuser, elles furent couvertes, il faut l'espérer, par la longue résignation du prélat dans une maladie cruelle qui l'emporta le 27 septembre 1823.

Le récit du chapitre de Florence est intitulé : *Exposition du fait*, et est adressé au délégué apostolique à Florence. M. Antoine Martini, archevêque de Florence, étant mort le 31 décembre 1809, le chapitre avoit immédiatement nommé vicaire capitulaire l'archidiacre Averard Corboli. Mais le 21 octobre 1810, Bonaparte nomma M. d'Osmond, évêque de Nancy, à l'archevêché de Florence. Cette nomination fut notifiée au chapitre le 30 novembre suivant, et on lui ordonnoit en même temps de nommer le prélat administrateur. Un des chanoines avoit écrit à Savone, pour consulter le pape, qui répondit le 2 décembre par un bref qu'il ne falloit point reconnoître M. d'Osmond, sous quelque titre que ce fût. Le chapitre répondit donc le 14 décembre au ministre qu'il avoit épuisé ses pouvoirs par l'élection de M. Corboli, et qu'il n'avoit rien à conférer à M. d'Osmond. Celui-ci ne se mit pas moins en route pour Florence. On lui députa deux chanoines à Plaisance pour le détourner de venir, mais rien ne put le persuader. Nouvelle lettre plus pressante du ministre des cultes, qui menaçoit les chanoines de l'indignation de l'empereur. En même temps les agens du gouvernement français à Florence pressoient M. Corboli de transmettre ses pouvoirs à M. d'Osmond, qui étoit arrivé à Bologne. L'archidiacre étoit fort effrayé. Il réunit quelques curés de la ville, le directeur du séminaire, et cinq chanoines. On crut dans cette réunion avoir trouvé un tempérament, c'est que l'abbé Corboli s'associât M. d'Osmond dans l'administration du diocèse. Trois des chanoines convoqués n'approuvèrent cependant pas cet arrangement. La plus saine partie du chapitre n'y étoit pas non plus favorable.

L'abbé Corboli n'étoit dans tout cela qu'un instrument; c'étoit l'archiprêtre Longo qui menoit toute l'affaire. Il promit à la grande-duchesse gouvernante de Toscane qu'il feroit adhérer la plus grande partie des chanoines à l'arrangement. Corboli, Longo, et le chanoine Arrighi, vieillard de 80 ans, signèrent le 3 janvier un acte qu'ils portèrent à la grande-duchesse. Le 7, M. d'Osmond arriva à Florence. Ordre aux chanoines d'aller lui faire visite,

sans quoi ils seroient dépouillés de leur canonicat et déportés. Ils y allèrent tous séparément, et non en corps.

Le chapitre avoit arrêté d'envoyer une adresse à l'empereur pour protester de son respect et de sa fidélité, mais en même temps pour le prier de prendre en considération les devoirs religieux des chanoines, et de ne point les punir de les avoir observés, lui qui avoit rétabli en France la religion catholique. Un chanoine, Ignace Paur, rédigea un projet d'adresse dans un sens différent et à peu près dans le même genre que l'adresse du chapitre de Paris. Les chanoines, auxquels ce projet fut communiqué, le rejetèrent, et refusèrent de le signer; mais il n'en fut pas moins envoyé à Paris avec les seules signatures de Corboli, Longo et Paur.

Le chapitre n'étoit pas à la fin de ses traverses. M. d'Osmond souffroit avec peine de n'avoir qu'une ombre d'autorité, et de ne la tenir que de l'abbé Corboli. En conséquence, on renouvela les menaces à celui-ci, et on lui signifia de renoncer entièrement à son titre de vicaire capitulaire. Dans l'assemblée capitulaire qui eut lieu le 25 janvier 1811, Corboli prononça un discours plein de dissimulation; il ne vouloit pas, disoit-il, renoncer à l'autorité qu'il tenoit du chapitre; mais vis-à-vis du gouvernement, il feroit semblant d'y renoncer. Les chanoines n'approuvèrent pas cette marche tortueuse. Mais à la fin de la réunion, on les pressa de mettre leurs noms sur un papier qui devoit donner le résultat de la séance. Corboli assura qu'il ne s'agissoit 'affermir l'autorité que lui avoit confiée le chapitre. Les uns signèrent parce qu'ils étoient complices de la tromperie, les autres par foiblesse et par peur. Sur 17 chanoines, 10 signèrent. Mais il leur falloit, suivant les canons, les deux tiers des voix. Les meneurs parvinrent encore, à force de démarches, à obtenir 5 autres signatures, parmi lesquelles étoient celles de deux chanoines alors en prison, précisément pour s'être prononcés contre la demande du gouvernement. Ce fut donc une surprise et une extorsion de signatures. Toutefois, cette opération parut nulle aux yeux même de M. d'Osmond et de ses amis, et ils n'osèrent la publier.

En 1813, M. Corboli, alors âgé de 64 ans, fut atteint d'une fièvre putride inflammatoire fort dangereuse. Au moment de recevoir le saint viatique, il remit à M. Aurèle Bettini, un des curés de la métropole, un écrit signé de lui, en lui ordonnant de le lire devant le chapitre et le clergé de la cathédrale, qui assistoient à la cérémonie, puisqu'il ne pouvoit en faire lui-même la lecture. Cette protestation étoit ainsi conçue :

« L'autorité de gouverner ce diocèse, que la providence m'avoit confiée à la mort de M. Martini de sainte mémoire, et que j'ai conservée jusqu'ici sans altération, étant considérée de ce lit, m'a fait trop connoître les manquemens que j'ai commis devant Dieu et devant les hommes dans l'exercice que j'en ai fait, partie par défaut de lumières, partie par défaut de courage, partie par défaut de discrétion dans les cas inopinés et dans les circonstances où je me suis trouvé. J'ai la confiance cependant que la droiture de mes intentions et la bonne foi avec laquelle je me suis conduit dans ces circonstances difficiles, m'obtiendront

avec l'aide de leurs prières, miséricorde et pardon de la bonté divine, protestant que durant mon gouvernement j'ai toujours conservé un attachement filial et soumission à l'Eglise catholique et au souverain pontife, son chef visible, ayant toujours vécu dans sa communion, et espérant y mourir avec l'aide des prières de tous mes vénérables confrères.

» *Signé* L'archidiacre AVERARD CORBOLI, *vicaire capitulaire.* »

Cette protestation déconcerta le parti qui vouloit soutenir à tout prix M. d'Osmond. On fit beaucoup de recherches pour la trouver chez les parens de Corboli et chez le curé. L'intendant-général de la police poursuivit rigoureusement le curé pour cela. Cependant la protestation se conserve en original dans les archives du chapitre. Après avoir reçu l'extrême-onction, Corboli déclara encore en présence du même Bettini, du premier curé de la métropole, Ermenigilde Bartoli, et du prêtre Niccoli, qu'il ne reconnoissoit en M. d'Osmond aucune autorité, et que s'il lui en avoit transmis quelque ombre, il entendoit l'annuler de ce moment, priant Dieu de lui pardonner tout ce qu'il avoit fait en opposition au bref de Pie VII. C'est dans ces sentimens que Corboli mourut le 19 décembre 1813.

Ces protestations, qui circulèrent dans le diocèse, certifièrent pleinement que le défunt n'avoit pas renoncé à son autorité. Mais cet événement renouvela les inquiétudes et les vexations du chapitre. La gendarmerie eut ordre de veiller au moment où les chanoines seroient assemblés, et d'arrêter le président et les membres de la réunion. On fit savoir aux chanoines par l'entremise d'un certain Simon qui se disoit abbé mitré en Piémont, qu'on ne leur permettoit d'élire que M. d'Osmond. Le chapitre laissa donc passer les huit jours accordés par le concile de Trente pour nommer un grand-vicaire, plutôt que de nommer M. d'Osmond.

Cette exposition du fait adressée au délégué apostolique du Saint-Siége, finit en demandant l'absolution pour les fautes faites par les chanoines, et leur réintégration dans le droit de choisir un vicaire. Cet écrit est signé du prévôt Mori Ubaldini et de 17 chanoines. La date n'y est pas.

Une protestation du chapitre de Florence contre l'adresse publiée sous son nom, est adressée au Saint-Père et signée de 15 chanoines. Ils disent que l'adresse publiée en France n'est point d'eux, mais de ceux qui avoient ourdi cette trame avec l'évêque d'Osmond.

M. d'Osmond ayant écrit au chapitre au mois de janvier qu'il renonçoit à l'administration du diocèse, deux chanoines furent chargés de lui écrire qu'il n'avoit jamais été administrateur et qu'on ne le reconnoissoit point pour tel. Ils lui reprochoient sa conduite. Cette lettre est signée Carlini et Cambi, et datée du 4 février 1813, sans doute par erreur; ce devoit être en 1814.

(*La fin à un numéro prochain.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Les évêques nouvellement institués et ceux qui ont été nommés récemment, et qui étoient venus à Paris pour leurs informations, sont repartis successivement. M. l'évêque de Valence est allé à Lyon, d'où il a dû se rendre à Grenoble; nous avons déjà annoncé que son sacre au-

roit lieu à Vienne le jour de la saint Matthieu. M. l'évêque de Quimper est parti la semaine dernière pour Quimper, où son installation doit avoir lieu le 14. M. le coadjuteur nommé de Strasbourg est retourné dans cette ville en attendant ses bulles. M. l'évêque nommé de Périgueux est allé visiter sa famille dans le Maine, et doit de là retourner à Bordeaux jusqu'à ce qu'il reçoive son institution canonique. M. l'évêque du Puy, qui a été sacré à Sens, et qui est venu depuis à Paris, part la semaine prochaine et doit se rendre directement dans son diocèse où il est attendu le 24.

M. Ræss, nommé coadjuteur de Strasbourg, et M. Weis, doyen du chapitre de Spire, son ami, sont venus ensemble à Paris, et y ont passé quelques jours. Tous deux s'occupent depuis vingt ans de travaux utiles à la religion. L'*Univers* a donné une notice sur ces travaux, et sur M. Ræss en particulier. Nous complèterons cette notice par divers renseignemens. Nous croyons que cet ensemble intéressera le lecteur.

M. André Ræss est né le 6 avril 1794 à Sigolsheim, près Colmar, et fit ses premières études à Schelestadt et à Nancy. S'étant destiné à l'état ecclésiastique, il alla faire sa philosophie et sa théologie à Mayence, qui étoit alors sous la domination française. L'évêque de Mayence étoit M. Colmar, prélat également pieux et habile, né à Strasbourg, et qui avoit attiré à Mayence plusieurs Alsaciens, M. Humann, d'abord son secrétaire, puis son grand-vicaire, et enfin son successeur; et M. Liebermann, théologien fort distingué, qu'il fit supérieur du grand séminaire, et qui est aujourd'hui grand-vicaire de Strasbourg. M. Ræss lui-même s'attacha au diocèse de Mayence. Il montra dans ses études autant d'intelligence que d'ardeur. On sait que dans la désastreuse campagne de 1813, nos soldats blessés, malades, mourans, étoient amenés de l'autre côté du Rhin, à Mayence. Tous les édifices publics en étoient encombrés, et une épidémie se manifesta parmi ces malheureux débris de notre grande armée. M. Colmar se dévoua pour les assister. Son clergé imita son exemple. Le prélat renvoya les jeunes gens du séminaire dans leurs familles, en laissant à ceux qui en auroient le courage, la liberté de braver l'épidémie et de donner des soins aux malades. M. Ræss, alors âgé de 19 ans, se fit infirmier et rendit à nos malheureux compatriotes tous les services d'une charité active. C'est ainsi qu'il préludoit à l'exercice du ministère.

Quand la contagion fut passée, il reprit le cours de ses études, fut ordonné prêtre à vingt-deux ans, et nommé immédiatement professeur au séminaire. Bientôt sa chaire ne suffit plus à son activité, et il se livra à la composition de divers écrits qui avoient pour but soit l'édification des fidèles, soit la défense de la religion. En 1821, nous entrâmes en rapport avec lui, et il voulut bien nous envoyer des extraits du *Catholique*, journal qu'il venoit de fonder à Mayence, et où il rendoit compte des ouvrage sur la religion, réfutoit les incrédules et les protestans, et donnoit des nouvelles sur l'état de la religion en Allemagne. Ce journal commença en janvier 1821, et il en paroissoit un cahier tous les mois. Nous en avons donné des extraits dans l'*Ami*, tomes XXVII, p. 380; XXIX, 27[.]; XXX, 62 et 234; XXXI, 161. De plus nous dûmes à l'obligeance de M. Ræss des communications intéressantes sur divers points, entr'autres tomes XXXIII, p. 175; XXXIV, 174, et XXXVI, 94.

Le zèle de M. Ræss devoit l'exposer à des traverses. Le 13 février 1822 le *Catholique* fut supprimé par le gouvernement de Hesse-Darmstadt, de qui dépend Mayence. MM. Ræss et Weis adressèrent un mémoire au ministère. Ils s'étonnoient que l'on permît l'attaque et que l'on interdît la défense; qu'on laissât le premier prédicateur de la cour, Zimmermann, publier une gazette remplie d'insultes, de calomnies et d'histoires ridicules contre les catholiques, et qu'il ne fût pas loisible d'y répondre. On ne tint aucun compte de leurs réclamations, et le journal parut à Soleure, puis à Strasbourg, d'où il a été transporté à Spire. M. Weis réside dans cette dernière ville qui est sous la domination du roi de Bavière, et son journal y jouit de toute la liberté désirable.

M. l'abbé Ræss succéda dans la direction du séminaire à M. Liebermann, lorsque celui-ci fut rappelé dans son diocèse par M. Tharin, évêque de Strasbourg. M. Ræss fut rappelé lui-même en 1830 par M. l'évêque actuel qui le fit chanoine et supérieur du grand séminaire. Il faisoit en même temps un cours au séminaire. Il fut obligé de prendre la défense de son enseignement contre une critique qui avoit paru dans la *Revue européenne*; voir une lettre insérée dans nos numéros du 2 et du 7 août 1834, tome LXXXI. Il y a cinq ans que M. l'évêque de New-York lui donna des lettres de grand-vicaire. M. Ræss est depuis dix ans membre de l'Académie catholique de Rome. En quittant Mayence en 1830, il reçut le diplôme de conseiller ecclésiastique de Mayence.

Actuellement nous allons donner la liste, par ordre de dates, des ouvrages publiés par M. Ræss, et pour la plupart desquels il fut assisté de M. Weis.

1. Les *Ecoliers vertueux*, traduit du français de l'abbé Carron, avec des notes; Mayence, 1819, 2 vol. in-8°. 2. Les *Confesseurs de la foi*, traduits du même, 1820, 4 v. in 8°. 3. Le *Système de Leibnitz*, avec le latin en regard et une préface assez étendue, 1820, in-8°; il y a eu trois éditions de cet ouvrage. 4. Des brochures renfermant les motifs de la conversion de quelques protestans; nous croyons que M. Ræss prépare un recueil fort étendu sur le même sujet. 5. *Projets d'instruction religieuse*, par l'abbé Grillet, et *son Juillet*, traduits et augmentés, 1821, 4 v. in-8°; il y en a eu deux éditions. 6. Les *Héros chrétiens pendant la révolution française*, 1821, in-8°. 7. *Défense de la lettre de M. Haller à sa famille*, contre le professeur Krug, de Leipsick, in-8°. 8. *Relation sur les missions de la Louisiane*, brochure. 9. *Influence de la réforme de Luther*, par Robelot, avec des notes, 1823, in-8°. 10. *Vies des saints*, de Butler et Godescard, traduites du français et fort augmentées, 23 gros vol. in-8° qui ont paru de 1823 à 1827; les additions faites par M. Ræss à cet ouvrage se composent de notes, des vies des saints d'Allemagne, d'Alsace, de Suède et de celles des saints canonisés dans les derniers temps. 11. Extrait de ces vies pour tous les jours de l'année, à l'usage des fidèles, 1828, 4 gros vol. Tous les ouvrages ci-dessus ont paru à Mayence.

On doit encore à M. Ræss cinq différens recueils de sermons, savoir: 12. *Eloquence catholique, ou collection des chefs-d'œuvre d'éloquence sacrée de tous les temps et de tous les pays*, Francfort, 18 vol. in-8°, de 1827 à 1838; les sermons dont se compose cette collection sont en partie tirés des principaux sermonnaires allemands, en partie traduits du grec, du latin, du français, de l'anglais, de l'italien, de l'espagnol et du portu-

çais. 13. *Sermons de M. de Boulogne, évêque de Troyes*, traduits en allemand, 4 vol. in-8°. 14. *Sermons de Moser*, prédicateur à Strasbourg au XVIIIe siècle, 7 vol. in-8°; ces sermons ont été retouchés par les éditeurs. Ces deux ouvrages ont paru de 1830 à 1836. 15. *Sermons de Laroche*, traduits; Mayence, de 1836 à 1839, 4 vol. in-8°. 16. *Esquisses de sermons sur les commandemens de Dieu et les sacremens*, Francfort, de 1837 à 1838, 2 gros vol. in-8°.

17. *Traits remarquables de l'histoire de l'Eglise de France au* XVIIe *siècle*, ou *Tableau des établissemens religieux*, Francfort, 1828 et 1829, 2 vol. in-8°. C'est une traduction libre de l'*Essai sur l'influence de la religion en France au* XVIIe *siècle*, qui avoit paru à Paris en 1824, et dont nous n'avons pas besoin de nommer l'auteur. Ces deux volumes de MM. Ræss et Weis n'étoient que la 1re partie d'un ouvrage qui, dans leur plan, devoit embrasser aussi le XVIIIe siècle. La deuxième partie n'a point paru. Nous avons donné une idée de la première partie dans le numéro du 26 septembre 1829, tome LXI.

18. *La primauté du pape*, par Rothensee, 1836, 4 vol. in-8°. 19. *La doctrine catholique sur l'eucharistie, constatée historiquement*, in-8°. 20. Quelques écrits anonymes parmi lesquels il y a deux livres de prières. 21. Beaucoup d'articles, de lettres et de dissertations dans les journaux religieux.

Nous avons parlé plus haut du *Catholique*; ce journal se continue à Spire par les soins de M. l'abbé Weis. Il en paroît un cahier par mois. La collection jusqu'à ce moment forme 76 vol. in-8°.

M. Nicolas Weis, ami et coopérateur de M. Ræss dans tous les ouvrages ci-dessus, est né en 1796 dans l'ancien duché de Deux-Ponts et dans une partie qui dépendoit encore alors de l'évêché de Metz. Il fit aussi ses études à Mayence, et c'est là qu'il se lia étroitement avec M. Ræss. Ils se dévouèrent ensemble pour assister les soldats malades dans l'épidémie de 1813 dont nous avons parlé. M. Weis, même avant d'être prêtre, fut professeur d'humanités, puis de rhétorique, pour les élèves du petit séminaire. Il fut ordonné prêtre par dispense d'âge en 1818. En 1820, l'enseignement ayant altéré sa santé, il fut nommé curé dans le diocèse de Spire, et deux ans après, appelé à Spire même, et fait chanoine de la cathédrale. Il est aujourd'hui doyen du chapitre. L'évêque de Spire, M. Geissel, a été élevé comme lui et dans le même temps au séminaire de Mayence.

Ce qu'il y a de remarquable dans les deux amis, c'est qu'ils ont toujours travaillé ensemble et d'un commun accord, montrant le même genre de connoissances, les mêmes goûts, le même zèle, les mêmes opinions. Personne n'est plus au courant qu'eux des affaires de l'Eglise d'Allemagne, de l'état du protestantisme et des controverses élevées dans ces derniers temps, surtout dans la partie qui avoisine le Rhin.

Pendant l'orage qui a éclaté dans la nuit du 31 août au 1er septembre, la foudre est tombée sur le clocher de Château-Gombert, près Marseille. Il étoit deux heures et demie du matin quand la foudre a éclaté sur l'église et le presbytère. Ces deux édifices n'ont point souffert, mais le clocher a reçu une secousse terrible; le fluide électrique y a pénétré par le haut, a fendu le conducteur de l'horloge, brisé en éclats une caisse sous laquelle il passoit, et fait une brèche énorme dans l'angle de la tour, dont plusieurs pierres ont été enlevées, d'autres brisées en morceaux et jetées à une

grande distance. De là il s'est introduit au presbytère en perforant une muraille d'une épaisseur énorme, a fait le tour de l'appartement sans rien briser, a percé le mur encore une fois, et s'est perdu dans la citerne qu'il a presque desséchée. La population a montré dans cette circonstance un empressement dont le curé a dû être vivement touché. Au bruit du coup de tonnerre, se doutant que le presbytère venoit d'être atteint, les habitans se sont hâtés d'accourir spontanément pour offrir leurs secours. Si un véritable incendie avoit eu lieu, il auroit pu faire beaucoup de mal; car la foudre avoit desséché la citerne et coupé la corde de la cloche qui auroit pû servir à donner l'alarme. Les gouttières de la cour ont été ployées, et la foudre a passé, sans la renverser, sous la statue de la Vierge, placée au bord de la citerne On doit s'estimer heureux que la foudre n'ait pas fait plus de mal; elle pouvoit détruire la plus vaste église et le plus beau clocher du territoire.

Le collége d'Armentières, en Flandre, va sortir de ses ruines. L'Université, après de malheureuses expériences, s'est résignée à appeler un prêtre à la tête du collége qu'elle alloit être obligée de fermer, pour cause d'immoralité et d'irréligion.

A peine y a-t-il deux mois que M. Boniface, prêtre du diocèse de Cambrai, a été nommé principal, et déjà les élèves reviennent plus nombreux. Ils pratiquent leur religion, et les livres anti-catholiques ont été retirés de leurs mains. A la distribution des prix qui a eu lieu dernièrement, toute la ville est accourue. M. le principal prononça un discours pour faire sentir la nécessité de l'instruction religieuse. En second lieu, il montra que l'instruction littéraire et scientifique est indispensable aujourd'hui à l'homme qui veut être utile à ses semblables et à lui-même. Enfin, dans sa péroraison, M. le principal exhorta les élèves à marcher sur les traces des habitans d'Armentières qui se sont distingués dans les arts et dans les lettres, et il engagea les administrateurs à le seconder dans ses efforts pour propager et faire fructifier l'instruction, en leur rappelant leurs généreux concitoyens qui avoient autrefois fondé des écoles dans leur ville.

Ce discours, écouté avec une religieuse attention, fut couvert d'unanimes applaudissemens. Les administrateurs et les autres habitans de la ville ont promis de seconder M. le principal dans ses travaux. Déjà on fait d'importantes réparations aux bâtimens du collége, et bon nombre de nouveaux élèves se sont présentés.

Il y a près de deux ans qu'un docteur luthérien, né à La Haye et habile naturaliste, vint s'établir en Belgique, dans la province de Hainaut. M. Michot, alors curé d'Havinnes, fit sa connoissance, lui parla de la religion et lui expliqua les points contestés par les protestans. L'étranger demanda de son propre mouvement à embrasser la religion catholique. Quelques formalités à remplir l'obligèrent à différer et ne firent qu'augmenter ses désirs. Enfin l'abjuration a eu lieu le 12 août. M. Michot et madame de Bousies, comtesse d'Auxi de Thoricourt, étoient parrain et marraine. M. Descamps, doyen de Sainte-Waudru à Mons, et grand-vicaire de Tournay, baptisa sous condition le docteur et lui adressa une pieuse allocution. Le néophyte étoit ému jusqu'aux larmes. M. Michot célébra ensuite la messe à laquelle le nouveau converti communia, après avoir prononcé du ton le plus ferme

un acte de foi en la présence réelle.

Une autre cérémonie du même genre a eu lieu le 24 août dans la cathédrale de Bruges ; une jeune personne, née à l'Écluse en 1821 de parens protestans, a fait abjuration et a été baptisée sous condition par le curé ; elle a reçu les noms de Marie-Philomène-Françoise.

Une église en bois assez grande a été bénite le 8 juillet à Frenchville, diocèse de Philadelphie, par M. Kenrick, coadjuteur du diocèse, assisté de M. Victor Auriac, missionnaire. L'église a été bâtie sur un terrain donné par M. Keating. Il y a dans ce lieu près de 50 familles françaises. Quelques Allemands sont établis non loin de là. Environ 50 personnes communièrent, et 20 furent confirmées. L'église est dédiée à la sainte Vierge.

Une autre petite église en bois a été bénite le 14 juillet, et dédiée à saint Bonaventure, à Grampion-Hills, qui est aussi du comté de Clearfield. M. le coadjuteur a fait la cérémonie, assisté de M. Auriac. 4 personnes, dont 2 protestans convertis, furent confirmées, et 4 reçurent la communion. Il y a 12 familles en cet endroit, une française, une américaine, et dix irlandaises.

Une nouvelle église a encore été bâtie à Jefferson, dans ce diocèse ; elle a 57 pieds de long sur 37 de large, avec une galerie. Les catholiques des environs en ont fait tous les frais.

On nous communique une lettre adressée de la Nouvelle-Hollande à un respectable ecclésiastique de la capitale par M. Comte, l'un des cinq missionnaires Maristes de Lyon, dont trois prêtres et deux Frères, partis, il y a environ un an, [illegible]uvelle-Zélande :

« Monsieur, la providence de Dieu a bien pris soin de nous. Après quatre mois et huit jours de navigation, nous sommes arrivés à Sydney le 22 octobre, tous en bonne santé et bien contens. Nous avons été dédommagés au centuple de tous les petits inconvéniens qui se trouvent nécessairement sur un vaisseau, par la charité fraternelle que notre bonne mère a fait régner parmi nous. Nous avons passé la ligne le 1er avril. On nous a exemptés du baptême. Nous étions très-bien respectés dans le bâtiment par tout le monde.

» L'évêque de Sydney, M. Polding, nous a reçus avec la charité d'un saint et la tendresse d'un père. Il nous a donné l'hospitalité jusqu'à notre départ pour la Nouvelle-Zélande. Nous avons reçu ici des nouvelles de M. Pompallier. Il se porte très bien ainsi que tous nos Pères. Les sauvages l'aiment beaucoup. Ils ont en lui une confiance entière. Ils ne disposent de rien sans le consulter. Les méthodistes ont commencé leur mission par acheter les plus belles places de l'île, non avec de l'or et selon les règles de la justice, mais avec quelques fusils, quelques boîtes de tabac et d'autres objets de ce genre. Les Nouveaux-Zélandais sont très-intelligens. Plusieurs ont fort bien compris par eux-mêmes que les méthodistes étoient venus plutôt pour s'enrichir que pour les convertir ; et ils ont très-bien conclu de là qu'ils n'étoient pas de véritables ministres. M. Pompallier a déjà formé deux établissemens dans la Nouvelle-Zélande, l'un à Hokianga, l'autre à la Baie-des-Iles. Il fait sa résidence à la Baie-des-Iles. Il a acheté un brick avec M. Rouchouse, et a visité les îles de Fortuna et de Wallis où il avoit laissé deux de nos Pères. Ici, à la Nouvelle-Hollande, beaucoup de protestans se convertissent. Les pauvres sauvages sont négligés. Les ouvriers manquent. *Messis quidem multa, operarii verò pauci.* Enfin, si nous avions la charité de saint Paul, le zèle de saint Xavier, nous sauverions bien des ames. Nous nous recomman-

dons à vos prières, ainsi qu'à celles de tous vos amis et confrères.

» Je suis, etc. COMTE.

» Sydney, ce 23 novembre 1839.

» Nous nous embarquons le 24 pour la Baie-des-Iles. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On se rappelle le bruit que firent l'année dernière quelques orateurs et quelques journaux à l'occasion de l'évacuation d'Ancône. Ils trouvèrent très-mauvais qu'on eût rendu cette place à celui auquel elle appartenoit. Rendre le bien d'autrui, quelle sottise! Exécuter fidèlement des engagemens pris et une convention arrêtée et signée, quelle bévue! Ce fut, à la tribune et dans quelques journaux, l'objet d'une discussion qui dura plusieurs jours, et qui fut pleine d'amertume, de partialité et de violence. On eut beau faire toutefois, et il fut clair pour tout le monde que c'étoit là une question de portefeuille, et que l'affaire d'Ancône n'étoit qu'un prétexte pour renverser le ministère d'alors.

Eh bien! qui le croiroit? Un journal vient aujourd'hui réveiller cette vieille querelle. La politique qui a livré Ancône, dit le *Constitutionnel*, n'a-t-elle pas commis pour la question d'Orient la plus lourde et la plus irréparable des fautes? Aux yeux des révolutionnaires, c'est toujours une *lourde faute* que de rendre ce qui ne nous appartient pas. En effet la révolution a été fidèle à cette maxime, que *ce qui est bon à prendre est bon à garder*; maxime fort immorale, qui est la devise de tant de fripons de toute espèce, et que l'on est étonné de voir des hommes politiques afficher tout haut.

L'Espagne tombe dans un état de convulsion effroyable, qui menace d'aggraver notre propre situation. Car ce n'est pas une chose indifférente pour la France que d'avoir à sa porte l'exemple d'une nouvelle révolution de 93, et probablement de la chute d'un trône.

Par aperçu, la position de Marie-Christine ne diffère guère de celle où se trouva Louis XVI à l'époque de sa déchéance. Le voyage de Varennes et celui de Valence se ressemblent beaucoup. On ne sauroit dire si Espartero n'est pas à la veille de devenir le Lafayette de 92. Trop révolutionnaire pour Marie-Christine, il l'est trop peu pour la junte de Madrid; et le voilà placé entre deux partis qui ont également à se méfier de lui, à moins qu'il ne se décide franchement pour l'un ou pour l'autre. Si c'est pour la régente, il aura contre lui l'armée défectionnaire et la junte. Si c'est pour la junte, son ambition se trouve absorbée et engloutie par le torrent révolutionnaire; et le moins qui puisse lui arriver, c'est d'être obligé de renoncer aux vues de dictature militaire qu'on lui supposoit.

Ceci, du reste, regarde plus directement l'Espagne que la France. Mais ce qui nous regarde d'une manière plus immédiate, c'est le foyer révolutionnaire qui s'embrase dans notre voisinage; c'est l'ancienne *commune de Paris* qui se réorganise à Madrid pour vomir sur notre pays ses laves et ses exemples; c'est l'appui, c'est la communauté de vues et de sympathies que les exaltés d'Espagne vont offrir aux exaltés de France. Voilà ce qui nous touche de près, et ce qui doit faire vivement regretter que la légitimité de Charles V ne soit plus là pour couper l'incendie entre Madrid et Paris.

Dans ce temps-ci, rien n'est plus commun que les anomalies. Il n'est pas jusqu'aux royautés populaires qui n'y soient exposées par leur condition; et on pourroit dire que la garde qui veille à leurs barrières ne les en défend pas toujours. Témoin la royauté constitutionnelle d'Espagne. Tout le monde sait que c'est le genre de royauté le plus conforme de nos jours au progrès des lumières, et le plus recherché par les vœux nationaux. Il sembleroit, d'après cela, que la reine d'Espagne ne devroit voyager que portée de bras en bras par ses heureux sujets, et

au milieu des transports de la joie publique.

Eh bien, ce n'est point là ce qui lui arrive. Depuis qu'elle a quitté Madrid pour visiter la Catalogne, on n'entend parler que des bataillons qu'il faut échelonner sur les routes pour protéger sa royauté populaire contre les atteintes de l'insurrection et de la révolte. Voilà ce que nous nommons des anomalies.

En voici maintenant une autre dans le genre tout opposé : Ce qu'il y a de plus terrible au monde, selon les idées actuellement régnantes, c'est l'absolutisme du Nord, comme l'appelle. On croiroit qu'il n'y a de sûreté pour lui nulle part, et qu'il n'ose mettre la tête dehors sans se barder de fer et s'entourer de phalanges; tant il soulève contre lui les antipathies populaires et la civisation avancée. Or, c'est lui qui voyage sans escorte, en voiture découverte, d'une extrémité à l'autre des provinces et des empires; c'est lui qui se promène à pied dans les grandes villes, au milieu des populations.

PARIS, 11 SEPTEMBRE.

La tranquillité la plus complète a régné hier et aujourd'hui dans tout Paris; les ouvriers reprennent leurs travaux.

— Il étoit temps, dit le *Courrier*, que cette déplorable fermentation s'éteignît; car déjà les négocians et boutiquiers étoient aux abois, les affaires en général étoient tombées dans un état complet de stagnation. Du reste, si l'on veut avoir une juste idée du malaise qu'a produit cette manifestation d'ouvriers, que l'on compare les opérations de la caisse d'épargne de la semaine qui vient de s'écouler à celles antérieures à la coalition, on trouvera que les derniers remboursemens dépassent énormément les dépôts; ce qui ne s'étoit pas vu depuis fort long-temps.

— On lit dans une feuille ministérielle : « La baisse continue. Dans le découragement profond où les jette l'incertitude de la situation, les spéculateurs s'effraient de tout et des mesures même qui devroient les rassurer. Aujourd'hui, la dépréciation des fonds publics a été causée par le bruit qui s'est répandu que le *Moniteur* de demain publieroit une ordonnance portant ouverture d'un crédit de cent millions à consacrer aux fortifications de Paris. Le projet de fortifier Paris a été en effet arrêté par le conseil des ministres; mais nous ne pensons pas que la publication en soit aussi prochaine qu'on le dit. Tout ce que nous avons appris, c'est que l'exécution suivra de près la publication. Le ministère, qui rend les cendres de Napoléon à la France, a voulu remplir le dernier vœu de son testament. »

— L'amiral Lalande est chargé d'organiser l'escadre de réserve que l'on complète en ce moment à Toulon.

— Le numéro 759 du *Bulletin des Lois* publie deux ordonnances du 14 août qui augmentent l'effectif des régimens d'artillerie et d'infanterie de marine.

— Un journal annonce que le nombre des capitaines de vaisseau va être porté à 100, et celui des capitaines de corvette à 200.

— On s'occupe au ministère de la guerre de l'augmentation du nombre des élèves de l'école militaire de Saint-Cyr. La promotion de cette année à l'école Polytechnique sera aussi plus considérable que les années précédentes, afin d'augmenter le nombre des sujets destinés à l'artillerie et au génie.

— Un crédit extraordinaire d'un million 200,000 fr. est ouvert sur l'exercice 1840 pour complément de subsides nécessité par l'entrée en France de réfugiés venant de l'Aragon et de la Catalogne.

— Le *Moniteur* du 10 publie deux ordonnances du 4, autorisant les caisses d'épargne de Ribeauviller (Haut-Rhin) et de Chinon (Indre-et-Loire).

— Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire en date du 2 septembre, relativement aux mesures à prendre dans les villes de garnison, par

suite de l'accroissement de l'effectif de l'armée.

— Le ministre de l'instruction publique vient de nommer une commission pour l'examen et la révision des livres d'instruction primaire pour l'année scolaire 1840-1841. Cette commission est composée de MM. Gueneau de Mussy, président; Lebas, Loraiu, Lamotte, Michelot, Rénée, Gaillardin, Lesieur, Navarre, Doyère, J. Behier, Soulice, secrétaire.

— Le sergent Arcez, qui commandoit mardi le poste de la rue Mauconseil, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Parmi les individus arrêtés comme soupçonnés d'avoir pris part à l'attaque du poste de la rue Mauconseil, plusieurs sont blessés de coups de baïonnettes.

— M. Desmortiers Déterville, juge d'instruction, poursuit avec activité l'instruction relative aux blessures portées aux trois sergens de ville Petit, Signol et Mazy. De nombreuses confrontations ont eu lieu.

— Mardi, en traversant la cour de la Sainte-Chapelle, un agent de police vit deux jeunes gens à mise suspecte, dont l'un donnoit un poignard à l'autre; il les arrêta sur-le-champ. Amenés à la Préfecture de police, ils furent fouillés; on les trouva nantis de trois poignards. Ils ont été mis à la disposition de la justice.

— On porte à près de 700 le nombre des personnes arrêtées lundi.

— La consigne a été levée hier pour une partie des troupes de la garnison.

— Un bataillon du 18ᵉ de ligne a pris possession du palais du Luxembourg et de la prison politique. Tout est préparé au palais et à la prison pour le procès qui va s'ouvrir.

— M. Desbœuf vient d'être chargé, par le ministre de l'intérieur, de l'exécution en marbre de deux statues allégoriques représentant l'Etude et la Philosophie, pour être placées dans la bibliothèque de la chambre des pairs.

— On se rappelle qu'un rassemblement précédé d'un drapeau rouge tenta de pénétrer dans les rangs du cortége qui, le 28 juillet dernier, procédoit à la translation des restes mortels des victimes de juillet. On arrêta un nommé Labarre, qui portoit encore une pierre quand on le saisit; le nommé Vazeille, cordonnier, qui avoit porté le drapeau rouge, et Buffet, teinturier. Tous trois ont été traduits hier devant le tribunal correctionnel, comme prévenus de rébellion envers les agens de la force publique. Labarre et Vazeille ont été condamnés chacun à quinze mois de prison, et Buffet à six mois de la même peine.

— La femme Thérèse Hayot, ouvrière, âgée de 27 ans, a comparu ensuite devant le tribunal comme prévenue d'avoir porté une dénonciation calomnieuse contre la demoiselle Bador, âgée de 19 ans, qu'elle inculpoit d'un crime d'infanticide, et contre les époux Bador, qu'elle signaloit comme complices. Les témoins ont unanimement signalé la prévenue comme une méchante femme, capable de se porter aux derniers excès. Ils ont attribué l'infâme calomnie dont elle s'est rendue coupable au désir de se venger des poursuites que faisoit M. Bador pour se faire payer de deux termes de loyer qu'elle lui devoit. La femme Hayot a été condamnée à une année de prison et 300 fr. d'amende; et le tribunal a ordonné en outre l'affiche du jugement à 100 exemplaires.

— Le maréchal Soult est arrivé à Paris.

— Plusieurs journaux ont annoncé à tort que M. Orfila étoit parti pour Tulle. M. Orfila n'a pas quitté Paris.

— Le docteur Guersant, membre de l'académie de médecine, vient d'être nommé médecin consultant du roi.

— Un incendie qui a éclaté mardi chez un logeur, rue du faubourg Saint-Antoine, a occasionné des dégâts considérables, malgré la promptitude des secours. On a trouvé sous plusieurs lits des réchauds dans lesquels il y avoit encore quelques restes de charbon.

— Les achats de plomb faits par les ministères de la guerre et de la marine ont occasionné une hausse assez notable. Le plomb, qui coûtoit il y a peu de jours 66 fr. les 100 kil., est monté tout d'un coup à 70 fr. Il n'avoit pas été aussi cher depuis 1823, époque de la guerre d'Espagne.

— Il a été consommé, dans le mois d'août dernier, 5,204 bœufs, 2,068 vaches, 6,255 veaux et 35,410 moutons; le commerce a reçu 403,485 kil. de suif fondu.

Il avoit été consommé, dans le mois d'août 1839, 5,786 bœufs, 1,666 vaches, 7,752 veaux et 36,249 moutons; le commerce avoit reçu 455,059 kil. de suif fondu.

Il résulte de la comparaison de ces deux mois, qu'en août 1839 on a consommé, en plus, 582 bœufs, 1,467 veaux et 839 moutons, et que le commerce avoit reçu 51,574 kil. de suif, également en plus.

— L'inauguration du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche) a eu lieu mercredi. Le premier convoi parti de l'embarcadère, situé barrière du Maine, a franchi la distance en 23 minutes. Le retour s'est opéré en 20 minutes seulement.

— Les journaux ministériels du soir publient la dépêche suivante du maréchal Valée au ministre de la guerre. Elle est datée d'Alger le 6 et de Toulon le 10 : « La colonne que j'avois envoyée au-delà de l'Atlas, sous les ordres du général Changarnier, a châtié les tribus d'Ouzra et de Beni-Mezouad, et a communiqué avec Médéah. Le 29, elle a rencontré, sur le versant méridional de Mouzaïa, deux bataillons réguliers d'Abd-el-Kader. Ils ont été culbutés et dispersés complétement, avec une perte de plus de 100 hommes. Nous avons eu deux tués et six blessés. La province d'Alger est tranquille. Les bateaux d'Oran et de Bone ne sont pas encore arrivés. »

— Par arrêté du maréchal-gouverneur de l'Algérie, toutes les concessions faites à titre provisoire dans la place de Philippeville sont définitivement approuvées. Les concessionnaires se feront délivrer par le directeur des finances des titres de propriété définitifs, aux seules charges qui leur ont été précédemment imposées. Ces titres seront délivrés gratuitement et dans le plus bref délai.

— Le correspondant du *Constitutionnel* lui écrit d'Alger le 30 août, qu'à Gibraltar une quantité considérable de munitions de guerre est journellement vendue aux agens d'Abd-el-Kader, puis transportée dans divers ports de Maroc, et que ce commerce est fait ouvertement par des Juifs et des Marocains, qui tirent leurs marchandises de l'Angleterre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une colonne de 114 soldats ou sous-officiers espagnols de la division d'Aragon, est arrivée le 8 septembre à Orléans. Elle étoit partie le 18 août de Montauban, et se rend à Calais où on l'emploiera aux travaux publics. Ces pauvres gens manquoient de tout. La charité publique s'émut en leur faveur. On leur distribua des alimens en abondance. Quelques-uns reçurent du linge. Comme beaucoup avoient besoin de repos, on sollicita pour eux un séjour à Orléans; ce qui fut accordé sans difficulté par M. Guillon-Brault en l'absence du maire. Plusieurs habitans se sont distingués par leur charité pour les malheureux exilés. *L'Orléanais* nomme MM. les abbés Pelletier et Mangar. Un boucher a donné sa plus belle viande au-dessous du cours. Les Sœurs de l'hôpital ont voulu préparer elles-mêmes les alimens. L'économe des hospices a montré une grande sollicitude pour les besoins des pauvres étrangers, et les gendarmes se sont très-bien conduits envers eux. A leur demande, les réfugiés ont dû entendre le 9 dans l'église Saint-Paul, une messe célébrée par un compatriote, autrefois aumônier de l'ambassade espagnole à Paris, aujourd'hui réfugié et placé dans une cure par M. l'évêque d'Orléans.

—D'après les journaux du Nord, le gouvernement a envoyé l'ordre d'armer les places fortes de cette frontière et de les mettre à l'abri d'un coup de main.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière* (Valenciennes), 10 septembre : « Au moment où l'on formoit un bataillon du 27e destiné à aller au camp de Saint-Omer, un contre-ordre de départ est arrivé. Tout le 27e régiment reste à Valenciennes. Le camp de Saint-Omer paroît dissous avant d'être formé. »

— La *Gazette de Flandres* annonce que l'état du général Cabrera semble empirer depuis quelques jours et que sa toux est plus fréquente.

— Le bruit s'étoit répandu dans le département d'Ille et-Vilaine qu'une dépêche télégraphique annonçoit que la guerre étoit déclarée. Le préfet, M. Henry, par un avis publié le 5, a cru devoir démentir ce bruit. « Dès que la guerre seroit devenue inévitable, dit-il, le pays en seroit instruit par une publication officielle. »

— Les gardes nationaux de Boulogne-sur-Mer viennent d'obtenir la récompense de leur conduite lors de l'échauffourrée napoléonienne du 6 août. Une ordonnance leur fait remise des peines disciplinaires prononcées contre eux.

— M. Arago fait en ce moment une tournée dans les départemens du Midi; le 7 il est arrivé à Tours, où un banquet réformiste lui a été donné.

— Le conseil-général du Var a émis le vœu qu'il fût établi un tour à l'hôpital de Draguignan. D'après les nouvelles dispositions, il n'y avoit pour tout le département que le tour de Toulon qui est à l'extrémité du département. Trois conseillers, MM. Maure, Reverdit et de Pontevès, on fait justice des motifs d'économie et de moralité qu'on met en avant pour autoriser la suppression des tours.

— Les experts chargés de l'examen des restes de M. Lafarge ont reconnu à l'unanimité qu'ils n'avoient trouvé aucune trace d'arsenic. On pense que l'affaire se terminera par un acquittement.

—Le tribunal correctionnel de Nyons (Drôme) a statué, le 4 de ce mois, sur les désordres graves dont cette ville a été le théâtre le 5 juillet dernier. Les juges, usant d'indulgence et ayant égard aux bons antécédens et au repentir des prévenus, se sont contentés d'en condamner 6 à la prison, savoir : 1 à quinze jours, 3 à dix jours, et 2 à cinq jours; 2 ont été condamnés à l'amende simple; 4 ont été acquittés.

— M. Foy, lieutenant-colonel de l'état-major du ministre de la guerre, est arrivé à Rodez samedi dernier. Sa mission est de recevoir des enrôlemens pour la légion étrangère parmi les réfugiés espagnols qui composent le dépôt stationné dans cette ville.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Ainsi qu'on l'avoit prévu, c'étoit le jacobinisme qui devoit profiter de la défaite du parti royaliste en Espagne. Les choses ont pris tout à coup l'aspect le plus effrayant dans ce malheureux pays. C'est notre terreur de 93 qui s'y installe.

La junte révolutionnaire de Madrid vient d'arrêter les dispositions suivantes :

« Tous les individus de 18 à 40 ans qui ne font point partie de la garde nationale, sont déclarés soldats et mis comme tels en disponibilité. Quiconque a des armes, doit les remettre, *sous peine d'être rigoureusement châtié*. Tous les généraux en quartier et tous les officiers en retraite sont tenus de se présenter dans les quarante-huit heures pour se mettre à la disposition du général Rodil. Quiconque tentera de sortir de Madrid sans passeport, ou changera de domicile sans en prévenir l'autorité, *souffrira le châtiment le plus rigoureux*. Il en sera de même du receleur. Toute réunion illégale et clandestine sera livrée à l'autorité. Quiconque propagera des nouvelles alarmantes, de vive voix ou par écrit, *subira le châtiment des traîtres*. »

— Le gouvernement a fait publier à Pa-

ris par son journal du soir les nouvelles suivantes : « Le 6, Madrid étoit tranquille ; la junte procédoit à des *destitutions générales*. Le 7, la reine étoit à Valence. Elle a reçu une dépêche cachetée de la junte de Madrid. Elle l'a renvoyée sans l'ouvrir. Le général Claveria est parti de Valence avec deux brigades de la garde royale, pour rallier à Quintanar le général Aldama. Burgos, Saragosse et Lerida ont suivi le mouvement de Madrid. A Murcie, la ville a été mise en état de siége ; et l'ordre n'a pas été troublé. »

La défection des troupes est à peu près générale. Elles se rallient au mouvement révolutionnaire de la junte de Madrid. Tout tombe en confusion et en anarchie. On n'entend plus parler de l'autorité de la reine ; tout se réduit pour elle à des velléités d'énergie, et à ce qu'on pourroit appeler des coups de tête stériles. Sa situation inspire les plus vives inquiétudes. Il paroît impossible qu'elle songe seulement à rentrer dans Madrid, à moins que quelque victoire inespérée ne vienne la délivrer de son état d'oppression.

— Au moment où le *Courrier National* de Madrid alloit être mis sous presse, des individus armés de poignards sont venus enlever les formes et disperser les ouvriers, qui n'ont eu que le temps de fuir. L'un d'eux a été cruellement maltraité par un groupe qui assiégeoit la porte. Aucune imprimerie n'ose plus travailler que pour le compte du parti vainqueur. Des meurtres qui restent impunis, se commettent de tous côtés. Les habitans des villes et des campagnes chez lesquels on trouve des armes sont fusillés sur-le-champ.

La session extraordinaire des états-généraux de Hollande a été close à La Haye le 5 septembre. A cette occasion, le ministre de l'intérieur a prononcé un discours où il a, au nom du roi, félicité les états du zèle qu'ils ont mis à réviser et à modifier la loi fondamentale ; « travail, a-t-il dit, qui, avec la bénédiction de Dieu, pourra, dans ses conséquences, être utile à la confirmation et au rehaussement du bonheur de notre chère patrie. »

— Un rescrit du roi de Hanovre, daté de Celle, charge la chancellerie de justice de commencer une instruction criminelle contre MM. Hartmann et Neubir, accusés d'avoir répandu dans le public un libelle séditieux.

— Le duc et la duchesse de Leuchtemberg sont arrivés, le 1er septembre, de Saint-Pétersbourg à Munich.

— Une correspondance du *Courrier de l'Ain* mande que l'ambassadeur d'Autriche, M. le comte de Bombelles, qui se trouve actuellement aux bains de Baden, vient d'y être frappé d'un coup d'apoplexie.

— L'expédition de l'Angleterre contre la Chine doit bientôt commencer. Le *Times* dit que par suite d'arrangemens entre les gouvernemens de Portugal et d'Angleterre, l'expédition, après avoir mis garnison à Macao, marchera droit à Pékin.

— Une maison de commission de Manchester vient de faillir, laissant un déficit d'environ 400,000 livres sterling (10,000,000 de fr.).

— Les journaux anglais ont reçu par estafette la nouvelle de la tentative faite par le commodore Napier contre la ville de Beyrouth, mais ils ne nous font pas encore connoître leur opinion sur la conduite du commodore.

— Le paquebot anglais l'*Alecto*, parti de Beyrouth le 24, et d'Alexandrie le 27, apporte des détails sur les événemens de Syrie. Il en résulte qu'aucun débarquement de troupes ni d'armes n'a encore eu lieu sur les côtes. Au moment où le commodore Napier a paru dans la rade de Beyrouth avec son escadre, la plus grande alarme s'est répandue dans la ville où l'on s'attendoit à un bombardement. Ibrahim-Pacha, qui étoit à Malatiah, est arrivé à quelques heures de Beyrouth avec 15.000 hommes ; mais aucun acte direct d'hostilité n'a eu lieu. Ce-

pendant le commodore anglais commence le blocus, et, contre toute espèce de droit des gens, capture toutes les barques égyptiennes qu'il rencontre en mer. Il a déjà pris douze navires de transport égyptiens chargés de troupes et de munitions, et une corvette de dix canons.

— M. Moore, consul anglais à Beyrouth, a amené son pavillon, et s'est rendu à bord de l'un des vaisseaux anglais. Quelques négocians anglais se sont mis sous la protection du consul américain, et restent dans la ville.

— Des lettres de Saint-Pétersbourg annoncent que le conseil de l'amirauté a envoyé à Cronstadt l'ordre de faire partir de suite pour la Méditerranée 18 bâtimens de guerre.

— La *Gazette d'Augsbourg* dit que lorsque ces 18 bâtimens se seront réunis à la flotte anglaise qui se trouve dans le Levant, l'escadre combinée, qui se trouvera sous les ordres de l'amiral Stopford, sera composée de 48 bâtimens, dont 22 anglais, 4 autrichiens, 4 turcs et 18 russes.

— D'après la *Gazette d'Augsbourg*, on regarderoit comme probable, à Vienne et à Berlin, le maintien de la paix.

— De nouveaux mouvemens insurrectionnels ont éclaté à Lisbonne le 28 août. Le gouvernement a été investi du pouvoir discrétionnaire pendant un mois.

— A la date du 30 août, l'empereur de Russie étoit à Varsovie.

— Le 23 août, un grand malheur est arrivé sur le chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Tsarskoé-Selo. Vers minuit, deux trains se rencontrèrent à peu de distance de la capitale, et leur choc fut si violent que trois wagons furent brisés, et trois autres fortement endommagés. Six personnes ont péri, et 21 ont été plus ou moins grièvement blessées. M. Maxvell, ingénieur de la station de Tsarskoé-Selo, a été arrêté, pour avoir oublié l'avis qu'on lui avoit donné de ne pas faire partir le convoi dont la rencontre avec celui de Saint-Pétersbourg a été si fatale.

Les heures sérieuses d'un jeune homme, par M. Charles Sainte-Foi. In-24.

Comme le titre l'indique, ce livre est fait pour la jeunesse et tend à la faire réfléchir sur des choses qu'on oublie trop dans le tumulte du monde et des passions. Il lui parle dans 24 chapitres de vérités bien importantes; il lui met sous les yeux des considérations dignes de toute son attention. Le titre seul des chapitres en indique l'objet; c'est : les passions, le doute, l'erreur, la religion, le protestantisme, la prière, les sacremens, la piété, les bonnes œuvres, etc. Sur ces différens points, les réflexions et les conseils de l'auteur nous ont paru dictés par un esprit de bienveillance pour la jeunesse, et surtout par un attachement sincère à la religion. On ne sait même si cet esprit de bienveillance pour la jeunesse n'est pas poussé un peu loin dans le passage suivant :

« Quelle est sainte et belle la mission du jeune homme! que sa dignité est élevée! qu'il est fort! qu'il est puissant! qu'il est riche! Il est fort de toute l'expérience que lui ont léguée les siècles passés; il est puissant de tous les moyens que le présent met à sa disposition; il est riche de toutes les espérances que lui donne l'avenir. Le vieillard ploie et gémit sous le lourd fardeau de ses stériles souvenirs dont le poids et le nombre l'accablent..... Jeunes gens, reconnoissez votre dignité et la sainte importance des devoirs qu'elle vous impose. »

J'avoue que ce langage m'étonne. Est-ce par de tels motifs qu'on doit porter la jeunesse à la vertu? Qu'est-ce donc que la *dignité* de la jeunesse? Pourquoi exalter l'orgueil déjà si naturel à l'homme? La jeunesse a-t-elle plus de *dignité* qu'un autre âge? On se récrie sur ce que le jeune homme est *fort, puissant et riche*; ce sont là de pompeuses paroles. Ce n'est pas là tout-à-fait le précepte de l'Evangile : *Discite à me quia mitis sum et humilis corde.*

Dans un autre endroit, l'auteur dit que

tout ce qui est jeune est travaillé par un vague instinct religieux, que l'*impiété est bannie de la jeunesse*, qu'*elle a vieilli*, qu'elle *s'est réfugiée dans la tête et dans le cœur des hommes d'une autre époque*. Il *méprise avec raison les vieillards obstinés qui régimbent contre l'aiguillon*. Tout cela est-il bien juste? Est-il vrai que l'*impiété soit bannie de la jeunesse*, que *presque tout ce qui est jeune est travaillé par le sentiment religieux*? Cela peut être vrai de la portion de la jeunesse que M. Sainte-Foi connoît; mais n'y en a-t-il pas une portion plus nombreuse qui flotte dans l'indifférence, qui suit ses passions? Et puis l'auteur n'est-il pas trop sévère pour les hommes *d'une autre époque*? En ma qualité de vieillard, je lui demanderai grâce pour mes contemporains qui ne méritent pas tous, je crois, le mépris dont il les accable. Il y a, ce me semble, des vieillards dont les *souvenirs* ne sont pas *stériles* et dont le passé est honorable.

L'auteur voit les premiers signes d'une heureuse rénovation qui se prépare, et puis un peu après il trace un tableau peu flatteur de l'état de la société :

« Ne reconnoissez-vous pas les effets du protestantisme dans ce doute qui plane aujourd'hui sur la vie tout entière, et qui rend toutes les relations incertaines? La foi s'est en allée de partout; et comment croire à l'homme, en effet, quand on ne veut pas croire à Dieu, ni à l'Eglise, mais seulement à soi-même? La confiance a quitté toutes les ames. Une défiance universelle met les hommes en garde les uns contre les autres. Le fils ne croit plus à son père, ni le frère à son frère, ni l'époux à sa femme, ni l'ami à son ami. Les peuples ne croient plus aux rois, et les rois ne croient plus aux peuples. L'égoïsme ravage la société, et menace de la ruiner jusqu'à sa base. Chacun n'aime plus que soi, que son bien-être et tout ce qui peut le procurer ou l'augmenter. La soif insatiable de l'or dévore toutes les ames, et tarit jusqu'à la source des plus nobles sentimens et des affections les plus pures : voilà où nous a menés le protestantisme appliqué à la société et à l'histoire! On a commencé par protester contre l'Eglise; aujourd'hui on proteste contre tout, excepté contre soi-même. On a commencé par renverser la société religieuse; aujourd'hui la hache frappe déjà la société de la famille, dont on essaie d'anéantir la constitution par le divorce ou par une communauté qui assimileroit l'homme à la brute. »

Deux chapitres, le prêtre et le confesseur, font sentir la beauté et l'utilité du ministère sacerdotal. Le chapitre de la prière, celui des sacremens, celui des œuvres de miséricorde, seront aussi lus par la jeunesse avec fruit. Dans le premier il est dit que la prière doit être *courte*, ce qu'il ne faut pas sans doute prendre au pied de la lettre. Car le Sauveur a dit au contraire qu'il falloit prier sans relâche.

Ce petit ouvrage bien pensé, bien écrit, est adapté au goût actuel. Il renferme de très belles pages, parmi lesquelles je ne compterai pas celle où l'auteur nous parle avec enthousiasme de deux *prophètes* de notre temps, dont l'un surtout ne mérite guère ce nom. La persistance qu'on met dans quelques écrits à exalter un homme qui a donné et donne encore un grand scandale, est vraiment inexplicable.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 11 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 103 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0, 99 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 100 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 71 fr. 20 c
Act. de la Banque. 2800 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr 00 c.
Oblig de la Ville de Paris. 1210 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00 c.
Emprunt Belge 00 fr. 0,0
Emprunt romain 98 fr. 0 0
Rentes de Naples 95 fr. 50 c.
Emprunt d'Haïti. 510 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr. 0,0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3333.

MARDI 15 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Examen des Paroles d'un Croyant *et du* Livre du Peuple; par M. Duplessis de Grénédan. Rennes, in-8°.

L'auteur de ce livre est un magistrat honorable connu par sa loyauté et ses services. M. Duplessis de Grénédan est un ancien conseiller au parlement de Bretagne, qui a été président à la cour royale de Rennes, et député à la chambre sous la restauration. Il y prononça quelques discours qui furent remarqués, un entr'autres sur l'ordonnance du 16 juin 1828 contre les petits séminaires. Aujourd'hui, retiré des affaires, le sage magistrat emploie ses loisirs à réfuter des livres pernicieux. Il ne se dissimule pas qu'il arrive un peu tard pour répondre à des ouvrages qui ont paru il y a déjà quelques années, mais cette pensée ne l'a point découragé.

« Il y a, dit-il, des erreurs qu'il faut combattre sans cesse, non-seulement parce qu'enracinées profondément dans les esprits, elles renaissent sans cesse, mais parce qu'elles attaquent les vérités les plus importantes au bonheur de l'homme. Les erreurs de M. de La Mennais tendent à ébranler les fondemens de l'ordre sur la terre; ses doctrines sont celles de la révolution qu'il a transportées dans le sanctuaire. »

L'auteur félicite les partisans de M. de La Mennais qui sont rentrés dans le sentier de la vérité :

« Mais, dit-il, la foi courageuse et l'admirable humilité des uns, ne sont pas un gage de la soumission de tous. L'erreur, en un mot, est-elle extirpée? N'aperçoit-on plus aucun symptôme de cette contagion qui avoit gagné tant de bons esprits? Qui l'oseroit dire? Dans ce siècle possédé du goût de la nouveauté, il est bien à craindre qu'une doctrine qui prétendoit tout réformer, à commencer par le christianisme, ne trouve encore bien des sectateurs. »

L'*Examen* de M. de Grénédan est en deux parties, l'une sur les *Paroles d'un Croyant* et l'autre sur le *Livre du Peuple*. Comme nous n'avons rien dit jusqu'ici de ce dernier ouvrage, ce sera pour nous une occasion d'en faire connoître l'esprit et le but. Nous nous arrêterons donc peu sur la réfutation des *Paroles d'un Croyant*.

Cette réfutation se compose de quarante-un chapitres où l'auteur suit pied à pied toutes les parties des *Paroles d'un Croyant*. Il en fait ressortir les exagérations, les inconséquences, on pourroit dire les folies. Il montre combien les sombres visions de M. de La Mennais renferment de malice et de haine, combien ses accusations contre les rois sont violentes et outrées, combien elles peuvent égarer les peuples et faire naître de troubles, de désordres et même de crimes.

« Que les princes, les puissans, les grands, c'est-à-dire ceux qui exercent dans les états l'autorité publique, soient les oppresseurs du genre humain, que le genre humain soit dans l'esclavage et que l'esclavage soit intolérable, c'est ce qu'il vous faudroit prouver d'abord, et vous ne vous inquiétez pas même de le faire. Tout votre livre est en assertions vraies ou fausses, en sentences, en comparaisons, apologues, contes, visions, rêveries

sur le passé, le présent et l'avenir, surtout en insultes contre les rois et leurs ministres : vous leur prodiguez l'outrage, vous épuisez votre génie à les peindre des plus noires couleurs; vous leur prêtez des sentimens et des projets détestables, des crimes inouis : ils ont soif du sang de leurs sujets, ils s'en abreuvent dans des crânes, ils sont les ennemis de toute religion, et surtout ont en horreur la seule vraie, jusqu'à blasphêmer le nom de Jésus-Christ et à fouler aux pieds ses images. Vous provoquez ensuite, de toutes vos forces, les peuples à la rébellion. Vous leur peignez l'oppression et la misère du genre humain sous des traits épouvantables. C'est un homme qui se roule dans ses chaînes; il en est surchargé, elles se collent à sa peau comme le plomb fondu et entrent dans ses chairs.

« Qui ne reconnoît là le langage de la haine aveugle et furieuse? Dites-nous après cela qu'il faut aimer ses frères d'un amour inépuisable, livrer pour eux et ses biens et sa vie, parlez-nous de piété, de confiance en Dieu et d'abandon à sa providence, des délices de la prière; qui voulez-vous qui vous croie sincère?...

« Y a-t-il une seule passion dans le fond de la nature dégradée, que vous n'alliez réveiller pour servir vos attentats? L'orgueil d'abord, qui est la source de toutes les autres, l'envie meurtrière des petits contre les grands, la haine avide du sang des rois, la colère et la rage qu'elle engendre, la honte d'être humilié et foulé aux pieds, puis l'appas d'un doux repos après la victoire, dans l'abondance de tous les biens de la terre : il n'est pas jusqu'à la volupté dont la peinture soit étrangère à ce prêtre sanguinaire. Quand on vient à songer ensuite qu'à chaque page, le nom de Jésus-Christ et ses paroles sacrées sont mêlés à tout cela, on ne peut s'empêcher de nommer ce livre un grand et long blasphème...

« Il ne sort de sa bouche que des paroles de malédiction; ses lèvres distillent le fiel... Il fait passer devant nos yeux tous les potentats de l'Europe : il désigne chacun à ne pas s'y méprendre, et, sans se soucier de la vérité des faits, il les représente obsédés par d'effroyables visions, et en proie à des tortures inexprimables. Répandre sur eux l'ignominie, souiller leurs diadêmes, les peindre hideux, couverts de crimes, et de sang, et de boue, se débattant avec le remords dans une mortelle agonie : en faire des objets non de pitié, mais de dégoût et d'horreur, c'est la tâche qu'il s'est donnée, et pourquoi? Pour exciter les peuples à s'élever contre eux. Il les representoit, il n'y a qu'un moment, comme des antropophages, et se plaisoit à faire assister ses lecteurs à l'horrible festin. Ces dégoûtantes peintures ne lui suffisent pas. Quel démon a allumé tant de haine dans son cœur? »

L'*Examen des Paroles d'un Croyant* renferme beaucoup d'excellentes réflexions sur les erreurs, les images, les contradictions semées dans cette production coupable. C'est la raison, le bon sens et la vérité opposés aux écarts d'une imagination en délire.

Dans l'*Examen du Livre du Peuple*, M. de Grénédan fait voir tout ce qu'il y a de faux, d'absurde et de dangereux dans le système de M. de La Mennais. Celui-ci voit l'origine des maux de la société dans l'inégalité des conditions, dans le traitement barbare que les grands font éprouver aux petits; d'où il conclut qu'il faut abolir tous les gouvernemens et y substituer une association libre, puis former du genre humain une seule famille dont tous les membres vivront en frères, partageant également tous les biens communs.

« On voit d'abord combien cette imagination est vaine. Elle est tout entière hors de la région des choses possibles. Détruire toute domination sur la terre, pour y substituer une association libre

entre tous les hommes! Il faudroit commencer par subjuguer le monde : et quand on pourroit y réussir, qu'auroit-on gagné? Le vainqueur auroit-il détruit la domination? Non : il auroit établi la sienne, et seroit forcé de la maintenir, sous peine de périr victime de la vengeance de ceux qu'il auroit vaincus.

» Faire du genre humain une seule famille, où règnent sans partage la justice et la charité, c'est chose plus difficile encore; car il est toujours plus aisé de détruire que d'édifier. Ce qu'on n'obtiendroit pas de la plus petite cité, comment l'espérer du genre humain?

» Non-seulement ce que l'auteur propose est vain, parce qu'il est d'une exécution impossible; mais il est faux, parce qu'en supposant qu'on pût l'exécuter, on n'en obtiendroit pas l'effet qu'on en attend. Loin d'apporter remède au mal, on l'augmenteroit sans mesure. Otez les gouvernemens et les lois, bons ou mauvais, que restera-t-il que l'anarchie? Et quel abîme de maux est comparable à l'anarchie?

» Je pourrois m'arrêter et dire ici : Le *Livre du peuple* est réfuté; car ce livre n'est qu'un long commentaire de l'expédient proposé par l'auteur pour guérir les souffrances du peuple, expédient qui se réduit, comme on voit, à bouleverser le monde, en y détruisant toute autorité; puis à faire vivre les destructeurs comme des saints attendant la félicité des cieux dans la jouissance de tous les biens de la terre. C'est une appendice des *Paroles d'un Croyant*. Dans l'un et l'autre ouvrage mêmes principes, mêmes sentimens, même but. Mais dans le *Livre du Peuple*, l'auteur quitte le ton de l'inspiration pour exposer méthodiquement ses doctrines. Il ne dédaigne point le raisonnement : il va même jusqu'à inventer une singulière théorie du droit et du devoir sur laquelle il fonde ses enseignemens. Il y a progrès dans celui-ci; car la réformation du christianisme y est ouvertement proposée. »

Ici M. de La Mennais fait une peinture exagérée des maux de l'humanité, et y applique une promesse de régénération qu'on lit au chap. IX d'Isaïe, promesse qui annonçoit la venue du Sauveur, et qui ne peut convenir à notre époque. Il prétend que tous les hommes auroient dû ne former qu'une grande famille, comme si leur séparation en divers peuples ne remontoit pas à l'origine du monde, et n'étoit pas reconnue par Dieu même dans l'Ecriture. Il ne voit jamais que le peuple, et concentre sur lui tout son intérêt. Il l'excite contre ce qu'il appelle les privilégiés, et s'élève contre toute domination. M. D. de Grénédan réfute toutes les parties de ce système, et en montre les funestes conséquences. Il passe ensuite à ce qui regarde la religion dans le *Livre du Peuple*.

« Traitant des devoirs, l'auteur devoit, ce me semble, commencer par les devoirs de l'homme envers Dieu, c'est-à-dire, par la religion, qui renferme tous les devoirs, sous les deux préceptes d'aimer Dieu et les hommes. Il a débuté, au contraire, par nous entretenir de ce que l'homme devoit aux animaux, puis il nous a parlé longuement des devoirs de l'homme envers l'homme, envers sa famille, envers sa patrie : il en vient enfin à « ce qu'on appelle la religion », ce sont ses termes. Voyons donc ce que c'est qu'on appelle ainsi. C'est, dit-il, « l'ensemble des devoirs d'où découle la vie, et des vérités qui sont le fondement éternel de ces devoirs... » Il fait donc ici de la religion le fondement des devoirs : puis, comme s'il oublioit en écrivant ce qu'il vient d'écrire, il fait des devoirs le fondement de la religion... « Puisqu'il existe de vrais devoirs, dit-il, il existe une vraie religion. » Des deux propositions contraires, quelle est celle qu'il faut croire? Est-ce la religion qui est le fondement des devoirs? Sont ce les devoirs qui sont

le fondement de la religion? La religion est préexistante à tous les devoirs, puisque c'est elle qui les impose. Devoir veut dire obligation; or. il n'y a point d'obligation sans loi qui la prescrive. L'idée de d voir ne vient qu'en troisième ordre. Dieu, loi. devoir : telle est la gradation naturelle des idées. La religion ne se prouve point par l'existence du devoir; c'est l'existence du devoir qui se prouve par la religion. « Puisqu'il y a de vrais devoirs, dites-vous, il y a une vraie religion. » Qui vous a appris qu'il y a des devoirs. et comment savez-vous qu'ils sont vrais, si vous ignorez qu'il y ait une vraie religion? Sans les vérités qu'elle renferme. il n'y auroit pour l'homme aucun devoir, ni aucune raison de faire du bien à d'autres qu'à soi-même.

» L'auteur ne veut pas qu'on nie la religion. Il en résulte qu'il faut avoir la foi. Mais voici à quoi il la réduit : « Le genre humain, dit-il, croit en vertu de la nature même primitivement et nécessairement... »

» Le genre humain n'est pas un sûr garant de la rectitude de la foi. Lorsque tout le genre humain, à l'exception d'un petit peuple caché dans un coin du monde, adoroit des dieux de bois ou de pierre, des poissons, des reptiles et toutes sortes de monstres, falloit-il croire ce que croyoit le genre humain?...

» Laissons l'auteur s'égarer dans sa théorie et chercher dans des abstractions, d'obscurs motifs à des choses dont la raison est toute simple et connue de tous. Voici le passage le plus remarquable de son livre.

« Ne confondez point la religion, essentiellement une et invariable, avec les diverses formes extérieures qu'elle revêt. Celles-ci imparfaites, infirmes, vieillissent et passent : œuvres de l'homme, elles meurent comme lui. Le temps use l'enveloppe du principe divin, mais il n'use point le principe divin. Quand le corps dans lequel il s'étoit incarné se dissout et tombe en poussière, il s'en forme lui-même un nouveau plus parfait, dont le précédent contenoit le germe. »

» On voit que l'auteur admet une religion essentiellement une et invariable. Quelle est cette religion? Il répond sans oser exclure le doute : « Ou il n'est point de vraie religion, ou le christianisme est la véritable. »

» L'incrédule auquel vous proposerez cette alternative, vous dira : Soit : il n'est point de vraie religion. Vous aurez beau lui représenter que le « christianisme est la religion de l'amour, de la fraternité, de l'égalité, d'où dérive le devoir comme le droit : » vous aurez beau comparer aux autres nations les nations chrétiennes et longuement énumérer les bienfaits du christianisme : il vous répondra que la vérité d'une religion ne se prouve pas ainsi : que son établissement divin est un fait historique, qu'il faut constater par des actes et des monumens irréfragables, sans lesquels toutes les inductions qu'on peut tirer de la beauté de sa morale, de sa convenance avec la nature de l'homme, et d'autres spéculations de ce genre, ne seront jamais prises que pour des conjectures plus ou moins probables.

» L'auteur lui-même s'empresse d'affoiblir ces conjectures, en nous parlant des maux qui ont empoisonné les biens « innombrables » qu'il attribue au christianisme. Il impute ces maux à « ceux qui ont faussé la doctrine du maître, ou violé ses préceptes. » Il ne dit point quels sont les coupables de cette funeste altération : mais tout son livre les accuse.

» Or, voyons à quoi se réduit son christianisme. Il nous avertit d'abord de ne pas le confondre « avec les diverses formes extérieures qu'il revêt » qui sont « imparfaites, infirmes, » qui « vieillissent et passent. » Comment le distinguerons nous de ces formes? Comment dégagerons-nous le principe divin de son enveloppe? Vous prétendez que le temps usera l'enveloppe : que le corps dans lequel ce principe s'étoit incarné, se dissoudra et tombera en poussière, et qu'a-

lors « il (le principe) s'en formera lui-même un nouveau plus parfait. » Mais en attendant que toute cette opération se fasse, quelle religion aurons-nous? Il est évident que nous serons réduits à n'en avoir aucune.

» En vain l'auteur nous dit, avec ce ton d'autorité qui n'est qu'un ton d'impertinence quand on n'a nulle autorité : « Je vous le dis : ce désordre ne sauroit durer; il touche à sa fin, et *le christianisme enseveli sous l'enveloppe matérielle qui le recouvre comme un suaire,* reparoîtra dans la splendeur de sa vie perpétuellement jeune. » Hélas! on voit trop qu'il ne cherche qu'à déguiser son apostasie sous un langage obscur, où il n'y a guère que des mots. Car, qu'est-ce que ce christianisme enseveli sous une enveloppe matérielle? Qu'est-ce que ce principe divin qui s'incarne, et qui, sans pouvoir préserver son corps de la destruction, a néanmoins la vertu de s'en créer un nouveau plus parfait que le premier, et dont celui-ci contenoit le germe? Qui jamais a ouï parler de pareilles choses, et qui les peut comprendre? N'est-ce pas ici le lieu de s'écrier avec Bossuet : « Quels monstres d'opinions se faut-il mettre dans l'esprit, quand on veut secouer le joug de l'autorité divine, et ne régler ses sentimens, non plus que ses mœurs, que par sa raison égarée! » Il n'y a point de vraie religion, si elle peut être enveloppée d'une œuvre humaine qui la rende méconnoissable. Il n'y a point de vraie religion, si elle ne peut se garantir de la corruption des hommes et des efforts de l'enfer. »

M. D. de Gréuédan renverse tout l'échafaudage de philantropie et de déclamation élevé par l'écrivain enthousiaste. Il confond ces systèmes menteurs qui seroient la ruine de toute société. Son travail est d'un esprit ferme et judicieux qui ne se laisse point éblouir par des phrases pompeuses et par des théories brillantes, au fond desquelles on ne voit que chaos, désordre et anarchie.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Dimanche a eu lieu l'ouverture du Calvaire de Montmartre. Tous les jours de la semaine les offices et les prédications ont lieu à dix heures et à deux heures par les curés de Paris ou de la banlieue. Le dimanche 20, il y aura grand office et sermon après la messe par M. l'abbé de Genoude. Une quête pour l'œuvre sera faite par madame de Lesseps. Le mardi il y aura un service solennel pour les morts et un discours par M. l'abbé Noblet. Les fidèles sont invités à concourir à l'achèvement des chapelles et à l'exécution des bas-reliefs qui représentent les sujets des stations.

Une ordonnance en date du 27 août, autorise le maire de Dampierre, près Versailles, à accepter, au nom de cette commune, le legs que le sieur Charles-Marie-Paul-André d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, lui a fait : 1° d'une rente de 500 fr. en faveur d'un Frère de Saint-Joseph, chargé de la direction de l'école primaire; : 2° d'une rente de 700 fr., pour la Sœur avec une domestique, chargée de la direction de la salle d'asile; 3° d'une rente de 200 fr., à l'effet de pourvoir aux dépenses d'entretien des locaux et du mobilier de ces deux établissemens.

M. Joseph-Marie Graveran, évêque de Quimper, a adressé à son troupeau, le jour même de son sacre, une lettre pastorale pour son entrée dans le diocèse. Le début de cette lettre pastorale nous paroît déjà fort remarquable :

« Au moment où nous nous présentons au milieu de vous, revêtu, malgré notre indignité, d'un auguste caractère,

nous n'entendrons pas sortir de vos lèvres les questions des prêtres et des lévites au saint précurseur : *Qui êtes-vous, et que nous apprendrez-vous touchant votre personne* ?... Etes-vous *l'envoyé du Très-Haut* ? un nouvel *Elie* qui fera descendre le feu du ciel ? un *prophète* suscité par la bonté du Seigneur, pour nous instruire de ses voies et nous ramener à la vertu ? Expliquez-vous : que votre parole nous éclaire, nous tous qui vous écoutons ; et qu'elle aille édifier au loin les populations attentives au bruit de votre venue : *Qui êtes-vous* ?

« Vous le savez ; oui, vous savez qui nous sommes : notre berceau fût placé près du vôtre ; nous avons prié aux mêmes autels ; nous nous sommes prosterné devant les mêmes tabernacles ; le même air a rafraîchi notre sang, le même ciel réjoui nos regards. Nous avons habité vos cités et visité vos hameaux ; nous avons gravi vos montagnes, parcouru vos rivages ; nous nous sommes mêlé tour à tour à vos joies de famille, et à ces réunions saintes où votre foi déployoit l'énergique simplicité des jours anciens ; prêtres et fidèles, nous nous sommes rencontrés cent fois dans la vie ; et quand la main de Dieu, *nous saisissant dans la poussière et secouant nos ordures, a exhaussé notre indigence au niveau des princes de la terre*, vous avez compris ce que notre subite élévation vous donnoit à espérer ; hélas ! aussi ce qu'elle vous donnoit à craindre. »

Le prélat paraphrase ces paroles de l'apôtre à Timothée : *Veillez, travaillez à tout, faites œuvre d'évangéliste, remplissez votre ministère.* Il trouve dans ce peu de mots la règle abrégée de ses devoirs :

« Nous veillerons donc sur nos actions, afin de les former sur la règle vivante, Jésus-Christ, le prince et le modèle des pasteurs. Puissions-nous ne jamais donner le plus léger scandale à la plus modeste brebis du troupeau. Nous veillerons sur nos paroles, afin qu'elles respirent le zèle de la vérité, l'amour d'une sévère décence, le respect envers les dépositaires du pouvoir, la bienveillance pour tous les hommes, la douceur évangélique pour tous les pauvres et les malheureux ; nous éviterons surtout de contrister nos frères dans le sacerdoce par la brusquerie ou la dureté de notre langage. Nous veillerons sur nos sentimens les plus cachés, pour étouffer dans leur germe les aveugles préventions des sympathies ou des antipathies naturelles, qui égarent l'autorité dans ses appréciations et dans ses choix. Nous veillerons encore à l'entrée de notre esprit, pour en écarter toute pensée d'orgueil et de présomption : pourrions-nous mettre en oubli que nous sommes devenu le premier, pour nous faire le dernier et le serviteur de tous ? N'est elle pas journellement sur notre langue cette recommandation de l'Esprit saint : « Ils t'ont choisi pour conducteur ; ne t'élève pas ; sois à leur tête comme l'un d'entre eux, et prodigue-leur tes services ? »

» Il fut un temps où nous prêchions aux élèves du sanctuaire la nécessité de se sanctifier eux-mêmes, avant de songer à la sanctification des peuples. Nous leur disions que leurs vertus dévoient appuyer leurs paroles, et que leur piété devoit se montrer à la hauteur de leurs fonctions. Les années n'ont pas effacé de notre souvenir ces belles pages où les Grégoire et les Chrysostôme déclarent aux prêtres de la loi nouvelle, qu'ils doivent briller aux yeux du monde plus encore par leur mérite que par l'éminence de leur dignité. C'est surtout lorsqu'elles s'appliquent à l'évêque, que ces recommandations doivent recevoir leur application la plus sévère ; et, dût sa foiblesse en rougir à toute heure, il faudra bien qu'il se résolve à lire de ses yeux, et au besoin à s'entendre rappeler par une bouche austère, cette effrayante vérité : « Celui qui reçoit la charge de conduire les autres, doit briller d'un tel éclat de vertu, qu'à l'égal du soleil il absorbe, dans sa splendeur, tous les feux allumés au ciel. »

C'est ainsi que le prélat n'hésite

pas à se tracer lui-même publiquement la route qu'il veut suivre. Les engagemens qu'il prend dans sa pastorale honorent son caractère, et sont un heureux présage pour le succès de son administration. Ce n'est point un esprit vulgaire qui proclame ainsi tout haut ses devoirs. Le pieux évêque termine en adressant des paroles de bienveillance et d'affection aux différentes portions de son troupeau et en réclamant leurs prières.

La retraite ecclésiastique du diocèse de Saint-Claude vient de se terminer à Lons-le-Saulnier par une cérémonie fort imposante. M. de Chamond, évêque de Saint-Claude, voulant célébrer avec solennité la 50e année de son sacerdoce, avoit réuni autour de lui plus de la moitié du clergé de son diocèse, et avoit invité les prélats voisins. Ces prélats, au nombre de cinq, étoient M. l'archevêque de Besançon, et MM. les évêques de Belley, d'Autun, de Dijon, auxquels s'étoit joint M. l'évêque de Nîmes, qui se trouvoit dans sa famille en Franche-Comté. M. l'évêque de Moulins, ami particulier de M. l'évêque de Saint-Claude, et M. de Bonald, archevêque de Lyon, ont exprimé par lettres le regret qu'ils éprouvoient de ne pouvoir répondre à l'invitation de leur collègue. La procession est sortie du séminaire à huit heures du matin pour se rendre à l'église paroissiale dite des Cordeliers. C'étoit un spectacle imposant que celui de six évêques et de plus de 400 prêtres, rappelant ces touchantes paroles du Psalmiste: *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.* M. l'évêque de Saint-Claude a officié pontificalement, assisté de ses archidiacres et de ses chanoines. Les autres évêques avoient pris place sur les siéges distingués qu'on leur avoit préparés dans le chœur. A l'évangile, le père Guillermet, prédicateur de la retraite, a prononcé un discours de circonstance où il a fait l'éloge des prélats présens. La procession est rentrée après la messe dans la chapelle du séminaire. Là M. de Chamond, d'une voix émue, a témoigné dans les termes les plus touchans, sa vive reconnoissance à ses vénérables collègues, puis il leur a demandé leur bénédiction pour lui, pour ses prêtres fidèles et pour le nombreux troupeau confié à ses soins. Jamais il n'y eut bénédiction plus solennelle et reçue avec tant de piété et d'enthousiasme. Au sortir de la chapelle, chacun est allé prendre place au banquet que M. de Chamond avoit fait préparer; plus de 400 personnes y ont prit part. Les autorités civiles et militaires, M. le préfet, M. le maire et le colonel commandant le département se sont empressés aussi d'assister à la cérémonie et au dîner qui l'a suivie. A six heures du soir furent chantées les complies auxquelles assistèrent tous les prélats. Elles furent suivies d'une allocution prononcée par M. l'evêque de Belley, et de la bénédiction solennelle du saint Sacrement, donnée par M. l'archevêque de Besançon.

M. l'évêque de Joppé, coadjuteur de Nancy, ayant été invité par M. l'évêque de Metz, qui est toujours retenu sur son lit par ses infirmités, a fait dimanche, dans la chapelle de Sainte-Glossinde à Metz, une ordination où sans les autres ordinands, comme minorés, sous-diacres et diacres, on comptoit 22 prêtres, chiffre certainement bien insuffisant pour les besoins pressans du diocèse. Le lendemain, M. l'évêque de Joppé a confirmé dans la cathédrale de Metz un grand nombre d'enfans de di-

verses paroisses de cette ville, qui ont fait leur premiere communion cette année.

Notre-Dame-du-Laus en Dauphiné est un pélerinage célèbre dans ce pays par les grâces qu'on y a obtenues et par la dévotion des peuples. Ce lieu faisoit autrefois partie du diocèse d'Embrun, et est aujourd'hui du diocèse de Gap. L'origine de ce pélerinage remonte au milieu du XVIIe siècle. Une pauvre bergère, nommée Benoîte Rencurel, née à Avançon en 1647, et faisant profession de beaucoup de piété, fut favorisée de bonne heure de grâces extraordinaires. On en trouvera le récit dans une *Notice historique sur Notre-Dame-du-Laus*, imprimée à Marseille en 1829, et revêtue de l'approbation de M. l'abbé de Mazenod, aujourd'hui évêque de Marseille.

L'autorité ecclésiastique du temps fit une enquête sur les faits rapportés par Benoîte. L'abbé Lambert, grand-vicaire d'Embrun, alla au Laus avec d'autres ecclésiastiques, interrogea Benoîte et d'autres personnes sur les lieux, et se convainquit de la vérité des miracles allégués. Le procès-verbal qu'il en dressa, sous la date du 18 septembre 1665, existe encore. Il résolut de faire bâtir une église au Laus. Un grand-vicaire de Gap le seconda dans ce projet. L'église fut commencée en 1667 et achevée en moins d'un an par les dons des fidèles. On y enferma la petite chapelle où la sainte Vierge avoit apparu à Benoîte. Derrière la chapelle est une statue de la sainte Vierge que l'on porte dans les processions, et aux pieds de laquelle vont prier les fidèles. A côté de l'église, le grand-vicaire de Gap, l'abbé Gaillard, fit construire le logement des prêtres; il l'habita lui-même avec deux ecclésiastiques qui s'étoient joints à lui, MM Peytieu et Hermite.

Un journal tenu au Laus par les prêtres chargés du service de l'église cite plusieurs prodiges arrivés dans ces premiers temps. En 1692, les ennemis ayant envahi le Dauphiné, les environs du Laus furent ravagés, et le Laus lui-même ne fut pas épargné, mais Benoîte sauva le trésor. Elle retourna au Laus après l'orage, et trouva le moyen de réparer les dommages.

L'abbé Peytieu étant mort vers 1689, et l'abbé Hermite peu de temps après, M. de Genlis, archevêque d'Embrun, les remplaça par des prêtres jansénistes, sous lesquels le pélerinage languit. Mais le prélat fut éclairé à la fin, et les prêtres de la congrégation de Sainte-Garde furent établis au Laus en 1712. Cette congrégation avoit été fondée en 1699 par l'abbé Bertet à Sainte-Garde, près Carpentras. A l'époque de la révolution, elle avoit six maisons, Sainte-Garde-des-Champs, Sainte-Garde-de-la-Ville, à Avignon, et les maisons de Carpentras, d'Arles, de Sistéron et du Laus. Mais la révolution a détruit ce pieux institut.

Benoîte mourut au Laus le 28 décembre 1718 dans de grands sentimens de piété, et fut enterrée dans l'église.

En 1791, les prêtres de Sainte-Garde furent chassés du Laus; ils étoient alors au nombre de six. On vendit l'église et la maison. Après la terreur, la dévotion recommença; deux prêtres recevoient les pélerins. L'un, l'abbé Jacques, mourut au bout de peu de temps; l'autre, l'abbé Isoard, partit pour les missions étrangères où il mourut. Un prêtre de Sainte-Garde les remplaça. A l'époque du concordat, l'église du Laus fut érigée en succursale. Plus tard, M. Miollis, évêque de Digne, qui avoit les Hautes-Alpes dans son diocèse, racheta l'église qui avoit

été vendue à un laïque. La maison des prêtres étoit devenue la propriété d'un ecclésiastique, l'abbé Raymond, ancien chanoine théologal de Gap, mort curé de Tallard. L'abbé Peix, curé de Gap et provicaire pour les Hautes-Alpes, racheta cette maison en 1818 au moyen d'une souscription à laquelle le clergé prit part. Il mit ce local à la disposition de l'évêque de Digne, qui y appela les missionnaires de Provence établis depuis trois ans sous la direction de M. l'abbé de Mazenod. Ils s'y installèrent en 1819, et M. l'abbé Tempier, aujourd'hui grand-vicaire de Marseille, fut supérieur de la nouvelle communauté. Ils donnoient des missions dans le diocèse et desservoient le pélerinage dans la saison où les pélerins viennent. Il en arrive de pays assez éloignés. M. Miollis, évêque de Digne, est allé plusieurs fois au Laus. M. Arbaud, évêque de Gap, s'y rendoit au moins une fois l'an. Beaucoup de bons prêtres y alloient faire des retraites. On a obtenu des indulgences de Pie VII et de Léon XII. On a fait des réparations importantes à l'église par les soins de M. Dupuy, missionnaire, en 1828, et Madame la Dauphine a donné un ostensoir et une custode en vermeil.

Le 30 août dernier, il y a eu au Laus une cérémonie particulière. Le clocher, achevé il y a quelque temps, manquoit d'une cloche; on en a fait faire une à Lyon. Au jour fixé pour la bénédiction, le concours des fidèles fut très-considérable; on y étoit venu de quinze lieues. Les habitans de Gap, qui n'est qu'à 2 lieues, y étoient en bon nombre. MM. les grands-vicaires capitulaires de Gap présidoient à la cérémonie, assistés d'un nombreux clergé. M. l'abbé Blanc, premier grand-vicaire, a chanté le matin une messe solennelle, et M. l'abbé Jullien, archidiacre de Gap, a prononcé le discours. Il a fait rapidement l'histoire de la dévotion à Notre-Dame-du-Laus. Il a parlé ensuite du clocher qui est dû surtout au zèle de M. l'abbé Guibert, ancien supérieur de l'établissement, aujourd'hui grand-vicaire d'Ajaccio. C'est cet ecclésiastique qui avoit conçu le projet et qui en avoit commencé l'exécution, achevée ensuite par son successeur. M. l'archiprêtre finit son discours en appelant la protection de la sainte Vierge sur l'auditoire.

Après le discours, on se rendit processionnellement au lieu préparé pour la cérémonie. Comme on prévoyoit bien que l'église ne seroit pas assez grande pour la foule des fidèles, on avoit élevé près du clocher un amphithéâtre bien décoré; le clergé en occupoit le milieu. A droite étoient le parrain et la marraine; à gauche, des musiciens amateurs venus de Gap; au bas, de nombreux assistans. L'image révérée de la sainte Vierge avoit été apportée pour présider à la cérémonie. Les musiciens exécutèrent un beau morceau composé par M. l'abbé Claramont, prêtre espagnol, organiste de la cathédrale de Gap. La cloche, bénite par MM. les grands-vicaires, fut montée au son des instrumens. Le soir, on chanta le *Te Deum*. Un salut termina la journée. La petite chapelle fut illuminée d'une manière très-brillante. La foule qui assistoit aux cérémonies se fit constamment remarquer par une piété vive et par la joie de voir le pélerinage en honneur.

Le 31 août a eu lieu avec pompe la bénédiction de l'église de Teterchen, canton de Boulay, diocèse et arrondissement de Metz. Cette église a été rebâtie par les soins du curé et des autorités locales. Ce fut un jour de fête pour toute la population.

Etablies à Liége depuis longtemps, les Sœurs de Notre-Dame se fixèrent d'abord dans une modeste habitation pour instruire gratuitement les filles pauvres, dans le quartier le plus populeux de la ville. Mais bientôt elles durent songer à s'agrandir; la charité de feu M. le curé Neujean, dont la vie ne fut qu'un enchaînement de bienfaits, trouva des ressources. Une école payante fut ouverte aux filles de la classe aisée, et on établit ensuite un pensionnat qui compte aujourd'hui un grand nombre d'élèves. Ces succès s'obtinrent sans recourir à l'éclat de la publicité : la providence veilloit sur cette œuvre de dévouement et bénissoit les efforts des institutrices.

Des acquisitions successives ont mis les Sœurs de Notre-Dame en état d'offrir à leurs pensionnaires, dans une maison séparée des écoles gratuites, un local spacieux, entouré de cours et de jardins. Une chapelle est annexée à l'établissement. L'enseignement comprend tout ce qui fait l'objet d'une éducation soignée. La langue allemande est cultivée comme la langue française. La partie des ouvrages des mains est soignée d'une manière particulière; c'est ce que prouvent les objets confectionnés par les élèves qui étoient exposés au salon. On y remarquoit aussi de jolis dessins et des peintures à l'aquarelle.

Il est inutile de dire que la religion entre pour une large part dans l'instruction et dans les habitudes de la maison. C'est aussi la religion qui soutient les Sœurs de Notre-Dame dans les bonnes œuvres qu'elles font journellement, et dont le secret est enseveli dans le sein des pauvres.

Leurs écoles gratuites ont eu aussi, le dimanche 23, leur jour de fête. Indépendamment de tous leurs sacrifices, les Sœurs trouvent encore le moyen, en hiver, de verser des secours dans les familles qui souffrent et dont elles instruisent les enfans.

M. le vicaire-général Jacquemotte présidoit à la distribution des prix du pensionnat. Il a ensuite adressé une allocution aux jeunes demoiselles qui vont quitter l'établissement, et leur a recommandé de ne jamais oublier les bons principes qu'elles sont venues puiser dans les instructions et dans les exemples de leurs institutrices.

Le grand conseil du canton d'Argovie s'est réuni le 31 du mois d'août. L'importante question devant laquelle il avoit précédemment reculé, étoit celle de la parité. Il s'agissoit de savoir si la représentation dans le grand-conseil continueroit à avoir lieu, comme du passé, par un nombre égal de membres des deux confessions catholique et protestante, ou si elle seroit déterminée d'après le principe strict de la population. Sur 180 mille ames dont se compose celle du canton d'Argovie, la population protestante est d'environ 15 mille plus nombreuse. Déjà le décret de révision du grand conseil, au mois de décembre de l'année dernière, avoit fixé le principe de la parité, et il est évident pour tout le monde que son abolition entraîneroit des conséquences désastreuses.

Le principe de la parité dans la représentation nationale, question vitale pour le canton d'Argovie, a été sanctionné dans la séance du 1er septembre. Après une discussion qui a duré huit jours, on a obtenu la foible majorité de 82 voix contre 81 en faveur de ce principe. En s'appuyant sur la loi du 14 janvier 1840 pour la révision de la constitution, loi qui a été adoptée alors à une majorité de 119 voix contre

27, et qui prescrivoit que, dans cette révision, on eût égard à la parité, en réclamant en outre l'accomplissement de la promesse donnée par le grand-conseil dans la proclamation adressée au peuple, par laquelle il déclare formellement qu'on reconnoîtra le principe de la parité, les 82 membres qui ont voté dans ce sens ont demandé énergiquement que cette promesse fût scrupuleusement observée dans la révision qu'on va faire de la constitution.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nous avons reçu le prospectus d'une école progressive des sciences, arts et manufactures, établie à Paris hôtel Laval-Montmorency, boulevard du Mont-Parnasse. Cette école est destinée à former des mécaniciens, des architectes, des ingénieurs civils, des chefs de manufactures. Le prospectus indique avec soin tous les objets d'enseignement, les mathématiques, l'histoire naturelle, la chimie, la mécanique, le dessin, etc. On annonce même qu'il y aura une gymnastique. On donne le mode et les conditions d'admission des élèves. On parle des examens, de l'intérieur de la maison, de tout enfin, excepté de la religion. Il n'y a pas un seul mot à cet égard dans le prospectus, à moins qu'on ne veuille compter pour quelque chose l'article qui dit que les élèves sortiront les dimanches et fêtes entre 8 et 9 heures du matin, et rentreront à 10. Du reste, rien sur des exercices religieux, ni sur l'instruction chrétienne. On a jugé apparemment qu'on pouvoit s'en passer dans une école *progressive*. Les jeunes gens seront donc élevés sans aucune idée ou pratique de de la religion; voilà le progrès moral. Le prospectus annonce que c'est M. V. Ribot qui a fondé cette école.

Un autre établissement est l'école spéciale de commerce, fondée il y a vingt ans à Paris sous les auspices de MM. C. Perrier, Chaptal, Ternaux, Laffitte, et dirigée par M. Blanqui aîné, professeur du Conservatoire. Le prospectus qui expose toutes les parties de l'enseignement ne fait aucune mention de religion, mais il dit que les élèves des diverses religions sont conduits à l'église ou au temple, et qu'une instruction morale est faite à tous ensemble le samedi par le directeur. Cette instruction, bien entendu, ne traitera point de dogmes qui sont reconnus apparemment choses peu nécessaires. Le directeur ne donnera que des règles de morale qui puissent convenir à tous les cultes, aux mahométans comme aux chrétiens; car il doit y avoir des mahométans dans cette école. On peut croire que cette morale ne sera pas gênante, ni chargée de trop de préceptes. Il n'est question ni de première communion, ni d'instruction donnée par des prêtres. Cela seroit sans doute contraire au progrès.

Voilà deux écoles qui certainement ne pousseront pas au mouvement religieux.

Les fortifications de la capitale et les 100 millions que le gouvernement vient d'y affecter, sont une des matières qui alimentent dans ce moment la discussion des journaux et les entretiens du public. Les uns voient là un grand sujet de frayeur, les autres un grand motif de sécurité. Il est possible qu'on se trompe des deux côtés, et que les idées qu'on attache à ces fortifications ne signifient pas tout à-fait ce qu'on leur fait signifier.

Les approches des cendres de Bonaparte et de l'autre mauvaise saison, ont peut-être plus contribué que tout le reste à faire sentir la nécessité de retirer de la rue les 80,000 ouvriers et prolétaires qui s'y trouvent de trop à l'entrée de tous les hivers, et particulièrement cette année, à l'entrée du convoi de Sainte-Hélène.

Si nous étions à la veille d'une guerre comme on se le figure, ce ne seroit pas par des fortifications qui seront à peine achevées dans quatre ans, que la capitale seroit défendue. Une chose que l'on n'ignore pas davantage, c'est que des armées ennemies qui seroient en état de

venir attaquer les remparts de Paris, seroient bien plus en état encore de se camper sur les routes et les rivières dont dépend sa vie de chaque jour, et qu'il n'y a point de fortifications qui puissent mettre à l'abri de la famine une population d'un million d'habitans entassée dans un espace aussi resserré.

PARIS, 14 SEPTEMBRE.

Par décision en date du 27 août dernier, le ministre des finances vient d'instituer une commission chargée d'examiner le cahier des charges préparé par l'administration des postes pour régler les conditions du contrat à conclure avec la compagnie commerciale qui se chargera de l'exploitation de la ligne de paquebots à vapeur à établir, d'après l'article 6 de la loi du 16 juillet dernier, pour le service de la correspondance entre le Havre et New-York.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance du 12 septembre, qui crée une faculté des sciences au chef-lieu de l'Académie de Rennes.

— Voici d'après le *Constitutionnel* les résolutions arrêtées par le gouvernement pour les fortifications de Paris, et le programme des travaux :

» Il sera élevé un mur d'enceinte bastionné, terrassé avec revêtement en maçonnerie de dix mètres de hauteur, avec glacis et contrescarpe en terre.

» Ouvrages extérieurs casematés, fermés à la gorge, régulièrement construits avec contrescarpe en maçonnerie et chemin couvert.

» Saint-Denis sera fortifié de manière à devenir une place d'armes ; Charenton recevra un ouvrage permanent dans le but de s'assurer la possession des deux rivières.

» On commencera par les forts extérieurs de Nogent, Rosny, Noisy, Romainville, Ivry, par les travaux de Saint-Denis, et la construction de l'enceinte continue sur tous les points.

» Une citadelle s'élèvera sur le Mont-Valérien où seront des dépôts de poudre et de munitions.

» Le nombre des forts extérieurs sera de dix-huit à vingt.

» Les principaux passages de la Seine, en amont et en aval de Paris, seront gardés.

» Les ponts-et-chaussées ouvriront une route stratégique de ceinture de la Seine à la Marne, pour assurer la communication des forts entr'eux.

» Le gouvernement se propose de pousser les travaux avec une grande vigueur. La construction de l'enceinte commencera sur tous les points, à mesure que les expropriations seront consommées. On va former sous Paris un camp de trente mille hommes distribué en plusieurs stations, suivant le besoin des travaux. Le ministre des travaux publics doit se joindre au ministre de la guerre pour imprimer aux travaux une impulsion plus vive et une plus sûre direction. M. le lieutenant-général du génie Dode de la Brunerie présidera, dit-on, à l'exécution, avec l'assistance du général Vaillant. »

— M. Lebel, payeur du département de l'Orne, est nommé payeur de Lot-et-Garonne, en remplacement de M. Cœdès, admis à la retraite. M. Simon, ancien payeur du corps d'occupation d'Ancône, est nommé payeur du département de l'Orne.

— Le maréchal Valée a nommé le général de Bourjolly inspecteur-général de la gendarmerie et de la cavalerie d'Afrique, en remplacement du général Blanquefort.

— Nous avons déjà dit qu'une grande partie de l'infanterie qui composoit le camp de Fontainebleau étoit descendue à Paris par les bateaux à vapeur. Les derniers régimens de cette arme sont actuellement cantonnés sur les deux rives de la Seine, entre Villeneuve-Saint-Georges et Corbeil.

— Il ne reste plus au camp de Fontainebleau que quelques compagnies d'infanterie occupées, avec les soldats du génie, à combler les puits et à aplanir le terrain.

— M. de Lamartine a publié dans le *Journal de Saône-et-Loire* un nouvel article sur la question d'Orient, dans lequel il développe le même système d'opposition contre le ministère.

— La France a maintenant 14 vaisseaux armés et prêts au combat dans la Méditerranée ; 6 de ces vaisseaux sont sur la rade de Toulon, sous les ordres du vice-amiral Rosamel ; ces vaisseaux sont : l'*Océan* de 120 canons, l'*Iéna* de 90, le *Trident*, le *Marengo*, l'*Alger*, le *Scipion* de 82. L'escadre aux ordres de M. Hugon, qui a sous son commandement le contre-amiral La Susse, se compose de huit vaisseaux. Le *Montebello* de 120, l'*Hercule* de 100, le *Suffren*, le *Jupiter*, le *Neptune*, le *Santi-Petri*, le *Diadème*, portant tous quatre 90 canons, et le *Triton* de 82. Huit autres vaisseaux seront prêts à temps pour former une escadre de réserve en cas de guerre.

— La commission d'instruction de la cour des pairs a entendu samedi le rapport de M. Persil sur l'affaire de Louis-Napoléon. La lecture définitive en sera, dit-on, faite demain en séance publique.

— Bernard Mathéo, ex-caissier de la caisse des espèces du trésor, ayant disparu, en y laissant un déficit de 1,860,000 fr., fut condamné par contumace, en 1821, à vingt ans de travaux forcés, 400,000 fr. d'amende et 100,000 fr. de cautionnement. Arrêté enfin dans le Wurtemberg, au moment où il venoit d'y subir deux ans de travaux publics pour crime de faux, il fut livré au gouvernement français. Il a comparu samedi devant la cour d'assises de la Seine. Il a avoué avoir employé les fonds détournés par lui à des opérations de bourse qui, a-t-il dit, n'ont pas été heureuses et ne lui ont pas permis de les restituer au trésor, ainsi qu'il en avoit l'intention. Déclaré coupable de soustraction de deniers publics, il a été condamné à quinze ans de travaux forcés sans exposition, et à 200,000 fr. d'amende.

— Le jeune avocat propagandiste arrêté dernièrement est arrivé dans la nuit de vendredi à samedi à Paris, sous l'escorte de deux gendarmes. Il a été écroué à la Conciergerie, sous la prévention de complot.

— Deux individus de trente à quarante ans, l'un chapelier, l'autre formier, ont été arrêtés jeudi dernier sur mandats directement décernés par le préfet de police, comme prévenus d'avoir coopéré à l'attaque du poste de la rue Mauconseil et à la tentative de désarmement des militaires qui le composoient.

— Le nommé Viennet (Jean-Baptiste), âgé de 29 ans, imprimeur sur papier peint, a été arrêté vendredi soir sur le boulevard Beaumarchais, où il avoit, en proférant des cris séditieux, occasionné un rassemblement assez considérable.

— 48 ouvriers menuisiers, serruriers et fileurs, ont encore comparu samedi en police correctionnelle. Parmi eux ne se trouvoit aucun instigateur. Quelques-uns des prévenus ont été acquittés ; les autres ont été condamnés à un ou deux mois de prison.

— L'Institut, dans sa séance de samedi, a déclaré qu'il ne seroit pas décerné de premier grand prix de sculpture pour le concours de 1840. Le deuxième grand prix a été remporté par M. Robinet, élève de MM. Pradier, David et Blondel.

— La séance publique annuelle de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres est fixée au vendredi 25 septembre.

— La caisse d'épargne a reçu hier et aujourd'hui la somme de 442,297 fr., et remboursé 1,775,000 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Hier 13, dix-sept détenus politiques de la prison de Doullens se sont évadés ; huit d'entr'eux ont été presque immédiatement arrêtés aux environs d'Amiens.

— Une lettre circulaire, adressée par la direction du génie de Lille aux propriétaires qui ont élevé des constructions dans les zônes de défense, porte qu'en

cas de guerre ces constructions devront être démolies dans les vingt-quatre heures.

— Un notaire de Valenciennes vient de disparoître, laissant un passif de plusieurs centaines de mille francs. Cette faillite frappe une foule de personnes peu fortunées.

— La société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Châlons-sur-Marne vient de décerner à M. Egron, ancien imprimeur à Paris, une médaille d'or pour son discours sur les moyens de ranimer le sentiment moral et religieux dans toutes les classes de la société. Ce sujet, éminemment utile, avoit été mis au concours pour l'année 1840.

— Les époux Mirebeau, qui avoient été condamnés par la cour d'assises d'Indre-et-Loire, comme complices de Romain, lui-même condamné à mort et exécuté, pour assassinat commis sur la famille Boileau, ont comparu le 6 septembre devant la cour d'assises de Loir-et-Cher, par suite de renvoi après cassation de l'arrêt prononcé contre eux. Déclarés coupables, ils ont été une seconde fois condamnés à mort.

— Le départ des jeunes soldats de la classe de 1839, écrit-on de Bourbon-Vendée, s'est opéré le 10 de la manière la plus satisfaisante. Sur 576 qui avoient été convoqués, il n'y en a eu que trois qui, sans excuse, ont manqué à l'appel. Deux de ces hommes appartiennent à des communes qui n'ont jamais eu de réfractaires.

— Le génie militaire de Verdun vient de recevoir l'ordre de mettre immédiatement la ville en état de défense.

— L'affaire d'Eliçabide a commencé à Bordeaux le 9, et ont duré trois jours. Les témoins a été entendus; le ministère public a soutenu l'accusation; M. Gergerès père a présenté la défense du prévenu, et s'est efforcé de soutenir qu'une monomanie vésanique peut seule expliquer les meurtres dont il s'est rendu coupable. Après le résumé du président des assises, les jurés sont entrés en délibération, et ont rapporté un verdict de culpabilité sur toutes les questions, sans circonstances atténuantes. En conséquence, la cour a condamné Eliçabide à la peine de mort. Le président, M. Gauvry, a ensuite adressé au condamné ces touchantes paroles: « Eliçabide, la justice des hommes vient de statuer sur votre sort. Vos crimes étoient trop épouvantables pour que vous pussiez attendre quelque indulgence de la part de vos juges. L'hypocrisie de votre système de défense ne pouvoit pas contribuer à atténuer la peine terrible que vous aviez encourue. Eliçabide, pendant le peu de jours qui vous restent à vivre, adoucissez l'horreur de votre cachot en vous rappelant les premiers principes de l'éducation que vous avez reçue. Souvenez-vous de ces idées religieuses qui ont fait le bonheur de votre enfance. Alors que la justice humaine n'a plus de pardon à accorder, la bonté divine peut vous ouvrir les trésors de la miséricordieuse clémence! Adressez donc à Dieu vos suppliantes prières; lui seul peut aujourd'hui faire grâce à de semblables forfaits. »

— MM. Orfila, Devergie et Chevalier, chimistes, ont été mandés à Tulle par dépêche télégraphique. Ils sont arrivés dans cette ville le 12 au matin. On ne sait pas encore à Paris le résultat du travail auquel ils se sont livrés. L'accusation avoit pris une nouvelle force par la découverte d'arsenic dans diverses potions et poudres saisies au Glandier.

— Une double évasion de prisonniers a eu lieu la semaine dernière à la maison d'arrêt de Pau. L'un d'eux est le nommé Badeig, d'Oloron, condamné aux dernières assises à six ans de réclusion pour plusieurs vols. Son compagnon de fuite avoit à subir une peine à peu près semblable.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Perpi-

gnan en date du 12 transmet à Paris les nouvelles suivantes : « Espartero a publié un manifeste pour faire connoître les conditions qu'il met à son obéissance aux ordres de la reine : Il exige d'elle la révocation de la loi municipale, la dissolution des cortès et le renvoi des ministres. Les municipalités de Tarragone, Reus et Arcus del-Mar viennent d'adhérer à l'insurrection. » La dépêche ajoute que le 9 au soir tout étoit calme à Barcelone.

Les jours précédens, le bruit couroit à Valence que la reine-régente vouloit résister au mouvement révolutionnaire, et opposer O'Donnell à Espartero. Mais chaque jour, chaque heure change et affoiblit la position de cette princesse. Les villes, l'armée, les corps municipaux ; tout se disloque et se laisse entraîner du côté de la révolte. S'il est vrai que Marie-Christine ait voulu fixer sa résidence à Valence et y convoquer les cortès, c'est une idée qui lui passera promptement en voyant Cadix, Malaga, Tolède, toutes les grandes cités, les provinces, les autorités civiles et militaires, se détacher presque en masse de sa cause pour se réunir à la révolte de Madrid. Déjà 30.000 hommes ont été attirés dans ce dernier tourbillon.

A Burgos, le général Solar, après avoir résisté tant qu'il a pu à la défection des troupes, s'est enfui avec le seul escadron qui soit resté fidèle.

— Le 30 août un magnifique banquet a été donné à Espartero par toutes les notabilités révolutionnaires de Barcelone. Le corps municipal, tous les membres de cortès présens dans la ville, des prêtres même en faisoient partie. On a crié qu'il étoit le seul homme capable de sauver la patrie, et de *gouverner l'Espagne*. Il s'est présenté en grande tenue au milieu de cette fête. On lui a offert une couronne d'or et d'émail, dont il s'est d'abord laissé ceindre la tête ; après quoi il en a fait hommage à l'armée en la suspendant à un drapeau. La Tragala et l'hymne de Riego, qui sont le *Ça ira* et la *Marseillaise* des révolutionnaires espagnols, ont été chantés au milieu des toasts et des bravades contre la France.

— Madrid regorge de troupes insurgées, et des charges de munitions de guerre y sont apportées de toutes parts. Le tout est mis à la disposition de la junte centrale. Il n'est pas plus question de l'autorité de la reine et de ses ministres que si une déchéance formelle étoit déjà prononcée contre elle et contre eux.

— Le marquis d'Espinado, ancien ambassadeur de Marie-Christine, vient de se réfugier en France. Toute la grandesse d'Espagne en est réduite au même point. Mais la junte centrale lui refuse des passeports, et la retient comme en ôtage pour l'empêcher d'émigrer.

— La junte de Madrid n'a donné que vingt-quatre heures aux employés du gouvernement pour signer leur démission, ou se déclarer en faveur de la révolution. Passé ce délai, si l'une de ces deux choses n'est pas faite, la peine des rebelles, c'est-à-dire la peine de mort, sera encourue par eux. On voit que la révolution marche vite, et ne perd pas de temps.

M. de Stassart, ancien gouverneur du Brabant, destitué sous le précédent ministère belge, vient d'être envoyé en mission auprès du roi de Sardaigne. Un journal demande s'il est bien à-propos d'envoyer le chef d'une société secrète en Belgique auprès d'un prince religieux et qui a fait connoître son opposition aux sociétés secrètes. Cette nomination de M. de Stassart paroît être une concession faite au parti anti-catholique que le ministère belge actuel est accusé de favoriser. Les journaux religieux du pays s'alarment de cette tendance.

— Un journal anglais annonce qu'un courrier, arrivé de Constantinople, a apporté la ratification du traité de Londres par la Porte. Les ratifications ne tarderont donc pas à être échangées.

— Le *Times*, le *Morning-Hérald*, le *Courier* blâment vivement lord Palmerston de compromettre l'intervention de



l'Angleterre en Syrie par des tentatives qui avortent successivement.

— La presse tory s'élève contre la conduite du commodore Napier; les journaux whigs, au contraire, n'ont pas un mot de blâme pour ses intrigues déloyales.

— On lit dans le *Morning-Hérald* : « Nous apprenons de la source la plus respectable que le quadruple traité contient une clause dont voici la substance : « En cas de besoin, une armée russe sera dirigée sur l'Asie-Mineure, et placée de manière à couvrir et à défendre la capitale de la Turquie ; *mais les Dardanelles et le Bosphore seront fermés aux vaisseaux de guerre de toute nation, quelle qu'elle soit.* » En d'autres termes, la Russie est constituée seule maîtresse de la Turquie, et l'on interdit l'entrée des Dardanelles à une flotte anglaise, afin d'empêcher toute intervention de l'Angleterre dans la politique de la Russie. Nous sommes donc exclus des Dardanelles, au moment même où notre escadre devroit s'y trouver pour contrecarrer l'ascendant de la Russie. »

— La reine d'Angleterre a été un peu indisposée le 9 à Windsor. Son médecin lui a prescrit de ne pas sortir du château. Le soir il y avoit beaucoup de mieux.

— Suivant une lettre de Dublin, du 6, une collision violente, dont les causes sont inconnues, a éclaté dans cette ville entre deux régimens de la garnison, le 84ᵉ et le 38ᵉ de ligne. Plusieurs hommes ont été blessés, quelques-uns grièvement. L'autorité a pris d'efficaces et promptes mesures pour rétablir l'ordre et empêcher que ces scènes sanglantes ne se renouvelassent.

— M. de Metternich est attendu à Vienne le 20 de ce mois.

— Le roi des Belges est à Wiesbaden depuis le 6; il y restera jusqu'à la fin du mois.

— On écrit de Varsovie au *Mercure de Souabe* que le feld-maréchal prince Paskewitch est nommé général en chef de l'armée qui marchera contre Ibrahim-Pacha, si ce dernier franchit le Taurus.

— Une lettre de Saint-Pétersboug dit que l'expédition de Khiva sera renvoyée à l'année prochaine. C'est surtout de la guerre de la Circassie que l'on s'occupe. Dans quelque temps une armée de 70,000 hommes sera concentrée autrour du Caucase.

— Les journaux allemands parlent de la découverte d'un complot tramé par les officiers de la flotte turque. Selon la *Gazette d'Augsbourg*, ils avoient seulement pour but d'incendier les deux flottes; au dire de la *Gazette de Leipsik*, ils vouloient s'emparer de tous les forts et conduire Méhémet-Ali à Constantinople. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont été arrêtés et conduits dans la forteresse d'Aboukir.

— Une insurrection soudaine des fédéralistes a éclaté vers la fin de juillet dans la capitale du Mexique. Les révoltés se sont emparés des édifices publics et ont fait prisonnier le président Bustamente.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 14 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 101 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, 97 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 69 fr 90 c
Act. de la Banque. 2400 fr 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr 00 c
Oblig. de la Ville de Paris 0 00 fr 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr 00 c.
Quatre canaux. 1180 fr. 00 c.
Emprunt Belge 00 fr. 0 0
Emprunt romain 95 fr. 0 0
Rentes de Naples 91 fr. 00 c.
Emprunt d'Haïti. 470 fr. 00 c
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 1 4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3334.

JEUDI 17 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

CIRCULAIRE
DE M. L'ARCHEVÊQUE DE POSEN.

Nous trouvons dans les journaux de Belgique un document important ; c'est une circulaire de M. de Dunin à son clergé. Cette circulaire prouve que le vénérable archevêque de Gnesne et Posen n'a fait aucune concession contraire aux principes, comme quelques journaux l'avoient insinué. Nous donnons cette pièce d'après la traduction du *Courrier de la Meuse :*

« MARTIN DUNIN, *par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque de Gnesne et de Posen, légat-né, chevalier de l'ordre de l'Aigle Rouge.*

» *A tout le clergé de l'archidiocèse de Gnesne et de Posen, salut dans le Seigneur!*

» Très-chers frères en Jésus-Christ, personne de vous sans doute n'ignore quel résultat a eu pour nous, à une époque toute récente, l'affaire des mariages entre catholiques et non catholiques, et jusqu'à quel point a été poussée cette opposition entre les lois et la discipline de notre Eglise et les droits et les lois du royaume. Vous regrettiez avec nous et notre exil hors du territoire de nos archidiocèses, auxquels nous sommes préposé par la grâce divine, et ce déplorable veuvage qui vous affligeoit, non-seulement vous, mais aussi les fidèles confiés à vos soins spirituels. Mais quoique notre amertume et notre tristesse fussent très-grandes, non-seulement nous ne perdions pas courage dans l'espoir que Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui ont le cœur affligé, apporteroit de la consolation à notre ame, mais encore, plein de confiance dans la nature même de cette affaire et dans toute la pureté de notre conscience, nous n'avions jamais douté que la clémence de S. M. R. ne nous accordât la faculté de retourner vers vous. Ce que nous avions désiré et espéré si ardemment s'est réalisé. Non-seulement notre roi très-clément, dont le décès arrivé dans l'intervalle nous a très-religieusement affligé, étoit sur le point de nous rendre au plus tôt à nos brebis privées de leur pasteur, mais aussi son fils, qui lui a succédé, le roi sérénissime qui nous gouverne actuellement, n'a rien négligé pour mettre à notre affliction et à notre tristesse, la fin que nous désirions tant. En effet, S. M. R., par des lettres très-clémentes, qu'il nous a délivrées déjà sous la date du 29 juillet courant, nous a libéralement accordé la faculté de retourner vers vous.

» Comme il étoit dans nos vœux et de remplir au milieu de vous les devoirs de notre ministère, et de jouir de votre société, si agréable pour nous, nous avons accéléré notre voyage, et le jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur, nous avons paru dans notre cathédrale de l'archidiocèse de Posen, dans laquelle, remplissant justement des devoirs de piété, nous avons rendu grâce au Dieu tout-puissant pour notre délivrance et notre conservation, et lui avons demandé toutes sortes de biens et de prospérités pour Sa Majesté royale, dont nous nous rappellerons toujours l'esprit bienveillant et affectueux à notre égard, et pour toute son auguste maison. Ce devoir accompli, nous ne pouvions nous empêcher en même temps, ô frères très-chéris en Jésus-Christ! vous qui êtes nos aides dans la vigne du Seigneur, et les compagnons de nos douleurs et de nos consolations, de vous avertir paternellement, et de vous obliger sur la conscience, dès la réception des présentes

lettres, si vous ne l'avez pas encore fait, à chanter en action de grâce, dimanche prochain ou un autre jour de fête, l'hymne de saint Ambroise, le *Te Deum*. En outre, vous engagerez les sujets fidèles au Christ à ce que, sollicitant de Dieu avec nous tous les biens et toutes les prospérités pour Sa Majesté royale dans l'accomplissement de leurs devoirs envers elle, tant à cause de la religion que pour avoir une conscience pure envers Dieu, ils se montrent de vrais sujets, et aient le plus grand soin, par les œuvres auxquelles ils sont tenus, à se montrer de plus en plus dignes de la bienveillance et de la libéralité de Sa Majesté royale très-clémente.

» Comme, par suite de notre retour, les causes pour lesquelles nous avions cru devoir restreindre certains pouvoirs de nos chapitres quant à l'administration diocésaine ont cessé, nous nous empressons de vous informer que ces mêmes restrictions sont maintenant tout-à-fait levées, et que, tant l'administration générale des deux diocèses archiépiscopaux que la juridiction concernant les jugemens spirituels, sont rétablis par nous dans leur condition primitive. Mais, comme il n'a pu se faire qu'il ne résultât de là quelques inconvéniens, soit pour vous-mêmes, soit pour les paroissiens que vous administrez, vous aurez le plus grand soin, autant qu'il dépend de vous, de les faire disparoître, et de vous interposer avec le plus grand zèle où cela sera nécessaire. Sous ce rapport aussi, nous vous exhortons paternellement, si la paix et la concorde ont été quelque part ébranlées entre vos paroissiens et les autres chrétiens, à ne rien négliger pour les rétablir par les moyens convenables. Vous attachant à la charité en toutes choses, faites vous-mêmes, et recommandez à ceux qui sont confiés à vos soins de faire, soit à l'égard de vos paroissiens, soit à l'égard des autres chrétiens, tout ce qui est juste et équitable et en harmonie avec notre très-sainte religion. Ayez en même temps devant les yeux que, éloignant de vous toute envie et tout ce qui est indigne d'un vrai serviteur de notre Seigneur Jésus-Christ, vous devez vous conduire envers ceux qui suivent d'autres croyances, et vos paroissiens doivent aussi se conduire de manière qu'obtempérant de gaîté de cœur aux désirs de notre roi très-humain et très-libéral, vous ne manquiez pas en la moindre chose, et vous ne fassiez rien qui puisse vous faire soupçonner des intentions iniques et malveillantes.

» Arrivant plus directement à la chose qui a donné lieu à l'événement que nous vous rappelons, ou à la controverse relative aux mariages mixtes, nous vous enjoignons d'observer ce qui suit. Comme la loi civile vous défend, dans ces sortes de mariages, d'exiger des nouveaux époux les conditions voulues par notre Eglise, tant par rapport à l'éducation catholique des enfans qui en naîtront, que par rapport aux dangers qui menacent le conjoint catholique, et que ces conditions, eussent-elles été posées et consenties, *sont* déclarées n'avoir ni force ni valeur; en conséquence, afin d'éviter les difficultés et les embarras que vous pourriez vous attirer, sous l'empire de cette même loi, et prenant conseil de la loi et de la pratique de notre Eglise, ne faites rien vous-mêmes par quoi vous paroîtriez y donner votre approbation de la part de l'Eglise. C'est pourquoi nous n'avons garde d'oublier de vous donner l'assurance, d'après la déclaration de Sa Majesté royale qui nous a été communiquée, et d'après les prescriptions de la loi civile (partie *II*, titre XI, § 442), que vous êtes tout-à-fait libres, et qu'il ne vous est nullement défendu de refuser, ainsi que nous l'avions indiqué, assistance aux mariages de ce genre, ainsi que tout acte religieux, et que personne n'a le droit de vous obliger en aucune manière à rendre compte des motifs qui vous ont déterminés. De plus, nous vous faisons connoître que, du consentement de Sa Majesté royale, nous rapporterons au Saint-Siége apostolique la manière de procéder que nous

avons cru devoir vous prescrire relativement à ces sortes de mariages.

» En vous mandant d'observer ces choses, nous croyons inutile de vous exhorter par beaucoup de paroles à vous montrer prudens et vigilans dans cette partie de vos devoirs, à déployer toute votre sollicitude principalement en instruisant et catéchisant vos paroissiens, et surtout en élevant la jeunesse catholique dont vous êtes les pères spirituels; vous souvenant de l'exemple de notre Sauveur, mettant avant tout vos soins à ce que vos paroissiens, autant que faire se peut, connoissant et comprenant à fond la religion catholique, non-seulement conforment leur vie à ses preceptes, mais aussi s'accoutument à obéir en tout à leur église dont ils sont les enfans. Si vous accomplissez ceci avec le plus grand zèle religieux, nous espérons que vous éviterez beaucoup d'embarras que jusqu'ici vous n'avez rencontrés que trop souvent, tant à l'égard de plusieurs autres obligations qu'à l'égard des mariages mixtes. Que Dieu, de qui tout bien procède, augmente en vous sa grâce, vous fasse abonder en tout ce qui doit servir à l'accroissement de la communauté chrétienne et à votre salut, ainsi qu'au salut de ceux qui suivent votre parole. Pour que vous y arriviez par la réunion de nos forces, en témoignage de notre affection pour vous, nous vous donnons avec amour notre bénédiction apostolique.

» Donné à Posen, dans notre église métropolitaine, le 27 août 1840.

» MARTIN, archevêque.

» WALKOWSKI, secrétaire. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le prélat Antoine Boncleriči lut le 16 juillet à l'Académie de la Religion catholique une dissertation sous ce titre : *Analyse et réflexions sur l'histoire du pontificat de Grégoire VII et de son siècle*, par Voigt. Après avoir loué en général l'impartialité, la critique et le jugement de Voigt, le prélat parcourut les deux volumes et en fit remarquer les principaux traits. Il y trouva l'indépendance et la suprématie du pape bien défendues, et une apologie raisonnée du Saint-Siége et du saint pontife. Les actions de Grégoire que la malignité avoit faussement interprétées sont considérées par l'historien protestant sous leur véritable aspect. La tyrannie, le fanatisme et l'ambition, dont on l'a accusé, ne sont plus que la justice, le zèle et la défense des droits et des intérêts de l'Eglise. Mais en relevant le mérite de l'ouvrage, le judicieux prélat n'a pas manqué de rectifier à l'aide de documens sûrs, quelques erreurs où l'auteur étoit tombé par inadvertance. Ainsi s'évanouit la haine prétendue entre Grégoire et saint Pierre Damien; les voyages du pontife n'ont pour but que le bien de l'Eglise; les exhortations aux princes pour secourir l'Orient ne venoient que d'un ardent désir de servir la religion et la société; la trahison de la noblesse romaine à l'égard de Grégoire doit être rangée dans la classe des fictions. Toutes ces rectifications furent proposées par le prélat dans les termes les plus polis pour l'auteur allemand. Il fit des vœux pour que celui qui a si bien montré les avantages de l'unité catholique cessât d'en être séparé. Enfin il parla avec estime du traducteur français. Cette dissertation sage et savante fut fort goûtée de tous les assistans.

PARIS. — M. l'Archevêque fera une ordination samedi prochain dans la chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse, rue d'Enfer. M. l'abbé Paul Carron y recevra le sacerdoce. M. Paul Carron est héritier d'un nom cher à l'Eglise. Il est neveu de M. l'évêque du Mans, du même nom, mort en 1833, et petit-neveu des deux abbés Carron, dont l'un, Bonaven-

ture Carron, fut curé de Dinan, et l'autre, Guy-Toussaint-Julien Carron, retiré en Angleterre pendant la révolution, s'y rendit célèbre par sa charité et ses établissemens, et mourut à Paris en 1821.

M. l'abbé Paul Carron célébrera sa première messe dimanche prochain dans la chapelle des dames Carmélites, rue d'Enfer, où reposent les restes du vertueux l'abbé Carron que nous venons de nommer.

Nous avons lieu de croire que la publication que nous avons faite dans les numéros des 7 et 11 juillet des réclamations du Saint-Siége contre les articles organiques du concordat de 1802 a intéressé nos lecteurs; cette pièce manquoit à l'histoire ecclésiastique de nos derniers temps. Elle porte un caractère remarquable de raison, de force et de mesure. Le *Courrier de la Meuse* l'a reproduite en deux de ses numéros des 27 et 28 juillet, et le *Journal historique et littéraire* de Liége l'a insérée dans sa livraison de septembre. Nous avouons que nous sommes surpris que nos journaux religieux aient négligé depuis deux mois d'insérer un document aussi honorable pour le Saint-Siége et aussi important pour l'Eglise de France.

Le Père de Géramb, procureur-général des Trappistes, est tombé malade peu après son arrivée à Paris, ce qui l'a empêché de se rendre au chapitre général de l'ordre qui se tient ordinairement dans ce mois. On espère toutefois que cette maladie n'aura rien de grave, et que le pieux abbé pourra reprendre ses fonctions et ses travaux.

A peine arrivé dans son diocèse, M. Delacroix, archevêque d'Auch, a commencé le cours de ses visites [illegible]es : Jégun, Castéra-des-Eaux, Valence, Condom, Marsolan, Lectoure, Miradoux, Fleurance, etc., ont été honorés de la présence de leur premier pasteur. Dans le peu d'instans qu'il a resté en ces divers endroits, chacun a pu admirer en lui l'administrateur intelligent, le pasteur zélé, l'homme vraiment apostolique. Le clergé et les fidèles se pressent partout sur ses pas, pour contempler ses traits et lui demander une bénédiction. Aux complimens flatteurs qui lui sont adressés en tous lieux, le prélat répond avec une modestie, une aisance et une précision qui décèlent autant de talent que de vertu. Le diocèse d'Auch peut se féliciter du présent que la divine providence vient de lui faire; il a droit de concevoir les plus hautes espérances de l'administration si intelligente et si paternelle de ce respectable pontife.

Une cérémonie intéressante a eu lieu le mardi 1er septembre, dans le couvent du Bon-Pasteur, situé à la Plaine de Grenoble. M. l'évêque de cette ville, chez qui les années semblent accroître le zèle et les forces, a consacré l'église de ce précieux établissement; une nombreuse réunion d'ecclésiastiques des paroisses voisines a reçu le prélat à l'entrée de la chapelle, et M. l'aumônier l'a complimenté; il a fait ressortir en peu de mots les nombreux sacrifices que M. l'évêque ne cesse de faire en faveur de cette maison. La réponse du prélat a été un nouveau témoignage de sa satisfaction et de son dévoûment pour l'établissement. Après la cérémonie, qui n'a pas duré moins de quatre heures, M. l'évêque a adressé une courte allocution aux nombreux fidèles qui étoient accourus à ce pieux spectacle; il leur a expliqué avec autant de bonté que d'intérêt l'origine et la signification des cérémonies, si plei-

nes de solennité et de mystères, de la consécration des églises ; le prélat a terminé la consécration par la célébration du saint sacrifice et a mis le couvent en clôture. M. de Bruillard, dont le goût pour les arts s'est fait remarquer dans les travaux qu'il a fait exécuter dans un grand nombre de chapelles de son diocèse, a témoigné à MM. Peronnet, architecte, Bouvier et Clopin, entrepreneurs, toute sa satisfaction du style qui règne dans la construction de l'église.

La maison du Bon-Pasteur de Grenoble a été fondée, il y a six ans, par M. l'évêque ; elle a subi, depuis sa fondation dans le diocèse, plusieurs changemens locaux, qui ne font qu'attester le bien qu'elle opère, puisqu'ils ont toujours été commandés par le grand nombre de jeunes personnes qui venoient frapper à la porte de ce pieux asile. On a été forcé de chercher un nouveau local ; la providence l'a fourni : le beau et immense château de la Plaine, à vingt minutes de Grenoble, a été acquis cette année par les religieuses du Bon-Pasteur. Des bâtimens aussi grands que bien disposés, de vastes jardins clos de murs : tout contribue à faire de cette maison un des plus beaux établissemens du diocèse. La maison du Bon-Pasteur a reçu, depuis six ans, plus de 300 jeunes personnes ; la plupart de celles qui, après de suffisantes épreuves, en sont sorties, édifient autant dans le monde, qu'elles ont pu précédemment le scandaliser; un certain nombre même, redemandées par leurs parens, ont mieux aimé renoncer aux douceurs de la famille et se consacrer pour le reste de leur vie à l'établissement, dans une classe appelée *Classe des Madeleines*; et, chose sans doute admirable, plusieurs que leur indocilité avoit rigoureusement forcé d'expulser de la maison, sont venues, de leur propre mouvement, demander grâce et reprendre leur ancienne place.

Sur le frontispice intérieur de l'église du Bon-Pasteur on lit cette inscription :

Hoc sacellum
Die 1ª septembris 1840
consecravit
ill. RR. DD. Philibertus de Bruillard,
episc. Gratianop.
bonus verè pastor,
hujus Boni-Pastoris asyli
fundator munificentissimus.

M. l'abbé Périer, chanoine, aumônier de M. l'évêque de Grenoble, vient d'être appelé aux fonctions de vicaire-général de ce diocèse, rendues vacantes par l'élévation de M. Chatrousse à l'épiscopat. Cette nomination, dit le *Courrier de l'Isère*, fait doublement honneur au vénérable chef du diocèse et à l'ecclésiastique éminent dont elle récompense le zèle et les services.

La société charitable de Saint-Jean-François-Régis, établie à Lille pour faciliter le mariage des indigens, a célébré pour la première fois, le 23 juin, dans l'église de Saint-Maurice, la fête de son saint patron. M. l'abbé Leleu, chanoine et supérieur du grand séminaire de Cambrai, a prononcé un discours sur l'œuvre. Il en a montré l'importance au milieu des désordres qui règnent dans le monde. Il a fait admirer la charité qui se consacroit à faire cesser et à réparer ces désordres. Il a engagé ses auditeurs à concourir à une si bonne œuvre ; le *minimum* de la souscription à Lille est de 5 fr. par an. M. Leleu a dit quelques mots en l'honneur de saint Régis, patron de la société, et qui lui-même a tant fait pour ramener les pécheurs égarés. Il célébra ensuite le dévoûment et la charité du vertueux M. Fougeroux, membre

de la société de Saint-Régis à Paris, et qui fut un modèle pour les membres de sociétés semblables et pour tous les chrétiens. L'orateur finit en traçant le portrait de l'homme de miséricorde et en montrant combien on seroit heureux à la mort d'avoir mérité ce nom.

Le conseil-général du département du Rhône a accordé 1,000 fr. à la société de patronage établie pour les jeunes filles, 500 fr. aux Sœurs qui dirigent le pénitencier de la *Solitude*, et 500 fr. à la société de l'œuvre du Refuge. Il a ajourné à la session prochaine sa réponse aux questions du ministre de l'intérieur sur le paupérisme et la charité légale.

Le 31 août a eu lieu pour la troisième fois à Draguignan la distribution des prix aux élèves des écoles chrétiennes. Cette solennité avoit attiré le même concours que les années précédentes. La vaste salle de la cour d'assises a été insuffisante pour recevoir les personnes de toutes les classes qui s'y sont rendues. De nombreuses pièces de calligraphie, de dessin, d'architecture ancienne et moderne, des cartes géographiques ornoient la salle et attestoient l'habileté des maîtres et le succès des élèves. La séance étoit présidée par M. le préfet du Var, ayant à ses côtés M. Poulle, député, et M. le maire de la ville. Parmi les autres personnes de distinction, on remarquoit le respectable curé de Draguignan, M. l'adjoint à la mairie, tout le clergé et un grand nombre de notabilités administratives et commerciales. Un élève des écoles chrétiennes a ouvert la séance par un discours plein de l'expression de la reconnoissance pour les maîtres et pour les personnes généreuses dont les secours soutiennent depuis trois ans ces écoles.

M. le préfet Tesseyre a répondu par des paroles qui ont fait grand plaisir. Il a promis d'environner de son affection cette œuvre si noble, si éminemment sociale. Je m'efforcerai, a-t-il dit, de donner du travail aux bras qui en demandent, du pain à ceux que la faim dévore; je soutiendrai surtout ceux qui apprennent aux enfans du peuple l'amour du devoir, l'amour de la patrie, et ce qui est la base de toute vertu, l'amour de la religion. M. le préfet a payé aux modestes et laborieux instituteurs un tribut d'éloges justement mérités; il y a associé M. le curé, promoteur et protecteur de l'établissement, ainsi que les personnes qui le soutiennent de leurs libéralités.

Il y a eu ensuite entre quelques élèves deux petites scènes dialoguées, puis une discussion sur les avantages du système métrique, dont les contradicteurs ont reconnu la facilité et l'utilité.

Le *Breton*, journal de l'opinion libérale à Nantes, n'en voit pas moins avec intérêt la continuation de la cathédrale de cette ville, et rend un compte étendu de la pose de la première pierre. Il fait précéder son récit de détails sur la cathédrale et sur ses anciennes constructions.

« C'est une belle et imposante cérémonie que celle où les représentans d'une cité viennent assister à la consécration d'un de ces monumens qui deviennent, dans l'avenir, l'histoire vivante et complète d'une ville, un de ces monumens qui ont été fondés avec elle et qui doivent lui survivre, un de ces monumens que l'homme élève pour l'immortalité, et qu'il appelle la religion à bénir comme pour placer sous la protection de Dieu cette immortalité qui ne peut exister que par lui. A Nantes, la cathédrale reste,

en effet, le seul édifice auquel se rattache l'histoire complète de notre ville. C'est sur son emplacement et sur les fondations d'un temple romain, élevé lui-même, dit la tradition, sur l'emplacement d'un temple de Druides, qu'au IIIe siècle, l'évêque Evhemère commença le vaste édifice que saint Félix eut la gloire d'achever, ce vaisseau somptueux, décrit si poétiquement par Fortunat, et dont la merveilleuse décoration a été si ingénuement racontée par l'historien des saints de Bretagne.

» Détruite par les Normands, relevée par un duc Alain, agrandie par les évêques Guerech et Geoffroy, c'est au XVe siècle seulement que le vieux temple cède la place à la cathédrale actuelle, dont la première pierre est posée par le bon duc Jean V :

L'an mil quatre cent trente-quatre
A my avril sans moult rabattre,
Au portail de cette église
Fut la première pierre assise.

» Mais le nouveau temple ne se continua qu'avec les siècles. Tout le talent de la sculpture bretonne et anglaise se développe sous ses riches portiques. Guillaume Aulnet y dessina, en 1455, ce grand et bel autel détruit avec les empreintes des premiers essais du ciseau de Colomb, qui dut se montrer plus audacieux dans les modèles des bas-reliefs de bronze des portes placées en 1470. Au XVIe siècle, la duchesse Anne, dernière duchesse de Bretagne et reine de France, l'embellit de riches ornemens, et ses chapelles se dentellent de sculptures en bois que la mode détruisit au XVIIIe siècle pour y substituer les colonnades grecques, lorsque déjà, détruisant l'unité architectonique, une main malheureuse avoit, au milieu du siècle précédent, dessiné le jubé qui, malgré sa richesse et son mérite, ressemble à un étranger assis sous les voûtes gothiques.

» La cathédrale n'avoit encore que son vieux chœur et sa grande nef moderne (dans laquelle, afin que l'empire fût aussi représenté dans le temple nantais, Napoléon donna plus tard l'ordre d'élever un monument à la mémoire du vénérable évêque Duvoisin), lorsqu'en 1657 le bras droit de la croix fut construit, ce bras droit sous lequel s'abrite l'admirable tombeau de Michel Colomb, qui put terminer là si dignement sa carrière d'artiste commencée peut être dans la délicieuse chapelle de la Collégiale.

» Aujourd'hui, c'est le bras parallèle qu'il s'agit d'élever, et ce soin a été confié à un architecte habile, à M. Saint-Félix Seheult, dont les études consciencieuses nous laissent toute garantie d'un travail digne de ses devanciers inconnus. »

M. l'évêque de Cincinnati avoit cherché dans son dernier voyage d'Europe à obtenir des religieuses pour se livrer à l'éducation des filles dans son diocèse. Plusieurs congrégations auxquelles le prélat s'étoit adressé en France n'ayant pu lui procurer des sujets, il en a demandé à la congrégation des Sœurs de Notre-Dame, née en France et établie en Belgique. D'après les désirs du zélé prélat, huit Sœurs de cette congrégation sont parties de la maison-mère de Namur pour aller fonder un établissement d'éducation à Cincinnati. M. l'abbé Rapp, missionnaire, les accompagne. Il s'est embarqué le 9 septembre à Anvers, sur un navire américain, avec un Dominicain qui accompagne six jeunes gens destinés pour la maison des Jésuites à Saint-Louis.

On a entendu avec étonnement dans une des séances de l'assemblée extraordinaire des états-généraux tenue dernièrement en Hollande, une sortie violente de M. Groen Van Prinsterer contre la religion catholique qu'il a appelée un amas de superstitions dangereuses. On s'est demandé comment on n'avoit pas rappelé à l'ordre celui qui insultoit ainsi aux convictions de plusieurs

membres de l'assemblée. M. Groen Van Prinsterer auroit-il voulu ramener le temps où les catholiques étoient traités en Hollande avec une dureté et une intolérance qui, à la honte du protestantisme, ont duré pourtant plus de deux siècles ?

Le *Catholic Telegraph*, de Cincinnati, donne le 8 août des nouvelles de M. l'évêque de Nancy. Le prélat venoit de donner une suite de sermons à Vincennes. Il avoit posé la première pierre d'une église à Evansville. On l'attendoit à Cincinnati, où il devoit officier pontificalement dans la cathédrale le dimanche 9 août. De là il devoit donner la confirmation à Canton et à Cleveland, en se rendant à Montréal, où il avoit promis de prêcher la retraite pastorale.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On annonce la publication prochaine d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la vie et des travaux poétiques et politiques de Dante Alighieri*, par M. le chevalier Artaud de Montor, auteur de l'*Histoire de Pie VII*, et des *Travaux politiques du comte d'Hauterive*.

Cet ouvrage formera un volume in-8°, et il servira d'introduction à la troisième édition de la traduction de la *Divine Comédie*, par le même auteur.

On remarque dans l'*Histoire de Dante Alighieri* un passage où l'écrivain français réfute M. Gabriel Rossetti, qui a publié à Londres une dissertation pour essayer de prouver que Dante étoit hérétique.

M. Artaud prouve que Dante n'a cessé de professer dans ses ouvrages la plus haute vénération pour la religion catholique, apostolique romaine, dont il admire les dogmes avec le sentiment de la plus vive orthodoxie.

La même opinion a été soutenue victorieusement à Rome par le Père Pianciani, dont M. Artaud rapporte avec empressement les argumens les plus forts. Il est temps de détruire une erreur dangereuse, qui, comme on le verra, n'est fondée que sur des suppositions hasardées, sans liaison entre elles, et qu'il étoit important de renverser.

Les 100 millions affectés par une simple ordonnance aux fortifications de Paris, ont rappelé à quelques journaux la célèbre salle à manger de M. de Peyronnet, qui fut remise à neuf dans le temps, sans que les chambres eussent été consultées et entendues sur cette dépense. On sait avec quelle vertueuse indignation M. Labbey de Pompières vengea ce mépris de la dignité parlementaire, et fit retomber cette énorme prodigalité de 400,000 fr. sur le compte de ceux qui l'avoient ordonnancée.

Les journaux qui réveillent cette vieille affaire à l'occasion des fortifications de Paris, remarquent avec raison que nos mœurs constitutionnelles se sont bien adoucies en matière de finances, depuis l'époque dont il s'agit. Peut-être le ministère du 1er mars s'est-il trop fié à ce que le vertueux M. de Pompières n'est plus là pour faire rétablir les bonnes règles de discipline. Mais ce qui paroît certain, c'est qu'il est plus agréable et plus facile d'être ministre du temps de M. Thiers, que du temps de M. de Peyronnet.

Dans les temps ordinaires, la caisse d'épargne de Paris reçoit plus de dépôts qu'il ne lui en est redemandé. Il n'en a pas été de même la semaine dernière. Le montant de ce qui lui a été redemandé approche de 1,800,000 fr., et se trouve excéder exactement des trois quarts le montant de ce qu'elle a reçu ; et rien de pareil ne s'étoit vu depuis qu'elle existe.

Un journal semble attribuer ce résultat à la gêne occasionnée parmi la classe des ouvriers, par la suspension volontaire de leurs travaux. Cette remarque s'accorde peu avec ce que la même feuille avoit dit des *sommes importantes* trouvées sur les agitateurs qui se sont fait arrêter dans les

troubles du commencement de ce mois. Ajoutons que les ouvriers sages et laborieux qui ont l'habitude de porter leurs économies à la caisse d'épargne, ne sont probablement pas ceux qu'on a vus figurer dans les dernières émeutes de la capitale.

Une raison qui rend mieux compte de ce qui arrive, c'est que l'incertitude des événemens et le sombre aspect des affaires publiques produisent tout naturellement les alarmes et les méfiances dont nous voyons les effets; et que, quand les paniques journalières de la grande finance sont là pour justifier les paniques de la petite, il n'est pas besoin de se tordre l'esprit pour chercher des explications plus loin.

Les Espagnols arrivés le 8 septembre à Orléans, en sont repartis le 10; arrivés sans chaussures et couverts de haillons, ils sont repartis bien chaussés et convenablement vêtus. On a pu même ajouter quelque argent pour les mettre à même de suppléer à l'insuffisance de leurs subsides de route. Le mercredi matin, la messe célébrée pour eux à Saint-Paul avoit attiré une grande foule. A l'issue de la messe, des femmes du peuple se mirent d'elles mêmes aux portes et firent une collecte en faveur de ces malheureux; quand ils traversèrent le marché, les revendeuses s'empressèrent de leur offrir des fruits. Le soir, plusieurs dames et beaucoup d'habitans allèrent les voir dans la cour de l'auberge; cette curiosité avoit bien son mérite, car personne ne vint les mains vides. Le jeudi, une dernière distribution de vivres fut faite sous les yeux de leur compatriote M. de Sandoval, capitaine d'état-major à la division de Guipuscoa, qui ne les a pas quittés depuis leur arrivée. Il recevoit leurs adieux et se chargeoit d'exprimer leur reconnoissance pour leurs bienfaiteurs. *(Orléanais.)*

La distribution des prix du pensionnat de Sigolsheim (Haut-Rhin) a eu lieu le 27 août dernier, en présence d'une nombreuse et brillante assemblée. Cette solennité littéraire a été, comme de coutume, précédée de plusieurs exercices pleins d'intérêt. On a vivement applaudi des morceaux de musique, chantés avec une rare précision. Dans la matinée du même jour, une messe d'actions de grâces fut chantée. Un discours élégant et logique fait par un élève de la classe d'humanités a rappelé à ses condisciples les avantages de l'étude des langues anciennes; puis M. le directeur, prenant la parole, a démontré la nécessité du principe religieux dans l'éducation morale de la jeunesse. Ce sujet, traité d'une manière solide et intéressante, a emporté tous les suffrages. Au milieu de cette belle réunion, une absence pourtant se faisoit remarquer, absence également ressentie et par les élèves et par l'illustre auditoire: c'étoit celle du fondateur du pensionnat de Sigolsheim, de M. l'abbé Ræss, récemment promu à la coadjutorerie de Strasbourg, et retenu au loin par d'autres devoirs.

La dame Marie Schellinck est morte à Menin, en Flandre, le 1er septembre, à l'âge de 84 ans. Elle a été enterrée le 2 de ce mois. Le service funèbre a été célébré dans l'église de Menin, en présence de tous les décorés de la Légion-d'Honneur que renferme cette ville, de l'état-major de la garnison et d'une grande affluence de fidèles. Voici ce qu'un journal de Belgique rapporte de la carrière vraiment extraordinaire de cette femme.

Marie Schellinck, née à Gand, s'engagea volontairement, en mars 1792, dans le 2e bataillon belge. Au combat de Jemmapes, le 6 novembre 1792, elle étala une grande bravoure et reçut six blessures. Elle passa ensuite dans la 30e demi brigade (batave) et assista encore à plusieurs batailles. Puis elle entra au 4e régiment de chasseurs à pied, et fit les campagnes d'Allemagne. Plus tard elle fut envoyée au 8e léger: elle déploya une rare bravoure à la bataille d'Austerlitz, où elle fut si grièvement blessée

qu'on la crut morte. Cet accident fit découvrir son sexe. Elle continua de suivre son régiment, et, à la bataille de Véné.... (ce mot est orthographié d'une manière presqu'illisible dans le manuscrit allemand hollandais que nous suivons), elle présenta elle-même à l'empereur une pétition rédigée de sa main. Napoléon l'accueillit avec distinction, la nomma deuxième lieutenant, et attacha aussitôt à sa poitrine la décoration de la Légion-d'Honneur qui ornoit la sienne. Peu après, en 1807, elle fut gratifiée d'une pension annuelle de 675 francs.

A son retour d'Italie, la belliqueuse gantoise se présenta, en costume militaire, devant l'impératrice Joséphine, qui s'entretint quelque temps avec elle, et qui lui fit présent d'une robe de velours.

Le brevet de lieutenant, la décoration de la Légion-d'Honneur et la robe de velours sont aujourd'hui entre les mains de M. Guillaume Schellinck, marchand de draps et tailleur à Gand.

PARIS, 16 SEPTEMBRE.

On a pris aujourd'hui à Saint-Cloud le deuil pour trois jours, à l'occasion du décès de la princesse Charlotte-Frédérique de Mecklembourg-Schwerin.

— La cour des pairs s'est réunie hier à midi pour entendre la lecture du rapport de l'instruction relative à l'attentat de Boulogne. Ce rapport entendu, la cour a donné audience au procureur-général, qui a présenté son réquisitoire. La délibération s'est immédiatement ouverte sur les conclusions de ce réquisitoire. Le *Messager*, journal ministériel du soir, dit que la lecture du rapport de M. Persil a duré jusqu'à quatre heures et demie; il ajoute : « Nous croyons savoir qu'à la fin de la séance, la cour a reconnu sa compétence, et a commencé à s'occuper des accusés individuellement. » Aujourd'hui la cour a prononcé son arrêt sur les conclusions du procureur-général. Trente-trois des inculpés signalés dans le réquisitoire seront mis en liberté.

— Le rapport de M. Persil remonte jusqu'à l'attentat de Strasbourg, et suit le prince Louis et ses principaux coaccusés dans toutes leurs démarches pour tâcher de se faire des partisans tant dans l'armée que parmi le peuple. A peine Louis Bonaparte étoit-il débarqué à Londres, à son retour des Etats-Unis où le gouvernement français l'avoit fait transporter, qu'il faisoit imprimer et distribuer une brochure destinée à l'apologie de l'échauffourée de Strasbourg, et il accueilloit avec empressement toutes les personnes qui étoient mécontentes du gouvernement. Plus tard, il fonde un journal, et publie une foule de pamphlets que l'on répand avec profusion partout où l'on espère trouver des adeptes. Ensuite viennent des émissaires chargés de parcourir les départemens, et de s'arrêter surtout dans les villes de garnison. Ces émissaires profitent des mécontentemens qu'ils s'emploient à exciter; ils vont audevant des hommes qui se prétendent les victimes de l'arbitraire et de la tyrannie; ils offrent des grades, des décorations, de l'argent.

Passant des faits généraux aux faits particuliers, M. Persil parle de la création du *Capitole*, de la brochure du lieutenant Laity, condamné en 1838 par la cour des pairs; des *Idées Napoléoniennes*, par Louis Napoléon, et des *Lettres de Londres*; il montre tous les efforts qui ont été faits pour propager ces écrits et les distribuer dans les casernes. Il s'étend surtout longuement sur la tentative du commandant Mésonan pour corrompre le général Magnan, commandant le département du Nord. Le général Magnan raconte que dès le commencement de cette année plusieurs agens du prince Louis se succédoient sans interruption à Lille. C'étoient un sieur Lombard et le commandant Parquin. tous deux ayant joué un rôle dans l'affaire de Strasbourg, qui cherchoient à se mettre en rapport avec les officiers de la garnison. Le gouvernement fut instruit de ces faits immédiatement, et ces officiers, plus étourdis que coupables,

conservèrent leur position. Le commandant Mésonan vint aussi plusieurs fois à Lille. D'abord, il fut bien accueilli par le général Magnan, avec lequel il étoit lié ; mais bientôt un peu de froideur s'établit entre eux. Cependant le commandant Mésonan étant revenu à Lille dans le courant de juillet, le général l'invita encore à dîner. Le lendemain, l'émissaire du prince Louis se présente chez M. Magnan, et lui montre une lettre qui lui promet 100,000 fr., et 300,000 fr. déposés chez un banquier à Paris dans le cas où il viendroit à perdre son commandement. Le général refuse, et menace Mésonan de le faire arrêter, s'il ne quitte Lille à l'instant. Dès ce moment, l'autorité fut avertie, et des mesures furent prises pour déjouer les projets des embaucheurs.

Vers la fin du même mois, les conjurés étoient réunis à Londres ou aux environs. Ce fut à cette époque que l'on arrêta le plan, les moyens d'attaque, le lieu du débarquement et la conduite ultérieure. Tout prouve que l'idée d'entrer en France par les départemens du Nord étoit arrêtée depuis quelque temps. Des cartes de ces départemens étoient en la possession du prince ; un plan indiquoit les étapes, les régimens qui composoient les garnisons ; enfin plusieurs des conjurés avoient exploré les lieux dans tous les sens. Toutes les dispositions pour une attaque avoient été prises, des armes avoient été réunies ; enfin des proclamations, des ordres du jour, des décrets pourvoyoient aux premières nécessités de l'invasion. Il ne restoit plus qu'à s'embarquer et à faire voile pour la France. Tout étoit prêt le 3 août dernier. Un bateau à vapeur fut loué. Les hommes qui devoient composer l'escorte du prince avoient été divisés par petits pelotons et embarqués en des lieux divers afin de ne pas trop attirer l'attention. Nous avons vu comment ils sont débarqués en France le 6 août. Nous ne répéterons pas ces détails, non plus que ceux sur l'attaque de Boulogne.

M. Persil établit diverses catégories entre les accusés, d'après la connoissance plus ou moins parfaite qu'ils avoient du projet de Louis Bonaparte.

— Voici les noms des inculpés compris dans le rapport :

Inculpés présens : Aladenise, Alexandre, dit Desjardins ; Ancel, Bachon, Bataille, Bellier, Bernard, Bonaparte (le prince Charles-Louis-Napoléon), Bouffet de Montauban, Brigaud, Brunet, Bure, Buzenet, Conneau, Crétigny, Cuxac, d'Almbert, Desfrançois, Duflos, Duhomme, Egger, Fialin de Persigny, Finckbohner, Forestier, Galvani, Gedbart, Gillemand, Graizier, Heywang, Hyppemeyer, Jardin, Koiouowski, Laborde, Lambert, Liétot, Lombard, Masselin, Mesonan (Le Duff de), Meurisse, Montholon, Ornano, Orsi, Parquin, Peiffer, Persigny, Picconi, Prud'homme, Sierakowski, Thélin, Thevoz, Vervoort, Vienigiki, Voisin.

Inculpés absens : Flandin, Vourlat, de Querelles.

— Le retrait considérable de fonds qui vient d'avoir lieu à la caisse d'épargne a produit une impression pénible dans le public. Le chiffre des sommes réclamées dans les journées de dimanche et de lundi a dépassé celui des sommes versées de près d'un million 400,000 francs. Le *Journal des Débats* explique aujourd'hui la cause de ce revirement dans les opérations de la caisse d'épargne : « La plus grande partie des retraits effectués ces jours derniers a été provoquée par la baisse énorme que le 5 pour 100 a éprouvée. La caisse d'épargne ne bonifiant aux déposans que 3 3|4 pour 100 par an, lorsque la rente cinq pour 100, aux cours actuels, présente un accroissement d'intérêt de 1 1|4 pour 100, il s'est opéré une mutation naturelle entre les deux modes de placement. Les habitués de la Bourse ont pu remarquer le mouvement inaccoutumé que présentent les cours de la rente au comptant. Mais il est un trait qui donne à notre explication un caractère de certitude absolue : c'est que

la plupart des acheteurs ont mis pour condition de ne lever leurs rentes que vendredi prochain, jour fixé, comme on le sait, par la caisse d'épargne pour les remboursemens demandés au commencement de la semaine. Ce fait méritoit d'être signalé sous tous les rapports. Les petits capitalistes donnent dans ce moment de panique l'exemple de la confiance dans la solidité du crédit de la France. »

— D'après un journal ministériel, le chargé d'affaires d'Angleterre a dû communiquer aujourd'hui officiellement au gouvernement français le traité de Londres du 15 juillet, dont les ratifications ont été échangées.

— On assure que le gouvernement vient de donner des ordres à la fonderie de Nevers pour la confection immédiate de 600 canons destinés au service de la marine.

—Trois ordonnances du 10 septembre concernent les fortifications de Paris. La première déclare d'utilité publique les travaux à exécuter, et règle le mode d'expropriation. La seconde ouvre un crédit de 6,000,000 au ministre de la guerre pour les dépenses qui concernent son département. La troisième nomme le lieutenant-général Dode de la Brunerie directeur supérieur des travaux de fortification.

— Lundi, la commission qui vient d'être formée pour diriger spécialement les travaux de fortification de la capitale s'est assemblée au ministère de la guerre dans le cabinet du ministre. Jusqu'ici elle s'étoit réunie au Musée d'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin.

— Il a été décidé par le ministre de l'intérieur qu'une médaille seroit frappée à l'occasion de la construction des fortifications de Paris. C'est M. Galteaux qui est chargé d'exécuter cette médaille.

— Un journal consacre aujourd'hui un long article à l'appréciation des forces de l'Angleterre, et en conclut qu'il est à peu près impossible, pour le moment [illegible] ment anglais de songer à une entreprise militaire de quelque importance sans avoir d'abord recours à de nouvelles levées d'hommes.

— M. Loève-Weymar, un des rédacteurs du *Journal des Débats*, est nommé consul-général à Bagdad.

— Le capitaine Barthélemy, commandant du Fort-de-Scarpe (Nord), est nommé au commandement de la place de Boulogne, où il va remplacer le capitaine de Marle, passé chef de bataillon d'état-major à Toulon, en récompense de sa conduite lors du débarquement de Louis Bonaparte.

— Une ordonnance du 12 septembre autorise le ministre de l'instruction publique à accepter la donation faite à l'Université par Mme veuve Beaumont, née Minguet, d'une somme de 50,000 fr. destinée à fonder dans la Faculté de droit de Paris des médailles et des prix annuels en faveur des élèves de cette Faculté qui se seront le plus distingués dans les concours institués par ordonnance du 17 mars 1840. Cette fondation est faite par la donatrice pour perpétuer la mémoire de son fils Ernest Beaumont, décédé docteur en droit à l'âge de 23 ans, et qui promettoit à l'enseignement un professeur distingué.

— Plusieurs syndics des tailleurs de pierres été mis en liberté. Ceux contre lesquels l'instruction a été suivie comparoîtront devant la police correctionnelle.

— Le tribunal de police correctionnelle avoit à statuer hier sur le sort de 33 ouvriers tailleurs de pierre prévenus de coalition. A côté d'eux comparoissoit un avocat du barreau de Paris prévenu de complicité comme rédacteur d'un manifeste imprimé, signé des syndics de ce corps d'état. A cinq heures, un piquet de garde municipale s'est présenté pour dissiper les groupes nombreux d'ouvriers qui stationnoient en tumulte dans la salle des Pas-Perdus, et le tribunal, eu égard à l'heure avancée, a levé l'audience en remettant au lendemain pour le prononcé du jugement.

— Mathéo s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui l'a condamné à quinze ans de travaux forcés et à 200,000 fr. d'amende.

— Le nommé Godard, un des voleurs les plus dangereux de Paris, venoit de subir un interrogatoire devant M. Roussigné, membre de la cour d'assises, lorsque, reconduit à la Conciergerie par un garde municipal et un employé des huissiers, il donna un croc-en-jambe au garde municipal et un coup de poing à l'employé, et s'échappa protégé par les corridors tortueux et étroits du palais. Godard a été arrêté hier dans un cabaret de la rue de l'Arbre-Sec.

— On va, dit-on, donner aux troupes que l'on envoie en Algérie des ceintures-gibernes ou cartouchières qui remplaceront avec avantage les lourdes machines qui embarrassent depuis trop long-temps nos fantassins.

— Le prix du pain a été ainsi fixé pour la seconde quinzaine de septembre : le pain de 2 kilogrammes, première qualité, 70 c.; seconde qualité, 55 c.

— La seconde liste rectificative, qui vient d'être publiée conformément à la loi, élève ainsi au 15 septembre les inscriptions électorales dans le département de la Seine : Electeurs censitaires, 18,467; électeurs départementaux, 3,112; jurés non électeurs, 507; total, 22,086.

— L'ouverture du chemin de fer d'Orléans (section de Paris à Corbeil) aura lieu le dimanche 20 septembre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les dix-sept condamnés politiques qui se sont évadés, dans la nuit du 12 au 13 septembre, de la maison de détention de Doullens, sont les nommés Petermann, Elie, Bonnefond jeune, Espinousse, Vallière, Evanno, Palissier, Bordon, Gérard, Druy, Fossillon, Dugrospré, Leherjcy, Piedfort, Mathieu (dit d'Epinal), Boulanger et Hubert. Cette évasion a eu lieu au moyen d'une excavation souterraine pratiquée dans une chambre où cinq détenus étoient renfermés, et aboutissant à 80 centimètres environ au-delà du mur d'enceinte du chemin de ronde. Les prisonniers sont descendus ensuite dans les fossés au moyen de deux draps noués ensemble et attachés à deux buissons. Ce n'est que quelques heures après que l'autorité fut avertie de cette évasion. D'actives recherches furent aussitôt commencées. Dix ont été arrêtés. Le ministre de l'intérieur a prescrit de faire une enquête sur la conduite des agens qui étoient préposés à la garde des prévenus.

— On vendra le 25 de ce mois à Boulogne, sur une ordonnance de M. le chancelier de France, les 9 chevaux du prince Napoléon-Louis, saisis à bord du bateau à vapeur.

— L'ordre a été donné au Havre de rétablir la chaîne qui, tendue entre la tour de François Ier et le rond-point Vidame, fermoit autrefois l'entrée du port.

— On lit dans l'*Armoricain* de Brest du 12 septembre : « Des tentatives ont été faites, ces jours derniers, pour entraîner les ouvriers de Brest à appuyer de leurs secours pécuniaires les coupables manifestations des ouvriers de Paris. On nous assure même que quelques fonds, produit de vives sollicitations, ont déjà été expédiés à nous ne savons quel ténébreux comité de la capitale. L'autorité ne tolèrera pas sans doute ces quêtes en faveur de l'insurrection. »

— Les ouvriers tisserands de Lodève (Hérault) ont abandonné leurs ateliers dans la journée du 5. Toutes les fabriques, moins une, sont désertes. Le 8, la mutinerie prenoit de l'extension et nécessitoit des patrouilles continuelles. Les coalisés, au nombre de 120, se rassemblent chaque soir, en rase campagne; l'ordre public n'a pas encore été troublé dans la ville. L'un des mandats décernés par le juge d'instruction a été mis à exécution sans rencontrer de résistance.

— L'amiral Lalande, que les journaux faisoient voyager en poste de Paris à

Lyon et de Lyon à Toulon, pour prendre le commandement de l'escadre de réserve, est toujours au lazaret, et ne paroît pas pouvoir en sortir avant la fin du mois pour venir à Paris.

— M. Chevalier, adjoint du maire de la Côte-Saint-André (Isère), qui a présidé dernièrement un banquet réformiste, vient d'être destitué.

— Après le prononcé de l'arrêt de la cour d'assises, Eliçabide a été reconduit dans sa prison. La vue des fers qu'on place aux pieds des condamnés à mort a produit sur lui une impression pénible; il a dit que ses fers l'avoient empêché de dormir. Après sa condamnation, quelques-uns des ecclésiastiques qui ont témoigné dans le procès sont allés le voir. Dans cette entrevue, Eliçabide a paru s'attendrir.

— MM. Devergie et Chevalier, mandés à Tulle par le président des assises, n'ayant pu se rendre dans cette ville, ont été remplacés par M. Ollivier (d'Angers), et M. Bussy, professeur de chimie à l'Ecole de pharmacie.

— M. Orfila a fait le 14 au nom de ses collègues de Paris, le rapport sur les expériences qui leur étoient confiées. Il a démontré : 1° qu'il existe de l'arsenic dans le corps de Lafarge; 2° que cet arsenic ne provient pas des réactifs, ni de la terre qui entouroit le cercueil; 3° que l'arsenic retiré du corps ne provient pas de cette portion arsenicale qui existe naturellement dans le corps de l'homme; 4° qu'il n'est pas impossible d'expliquer la diversité des résultats et des opinions dans les précédentes expertises. L'accusée n'a manifesté pendant ce rapport accablant pour elle aucune émotion extérieure.

— Parmi les 1,800 hommes de troupes que le vaisseau le *Généreux* est allé embarquer à Port-Vendres pour les transporter à Alger, il y a 700 Espagnols que le général Castellane vient d'organiser. Ce bataillon est très-beau, parfaitement discipliné, et manœuvre très-bien. Il y a 400 soldats qui ont reçu des blessures dans les rangs de l'armée carliste.

— La *Sentinelle des Pyrénées* annonce que l'ordre est arrivé d'armer la place de Bayonne.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Toutes les villes et tous les corps militaires continuent à faire défection les uns après les autres, et à se séparer du gouvernement de la reine pour suivre le mouvement révolutionnaire. La municipalité de Madrid ne cesse de recevoir des adresses et des témoignages d'adhésion. C'est autour d'elle que tout se meut et se groupe.

La régente ayant appris ce qui se passe dans la capitale, a révoqué les premiers ordres quelle avoit donnés à sa garde pour la faire marcher sur Madrid. Cette troupe s'est arrêtée en route. On craint qu'elle ne soit aussi tentée de se débander et de faire défection. Il est peu probable que le général O'Donnell puisse empêcher le parti de la reine de succomber. Seulement il la soutient avec franchise et loyauté. Mais Espartero n'en est que plus piqué de jalousie et plus entêté dans son alliance révolutionnaire avec Madrid.

Au milieu de leur révolte et de leur anarchie, les séditieux de la capitale affectent de vouloir conserver une certaine apparence d'ordre. Le journal l'*Ouragan*, qui avoit publié des articles incendiaires, a été condamné à six années de détention. Dans la première révolution de France, Marat fut aussi réduit à se cacher dans des caves; mais peu après il sortit de là en triomphe, et vint chargé de couronnes, porté dans les bras du peuple, braver l'assemblée qui avoit lancé contre lui un décret d'accusation.

Tout le monde a les yeux fixés sur Espartero; il n'auroit qu'un signe à faire pour tout bouleverser. Mais sa popularité lui vient de ce qu'il est dans le progrès révolutionnaire. S'il s'en retiroit, il perdroit pour le bien toute l'influence et le

crédit dont il jouit pour le mal. On remarque qu'il aime à s'entourer d'Anglais, et qu'il reçoit d'eux les plus grandes marques de sympathie. En revanche, il laisse un libre cours aux déclamations et injures contre la France.

Le gouvernement belge vient d'autoriser le transport en Belgique des dépouilles mortelles du célèbre industriel John Kockerill, décédé à Varsovie.

— Les journaux anglais arrivés aujourd'hui à Paris publient le texte du traité de Londres.

— La reine d'Angleterre a tenu le 11 à Vindsor un conseil privé. Le prince Albert est venu prêter serment comme membre du conseil, et a siégé immédiatement.

— Une maison israélite de Londres, qui spéculoit à la hausse, vient d'être déclarée en faillite. Il paroît qu'elle est compromise pour la somme énorme de 400,000 liv. st. (dix millions).

— Le prince royal de Hanovre a subi, il y a peu de temps, une nouvelle opération de la cataracte. L'opération n'a pas parfaitement réussi ; cependant le docteur Jœger espère que dans six ou huit mois le prince pourra reconnoître une personne à la distance de trois pas.

— La compagnie des bateaux à vapeur du Danube a fait annoncer dans les journaux allemands qu'elle a provisoirement suspendu ses relations avec Alexandrie, Jaffa, Beyrouth et Smyrne.

— M. le comte de Bombelles, ministre d'Autriche en Suisse, est de retour à son poste. Quoiqu'il ait été sérieusement malade, il est maintenant hors de tout danger.

— Le 27 juillet, trois individus sont morts de froid près de Panik, petit village du canton des Grisons, situé à 4,500 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ces malheureux venoient d'accomplir un pélerinage à Einsiedlen, et ils avoient pris cette route périlleuse, afin d'être plus promptement de retour chez eux.

— Il est arrivé à Saint-Pétersbourg plusieurs accidens. On porte à cent le nombre des tués et blessés sur le chemin de fer de Tsarskoë-Selo. Un violent incendie a coûté la vie à plusieurs personnes, et l'explosion d'une pièce de canon, à une manœuvre du Champ-de-Mars, a tué bon nombre de soldats.

— La Servie, dit une lettre adressée au *Constitutionnel*, est toujours agitée par les factions. Les partisans du prince Milosch ont essayé de forcer l'assemblée des états à consentir à son retour, mais l'assemblée a résisté à leurs menaces, et le prince Michel s'étant présenté lui-même au peuple, les perturbateurs ont été arrêtés par ordre du commissaire impérial turc.

Il a paru dans notre numéro du 3 septembre un article en réponse à un article du *Journal de la Meuse*; cet article n'étoit pas de nous et nous avoit été envoyé du département de la Meuse. Nous devons dire que cet article nous parut assez vif; mais il venoit d'un homme estimable et que nous considérons, nous ne crûmes pas pouvoir nous dispenser de l'insérer. Seulement nous l'abrégeâmes beaucoup et nous adoucîmes quelques expressions. Toutefois, malgré ces modifications, l'article vient de nous attirer une réclamation que nous nous faisons un devoir d'admettre, parce qu'il nous paroît de toute justice qu'un prêtre dont la réputation est attaquée ait le droit de se défendre. Voici la réclamation :

« L'Isle-en-Rigault, 9 septembre 1840.

» Monsieur le rédacteur, n'ayant pas l'honneur de lire habituellement votre journal; je viens seulement de recevoir communication d'un article inséré dans votre numéro du 3 septembre où vous insinuez que M. l'abbé P... et moi pourrions bien être les *auteurs* ou les *instigateurs* d'odieuses attaques dirigées par le *Journal de la Meuse* contre M. l'évêque de Verdun. Des prêtres s'oubliant jusqu'à injurier leur évêque, cela seroit grave, monsieur, et je comprends que vous ne pourriez trop énergiquement flétrir ceux

qui seroient reconnus coupables d'une telle infamie. Mais plus une inculpation est grave, plus, ce me semble, on doit craindre de la faire peser sur des innocens. Or, c'est ce que vous paroissez avoir oublié à notre égard. D'injustes soupçons nous accusent, nous devons nous défendre. M. P... le fera sans doute pour sa part, je le fais ici pour la mienne.

» Pour rendre probable ma complicité dans les attaques du *Journal de la Meuse*, vous commencez par insinuer qu'en ma qualité d'ex-vicaire de la cathédrale, je suis *peut-être aussi assez peu content de mon poste*. Vous auriez pu, sans doute, donner quelques preuves de mon mécontentement; j'aurois été curieux de les connoître. Il est vrai que vous ne hasardez qu'un *peut être*. Mais ce *peut être* vous suffit pour faire peser sur moi le plus odieux soupçon.

» Le soupçon de complicité établi, vous ajoutez que dans le cas où ce soupçon seroit fondé, *il seroit de notre honneur de nous rétracter au plus tôt*. Vous ne dites point assez, monsieur; il me semble qu'alors la conscience d'un prêtre seroit aussi fortement engagée que son honneur. Mais, Dieu merci, ni en conscience, ni en honneur, nous n'avons rien à rétracter. Non-seulement nous sommes complétement étrangers à l'article que vous flétrissez si justement, mais je puis vous donner l'assurance positive, qu'il a été faussement placé sous la rubrique de l'Isle-en-Rigault, et je défie le *Journal de la Meuse* de me donner un démenti sur ce point.

» Du moins, dites-vous, nous devrions protester contre de telles insultes faites à notre évêque. Veuillez bien croire, monsieur, que sous ce rapport nous avons fait ce que nous devions. Il est vrai, nous n'avons pas eu recours à la publicité des journaux; permis à d'autres d'exhumer des injures étouffées dès leur apparition sous le poids de la réprobation et du mépris; pour nous, nous ne donnons point à un journal l'importance qu'il n'a pas, certains et assurés que notre manière de voir est partagée par de nombreux et respectables confrères, et formellement approuvée de nos supérieurs.

» Quoiqu'injustement attaqué, je veux, monsieur le rédacteur, ne devoir qu'à votre impartialité l'insertion de ma lettre dans votre plus prochain numéro.

» Veuillez agréer etc. N. T.

» desservant de l'Isle-en-Rigault. »

M. Gauthier, l'un des professeurs les plus distingués de l'Institution royale des Jeunes-Aveugles, aveugle lui-même, et auteur du *Répertoire du Maître de chapelle*, que nous avons annoncé il y a quelque temps, a l'intention de profiter de ses vacances pour parcourir plusieurs villes de France, entre autres Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tulle, Clermont, Besançon, où il compte se faire entendre sur l'orgue, afin de dissiper les préventions que quelques personnes pourroient avoir relativement à l'aptitude des aveugles pour toucher cet instrument. Nous ne doutons pas que les amateurs de la bonne musique ne soient satisfaits d'entendre cet habile artiste dont les compositions, exécutées dans les concerts de l'Institution royale et livrées à l'impression, ont mérité les suffrages des maîtres de l'art.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 106 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, 98 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 74 fr. 75 c.
Act. de la Banque 2900 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1185 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 725 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1220 fr. 00 c.
Emprunt Belge 96 fr. 0.0
Emprunt romain 97 fr. 0.0
Rentes de Naples 95 fr. 50 c.
Emprunt d'Haïti. 510 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr. 0 0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3335.

SAMEDI 19 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Sur les adresses des évêques et des chapitres d'Italie en 1811.

(Suite et fin des Nos 3331 et 3332.)

Le chapitre de Forli avoit d'abord refusé de souscrire l'adresse que son évêque présenta au vice-roi en février 1811 : mais craignant ensuite que son silence ne parût une adhésion aux principes de cette adresse, il en fit une autre pour indiquer les motifs de son refus. Il fut bien surpris en trouvant dans les feuilles publiques cette même adresse mutilée, surtout dans la partie où il avoit pris plus de précautions pour montrer son attachement à l'unité. Il eut soin alors de répandre plusieurs copies de sa véritable adresse. Sa déclaration est du 11 avril 1814.

L'évêque de Fossombrone avoit mieux aimé vivre en exil que de prêter le serment réprouvé par le pape. Les agens du gouvernement ordonnèrent avec menaces au chapitre de faire une adresse dans un très-court délai. Le chapitre céda dans la crainte de plus grands maux. Il rétracta en 1816 son adresse, quoique conçue en termes généraux, et protesta de son attachement et de sa soumission au Saint-Siége. Le chapitre de Gênes céda aussi aux ordres et aux menaces, et évita de parler de l'Eglise gallicane et des quatre articles de 1682 ; mais on altéra son adresse, et on y ajouta des mots que le chapitre s'étoit à dessein abstenu d'y faire entrer. Les falsificateurs eurent la maladresse de mettre parmi les signataires le nom d'un chanoine mort depuis quelque temps.

L'évêque de Grosseto avoit ajouté dans son adresse du 23 février 1811, après avoir parlé des droits de l'épiscopat, ces mots : *sans porter atteinte aux droits de primauté du pontife romain dans l'Eglise universelle.* Mais la grande-duchesse de Toscane ne voulut pas admettre ce membre de phrase, et l'évêque céda quoique à regret. L'évêque et le chapitre de Chioggia, tout en rétractant leur adresse, déclarent qu'elle fut imprimée d'une manière infidèle. L'évêque et le chapitre de Lorète attestent aussi que l'adresse qui fut publiée étoit tout-à-fait différente de la leur, et qu'on y fit plusieurs altérations et changemens, entre autres qu'on y fit entrer contre leur volonté une adhésion à l'adresse du chapitre de Paris; ils parlent des violences dont on usa à leur égard.

Le récit que fait le chapitre de la cathédrale de Milan de ce qui s'étoit passé au sujet de son adresse en 1811, montre ce qu'il faut penser de la modération du vice-roi qui prétendoit ne rien exiger. On demanda d'abord au chapitre de Milan de donner l'exemple au royaume d'Italie, et de faire une adresse comme celle du chapitre de Paris. Le chapitre résista à des instances plusieurs fois répétées. Mais quand parurent d'autres adresses des évêques et des chapitres d'Italie, on revint à la charge en y joignant des menaces. Il n'étoit plus permis, disoit-on, de rester dans le silence

sans encourir la colère du gouvernement. Le chapitre rédigea un premier projet d'adresse qui fut rejeté; trois autres projets présentés eurent le même sort. A la fin, le gouvernement qui pressoit toujours directement ou indirectement, envoya un projet d'adresse pour qu'on l'adoptât promptement. Le chapitre vouloit supprimer un passage où il étoit dit qu'on donneroit des pouvoirs à l'archevêque qui seroit nommé à Milan. Il vouloit aussi ajouter *conformément à la discipline du concile de Trente*; mais cette addition fut refusée, et on ne donna aux chanoines qu'une demi-heure pour délibérer. C'est ainsi que le vice-roi laissoit la liberté aux chapitres. Dans le même temps, le secrétaire général de la préfecture de police pressoit le chapitre de Saint-Ambroise à Milan, de faire aussi une adresse, et celui-ci suivit l'exemple du chapitre de la cathédrale.

Le chapitre de Novarre sollicité d'adhérer à l'adresse de son évêque, le refusa, malgré la crainte qui régnoit alors, et arrêta de se borner à exprimer son respect pour les sentimens de son évêque, sans approuver ce qui étoit contenu dans l'adresse. On n'en publia pas moins l'adresse comme approuvée par le chapitre; mais quel moyen de réclamer à cette époque?

M. Dondi, évêque de Padoue, étoit censé avoir fait une adresse. Il déclara par une pastorale à son clergé le 20 mai 1814, qu'il n'en étoit point l'auteur, et que cette adresse contenoit des maximes qu'il réprouve. Il avoit pris la plume pour protester, mais une circulaire du gouvernement du 26 décembre 1810 défendoit de rien publier sans le soumettre à l'autorité. L'évêque déclara en particulier en toute occasion que l'adresse n'étoit pas de lui et n'exprimoit pas ses sentimens. De plus, dans des pastorales et dans des homélies prononcées en chaire, il fit assez connoître son attachement à l'Eglise et à son chef. Nommé à l'archevêché de Milan, il porta lui-même son refus au vice-roi, et prit ensuite la fuite, uniquement pour ne pas occuper ce siége sans l'autorité du pape. Son adresse véritable étoit semblable à celle de l'archevêque d'Udine, son métropolitain. L'évêque l'avoit communiquée à son chapitre, qui en fit une dans le même sens. On trouve celle-ci dans le recueil de Milan, et elle ne renferme que des choses très-générales.

Le chapitre de Pavie avoit *tâché* dans son adresse de se *borner aux* expressions les plus générales, mais dans l'adresse imprimée, on dénatura ses intentions, et on lui prêta des sentimens très-faux, et auxquels il étoit très-opposé; c'est le chapitre lui-même qui le déclare. Le chapitre de Pesaro fut sollicité plusieurs fois avec menaces d'envoyer une adresse; séparé de son évêque, qui avoit été enlevé par force de son diocèse, il craignit d'attirer sur le diocèse de plus grandes calamités, évita de parler des quatre articles, et se borna à parler de la discipline en vigueur en cas de vacance des siéges. Le chapitre de Ravenne fut déterminé aussi par les menaces du pouvoir, et par la crainte d'être l'occasion de nouvelles disgrâces.

Le 15 février 1811, le gouverneur-général du Piémont écrivit au chapitre de Saluces de faire une adresse comme ceux de T[illegible]

d'Asti. Le chapitre s'y décida après beaucoup d'hésitation, de difficultés et de frayeurs. La rétractation est signée de l'évêque, M. Ferrero della Marmora, et de quatorze chanoines. Le chapitre de San-Severino fait remarquer que dans son adresse imprimée, on supprima une clause qu'il avoit mise en faveur des droits du Saint-Siége, centre de l'unité. Le chapitre de Savone rappelle les menaces et les violences dont on usa en 1811 envers les chapitres; il consentit à faire une adresse, mais il refusa d'y adhérer aux quatre articles de 1682, et de dire que les évêques nommés pouvoient administrer en vertu des pouvoirs des chapitres; mais dans le recueil des adresses imprimé à Gênes, la première partie de l'adresse est fort altérée.

L'archiprêtre Longo, de Florence, qui avoit été nommé à l'évêché de Spolète, et dont on a vu plus haut la conduite à Florence, adressa le 4 mai 1814 une ample rétractation aux habitans des diocèses de Florence et de Spolète. Il se reprochoit ce qu'il avoit fait pour favoriser l'administration de M. d'Osmond à Florence, quoiqu'il connût le bref adressé à l'abbé Corboli. Il rétractoit l'adresse qu'il avoit signée, et qui n'étoit pas son ouvrage, ni d'aucun Italien (ce qui sembleroit indiquer qu'elle étoit de M. d'Osmond). Il se repentoit d'avoir accepté la nomination à Spolète, et vouloit vivre dans la retraite et la pénitence. C'est la peur, disoit-il, qui lui avoit fait commettre toutes ses fautes.

Le chapitre de Tolentino avoue qu'il céda aux menaces; du reste, il n'avoit pas l'intention d'adhérer aux articles de 1682, et à l'impression, son adresse fut changée. Le chapitre de Turin rétracte son adresse du 9 février, en faisant remarquer cependant qu'elle est vague et générale, et qu'elle fut désapprouvée par le gouvernement, qui en fit de grandes plaintes à l'archevêque par une lettre du 18 février. L'abbé Charles-Joseph Tardi, prêtre du diocèse de Turin, avoit accepté en juin 1813 sa nomination à l'évêché de Verceil, et le titre de vicaire capitulaire. Il assure qu'il n'avoit pas agi ainsi par ambition, mais par suite de la crainte qui avoit alors envahi tous les esprits. Il ignoroit d'ailleurs les brefs au cardinal Maury et au chapitre de Florence. Dès la fin d'avril 1814, il renonça à l'administration de Verceil, et adressa une supplique au Saint-Père pour réclamer son indulgence. Il adhère à la rétractation du chapitre de Turin. Quant à la commission qu'il reçut du gouvernement en 1808 pour les églises de Toscane, il proteste qu'il ne s'est arrogé aucune juridiction ni aucun pouvoir pour l'organisation des églises, et qu'il n'a fait que remplir sa commission de prendre l'état des biens ecclésiastiques, et de proposer les moyens de pourvoir aux besoins du clergé. Il défendit les biens de l'Eglise, et fut d'avis de ne rien faire sans l'intervention du Saint-Siége. Des registres déposés aux archives de Turin, dit-il, en font foi.

Le chapitre d'Udine rapporte ce qui se passa à son égard en 1811. Les préfets des départemens écrivirent aux évêques et aux chapitres pour solliciter des adresses. Le chapitre d'Udine ne pouvant se dispenser d'en faire une, mit dans la sienne que, comme le chapitre de Paris

adhéroit aux doctrines et aux usages de l'Eglise gallicane, il devoit, lui, adhérer aux doctrines et aux usages des églises d'Italie pour ne pas trahir ses devoirs, disposé à adopter les modifications qui se feroient avec le consentement de l'Eglise mère. Cette adresse fut envoyée au préfet du département, qui n'omit rien pour la faire changer. Mais le chapitre déclara être disposé à tout souffrir plutôt que de manquer à ses devoirs. L'adresse étoit du 30 janvier 1811, elle parut dans le journal italien du 6 février; mais l'article ci-dessus étoit totalement changé, et on faisoit dire au chapitre précisément le contraire. Les chanoines indignés réclamèrent en particulier, et répandirent des copies de leur véritable adresse. Le préfet en fut instruit, et leur ordonna un silence rigoureux, les avertissant que la police auroit les yeux sur eux. Le chapitre ne se borna pas là, et écrivit au préfet pour demander que sa véritable adresse fût insérée dans le journal italien, ce qui n'eut pas lieu, comme on le pense bien.

L'archevêque d'Urbin, qui s'étoit rendu coupable de beaucoup d'actes de foiblesse, en fait le 29 mai 1814 une rétractation humble et détaillée. Le chapitre métropolitain de Venise rejette sur la violence et la peur son adresse et les pouvoirs de vicaire capitulaire qu'il avoit donnés à l'évêque de Faenza; il rétracta ces pouvoirs dès le 4 mai 1814. Il rétracta également son adresse. Le chapitre de Verceil, le siége vacant, fit une adresse le 25 février 1811 et donna ensuite des pouvoirs à l'évêque nommé; il ne connoissoit point les brefs de Pie VII et croyoit que la résistance auroit entraîné une furieuse tempête sur l'église de Verceil. Le chapitre de Vicence dit que son procès-verbal, qui fut publié, fut rédigé tout entier par la préfecture, et que les signatures furent extorquées précipitamment et dans des momens de confusion.

Une appendice au deuxième volume du recueil romain, renferme encore quelques rétractations d'évêques et de chapitres.

Le 10 et le 15 février 1811, M. Casati, préfet du Metauro, résidant à Ancône, écrivit deux lettres au chapitre de S. Angelo *in Vado* (1) pour l'engager à faire une adresse, et lui proposer les exemples des chapitres de Paris, de Florence, de Novarre, d'Udine. Le chapitre assemblé déclara unanimement qu'il ne pouvoit faire d'adresse dans le sens demandé. L'archidiacre Mancini fut chargé d'écrire au préfet. Dans sa lettre du 20 février, il proteste de la soumission du chapitre pour le civil, mais il ne sauroit adopter des doctrines rétractées même par leur auteur, et ne veut point résister à l'impulsion de sa conscience. Le préfet revint à la charge par une lettre du 5 mars, et tâcha de persuader le chapitre par des raisonnemens plus ou moins spécieux. Du reste, il dit que personne n'est obligé de faire d'adresse. L'archidiacre, qui est la première dignité du chapitre, répondit le 11 mars en citant la lettre du vice-roi à l'archevêque d'Urbin, où il dit qu'on ne demande point d'adresse et que le chapitre d'Urbin auroit mieux fait de se taire. Cela nous confirme, dit l'archidiacre,

(1) S. Angelo *in Vado* et Urbania sont deux siéges unis.

dans l'opinion qu'il vaut mieux ne pas faire d'adresse.

Le chapitre de la cathédrale de Cagli, sollicité par le vice-préfet de Gubbio de faire une adresse, en envoya une dans un sens contraire aux vues du gouvernement. Le préfet d'Ancône insista pour que le chapitre adhérât aux articles de 1682. Le chapitre refusa formellement. Un seul chanoine fut d'avis de se conformer à l'adresse de Paris. Le chapitre de la cathédrale d'Iési refusa également, comme le proposoit le préfet d'Ancône, d'adhérer à l'adresse de Paris, et en déduisit les motifs; sa délibération étoit du 23 février 1811. Le chapitre de la cathédrale d'Urbania, même département du Metauro, reçut du préfet des lettres tout-à-fait semblables à celles du chapitre de S. Angelo *in Vado;* il se borna à une adresse au vice-roi, où il exprimoit ses vœux pour la paix, pour l'union des esprits. L'adresse ne touchoit aucune des questions alors agitées. Le chapitre d'Urbin déclare qu'il ne peut adhérer à l'adresse du chapitre de Paris, et qu'il en est empêché par le serment qu'il a fait au successeur de Pierre dans sa profession de foi; c'est à l'occasion de ce procès-verbal que le vice-roi écrivit la lettre dont nous avons parlé plus haut.

Voilà donc cinq chapitres qui refusèrent nettement.

L'évêque de Trévise fit deux rétractations. Il déclare qu'il n'est point l'auteur de l'adresse publiée sous son nom; elle lui fut présentée par ceux qui l'avoient rédigée et qui ne lui laissèrent pas le temps de la réflexion. L'évêque de Vérone remarque que dans l'adresse imprimée on omit un passage de saint Cyprien qu'il avoit ajouté exprès pour témoigner son attachement à la primauté de saint Pierre.

La dernière pièce du recueil est une déclaration de M. Foscolo, archevêque de Corfou, sur l'adresse de son oncle, M. Galli, évêque de Lesina. Ce prélat, dont le diocèse est dans une île à l'extrémité de la Dalmatie, ne pensoit pas qu'on dût songer à lui pour une adresse, et paroissoit fort résolu de n'en pas faire. Mais se trouvant à Venise, on le gagna apparemment. Il signa l'adresse le 14 février; il parut alors triste et troublé. Il espéroit que son adresse ne seroit pas publiée; nonseulement elle le fut, mais elle fut changée et altérée. L'évêque en conçut un tel chagrin, qu'il tomba malade et mourut. M. Foscolo atteste que son oncle étoit dévoué au Saint-Siége.

Il est à remarquer que les évêques et les chapitres qui, dans les adresses de 1811, avoient adhéré, d'une manière plus ou moins explicite, aux quatre articles de 1682, rétractent cette adhésion et témoignent leur éloignement pour la doctrine de ces articles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Un accident arrivé à M. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'état, avoit d'abord donné quelques craintes, mais n'a point eu, Dieu merci, de suites graves. Le 5 du courant, au matin, Son Eminence partit de Rome pour aller consacrer la nouvelle église de Notre-Dame-des-Anges, près Assise. Après avoir passé Civita Castellana et près du lieu appelé Borghetto, le carrosse de Son Eminence versa sur un pont et se brisa. M. le cardi-

nal n'essuya qu'une légère écorchure au front et une autre à la main gauche, et les trois personnes de sa suite n'eurent de même que quelques écorchures et contusions qui n'avoient rien de grave. On donna immédiatement au cardinal et à sa suite les soins nécessaires, et après quelques heures ils purent continuer leur voyage. Nous donnons ces détails pour prévenir les bruits exagérés que l'on pourroit répandre.

PARIS. — On assure que le bail est enfin passé entre la ville et le propriétaire de l'hôtel de l'île Saint-Louis destiné à l'habitation de M. l'Archevêque de Paris. Ainsi il est à croire qu'on va s'occuper immédiatement des dispositions à faire dans l'hôtel pour que le prélat puisse s'y installer. L'hôtel qu'il habite provisoirement, à l'extrémité de la rue d'Enfer, est très-incommode, vu les rapports fréquens et nécessaires du prélat avec son clergé.

On met aujourd'hui de la poésie partout. Un journal de province rendant compte d'une retraite ecclésiastique prêchée par un ecclésiastique de beaucoup de réputation et de talent, annonçoit que l'orateur avoit *dit avec délice la poésie ravissante de l'Ecriture*. Nous sommes persuadé que le pieux et habile prédicateur a beaucoup moins parlé de la *poésie ravissante* de l'Ecriture que des hautes vérités qu'on y trouve, des préceptes de religion, de sagesse et de vertu que renferment ces livres divins, des belles prières qu'ils offrent à la piété et des grands exemples qu'ils nous proposent à imiter. C'est là-dessus sans doute qu'il convenoit d'insister auprès de pieux ecclésiastiques qui se mettoient en retraite pour méditer sur leurs devoirs et s'édifier mutuellement. Faire de la *poésie* en cette circonstance eût été fort déplacé.

Le zèle pour la restauration et la décoration des églises a pris un accroissement louable depuis quelques années dans le diocèse de Rouen, grâce aux encouragemens qu'il reçoit du gouvernement, et surtout à l'activité que lui imprime le clergé; il est peu d'églises qui n'aient été ou agrandies ou notablement embellies, aussi bien dans les campagnes que dans les villes.

Sur l'église métropolitaine, s'élève peu à peu, depuis bientôt vingt ans, une flèche en fonte, qui domine majestueusement la ville, et s'élance vers le ciel comme une prière fervente. Depuis un an, on n'a rien ajouté aux treize étages où elle est arrivée : il paroît que les fonds destinés par le gouvernement à la continuation des travaux sont employés cette année à réparer les fondations de la tour, dite de Saint-Romain, qui étoit menacée d'une ruine prochaine.

A Dieppe, l'église de Saint-Jacques, dernièrement visitée par le roi, a reçu des embellissemens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les jolies pyramides et les légers clochetons que l'air de la mer avoit détériorés ou totalement détruits, ont été rétablis et se marient bien avec le reste de l'édifice. La restauration de cette église est due, en grande partie, aux démarches actives que le digne pasteur, M. l'abbé Doudement, a faites auprès des ministres et des autorités départementales. Dernièrement, une société de savans antiquaires étoit réunie pour l'examen des travaux; après la réception, un d'eux, pris d'un beau zèle artistique, lui dit qu'on remettoit ce beau monument à sa garde, qu'il devoit le conserver comme la prunelle de son œil, et qu'on lui demanderoit un compte sévère de la

moindre dégradation : Dans ce cas, lui répondit le curé avec bonhomie, je le ferai mettre sous verre. Tels sont les sentimens d'équité de plusieurs savans : dans le temps où il étoit de mode de blâmer le style gothique, ils accusoient le clergé d'impuissance à produire ; maintenant qu'on veut bien reconnoître la beauté des édifices qu'il a inspirés et élevés, on le rend responsable des dégradations que le temps ou l'atmosphère y occasionne.

L'église de Caudebec reçoit aussi quelques réparations ; le conseil départemental alloue chaque année une somme pour la restauration de ce beau monument que Henri IV appeloit une des plus jolies chapelles de son royaume. Il est fâcheux cependant qu'on laisse dépérir l'admirable ornement en pierre qui règne autour du clocher et qu'on prendroit pour une légère enveloppe de dentelle festonnée, brodée et découpée à jour comme à l'emporte-pièce.

Yvetot voit s'élever une chapelle en style gothique dans l'enceinte et pour l'usage du petit séminaire : on peut juger d'après ce qui existe qu'on a suivi les bons modèles dans le genre. Il paroît qu'elle est bâtie d'après les plans et sous la conduite de M. Robert, ancien élève de l'Ecole polytechnique et officier du génie maritime, qui, après avoir renoncé à une carrière brillante selon le monde, et où il s'étoit distingué, a embrassé l'état ecclésiastique et a reçu l'onction sacerdotale à la dernière ordination.

N'oublions pas de mentionner l'élégante église de Saint-Léger, près Darnétal, rebâtie presque en entier en 1837, par les soins de M. Godefroi, qui actuellement élève un beau monument en l'honneur de la sainte Vierge de Bon-Secours dont il est devenu le curé. Placée hors les habitations, au pied d'une colline d'un aspect sauvage, l'église de Saint-Léger a un extérieur assez simple, que son site ne rachète guère ; mais à peine a-t-on mis le pied sur le seuil, que l'œil saisissant d'un seul coup l'ensemble de l'édifice, est frappé de la beauté du style, le dorique, de l'élévation de la voûte, que d'ignobles bancs ne paroissent point abaisser, de la propreté du pavé, et surtout de la richesse de l'autel et du retable.

A Fécamp, l'église de Saint-Etienne, monument du moyen âge, a été restaurée, l'année dernière, d'après son style primitif : peut-être pourroit-on cependant blâmer le genre des nervures régnant sur les arceaux qui soutiennent la voûte des bas-côtés, ainsi que le berceau et la corniche de la nef principale, qui n'appartiennent nullement au style de l'église : c'est pourtant le fait d'un architecte. Il paroît que les dépenses se sont élevées à près de 20,000 fr. qui ont été fournis, partie par le gouvernement, partie par les paroissiens, partie par le curé, M. Flouet, qui a donné 2,000 fr.

A peu de distance de cette ville et de la route du Havre, sur le bord d'un côteau, au milieu d'arbres touffus, s'élève le clocher d'une église ; elle est dédiée en l'honneur de saint Léonard : le curé remarquant avec peine qu'elle étoit trop petite pour contenir ses paroissiens, fit, il y a onze ans, un appel à leur générosité pour l'aider à l'agrandir : sa voix fut entendue ; propriétaires, fermiers, ouvriers, simples domestiques, tous ont, chaque année, présenté leur offrande ; lui-même s'est imposé de grands sacrifices : enfin, il a pu, depuis ce temps, réaliser une somme d'argent qui, dit-on, approche bien de 100,000 fr. et qui lui a servi à bâtir partie par partie une église neuve sur l'emplacement de l'ancienne : les travaux touchent à leur terme. La forme de l'église

est celle d'une croix latine : son architecture, une espèce de mosaïque où tous les ordres grecs sont réunis, sans être confondus : le chœur, la nef, deux chapelles, l'une à droite, l'autre à gauche du portail, deux au transept, tout a son ordre travaillé avec goût. Le sanctuaire surtout, où les ornemens et la lumière sont ménagés avec art, plaît à l'œil et inspire le recueillement. Le plan de l'église a été conçu et conduit à bonne fin par le pasteur lui-même, M. Legros, qui, dans ses momens de loisir, s'occupoit à exécuter, ou à faire exécuter sous ses yeux, les divers ornemens d'architecture qui sont nombreux dans son église. On est étonné que dans une paroisse étendue, et où fleurit la piété, il ait pu suffire à tant de travaux.

Le 25 août, a eu lieu la distribution des prix du petit séminaire de Saint-Pons ; elle étoit présidée par M. l'évêque de Montpellier. Après l'exercice qui a précédé la distribution des prix, M. l'abbé Martin, d'Agde, grand-vicaire et supérieur de l'établissement, a prononcé un discours où il a montré la haute influence et l'indispensable besoin de l'éducation religieuse. Il a peint à grands traits l'état présent de la société :

« Tout le monde le dit : nous sommes arrivés à une époque à part dans les fastes de l'humanité. D'incroyables prospérités, expiées par des catastrophes plus incroyables encore ; l'Europe soulevée et battue par une tempête immense ; les fondemens de la société deux fois mis à nu ; de solennelles infortunes et de royales agonies ; des événemens inattendus, des péripéties providentielles, et l'histoire étonnée, haletante devant ces coups qui se pressent, sans qu'elle ait le temps de les enregistrer ; tour à tour l'excès de la trahison et le sublime du dévoûment ; de nobles vertus rayonnant au milieu des crimes les plus atroces ; l'oubli de toute pensée religieuse, le mépris des antiques croyances, la licence la plus effrénée et la plus impie, et en même temps le besoin de la foi ; les enseignemens de la vieille philosophie rajeunis au creuset de la science moderne ; ce que le matérialisme a de plus abject avec l'idéalisme le plus élevé ; les plus monstrueuses erreurs mêlées aux vérités les plus fécondes, et par-dessus tout les ambitions mises en jeu, et le désir de l'indépendance et de la fortune développé dans tous les cœurs, comme un rapide incendie. Tout cela, messieurs, a imprimé à l'esprit humain, dans notre temps, je ne sais quoi de mobile et d'inquiet, de vague et de malheureux, qui le fait courir sans cesse de la servitude à la licence, du doute à la foi, sans que rien l'arrête et le fixe, sans que rien puisse l'arracher au vertige fatal qui l'entraîne, et entraîne tout avec lui. De là cette tristesse profonde qui semble peser même sur les plus belles ames ; ces sinistres pressentimens et ces lugubres prophéties qui effraient les moins disposés à y croire ; ces commotions subites et souterraines qui ébranlent le sol ; l'incertitude des conseils, l'immense consommation des réputations et des hommes, l'irritation des uns, la lassitude des autres ; le ciel en feu sur nos têtes, et la terre brûlante sous nos pas. »

L'orateur a fait sentir que cet état de choses même, cette confusion des idées, cette anarchie des esprits prouvoient la nécessité de la religion.

Après la distribution des prix, M. l'évêque a pris la parole. Son allocution vive a ému l'auditoire. A plusieurs reprises, de nombreux applaudissemens ont couvert la voix du prélat : l'on eût dit que l'assemblée ne pouvoit assez témoigner sa sympathie pour le pontife et pour l'établissement précieux dont il a doté le diocèse.

Nos lecteurs savent combien, de-

puis quelques années, on parle en France de l'égalité des charges à répartir sur les citoyens, et de la protection égale à donner à tous les cultes. Il est curieux de voir comment toutes ces belles théories sont appliquées.

Dans une petite commune, au pied des Cevennes, existoient autrefois deux églises ; une seule aujourd'hui est conservée pour les besoins du culte catholique. Grâce au zèle religieux de quelques prêtres voisins, les habitans du pays voyoient de temps à autre le saint sacrifice célébré près d'eux. Peu nombreux sans doute, mais cependant assez pour désirer que le prêtre vînt plus souvent près de leurs demeures apporter les bénédictions du ciel, les habitans de Tornac, canton d'Anduze, demandèrent qu'au moins un ecclésiastique fût chargé de venir de deux semaines l'une les rendre participans aux prières de l'Eglise. Un ministre protestant habite la commune, et outre ce que le gouvernement lui donne, il reçoit une rétribution obtenue à l'aide d'une charge imposée sur tous les habitans. Il sembloit que quelque chose devoit être accordé au prêtre chargé de venir d'un lieu assez éloigné apporter ses secours aux habitans catholiques. Ces derniers firent une souscription volontaire qui s'éleva à la modique somme de 150 fr., mais leur pauvreté ne leur permit pas de satisfaire à leurs engagemens ; ils crurent alors que puisqu'ils contribuoient à la rétribution accordée au pasteur protestant, il étoit équitable, ou qu'on les déchargeât de cette contribution qu'ils rapporteroient à leur prêtre, ou que les habitans protestans fussent imposés pour la rétribution à donner au prêtre catholique, comme ils l'étoient, eux, pour celle du pasteur réformé. Maintes fois, et dernièrement encore, à la session de mai, ils réclamèrent ou que l'on fît pour le prêtre qui venoit les assister ce qui est fait pour le ministre protestant, ou que l'on diminuât leurs impositions *au prorata* de ce qui revenoit à ce dernier. On refusa de prendre cette demande en considération. Les catholiques de Tornac s'adressèrent alors, par une pétition, à M. le préfet du Gard ; leur demande est jusqu'ici restée sans réponse. Ils viennent de la renouveler au moment de la session du conseil-général ; en comprendra-t-on l'éclatante justice? il faut l'espérer. Toutefois, c'est un fait remarquable que dans un royaume très-chrétien, et dont la constitution déclare que la religion catholique est la religion de la majorité des Français, on voie des catholiques privés d'un prêtre ou forcés de subvenir seuls à son entretien, alors qu'ils sont imposés pour la rétribution à fournir à un pasteur réformé. Est-ce là l'égalité des charges? est-ce là la protection promise à tous les cultes? Cette réflexion devient d'autant plus puissante, que l'on dit dans la pétition présentée à M. le préfet : « Que quand il s'agit d'élever un temple protestant à Tornac, les charges pesèrent sur tous les habitans indistinctement, et que l'on n'eut pas recours à des souscriptions volontaires parmi les protestans, comme plus tard parmi les catholiques, quand ceux-ci voulurent relever les murs de leurs cimetière, et que le conseil municipal se refusa constamment à fournir plus d'un tiers de la dépense. » (*Gaz. du Bas-Lang*)

Le dimanche 23 août a été inaugurée l'église provisoire de Bouffarick, près d'Alger, dans l'ancienne ambulacne qui se trouve sur la place. Pour la première fois, la messe a été célébrée dans la Mitidja.

C'est d'un bon augure pour la ville naissante de Bouffarick, qui, chaque jour, prend de l'accroissement, et promet un brillant avenir.

Le curé, M. Bourgade, a prononcé, à l'occasion de cette cérémonie, une allocution appropriée à la circonstance.

Nous recevons une notice imprimée sur les Passionistes ou les clercs de la croix et passion du Sauveur, établis dans le dernier siècle en Italie. Nous ne répéterons point cette notice, parce que nous en avons nous-mêmes donné une semblable dans ce Journal il y a quatre ans; voyez le numéro du 21 avril 1836. La nouvelle notice ne renferme guère que ce que nous avions dit alors. Elle nous apprend seulement que les Passionistes ont actuellement quinze maisons ou *retraites*, car leurs maisons s'appellent ainsi. Onze maisons sont situées dans l'état romain, deux sur le Mont-Argentaro en Toscane, une près Aquila au royaume de Naples, et l'autre dans l'état de Lucques. Tout récemment, les Passionistes ont formé un établissement à Ere, près Tournay. Les catholiques de Belgique ont été invités à favoriser cet établissement. Les Passionistes se proposent de passer prochainement en Ecosse, en laissant toutefois leur noviciat sur les frontières de France. Ils s'intéressent vivement à la propagation de la foi en Angleterre, et l'on dit que leur pieux fondateur, le Père Paul de Lacroix, mort en 1775, a prédit que l'Angleterre rentreroit dans le sein de l'Eglise. Ce Père a le titre de vénérable, et l'on travaille à Rome à sa béatitude.

L'établissement d'Ere a pour supérieur le Père Dominique; c'est à lui qu'il faut s'adresser, ou à M. l'évêque de Tournay.

Ce n'étoit pas assez encore pour un public avide d'émotions des débats d'une affaire d'empoisonnement. Pendant que la foule se précipitoit à Tulle dans la salle d'audience, au risque d'être asphyxiée par les émanations fétides qui s'exhaloient des débris infects d'un cadavre en putréfaction, que les chimistes, nouveaux Aruspices, consultoient au nom de la loi; pendant que ces scènes dégoûtantes avoient pour témoins des femmes qui, dans le cours ordinaire de la vie, tombent en pâmoison à la moindre odeur fâcheuse, et qui cependant trouvoient assez de force pour assister aux expériences de la science sur un cadavre exhumé après dix mois; à Bordeaux, une multitude non moins avide de sensations encombroit les abords du palais de justice pour contempler les traits d'un abominable assassin, pour entendre les déclarations cyniques d'un monstre pour lequel le meurtre est un acte spontané, aussitôt consommé que conçu.

Cette portion du public qui aime les scènes *palpitantes d'intérêt* ne se plaindra pas, car elle a toute satisfaction: d'un côté, une accusation d'empoisonnement avec tous les incidens les plus horribles: une femme, une mère en présence des restes d'un époux, d'un fils, arrachés à la terre qui les recouvroit depuis près d'un an, pour être soumis aux expériences de la chimie; de l'autre, un monstre qui assassine de sang-froid et par instinct une femme qu'il aimoit et deux enfans qu'il ne pouvoit haïr! En voilà bien assez pour détourner l'attention des complications des affaires d'Orient; en voilà plus qu'il n'en faut aussi, pour pervertir la morale publique et pour affliger les cœurs honnêtes. Dans tous les temps, il y a eu des empoisonneurs et des assassins, mais autrefois la loi se bornoit à venger la société, elle ne vouloit pas que les détails impurs de la vie privée des misérables, opprobres de l'humanité, fussent livrés à la publicité, comme une pâture jetée à une jeunesse ardente, qui, dans ce

spectacle d'une honteuse dégradation, cherche moins des leçons que des émotions. Aussi qui pourroit dire le nombre des crimes, dont la première pensée a surgi dans des têtes exaltées, à une séance de la cour d'assises ou à la simple lecture des journaux qui s'étudient à donner une teinte dramatique à leurs récits!

(*Réparateur.*)

Depuis que le mot de guerre a été prononcé en France à l'occasion du traité de Londres, on diroit qu'aucune idée de paix ne veut rentrer dans les esprits. On a beau alléguer des raisons pour combattre les opinions belliqueuses, et montrer que ce n'est pas une chose décidée; c'est à la guerre qu'on s'arrête et qu'on s'en tient.

Il est vrai que les journaux aident beaucoup à entretenir l'exaltation sur ce point. Mais ils n'ont pas de grands efforts à faire pour monter l'imagination de la jeunesse. Tout ce qu'on entend de la part de celle-ci indique qu'elle ne demande pas mieux que de courir aux armes à tort et à travers, uniquement par le besoin de se faire ouvrir les carrières qui lui manquent; il semble qu'on soit obligé d'inventer des causes de guerre tout exprès pour fournir un aliment à son activité, et pour lui procurer ce qu'elle cherche dans le mouvement des révolutions.

Une sorte de réminiscence des fortunes militaires de l'empire réveille les ambitions. On fait des rêves et on bâtit des châteaux là-dessus. On se voit d'avance capitaine, colonel, général. Il n'est pas jusqu'à la gravure qui ne se joigne aux journaux pour pousser à la guerre, en montrant des *gamins de Paris* qui courent dans le plus grand négligé de toilette, après des épaulettes d'or, et peut-être aussi après ce bâton de maréchal que Louis XVIII disoit être enfermé dans la giberne de chaque soldat. Ce sont des exemples et des souvenirs qui influent plus que l'on ne pense sur les dispositions qu'on remarque dans la génération présente et qui ne vont à rien moins qu'à mettre la guerre au nombre des arts destinés à embellir la vie des sociétés modernes.

Un redoublement de crises révolutionnaires au Mexique; un redoublement de crises révolutionnaires en Espagne et en Portugal; un redoublement de crises révolutionnaires parmi les ouvriers de Paris et de plusieurs autres grandes villes de France; tels sont les derniers bulletins de l'ordre social dans les pays ci-dessus mentionnés. Une remarque qu'on regrette de se voir obligé de faire, c'est que tous ces pays sont sous le régime constitutionnel.

PARIS, 18 SEPTEMBRE.

Une ordonnance du 12 août, insérée au *Bulletin des Lois*, appelle à l'activité les jeunes soldats encore disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1835; une autre, du 2 septembre, appelle également à l'activité ce qui reste disponible de la classe de 1834.

— Le ministre de la guerre a promis, dit un journal, de posséder en juillet 1841 un effectif de 550,000 hommes, y compris 50,000 pour Alger.

— Nous n'avons donné dans notre dernier numéro qu'un très-court aperçu sur le rapport de M. Persil à la cour des pairs. Le cadre de notre Journal ne nous permettoit pas de donner en entier cette pièce, dont la lecture a duré plus de quatre heures. Nous ajouterons aujourd'hui, d'après le rapport de M. Persil, que Louis-Bonaparte a pris sur lui et l'autorité de l'expédition, et les actes de Boulogne. Il n'a pas caché que ses intentions étoient de renverser le gouvernement. Quant au coup de pistolet qu'il a tiré et qui a atteint un grenadier, voici ce qu'il a déclaré : « Comme tout dépendoit de la tentative faite sur les deux compagnies, voyant mon entreprise échouer, je fus pris d'une sorte de désespoir, et, comme je ne cacherai jamais rien, je pris un pistolet, comme dans

l'intention de me défaire du capitaine (M. Col-Puygelier), et, avant que je voulusse tirer, le coup partit et atteignit un grenadier, à ce que j'ai appris plus tard. »

Le général Montholon a affirmé qu'il ignoroit le projet du prince. La plupart des accusés ont embrassé le même système de défense.

— La cour des pairs a rendu mercredi comme nous l'avons annoncé, son arrêt sur le réquisitoire du procureur-général. Elle s'est déclarée compétente, et a ordonné la mise en accusation de : Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, Charles Tristan, comte de Montholon, Jean-Baptiste Voisin, Denis-Charles Parquin, Hippolyte-François-Athale Sébastien Bouffet de Montauban, Etienne Laborde, Severin-Louis Leduff de Mésonan, Jules-Barthélemy Lombard, Henri Conneau, Jean-Gilbert-Victor Fialin de Persigny, Alfred d'Almbert, Joseph Orsi, Prosper-Alexandre, dit Desjardins, Mathieu Galvani, Napoléon Ornano, Jean-Baptiste-Théodore Forestier, Martial-Eugène Bataille, Jean-Baptiste-Charles Aladenize, Pierre-Jean-François Bure, Henri Richard Sigefroi de Querelles (absent), Flandin-Vourlat (absent).

L'arrêt est signé de 104 membres de la cour des pairs.

— Les réfugiés politiques compromis dans l'affaire de Boulogne, et mis en liberté par l'arrêt de la cour des pairs, ont reçu l'ordre de quitter la France.

—Les débats s'ouvriront le lundi 28 de ce mois dans la nouvelle salle où ont été jugés au mois de décembre dernier les accusés compris dans la seconde catégorie de l'affaire du 12 mai.

— Le colonel Voisin, renvoyé en état d'accusation devant la cour des pairs, et qui, à raison de la gravité de ses blessures, étoit resté à Boulogne, vient d'être transféré à Paris.

— Une ordonnance du 13 septembre porte à 280 le cadre des commis entretenus dans les bureaux de l'intendance militaire.

— Les journaux ministériels disent que M. Bousquet-Deschamps, rédacteur du *Journal de Smyrne*, a été reçu plusieurs fois cette semaine par le président du conseil.

— Nous avions annoncé d'après une autorité suffisante, dit le *Courrier Français*, que la notification du traité de Londres seroit faite officiellement par le chargé d'affaires d'Angleterre au gouvernement français. Le gouvernement n'a point reçu cette communication.

— Le maréchal Soult n'est point arrivé à Paris, comme nous l'avons annoncé d'après plusieurs journaux.

— M. Germinet, chef de bataillon à la 5e légion de la garde nationale de Paris, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Le *Siècle* annonce que le tracé des fortifications est déjà achevé de Charenton à Auteuil ; que les travaux vont commencer dans le parc de Neuilly et le bois de Boulogne, sur une étendue de plus d'une lieue, et que la construction du fort Lépine, le seul, suivant le *Siècle*, dont la situation auroit pu causer quelques inquiétudes aux habitans de Paris, est abandonnée, comme n'étant pas nécessaire.

— On dit que la garnison du département de la Seine doit être augmentée d'un certain nombre de compagnies de sapeurs du génie, afin d'accélérer le plus possible l'exécution de ces travaux.

— Il est question de former 20 bataillons de chasseurs-tirailleurs sur le modèle de ceux de Vincennes.

— Le tribunal correctionnel (6e chambre) a rendu avant-hier son jugement dans l'affaire des tailleurs de pierre prévenus de coalition. Le nommé Vigoy, déclaré moteur et chef de la coalition, a été condamné à deux ans de prison et trois ans de surveillance. Cinq ont été condamnés à trois mois de prison ; quinze ont été condamnés à un mois de prison et douze à huit jours de prison. M. Ducasne, avocat, qui étoit prévenu de complicité de la rébellion, pour avoir rédigé

l'espèce de compromis qui a servi de base à la coalition, a été acquitté.

— De nouvelles condamnations à 8 et 10 jours de prison ont été prononcées hier contre un grand nombre d'ouvriers fileurs. Trois ont été condamnés à un et trois mois de prison.

— On s'étoit aperçu qu'un assez grand nombre de pièces en étain qui composent la vaisselle de l'Hôtel-des-Invalides étoient soustraites depuis quelque temps, et on avoit établi une surveillance afin de découvrir les auteurs de ces vols. Avant-hier, un femme a été arrêtée au moment où elle offroit en vente deux plats d'étain reconnus pour appartenir à l'hôtel. A la suite de ses déclarations, un invalide a également été arrêté et conduit au dépôt de la préfecture de police.

— Un ouragan des plus violens a éclaté sur Paris avant-hier dans l'après-midi. La pluie tomboit avec une force inouie dans nos climats, et la violence du vent a renversé un grand nombre de cheminées. Sur le boulevard, à peu près en face du Château-d'Eau, une immense cheminée en tôle, enlevée avec une quantité de gravats, a atteint un enfant de sept à huit ans, qu'on a relevé inanimé de dessous les débris. Plusieurs arbres ont été abattus sur divers points. La chute d'une énorme branche de tilleul a brisé aux Tuileries une statue représentant le Printemps. La toiture du marché d'Aguesseau, près la Madeleine, a été enlevée en grande partie. Un comble en fer a aussi été enlevé au chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche).

— Par décret de la régente d'Espagne, en date du 14 juillet dernier, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, a été nommé grand'croix de l'ordre de Charles III, et M. Léon de Maleville, sous-secrétaire d'état, grand'croix de l'ordre d'Isabelle.

— Il y a eu 29 faillites déclarées au tribunal de commerce de la Seine, pendant la première quinzaine de septembre; mais le chiffre de leur passif n'en est pas moins de 1,907,076 fr. 65 c. Celui des deux quinzaines du mois d'août n'étoit que de 1,448,360 fr. 40 c.

— L'inauguration du chemin de fer de Paris à Corbeil a eu lieu hier. Le trajet de Paris à Corbeil a été fait en trois-quarts d'heure.

— Le *Moniteur* publie le rapport du général Changarnier sur sa dernière expédition à Medeah, dont parloient de récentes dépêches. Le petit corps expéditionnaire, fort de 2,000 hommes d'infanterie et du génie, de 200 chevaux, de 8 obusiers de montagne, d'une section d'ambulance, et de 100 et quelques mulets du train des équipages, s'est mis en mouvement le 26 août, à une heure de l'après-midi, par la nouvelle route. Les Arabes, surpris par cette marche, n'avoient pu songer à se réunir; ils essayèrent pourtant d'arrêter la colonne, et le pays qu'on traversoit, s'étant montré hostile le 27 et le 28 août, fut sévèrement châtié. Le général Changarnier remit ses dépêches au général Duvivier.

Le 29, la colonne repartit au point du jour. A huit heures, un corps d'infanterie arabe fort de 600 hommes au moins, se présenta. Mais il fut obligé de se retirer après avoir laissé 80 ou 100 hommes morts. Le 30, à six heures du matin, la colonne expéditionnaire est rentrée à Blidah. Les combats des 27, 28 et 29 nous ont coûté 23 hommes tués, dont un officier, et 76 blessés, dont 4 officiers.

— Dans un autre rapport, le général Duvivier, commandant à Medeah, rend compte de l'attaque qu'il essuya de la part de 5,000 Arabes réguliers, ayant à leur tête Abd-el-Kader et El-Berkani. Quoique l'attaque fût vive, l'ennemi a été repoussé avec vigueur par nos troupes. Cette affaire, dans laquelle nos soldats ont encore donné des preuves de leur courage, a causé des pertes considérables aux Arabes. Nous avons eu, de notre côté, 57 tués et 86 blessés.

— Le *Toulonnais* annonce que la cause de la destitution de M. Marquois, commissaire central de police à Alger, doit être attribuée à la tolérance qu'il a mon-

trée pour l'ouverture d'une maison de jeu où plusieurs personnes ont été ruinées.

— Par arrêtés des 26 juin et 6 juillet, les gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe ont affranchi, le premier 134 individus, et le second 35.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Il y a eu mardi à Saint-Germain-en-Laye de graves désordres provoqués par l'exercice auquel les employés des contributions indirectes ont voulu procéder chez un confiseur-distillateur. Les débitans de boissons de Saint-Germain prétendent jouir de l'affranchissement des exercices, en vertu de la loi du 21 avril 1832, qui les assimileroit au commerce de Paris. Les réclamations qu'ils ont adressées à ce sujet au gouvernement étant restées sans succès, un rassemblement considérable a empêché les employés de remplir leurs fonctions, et les a poursuivis jusqu'à la mairie, où ils ont trouvé un refuge contre les violences dont ils ont été l'objet. Le *Moniteur Parisien* convient que les débitans sont affranchis de l'exercice pour le vin qu'ils vendent par le fait d'un droit unique payé à l'entrée; mais il soutient que les fabricans qui font avec un hectolitre d'eau-de-vie plusieurs hectolitres de liqueurs doivent payer le droit sur cette création de boissons. Ainsi l'ont jugé le tribunal de Versailles et la cour de cassation. Quoi qu'il en soit du fond de la question, il est toujours à regretter qu'au lieu d'employer les voies légales, les auteurs de ces désordres se soient livrés à des excès qui ne peuvent même que compromettre leurs réclamations.

— Aux dernières assises de l'Oise (Beauvais), présidées par M. Bazenerye, conseiller à la cour royale d'Amiens, huit affaires d'incendie ont été jugées. Il y a eu acquittement dans trois affaires et condamnation dans cinq, savoir : une à mort, trois aux travaux forcés à perpétuité, et une à vingt ans de la même peine.

— La *Feuille de Douai* dit qu'un camp va être établi entre Lille et Valenciennes.

— On attend dans le département du Nord 3,000 chevaux de remonte qui doivent arriver par petits détachemens et successivement.

— M. Chapper, préfet de la Loire-Inférieure, nommé en remplacement de M. Maurice Duval, et qu'une maladie grave avoit jusqu'à ce jour empêché de se rendre à son poste, est arrivé le 14 à Nantes.

— Des ordres ont été donnés pour mettre toutes les côtes de l'Ouest en état de défense.

— Le conseil-général du Morbihan, considérant l'élévation du prix des grains et la nécessité de procurer de l'ouvrage à la classe malheureuse, afin d'assurer son existence, a voté 12,000 fr. pour ateliers de charité.

— Le *Courrier de la Moselle* annonce qu'on travaille avec activité aux fortifications de la ville de Metz.

— Eliçabide s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Gironde qui le condamne à la peine de mort. Il paroît du reste résigné à son sort et ne s'effraie nullement du verdict terrible qui vient de le frapper.

— Une dépêche télégraphique a prescrit l'armement des forts de la côte, depuis Antibes jusqu'à Toulon.

— Le préfet maritime vient de défendre, sous des peines disciplinaires, aux personnes attachées aux différens services, de fournir aucune publication, aucun renseignement sur les travaux et les mouvemens de l'arsenal.

— Le maréchal-de-camp de Berthois, envoyé à Alger pour examiner le projet de défense de la Mitidja, est arrivé à Toulon le 10 à bord de l'*Euphrate*.

— A Toulouse, le conseil municipal a pris une délibération pour demander que le moulin à poudre et les divers magasins qui existent à l'arsenal et sur d'autres points soient éloignés de la ville.

— Quelques parties du département

des Hautes-Alpes ont été ravagées par un violent orage.

— Le 15, madame Lafarge étant fort souffrante, il n'y a pas eu d'audience à la cour d'assises de Tulle. Le 16 au matin on ne savoit pas encore si l'accusée pourroit soutenir les débats. On parloit de la prochaine arrivée de M. Raspail pour contrôler le rapport de M. Orfila.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La Junte de Madrid continue à recevoir de toutes parts des adhésions à ses actes d'indépendance. Parmi les grandes villes du royaume, on ne cite presque plus que Valence qui soit en retard. C'est du moins une apparence d'égards et de respect pour la résidence de la reine. Une sorte de retenue empêche apparemment de lui servir ce breuvage d'aussi près.

— Espartero devient de plus en plus un sujet de méfiance pour tous ceux dont il n'est pas le complice. On lui attribue l'intention de se rendre à Valence, pour déterminer la reine à subir le mouvement révolutionnaire de Madrid et des autres principales juntes. On ne sauroit encore prévoir à quoi elle se décidera. Il est bien difficile, du reste, qu'elle se soutienne en Espagne autrement qu'Espartero ne le voudra; c'est lui qui est le maître de fait; et comme Marie-Christine n'est pas maîtresse de droit, tout cela forme une situation des plus incertaines.

Ce qui doit faire présumer qu'Espartero ne se rendra pas de sa personne auprès de la reine, c'est qu'il vient de lui adresser une sorte de manifeste dont l'ultimatum porte que si les cortès ne sont pas dissoutes, la loi municipale révoquée et les ministres actuels remplacés par *six conseillers de la couronne, d'opinion libérale, purs, justes et sages*, il sera difficile de prévoir la marche que prendront les choses, et de calculer leurs conséquences.

— Le 10, le manifeste du général Espartero est arrivé à Valence. Dans la nuit du 11 au 12, la reine a nommé un ministère ainsi composé : président du conseil, ministre des affaires étrangères, M. Sancho; finances, M. Ximenès; grâce et justice, M. Gomez Becerra; intérieur, M. Cabello; guerre, M. Infante; marine, M. Capaz.

Il paroit que le ministère anglais n'a pas l'intention de réunir le parlement plus tôt que de coutume.

— Les journaux du gouvernement anglais ont publié le texte de la convention du 15 juillet sans l'accompagner de commentaires.

— Un acte séparé, annexé à la convention de Londres, contient une clause qui est une des plus importantes de tout le traité. Il y est dit : « Tous les traités et toutes les lois de l'empire ottoman s'appliquent à l'Egypte et au pachalick d'Acre, comme à toute autre partie de l'empire. » Il est donc établi que les traités de commerce ou autres qu'il plairoit au sultan de conclure seront obligatoires pour le pacha, lors même qu'ils seroient ruineux pour ses intérêts. On a sans doute supposé que la convention de Londres établiroit entre la Porte et l'Egypte une complète communauté d'intérêts et de politique.

— La ratification par la Porte du traité du 16 juillet est arrivée à Londres. C'étoit la seule qui manquât. Maintenant, le traité est en règle sur tous les points.

— L'ordonnance du *Moniteur* sur les fortifications de Paris inspire des craintes au *Morning-Chronicle*. Pour ce journal, fortifier Paris, c'est attaquer Moscou, Vienne, Naples, Berlin. Il n'y voit qu'une mesure agressive contre toute l'Europe, et parle de relever la coalition de 1812.

— M. de Berg, secrétaire de l'ambassade russe, est parti de Londres pour Saint-Pétersbourg avec des dépêches très-importantes.

— Une révolte a eu lieu dans l'école royale de la marine à Greenwich. Les élèves de la seconde division se sont sau-

vés au nombre de 70; plusieurs ayant été ramenés se sont livrés à des actes coupables de résistance contre leurs supérieurs. On est parvenu cependant à les faire rentrer dans le devoir.

— M. de Sorbeck, maréchal-de-camp, ancien capitaine aux gardes suisses et l'un des défenseurs du malheureux Louis XVI, au 10 août 1792, est mort à Soleure à la fin d'août, à l'âge de 88 ans.

— M. Anatole Demidoff vient d'épouser à Florence la princesse Amélie, fille du prince Jérôme Bonaparte. Une des clauses du mariage est que le comte Demidoff ne portera jamais les armes contre la France.

— La cérémonie de prestation d'hommage au nouveau roi de Prusse a eu lieu à Kœnigsberg, le 10 septembre. Le roi ayant pris place sur son trône, le chancelier de Prusse a fait aux états du royaume, l'allocution d'usage à laquelle ont répondu successivement le président des états des deux provinces de Prusse et celui de Posen. Après quoi le conseiller Zander a lu à haute voix la formule de la prestation d'hommage qui a été répétée par les états. A deux heures il y a eu un grand banquet.

— D'après les lettres de Lisbonne du 7, la révolte s'étend dans les provinces. Plusieurs corps de troupes à Peniche, à Leiria, à Braga, à Santarem, et dans les Algarves surtout, ont levé le drapeau de l'insurrection. On dit que le major-général comte das Antas est à leur tête.

— Les correspondances du Levant, arrivées à Marseille et à Toulon, vont jusqu'au 30 août. Les nouvelles d'Alexandrie sont importantes. Le 28, le pacha d'Egypte a déclaré à Rifaat-Bey, l'envoyé du sultan, et aux quatre consuls, qu'il se contentoit, avec l'Egypte, de la possession viagère de la Syrie, et qu'il chargeoit Rifaat-Bey de faire au sultan cette proposition. Le pacha a ajouté qu'il étoit certain d'avance de l'assentiment du sultan. Méhémet-Ali rendroit donc Adana, Candie, les villes saintes. Si ces propositions sont acceptées, la paix ne sera point troublée.

— Une lettre de Syra, du 31 août, porte que l'escadre française étoit en mesure de se diriger sur Candie, Beyrouth ou Alexandrie, suivant l'occurrence.

— Suivant les dernières nouvelles du Mexique, le peuple de Mexico et les résidens étrangers s'étoient prononcés pour les fédéralistes.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 18 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 107 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0, 95 fr 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 100 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 75 fr 50 c.
Act. de la Banque 2900 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr 00 c.
Oblig de la Ville de Paris. 1200 fr 00 c.
Caisse hypothécaire. 740 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt Belge 99 fr. 0,0
Emprunt romain. 98 fr. 3 4
Rentes de Naples 98 fr. 00 c.
Emprunt d'Haiti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 24 fr. 3 8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3336.

MARDI 22 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Le Guide du catéchumène vaudois, ou *Cours d'instructions destinées à lui faire connoître la vérité de la religion catholique*; ouvrage utile à tous les dissidens; par M. Charvaz, évêque de Pignerol. — 2 vol. in-12.

M. Charvaz, évêque de Pignerol, ancien instituteur des princes de Savoie, est déjà connu dans la littérature ecclésiastique et dans la controverse par un savant ouvrage qu'il a publié en 1836 sous le titre de *Recherches historiques sur les vaudois*, et dont il a été rendu compte dans ce Journal, numéro du 11 avril 1837. Le prélat ne s'étoit point fait connoître alors; mais son nom a bientôt été révélé au public. Il appartenoit à M. l'évêque de Pignerol, qui a les vaudois dans son diocèse, et qui désire sincèrement les éclairer, de jeter un nouveau jour sur leur origine et leur histoire, et de montrer les contradictions de leurs écrivains. C'est ce que M. Charvaz a exécuté avec autant de sagesse que de zèle. Il n'a point épargné les recherches, il suit de siècle en siècle l'histoire des vaudois, et il fortifie sa discussion par des témoignages et des pièces justificatives, qui montrent une étude approfondie du sujet.

Mais le vénérable évêque avoit trop à cœur le salut de ces pauvres vaudois pour se borner là. Il a entrepris de faciliter leur retour à l'unité, en réfutant les erreurs et les préjugés dont on les a imbus. Non-seulement il a étudié avec soin les ouvrages de leurs derniers défenseurs, mais il a consulté des personnes qui vivent au milieu d'eux, et qui les voient de plus près. Il remarque que malgré leur isolement, ils n'ont pu rester tout-à-fait étrangers au mouvement qui entraîne le protestantisme hors de ses anciennes voies. Leurs candidats au ministère allant faire leurs études théologiques à Genève, à Lausanne, à Montauban, à Berlin, etc., il est impossible qu'ils n'en rapportent pas les doctrines qui y règnent, et qu'elles ne pénètrent pas dans les vallées vaudoises. On y trouve donc aussi une grande variété d'opinions, les uns tenant aux anciennes doctrines protestantes, et les autres ayant passé plus ou moins au déisme et au socinianisme.

M. l'évêque de Pignerol n'ayant point trouvé dans les livres déjà existans ce qui convenoit à l'état et aux besoins particuliers de cette population, a conçu le projet d'un ouvrage qui s'adressât spécialement à leurs préjugés. Cet ouvrage arrive peut-être d'autant plus à propos que le roi de Sardaigne vient d'établir à Pignerol un hospice des catéchumènes pour les vaudois qui voudroient s'instruire de la religion. Cet hospice remplacera celui qui existoit autrefois, et qui avoit été supprimé en 1820 sous la domination française.

Le *Guide du catéchumène* est partagé, comme nous l'avons dit dans un petit article que nous lui consacrâmes le 21 mars dernier, en cinq

livres, dont le premier traite des dispositions à apporter dans la recherche de la véritable religion, et remonte à l'origine de la secte vaudoise. Ce premier livre comprend sept entretiens où, l'auteur montre d'abord l'importance de la recherche de la vérité, et les dispositions qu'il faut y apporter. Ces considérations sont générales, et peuvent s'appliquer à toutes les branches de protestans.

Les cinq derniers entretiens de ce livre regardent les vaudois. Qui croiroit qu'un synode vaudois tenu en 1833, exige qu'avant d'être admis à la cène, on s'engage par vœu à ne jamais changer de religion? Ainsi, après avoir tant déclamé contre les vœux, voilà que l'on en prescrit un; dans une religion qui admet en principe le libre examen, on défend de chercher la véritable religion chrétienne où elle est. M. l'évêque de Pignerol fait sentir avec beaucoup de force l'absurdité et l'inconséquence de ce vœu; nous ne pouvons citer qu'un très-court passage de cette discussion :

» Vous ne pourriez d'abord vous regarder comme lié par un tel vœu qu'autant que vos pasteurs, dont vous avez reçu votre religion, vous garantiroient la vérité de leurs doctrines et la certitude de leur enseignement. Car, sans cela, promettre de rester dans une religion, et ignorer si les doctrines qu'on y professe sont conformes ou opposées à l'Evangile, c'est chose qui choque évidemment la raison et le bon sens. Or, soit que vous considériez vos pasteurs comme formant un corps enseignant, soit que vous les preniez un à un, ils ne vous offrent et ils ne peuvent vous offrir aucune garantie de la vérité de leurs doctrines, se reconnoissant tous, tant collectivement qu'individuellement, sujets à l'erreur, et vous laissant, à vous seul, la responsabilité de vos croyances. D'où pourroit donc venir l'obligation de garder un tel vœu, et comment pourroit-elle se concilier avec celle que la raison et les principes de votre religion vous imposent, de chercher la vérité par vous-même, de la chercher partout où vous croirez pouvoir la rencontrer, et de vous y attacher après l'avoir trouvée? »

Dans les entretiens suivans, le prélat fixe l'origine de la secte vaudoise au XIIe siècle, et montre qu'elle a eu Pierre Valdo pour auteur. Les prétendus documens qu'on allègue pour prouver que les vaudois remontent plus haut, ne s'accordent point entre eux, et les systèmes imaginés à cet égard par quelques écrivains modernes, Bert, Peyraud, Muston, n'offrent aucune espèce d'autorité. L'auteur termine cette discussion par des réflexions qui font voir quelle est sa charité :

» Lisez les *Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois;* vous y trouverez toutes les preuves historiques des faits qui concernent cette question, ainsi que la réfutation des divers systèmes que vos pasteurs et vos écrivains ont soutenus sur cette matière.

» En lisant cet ouvrage, gardez-vous toutefois de prendre pour vous quelques expressions un peu vives que l'auteur adresse à ses adversaires, en dévoilant leur mauvaise foi et en réfutant leurs étranges assertions; elles ne s'adressent qu'à ceux qui n'ont point craint de falsifier, de tronquer ou de supposer des textes, de faire, en un mot, mentir l'histoire, pour y trouver un fondement à leurs erreurs. Il falloit mettre un terme à l'impudence de leurs mensonges et à la continuation de cette inique et honteuse tactique; il falloit les forcer à en rougir, du moins devant le public, dès que la conscience et la probité historique n'avoient pas suffi pour les en détourner.

» Quant à vous, qui avez cru avec

bonne foi et simplicité à ce qu'ils vous enseignoient sur ce sujet, vous n'avez rien de commun avec de tels écrivains, et vous ne méritez nullement de partager les reproches qu'on leur adresse. Je déplore vos erreurs, je compatis aux préjugés dont vos pasteurs vous ont imbu; mais je n'éprouve envers vous que les sentimens de la charité la plus tendre et la plus sincère.»

Jusqu'ici le travail du prélat avoit pour objet les vaudois; mais le reste de l'ouvrage convient à toutes les branches de protestans, et sans doute l'illustre auteur n'auroit pas restreint son titre au catéchumène vaudois, s'il n'étoit visible qu'il a cru devoir, comme évêque de Pignerol, s'occuper surtout du troupeau égaré de son diocèse.

Dans le second livre de son *Guide*, le vénérable évêque examine et réfute divers systèmes imaginés par des auteurs protestans. On a dit qu'il suffisoit d'être honnête homme pour être sauvé, ou bien que toutes les religions étoient bonnes, et qu'on pouvoit se sauver dans toutes, ou du moins qu'il suffisoit d'appartenir à une communion chrétienne pour pouvoir être sauvé. Mais ces systèmes ne soutiennent pas un examen un peu attentif. Ils sont nés de l'indifférence ou du déisme. L'auteur en montre très-bien l'inconséquence et l'absurdité. Il fait voir que Jésus-Christ a établi une Eglise, c'est-à-dire, une société destinée à réunir tous ceux qui professeroient sa religion, et qu'il n'a établi qu'une Eglise. Cette Eglise, d'après l'Ecriture, doit durer toujours, et être toujours visible.

Le troisième livre traite des marques ou caractères de la véritable Eglise, de l'unité, et à cette occasion, de la distinction des articles fondamentaux ou non-fondamentaux, du schisme, du salut exclusif et de l'intolérance, du christianisme progressif, de la sainteté de l'Eglise, de sa catholicité, de son apostolicité. L'entretien sur le christianisme progressif est peut-être un des plus remarquables de l'ouvrage; il combat une erreur qu'on a cherché à accréditer de nos jours, et qui a encore des partisans. La discussion du prélat à ce sujet est fort solide; nous en citerons un court fragment :

«Ce principe une fois admis, les docteurs protestans de cette religion nouvellement réformée, loin de s'obstiner, à l'exemple de leurs prédécesseurs, à nier ou à expliquer bénignement les variations de doctrine qu'on avoit toujours reprochées au protestantisme, posent en maxime la nécessité même de ces variations comme condition indispensable du progrès et du perfectionnement de la religion; c'est-à-dire qu'ils ont érigé en dogme la nécessité de varier les dogmes. Il ne seroit pas même prudent, d'après cela, de s'attacher trop fortement aux débris de croyances qui pourroient encore se trouver parmi eux; car, la raison étant en progrès, et le progrès n'ayant pas de limites, il pourroit arriver, et il est même fort probable qu'il arrivera, que ce que vous croiriez aujourd'hui comme une vérité de foi fût reconnu demain être une erreur. Et, au fond, quand on observe de quel train on y va pour réformer les symboles et les professions de foi, il est bien évident qu'on ne s'arrêtera que lorsque la *matière réformable* sera entièrement épuisée, c'est-à-dire lorsqu'il ne restera plus ombre de christianisme parmi les sectes protestantes. C'est ce que le ministre Erland leur reprochoit déjà, en leur disant que suivre un tel système, c'étoit faire du protestantisme *un véritable paganisme*, et détruire le christianisme même par sa base. Mais ses réclamations ont été inu-

files ; et vous avez vu ailleurs que celles de quelques pasteurs de nos jours, qui ont refusé de suivre leurs confrères dans cette voie, n'ont pas obtenu un meilleur résultat. »

Le dernier entretien de ce troisième livre est consacré à réfuter la supposition d'une mission extraordinaire dans les chefs de la réforme, supposition imaginée, en désespoir de cause, pour échapper aux graves objections qu'on leur faisoit sur leur audace à innover dans la religion.

Le quatrième livre du *Guide* est sur la règle de la foi. L'auteur y montre que le jugement individuel ou l'esprit privé interprétant l'Ecriture, ne peut être la règle de foi. Il recherche si l'inspiration du Saint-Esprit, qu'on invoque au secours du jugement individuel dans l'interprétation de l'Ecriture, forme avec celui-ci la véritable et unique règle de foi du chrétien. A cette occasion, il discute les reproches que les protestans font aux catholiques touchant l'Ecriture : 1° de faire peu de cas de l'Ecriture, et de mettre l'autorité de l'Eglise au-dessus de celle de la parole de Dieu ; 2° de défendre les versions de la Bible en langue vulgaire, de se servir d'une version défectueuse, de la préférer même au texte de l'Ecriture, et d'en interdire la lecture aux simples fidèles ; 3° de se servir du latin dans la simple liturgie publique. Tout cela forme la matière de six entretiens. Les quatre autres entretiens de ce livre roulent sur la tradition, sur la vraie règle de foi, sur l'autorité du corps des pasteurs, et sur l'infaillibilité du corps enseignant.

Le cinquième livre a pour objet la suprématie pontificale. M. l'évêque de Pignerol prouve que saint Pierre a fondé l'Eglise de Rome, et que les évêques de cette ville sont ses successeurs. Il recueille les aveux des écrivains protestans les plus célèbres en faveur de la suprématie des papes, et répond à quelques objections.

Telle est l'analyse un peu succincte, mais fidèle, de cet ouvrage qui se recommande non-seulement par l'importance de la matière, mais par la manière dont elle est traitée. L'esprit de méthode qui y règne, le choix et l'enchaînement des preuves sont relevés par le mérite d'un style clair, naturel, et d'une simplicité élégante. L'auteur montre partout une parfaite connoissance de son sujet. Il a beaucoup étudié les ouvrages des protestans, rapporte leurs témoignages et réfute leurs difficultés. Son livre est un modèle d'une discussion consciencieuse et modérée, où la sagesse de la forme se joint à la solidité du fond. Il y auroit eu beaucoup à citer, surtout dans quelques parties importantes, mais nous sommes obligés de nous restreindre et de renvoyer au livre même.

L'habile et laborieux auteur annonce un troisième volume où il traitera plusieurs questions de détail, et terminera par un catéchisme de controverse qui sera le résumé de tout l'ouvrage.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans la séance de l'Académie de la Religion catholique du 30 juillet, le docteur Joseph de Mattheis a lu une dissertation sur les faveurs accordées par les papes aux médecins, et sur les servi-

ces que la médecine rend à la religion.

La bibliothèque Casanate, située dans le couvent des Dominicains, dit de la Minerve, vient d'être restaurée, augmentée et embellie. Ce précieux établissement, riche en manuscrits et en éditions rares, placé dans le centre de la capitale, fréquenté par nombre de gens studieux, faisoit craindre depuis quelque temps de tomber en ruine. Le Père Hyacinthe de Ferrari, Dominicain, à peine nommé préfet de la bibliothèque, ne se contenta point de l'avoir augmentée de beaucoup d'ouvrages nouveaux, et il se donna beaucoup de mouvemens pour que l'on exécutât immédiatement les réparations nécessaires, afin de prévenir les dommages dont on étoit menacé.

Le 23, on a posé la première pierre d'une nouvelle église à Castiglion-Fiorentino, dans le grand-duché de Toscane. Le grand-vicaire capitulaire d'Arezzo, le siége vacant, présidoit à la cérémonie qui s'est faite avec beaucoup de pompe et un nombreux concours. Le chapitre d'Arezzo a beaucoup contribué à ce projet de construction, et deux chanoines, MM. Tommasi et Velluti, ont aplani les obstacles. Une respectable bienfaitrice a laissé des fonds pour cette bonne œuvre.

PARIS. — M. l'Archevêque a nommé plusieurs chanoines honoraires de Notre-Dame : le 3 septembre, M. Jean-Xavier Vêtu, chanoine honoraire de Dijon, et ancien grand-vicaire de ce diocèse, qui vient de publier les *Vrais principes sur la prédication* et le *Guide pastoral*, dont nous aurons à rendre compte prochainement; et le 4 septembre, M. André-Jean-Marie Garnier, ancien premier vicaire de la paroisse Notre-Dame, et M. Charles-Nicolas Lenglier, ancien curé du diocèse de Beauvais.

A l'ordination de samedi, trois Africains du Sénégal, David Boilad, Arsène Fridoil et Pierre Moussa, élevés au séminaire du Saint-Esprit, ont été ordonnés prêtres. Plusieurs nègres et gens de couleur assistoient à la cérémonie.

M. Darcimoles, évêque du Puy, est parti de Paris vendredi pour se rendre dans son diocèse. Le prélat devoit s'arrêter à Nevers, et y recevoir, le dimanche 20, le *Pallium* des mains de M. l'évêque de Nevers qui a été assistant à son sacre. On sait que les évêques du Puy jouissent du privilége d'être décorés du *Pallium*. M. Darcimoles devoit arriver le 23 à Brioude qui est de son diocèse, et faire le lendemain son entrée au Puy, où on faisoit de grands préparatifs pour le recevoir.

Le sacre de M. l'évêque de Valence a dû avoir lieu à Vienne aujourd'hui, jour de la saint Matthieu ; M. l'évêque d'Amiens est passé dernièrement par Paris pour se rendre à Lyon et de là à Vienne où il doit être assistant au sacre.

M. Graveran, évêque de Quimper, est arrivé le samedi 12 dans cette ville, à sept heures du soir. Il paroît que le prélat s'étoit arrangé pour arriver à l'improviste, afin d'éviter l'éclat d'une entrée solennelle. Le lendemain dimanche a eu lieu l'installation. Toutes les autorités se sont rendues à la cathédrale, escortées par des détachemens de la garde nationale et de la troupe de ligne. Le clergé est allé prendre M. l'évêque à l'évêché, et l'on s'est rendu processionnellement à la cathédrale, où M. l'évêque a fait son entrée sous le dais

avec la mitre et la crosse. Après l'installation, le prélat est monté en chaire et y a lu sa lettre pastorale, dont nous avons fait connoître quelques passages.

M. l'archevêque d'Avignon vient d'établir dans sa cathédrale une association en l'honneur du saint et immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. Le prélat a publié à ce sujet une lettre pastorale datée du 13 septembre, jour de la fête du saint Nom de Marie. Il y relève la dévotion à la sainte Vierge, et dit qu'il étoit pressé du désir de voir l'association s'établir dans son diocèse. Il déplore la perte de tant d'ames qui s'égarent, et indique le remède dans le cœur de Marie où Dieu s'est plu à renfermer d'ineffables trésors. Le pieux prélat développe cette pensée dans des paroles pleines d'onction, et engage ses diocésains à honorer spécialement le cœur de Marie, et à y chercher un refuge pour les ames qui leur sont chères. La nouvelle association sera affiliée à celle de l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Paris. Les curés sont invités à la faire connoître et à la propager. On a imprimé à Avignon un *Petit manuel* in-18, à l'usage des associés.

On a parfois la consolation de voir des paroisses importantes, qui, jusqu'à présent, avoient paru indifférentes à tous les bienfaits du christianisme, se réveiller tout à coup et venir puiser dans la religion la tranquillité et les consolations qu'on cherche inutilement ailleurs.

Tel étoit le touchant spectacle qu'offroit la grande majorité des habitans de Solesmes, diocèse de Cambrai, le jour de l'Exaltation de la sainte croix. Trente-cinq ecclésiastiques, qui s'étoient rendus à l'invitation de M. le doyen de Solesmes, chantèrent les vêpres. Au milieu de l'église, s'élevoit un large catafalque, tendu de noir, sur lequel étoit posé le Christ. Après un morceau de musique exécuté avec goût par de jeunes élèves du séminaire, la procession se mit en marche ; elle étoit ouverte par un grand nombre de jeunes gens des deux sexes, portant chacun une bannière noire avec une croix blanche. L'estrade, où reposoit l'image du Christ, étoit portée par vingt notables propriétaires de la paroisse. La vaste église de Solesmes avoit été trop étroite pour contenir la foule immense accourue de tous les villages voisins à cette pieuse cérémonie. Parvenue aux environs du calvaire, cette foule put se répandre et se placer sur les hauteurs qui l'environnent et qui furent bientôt transformées en amphithéâtre. Là, M. l'archiprêtre de Cambrai, après avoir, en sa qualité de grand-doyen de l'arrondissement, procédé à la bénédiction du Christ, prononça d'une voix sonore, un discours plein d'onction. On retourna ensuite à l'église en chantant le *Te Deum*.

Un violent incendie a éclaté pendant la nuit du samedi 12 au dimanche 13 dans l'église de Verlinghem, canton de Quesnoy-sur-Deule, diocèse de Cambrai. Les pompiers du Quesnoy se sont rendus en toute hâte sur les lieux, mais leurs efforts, unis à ceux des habitans, n'ont pu arrêter le désastre. Cette église, à trois nefs, a été entièrement consumée. Le feu étoit si violent que la cloche a été fondue.

M. le curé de Bourbon-Lancy, instruit de tout le bien que produit l'archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de la bienheureuse vierge Marie, dans tous les lieux où elle est établie, l'a aussi érigée dans sa paroisse le second dimanche du mois d'août de cette an-

née, afin de procurer à ses paroissiens les mêmes avantages, et déjà plus de cent personnes se sont fait inscrire.

Le jeudi 10 a eu lieu avec les cérémonies usitées en pareille circonstance la consécration de l'église de Koekelberg, en Belgique, par le cardinal-archevêque de Malines, assisté de son clergé. Cette cérémonie, commencée à dix heures, n'a fini qu'à midi. Ce fut une fête pour ce hameau, peuplé de plus de 2,000 ames. La rue où est située l'église étoit ornée de jeunes arbres et de guirlandes de verdure, et le beau temps avoit attiré une foule considérable de personnes. La société de l'Harmonie avoit été prendre le cardinal chez sa sœur, et l'a conduit à l'église. A son arrivée, des fanfares se sont fait entendre et la cérémonie a commencé. Après la messe, le prélat fut reconduit chez M. le curé avec le même appareil qu'il étoit venu, et accompagné de la musique qui, pendant le repas, n'a cessé de se faire entendre. Il a beaucoup applaudi au zèle de l'estimable pasteur qui n'a pas peu contribué à l'érection de son église.

Nous recevons une note plus détaillée sur un fait déjà annoncé dans notre numéro de jeudi dernier.

M. J. B. Purcell, évêque de Cincinnati, vient de terminer la visite d'une grande partie de son diocèse, pendant laquelle il a, comme nous l'avons vu, consacré, assisté par M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, la belle église de Cleveland sur les bords du lac Erié, sous l'invocation de Notre-Dame-du-Lac. Le prélat a trouvé partout les dispositions les plus favorables au développement de la religion catholique; de tous côtés, on lui demande des prêtres et des établissemens pour l'éducation de la jeunesse. Des offres de terrain lui ont été faites dans plusieurs endroits très-importans. La pénurie de sujets ne lui a pas permis de satisfaire à toutes les demandes. Nous avons dit qu'une colonie de Sœurs de Notre-Dame, dont la maison mère est établie en Belgique, et qui compte déjà dans ses différentes maisons plus de cinq cents professes, vient de s'embarquer à Anvers pour aller fonder une maison d'éducation à Cincinnati; cette expédition, composée de huit Sœurs accompagnées d'un prêtre, M. l'abbé Rapp, ancien aumônier des dames Ursulines de Boulogne-sur-Mer, a été préparée par M. l'abbé Brassac, vicaire-général de Cincinnati, et a mis à la voile le 9 courant à bord du navire trois mats l'*Elisa Thornton*. Au moment où ces dignes Sœurs montèrent à bord, le quai du bassin d'Anvers étoit couvert d'une foule de spectateurs de toutes les classes; on ne savoit ce qu'il falloit le plus admirer, ou de l'héroïsme de l'entreprise de ces pieuses femmes, ou de la sérénité et du calme avec lequel elles faisoient le sacrifice de la patrie et de toutes les douceurs qu'elle renferme. Etoit passager sur le même navire le révérend Père Ffrench, missionnaire en Amérique depuis plus de trente ans; fils d'un évêque protestant, il se convertit avec un de ses frères (encore jeunes alors l'un et l'autre) à la religion catholique, dont ils sont aujourd'hui les dignes ministres et les zélés propagateurs. Son frère, Edmond Ffrench, est évêque catholique de Kilmacduagh et Kilfanor, en Irlande.

Au moment où le navire levoit l'ancre, M. l'évêque de Gand, qui se trouvoit à Anvers, vint bénir la colonie, et lorsqu'il fut parti, les Sœurs, les deux ecclésiastiques et six candidats, envoyés au Missouri

par les Jésuites, se retirèrent sur l'arrière du navire, sur le pont, et s'étant tous mis à genoux, tournés vers l'église d'Anvers, M. Brassac récita le *Veni Creator* et l'*Ave maris stella;* s'étant relevés, on chanta en chœur deux strophes du cantique : *Je mets ma confiance, Vierge, en votre secours;* après quoi M. Brassac adressa quelques paroles d'encouragement aux voyageurs, leur donna la bénédiction et quitta le bord dans un état d'émotion qu'il seroit difficile de rendre.

M. l'archevêque de Dunin, accompagné d'un chanoine et d'un chapelain, est arrivé le 5 septembre au soir à Kœnigsberg. Le lendemain matin, il a fait sa visite à M. Flottwell, président supérieur de Posen, et à M. Rochow, ministre de l'intérieur. M. le docteur de Hatten, évêque d'Ermeland, et M. le docteur Sedlag, évêque de Culm, y étoient arrivés aussi.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La mode des *meetings* se propage aussi chez nous, et nous n'aurons bientôt plus rien à envier à l'Angleterre sur ce point. Une nouvelle réunion réformiste a eu lieu le dimanche 13, dans l'après-midi, sur le puy de Montandoux, près Clermont, en Auvergne. On évalue à mille le nombre des personnes qui y ont pris part; il y avoit aussi beaucoup de curieux. Dans le voisinage du lieu de la réunion, quatre compagnies du 52e tiroient à la cible et n'ont quitté le terrain qu'après la séparation de l'assemblée. De plus le régiment avoit été consigné, et des gendarmes à cheval alloient et venoient sur la route. Ces précautions nous paroissent fort sages. Que n'eût-on pas dit si l'autorité n'eût pas pris des mesures et qu'il fût arrivé quelque désordre? D'ailleurs tout s'est passé tranquillement.

L'assemblée a nommé pour son président M. Couthon, fils du conventionnel de ce nom qui fut l'ami de Robespierre et de Saint-Just, le démolisseur de Lyon. etc. Ce choix étoit fort significatif et indiquoit la portée de la réunion que l'on disoit n'avoir pour but que la réforme. M. Couthon fils a prononcé un discours où il a essayé de faire l'apologie de son père. Cela étoit tout simple; la nomination du fils impliquoit la réhabilitation du père. Ainsi c'est la mémoire de ce dernier que la réunion a voulu honorer en portant ses suffrages sur le fils. Ce sont les hommes de ce temps là que l'on préconise! Il y a là de quoi ouvrir les yeux aux aveugles qui ne veulent pas voir où nous mène le parti démocratique.

La *Gazette d'Auvergne*, à laquelle nous empruntons les faits, dit que le choix du président étoit une grande faute, et que la responsabilité en retombe en grande partie sur les hommes influens du parti démocratique, qui, on ne sait pour quelle raison, n'ont point voulu prendre part à la réunion.

Quoi qu'il en soit, plusieurs discours ont été prononcés, tous plus ou moins dans le sens de la réforme. Dans quelques-uns, il y a eu des allusions très-énergiques contre le gouvernement actuel. Les assistans étoient debout et placés circulairement autour des orateurs. Le banquet avoit eu lieu auparavant; il se composoit de groupes assis à terre, et ne consistoit que dans les vivres apportés par chacun. Il est possible que cette extrême simplicité n'ait pas été du goût de quelques patriotes élégans qui ne se piquent pas de la frugalité lacédémonienne.

Après le discours on a nommé un comité réformiste. On a fait ensuite circuler une pétition pour la réforme. Il est bon de remarquer que dans la réunion on ne se donnoit que le nom de *citoyen*. Du reste aucun cri séditieux n'a été proféré. Un seul cri de *vive la république* a été réprimé de suite, sans doute par prudence; car il est visible que la république étoit au fond de tout cela. On s'est séparé au chant de la *Marseillaise*. L'immense

majorité des assistans se composoit d'habitans de la campagne, notamment des villages voisins, d'Aubière, de Beaumont, de Ceyrat, etc. Il y avoit beaucoup de femmes parmi les curieux.

Dans les invitations, il étoit dit que tous les amis de la démocratie étoient appelés à la réunion. Les invitations étoient signées Vimal-Lajarrige, au nom du comité provisoire. Dans la matinée du dimanche une autre réunion préparatoire d'une soixantaine d'individus avoit eu lieu dans un champ voisin; elle s'est réunie ensuite à celle de Montandoux.

Le législateur d'Athènes refusa de faire entrer le parricide dans son code pénal, parce qu'il ne vouloit point que ce genre d'attentat fût réputé possible. Si c'étoit une raison comme celle-là qui fît absoudre le parricide devant les jurys de nos cours d'assises, ce seroit du moins une sorte de consolation et d'apaisement donnés à la morale publique. Mais malheureusement ce n'est point là sur quoi ils se fondent pour prononcer les adoucissemens de peine, et quelquefois les énormes acquittemens dont ils effraient la société depuis l'invention des *circonstances atténuantes*.

Ces circonstances atténuantes viennent encore d'être appliquées à deux monstres exécrables du département de la Nièvre, qui, de concert et après une longue préméditation, ont donné la mort à leur père et à leur mère, dans le domicile de ces derniers, pendant la nuit, et selon toute apparence pendant leur sommeil. Là. le jury ne s'est point appuyé, comme Solon, sur ce que le parricide lui paroissoit un crime impossible. Au contraire, il l'a reconnu constant et parfaitement établi dans toute son horreur et son atrocité; ce qui est assurément plus révoltant, plus malheureux et plus affligeant pour la société, que s'il eût repoussé, renié, cassé tous les témoignages, et déclaré qu'il ne vouloit en croire ni ses yeux ni ses oreilles.

Oui, cela eût mille fois mieux valu. Les assistans ne se seroient pas retirés de l'audience stupéfaits d'étonnement et saisis d'épouvante. Les deux monstres eux-mêmes n'auroient pas emporté de là l'idée qu'ils n'avoient commis qu'un demi-crime, et qu'égorger ses parens de sang-froid dans leur lit, avec tout ce qu'il y a de plus affreux dans la préméditation et le guet-apens, n'est plus qu'un cas ordinaire et presque sans conséquence. Enfin les autres scélérats, qui sont dans l'habitude d'écouter aux portes de la justice, pour y chercher leur direction et leurs motifs de sécurité, ne se seroient pas en allés aussi satisfaits et aussi rassurés qu'ils ont dû l'être par une semblable extension des *circonstances atténuantes*.

Tout habituée qu'elle est à enregistrer ces déplorables écarts de la philanthropie, la *Gazette des Tribunaux* est saisie d'effroi en constatant celui-ci. Une chose qui l'étonne avec raison, c'est que le parricide soit généralement le crime le plus ménagé par les cours d'assises de cette époque hardie et sans frein; tandis qu'il devroit être maintenu impitoyablement hors la loi, nonobstant toutes les modifications et tous les adoucissemens qui ont été apportés, ou qui peuvent être introduits dans le code pénal.

Dans beaucoup de lieux, l'instruction morale et religieuse est en progrès. Depuis long-temps Bourbon-Lancy a l'avantage de posséder une école de jeunes personnes dirigée par les dames de la Charité de l'Instruction chrétienne de Nevers. Le zèle toujours persévérant déployé par ces dames pour l'éducation et l'instruction de leurs jeunes élèves, ne pouvoit manquer de marcher de succès en succès. Le 20 du mois d'août étoit le jour fixé pour la distribution des prix. Cette fête de famille avoit attiré, dans les vastes appartemens de l'hospice, non-seulement les parens des enfans, mais encore la majeure partie des habitans de la ville qui s'étoient réunis aux

administrateurs de l'établissement, ainsi que les personnages les plus distingués qui s'y trouvoient pour y prendre les eaux, afin d'encourager par leur présence les succès des jeunes personnes. Quelques notables de la ville ont bien voulu aussi y concourir pour leur part en venant exécuter plusieurs morceaux de musique dans les intervalles des exercices.

Le 10 de ce mois étoit le tour de la pension des dames de Saint-Joseph de Lyon, établie dans la commune de Baulon (Allier), à deux lieues de Bourbon-Lancy, par les soins de M. Bayon père. Cet établissement ne laisse rien à désirer aux parens sur ceux des grandes villes, pour l'éducation et l'instruction de leurs enfans. Aussi M. Bayon, à qui les habitans sont redevables d'une si précieuse institution, a-t-il su ajouter à des titres si honorables qui lui méritent l'estime publique, l'affection de tout le pays.

PARIS, 21 SEPTEMBRE.

Hier dans la matinée, Louis-Philippe, accompagné du président du conseil, des ministres de l'intérieur, de la guerre et des travaux publics, du lieutenant-général Dode de la Brunerie, président du comité des fortifications, du lieutenant-général Vaillant, et de ses aides-de-camp, a parcouru à cheval et visité les lieux où doit être établie, dans le bois de Boulogne et le parc de Neuilly, la ligne des fortifications de Paris.

— Le chef de bataillon du génie commandant à Valenciennes, M. Van-Eckout, est appelé à Paris pour coopérer aux travaux de fortifications.

— Par ordonnance du 10 septembre, il est ouvert au ministre secrétaire d'état des travaux publics, sur l'exercice 1840, un crédit extraordinaire de 6 millions pour la partie afférente à son département des dépenses relatives aux travaux de fortification de Paris. La régularisation de ce crédit extraordinaire sera proposée aux chambres lors de leur prochaine session.

— Voici quelques détails intéressans sur les armemens préparés sur divers points du territoire

On assure que le 2e régiment du génie tout entier va arriver sous quelques jours à Saint-Denis et à Vincennes, pour y tenir garnison.

Les forges d'Hayange, département de la Moselle, viennent de recevoir une commande de 560,000 biscaïens et de 800,000 kilogrammes de boulets, bombes et obus. Déjà sept ateliers sont montés pour la fabrication des biscaïens, et fonctionnent avec activité.

Dans les fonderies de Toulouse, de Strasbourg et de Douai, où se font des bouches à feu de différens calibres; dans les forges de Metz, Mézières, Toulouse, Besançon, Nevers et Rennes, ainsi que dans les manufactures d'armes de Klingenthal, Mützig, Châtellerault, Tulle et Saint-Etienne, les commandes ordonnées sont si nombreuses, qu'on a été obligé d'augmenter le nombre des ouvriers, afin de pouvoir faire les livraisons au délai fixé.

Les arsenaux d'artillerie, situés à Auxonne, Grenoble, Douai, Metz, Strasbourg, Rennes, La Fère, Toulouse et Paris, se garnissent de poudre, de bombes, de boulets et d'armes de tous calibres. Enfin, les raffineries de salpètre établies à Lille, Nancy, Toulouse, Marseille, Bordeaux, le Ripault et Paris, font de grands envois aux entrepôts de Châlons-sur-Marne et d'Avignon.

On s'occupe d'un projet d'appliquer l'inscription maritime aux mariniers des rivières.

Au Havre le génie poursuit activement l'exécution des ordres qu'il a reçus touchant l'état de défense de la place. Il établit des chemins couverts en avant des fossés de l'est; les abords des portes se hérissent de palissades. On a commencé à visiter les affuts et à réparer les rails de rotation des pièces de la batterie de la jetée du nord; on bouche par des épau-

lemens en terre les brèches du front nord de la place; sur le mur d'enceinte de la Floride, on fait des dispositions pour placer une batterie, et l'on assure que la direction de l'artillerie se prépare à rétablir la batterie du Perrey. Ces differens travaux ne tarderont pas à être terminés, et accompliront les ordres du ministère, ainsi conçus: mettre la place à l'abri d'un coup de main.

Un marché de 17,000 chevaux pour la remonte de la cavalerie vient d'être passé par le gouvernement. 5.000 seront livrés à Haguenau (Bas-Rhin), 4.000 à Dunkerque, et 8,000 à Saint-Avold (Moselle).

Une partie des régimens d'infanterie de la garnison de Metz est employée aux travaux de terrassemens nécessaires pour mettre la place en état de défense.

La direction du génie fait hâter à Thionville les travaux de la caserne d'infanterie dont la construction est commencée depuis le printemps. Cette ville doit être très-promptement armée.

Des troupes vont être échelonnées aux abords de Lyon. On en attend à Roanne et à Montbrison, dont les garnisons doivent être mises sur le pied de guerre.

On s'occupe à la mairie d'Amiens de l'organisation de la garde nationale mobile.

Le 44ᵉ de ligne, dont une partie est en garnison à Mâcon, forme en ce moment deux bataillons de guerre qui seront envoyés à Auxonne ou à Mâcon.

On a levé dans le quartier maritime de Cherbourg jusqu'aux aspirans au grade de maîtres au cabotage et de capitaines au long cours pour le service de la marine royale. Cela ne s'étoit jamais fait.

Par suite des ordres du ministère de la guerre, une batterie doit arriver sous peu de jours à Grenoble. Les travaux de l'arsenal de cette ville se poursuivent avec une grande activité, Les remparts de Grenoble seront bientôt garnis de 150 pièces d'artillerie.

— Une ordonnance du 7 septembre pourvoit à l'organisation du gouvernement de notre colonie du Sénégal qui jusqu'ici n'étoit régie, sous ce rapport, que par des actes et des instructions provisoires. Cette ordonnance constitue les pouvoirs ordinaires et extraordinaires du gouverneur, crée un conseil-général à Saint-Louis, et un conseil d'arrondissement à Gorée. Le conseil-général doit, dans sa première session, élire un délégué et un suppléant, avec la mission de suivre auprès du gouvernement de la métropole l'effet des délibérations et des vœux du conseil-général.

— On lit dans le *Moniteur parisien* : « La convention conclue le 15 juillet entre la Turquie, l'Autriche, la Prusse, la Russie et l'Angleterre, et dont les ratifications ont été échangées le 15 septembre présent mois, a été officiellement communiquée le 16 du même mois, à l'ambassadeur du roi à Londres. »

— La même feuille publie la note qui suit : « Un journal, dans un article qui a paru ce matin, signale la mésintelligence qui auroit éclaté entre M. le président du conseil et M. l'ambassadeur de France à Londres, sur les grandes questions qui occupent le gouvernement. Nous défions ce journal de donner une preuve quelconque à l'appui de cette assertion. »

— M. L'Eleu de la Ville-aux-Bois, colonel d'infanterie de marine, qui avoit été mis en non-activité pour infirmités temporaires, a été remis en activité de service par ordonnance du 14 septembre.

— M. Lardenois, lieutenant-colonel, chef de la 23ᵉ légion de la gendarmerie, passe avec son grade dans la garde municipale de Paris. Il est remplacé, comme chef de la 23ᵉ légion, par M. de Ferry-Fontnouvelle, colonel du 6ᵉ de lanciers.

— Par ordonnance du 12, sont nommés conseillers à la cour royale de Cayenne, M. Pasquier, lieutenant de juge au tribunal de 1ʳᵉ instance de Marie-Galante, et M. Daney de Marcillac, conseiller-auditeur à la cour royale de la Martinique.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs d'académie une circulaire relative à l'enseignement des langues vivantes dans les colléges.

— Le comte de Paris, dont la santé a donné ces jours derniers d'assez vives inquiétudes, est aujourd'hui tout-à-fait hors de danger.

— Le prince Louis Bonaparte a eu vendredi une longue conférence avec ses trois conseils, MM. Berryer, Marie et Ferdinand Barrot.

— Les dépôts de recrutement, dit le *Constitutionnel*, sont assiégés, non-seulement de jeunes gens, mais aussi d'anciens militaires qui viennent s'enrôler.

— Samedi, l'académie des Beaux-Arts a admis MM. Caristie, Ballard, Hittorf, Nepveu, de Joly, Gauthier, Blouet et Visconti, comme candidats au fauteuil laissé vacant dans la section d'architecture par la mort de M. Huyot.

— L'Institut a décerné le premier grand prix d'architecture à M. Théodore Ballu, élève de M. Lebas, et le second grand prix à M. Auguste Titeux, élève de MM. Debret et Blouet.

— Samedi, le tribunal correctionnel avoit à juger 20 individus arrêtés le 6 septembre dans les rassemblemens du boulevard Saint-Denis. Les débats ayant établi qu'ils avoient refusé de se retirer à la deuxième sommation du commissaire de police, le tribunal en a condamné 19 à huit jours de prison. Le dernier, Tourelle, bonnetier, se trouvant en état de récidive, a été condamné à quinze jours de la même peine.

—Les deux époux Rhindskopf, demeumeurant rue du Coq-Saint-Jean, 4, retirèrent de nourrice un enfant de trois ans né de la femme Rhindskopf avant son mariage. Cet enfant, qui à son arrivée chez sa mère étoit bien portant, dépérit tout à coup, et peu de temps après il succomba. Les médecins qui furent chargés de rechercher la cause de sa mort déclarèrent qu'elle devoit être attribuée à la privation d'alimens sains et à une congestion cérébrale résultant d'un coup qu'il avoit reçu. Les deux époux devinrent l'objet d'une instruction, dans le cours de laquelle la femme mourut. Rhindskopf a comparu vendredi devant le jury qui l'a déclaré coupable d'avoir porté des coups au jeune enfant. La cour l'a condamné à deux ans de prison.

— Le *Moniteur Parisien* donne un aperçu sur les résultats de la dernière récolte en France. L'ensemble des renseignemens que ce journal a reçus, et dont il garantit l'exactitude, justifie entièrement l'opinion que la récolte des blés en 1840 est l'une des plus belles que nous ayons eues depuis long-temps. Il est présumable par conséquent que les prix des grains, qui ont déjà considérablement fléchi partout, tomberont encore d'ici à quelques mois.

— M. Jullien, ingénieur en chef du chemin de fer de Paris à Orléans, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu hier et aujourd'hui la somme de 412,625 fr., et remboursé celle de 1 million 178,coo fr.

— Le ministre de la guerre a reçu du maréchal Valée la dépêche suivante, datée d'Alger, le 13 septembre : « Le colonel Levasseur a attaqué les troupes d'Abd-el-Kader à Medzergah, en avant de Sétif. Le bataillon régulier a été enfoncé; il a perdu son drapeau. Cent quinze cadavres sont restés sur la place, et l'ennemi a eu un grand nombre de blessés.

» Nous avons eu cinq tués et vingt-quatre blessés.

» L'ennemi a abandonné la Mejana, où le général Galbois a dû arriver le 7.

» La province d'Alger est tranquille. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un crime horrible vient de jeter le consternation dans la ville de Fontainebleau. Le 17, à onze heures du soir, un bijoutier de Paris, âgé de quarante

ns environ, homme perdu de dettes, it-on, a commis un double assassinat ur ses père et mère. Le même poignard égorgé l'un et l'autre, et la mort a té instantanée. Le meurtrier, déjà couert de sang, s'étoit précipité sur la donestique, et elle eût été frappée du même oup, si elle n'avoit pas trouvé moyen le se jeter par la fenêtre du rez-dehaussée. Aux cris d'effroi poussés par ette malheureuse, le parricide a pris immédiatement la fuite.

— Le *Journal de la Somme* annonce que plusieurs des détenus qui se sont évadés de Doullens sont parvenus à franchir la frontière belge.

— Les 10 évadés qui ont été repris sont les nommés Petremann, Elie, Vallière, Evanno, Patissier, Bordon, Espinousse, Druy, Bonnefond et Gérard.

— M. Ducrez, doyen des conseillers à la cour royale de Douai, vient de mourir à l'âge de 79 ans.

— On écrit du Havre, le 17, que le coup de vent de la veille s'est fait sentir d'une manière bien malheureuse dans les environs de cette ville. Un grand nombre d'arbres ont été rompus et déracinés entièrement. On craignoit de grands désastres sur mer.

— M. Boimilliau, qui habite le département des Côtes-du-Nord, vient d'offrir à la ville de Guingamp une somme de 30,000 francs pour la fondation et l'entretien d'une salle d'asile.

— Le 10ᵉ de ligne, qui avoit quitté le camp de Fontainebleau pour occuper les cantonnemens des deux rives de la Seine aux environs de Paris, est retourné à son ancienne garnison d'Orléans.

— D'après les dernières nouvelles de Lodève, la coalition des ouvriers tisserands paroissoit toucher à son terme.

— Six mille francs ont été votés par le conseil-général de la Côte-d'Or, pour les études du chemin de fer de Lyon à Paris, par la Bourgogne, en suivant la ligne du canal.

— Six individus condamnés aux travaux forcés, dont l'un entre autres à vingt années, se sont évadés, la nuit du 13 au 14, de la maison de justice de Montpellier, où ils attendoient le passage de la voiture cellulaire qui devoit les transporter au bagne. Depuis un mois, ils avoient creusé une voie souterraine qui, en traversant sous les premières assises du mur de leur cachot, aboutissoit à un corridor ouvert et non gardé qui donnoit dans la grande cour du Palais-de-Justice.

— La cour d'assises de la Corrèze a prononcé samedi son arrêt dans l'affaire d'empoisonnement commencée le 3 septembre. Marie Cappelle, veuve Lafarge, déclarée par le jury coupable d'avoir empoisonné son mari, mais avec des *circonstances atténuantes*, a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition sur la place publique de Tulle.

— Dominique Boresi, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Corse, a été exécuté le 10 septembre à Bastia. En arrivant au lieu du supplice, il étoit dans un état de prostration presque complète ; il a trouvé assez de force cependant pour avouer son crime et demander pardon à Dieu et aux hommes.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Espartero a exécuté le projet qu'on lui prêtoit, en se rendant à Valence auprès de la reine pour lui imposer son programme. Il l'a amenée où il vouloit ; elle a cédé. Le premier acte arraché à cette malheureuse princesse a été la nomination d'un ministère entièrement composé de radicaux pris dans l'extrême-gauche des cortès. Mais les nominations ayant été envoyées de Valence à Madrid, tout le cabinet s'est dissous avant d'être formé. L'affaire s'est débattue entre lui et la junte de gouvernement ; et les nouveaux ministres ont donné leur démission en la motivant : 1° sur ce que l'envoi de leur nomination n'étoit pas accompagné de la part de la régente, d'une déclaration d'adhésion et de sympathie *pour la cause populaire, et pour ses*

dignes défenseurs, les membres de la junte; 2° sur une espèce de : IL EST TROP TARD, parce qu'il faut maintenant de nouvelles garanties à la nation et à la junte.

On annonce que le gouvernement insurrectionnel de Madrid va se constituer en *junte centrale du royaume*, et enjoindre aux diverses provinces de lui envoyer chacune deux députés pour former cette junte centrale.

Le chef politique de Guadalajarra a fait sa soumission. Deux capitaines-généraux, 20 lieutenans-généraux et 28 maréchaux-de-camp ont également reconnu l'autorité de la junte de Madrid. On parle de former une régence qui seroit composée d'Espartero, de M. Arguelles et de M. Calatrava; ce qui emporteroit la destitution de Marie-Christine; car on regarde sa déchéance comme fort avancée et presque inévitable. Dans tous les cas, la dictature d'Espartero est un fait qui domine tout.

Il a été affiché à Madrid un décret dont voici les principales dispositions : « Il est défendu sous peine de mort, à toutes les autorités civiles, politiques et militaires, et à tout fonctionnaire public, n'importe de quel grade ou emploi, d'obéir au gouvernement de Valence. Tout citoyen est tenu de dénoncer à l'autorité les individus qu'il saura être en communication avec ledit gouvernement, et en recevra secrètement des ordres ou instructions.

— Cadix a été mis en état de siége. Toute publication de journaux et de nouvelles politiques est interdite dans cette ville. « Il n'y a plus en Espagne, dit un journal de la frontière française, ni vestige de constitution, ni vestige de royauté. »

Le tribunal de Groningue, en Hollande, vient de condamner le rédacteur et l'éditeur du journal le *Tolk der Vrijheid* à cinq années de prison, et les autres personnes impliquées dans ce procès à deux ans de prison. Un seul a été acquitté. Parmi les chefs d'accusation admis par le tribunal est celui d'injur envers le roi. Les juges groninguois, d un journal, ont pensé que quiconq dit du mal du gouvernement dit au du mal du roi qui est le chef du gouve nement.

— Le grand conseil du canton d'A govie a terminé le 5 ses travaux sur l révision de la constitution. Le proj qu'il a élaboré sera soumis incessammen à l'acceptation ou au rejet du peuple. L nombre des membres du grand consei a été fixé à 200; chacun des 50 cercle en élit quatre. Si le résultat de ces élec tions n'amène pas un nombre égal d catholiques et de protestans, le gran conseil rétablira la parité par des élec tions directes.

— Le grand-duc de Bade vient d'éta blir à l'Université de Heidelberg un chaire publique de droit civil français.

— Un rescrit royal, daté de Kœnings berg le 9, dissout les états des province de la Vieille-Prusse; mais Frédéric-Guil laume IV y promet de laisser subsiste dans sa forme actuelle la *constitution* de états provinciaux.

— A la date du 29 août, la flotte fran çaise, sous le commandement de l'amira La Susse, forte de dix vaisseaux, d'un ba teau à vapeur et de deux frégates ou cor vettes, a été rencontrée en mer dans l voisinage de l'île de Chypre, faisan route vers Beyrouth. L'amiral Stopford étoit toujours en croisière vis-à-vi Alexandrie, attendant les résultats de dernières entrevues diplomatiques.

— On lit dans le *Courrier Français*, a sujet de la détermination prise par l pacha : « Les propositions de Méhé met-Ali seront portées au sultan pa Rifaat-Bey, son envoyé. Rifaat-Bey vouloit partir sur-le-champ; mais le quatre consuls ne lui ont pas permis d quitter l'Egypte avant que le délai ac cordé au pacha pour répondre aux som mations des puissances eût expiré. Ainsi les propositions de Méhémet-Ali n'on pas dû être notifiées à la Porte avant l 15 septembre. Les termes dans lesquels

le vice-roi a fait cette communication à Rifaat-Bey sont les suivans : « J'accepte l'Egypte héréditaire qui m'est offerte; pour le reste, je m'en remets à la magnanimité du sultan; il me traitera comme je dois être traité. »

La même feuille ajoute : « M. Valewski a dû se rendre à Constantinople. On assure qu'il trouvera le divan bien disposé en faveur de Méhémet-Ali, et que la Porte acceptera l'arrangement qu'on lui propose, à moins que les quatre puissances n'interviennent encore une fois pour l'empêcher. En ce cas, elles prendront sur elles la responsabilité de la guerre ; car nous pensons que la France considère cette démarche de Méhémet-Ali comme épuisant la dernière limite possible des concessions. »

Il paroît depuis plusieurs années chez MM. Gaume frères une collection de petits livres sous le titre de *Bibliothèque instructive et amusante*. Cette collection, toute morale et religieuse, se compose chaque année de vingt volumes partagés en quatre livraisons. Elle compte aujourd'hui sept années. Nous ne parlerons que de deux d'entre elles.

La première livraison de 1837 renferme : 1° les *Conversations entre une mère et ses enfans sur les principaux points de la morale chrétienne*, par Mme de Maussion, 2 vol. troisième édition; 2° les *Quatre histoires*, ou *Que la religion inspire bien*, par M..., ancien conseiller à la cour royale de..., le même à qui on doit le *Berquin catholique*, publié en 1834, et dont nous avons rendu compte dans ce Journal, numéro du 20 mars 1834, t. LXXIX; 3° *Georges et Prosper*, ou *Travail et paresse*, par M. Sabatier de Castres; 4° *Anselme* le *Mendiant*, traduit de l'allemand de l'abbé O., par l'abbé H.

La deuxième livraison de 1837 se compose des ouvrages suivans, tous en un volume : 1° les *Espérances trompées*, par Mme de Sainte-Marie; 2° *Valentine*, ou l'*Ascendant de la vertu*, par Mlle Eulalie B.; 3° *Alger*, ou *les côtes d'Afrique*, par A. de Fontaine de Resbecq; 4° *Hélène*, ou la *Jeune institutrice*; 5° *Alphonse et Philippe*, ou *Bonté et jalousie*, par Mlle Brun.

Dans la troisième livraison, nous trouvons : *Péters*, ou *Episode d'un voyage en Suisse*, par J. M***, 1 vol.; le *Père Keing*, imité de l'allemand de F. O., par l'abbé H., 2 vol.; l'*Empire du bon exemple*, par Mlle E. Brun, et *Petit cours de morale pour l'éducation de la jeunesse*. Ces deux derniers ouvrages ont chacun un vol. Le dernier offre 126 leçons, et de plus des avis sur la religion et le mariage.

La dernière livraison de 1837 se compose des ouvrages suivans : l'*Intérieur d'une famille chrétienne*, par Mme de Sainte-Marie, 2 vol.; les *Deux ateliers*, par Mlle Brun; *Ursule de Montbrun*, ou *Dieu et ma mère*, par Mme de Sainte-Marie, et le *Fénelon de la jeunesse*, ou le *Mentor chrétien*, nouvelle édition augmentée. Ces trois derniers ouvrages n'ont chacun qu'un volume. Le *Fénelon* est une réimpression du *Mentor chrétien*, de l'aimable et vertueux abbé Le Gris-Duval, mort en 1819. Nous sommes surpris que l'éditeur de la *Bibliothèque* ait négligé de citer un nom si honorable et qui ne pouvoit que recommander sa collection.

La première livraison de 1838 renferme quatre ouvrages distincts; *Eudolie*, ou la *Jeune malade*, par Mme..., 2 vol. C'est la quatrième édition d'un ouvrage qui parut d'abord en 1822, et dont il a été rendu compte dans ce Journal. Le nom de l'auteur n'est plus un mistère; c'est Mme Tarbé des Sablons, auteur de différens ouvrages du même genre, *Onésie*, *Enguerrand*, *Sidonie*, *la marquise de Valcour*, *Sara*, *Roseline*, et *Souffrances et consolation*. Les trois autres volumes de cette livraison ont pour titre : *Résignation*, par M. Sabatier de Castres; *Delphine*, ou la *Langue sans frein*, par Mlle Brun; et *Placide et Narcisse*, ou *Charité et égoïsme*, par M. Fortunat.

La deuxième livraison de la même se forme des cinq ouvrages ci-dessous marqués : *Michel et François*, ou *Ecoles chrétiennes et écoles mutuelles*; *Histoire de saint*

Augustin, évêque d'Hyppone, par J.-L. Vincent, ancien censeur des études; *Gustave et Lucie*, ou *l'Empire sur soi-même*, par Mme de Sainte-Marie; *Vengeance et pardon*, par Aimé Zeghelli; *Cécile la jeune organiste*, par Mlle Eulalie Benoit, auteur de *Valentine*. Tous ces ouvrages sont en un volume.

Quatre ouvrages différens composent la troisième livraison de 1838, savoir : la *Tendresse maternelle*, par Mme Sainte-Marie; la *Religion présentée au cœur*, par Mlle Brun, 2 vol.; *Récits et impressions de voyage*, par M. X. et *Marie et Juliette*, par M. Fortunat.

La dernière livraison de la même année a aussi quatre ouvrages; l'*Eté*, par Mlle Brun, 2 vol.; l'*Ame consolée*, ou *Mme de Montmorency à Moulins*, par Mlle A. Tellier; *Stéphane*, par Aimé Zagbelli, et les *Aventures d'une pièce de* 10 *sous et d'une pièce de* 20 fr., par M. Fortunat. Ce dernier ouvrage s'éloigne peut-être un peu du genre habituel des écrits qui composent la *Bibliothèque*, mais l'auteur a cru pouvoir se permettre cette fiction singulière, puisque, dit il, la *Bibliothèque* porte le titre d'*amusante*.

En général cette collection se recommande, non-seulement par le nom des auteurs dont plusieurs sont déjà connus par leur bon esprit, mais encore par des principes sûrs, par une saine morale et par un but tout religieux.

Nous en restons là pour aujourd'hui, réservant les années 1839 et 1840 pour un autre article.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 106 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, 95 fr 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 74 fr. 75 c.
Act. de la Banque. 2875 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1217 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 730 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt Belge 99 fr. 1 8
Emprunt romain. 98 fr. 3 4
Rentes de Naples 97 fr. 50 c.
Emprunt d'Haiti. 525 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3337.

JEUDI 24 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an........	36	
6 mois......	19	
3 mois......	10	
1 mois......	3	50

Sur des écrits publiés au Brésil.

Nous avons déjà parlé de discussions et de controverses élevées au Brésil relativement aux intérêts de la religion et aux droits de l'Eglise. Nous avons publié, dans le tome CIV, deux articles sur les relations du Brésil avec le Saint-Siége, numéros des 4 et 11 février dernier. Dans celui-ci, entre autres, nous avons donné un document très-curieux; c'est une note du ministre du Brésil au Saint-Siége en 1835, laquelle étoit manifestement calquée sur une note de lord Strangford à la Porte ottomane en 1823. Depuis, dans le numéro du 5 mars, même volume, nous avons indiqué quelques écrits publiés au Brésil sur les affaires de l'Eglise. Nous allons présenter aujourd'hui une liste assez considérable d'écrits qui ont paru dans le même pays, et qui feront connoître l'état des choses et les controverses que le clergé a eu à soutenir. Cette liste nous est fournie par M. l'abbé de Luca, dans ses *Annales des sciences religieuses*, 30e cahier.

On voit en tête quatre écrits de M. l'archevêque de Bahia, métropolitain du Brésil. Ce prélat est M. Romuald-Antoine de Seixas, né en 1787, et parvenu à ce siége en 1827. Ces écrits sont 1° des *Représentations de l'archevêque à l'assemblée générale législative sur les priviléges du for ecclésiastique*, 1833; représentations rédigées à l'occasion du dernier code de procédure qui réduit à rien le for ecclésiastique; on espéroit que l'assemblée brésilienne modifieroit diverses lois et divers articles du code pénal. 2° *Réflexions proposées par l'archevêque à l'attention des députés, sur l'avis de la commission ecclésiastique touchant l'abolition du célibat clérical*, Rio-Janeiro, 1834. 3° *Réponse à une lettre du ministre de la justice qui lui demandoit son avis sur la question du célibat*, 1834. 4° *Discours du prélat sur le différend du gouvernement du Brésil avec la cour de Rome*, 1837. L'archevêque y défend les prérogatives du Saint-Siége sur l'institution des évêques, et en même temps la conduite du pape actuel avec le gouvernement à l'occasion du refus des bulles pour l'évêque nommé de Rio-Janeiro. Le prélat se montra dans cette circonstance supérieur à toute idée d'ambition, car on lui avoit annoncé le projet de le faire chef d'une église nationale indépendante du Saint-Siége; mais le prélat, qui a donné tant de preuves de zèle et d'orthodoxie, ne se laissa point prendre à cet appât.

Trois écrits parurent en 1835, 1836 et 1837 pour la défense du célibat sacerdotal, savoir: 1° *Examen orthodoxe qui convainc de mauvaise foi, d'erreur et de schisme l'*ANALYSE DE LA RÉPONSE DE L'ARCHEVÊQUE, avec des extraits sur la primauté de saint Pierre et sur la juridiction divine des papes dans toute l'Eglise, par le Père Louis-Gonsalve dos Santos; 2° *Le célibat ecclésiastique considéré dans ses rap-*

ports religieux et politiques, traduit du français de l'abbé Jager; 3° *Réflexions sur l'Analyse de la Réponse sur la dispense du célibat*, par le Père Perès, religieux carme. Cet auteur est du petit nombre des religieux brésiliens qui ont écrit dans l'intérêt de la religion. On dit que son écrit n'est pas très-fort de raisonnement; mais son auteur a pris exprès un ton familier pour essayer de ramener l'auteur de l'*Analyse* qui est son ami, et dont on ne donne pas d'ailleurs le nom. Ces écrits et les suivans ont été imprimés à Rio-Janeiro.

Le Père Louis-Gonsalve dos Santos, ci-dessus nommé, est un ecclésiastique estimable et zélé de Rio-Janeiro; il a montré un bon esprit dans les dernières controverses. Il a fait imprimer un *Discours sur la confirmation des évêques*, traduit de l'espagnol de M. Inguanzo e Rivero, depuis cardinal et archevêque de Tolède, 1838; une *Justification du clergé et du peuple de Rio-Janeiro, ou réfutation des mensonges et des calomnies d'un imposteur*, 1837; *Antidote catholique contre le venin méthodiste, ou réfutation d'un second écrit du même missionnaire*, avec une *Analyse de l'avis des vendeurs de Bibles*, 1838. Le premier de ces écrits parut à l'occasion des différends entre la dernière administration brésilienne et le Saint-Siége. La faction ennemie du Saint-Siége avoit publié, au commencement de septembre 1837, un pamphlet plein de malice et d'irréligion pour essayer de réparer l'échec qu'elle venoit d'essuyer: ce fut pour lui répondre que Gonsalve traduisit le discours de M. Inguanzo et y joignit une introduction de 30 pages. Le méthodiste dont il est parlé plus haut prenoit le titre de missionnaire de Rio-Janeiro, envoyé par la société méthodiste épiscopale de New-York pour convertir les brésiliens au christianisme; son nom étoit Tilbbury.

D'autres écrits ont rapport au différend entre l'ancien ministère brésilien et le Saint-Siége. L'un est *Sur l'incompétence du concile national pour établir un nouveau mode d'instituer les évêques sans l'intervention du pape*, mémoire traduit du français, 1835. C'est le mémoire lu par M. Hirn, évêque de Tournay, dans la séance du 10 juillet 1811, du concile convoqué par Bonaparte.

L'*Esquisse historique, politique et littéraire du Brésil*, 1835, ne contient sur les matières ecclésiastiques que l'*Analyse du projet du député Raphaël de Carvalho sur la séparation de l'Eglise du Brésil avec le Saint-Siége*. Ce projet avoit été présenté à la chambre des députés le 6 juin 1835. L'*Analyse* annonce des préjugés contre le Saint-Siége. L'auteur, quoique ayant de bonnes intentions et du savoir, dit le rédacteur des *Annales*, ne connoît rien de ce qui est favorable au Saint-Siége sur les questions agitées, et ignore les documens historiques publiés dans les derniers temps par des protestans allemands et anglais, qui vengent les papes de beaucoup d'accusations portées contre eux. Cependant l'auteur s'élève contre le projet ci-dessus, tant sous le rapport religieux que sous le rapport politique, et s'unit à cet égard aux vœux des catholiques du pays.

Ce que nous disons de cet écrit peut s'appliquer à celui qui a pour titre : *Opinion d'une commission*

nommée par le gouvernement, sur trois propositions du droit public ecclésiastique brésilien, 1837. Ces trois questions furent proposées au provincial des Franciscains, le respectable Antoine de S. Mafalda, mort depuis, et il y répondit avec beaucoup de sagesse. L'*Opinion* est signée de trois avocats distingués de Rio-Janeiro, mais qui ne se sont sans doute pas assez appliqués au droit canonique, et qui ne sont pas exempts des préjugés de l'auteur de l'*Analyse* ci-dessus. Le rédacteur des *Annales* leur fait quelques reproches; cependant ces avocats conviennent du principe général que le Saint-Siége doit avoir la liberté d'accorder ou de refuser les bulles suivant les canons; ils reconnoissent la justice des procédés du pape dans l'affaire de l'évêque nommé de Rio-Janeiro, et ne croient pas qu'il pût prendre possession sans avoir de bulles. Ainsi ils s'accordent avec les vœux des Brésiliens en faveur du Saint-Siége, et leur *Opinion* est une preuve de plus de la sagesse de la conduite du pape dans le différend avec l'ancien ministère brésilien.

Quatre autres opuscules ont rapport aux mêmes questions. L'un est une lettre d'*un catholique de Rio-Janeiro au 7 avril. Le 7 avril* est le titre d'une feuille périodique qui avoit d'abord paru hostile au Saint-Siége, mais qui depuis ayant mieux pénétré l'esprit de la question, s'en montra l'apologiste. La lettre du *Catholique* est de 1835, et est fort bien faite. Les *Observations sur les élections capitulaires et sur la juridiction des évêques nommés avant leur institution canonique*, 1836, sont très-judicieuses; l'auteur s'appuie sur le canon *Avaritiæ* du concile de Lyon, sur diverses constitutions apostoliques et sur la pratique générale de l'Eglise. Une *Lettre d'un lévite au chapitre de la cathédrale et chapelle impériale de Rio-Janeiro*, en septembre 1835, examine sommairement les questions proposées par le gouvernement au chapitre et les résout dans le sens orthodoxe. La *Réponse du chapitre* lui-même *au ministre de la justice*, donnoit son avis sur un mémoire relatif à deux questions qu'on avoit suscitées dans le chapitre d'Olinde.

Les trois derniers écrits sont sur différens sujets.

Un *Mémoire accompagné de documens sur l'amélioration ou la réforme des ordres religieux et particulièrement des Bénedictins du Brésil*, 1834, est une pièce très-curieuse. Ce mémoire est présenté à la nation brésilienne, à ses représentans et au gouvernement impérial. On l'attribue au docteur Balthazar de Silva Lisboa, auteur des *Annales de Rio-Janeiro*, et frère du vicomte de Cayru qui a rendu tant de services aux ordres religieux du Brésil. Cet écrit justifie la conduite de l'envoyé pontifical qui n'a été attaqué que par un ou deux religieux. Le mémoire et les documens qui le suivent forment en tout 234 pages.

Rome, sa population, son gouvernement, ses institutions et ses établissemens, 1838. Cet opuscule est traduit en grande partie du journal *The London and Dublin Ortodox journal* des 22 et 29 avril 1837. Il donne une idée assez exacte de l'état moral et politique de Rome moderne et de ses institutions civiles et religieuses.

traditions, soit à raison de l'institut qu'il avoit fondé, soit à cause de son opposition au jansénisme, opposition si marquée qu'il signoit toujours prêtre romain, il mourut à Rouen plein de mérites le Vendredi saint 7 avril 1719.

M. l'archevêque a fait à l'avocat romain l'accueil le plus gracieux, et a mis tant d'empressement à exécuter la commission qu'il a reçue du Saint-Père, que le 31 du même mois il a recu officiellement, en présence de son vicaire-général, M. Maquart, lesdites lettres apostoliques, et a assigné M. Regnart, vicaire-général, promoteur du diocèse, à comparoître le 5 septembre suivant pour accepter la charge de sous-promoteur de la foi, prêter le serment d'usage, et assister à la nomination des juges et autres officiers qui doivent composer le tribunal appelé à s'occuper de ce procès.

L'audience du 5 septembre étant arrivée, le prélat, assisté de M. Maquart, vicaire-général, et de M. Regnart, promoteur du diocèse et sous-promoteur de la foi, a nommé pour juges délégués MM. les chanoines de la métropole Bara, Herblot, Clicquot et Maille; pour second sous-promoteur, M. Meunier, chanoine; pour notaire, M. Dumas, vicaire de la métropole; et pour huissier, le sieur Barthélemy. Chacun d'eux a reçu sa mission avec zèle et dévoûment et a prêté le serment prescrit par le Saint-Siége. Ainsi se trouve commencée une procédure propre à donner un nouveau lustre à la ville de Reims, quand viendra le moment où elle pourra ériger des autels à l'un de ses plus respectables concitoyens.

Une lettre pastorale de M. Lannéluc, évêque d'Aire, annonce la retraite ecclésiastique qui sera ouverte pour son diocèse le 14 octobre prochain. Elle sera prêchée par M. l'abbé de Ravignan, cet homme apostolique, dit le prélat, dont la parole puissante attire depuis long-temps autour de la chaire sacrée la foule empressée de recevoir de sa bouche éloquente les enseignemens de la foi, et qui a bien voulu consacrer au diocèse auquel il appartient par la naissance, les prémices de son ministère auprès de la tribu sacerdotale. M. l'évêque est heureux de penser que pour la première fois il sera dans cette retraite entouré de son clergé, et qu'il pourra lui donner des marques de son affection, de son estime et de sa confiance.

Le 13 septembre on a fait au Dorat, diocèse de Limoges, la translation des reliques de deux saints patrons de la ville, Israël et Théobald, dont la vie fut humble et obscure, et dont la mémoire est pourtant vénérée dans le pays. M. l'abbé Bertheaud, chanoine de Limoges, a prêché.

Une femme pauvre et âgée avoit été assassinée le 13 novembre dernier dans la chaumière qu'elle habitoit, paroisse du Mage, canton de Longny, dans le Perche. Tout le monde dans le pays avoit pris intérêt au sort de cette malheureuse qui étoit aimée pour ses bonnes qualités. M. de Beausle, propriétaire d'un château voisin, a voulu perpétuer le souvenir du crime par une expiation solennelle. Il a acheté la maison de la pauvre femme et l'a abattue. Sur la place même il a érigé un calvaire dont la croix est faite d'une pièce de bois tirée de la maison. Cette croix a été bénite le 13 septembre par le curé du canton, et transportée processionnellement de l'église au calvaire. Un grand concours s'étoit porté à la cérémonie où assistoient le maire et le con-

seil municipal. Chacun s'unissoit à la pieuse pensée du riche propriétaire. Deux discours ont été prononcés, l'un à l'église, l'autre au calvaire, par M. Marres, curé voisin.

De nouveaux calvaires ont été érigés dernièrement à Linselles près Turcoing, et à Nomain près Orchies, dans le diocèse de Cambrai.

On annonce une souscription à Amiens pour le *Manuel de l'histoire ecclésiastique*, de Ritter, chanoine et professeur de théologie à Breslau, traduit de l'allemand, par Zagrodski. On dit que cet ouvrage a eu beaucoup de succès en Allemagne, et qu'il réfute les dernières objections historiques. Le *Manuel* formera 3 v. in-8°. On souscrit chez Caron-Vitet, à Amiens.

Cinq prêtres appelés par M. Dupuch vont s'embarquer au premier jour pour Alger, où une maison leur est préparée. Pendant leur séjour à Marseille, ces ecclésiastiques ont eu leur logement à la Mission de France.

Un autre prêtre, M. l'abbé Croizat, de Crest (Drôme), est arrivé dans la même ville avec deux dames qui sont sœurs, et trois religieuses Ursulines. Ces dames vont fonder à Oran une maison de charité.

La société évangélique de Genève a tenu le 18 juin son assemblée générale. Il y étoit venu des amis de France, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Allemagne. Le président, M. Gautier, s'est félicité que la société restât fidèle aux principes de la réforme. Depuis long-temps, dit-il, l'arianisme, le socianisme et le *papisme* avoient établi leur siége à Genève; aujourd'hui on avoit un ennemi de plus à combattre, puisque le rationalisme étoit venu s'asseoir dans une des chaires de théologie de l'Académie. Ceci a rapport au professeur Chastel et à son enseignement sur lequel nous avons publié le 9 juillet dernier les réflexions d'un journal protestant.

M. Merle d'Aubigné a fait le rapport du département de théologie. Dans l'école, trois étudians sont italiens, deux des vallées du Piémont, et un, a dit M. Merle, des parties les *plus ténébreuses* de l'Italie. On n'a pas dit le nom et le pays de cet apostat. Sur les trente-deux étudians, sept étoient catholiques. De plus M. Merle se vante que des prêtres lui ont adressé des demandes. Des prêtres qui renonceroient ainsi à leur foi ne devroient pas obtenir beaucoup de confiance. Un prêtre flamand a passé, dit-on, huit mois dans l'école, un prêtre italien est attendu en octobre. M. Merle assure qu'on a refusé d'autres demandes. Au sortir de l'école, les étudians sont entrés en divers champs; onze sont pasteurs ou professeurs dans des églises *nationales*, neuf dans des églises *indépendantes*. Un a fondé une école de théologie à Calcutta pour les Indous.

Comme M. Gautier, M. Merle d'Aubigné a paru zélé pour les doctrines de la réforme. Il a dit qu'il falloit une école à l'abri d'influences anti-évangéliques et anti-chrétiennes, et où la trouver? Ce n'est pas, a-t-il ajouté, dans l'ancienne faculté de théologie de Genève, où rien n'est changé, *et d'où toute orthodoxie est exclue aussi soigneusement que jamais*. N'est-ce pas une chose accablante pour les protestans que cette défection reconnue, constatée, proclamée, des pasteurs d'une de leurs églises mères, d'une église qui étoit regardée comme le boulevard du protestantisme et qu'on appeloit avec orgueil une autre Rome?

M. Cramer-Andéoud a donné lecture du rapport du culte de l'Ora-

toire, et M. Ad. Boissier celui de l'évangélisation. Nous regrettons de ne pouvoir en offrir une analyse. M. de Watteville a fait le rapport sur l'œuvre biblique. Il en résulte qu'il y a aujourd'hui 48 colporteurs, c'est-à-dire près de trois fois le chiffre des années précédentes. Autrefois les colporteurs étoient en grande partie des Suisses; aujourd'hui ceux-ci forment à peine un tiers du nombre total. Les *ouvriers* français se partagent en deux classes, dont l'une comprend ce que le rapporteur appelle les catholiques *convertis*, et l'autre les protestans *réveillés*. Il nomme les premiers les *éclaireurs de l'œuvre*. Les stations de Saône-et-Loire en ont formé six; on sait que depuis quelques années les protestans n'ont rien omis pour séduire les simples dans ce département. Les *ouvriers* français, protestans d'origine, sortent presque tous de l'Ardèche, de la Drôme et du Gard, où l'esprit *missionnaire*, a dit M. Watteville, se développe de jour en jour. Le rapporteur a insisté sur le devoir spécial d'*évangéliser* la France.

Mais est-ce que la société évangélique de Genève ne devroit pas regarder comme un devoir plus pressant encore d'*évangéliser* la compagnie des pasteurs de Genève, qui par ses doctrines ariennes, sociniennes et rationalistes, donne le scandaleux exemple d'une défection profonde, ne retient plus rien de l'Evangile et n'est plus chrétienne que de nom?

On offre en souscription dans ce moment, en Belgique, un tableau d'une assez grande dimension, représentant les divisions de l'ordre religieux fondé par saint François d'Assise et ses principales illustrations.

L'intérêt matériel qu'offrent ces planches est apprécié par tous les amateurs de la bonne gravure. Elles sont dues au burin du fameux Le Poutre d'Anvers, connu pour le premier graveur de son temps.

Les religieux de Saint-François, qui firent graver cet arbre historique pour l'offrir à l'archiduc Léopold, fils de l'empereur Ferdinand II, en reconnoissance des services qu'il avoit rendus à la religion en Belgique, n'en firent tirer que quelques exemplaires. La première édition eut lieu en 1650, et la seconde en 1739. Des renseignemens très-sûrs attestent que le nombre des exemplaires de ces deux tirages ne dépassa pas 200. Plusieurs maisons religieuses, qui appartenoient à la règle de Saint-François, n'en possédoient pas. La rareté de cette production n'a rien d'étonnant, si l'on considère que les frais énormes qu'il fallut faire pour la composer, ne permirent de la vendre qu'à un prix exorbitant. Beaucoup de communautés se trouvèrent par conséquent hors d'état d'en faire l'acquisition; mais les circonstances malheureuses ont contribué plus encore que le laps du temps à faire disparoître le petit nombre d'exemplaires que l'on conservoit dans quelques couvens. Il seroit aujourd'hui très-difficile d'en rencontrer un seul.

Heureusement les planches sont restées dans le pays; le propriétaire de la nouvelle édition les a acquises au moment même où elles alloient être enlevées à jamais, en passant à l'étranger, pour être ensevelies dans une collection comme objet d'art et de curiosité.

Parmi les grandes familles des provinces belges qui y figurent avec leurs armoiries, parfaitement gravées, nous avons remarqué celles d'Aremberg et Arschot, de Ligne, de Pallandt, de Horne, de Hozémont, etc.; les maisons de Brabant et de Bouillon, et le portrait de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie.

Accueilli très-favorablement par le souverain pontife et par le roi des Belges, honoré des souscriptions du cardinal-archevêque de Malines, du duc d'Aremberg, du comte de Theux, ancien ministre de l'intérieur, et de bon nombre de personnes recommandables, ce tableau semble tout-à-fait digne du succès que lui promet ce patronage. C'est un monument tout à la fois religieux, historique, artistique et national.

Le docteur Wiseman, qui vient d'être promu à l'épiscopat en Angleterre, est d'origine irlandaise. Ses parens, qui étoient alliés à quelques bonnes familles du pays; et qui résidoient d'abord à Waterford, s'étant établis ensuite en Espagne, Nicolas Wiseman y naquit. On l'envoya de bonne heure en Irlande, et on le plaça à l'école de Waterford. Après quelques mois, on le fit passer au collége d'Ushaw près Durham en Angleterre. C'est là qu'il reçut sa première éducation. Il y a environ vingt ans, il alla au collége anglais à Rome, dont il devint ensuite recteur ou principal. L'activité de son esprit et son zèle pour s'instruire trouvoient de puissans secours dans cette capitale. Il fit une étude particulière de l'Ecriture sainte, et se rendit habile dans les langues orientales. Ses *Horæ Syriacæ* montrent autant de savoir que de zèle; il y fit tomber les objections de quelques philologues anglais contre les doctrines catholiques. Mais son ouvrage le plus célèbre, c'est la suite de *Discours sur les rapports de la science et de la religion révélée*, dont nous avons rendu compte. Ces discours ont été traduits en français, en allemand et en italien, et ont obtenu les suffrages des juges les plus compétens. Un professeur de Padoue en fit une sévère critique; mais à Rome, le Père Pianciani, Jésuite et membre du collége philosophique de l'Université, prit la défense des *Discours* dans deux traités. Le docteur Wiseman a le mérite d'avoir mis en honneur à Rome l'étude des sciences géologiques, qui peuvent fournir de nouvelles preuves à l'appui de la religion.

Les ouvrages de controverse du docteur Wiseman contre les protestans ne sont pas moins solides. Ses *Discours sur les principales doctrines et pratiques de l'Eglise catholique*, prêchés à Londres et à Dublin, ont eu un grand retentissement. Les protestans se pressoient pour les entendre. Ces discours se distinguent par la méthode, par le raisonnement, par le savoir, par la clarté, mais surtout par la modération et la sagesse. Nous citerons encore les *Discours sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie*, 2 vol. in-8°, et sa *Lettre à M. Poynder sur son livre du Papisme d'accord avec l'idolâtrie*, in-8°.

Le docteur Wiseman vient d'être installé, le 9 de ce mois, président du collége d'Oscott, dans le district du Milieu, où il est coadjuteur.

M. Guillaume Ivers, missionnaire catholique à Terreneuve, partant de cette mission pour se rendre en Europe, les catholiques et les protestans de Saint-Jean lui ont présenté une adresse pleine de témoignages d'estime et de reconnoissance pour sa conduite au milieu d'eux. Ils lui ont envoyé en même temps 100 liv. st. pour acheter un calice, n'ayant pu en trouver un à Terreneuve. Les habitans du rivage français de Terreneuve lui ont envoyé aussi une adresse pour le remercier des bons soins qu'il leur avoit donnés; privés de pasteurs pendant neuf ans, ils reconnoissent qu'ils lui doivent beaucoup pour ses instructions et sa

charité. Les réponses de M. Ivers font voir qu'il se proposoit de retourner à Terreneuve après un an d'absence.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Une seule chose est plus effrayante pour la société que le crime de la dame Lafarge; ce sont *les circonstances atténuantes* qu'on y a trouvées. Un acquittement pur et simple auroit eu du moins l'avantage de ne rien décider en faveur des empoisonneurs, et de laisser les criminels dans un certain embarras d'esprit sur les conséquences de leurs actions.

Mais ici il n'y a plus moyen de se faire illusion. Il s'agit d'un empoisonnement auquel il ne manque rien pour être tout ce qu'il y a de plus horrible et de plus monstrueux; d'un empoisonnement prouvé, constaté et admis comme tel par ceux qui ont eu à le juger; d'un empoisonnement, enfin, ou toutes *les circonstances aggravantes* se réunissent pour en faire une immortelle horreur. C'est un empoisonnement distillé en quelque sorte goutte à goutte et à cinquante reprises différentes, de près, de loin, pendant un long intervalle de temps et de lieux, et avec une infernale persévérance de résolution. C'est un empoisonnement corroboré, surchargé de la plus honteuse accusation de vol. C'est un empoisonnement précédé de la spoliation anticipée des biens de la victime, au moyen de ce testament si habilement subtilisé à sa bonne foi, à son amour et à son aveuglement.

Si ce sont là des *circonstances atténuantes*, le monde n'en juge point ainsi. Mais les empoisonneurs et les autres malfaiteurs s'en souviendront malheureusement pour se fortifier le bras et s'enhardir dans le crime. Si la dame Lafarge avoit été déclarée innocente tout de suite, il n'y auroit eu qu'elle du moins qui se seroit fiée à l'impunité; ce seroit une planche qui n'auroit servi qu'à elle, et sur laquelle les autres empoisonneurs n'auroient peut-être pas osé passer aussi hardiment qu'ils y passeront maintenant.

Depuis on ne sait combien de temps, les journaux ne se lassent pas d'avoir le visage tourné vers l'Orient. Il ne nous en est pas venu beaucoup plus de lumière pour cela. La vérité est qu'il règne toujours une grande obscurité dans la marche des événemens de ce pays-là, et qu'on y voit peut-être un peu moins clair que le premier jour.

Selon les dernières versions, le pacha d'Egypte commenceroit à entendre raison, et à vouloir entrer en accommodement avec son souverain. S'il en est ainsi, on ne peut que s'en réjouir; mais il est bien à regretter qu'il ne s'y soit pas pris seulement quinze jours plus tôt, avant que l'idée fût venue de dépenser 100 millions aux fortifications de Paris.

Du reste, s'il est vrai que Méhémet-Ali se dédise de sa révolte, il faut espérer que le gouvernement laissera là son plan des fortifications. Ce ne seroit pas la première fois qu'on auroit vu en ce genre l'effet cesser avec la cause. Dans les commencemens de la première révolution, le fameux camp retranché de Montmartre fit encore plus de bruit *que les forts détachés et l'enceinte continue de Paris*. On sait que quelques mois suffirent pour en effacer les traces et jusqu'au souvenir. De même en 1814, toute la butte Montmartre fut bouleversée; et l'année suivante la charrue y passoit comme de coutume. Il faut espérer qu'on labourera encore long-temps aussi sur le tracé actuel des fortifications de Paris.

PARIS, 23 SEPTEMBRE.

M. Goury, nommé inspecteur divisionnaire adjoint au corps des ponts-et-chaussées, a été réélu député par le collége électoral de Châteaulin (Finistère).

— Un journal ministériel, le *Siècle*, annonce que l'ordonnance ouvrant les crédits nécessaires pour l'augmentation du personnel de l'état-major des officiers de marine a été signée, et que la promotion dont on a parlé ne se fera pas attendre.

— Deux ordonnances insérées dans le *Moniteur* autorisent la société d'assurances mutuelles mobilières établie à Rouen, sous la dénomination de la *Normandie*, pour les départemens de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados et de la Manche, et la société d'assurances mutuelles immobilières, établie à Rouen, sous la même dénomination, pour les mêmes départemens.

— Le *Moniteur* publie une circulaire du ministre de l'intérieur, contenant des instructions au sujet des taxes assises sur le bois d'affouage provenant des bois de l'état dans lesquels les communes exercent des droits d'usage.

— M. de Rémusat vient de former à son cabinet une collection de documens administratifs, contenant ce qui a été publié par les ministres et les chambres depuis 1814.

— Le ministre de la marine a pourvu au commandement des bâtimens de guerre en armement à Cherbourg. M. Cosmao-Dumanoir est nommé au commandement du vaisseau de 120, le *Friedland*, et MM. de Péronne et Bourdais, capitaines de vaisseau, au commandement des frégates la *Calypso* et la *Reine-Blanche*.

— On lit dans les journaux ministériels du soir : « L'établissement des fortifications de Paris a fait naître le bruit que la ligne de l'octroi de Paris seroit changée. Cette assertion n'a aucune espèce de fondement. Il ne sera rien changé à la ligne actuelle de l'octroi. »

— Le baron Dupau, colonel du génie à Toulon, est appelé à Paris pour concourir à la fortification de la rive gauche de la Seine.

— Plusieurs officiers polonais doivent être employés comme ingénieurs aux fortifications de Paris.

— Le deuxième régiment du génie vient d'arriver à Belleville, à Vincennes et à Saint-Denis, et d'y prendre ses quartiers d'hiver. On fabrique des brouettes, on prépare des outils et des panneaux en bois de sapin, donnant la coupe des remparts, fossés, escarpes, contrescarpes et glacis.

— Les journaux ministériels donnent les renseignemens officiels suivans sur les armemens que fait en ce moment le ministère : ces détails, joints à ceux que nous avons insérés dans notre dernier numéro, mettront nos lecteurs au courant de tous les préparatifs militaires dont le gouvernement s'occupe.

Le nombre des pièces de campagne attelées sera porté de 1,000 à 1,600.

L'approvisionnement en armes à feu est déjà très-considérable ; en supposant une armée de 630,000 soldats et de 300,000 gardes nationaux, au grand complet de guerre, il seroit d'environ trois fusils par homme. Le gouvernement vient d'organiser une fabrication de 500,000 fusils par an.

Pour avoir le matériel suffisant à l'armement des places fortes, en y comprenant Lyon et Paris, on vient d'ordonner la fonte de 1,000 canons de rempart, et de s'approvisionner de cuivre, d'étain et de fer. Les magasins de l'état sont abondamment pourvus de poudre et de projectiles; le gouvernement a dû se borner, pour le moment, à des achats de soufre et de salpêtre.

Il restoit à construire pour l'artillerie de campagne, pour les parcs de siége et l'artillerie des places, un grand nombre de voitures. On a mis en réquisition un grand nombre d'ouvriers, afin de préparer tous ces moyens de transport.

Il ne restoit pas dans les magasins de l'état de quoi habiller 30.000 hommes. On vient d'acheter du drap et d'ouvrir des ateliers à la suite des régimens pour apprêter les uniformes des nouvelles recrues.

Il n'existoit de logement dans les casernes que pour 300,000 hommes. On a commandé 80,000 barraques dont 30,000 serviront à former sous Paris un camp de soldats travailleurs. Les autres seront réparties : 15,000 à Metz, 15,000 à Châlons, 15,000 à Béfort et 5,000 à Saint-Omer. Ces rassemblemens permettront

d'exercer les troupes aux grandes manœuvres.

On sait que tous les contingens sont appelés sous les drapeaux, depuis celui dont le service expire au mois de décembre 1841 jusqu'à la classe de 1840. A la fin du mois prochain, ces nouveaux soldats auront rejoint leurs corps, et l'armée se composera d'environ 510,000 hommes. En 1831, nous n'avons jamais eu que 412,000 hommes sous les drapeaux. Le nombre des régimens d'infanterie, qui n'étoit que de 88, vient d'être porté à 100. On organise 10 bataillons de tirailleurs, comme ceux de Vincennes, en ce moment en Afrique.

L'effectif de la cavalerie sera porté à 60,000 chevaux. Il a fallu en acheter 48,000 : les marchés s'exécutent.

Au printemps prochain l'armée comptera 630,000 hommes, et cet effectif, joint à 300 bataillons de garde nationale mobile, formera le plus grand état militaire que la France ait jamais compté.

M. le ministre de l'intérieur a donné des ordres pour qu'on fît un nouveau recensement de la garde nationale mobile.

— Lord Granville, ambassadeur de Londres, est de retour à Paris de son voyage en Normandie.

— MM. Orfila, Bussy et Ollivier (d'Angers) sont de retour de Tulle à Paris.

— L'ambassadeur de Naples a quitté l'hôtel du gouvernement, rue de la Pépinière, pour aller habiter le magnifique hôtel Beauvau, place de ce nom.

— Le colonel Castres, commandant militaire du palais des Tuileries, est mort lundi à l'âge de 58 ans.

— Le tribunal correctionnel continue à s'occuper des individus arrêtés dans les rassemblemens de la fin d'août et du commencement de septembre. Avant-hier, hier et aujourd'hui, plusieurs condamnations ont encore été prononcées.

— Le conseil-général des hôpitaux vient de nommer un professeur de chant pour l'école établie dans le service des aliénés à Bicêtre. On vante beaucoup les résultats obtenus de l'application du chant au traitement des aliénés.

— On vient de faire, à la mairie du 3e arrondissement, une exposition très-remarquable des ouvrages de dessin, sculpture, ornement, dessin linéaire et perspective de l'école gratuite ouverte aux ouvriers, passage des Petites-Ecuries, 26. Cette exposition aura lieu jusqu'au 5 octobre.

— On a saisi chez plusieurs mouleurs en plâtre des statuettes représentant des sujets indécens.

— Les grandes pluies de ces jours derniers ont fait monter d'un demi-mètre les eaux de la Seine, et rendu la navigation possible sur la Marne et la Haute-Seine.

— Les différens travaux publics qui sont en ce moment en voie d'exécution dans les différens quartiers de la capitale, tant au compte du gouvernement qu'à celui des particuliers, occupent près de 250,000 ouvriers de tous genres.

— On élève de trois pieds en ce moment le sol de la place de l'Hôtel-de-Ville; les travaux de construction marchent toujours avec rapidité.

— On écrit d'Alger, le 13 septembre, à l'*Eclaireur de Toulon* : « Plusieurs individus accusés d'avoir livré une quantité de poudre à l'ennemi ont été arrêtés. Ce sont Mohammed Mandani et ses deux fils, maures d'Alger, Verdiani père et fils, d'El-Biars, bouchers maltais, Bonpart, colon de Kouba, et de Serre, inspecteur de police. Ce dernier a tenté de se suicider en prison. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les grandes eaux du parc de Versailles joueront dimanche prochain, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer (rive gauche).

— On assure que M. Barbet, député de la Seine-Inférieure, a refusé les fonc-

tions de maire de Rouen, qu'il remplissoit depuis plusieurs années.

— Un banquet réformiste, auquel assistoit M. de Cormenin, député, a eu lieu récemment à Auxerre (Yonne). Le nombre des convives s'élevoit à près de 400.

— L'ordre est parvenu le 17 à Nantes d'arrêter le départ des semestriers, qui n'aura pas lieu cette année.

— Une association jurassienne, pour l'exécution d'un chemin de fer de Lons-le-Saulnier à Châlon, s'est réunie dans la première de ces villes et a organisé une commission dont M. Cordier, député, est président.

— A la suite des dernières pluies, le Rhône a subi une crue extraordinaire. Les abords de l'église de la Charité ont été inondés, ainsi que l'extrémité de la promenade des Tilleuls. Les bateaux à vapeur n'ont pu partir le 19, à cause des grosses eaux. La Saône s'est élevée dans la même proportion. La partie basse des Brotteaux et de la Guillotière a été submergée. Le 20, les eaux rentroient dans leur lit. On ne cite heureusement pas d'accidens fâcheux.

— Un événement déplorable a eu lieu vendredi dernier à la maison centrale de détention de Nîmes. Un des gardiens, nommé Liotard, avoit fait punir d'une peine très-légère, pour une faute de discipline, un détenu, condamné à cinq ans d'emprisonnement. Ce misérable, poussé par un désir de vengeance, saisit le moment où le gardien étoit tranquillement à lire, prit un marteau et lui en asséna trois coups violens sur la tête. Il se jeta ensuite sur le sabre du gardien et le lui passa au travers du corps. Liotard mourut le soir à sept heures.

— Tout étoit rentré dans l'ordre à Lodève (Hérault) le 14 de ce mois, et les ouvriers tisserands avoient repris leurs habitudes laborieuses, après avoir adhéré à un règlement qui est autant dans leur intérêt que dans celui des fabricans.

— Le conseil municipal de Peyrilhac, canton de Ménil, arrondissement de Limoges, vient de fixer à *cinq centimes* la rétribution mensuelle des élèves de l'école communale. Ce qu'il y a de curieux dans ce fait, c'est que sur les onze membres qui ont pris part à la délibération, *six* n'ont pas signé, *pour ne savoir*. Le ridicule public fera justice de cet obscurantisme d'un nouveau genre.

— Les Frères des Ecoles chrétiennes ont eu, le 8 septembre, leur distribution des prix à Thiers, en Auvergne. Elle s'est faite sur la place Saint-Genès, en présence du sous-préfet, du procureur du roi, des adjoints et d'autres personnes recommandables. Les Frères sont depuis deux ans à peine établis dans la ville, et cette année plus de 600 enfans ont fréquenté leurs écoles. Les exercices qui ont eu lieu ont prouvé le succès de leur enseignement. Aussi leur a-t-on toujours témoigné dans la ville beaucoup d'intérêt et d'égards, et le conseil municipal vient d'assurer par un vote unanime leur existence à Thiers. Ce vote, on en a la confiance, se renouvellera chaque année.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici un événement qui commence à débrouiller les intrigues révolutionnaires de Madrid et les plans d'Espartero : le ministère qui s'étoit formé un moment sous la présidence de M. Sancho, n'a pas voulu être l'œuvre de la reine; et il l'a forcée de recevoir sa démission. Par décret du 16 de ce mois, Marie-Christine a consacré et accepté cette démission. Le même jour, elle a rendu un autre décret qui nomme Espartero président du conseil des ministres, et lui confère les pouvoirs nécessaires pour former lui-même un cabinet. Espartero a accepté.

Quelques jours auparavant, les correspondances de Madrid se contentoient d'annoncer qu'il partageroit la régence avec la reine. Comme on voit, sa part est plus forte qu'on ne s'y attendoit, et il est à croire que Marie-Christine changeroit volontiers de place avec lui.

L'ambassadeur d'Angleterre s'étoit rendu à Valence auprès de la régente, afin de lui conseiller sans doute de céder au mouvement, et de satisfaire Espartero. On ne sauroit prévoir ce qu'il adviendra de tout ceci; mais la position de la malheureuse princesse n'étoit plus tenable. On dit que ses conseillers privés la poussent à s'embarquer.

Un manifeste de la junte de Madrid, publié par la *Gazette officielle* du 15, défend de reconnoître l'autorité de la reine, par la raison que les cortès ne sont pas dissoutes, que la loi municipale n'est pas rapportée, et que la sûreté de la junte non plus que celle des personnes compromises dans la révolte de Madrid, n'est pas garantie d'une manière formelle.

Le parti de la rébellion continue à être embrassé dans les provinces et les villes, moitié spontanément, moitié par terreur. Maintenant qu'Espartero est maître, il faut voir venir les événemens.

— Un journal de Barcelone dit que le général Latre ayant voulu réprimer le mouvement insurrectionnel de Valladolid, a fait dresser une potence sur la place, et mis le bourreau en permanence à côté de l'instrument du supplice, menaçant de mort quiconque oseroit se prononcer.

L'ambassadeur du gouvernement français à Bruxelles et le ministre des affaires étrangères de Belgique ont signé le 19 de ce mois une convention contenant des articles additionnels à la convention postale conclue le 27 mai 1836 entre la Belgique et la France.

— Le *Morning-Chronicle* du 19 septembre, en faisant connoître les nouvelles propositions du pacha d'Egypte, que M. Valewski s'est chargé de porter à Constantinople, se borne à cette simple réflexion : « Quel que puisse être plus tard le résultat de cette démarche, il est assez évident que les offres du pacha seront repoussées. »

— Le correspondant parisien du *Globe* lui écrit que les négociations entre la France et l'Angleterre relatives au traité de commerce sont arrivées à leur terme, et que le traité auroit déjà été signé si la question de la paix ou de la guerre ne tenoit les esprits en suspens. « M. Thiers, ajoute le correspondant, le signera dès que l'horizon se sera un peu éclairci. M. Porter reste à Paris dans le même but. Une fois le traité signé, toute crainte de guerre aura disparu. »

— Si l'on en croit une lettre d'Athènes adressée au *Times*, les dissidences qui existent entre la Porte et la Grèce seroient sur le point de se terminer par la conclusion d'un nouveau traité contracté sous l'influence des puissances.

— Les lettres qui arrivent de Vienne et de Venise à Marseille font mention des préparatifs de guerre qui ont été subitement ordonnés. Outre les levées de soldats, on arme trois vaisseaux à Venise.

— Madame la duchesse d'Angoulême est arrivée le 12 à Vienne, où elle *comptoit* séjourner quelques semaines. Elle est descendue au château impérial.

— Une lettre de Kirchberg de la même date annonce que M. le duc de Bordeaux se disposoit à faire un nouveau voyage. Il avoit l'intention de se rendre par la Moravie et la Bohême à Munich, et de revenir à Goritz en passant par le Tyrol.

— Le *Courier* anglais annonce, d'après une lettre de Lisbonne du 14, que l'insurrection militaire fait des progrès, et que les troupes de la reine, quoique supérieures en nombre sur les révoltés, se retirent devant eux.

Manuale Compendium juris canonici, ad usum seminariorum, auctore J. F. M. Lequeux. Tome II.

Le premier volume de cet ouvrage avoit tracé les principes généraux du droit canon et traité avec assez d'étendue tout ce qui a rapport à la juridiction; on peut se souvenir de l'analyse que nous en avions donnée dans ce Journal, numéro du 30 novembre dernier, tome

ciii. Le second volume complète les notions sur les personnes, sur la hiérarchie d'ordre, sur les ordres religieux, sur les devoirs des ecclésiastiques. La plus grande partie du volume est employée au développement des règles canoniques sur l'administration des sacremens et la célébration de la messe. Ce sont des leçons pratiques sur le Rituel, sur le Missel, dans lesquelles l'auteur s'est proposé de discuter toutes les difficultés qui se présentent habituellement dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques, en appuyant toutes ses réponses sur des autorités positives. Ainsi on pourra y trouver une grande partie des questions qu'on a coutume de traiter dans les séminaires sous le nom de *diaconales* et qui ont pour objet de préparer les jeunes ecclésiastiques à l'administration des sacremens et au ministère pastoral. Les questions si difficiles et cependant d'une application si fréquente sur le domicile, sur les refus de sacremens et de sépulture, s'y trouvent développées avec une suffisante étendue. Du reste l'auteur évite, autant qu'il est possible, d'entrer dans des discussions purement théologiques sur les questions de dogme qui sont inséparablement liées à la matière.

M. l'abbé Lequeux cite avec soin ses autorités, les livres du droit canon, les constitutions des papes, les décisions des conciles, les Rituels des diocèses, les sentimens des canonistes et des théologiens.

L'ouvrage est accompagné de tables rédigées avec soin, et qui peuvent montrer en quelques instans tout l'ordre des matières.

Le troisième volume est sous presse et paroîtra incessamment.

M. l'abbé Lequeux, qui est, comme on sait, supérieur du grand séminaire de Soissons et grand-vicaire du diocèse, est aussi l'auteur d'un ouvrage spécialement utile aux ecclésiastiques : *S. Caroli monitiones, institutionesque selectæ*, 2 vol. in-18, dont il a été rendu compte dans ce Journal, numéro du 2 septembre 1837. M. Lequeux n'avoit pas mis d'abord son nom à cet ouvrage, où il a recueilli, outre les instructions du grand archevêque de Milan pour les prédicateurs et les confesseurs, les discours et avis qu'il adressoit à son clergé dans les conciles et les synodes, et ce que les actes de l'église de Milan contiennent de plus utile et de plus pratique.

Nous avons rendu compte dans ce Journal, numéro du 6 février 1840, des *Pensées d'un Croyant catholique*, par P. J. C. Debreyne, et nous avons vu que l'estimable auteur combattoit avec force les doctrines philosophiques, matérialistes et irréligieuses prônées dans ces derniers temps par des médecins de quelque renom. La première édition de ces *Pensées* a été rapidement épuisée, et l'auteur vient d'en donner une seconde avec quelques augmentations. Il n'avoit pas dans la première édition fait connoître toutes ses qualités. L'auteur est prêtre et religieux de la Trappe; il y exerce la médecine tant envers les religieux ses confrères que pour les étrangers qui vont le consulter, et sa charité et son savoir lui ont fait de la réputation dans le pays. Ses *Pensées* offrent le résultat de ses études et de son expérience. Elles méritent d'être consultées, surtout par les jeunes étudians en médecine, qui entendent trop souvent débiter dans les cours qu'ils suivent des principes faux et dangereux.

Nous ne reviendrons point sur le mérite de l'ouvrage. L'auteur a ajouté à la fin une note sur les idées innées.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, dans votre numéro du 5 septembre de cette année, vous avez gémi avec tous les honnêtes gens de voir M. Cousin imposer aux aspirans du baccalauréat l'étude des *Lettres Provinciales*, et montrer par là à l'égard des Jésuites une opposition, une sorte de haine véritablement aveugle; consolez-vous maintenant, je vous y invite par ce peu de lignes. Vous y verrez que M. Cousin n'est pas aussi ennemi des Jésuites qu'on pour-

roit le penser, et qu'il les juge encore bons à quelque chose, voire même à servir de règle pour l'enseignement universitaire. Je n'ai point de paroles à vous citer de la part de cet illustre personnage, mais j'ai un fait et un fait grave; le voici :

Dans le *Journal de l'instruction publique* du 28 août dernier, M. Cousin établit un réglement nouveau pour les études dans les colléges royaux et dans les colléges communaux de plein exercice. D'après ce réglement, les leçons de mathématiques, de physique, de chimie et d'histoire naturelle sont entièrement supprimées dans les classes inférieures et renvoyées à la philosophie.

Or, 1° ce réglement avoit été formulé et adopté deux ans auparavant dans un collége dirigé par les Jésuites au village de Brugelette, près d'Ath, en Belgique. On peut aisément s'en convaincre par la dernière édition du prospectus de cet établissement publié sur la fin de l'année 1839. Je n'y vois qu'une différence, et elle est tout à l'avantage de ces sages ecclésiastiques; c'est qu'au lieu d'une suppression totale des leçons dont nous venons de parler, ils conservent dans les classes inférieures des notions élémentaires d'arithmétique usuelle et de géographie, notions qui sont indispensables dans l'usage de la vie, et que nos enfans ne pourront se procurer dans l'Université, à moins d'avoir le courage d'y persévérer jusqu'à la philosophie inclusivement;

2° Les motifs allégués par M. le ministre, pour justifier cette innovation, dans une circulaire du 27 août, sont renfermés en substance dans les paroles mêmes du prospectus de Brugelette, et ils avoient été développés dans un discours prononcé par le supérieur de cette maison à la distribution des prix du mois d'août 1839;

3° La même circulaire émet un vœu que je vois également réalisé dans le collége; c'est que l'on consacre deux années à la philosophie, outre la troisième qui sera spécialement destinée aux sciences mathématiques et physiques.

Vous voyez donc, monsieur le rédacteur, que M. Cousin n'est pas aussi antipathique aux Jésuites qu'on le suppose.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 23 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 105 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0, 95 fr 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 100 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 73 fr. 25 c.
Act. de la Banque. 2775 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1210 fr 00 c.
Caisse hypothécaire. 720 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1225 fr 00 c.
Emprunt Belge 97 fr. 3 4
Emprunt romain 98 fr. 0 0
Rentes de Naples 96 fr. 40 c.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr. 1 2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3338.

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Lettres de Scheffmacher à un gentilhomme et à un magistrat protestans, revues, corrigées et augmentées de savantes dissertations ; par M. l'abbé Caillau. — 4 volumes in-8°.

Le Père Scheffmacher eut dans son temps beaucoup de réputation comme controversiste. Chargé de prêcher la controverse à Strasbourg contre les protestans, il publia successivement douze lettres adressées, les six premières à un gentilhomme, et les six dernières à un magistrat, sur les obstacles au salut et à la conversion des luthériens. Ces lettres, imprimées d'abord à part, puis réunies en corps d'ouvrage, eurent en peu de temps quatre éditions. Nous en avons parlé numéro du 22 mai 1822, où nous avons donné une petite notice sur l'auteur.

M. l'abbé Caillau a pensé qu'il rendroit un grand service à la religion en faisant réimprimer un ouvrage si solide, et qui contient d'excellentes réponses aux difficultés des protestans; mais en même temps il ne s'est pas dissimulé que cet ouvrage n'étoit pas sans défaut. Le style est trop négligé, beaucoup de tournures sentent l'étranger. M. l'abbé Caillau a entrepris de remédier à ces inconvéniens, sans cependant altérer le sens de l'auteur. Il a coupé des phrases, supprimé des pronoms fréquemment répétés, réformé quelques traductions des Pères; de sorte, dit-il, que l'ouvrage qui est ancien, est en même temps nouveau. De plus, le judicieux éditeur a encore remarqué que les lettres de Scheffmacher ne s'étendoient pas à toutes les questions controversées avec les protestans, et il a voulu remplir la lacune en empruntant quelques dissertations à des auteurs estimés.

Ces auteurs sont au nombre de cinq ou six. Le premier est Philippe Vicaire, professeur de théologie à Caen, docteur également zélé contre les jansénistes et contre les protestans, mort le 7 avril 1775; c'est par erreur que M. l'abbé Caillau l'appelle *Vicaise*. L'abbé Vicaire, mort curé de Saint-Pierre de Caen, se fit remarquer dans l'histoire des troubles du siècle dernier par sa fermeté contre les novateurs. Les autres écrivains, auxquels M. l'abbé Caillau a fait des emprunts, sont : David-Augustin Brueys, protestant converti par Bossuet, mort en 1723, et auteur aussi d'écrits de controverse; Bernard Meynier, Jésuite, qui a recueilli dans un petit volume en 1680, les témoignages de 53 auteurs protestans sur la possibilité de se sauver dans l'Eglise romaine; l'abbé Pillon, licencié en droit canon, auteur de la *Conférence du diable avec Luther*, 1673; Marc-Albert de Villiers, prêtre, auteur de l'*Apologie du célibat chrétien*, mort le 30 juin 1778. Enfin M. l'abbé Caillau cite un livre publié par deux avocats anonymes en faveur de l'état religieux, et sur les services rendus à la société par les ordres monastiques. Il ne donne point le titre de cet

écrit, qui est sans nul doute celui qui parut en 1784 sous ce titre : *De l'état religieux, son esprit, son établissement et ses progrès, services qu'il a rendus à l'Eglise et à la société*, in-12. Les auteurs étoient l'abbé de Bonnefoy et l'abbé Bernard, morts le premier le 14 janvier 1830 à 81 ans, et le second en 1823 à l'âge de plus de 70 ans. L'abbé Bernard prenoit le titre d'avocat au parlement. Nous avons donné une petite notice sur l'abbé de Bonnefoy dans le numéro du 23 janvier 1830 de ce Journal, tome LXII.

M. l'abbé Caillau a distribué ainsi son édition ; chaque volume contient trois lettres de Scheffmacher, lesquelles sont précédées et suivies de trois ou quatre traités supplémentaires.

Le premier volume a, en manière d'introduction, le traité du Père Bernard Meynier sur la possibilité du salut dans l'Eglise romaine, puis les trois premières lettres de Scheffmacher à un gentilhomme protestant, lesquelles roulent sur l'Eglise, sur la règle de foi et sur la primauté du pape ; et pour conclusion les preuves de l'antiquité du célibat ecclésiastique, tirées en partie du traité de l'abbé de Villiers, en 1761.

Le second volume contient un *Traité de la tradition*, par l'abbé Vicaire, les trois lettres de Scheffmacher sur la confession, sur le défaut de pouvoir des ministres protestans, et sur ce qu'ils ont renouvelé d'anciennes hérésies, et à la fin l'apologie des ordres religieux par les abbés Bonnefoy et Bernard.

Le troisième volume renferme la *Lettre sur la présence réelle*, adressée à un calviniste, qui parut pour la première fois à Rouen en 1769, et dont nous avons annoncé une nouvelle édition dans ce Journal, numéro du 22 mai 1822, tome XXXII ; la *Conférence du diable avec Luther*, par Pillon; trois lettres de Scheffmacher sur la messe, sur la permanence de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie et sur la communion sous une seule espèce ; enfin la *Défense du culte extérieur de l'Eglise catholique*, par Brueys.

Le quatrième volume se compose des traités de Vicaire sur le culte des reliques et celui des images, des trois dernières lettres de Scheffmacher sur l'invocation des saints, sur le purgatoire et sur la justification ; d'une treizième lettre du même pour répondre aux objections d'un anonyme ; enfin du traité sur les indulgences, de l'abbé Vicaire.

Le choix des ouvrages que l'éditeur a ajoutés aux lettres de Scheffmacher, nous paroît bien entendu. La *Lettre sur la présence réelle*, imprimée pour la première fois en 1769, est d'autant mieux placée ici qu'elle réfute une erreur des calvinistes, tandis que les lettres du Jésuite sont dirigées contre les luthériens. Cette lettre a été plusieurs fois réimprimée. Nous en avons annoncé une édition faite à Grenoble en 1822 par les soins de l'abbé Bossard ; voyez dans ce Journal, le numéro du 22 mai 1832, t. XXXII.

Les autres ouvrages de controverse ajoutés à ceux de Scheffmacher forment un faisceau de preuves dont l'ensemble peut dissiper bien des préjugés.

Des tables bien faites terminent chaque volume.

Nous annoncerons par la même occasion le *Catéchisme de controverse*

par le Père Scheffmacher, Lyon, chez Pélagaud, in-12. Ce catéchisme paroît être un résumé des lettres du savant Jésuite.

Sur les éditions de saint Jean-Chrysostôme et de saint Augustin. Chez MM. Gaume.

L'édition de saint Jean-Chrysostôme est terminée; les tables ont paru dernièrement, et complètent cette grande entreprise. Nous avons parlé plusieurs fois des différentes livraisons de cette édition, entre autres dans les numéros du 20 septembre 1834, tome LXXXI, du 20 septembre 1836, tome XC, et du 15 septembre 1838, tome XCVIII. A cette dernière époque, nous rendîmes compte des tomes VIII, IX, X et XI.

Depuis ont paru les tomes XII et XIII. La première livraison du t. XII renferme 34 homélies du saint docteur sur l'épître de saint Paul aux Hébreux, ces homélies furent prêchées à Constantinople. La seconde livraison se compose de 11 homélies prêchées aussi à Constantinople et publiées pour la première fois par Montfaucon; de fragmens de diverses homélies du saint, de la liturgie attribuée à saint Jean-Chrysostôme, et enfin des ouvrages apocryphes. A la tête de cette seconde édition est un *monitum* signé *Theob. Fix*, qui paroît avoir eu beaucoup de part à cette édition.

La première livraison du t. XIII renferme une préface où Montfaucon rend compte de son travail, la vie de saint Jean-Chrysostôme par Pallade, puis celle rédigée par Montfaucon; un abrégé (*synopsis*) des choses remarquables qu'on trouve dans les œuvres du saint docteur, 13 sermons envoyés d'Angleterre à Montfaucon, et venus, dit-on, du mont Athos, mais qu'on ne croit pas être de saint Chrysostôme; les témoignages des anciens sur l'éloquent évêque, une table alphabétique de ses ouvrages d'après les premiers mots de ses sermons et homélies, et le catalogue des ouvrages du docteur dans les éditions de Morel et de Saville.

Enfin la dernière livraison du tome XIII, qui a paru cette année, renferme les tables rédigées par les Bénédictins de Solesmes, qui ont eu à cœur de compléter ainsi l'œuvre de leurs devanciers. Il y a deux tables fort copieuses l'une et l'autre, l'une des passages de l'Ecriture qui sont cités dans les 13 volumes des écrits du saint docteur, l'autre une table générale des matières. Les religieux de Solesmes se sont occupés de ces tables, et annoncent qu'ils ont mis tous leurs soins à les rendre complètes et propres à satisfaire le public éclairé.

A la fin de cette livraison, M. Fix a ajouté un abrégé chronologique des actions et des écrits de Chrysostôme d'après la dissertation de Stilting dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, mois de septembre, tome IV.

Le même M. Fix rend compte dans un épilogue du travail de l'édition. On y a suivi l'édition de Montfaucon, sans négliger de s'éclairer des autres. L'édition fut commencée vers le milieu de l'année 1834. M. Fix y travailla dès l'origine avec M. Sinner; mais à dater du tome VIII, il en fut chargé en entier avec M. Dubner. Il faisoit un grand usage de l'édition de Saville, consultoit les manuscrits, et veil-

loit à la correction des épreuves. Il raconte les difficultés qui se rencontrèrent dans le cours de l'entreprise. Son récit montre toute l'importance qu'il attachoit à la perfection de l'édition. A la fin de 1835, un désastre imprévu faillit renverser l'entreprise. Onze livraisons périrent dans un incendie, et on ne conserva aucun exemplaire de la XIe qui n'étoit pas encore publiée. Cependant les libraires ne se découragèrent pas, et résolurent de continuer l'ouvrage. On ne put terminer en 1837, comme on se l'étoit proposé, parce qu'il fallut réimprimer près de la moitié des volumes. L'ouvrage fut fini en 1839, mais les tables n'ont pu être achevées que cette année. M. l'abbé Sionnet a eu part à l'édition.

L'épilogue est signé Théobald Fix et daté de Paris les nones de juin (ou 5 du mois) 1840.

Le clergé et les amis de l'érudition et de l'antiquité féliciteront les éditeurs qui, dans les circonstances actuelles, ont su mener à fin une entreprise de cette nature. La nouvelle édition est un véritable service rendu à la littérature ecclésiastique et savante.

Quant à l'édition des œuvres de saint Augustin, que MM. Gaume ont fait marcher concurremment avec celle de saint Jean-Chrysostôme, nous rappellerons qu'elle est aussi terminée. Les deux dernières livraisons ont paru en 1838 et 1839. Nous avons parlé de cette édition dans plusieurs numéros, et spécialement dans celui du 15 septembre 1838; mais il se glissa une faute d'impression dans ce numéro. Nous y rendions compte des deux livraisons du tome x; pour la deuxième livraison, on mit par erreur que c'étoit celle du tome XI, au lieu que ce n'étoit que celle du tome x.

La première livraison du tome XI contient les préfaces et les vies de saint Augustin. La préface générale est, dit-on, du célèbre Mabillon. Il y a ensuite une courte préface sur les appendices ajoutées à l'édition, et une préface assez courte aussi des nouveaux éditeurs pour rendre compte de leur travail. Ces nouveaux éditeurs ne se sont pas fait connoître. La préface n'est signée que des initiales N. E. Nous respectons le voile dont ils se sont couverts; cependant on auroit assez aimé à savoir à qui on doit la direction de l'édition. Après ces préfaces vient la vie de saint Augustin, par Possidius, qui, dans l'édition des Bénédictins, étoit à la fin du tome x. La vie de saint Augustin en huit livres, rédigée principalement d'après ses écrits, est de D. Hugues Vaillant et de Jacques du Frische, qui d'ailleurs, dit l'auteur de l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, n'ont presque fait que traduire en latin la vie que Tillemont avoit faite en français, mais qui n'étoit pas encore imprimée en 1700, époque où le XIe volume des Bénédictins parut. Cette vie est fort ample et fort détaillée; elle fait plus de 730 pages.

La deuxième livraison du tome XI renferme uniquement les tables; d'abord la table générale des matières et celle des passages de l'Ecriture sainte expliqués par le saint docteur. La table générale est du Bénédictin Claude Guérin. Il y a deux tables semblables distinctes pour les appendices.

Les additions faites dans la nouvelle édition sont deux lettres ajoutées dans le second volume, et qui n'avoient été trouvées en Allemagne que lorsque l'édition des Bénédictins étoit terminée, avec des préfaces et des explications jointes à ces lettres dans les éditions de Vienne en 1732 et de Paris en 1754. Dans le cinquième volume, on a placé des dissertations critiques et des notes sur des sermons publiés comme de saint Augustin, long-temps après l'édition des Bénédictins, par Denis à Venise en 1792, par le Père Frangipane à Rome en 1819, et enfin à Paris en 1837 par les éditeurs de la *Collectio selecta SS. Patrum.* Le septième volume est augmenté de notes sur les livres de la cité de Dieu.

Pour la correction du texte, les nouveaux éditeurs annoncent qu'ils ont beaucoup profité des *Elémens de critique*, de l'abbé Morel, Paris, 1766.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Lundi prochain, la retraite ecclésiastique du diocèse s'ouvrira le matin au séminaire Saint-Sulpice. Elle sera présidée par M. l'Archevêque, et prêchée par M. l'abbé Combalot. La clôture aura lieu le samedi suivant.

M. l'abbé Gaume, précédemment nommé chanoine honoraire, est nommé official diocésain.

Il nous est revenu que MM. Allignol, auteurs du livre *De l'état actuel du clergé en France*, affirment avoir obtenu l'assentiment de M. l'Archevêque actuel de Paris pour l'impression de leur livre. Nous aimons à croire que l'on prête à ces deux ecclésiastiques une assertion qui n'est jamais sortie de leur bouche. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. l'Archevêque de Paris, loin de les encourager, leur a donné et fait donner le conseil de ne point publier leur livre.

Pierre Ladmiral, déclaré par le jury coupable d'avoir, en 1838, frauduleusement fabriqué à son profit une lettre d'ordination qui lui conféroit le caractère de prêtre, et qui étoit censée émaner de M. l'évêque de Versailles, et d'avoir contrefait, au bas de cette lettre, la signature de ce prélat et de son grand-vicaire, a été condamné, par arrêt de la cour d'assises de la Haute-Marne, du 6 août dernier, en sept années de réclusion et à l'exposition, pour faux en écriture publique, par application des articles 147 et 463 du code pénal; le jury ayant déclaré qu'il existoit des circonstances atténuantes; voyez notre numéro du 15 août.

Il s'est pourvu en cassation, et on a fait valoir en sa faveur que la religion catholique n'étoit plus la religion de l'état, que le prêtre n'étoit point un fonctionnaire public, et qu'un acte émané de lui ne pouvoit être considéré comme un acte public; une lettre d'ordination, a-t-on dit, n'est qu'un acte privé.

Mais par arrêt rendu le 29 août au rapport de M. Vincens Saint-Laurent, et sur les conclusions contraires de M. Hello, avocat-général, la cour a statué sur ce pourvoi ainsi qu'il suit :

« Attendu que, pour apprécier, sous le rapport des lois sur le faux, le caractère qui appartient à un acte émané de l'autorité ecclésiastique, il faut rechercher si cet acte peut produire par lui-même des effets légaux dans l'ordre civil, ou s'il ne peut avoir d'effet qu'au spirituel;

» Que dans ce dernier cas il ne peut être considéré que comme écriture pri-

vée, tandis que dans le premier il a tous les caractères d'une écriture publique;

» Attendu que la qualité de ministre d'un culte reconnu en France, spécialement celle de prêtre catholique, fait jouir celui qui en est revêtu de droits et d'avantages particuliers;

» Qu'ainsi les violences exercées contre lui dans ses fonctions sont punies, d'après l'article 263 du code pénal, d'une peine plus sévère que celles qui portent sur de simples citoyens;

» Que, d'après l'article 14, n° 5 de la loi du 21 mars 1832, il est dispensé de concourir au tirage au sort pour le recrutement de l'armée;

» Que, d'après l'article 12, n° 1 de la loi du 22 mars 1831, il ne doit pas être appelé au service de la garde nationale;

» Attendu que le titre de prêtre est dans les lettres d'ordination dont la délivrance, d'après les règles de la matière reconnues par l'article 26 des articles organiques du concordat, appartient aux évêques;

» Que, d'après les principes ci dessus posés, de telles lettres ont donc le caractère d'écriture publique;

» D'où il suit que la cour d'assises de la Haute-Marne, en condamnant aux peines de l'article 147 du code pénal le demandeur reconnu coupable d'avoir fait fabriquer à son profit de fausses lettres d'ordination, et d'y avoir fait apposer la fausse signature de l'évêque de Versailles, n'a fait qu'une juste application de cet article;

» Par ces motifs, la cour rejette le pourvoi. »

Le dimanche 2 septembre, M. l'évêque de Nevers, après avoir officié pontificalement dans sa cathédrale, a imposé le *pallium* à M. l'évêque du Puy. Cette cérémonie s'est faite avec appareil; les deux prélats étoient entourés d'un nombreux clergé, la nef et les bas côtés étoient remplis de fidèles.

M. l'évêque du Puy a continué sa route pour son diocèse. Sa lettre pastorale pour son arrivée est datée du 23 août, jour même de son sacre. Le prélat y fait un juste éloge de son illustre prédécesseur. Il y parle dans des termes pleins de respect et de reconnoissance, du vénérable prélat qui, par ses lumières et ses vertus, lui servit de guide dans la carrière ecclésiastique. Il se félicite d'arriver dans un diocèse renommé pour sa foi :

» *Nous fléchissons les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ*, pour le remercier de nous avoir allégé le fardeau de l'épiscopat, en nous donnant pour héritage une terre si fertile en fruits de bénédictions et de grâce. Que d'autres s'estiment heureux d'habiter une contrée célèbre par la richesse et la variété de ses productions, par la douceur et les charmes de son climat. Nous ne prétendons pas dédaigner ces avantages, mais il est à nos yeux des titres de gloire bien autrement dignes d'envie, et ces titres, nous sommes assuré de les trouver au milieu de vous. *Notre cœur se dilate, nous surabondons de joie*, lorsque nous rappelons en notre mémoire tout ce qui nous a été raconté de la bonté et de la droiture de vos cœurs; de la sagesse et de la régularité de votre conduite; de votre amour et de votre respect pour la religion; de vos mœurs antiques et patriarcales. Nous voulons travailler sans relâche, et *comme un bon soldat de Jésus-Christ*, à maintenir parmi vous ces dispositions si saintes et si heureuses. Notre temps, nos veilles, notre santé, tout ce que nous possédons, tout ce que nous sommes vous appartiendra. *Nous vous donnerons tout, et, s'il le faut, nous nous donnerons ensuite nous-même pour le salut de vos ames*. Omnia impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris. »

Le pieux prélat fait connoître l'esprit qui doit présider à son administration :

» Nous combattrons toujours à votre

tête, *maison d'Aaron*, mais *nous ne combattrons que les combats de la foi.* Jamais on ne nous verra descendre des hauteurs du sanctuaire pour prendre place dans l'arène si mouvante où s'agitent les passions politiques ; jamais nous ne confondrons les choses du ciel avec les choses de la terre. Sachez, du reste, que pour vous, comme pour nous, nous ne voulons d'autres armes que celles que le Sauveur du monde a mises en nos mains : *la prière et la douceur.* Oui, nos bien-aimés coopérateurs, nous prierons beaucoup pour les pécheurs : prosterné entre le vestibule et l'autel, *nous répandrons des larmes abondantes sur ces enfans morts de la fille de Sion.* Nous nous lèverons ensuite et nous marcherons vers ces infortunés *ennemis de la croix de Jésus-Christ*, la mansuétude sur les lèvres, la tendresse dans le cœur. On n'entendra jamais sortir du sein de nos phalanges ces paroles acerbes et hautaines qui irritent les esprits sans les soumettre à la foi, blessent les cœurs sans les ramener à la vertu. Nous nous présenterons à tous avec cet esprit de conciliation qui écarte les considérations d'opinions et de personnes; *nous nous ferons tout à tous* pour gagner la bienveillance de tous, pour triompher de tous. Lorsque nous serons obligé de corriger et de reprendre, on reconnoîtra facilement à nos accens que si *notre langue est sévère, notre cœur aime beaucoup*: que si nous prononçons des anathêmes contre le péché, nous avons des entrailles de miséricorde pour les pécheurs. Après ces manifestations, qu'est-il besoin d'ajouter, prêtres du Seigneur, *que nous serons au milieu de vous comme l'un d'entre vous*, que vous pourrez toujours vous tenir autour de nous *comme une couronne de frères*?»

M. Darcimoles s'adresse ensuite aux diverses classes de ses diocésains, aux magistrats, aux élèves du sanctuaire, aux bons Frères des Ecoles, aux communautés religieuses, aux pauvres et laborieux habitans des montagnes, enfin aux protestans eux-mêmes auxquels il témoigne un tendre intérêt. Il termine par une invocation pleine de ferveur à la sainte Vierge, patronne de sa cathédrale, et à laquelle il se consacre de nouveau, lui et son troupeau.

Cette lettre pastorale, et plus encore tout ce que l'on sait du nouvel évêque, donnent les plus heureuses espérances pour le succès de son administration.

Jeudi 17 septembre a eu lieu à la cathédrale du Mans la cérémonie de la clôture de la retraite ecclésiastique. M. l'abbé Phelipon, du diocèse d'Amiens, qui en étoit le prédicateur, s'est acquitté de ses fonctions à la satisfaction générale. On a remarqué dans ce prêtre modeste une logique saine, jointe à une science profonde et à une élocution facile. 250 prêtres s'étoient enfermés dans le séminaire pour suivre les exercices de la retraite. Le respectable prélat qui gouverne le diocèse et qui peut toujours dire avec vérité, comme saint Paul, à son troupeau : *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi*, a fait sa retraite avec son clergé, sans jamais manquer à aucun des exercices. Le pontife a pris plusieurs fois la place du prédicateur pour adresser la parole à ses prêtres, qui presque tous formés par lui aux vertus sacerdotales, écoutoient avec le plus vif intérêt, une voix qu'ils étoient accoutumés à chérir et à vénérer.

Le jour de la clôture, le prélat célébra une messe pontificale à laquelle communièrent tous les retraitans, après avoir renouvelé entre ses mains leurs promesses cléricales.

Le lendemain, 18 septembre, eut lieu dans l'église de la Couture, paroisse de la ville du Mans, la translation solennelle des reliques de sainte Marcelle, en présence d'un

nombreux clergé et d'une grande affluence de peuple. M. le curé de la Couture avoit obtenu du cardinal-vicaire de Rome, par l'entremise de M. l'évêque du Mans, le corps de cette sainte martyre des premiers siècles de l'Eglise. Les ossemens renfermés dans une figure de cire, recouverte d'ornemens précieux, ont été déposés dans une magnifique châsse qui va enrichir l'église de la Couture.

Après un sermon analogue à la circonstance, prêché avec autant de solidité que d'éloquence par M Phelipon, la cérémonie a été terminée par un salut solennel. M. l'évêque officioit.

Le lundi 21 septembre, M. l'évêque du Mans a consacré solennellement, selon les règles prescrites par le Pontifical romain, l'église paroissiale de Champfleur, en présence d'un grand nombre de prêtres de son diocèse, des autorités, des notables du lieu et d'une multitude immense. Après cette longue cérémonie qui fut terminée par la messe pontificale, le prélat, qui ne redoute aucune fatigue, bénit aussi solennellement le nouveau cimetière de la paroisse.

La bénédiction de la nouvelle église de Notre-Dame de Lagord, près La Rochelle, a eu lieu le lundi fête de l'Exaltation de la sainte Croix. Cette cérémonie avoit attiré un fort grand concours, malgré le mauvais temps.

M. l'évêque de Limoges, qui, par une heureuse circonstance, se trouvoit à La Rochelle, a bien voulu présider à cette fête, accompagné de M. Villecourt. Son grand âge n'a point empêché le prélat de suffire à tout. Après la bénédiction de l'église, il a célébré la messe à laquelle devoit se faire la première communion des enfans de la paroisse, et leur a adressé à cette occasion deux exhortations touchantes. M. l'évêque de La Rochelle s'est fait entendre ensuite, du haut de la nouvelle chaire dont cette église vient d'être enrichie, afin de disposer à la confirmation les personnes qui devoient la recevoir. Ce sacrement leur a été administré par M. l'évêque de Limoges, qui a terminé l'office par une allocution propre à exciter dans les cœurs le sentiment de la reconnoissance.

L'office du soir a commencé à quatre heures. M. l'abbé de Bogenet, vicaire-général de Limoges, a prêché, et après la consécration des enfans à la sainte Vierge, M. de Tournefort a donné la bénédiction du saint Sacrement. Aux deux offices du matin et du soir, des cantiques adaptés à la circonstance ont été chantés par un chœur de demoiselles du pensionnat des Ursulines, avec accompagnement d'orgue.

On a pensé que ces détails intéresseroient les nombreux fidèles des divers diocèses de France qui ont eu la charité de contribuer par leurs aumônes à l'édification de l'église de Notre-Dame de Lagord. Il reste encore beaucoup de choses à faire, sans doute; mais on a lieu de tout attendre du pasteur et de la générosité de ceux qui secondent ses efforts.

Le 2 août dernier, il y avoit grande fête à Sion-Vaudémont, et les habitans des campagnes voisines s'y étoient rendus pour y célébrer une des fêtes de la bienheureuse Vierge Marie; le concours n'étoit cependant point aussi grand qu'à l'ordinaire, et les moissons avoient retenu chez eux la plus grande partie des pélerins. Mais une autre solennité devoit avoir lieu; le moment de recueillir étoit aussi arrivé pour les fondateurs de l'école catholique, et dix-sept jeu-

nes gens alloient prononcer les vœux qui devoient les faire entrer dans la congrégation des Frères de Notre-Dame-de-Sion. C'étoit la première fois depuis la rénovation de l'ordre que cette cérémonie avoit lieu, et M. le coadjuteur de Nancy et de Toul avoit cru devoir s'y rendre. Les novices se présentèrent à l'église, revêtus du nouveau costume consistant en une soutane noire à large collet rabattu avec une croix de bronze sur la poitrine, et firent les vœux ou plutôt la promesse qui doit désormais les lier. Ils se disposent maintenant à quitter l'établissement qui les forma, pour aller répandre dans les campagnes et les petites villes les bienfaits d'une éducation chrétienne. Une dizaine d'autres jeunes gens ne tarderont pas à suivre leur exemple; la plupart seront placés pour la prochaine rentrée des écoles, et des demandes nombreuses arrivent journellement de toutes les parties de la France et même de la Belgique.

Les directeurs, MM. Baillard frères, ont compris qu'il étoit nécessaire d'augmenter le nombre de leurs élèves, et de donner plus d'extension à leur plan primitif. Les curés, qui tous ont intérêt à pourvoir leurs paroisses d'instituteurs habiles et religieux, doivent, selon nous, faire tous leurs efforts pour procurer de nombreux élèves à l'école de Sion; les campagnes renferment un grand nombre de jeunes gens qui se destinent à la modeste carrière de l'enseignement, et ceux d'entre eux qui ont conservé la foi de leurs pères, préféreront une école catholique aux établissemens universitaires, dont l'esprit peut paroître jusqu'à un certain point suspect. Nous croyons donc que les novices ne manqueront pas; mais en sera-t-il de même des fonds destinés à subvenir à ces dépenses annuelles? Un appel a déjà été fait à la charité des chrétiens, et il seroit à désirer que d'autres secours pussent encore être recueillis. Le nombre des œuvres religieuses est déjà très-grand; plusieurs, nous l'avouons, sont plus brillantes que celle dont nous venons de parler; mais il n'en est guère de plus utiles, car le véritable moyen de sauver l'état et la société est d'inculquer à la génération nouvelle des principes de religion et de vertu, et de la soustraire à l'influence d'un enseignement souvent pernicieux, et aux leçons de maîtres impies ou indifférens.

Dans la nuit du 17 au 18 courant, un vol a été commis à la chapelle de l'établissement des Sœurs de Charité à Bruxelles; ce vol consiste en un calice, une petite cuillère et patène en argent, un sceptre et un petit globe du même métal, servant d'ornemens à l'image de la sainte Vierge et à l'enfant Jésus, ainsi qu'une croix en or, arrachée du collier en perles communes, suspendu à cette sainte Vierge; aucune effraction n'a été reconnue, non plus que les traces des coupables.

On mande de Namur, le 20 septembre, que la retraite ecclésiastique au séminaire a été terminée le vendredi 18 : 190 prêtres, parmi lesquels on voyoit avec édification les plus anciens du diocèse, ont assisté aux exercices qui ont eu lieu sous la direction des Pères Jésuites Kerkhove et Barbieux.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Un journal anglais, voulant prouver que l'idée de fortifier Paris est tout ce qu'il y a de plus impraticable et de plus absurde, emploie un singulier moyen pour en dégoûter le gouvernement. Il commence par établir que la révolution

de 1830 n'auroit pas été possible, et que le trône des anciens Bourbons seroit encore debout, si l'entreprise dont il est question aujourd'hui se fût exécutée de leur temps.

Cela est bon à dire pour effrayer les révolutionnaires qui pourroient être tentés de recommencer ce qu'ils ont fait il y a dix ans; car il est certain que la raison alléguée par le journal anglais est de nature à leur faire impression, et à rendre pour eux les fortifications de Paris gênantes et suspectes. Mais poser en fait qu'une semblable mesure eût préservé l'ancien gouvernement de sa chute, ce n'est pas une bonne argumentation, à ce qu'il nous semble, pour détourner de l'entreprise actuelle ceux qui ne veulent pas s'exposer au même sort.

Du reste, ce n'est pas le seul mécompte qui attend, dans cette affaire, les hommes d'anarchie et de révolution. On leur parle sans cesse, pour les consoler, des bonnes chances de trouble qui leur resteroient, par suite de l'impossibilité où l'on se verroit de faire supporter un siége sérieux à une population d'un million d'ames. Mais que les instrumens de la révolution et de toutes les émeutes qui l'ont suivie ne s'y trompent pas. Dans le cas ou les fortifications de Paris viendroient à servir contre une invasion du dehors, ce seroit précisément par eux que l'on commenceroit à dégager la population de la capitale de ses encombremens. Ces deux à trois cent mille ouvriers qui viennent s'y entasser de toutes les parties de la France, et dont les dernières émeutes sont peut-être ce qui a le plus fait songer aux forts détachés, seroient les premiers mis à la porte et renvoyés chez eux pour réfléchir sur les beaux effets de leurs œuvres. Voilà ce qui se passe ordinairement du moins dans les villes assiégées, où l'on ne garde que les embarras et les surcharges indispensables.

Une autre réduction s'opèreroit aussi d'elle-même dans le million d'ames. Tous ces riches de province qui viennent alimenter Paris de leur superflu et de leur luxe, se retireroient au plus vite pour aller protéger leurs propriétés du dehors par leur présence, laissant au milieu des bombes et de la poudre le reste de la population, les marchands, les petits bourgeois et tout ce qui ne pourroit faire autrement. C'est cette partie de la perspective qui n'est agréable que sur un seul point : en ce que Paris se trouveroit débarrassé de ses anarchistes, de ses forçats libérés et de ses deux cent mille perturbateurs ordinaires. Mais à cela près, en vérité, les fortifications de Paris n'ont rien de réjouissant.

Une idée fixe qui paroît être commune à tous les pays constitutionnels, c'est que les rois et les reines n'y ont une place que pour la forme, et doivent se contenter de dépenser tranquillement leurs listes civiles, sans se mêler de rien de plus. Les hommes d'état y retiennent pour eux et pour leurs amis le maniement des affaires de l'état et des budgets. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils consentent à ne point rayer les royautés dans leurs programmes.

Pour le moment c'est en Espagne que ce système préoccupe le plus activement les esprits constitutionnels. Le génie et la capacité gouvernementale de Marie-Christine leur paroissent encore trop difficiles à supporter. Ils en prennent ombrage comme de quelque chose d'envahissant et d'effrayant, qui ne laisse point les coudées assez franches aux mandataires du peuple souverain, aux légitimes possesseurs du pouvoir. C'est à Isabelle II qu'ils veulent absolument avoir affaire. A l'avantage de n'avoir que huit ou neuf ans, elle jouit celui d'être d'une foible santé. Voilà ce qui leur convient et les séduit extrêmement.

Aussi ne paroissent-ils vouloir accorder aucun repos à sa pauvre mère, tant qu'elle n'aura pas consenti à leur céder le peu qui lui reste d'existence politique. De tout ce qui lui appartient, Isabelle II est la seule chose qu'ils trouvent bonne à

garder. Il est certain que quand ils seront venus à bout de faire de l'Espagne un royaume heureux et bien ordonné, avec une aussi foible assistance que celle qu'ils peuvent recevoir d'une reine-enfant, ils auront suffisamment prouvé que les rois peuvent s'en aller, sans aucun inconvénient, et qu'on n'a plus besoin d'eux pour gouverner les états.

PARIS, 25 SEPTEMBRE.

Le *Moniteur parisien* et le *Messager* donnent le démenti suivant à un article d'un journal anglais :

« Le *Morning-Chronicle*, dans son numéro du 21, émet une assertion dont il importe de relever la fausseté. Ce journal prétend que Méhémet-Ali avoit d'abord annoncé à l'envoyé de la Porte et aux consuls des quatre puissances des concessions amples et satisfaisantes qui auroient tout terminé, et que c'est par suite de l'intervention des agens français qu'il les auroit restreintes à l'investiture héréditaire de l'Egypte et à la possession viagère de la Syrie.

» Nous sommes en mesure d'opposer à cette assertion la dénégation la plus absolue. Nous pouvons même ajouter que, sans les vives instances des agens français, les concessions de Méhémet-Ali n'auroient pas été portées aussi loin. Il demandoit, en effet, qu'on lui laissât garder, à titre viager, non-seulement la Syrie, mais la totalité des territoires qu'il occupe en ce moment, et ce n'est qu'après une très-forte résistance qu'il s'est décidé à y renoncer.

» Les preuves de ce que nous avançons ici seront fournies aux deux chambres. »

— On lit dans une feuille du matin : « Nous pouvons affirmer de la manière la plus positive que M. Guizot doit se rendre à Paris pour l'ouverture de la session. Les débats qui s'engageront sur les affaires d'Orient donneront lieu nécessairement à des explications qui feront connoître à tous quelle est la position de M. Thiers et de M. Guizot, vis-à-vis l'un de l'autre. » Le *Courrier Français*, organe du ministère, dit qu'il estime trop le caractère de notre ambassadeur à Londres pour le croire, dans des circonstances aussi graves, préoccupé de son intérêt personnel; il ajoute : « Au reste, pour que l'antagonisme dont on nous menace fût possible, il faudroit que M. Thiers ou M. Guizot eût résigné ses fonctions. L'opposition ne peut pas se produire loyalement au sein même du pouvoir; ouverte ou cachée, elle n'est alors que l'oubli du devoir le plus étroit. »

— Un journal ministériel déclare qu'il n'existe pas d'ordonnance prescrivant la mobilisation de la garde nationale, et que si jamais une telle mesure devoit être prise, ce ne seroit qu'avec le concours des deux chambres.

— On assure que le duc d'Orléans, accompagné du duc de Nemours et de plusieurs officiers-généraux, doit partir sous peu de jours pour inspecter toutes les places fortes du nord et de l'est de la France. Le prince commenceroit ses excursions par le Pas-de-Calais, et les termineroit, en suivant la ligne des frontières, par les départemens du Doubs et de l'Isère.

— D'après une décision ministérielle récente, les jeunes soldats ne seront plus autorisés à se marier, qu'autant qu'ils auront préalablement pourvu à leur remplacement.

— Plusieurs ateliers de bûcherons ont déjà été organisés dans le bois de Boulogne et dans le parc de Neuilly, pour dégager le terrain où des terrassemens doivent avoir lieu. Des soldats du génie dirigent ces travaux.

— Le *Moniteur* contient des ordonnances qui nomment à diverses fonctions de procureur du roi et de juge dans les colonies françaises.

— Le conseil de l'instruction publique a décidé qu'à la fin de l'année scolaire il sera dressé dans toutes les classes des colléges royaux et des colléges communaux de plein exercice une liste des élèves par ordre de mérite. A partir de la

sixième inclusivement, les élèves qui ne seront pas compris dans les trois premiers quarts de cette liste ne pourront être admis dans la classe immédiatement supérieure avant d'avoir subi un examen qui constate leur aptitude à suivre utilement cette classe.

— Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire en date du 9 septembre, contenant des instructions sur divers points du service de la comptabilité des communes.

— Le commissaire de police du quartier du faubourg Montmartre, muni d'un mandat de perquisition signé Zangiacomi, a fait il y a quelques jours une visite dans les bureaux du *National*. Cette visite avoit pour but de rechercher et de saisir tous papiers ou écrits relatifs à des associations ou coalitions d'ouvriers. Après avoir examiné les papiers contenus dans les meubles et dans les cartons des bureaux, le commissaire de police s'est retiré, emportant avec lui quelques notes insignifiantes.

— Le *National* annonce l'arrestation de M. Ott, docteur en droit, auteur de divers écrits d'économie politique, et celle du docteur Hubert, ancien militaire, sous la prévention d'avoir trempé dans les coalitions d'ouvriers.

— Deux ouvriers imprimeurs qui s'étoient introduits mercredi dans un atelier de la place Sorbonne pour empêcher l'impression d'un ouvrage à un prix qui ne leur convenoit pas, ont été arrêtés. Des papiers trouvés chez eux ayant établi la preuve de leur participation à une coalition, ils ont été mis immédiatement sous la main de la justice.

— On se rappelle que l'ouverture des débats de l'affaire de Boulogne devant la cour des pairs est fixée au 28 de ce mois. C'est demain 26 que tous les prévenus doivent être transférés de la Conciergerie à la prison du Luxembourg.

— En remplacement du colonel Castres, décédé, M. Biffeld, lieutenant-colonel, aide-de-camp de Louis Philippe, est chargé par interim du commandement militaire du palais des Tuileries.

— Le lieutenant Billen, du 23e de ligne, cité dans le rapport du général Duvivier, sur l'affaire du 3 juillet, étant mort de ses blessures, l'ordre du jour qui apprend cette perte à l'armée porte que, pour perpétuer le souvenir de cette mort glorieuse, la tour carrée en avant de Médéah portera le nom de *Tour Billen*.

— La session du conseil-général de la Seine ouvrira le 15 octobre prochain.

— C'est samedi 3 octobre que se tiendra la séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, où seront décernés les prix de Rome.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les feuilles de province recommencent à se remplir de relations d'incendies, dont la plupart sont soupçonnés d'être l'œuvre de la malveillance.

— Dans les départemens comme à Paris, le chiffre des retraits surpasse de beaucoup le chiffre des dépôts à la caisse d'épargne.

— Une enquête a été ouverte dans l'arrondissement de Meaux et dans celui de Pontoise, pour le projet du tracé d'un chemin de fer de Paris à Meaux, en suivant à peu près les bords du canal de l'Ourcq.

— M. de la Gatinais, commandant le cutter le *Passe-Partout*, qui vient d'arriver à Cherbourg, rend compte que cette année il n'y a eu aucun sinistre à déplorer parmi les navires français employés à la pêche dans les parages d'Islande.

— Le nommé Joseph Legall, natif du Morbihan, s'est évadé au moyen d'escalade, dans la nuit du 15 au 16 septembre, de la prison de Redon (Ille-et-Vilaine), où il étoit détenu comme prévenu d'assassinat.

— Le commandant du fort de Bitche (Moselle) a reçu ordre de mettre cette place de guerre en état de défense. On

vient aussi de donner ordre au propriétaire de l'étang qui environne ce fort de le remettre à eau.

— Le 18 de ce mois, les nommés Audureau père et fils, et Thibaud, extrayoient de la pierre dans une carrière à Cubzac, près Bordeaux, lorsque tout à coup un bloc s'est détaché et les a écrasés dans sa chute.

— Un orage épouvantable a éclaté le 18 sur les montagnes de l'Ardèche. La pluie tomboit par torrens, mêlée de grêlons. La rivière d'Ouvèze est sortie de son lit et a inondé toutes les terres basses. Le mur de soutènement de la route de Privas au Ponzin a été emporté en grande partie par la crue des eaux.

— On annonce que madame Lafarge a signé son pourvoi en cassation dimanche dernier.

— Une ordonnance autorise la cession à la ville de Limoges de l'ancien hôtel des monnoies de cette ville.

— Chaque jour, il arrive dans les environs de Toulon des détachemens de troupes destinées à remplir les vides faits dans l'armée d'Afrique par les combats et les maladies.

— Le lieutenant-général Sébastiani, commandant la 8e division militaire, est arrivé à Toulon, le 19, de retour de son inspection générale en Corse. M. Sébastiani est reparti de suite pour Marseille.

— Le 10 au matin, une goëlette anglaise, chargée de froment, a été jetée sur la côte de Capbreton, à trois lieues de Bayonne. L'équipage a pu se sauver. Ce navire venoit de Deva (Espagne) et se rendoit à Bristol.

— Un Espagnol, qui avoit assassiné un de ses compatriotes, son frère d'armes et soldat de la légion étrangère qui s'organise en ce moment à Perpignan, a été condamné, le 17, à la peine de mort, par le premier conseil de guerre permanent de la 21e division militaire, à Perpignan.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le sort de la reine-régente se joue maintenant entre Espartero et la junte de Madrid. Si la junte est plus forte qu'Espartero, elle emportera Espartero et la reine. Si Espartero est plus fort que la junte, c'est lui qui emportera la junte et Marie-Christine. Par où l'on voit que d'une manière ou de l'autre, Marie-Christine ne peut manquer d'être emportée.

A moins qu'Espartero ne se laisse entraîner par la junte, il est douteux que ce soit lui qui fasse prévaloir son parti. Car il est aisé de voir que l'esprit de l'armée la fait incliner du côté de la plus grande tendance démocratique, qui est celle de la junte. Cette dernière se renforce tous les jours par les adhésions révolutionnaires de l'ordre civil, et par les défections de l'ordre militaire. Des juntes particulières se forment partout et se prononcent pour la junte-mère. Celle-ci vient d'adresser aux autorités exécutives sous ses ordres une sorte de réquisitoire par lequel il leur est enjoint de faire arrêter et saisir partout où ils pourront se trouver, les cinq membres du précédent ministère qui lui ont conseillé de sanctionner la loi sur les municipalités. Il est dit dans l'exposé des motifs de cet ordre qu'il s'agit *d'inspirer un salutaire effroi* à quiconque osera porter atteinte à la constitution ou aux lois.

— Un journal de Madrid qui se publie sous les inspirations de la junte annonce que la reine d'Angleterre a dû faire remettre à Marie-Christine une lettre autographe par laquelle elle lui promet d'envoyer à son secours une partie de ses forces maritimes de Gibraltar. Une lettre autographe en pareil cas, de la part d'une reine qui règne et ne gouverne pas, doit paroître bien douteuse et bien apocryphe.

— Les journaux ministériels de Paris annoncent que le 19 de ce mois, la junte de Madrid a fait publier le décret royal qui charge Espartero de former le cabinet. Elle a déclaré que ce choix étoit national et méritoit toute sa confiance; *mais qu'elle ne se dissoudroit qu'après complète satisfaction.*

Espartero a demandé à la reine l'autorisation de se rendre à Madrid pour traiter personnellement avec la junte. Le 21, il attendoit la réponse pour se mettre en route.

— Un journal de Madrid donne comme un fait positif qu'on avoit proposé à la reine de s'enfuir de Valence avec ses deux filles.

— On répand à Madrid sous les yeux et avec l'autorisation de la junte, une brochure où l'on s'attache à prouver que la reine est hors d'état de gouverner; qu'il y a lieu de craindre qu'elle ne contracte un nouveau mariage indigne de son rang, et qu'il est temps d'aviser à sortir d'embarras *par quelque moyen que ce soit*.

Des coalitions d'ouvriers agitent Brème, Lubeck et Hambourg, et l'on dit que les sénats des trois villes libres se sont entendus pour invoquer le secours de la diète. La politique n'est, dit-on, pas tout-à-fait étrangère à cette effervescence dont le Hanovre offre aussi des traces.

— La princesse Augusta, tante de la reine d'Angleterre, vient de mourir à Londres après une longue et douloureuse maladie. Elle étoit née le 28 novembre 1768.

— Le bateau à vapeur de guerre autrichien, la *Marianne*, qui étoit arrivé le 7 septembre à Venise, s'est arrêté quelques heures à Trieste, et a fait route pour le Levant où il va rejoindre l'escadre autrichienne.

— La *Gazette piémontaise* annonce la mort de S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Béatrix-Victoire-Josèphe, duchesse de Modène, fille aînée du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, sœur de l'impératrice d'Autriche, de la feue reine de Naples et de la duchesse de Lucques. S. A. I. étoit dans sa quarante-huitième année; elle laisse deux fils et deux filles.

— Les mauvais temps qui ont régné dans la Méditerranée ont retardé l'arrivée des paquebots du Levant. Les nouvelles d'Alexandrie ne vont pas au-delà du 6 septembre. A cette époque, le blocus des côtes n'avoit pas été déclaré; mais Rifaat-Bey venoit de quitter l'Egypte, et acceptoit la mission de porter au sultan les propositions de Méhémet-Ali.

— Le baron de Lieven, aide-de-camp de l'empereur de Russie, est arrivé, le 1er septembre, d'Odessa à Constantinople.

— On écrit de Sébastopol, le 3 septembre : « On prépare la flotte russe, afin qu'elle soit prête à appareiller le 8 septembre avec les troupes d'embarquement qu'elle doit recevoir. Elle aura des vivres pour quatre mois. Cette flotte, destinée éventuellement pour Constantinople, ne peut transporter plus de 10 à 12,000 hommes; mais, dans le cas où Ibrahim marcheroit sur Constantinople, cette expédition seroit sans doute suivie immédiatement d'une seconde. On feroit venir alors les troupes qui sont en Crimée. »

— Il paroît, d'après une lettre de Saint-Pétersbourg, citée par un journal du ministère, que la flotte russe de la mer Baltique, destinée pour la Méditerranée, se composera de trente voiles, savoir : neuf vaisseaux de ligne, neuf frégates et douze bâtimens légers, corvettes ou bricks. Cette flotte doit attendre à Revel des ordres supérieurs.

Traduction en vers français des Bucoliques de Virgile, par M. le comte de Marcellus, suivie de poésies diverses et de quelques réflexions sur l'enseignement; in-8°.

C'est pour la jeunesse studieuse que M. de Marcellus a entrepris d'ajouter son nom à la nombreuse liste des traducteurs en vers des *Bucoliques de Virgile*. Il a espéré contribuer ainsi à ranimer le goût de la langue et de la littérature latines, goût qui tient plus qu'on ne pense, dit-il, à la bonne école, aux saines doctrines en tout genre, au progrès même des sciences et des arts. Mais l'illustre auteur regarde surtout cette étude comme indispensable pour les jeunes élèves du

sanctuaire ; il s'adresse à eux à ce sujet :

« Qui ne voit que vous ne pouvez être initiés à la science de Dieu que par la belle langue que parle son Eglise, dont s'est servi le plus savant de ses docteurs pour interpréter et mettre à la portée de tous, les oracles de l'Esprit saint, et à laquelle les deux plus grands génies du monde, saint Augustin et saint Thomas, ont confié leurs sublimes méditations? Cette étude que nulle autre ne peut suppléer, est pour vous un devoir. Non, il ne vous suffit pas d'entendre le latin, peut-être trop peu estimé, des auteurs ecclésiastiques. Si vous vous en tenez là, vous les entendrez mal. Il faut savoir bien le latin, le savoir comme on le savoit autrefois, pour bien saisir le sens des doctes traités de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Grégoire; pour goûter l'élégance pieuse de Lactance, de Sulpice Sévère, de saint Eucher; enfin pour cueillir les poétiques et célestes fleurs que vous offrent les doux écrits de Prudence, de saint Paulin, de saint Prosper, de Fortunat, de saint Thomas. Et ne croyez pas que les Corneille, les Despréaux, les Racine et nos autres grands poètes, soient les seuls qui ont dû à l'étude et au culte des chefs-d'œuvre de la langue latine leur génie et leur immense supériorité. C'est par cette étude que Bourdaloue et Massillon ont régné et règnent encore dans la chaire. N'en doutez pas; Cicéron et Virgile ont contribué plus qu'on ne pense à forger les foudres de l'éloquence de Bossuet, et à composer le miel que distille la plume enchanteresse de Fénelon. »

M. de Marcellus fait connoître ensuite le système de traduction qu'il a suivi et pour lequel il a eu surtout en vue les jeunes élèves des écoles ecclésiastiques. Il s'est attaché à écarter toutes les images dangereuses pour la jeunesse. Il ne dissimule pas que sa traduction est plus longue que l'original, mais il a tâché, dit-il, de rendre les expressions et les pensées du poète latin et de reproduire ses images et ses tableaux.

Nous regrettons que le caractère tout particulier de notre Journal ne nous permette pas de nous étendre beaucoup sur le mérite de cette traduction. Nous aurions eu du plaisir à en citer des fragmens où l'on auroit reconnu cette fleur d'élégance et de bon goût qui brille dans les poésies de M. de Marcellus. Nous n'en citerons que quelques vers de la quatrième églogue ; c'est la traduction des vers latins : *Ultima Cumæi...*

« Les dieux semblent enfin, apaisant leur courroux,
Sur les tristes mortels jeter un œil plus doux.
Ils sont venus ces temps de gloire et de miracles,
Derniers temps que de Cume annonçoient les oracles.
La grande ère nous luit ; de son sceptre de paix
Saturne encor pour nous prodigue des bienfaits,
Et sous l'auspice heureux d'une vierge immortelle,
Va descendre du ciel une race nouvelle. »

L'auteur a joint des notes à sa traduction; il a surtout un commentaire assez étendu sur la dixième églogue qu'il regarde comme un chef-d'œuvre à la suite d'autres chefs-d'œuvre.

Les églogues sont accompagnées de quelques pièces de poésie détachées, d'une ode à M. de Bonald, d'une autre à M. de Lamartine, etc. L'ode à M. de Lamartine est toute chrétienne, et est terminée par des strophes pleines de conseils dont il nous paroît que l'auteur des *Souvenirs d'Orient* pourroit faire son profit :

« Venge la foi, défends l'Eglise,
Désarme leurs persécuteurs.
Confonds l'orgueil qui les méprise
Devant tes nombreux auditeurs.
Dis-leur sans détour et sans crainte :
Oui, tout bien est dans la loi sainte
Que l'impie attaque en tout lieu;
De mille erreurs triste victime,
L'homme vit esclave du crime,
S'il n'est serviteur du vrai Dieu. »

Parmi les poésies détachées, il y a la traduction de l'hymne de Santeul : *Crux alma, salve...* et la paraphrase de la prose *Veni, sancte Spiritus*. Ces pièces avoient déjà paru dans quelques recueils.

Enfin l'auteur termine son volume par son écrit intitulé : *Quelques réflexions sur l'enseignement dans les écoles ecclésiastiques*, écrit qui avoit déjà été imprimé à part et qui honore à la fois le goût, le zèle et la sagesse de l'auteur. Nous en avons rendu compte dans ce Journal, numéro du 4 septembre 1838, et nous en avons cité plusieurs passages, qui nous dispensent d'y revenir aujourd'hui.

Nous avons reçu une lettre datée du 10 septembre, et timbrée de Château-Thierry, où on se plaint amèrement d'un maire d'une commune que l'on désigne. L'auteur de la lettre n'a pas jugé à propos de se nommer. Il auroit dû sentir, ce semble, que l'absence de signature ôtoit toute autorité à sa plainte. Son intention n'est sûrement pas de nous compromettre ; mais nous nous serions compromis si, sur la foi d'une lettre non-signée, nous avions dénoncé un fonctionnaire public. Quel recours aurions-nous eu en cas de réclamation? L'auteur de la lettre pouvoit compter sur notre discrétion ; nous avons toujours eu soin, tous nos lecteurs le savent, de ne pas nommer ceux qui nous transmettoient des renseignemens.

Les *Pensées d'un croyant catholique*, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro, se trouvent à Paris, chez Poussielgue-Rusand. Prix 6 fr. ; par la poste, 7 fr. 50 c.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 106 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0, 95 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 73 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2825 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 720 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1225 fr. 00 c.
Emprunt Belge 97 fr. 1/2
Emprunt romain. 98 fr. 0 0
Rentes de Naples 96 fr. 90 c.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr. 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
'et 15 de chaque mois.

N° 3339.

MARDI 29 SEPTEMBRE 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

up d'œil sur l'écrit de MM. Allignol, par M. Boyer. In-8° de 72 pages.

L'écrit de MM. Allignol, *De l'é… tuel du clergé en France*, a sou… une grave discussion dont plu…urs journaux se sont occupés. Ce …re fut examiné dans ce Journal, on trouva qu'il y avoit beaucoup choses à y reprendre. L'article …i parut à ce sujet, numéro du …ctobre 1839, étoit fort modéré. …utefois, les auteurs réclamèrent, leur lettre parut avec quelques …servations le 9 novembre suivant. …jourd'hui, ils rencontrent un ad…saire dont ils ne sauroient décli… la compétence ni récuser l'au…ité. M. l'abbé Boyer, de Saint-…lpice, publie un *Coup d'œil sur …rit des frères Allignol*, qui est … même temps une *appendice à …léfense de l'Eglise catholique con… l'hérésie constitutionnelle*. L'au…r déclare que le livre de …. Allignol renferme un grand …ibre d'erreurs de droit et de … Il marque ces erreurs en dé…: erreurs sur le pouvoir des évê…s, erreurs sur le pouvoir des …s. Il se fait fort de montrer … le système des deux frères …e au presbytéranisme, qu'ils …oquent des appels séditieux, …u'ils tendent à bouleverser le …ordre dans les diocèses.

…seconde partie du *Coup d'œil* … sur les erreurs de fait de … Allignol. M. Boyer leur repro… l'errer sur l'origine de la loi d'amovibilité des desservans, sur son antiquité, sur sa nature et son caractère, sur le sens qu'il convient de lui donner, sur ses inconvéniens et ses mauvais effets, sur la cause des malheurs de l'Eglise de France, et sur le remède à y apporter. Toute cette discussion a pour but de prouver que l'écrit de MM. Allignol est plein d'exagérations et de faussetés. Dans la préoccupation qui les tourmente, ils ne voient d'autre malheur que l'amovibilité des desservans. C'est un fantôme qui les poursuit. Supprimez l'amovibilité, et tout iroit au mieux. C'est à peu près ainsi que raisonnent de tous les faiseurs ystèmes.

M. Boyer fait ressortir à la fin de son écrit une contradiction choquante de MM. Allignol. Ils font à la page 143 de leur livre un éloge magnifique de l'épiscopat actuel. M. Boyer cite cet éloge, et ajoute :

« En écrivant cette page, comment ces messieurs n'ont-ils pas vu qu'ils effaçoient d'un trait de plume presque tous les chapitres de leur livre? Comment ne voient-ils pas que tous les désordres qu'ils aperçoivent dans l'Eglise de France, tous les griefs qu'ils allèguent, ne peuvent être réels. sans retomber de tout leur poids sur l'épiscopat qui, non-seulement les souffre, les tolère, mais qui plus est, en est la cause immédiate, et qui s'en sert comme *d'un agent actif et utile pour servir son orgueil, son ambition, son amour pour le pouvoir*? Quoi! nos 80 prélats sont des pasteurs modèles; ce n'est pas aux Fénelon et aux Bossuet que l'on doit les comparer, mais aux Athanase, aux Ambroise, aux pasteurs les plus vénérables des plus

beaux siècles; et cependant ces prélats sont les mêmes qui ont *tous cinq ou six grands-vicaires investis par eux du pouvoir de placer, de déplacer sans formalité comme sans contrôle, sans autre motif que leur caprice ou plutôt leurs passions, humilier l'un, se venger de l'autre, faire montre de leur crédit et de leur puissance*! Ce sont encore les mêmes qui font peser sur leurs inférieurs un joug de fer; il leur semble qu'ils n'ont pour administrés *que des esclaves; ils nourrissent, ils fomentent ces étranges discordes*, dont nos auteurs nous ont tracé les hideux tableaux, qui seroient capables, s'ils n'étoient fictifs, de faire verser des larmes de sang à un ami de la religion. »

Tout cet écrit de M. Boyer est plein de verve. L'auteur oppose des considérations fort justes à des plaintes exagérées. Ses remarques ont d'autant plus de poids que personne ne connoît mieux que lui l'état de l'Eglise de France, ayant des rapports avec beaucoup d'évêques, et ayant été appelé à donner des retraites ecclésiastiques dans un grand nombre de diocèses.

Le *Coup d'œil* peut être regardé comme une réponse anticipée à une brochure qui a paru en même temps sous ce titre : *Des succursales et des desservans, par l'abbé P., curé-desservant au diocèse de B.*, 16 p. in-8°. M. P. déclare qu'il ne connoît l'ouvrage de MM. Allignol que par le compte qui en a été rendu dans les journaux. Du reste, il fait à peu près les mêmes objections que ces écrivains. Mais il faut lui rendre la justice de dire qu'il ne se livre pas, comme eux, à des plaintes amères contre l'épiscopat, ni à des exagérations aussi fortes sur les inconvéniens de l'amovibilité. Il discute avec plus de sang-froid et de mesure. Il déclare que cette question n'est point pour les desservans une affaire d'argent, et qu'ils ne mêlent point un calcul d'intérêt à leur réclamation. Peut-être trouveroit-on un peu d'exagération dans ce qu'il dit à la fin de sa brochure, que la loi du 18 germinal a *organisé un mensonge* relativement aux pasteurs du second ordre, et qu'il l'a *invinciblement démontré*. Or, nous avons lu sa brochure, et, s'il faut le dire, nous n'y avons point trouvé la *démonstration invincible* de ce *mensonge*.

Theologiæ dogmaticæ tractatus, auctore F. P. Kenrick, episcopo Arath. et coadjutore Philadelphiæ. — Philadelphie, 1839 et 1840, 4 v. in-8°.

M. François-Patrice Kenrick, évêque d'Arath *in partibus*, et coadjuteur de Philadelphie aux Etats-Unis, avoit professé la théologie avant son épiscopat, et avoit senti le besoin d'un cours de théologie appliqué spécialement aux besoins du clergé américain, et aux controverses agitées dans ce pays. M. Maréchal, mort archevêque de Baltimore, et qui avoit été aussi professeur de théologie, avoit également compris le besoin d'une théologie appropriée à l'état de la religion aux Etats-Unis. Les soins de l'épiscopat empêchèrent le prélat d'exécuter l'ouvrage qu'il avoit jugé nécessaire. D'autres ecclésiastiques du même pays avoient fait la même remarque que les deux prélats, mais aucun n'avoit entrepris le travail. M. le coadjuteur de Philadelphie n'a pas reculé devant les difficultés d'une telle tâche, et malgré les soins de l'épiscopat dans un vaste diocèse, il a voulu rendre un important service au jeune clergé de l'Union amé-

ricaine. Son dessein étoit d'abord de prouver brièvement les dogmes et d'exposer simplement beaucoup de choses; mais il a cru ensuite devoir s'étendre davantage, de peur qu'on ne l'accusât de refuser le combat, et de laisser la vérité sans défense. Il n'a parlé que succinctement des opinions qui s'agitent librement entre les théologiens, et a réservé sa sollicitude pour les questions qui intéressent la foi.

Le premier volume, qui parut d'abord seul en 1839, contient trois traités, de la révélation divine, de l'Eglise et de la parole de Dieu. Le premier traité renferme ce qu'il y a de plus essentiel sur les miracles, sur les prophéties, sur l'autorité historique du Pentateuque, sur le Messie, sur la foi historique des livres du nouveau Testament, sur les miracles de Jésus-Christ et des apôtres, sur l'évidence de la révélation chrétienne, etc. Le traité de l'Eglise est fort étendu, et comprend en effet bien des questions importantes, sur le caractère de l'Eglise, sur le centre d'unité, sur le gouvernement de l'Eglise, sur l'autorité des conciles, sur la discipline, etc. Là se rattachent les principaux points de controverse avec les protestans; l'auteur les établit d'après le raisonnement et la tradition, et répond aux objections. Le traité de la parole de Dieu montre que l'Ecriture ne peut être la seule règle de foi et qu'il faut y joindre la tradition. Il parle de l'inspiration, du canon et de l'interprétation de l'Ecriture sainte, et entre dans des détails instructifs sur les anciennes versions, sur la Vulgate, sur les versions modernes, sur l'autorité des Pères, sur la méthode d'autorité.

Le second volume comprend cinq traités. Le premier contient des notions générales sur Dieu et ses attributs, sur la création, sur l'homme, sur le péché originel, sur les anges et les démons. Le second, sur Jésus-Christ Dieu, prouve la génération éternelle du Verbe, et la divinité de Jésus-Christ. Le savant auteur insiste beaucoup sur ce point, qui est capital dans un pays où il y a beaucoup d'ariens et de sociniens. Il expose quelle étoit à cet égard la foi même avant le concile de Nicée et dans les temps apostoliques. Le traité de la Trinité établit la divinité du Saint-Esprit et la distinction des trois personnes en Dieu; il discute l'autorité du célèbre passage de saint Jean sur les trois témoins, et rapporte brièvement la controverse sur la procession du Saint-Esprit. Le traité suivant considère Jésus-Christ comme rédempteur; neuf chapitres expliquent la doctrine de l'Eglise à cet égard, l'attente du Rédempteur, sa nature humaine, l'enfantement d'une Vierge, les deux natures en Jésus-Christ, l'expiation des péchés, la mort de Jésus-Christ pour tous, etc. Le dernier traité de ce volume est sur la grâce. Là, l'auteur fait connoître et réfute les systèmes des pélagiens, des semi-pélagiens, de Jansénius et de Quesnel. Il faut que les disciples de ces deux derniers personnages en prennent leur parti; mais les évêques et les théologiens d'Amérique jugent de Jansénius et de Quesnel comme les évêques et les théologiens d'Europe. M. Kenrick cite les bulles d'Innocent X et de Clément XI comme des jugemens irréformables. Il prouve que dans l'état de la nature tombée on

résiste quelquefois à la grâce. Enfin, il expose la véritable doctrine sur la grâce efficace, sur la grâce suffisante, sur le libre arbitre, sur la perte de la justice, sur les bonnes œuvres, etc. Les erreurs des protestans se trouvent aussi souvent réfutées dans ce traité.

Les six traités du tome III sont sur le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, les indulgences et l'extrême-onction. Le traité de l'eucharistie est le plus étendu; il est en deux parties, l'une sur le sacrement de l'eucharistie, l'autre sur le sacrifice de la messe. Ces deux parties embrassent beaucoup de questions dont on comprendra quelle est l'importance dans un pays où pullulent les sectes nées du protestantisme. Par la même raison, M. l'évêque d'Arath insiste dans le traité de la pénitence, sur les preuves du dogme de la confession.

Le tome IV embrasse cinq traités, sur les ordres sacrés, sur le mariage, sur les sacremens en général, sur le culte religieux et sur la vie future. Là se placent beaucoup de questions relatives aux erreurs et aux préjugés des protestans, sur le célibat sacerdotal, sur l'indissolubilité du mariage, sur le nombre des sacremens, sur le culte de la sainte Vierge et des saints, sur le purgatoire, etc.

A la fin de ce volume, l'auteur a inséré un tableau des hérésies et des schismes, une notice sur les conciles œcuméniques et la suite des papes.

Il ne nous appartient point de juger l'ouvrage d'un évêque; mais celui-ci, outre l'exactitude de la doctrine, se recommande encore par la méthode, par le savoir, par le soin de citer les autorités. L'auteur se montre très au fait de la controverse avec les protestans, il a étudié leurs principaux auteurs, il recueille leurs aveux et réfute leurs objections. Son tableau des sectes protestantes ou nées du protestantisme est curieux. Il nous en fait connoître plusieurs qui se sont formées aux Etats-Unis, et qui montrent de plus en plus jusqu'où peuvent aller les égaremens de l'esprit humain abandonné à lui-même.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Une ordonnance insérée au *Bulletin des Lois* autorise la publication du décret pontifical du 8 mai dernier, qui donne le titre de vénérable à Jean-Baptiste de la Salle, prêtre, instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes.

Nous avouons que nous avons été un peu surpris de cette ordonnance pour un décret d'une telle nature, où l'autorité civile n'a, ce semble, rien à voir.

Un jeune homme plein d'ardeur et de courage, M. Eugène Boré, partit en 1837 pour l'Arménie, chargé par le ministre de l'instruction publique et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une mission scientifique en Orient. Il prit sa route par Vienne, Venise et Constantinople. Dans les deux premières villes, il se lia avec les Méchitaristes qui y sont établis, et acquit dans ses entretiens avec ces religieux Arméniens, des renseignemens et des connoissances qui lui furent fort utiles. A Constantinople, il s'occupa d'apprendre le turc, si nécessaire dans tout l'Orient; il s'y lia aussi fort étroitement avec les missionnaires Lazaristes de cette ville, et un d'eux, M. Scafi, consen-

fit à l'accompagner en Arménie. Les deux voyageurs traversèrent l'Asie-Mineure, et arrivèrent à Tauris en novembre 1838.

On vient de publier la *Correspondance et les mémoires de M. Eugène Boré*, 2 vol. in-8°. C'est un ouvrage plein d'intérêt. L'auteur envoie des mémoires à l'Académie des inscriptions, au ministre de l'instruction publique, aux conseils de la Propagation de la Foi. Ces mémoires et ses lettres à ses amis renferment une foule de documens et d'observations curieuses sur des pays trop souvent mal explorés. M. Boré visite les lieux en ami des antiquités, des lettres, des sciences, et surtout de la religion. Il raconte l'histoire et les mœurs des peuples qu'il visite. Ses mémoires sur l'état du catholicisme en Arménie, sur la Chaldée, sur la nécessité de rétablir les missions catholiques en Perse, contiennent beaucoup de choses tout-à-fait neuves sur l'état actuel de ces contrées.

M. Boré n'est pas seulement un voyageur intelligent et actif. C'est presque un missionnaire. Il est tout occupé de répandre et de favoriser la religion en Asie. Il a ouvert une école à Tauris, et il la dirige lui-même. Il sollicite l'envoi de missionnaires, et enfin il a obtenu que la congrégation de Saint-Lazare voulût bien lui prêter son appui.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre ici sur sa *Correspondance*, qui, soit comme relation de voyage, soit par ses recherches et ses remarques sur les divers pays, soit par les détails et les vues sur la religion, a droit à l'intérêt et à l'estime du public religieux et éclairé.

M. Chatrousse, évêque de Valence, a été sacré le 21 septembre, jour de la fête de l'apôtre saint Matthieu, dans l'ancienne cathédrale de Saint-Maurice à Vienne. M. l'évêque de Grenoble, prélat consécrateur, étoit assisté de MM. les évêques de Belley et d'Amiens. M. l'archevêque de Lyon et M. l'évêque nommé de Gap étoient présens à la cérémonie qui avoit attiré beaucoup de fidèles de Lyon, de Grenoble et d'autres lieux.

Le lundi 7 du courant, a eu lieu dans la cathédrale de Soissons la clôture de la retraite que M. l'abbé Dufêtre, vicaire-général de Tours, avoit donnée, au séminaire, à la moitié environ des prêtres du diocèse. Annoncée la veille, au prône de la messe paroissiale, cette cérémonie avoit attiré un concours de fidèles. A cinq heures et demie de l'après-midi, le son de toutes les cloches de la cathédrale annonça le départ de la procession de la chapelle du séminaire.

Arrivés dans la cathédrale, les ecclésiastiques se placèrent dans la nef, en face de la chaire où parut aussitôt l'orateur qui durant sept jours leur avoit rappelé tant de vérités salutaires. Cette dernière fois son discours s'adressoit à l'immense auditoire de fidèles qui entouroit l'enceinte réservée au clergé. Il fit ressortir les bienfaits du sacerdoce considéré même humainement et par rapport à l'ordre social, et il réfuta victorieusement les inculpations que la prévention ou les mauvaises passions ont accumulées, dans ces derniers temps, contre les prêtres. Après ce sermon, les ecclésiastiques s'avancèrent deux à deux, suivant l'ordre qu'ils avoient observé dans la procession, vers un autel dressé pour la circonstance, entre la nef et le chœur, et magnifiquement paré, pour renouveler, entre les mains de leur pieux pontife, leurs promesses cléricales, en prononçant ces paroles du psaume 15e : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei*, etc. Cette cérémonie qui dura trois quarts d'heure, se termina par

un salut solennel du saint Sacrement célébré par M. l'évêque, et auquel les prêtres désignés se firent un honneur de remplir toutes les fonctions exercées pour l'ordinaire par les clercs inférieurs. Après la bénédiction le clergé reprit le chemin du séminaire en chantant le *Te Deum*, au milieu de deux haies de pieux fidèles qui l'accompagnèrent jusque dans la chapelle.

Le dimanche 20, une plantation de croix a eu lieu au Maisnil, petite paroisse de l'arrondissement de Lille. La rue où devoit passer le cortége étoit décorée de verdure. La plantation du calvaire s'est faite dans une belle chapelle, en exécution d'un vœu formé il y a quelques années par une mère pour la guérison de son fils. Ce fils aujourd'hui en bonne santé portoit le christ à la procession avec ses deux beaux-frères et le maire du lieu. Les curés voisins avoient été invités à la cérémonie. M. Gadenne, curé de Wavrin, prononça un discours.

On a, dit la *Gazette de Flandre et d'Artois*, de violens soupçons qu'une sacrilége malveillance ait causé l'incendie de l'antique église de Verlinghem. L'église étoit fermée quand on s'est aperçu du sinistre, puisque l'incendie a éclaté la nuit, et les portes étoient dès lors enflammées ; on est même porté à croire que c'est par elles que le feu a commencé. L'entrée de l'église étant ainsi interdite, il a fallu à grand'peine faire une ouverture dans les murs dont l'épaisseur est de quatre pieds. Cette issue donnée à l'air a augmenté les ravages; toutes les boiseries se sont enflammées, les tableaux, l'autel, la voûte, qui étoit en bois, tout a été la proie des flammes ; le saint ciboire où étoient des hosties consacrées a été fondu, ainsi que les calices dans la sacristie et la cloche elle-même. Plus d'ornemens, plus de linge ; tout a été dévoré, consumé. Il n'y a plus sur cette place qu'un monceau de ruines ; une heure et demie a suffi pour tout anéantir ! La consternation des habitans est extrême ; mais rien ne peut se comparer à la profonde douleur du curé, qui n'a plus où réunir ses ouailles, et est réduit à célébrer la messe dans un étroit et indigne local où trente personnes peuvent à peine entrer.

Le 6 de ce mois, M. l'évêque d'Alger a posé à Bone la première pierre d'une église en l'honneur de saint Augustin. Les autorités civiles et la milice africaine assistoient à la cérémonie.

Un ministre espagnol avoit dit, il y a quelque temps, lors de la discussion sur la dotation du clergé, que le nombre des religieuses qui sortoient de leurs couvens augmentoit tous les jours. Le *Catholique*, de Madrid, a réclamé plusieurs fois contre cette assertion, et il a cité bien des faits qui en démentent la fausseté. Ainsi, par exemple, à Cordoue on comptoit dix-neuf couvens qui pouvoient renfermer 190 religieuses. Tous les moyens possibles ont été employés pour leur faire abandonner leur clôture, les promesses, les menaces et les mesures les plus vexatoires. Non-seulement on les a privées de leurs revenus, mais on les a expulsées de leurs résidences pour les réunir, sans égard à la distinction des instituts auxquels elles appartiennent, dans des locaux étroits et incommodes. On eut beau offrir de plus grosses pensions et toute sorte d'avantages et de facilités à celles qui se sépareroient de leurs compagnes, on peut dire qu'elles persévérèrent toutes dans leurs saints engage-

mens; trois seulement eurent la foiblesse de céder à des suggestions perfides et rentrèrent dans le siècle; mais deux d'entre elles cherchent déjà les moyens de réparer une faute qu'elles déplorent. Un couvent ayant été supprimé dans la même province, à cause du petit nombre des religieuses, les cinq qui composoient la communauté, et qui comptoient parmi elles une octogénaire, aimèrent mieux renoncer aux ressources qu'elles trouvoient dans l'endroit et courir tous les risques d'un long voyage, que de s'exposer à demeurer dans le monde. Elles se réfugièrent à Madrid, où elles purent être reçues dans une maison de leur ordre.

On écrit de Roulers, en Belgique, qu'une jeune anglaise, élève du pensionnat des Sœurs-Grises, a été admise à abjurer le protestantisme et à recevoir le baptême.

On vient de dresser le plan du nouveau pensionnat que les Jésuites vont faire élever au-dessus du bourg de Schwytz. Ce bâtiment sera situé dans une position charmante au pied du Mythen, ayant la vue pittoresque du lac des quatre cantons et de celui de Lowerz.

L'abbé du couvent de Wettingen, Alberik Denzler, ancien général de l'ordre de Citeaux, en Suisse, vient de mourir à l'âge de 80 ans.

Le vicaire apostolique de Saint-Gall a invité les huit chapitres de ce canton à élire des députés qui se réuniront à Saint-Gall, en présence des autorités ecclésiastiques du pays, pour s'entendre avec lui, 1° sur la durée des fonctions ecclésiastiques, 2° l'affaire des collations, 3° les statuts de chapitre, 4° le contrôle de l'instruction religieuse.

On mande de Hildesheim que M. l'évêque François-Ferdinand Fritz, qui vient de mourir, a légué toute sa fortune, évaluée à 20,000 thalers, à l'école paroissiale de la cathédrale de Hildesheim. Toutefois, il a laissé l'usufruit de cette somme à deux pauvres parentes célibataires. Ce prélat étoit né à Hildesheim le 1er avril 1772, étoit entré dans l'ordre de Saint-Benoît, et avoit été fait évêque le 11 juillet 1836.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nous vivons dans un temps où l'on vante beaucoup les progrès du siècle. Mais ce qui est incontestable, c'est que nous ne sommes pas en progrès sur ce qui regarde le respect dû à la vie de la créature par la créature; et qu'en ce point, nous faisons presque un retour vers l'état sauvage.... Ceci n'est point de nous, mais résume trop bien les réflexions que nous avons souvent faites sur le même sujet, pour que nous n'empruntions point ce passage au réquisitoire de M. l'avocat-général qui a porté la parole samedi dernier dans une cause de meurtre. Seulement nous trouvons qu'il a un peu adouci la physionomie morale de notre époque en disant que nous faisons *presque* un retour vers l'état sauvage.

Les journaux ont annoncé que l'affaire des Juifs de Damas étoit terminée à leur avantage, et que le crédit des Juifs européens qui étoient alliés pour cela à Alexandrie, l'avoit emporté sur les soupçons et les témoignages à la charge de leurs co religionnaires de Syrie. Le *Réparateur* du 26 septembre donne une lettre d'Alexandrie du 6 de ce mois, qui contient à cet égard des renseignemens assez curieux :

« L'enquête ordonnée par le gouvernement français est venue confirmer ensuite tous les faits déjà connus, et le vice-roi d'Egypte devoit prononcer lui-

même sur la peine à infliger aux assassins, lorsque MM. Montefiore et Crémieux sont arrivés dans notre ville. On connoît toutes leurs démarches auprès de Méhémet-Ali pour obtenir d'aller faire *eux-mêmes* la révision du procès, de ce procès dans lequel ils se sont constitués juges et parties : on peut sans injustice leur donner cette dénomination qu'ils semblent avoir eux-mêmes réclamée en acceptant la solidarité d'un forfait, œuvre de leur fanatique doctrine.

» Après avoir échoué dans la demande d'un firman qui devoit leur rendre plus facile cette étrange révision, ils ont employé des moyens occultes de tous genres, pour exercer une influence puissante sur l'esprit du pacha.

» Plusieurs des personnages influens qui entourent Méhémet-Ali ont été gagnés par les largesses de M. Montefiore. Certains Européens ne se sont pas montrés plus indépendans que les Turcs. Enfin on a voulu à tout prix persuader au pacha qu'en obligeant M. Montefiore, il gagnoit beaucoup pour l'arrangement de ses affaires. Méhémet-Ali l'a cru avec d'autant plus de facilité, que personne n'est venu contredire ce langage; personne n'a demandé justice; le représentant de la France est resté muet; le consul-général de Sardaigne, que sa position indépendante et son digne caractère mettoient à même de dévoiler toutes ces intrigues et d'obtenir justice, a dû rester étranger à tout ce qui s'est fait, quoique le Père Thomas fût Piémontais d'origine; M. Cochelet l'en ayant empêché officiellement, sur le motif que la France étoit seule chargée de protéger les catholiques dans tout le Levant. Au nom de tous les enfans de l'Eglise de Rome qui habitent ces contrées, nous faisons des vœux ardens pour que la France, dont les agens ne reconnoissent plus aucun culte, se désiste de la protection qu'elle accorde nominalement au catholicisme, pour en laisser la charge à d'autres gouvernemens qui s'en acquitteroient avec plus d'efficacité.

» Enfin, Méhémet-Ali, cédant aux obsessions dont il étoit accablé, s'est décidé à faire grâce aux assassins de Damas. MM. Montefiore et Crémieux sollicitoient encore, pour obtenir cette grâce, la signature des consuls-généraux résidant dans notre ville, lorsqu'ils reçurent du palais du pacha l'avis qu'il venoit d'être adressé au gouverneur de Damas un firman de la teneur suivante (ou à peu près) :

« Des notables israélites d'Europe, étant venus, au nom de leurs co-religionnaires, solliciter la grâce des criminels de Damas, et nous étant décidé à faire quelque chose en faveur de cette nation nombreuse, à la réception de cet ordre, vous délivrerez tous les Juifs coupables de l'assassinat du chrétien dont il a été question. Vous ferez annoncer que tous ceux qui ont pris la fuite ou qui se tiennent cachés par suite de cette affaire, sont exempts de toute poursuite, et qu'enfin, grâce étant accordée à tous les coupables, ils peuvent reprendre, comme par le passé, le cours de leurs affaires sans crainte d'être inquiétés. »

» L'assassinat du révérend Père Thomas et de son domestique n'aura donc été vengé que par la mort naturelle, dans la prison, de quelques accusés et par quelques mois de détention subis par les autres. »

PARIS, 28 SEPTEMBRE.

Le procès des accusés de Boulogne a commencé aujourd'hui devant la cour des pairs. Après l'appel nominal de MM. les pairs, le président adresse aux accusés les questions d'usage sur leur nom, leur profession et leur domicile ; puis M. Cauchy, greffier en chef de la cour, donne lecture des pièces du procès. On passe à l'interrogatoire des accusés. Louis Bonaparte avant de répondre aux questions qui lui sont faites, explique en peu de mots sa conduite et ses intentions. Il se présente comme un principe, une cause, une défaite. Les prévenus Montholon, Voisin, Le Duff de Mé-

sonan, Parquin, Bouffet-Mantauban, Lombard, Persigny et Forestier sont successivement interrogés. L'audience est levée à cinq heures et demie.

— Nous avons dit que le conseil de défense de Louis Bonaparte est composé de MM. Berryer, Marie et Ferdinand Barrot; M. Berryer a aussi accepté la défense du général Montholon. M. Ferdinand Barrot défendra MM. les colonels Voisin et Parquin, le capitaine Desjardins, et M. Bataille, élève de l'école Polytechnique. M. Barillon est chargé de la défense du colonel Bouffet-Montauban, de M. Fialin de Persigny, de M. Lombard et du docteur Conneau. Le commandant Mésonan sera défendu par M. Charles Delacour; le colonel Laborde par M. Nogent-Saint-Laurent; le lieutenant Aladenize par M. Jules Favre, et M. Forestier par M. Ducluzeau. Enfin Me Siguier défendra MM. Napoléon Ornano, d'Almbert, Orsi. Bure, et Galvani.

Tous les accusés du procès napoléonien ont été transférés hier dans la nuit à la prison du Luxembourg.

— En l'absence du marquis de Rumigny, venu à Paris pour siéger à la cour des pairs, la légation française à Bruxelles sera dirigée par *interim* par M. de Bassano.

— Une ordonnance du 16 ouvre au ministre de la marine un crédit : 1° de 931,000 fr. pour augmentation de l'effectif des troupes d'artillerie de marine; 2° de 3,254,000 fr. pour augmenter le cadre des officiers supérieurs de la marine et améliorer la solde des matelots.

— Par ordonnance du 8 septembre, M. Chambry, lieutenant-colonel au 35e de ligne, est nommé colonel du 3e régiment d'infanterie légère, actuellement en Afrique.

— Le ministre des travaux publics a divisé en deux sections la partie du service des fortifications de Paris attribuée à son département. M. Leblanc, ingénieur des ponts-et-chaussées, est chargé de la première, et M. Viollet, ingénieur en chef, de la seconde.

— Dans plusieurs départemens, les principaux conducteurs des ponts-et-chaussées qui ne sont pas mariés ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Paris pour y être employés aux fortifications.

— Le gouvernement n'a pas cru devoir modifier l'ensemble du tarif des fils et des toiles; mais, par une ordonnance que publie le *Moniteur*, il fait l'application : 1° du droit sur les fils de lin aux fils d'étoupe, mesurant au kilogramme plus de 6,000 mètres; 2° du tarif sur les toiles unies au linge de table ouvragé et damassé des qualités fines. Cette même ordonnance adoucit quelque peu le tarif des droits de navigation sur la marine marchande, et elle exempte des droits de tonnage et d'expédition les bâtimens français qui viennent des possessions d'outre-mer.

— Quatorze appareils de la force de 450 chevaux, destinés à la navigation transatlantique, viennent d'être commandés par le ministre de la marine aux ateliers français.

— Madame la duchesse d'Orléans est arrivée à la fin du neuvième mois de sa grossesse.

— Le maréchal Macdonald, duc de Tarente, vient de mourir dans son château de Courcelles, près de Gien (Loiret) à l'âge de 75 ans.

— Le lieutenant général Fririon, commandant de l'hôtel des Invalides, est mort vendredi dernier.

— M. Caristie a été nommé samedi, par l'académie des Beaux-Arts, au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Huyot dans la section d'architecture.

— Les grands prix de peinture pour 1840 ont été décernés par l'académie royale des Beaux-Arts, le premier grand prix à M. Brisset, le second grand prix à M. Lebouy.

— Le sieur Hédelin-Devonshire, bijoutier, accusé d'avoir, le 22 avril dernier, tenté d'assassiner sa femme, a été condamné samedi par la cour d'assises

voile pour Beyrouth, laissant trois vaisseaux devant Alexandrie.

— Le colonel Hodges, consul d'Angleterre à Alexandrie, a quitté cette ville pour se rendre en Syrie. Les autres consuls sont restés à leur poste.

— L'*Ami du Peuple*, journal d'Athènes, du 9, annonce que le 4 au matin un bateau à vapeur de guerre français a mouillé dans le petit port de Phalère; il précédoit neuf vaisseaux de guerre français à deux et trois ponts, qui ont jeté l'ancre le soir du même jour 4 septembre. Cette flotte est sous les ordres de M. le contre-amiral Hugon.

— Le 6 septembre, une cinquantaine de personnes accusées d'avoir parlé en faveur de Méhémet-Ali ont été arrêtées à Constantinople.

— Après treize jours de combat, la guerre civile a cessé à Mexico, par une capitulation qui a replacé l'autorité entre les mains de Bustamente et du parti centraliste. Les troupes du gouvernement ont repris possession du palais et des places fortes occupées par les insurgés. Gomez Farias et Urrea, les chefs de la révolte, ont fui, sans qu'on sût la direction qu'ils avoient prise.

Cours de lectures sur les vérités les plus importantes de la religion, par l'auteur de l'*Examen raisonné*. Lyon, 2 volumes in-12.

Ces lectures peuvent se faire en tout temps, mais conviennent surtout au temps du Carême. Il y a une lecture pour chaque jour de la quarantaine. Le premier volume en contient 23, depuis le mercredi des Cendres jusqu'au jeudi de la troisième semaine, et le second volume aussi 23, depuis le vendredi de la troisième semaine jusqu'au Vendredi saint.

L'auteur passe en revue les vérités les plus importantes de la religion; il s'est attaché, dit-il, à les développer d'une manière claire et facile à saisir, sans leur ôter la force et l'onction nécessaires. Quand il n'a pu donner à quelques vérités, dans une seule lecture, tout le développement convenable, il y a consacré plusieurs lectures. Il a joint à certains dogmes des preuves propres à affermir la foi des fidèles. Il renvoie pour l'explication du Décalogue à un autre ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Examen raisonné*, ou *Décisions théologiques sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise, les sacremens et les péchés capitaux*, 2 vol. in-8°, Lyon, chez Pelagaud.

Comme les lectures sont divisées en deux points, ceux qui les trouveroient trop longues peuvent se borner pour chaque jour à un seul point.

Il n'est pas besoin de rien citer d'un pareil ouvrage; nous devons dire seulement que ce que nous en avons lu nous a paru d'un prêtre zélé, accoutumé à traiter des vérités de la religion et à les inculquer aux fidèles. Il recommande avec raison de lire lentement, de réfléchir sur ce qu'on lit, et d'interrompre même sa lecture pour s'en pénétrer davantage.

Les *Lettres de Scheffmacher*, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro, se trouvent à Lyon, chez Pélagaud et Lesne, et à Paris, chez Poussielgue-Rusand. Prix, 16 fr.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 106 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0, 95 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, 00 fr. 100 c.
TROIS p. 0/0. 73 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2800 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 720 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1225 fr. 00 c.
Emprunt Belge 98 fr. 0 0
Emprunt romain 97 fr. 0 0
Rentes de Naples 95 fr. 75 c.
Emprunt d'Haïti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 24 fr. 0 0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, rue Cassette, 29.




SEP 10 1927

